





Denis-Benjamin Papineau

*De l'Île à Roussin  
à Papineauville*

Correspondance  
1809–1853

Texte établi  
avec introduction et notes  
par  
Georges Aubin et Renée Blanchet

Nous reconnaissons la participation des organismes suivants et les remerçons pour leur soutien financier : Municipalité de Papineauville, MRC de Papineau, Culture et Communications – Québec et Comité culturel Papineauville.



Crédits photographiques – pages intérieures : Archives du Comité culturel Papineauville et Paul Simon.



© Georges Aubin et Renée Blanchet  
et Comité culturel Papineauville  
et Éditions Point du jour  
521, rang Point-du-Jour Sud  
L'Assomption, QC  
J5W 1H6

Graphisme et infographie : Irène Ellenberger  
Maquette de la couverture : Irène Ellenberger  
Correction : Yolande Gingras

Première de couverture : Portrait de Denis-Benjamin Papineau, d'après un dessin fait au crayon en 1931 par Lucien Martial (1892-1987). BANQ, P68, S1, D34

Quatrième de couverture : Georges Aubin et Renée Blanchet - Crédits photographiques, Robert Dupuis.

Tous droits réservés. Imprimé au Canada.

PdF (numérique) : ISBN : 978-2-924900-58-1

Dépôt légal (numérique) : février 2022

ISBN : 978-2-923650-32-6

Dépôt légal : premier trimestre 2016

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

À Jean-Yves Papineau

    fils d'Augustin-Jean Papineau et Pauline Daoust

    fils de Joseph-Victor Papineau et Zélia Anctil

    fils d'Augustin-Cyrille Papineau et Marie-Louise Trudeau

    fils de Denis-Benjamin Papineau et Angélique-Louise Cornud



## SIGLES

|           |                                                                            |
|-----------|----------------------------------------------------------------------------|
| AAQ       | Archives de l'archevêché de Québec                                         |
| ABP       | André-Benjamin Papineau CN601-310                                          |
| ACAM      | Archives de la Chancellerie de l'archevêché de Montréal                    |
| ACV       | Archives cantonales vaudoises                                              |
| AJ        | André Jobin CN601-215                                                      |
| AMAF      | Archives du Musée de l'Amérique francophone<br>[Séminaire de Québec]       |
| AMcC      | Archives du Musée McCord (Montréal)                                        |
| ASQ       | Archives du Séminaire de Québec                                            |
| AVM       | Archives de la Ville de Montréal                                           |
| BAC       | Bibliothèque et archives Canada                                            |
| BAnQ-G    | Bibliothèque et archives nationales du Québec à Gaspé                      |
| BAnQ-M    | Bibliothèque et archives nationales du Québec à Montréal                   |
| BAnQ-O    | Bibliothèque et archives nationales du Québec en<br>Outaouais (Gatineau)   |
| BAnQ-Q    | Bibliothèque et archives nationales du Québec à Québec                     |
| BAnQ-R    | Bibliothèque et archives nationales du Québec à Rimouski                   |
| BAnQ-SLSJ | Bibliothèque et Archives du Québec-Saguenay-Lac-Saint-Jean<br>(Chicoutimi) |
| BMS       | Baptêmes, mariages, sépultures                                             |
| ca        | circa (environ, vers)                                                      |
| CAB       | Charles-Augustin Brault CN601-056                                          |
| (cd)      | copie dactylographiée (ou imprimée)                                        |
| CHSH      | Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe                                       |
| (cms)     | copie manuscrite                                                           |
| CP        | Chronologie parlementaire depuis 1791                                      |
| DAUL      | Division des archives de l'Université Laval                                |
| DAUM      | Division des archives de l'Université de Montréal                          |
| DB        | <i>Dictionnaire Bélisle</i>                                                |
| DBC       | <i>Dictionnaire biographique du Canada</i>                                 |
| DBP       | Denis-Benjamin Papineau                                                    |
| DC        | <i>Dictionnaire biographique du clergé canadien-français</i>               |
| DEP       | Denis-Émery Papineau CN601-312                                             |
| DPQ       | <i>Dictionnaire des parlementaires du Québec</i>                           |
| FSM       | François-Samuel Mackay CN701-010                                           |
| GPFC      | <i>Glossaire du parler français au Canada</i>                              |
| JAB       | Joseph-Amable Berthelot CN606-002                                          |
| JALPC     | <i>Journaux de l'Assemblée législative de la Province du Canada</i>        |
| JBN       | Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau, fils de DBP                              |

|               |                                                                                                             |
|---------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>JÉMP</i>   | <i>Journal d'un étudiant en médecine à Paris</i> (Lactance Papineau)                                        |
| <i>JFL</i>    | <i>Journal d'un Fils de la Liberté</i> (Amédée Papineau)                                                    |
| <i>JP</i>     | Joseph Papineau CN601-313                                                                                   |
| <i>JQ</i>     | <i>Les Journaux du Québec de 1764 à 1964</i>                                                                |
| <i>LDC</i>    | Livre de dépenses courantes (de novembre 1841 à 1845),<br>manuscrit de L.-J. Papineau (57 p.) BAnQ-Q,P417/6 |
| <i>LDCorr</i> | <i>Lettres à divers correspondants</i> (L.-J. Papineau)                                                     |
| <i>LG</i>     | Louis Guy CN601-194                                                                                         |
| <i>LMD</i>    | <i>Lovell Montreal Directory</i>                                                                            |
| <i>LSE</i>    | <i>Lettres à ses enfants</i> (L.-J. Papineau)                                                               |
| <i>LSF</i>    | <i>Lettres à sa famille</i> (L.-J. Papineau)                                                                |
| <i>mf</i>     | Microfiche                                                                                                  |
| <i>Mic.</i>   | Microfilm                                                                                                   |
| <i>(ms)</i>   | Manuscrit                                                                                                   |
| <i>PED</i>    | Paul-Édouard Daveluy CN601-110                                                                              |
| <i>(ph)</i>   | Photostat                                                                                                   |
| <i>PL</i>     | Patrice Lacombe CN601-224                                                                                   |
| <i>PLD</i>    | Pierre-Louis Deschenaux CN301-083                                                                           |
| <i>PUL</i>    | Presses de l'Université Laval                                                                               |
| <i>RAPQ</i>   | <i>Rapport de l'archiviste de la Province de Québec</i>                                                     |
| <i>S.d.</i>   | Sans date                                                                                                   |
| <i>TBD</i>    | Théodore-Benjamin Doucet CN601-135                                                                          |
| <i>TLF</i>    | <i>Trésor de la langue française</i>                                                                        |



## INTRODUCTION

*Le seul et unique critère d'une vertu accomplie,  
c'est le fait de savoir endurer  
avec grandeur d'âme et dignité  
les renversements de fortune les plus complets.*  
Polybe, Histoire, VI, II, 6

*La fortune est une grande trompeuse!  
bien souvent en donnant aux hommes  
des charges et des honneurs,  
elle leur fait de mauvais présents,  
et pour l'ordinaire elle nous vend bien chèrement  
les choses qu'il semble qu'elle nous donne.*  
Vincent Voiture, Lettre 123

Denis-Benjamin est le deuxième fils du notaire Joseph Papineau et de Rosalie Cherrier, le fils aîné étant Louis-Joseph. Deux autres suivront, André-Augustin et Toussaint-Victor. Denis-Benjamin est né à Montréal le 13 novembre de l'année 1789. Ses parents lui choisissent pour parrain Denis Viger, menuisier, sculpteur, forgeron et député en 1796; et pour marraine, Marie-Agnès Papineau, sœur de Joseph. Il vient au monde au sein d'une famille renommée. Joseph, son père, arpenteur et notaire, est devenu l'homme de confiance des gens d'affaires qui s'apprentent à rédiger un contrat. Joseph connaît les lois comme s'il les avait inventées, il sonde rapidement les difficultés des démarches projetées; sa clairvoyance et son jugement sûr lui ont acquis la confiance des prêtres des Missions Étrangères du Séminaire de Québec et des sulpiciens, seigneurs de Montréal et des environs.

Ce deuxième fils, s'il n'a pas eu le panache du fils aîné, sera commerçant, marchand, fermier, agent seigneurial, maître de poste, assistant du grand voyer, juge de paix, commandant de milice, marguillier, député, ministre, Premier ministre et conseiller exécutif. Il laissera son nom au village de Papineauville en Outaouais; sa femme Angélique-Louise, à la paroisse de Sainte-Angélique.

### *Les premières années*

Quand Denis-Benjamin atteint l'âge de trois ans, son père siège, à Québec, à la Chambre d'assemblée du premier Parlement du Bas-Canada. Il y fait des interventions remarquées à propos de l'utilisation de la langue française et de la liberté de la presse. La colonie, devenue anglaise depuis une trentaine d'années, aurait pu verser dans l'assimilation, mais la concession faite par Londres du *Quebec Act* de 1774 avait ouvert la porte à la conservation de certaines traditions du régime français.

À 12 ans, Denis-Benjamin commence ses études au Séminaire de Québec. Il y est pensionnaire, un certain temps avec son frère Louis-Joseph, mais surtout avec son frère puîné André-Augustin. Les lettres que lui envoie Rosalie Cherrier, sa mère, nous renseignent sur le temps d'apprentissage de son fils. Outre les exhortations à la pratique religieuse et à la bonne entente entre frères, on note les liens qu'avait la famille Papineau avec d'autres familles à Québec.

Noubli point de presenter nos res pais a mr et ma dame Emon a Made-moiselle terese bien des con pliment a ta cousinne Saint Martin nos sallu et nos res pais au messieur du seminaire ainsi qua mr et madamme du-frene et mr et md Corbin si toute fois tu as aucasion de les voire<sup>1</sup>.

Ces lettres maternelles, toujours écrites en un français très approximatif, révèlent au moins trois faits importants qui marqueront la vie entière de Denis-Benjamin : ses vacances d'été, sa surdité et la présence de sa future épouse, alors adolescente, dans la famille Papineau.

Les vacances des pensionnaires du Séminaire de Québec se passent à la ferme tenue par les prêtres des Missions Étrangères à Saint-Joachim, près du cap Tourmente. Endroit de pures délices : les jeunes y entrent en contact avec une nature sauvage et pleine d'enseignements. Louis-Joseph et ses frères en garderont un souvenir impérissable et on peut dire que c'est pendant leur adolescence que les fils Papineau développeront leur goût de la nature et leurs connaissances en botanique. La deuxième révélation de maman Rosalie a trait à la surdité dont souffrira pendant toute sa vie son fils Denis-Benjamin. Il serait plus juste de parler de demi-surdité, maladie congénitale. Rosalie écrit d'abord en 1803 : «Pour tois mon cher benjamain je te pri davoire bien soins de te laver les aureille et davoire bien soins de votre butin<sup>2</sup>.» On croirait entendre les conseils habituels d'une mère à son fils; mais elle revient plus tard avec sa rengaine : «Tu ne nous dis rien de tes aureille nisi tu continu afaire usage doignons pour ta surdité<sup>3</sup>.» L'oignon a toujours eu des vertus magiques depuis l'Antiquité, mais il n'a jamais guéri la surdité de Denis-Benjamin Papineau qui, il faut l'admettre, en était atteint alors qu'il était un jeune étudiant à Québec. Et ce handicap ira s'aggravant. Il écrira à sa femme en 1837 au sujet d'une réunion des patriotes convoquée à Saint-Hyacinthe, alors que les troubles se préparent : «Tu veux savoir ce qui se passe : je t'en dis ce que je puis en accrocher avec une oreille bien sourde, et l'autre qui l'est tout à fait» (19 juin 1837)<sup>4</sup>. Quand il siégera en Chambre à son tour, ses collègues se moqueront souvent de lui; mais, s'il en a souffert, il est aussi capable d'en rire :

Ce soir, j'aurai encore à parler, au moins deux fois dans deux comités de toute la Chambre, et peut-être de répliquer. Vous voyez par là que je m'émancipe et que, si je suis encore un peu sourd, comme ils disent, je ne suis plus muet<sup>5</sup>.

Son frère Louis-Joseph, en exil à Paris, lui achètera un cornet acoustique qu'il lui apportera en cadeau à son retour.

La mère de Denis-Benjamin nous apprend enfin que son fils était en quelque sorte déjà intime avec Angélique-Louise Cornud, cette jeune fille que la famille de Joseph avait intégrée à la sienne, pour donner une compagne à Rosalie Papineau, sa seule fille. «Madamme Cornud et ta bonne amis mademoiselle Engelle te font leur compliment<sup>6</sup>.»

Quatre années passent, Denis-Benjamin a terminé ses études; son frère André-Augustin revient sur le sujet, précisant qu'une correspondance est maintenant courante et bien établie entre Denis-Benjamin et Angelle Cornud : «Mademoiselle Liliue [Angélique-Louise] m'a prié de te faire ses compliments; elle a reçu ce que tu lui as envoyé, elle t'écrit par M.Viger, car elle arrive de campagne et ne peut t'écrire à présent<sup>7</sup>.» Ces lettres, naïves sans doute, qui parlent peut-être d'amour, n'ont pas été conservées.

### *Agent seigneurial à la Petite-Nation*

Le 30 octobre 1807, aussitôt sorti du Séminaire de Québec, Denis-Benjamin entreprend des études de droit auprès de son père. Il ne les terminera jamais. On compte plus de 70 actes notariés qui ont été rédigés par le clerc Denis-Benjamin et qui font partie des minutiers de Joseph Papineau (32 dépôts), d'André-Benjamin Papineau (33 concessions territoriales), de Patrice Lacombe (3), etc. Cette somme n'est pas exhaustive. Il garde un goût pour la loi et la justice, mais renonce à suivre les traces de son père dans la pratique du notariat, et il deviendra agent seigneurial de la Petite-Nation, seigneurie appartenant à son père Joseph depuis que le Séminaire la lui a cédée. Cette immense terre, située sur la rive nord de la rivière Outaouais, est encore sauvage, à peu près inhabitée et regorge de richesses en bois et en fourrures.

Avant même que le «manoir» seigneurial ne soit construit sur l'île à Roussin<sup>8</sup>, Denis-Benjamin s'y est rendu. Il habite dans une cabane avec la famille Kinseler et voit aux intérêts de son père, toujours occupé à arpenter et à instrumenter des contrats, entre deux séances à la Chambre d'assemblée à Québec. Construction de moulins à scie et à farine, trappe de fourrure, établissement d'une ferme, faire les foin, nourrir les animaux, se procurer des instruments aratoires. Denis-Benjamin voit à tout en l'absence de son père. Une correspondance – pas toujours assez bien conservée – s'établit entre le père et le fils. L'un et l'autre resteront très proches pendant toute leur vie. On décèle une complicité de tous les instants entre le père et son fils Denis-Benjamin<sup>9</sup>, davantage qu'entre Joseph et Louis-Joseph, sans doute parce que Denis-Benjamin s'occupe du quotidien de la seigneurie. Son père lui écrit pendant le temps des récoltes du foin :

J'envoie aussi un sac de laine pesant 53 livres, le sac comp[ris] qui pèse quatre livres, reste quarante neuf livres de laine; que tu pourras céder par petites pesées à ceux qui voudront faucher pour moi : donne-leur une livre de laine pour chaque journée de fauchage. J'envoie aussi vingt-cinq paires de souliers de bœuf dont une partie à hausse, que tu vendras trois livres dix sols, et ceux qui n'ont point de hausse, un écu la paire, ou

bien une journée de fauchage. Commence à dire que tu ne céderas de la laine et des souliers qu'à ceux qui en voudront gagner à faucher, ce sera le moyen d'avoir du monde pour se faire aider<sup>10</sup>.

Mais cette seigneurie passera aux mains de Louis-Joseph; et son frère continuera à y remplir son rôle d'agent avec la même efficacité.

Denis-Benjamin engage son autre frère, André-Augustin, à servir ses intérêts. Ce dernier étudie le droit auprès de Louis-Michel Viger, mais il s'occupe aussi de trouver des acheteurs pour les fourrures récoltées par les trappeurs de la Petite-Nation. Les lettres d'André-Augustin à son frère, au cours de la décennie de 1810, traitent essentiellement du commerce des fourrures ou du bois et fourmillent de détails sur les prix et les transactions.

Je n'ai pas encore vendu tes pelleteries (3 mars 1811); J'ai vendu tes martres et je suis entré en marché pour tes chats (10 mars 1816); J'ai vendu tout ce que tu avais de pelleteries ici, excepté le castor (5 mai 1816); Je profite de l'occasion de Michel pour t'informer que j'ai vendu tes pelleteries comme suit, savoir : les rats 14 sols, le castor 15 francs, les martres 2/6, les visons 1/3 (9 janvier 1817); Tu me demandes quel prix tu peux espérer pour le mairin<sup>11</sup>. Voici tout ce que j'ai pu apprendre à ce sujet. Un M. James Mison, venu ce printemps d'Europe, veut faire le commerce de bois sur une grande échelle. Je l'ai vu, il m'a dit ceci, que si on voulait lui livrer du grand mairin réduit au «standard», il payerait 40 livres courant en argent, pourvu qu'on s'obligeât à lui livrer le bois dans le cours de mai [...] Le castor a été vendu à Berthelet et Reeves (9 janvier 1817); Nous avons vendu ici deux cajeux de planches et madriers (30 juin 1817) [cette transaction s'est faite de la Pointe à Cavagnol [Hudson]. [Et enfin sont vendus d'autres ballots de ce fameux castor, dont il fallait suivre de près les prix fluctuants] : J'ai vendu ton castor à Bagg. Il y en avait en tout 9¾ à 14/ [9¾ lb à 14 sols], ce fait 132,16,0 £; et 56 rats à 15 sols, ce fait 1,15,0 £, de sorte que ce fait en tout 134,11,0 £ (7 août 1817)<sup>12</sup>.

Il y a aussi la circulation des cages de bois qu'il faut surveiller. Elles partent de la Petite-Nation et descendent l'Outaouais vers Montréal. À ce sujet, André-Augustin lui dit le 13 juin 1814 :

J'ai reçu ta lettre du 4 de juin ici, cet après-midi, par Joubert, qui remonte avec John Hillman. J'étais ici pour aller au-devant des cajeux, mais sachant qu'ils sont rendus en bas je pars demain matin pour Montréal afin de livrer le bois au moulin chez Fortin. Il n'y a que le bois de John Hillman, Thom Campbell, et le chêne de rendus encore. Huse va faire refaire ses cages et nous prendrons les moyens de les conduire, soit au gros saut soit à Montréal, où on peut les vendre comme du bois équarri quinze sols le pied<sup>13</sup>.

Devenu propriétaire du fief de Plaisance, l'agent seigneurial et presque seigneur écrit : «Lundi et mardi prochains, j'irai à l'Île recevoir ce que l'on voudra m'apporter de rentes<sup>14</sup>.» Il ne faut pas trop compter sur les rentes pour vivre. Le travail de

l'agent consiste aussi à prévenir les vols de bois, souci de tous les instants. Mais ce que Denis-Benjamin aime par-dessus tout, c'est le contact avec cette nature sauvage, non seulement la trappe des animaux à fourrure : vison, martre, chat sauvage, castor, mais aussi l'apprentissage de la vie en forêt par la connaissance de sa flore et de sa faune.

«Mon oncle Benjamin a apporté de Buckingham un jeune chat sauvage, aussi bien apprivoisé qu'un chat domestique», dit son neveu Amédée. Aussi : «M. Éd. St-Julien conduit mon oncle Benjamin, Émery et moi, dans une savane sur sa terre, pour nous y montrer la plante de l'atoca. C'est une bruyère à feuille très petite et délicate. Nous y voyons aussi, réunies, toutes les autres bruyères du Canada : les gueules noires, les croquets, les bluets bleu et noir, le thé sauvage ou gaultheria, et le thé velouté ou aromatique. Aussi la curieuse plante dite *sarrazine*.» Et encore, Amédée s'adressant à son père : «Votre clôture de 12 pieds ne protégera pas vos chevreuils contre leurs paniques. Effrayés de la vue d'un chien, ou d'un bruit soudain, ils sauteront par-dessus. C'est 18 pieds qu'il faut. Oncle Benjamin me l'a dit d'après sa propre expérience<sup>15</sup>.»

### *Mariage et problèmes financiers*

En 1813, en pleine guerre, Denis-Benjamin n'en a plus que pour le grand amour. Pourtant la dulcinée choisie était depuis longtemps dans les parages, puisqu'elle habitait avec lui sous le même toit, comme une sœur, pourrait-on dire. Angelle Cornud, en effet, fille d'un marchand de Québec, dont les ancêtres venaient de Suisse, est maintenant fiancée à l'agent seigneurial de la Petite-Nation. Le Bas-Canada est en pleine guerre avec les États-Unis. Qu'à cela ne tienne! Le grand frère Louis-Joseph est capitaine du cinquième bataillon de milice d'élite et incorporée et passe son temps entre les casernes de Coteau-du-Lac et la Chambre d'assemblée. Le commerce du bois et des fourrures n'a pas garni les goussets de l'agent; aussi le père Joseph a promis d'aider son fils à fonder sa famille. Alors, fièrement, Denis-Benjamin écrit à son frère Louis-Joseph : «Papa est plus disposé que jamais à m'aider, j'en profiterai et cela me mettra peut-être dans le cas de ne te pas gêner. Tu me feras beaucoup de plaisir d'être présent à la cérémonie de mon mariage<sup>16</sup>.»

Mais Louis-Joseph ne sera pas présent au mariage de son frère le 14 septembre 1813. Ce jour-là, on fait une inspection de toutes les compagnies du 5<sup>e</sup> bataillon aux Cèdres, y compris celle de Papineau, en présence de l'adjudant général, le lieutenant-colonel Vassal de Monviel. Cette inspection explique sans doute l'absence de Papineau au mariage de son frère.

La cérémonie a été tenue secrète jusqu'au dernier moment. On se demande pourquoi. Parce que l'épousée habite dans la même maison que l'époux? Parce qu'elle a quatre ans de plus que l'époux? Mystère. La veille, le contrat est rédigé dans la maison de son cousin Denis-Benjamin Viger, avocat à Montréal, par le notaire Louis Guy, pourtant lui aussi officier dans l'armée, mais souvent absent des casernes. Angelle apporte des biens en argent et en meubles évalués à 450 £; l'époux n'a

pas un sou vaillant, que des promesses : il «se réserve une somme égale sur les deniers et effets mobiliers qu'il pourra amender de ses père et mère par succession, donation, legs ou autrement.»

Le mariage est béni dans la paroisse Notre-Dame de Montréal par le curé Le Saulnier, en présence du père du marié. Le témoin d'Angelle est Jean Léger-Richelieu, son oncle. On remarque dans l'assistance Jean-Jacques Lartigue, cousin de l'époux, accompagné de veuve Lartigue, sa mère; Rosalie Papineau, sœur de l'époux, Samuel Sherwood, qui avait été député de Grenville à la Chambre d'assemblée du Haut-Canada, Marie-Agathe Dumas, veuve du capitaine Louis Genevay, et Perrine Viger, deux bonnes amies d'Angelle; trois autres cousins de Denis-Benjamin signent fièrement le registre : Denis-Benjamin Viger, Côme-Séraphin Cherrier et Louis-Michel Viger, ce dernier aussi officier de milice.

Pendant cinq ans, les nouveaux mariés vivent en étroite collaboration avec le notaire Joseph Papineau et Louis-Joseph, maintenant propriétaire de la seigneurie de la Petite-Nation. Angelle continue, comme avant, ses voyages saisonniers à Montréal et à Saint-Hyacinthe, patrie de sa belle-sœur Rosalie. Mais, après son premier accouchement, la vie intime avec Denis-Benjamin a dû produire des secousses et un apprentissage imprévu. Un peu plus d'un an s'est écoulé depuis le 14 septembre 1813, que celui-ci s'en plaint à son frère André-Augustin dans une lettre qui n'a pas été conservée. Nous avons toutefois la réponse d'André-Augustin, qui est encore célibataire :

Je prends beaucoup de part au chagrin que tu me dis que ta femme te cause, mais que veux-tu faire? tu t'es mis dans le grand régiment : il faut batailler. Console-toi, tu n'es pas le seul de ta bande, il y en a bien d'autres. Au reste, c'est ta faute; tu l'as voulu, Dandin, «que diable allais-tu faire dans cette galère<sup>17</sup>?»

La famille de Denis-Benjamin et d'Angelle Cornud cependant commence. Angelle accouche de son premier enfant à Saint-Denis, dans la famille Cherrier. Un autre enfant suivra bientôt. Les nouveaux époux engendreront huit enfants qui, tous, se marieront et auront une descendance.

### *Denis-Benjamin libraire à Montréal*

Mais les finances sont toujours à sec. Denis-Benjamin, moins grand lecteur que son frère aîné, a de tout temps aimé les livres. Déjà au Séminaire de Québec, il avait demandé à son père de lui payer certains livres. Sa mère lui avait répondu : «Pour les livres que tu me mande tu vois cela avec ton papa<sup>18</sup>.»

Le père Papineau décide de sortir son fils de son rôle d'agent et de l'envoyer s'occuper d'une librairie à Montréal. Futé et diplomate comme il sait l'être, Joseph étale d'abord ce projet non pas à son fils mais à sa bru. De Montréal, il écrit donc à Angelle :

Benjamin vous communiquera le projet que j'ai formé de vous rappeler en ville en vous procurant le moyen de gagner votre vie aussi bien qu'à la

Petite-Nation. Votre santé ne permet pas que vous soyez si éloignée de nous. Ainsi j'espère que ce projet ne vous déplaira pas, le genre de commerce vous sera agréable. Il n'est point si compliqué que la vente des autres marchandises de détail ordinaire; cependant si vous y avez de l'opposition, ne vous gênez point de vous en expliquer franchement et le parti que vous préférerez me sera toujours le plus agréable : réfléchissez-y afin que vous puissiez me faire connaître ce que vous en pensez, quand je serai à l'île à Roussin, ce qui sera dans peu<sup>19</sup>.

Aussitôt proposé, aussitôt accepté. Le projet prend corps rapidement. Un contrat est signé en présence du notaire Doucet le 31 décembre 1818, annonçant qu'une société est créée – en 19 articles – pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1819, entre Hector Bossange, libraire, et Denis-Benjamin Papineau. Bossange, un Français, connaît très bien le commerce du livre; son père, Martin Bossange, s'est bâti une solide réputation en ce domaine à Paris et à travers le monde. Le commerce démarre à Montréal sous de bons augures : en février 1819, les associés signent un bail à loyer. Pour une durée de trois ans, Joseph Bresse, marchand à Chambly, loue maison et dépendances situées rue Notre-Dame à Bossange & Papineau, qui s'engagent à y faire des rénovations pour tenir leur librairie<sup>20</sup>. En mars, les libraires associés engagent même un commis qu'ils paient 70 £ par année : François-Philippe Cordeliers, un Parisien venu au pays en 1813 comme sergent dans le régiment de Meuron.

Mais la nature se charge parfois de mettre fin à l'enthousiasme d'un néophyte. Dix mois se sont à peine écoulés qu'un incendie, dans la nuit du 26 au 27 octobre 1819, vient endommager considérablement les livres de la librairie Bossange & Papineau. Les pertes par la fumée et l'eau sont considérables. L'agent d'assurance, Josiah Bleakley, secrétaire de la *Montreal Fire Insurance Company*, se fait tirer l'oreille pour payer les dommages encourus par l'incendie. Après un échange de lettres entre Papineau et l'assureur, Joseph prend l'affaire en main, mais il semble bien que les libraires associés aient essuyé une perte financière considérable, étant donné l'insolvabilité des assureurs.

Denis-Benjamin rapportera chez lui un certain nombre de livres, et, plus tard, son frère Louis-Joseph lui offrira d'en acheter pour la bibliothèque de l'Assemblée :

Tu avais envie de te défaire de quelques livres [«Lors de la dissolution de la Société Bossange & Papineau», ajoute le copiste en marge] que tu avais été forcé de prendre au lieu d'argent. Si tu le désires encore, envoie-moi la liste et les prix les plus modérés auxquels tu pourrais t'en défaire. Je pourrais en choisir au montant de 80 à 100 £ pour la bibliothèque de la Chambre, réponds-moi sur cet article le plus tôt possible. Nous avons presque tous les livres de droit, à l'exception, je crois, du *Corps de droit romain*. Ainsi, ce sont surtout les ouvrages historiques que nous serions dans le cas d'acquérir<sup>21</sup>.

Denis-Benjamin tente désespérément de se sortir du pétrin financier engendré par cette perte en vendant ses propriétés de la Petite-Nation, comme s'il ne voulait

plus y retourner. Le 28 février 1820, Denis-Benjamin Papineau, encore qualifié de marchand libraire à Montréal, vend à Joseph Thomas-Tranchemontagne, de la Petite-Nation : «une île vulgairement nommée l'île à Roussin, dépendant de la seigneurie de la Petite-Nation, avec deux maisons, hangar, remise, granges, écuries, boulangerie, laiterie, jardins et prairies». Pour une somme de 500 £. Il faut voir en cette démarche une initiative de Joseph Papineau qui rédige le contrat en lieu et place du notaire Doucet où l'acte est enregistré.

### *Tous les métiers*

Mais Denis-Benjamin continue de s'enfoncer dans les dettes. Le prêteur, richissime marchand à Montréal, originaire de Terrebonne, se nomme Joseph Masson. Denis-Benjamin aura recours à ses services. On verra par la correspondance de Denis-Benjamin qu'il entretient des dettes pendant de longues années envers ce marchand, dettes qu'il ne pourra éteindre qu'avec son salaire de ministre et de Premier ministre, une fois que sa famille commencera à voler de ses propres ailes.

Entre-temps, il faut bien vivre. Aussi, Denis-Benjamin ramène Angelle à l'île et réintègre son fief de Plaisance. Cette île à Roussin qu'il avait acquise de son père en 1816<sup>22</sup> est maintenant défrichée en grande partie. Deux maisons y ont été construites, une grange, des remises, une écurie, une boulangerie; un jardin est entouré d'une clôture en planches. Sera-ce suffisant pour faire vivre une famille qui ne cesse de s'agrandir? Denis-Benjamin ne manque pas de courage et utilise tous les moyens pour se créer de petits revenus. Le plus en vogue à cette époque est le commerce de la potasse, comme l'avait fait son parrain Denis Viger. «Je pense toujours être en ville le 20 prochain, écrit-il à Louis-Joseph, et alors tu pourrais remonter avec moi. Dans ce moment, je suis à faire la récolte de patates, bled d'Inde et citrouilles et un peu de potasse» (25 septembre 1824). Trois ans plus tard, l'exploitation est devenue considérable : «J'ai descendu, dit-il à son père, 14 quarts de potasse qui ont produit près de 3½ tonneaux que j'ai vendus 31/6 le cwt<sup>23</sup>» (27 octobre 1827). Il organise véritablement sa ferme de la Petite-Nation pour y faire l'exploitation de la potasse, cette denrée servant à faire du savon et aussi de l'engrais. La matière première requise est le bois – qui ne manque pas en Outaouais. Il écrit à son créancier Masson :

Je pense que dans un mois un bon homme peut bûcher et faire bûcher ce qu'il faudra de bois pour faire un quart de potasse. J'engagerais six hommes pour bûcher et faire de la cendre, et deux autres pour la transporter et mettre en potasse. Si vous voulez me procurer les moyens d'acheter les vivres nécessaires, tels que lard, farine et pois, j'entreprendrai de faire de la potasse (7 décembre 1835).

Non seulement Masson insiste pour être remboursé, mais aussi son frère André-Augustin qui avait emprunté de l'argent pour Denis-Benjamin. On est en 1829, et les créanciers pressent André-Augustin :



La présente est pour te prévenir que je suis menacé d'être poursuivi pour le remboursement de mon obligation chez Delvecchio. Tu sais que je n'ai fait cet emprunt que pour te faciliter. J'ai déjà sacrifié 25 % sur la vente que j'ai faite d'une partie de mon terrain. Je suis ruiné si tu ne me fais pas ce remboursement. Je suis préparé pour ma part, mais s'il faut que je paye encore pour toi, c'est au-dessus de mes forces. J'ai réglé pour les intérêts échus au 15 du courant. Je te prierais de me faire parvenir à Montréal l'année d'intérêt qui est échue<sup>24</sup>.

Un bon ami, Thomas Mears, de Hawkesbury, demande à Daniel Sutherland, maître général des Postes à Montréal, que Denis-Benjamin Papineau obtienne la fonction de maître de poste pour la seigneurie de la Petite-Nation. En novembre 1824, c'est chose faite, et Denis-Benjamin conservera ce métier pendant de nombreuses années.

Peu après, le lieutenant-gouverneur Francis Burton le nomme juge de paix pour le district de Montréal et aussi commissaire pour entendre et juger les petites causes inférieures dans la seigneurie de la Petite-Nation.

Denis-Benjamin acquiert ainsi une grande respectabilité, mais ce ne sont pas là des emplois très lucratifs. Avantages sociaux : il peut recevoir des lettres gratuitement, mais en 1843, il n'aura plus le droit, dit-il, comme maître de poste, d'envoyer ou de recevoir ses lettres franches de port. «Alors il faudra, écrit-il à son neveu Amédée, par raison d'économie, rendre nos correspondances moins fréquentes mais plus longues, vu que les lettres ne doivent pas excéder ½ once. Procure-toi et procure-moi du papier fin, pour que l'on puisse mettre beaucoup dans un petit poids» (18 décembre 1843).

En 1830, il est député grand voyer pour le township de Lochaber. Un autre emploi qui consiste à s'occuper des chemins. Pendant l'été et l'automne de l'année 1843, il dit avoir été occupé à établir des chemins publics.

L'organisation d'une ferme, l'ensemencement des terres, l'élevage, ce sont là aussi les préoccupations quotidiennes de Denis-Benjamin. En 1813, sa sœur Rosalie écrit qu'il «a ensemencé ses sept arpents<sup>25</sup> de désert.» Faire les foins et en vendre devient un métier assez lucratif. Il dit à son grand frère, où il a été faire les récoltes en son absence : «J'ai déjà promis du foin de ta ferme à quelqu'un qui m'en a demandé une dizaine de tonnes. Je le vendrai douze piastres la tonne, tant qu'il y en aura. Je pense aussi que l'on trouvera à vendre le grain de la ferme assez avantageusement dans le cours de l'hiver» (7 novembre 1818). Il écrira lui-même ensuite : «J'ai un assez bon fonds de bêtes à cornes maintenant, il ne me manque plus que des moutons» (6 juillet 1828). Et encore : «La récolte est commencée. L'orge et le seigle sont mûrs, le bled commencera dans 8 ou 10 jours. Les fraises ont assez bonne mine, mais il y a beaucoup de bled et d'avoine cariés» (29 juillet 1834).

Denis-Benjamin ne connaîtra pas l'exil comme son grand frère, mais la catastrophe ne l'épargne pas; sa sœur Rosalie écrit à Julie le 23 juillet 1838 : «Le vent a abattu tous les bâtiments du pauvre Benjamin : trois granges, un hangar, d'autres bâtiments, la maison de son fils : tout est à bas, et ce, à la veille des foins.»

Les moutons qui lui manquaient sont maintenant à brouter dans les champs en 1843. Denis-Benjamin a l'intention d'«ériger ici sous mes yeux une machine à carder et à filer, aussi un métier ou deux pour faire de l'étoffe, et un moulin à fouler, le tout mû par la vapeur... On se trouvera bientôt ici à la tête d'un troupeau de 200 moutons, et on trouverait beaucoup de pratique à carder les laines des habitants de la seigneurie et des lieux voisins. De cette manière-là, ton frère pourrait gagner sa vie honorablement» (18 décembre 1843).

Et, le printemps venu : «Je pense écrire prochainement à New York pour faire venir une machine qu'ils nomment *Horse Power* pour deux chevaux afin, lorsque venue, voir quelles dimensions je donnerai à mon bâtiment pour carder. Je pense t'avoir déjà écrit que je renonçais à la vapeur, à cause de l'ingénieur qu'il faudrait avoir constamment et de la difficulté que l'on éprouverait par ici, s'il y fallait faire quelques réparations» (17 avril 1844).

Mais ce projet ne verra pas le jour, du moins au cours de la décennie de 1840. «Je mets de côté pour le moment le projet de bâtir un moulin à carder mû par des chevaux, pour adopter celui d'en faire construire un sur le ruisseau du moulin en bas de mon jardin. Amédée et Lactance goûtent ce projet, et je vais m'en occuper» (3 novembre 1844).

Le fils aîné de Denis-Benjamin, Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau, prend la relève et voit au bon fonctionnement de la ferme pendant les absences de son père.

Tu diras à papa que les deux tasserries de la grange neuve sont pleines jusqu'au faîte, et je finis aujourd'hui de faucher le foin de la terre neuve que j'avais effardochée l'année dernière. Je pense le mettre lundi en grange si le temps le permet. Il se couvre beaucoup aujourd'hui. Je commencerai lundi à faire faucher dans les branches, puis effardocher et faire essoucher<sup>26</sup>.

Mais on a beau veiller sur sa ferme comme un avare sur son or, la terre refuse parfois de donner. Denis-Benjamin a acquis une expérience que son fils aîné n'a pas. Il le morigène pour s'être acharné à vouloir faire pousser du blé dans une terre qui n'en peut produire.

Tu parles d'acheter du bled. C'est fort bien, il y faudra pourvoir du mieux que je pourrai. Combien en faudrait-il? C'est une chose à savoir. Mais la raison pourquoi il en faut acheter ne vaut rien, c'est que le bled que tu as semé ne rend pas. Je te l'ai toujours dit : le sol de la ferme n'est pas propre à cette culture, et toi et les fermiers voulez toujours vous obstiner à en semer, en dépit de mon expérience. Eh bien, à présent je défends positivement que l'on en sème davantage. Sur les terrains hauts de sable, on pourra tous les ans mettre un morceau en seigle qui vient toujours bien, qu'il soit d'automne ou de printemps. Si on veut semer du bled, il faut nettoyer de la terre glaise le long de la grande coulée qui commence au chemin et va à la petite rivière. Tout ceci me conduit à te dire que l'on pourrait récolter du bled après que la terre aurait été chaulée<sup>27</sup>.

Tous les citoyens qui jouissaient d'une bonne réputation ou qui avaient les caractères d'un chef sont appelés à jouer un rôle militaire. Denis-Benjamin, dans son discours à ses électeurs en 1842, dira : «La communication à laquelle je viens de faire allusion avait pour objet de réorganiser la milice dans le bataillon dont je suis commandant depuis 1828.» Et, une fois qu'il aura pris sa retraite de la carrière politique, il se voit offrir en 1849 le commandement du premier bataillon de milices des Outaouais, le major Dole ayant témoigné le désir de s'en désister en sa faveur.

En 1834-1835, il est élu à l'unanimité marguillier de la paroisse Notre-Dame de Bonsecours de la Petite-Nation. Un peu comme sa carrière militaire, voilà pour Denis-Benjamin un titre plus honorifique. Cependant, il travaille avec acharnement et efficacité à l'établissement du premier missionnaire sur la rive nord de l'Outaouais : construction de chapelle, aménagement du cimetière. Il en écrit à son cousin Jean-Jacques Lartigue, maintenant évêque. Tiraillements interminables et procédures, nid de chicanes avec Saint-André-Avellin, paroisse naissante. Denis-Benjamin tâte aussi de l'éducation; il s'occupe des écoles et des taxes à prélever pour les établir. À le voir aller au cours des années 1830-1840, on a l'impression d'un homme orchestre qui touche à tout.

*Député, ministre, Premier ministre et conseiller exécutif*

Il n'en fallait pas davantage pour se présenter député lors d'une élection partielle pour le comté d'Ottawa en 1842, un comté en majorité anglophone. Il nous dit qu'il a été poussé par son gendre le Dr Dennis Leman et que sans lui il ne se serait pas présenté. Il est élu le 17 août 1842 après quelques jours de vote, obtenant 492 voix et défaisant un coriace adversaire, Charles Symmes (392 voix), homme influent d'Aylmer et neveu de Philemon Wright. Comment a-t-il réussi à décrocher ce poste, lui que le *Montreal Herald* insulte grossièrement en rappelant qu'il est frère de l'*infamous archi-traitor*<sup>28</sup>. Celui qui nous éclaire le mieux sur la stratégie électorale de Denis-Benjamin est son fils Denis-Émery, qui écrit à son cousin Lactance en exil à Paris :

Sans doute tu aimerais peut-être à connaître les causes du changement apparent d'opinion dans le comté des Outaouais où une majorité d'origine britannique a élu papa, mais il ne faut pas se méprendre sur cette élection. C'est une élection de personne et non pas de principes. Papa, membre du Conseil municipal, est venu en contact avec toutes les personnes influentes d'origine étrangère. Les mesures que ces personnes proposaient, il les soutenait ou s'y opposait, suivant qu'elles lui paraissaient dans l'intérêt de la population ou contre ces intérêts; il les discutait froidement et souvent il convertissait ses plus chauds adversaires; même les seules mesures qui ont tourné à l'avantage du comté, il les avait proposées et, par sa logique, les a imposées à ses opposants au Conseil; le peuple en a éprouvé les bons effets, et lui a accordé sa confiance<sup>29</sup>.

Le voilà donc dans l'antre de Cacus, comme disait Louis-Joseph de la Chambre d'assemblée. Sous des dehors de réformiste, au début, Denis-Benjamin finira sa carrière sous l'étiquette de Tory.

Il fait montre cependant d'un courage spartiate à braver l'épreuve, travaille avec acharnement, étudie à fond et prépare minutieusement ses dossiers, parle peu et écoute beaucoup, en autant que sa surdité le lui permette. Il affectionne plutôt les consultations privées et les conciliabules – procédés qui ne manquent pas en politique. Il affectionne les discussions avec Étienne Parent. Son fils Casimir écrit à ce sujet : «Je suis content d'être auprès de papa. Je vais veiller avec lui de temps à autre, les dimanches par exemple; et les entretiens savants qu'il fait avec M. Parent me plaisent beaucoup et me font beaucoup de bien<sup>30</sup>.»

Une fois mis au fait des procédures parlementaires, surtout après l'arrivée du gouverneur Metcalfe, Denis-Benjamin demande le paiement des arrérages de salaire de son frère orateur; il patronne le bill des Écoles, celui des Municipalités, présente une motion sur l'utilisation de la langue française en Chambre.

Les premières séances parlementaires auxquelles Denis-Benjamin est présent, se passent à Kingston, sous le gouverneur Bagot. Denis-Benjamin est alors en pension avec son cousin Denis-Benjamin Viger. Puis à Bagot succède Metcalfe. Avec ce gouverneur, c'est l'entente parfaite. C'est Metcalfe qui nomme D.-B. Papineau commissaire des Terres de la Couronne en 1844. Le gouvernement est maintenant établi à Montréal et Denis-Benjamin emménage dans une pension de la rue Saint-Vincent, au-dessus de la librairie Fabre. Peu de temps après, il occupe une maison louée par Amédée, rue St. George. Denis-Benjamin se rend tous les jours à son bureau de la Commission des Terres, rue Notre-Dame. Le mois suivant, Metcalfe choisit les membres de la Corporation des Travaux publics. Pendant deux ans, Denis-Benjamin occupera une fonction aux Travaux publics, avec Killaly, Begley, Daly, Draper et Morris. Il n'en fallait pas plus pour que, le 25 octobre 1844, D.-B. Papineau fût réélu sans opposition député du comté d'Ottawa.

Mais les débats parlementaires du Canada-Uni, en 1844, ne sont pas toujours reposants. Lactance Papineau, tout juste rentré d'exil, en donne une idée caricaturale mais qui devait être assez exacte :

Tous les membres canadiens-français (Guillet et mon oncle exceptés) sont toujours et systématiquement opposés à tout ce qui se propose de l'autre côté de la Chambre, et cela avec une passion et une violence fanatiques sur toutes les mesures, sur toutes les questions. Le Parti ministériel n'est pas moins opiniâtre et n'agit pas moins de parti pris d'avance<sup>31</sup>.

Au cours de l'été 1845, le gouverneur Metcalfe l'envoie en mission à Fredericton. Il voyage en compagnie de William Henry Draper. Le but de cette expédition est de rencontrer le lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick et de discuter des limites entre les deux provinces. «Une requête a été circulée dans l'établissement acadien et canadien de Madawaska (je ne saurais dire en quel temps, mais ce doit

être quelqu'une de ces années dernières) dans laquelle on faisait signer aux gens la demande d'être annexés au Nouveau-Brunswick plutôt qu'au Canada. Cette requête a été envoyée en Angleterre par les autorités du Nouveau-Brunswick. Mais l'on me dit que ceux qui étaient à la tête de la mesure étaient des intrigants qui avaient leurs vues particulières, et que les gens ont signé la requête sans trop savoir ce qu'ils faisaient et d'après de faux exposés. Comme il pourrait être important pour le bien de la religion et de la Province de savoir au juste ce qui en est, et ce le plus tôt possible, auriez-vous la bonté d'en écrire au missionnaire de Madawaska?» (29 avril 1845).

Denis-Benjamin fera rapport de son voyage au cours duquel il tient un journal qui nous apprend son itinéraire par Burlington, Albany, Boston et Portland.

En septembre de la même année, cette fois, il entreprend un long voyage au Saguenay à titre de commissaire des Terres. En compagnie de François-Réal Angers, il rédige un compte rendu de sa mission qui a pour but d'organiser systématiquement l'établissement des terres pour des Canadiens qui ont été exclus de tout accès aux Terres de la Couronne. Denis-Benjamin précise : «Il est à espérer que cette exclusion est finie pour ne plus revenir. Mais il faut du travail, de la constance et de la persévérance pour surmonter l'apathie de nos Canadiens et les empêcher de devenir la proie de spéculateurs, qui cherchent à les endetter pour profiter des améliorations qu'ils peuvent avoir faites» (27 mai 1845).

Le Conseil exécutif approuvera le rapport soumis par Papineau.

En novembre 1845, le gouverneur Metcalfe, malade, quitte le Canada pour l'Angleterre. Denis-Benjamin et plusieurs de ses collègues le conduisent au train de La Prairie-Saint-Jean. Le commissaire des Terres est tellement ému qu'il pleure le départ de celui qui a toujours su apprécier ses qualités.

L'année suivante, pendant l'administration Cathcart, Denis-Benjamin redouble d'énergie. Il ne met pas les pieds à la Petite-Nation pendant presque deux ans et s'active dans plusieurs dossiers, malgré les sarcasmes de certains journaux qui ne se privent pas pour dénoncer son incompetence et sa surdité. En juin 1846, c'est la formation du ministère Draper-Papineau, composé de William Henry Draper et Denis-Benjamin Papineau. Ce dernier devient membre du Conseil exécutif et conserve ses fonctions de commissaire des Terres. Aussitôt, il reçoit une lettre anonyme d'injures<sup>32</sup>, destinée au journal *La Minerve* qui ne la publie pas.

En mai 1847, Papineau participe à un nouveau ministère, sous le gouverneur Elgin : le ministère Sherwood-Papineau, composé de Henry Sherwood (député de Toronto, Canada-Ouest) et de Denis-Benjamin Papineau (député d'Ottawa, Canada-Est).

Mais l'énergie du ministre s'amenuise. Un petit Napoléon nommé Louis-Hippolyte La Fontaine prépare son grand ministère de 1848 et veut faire le ménage dans la députation. Une lettre, rédigée en anglais, signée du pseudonyme Thomas Corvin aboutit sur le bureau du Premier ministre Papineau; elle contient, à peine voilées, des menaces de mort. C'en est trop. Denis-Benjamin remet sa démission le 7 décembre 1847 et, retrouvant un profond sentiment de liberté, retourne à la Petite-Nation.

## *Une grande famille*

Ce sous-titre ne renvoie pas aux huit enfants de Denis-Benjamin, mais a trait à l'appartenance de ce dernier à une famille renommée, une grande famille. Le nom de Papineau est partout. Il est honni par certains, ou célébré par le plus grand nombre, mais il ne passe pas inaperçu, étant donné l'autorité juridique du notaire Joseph et du politique flamboyant Louis-Joseph. Ce grand frère ne s'est jamais brouillé avec Denis-Benjamin. La correspondance conservée contient 80 lettres de Denis-Benjamin à Louis-Joseph, et 100 de ce dernier à Denis-Benjamin, déjà éditées. Ces lettres traitent souvent d'affaires seigneuriales, mais aussi de sentiments familiaux intenses. Louis-Joseph donne à son frère le fief de Plaisance, une partie de sa seigneurie. Après son retour d'exil, une fois que le manoir de Montebello est construit, Louis-Joseph rêve de voir s'établir près de lui son frère Denis-Benjamin – qui n'a plus que quelques années à vivre. Ce rêve ne se concrétisera pas. Mais les deux frères ont en commun l'amour et la connaissance des plantes. Denis-Benjamin parle de lobélie, sarrasine, hoya, laurier-rose, géranium, rhododendron, oranger; 35 pots, tous de jolies plantes. Il écrit à Angelle :

Les plantes que j'ai envoyées devaient me servir de récréation, mais elles ont tant souffert en mon absence que pour ne pas les perdre il m'a fallu les envoyer. Leur culture n'est pas difficile : il ne faut que les arroser et puis les repoter une fois tous les ans. Conservez-les, soignez-les pour l'amour d'un parent qui vous aime bien, et pour lequel il faut espérer qu'elles seront une jouissance. Elles sont toutes belles, le rhododendron surtout, et le laurier-rose à fleurs doubles, ont des fleurs magnifiques. Plusieurs des géraniums aussi. Les orangers sont curieux, et vous aurez, je l'espère, l'année prochaine le plaisir de leur voir des fruits. Ce n'est pas une dépense à recommencer tous les jours, comme ce serait le cas si j'avais des goûts plus dispendieux (8 août 1845).

Le Premier ministre Papineau s'évade des contraintes de la vie politique en cultivant, avec plus de succès certes, les fleurs de son appartement. Il faut citer ici un extrait de cette lettre, écrite de Montréal à son fils aîné, et qui montre les liens étroits de toute la famille Papineau avec la botanique :

J'ai une azalée blanche qui a été couverte de fleurs, maintenant en partie passées, mais j'en ai une rose qui en est toute couverte et qui fait un effet vraiment brillant. Puis j'ai six hyacinthes qui montrent le commencement de leurs grappes; il y en aura de bleues, de blanches et de rouges. Ce sont les trois couleurs de ces plantes, mais chaque couleur a des sujets qui varient dans leurs nuances. J'ai aussi une variété de narcisse jaune (grand soleil d'or) qui ne tardera pas à fleurir. Vous voyez par là que je me permets toujours quelque plaisir. Il me faut bien quelque petite compensation, et certainement ce plaisir-là est bien innocent. Il y a aussi des jonquilles doubles, des glaïeuls de trois variétés, des anémones doubles. La plupart de ces plantes iront embellir le jardin ou plutôt les jardins de la

Petite-Nation, ton oncle [Louis-Joseph] devant partager, et les plantes étant des plantes de pleine terre. À part de cela, j'ai, pour rester dans la maison au moins l'hiver, deux azalées, deux mimosas ou acacias nains d'un très joli feuillage. Un camélia du Japon, un myrte à petites feuilles, un *dto* à grandes feuilles, un jambosier ou eugénie australe. Puis ton oncle Toussaint m'a promis des boutures d'un assez grand nombre de plantes que nous n'avons pas. Il y aura presque de quoi garnir une serre chaude, ou tout au moins toutes les fenêtres de la maison, haut et bas (16 février 1847).

Le cousin Lartigue, évêque, fait-il lui aussi partie de cette grande famille? Louis-Joseph ignorait allégrement sa présence, mais Denis-Benjamin pense autrement. Il le consulte et lui écrit à plusieurs reprises au sujet de l'établissement d'un prêtre en permanence à la Petite-Nation, plutôt que de voir un missionnaire voyager d'un établissement à l'autre, présent à peine dix jours par mois, ici et là. En 1833, Denis-Benjamin s'engage auprès de l'évêque Lartigue à soutenir l'existence d'un curé à la Petite-Nation.

Mais le caractère obtus du cousin Jean-Jacques transperce malgré lui. Quand vient le temps du mariage d'Agathe-Honorine Papineau, fille de Denis-Benjamin, un problème se pose. Il y a deux prétendants qui aimeraient bien épouser Honorine : Louis-Antoine Dessaulles et Dennis Sheppard Leman. Le premier est un cousin germain, de religion catholique; l'autre est un médecin qui n'a aucun lien de parenté, est originaire d'Angleterre et pratique la religion protestante. Denis-Benjamin penche pour Leman. Le curé Pascal Brunet, de la Petite-Nation, remet la décision entre les mains de l'évêque Lartigue qui tranche, comme d'habitude, avec sa machette :

Je ne puis que vous défendre de coopérer en aucune manière au mariage projeté, dont vous me parlez dans votre lettre du 19, soit en le faisant vous-même, soit en permettant à aucune personne du Haut-Canada, des États-Unis ou d'ailleurs, de le faire. Je suis bien surpris que le père de la fille, m'ayant écrit le 29 août que sa réponse, ainsi que celle de sa fille au docteur, dépendrait absolument de la mienne, et qu'il s'en rapportait entièrement là-dessus à mes lumières; et moi, lui ayant répondu qu'entre deux maux nécessaires, je préférerais de donner sa fille à son cousin germain, plutôt qu'à un protestant, il se décide aujourd'hui pour cet homme : pourquoi me consulter, si l'on ne voulait pas suivre mon avis<sup>33</sup>?

Avec un pareil caractère, on comprend que les frustrations épiscopales soient quotidiennes. Non, décidément, cet homme ne fait pas vraiment partie de la grande famille Papineau. Le mariage d'Agathe-Honorine se fera et ce sera avec le Dr D.S. Leman.

On connaît, par sa correspondance, le caractère enjoué teinté d'humour de Louis-Joseph; son frère Denis-Benjamin en partageait aussi une bonne part. Une anecdote à ce sujet est rapportée par son neveu Lactance, en visite à L'Assomption dans la famille de Louis-Michel Viger. Denis-Benjamin y était aussi : «L'on se mit bientôt à table. À 11 h, nous y étions encore et ce ne fut pas du temps mal employé. Les oncles Benjamin et Cherrier n'ont jamais été plus spirituels, ni M. [Louis-Michel]



Viger plus réjouissant et plus gai, que ce soir-là<sup>34</sup>!» Tous les membres de la grande famille ont conservé de petits recueils de chansons, quelquefois des chansons d'amour, mais aussi des plaintes tristes à pleurer ou de beaux refrains grivois.

Qu'en est-il du dernier enfant de la famille, du dernier frère de Denis-Benjamin? Il s'agit ici d'un prêtre, prénommé Toussaint-Victor, qui devait, lui aussi, étaler avec une certaine discrétion son humour et ses chansons grivoises. Protégé par son père, il réussit à se hisser à la prêtrise, mais il garde son caractère d'homme entreprenant. Curé à Saint-Jean-Baptiste de Rouville en 1829, il est tout à coup sorti de son presbytère par un ordre épiscopal indiscutable, autrement dit il est privé de cure. Cette pénitence, infligée par l'évêque de Québec (Montréal n'étant pas encore un diocèse), mais approuvée sûrement par le cousin Lartigue, durera treize ans. Sa soeur Rosalie, apprenant la nouvelle, s'enquiert auprès de Denis-Benjamin pour connaître les causes de cette déchéance. Personne n'en dit quoi que ce soit dans la correspondance. Mais un bout de lettre du grand vicaire Viau, de Québec, finit par éclaircir le «crime» de Toussaint-Victor : il aurait abusé un peu trop des liqueurs enivrantes et, dans cet état, tenté d'entrer chez une veuve.

Ce misérable frère, ostracisé, privé de cure, donc de revenus, est recueilli par son père et par son frère Denis-Benjamin à la Petite-Nation. Il y vivra en retraite pendant de longues années. Il n'a aucun droit d'administrer les sacrements à qui que ce soit. Un missionnaire écrit à Mgr Lartigue pour rendre compte du comportement de Toussaint-Victor Papineau :

Cette personne dont vous m'avez parlé demeure chez son frère, il conduit les hommes à la ferme, au chantier, etc. Il porte la soutane les dimanches lorsqu'il vient à la messe; il y vient régulièrement, il ne s'est pas confessé parce que, dit-il, il ne peut pas pardonner les torts qu'on lui a faits. Je crois quant au moral qu'il se comporte bien; je ne sais s'il dit son bréviaire ou non. Je ne crois pas obligé de m'en rendre compte<sup>35</sup>.

Or, une lettre de Denis-Benjamin vient étaler le non-sens de la situation où se trouve son frère. En habile cousin, il raconte à l'évêque l'incident suivant :

Un homme, après avoir été malade toute sa vie, est enfin venu à être en danger. Ses parents et amis se sont adressés à Toussaint, qui leur a dit que le danger n'était pas assez imminent pour les empêcher d'aller chercher M. Moore. C'était, cela, le 30 de novembre, et il faisait bien froid. Les gens sont partis, quatre dans le canot de Toussaint, qu'il leur a prêté. Et se sont rendus jusqu'à près d'une lieue de chez M. Moore. Alors la glace et la nuit les ont arrêtés, et ils sont revenus trouver Toussaint qui a confessé le malade dans la nuit et, le dimanche, lui a administré l'extrême-onction. L'homme est mort le mercredi matin suivant. Le manque total de secours où se serait trouvé ce pauvre malade, si Toussaint n'eût pas été dans l'endroit, leur a fait faire bien des réflexions, et plusieurs ont dit qu'il fallait vous présenter une requête pour vous demander de les faire desservir par Toussaint, au moins en attendant que vous puissiez leur procurer un autre curé ou missionnaire (12 décembre 1833).



Mais l'évêque se montre inflexible. Il faudra attendre la mort du cousin Lartigue et la venue d'Ignace Bourget à la tête de l'épiscopat montréalais pour que Toussaint-Victor retrouve une cure et ses moyens financiers. On le verra occuper la cure de Saint-Barthélemy, en compagnie de sa nièce Honorine, veuve du Dr Leman.

### *Santé fragile de Denis-Benjamin*

Quand tout va bien, il dit que la famille «est à son ordinaire». Mais la santé de Denis-Benjamin n'est pas toujours ainsi : elle est fragilisée depuis au moins l'année 1835, alors qu'il est atteint pendant l'hiver d'un rhumatisme qui le laisse dans un état de grande faiblesse. Il aurait souffert également de fièvres intermittentes (malaria? typhoïde?) au cours de 1837 : «Le retour périodique de la fièvre, le soir, me déplaît et me fait penser qu'à part du rhumatisme universel inflammatoire, je suis aussi attaqué de la maladie nommée fièvre continue aiguë, dont mon petit Casimir a été si dangereusement malade. La révolution que j'ai eue vendredi dernier en a été la crise, et je ne vois pas que les fièvres rhumatisques soient sujettes à pareille crise» (1<sup>er</sup> février 1837). Il précise quelques jours plus tard : «J'ai été absolument privé de l'usage de mes facultés corporelles, sans pouvoir seul remuer même un de mes doigts. Ce n'est que depuis quelques jours que j'ai recouvré l'usage de mes doigts, assez pour pouvoir écrire» (6 février 1837). Malgré les soins assidus de son gendre, le Dr Leman, et, plus tard, ceux du Dr Murray, Denis-Benjamin ne parviendra jamais à se débarrasser du rhumatisme aigu qui le paralyse pendant des semaines, surtout l'hiver. Amédée rapporte en 1839 et 1841 que son oncle, de «santé délicate», a souffert tout l'hiver de cette maladie. Denis-Benjamin avoue lui-même : «Depuis quinze jours j'ai été arrêté de mon rhumatisme dans les reins, qui ne me permettent pas de m'asseoir. Il me fallait rester ou debout ou couché et me remuer avec bien de la peine. Si j'avais eu un bureau ou pupitre assez haut pour pouvoir écrire debout, ce n'aurait été qu'à demi-mal. Ainsi, pendant tout ce temps-là, je n'ai pu que lire» (11 avril 1842). Six ans passent et les souffrances reviennent sans relâche, au point qu'il a besoin de soins particuliers :

Le mieux que papa éprouve est bien peu de chose : la sciatique le tient dans la hanche et dans les reins. Il ne se remue que bien difficilement. Pour le faire aller à la selle, nous le tenons à deux ou trois pour lui passer sous les reins deux ou trois oreillers afin de le soulever et lui passer un pot exprès. Il a pris huit des pilules que le docteur lui a données, puis a pris l'huile de castor qui a assez bien opéré. Il en prend tous les jours. Aujourd'hui, nous l'avons changé de lit, l'avons mis sur un baudet<sup>36</sup> pour avoir plus d'aise à le remuer<sup>37</sup>.

Sans trop le savoir, Denis-Benjamin vit ses dernières années. Sa fin ressemblera au dernier jour de vie de Louis-Joseph en 1871. «Nous l'avons transporté mercredi dernier dans la chambre de campagne où il a la vue de ses fleurs. Depuis deux jours, il fait un fort soleil et a beaucoup plu cette nuit, la neige s'en va grand train<sup>38</sup>.»

Quels remèdes utilise-t-il pour soulager ses maux? Il parle d'extrait de colchique et d'eau minérale : «Je bois de l'eau minérale à force. Les douleurs, par ce moyen, n'augmentent pas, mais elles ne disparaissent pas non plus. Si je n'ai pas de rechute cet hiver, j'espère que l'été prochain les fera disparaître. Je ne suis bien que lorsque je puis prendre un exercice violent en plein air et sous une température modérée. Le froid m'est contraire» (14 décembre 1848). Et l'année suivante : «Au commencement de la semaine, j'ai eu une attaque assez forte de douleurs rhumatismales, mais dans les chairs seulement. Je n'en étais pas moins dans l'impossibilité de me remuer, surtout par une violente douleur dans le côté droit. Le repos absolu, quoique forcé, trois jours de lit, force eau minérale, un large emplâtre de brai sur le côté, m'ont remis sur farine, comme on dit, mais ma foi! il faut convenir que tout cela n'est pas marque de jeunesse ni de vigueur» (5 mai 1849).

La santé de Denis-Benjamin, buveur de café et fumeur, est compromise depuis longtemps; en 1850, il n'en a encore que pour quelques années de souffrances.

### *Ses derniers moments*

Son salaire annuel de politicien (1000 £, comme commissaire des Terres) lui a permis de liquider ses dettes envers Masson. Mais à quel prix! En politique active, il fut un bourreau de travail, malgré ses maladies fréquentes : «Il faut être au Conseil, il faut être au Département, il faut être à la Chambre, il faut être dans les comités; enfin, il faut être partout, et puis pourquoi? Pour travailler comme un chien, n'avoir ni fêtes ni dimanches, de repos ni jour ni nuit et, par-dessus le marché, être opposé en tout et partout par un aveugle esprit de parti» (4 mai 1846).

À la retraite de la vie politique depuis six ans, Denis-Benjamin rédige un testament olographe par lequel il donne tous ses biens à Angelle, sa femme. La semaine suivante, il fait un dernier voyage à New York pour voir l'exposition du Palais de cristal. On a peine à y croire. C'est en tout cas ce que rapporte son neveu Amédée dans son journal. Au début de l'hiver 1854, il est administré par le père Coopman, oblat desservant à L'Orignal, et décède le 20 janvier dans sa maison de ferme, qu'il appelait son château, à Plaisance, paroisse de Sainte-Angélique (Papineauville). «Au bout le bout» était sa devise. En ce début d'année 1854, il vient de toucher le bout de ses souffrances.

Louis-Joseph, qui a veillé sur lui dans ses derniers moments, écrit le jour même de sa mort :

Depuis un mois mon pauvre frère a été malade de rhumatisme et de gravelle. J'ai été fréquemment auprès de lui. Son esprit et son cœur ont été parfaits jusqu'au dernier moment. Sa surdité, qui l'avait éloigné du monde, lui avait permis de fortifier toujours sa bonne éducation. Celui que la sale presse de M. La Fontaine avait représenté comme un sot et un ignorant, était supérieur en talents et en lumières à ce coryphée. Je ne dis pas en intégrité politique : mon frère en avait beaucoup et le coryphée point du tout<sup>39</sup>.

Le lendemain, son neveu Amédée prend la plume à son tour : «Oncle Benjamin Papineau souffrait cruellement depuis un mois, d'abord d'une hernie, ensuite de la gravelle et suppression d'urine, et, finalement, depuis huit jours, d'un rhumatisme universel. Il n'a pu résister à tant de maux accumulés et a succombé à la fin, conservant jusqu'au bout une grande patience et toutes ses facultés mentales<sup>40</sup>.»

On ne peut passer sous silence, enfin, ce témoignage de Louis-Gustave Papineau, fils d'Augustin-Cyrille et donc petit-fils de Denis-Benjamin. Louis-Gustave, jeune adolescent au collège, écrit dans son journal personnel à propos de son grand-père : «Il savait la botanique, les mathématiques, et il s'était occupé de minéralogie, de mécanique, il était fort en médecine et en théologie, il avait une mémoire très heureuse et avait retenu par coeur tout Virgile, Horace, etc<sup>41</sup>.»

### *Quelques contradictions?*

Denis-Benjamin s'occupa intensément d'établir un prêtre permanent à la Petite-Nation. Il entretenait avec le missionnaire Roupe une correspondance, aujourd'hui perdue, mais nous possédons plus de 25 lettres de ce missionnaire adressées à Denis-Benjamin. Pourtant, sa pratique religieuse, vers la fin de sa vie, n'était guère plus assidue que celle de son frère aîné. Il céda enfin et consentit à recevoir les derniers sacrements avant sa mort.

Une autre contradiction, apparente parce qu'elle ne survient que pendant sa carrière politique, se situe au niveau de la langue anglaise. Il n'a pas l'aisance de son aîné avec cet idiome. Aussi demande-t-il aux gens à qui il écrit d'excuser son anglais. Pourtant, on a de lui une lettre écrite en anglais adressée à Mgr Bourget. Comprenez qui pourra.

L'Assemblée choisit comme président (orateur) Allan Napier MacNab, unilingue anglophone, qui a obtenu 39 voix contre 36 pour Augustin-Norbert Morin, bilingue. Denis-Benjamin Papineau a voté pour MacNab.

Julie, sa belle-sœur, au retour de son exil parisien, vécut un certain temps avec ses enfants et Denis-Benjamin dans la maison Judah à Montréal. Elle jugea très sévèrement l'anglomanie de ce beau-frère et s'en confia à Louis-Joseph encore à Paris :

Ton frère est parti pour le Nouveau-Brunswick pour deux mois, envoyé par le gouvernement. Le cher homme est faible et puis anglais, ainsi que M. [Denis-Benjamin] Viger. Ils ne peuvent entendre louer ni les Français, ni les Américains : ils sont engoués de tout ce qui est anglais. Ah! dans votre famille, vous aviez fait une réputation à votre Benjamin, qu'il a fortement démentie depuis qu'il est en scène. Chacun se dit : «Quoi! l'on disait qu'il était presque aussi grand homme que son frère! Bon Dieu, il n'en a pas une étincelle!» Et ils ne se trompent guère! Je ne l'avais vu qu'en passant. C'est un homme faible, préjugé, à vues étroites, mais ce qui m'a le plus surprise, c'est sa présomption : il croit qu'il est aussi habile politique que toi, et il dit que, si tu avais suivi ses avis, toi et le pays en seriez mieux<sup>42</sup>!

À la lecture d'un tel jugement vitriolique, on n'a pas à se demander si Denis-Benjamin Papineau était annexionniste. La réponse est non. En cela, il s'opposait à son grand frère, mais nulle part cette divergence idéologique n'apparaît dans leurs correspondances. Une fois sorti des débats politiques en Chambre, Denis-Benjamin semble avoir cessé de s'y intéresser, étant davantage préoccupé par ses maladies et l'entretien de son fief.

Cependant, une ébauche très sommaire de «constitution canadienne», de la main de Denis-Benjamin, non datée mais qui pourrait avoir été écrite quand il était ministre, est conservée dans ses papiers. Nous la reproduisons à la fin de cette correspondance. Plutôt qu'une vaste union continentale, chère à son frère et à son neveu Amédée, Denis-Benjamin jette les bases d'une sorte de confédération canadienne intitulée : «Projet de division de l'Amérique britannique en plusieurs provinces séparées sous un gouvernement général.» Denis-Benjamin serait-il un visionnaire et, avant l'heure, un autre Père de la Confédération de 1867?

### *Les ancêtres d'Angelle Cornud*

Cette femme, Angélique-Louise Cornud (1785-1870), nommée familièrement Angelle, est l'épouse de Denis-Benjamin Papineau et elle a laissé son nom à la paroisse de Sainte-Angélique de Papineauville. D'où vient cette femme dont Louis-Joseph Papineau, son beau-frère, vantait la force et le courage, ajoutant qu'elle faisait partie des mères heureuses<sup>43</sup>?

La mère d'Angelle Cornud s'appelait Marie-Madeleine Léger-Richelieu (1738-1808). Elle fut baptisée à Québec le 20 mai 1738, née la veille, fille de Jean Léger et de Marguerite Marchand. Le parrain choisi est Denis-Nicolas Foucault; la marraine, Marie-Madeleine Minette[-Montigny]. Son parrain, Denis-Nicolas Foucault (1723-1807), personnage de haut rang, fils de François Foucault et de Catherine Sabourin, était employé aux bureaux de la marine à Québec. Il mena une carrière d'écrivain dans la marine, travailla quelque temps en Louisiane et, ayant atteint la cinquantaine, il épousa à Tours (France) Marie-Louise Liénard de Beaujeu, dame de la noblesse, et mourut en cette ville.

Jean Léger dit Richelieu, grand-père d'Angelle Cornud, qu'elle ne connut jamais, était originaire de Fontevraud-l'Abbaye, près de Saumur (Maine-et-Loire). Après son arrivée en Nouvelle-France, il épousa Marguerite Marchand en décembre 1726 et, vers 1730, il devenait gardien aux magasins du Roi à Québec. Marguerite Marchand était née à L'Islet en 1701, fille de Jacques Marchand et de Marguerite Gaudreau; elle avait une sœur, Françoise, mariée à Michel Hautbois (Aubois), fermier, habitant de la Canardière.

Jusqu'à l'âge de 14 ans, Marie-Madeleine Léger vécut avec ses parents dans le quartier Saint-Roch, près de la chapelle du lieu. Mais en 1752, son père, devenu absent des registres de l'état civil, aurait quitté la Nouvelle-France pour retourner à Fontevraud-l'Abbaye, son village natal, sans doute pour ne plus revenir. Sa mère continua seule à pourvoir aux besoins de la famille en vendant quelques terrains et, surtout, en tenant une auberge à Québec<sup>44</sup>.

Marie-Madeleine Léger est la septième d'une famille de douze enfants, dont la moitié seulement atteignit l'âge adulte<sup>45</sup>. Elle se trouve un premier conjoint en 1763, que les registres désigneront comme «époux». Ce «mariage» avec André Cannavan [Canavan], Irlandais ou Anglais, n'a pas été trouvé non plus dans les registres du Québec ancien. Marie-Madeleine eut pourtant avec lui quatre enfants, baptisés à Québec ou à Montréal, dont un seul surviva<sup>46</sup>.

Après un bref séjour à Montréal, Marie-Madeleine Léger est de retour à Québec, au printemps de 1768, où elle fait baptiser, le 13 mars, André *Canavanne*, né la veille, «du légitime mariage» d'André *Canavanne*, Anglais, et de Marie Richelieu. Le parrain, Louis Ranvoizé, ne sait pas signer, mais la marraine, Louise Lemire, appose son nom au registre. «Le père était absent», précise l'officiant, Jean-François Hubert, procureur au Séminaire de Québec.

André Canavan vivra et sera employé aux magasins de Michel Cornud à Québec, qui le considère comme son fils. Dans une lettre du 27 octobre 1787, Cornud écrit à la veuve Jacobs qu'il lui envoie 50 £ «par la voie de M. Cartier et mon fils».

Peu de temps après la mort de Cornud, en 1795, André Canavan est rendu au Sault-Sainte-Marie, où il est en société avec un certain Caselet<sup>47</sup>. Les archives ont conservé une autre lettre d'André Canavan fils à sa mère, adressée à veuve Cornud, Montréal<sup>48</sup>.

Le moment est venu d'aborder l'existence du deuxième conjoint de Marie-Madeleine Léger-Richelieu, soit Michel Cornud, le père d'Angelle Cornud.

Il semble bien que Michel Cornud, marchand, de religion protestante, arrivât à Québec pendant la décennie de 1770, dans le sillage de Frederick Haldimand, lui-même Suisse, arrivé au Canada à l'époque de la Conquête. Il faut croire que Cornud, qui avait un frère en Angleterre, fit un séjour prolongé en ce pays avant de franchir l'Atlantique, car ses lettres conservées attestent de sa connaissance évidente de la langue anglaise.

Il est assez raisonnable de penser que le couple Cornud-Léger ne s'est jamais marié; ils eurent cependant sept enfants dont deux seulement (les deux dernières de la famille, deux filles) atteindront l'âge adulte, les autres décédant en très bas âge<sup>49</sup>.

À Québec, le 17 février 1780, a lieu le baptême de Marie-Agathe *Cornu*, née hier, du légitime mariage de Michel *Cornu* et de Marie Richelieu. Parrain, Jean-Baptiste Marcoux; marraine, Marie-Agathe Dumas, qui ont signé. Le père absent.

Il est à peu près certain que Marie-Agathe Cornu partit du Bas-Canada pour aller vivre en Angleterre. Quand Louis-Joseph Papineau se rendit en ce pays en 1823, la famille lui donna le mandat de trouver à Londres cette sœur d'Angélique-Louise. Mais les recherches de Papineau ne semblent pas avoir été couronnées de succès. Il écrit en effet de Londres à Julie : «Mes recherches [pour trouver] la sœur d'Angelle ont jusqu'à présent été infructueuses» (*Lettres à Julie*, 5 avril 1823). On a écrit aussi que Marie-Agathe Cornud avait épousé le révérend Taylor en Angleterre<sup>50</sup>.

Cinq ans plus tard, Marie Léger accouche d'une autre fille : le 5 août 1785 est baptisée Angélique-Louise *Cornu*, née la veille du légitime mariage de Michel *Cornu*,

négociant de cette ville, «de la religion réformée», [et de ]. Parrain, Charles Pinguet (1741-1821), négociant en cette ville; marraine, Marie-Angélique Chauveau (1750-1812), veuve de Michel Bouchard [et belle-sœur de Charles Pinguet], qui ont signé. Le père absent. Marie Léger vient de mettre au monde son onzième et dernier enfant, Angélique-Louise Cornud, appelée familièrement Angelle.

Michel Cornud (ca 1725-1792), second conjoint de Marie Léger, serait né à Villars-Mendraz, canton de Vaud (Suisse), commune nommée aujourd'hui Jorat-Menthue. Il serait fils de Jean-Nicolas Cornu (1686-1756) et de Marie Fontannaz. Les autres enfants nés de ce couple suisse sont Jacques-Daniel, David, Jean-Jacob et Jean-Abram. De tels prénoms font croire que la famille Cornu aurait pu être de religion juive<sup>51</sup>, mais il n'en est rien. Il s'agit plutôt de parents habitués à la lecture de la bible et qui pratiquent un protestantisme hérité de Calvin.

Cet ancêtre Cornu est-il venu à Québec? Un Cornu, de Buckingham (Québec) raconte en 1862 : «De ce que j'ai entendu dire, le frère de mon arrière-grand-père était venu en Canada et demeurait à Québec. Il était du nom de Jean-Nicolas; je me rappelle d'avoir vu de ses lettres chez mon père, venant de Québec. Mais il y a longtemps que la correspondance a été perdue<sup>52</sup>.»

Michel Cornud et sa conjointe vivent dans la basse ville de Québec, au 24 de la rue Sous-le-Fort, près du port, dans une maison de pierre à deux étages, vis-à-vis le chemin du coteau Saint-Louis qui conduit au Château du gouverneur. C'est en cette maison qu'est née Angelle Cornud en 1785. Elle est inscrite au couvent des Ursulines de Québec de 1795 à 1800<sup>53</sup>. En 1813, elle épousera Denis-Benjamin Papineau.

Michel Cornud, marchand de tissus et d'objets d'utilité courante, entretint des liens avec un certain nombre de ses compatriotes nés en Suisse comme lui. On le verra par ses papiers inventoriés après son décès. Entre-temps, il mène grande vie rue Sous-le-Fort; on peut le constater par les parrains et marraines choisis à la naissance de ses enfants. Aussi, dès son arrivée rue Sous-le-Fort, il achète un Noir, esclave nommé Jack, qu'il affectera aux tâches rudes et répétitives et à l'entretien de l'étable, de l'écurie, des entrepôts et remises derrière sa maison<sup>54</sup>. Un entrefilet publié par Cornud dans la *Gazette de Québec* du 2 septembre 1784 laisse songeur : «À vendre, une bonne Nègresse, bien portante, âgée de 23 ans, qui parle bien le français et l'anglais, et qui a eu la petite vérole. Pour plus amples informations il faut s'adresser à Michel Cornud, négociant à Québec.» Le marchand de frusques de la rue Sous-le-Fort était-il aussi un marchand d'esclaves? Avoir eu la petite vérole est-il un atout?

Le 15 septembre 1786, le notaire Joseph Papineau dresse l'inventaire de Samuel Jacobs, marchand juif établi à Saint-Denis-sur-Richelieu et décédé vers la mi-août 1786. Jacobs roulait aussi grand train, si on en juge par l'inventaire de ses biens qui contient 347 pages. Ce Jacobs avait un caractère plutôt revêché si on en juge par ses dernières volontés. Il lègue ses biens à sa famille, mais exige que sa fille aînée, Marie-Geneviève *alias* Polly, ne se marie pas avec un certain Vigneau sans son consentement. Si elle le fait, elle n'aura qu'un shilling en héritage et il lui sera interdit

de voir sa mère<sup>55</sup>! Polly va même écrire à son père qu'elle n'épousera jamais son prétendant<sup>56</sup>. Malgré l'injonction paternelle Marie-Geneviève Jacobs, âgée d'environ 19 ans, épouse Stanislas Vigneau (Saint-Denis-sur-Richelieu, 10 juillet 1786), alors que son père vit ses derniers moments. L'éclat de ce mariage est même rehaussé par la présence de Pierre Guérout, marchand, qui tient lieu de père à l'épouse, par celle de René-Amable Boucher de Boucherville, seigneur, et de Joseph Boucher de la Broquerie, qui se targuaient tous deux de noblesse.

Michel Cornud et un shérif de Montréal ont été choisis par Jacobs comme exécuteurs testamentaires. On comprend, en lisant les papiers laissés par Jacobs, que lui aussi possédait des esclaves noirs, dont un acheté du marchand new-yorkais Hyam Myers<sup>57</sup>. Après la mort de Michel Cornud, on trouva dans le grenier de sa maison une pleine valise des «papiers Myers» traitant de succession.

Le 3 août 1792, Michel Cornud est mourant. Il a engagé depuis plus de deux ans James Johnston pour voir à ses affaires. Il dicte son testament au notaire Charles Stewart et serait mort le jour même, soit le 3 août 1792, à l'âge de 67 ans. Le testament de Cornud est absent du répertoire et du greffe de Stewart. Et son acte de décès n'a pas été retrouvé non plus. Il dut faire partie des registres de l'Anglican Holy Trinity de Québec, qui, après le passage du temps, n'a conservé qu'un seul acte pour l'année 1792.

Le 15 août, Marie Léger est enregistrée à la Cour des plaids communs comme tutrice de ses deux filles mineures, Marie-Agathe (12 ans) et Angélique-Louise (7 ans). Quelques jours passent et elle donne une procuration à William Lindsay<sup>58</sup>, marchand québécois et juge de paix, choisi comme exécuteur testamentaire par Cornud, de voir à ses affaires et lui demande de procéder à l'inventaire des biens de son mari afin de «parvenir à une prompte liquidation des biens de la succession et faciliter les remises à faire cette année<sup>59</sup>.»

Le 18 septembre, commence l'inventaire<sup>60</sup>, à la réquisition de Marie Léger, veuve Cornud, tant à cause de la communauté de biens entre elle et son défunt mari, que comme tutrice élue en justice de ses deux enfants mineures, à la réquisition de William Lindsay comme co-exécuteur testamentaire et en présence de Louis Langlois-Germain fils, négociant à Québec [rue de la Fabrique] et subrogé-tuteur; en présence d'Edward William Gray, shérif du district de Montréal, en son nom et comme co-exécuteur du testament de défunt Samuel Jacobs, marchand en la Rivière Chambly [Saint-Denis-sur-Richelieu], co-exécuteur conjointement avec Michel Cornud; en présence d'Alexandre Aldjo, négociant à Montréal, de présent à Québec, en son nom, comme créancier de la succession de défunt Michel Cornud et comme chargé de pouvoirs et procuration des autres créanciers de la succession.

L'inventaire se fera dans la maison où est décédé Michel Cornud, rue Sous-le-Fort. Les effets ont été montrés par la dame veuve et par James Johnston, demeurant dans la maison depuis environ deux ans et demi, et associé de Cornud dans le magasin de détail. Les effets sont prisés par l'huissier M. Lafrance.



Un fortépiano, que la dame veuve a déclaré appartenir à la demoiselle Polly, par présent à elle fait par feu son père. Il s'agit de Polly [Marie-Geneviève] Jacobs<sup>61</sup>, fille de défunt Samuel Jacobs.

Un coffre ou malle contenant les hardes et linges de feu Michel Cornud, ainsi que ladite dame veuve Cornud l'a déclaré.

Un tableau et sa glace représentant l'origine de la Liberté des Suisses, peut-être le serment du Grütli ou encore une allégorie de Guillaume Tell.

Dans un cabinet ayant vue sur la rue : un lit appartenant à M. André Canavan.

Dans la chambre à coucher : un bureau de *mahogany* [acajou] à quatre tiroirs. Ce bureau d'acajou et l'autre bureau, en bois de pin, contiennent les hardes et linges de veuve Cornud et de ses deux filles.

Dans le grenier, on remarque trois vieilles valises et un coffre contenant des papiers concernant la succession de défunt Hyam Myers, marchand à New York.

James Johnston est en société avec Cornud, pour moitié dans le magasin de détail, d'après une convention réciproque faite sous seing privé le 22 janvier 1790.

Veuve Cornud déclare que lors du décès de son mari, il y avait dans la maison une somme d'argent de 51,18,4 £. Mais, selon Johnston, une somme de 40,1,9 £ est à déduire pour les frais funéraires et les grains manquants dans le magasin. Restent à la veuve alors : 11,16,5 £, plus 30,1,4½ £ provenant des ventes en magasin depuis ce temps.

William Lindsay déclare à son tour que depuis le décès Cornud, ils ont reçu 900 minots de bled en provenance de Cartier, de la Rivière Chambly, valant 150 £.

On passe en revue les livres de commerce et les papiers contenus dans un coffre peint en brun : un *ledger*<sup>62</sup> A, de 139 pages; un *ledger* B, de 120 pages; un journal allant du 29 juillet 1779 au 26 août 1790; un livre de factures ou *Invoice Book* allant du 12 avril 1781 au 1<sup>er</sup> mars 1792; un livre de lettres depuis le 19 mai 1784 jusqu'au 19 juillet 1792; un brouillard ou *Waste Book*, du 12 août 1790 au 24 septembre 1792; un livre de caisse ou *Cash Book*, depuis le 1<sup>er</sup> avril 1791 jusqu'au 6 août 1792; 22 anciens brouillards; quatre vieux brouillards de livres et de lettres reliés en parchemin; un livre de rentes et quittances relié aussi en parchemin; un autre livre de rentes et quittances, relié en veau, de 1780-1781; un livre de memorandum couvert en rouge; un livre de caisse depuis 1773 jusqu'à 1785; un livre de rentes depuis le 19 novembre 1791 jusqu'au 19 juillet 1792; un livre de traites ou *Bill Book*, couvert en parchemin; un livre de connaissance aussi couvert en parchemin; deux liasses de comptes courants et rentes, depuis 1782 jusqu'à 1792; un livre de connaissances jusqu'à 1792; une liasse contenant divers papiers concernant les affaires entre Cornud et Joseph Plamondon, de la Rivière Chambly; une liasse contenant les papiers des affaires d'Antoine Parent; une liasse de rentes et comptes acquittés depuis 1789 jusqu'à 1792; cinq factures de marchandises reçues cette année; une liasse contenant des lettres et autres papiers concernant Ménéclier<sup>63</sup> & Canavan; une copie des articles de convention de société entre feu Michel Cornud et James Johnston, en date du 22 janvier 1790; dans un des compartiments a été laissée une quantité de papiers qui paraissent n'être d'aucune conséquence.



Titres et obligations :

Expédition d'un contrat de vente par les Religieuses de l'Hôtel-Dieu d'un terrain situé faubourg Saint-Jean en faveur de Cornud, devant Jacques-Nicolas Pinguet, 2 juin 1788;

Déclaration d'Eustache Boisvert au sujet de ce terrain, devant Deschenaux, 13 mars 1792;

Obligation de Charles Couture et Marie-Louise Ménard, son épouse, en faveur de Cornud, pour 1688 £ devant Deschenaux, 3 novembre 1788;

Conventions entre Pierre Bruneau fils et ses créanciers, dont Cornud est un, 23 juin 1790;

Indemnité par le Dr James Davidson en faveur de Cornud, devant Deschenaux, 24 décembre 1789;

Obligation consentie par Jacques Curchod<sup>64</sup> en faveur de Cornud pour 1200 £, devant Deschenaux, 12 mai 1789.

L'inventaire des titres et papiers reprend le 25 septembre 1792.

Procuration donnée par James Curchod à Cornud, devant Deschenaux, 22 mars 1788;

Obligation consentie par Joseph Plamondon, marchand à Saint-Charles, Rivière Chambly, en faveur de MM. Shoolbred & Barclay pour 1124,14,6 £;

Obligation en faveur de Cornud pour la somme de 831,4 £, devant Joseph Papineau, à Montréal 30 septembre 1786;

Obligation consentie par Nicolas Ménéclier<sup>65</sup> pour lui et pour André Canavan en faveur de Cornud pour la somme de 648,14,9 £ (pour Ménéclier seul 128,5,3 £) devant Deschenaux, 31 octobre 1791;

Vente de la maison située rue Sous-le-Fort par Robert Willcoks à Cornud, devant Jacques-Nicolas Pinguet, 13 août 1781, avec une liasse d'une quantité d'autres titres et papiers concernant la propriété de ladite maison.

Billets et traites : Traite de Mme veuve Soupiran en faveur de Cornud, sur Michel Berthelot, 1<sup>er</sup> mars 1792, pour 6 £; Billet de Jean Léger-Richelieu, du 10 février 1786, pour 4,3,4 £; Billet de Joseph Cartier, 6 février 1782, payable à demande avec intérêt à 6 %, pour 383,4 £; Traite d'Abraham Delisle sur le capitaine Garnaude, du *Galopin*, en date du 10 novembre 1791, pour 1,8,3 £; Billet d'Alexandre Dumas en faveur de M. Michaud, 18 octobre 1784, endossé *Michau*, pour 30 £; Billets de Desbarats, 29 octobre 1779, pour 133,19,10 £; Billet de Paul-Joseph Farineau, 19 avril 1775, en faveur de Joseph Plamondon, pour 130 £ 13 sols (la livre à 20 sols) ou 5,8,10½ £; Billet de J. Bonneville, 30 août 1787, pour 75 £; Billet d'Antoine Vidal père, 1<sup>er</sup> octobre 1786, pour 41,16,9 £; Traite de Pierre Magnan sur Mathew Lymburner & Co, faveur de Cornud, 27 août 1791, pour 8 £; Billet de John Thomas, du 8 avril 1783, pour 7,10,9 £; Billet de Jean-Baptiste Côté, faveur de Jacques Curchod, 8 septembre 1788, pour 24,14,6 £; Billet de P.M. Fortier, en faveur de Jacques Curchod, 8 septembre 1785, pour 2,19,6 £; Traite de Jacques Curchod sur M. Launière, acceptée de ce dernier, pour la somme de 15,4,10 £, en date du 17 février 1789; Billet de Pierre

Beaupré, du 26 juin 1787, pour 30 £; Billet de Toussaint Ferrière, 4 mars 1791, pour 213,9,9 £; Traite du Dr James Davidson, faveur de Cornud, sur M. Rieutord, 3 décembre 1790, pour 16,10,9 £; Traite du capitaine George Loup, faveur de Cornud, sur Louis Genevay<sup>66</sup>, pour 10,18.10 £

Total des sommes dues par billets : 1010,9,2½ £. À déduire pour le montant du billet de Joseph Cartier : 383,4 £ = 627,5,1 £.

L'inventaire se poursuit. Du 26 au 28 septembre 1792, on dépouille quantité de billets où défilent les nombreux créanciers de Cornud. Ce sont les dettes «actives» du défunt. Le notaire nomme tous ceux qui ont des dettes envers lui (ordre alphabétique rétabli) :

|                                              |                                   |
|----------------------------------------------|-----------------------------------|
| Beaupré, Pierre                              | Fortier, François                 |
| Bédard, Pierre-Stanislas                     | Frémont, Louis                    |
| Bezeau, Joseph                               | Ferguson, Archibald               |
| Boisvert, Eustache                           | Gaulin, François                  |
| Bonneville, Joseph                           | Gauvreau, Étienne                 |
| Borneuf, Mme                                 | Gauvreau, Pierre                  |
| Bouchard, veuve                              | Grant, William                    |
| Bruneau, Pierre fils                         | Guay, Charles                     |
| Brunet, Augustin-Denis (boucher)             | Guillot-Larose, François          |
| Canavan, Andrew                              | Guirauld, Jean-Baptiste           |
| Carry, Thomas                                | Harrison, Edward                  |
| Cartier, Jacques                             | Johnston, James                   |
| Cartier, Joseph                              | Lagueux, Étienne                  |
| Chaperon <sup>67</sup> , Georges             | Launière, Joseph père             |
| Chaperon, veuve                              | Lebrun, Jean-Baptiste             |
| Chauvin, Jean-Baptiste                       | Lees, John                        |
| Couture, Charles                             | Lepage, Germain (de Rimouski)     |
| Crête, Joseph                                | Lindsay, William                  |
| Curchod, Jacques                             | Lindsay, William Jr               |
| Davidson, Dr James                           | Magasin de la Société             |
| Delisle, Abraham                             | Martineau, Jérôme                 |
| Dénéchaud, Pierre & frère                    | Melvin & Burns <sup>69</sup>      |
| Desbarats, Joseph                            | Ménéclier & Canavan <sup>70</sup> |
| Dorchester (pont – perte sur la part)        | Ménéclier, Nicolas                |
| Dumas, Alexandre                             | Michaud, Christophe               |
| Dumontier, Louis                             | Paradis, Joseph                   |
| Duval, Joseph                                | Parent, Antoine                   |
| Ferrière, Toussaint                          | Perras, Louis fils                |
| Florence <sup>68</sup> , Pierre (succession) | Pinet, Alexis                     |

Pinguet, Jacques, avocat  
Plamondon, Joseph  
Plamondon, Michel  
Préjeant, Basile  
Serindac<sup>71</sup>, Antoine  
St-Ours, François

Thomas, John  
Turgeon, Vidal  
Vidal, Antoine père  
Wilson, Alexandre  
Wilson, Thomas  
Word (sergent 24<sup>e</sup> régiment)

Enfin apparaît le total des dettes actives<sup>72</sup> : 5779,18,10½ £.

La veuve Cornud et William Lindsay déclarent que depuis que cet inventaire est commencé, ils ont reçu en argent monnayé la somme de 132,4,3 £.

Dettes passives. Il est dû par Michel Cornud : à la succession de défunt Samuel Jacobs, 2776,0,7 £<sup>73</sup> ; à MM. Davis Strachan<sup>74</sup> & Co, 1892,9,4 £ ; à MM. Auldjo & Maitland<sup>75</sup>, 150,9,1 £ ; à Louis Genevay, 290,4,10 £ ; à MM. Ainsley, Harrison & Co<sup>76</sup>, 550,4 £ ; à la masse de Charles Couture, 41,10 £ ; à Libéral Dumas<sup>77</sup>, pour balance d'une somme d'argent reçue de France pour lui, provenant d'une succession, 11,9,5 £ ; à Étienne Dumeyniou, marchand à Montréal, pour balance d'un consignement de pommes vendues pour son compte, 9,7,10 £ ; à John Auldjo, 258,8,7 £ ; à MM. Dobie & Badgley<sup>78</sup>, 158,13,4 £ ; pour lods et ventes dus sur l'acquisition de la maison de la rue Sous-le-Fort, 59,7,10 £.

Total des sommes dues par Michel Cornud : 6209,14,3 £.

Immeubles : Un emplacement à Québec, rue Sous-le-Fort, contenant 8 toises, 2 pieds et 6 pouces sur la rue, compris un pied occupé par le pignon qui sépare la maison construite sur ledit emplacement d'avec celle du sieur Joseph Denon, représentant François Bellet<sup>79</sup> père, sur la profondeur qui se trouve jusques au coteau du château Saint-Louis, joignant d'un côté à François Bellet père, et d'autre côté aux représentants de dame veuve Borneuf<sup>80</sup>; ensemble la maison construite en pierre à deux étages, les hangars, magasins et autres bâtiments construits dans la profondeur du terrain, lequel terrain, maison et dépendances ont coûté 1250 £ courant, suivant le contrat d'acquisition ci-devant inventorié. La veuve Cornud déclare que depuis l'acquisition de la maison en 1782, Michel Cornud a dépensé environ 300 £ pour réparer et faire des améliorations à la maison et aux dépendances.

Les Cornud possèdent aussi un emplacement au faubourg Saint-Jean de Québec, mesurant 50 pieds de front sur 60 pieds de profondeur avec une maison en bois.

Les marchandises du magasin et des réserves n'ont pas encore été inventoriées. Aussi se présentent en personne, devant les notaires (Joseph Planté et Pierre-Louis Deschenaux), André Canavan et Claude Dénéchaud, ancien commis de la maison, qui remettent aux notaires un inventaire qu'ils ont dressé eux-mêmes, très détaillé, des marchandises et des effets possédés par Cornud dans son magasin.

Les notaires consentent à ajouter en annexe une trentaine de pages de ces différents inventaires faits, les uns par André Canavan et Claude Dénéchaud fils,

les autres par James Johnston et Michel Clouet, en août et septembre 1792. Ces inventaires permettent de voir que Michel Cornud tenait un magasin général, contenant une variété de tissus et d'objets d'utilité courante.

1. Inventory of goods remaining in Michel Cornud's store imported of MM. J. Auldjo in London : 105,6,9½ £

2. Inventory of goods remaining in Michel Cornud's stores, imported of MM. Harrison, Ainslie & Co : 90,3,1 £

3. Inventory of goods remaining in Michel Cornud's store imported by and for said Michel Cornud, taken this 17th August 1792 : 361,5,3½ £

4. Account of stock taken the 10th September 1792 : 1045,15,4 £

Advenant octobre de l'année 1792, la veuve Cornud et William Lindsay demandent aux créanciers de se manifester et pressent la vente des marchandises qui restent en magasin.

Enfin, le 22 décembre 1792, Marie Léger, veuve Cornud, renonce à la communauté de biens de son mari, «pour lui être plus onéreuse que profitable, affirmant en son âme et conscience devant nous dits notaires, n'en avoir pris ni appréhendé aucuns biens et ne s'y être immiscée en façon quelconque.»

Le règlement de la succession traînera en longueur, au moins jusqu'en 1794. William Lindsay multiplie les réunions de famille et d'amis du défunt. Une assemblée des amis des mineurs Cornud est tenue le 11 janvier 1793, réunissant André Canavan, demi-frère d'Angelle, Louis Genevay, James Johnston Jr, Hugh Jamyson, Charles Berthelot, John Jones, Barthélemy Faribault et Francis Duval. Ils sont unanimes à déclarer que la veuve, tutrice de ses enfants, devrait aussi renoncer en leur nom à la succession de leur père, car cette succession est plus onéreuse que profitable; aussi unanimement, ils en viennent à la conclusion que la veuve Cornud doit être «discharged from the quality of executrix of the last will & testament of her husband, the late Michael Cornud, she being unable to execute that charge<sup>81</sup>.»

Aussi, après la mort de son conjoint, Marie-Madeleine abandonnera la basse ville et le 24 rue Sous-le-Fort pour emménager avec sa famille à la haute ville, au 5, rue Sainte-Famille, pendant quelques années. C'est à cette adresse qu'elle est enregistrée en 1795<sup>82</sup>. On dénombre dans la maison trois paroissiens dont deux communiant. Il faut comprendre parmi les communiant la veuve Cornud et sa fille Agathe; Angelle, âgée de moins de 10 ans, n'est pas encore communiant.

Quelques années passent et la veuve Cornud laisse la ville de Québec pour Montréal. Angelle, âgée de 13 ans en 1798, rencontre souvent Frédéric-Auguste Quesnel, du même âge, chez le grand-père de ce dernier, Maurice Blondeau, marchand, qui a épousé Marie-Josèphe Le Pellé Lahaye (grand-mère de Quesnel)<sup>83</sup>. C'est à cette époque qu'Angelle ira vivre dans la famille du notaire Joseph Papineau (quand elle n'est pas chez les Ursulines).

En 1804, la veuve Cornud habite chez Joseph Petitclerc, horloger à Montréal. Le curé de Varennes révèle cette information. Par son testament, Antoine-Émeric Lemaire-St-Germain, curé à Varennes, donne à la veuve Cornud la somme de

240 £ (de vingt coppres), qu'il lui a déjà versée, avoue-t-il au notaire qui rédige ses dernières volontés<sup>84</sup>.

En 1808, Marie Léger-Richelieu, veuve Cornud, vit encore à Montréal, rue Notre-Dame, dans la maison de dame Marie-Josèphe Delinelle, veuve de Jean-Baptiste Dorion, en une chambre donnant sur la cour. C'est là qu'elle dicte son testament au notaire Thomas Barron le 15 mars 1808, donnant tous ses biens à sa fille Angélique-Louise, nommant Joseph Papineau, notaire, exécuteur testamentaire. Elle décède deux jours plus tard et est inhumée à Montréal le 19 mars 1808. L'inventaire de ses biens est dressé par le notaire Louis Guy le 21 mai 1808, à la requête de Joseph Papineau, exécuteur testamentaire de la défunte. Les effets de Marie Léger-Richelieu sont estimés par Jean-Baptiste Durocher et Samuel Dumas, négociants, tous deux de Montréal. Les biens de la défunte contiennent encore des reliefs d'une certaine aisance, du temps de sa vie rue Sous-le-Fort : quantité de tissus, mouchoirs; 32 coiffes, 11 câlines<sup>85</sup>, sept livres dépareillés, chapeaux, capotes en soie, chemises de flanelle, gants fourrés, 10 paires de vieux gants, dentelle, gaze noire, 27 chemises de femme, six mantelets de coton blanc, un lot de vieux bas, un petit coupon de janette blanche, huilier et fioles taillées, garnies en argent, une montre en or, un tour de lit d'indienne, 14 cuillères à bouche, une grande cuillère à soupe, 11 cuillères à thé, deux cuillères à sel; une chaise percée; une couchette, un lit de plume; cinq volumes; quatre tableaux de famille.

En piastres, monnaie et coppres : 166,9 £; un paquet d'or et argent : 218,1 £; 11 demi-portugaises de 48 livres; cinq louis d'or, de France, à être pesés. Demoiselle Angélique Cornud a déclaré qu'il y a encore quelques effets appartenant à sa mère, chez Pierre Berthelet, chez Petitclair, chez Souigny et Mme veuve Genevay (Agathe Dumas), dont il sera fait inventaire ci-après.

L'année suivante, le 9 mai 1809, l'inventaire des autres biens continue; on évalue une somme en argent monnayé à 1409,4 £

En immeuble : un lot de terre n° 6 dans le 6<sup>e</sup> rang du township de Milton, et un autre, n° 14, dans le township de Granby, sans aucune amélioration.

Dettes passives : 180 £ au Dr Arnoldi; 203,8 £ au Dr Selby.

Titres et papiers : deux certificats signés de Jeremiah McCarthy pour les titres de terre ci-devant mentionnés.

Le 13 mai 1809, le notaire Louis Guy procède à la vente des effets laissés par Marie Léger-Richelieu. Les enchères sont menées par Louis Provendier, crieur public. Les acheteurs sont Joseph Papineau, Louis Guy, Thomas Delvecchio, François Daveluy, François Papineau (frère de Joseph), John Tryer, Henry Dow, Samuel Dumas, Ignace Bertrand. Louis-Michel Viger s'empare de trois volumes des *Soupers de la Cour*<sup>86</sup>, alors que M. Logan acquiert une paire de pistolets pour 7<sup>3</sup>/<sub>4</sub> piastres, soit 46,10 £. Joseph Papineau achète une pelle et une pince à feu, deux cafetières, des plats, une saucepanne, un chandelier et un panier à pain; des tasses en porcelaine, verres et gobelets, sept couvertes, deux tapis, un coffre, nappes et serviettes; six chaises et une table d'acajou.

La vente rapporte 2908,18 £.

Louise-Angélique Cornud avait déjà déclaré accepter «sous bénéfice d'inventaire» le legs universel qui lui était fait mais, le 20 mai 1808, le lendemain de l'inhumation de sa mère, elle renonçait «aux successions pures et simples des dits feus sieur Michel Cornud, négociant, et dame Marie Léger, ses père et mère, protestant ne s'être aucunement immiscée ès dites successions ni n'en avoir reçu ni appréhendé aucuns effets quelconques.»

#### *Descendance de Denis-Benjamin Papineau et Angelle Cornud*

L'union de Denis-Benjamin Papineau et de dame Angelle Cornud a engendré neuf enfants. Si on excepte le petit Paul, décédé dans l'enfance, il en reste huit qui se sont tous mariés et ont eu des descendants. De nos jours, on estime que les descendants de Denis-Benjamin Papineau sont très nombreux, un peu partout en Amérique.

Joseph-Benjamin-Nicolas (1814-1898), fils aîné, appelé sommairement *Ben*, fut régisseur, administrateur, greffier du premier conseil municipal de la Petite-Nation, en 1845, secrétaire de la municipalité, Division N° 2, du comté d'Ottawa en 1854, fermier, maître de poste de Sainte-Angélique (Papineauville), et secrétaire et premier marguillier de cette municipalité. Il épousa Marie-Clémence Marchessault, alias *Madsem*, à Saint-Denis-sur-Richelieu le 10 septembre 1814. Quatre enfants<sup>87</sup>.

Marie-Angélique-Rosalie (1816-1854), fille aînée, épousa en 1833 Donald George Morison, notaire à Saint-Hyacinthe. De santé précaire, elle fut la première de la famille à décéder. Trois enfants.

Agathe-Honorine (1818-1882) épousa le Dr Dennis Sheppard Leman à Plantagenet en 1837. Elle vécut à Buckingham, en Outaouais, jusqu'au décès de son mari en décembre 1845. Deux enfants.

Denis-Émery (1819-1899), notaire à Montréal de 1841 à 1892; député du comté d'Ottawa en 1858, rouge, donc très différent de son père sur le plan idéologique. Il épousa Charlotte Gordon à Joliette le 17 mai 1854. Trois enfants.

Marie-Louise (1821-1891) épousa Édouard Saint-Julien, à Montebello en 1843; son mari était fils d'un ancien député. Installée à L'Orignal (Haut-Canada) puis à Papineauville où elle est décédée. Six enfants.

Casimir-Fidèle, appelé simplement Casimir (1826-1892), notaire à Montréal de 1848 à 1892, épousa Marie-Louise Macdonald à Montréal le 17 juillet 1855. Trois enfants.

Augustin-Cyrille, appelé Auguste (1828-1915), avocat puis juge, épousa Marie-Louise Truteau à Montréal, le 4 juillet 1854. Trois enfants.

Baptisée *Julie-Séraphine-Aurélie*, la cadette de la famille sera appelée Aurélie (1830-1926). Elle épousa le notaire Francis Samuel Mackay, à Montebello, le 25 janvier 1848. Le notaire Mackay avait commencé sa pratique à Montréal; il déménagea son étude à la Petite-Nation à la demande de Denis-Benjamin Papineau. Aurélie est décédée presque centenaire à Ottawa chez son fils Louis-Joseph Mackay, et est inhumée à Papineauville. Quatre enfants.

### *La correspondance de Denis-Benjamin Papineau*

Les quelque 450 lettres et documents conservés de Denis-Benjamin Papineau vont de 1809 à 1853. Les lettres les plus marquantes pour la quantité sont adressées à son frère Louis-Joseph (80 lettres); viennent ensuite les lettres à sa femme et à son fils aîné (48 lettres chacun). Cette somme fait voir l'importance qu'attachait Denis-Benjamin à la grande famille dont il était un modeste représentant.

|                                 |                                                   |
|---------------------------------|---------------------------------------------------|
| 80 - Louis-Joseph Papineau      | 3 - James Macaulay Higginson                      |
| 48 - Angelle Cornud             | 3 - Joseph-Eugène-Bruno Guigues                   |
| 48 - JBN Papineau               | 3 - Charles Murray Cathcart                       |
| 26 - Denis-Émery Papineau       | 2 - Aurélie Papineau                              |
| 15 - Jean-Jacques Lartigue      | 2 - Charles Yorke                                 |
| 14 - Agathe-Honorine Papineau   | 2 - Louis-Michel Viger                            |
| 14 - Joseph Masson              | 2 - Ignace Bourget                                |
| 11 - François-Samuel Mackay     | 2 - Pierre-Flavien Turgeon                        |
| 11 - Dominick Daly              | 2 - Joseph-Édouard Turcotte                       |
| 7 - Charles Theophilus Metcalfe | 2 - Melchior-Alphonse d'Irumberry<br>de Salaberry |
| 7 - Dennis Sheppard Leman       | 2 - Walter Radford                                |
| 7 - Thomas Blackadder           | 2 - Charles-François Caron                        |
| 7 - Josiah Bleakley             | 2 - Électeurs du comté d'Ottawa                   |
| 6 - Joseph Papineau             | 2 - Ruggles Wright                                |
| 6 - William A. Thomson          | 2 - Stephen Tucker                                |
| 5 - William Henry Draper        | 2 - Alexis-Édouard Montmarquet                    |
| 4 - Amédée Papineau             | 2 - Samuel Dawson                                 |
| 4 - Clémence Marchesseau        | 2 - James Corrigan                                |
| 4 - Augustin-Norbert Morin      | 2 - William H. Griffin                            |
| 4 - Alanson Cooke               | 2 - Alexandre-Maurice Delisle                     |
| 3 - David Morrison Armstrong    |                                                   |

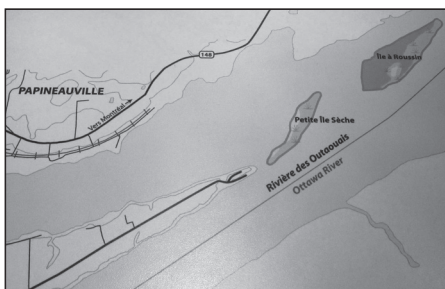
Georges Aubin  
Saint-Louis en l'Isle-aux-Coudres, juin 2015





# *Correspondance*

## *1809-1853*



Plaisance était le fief et lieu de résidence de Denis-Benjamin Papineau, là où se trouve le parc national de Plaisance.

### De l'Île à Roussin à Papineauville





Mademoiselle Marie-Rosalie Papineau<sup>88</sup>  
Montréal

Petite-Nation, 6 janvier 1809

Chère Rosalie,

Voilà encore un jour de l'An! Que te souhaiterai-je? Voyons, dis-moi-le, parce que je suis un pauvre reclus qui ne suis plus du monde. Je vais commencer par te souhaiter bonne santé (bien de la perfection), bien des prospérités et bien du contentement, si toutefois tu peux en avoir dans l'état où est papa.

Quant à moi, je m'ennuyais beaucoup avant d'avoir reçu de vos nouvelles, et je m'ennuie encore plus depuis que je sais que papa est malade. Je n'oublierai pas de te souhaiter de ne pas tant t'endormir lorsque tu voudras m'écrire. Il faut certainement que tu aies beaucoup d'intérêt pour un frère, puisque tu ne peux pas veiller une demi-heure de plus pour lui écrire; je ne suis pas de même, je passe cette nuit toute blanche afin de vous écrire. J'espère que tu ne feras plus cela : c'est un crime à mes yeux qui ne pourra s'effacer qu'à force de coups de plume de ta part, pourvu toutefois que tu me les adresses.

Adieu, ma chère Rosalie. Je t'avais promis une boîte de porc-épi, mais tu ne l'auras pas parce qu'il n'y a pas de sauvages ici autour pour en travailler; mais, en récompense, j'ai un petit lièvre en vie. Si je vas à Montréal et que j'aie la facilité de l'emporter, tu l'auras pourvu qu'il ne meure pas. Ce sera là toutes tes étrennes. La bonne volonté passera pour le fait.

Crois-moi toujours ton tendre et affectionné frère.

D.B. Papineau

Comme je pense que Papineau est parti pour aller à Québec, je ne lui écris pas; s'il n'est pas parti, fais-lui mes compliments, souhaite-lui la bonne année de ma part et dis-lui que je lui aurais bien de l'obligation s'il fait ce qu'il m'a promis. Dis-moi donc si mon cousin Viger a fait des nocces<sup>89</sup>. Papineau ne m'en parle point. N'oubliez [pas] de lui faire aussi mes compliments, ainsi que mes respects à sa dame.

D.B. Papineau



Monsieur François Papineau<sup>90</sup>, arpenteur  
Montréal

Île à Roussin, 29 février 1812

Mon cher oncle,

J'ai reçu certainement avec beaucoup de plaisir et de reconnaissance le livre que vous m'avez prêté et envoyé par mes sœurs. Ce m'est encore une preuve parmi tant d'autres de votre sincère amitié et attachement pour moi.

Que je souhaiterais que vous puissiez venir ici faire avec moi les expériences sur l'agriculture mentionnées dans votre auteur; cependant je pense que nous n'aurions pas assez de patience et de constance à nous deux (qui faisons profession ouverte d'une paresse philosophique) pour pouvoir suivre ces expériences bien loin. Raillerie à part, je me propose de faire

quelques essais, mais, pour exécuter en grand cette nouvelle agriculture, les saisons courtes et la main-d'œuvre chère comme elles le sont dans ce pays, je suis persuadé que jamais on ne pourra réussir ici, tant que les circonstances seront les mêmes. Quant au *drill-plough*<sup>91</sup>, ce serait une excellente amélioration pour nous, et je me propose de m'en servir un jour à venir. Encore une chose dont l'on pourrait tirer un assez grand avantage, c'est la façon de mettre plusieurs coutres à une même charrue.

Papineau est sans doute parti pour Québec. Voulez-vous à sa place vous charger de l'embaras de nous envoyer ses gazettes et papiers-nouvelles. J'espère aussi que lorsqu'il arrivera quelque chose d'intéressant, vous voudrez bien nous en instruire, nous autres, pauvres sauvages enfoncés dans les bois, qui ne pouvons savoir les événements qui arrivent dans vos pays. Nous sommes réellement comme si nous étions vos antipodes, tant nous entendons parler rarement de nos parents et amis de la ville. Il faut avouer aussi que voilà un hiver terrible par les mauvais temps : il n'y a pas moins de cinq pieds de neige dans les bois et, depuis huit jours, il a continuellement neigé, venté et poudré vers ici. Vous n'avez pas été sans doute sans vous en sentir. Cela est moins fâcheux pour nous que pour vous, n'ayant pas de voisins avec qui voisiner, nous avons presque perdu l'habitude de marcher et de sortir, nous nous contentons de voir le mauvais temps par les fenêtres et de nous chauffer contre les poêles. Le bois est assez abondant ici que nous ne regrettons pas de faire grand feu, sa cherté ne nous tourmente pas ici, comme en ville. L'on est payé ici pour en faire brûler davantage.

Ce printemps, j'espère que vous viendrez voir nos occupations par vous vous-même; comme elles sont très paisibles, peut-être pourriez-vous y prendre part assez agréablement pour ne pas regretter les instants que vous passeriez avec nous. Adieu, mon cher oncle. Présentez mes respects à ma grand [ ], et assurez-la de mon amitié et attachement. N'oubliez pas non plus de faire mes amitiés à Casimir [Truteau], à qui je souhaite sa fête mercredi prochain.

Votre affectionné neveu.

D.B. Papineau



Mr. Joseph Papineau<sup>92</sup>, écuyer, notaire  
Montréal

Jeudi, de la Petite-Nation, ce 5 mars 1812

[De la main d'André-Augustin Papineau<sup>93</sup>]

Mon cher papa,

Je profite de l'occasion d'un nommé Castonguay, qui est ici et s'en retourne, pour vous dire où en sont les ouvrages. Le fourneau que j'ai commencé il y a eu lundi huit jours, est presque cuit; nous allons le rafraîchir aujourd'hui, nous le tirerons demain et le ser[re]rons samedi. J'ai fait raccommoder la scie que vous savez avoir été cassée; j'ai fait refaire une barre neuve pour le moulin à scie et raccommoder les autres. Je vais faire faire deux chiens<sup>94</sup> et un demi-chien; ensuite je ferai raccommoder tout ce qu'il y a de vieux outils qui ne sont point raccommodés. Michel, pour qui j'écris cette lettre, me prie de vous mander que vous pouvez louer ou affermer votre terre à volonté, que pour lui il ne la veut point reprendre, car s'il se décide à rester ici, il prendra une terre en concession ou il en achètera une, s'il en trouve qui lui convienne.

Pour moi, mon cher papa, je me porte bien et suis avec respect et amitié votre très affectionné fils.

A.A. Papineau

[La suite est de la main de Denis-Benjamin]

Augustin me demande du gros fer quarré pour faire des chiens. Le plus gros qu'il y ait ici a à peine un pouce anglais, ce qui, je pense, n'est pas assez fort. Voudriez-vous en envoyer du gros si vous en avez. Je vous ai écrit ce matin par Séguin, qui a amené une charge. Je ne lui ai donné que douze paires parce que dans votre lettre vous disiez lui avoir donné six caisses de vitres, et il ne m'en a remis que cinq; vous marquiez aussi que vous envoyiez une lettre à Mlle Angelle<sup>95</sup>: elle ne l'a pas reçue non plus.

Si Séguin n'a eu que cinq caisses de vitres, voudriez-vous lui envoyer son argent par Dodo<sup>96</sup> et lui faire savoir si vous avez quelques charges à lui donner.

Nous nous portons bien et vous souhaitons à tous une bonne santé. Si ma tante Cavalier n'est pas partie, vous lui présenterez nos respects ainsi qu'à maman, et vous voudrez bien les embrasser pour nous. Je suis toujours votre obéissant et affectionné fils.

D.B. Papineau



Jos. Papineau, écuyer

Montréal

*recommandé aux soins de M. Hamilton<sup>97</sup>*

*Hawkesbury*

Île à Roussin, 25 avril 1813

Mon cher papa,

Je ne sais qui vous remettra cette lettre, je la recommande à M. Hamilton. Je pars après-midi pour les chaudières, tout le monde de l'endroit viennent me demander du bled de semence et des ferrements de charrue; mais aucun n'a d'argent ni quoi que ce soit pour payer et d'ailleurs vous ne m'avez pas donné ordre de disposer de rien. Si vous ne venez pas, tâchez de nous écrire ce que vous voulez que l'on fasse. Il est impossible de trouver du bled de semence à la Longueuil [L'Orignal].

Spencer père a été au moulin immédiatement après votre départ; j'y ai été aussi avec Dodo, le mardi suivant. Il y avait trop de neige pour mesurer les billots, et l'eau était si basse dans la petite rivière que la glace était collée au fond du canal, depuis l'empellement jusqu'à la tête du canal, il n'a pas trouvé possible de déglacer tout cela, est revenu et travaille à présent à ses semences. Si vous pouvez envoyer ou amener du monde pour faire les cages de chêne et de cèdre, ce sera, je pense, bien à propos. L'eau est extraordinairement haute pour la saison et elle monte toujours.

La femme de Lobb<sup>?</sup> et celle de Richard ont été dangereusement malades d'une dysenterie, principalement la première, qui est un peu mieux depuis hier. Le docteur de la seigneurie (je n'en sais le nom) y est depuis hier. J'ai donné au bonhomme Pilon le désert que j'avais l'an passé à semer à moitié, moyennant qu'il y reste tout l'été : n'ayant pas d'animaux pour le labourer, j'ai

jugé que c'était le plus expédient, et je tâcherai de me procurer des bœufs pour semer en bled les trois arpents que j'ai nettoyés l'automne passé.

Dodo a déjà plus de 200 lb de sucre de fait. Nous n'avons fait que peu de sirop sur l'île, l'eau étant montée trop vite, il y en a une petite cruche d'un gallon pour Papineau qu'on lui portera s'il ne peut venir le chercher lui-même. Ce dernier cas nous serait plus agréable.

Adieu, mon cher papa, présentez mes respects et compliments à tous nos parents et amis. Et croyez-moi toujours votre

D.B. Papineau



Madame veuve Le Cavelier<sup>98</sup>

Saint-Denis

*Par faveur du père du conducteur de la charrette miraculeuse*

Île à Roussin, 9 juin 1813

Ma chère tante,

Vous voulez, à ce que me dit Mlle Angelle, que je vous écrive absolument. Eh bien, j'y consens. Mais, dans l'éloignement où je suis de tout ce qui peut intéresser, que voulez-vous que je puisse vous dire qui puisse vous amuser? Nous ne voyons ici, comme vous savez, que bois et sauvages; nous voyons la Nation toute pure, de seau des bois ronds, voilà tout le spectacle que nous avons. Vous entretenir de tous les projets qui me passent dans la tête serait à moi trop *enfant*, et vous diriez : voilà encore la charrette à Valin qui voyage.

Ainsi, je ne sais pas trop de quoi vous entretenir, cependant je vous dirai que depuis que vous nous avez laissés, j'ai amélioré ma terre, j'y ai fait des déserts et des clôtures, j'y ai semé du bled, des patates, des pois, des fèves, du bled d'Inde, des citrouilles, des melons, des concombres, des melons d'eau, des choux, des raves, des carottes, des panais, des betteraves. J'y ai planté des groseilliers, des cerises à grappe, des gadelliers, des pruniers et des lilas. J'y ai fait une petite maison ou cabane (comme vous voudrez) en planches. Elle a quinze pieds de long sur dix de profondeur, et j'y loge un fermier qui y a une salle et une chambre à coucher; et moi, j'y ai aussi réservé une chambre à coucher pour moi-même lorsque j'y vais travailler.

Aussi, pour finir, j'ai commencé à m'équarrir une maison tout de bon, que je lèverai peut-être l'automne prochain, si notre moulin peut fournir le bois de sciage, ce qui est encore incertain parce qu'il y a beaucoup de réparations à y faire. Ces réparations ne seraient pas grand-chose si les vivres n'étaient pas si chers et si difficiles à se procurer.

À m'entendre parler, vous croiriez sans doute que j'ai un désert bien considérable; eh bien, non. C'est un de mes talents de faire paraître grand ce qui est petit. J'ai fait tout ce que je vous ai dit dans sept arpents de terre : n'est-ce pas en vérité un talent bien grand de faire loger tant de choses dans une si petite charrette? Ah! laissez-moi vivre et vous verrez que je n'en suis pas encore au bout.

À présent, ce n'est pas tout, j'espère que vous voudrez bien me traiter comme je vous traite. Vous avez voulu absolument que je vous écrivisse : je m'y suis rendu de bon cœur. Eh bien moi, à mon tour, je veux absolument que vous veniez m'aider, cet automne, à manger mes citrouilles

croches, iroquoises, bleu impérial et jaunes, que je recueillerai mais qui ne sont encore qu'en herbe. Vous ferez bien pourtant de ne pas mettre dans le marché que vous ne viendrez que si j'ai des citrouilles, car si par malheur elles venaient à manquer (ce qui n'est pas impossible, si loin des récoltes que nous en sommes encore), nous serions privés du plaisir de vous voir, ce dont je ne veux nullement entendre parler.

Adieu, ma chère tante, présentez mes respects à mes oncles et tantes Benjamin<sup>99</sup> et Séraphin<sup>100</sup>, à M. Kelly<sup>101</sup>, à M. et Mme Lafèche, et recevez aussi pour vous et pour eux les compliments de papa et maman et les respects de Mlle Angelle, Rosalie, Augustin, et les miens par préférence aux autres. Croyez-moi toujours, sincèrement, votre affectionné neveu.

D.B. Papineau  
conducteur de la charrette à Valin



Ls Jh Papineau, écr  
Capitaine 5<sup>e</sup> bataillon de milice incorporée  
Coteau du Lac

Montréal, 2 septembre 1813

Mon cher Papineau,

Je suis arrivé à Montréal mardi, vers midi, après une route d'une journée et demie. Je profite d'une occasion que l'on me dit être prête à retourner dans tes quartiers pour t'annoncer que je viens terminer au plus tôt ma folie<sup>102</sup>, puisque tu me l'as nommée ainsi à la Petite-Nation. J'ai vu la lettre que tu as écrite à Rosalie, papa m'a communiqué celle que tu lui as écrite : elle m'encourage encore; je suis assez aise de voir que ceux qui ont eu connaissance de ce projet m'approuvent. Lorsque tu seras ici, comme tu marques à papa que tu viendras, nous parlerons de nos affaires. Papa est plus disposé que jamais à m'aider, j'en profiterai et cela me mettra peut-être dans le cas de ne te pas gêner. Tu me feras beaucoup de plaisir d'être présent à la cérémonie de mon mariage.

Louis Viger a été on ne peut plus surpris d'apprendre de moi-même que j'étais descendu pour une telle affaire. Maman est restée en haut avec les petits enfants et Augustin qui est venu y prendre ma place. Papa te marque sans doute à peu près dans quel temps nous serons prêts, et t'engage à différer un peu ton voyage; aussi bien, aussitôt la cérémonie faite, je ne pense pas rester 24 heures en ville, si cela dépend de moi. Ainsi, connaissant comme je t'aime, tu peux bien penser que je serais mortifié de ne pas te voir un instant avant de rentrer dans ma solitude, que je pense d'embellir un peu pour la famille et pour moi davantage. Peut-être ne sont-ce que des espérances dont tous ceux qui se mettent en ménage se bercent ordinairement. Qu'importe! Dans quelque temps je saurai t'en parler plus au juste et plus pertinemment.

Adieu, cher frère, porte-toi bien et crois-moi toujours ton affectionné frère.

D.B. Papineau



Reçu de George Hews

Île à Roussin, 27<sup>th</sup> February 1815

Received of George Hews 3 1/3 bushels of wheat on account of the rents due on N° 54 in the seignior of Little Nation, the said lot owned by Mistress Larriman; the said due to the 11<sup>th</sup> of November 1814.



[À Joseph Papineau]

5 janvier 1816

[De la main d'Angelle Cornud]

Reçue de Joseph Papineau, écr, la somme de cinquante louis, cours actuel, en déduction de la somme que je lui ai prêtée, ce 16 août 1814.

A.L. Cornud Papineau

[De la main de Denis-Benjamin Papineau]

Valeur reçue en compte, tant en capital qu'intérêts, ce cinq janvier mil huit cent seize<sup>103</sup>.

D.B. Papineau



Ls Jh Papineau, écuyer  
Montréal

Île Arousen, 11 juin 1818

Mon cher Papineau,

J'ai une bien mauvaise nouvelle à t'annoncer : hier, pendant que [François] Parent était après poser le bluteau, le feu a pris dans le bas du moulin et, malgré lui, a fait assez de progrès pour le consumer. Il en reste encore le pignon du sud jusqu'au quarré; la grande roue et le grand rouet vertical n'ont pas de mal, la fusée de la meule et l'arbre debout avec le rouet horizontal sont hors de service, le *floom* et la digue ne sont pas endommagés. Parent a manqué d'être consumé : étant descendu en bas pour voir d'où venait la fumée, le feu lui a bouché le chemin de l'escalier et de la porte. Il s'est jeté par un châssis et a tombé dans un des trous des poteaux et a été plusieurs minutes sans pouvoir se retirer parce que la terre déboulait sous ses pieds à mesure qu'il essayait d'en sortir. Il en a le dessus des mains, une partie de la poitrine et la plus grande partie de sa chevelure brûlés.

Beauregard s'est échappé par-dessus la charpente de la dalle et, étourdi soit par la peur ou la fumée, il a tombé sur le rocher mais sans se faire beaucoup de mal. Les moulanges ne paraissent pas avoir souffert assez pour les endommager.

Voilà les détails de l'incendie. Voici à présent ce que je vais faire pour en réparer le dommage. Les gens de l'endroit en sont bien affligés, plusieurs offrent d'aider à en refaire un autre. Parent reste ici pour y travailler immédiatement. Je vais profiter de la bonne volonté des gens tant qu'elle durera, et aussitôt qu'elle diminuera j'y pourvoirai du mien. Je sens que la gêne où tu es



ne te permettrait pas de pouvoir commencer tout de suite. Mais, mon cher frère, rapporte-toi à moi : je suis déterminé à y mettre cinquante louis dont tu ne me rembourseras qu'à ta volonté ou point du tout même, si d'ici à quelques années le moulin ne te dédommage pas.

J'irai moi-même à Montréal dans quelques jours et te dirai de vive voix où j'en serai. Je pense que tu n'auras pas de reproche à me faire et je pense que tu ne seras pas entraîné à trente louis de frais de plus que tu n'aurais fait pour achever le moulin tel qu'il était commencé. Seulement, je te préviens que je ne le ferai ni si haut ni si grand. Parent reste pour commencer à travailler immédiatement. Comme il avait mis ses outils sur les cages et que les miens, les tiens et ceux de papa sont consumés, j'envoie Beauregard rejoindre Augustin pour rapporter les outils de Parent. Augustin t'enverra un exprès et Beauregard remontera pour travailler aussi.

Adieu, j'envoie Beauregard tout de suite et ce soir, demain je vais commencer à marcher pour ces affaires-là. Présente mes respects à papa et à maman, embrasse avec amitié ton épouse pour moi. J'attends l'occasion de St-Amand pour aller vous voir.

Ton frère affectionné.

D.B. Papineau

[De la main d'Angelle Cornud]

Nous sommes bien portants, tous. A.L.C. Papineau.

[De la main d'André-Augustin Papineau]

Le 12 juin 1818, de la Pointe à L'Orignal. À la lettre de Benjamin je n'ajoute rien, sinon te prévenir que j'écris à Benjamin de ne rien commencer avant que tu en sois informé, et je lui conseille de descendre lui-même avec Parent, Dodo, Migneron et J.-B. Beauregard avec la petite berge.

Adieu, l'homme fort.

A.A. Papineau



Ls Jh Papineau, écuyer  
Montréal

Île Arousen, 11 juillet 1818

Mon cher Papineau,

Je suis rendu ici depuis mardi dernier à midi, sans avoir pu profiter du *packet-boat*; pour venir au Long-Sault, j'ai été obligé de me faire transporter en calèche, canot d'écorce, canot de bois, charrette, et jusqu'ici, et tout cela sans avoir pu rencontrer papa, que j'avais tant d'envie de voir. D'après les conversations que nous avons eues ensemble à Montréal, je trouve à faire faire tous tes foins à moitié par des gens de l'endroit. Je vais demain à ta ferme pour voir à cela. Il y aura, je pense, plus de gens qui en demanderont qu'il n'y aura de foin, quoique l'on me dise qu'il soit très abondant. Quant au moulin, communique à papa ce que Parent t'a dit, et si Parent veut remonter et donner son temps pour les réparations, ainsi qu'il l'avait dit, je les ferai faire, pourvu que tu me laisses le moulin, ainsi que je t'ai [demandé], pour dix-huit mois, et que je puisse prendre au moulin de la chute le bois nécessaire. Tu m'enverras seulement la

toile du bluteau et feras couler deux fusées de fonte, et faire encore une vis pour désengrener les fusées. Par ce moyen-là, je pense que je [ne] perdrais rien de mes avances et que ce se trouverait fait sans que tu te gênasses. Nous le trouverions bien à propos.

Adieu, mon cher Papineau, fais mes amitiés à ton épouse et accepte celles d'Angelle et de Séraphine<sup>104</sup>. Tu auras sans doute trouvé que tes ordres pour des confitures de fraise ont été bien vite exécutés. Comme tu en as encore à recevoir, ce me semble, de Saint-Denis, tu pourras partager avec maman, si elle en a besoin. Je serais peut-être descendu encore à Montréal la semaine prochaine, si je n'étais obligé de rester pour faire faire, vendredi et samedi prochains, une grange en bois rond sur ma ferme de Bonsecours où pendant mon absence il s'est fait près de dix arpents d'abattis qu'il faut que je commence à faire nettoyer. Dans quinze jours ces travaux-là avec la cheminée de ma maison de la presqu'île, font que je ne veux point faire de foin pour moi : je placerais pour cette année la plus grande partie de mes animaux à ferme et achèterai du foin pour ce que j'en voudrai garder.

Ton frère affectionné.

D.B. Papineau



Monsieur A.A. Papineau  
Montréal

Île Arowsen, 11 juillet 1818

Mon cher Augustin,

Je pense que tu auras reçu une lettre de moi, datée de Lachine dans laquelle je te renvoyais l'ordre de Berthelet<sup>105</sup> pour deux barils de poudre. J'écris à papa pour lui envoyer le mémoire de ce qu'Howard & Hayes demandent. En addition à cela, tu m'enverras 5 quarts de *fleur*<sup>106</sup> entière, outre les cinq que tu dois envoyer par le bateau, et un quart de lard *mess*<sup>107</sup>. Tu enverras cela et ce qu'Howard & Hayes demandent par le *packet-boat* et le recommanderas à M. McDonell, parce que je ne sais si Garlick sera de retour pour le recevoir dans le hangar de M. Grant. Tu auras la complaisance d'écrire à M. McDonell de le livrer à Toiniche Bertrand, et que je le payerai pour l'emmagasinage lorsque je descendrai. Antoine Rossignol, que j'envoie en exprès porter ces lettres-là, te dira le nom de celui chez qui Antoine Bertrand a laissé ordre de le faire avertir, lorsqu'il y a des effets à transporter.

Il faudra aussi que tu adresses un petit mot à Mears<sup>108</sup> pour le prier de recevoir mes effets jusqu'à ce que je les envoie chercher, en le priant de me faire savoir quand les effets seront rendus chez lui, par la première occasion qu'il aura. Si papa n'a pas d'argent pour cela du gouvernement, prends chez Berthelet et lorsque l'argent sera venu, tu le payeras. Hayes m'a écrit pendant que j'étais à Montréal. J'imagine que tu auras ouvert ma lettre et que tu te seras procuré ce qu'il demandait. Howard demande ainsi que je le marque à papa, 3 quarts *mess pork*, six *cwts*<sup>109</sup> biscuit, 1 sac plomb à canard, 1 pince de fer acérée aux deux bouts et 3 quarts de *fleur* entière.

Tu n'auras pas oublié de m'envoyer une tonne de rhum par le bateau ainsi que les autres effets que j'avais achetés et que je t'avais demandés.

J'espère faire quelque chose cette année, ainsi aide-moi. Tu pourras voir par la lettre de Papineau que j'ai pas mal d'ouvrage de taillé. Puissé-je en venir à bout!

Sera-t-il bon de faire mettre le biscuit dans des quarts vides de farine? Comme tout ne vient ici qu'au poids, ce serait le plus sûr. À Lachine, ils pèseront tout, tu m'enverras une copie du pesage pour charger à chacun sa part de frais.

Ton frère, avec affection et amitié.

D.B. Papineau



Ls Jh Papineau, écuyer  
Montréal

Île à Roussin, 25 août 1818

Mon cher Papineau,

Il y a longtemps que j'attends une occasion pour t'écrire; voici le bateau de M. Wright<sup>110</sup> qui descend, j'en profite à la hâte. Je t'ai déjà écrit pour demander des clous à bardeau. Le moulin va se lever tout de bon lundi prochain, et il faut des clous à bardeau pour le couvrir. Papa devait écrire à Augustin pour lui marquer de m'envoyer six quarts de *fleur* par le *pacquet-boat* de Lachine. J'ai su que papa avait une entorse au pied et qu'il ne peut marcher, nous t'attendons à présent de jour en jour, c'est le bon temps.

Je t'avais marqué que les Américains feraient ton foin à moitié; les coquins qu'ils sont l'ont laissé là, il est encore en partie à faire. Il n'y a que Belle-Île et St-Denis qui en ont fait de l'autre côté de la petite rivière. Si tu peux amener deux ou trois hommes, il sera encore temps de le faire parce que le franc foin ne souffre pas à le faire après la récolte. N'oublie donc pas d'apporter la toile du bluteau et les fusées; le grand rouet est fini et Parent pense achever les autres mouvements cette semaine.

J'ai grand hâte que tu viennes pour bien des raisons : je suis presque accablé d'ouvrage. J'ai commencé hier à faire faire ma cheminée chez St-Denis. J'ai fait abattre où je veux me rebâtir à Bonsecours; il faut nettoyer et brûler les bois et creuser la cave, et faire le solage cet automne, et n'ai pour tous ces travaux que l'homme qu'Augustin m'a engagé et St-Pierre que Parent ne peut employer aux mouvements, et que je fais travailler en attendant qu'il ait de l'ouvrage, ce qui sera lundi. J'ai aussi le moulin à surveiller et mes petites affaires à conduire ainsi que les gens des chemins à fournir de provisions, etc. Quand tu viendras, veuille donc m'acheter 8 ou 10 lb de fromage; je suis à bout de ma provision.

Angelle et Séraphine te saluent ainsi que ton épouse. Fais-lui mes meilleurs compliments et dis-lui que je l'attends de pied ferme. Je n'ai pas le temps d'écrire à maman, présente-lui mes respects. Je me flatte de la voir venir avec vous deux. Dis-lui de faire même l'impossible pour venir.

Ton affectionné frère.

D.B. Papineau

Quand est-ce qu'Augustin pense monter?



Ls Jh Papineau, écuyer  
Montréal

Île Arousen, 6 septembre 1818

Mon cher Papineau,

J'ai écrit à papa pour m'envoyer soixante ou quatre-vingts louis pour les gens des chemins. Pourrais-tu te charger de cet argent-là toi-même? Je marquais à papa que le moulin était levé depuis mercredi à midi. J'espère que tu apporteras la toile du bluteau sans faute, et les deux fusées, ou au moins que tu les feras rendre immédiatement si tu veux que l'on fasse quelque chose.

J'ai demandé à Augustin et à toi des clous à bardeau. Coup sur coup, depuis deux mois, nous voilà rendus à couvrir le moulin et qu'il n'est pas arrivé. Ce n'est pas drôle, dans l'éloignement où nous sommes, de nous causer du retardement pour des bagatelles que vous pouvez envoyer si facilement à présent. Envoies-en sans faute aussitôt que tu auras reçu cette lettre : il faut que le moulin se couvre. Le bois et le bardeau, ainsi que les meules de Mears sont rendus sur la place, nous n'attendons plus qu'après les clous à bardeau. Il m'en faut 30 ou 40 milliers parce que j'en ai besoin aussi pour moi-même. Je m'attendais que tu aurais pris le temps de répondre à la lettre que je t'ai écrite par le bateau de M. Wright. Je veux bien faire tout mon possible pour avancer tes affaires, mais il me semble que tu devrais aussi te donner la peine de t'en mêler un peu, et de me faire savoir ta façon de penser de temps à autre, surtout quand je te le demande.

Je pense que tu ne tarderas pas à venir, selon la promesse que tu m'en as faite de vive voix et par écrit. Amène maman et ton épouse; et si tu viens avec la petite berge, apporte-moi 8 ou 10 livres de fromage et quelques gallons de bon vin d'Espagne que je te prie de choisir toi-même; j'en ai eu ce printemps qui ne valait rien et dont je suis à présent obligé de faire du vinaigre. Si tu veux boire, mets la main à l'œuvre; si tu n'en apportes pas, tu ne boiras que de l'eau dont j'ai ici en abondance, quoiqu'elle soit bien basse dans la rivière.

Mes saluts et compliments à Julie. Dis-lui que si elle vient elle aura besoin de faire provision de patience et de résolution pour supporter les querelles que j'ai à lui faire. Je serai ici sur mon terrain, ainsi qu'elle se *piette* bien.

Angelle se joint à moi et vous salue et embrasse de tout son cœur. Il est temps que tu viennes si tu ne veux pas être pris par les pluies et les froids.

Ton frère affectionné.

D.B. Papineau



Madame A.L.C. Papineau  
Île Arowsen, Petite-Nation  
*Faveur de Mr. Bigsby*<sup>111</sup>

Sainte-Anne, jeudi matin [24] septembre 1818

Ma chère Angelle,

Me voilà rendu ici, j'écris cette lettre en embarquant, par M. Bigsby, médecin, qui va soigner les soldats qui sont montés.

Tu sauras qu'Émilie Lacombe<sup>112</sup> est chez son père pour lui faire ses adieux. Elle va se marier sous peu de jours avec M. Casgrain, de la Rivière-Ouelle.

Si M. Bigsby arrête à la maison, reçois-le poliment.

J'ai couché hier chez M. McDonell<sup>113</sup>, le juge, qui m'a fait veiller jusqu'à trois heures du matin. Je me suis levé à six, ai déjeuné et en suis parti à sept heures.

Le gouverneur<sup>114</sup> est redescendu à Québec dimanche dernier.

Adieu, adieu, embrasse les petits enfants et Augustin.

Ton ami.

D.B. Papineau



Ls Jh Papineau, écuyer  
Montréal

Île Arousen, 7 novembre 1818

Mon cher Papineau,

Ci-inclus est le compte de ce que Médard Paquin a eu de moi, tu voudras bien en retenir le montant sur ses gages. Il a fini de travailler mercredi au soir, 4 du mois courant. J'aurais bien voulu que tu fusses venu avant que Parent ait laissé le moulin. Tu me l'avais promis; il est allé aux Chaudières voir si M. LeBreton l'emploiera. Il travaillera pour lui s'il voit moyen d'en être payé.

Papa a été voir le moulin jeudi dernier. Il n'y a qu'une moulange qui aille, je n'ai pas voulu faire pour les autres parce que je t'avais dit que je le ferais remettre dans l'état où il était avant de brûler. Le voilà fini. Si tu étais venu plus tôt, tu aurais vu ce qu'il aurait fallu faire de plus. Plus tu retardes, plus la saison avance et plus le temps d'y travailler diminue. Il me semble que mon départ prochain de l'endroit aurait dû t'engager à venir de bonne heure, afin de pourvoir à toutes les affaires de l'endroit.

J'ai déjà promis du foin de ta ferme à quelqu'un qui m'en a demandé une dizaine de tonnes. Je le vendrai douze piastres la tonne, tant qu'il y en aura. Je pense aussi que l'on trouvera à vendre le grain de la ferme assez avantageusement dans le cours de l'hiver. Papa te dira lui-même où nous en sommes pour ce qui regarde la bâtisse de la chapelle.

Adieu, mon ami, fais accepter mes amitiés et celles d'Angelle à Julie, embrasse-là pour moi et crois-moi toujours le même pour toi, c'est-à-dire avec une sincère affection.

Ton frère.

D.B. Papineau



Ls Jh Papineau, écuyer, seigneur &c.  
Montréal

Île Arousin, 7 décembre 1818

Mon cher Papineau

Voici Mignerons qui part demain, il me dit que tu lui offres cent louis pour finir un moulin à scie dans la Baie, et 150 pour en faire un neuf sur le domaine, et que tu demandes mon sentiment sur ce qui serait le plus avantageux à l'endroit de ces deux moulins. D'abord, au point d'économie, si tu es gêné, cinquante louis de moins si tu fais un moulin dans la Baie, est quelque chose à regarder; en second lieu, la digue qui est faite dans la Baie est un ouvrage solide qui peut durer longtemps sans grand frais d'entretien, et sur lequel on peut se fier pour faire des bâtisses, tel que serait le moulin en contemplation; en troisième lieu, il y a plus de pins sur les terres concédées et à concéder dans la Baie qu'il y en a en bas où tous les pins se trouvent en plus grande partie sur le domaine où tu peux les conserver et attendre à des circonstances et à des temps plus heureux, pour faire un moulin qui te dédommage de tes avances, car je considère que cent cinquante louis n'est pas un prix suffisant pour encourager un homme à faire un moulin avec la digue qui sera nécessaire pour tenir les eaux. En quatrième lieu, il faut regarder que voilà un moulin à farine de fait et que si le moulin à scie en est éloigné, c'est multiplier les endroits à surveiller, les frais d'entretien et l'embarras de trouver du monde pour en tirer parti, étant plus facile de trouver un homme qui veuille se charger des deux moulins ensemble, que d'en trouver deux qui veuillent se contenter, l'un du moulin à farine, et l'autre du moulin à scie. En cinquième lieu, Mignerons dit qu'il ferait au moulin d'en bas une digue comme celle de la chute de la Petite-Nation, c'est-à-dire de billots ronds garnis de madriers. Je ne contesterai pas la solidité d'une telle digue, mais je dis qu'elle ne pourra contenir l'eau assez bien pour en tirer tout le parti possible. En sixième lieu, comme un moulin à scie ne peut être profitable, soit au propriétaire, soit au tenancier, que par la facilité de l'exploitation des billots et la facilité d'en sortir les bois sciés, celui de la Baie aura encore ici l'avantage, d'abord parce que les Américains ont plus d'animaux, qu'ils sont plus entreprenants que les Canadiens, que leurs terres ont plus de pins, qu'en général leurs terres étant plus avancées auront plus tôt besoin de granges et de maisons que celles des Canadiens d'en bas, qui pourront toujours se procurer les bois dont ils pourront avoir besoin assez facilement dans la Baie. De sorte que je ne vois au moulin d'en bas que l'avantage d'être plus proche de l'endroit où l'on bâtit l'église et fait un village; et aussi l'avantage particulier de Mignerons qui serait plus proche de l'un que de l'autre; encore est-ce à mon avis un mince avantage. C'est dans le temps des semences que l'eau est la plus abondante dans ces ruisseaux; s'il veut faire tourner le moulin, il sera toujours assez loin de sa terre pour ne pas pouvoir donner à ses semences l'attention qu'elles exigent; s'il fait ses semences, le moulin sciera moins. Je conviens que par la suite ce moulin pourra être bien avantageux : c'est quand il sera question de faire un village; ce temps est encore un peu éloigné. Ainsi, conserve le bois qui est sur le domaine pour ce temps-là et mets un moulin dans un endroit où, ne pouvant conserver les bois, tu profiteras, et les autres profiteront aussi, de bois qu'ils sont obligés de brûler en défrichant leurs terres. Ajoute à ceci que la distance du moulin de la Baie au bord de l'eau n'est tout au plus que la moitié de la distance de celui du domaine à la rivière; peut-être même n'est-elle que du tiers? Le seul avantage que je voye au

moulin du domaine pour balancer ceux-ci, c'est la plus grande facilité qu'il pourra y avoir pour tirer les bois nécessaires pour l'église. Mais je crois que l'inconvénient de les tirer de la Baie pour cet objet est petit en comparaison des avantages que l'on peut avoir dans la Baie, comme je viens de te le dire plus haut.

Tout ce qui me reste à observer, c'est que si tu étais décidé à donner cent cinquante louis pour faire un moulin à scie et une digue au domaine, tu ferais bien, à mon avis, de mettre la même somme à faire faire le moulin à scie de la Baie, avec une grande roue, comme je te l'ai proposé. Je suis d'avis qu'en faisant la roue à l'eau en pin, elle serait très peu inférieure à celle de chêne en durée et coûterait bien moins à faire. D'ailleurs mon principe est qu'en fait de moulins ce n'est pas une économie de mettre une cinquantaine ou une centaine de louis de moins, lorsque par ce moyen l'on peut tripler l'exploitation, soit en augmentant l'ouvrage qui peut se faire dans un temps donné, soit en profitant deux ou trois fois plus longtemps de la force motrice, c'est-à-dire de l'eau dont il faudrait moins pour faire marcher deux grandes roues que pour en faire marcher une petite. Quant à Mignerons, s'il veut faire valoir son métier, je lui conseille de vendre sa terre et de tâcher de s'arranger avec toi pour avoir, s'il est possible, la terre du moulin; là il pourra facilement veiller à ses moulins et à l'exploitation de sa terre plus facilement, étant sur les lieux, que s'il avait sa terre et son moulin éloignés l'un de l'autre.

Il y aurait encore plusieurs autres observations à faire, mais je t'ai fait les principales, tu pourras suppléer au reste. Fais mes amitiés à ton épouse. Je pense avoir le plaisir de la voir à Montréal où j'espère aller avant qu'elle parte pour aller s'exiler à son Québec, qui est le plus vilain endroit que je connaisse, plus vilain mille fois que la Petite-Nation qu'elle ne veut pas voir. Angelle se joint à moi pour vous présenter à tous deux nos compliments et amitiés.

Ton frère affectionné.

D.B. Papineau



P.-C. Chauveau<sup>115</sup>, écrivain  
Québec  
faveur de M. Côme Cherrier, M.P.<sup>116</sup>

Montréal, février 1819

Cher ami,

J'ai reçu le 6 courant, en arrivant de la Petite-Nation, ta lettre du 20 dernier; elle m'a fait beaucoup de plaisir, et ce sera avec satisfaction que je verrai notre correspondance se renouveler. Si elle a été interrompue, ce n'a pas été de ma part faute d'amitié. Je me suis toujours intéressé à toi et ai tâché d'avoir des renseignements sur ce qui te concerne, chaque fois que j'ai eu occasion de voir quelqu'un de mes amis de Québec, ce qui a été assez rare, comme tu peux le penser.

J'aurais été bien aise que tu m'eus[s]es dit si tu avais de la famille ou non, et combien, si tu en as. Pour moi, me voilà à présent avec un garçon de quatre ans, une petite fille de près de trois ans et une autre de treize mois. C'est l'éducation qu'il faudra bientôt donner à cette petite couvée qui est une des principales raisons de mon retour ici; car je t'assure que si j'avais consulté mon goût, je serais toujours resté dans mon hermitage<sup>117</sup>.

Tu vois, par le temps où j'ai reçu ta lettre, que je n'ai pu voir M. Brunet qui l'a apportée; ç'a été un plaisir de moins pour moi. Présente-lui mes saluts. Tâche donc de me faire savoir quelque chose de mon ancien ami Charles Fournier, ci-devant capitaine dans la milice incorporée, ainsi que de notre ami Jos. Bélanger. J'ai conservé leurs lettres et les tiennes, et je les ai souvent parcourues avec plaisir. Que l'on a de plaisir à se rappeler, lorsque l'on est éloigné, de ses anciennes liaisons!

Adieu, cher ami : tu vois que je suis aussi content et satisfait de resserrer les liens d'une ancienne amitié, comme tu dis, que tu me le parais toi-même. Reçois mes saluts pour ton épouse<sup>118</sup>, quoique je ne la connaisse pas. Il suffit qu'elle soit à *toi* pour m'intéresser; fais-les-lui agréer. Probablement qu'au printemps j'aurai occasion d'aller à Québec, nous ferons alors connaissance. Présente mes respects à M. Bellet<sup>119</sup>, ton oncle. Mes saluts et compliments à Fournier, si tu le vois, à Bélanger, si tu lui écris, et crois-moi toujours le même à ton égard.

Ton ami sincère.

D.B. Papineau

Je désirerais savoir si madame Chauveau, ta mère, est avec toi ou non; où est-elle? comment va-t-elle? Fais-lui mes compliments, si tu en as occasion.



Reçu de Didier Joubert

Sault-au-Récollet, 9 août 1819

Dt Didier Joubert, écuyer, à D.-B. Papineau & Co, pour 2 760 pieds 2 pouces et 9 lignes cubiques de pin blanc, à 7 sols le pied dont les dimensions ensuivent, 40,5 £.

[De la main d'André-Augustin Papineau :] Je, soussigné, reconnais avoir eu et reçu de Didier Joubert, écuyer, la somme de quarante livres cinq shillings, cours actuel de la province, pour payement du bois mentionné en l'autre part, dont quittance. Pour D.-B. Papineau & Co.

A.A. Papineau



J. Bleakley, écuyer  
Secrétaire M.F.I.C<sup>120</sup>.

Montréal, 30 octobre 1819

Monsieur,

Nous vous informons que les effets assurés par notre sieur Hector Bossange, pour lui et pour MM. Ruffenstein & Co., ont souffert considérablement dans l'incendie du 26 courant et qu'aussitôt que nous aurons pu constater les dommages qui ont été soufferts, nous vous en donnerons avis, suivant la disposition de la police N° 38, en date du 23 décembre 1818.

Bossange & Papineau





J. Bleakley, écuyer  
Secrétaire M.F.I.C.

Montréal, 23 novembre 1819

Monsieur,

Pour l'information des directeurs, j'ai l'honneur de vous transmettre avec la présente les états des marchandises et effets assurés à votre bureau par M. H. Bossange, qui ont été avariés ou perdus dans l'incendie du 26 au 27 octobre dernier. Je donnerai tous les renseignements ultérieurs en mon pouvoir que MM. les directeurs pourront désirer.

D.B. Papineau



J. Bleakley, écuyer  
Secrétaire M.F.I.C.

Montréal, 7 décembre 1819

Monsieur,

Je vous adresse l'état des effets assurés à votre bureau par police N° 38, qui ont été perdus ou endommagés par l'incendie du 26 au 27 octobre dernier.

Messieurs les arbitres en ont trouvé un parti qui ne pouvait être réparé, ainsi que vous pouvez le voir par leur certificat au bas du chapitre premier du compte ci-joint. On ne peut espérer d'en retirer leur valeur primitive; mais ils peuvent produire quelque chose, et la différence entre leur produit net et leur valeur réelle, telle qu'établie au compte, doit être remboursée par la Compagnie qui, en conséquence, se trouve intéressée à voir à ce qu'ils soient vendus de la manière la plus avantageuse aux deux parties.

D'autres effets ont été entièrement détruits ou perdus; ils sont l'objet du chapitre second.

Les arbitres ont en outre trouvé un parti de livres plus ou moins endommagés, mais qu'ils pensent pouvoir être remis en leur état primitif; si la Compagnie les veut ainsi faire réparer, je n'ai pas d'objection à les reprendre, mais je ne puis souffrir de longs délais.

Une promptة réponse par écrit obligera infiniment votre

D.B. Papineau

P.-S. Le compte des effets avariés appartenant à MM. Ruffenstein & Co., est aussi joint à la présente.



J. Bleakley, écuyer  
Secrétaire M.F.I.C.

Montréal, 13 décembre 1819

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 11 courant. Messieurs les directeurs voudront bien observer que le mode qu'elle suggère de constater la valeur des effets endommagés par le feu est inadmissible.

En cas d'assurances maritimes, c'est le privilège de l'assuré de prouver par ses factures et ses comptes de frais, la valeur de ses effets; elle ne peut changer tant qu'ils sont sur la quille du bâtiment. Quand je souffrirai des pertes sur mer, je m'en servirai; mais pour des effets qui se vendent au jour la journée, ils sont sujets aux fluctuations que les circonstances amènent. S'ils sont assurés et qu'ils périssent, leur valeur s'établit par les prix de vente au moment où l'accident a lieu. Combien d'effets actuellement en cette ville, importés durant la dernière guerre, ne peuvent réaliser les prix d'achat! Si vous les aviez assurés, et qu'ils fussent perdus, consentiriez-vous à les payer d'après les factures et les charges? La manière d'en prouver la valeur est prescrite par le septième article des conditions de la police, et je m'y suis conformé.

Je ne me serais pas tant étendu sans le désir que j'ai de voir prospérer un établissement aussi utile que votre Compagnie, et sans le respect et la considération que je conserve pour la foule d'honnêtes gens qui sont intéressés dans cette question, soit comme assurés, soit comme assureurs. Croyez-moi, en attendant votre réponse, que vous êtes prié de faire sous le plus court délai possible.

D.B. Papineau



J. Bleakley, écuyer  
Secrétaire M.F.I.C.

Montréal, 15 décembre 1819

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 14 courant. Avant d'en venir à aucune résolution ultérieure, je vous prie de me fournir une liste dûment certifiée des actionnaires de la Compagnie d'assurances de Montréal contre les accidents du feu, mentionnant le nombre d'actions que chacun y peut avoir par souscription originale, ou par achat subséquent, avec la date des différents transports qui ont eu lieu.

D.B. Papineau



J. Bleakley, écuyer  
Secrétaire M.F.I.C.

Montréal, 16 décembre 1819

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre d'hier; je suis bien éloigné d'en considérer la teneur comme l'expression des sentiments de la majorité des actionnaires de votre Compagnie. Ainsi, nonobstant le plaisant défi qu'elle m'offre d'aller en loi, je demande de bonne foi l'exécution d'un contrat signé de bonne foi; les chances humaines sont si variées et si multipliées qu'en cas d'accidents imprévus, j'ai droit de savoir à qui j'aurais à m'adresser pour l'exécution de la clause expresse et formelle insérée dans la police d'assurances N° 38, aux quatre dernières lignes du premier paragraphe qui suit le calcul du *premium* d'assurance.

Faites donc attention que je requiers bien formellement que sans interprétation maligne et sans subterfuges quelconques, vous ayez à me fournir, pendant qu'il en est temps, la liste que mon contrat m'autorise de vous demander, et de me l'expédier dans la forme requise par ma note du 15 courant.

D.B. Papineau



J. Bleakley, écuyer  
Secrétaire M.F.I.C.

Montréal, 23 décembre 1819

Monsieur,

J'ai à vous informer que les livres que Messieurs les assureurs ont fait réparer m'ont été remis; tels qu'ils soient, je m'en contenterai.

Quant à votre lettre du 17 courant, j'ai à vous observer que les points sur lesquels nous différons sont subordonnés à des principes de droit dont on ne peut attendre la juste application que d'experts en loi.

Je regrette que votre refus de me fournir la liste des actionnaires de la manière requise par ma lettre du 15 courant me fasse perdre tout espoir d'un accommodement prochain; ce refus m'ôte les moyens de recours que mon contrat m'assure dans le cas où les fonds communs de votre association seraient absorbés, avant que je puisse faire prévaloir la légalité de mes demandes. Jusqu'à présent les fonds de votre association sont assez modiques pour rendre cet événement possible. Quoi qu'il puisse arriver, je soutiendrai mes droits comme je pourrai.

D.B. Papineau



Vente de bois pour le moulin de l'Île Jésus

Montréal, 4 mars 1820

Acheté pour le moulin de l'Île Jésus le bois ci-après, de M. Papineau, savoir : quinze plançons formant huit cent cinq pieds, à 7 sols.

[De la main de Joseph Papineau :] Un plançon pour l'arbre debout, mesurant 52 pieds à 7 sols. Le tout, 857 pieds de bois à 7 sols : 299,69

50 madriers de 12 pieds et 3 pouces et demi d'épais : 115,4.

[De la main de Denis-Benjamin :] Reçu le montant.

D.B. Papineau



Comptes entre Fortin, Antoine Parent et Denis-Benjamin Papineau

4 mars 1820

M. Fortin a vendu 1 263 $\frac{3}{4}$  minots de blé à 8 : 10 110#

Pour avoine et gaudriolle : 1050

Lods de Tassé et Dagenais : 1360

A donné à M. Demers et à moi : 810

A donné à M. Joubert et Levreau : 11 572

Restent au Séminaire : 138#

Argent avancé pour toiles à bluteau : 552

Gain du moulin à scie : 796

Argent pour la pension et prêt à M. Toussaint Papineau : 510,5

Dont M. Fortin doit rendre compte : 1996,5

198 minots de moulée à 2/3s : 534,12

28 $\frac{1}{2}$  dto dto : 76,19

Le Séminaire doit à M. Fortin, pour dépenses au moulin du Crochet, d'en bas, fournitures, sciage, etc. : 5 235,16

2 628,0 que le Séminaire doit à M. Fortin et que je lui ai payées ce jourd'hui 4 mars 1820.

Ant. Parent, ptre, P.S.Q.

Payé à M. Benjamin Papineau pour lui, 415# 3s. A.P. P.S.Q.



M. Tremblay  
Petite-Nation

Montréal, 17 mars 1821

Monsieur,

M. Hayes ayant payé deux tonnes de foin ici à mon frère, et M. Bruneau étant absent au moment du départ de M. Hayes, il n'a pu lui donner un ordre sur vous pour ces deux tonnes de foin. Aussitôt que M. Hayes vous aura remis la présente, vous voudrez bien lui livrer deux tonnes de foin, que vous porterez au compte de Monsieur Papineau fils, et vous en retirerez un reçu de M. Hayes pour votre acquit.

Votre obéissant serviteur.

D.B. Papineau



Madame A.L.C. Papineau  
Montréal

Chapelle de Bonsecours  
À la Petite-Nation, 16 janvier 1822

Ma chère Angelle,

Voilà une occasion qui va au lac; j'en profite pour te dire que je me porte bien, que j'ai déjà parcouru presque tout le front de la seigneurie, que j'ai été à la ferme sans aller jusqu'au moulin de la chute parce que ni Stevens<sup>121</sup>, ni M. Mears y étaient. Tu diras à papa que j'ai eu à la ferme 38 pièces de poisson, tous petits brochets à l'exception de trois petits dorés, l'homme ne s'étant rendu qu'à la fin de la pêche. Je me suis contenté du tiers, vu que nous ne lui avions pas fourni de rets.

Lundi et mardi prochains, j'irai à l'Île recevoir ce que l'on voudra m'apporter de rentes, et mercredi je pense aller coucher chez Dodo, et de là m'acheminer pour aller te rejoindre, et alors je te parlerai encore une fois de mes projets qui se termineront, si je m'arrange avec papa, par me fixer au moulin à [ ] lieue et 16 arpents de l'église. Il y a une jolie place pour y bâtir, et, comme le terrain y est graveleux, on y pourra mettre quelques arbres fruitiers. Lorsque je serai descendu, je t'en parlerai plus au long.

M. Roupe est bien portant et présente ses compliments à toute la famille. Il a commencé la quête de l'Enfant Jésus hier. L'endroit est beaucoup augmenté. Pour dépayser les gens, je leur dis que si je remonte ce sera d'ici à une couple d'années. Mais ils paraissent tous désirer sincèrement que je revienne.

Adieu, ma chère amie, embrasse bien mes petits enfants pour moi; présente mes respects à mon cher papa et ma chère maman. Des compliments à Séraphine, et crois-moi toujours ton ami véritable sous tous les rapports.

D.B. Papineau

Lundi dernier, matin, le mercure dans le thermomètre est descendu à 32¼ degrés au-dessous de zéro de Réaumur<sup>122</sup>, et je l'ai retiré de crainte qu'il ne gelât. Le froid était réellement excessif.

Jeudi 17 [janvier], n'ayant pas trouvé d'occasion pour t'envoyer cette lettre comme je le pensais, je la mets chez Dodo avec ordre de l'envoyer par la poste, s'il ne se présente pas d'occasion. Dimanche dernier, vers onze heures du soir, la maison de M. Hamilton, au Chenail Écarté, a été consumée par le feu.

Je n'ai pas encore trouvé personne pour me mener en ville. Je descendrai probablement la viande de deux castors.



Monsieur Roupe, prêtre missionnaire  
Petite-Nation

Petite-Nation, 21 janvier 1823

Monsieur,

Vous serez peut-être surpris de me voir revenir à la charge sur les contrats de mariage; mais n'ayant pas eu le temps de vous exposer toutes les raisons qui me faisaient penser que vous pouviez consentir à une affaire non prévue et qui ne vous était pas expressément défendue par vos supérieurs, je vais le faire présentement, en commençant par vous citer un passage du *Parfait notaire*, qui vous fera juger de l'importance des conventions matrimoniales et du contrat qui leur donne leur force.

«De ce que le mariage a été élevé à la dignité de sacrement, il s'ensuit qu'il doit être réglé par les lois ecclésiastiques. Mais comme le contrat civil est la base de ce sacrement, en ce que le mariage prend son fondement et emprunte ses effets du droit civil, il s'ensuit que le prince a droit d'étendre ou de diminuer la liberté de contracter, selon qu'il le juge convenable au bien de son royaume et de ses sujets; et que les ordonnances qu'il fait à ce sujet doivent absolument être observées sous les peines qui y sont contenues, d'autant plus qu'elles établissent l'état légitime des personnes, ce qui est très important dans la société civile.» Tome I, page 241, 4<sup>e</sup> alinéa.

Les parties reçoivent le sacrement de mariage pour sanctifier par là l'union naturelle et légitime des sexes. L'homme et la femme s'allient ainsi pour assurer leur état spirituel et temporel devant être réglé par les lois civiles. Ils doivent donc, dans leurs conventions, se conformer aux dispositions de ces lois et prendre prudemment les précautions nécessaires pour assurer leur bien-être et leur sort futur. Dans le cas présent, les hommes ont chacun une terre, de peu de valeur dans le moment actuel, n'étant presque pas défrichée; ils désirent que leurs femmes, qui travailleront comme eux, suivant leur capacité, à les mettre en valeur, en aient la moitié en propriété, c'est-à-dire que leurs terres tombent dans la communauté, ce qui ne peut avoir lieu suivant les lois de ce pays qu'en vertu d'une clause insérée à cet effet dans leur contrat de mariage. Aucun autre acte ne pouvant, suivant ces lois, ameubler les immeubles, et les immeubles appartenant à l'un des conjoints, au jour de la célébration du mariage, ne tombant point en communauté. Suivant ces lois, le contrat ne peut être fait qu'avant le mariage et par-devant notaire, ou, à défaut de notaire, devant le curé ou desservant des parties, avec obligation à ce dernier de déposer lui-même ce contrat chez un notaire, dans les trois mois qui suivent la célébration du mariage. Dans l'endroit éloigné où sont les parties, il leur est impossible de passer contrat devant notaire, et par là d'assurer le bien-être et la subsistance des femmes en cas d'accident et de décès des maris. Elles se trouveraient privées du fruit de leur travail; elles auraient contribué à améliorer des terres dont elles ne pourront avoir la propriété. Leur seule ressource est donc de faire recevoir leurs conventions matrimoniales par leur missionnaire desservant. Si elles en sont privées par quelques raisons particulières, il faut que les parties diffèrent leur mariage, afin d'aller contracter ailleurs et régler leurs conventions matrimoniales pour leur plus grand avantage futur. Mais leur état de pauvreté ne leur permet pas de s'absenter ou de faire les frais nécessaires.

Vous me demanderez peut-être quelles sont les raisons qui peuvent avoir engagé à conseiller aux personnes dont je parle, de faire un contrat, ce que vous n'avez pas encore vu

dans cette mission. C'est l'intérêt que l'on prend à ceux qui nous ont appartenu, et c'est le cas avec toutes deux. Le désir d'assurer leur sort futur contre les événements imprévus, au moins autant que la prudence humaine peut le faire, enfin la nécessité de commencer une fois à faire régulièrement ce qui jusqu'à présent s'est fait irrégulièrement.

À tout cela on peut ajouter une considération particulière au douaire coutumier, que les lois du pays accordent à la femme qui se marie sans contrat. Ce douaire coutumier dans la jouissance, sa vie durant, et après la mort de son mari, de la moitié des biens-fonds appartenant au mari lors de la célébration du mariage, ou qui lui seraient échus depuis en ligne directe; en un mot dans la jouissance de la moitié des propres du mari, pour après la mort de la femme, la propriété en retourner aux héritiers du mari. Il est très difficile, pour ne pas dire impossible, à nos simples habitants de connaître les conséquences de cette loi. Elles sont telles qu'en cas de vente de leur terre, qu'ils penseront pouvoir vendre sans difficulté, comme de fait ils en ont le droit, un acquéreur de bonne foi peut être évincé de sa propriété, et cela après un laps de temps très considérable. Puisque cet événement peut n'avoir lieu, après la mort du père, qu'à la majorité du dernier né des enfants de celui dont la terre aurait été ainsi grevée d'un douaire coutumier. Et cette éviction ne peut avoir lieu sans procès, ni sans mettre le trouble dans les familles.

Pour éviter toutes ces dispositions et ces contestations, mon père a conseillé de faire des contrats de mariage. Je pense que là-dessus on peut s'en rapporter à ses lumières. Il lui était impossible de prévoir que vous penseriez ne pas pouvoir les recevoir; et les choses me semblent maintenant trop avancées pour pouvoir reculer. Les conventions des parties sont faites, les contrats préparés, il n'y a plus qu'à signer. En conséquence, je vous prie et vous engage à recevoir ces deux contrats et pour cette fois seulement. Du moins à l'avenir, si vos supérieurs dont je respecte infiniment les lumières et les ordres, jugent convenable que vous ne vous en mêliez pas davantage, je pourrais prévenir les personnes qui me consulteront de prendre leurs précautions d'avance. Elles iraient faire leurs conventions par-devant notaire et reviendraient se disposer à se faire marier par un pasteur qui les connaît de longue main et qui peut par conséquent leur donner mieux qu'un autre les avis nécessaires et analogues à leur situation, ainsi qu'à l'état qu'elles veulent embrasser.

Vous pourrez, si vous le jugez à propos, communiquer cette lettre à ceux que vous jugerez convenable de consulter, et je désirerais qu'ensuite elle me fût remise.

Croyez-moi, Monsieur, avec la plus parfaite estime, votre très humble et obéissant serviteur.

D.B. Papineau



L. Jh. Papineau, écuyer, avocat  
Montréal

Petite-Nation, 25 septembre 1824

Mon cher Papineau,

J'ai reçu ta lettre du 14 et 15 courants aujourd'hui seulement, et n'ai pas encore reçu celle que tu y mentionnes. Je t'ai écrit dernièrement par la mère d'une fille qui a demeuré ici ce printemps, Amable Pilon, et t'ai envoyé 21 piastres dans une lettre pour payer ce que je t'y

marque. Après avoir cherché, je n'ai trouvé que le procès-verbal de séparation par M. Senet entre papa et M. Fletcher et le procès-verbal de mon oncle François, le premier du 25 juillet 1799, le second, du 9 mars au 4 avril 1809. L'hiver dernier, pendant que tu étais au Parlement, papa m'a demandé les procès-verbaux, et je lui [ai] envoyé le procès-verbal de M. Senet concernant le premier bornage de la seigneurie et celui de séparation entre M. Fletcher et papa. Je ne me rappelle pas d'avoir jamais vu l'acte de notoriété en question. Ainsi il faut que ce soit dans les papiers de papa. Thibodeau aurait-il gardé minute de cet acte? Tu pourrais alors en avoir une autre expédition. Comme les deux procès-verbaux de mon oncle et de M. Senet (ce dernier, pour la séparation de la partie vendue à M. Fletcher) sont les seuls qui me restent entre les mains, je ne te les enverrai pas, me réservant de les porter moi-même, de crainte d'avarie.

Ma dernière lettre te disait que le grain n'avait pas souffert pendant la récolte et que je pensais qu'il y en aurait assez pour nourrir l'endroit.

J'ai fait toutes les réflexions que tu me suggères par rapport à la vente des bois; je ne pense pas que M. Mears puisse y objecter, ayant déjà même eu quelques explications verbales avec lui à ce sujet, l'hiver dernier. Au surplus, je le reverrai encore aussitôt possible. Je n'ai appris son retour que par toi seulement. Je me propose d'aller régler avec lui la semaine prochaine, et probablement j'enverrai tout l'argent que je pourrai en retirer avec des instructions.

Il est impossible qu'Angelle puisse descendre, le petit dernier étant toujours souffrant du riffe. D'ailleurs Adélaïde descendant, qui aurait soin des enfants et du ménage. Nous ne pouvons laisser tous deux ensemble.

Je pense toujours être en ville le 20 prochain, et alors tu pourrais remonter avec moi. Dans ce moment, je suis à faire la récolte de patates, bled d'Inde et citrouilles et un peu de potasse.

Je n'ai pas encore reçu de nouvelles de M. Clouet. Je lui avais adressé une traite sur M. Campbell & Sheppard au montant de 71 £ tirée par Beckworth. Je ne sais s'il aura reçu mes lettres et s'il t'en aura écrit quelque chose. Pourrais-tu lui en écrire et lui demander si la traite aura été acceptée ou non, afin que je voye ce que j'aurai à faire. Je marquais à M. Clouet de t'envoyer l'argent qui devait être payable le 20 du mois.

26 septembre. Je vais profiter de l'occasion de Miville, qui va à Chatham, pour acheminer cette lettre jusque-là, et de là chez toi. St-Antoine a déjà commencé à travailler sur une terre dans la côte St-Charles, et deux autres en prendront cet automne. Il serait bien à propos d'avoir les bornes plantées. Miville m'a fait t'écrire une lettre qu'il a signée, pour te dire que M. Têtu ne lui a rien offert, à sa connaissance. Je lui ai écrit, ainsi au cas que tu juges convenable de l'envoyer à M. Hamel.

Papa se souviendra probablement d'avoir reçu les procès-verbaux que tu me demandes. Je les lui ai envoyés certainement, et par la correspondance que nous avons eue l'hiver dernier, je ne me rappelle pas qu'il y ait eu aucunes de mes lettres à papa qui ne se soient rendues à leur adresse.

Je prends part aux souffrances de mon cher papa. Je désirerais être plus près de lui quand il est malade. Présente-lui mes respects affectueux. J'irai le voir aussitôt possible. Je souhaite, j'espère que son mal diminuera de plus en plus et que la santé reviendra. Nos respects aussi à



ma chère maman, des compliments à Julie et à tous nos parents et amis, tant en général qu'en particulier.

Je suis très à la hâte, mais avec non moins d'affection.

Ton frère.

D.B. Papineau



Avertissement

[Petite-Nation, 12 novembre 1824]

Un bureau de poste ayant été établi dans la seigneurie de la Petite-Nation pour l'avantage des habitants de l'Ottawa, les personnes qui auront des lettres ou des papiers-nouvelles à recevoir voudront bien donner leurs directions au soussigné. Ceux qui auront des lettres à envoyer pourront les laisser chez le soussigné ou chez John Booth, vulgairement nommé Jean Thomas. Toutes les lettres pour les États-Unis doivent être affranchies jusqu'aux lignes<sup>124</sup>.

D.B. Papineau

D.P.M.



Jh Masson, écuyer  
Montréal

Petite-Nation, 2 janvier 1825

Mon cher Monsieur,

Ci-incluse est une lettre pour Mme Turney<sup>125</sup> que vous voudrez bien lui envoyer après l'avoir cachetée. Vous en prendrez lecture. J'espère qu'elle aura l'effet de vous faire payer un peu plus tôt, si vous ne l'avez pas encore été.

Je vous écrirai encore bien prochainement, j'espère, pour le solde de mon compte courant avec votre maison.

Croyez-moi, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

D.B. Papineau



L'honorable L.-J. Papineau  
Montréal

Petite-Nation, 29 juillet 1825

Mon cher Papineau,

J'ai reçu hier par M. Bouchette<sup>126</sup> le jeune et M. Robert, son frère, ta lettre du 23 courant. M. Buchanan n'est pas encore arrivé. L'impossibilité de trouver assez de monde dans l'endroit pour l'accompagner dans ses opérations d'arpentage oblige M. Bouchette de redescendre aujourd'hui, jusqu'à la Pointe-Claire, engager sept hommes. Je te marquais, dans une lettre

écrite lundi dernier de chez Dodo, que je t'en avais retenu trois. Comme ils ne seront prêts que sur la fin de la semaine prochaine, cela ne peut faire l'affaire de M. Bouchette, que j'accompagnerai probablement lorsqu'il ira commencer ses opérations.

Il ne paraît pas avoir la moindre objection, jusqu'à présent, à prolonger la ligne telle que fixée. Changera-t-il d'opinion en travaillant? L'événement le dira. Je lui ai montré le procès-verbal de Senet de 1804, fixant la ligne d'en haut. Les messieurs Bouchette ont couché ici et repartent ce matin pour aller au-devant de M. Buchanan; ils veulent le voir avant de descendre.

Rien de plus à te marquer, sinon que j'ai reçu avant-hier la lettre de maman du 21, qu'elle écrivait à papa et que tu m'as adressée. J'ai été bien aise d'apprendre que ton petit Arthur était mieux et que la rougeole de Lactance ne paraissait pas dangereuse.

Lundi prochain, je vais commencer mes foins de la côte Saint-Charles. Ils sont commencés de lundi dernier à la Petite-Nation. J'ai commencé à serrer ma première orge ce matin; la semaine prochaine, mon bled et la dernière orge se couperont. L'avoine est superbe à la ferme. S'il ne m'arrive rien, je retirerai enfin de quoi vivre toute l'année sur mes fermes.

Le temps me presse, je finis en te disant que je souhaite de tout mon cœur que des événements imprévus, comme celui de l'emploi d'un arpenteur par M. Buchanan, t'obligent de revenir souvent dans la Petite-Nation.

J'espère que ta famille ne souffrira pas de tes absences et que, sous peu, elle sera parfaitement rétablie.

J'avais prié papa de m'envoyer de la toile du pays. Il devait aussi envoyer des clous à bardeau et à planche. Mes respects et compliments à ma chère maman et à papa aussitôt que de retour. Des amitiés à Julie et à tes petits enfants.

Ton frère affectionné.

D.B. Papineau



À L.-J. Papineau

Petite-Nation, 4 septembre 1825

Mon cher Papineau

J'ai reçu ta lettre du 29 courant en même temps que celle de papa du 25, qui, toutes deux, m'annonçaient un événement que je craignais, mais qu'en même temps je me flattais ne devoir pas arriver. Nous sommes bien sensibles à votre perte. Je plains la pauvre Julie bien sincèrement! Le pauvre petit! Il paraissait promettre de la vigueur et de la santé! Je me mets à ta place. Combien tu as dû avoir de chagrin en arrivant! La pauvre Angelle en est bien triste. Je partirai demain en huit pour aller te voir et tous nos autres parents.

M. Manuel<sup>127</sup> n'a pu prolonger la ligne seigneuriale que jusqu'à la profondeur de trois lieues. Il a été arrêté par des montagnes de roches coupées à pic et des précipices qui auraient demandé beaucoup de temps à franchir, et craignait de te déplaire en continuant. Il dit que pour continuer cela, il lui faudrait plus de monde qu'il n'en a. Il en est à tirer les lignes de profondeur d'entre les terres de Saint-Charles et Saint-François.

Je t'écris à la hâte par Parent qui descend. C'est le dimanche matin. M. Manuel, arrivé hier soir. Nous nous sommes levés tard, nous avons remis à parler après déjeuner, et Parent est ici, qui veut se rendre à Carillon aujourd'hui. Je te porterai des détails plus amples moi-même.

Il paraît que M. Bouchette est descendu. Je n'en sais pourtant rien au juste. Il n'a pas voulu continuer sa ligne plus de 3 lieues et a dit à M. Manuel qu'il conseillerait à M. Buchanan<sup>128</sup> de ne pas prendre ce terrain.

Il paraît qu'à une demi[-lieue] à l'est de la ligne, le terrain est assez bon, toutes les montagnes et rochers restant à l'ouest. À une autre fois de plus amples détails. Je n'ai que le temps de te marquer que nous allons à l'ordinaire. Des respects et amitiés à papa, maman et ma tante Cavelier, compliments à tous nos autres parents. Nos embrassements à la chère Julie et à ses petits enfants.

Laflamme devait donner à papa pour moi 14 piastres au compte de Parent. Papa les pourra demander à ce dernier pendant qu'il sera en ville, s'il ne les a pas encore reçues.

Ton frère affectionné.

D.B. Papineau



L'honorable L.-J. Papineau  
Montréal

Petite-Nation, 17 décembre 1825

Mon cher Papineau,

J'ai reçu ta lettre la semaine dernière. J'ai fait dire à Pilon et Christie que tu espérerais leur concéder les deux terres dont tu me parles. Je ne les ai pas encore vus. Langlois était déjà bâti sur sa terre, qui est la troisième, et les deux autres y travaillaient depuis une douzaine de jours.

Je t'envoie les comptes détaillés des deux terres de Dumoulin. Les deux actes devaient me payer quelque chose pour Dumoulin : ils n'en ont encore rien fait.

Angelle est dans le même cas que Julie et est assez bien depuis quelque temps.

Si papa veut m'envoyer un ordre sur le meunier de la rivière à la Graisse pour 350 ou 400 m[inot]s de bled, je me conformerai à ses conditions.

Je t'écris très à la hâte pour profiter d'une occasion.

Je voudrais descendre dans la semaine prochaine. Je ne sais si je le pourrai, ayant mes transports de foin à faire, et je voudrais profiter des beaux chemins.

Des respects à papa, compliments à Julie, amitiés à ceux qui s'informeront de moi.

Ton frère affectionné.

D.B. Papineau



À L.-J. Papineau

Petite-Nation, 27 septembre 1826

Mon cher Papineau,

Avec la présente tu recevras les comptes de Joseph Hughes, de J. Leroy, de François Sabourin, de Daniel Baldwin, je t'envverrais aussi celui de George Hughes, mais l'homme a été et est encore malade, à peu près depuis le temps que tu es parti d'ici. Sa femme a fait faire comme elle a pu sa recette qui est abondante; peut-être pourrais-tu, si tu venais, le faire payer sans poursuivre. Si tu ne peux venir, écris-lui et, voyant d'autres poursuivis, il se presserait davantage. Quant à Leroy, il se propose de descendre et de te parler la semaine prochaine. Il n'a acheté que de l'an dernier. Il me dit que s'il peut vendre du foin, il pourrait payer 50 ou 60 piastres acompte. Il y aurait quelque chose que je trouverais dur pour lui, si tu le poursuivais. C'est que les terres de son père ayant été vendues part sa négligence, à la vérité, il semblerait qu'il y aurait une espèce d'acharnement contre cette famille, celui-ci n'étant dans l'endroit que depuis peu de temps. En supposant que tu veuilles faire l'acquisition de la presqu'île, il n'y a rien qui t'en presse, puisque tu n'es pas déterminé à venir vivre dans l'endroit. Préviens Leroy, accorde-lui deux ans pour te payer, moitié d'ici en mars, et le reste au bout d'un an. S'il ne peut te satisfaire, alors il sera temps de poursuivre et il ne pourra se plaindre.

J'avais fait le compte de Robinson, mais comme il ne doit que 266# sur ses deux terres, ce qui fait 133# pour chaque, et que j'ai dit publiquement que tu te préparais de poursuivre au moins en partie ceux dont les terres devaient plus de 200#, je ne te l'envoie pas.

Tu me dis de t'envoyer le compte de celui des Sabourin qui me déplaît. Ce que je t'ai dit de lui et de sa conduite était pour te faire voir que si Dumoulin était en arrière avec toi, c'était de la faute de Sabourin, qui a reçu de Dumoulin des bœufs pour du pin carré. Dumoulin a vendu ce bois pour payer ce qu'il doit pour ses terres, et Sabourin, après avoir livré une partie de ce bois, a fini par tout reprendre et ne rien payer, mettant par là Dumoulin dans l'embarras. Dumoulin s'est fait aimer et estimer dans l'endroit. Il a fait une mauvaise affaire en quittant la place. Dodo me dit que Barnham va lui remettre sa terre, ce qui ne l'accommodera pas trop. À présent que tu connais ce qui regarde Sabourin et Dumoulin, fais ce que tu jugeras à propos.

Je t'ai toujours attendu avec M. Dessaulles et Rosalie. Je n'ose sans les avoir vus renvoyer Papineau dans la gêne où nous sommes tous ensemble. Je me déciderai peut-être à le garder jusqu'à l'hiver. Alors, ayant vendu du foin et de l'avoine ou ayant peut-être la chance de retirer quelque chose, je le renverrais. Je ne sais quand je pourrai descendre : je suis accablé d'ouvrage.

En visitant la maison de la presqu'île, j'ai trouvé tous les poteaux de derrière et des pignons, ainsi que les soles, entièrement pourris ainsi que trois sabliers. Il a fallu tout refaire. J'espère finir de la couvrir et réparer les planchers et châssis cette semaine. Je pars pour aller coucher à la ferme, faire faire un peu de potasse, pour descendre avec, finir mes foins de grève et préparer les logements pour l'hivernement de mon monde et de mes animaux.

Le bruit court par ici, je ne sais sur quel fondement, que M. Mears est mal dans ses affaires; qu'il a engagé toutes ses propriétés à M. Hamilton qui en deviendrait propriétaire dans trois mois, pour des dettes contractées par M. Mears à Québec et dont Hamilton s'est chargé. Que le moulin de la Petite-Nation, *id est* le bail, doit aussi lui être transporté.

Mignerone réitère la demande que je t'ai faite pour lui de lui avancer une toile de bluteau, qu'il te remboursera. Autant que je m'en rappelle, le dernier, qui était de N° 10, coûtait 9 \$; il a duré trois ans : ce ne fait qu'une dépense de 15/ par an. Il te le remboursera aussitôt possible. Il pense que N° 8 serait meilleur. Les gens d'en bas ne viennent plus au moulin et c'est dans ce bout-là qu'il y a le plus de bled.

Je reviens à Leroy. Tu trouveras en ville, chez papa, à qui il en a fait le dépôt, tous les titres privés qu'il a de sa presqu'île. Je ne trouve pas ici le contrat de concession de la presqu'île à Howard, non plus que celui du N° 44 qui appartient maintenant à Joseph Hughes. Les as-tu emportés? Le contrat d'achat de François Sabourin a été passé par papa<sup>129</sup> en novembre 1821. Le contrat de concession était à Spencer; je ne sais qui a passé celui de Spencer à Charlebois. M. Gagnier a passé le contrat de David Farrand à Vallée pour le lot 53, dont je t'envoie le contrat de concession le 9 mars 1813. Baldwin, possesseur actuel, possède par un titre sous seing privé, d'un nommé Gore, qui l'avait eu en échange de la veuve Vallée, aussi je pense sous seing privé. La terre de Sabourin fait partie du N° 34 dont le contrat de concession n'est pas ici. Joseph Hughes, je pense, n'a aussi qu'un titre sous seing privé.

Quant à Papineau, je l'enverrai peut-être mener la semaine prochaine, et tous ensemble faites pour le mieux. Je trouve qu'il serait de valeur de lui laisser perdre le peu d'avance qu'il a. Il serait malheureux qu'il fût privé d'éducation, et ce serait le cas s'il restait ici. D'ici à quelques années, je serai trop occupé à mettre mes fonds en état de me faire vivre pour pouvoir donner moi-même de l'éducation à ma famille.

Adieu. Je vous embrasse tous, grands comme petits. Où est ma chère maman? Ni papa ni toi ne m'avez dit si elle était en ville ou à Mask. Des respects et amitiés à papa et maman. Fais bien élever Julie en attendant que je le puisse faire un instant moi-même, quand je pourrai aller vous voir. Tu as dû recevoir mes deux dernières lettres en réponse à ce que tu me disais pour un curé presque dans le même temps que tu as donné la tienne à Beaudry fils. Adieu derechef. Je suis toujours avec amitié ton frère affectionné.

D.B. Papineau

Pierre Lacoste serait convenable pour inspecteur des chemins. Il a été élu inspecteur des fossés et clôtures l'an dernier pourtant, mais il n'a pas prêté serment et n'a pas eu occasion d'être employé.



Ls Jh Papineau, écuyer  
Montréal

Petite-Nation, 5 décembre 1826

Mon cher Papineau,

Je t'écris de la ferme de la Petite-Nation où je suis après arranger ma maison afin que mon monde puisse y passer l'hiver sans trop de froid ni de misère. Je me suis arrangé avec Louis Morin dit Valcourt, qui doit venir y demeurer pour neuf ans. Je fais moitié des frais de culture sur la ferme; lui, l'autre, et il a le quart du produit. Étant intéressé, il pourra mieux me remplacer lorsque mes affaires m'appelleront ailleurs. Il déménagera la semaine prochaine.

Parent te portera cette lettre. Il a couvert et pignonné le moulin à scie; il n'a pu achever d'entourer le bas, faute de bois, le moulin n'ayant pas marché cet été ni l'automne. Hier, Schryer avait fait la digue et garni de terre d'un côté du dalot<sup>130</sup> et jusqu'à la hauteur du dalot. Ce soir, l'autre côté sera probablement fait.

Parent voudra probablement régler avec toi : il faudrait simplement quatre journées d'un homme pour poser l'entourage du moulin, et il avait travaillé dix jours et demi au modèle du pignon en fonte pour le moulin à farine. Il s'est nourri, c'est-à-dire s'est mis en pension chez St-Antoine pour cela. Il a travaillé en outre cinq jours pour démancher le rouet, ôter l'arbre, le rogner, poser le pignon, ramancher, etc.

Si je ne craignais pas quelque inconvénient, je t'envverrais les 5 piastres dont je te parlais dans ma dernière lettre pour un bluteau. Ce sera pour une autre fois. Si tu peux envoyer un bluteau par lui, ce sera bon; sinon, le plus tôt possible quand tu auras une occasion.

J'ai un morceau assez grand d'éfredoché; je vais continuer cet ouvrage tant qu'il n'y aura pas plus de six pouces de neige dans les bois, et ensuite j'abattraï.

Dodo a perdu un de ses enfants de la picote. Il y en avait encore un en danger jeudi dernier. Je n'en ai pas eu de nouvelles depuis. Parent pourra s'en informer en descendant. Il n'a jamais voulu diminuer le feu dans son poêle; malgré tout ce que l'on a pu lui dire, il a toujours continué à faire son ordinaire sur le poêle, ce qui a augmenté la maladie de ses enfants. Un des Languedoc a aussi perdu une petite fille.

Il n'y a rien de plus à te marquer, sinon de dire à papa que M. Stevens me fait dire aujourd'hui que les comptes pour le bois de sciage ne sont pas prêts, et que Parent m'a donné un ordre sur M. Stevens pour quatre piastres qui seront déduites sur le bois que papa a eu.

La rivière a barré, comme l'on dit par ici, dimanche, la nuit, et est prise partout d'où l'on entend parler. Depuis trois jours le froid est de dix à douze degrés avant le lever du soleil.

Présente mes respects à notre cher papa et lui dis que nous nous portons tous bien. Des amitiés et compliments à Julie et ses enfants. Je te souhaite santé, courage, réussite, etc., toutes choses dont j'ai besoin aussi. C'est partager en frère.

Papa pourra savoir de Parent, à qui je dis d'y faire attention, où en est sa grange qui, je pense, va se finir cette semaine.

Ton frère affectionné.

D.B. Papineau

Benjamin m'envoie sa lettre, je vois qu'il oublie de donner des nouvelles du petit. Depuis sa picote, le mal s'était jeté dans son nez et sur sa tête et a purgé beaucoup, le voilà en train d'aller mieux, mais je me propose de ne jamais inoculer la petite vérole avant la vaccine : c'est une maladie qui demande trop de précaution et qui a souvent de mauvaises suites. J'embrasse toute votre famille et notre cher père, s'il y est.

Adieu. On me presse de finir. Leroy est levé le pied; il n'y a plus personne dans la maison sur la presqu'île d'Howard; ainsi si tu as envie de l'avoir, tu peux la poursuivre sans qu'il y ait pour retarder les mêmes raisons qu'auparavant.



Jh Papineau, notaire  
Chez Madame Veuve Bellet  
Québec

Montréal, 27 octobre 1827

Mon cher papa,

Je suis bien mortifié de voir que vos occupations vous aient retenu si longtemps à Québec et vous y retiennent encore. J'espérais avoir le plaisir de vous voir ici à Montréal, où je suis arrivé il y a eu mercredi huit jours. Depuis j'ai été à Maskinonge mener Rosalie. Je me suis décidé à garder mon fils chez moi. J'aurai du loisir l'hiver et l'été prochains : je veux voir et connaître ses dispositions et ses talents avant de lui laisser achever un cours d'études coûteux et qui ne lui laisserait pas le temps ni le goût d'apprendre autre chose, dans le cas où il serait inapte pour une profession libérale. Peut-être aussi deviendrai-je un peu moins gêné par la suite.

J'ai descendu 14 quarts de potasse qui ont produit près de 3½ tonneaux que j'ai vendus 31/6 le *cwt*. Les frais de transport déduits, il m'en reste 100 qui sont pour Jacques Viger. J'ai encore huit quarts, je pense, à faire descendre aussitôt que je serai rendu en haut. Il est probable que le prix n'en changera pas d'ici à ce qu'ils soient rendus en bas. Ces huit quarts serviront à payer les gages de mes hommes et l'intérêt dû à Jacques; et aussi, s'il y en a assez, les quinze louis d'intérêts à Delvecchio<sup>131</sup>. Je me propose de ne pas attendre si longtemps l'an prochain. J'espère que je descendrai plus de potasse une autre année et vendre assez de foin dans l'hiver, pour former les trente louis dus au mois de mars prochain.

Je vois que la Petite-Nation a été moins maltraitée sous le rapport de la récolte que le reste de la province où le bled est presque manqué.

Je repars lundi matin pour retourner à la Petite-Nation. Lors de mon départ, tous mes gens étaient bien portants, ainsi que tous ceux à qui vous vous intéressez plus particulièrement. Passé leur santé, il y a peu de choses à vous dire d'eux, ou plutôt rien du tout, sinon que l'on a tué plus de 40 ours dans l'endroit.

Je ne serais pas du tout surpris que vous restassiez à Québec jusqu'à l'ouverture de Parlement. Il y a si longtemps que vous n'y avez été; et...

J'espère avoir 200 minots de bled d'Inde à vendre, pour le moins; les chantiers recommençant un peu, peut-être pourrai-je vendre du foin, vu surtout qu'il n'a pu être fait aucun foin de grève.

J'ai laissé Rosalie ma sœur bien souffrante de mal aux seins, l'un lui avait abouti deux fois; elle en était mieux, mais l'autre la faisait bien cruellement souffrir. Maman avait eu le rhume mais elle commençait à le cracher et aller mieux. Tous nos gens de Saint-Denis étaient bien portants. Je les ai trouvés pas plus vieux que de coutume, excepté mon oncle Joseph-Marie. Peut-être aussi l'ai-je trouvé plus vieilli que les autres parce qu'il y a plus longtemps que je ne l'ai vu.

Adieu, mon cher papa, jouissez d'une bonne santé et de tous les agréments que peut vous procurer votre voyage. N'ayant pu vous voir ici, j'espère que, si les circonstances vous le permettent, vous viendrez nous voir dans notre exil. Mais si vous le pouvez faire, tâchez que ce

soit avec le moins de fatigue pour vous. Ici, tout le monde se porte bien. Je ne vous parlerai pas de Papineau ni de sa famille, car je pense qu'il vous écrit.

Croyez-moi pour la vie votre obéissant et affectionné fils.

D.B. Papineau



Ls Jh Papineau, écrivain, avocat  
Montréal

Petite-Nation, 16 novembre 1827

Mon cher Papineau,

J'ai adressé cette semaine à Côme une lettre pour toi, contenant deux plans qui forment une esquisse des opérations d'arpentage que je penserais nécessaires pour diviser le morceau de terre entouré par la rivière de la Petite-Nation et celui qu'il y [a] entre la Baie, le domaine, la Petite-Nation et la côte Saint-Charles.

Je ne sais si tu auras le loisir de répondre aux propositions que je t'y fais; mais je désirerais bien savoir quelque chose au moins pour ce qui regarde sa pension au collège et dont je te parle dans ma lettre. Si tu peux faire ce que je te propose, peut-être serait-il moins dispendieux de le mettre à Maskinongie.

Cette lettre n'avait pour but que de t'informer que, hier, j'ai reçu de Dole le montant du billet qu'il t'avait consenti. Je n'ai point dans ce moment d'occasion pour te les envoyer. J'écris par cette poste à Roy pour vendre six quarts de potasse et t'en remettre l'argent pour payer Jacques Viger.

Rien de retiré encore pour les rentes. J'ai envoyé avertir le bout d'en haut depuis le commencement de la semaine et n'ai encore vu que deux individus qui demandent du délai. Je crains bien que beaucoup d'autres ne prennent du délai sans le demander.

J'attends en hâte des nouvelles de tout ce qui peut te regarder, et de ce qui a rapport aux affaires publiques. Je vous souhaite santé, courage, prudence et tout ce que l'on peut désirer dans des hommes publics et des législateurs. Mes amitiés à MM. Viger et Dessaulles, afin qu'ils entendent parler d'un sauvage qui pense à eux.

Ton frère affectionné.

D.B. Papineau



Notes d'arpentage  
Côte Saint-Amédée

Journal, décembre 1827

Le 10 décembre, matin, je suis parti avec M. Barrow, deux de ses hommes et deux des miens, pour prolonger la ligne Est de ma terre jusqu'à la rivière de la Petite[-Nation]. Défriché la ligne toute la journée et campé dans le bois.

11. Défriché la ligne jusqu'à une heure après-midi que l'on est arrivé à la petite rivière; et dîné. La ligne finit avec une montagne de roche boisée en bois franc, et qui a quatre arpents



moins une perche d'une descente trop rapide. Un peu plus loin, à l'est, est un petit ruisseau d'eau froide où, suivant le rapport de M. Barrow, l'on prend abondamment de la petite truite.

Après dîné, envoyé les deux hommes de M. Barrow coucher à ma maison en plaquant la ligne des deux côtés; et j'ai fait chaîner par mes deux hommes. À 15 arpents de la rivière est un terrain uni où Barrow a pris des billots et où le chemin qu'il faudra faire depuis le moulin à ce point, en ligne droite (n'y ayant que quatre ou cinq places où il le faudra faire dévier un peu à l'est) tournera à l'est pour servir de chemin de front aux terres de la rive sud-est de la Petite-Nation. Puis chaîné encore dix arpents et arrivé où l'on avait cessé de travailler la veille; continué de chaîner jusqu'à une ligne que j'ai tirée il y a quatre ans, partant de mes prairies de Saint-Charles; laquelle fait avec la présente un angle de  $88\frac{1}{2}^d$  venant de l'ouest. Cette ligne se trouve à 46 [arpents] et 4 perches de la Petite-Nation. Continué de chaîner pendant 15 arpents, divisant de trois en trois arpents par un piquet rond, et campé à ma sucrerie.

12. Continué de chaîner pendant un arpent et trois perches, et arrivé au point où nous avions commencé le 10; continué de chaîner et de planter des piquets à chaque trois arpents jusqu'au piquet planté au bout de ma terre. Depuis la ligne des prairies au piquet, il y a 30 arpents et 8 perches : à très peu d'exception près, toute cette ligne passe à travers un bois franc où il y a beaucoup d'érables. Un chemin y peut être pratiqué à peu de frais.

Arrivé à la maison vers neuf heures.



Monseigneur L'évêque de Telmesse<sup>132</sup>  
Montréal

Petite-Nation, 25 février 1828

Monseigneur,

Peu après votre départ d'ici, j'ai écrit à M. McMillan, principal propriétaire dans le township de Grenville et lui-même catholique, afin de savoir si les catholiques de Grenville et de Chatham consentiraient à se joindre aux habitants de la Petite-Nation pour faire vivre le curé que vous vous proposez de nous envoyer. Je vous envoie la réponse que j'en ai eue. Quoiqu'elle ne soit pas assez explicite et qu'elle ne mentionne pas qu'il [y] ait été fait de souscription, cependant elle nous donne des espérances. À mon prochain voyage de Montréal, je passerai par chez lui et pourrai peut-être alors vous donner quelques renseignements plus amples.

J'ai aussi pris le montant de la population catholique de la Petite-Nation, mais, sans différencier autre chose que les sexes, elle est composée de 213 mâles et 181 femelles, outre 25 à 30 engagés qui ne sont qu'en passant, mais toujours remplacés. La population protestante est de 68 mâles et 55 femelles.

En additionnant ensemble la population catholique de Grenville et Chatham, montant à environ 200 âmes, avec celle de la Petite-Nation, montant à 414, ce fait un total de plus de 600 âmes. La plus grande partie en est composée de jeunes enfants en âge d'être instruits et auxquels leurs parents généralement ne peuvent donner aucune instruction quelconque. C'est ce qui rend le besoin d'un pasteur encore plus urgent.

Peut-être votre premier projet d'envoyer un de vos prêtres à Grenville et Chatham, ou même M. Hudon, s'il était possible, pour voir les catholiques de ces townships, serait-il le plus sage et conduirait-il plus directement au but, si les circonstances le permettaient. Mais il est inutile d'en dire davantage là-dessus : votre prudence et votre anxiété bien connues de promouvoir autant qu'il est en vous le bien spirituel de vos ouailles, sauront bien vous faire adopter les moyens les plus prompts et les meilleurs pour y parvenir.

Croyez-moi, Monseigneur, avec estime et respect, votre obéissant serviteur.

D.B. Papineau



Ls Jh Papineau, écuyer  
Montréal

Petite-Nation, 19 mai 1828

Mon cher Papineau,

J'ai reçu ta lettre du 6 mai avec la graine d'oignon et une gazette, ainsi qu'une lettre de Saint-François de la Beauce<sup>133</sup> d'Adélaïde. J'ai lu à Beaudry la partie de ta lettre qui a rapport à son affaire. 1° Quant aux dix louis que M. Grant allègue avoir donnés de plus, il dit qu'il a reçu en effet dix louis de plus qu'il n'était mentionné par son premier contrat, mais aussi qu'il a fait livrer quarante cordes de bois de plus que ne portait ledit premier contrat. 2° Que sur le second marché, il a mené cinq *cribs* de bois de corde au Chenail Écarté [Hawkesbury], qui n'a pas été mesuré à l'eau, comme il le devait être, mais que M. Grant l'ayant fait décharger et mesurer par un de ses hommes, il n'a pu jusqu'à présent en avoir le compte. Qu'il a fait livrer par Belle seul, cent cordes de bois que M. Grant a reconnu hier (Beaudry a été le voir) avoir reçues dans le temps; que dans le cours de l'été il en a fait livrer par divers une quantité dont il n'a pas tenu un compte bien exact, et que c'est en conséquence de ce qu'il n'avait pu avoir de reçus régulièrement, ni de celui qu'il avait livré à Cypaye, ni de celui qui avait été mené au chenail, que se fiant aux comptes tenus par le capitaine Grant, il lui faisait demander par deux hommes ce qui lui manquait pour remplir son contrat.

Depuis que M. Mears a reçu ta lettre, il a fait demander Beaudry pour s'arranger avec lui. Avant-hier, Beaudry est descendu et en est reparti hier, mais n'ont pu rien finir. M. Mears lui a proposé de prendre Barrow et moi pour arbitres et de s'en rapporter à notre jugement. Comme il t'a tout remis entre les mains, il n'a pas voulu accepter sans en avoir ton avis. J'écris à ce sujet à M. Mears et t'envoie copie de ma lettre. Tu vois que je ne lui dis pas que j'accepterai. Il me semble que la matière est un peu délicate. Barrow est parent de M. Mears, et je le suis de Beaudry. Mais Barrow n'est pas parent de M. Grant, qui pourrait peut-être se dire seul intéressé personnellement dans l'affaire et qui de droit pourrait me réussir. Je te demande ce qui serait à propos de faire et, si M. Mears et M. Grant veulent sérieusement que j'agisse, tu devrais leur envoyer une formule de compromis, afin que les arbitres puissent connaître sur quoi et comment ils auront à décider. Quant à moi, je me pense assez juste pour croire que si l'on me donne des pouvoirs je pourrai décider impartialement pour ou contre l'un ou l'autre également. Mais tout le monde n'est pas obligé de le croire.

Copie de ma lettre à M. Mears :

Dear Sir, Mr. Beaudry tells me that you are willing to submit the differences between Captain Grant and himself to Mr. Barrow and mine arbitration. He is not willing to conclude and adopt that step before he can get an answer from my brother to whom he has intrusted all his papers and accounts, and which he has took for his counsel. For my part, as it is a business of old standing, I would prefer also confirm I can accept to be an arbitrator, that you and Beaudry would come to an agreement in writing under a penality, to be determined by both of you together and Mr. Grant, to submit to the arbitration of two or more men, as you are agree to. For which writing it would be good to write to my brother to have the form in which it should be drawn, in French and English, that each party may understand it before he signs it. That writing should specify what shall be the power of the arbitrators, who they shall be, upon what grounds and business they shall have to proceed. Beaudry wish me to write to my brother on that account : if Mr. Grant and you think it proper, you should also write to him to let him know whether or not you mean to have the award of arbitrators to be final; in a word, in case he approves that the business be brought before arbitrators, what would be the best mean to come to that end.

As soon as you or I can get an answer from my brother, I shall let you know whether I shall accept or decline the charge.

Comme le terme de juin approche et que peut-être tu aurais jugé à propos d'intenter une action pour ce terme, ça va peut-être occasionner quelque retardement. Mais Beaudry n'ayant pas d'argent en ce moment, ne pourrait commencer si vite. M. Mears lui proposait de fixer un jour dès hier et que M. Grant qui acceptait et lui viendraient alors et amèneraient M. Barrow pour finir : il n'a pas voulu finir sans ton avis. D'ailleurs, s'ils n'avaient pas passé de compromis par écrit, je n'aurais pas voulu me mêler de rien, ni ne m'en mêlerai pas non plus, s'ils paraissent y avoir la moindre objection.

Des amitiés et compliments à qui de droit, principalement mes respects affectueux à mon cher papa.

Ton frère affectionné.

D.B. Papineau



À Louis-Joseph Papineau

Petite-Nation, 3 juin 1828

Mon cher Papineau,

J'ai écrit à papa vendredi dernier; je n'avais rien alors de particulier à te marquer. Depuis, il est survenu une affaire dont tu dois être instruit. Tu sais que celui qui avait voulu acheter la terre que Hyacinthe Charlebois a vendue à son frère Basile avait demandé à acheter la terre

voisine de Ménard que l'on disait être vendue à Barnham. Tu étais d'opinion que n'y ayant pas de contrat de concession, Ménard n'[en] ayant jamais pris possession et, ce qui est pis, n'ayant jamais rien payé, tu ne voyais pas pourquoi l'on ne pourrait pas la concéder à d'autres. Le frère de cet homme est venu me demander la terre, et je la lui ai promise. Il est résident dessus depuis la mi-mai. Hier, Adam, que tu connais et qui voulait avoir la terre de Beaudry sur la rivière au Saumon, puis celle de Ménard, puis celle de Sarrasin, puis enfin celle de François Fortin, sans avoir alors aucun moyen, de sorte que l'on ne savait ni à quoi il s'arrêterait, ni ce qu'il ferait, est enfin venu avoir un écrit sous seing privé de Barnham, qui lui promettait de lui vendre la terre de Ménard, tout en lui donnant un reçu de 4,10 £ qu'Adam lui a payés. Rien de mal à tout cela, si je n'avais pas promis à Carrières, des Éboulis, la terre de Ménard. De plus, Adam m'a apporté un contrat de vente de Ménard à Barnham, en date du 30 juin 1826, passé devant un notaire de Québec, dont je n'ai pu déchiffrer le nom. Barnham a été averti plusieurs fois de venir ou payer, ou au moins faire connaître ses titres de propriété, n'a jamais répondu aux travaux des voisins, ni pour cette terre ni pour celle qu'il a acquise de Dumoulin. Ne serait-il pas à propos de tâcher de le voir (il est à Québec maintenant) pour lui faire abandonner de bon gré ses prétentions sur la terre de Ménard; ou bien serait-il mieux de le poursuivre tant pour les arrérages de cette terre que de l'autre, afin de ne point déranger celui qui achète dernièrement?

Tu me feras plaisir de me marquer ce que tu penses de toute cette affaire. En même temps, si Carrières ne paye pas 100 francs en acompte des arrérages en juillet prochain, il n'y aura rien de fait. S'il vient pour payer et qu'il veuille aller en ville, serait-il mieux de te l'envoyer?

M. Mears t'a-t-il écrit depuis la lettre que je t'ai moi-même écrite pour l'affaire de Beaudry et dans laquelle je te donnais copie de la lettre par moi écrite à M. Mears sur ce sujet? Je n'entends parler de rien. Je ne sais même si tu auras reçu ma lettre, envoyée par la poste avec plusieurs autres.

Je t'ai écrit il y a quelque temps au sujet d'une hernie inguinale du dernier<sup>134</sup>. Angelle te prie et supplie de demander au Dr Kimber quel traitement il convient de lui faire, et en même temps elle désirerait avoir un modèle de bandage, vu qu'il n'y en a point de fait pour l'âge de son fils.

Il me semble que le refus de M. Burton d'accepter le gouvernement du Canada indique qu'il regarde la conciliation des deux partis qui divisent l'administration actuelle de la province comme impossible. Si tel est le cas, je crains bien que les ministres, cherchant en Angleterre comme ailleurs à augmenter leur pouvoir, ne soient disposés à soutenir l'administration provinciale et ses suppôts, ou au moins qu'ils ne rendent pas à la province une justice entière. La situation de M. Burton serait, je pense, en effet embarrassante. Toutes les administrations qui ont existé jusqu'à présent ont été la plupart au moins si abusives qu'il est extrêmement difficile de remédier à tout en peu de temps, surtout si l'on considère que tous les abus viennent d'un abus de pouvoir et que quels que soient les hommes au pouvoir, ils ne voudront jamais consentir à voir diminuer leurs moyens d'influence ou de patronage, sûrs qu'ils seront toujours d'avoir assez de flatteurs et de gens intéressés à les approuver et à les pousser plus loin qu'ils ne le désireraient eux-mêmes.

Mes compliments et amitiés à tous nos parents et amis; mes respects et ceux d'Angelle à nos chers papa et maman. Embrasse Julie et ses enfants, et crois-moi toujours ton frère affectionné.

D.B. Papineau

A-t-on entendu dire quels sont les changements que se propose de faire M. Huskisson<sup>135</sup> dans les constitutions des Canadas? Que conjecture-t-on?



Ls Jh Papineau, écuyer  
Montréal

Petite-Nation, 6 juillet 1828

Mon cher Papineau,

Dans ta dernière lettre, tu me disais que tu viendrais à la Petite-Nation si tu avais de l'argent à y dépenser. Je sais bien, et tu le sais aussi, que tu aimeras mieux dépenser ailleurs qu'ici. Que tu l'aimes mieux ou non, ce sera toujours le fait, ce qui revient au même. Tu pourrais dépenser, si tu voulais, une quarantaine de louis et plus, que j'espère que tu recevras par le porteur que je prie de retirer chez M. Théodore Davis. Nays, qui a fait chantier ici l'hiver dernier, me dit qu'il a remis à M. Davis la somme de 54,4,1 £ dont tu garderas 48,15,8½ £ pour toi et que tu devrais employer ici où il ne manque pas d'améliorations à faire. Il restera 5,8,4½ pour moi que je voudrais employer à faire acheter des agneaux femelles et, pour cela, je voudrais que tu pus[ses] parler à Cadieux Blais, marié à Marie-Charles Beaudry et qui est fermier chez les Sœurs Grises. L'on me dit qu'il peut prendre des animaux en pacage. Il pourrait parler à quelques bouchers de qui il se procurerait à bon marché des agnelles et qu'il garderait jusqu'à ce que les chaleurs fussent passées, c'est-à-dire vers la Saint-Michel que je les enverrais chercher. J'en voudrais une soixantaine. Je rembourserai cet automne ce qui aura été avancé de plus que je n'envoie.

Quant à toi, il faudra que tu parles au jeune Desrivières qui a fait avec toi le voyage de France : il pourrait te procurer pour moi un ou deux jeunes béliers mérinos dont l'établissement pourrait profiter tout comme moi.

Je suppose que les agnelles que je demande coûteraient à peu près 3/ pièce, ce qui pour 60 ferait 9 £. J'en envoie 5,8,4½; resteraient 3,11,7½ que tu pourrais bien avancer pour quelques mois. Quant aux béliers mérinos, je ne sais ce qu'ils pourront coûter, cependant ils ne peuvent être bien chers, ayant été multipliés avec soin autour de Montréal, ces années dernières. J'ai un assez bon fonds de bêtes à cornes maintenant, il ne me manque plus que des moutons. Je ne vois pas de moyen plus prompt ni plus économique de former un troupeau que celui que je propose.

Côme a-t-il fait quelques démarches pour parvenir à la vente de la terre de Sauvê? À combien les frais faits et à faire pourront-ils monter? Je désirerais de le savoir afin de pouvoir en assurer le remboursement aussitôt que possible.

L'automne dernier, il me semble t'avoir remis 18 piastres pour Augustin, ou bien, si je ne te les ai pas remises, je les avais envoyées prudemment ou à papa ou à toi. Fais-moi le plaisir de t'en informer de papa, à qui j'ai oublié d'en parler dans la lettre que je lui écris par cette occasion. J'ai été surpris qu'Augustin m'ait écrit pour me les demander, car il me semble les

avoir envoyées, d'autant plus que l'automne dernier, lorsque j'ai été à Maska, il n'en a pas été question. Je lui ai envoyé par la St-Antoine les 18 piastres échues cet été. Elle m'a remis les hosties et le morceau de fromage que papa ou toi avez envoyés pour le missionnaire.

Angelle te remercie de ce que tu as écrit au sujet du petit. Elle est assez bien portante quoiqu'elle ait beaucoup de fatigue.

J'envoie par le père Charron<sup>136</sup> douze piastres qu'il remettra à Roy, et tu lui feras donner par Roy une caisse de savon. S'il n'y a pas moyen d'avoir de moutons, tu feras remettre à Roy les 5,8,4½ mentionnés pour cet objet.

Rien de plus à te marquer, sinon de te souhaiter santé, courage, succès dans tes entreprises publiques ou particulières.

J'aurais voulu te voir par rapport à [Alexander] Forbes qui me doit par billets, depuis deux ans passés, une somme de 85,14,6½ £, dont je dois avoir droit de demander les intérêts qui monteraient à 10,7,1½ £. Il possède la terre de Dumoulin sur laquelle il t'est dû. Ne pourrai-je pas intenter une seule et même action contre lui pour le montant de ma dette particulière et de ce qui t'est dû, agissant dans cette dernière partie comme ton agent, afin de sauver les frais d'opposition; vu que probablement il se défendrait et que l'on ne pourrait faire comme avec la terre de Sauvé?

Adieu, embrasse Julie et tes petits enfants pour nous, et fais nos saluts à Mme Rosalie et à ceux de sa famille que tu auras occasion de voir. Des saluts aussi au docteur, à Côme, Viger, etc.

Ton frère affectionné.

D.B. Papineau

J'ai inclus dans cette lettre les 12 piastres pour Roy.



Monseigneur l'évêque de Telmesse  
Montréal

Petite nation, 18 août 1828

Monseigneur,

Je n'ai pas voulu répondre à votre lettre du 15 juillet dernier sans avoir quelque chose de positif à vous dire sur l'affaire de notre futur curé. La meilleure réponse que je puisse faire touchant la Petite-Nation est de vous envoyer l'engagement consenti et signé par la grande majorité des habitants de la Petite-Nation qui étaient présents à la chapelle le dernier jour de la mission. Il y en a encore un peu plus de vingt qui n'ont pas signé, mais qui ont promis de le faire prochainement, et c'est pour cela qu'au lieu de vous envoyer l'original de notre engagement, je ne vous ai envoyé qu'une copie. Vous savez vous-même que le seigneur a promis de nous aider, c'est aussi son intérêt.

Vous pouvez voir qu'ayant nous-même choisi pour juges les commissaires pour les petites causes dans cette affaire, ils ne pourront être récusés tant que l'acte provincial qui les constitue sera en force. Vous êtes plus à même que moi de savoir s'il y a quelque probabilité que cet acte soit renouvelé à son expiration ou non. Si l'on écoute les gens de la campagne, qui y sont plus directement intéressés, il le sera. Les abus qui en résultent me semblent avoir moins

d'inconvénients que l'éloignement des tribunaux n'en cause à ceux qui veulent obtenir justice. Les tribunaux sont en trop petit nombre et trop éloignés. Et en attendant un meilleur ordre de choses, les cours de commissaires peuvent obvier à bien des petits maux.

Quant aux habitants de Chatham, je ne puis vous en rien dire. Je ne les connais pas et je n'en suis pas assez connu. Je pense pourtant que M. McMahon aura fait signer les plus marquants et qu'il serait mieux d'attendre à leur proposer un autre arrangement que le curé soit rendu sur les lieux. J'ai de la peine à croire que le premier paiement ne se fasse pas avec exactitude à la fin de la récolte, qui est le temps où chacun est le plus riche. Et alors le curé pourrait leur proposer tel arrangement que vous jugeriez convenable et le leur faire signer, sans difficulté, je pense.

Ci-inclus est leur arrangement que je vous renvoie.

Outre la souscription signée par les habitants de la Petite-Nation pour le soutien du curé, ils en ont fait une autre pour achever l'étable, le caveau et le four qui avaient été commencés il y a trois ans, ainsi qu'une maison pour leur servir de salle commune. Tout a été consenti non seulement *nemine contradicente*, mais même par acclamation. Nous espérons que tout ira bien.

Veuillez accepter les sentiments de respect et d'attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, votre obéissant serviteur.

D.B. Papineau



Monseigneur l'évêque de Telmesse  
Montréal

Petite-Nation, 11 septembre 1828

Monseigneur,

Cette lettre n'a pour but que de vous faire savoir que depuis ma dernière où je vous envoyais notre souscription, afin de faire vivre notre futur curé, j'ai eu encore vingt-un souscripteurs qui ont fourni ensemble la somme de 13,5 £. Les premiers avaient souscrit 58,10 £; ce fait 71,15 £. Sans compter la souscription du seigneur qui, je pense, sera d'au moins 10 £. Le fonds sera suffisant pour fournir les 75 £ demandés. Il est à espérer qu'avant l'expiration des cinq ans pour lesquels la souscription a été consentie, les dîmes excéderont les 75 louis.

La plus grande partie des habitants que j'ai eu occasion de voir depuis qu'ils ont signé, sont d'avis que la souscription de chacun ne devra pas être diminuée, quoique le montant vienne à excéder la somme demandée; mais que l'excédent serve aux besoins de la fabrique, qui est encore sans revenus.

J'avais adressé la dernière lettre que je vous ai écrite à Papineau, au cas qu'il eût quelque observation à faire, et n'ayant pas alors le temps de faire deux copies de notre obligation. Je suis fâché qu'elle ait été si longtemps à vous parvenir. J'espère pourtant que ce ne fera pas manquer l'affaire.

Dans ce moment, l'on travaille à finir le logement des animaux et un caveau pour le curé. Quand il sera lui-même sur les lieux, il vous dira s'il veut faire quelque changement à ce que nous aurons fait.

Il ne me reste plus qu'à vous assurer des sentiments de respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, votre obéissant serviteur.

D.B. Papineau



Monsieur JBN Papineau, étudiant  
Au collège de Saint-Hyacinthe  
*To be mailed for Montreal*

Petite-Nation, 11 décembre 1828

Mon cher Papineau,

Ta maman a reçu tes deux lettres. Elle me charge d'y répondre, et je le fais moi-même afin que tu t'appliques sérieusement à étudier lorsque tu sauras que je suis décidé à te laisser au collège jusqu'à ce que ton cours d'études soit entièrement fini. Si tu ne peux rester dans ta classe, redescends et recommence de nouveau. Je ne veux pas que mon fils s'élève dans la paresse et l'ignorance. Il me semble que si tu avais voulu étudier avec courage et assiduité, en deux mois tu aurais pu rejoindre tes anciens compagnons. Tu aimerais mieux venir étudier ici, à ce que tu écris. C'est ce qui me fait penser que malgré toutes tes promesses tu es encore paresseux à étudier. Tu sais fort bien que mes occupations ne me permettent pas de surveiller tes études ici, et je sais fort bien que toi-même tu aimes mieux jouer, te promener, aller à la pêche que de travailler ou d'étudier. Ainsi, mon fils, reste où tu es. C'est pour ton plus grand avantage. Tu dis que tu ne veux pas que je dépense de l'argent inutilement pour toi. Tu le peux bien aisément : il ne dépend que de toi d'étudier et d'apprendre et, par là, de ne pas rendre inutiles les sacrifices que je veux faire pour ton éducation.

Au reste, je te le répète : je ne [te] retirerai pas du collège, et j'espère que tu t'y comporteras en écolier chrétien, honnête et vertueux. Tu dois connaître qu'un de tes principaux devoirs est d'être soumis à tes maîtres et à tes parents. Tu ne peux me donner et à ta maman de marque plus sensible de ton attachement pour nous, ni qui nous fasse plus de plaisir, que de faire un bon cours d'études. Tu te rendras par là capable de rendre par la suite de grands services à la famille et à ton pays.

Prends courage et tu viendras à bout de tout ce que tu entreprendras.

Ta maman et tes frères et sœurs t'embrassent. Quant à moi, je réglerai mes témoignages et mes marques d'amitié envers toi sur les soins que tu te donneras à me prouver, par ton application, [que] tu sais combien on t'aime.

Présente mes assurances de respect et d'estime à M. Maguire<sup>137</sup>. Je t'ai recommandé à lui, et j'espère que tu auras pour lui plus que la soumission et la défér[ence] que l'on a ordinairement pour ses supérieurs.

Crois-moi sincèrement ton père affectionné.

D.B. Papineau

Montre ma lettre à M. Maguire, afin qu'il te fasse d[ ] s'il ne te juge pas capable de rester dans ta classe.





À L.-J. Papineau

Petite-Nation, 20 avril 1829

Mon cher Papineau,

Je n'ai pas entendu parler de toi depuis mon retour de Montréal, si ce n'est par une lettre que papa m'a écrite après qu'il a été rendu en ville. Celle-ci a pour but de te communiquer mes idées et mes projets au sujet de l'école que tu nous recommandes fort et ferme de bâtir. Le meilleur serait d'emprunter une somme de cent louis, payable avec intérêts : 60 louis sous un an ou moins si la législation nous rembourse 50 £ avant l'expiration d'un [an], et 40 louis six mois après ce premier paiement. Je trouverai huit ou dix des principaux de l'endroit, qui s'obligeront par hypothèque, si l'on a un notaire ou par billet, au remboursement de cette somme au temps stipulé. Cette année, l'on n'est pas capable de trouver 3 £ dans l'endroit; plusieurs familles sont dans une détresse absolue. Je m'adresse à toi pour que tu puisses trouver le moyen de nous faire avoir l'argent que je te demande pour l'école. Si l'on peut l'avoir, je commencerai immédiatement à engager deux hommes pour faire arracher la pierre et la transporter à l'eau haute au fond du coteau du terrain de l'église. J'en aurai d'autres pour faire la chaux, creuser les fouilles, etc., et ferai faire ces travaux-là par des gens de l'endroit qui n'ont pas de vivres et qui auront besoin d'en gagner jusqu'aux récoltes.

Hier, j'ai annoncé à la porte de l'église une assemblée de paroisse pour le 3 de mai, afin de nommer cinq syndics, conformément à l'acte qui nous promet de l'aide. Migneron, Dalairé, Provost, Édouard Couillard, Dodo, Étienne Racicot, Charles Racicot, Brûlé, Hayes et moi sommes consentants d'emprunter la somme en question, de nous en rendre responsables et de la mettre entre les mains des syndics qui seront nommés. Si tu vois qu'il y ait moyen d'avoir cet argent, je voudrais que tu pus[ses] en employer environ 40 £ à acheter de la farine de bled d'Inde, que l'on peut avoir en tonne, et cinq quarts de lard *Prime mess*, aussi 8 ou 10 quintaux de biscuit, et les faire monter immédiatement afin de commencer les travaux.

Papa pourrait parler à Lacroix, le maçon, et savoir de lui si vers le 15 ou 20 juillet il consentirait à venir faire la maçonnerie de l'école, de 40 pieds de front sur 30 de profondeur et à quel prix. On lui fournirait la pierre sur les lieux, les fouilles faites et la chaux à  $\frac{3}{4}$  la barrique. Il se fournira de manœuvres, d'échafauds et de nourriture, et de sable qui est au bord de l'eau. Les lambourdes, soliveaux, palatrages(?) lui seraient fournis à demande. Il fournira les pierres de taille pour les ouvertures, au nombre de 14, tant portes que châssis. Il pourrait avoir ici un maçon pour travailler sous lui, au prix qu'il donnerait à d'autres.

Le curé ayant choisi la côte est du terrain de l'église pour la place du presbytère futur, la côte ouest sera pour l'école qui sera bâtie sur l'alignement prolongé du cimetière actuel, lequel alignement sera par la suite le front de l'église et le front du presbytère, de manière que le tout fera un corps régulier.

En employant 40 £ maintenant, on pourrait n'avoir besoin des 60 £ restants que dans 3 et dans 5 mois, lorsqu'il faudrait payer les balances aux entrepreneurs et ouvriers. Peut-être pourrais-tu toi-même, sans trop te gêner, faire cette avance comme suit : 40 £ maintenant en provisions, 30 £ au 1<sup>er</sup> août et 30 au 1<sup>er</sup> octobre. Si tu craignais que les habitants voulussent abuser de ta facilité pour retarder le remboursement, tu peux leur faire prêter pour quelqu'un

qu'ils ne connaissent pas et cet inconvénient n'aura pas lieu. Quant à moi, je te conseille fort, pour l'intérêt de la seigneurie, de faire cette petite avance qui te sera ponctuellement remboursée avec intérêts, et dont tu retireras des avantages indirects. Immédiatement, en soulageant sans frais un nombre d'individus qui sont dans une grande misère et qui ne doivent pas t'être entièrement indifférents : ils sont tes censitaires; en second lieu, pour l'augmentation de valeurs que ce donnera aux propriétés par la facilité de procurer de l'éducation dans l'endroit, dont il ne pourra résulter qu'une augmentation d'industrie et d'habitudes d'ordre. Si l'on a ordinairement tant à se plaindre des journaliers et engagés canadiens, cela ne viendrait-il pas en grande partie de ce qu'ayant été élevés à leur volonté, sans contrainte, sans avoir été soumis à la discipline d'une école, ils ne peuvent par la suite jamais acquérir cette application à leur ouvrage qu'on leur reproche avec tant de raison.

J'ai fini pour les affaires publiques de la Petite-Nation. J'envoie cette lettre par un express afin d'avoir une réponse catégorique qui ne languisse pas en chemin. Tu profiteras du retour de l'express pour m'envoyer par lui 36 pommiers et poiriers, savoir six poiriers dont deux bons-chrétiens, deux bourrés et deux autres comme tu le jugeras à propos; quant aux 30 pommiers, je n'en veux pas plus de trois de chaque variété, que tu pourras te procurer chez Donnellan, mais entre autres 3 grises, 3 fameuses, 3 bourassa, 3 reinettes, 3 colville rouge dont un d'été, 3 colville blanc, 3 roseaux dont un d'été, mais à chair rouge, le reste de ce que tu jugeras convenable. Les pommiers serviront par la suite à en affranchir d'autres. Je t'envoie tout ce qu'il y a ici d'argent, *id est* 2,10 £ à toi, 2,10,4 £ à moi. Il ne me reste guère de place que pour te dire que je suis toujours ton frère qui t'aime.

D.B. Papineau

Ma lettre finie, il m'est revenu que tu pourrais venir ce printemps avec MM. Debartzch et Neilson. En passant par le canal, tâche de me procurer quelque peu de viande de boucherie pour le temps de votre séjour. J'ai un coq-dinde pour toute viande fraîche que je vous destine, des œufs, du vin d'Espagne de trois ou quatre feuilles(?), du vin de Xérès; et pour dessert des citrouilles sèches. Si tu peux sans gêne apporter quelques livres d'amandes, 2 ou 3, autant de raisins, 4 ou 5 lb de fromage, une douzaine ou deux d'oranges, je te les rembourserai, et ce me mettra à même de vous recevoir un peu plus décemment.

J'ai hâte de savoir quels seront ces commissaires pour les chemins afin de demander tel aide qui sera convenable, et de leur demander aussi de faire verbaliser le chemin de Roy : que l'on puisse à la fin avoir une sortie quelque part. Si tu viens, tu donneras probablement les ordres que tu jugeras convenables pour le chemin du domaine. Je pense pourtant qu'avant la récolte il sera difficile aux censitaires d'y travailler, la plupart n'ayant pas de vivres jusqu'à ce temps-là.

J'ai vu sur les papiers publics que tu annonces ta maison à louer. Si tu la quittes, j'espère que tu voudras bien pourvoir à mettre Honorine pensionnaire. Papa m'a dit qu'il pourrait lui laisser avoir un lit. Faites pour le mieux : l'éloignement, les travaux des semences et la saison ne me permettent pas d'aller mettre ordre à tout cela.

Fais mes compliments à Julie, embrasse bien tes petits enfants pour nous. Je ne dis rien pour papa, je vais lui écrire. Je finis en te recommandant de nouveau de nous trouver les moyens

demandés pour une école, suivant le projet communiqué plus haut, et l'envoi immédiat des vivres y spécifiés.

Tout à toi.

D.B. Papineau

Huit jours avant de partir, écris-moi par la poste et en même temps à Wm M. Dole et P.M., pour lui recommander de m'envoyer ta lettre par express, sans quoi tu pourrais venir avant elle et sans que je fus[se] prévenu.

J'ai oublié de te demander ce que tu pourrais envoyer de rejetés de pelottes de neige. Si l'argent que j'envoie n'est pas suffisant pour avoir les arbres que je demande, fais-en donner pour la valeur; mais la plus grande variété possible. Au lieu de trois de chaque espèce, deux suffiront. Qu'ils soient emballés avec soin.



L'honorable Ls Jh Papineau  
Montréal

Petite-Nation, 17 mai 1829

Mon cher Papineau,

Je t'écris aujourd'hui quoique ma lettre ne doive partir que mardi prochain [19 mai] par la poste. Beaucoup d'occupations m'ont empêché d'accuser plus tôt la réception de ta lettre du 29 avril, accompagnée des lettres que tu m'as envoyées et des arbres, ainsi que de mes autres effets. Je te remercie et de tes peines et de l'augmentation d'arbres que tu as envoyés. Les premiers fonds qui me resteront te rembourseront. Je les ai tous plantés et la plupart poussent des feuilles; j'espère qu'avec des arrosements fréquents jusqu'à la seconde sève ils en réchapperont presque tous.

Le capitaine Grant est en jouissance de la terre de Forbes qui ne lui a fait qu'une promesse de vente. Pour éviter les lods et ventes, au cas que le paiement n'ayant pas lieu, il ne soit forcé de vendre à un autre, il doit avoir contrat aussi tel qu'il aura payé ce qui t'est dû et qu'il m'aura payé à moi le tiers ou moitié de ce que Forbes me devait. Pour faciliter les achats et la liberté du commerce, je ne m'oppose pas à ces marchés, et je ne pense pas que ce cause du préjudice au seigneur, surtout dans un nouvel établissement où il faut donner encore plus d'encouragement qu'ailleurs.

Si M. de Léry<sup>138</sup> me nomme son député, j'accepterai volontiers, pourvu que l'on me donne les instructions nécessaires pour me guider dans la pratique des devoirs de cette charge qui, comme tu le penses, peut m'être utile en particulier, et encore plus aux habitants de ces endroits généralement pauvres. Ainsi, si tu juges à propos de communiquer mon acceptation à M. Quesnel, à qui M. de Léry en a parlé, fais pour le mieux. J'écris à papa, mais pour ne pas répéter les mêmes choses qu'il y a dans cette lettre des détails qui peuvent l'intéresser, vu qu'il s'intéresse lui-même à tout ce qui concerne la Petite-Nation, tu la lui communiqueras.

Je suis aussi entièrement de ton avis sur la meilleure manière d'employer l'argent voté par la législature pour l'amélioration des chemins, et si mon avis peut être de quelque poids, j'espère qu'en peu nous aurons de bons chemins.

Hier et avant-hier, M. Paisly et moi avons été jusqu'en bas de la seigneurie, collecter des signatures et promesses pour la bâtisse d'une école. Quoique depuis ici jusqu'en bas il y ait quelques personnes que l'on n'a pas pu voir, cependant la souscription a monté à 41,76. Nous espérons que lorsque nous aurons fini (la semaine prochaine), elle montera à 50 £, ou peu s'en faudra. Je ne voulais faire une maison en pierre que d'après ce que tu m'avais dit toi-même; mais, nos estimations faites, je crains que l'on ne le puisse faire, d'autant plus que l'eau ne montant guère (l'eau du nord est après passer), l'on ne pourra transporter la pierre par eau jusqu'au pied du coteau, comme je me le proposais. Enfin, on fera pour le mieux. Le curé, Hayes et Racicot, Hubert Séguin et moi somme syndics. La place de l'école a été fixée sur le terrain dit de l'église; parce que, en venant à la lecture de l'acte de donation, il est dit que sur ce terrain il en est réservé un arpent pour l'érection d'une école pour les garçons, un arpent pour une école pour les filles, desquels terrains les notables et marguilliers auront l'administration jusqu'à ce qu'ils soient bâtis, ce qui me paraît décider que les marguilliers ne peuvent en avoir exclusivement l'administration. La fabrique a consenti, à ma sollicitation, de souscrire une somme de 6,5 £ pour la bâtisse; ce n'est pas porté dans le montant de la souscription mentionné plus haut.

L'on me dit que la farine de bled d'Inde, en quarts, est si sèche que soit que les gens ne sachent pas l'employer par ici, ou pour quelque autre raison que je ne connais pas, personne n'en peut manger. Si c'était le cas et que tu n'en eus[sés] pas acheté pour envoyer, tu ferais mieux de n'envoyer que ce que je demandais de lard et biscuit, et le reste de 40 £ en argent, vu que l'on pourra avoir du bled d'Inde à la seigneurie à 5/6 le minot. Aussitôt les semences finies, les travaux commenceront. Dans dix ou douze jours, je vais commencer à faire ouvrir le chemin pour aller dans les profondeurs; il me semble que c'est pour gagner la côte Saint-Amédée.

Aussitôt les statuts imprimés, informe-toi donc à la poste s'ils peuvent être envoyés par cette voie ou non. Je pense que ce n'est le cas que lorsque la malle n'est jamais portée par terre par des courriers. Dans notre ligne de poste, les malles sont portées par terre à Lachine et dans le Long-Sault, et alors il faudrait l'envoyer par Cushing et les *steamboats*, vu qu'il y en aura un pour le curé, un pour Dole, un pour moi, un pour James Campbell, j.p. Fais-moi le plaisir de donner une note à M. Delisle pour qu'il adresse ces quatre exemplaires par M. Cushing à Wm M. Dole, écr, Petite-Nation.

Il ne me reste plus de place que pour te dire que nous vous embrassons tous, jeunes et vieux, enfants comme parents, et que je suis toujours ton frère affectionné.

D.B. Papineau

En me disant que tu étais sur l'établissement de McGillivray, ce m'aurait fait plaisir d'avoir une petite topographie de l'endroit *id est* du terrain, bâtiment, dépendances, etc, pour savoir, en attendant que je t'y [ ], comment tu t'y trouves. Ta prochaine réparera ces omissions. Si tu y as quelques autres arbres curieux ou utiles, fais-m'en des boutures que je puisse avoir cet automne ou le printemps prochain.



Lieutenant-colonel Charles Yorke<sup>139</sup>, Secrétaire civil  
Québec

Montréal, 12 janvier 1830

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre pour l'information de Son Excellence, sir James Kempt, les papiers relatifs à l'élection des syndics pour la construction d'une maison d'école de paroisse dans la seigneurie de la Petite-Nation. L'acte de dépôt en a été fait à Montréal, parce que les communications n'ayant lieu en été que par eau, c'est de fait le lieu le plus à proximité où j'aie pu avoir accès à un notaire.

Je vous envoie aussi avec la présente, le compte des dépenses encourues ou à encourir pour la construction de l'école, avec les papiers et reçus au soutien, afin que si Son Excellence juge ces documents satisfaisants, elle veuille bien me faire toucher, comme syndic, la somme de 50 £, en conformité à l'acte de la législature provinciale pour l'encouragement de l'éducation élémentaire.

Croyez-moi, Monsieur, avec la plus parfaite considération, votre très humble et obéissant serviteur.

D.B. Papineau

P.-S. Si Son Excellence veut bien me faire réponse, vous voudrez bien avoir la bonté de me l'adresser à la Petite-Nation où je retourne immédiatement.



Bon à Patrick Kiernan

Petite-Nation, February the 17<sup>th</sup> 1830

Good to Patrick Kiernan for two tons of hay at ten dollars a ton, which he will deliver to Joseph Migneron and Pierre Lacasse; and which shall be accounted to him on what he owes to the seignior.

D.B. Papineau



À L.-J. Papineau

Petite-Nation, 3 juin 1830

Mon cher Papineau,

Je n'ai pu répondre plus tôt à ta lettre que j'ai reçue par St-Denis, après un voyage que j'ai fait aux Chaudières où je me suis rendu à pied. Après cela, j'ai eu à visiter les chemins à trois reprises différentes aux deux bouts de la seigneurie, organiser à la ferme de la Petite-Nation des travaux pour l'exploitation de la potasse, voir à toutes les petites affaires courantes, etc., de manière que mon temps a été activement employé, sans l'être bien profitablement pour moi. Je n'ai encore que trois hommes pour travailler aux chemins du domaine. Tous les débiteurs crient misère et s'engagent pour travailler sur les chemins des commissaires, exigeant des conducteurs

que leur argent leur soit donné et que ce n'aille pas pour payer leurs dettes. Je sais bien que c'est à la fin décourageant pour eux quand ils voient qu'ils doivent trop, mais aussi, à moins de quelques poursuites pour faire quelques exemples, je ne vois pas comment on pourra les émoustiller.

J'ai fait marché avec un petit Fortin, forgeron qui a fait son apprentissage chez M. Wright sous Perkins, pour qu'il travaille ici un an. Je lui fournirai une boutique montée, du fer et de l'acier et des outils; lui se pourvoira de charbon et d'apprentis ou compagnons pour faire l'ouvrage, se nourrira ou payera sa pension, et chacun aura la moitié du prix que les ouvrages se vendront. Je ne sais si ce sera profitable ou non pour moi; mais ce sera une grande épargne de temps dans l'endroit. Quand il est besoin de quelque ouvrage, il faut perdre plus de temps pour l'aller chercher que l'ouvrage ne vaut. C'aurait été à toi de donner à ce sujet quelque encouragement.

Autre chose. Un nommé William King, cordonnier, corroyeur et tanneur, est en marché d'acheter la moitié de terre qui avait été vendue à Robert Leroy, lequel n'a rien fait ni rien payé. L'homme n'a pas d'argent comptant, mais voulant bâtir immédiatement et paraissant assez bon ouvrier quant à la cordonnerie, je lui ferai crédit de six mois par le premier paiement et lui passerai un bail en tout semblable à celui de Leroy, sinon que les paiements seront plus forts et moins éloignés; il offre de payer le tout d'ici à 18 mois.

Autre chose encore. Le Dr Winters<sup>140</sup> a été dans les États-Unis et à la rivière au Saumon, quelque part autour de St. Regis il a vu un nommé Clisson, qui a deux moulins à carder et à filer et fouler. Il me demande s'il pourrait faire venir cet homme avec une de ses machines, et quel encouragement il pourrait avoir. Je lui ai dit qu'il pourrait avoir sur le terrain du seigneur, mais de manière à ne pas nuire aux autres moulins, une place où il pourrait ériger ses machines et qu'il les aurait à son profit pour neuf ans, au bout desquels il pourrait les garder encore pour quelques années en payant quelque chose au seigneur. Tu me disais que tu consentirais à payer dix pour cent des manufactures ou autres entreprises industrielles qui se feraient dans l'endroit. Tu pourras, si cet homme vient, lui faire quelque avantage, mais je n'en offre pas d'autres que ce que je viens de dire.

Le chemin du domaine n'est pas encore commencé : les trois hommes qui sont pour y travailler sont depuis hier à aider à bûcher le bois d'un fourneau à charbon qu'ils aideront à faire. Le charbon fait, l'ouvrier descendra en ville faire emplette de fer, un peu d'acier, un étoc et peut-être une enclume, celle que tu as ayant été détrempée et bien gâtée, n'est pas assez unie. Tu me marqueras si tu veux contribuer en quelque chose à l'établissement de cette forge. Si tu venais, en montrant tes grosses dents aux gens peut-être pourrais-tu en avoir toujours cinq pour travailler aux chemins avec les trois que j'ai. Les cinq derniers travaillant une semaine à la fois et étant remplacés par cinq autres, ce serait le moyen de faire l'ouvrage bien et promptement.

Je pense que le pont de la rivière au Saumon va se faire, les habitants fournissant le bois de charpente; j'en fournirai le pontage et la façon comme commissaire.

Je t'écris cette lettre ici mais je ne te l'enverrai que de Grenville où je vais demain conférer avec M. Kains pour les chemins.

Angelle est traînante; mon petit Augustin, le dernier, a été malade mais il est mieux. Toussaint a maigri grâce à moi, mais il dit que depuis quelques jours il rengraisse. Le reste de la famille est bien portant, ainsi que M. Paisley. Les poursuites faites par Étienne Racicot contre

ceux qui n'avaient pas payé la première année de souscription au curé, ont eu l'effet de les faire payer sans attendre que le retour de l'ordre fût fait, encore moins le jugement. Il faudrait donc suivre la même marche pour les rentes; mais auparavant il faudrait diminuer les frais des poursuites. Quant au moulin, celui de M. Clipper étant brûlé, ce serait perdre et mettre les gens à un grand inconvénient si tu faisais réparer celui-ci cette année. Migneront garantit pouvoir le retenir sur pied encore un an, ce qui a été fait l'an dernier consolidant beaucoup les vieux ouvrages. D'ailleurs les renards ayant quitté la pierre, l'on pourra cet été prendre les précautions nécessaires pour la terre de la carrière, et peut-être à meilleur marché. M. Stevens que tu te proposes d'employer l'an prochain pourra aussi avoir la surintendance sur tous ces divers ouvrages.

Embrasse bien la chère Julie pour nous, ainsi que ses petits enfants. Nos amitiés, saluts, compliments à qui que de droit. Ton frère affectionné.

D.B. Papineau



Reçu d'Amable Charron et Victor Gauthier

Petite-Nation, 15 juin 1830

Reçu d'Amable Charron et Victor Gauthier la somme de vingt-deux livres, ancien cours, pour un arpent de chemin fait dans le domaine et un arpent un quart de fossé, dont un quart d'arpent pour le compte d'Amable Charron seul, ledit fossé à dix livres, ancien cours, de l'arpent, faisant en tout la somme de trente-quatre livres, dix sols, ancien cours, acompte et en déduction des arrérages de rentes qu'ils peuvent devoir.

34# 10s

D.B. Papineau



MM. Robertson & Masson<sup>141</sup>  
Montréal

Petite-Nation, 28 juillet 1830

Messieurs,

Je n'étais pas chez moi lorsque la lettre que vous m'avez écrite au commencement de ce mois, par laquelle vous me marquez que M. Roy vous avait transporté l'année dernière une obligation que je lui avais consentie, a été reçue. J'aurais désiré être informé de ce transport un peu plus tôt. N'importe, je serai à Montréal vers le 15 d'août et j'irai vous voir avec tout ce que je pourrai réaliser d'ici à ce temps-là.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très humble et obéissant serviteur.

D.B. Papineau



Lieutenant-colonel Yorke, Secrétaire, &c & &c  
Québec

Petite-Nation, 23 août 1830

Monsieur,

En arrivant de Montréal, j'ai trouvé ici votre lettre circulaire du 3 du courant, dans laquelle vous me demandez de la part de Son Excellence l'Administrateur du gouvernement, si je suis disposé à accepter la charge et remplir les devoirs et fonctions de magistrat, pour le district de Montréal, et à me qualifier comme tel suivant un acte de la législature provinciale qui a rapport à cet objet.

Ayant pour principe de ne pas refuser les charges publiques lorsqu'on me croira capable de les remplir et que les circonstances me le permettront, il me semble que je manquerais doublement à mes devoirs de citoyen, si je ne faisais mon possible pour seconder, autant qu'il peut être en moi, les vues bienfaisantes de Son Excellence envers mon pays et mes compatriotes. Vous pouvez assurer Son Excellence de mon acceptation cordiale et en même temps de la reconnaissance que je partage avec la grande majorité, je pense, de mes compatriotes pour le bien que Son Excellence a fait jusqu'à présent.

Veuillez me croire avec respect, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

D.B. Papineau



Thomas Mears, Esquire  
Hawkesbury

Septembre 1830

Dear Sir,

I send to you enclosed 13/9, balance on the proprietor of the *Colonial Advocate* and 10/ more for the same paper from the first of November next to the first of May following. Please to send directions accordingly to Mr. McKensie.

I have mentioned to my brother what you said about bad timber got out by Mr. Clarke. He says that being no party in the choosing of it, so cannot be a sufferer by it.

The timber got out of the first concession amount to 15881,6,2 = to £ 57,1,1

Dto second concession : 34290,10,4 = 85,14,6½

[total] : 142,15,7

Hay delivered to Mr. Clarke : 14,5

Bricks, &c., to Mr. Mear's order : 6,12

[total] : 160,12,7½ £

On account and in deduction of this sum, please to send me the account of what may be due by me for steamboat's carriage and such other little accounts I may owe you.

P.-S. On the balance due, you will be good enough to send me 20 £ for men's wages due by my brother, which are to be discharged here, and the rest is to be sent to him.





Thomas Douglas, écuyer,  
Cl. C. In Ch<sup>142</sup>.  
Québec

Petite-Nation, 13 novembre 1830

Monsieur,

Je prends la liberté de vous transmettre mon compte contre le gouvernement provincial comme officier rapporteur pour le comté des Outaouais, de vous prier de vouloir bien en retirer le montant, percevoir là-dessus votre commission et transmettre ce montant à C.-S. Cherrier<sup>143</sup>, écuyer, à Montréal. À cet effet je vous envoie inclus une procuration par duplicat suivant la dernière forme.

Vous voudrez bien faire observer au bureau d'audit que je réside à quarante-deux milles du lieu de l'élection, tel que fixé par la loi, qu'un *steamboat* y va tous les deux jours, excepté le dimanche. Que le jour de l'élection était justement le jour du retour du *steamboat*, lequel est parti à cinq heures du matin, tandis que l'élection n'a pu finir qu'à deux heures du soir, et qu'en conséquence j'ai dû attendre le retour du *steamboat* jusqu'au surlendemain, ce qui m'a détenu, compris l'allée et venue, cinq jours entiers. Veuillez me croire avec la plus parfaite considération, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

D.B. P.

Compte de l'officier rapporteur :

|                                   |          |
|-----------------------------------|----------|
| Endossement du writ               | 5/       |
| Correspondance avec Mr. D[ouglas] | 5/       |
| 17 affiches angl. franç. à 10/    | 8,10     |
| Livre de poll                     | 2        |
| Élection                          | 3        |
| Acte d'indenture 2 part           | 0,10     |
| Steamboat                         | 0,18     |
| 5 jours de temps 20/              | <u>5</u> |
|                                   | 20,8 £   |

|            |          |
|------------|----------|
| P.N.       | 2        |
| Lochaber   | 3        |
| Buckingham | 3        |
| Templeton  | 2        |
| Hull       | 3        |
| Eardley    | 2        |
| Clarindon  | <u>2</u> |
|            | 17       |



Monviel<sup>144</sup>, écuyer  
Mil. Prov. Québec

Petite-Nation, 22 novembre 1830

Monsieur,

Des circonstances particulières m'ayant empêché de répondre plus tôt à votre circulaire du 27 août dernier, celle-ci servira de réponse et à votre circulaire dudit 27 août et à celle du 8 courant.

D'abord, quant à la formation des compagnies, je pense qu'il y en aura assez de trois pour le présent, vu qu'il sera toujours facile d'en augmenter le nombre à mesure que la population augmentera. Il me semble à propos de baser la division et formation des compagnies sur le nombre des propriétaires résidants. D'après ce principe, chaque compagnie formée de 50 ou 60 propriétaires pourrait contenir 70 ou 90 individus, mais ce qui excéderait le premier nombre ne serait composé que d'engagés qui sont sujets à changer d'endroits. Quant aux limites des compagnies, la première, sous le commandement (proposé) du capitaine Dole, commencerait à la ligne ouest de la seigneurie de la Petite-Nation et comprendrait tout le front de ladite seigneurie jusqu'à la ligne ouest du lot de terre appartenant à Alexander Robinson, comprenant une étendue d'environ quatre milles et demi, et de plus comprendrait la population du fief Plaisance.

La seconde compagnie, sous le commandement du capitaine Daniel Baldwin (ci-devant lieutenant), commencerait à la ligne ouest d'Alexander Robinson et finirait à la ligne est de Robert Cole, comprenant les établissements de la côte Saint-André, de la rivière de la Petite-Nation au moulin de la Petite-Nation et partie du front de la seigneurie.

La troisième compagnie, sous le commandement du capitaine Louis-Antoine Couillard, comprendrait le reste du front de la seigneurie de la Petite-Nation, c'est-à-dire commencerait à la ligne est de Robert Cole et finirait à la ligne est de la Petite-Nation.

Quant aux officiers que je prends la liberté de recommander à Son Excellence, je marque par chiffres l'ordre de leur préséance.

1<sup>re</sup> compagnie : capitaine William M. Dole, 1; lieutenant Louis Morin jr, 2; enseigne Pierre Pilon, 2.

2<sup>e</sup> compagnie : Daniel Baldwin jr, 2; Aaron Barrow, 1; Charles Cummings, 1.

3<sup>e</sup> compagnie : Louis-Antoine Couillard, 3; François Dallaire, 3; François Charlebois, 3.

La Petite-Nation n'est pas assez connue à Québec pour que les limites des compagnies dont je vous parle puissent y être prises en considération, mais j'ai dû les marquer pour me conformer aux instructions contenues dans la circulaire du 27 août dernier.

J'ai l'honneur d'être, etc.



À L.-J. Papineau

Petite-Nation, 16 décembre 1830

Mon cher Papineau,

M. Clouet devait t'adresser par la banque de Montréal une somme de 10,10 £ pour salaires et émoluments accordés par la législature au maître qui a fait l'école ici l'hiver dernier. En as-tu su quelque chose? Dans le cas où la somme te serait parvenue, voudrais-tu prendre des billets de banque au montant et me l'adresser par la poste, avec la précaution de marquer sur la lettre : *Money letter*. Le pauvre garçon est impatient de l'avoir.

Je n'ai pas entendu parler de la famille à Montréal, ni directement ni indirectement, depuis que j'y ai été. Il me semble que tu m'avais promis de m'écrire pour me donner des nouvelles de tes petits enfants que je laissais malades. Crois-tu qu'ils ne m'intéressent pas assez pour te faire prendre quelques moments pour m'en dire quelques mots? quand ce ne sont que de légères indispositions, passe encore de n'en point parler, mais dans des maladies graves, ce n'est pas pardonnable.

J'ai écrit à Côme il y a quelque temps, le priant de recevoir de M. Douglas les émoluments d'officier rapporteur que je priais ce dernier monsieur de retirer pour moi, d'après le conseil de l'ami Jacques, et de transmettre à Cherrier. Je n'ai eu de réponse ni de l'un ni de l'autre. Pourrais-tu communiquer cette lettre à Côme, voir s'il voudra m'écrire quelques mots afin que je sache s'il me faudra encore écrire à M. Douglas ou non.

Le Parlement devant s'assembler le 24 prochain, pourras-tu venir faire un tour auparavant?

M. Delorme a-t-il enfin passé contrat d'achat de mes emplacements? Je désirerais que cette affaire fût terminée. Je consentirais volontiers à mettre M. Delorme en possession même sans contrat, pourvu qu'il fût entendu que les intérêts courussent sur le prix convenu en ma faveur. Je voudrais finir cette affaire : ce serait 40 sols par jour de moins pour moi à payer, et pour moi c'est beaucoup. Papa a ma procuration sous seing privé à cet effet. Je n'écris pas aujourd'hui à papa parce que j'envoie ma lettre à la poste par occasion et que je n'ai pas assez de loisir pour en écrire encore une.

Notre cour de commissaires va bientôt s'organiser. Pour moi, le plaisir de voir si l'acte de 1829 qui continue les deux [actes] précédents relatifs à ces petites cours, forme la juridiction des commissaires à l'établissement seul qui les aura demandés, ou bien en vertu de l'acte de 1826 par la même qu'une paroisse aura demandé l'établissement d'une petite cour la juridiction des commissaires s'étend-elle à tout le comté? Je voudrais, s'il est possible, que notre juridiction fût confinée à la Petite-Nation. Auras-tu pour moi la complaisance de lire attentivement les deux actes de 1826 et 1829 et m'en donner ton opinion le plus tôt possible.

Toute ma famille est bien portante et vous salue et embrasse tous. Rosalie pourtant n'est pas bien, depuis quelque temps elle est faible.

Cette semaine, j'ai vendu la moitié est du lot de terre, qui autrefois avait appartenu à Ducharme, dans la petite baie en haut du domaine, à deux Irlandais dont [un] n'entend pas un mot d'anglais. Ils ont donné 5 £ comptant, donneront encore 5 £ au cours de novembre prochain, puis 7,10 £ en novembre 1832, et 7,10 en novembre 1833. Ils ne sont arrivés que de l'automne dernier; vont travailler tout l'hiver au canal de Grenville et venir se mettre sur

leur terre. L'un d'eux dit être cultivateur. C'est Kearnan qui les a amenés. Je leur ai promis de ne pas disposer de l'autre moitié de la terre avant le printemps, afin qu'ils en puissent avoir la préférence, au cas qu'ils soient capables d'en faire l'acquisition.

Point de neige par ici. Le peu qu'il y en avait, environ trois ou quatre pouces, a été fondu par la pluie d'hier, la nuit. Il n'y a de glaces que sur la face pour nous tenir hors d'état de sortir par eau. Il n'y a pas encore un pouce de glace sur l'Ottawa; l'année dernière, dans ce temps, il y avait déjà quelque temps que les voitures roulaient sur la glace. Je crains beaucoup pour mon bled d'automne. Décidé à aller rester à la ferme de la Petite-Nation sous deux ans, j'ai commencé à faire tirer de la pierre sur la baie Noire et équarrir du bois pour me bâtir une allonge à la maison qui y est actuellement.

Rien de plus à te marquer pour le moment. Embrasse la chère Julie et ses petits enfants pour nous tous. Nos respects les plus affectueux à nos chers papa et maman. Amitiés et compliments à nos parents et amis, et crois-moi pour la vie ton frère affectionné.

D.B. Papineau



L'hon. L.-J. Papineau, Orateur à la Chambre d'assemblée  
Québec

Petite-Nation, 8 février 1831

Mon cher Papineau,

Après ton départ de Montréal, j'ai été à la banque de Montréal où j'ai reçu la somme de 8,14,2 £, remis par M. Clouet. Si ce ne te gêne pas trop, demande donc à M. Clouet si ce lui a été payé en cours sterling. Il me semble que l'allouance pour six mois pour le maître d'école était de 10,0,0 £.

J'ai remis à M. Dole une pétition aux trois branches de la législature, demandant une place d'élection dans la Petite-Nation. Je ne sais si elle aura été envoyée à temps. Quand même elle ne se rendrait pas assez tôt, si quelque amendement est fait à l'acte de la représentation, cela pourrait y être inséré sur ta demande comme partie intéressée. Si tels rapports des commissaires pour les chemins sont examinés et discutés, je voudrais que tu pus[ses] mentionner, lorsqu'il sera question du mien, que nous sommes d'opinion qu'il serait mieux de ne pas voter tant d'argent à la fois pour les nouveaux établissements, ou au moins d'allouer plus de temps pour les faire, en spécifiant en quel temps les travaux seraient commencés. Lorsqu'il y a une grande somme à dépenser, on est nécessairement obligé de faire venir du monde de loin, et par là les gens de l'endroit ne peuvent pas être encouragés par ces dépenses-là, autant qu'ils le seraient s'ils pouvaient eux-mêmes gagner l'argent qu'il y a [à] dépenser. Dans les nouveaux établissements, ailleurs comme ici, il y a toujours plus de nécessiteux qu'ailleurs, en même temps qu'ils sont accoutumés à dépendre de leur travail pour leur subsistance et ne [se] fient jamais sur les aumônes, que personne n'est en état de leur faire. Une somme annuelle dépensée graduellement tendrait à encourager les nouveaux colons.

Il est inutile de te dire que j'ai vu avec plaisir que tu avais été de nouveau nommé orateur; tu le sais tout comme moi (que ce me fait plaisir).

Tâche donc, comme je t'en avais parlé, de faire nommer Asa Cooke<sup>145</sup> juge de paix pour le district de Montréal. Il est nécessaire qu'il y en ait encore un ici. Ou marque-moi que tu n'y peux rien faire et alors j'écirais moi-même à M. Glegg<sup>146</sup> à ce sujet avec quelques autres.

À présent qu'il y a de la neige, je vais aller demain voir à faire charrier la pierre pour le moulin.

Il n'y a par ici rien de nouveau qui puisse t'intéresser, sinon que toute ma famille est bien portante et te salue. Dans une douzaine de jours, je pense mener ma fille Rosalie à Maska.

Porte-toi bien et crois-moi avec affection et pour la vie, ton frère.

D.B. Papineau



À Louis Morin

Petite-Nation, 21 février 1831

Monsieur,

Samedi dernier, Michel est venu me demander si je voulais acheter ses bœufs. Je lui ai dit que non, et lui ai conseillé de faire tout autre chose que de les vendre. Après qu'il a été parti, j'ai pensé que je pourrais, s'il me mettait ses bœufs entre les mains, en par lui achevant de les hiverner, payer la dette de M. Paisley pour lui et votre père, ainsi que les frais, et que je lui donnerais jusqu'au 1<sup>er</sup> août prochain pour les payer et reprendre ses bœufs. Comme je pense que ce marché lui serait avantageux, peut-être n'aurez-vous pas d'objection, en bon frère, à lui remettre ses bœufs et à consentir à l'arrangement que je lui propose.



À L.-J. Papineau

Petite-Nation, 28 avril 1831

Mon cher Papineau,

Je t'écis de la ferme de la Petite-Nation où je réside seul depuis le lendemain de Pâques<sup>147</sup>, n'ayant point de fermier. Je n'ai entendu parler de toi depuis la clôture de la session du Parlement<sup>148</sup> que par les papiers publics qui, comme tu le sais, ne me disent rien de ce que je voudrais savoir à ton sujet. J'imagine que les réparations de ta maison te retiennent et t'empêchent de venir faire un tour dans nos cantons. Il est déplorable d'avoir affaire aux censitaires de la Petite-Nation pour avancer tes affaires. Une partie seulement ont consenti à transporter la pierre nécessaire pour le moulin et ont attendu qu'il fût trop tard pour s'y mettre. Un a refusé formellement de rien faire. Personne ne paye ni en travail qu'ils demandent quand on n'en [a] pas besoin, qu'ils refusent ou négligent quand on le leur demande, ni en autres effets. M. Stevens ne peut finir son moulin de la rivière à la Graisse de sitôt, et m'a fait dire par Mignerone qu'il ne pourrait venir. J'ai quelque argent entre les mains provenant d'arrérages et que je pourrais employer pour les réparations du moulin; quand tu seras ici, tu en feras ce que tu jugeras à propos.

Une partie de la pierre a été transportée au bord de l'eau, chez Quimby, et est maintenant sous l'eau haute; une autre partie est rendue au bord de l'eau chez moi, et environ la moitié n'a pas du tout été touchée.

Je suis vraiment désappointé de ce que le bill pour augmenter la juridiction des commissaires des petites causes n'ait pas été passé en loi. Sans ruiner les censitaires on aurait pu les obliger de remplir en partie leurs engagements. Je t'assure que je ne sais comment faire et que je te désire à grande hâte. L'eau qui monte m'oblige à retarder mes semences ici jusqu'à ce que je voye ce qu'elle fera. Heureusement que je ne sème que des pois et de l'avoine, pour lesquels on a encore du temps.

Dis à mon cher papa que nous sommes tous portants à notre ordinaire et que nous l'assurons de nos respects et de notre attachement. Sans doute il [est] en ce moment en déménagement. Peut-être est-ce le cas aussi avec toi. De tout cela, je n'en sais rien. M. Viger aussi, j' imagine, contribue à vous occuper, et à bon droit, de sa prochaine mission. Je m'attends à voir ici notre curé aujourd'hui ou demain; il doit venir voir un malade dans le voisinage. Il est bien portant, grand et maigre à son ordinaire.

Fais mes meilleures amitiés à la chère Julie et embrasse tes petits enfants pour moi. N'oublie pas notre chère maman. Fais-moi le plaisir de m'écrire, ne fût-ce que dix lignes, pour me dire où vous en êtes. J'ai vu par les papiers que tu avais eu beaucoup de fatigue en remontant; en as-tu été ou en es-tu malade? Y a-t-il eu quelque chose d'accordé pour nos chemins et sera-t-il nommé de nouveaux commissaires, etc.?

Toujours avec la même affection, ton frère.

D.B. Papineau



À L.-J. Papineau

Petite-Nation, 6 juin 1831

Mon cher Papineau,

Ah la vilaine chose que la paresse! Depuis une quinzaine de jours, ou plutôt trois semaines que j'ai reçu ta lettre du 12 mai, j'ai toujours voulu te répondre et ne l'ai pas fait, parce que je voulais voir auparavant à avoir de la chaux, et enfin, ne pouvant m'en procurer, je pars aujourd'hui pour mettre cette lettre à la poste, chez Dole, et de là je vais dans la briqueterie<sup>149</sup> Chesser voir à faire marché avec un homme qui a coutume d'en faire et, à mon retour, je t'informerai de mes succès.

J'ai environ 120 ou 125 piastres à toi pour travailler aux réparations du moulin. L'eau ne baisse pas assez vite pour que l'on puisse charrier par terre la pierre de la presqu'île, et je ne sais si l'on pourrait avoir un chaland pour la transporter par eau.

Je pensais envoyer les retours pour l'école à Québec par cette poste; mais je m'aperçois qu'ils sont mêlés à la maison avec les procurations des syndics. J'ai été informé par M. Montizambert qu'un warrant est sorti pour 50 £ pour les syndics de la Petite-Nation. J'ai écrit à M. Clouet de t'envoyer par la banque de Montréal tout ce qu'il pourra retirer pour moi ou nous. Il ne pourra avoir l'argent pour les céder probablement que lorsqu'il aura notre procuration, ce qui

sera la semaine prochaine. Si tu étais absent de Montréal, aye donc quelqu'un qui enverrait ces cinquante louis pour les remettre à papa, que je te prie d'informer de ceci. J'espère lui écrire par la prochaine poste.

L'on veut me nommer pour visiter les écoles dans le comté des Outaouais. Je suppose que si c'est le cas, ils me diront et m'indiqueront quelles sont les écoles que j'aurai à visiter. Si tu étais ici dans le temps, peut-être ferais-tu le voyage avec moi.

J'ai écrit à Québec à M. Glegg, d'après ta suggestion, pour lui dire que le meilleur temps pour travailler aux chemins était ce mois-ci et le prochain, outre les semences et les foins et les récoltes. Ils se hâteront, j'imagine, comme moi, toi et autres paresseux.

Je me hâte de finir ma lettre si je veux qu'elle soit rendue à la poste avant le départ de la malle.

Nous embrassons Julie et ses petits enfants, et présentons nos respects à papa et maman. Saluts et amitiés à tous nos parents et amis. Où es-tu logé maintenant?

Ton frère affectionné et tout à toi.

D.B. Papineau

J'irai à Montréal aussitôt que la commission des chemins étant sortie, l'argent sera rendu à Montréal.



Quittance à Basile Côté

Petite-Nation, 27 août 1831

En présence des témoins soussignés, Joseph Tibierge a reçu de Basile Côté la somme de quatre cents livres, ancien cours, acompte du prix d'un lopin de terre qu'il lui a vendu par contrat sous seing privé. En foi de quoi, il lui a donné la quittance d'autant et a fait sa marque ordinaire. Lecture faite.



À L.-J. Papineau

Petite-Nation, 10 octobre 1831

4½ heures du matin

Mon cher Papineau,

Tu n'as pas tort de trouver que les travaux du moulin sont lents. Mais tu n'en dois guère être surpris, si tu fais attention aux pluies continuelles que nous avons eues depuis ton départ. Le comble est levé et on a commencé à couvrir en planches et bardeau. Parent a eu un homme continuellement avec lui et ne fi[ni]ra guère que demain. Je te disais bien que tu aurais dû t'expliquer avec lui avant de le mettre en ouvrage, car il m'est rapporté qu'il veut demander 10/ par jour, quoiqu'il ne m'en ait pas encore parlé. Si c'est le cas, je te le référerai, après pourtant que je lui aurai dit qu'ayant toujours travaillé à 5/ tu ne devais raisonnablement pas t'attendre à lui donner davantage. Les cadres pour l'empellement dans la maçonnerie sont posés et la maçonnerie de l'empellement presque finie, l'on a encore la maçonnerie de l'échappe à faire aussi en maçonnerie. Le mur en pierres sèches pour soutenir les terres de la digue est presque fini; deux jours de quatre

hommes feront l'affaire, je pense. On a commencé aussi à charrier de la terre au bout sud de la digue, qui est presque pleine jusqu'à six pieds de l'empellement. Les soles pour un tube ou coffre souterrain, en cèdre, qui doit mener l'eau à la pelle, ont été posées sur pilotis et, dans trois ou quatre jours, l'eau, je pense, passera dans l'empellement, si toutefois la pluie peut cesser un peu. L'eau du ruisseau est très haute et nous nuit beaucoup. Les cadres pour le tube sont équarris en cèdre et pin, et tracés ainsi que les soles pour amener l'eau de l'échappe jusqu'au mur de pierre. Les châssis sont prêts à assembler, et je n'ai pas assez de pierre. Qu'importe, je mettrai la digue en état d'attendre que l'on en ait d'autres. Tu penses qu'avec quelque effort j'aurais pu retirer davantage de l'endroit. Je ne vois pas comment. Ceux qui doivent ne veulent pas même venir travailler s'ils ne sont pas payés tous les samedis. Je travaille moi-même et à la charpente et au mur de pierres sèches, etc., et je ne laisse pas l'ouvrage d'une minute. Les travaux sont beaucoup plus considérables que tu ne pensais, et pourtant seraient finis si le temps l'avait permis.

Tu me dis que depuis deux ans j'ai reçu plus de 60 louis sur les bois, etc. C'est vrai, mais là-dessus il y avait au moins 20 £ que M. Mears me devait personnellement, et sur les 40 louis restant il m'en revenait aussi une partie. Mais laissons cet article-là jusqu'à ce que je puisse avoir le temps de régler tous les comptes entre nous deux. Connaissant combien j'étais gêné, comme tu as dû le voir, tu ne devais pas beaucoup compter là-dessus, sur ce montant-là, pour faire les réparations en question. Je manque mes guérets et presque toutes mes semences pour l'année prochaine afin de veiller à tes ouvrages; ainsi tu ne pourras pas me reprocher que je ne me donne pas de peine pour toi. Mais quant à retirer plus de ceux qui doivent, je t'assure qu'il n'y a pas d'autre moyen que d'en venir à des poursuites juridiques. Combien as-tu pu retirer d'eux toi-même pendant que tu as été ici? Et ce peu, tu aurais dû le laisser pour payer ici.

Voilà pour ce qui regarde le moulin et les gens de l'endroit. Il me restera, je pense, 25 £ ou 30 de l'argent du chemin que je vais faire employer dans le domaine. Je pars aujourd'hui pour Lochaber, pour achever la visite d'écoles et faire mon retour après. M. Day, commissaire du recensement, ayant perdu une partie de ses papiers, a été obligé de faire recommencer celui de la Petite-Nation, et comme son employé était extrêmement pressé, je n'ai rien pu savoir de lui touchant les différents townships du comté, sinon que Hull seul a près de 4000 âmes de population (compris les travailleurs et gens de chantiers, engagés, etc.). La Petite-Nation contient 810 individus, mais je n'ai pu savoir de combien de propriétaires cette population est composée. Au surplus, il est évident que le comté devra avoir encore un représentant. Si j'avais plus de moyens, comme une partie de la population anglaise paraît désirer que je me présente, je le ferais, pour ne pas laisser prendre la place par un pire que moi. Mais dans les circonstances où je me trouve, ce sera peut-être mieux pour moi de me contenter d'être officier rapporteur, charge que M. Douglas m'a offerte l'année dernière pour une occasion future.

Je ne sais quand je pourrai aller à la Rivière Rouge : il n'y a vraiment que moi ici qui puisse diriger les travaux du moulin, *id est* de la digue.

Je t'envoie Papineau afin de faire un dernier effort. S'il peut faire un cours de mathématiques et prendre l'arpentage, qui demande moins de talents que le droit, ce sera un moyen favorable pour lui de gagner sa vie, et d'ici la fin de l'année (scholastique) on pourra voir s'il fera quelque chose ou non. Dans ce dernier cas, je le ferai travailler à la terre. Je n'ai encore rien reçu de plus des gens qui veulent avoir mes terres de la rivière au Saumon, sans quoi j'enverrai



quelque argent pour équiper mon fils que j'envoie à ta providence pour ce moment. Comme je suis pressé, je n'écrirai pas à papa par cette occasion, mais je le ferai à mon retour de Lochaber. Ton frère tout à toi.

D.B. Papineau

Mon fils est chargé de nos compliments pour tous nos parents.



À L.-J. Papineau

Petite-Nation, 23 octobre 1831

Mon cher Papineau,

Il faut que tu sois plus paresseux que moi, puisque tu n'as pas voulu profiter de l'occasion de M. Power pour m'écrire quelques mots de réponse. Il est vrai que, comme mon aîné, tu dois l'emporter sur ce point comme sur bien d'autres. Ainsi je te cède la palme de bonne grâce.

Le moulin est enfin couvert et, hier au soir, il a commencé à faire farine, mais sans bluter. La maçonnerie de l'empellement et de l'échappe va se finir cette semaine. Le bois pour l'échappe, tant en dedans de l'étang pour préserver les terres, qu'en dehors pour conduire l'eau dans le vieux coffre, est tiré et en partie taillé, une partie des madriers de pin. Le tube ou coffre souterrain pour l'eau qui fait marcher le moulin est entièrement fini, calfaté, goudronné, etc.; seulement la pelle n'est pas faite. La terre en dedans de la digue n'est pas toute charriée, mais j'espère qu'à la fin de la semaine prochaine ce sera fait. La digue est parfaitement étanche jusqu'à présent, et j'espère qu'en continuant jusqu'à la fin les précautions que je prends pour bien faire, elle répondra [à] notre attente. Il reste donc encore à faire le mouvement par *strape* et tambours, pour faire marcher le bluteau, les planchers à faire qui ne sont faits qu'en partie, les châssis à assembler et à poser, ayant interrompu ce dernier ouvrage pour fixer les meules et leur accompagnement, une lucarne à percer et faire, et enfin le canal de l'échappe pour donner cours à l'eau inutile, c'est-à-dire toute la partie qui doit être en bois, puis l'escalier tant en dedans qu'en dehors, les boîtes du bluteau et huches. Un des menuisiers travaille avec Mignerons (qui, le moulin marchant, ne pourra dorénavant faire grand autre chose) et l'autre travaille avec moi à la charpente des échappes, etc. Je ne prévois pas pouvoir être capable de les renvoyer avant la fin de la semaine prochaine, temps auquel j'espère que les travaux qui demandent indispensablement à être finis immédiatement seront terminés. Le reste, Mignerons pourra le finir.

Je n'ai reçu la lettre où tu me marques de prier M. Stevens de choisir un caillou pour faire une moulange qu'après le départ dudit M. Stevens, et comme il est encore à Rigaud pour quelques jours, je ne lui ai pas encore écrit à ce sujet, mais le ferai cette semaine qu'il doit revenir chez lui. Il est d'opinion que le mur de la digue devra avoir le parement extérieur fait en maçonnerie avec mortier, et que l'intérieur devra être rempli en pierre sèche. Dis-moi si tu approuves cette opinion, afin de faire tirer de bonne heure la pierre nécessaire. Si j'ai le temps, avant le départ de Parent demain matin, je mesurerai la longueur de ce mur pour que tu puisses avoir une idée de la quantité de toises de maçonnerie qu'il y faudra faire. En attendant, si je puis trouver du monde, je vais faire arracher et toiser de la pierre sur mon gros coteau pour achever

d'emplir la digue. Parent a travaillé 25 jours, il a reçu 3,7,2½ £. À 5/ par jour, il lui reviendrait 2,17,9½ £; mais il te dira qu'il veut avoir 7/6 par jour. Je lui ai dit que tu ne t'attendais de lui payer que 5/ par jour; il dit qu'il s'arrangera avec toi.

M. Power me dit que tu as mis Papineau au collège pour un cours de mathématique. J'en suis bien aise : Dieu veuille qu'il puisse faire quelque chose.

J'ai oublié de te dire que presque tout le coffre du moulin à scie est calfaté et goudronné. Écris-moi le plus que tu pourras, mais ne me gronde pas : je ne le mérite pas du tout.

Il ne me reste plus à toi que 3 £ et quelques chelins et le maçon, qui ne doit rien au seigneur, n'est pas payé. Je ferai pour le mieux.

Adieu, portez-vous bien tous. Des amitiés à Julie, tes enfants et le mien. Ton frère affectionné.

D.B. Papineau

L'intérieur de la digue comprendra une superficie d'environ 32 toises.



À L.-J. Papineau

Petite-Nation, 5 novembre 1831

Mon cher Papineau,

Je sors de tenir cour, et voilà les menuisiers qui descendent. Je leur ai donné leur compte qui ne comprend que ce qu'ils ont reçu ici et le temps qu'ils ont donné. Il y a aussi un compte de 9/9½ que Mignerons leur doit et que tu voudras bien payer sur ce qui revient à ce dernier, mais je garde copie du compte et ce sera toujours facile de le régler. Tu me marquais dans ton avant-dernière lettre que tu avais avancé quelque chose à la mère de l'un d'eux, mais comme c'est une apostille en chiffres, je n'ai pu savoir si c'est 10/ ou 10 piastres. Tu règleras cela toi-même.

Comme c'est aussi jour de payer les gens du chemin, je n'ai pas le temps de jaser longtemps. Je pars lundi prochain pour la ferme, ma présence étant désormais inutile au moulin. Je ne pourrai aller à Montréal avant ton départ. Angelle est chétive. Le reste va à l'ordinaire. Beaucoup de monde demandent des terres dans Saint-Amédée, il n'y en a plus de bonnes et il me sera impossible d'y vaquer cet hiver. Si tu pouvais envoyer un arpenteur et quatre hommes au moins, le plus tôt serait le meilleur.

Ton frère affectionné.

D.B. Papineau

Saluts, amitiés, respects, compliments à qui que de coutume.



Instructions à André Trudeau<sup>150</sup>

[1832]<sup>151</sup>

Aussitôt que M. Trudeau sera prêt à travailler, il sera conduit à la tête du coreau de la presqu'île et commencera deux arpents plus bas que le désert, c'est-à-dire deux arpents plus bas

que le point le plus à l'est du dit désert, à prendre une ligne traversant ladite presqu'île, depuis la rivière jusqu'à la petite baie de la Pentecôte. Laquelle ligne sera nord et sud de la boussole. De l'extrémité sud de cette ligne, il prendra un trait quarré allant à l'est et fera la relevée exacte de la presqu'île en marquant des terres de cinq en cinq arpents.

Il tiendra un journal exact de ses opérations pour m'en donner copie, et de vingt en vingt arpents tirera des lignes qui traverseront toute la presqu'île et marquera aussi les terres de cinq en cinq arpents du côté de la baie, ayant soin de donner le même front par derrière que par devant; et, pour cela, dans la baie il commencera à chaîner de l'extrémité nord de la première ligne en descendant.

Il conduira ses opérations de manière à faire une relevée exacte de la presqu'île, afin de pouvoir constater le nombre d'arpents contenu dans chaque division. Lorsqu'en descendant plus bas que la maison occupée par Picard, il s'apercevra que la presqu'île aura moins de douze arpents, il fera ses divisions de six en six arpents jusques vers l'endroit où était la petite maison bâtie par Springstead. De là en allant au bout de la presqu'île, il se contentera d'en faire la relevée seulement, sans y marquer aucune division.

Comme il ne sera peut-être pas aisé de planter des poteaux aux divisions, il faudra les marquer par des plaques sur le coteau. Il me semble que pour chaîner sur les pierres, on doit prendre à une perche en dehors de la dernière souche, mais je n'en suis pas sûr. À tout événement, il faudra mesurer depuis le premier jusqu'au dernier arbre.



[Jacques Viger]<sup>152</sup>  
Bonsecours, Montréal

Petite-Nation, 23 février 1832

[Pendant] que vous m'écriviez la lettre à laquelle je réponds, j'en écrivais une à mon père<sup>153</sup> concernant ma procuration pour vendre un [ ]

[ ] c'est trop tourmentant.

Je vous remercie des informations que vous me donnez sur les familles de votre endroit qui peuvent m'intéresser, et que vous demandez sur la mienne.

Tout irait bien si, si vous m'entendez, si je ne devais qu'à Dieu et à ses saints du Paradis.

Croyez-moi votre obéissant serviteur et ami.

D.B. Papineau



Jacques Viger, écuyer  
Près de Bonsecours, Montréal

Petite-Nation, 27 juin 1832

Mon cher monsieur,

Je suis extrêmement surpris que vous n'ayez encore rien reçu. MM. Cooke et Barrow qui ont envoyé du bois de sciage à Montréal m'ont assuré qu'ils avaient donné ordre à ceux qui devaient recevoir leurs bois et les vendre, de remettre à mon frère la somme de 15 £ courant,

lesquels, avec le montant d'un billet au porteur de 3 £, que j'ai envoyé à Papineau, devraient former une somme de 18 £ que vous deviez recevoir avant le 1<sup>er</sup> de juin. Faites-moi le plaisir de voir mon frère : peut-être aura-t-il reçu cela.

J'aurais désiré que vous m'eussiez envoyé la lettre de M. Douglas. Je lui ai adressé deux comptes, montant ensemble à 26,12,3 £, et j'aurais été content de savoir ce que j'en aurai. Si vous n'avez encore rien reçu lorsque vous recevrez celle-ci, faites-moi-le savoir; et, sur ce que j'attendais de M. Douglas, je dois payer à André Trudeau, arpenteur, 10 £ pour opérations d'arpentage qu'il m'a fait et le reste sera pour vous, en attendant mieux.

Je vous ai payé les intérêts sur ce que je vous dois jusqu'au 20 décembre 1828. Il vous est dû l'intérêt de 100 louis depuis, qui font 29,30 et 31.

Les détails que vous m'avez donnés sur le choléra m'ont fait plaisir tout en m'affligeant du sort de tant de mes compatriotes plongés dans le deuil, comme notre pauvre famille elle-même qui en a bien eu sa part.

À la première occasion favorable, j'enverrai à mon père le plan de la Presqu'île fait par André Trudeau. Elle contient 1312 arpents que je veux vendre pour payer mes dettes. Ne penseriez-vous pas, en en conférant avec mon père, trouver des acheteurs? M. Donnellan ne pourrait-il pas trouver des émigrés catholiques, que je préférerais aux autres, et qui seraient capables d'acheter?

Je vois par les papiers que la maladie diminue. Les affaires interrompues vont probablement reprendre leur cours ordinaire.

Croyez-moi, Monsieur, à l'ordinaire votre obéissant serviteur et ami.

D.B. Papineau



Jh Masson, écuyer  
De la maison Robertson, Masson & Co.  
Montréal

Petite-Nation, 6 juillet 1832

Messieurs,

J'ai reçu le 3 votre lettre du 2 du courant; je me conformerai à son contenu. Mais je ne pense pas pouvoir aller à Montréal avant le mois d'octobre prochain.

Croyez-moi, Messieurs, votre obéissant serviteur.

D.B. Papineau



À L.-J. Papineau

Petite-Nation, 6 juillet 1832

Mon cher Papineau,

J'ai reçu la lettre que tu m'as écrite par un Irlandais qui veut s'établir par ici et dont j'ai oublié le nom. J'ai envoyé par lui ta lettre à M. le curé. Il paraît donner la préférence sur les

terres que je lui ai fait voir à celle qui a été possédée par Rowland Hughes (N° 69) en duo des Tremblay. Elle doit 14,8,11 £. Il me dit que tous ses moyens consistent en 30 £. Ainsi, en lui demandant un tiers par an pendant trois ans, ce sera bien tout ce qu'il pourra faire. Il a un compagnon qui est venu avec lui, et qui pourra peut-être prendre le lot abandonné par Parisien; tu sais que là il y a deux lots vacants; un doit plus que l'autre, mais comme ils ne sont pas plus avancés l'un que l'autre, il faudra les charger également. L'un doit 19,7,11 £; l'autre, 13,8,4½. Total : 32,16,3½, laquelle somme, partagée en deux, ferait 16,8,2. Je leur avais promis de t'écrire par la dernière poste. Je ne l'ai pu, les jours du passage du courrier ne seront fixés qu'après le 6 juillet prochain, et il est venu trop tôt, la dernière fois, pour que j'aie pu en profiter.

Je n'écris pas à papa par cet ordinaire. Dis-lui que nous sommes tous bien portants : la maladie ne veut pas seulement penser à nous, au moins le choléra, ce dont nous ne nous plaignons pas. Les gens de par ici ont été effrayés, comme bien d'autres, mais le 29 juin, jour de la Saint-Pierre, à la venue de la milice, je leur ai tant répété que je garantissais la vie de tous ceux qui n'auraient pas peur, qui seraient sains, propres et prudents, et qui m'appelleraient à temps s'il leur arrivait quelque chose d'extraordinaire, que je les ai tous tranquilisés. Généralement, chacun se conduit avec précaution, et j'espère que l'endroit en sera quitte pour la peur. Le monde est rare par ici et je ne sais où en trouver pour faire mes foins qui ont une apparence ordinaire.

L'on nous rapporte ici, mais de vive voix seulement, que dimanche dernier plus de 140 personnes sont mortes, non pas du choléra, mais des fièvres noires. Qu'est-ce que c'est que ces fièvres noires?

Rien de plus à te marquer, sinon que je voudrais bien trouver des acheteurs pour la presqu'île. En pourrais-tu trouver?

Toussaint pense descendre avec sa voiture à la fin de la semaine prochaine. J'enverrai par lui à papa le plan de la presqu'île. Si vous pouvez vendre, vendez.

Portez-vous tous bien. Présente mes respects à papa, mes amitiés à mon fils et à ta famille, lorsque tu auras occasion ou de leur écrire ou de les voir. Crois-moi avec affection, ton frère.

D.B. Papineau

Le bruit court parmi nos Américains qu'une source d'eau minérale, égale en vertu à celle de Hawkesbury, existe sur la terre de Schreyer.



Jh Masson, écuyer  
De la maison Robertson, Masson & Co.  
Montréal

Petite-Nation, 18 juillet 1832

Messieurs Robertson Masson & Co.,

Je reçois à l'instant votre lettre du 12 courant, et j'ai à vous informer que si vous n'avez pas déjà reçu au moins l'intérêt de ce qui vous est dû pour cette année, ce n'est pas manque de précaution de ma part. J'ai vendu, l'hiver dernier, du foin pour 48 £, qui devaient m'être remboursés au 15 de juin dernier par MM. Barrow & Cooke, marchands de bois. Ils ont

coutume d'être assez ponctuels, mais cette année, en descendant leurs cages, leurs hommes ont eu peur du choléra, vu que sur d'autres cages il y avait déjà plusieurs hommes qui en avaient été emportés. Ils ont été obligés de tous les décharger, et ce n'est que depuis environ dix jours qu'ils sont repartis avec de nouveau monde. Quand seront-ils de retour? Vous le savez aussi bien que moi, qui n'en sais rien du tout.

Vous me marquez de vous faire quelque remise en billets de banque ou par traite sur quelque ami. Par ici, on ne fait d'argent qu'avec ce qu'on peut vendre et, comme vous voyez, ce que j'ai vendu n'est pas encore rentré. Je ne tiens pas de magasin, sinon pour ne pas détourner mes engagés qui peuvent avoir besoin de quelques effets et qui perdraient trop de temps à aller les chercher à six ou sept lieues. Je ne connais aucun ami qui voudût accepter une traite de ma part. Si MM. Barrow & Cooke n'étaient pas déjà partis, j'aurais essayé d'avoir une traite d'eux, mais il était trop tard lorsque votre lettre m'est parvenue.

Enfin, pour tout dire, je n'en puis venir au remboursement et paiement de mes dettes que par vente de mes propriétés foncières. J'ai envoyé dernièrement à mon père le plan d'un lopin de terre de plus de 1500 arpents en superficie, que j'ai fait diviser en lots de 60 à 90 arpents et, comme la place est avantageuse, j'espère que d'ici à un an je trouverai des acheteurs qui, en payant une partie du prix comptant, payeront l'intérêt sur le reste jusqu'au remboursement; et par ce moyen j'assurerai les intérêts de mes créanciers, tant en capital qu'intérêts. Mais vous entendez bien que l'on ne peut pas disposer d'un terrain aussi facilement que d'un ballot de marchandises.

Je sens bien que c'est dur de voir ses capitaux entre les mains d'autres sans pouvoir s'en servir. Personne ne l'a éprouvé plus que moi. Mais j'espère, cet automne, pouvoir balancer les intérêts échus. Je fais mon possible pour liquider toutes mes affaires le plus tôt qu'il me sera possible, mais il faut du temps.

Croyez-moi, Messieurs, votre obéissant serviteur.

D.B. Papineau

J'ai aussi reçu une lettre de MM. Robertson, Masson, Larocque & cie. Mon frère, qui est allé à Montréal, donnera au moins un acompte en attendant que la potasse que nous avons à faire soit descendue, ce qui n'aura lieu qu'après les foins.



À L.-J. Papineau

Petite-Nation, 14 septembre 1832

Mon cher Papineau,

Je te remercie de la lettre que tu m'as écrite lundi dernier, quelque affligeante qu'elle ait été pour nous, qui l'avons reçue, pour toi qui l'as écrite. Je me flatte que tu seras de retour du voyage que tu étais sur le point de faire pour rendre les derniers devoirs à une personne qui nous était si chère et qui le méritait si bien. Je t'ai envié la triste consolation de pouvoir l'accompagner au lieu de son dernier repos. Tu verras par la lettre que j'écris aujourd'hui à papa, que la fabrique de la Petite-Nation montre de la reconnaissance pour sa bienfaitrice. Demain, nous irons au

service que les marguilliers ont demandé pour elle. Et aussitôt que M. le curé sera de retour, je prendrai avec lui des mesures pour qu'il en annonce un autre au prône.

Je te réfère à ma lettre à papa, où je lui donne des détails de ma famille, et comme voilà le moment de clore, la malle arrive, je remets à un autre ordinaire à t'écrire plus amplement.

Embrasse bien la chère Julie et ses petits enfants pour nous tous, et fais-moi le plaisir de m'écrire les détails que tu jugeras à propos sur la famille et tout ce qui peut nous concerner.

Crois-moi, mon cher Papineau, avec toute l'affection possible, ton tendre frère.

D.B. Papineau



Monsieur JBN Papineau<sup>154</sup>  
Chez Joseph Papineau, écuyer, notaire  
Montréal

Petite-Nation, 9 novembre 1832

Mon cher Papineau,

Informe-toi donc de M. Fabre pourquoi l'on n'a pas encore reçu *Le Canadien* de Québec auquel tu as été souscrire de ma part. Aurais-tu oublié de lui dire de l'envoyer immédiatement? Vois aussi l'agent du *Vindicator*, qui a paru à Montréal vendredi dernier, 2 de ce mois, et qui n'a pas encore paru vers ici.

Fais-moi le plaisir de me dire quelle est la cause du retardement de ces deux papiers.

Ton oncle Papineau est-il parti pour Québec? Y a-t-il quelque chose de nouveau qui vaille la peine que l'on en soit informé? Tout cela sera matière à ta réponse que tu me feras par le retour de la poste. Comment va ton pépé et nos autres parents?

Embrasse bien ton pépé pour nous tous, et l'assure de nos respects. Sois assidu à faire ce qui pourra lui être agréable. Il a tant d'attentions pour les autres, il est bien juste que ses enfants en aient pour lui.

La petite Aurélie a du mieux, quoique toujours malade et bien incommode. Dans la nuit de mardi à mercredi derniers, nous avons eu une bordée de neige d'environ quatre pouces, et elle n'est pas encore diminuée.

Crois-moi toujours ton père affectionné.

D.B. Papineau



JBN Papineau  
Chez Jh Papineau, écuyer, notaire  
Montréal

Petite-Nation, 29 mars 1833

Mon cher Papineau,

Je n'ai que le temps de marquer que ton oncle Toussaint avait demandé de souscrire pour lui à *L'Écho*<sup>155</sup>. Il n'a pas encore été reçu. Sur l'argent que je t'ai envoyé pour avoir de la morue

salée, que tu n'auras sans doute pas achetée, puisque tu n'avais pas d'occasion pour l'envoyer, tu prendras de quoi en payer le premier semestre. Mais mets la souscription à mon nom et fais-moi adresser tous les numéros qui sont sortis, s'il y a moyen de les avoir.

Ton oncle Toussaint a laissé ici une lettre pour ton pépé, qui devait partir par la dernière poste. Mais comme je n'étais pas à la maison lorsque le courrier est descendu, la lettre a été oubliée. Dis ceci à papa afin qu'il n'en soit pas surpris.

Nous nous portons tous bien et vous souhaitons d'en faire autant. Présente nos assurances de respect et d'attachement à ton pépé, et crois-moi toujours ton père affectionné.

D.B. Papineau



À L.-J. Papineau

Petite-Nation, 3 mai 1833

Mon cher Papineau,

J'ai reçu par la dernière poste une lettre de papa qui me marque que tu dois venir sous peu. J'en suis bien aise, mais j'aurais voulu que tu pus[ses] nous dire en quel temps ce *sous peu* devait arriver. Je ne veux rien commencer en fait de réparations à la digue sans ton avis, et c'est bien simple. Il y a plusieurs moyens à adopter et, comme le maître, tu dois avoir le choix. Il faudra nécessairement avoir une demi-douzaine de pelles et du lard, vu que je n'en ai pas ici. Aussitôt que Toussaint descendra, j'en ferai monter pour moi-même ainsi qu'un peu de bœuf salé. Mais Toussaint ne peut descendre avant ses semences finies.

Autre chose. Avez-vous peur du choléra? Les dernières nouvelles d'Europe nous le montrent encore sous un aspect assez hideux en Irlande, d'où nous viendra probablement la plus grande émigration, surtout après la passation du bill de *coercion*. Comme toutes les autres paroisses du pays en ont été toutes plus ou moins affligées, et que la Petite-Nation en a été exempte, ne ferais-tu pas mieux de venir t'y réfugier avec ta famille pour l'été? Si tu ne voulais pas accepter de partager ma maison avec moi, tu pourrais, en faisant faire une couple de cloisons dans la maison d'école près de l'église (qui est inoccupée), te loger assez convenablement pour un moment. Si tu veux avoir un cheval et une vache, il y aura moyen de les loger dans les bâtiments du curé, qui n'a qu'une vache. Voilà mon projet pour votre conservation. Fais-en ce que tu voudras.

Rien de plus à te marquer, sinon que nous sommes tous bien portants. Rosalie, qui était si chétive à Masko, jouit d'une santé presque parfaite. Elle a bon appétit et va jusqu'à manger du poisson ou quelque viande légère, le soir, elle qui ne pouvait, lorsqu'elle est arrivée, ne manger qu'un peu de soupe. Le midi, elle mange de tout, et rien ne la fatigue. Cela me donne à penser que le comté des Outaouais est une des parties les plus saines d'un pays, généralement en renommée pour sa salubrité.

Mes amitiés à Julie et à ses petits enfants. Qu'elle ne s'offense par des éloges que je donne à la salubrité de l'endroit et de l'invitation que je vous fais de venir y passer le temps du choléra. Des respects à papa, compliments à mon fils et à tous nos autres parents et amis.

Ton frère affectionné.

D.B. Papineau



Il y aura ici du grain et de la farine assez, à l'exception des pois, dont je n'ai presque pas récolté. J'ai en argent à toi environ 12,00 £.



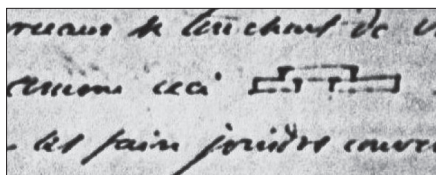
À L.-J. Papineau

Petite-Nation, 12 mai 1833

Mon cher Papineau,

J'ai reçu, vendredi le 10, ta lettre du 6 courant. Je ne sais si tu connais exactement le temps du départ de la malle de Montréal pour cet endroit-ci. Elle part tous les mardis et vendredis, à quatre heures du soir, ce me semble, et arrive ici le lendemain soir vers neuf heures. Règle-toi là-dessus, surtout quand tu auras quelque chose de pressé à me mander.

Revenons à présent à ta lettre qui est venue enfin, quoique écrite et arrivée tard. Il faut bien accepter tes excuses, que servirait-il de ne le pas vouloir faire? Tu me demandes si le moulin peut aller. Il me semble que ma première lettre, qui te disait que toute la terre de 50 pieds de large, sur dix pieds d'épais, était partie jusqu'au roc, lequel était le plus bas que l'endroit où l'ancienne digue était assise, devait te donner l'idée que l'eau allant toujours au plus bas devait y passer, que par conséquent la prise d'eau pour le moulin qui avait été haussée de sept pieds, lorsque la digue a été reconstruite, devait être entièrement à sec. Comme de fait elle l'est. Mais qu'importe! Il faut croire que je n'avais pas bien écrit. Je le répare. L'eau passe toute par la nouvelle brèche à sept pieds plus bas que le dalot qui conduisait l'eau au moulin. Il ne va ni ne peut aller que ce ne soit réparé. Mon idée est de faire un mur en pierre sèche depuis l'endroit où on avait arrêté le mur de la digue neuve jusques à trente pieds dans la côte, en suivant le roc. Tout le mur en pierre sèche devra être revêtu de planche, croûte et madrier debout, afin que s'il se faisait quelque infiltration, le sable s'arrêtât sur le bois. Il faudra aussi boiser la digue depuis C jusqu'à K, mais pour cela toute espèce de bois de sciage sera bon. Il n'est pas nécessaire non plus que les morceaux se touchent de champ. J'en veux mettre un sur le joint, comme ceci (dessin).



La pression de la terre sera suffisante pour les faire joindre convenablement l'un contre l'autre. Par ce moyen-là, il ne faudra d'ouvriers que pour faire le canal en bois marqué sur le plan<sup>156</sup> ci-inclus HJ, qui devra avoir 2 pieds quarrés de dedans en dedans et garni d'un empiement à I. Enfin, remplir de terre tout l'espace compris entre C G F L A D. Voilà l'essentiel. Quand tu seras ici, il y aura bien quelque autre chose à te communiquer, mais il faut que ce soit vu sur le lieu. Fais-moi le plaisir de rapporter cette lettre.

Il y aura assez de bois, quoique pas bien sec, pour faire les cloisons nécessaires dans la maison d'école, pour en faire un logement temporaire pour toi, lesquelles étant réparées serviront

permanemment pour le maître des écoles, quand on pourra les faire. Les gens de près l'église ne sont guère soucieux d'éducation. Ce pourra peut-être changer. Il faudra faire une cloison d'un bout à l'autre, puis une autre du devant au derrière, ce qui fera quatre appartements; puis une autre cloison à côté de l'escalier. Tout cela est marqué au dos du plan de la digue. Tu voudras bien comprendre que les lignes du tour sont l'extérieur des murs. Les lignes du dedans marquent les cloisons et l'escalier. Tu sais qu'il y a une porte devant au milieu du front, deux *d<sup>o</sup>* au pignon ouest, et une par derrière. Mais tout cela est indifférent. Tu prendras les ouvertures où elles sont. Tous ces plans-là ne sont bons que pour toi seul et pour te donner une petite idée du local. Je les ai faits aujourd'hui, dimanche, en médecine de purgation. J'ai voulu mettre mon loisir à profit, mais je ne suis guère en état de faire et d'envoyer de belles choses.

Cette lettre partira mardi prochain [14 mai]. Toussaint, qui est ici aujourd'hui, ne partira que vendredi prochain. Je me flatte que tu seras ici toi-même samedi prochain, si tu veux agir conformément à ce que je te marquais dans ma dernière lettre qui te portait dix piastres pour les objets y mentionnés. Si tu tiens au projet de venir passer l'été avec ta famille, viens avec l'évêque pour l'affaire du curé, sauf à redescendre pour remonter en famille.

Nous sommes tous bien portants, excepté une migraine violente que j'ai eue hier et qui m'a engagé à me purger. Je finirai ma lettre mardi matin et ajouterai ce qu'il y aura de plus alors.

Mardi 14. Tu recevras cette lettre jeudi matin au plus tard. Fais-moi le plaisir de mettre à la poste vendredi matin une réponse, si tu ne viens pas toi-même, que je sache si tu approuves mon projet de réparation, et s'il faut faire le canal IH, car il faut que ce soit fait avant de commencer autre chose. Si tu n'approuves pas ce plan, il n'y en aura pas d'autre à suivre que de faire une autre digue à la petite chute, plus haut environ 11 à 12 arpents, et de là amener un courrier jusqu'au moulin, ce qui me semble beaucoup plus dispendieux.

J'espère que tu auras rempli les commissions dont je t'ai chargé dans ma dernière lettre, et que tu l'apporteras ou au moins que tu l'auras fait mettre en route. Rien de plus pour à présent que des compliments à Julie et ses enfants, à mon fils et Mélanie<sup>157</sup>, et les meilleurs assurances de respect et d'attachement à mon cher papa. Nous vous embrassons tous cordialement et recevons Julie avec plaisir, n'importe qu'ils soient les motifs qui nous l'amèneront. En bon chrétien, nous profitons des biens que la Providence nous envoie, sans vouloir scruter trop les motifs de ses instruments.

Ton frère affectionné.

D.B. Papineau



À Philemon Wright et *al.*

Petite-Nation, 25 juin 1833

Je certifie avoir moi-même lu l'avertissement ci-dessus, soit dimanche le 16, et l'avoir fait lire dimanche le 23 juin courant, à la porte de l'église paroissiale de la Petite-Nation, à l'issue du service divin du matin, en foi de quoi j'ai signé les présentes à la Petite-Nation le 25 juin 1833.

D.B. Papineau

Rapport de l'assemblée. L'an mil huit cent trente-trois, le vingt sixième jour de juin, à une assemblée des habitants, propriétaires de la seigneurie de la Petite-Nation, dûment convoquée par Philemon Wright, écuyer, plus ancien juge de paix du comté des Outaouais, par son avertissement publié à la porte de l'église paroissiale de ladite seigneurie, daté à Hull le 13 juin 1833, aux fins de prendre en considération l'Acte provincial pour l'établissement de maisons de cure et de prisons dans les limites, de 2<sup>de</sup> Guillaume IV, chap. 66, et d'élire deux syndics pour ladite seigneurie, présidée par moi, D.-B. Papineau, l'un des juges de paix de Sa Majesté britannique, résidant dans ladite seigneurie, ne s'étant pas trouvé cinquante personnes présentes à ladite assemblée, tel que requis par la cinquième clause dudit acte, il n'a pas été procédé à l'élection de syndics, mais la proposition ayant été faite de demander une nouvelle assemblée, dix-sept ont voté pour ladite proposition et dix contre.

Ainsi, il a été résolu : que le président en faisant le rapport et retour de ladite assemblée audit Philemon Wright, le requit d'en convoquer une nouvelle suivant la quatrième clause dudit acte.

Ce que je certifie véritable, en foi de quoi j'ai signé les présentes, à la Petite-Nation, le 26 juin 1833.

D.B. Papineau  
juge de paix  
président

Petite-Nation, 28 juin 1833

Monsieur,

J'ai reçu en son temps votre lettre couvrant un avertissement pour tenir une assemblée des habitants de la Petite-Nation pour connaître le sentiment de la majorité du comté des Outaouais, touchant l'établissement d'une maison de justice et de prison dans ledit comté. Je vous renvoie ledit avertissement avec certificat de sa publication, ainsi que le rapport et retard de ladite assemblée, qui a eu lieu; en conséquence, vous verrez par là que l'assemblée n'a pas été assez nombreuse pour procéder à l'élection de syndics, mais qu'elle a été d'opinion de vous requérir de convoquer une nouvelle assemblée à ce sujet.

Par votre lettre, vous me marquez que ne sachant pas où se tiennent ordinairement de telles assemblées, vous aviez désigné à cet effet l'école N° 2. Comme il est d'un usage constant dans cette province, fondé sur plusieurs dispositions législatives à cet effet, de tenir les assemblées publiques *dans la salle des habitants*, vous voudriez bien, en donnant un avertissement pour en convoquer une autre, marquer qu'elle se tiendra près de l'église paroissiale, dans la maison commune ou salle des habitants. Comme il y a eu de la division à la dernière assemblée dont je vous rends compte par la présente, quelqu'un pourrait peut-être vouloir faire déclarer l'assemblée illégale, si elle se tenait ailleurs que dans l'endroit destiné à ces objets.

Vous m'excuserez si je vous écris en français. Je n'ai pas l'habitude d'écrire en anglais, et vous avec M. Bédard qui entendent aussi bien l'un que l'autre, peut facilement vous interpréter et ma lettre et mon rapport. Croyez-moi, Monsieur, votre humble et obéissant serviteur<sup>158</sup>.

D.B. Papineau

Petite-Nation, juillet 1833

Messieurs,

Ci-inclus, vous recevez le rapport ou procès-verbal de l'assemblée le 24 présent mois dans la Petite-Nation, conformément à votre ordre à cet effet, afin que vous puissiez le communiquer à l'assemblée des syndics lorsqu'elle aura lieu. Vous y verrez que j'ai été nommé syndic avec M. Asa Cooke. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, respectueusement votre obéissant serviteur.

D.B. Papineau



À Mgr l'évêque de Telmesse  
Montréal

Petite-Nation, 29 juillet 1833

Monseigneur,

Monsieur Power, curé de cette paroisse, a lu publiquement un passage d'une de vos lettres dans laquelle vous avertissez les habitants de la Petite-Nation qu'ils aient à prendre des précautions d'ici au 1<sup>er</sup> septembre prochain pour trouver une somme annuelle de 50 £ courant pour le curé y résidant, sans quoi ils peuvent s'attendre à se passer de curé. Demandant de plus trois personnes responsables de cette somme à qui seules le curé sera tenu de s'adresser; le tout, rédigé par acte authentique. Ce ne sont pas les mots de votre lettre, mais je pense bien que tel en est le sens général.

Avant la réception et la lecture de votre lettre, nous avons déjà commencé à agir et devons continuer, ainsi que vous pourrez le voir par la copie de l'acte qui accompagne cette lettre que je vous envoie afin de connaître si ce plan pourra rencontrer vos vues. Si absolument vous voulez que les syndics soient personnellement responsables pour la paroisse, je pense qu'il est inutile d'y songer davantage. Ils pourront s'engager, lorsque élus, à faire toutes diligences nécessaires, et vous voyez que les habitants prennent le moyen de leur mettre en main une somme suffisante à cet effet. Je vais toujours continuer de recevoir la souscription. Il serait moralement impossible de faire passer cet acte par notaire, dont il n'y a pas dans l'endroit et dont le plus proche réside à douze lieues d'ici. Puis la difficulté de réunir tout le monde dans le même temps. Enfin, je fais pour le mieux et lorsque j'irai à Montréal, ce qui sera vers le milieu du mois prochain, je me ferai l'honneur d'aller vous rendre compte en personne de ce qui aura été fait.

Veuillez me croire, Monseigneur, avec le plus profond respect, votre obéissant serviteur et affectionné cousin.

D.B. Papineau

Copie de l'arrangement proposé à Monseigneur de Telmesse par les habitants de la Petite-Nation.

L'an mil huit cent trente-trois, le septième jour de juillet, à une assemblée des habitants de la Petite-Nation demandée pendant trois dimanches de suite à l'issue du service divin du matin par le marguillier en charge, ledit marguillier en charge, François Charlebois, ayant informé ladite assemblée que Sa Grandeur Monseigneur l'évêque de Telmesse, durant sa dernière visite

épiscopale, aurait exprimé le désir qu'il fût fait un arrangement solide pour plusieurs années afin de subvenir à la subsistance d'un curé résidant dans ladite seigneurie de la Petite-Nation; que les habitants de Plantagenet avaient offert à Sa Grandeur de fournir annuellement une somme de 50 £ courant pour ledit curé, à condition d'en être desservis convenablement, et Monseigneur ayant aussi désiré que les habitants de la Petite-Nation fournissent une pareille somme, vu que leurs dîmes ordinaires ne sont pas suffisantes, il a été résolu que l'on ferait et signerait une souscription pour lever premièrement ladite somme de 50 £; lesquelles 50 £ seront déduites du montant des dîmes lorsqu'elles l'excéderont; et de plus une somme de douze livres dix chelins [12,10 £] courant, pour être mise à la disposition de trois syndics à être nommés comme il sera dit ci-après, pour subvenir aux dépenses ou frais à faire pour poursuites, si tel était le cas.

Il a été résolu que, aussitôt que lesdites deux sommes ci-dessus mentionnées, montant ensemble à 62,10 £, seraient souscrites, il en sera donné avis pendant deux dimanches à l'issue du service divin du matin, et que le second dimanche, immédiatement après tel avis, il sera procédé à la nomination de trois syndics, lesquels et chacun d'eux seront chargés de faire le recouvrement des dites sommes, et auront pouvoir et autorité de poursuivre les souscripteurs négligents et de faire les avances nécessaires pour cet objet à même les 12,10 £ mentionnées plus haut.

Il a été résolu qu'à la fin de l'année, ou aussitôt le recouvrement fait, lesdits syndics rendront compte de leur gestion aux dits habitants assemblés après deux avertissements publics à la porte de l'église pendant deux dimanches consécutifs à l'issue du service divin du matin, et que le surplus ou le montant entier des dites 12,10 £, suivant le cas, seraient remis au curé en acompte pour l'année suivante.

Il a été résolu que lesdits syndics remettront les 50 £ ci-dessus mentionnées entre les mains du curé, à mesure qu'ils les retireront; et vu que l'argent est très rare dans l'endroit, que les dîmes se payent en nature et que la souscription contemplée est pour y subvenir.

Il a été résolu que les syndics recevront en paiement de ladite souscription, du bled, des pois, de l'avoine, du seigle, de l'orge, du maïs ou bled d'Inde, et du sarrasin, aux prix suivants si les souscripteurs le préfèrent, savoir : le bled cinq chelins le minot, les pois trois chelins et neuf pence, l'avoine un chelin et six pence, le seigle trois chelins et quatre pence, l'orge deux chelins et demi, le maïs trois chelins, le sarrasin deux chelins et trois pence, pourvu que lesdits grains soient marchands.

Il a été résolu que si ladite souscription excède ladite somme de 62,10 £, l'excédent restera à la disposition des habitants souscripteurs ou à la majorité d'iceux, mais pour des objets d'utilité commune seulement.

Il a été résolu que Denis-Benjamin Papineau, écuyer, accompagné de deux témoins sachant écrire serait chargé de faire signer ladite souscription et qu'il commencerait dimanche prochain et qu'il continuerait jusqu'à ce qu'il eût vu à ce sujet tous les habitants catholiques de ladite seigneurie.

Il a été résolu que le présent arrangement serait fait pour trois ans à commencer du 1<sup>er</sup> jour d'octobre prochain et que le montant de la souscription serait payable du premier au vingt-quatrième jour de décembre, chaque année, à commencer au 1<sup>er</sup> décembre prochain.

En conséquence, dimanche le quatorzième jour de juillet, il a été procédé par ledit D.-B. Papineau, accompagné de Charles Beautron junior et de William Grant jr, témoins pour ce requis, à prendre les noms des souscripteurs et le montant de leurs souscriptions respectives sur deux doubles des présentes, un double pour Sa Grandeur Monseigneur l'évêque de Telmesse et l'autre double pour l'usage desdits souscripteurs et qui [sera] remis par ledit D.-B. Papineau entre les mains des syndics à être nommés en vertu des présentes, et aussitôt que le tout aura été ratifié par ledit seigneur évêque de Telmesse, lesdits souscripteurs approuvant après lecture à eux faite, les résolutions et arrangements ci-dessus spécifiés autant qu'il peut être nécessaire.

Puis les noms des souscripteurs de ce jour-là et ajournement, etc.

P.-S. Depuis que j'ai écrit cette lettre, j'apprends qu'un orage, samedi dernier, a détruit la plus grande partie de la récolte chez une vingtaine de nos meilleurs habitants et des plus portés à soutenir le curé, et une quinzaine de maisons, granges et bâtiments ont été rasés ou endommagés irréparablement.



À L.-J. Papineau

Ferme de la Petite-Nation  
12 septembre 1833

Mon cher Papineau,

Je t'écris d'ici où j'ai apporté les livres de la seigneurie pour faire les comptes que tu m'as demandés. Mon séjour prolongé à Montréal rend ma personne ici indispensable, et j'ai bien peur de ne pouvoir faire faire mon solage cet automne, par conséquent ma maison restera encore là.

Tu ne recevras pas le compte des terres de [Pierre] St-Germain, vu qu'il me semble que tu es demeuré d'accord qu'il serait inutile d'intenter une action, soit contre Leroy qui n'a point de titre, soit contre la veuve et héritiers St-Germain, dont on ignore la résidence<sup>159</sup>.

Schryer travaille en ce moment avec Mignerou pour faire le solage de la maison du moulin : par la poste de mardi prochain, j'enverrai le compte des ouvrages faits par lui pour toi jusqu'alors. Je t'avoue que c'est celui que j'aimerais le moins à voir poursuivre. Je n'ai pu voir Daniel Baldwin, il était absent de chez lui et je ne sais s'il est de retour. Je n'ai pas non plus [pu] voir Cooke qui est allé à Hawkesbury, au Long-Sault, etc. J'ai dit à quelqu'un qui y allait de le prier d'arrêter me voir. S'il vient je lui parlerai de Hughes. Erastus Baldwin me dit qu'il ne sait avec quoi faire de l'argent en ce moment; un peu plus tard il le pourrait. Je lui ai dit que s'il n'avait rien à donner, maintenant, et qu'il eût des espérances, il ferait mieux de t'écrire, et tu feras toi-même ce que tu jugeras à propos.

Hughes m'a dit en me montrant ses bœufs : «J'ai écrit à votre frère et si M. Cooke ne le paye pas, j'irai à Bytown vendre mes bœufs et ferai de l'argent.» Je n'ai pas vu Leroy mais je sais que cinq moutons qu'il avait offerts acompte de ses arrérages ont été étranglés par les loups, ainsi que deux appartenant à Charles Languedou.

Toussaint est après tailler sa maison. Son solage est fait. Le bled d'Inde ne mûrira pas.

J'espère qu'aussitôt tes papiers et cette lettre reçue, tu voudras bien en accuser la réception et voir mon cher papa pour savoir de lui s'il a quelque nouvelle à me donner touchant mes affaires avec M. Masson.

Le rhume que j'avais à Montréal ne m'a pas encore quitté; il y a des moments où il me fait beaucoup tousser, et d'autres où il est assez raisonnable; mais dans un temps comme dans l'autre je ne puis guère l'écouter.

Adieu, mon cher Papineau. Si je connaissais quelque chose qui pût t'intéresser, je te le marquerais, mais je t'ai tout dit. Embrasse bien Julie et tes petits enfants pour nous, présente mes respects à notre cher papa et des amitiés et compliments à tous nos parents et amis, au moins à ceux qui penseront à nous.

Crois-moi toujours ton frère affectionné.

D.B. Papineau



À Mgr Lartigue

Petite-Nation, 5 octobre 1833

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre datée du 30 septembre dernier, laquelle m'est parvenue mercredi dernier à ma ferme de la Petite-Nation, à une lieue et demie plus haut que chez moi, où je suis occupé à diriger mes travaux.

Hier, j'ai envoyé un express à M. Molloy<sup>160</sup> pour lui communiquer ce qui dans votre lettre peut concerner lui et son endroit. Il me rendra une réponse, aussitôt qu'il aura pu de nouveau consulter les intéressés. Quant aux personnes, en petit nombre à la vérité, à qui j'ai annoncé qu'on ne resterait pas sans curé à la Petite-Nation, elles en ont toutes témoigné beaucoup de joie. Dimanche prochain, je recommencerai de nouveau et reprendrai la continuation du projet que je vous ai déjà communiqué.

Au reste, je pense que si les gens de Plantagenet nous manquent, nous pourrions trouver d'autres ressources. Cependant je ne vois pas grand sujet d'appréhension sous ce rapport. Aussitôt tout complété, j'aurai l'honneur de vous en informer et de vous envoyer un double de la souscription.

Croyez-moi, Monseigneur, votre très humble et obéissant serviteur.

D.B. Papineau



À L.-J. Papineau

Petite-Nation, 6 octobre 1833

Mon cher Papineau,

Aujourd'hui, j'ai envoyé ta lettre à Toussaint et sa réponse a été de t'écrire au plus tôt et de laisser obtenir à Ferrier jugement dans le terme prochain, s'il est possible, vu que Ferrier ayant

alors sûreté pour sa dette, Toussaint pourrait prendre avec lui des arrangements pour vendre sa terre où il est maintenant dans le cours de l'hiver, et par là liquider ses affaires. M. Théophile pourrait peut-être faire valoir auprès de Ferrier la bonne volonté de son débiteur, et obtenir qu'il ne procédât pas immédiatement à une saisie. La plupart des animaux qu'a Toussaint m'appartiennent, ainsi qu'une bonne partie de sa batterie de cuisine et de son ménage. Ta réponse que tu voudras bien me faire au plus tôt me dira si dans le cas où Ferrier voudrait faire saisir les meubles de Toussaint, malgré ce qu'on pourrait lui dire, je puis m'opposer avec effort et sans frais à la saisie de mes effets, et quelles formalités faire pour cela; ou bien si le mieux serait de retirer mes effets avant ce temps-là. En ce cas-là, Toussaint ne pourrait plus, je pense, tenir de ménage.

Je verrai Schryer demain et je pense qu'il consentira à être connétable spécial ou même général, s'il le faut, et que le shérif veuille le nommer. Je te ferai à ce sujet une autre réponse qui sera accompagnée des titres et papiers que tu demandes. Mais je pense bien n'avoir pas ici tout ce que tu désires. S'il y a quelques papiers à se procurer à Montréal, ma lettre te le dira.

Je suis réjoui de la continuation de la bonne santé de mon cher papa et de celle de toute la famille. Pourquoi donc as-tu séparé Lactance d'avec Amédée? Quant à Émery<sup>161</sup>, je l'ai renvoyé et M. et Mme Dessaulles m'ont promis de pourvoir à sa pension pour cette année, en attendant que je puisse le faire. Malheureusement ceux qui me doivent par ici ne me payent pas plus qu'ils ne te payent. J'écris cette semaine derechef au capitaine Grant, et je t'envierai copie de son contrat sous seing privé. C'est son double qu'il m'avait prêté pour faire les entrées et que je ne lui ai pas encore rendu. Il faudra me dire si je puis poursuivre là-dessus, dans le cas où il me contraindrait à le faire.

Je suis occupé à ma ferme où mon dernier séjour prolongé à Montréal a tout laissé bien en arrière. Néanmoins je verrai ceux qui te doivent et t'informerai si j'aurai pu en retirer quelques choses.

Nous attendions Dodo et Mlle Marchessault aujourd'hui mais ils ne sont pas encore arrivés. Ils ne peuvent, je pense, guère tarder, et je m'attends à avoir des nouvelles de vous autres par eux.

Adieu, mon cher Papineau, porte-toi bien ainsi que Julie et toute sa petite famille. Nous vous le souhaitons bien cordialement.

Si tu as tes peines et tes embarras, je pense bien que j'en ai une bonne part aussi moi.

Au bout le bout, mais en attendant prends courage.

Écris-moi avec affection à mon ordinaire. Tout à toi.

D.B. Papineau

Tu auras sans doute su que M. Moore<sup>162</sup> vient remplacer M. Power à la cure de la Petite-Nation et qu'il a accepté la desserte de Plantagenet, conjointement avec elle. Sinon, je te l'apprends.





Monseigneur l'évêque de Telmesse  
Montréal

Petite-Nation, 14 octobre 1833

Monseigneur,

J'ai eu l'honneur de vous accuser la réception de votre lettre du 30 du mois dernier, dans laquelle vous me disiez que M. Moore devait venir ici. Il est venu samedi dernier. Je l'ai été voir hier, et une des premières paroles qu'il m'a dites a été :

- I believe I shall go back immediately. The bishop de Tellemesse deceived me. He told me that every thing was ready, that I would receive 50 £ from the Petite-Nation, and 50 from Plantagenet».

J'ai répondu à M. Moore qu'il fallait donner du temps pour tout, que j'avais écrit à M. Molloy dont j'attendais encore une réponse. Que la souscription de la Petite-Nation était rendue à 28 £ et que, dimanche prochain, le tout serait terminé. Je lui ai dit que nous devions payer les 50 louis du 1<sup>er</sup> au 24 décembre prochain, mais qu'en attendant, s'il voulait me dire ce dont il avait besoin, je le lui procurerais immédiatement. Et aujourd'hui, lundi, il devait recevoir trois ou quatre minots de bled mis en farine et rendus chez lui. Un de mes voisins tue un bœuf aujourd'hui; je lui ai demandé (à M. Moore) s'il voulait que je lui retinsse un quartier de bœuf ou telle quantité qu'il voudrait. Il l'a refusé. Enfin, je lui ai dit que s'il avait besoin d'un poêle et d'une vache, je les lui enverrais aujourd'hui. Il m'a répondu qu'il ferait ses réflexions et qu'il me rendrait réponse une autre fois.

Aujourd'hui, un homme vient me dire que M. Moore a engagé des hommes pour faire porter son bagage au *steamboat* pour s'en retourner. Il m'a dit aussi (M. Moore) que vous ne lui aviez pas communiqué le projet de souscription que les gens de la Petite-Nation avaient consenti de signer. Je lui ai demandé hier s'il voulait venir avec moi coucher ici et qu'après lui avoir montré les papiers, etc., il verrait après à faire ses réflexions et à se déterminer d'après connaissance de cause.

Voilà, Monseigneur, l'exposé de ce que j'ai fait. Il paraît que M. Moore a dit à quelques-uns des habitants voisins de l'église : «M. Papineau ne veut pas aller voir M. Molloy parce qu'il dit qu'il est trop occupé; je n'ai pas besoin d'attendre son appoint et je vais m'en aller.» J'ai dit à M. Moore que, n'ayant pu aller moi-même, après la réception de votre lettre, chez M. Molloy, j'avais envoyé un express et que M. Molloy m'avait répondu qu'il me ferait une réponse subséquente, quand il aurait vu de nouveau tous les intéressés. Que je regrettais que mes occupations ne m'eussent pas permis d'y aller. Il m'a demandé combien il y avait pour aller chez M. Molloy. J'ai répondu : environ dix-huit *miles*, mais le lieu où la chapelle devait être faite, où il devait aller, n'était qu'à 13½ *miles*.

- I shant go there, it is too far.

Me disait-il cela en parlant de la desserte ou d'un voyage à faire immédiatement, pour savoir s'il y avait quelque chose de fait ou non pour le recouvrement des 50 £? C'est [ce] que je n'ai pas pensé à lui demander.

S'il part aujourd'hui, comme il l'a dit, à ce que l'on me rapporte, vous m'excuserez si je qualifie une telle démarche d'étourderie inconcevable. Quant à la cause de cette démarche elle-même, je ne puis rien écrire. Je pourrais me tromper, mais j'ai des soupçons qu'elle vient

d'une main étrangère. Et pour ne compromettre ni moi, ni qui que ce soit, je ne communiquerai mes soupçons que lorsqu'ils auront acquis quelque apparence de certitude. Je vous assure, Monseigneur, que je suis plus que mécontent et que je prends presque la résolution de ne vouloir plus me mêler de rien de ce qui pourra concerner un curé ou missionnaire pour cet endroit. La Providence en ordonnera comme elle le jugera à propos.

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, votre très humble et obéissant serviteur.

D.B. Papineau

P.-S. Il est inutile d'observer que j'ai eu une assez longue conversation avec M. Moore, où je lui ai exposé toutes les démarches que j'avais faites et que, d'après ce que vous m'aviez dit et écrit que nous n'aurions pas de curé, il ne devait pas trouver surprenant que tout ne fût pas fini. Il m'avait aussi dit : Au reste, je ne partirai pas sans aller vous voir. Je n'observerai pas non plus qu'il aurait dû penser qu'il ne devait pas s'attendre à être payé avant d'être venu, et qu'il faudrait donner au moins quelques jours aux gens pour se préparer. Il est une foule de choses que vous pourriez penser tout aussi bien que moi.



Monseigneur l'évêque de Telmesse  
Montréal

Petite-Nation, 4 novembre 1833

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 30 du mois dernier, par laquelle vous voulez bien approuver, au moins en partie, la conduite que j'ai tenue envers M. Moore, ne me blâmant que d'une mauvaise résolution presque prise par moi de ne plus me mêler des affaires d'un curé, etc. Je vous avoue bien que ce n'était pas par vanité que je le disais, mais je pensais que puisque les affaires dont je me mêlais ne réussissaient pas mieux, il valait mieux pour le bien de tous que quelque autre s'en chargeât. Néanmoins, j'ai toujours continué de recevoir des souscriptions, et la somme souscrite se monte actuellement à 51 £, sur lesquels, lorsqu'elle sera finie, nous prendrons ce qu'il faudra pour M. Moore.

J'écris aujourd'hui à M. Moore que je suis dans la nécessité de partir demain pour Hull, ayant reçu un ordre d'un magistrat à cet effet, et qu'aussitôt mon retour j'irai m'aboucher avec lui afin de savoir quel ordre de desserte lui sera le plus convenable et que nous puissions nous régler en conséquence.

En attendant, il se présente une autre affaire sur laquelle les marguilliers m'ont demandé un avis que je n'ai pu ni voulu donner sans vous consulter. Il paraît qu'il n'y a ni ornements, ni vases sacrés à la Nouvelle-Longueuil [L'Original], non plus qu'à Plantagenet. Du temps de M. Paisley, un calice, une patène, un porte-Dieu, un ou deux ornements appartenant à la Petite-Nation, ainsi que quelques autres objets nécessaires pour le service divin, ont été portés à Grenville, où ils ont toujours resté depuis. Il ne paraît pas que ni M. Paisley ni M. Power n'aient écrit aucun état de tels effets. Un des ornements qui avaient servi à Grenville a été par vous condamné et mis au rebut à votre dernière visite. S'il faut prendre les autres ornements de la Petite-Nation pour les porter ainsi d'une mission à l'autre, ils finiront bien vite par être

tous condamnés. On dit aussi que M. Moore a dit à quelques-uns qu'il serait obligé de venir chercher à la Petite-Nation ce qui pourrait lui manquer, et c'est là-dessus que les marguilliers me demandent s'ils peuvent laisser ainsi transporter ailleurs les effets qui appartiennent à leur fabrique. Moi, je ne suis pas encore assez casuiste pour leur répondre, et je désirerais connaître ce qu'il y aura à faire, avant de voir M. Moore. Ainsi, Monseigneur, vous voudrez bien nous tirer tous d'embarras en m'écrivant ou me faisant écrire au sujet de tout ceci, s'il est possible par le retour de la poste.

Croyez-moi, Monseigneur, très respectueusement, votre très humble et obéissant serviteur.

D.B. Papineau



Monseigneur l'évêque de Telmesse  
Montréal

Petite-Nation, 12 décembre 1833

Monseigneur,

J'ai reçu en son temps la lettre où vous me répondiez sur ce que nos marguilliers avaient à faire par rapport à leurs ornements; et en demandant conseil, ils étaient bien décidés à suivre celui qui leur serait donné, puisque de suite ils ont résolu de faire préparer une petite caisse, propre et convenable, pour renfermer les ornements et autres choses nécessaires pour une chapelle portative; mais cela, assez inutilement, au moins jusqu'à présent.

Samedi, 9 de novembre, M. Moore a passé par ici pour aller desservir Plantagenet. Il a pris à la chapelle les ornements qu'il lui fallait. Jusque-là tout était bien de sa part et de la part de tout le monde. Le tout a été enveloppé dans un morceau de tapis. Il est arrivé ici vers 6 heures du soir et avait encore 3½ lieues à faire pour se rendre à sa destination. Malheureusement les personnes qui l'ont mené lui ont pris cher, et ce l'aura probablement indisposé. Il n'a resté que quelques minutes ici et n'a pas voulu s'asseoir. Il m'a dit qu'il viendrait le dimanche suivant dire la messe à la Petite-Nation. Devait être rendu ici le mercredi ou jeudi, mais ne m'a pas dit comment il viendrait ni s'il fallait l'envoyer chercher; m'a dit qu'il arrêterait en descendant et que tout s'arrangerait alors; m'a dit qu'il n'était pas obligé à la desserte de la Petite-Nation, mais que ce serait purement volontaire de sa part. Je lui ai dit que nous nous attendions bien à lui donner une indemnité. Il m'a dit qu'il devait, suivant vous, avoir trente louis de nous. À cela j'ai observé que votre demande originaire étant de 100 £ par an, nous nous attendions, et tous les principaux habitants étaient d'accord, d'accorder le tiers de cent louis pour l'année, si nous avions le tiers du temps, c'est-à-dire vous restez bien le tiers des dimanches et fêtes et le temps dans la semaine où il viendrait suffirait pour le besoin des gens. Rendu à Plantagenet, il s'est aperçu qu'il avait oublié le missel; ainsi point de messe là. Au lieu de revenir par la rivière, il est retourné chez lui par les profondeurs, et par conséquent je n'ai pu le voir en descendant, et il ne m'a pas non plus écrit.

Le dimanche où il devait venir ici, j'ai été à l'église avec plusieurs autres, mais M. Moore n'est pas venu. Un de nos habitants s'est adonné à être à [Nouvelle-]Longueuil ce jour-là, et M. Moore a annoncé qu'il n'avait pas été à la Petite-Nation parce que l'on ne l'avait pas envoyé

chercher. Nos gens disent à cela : Il aurait dû au moins, pour la première fois, venir comme il l'aurait pu, on n'aurait certainement pas refusé de payer son voyage et alors on aurait fait avec lui un arrangement définitif, et on aurait pu prendre les moyens de le faire venir, sûrement commodément et à jour fixe. En résultat, depuis le départ de M. Power, l'endroit n'est pas desservi et nos habitants disent qu'il fait noir le dimanche. J'ai dit à plusieurs que c'était bien la faute de l'endroit, que s'ils avaient payé plus exactement ils n'en seraient pas où ils en sont. Ils répondent que les bons payent pour les méchants à ce compte-là. Il est vrai aussi de dire que la paroisse n'était pas tout à fait aussi arriérée que M. Power l'a écrit plusieurs fois et qu'il [le] leur a reproché, et à cela ils ont quelques raisons. La souscription faite en premier excédait, mais je ne me rappelle pas de combien, la somme de 90 £ courant.

M. Power, en partant, a laissé à deux agents la liste de ce qui lui était dû; sans faire aucune mention de ce qu'il avait reçu. Il lui reste dû à ce compte une balance de 52 louis et quelques chelins; ainsi de son aveu il aurait reçu 98 £ et, en août dernier, il nous a dit en chaire qu'il n'avait reçu qu'une cinquantaine de louis dans les deux ans. Autant que je m'en rappelle, la souscription était au moins de 82 £, sinon de 87, sur lesquels on devait prendre 75 £ pour le curé, le reste étant à la disposition de la paroisse. Le double de 82 qui est la moindre somme, ferait 164, sur lesquels, puisque M. Power dit qu'il n'est dû que 52, ferait qu'il aurait reçu 112 £ sur 150, et qu'il ne resterait plus que 38 £ qui lui reviendraient.

Je ne vous entretiendrais pas de tout ceci, si un événement assez récent n'avait pas donné lieu à plusieurs habitants de venir me demander de leur dresser une requête pour vous présenter pour l'objet ci-après expliqué. Un homme, après avoir été malade toute sa vie, est enfin venu à être en danger. Ses parents et amis se sont adressés à Toussaint, qui leur a dit que le danger n'était pas assez imminent pour les empêcher d'aller chercher M. Moore. C'était, cela, le 30 de novembre, et il faisait bien froid. Les gens sont partis, quatre dans le canot de Toussaint, qu'il leur a prêté. Et se sont rendus jusqu'à près d'une lieue de chez M. Moore. Alors la glace et la nuit les ont arrêtés, et ils sont revenus trouver Toussaint qui a confessé le malade dans la nuit et, le dimanche, lui a administré l'extrême-onction. L'homme est mort le mercredi matin suivant. Le manque total de secours où se serait trouvé ce pauvre malade, si Toussaint n'eût pas été dans l'endroit, leur a fait faire bien des réflexions, et plusieurs ont dit qu'il fallait vous présenter une requête pour vous demander de les faire desservir par Toussaint, au moins en attendant que vous puissiez leur procurer un autre curé ou missionnaire. Ceux-là ont parlé à d'autres et enfin ils sont venus me prier de leur dresser une requête comme étant le seul capable de le faire dans l'endroit. La matière étant délicate, vu que Toussaint est mon frère, je n'ai voulu ni les refuser, ni accorder leur demande. N'aimant pas à m'embarquer dans une affaire sans savoir au moins à peu près comment j'en sortirai, pour gagner du temps, je leur ai répondu qu'on aurait mauvaise grâce à vous demander un prêtre, tandis que celui qui venait de sortir n'était pas entièrement payé. Les agents ont, d'après mon avis, résolu de faire une tournée accompagnés d'un marguillier pour faire payer ceux qui sont en arrière, et vont s'y mettre immédiatement. Et moi, j'en profite pour vous écrire, ne voulant donner aux gens aucune espérance inutile et ne voulant rien faire qui pût mériter votre désapprobation, au moins en matière ecclésiastique.

Il est inutile de vous dire qu'il y aurait encore bien des observations à faire sur tous les objets dont je vous parle, mais qu'il serait hors de propos d'insérer dans ma lettre, déjà trop

longue. Lorsque j'irai à Montréal, je me ferai l'honneur de vous aller voir et alors si vous avez du temps et de la patience, ce sera matière à conversation.

Veillez, Monseigneur, avoir la bonté de me marquer ce que vous pensez de la démarche que nos habitants veulent faire, et ceci aussitôt que vous le pourrez convenablement.

Croyez-moi, Monseigneur, avec le plus sincère respect et avec attachement, votre très humble et obéissant serviteur.

D.B. Papineau



Déclaration

Petite-Nation, juin 1834

Déposé entre nos mains, à défaut de notaire dans ce comté, par François Charlebois<sup>163</sup>, lequel nous a déclaré le [texte] ci-dessus écrit véritable, et a déclaré ne savoir signer.

D.B. Papineau, j.p.



À L.-J. Papineau

Petite-Nation, 1<sup>er</sup> juillet 1834

Mon cher Papineau,

Ci-inclus tu recevras le compte de ce qui est dû par la presqu'île de Howe et Quimby. Il me semble qu'il y a trois ans tu leur avais promis de les tenir quittes pour 50 £. Dans ce temps-là ils ont payé dix louis, qui est porté à leur crédit. L'hiver dernier, ils ont fait chantier et sous prétexte de faire du bois sur la terre de Carney, dans St-Amédée, ils se sont étendus au loin et au large jusque sur la profondeur de la terre occupée par les Vaillancourt, qui est à 20 arpents du bout de celle de Carney. Comme Howe surtout est ce que l'on appelle un vieux squatter, il ne sera jamais sans faire des voies de fait, qu'il sera toujours difficile de constater, à moins que de poursuivre toute la seigneurie en bornage. S'il ne paye pas ses arrérages du produit de son hiver, je serais d'avis qu'une poursuite fût commencée immédiatement contre lui, afin de s'en débarrasser et prévenir ses dommages. L'hiver dernier, je lui ai refusé de lui laisser faire du bois dans la petite baie, car j'étais sûr qu'il irait jusques sur le domaine.

La semaine dernière, Quimby a acheté de Vaillancourt la permission de faire du pin sur la terre. (En passant, on ne doit pas regarder Vaillancourt comme propriétaire, n'ayant qu'une simple permission verbale d'occuper, depuis que le temps qu'il avait pour payer est expiré). J'avais dit à Howe que Vaillancourt n'avait pas droit de vendre et, pour ne pas être trop ouvertement en contradiction avec toi, il a fait commencer le bois par les Baldwin. Ayant été informé de ces manœuvres samedi, je leur ai écrit hier matin de se désister et d'arrêter leurs travaux. Ils sont venus me voir hier pour me demander de continuer. Je l'ai refusé sous la raison que tu ne voulais pas que les bois fussent exploités dans le voisinage du domaine, avant que les lignes des propriétaires fussent tirées. Qu'au reste je t'en écrirais et que je leur ferais connaître tes intentions. Ils auraient voulu aussi en faire sur les terres voisines. Je pense que si

tu veux laisser les frères Baldwin continuer, on pourra leur permettre de travailler sur la terre de Côté, Charlebois et Vaillancourt, moyennant que le prix des bois soit payé en déduction des arrérages.

Je n'ai pas les contrats de mutation de la presqu'île. Je pense pourtant que papa doit avoir passé le contrat de Howard à Howe. Il n'y a pas eu, je crois, d'acte entre Howe et Baldwin et Leroy. Tu feras à cela ce qu'il conviendra, et tu le sais mieux que moi. Ne pourrais-tu pas poursuivre en exhibition de titres?

Je t'écris de la ferme où je suis venu hier au soir et où je viens tous les lundis pour m'en retourner le samedi. On est tous assez bien et vous souhaitons d'en faire autant. Rien de particulier à te marquer.

Ton frère affectionné.

D.B. Papineau

Fais-moi le plaisir de me répondre par la prochaine poste.



L'honorable Louis-Joseph Papineau  
Montréal

Petite-Nation, 21 juillet 1834

Mon cher Papineau,

Après avoir écrit la lettre ci-incluse à mon fils, je me suis rappelé qu'il devait partir vendredi dernier pour Maska, Berthier, etc. En conséquence, je te l'envoie et j'espère que tu voudras bien envoyer quelqu'un au plus tôt pour faire le recouvrement du billet et faire payer 12,10 £ à M. Leslie (le représentant). Parent m'a parlé hier pour la terre de Vaillancourt, et j'ai remis à conclure après que je t'aurai vu, ce qui, j'espère, sera ici, ne pouvant m'absenter avant l'automne.

Tu verras, par la lettre incluse, que je demande le billet de Baldwin que tu m'as écrit avoir été retrouvé par Théophile Bruneau. M. Clifford m'a dit samedi qu'il avait un peu d'argent pour cet objet; qu'il devait m'en laisser avoir aujourd'hui en descendant à Québec où il va chercher le reste. Il paraît que Baldwin aurait voulu avoir cet argent entre les mains pour le donner lui-même, disait-il, mais j'ai dit à M. C. qu'il l'avait déjà eu et l'avait gaspillé, et que j'entendais que ce n'eût pas lieu davantage.

Je me réjouis du déplacement de M. Stanley. Nous ne pouvions avoir pis; sous un autre, on ne peut qu'espérer d'être moins mal. Car quant à être bien, tant que nous serons sous la dépendance d'un gouvernement trop égoïste pour avoir à cœur les intérêts vrais du peuple qu'il est chargé de gouverner, c'est inutile de l'espérer. Aussi, je suis et j'ai toujours été d'opinion qu'il en faudra venir tôt ou tard à une séparation prévue en Angleterre même par les vrais hommes d'état actuels. Seulement, je soutiens qu'une telle séparation ne devra avoir lieu que lorsque d'un côté comme de l'autre l'esprit public sera assez formé et l'opinion assez éclairée pour qu'elle ait lieu sans amertume et sans conteste.

Ici, nous sommes tranquilles. Pourtant l'on me dit que M. Davis a déjà été à Hull faire usage de mes influences pour son élection prochaine, que l'on me dit être favorisée comme de raison par la famille Wright, et M. Kains<sup>164</sup>, qui est aussi opposé aux 92 Résolutions, a aussi

commencé ses sollicitations. Tu peux bien penser qu'aucun ne m'a demandé mon influence. Le comté des Outaouais pris en masse est certainement contre nous. L'on me dit que M. Bowman<sup>165</sup> veut aussi se présenter en opposition à un des deux autres, parce que, dit-il, le comté doit trouver dans son sein ce qui lui convient. S'il se présente quelque membre libéral, je me mêlerai d'élection, mais si ce sont tous des torys qui se présentent, j'aime autant qu'ils viennent de Gaspé ou de la Rivière Rouge que du comté, et dans ce cas-là je ne sanctionnerais pas leur élection de mon vote ou de mes efforts pour les supporter.

Si par hasard tu recevais quelques feuilles des témoignages devant le comité des Communes, réserve-m'en donc. J'ai écrit à Fabre de m'envoyer chez toi la carte de l'île et de la ville par Jobin.

Tu pourras me les renvoyer ou me les apporter toi-même. Si tu venais ici au commencement des vacances avec tes enfants, tu pourrais amener Émery. Tous ensemble ils auraient plus de plaisir. Amitiés et saluts à Julie et toute la couvée.

Ton frère affectionné.

D.B. Papineau

Il y a eu huit jours hier, le thermomètre à l'ombre a marqué 100 degrés pendant 3½ heures, et pourtant la chaleur était très supportable. D'où vient cela? Tandis que d'autres fois elle est accablante, quoique le mercure ne marque que de 70 à 80.



À L.-J. Papineau

Petite-Nation, 21 juillet 1834

Mon cher Papineau,

J'avais écrit une lettre à mon fils dans laquelle je lui envoyais, pour en faire le recouvrement, un billet de M. McGill pour trente louis, que Goyer me devait. C'est promis à M. Joseph Papineau, mais papa me l'ayant remis, il sera facile d'avoir une explication s'il en est besoin et s'il y avait quelque difficulté. Ensuite, je me suis souvenu que Papineau devait partir vendredi dernier, d'après ce qu'il m'écrivait, pour aller faire un tour à la campagne. Alors j'avais inclus la lettre à lui adressée dans une à ton adresse, te priant de faire ou faire faire cela toi-même à sa place.

Depuis encore et ma lettre finie, j'ai reçu de l'argent dont je t'envoie partie, c'est-à-dire 50 piastres en billets de dix piastres que tu garderas pour toi, ainsi que 17,10 £ sur le billet de M. McGill, ce qui te fera en tout 30 £ louis. Comme c'est en partie en acompte du billet Baldwin & Campbell que tu as en ta possession, fais-moi le plaisir de me le renvoyer par la prochaine poste ou la suivante, ainsi qu'un reçu de M. Leslie pour 12,10 £, balance des 30 £ du billet inclus, que tu lui remettras.

Tout ce qui précède écrit, j'ai conclu de faire de tout ce que j'avais écrit et de l'argent, un seul paquet que tu recevras et qui te dira tout ce que j'avais fait. Pourrais-tu me faire acheter une caisse de vitres de 9 x 11, les faire remettre à Coursol<sup>166</sup>, gendre de mon oncle Trudeau, pour qu'il les taille de 8½ sur 10½; et une caisse de 7½ sur 8½ pour ma maison de la ferme, pour remplacer celles qui manquent dans les ouvertures que j'ai fait monter l'hiver dernier. Tu m'en enverras le compte, et de suite je t'en remettrai le montant. Il y en a de telles d'annoncées chez



John Blackwood, rue Saint-Paul, N° 119. Dès que Coursol aurait fini de les tailler, il les faudrait envoyer par Cushing. Peut-être pour ces deux caisses feras-tu mieux d'attendre le retour de Papineau et le faire faire par lui, si toutefois tu peux conserver cette lettre pour le lui faire faire.

J'ai un mouton bien gras que je conserverai jusqu'à ton arrivée, afin de ne pas te faire vivre uniquement sur du lard salé : ainsi, pendant huit jours tu n'auras pas trop de misère à craindre. Pour les huit jours suivants, la pêche y pourvoira, et la chasse pour les huit suivant ceux-là; puis la basse-cour et les mûres feront le reste. Je ne sais si la farine chère que je t'offre tentera Julie, mais si elle ne trouve pas ceci un régal, au moins qu'elle vienne faire pénitence. De cette manière-là, son voyage ne sera pas tout à fait perdu, dans le besoin qu'elle a de miséricorde.



Monsieur JBN Papineau  
Chez Jh Papineau, écuyer, notaire  
Montréal

Petite-Nation, 29 juillet 1834

Mon cher Papineau,

Ci-incluse est une lettre que tu porteras toi-même chez Madame Fleming<sup>167</sup>, en lui présentant nos respects et civilités. Dans mes dernières lettres à ton oncle, je te chargeais de donner commission, entre autres de m'acheter des vitres et les faire retailler.

Aujourd'hui, il faut que tu me fasses le plaisir de voir M. Panet et que tu lui demandes trois exemplaires de l'Acte des chemins pour les townships supérieurs de ce comté, qui n'en ont pas eu et qui m'en demandent. Tu les pourras envoyer par la poste, avec cette adresse seulement : To the Post Master at La Petite-Nation.

Quant à la selle dont Homier te demande le paiement, dis-lui qu'il l'aurait eue il y a longtemps, si l'homme n'avait pas été à Québec. Mais j'ai eu de ses nouvelles : il m'a écrit que la semaine prochaine il m'enverrait son argent. Seulement, j'ai oublié le compte et je ne sais si c'est 8 ou 7 piastres. Aussitôt reçu, je te l'enverrai.

Ta maman a demandé, il y a quelque temps, deux onces de teinture de fer, et ton oncle à peu près dans le même temps en avait aussi demandé autant. Les deux demandes ont été faites à l'insu l'un de l'autre. Ainsi, si ce n'est pas acheté, ce n'est en tout que deux onces qu'il faut, et il faut que ce soit mis dans une phiole bouchée en cristal, sinon le bouchon sera brûlé, la phiole renversée et tout ce que le contenu touchera, brûlé aussi.

Présente nos compliments à ton oncle Papineau et dis-lui que nous prenons bien part à son affliction. Nous plaignons notre chère Julie de la perte qu'elle a faite. Je l'ai vu d'abord sur *La Minerve* de mardi dernier<sup>168</sup>, puis ensuite j'ai reçu une lettre de papa qui m'en a donné les détails, ainsi que ceux du décès du fils de Louis Viger. C'est fâcheux. Il faut avouer aussi que les chaleurs excessives ont dû causer bien des maladies. Ici, vendredi dernier, le thermomètre à l'ombre s'est tenu à 108 degrés depuis midi jusqu'à 3½, et à 7½ heures du soir il était encore à 94. Heureusement que sur les 9 heures il est venu un orage qui a rafraîchi le temps. Depuis nous avons toujours eu un peu de pluie, d'orage et du temps comparativement frais, quoique encore bien chaud. Plusieurs personnes sont mortes à Grenville du choléra ordinaire, et aussi dans Lochaber. Je ne sache pas que personne soit mort encore dans cet endroit-ci, quoique



plusieurs aient été légèrement malades d'avoir bu de l'eau froide, entre autres le capitaine Grant et Joseph Charron fils. Mais ce n'a pas eu de suites pour Charron, et le capitaine Grant que j'ai vu dimanche était beaucoup mieux.

La récolte est commencée. L'orge et le seigle sont mûrs, le bled commencera dans 8 ou 10 jours. Les fraises ont assez bonne mine, mais il y a beaucoup de bled et d'avoine cariés.

Voilà, je pense, tout ce qu'il y a à vous dire d'ici. Présente mes respects à mon cher papa et le remercie de sa dernière lettre. Amitiés à Mélanie et à nos autres parents et amis.

Ton père affectionné.

D.B. Papineau



À Donald Cameron

23 octobre 1834

N° 69. Promis à Donald Cameron pour 22 £, payable 7,10 £ en venant y demeurer aux premières glaces; 7,10 £ un an après, et 7 £ au bout de deux, avec la rente annuelle.



Déclaration

Petite-Nation, 17 novembre 1834

Déposé entre nos mains, à défaut de notaire dans ce comté, par Louis-Antoine Couillard<sup>169</sup>, lequel nous a déclaré le [texte] ci-dessus écrit véritable, et a déclaré ne savoir signer.

D.B. Papineau



Reçu de Pierre Tétreau

Petite-Nation, 29 décembre 1834

Reçu de Pierre Tétreau dit Ducharme, une vache pour le prix de cent vingt livres, acompte des arrérages de la moitié Est du lot de terre N° 40 qui lui sera cédé pour neuf cents francs, moyennant qu'il paye cent cinquante livres par an régulièrement.

La terre lui est louée à raison de cent cinquante livres par an, lesquelles étant payées pendant six ans, les arrérages se trouveront acquittés, et alors il pourra en avoir titre moyennant qu'il paye régulièrement les rentes annuelles, à commencer au mois de novembre prochain.

D.B. Papineau

Pour L.-J. Papineau

(Cédé à Grégoire Côté en 1836, juillet).



Jh Papineau, écuyer, notaire  
Montréal

Petite-Nation, 24 mars 1835

Mon cher papa,

Nos voyageurs, partis le matin de chez vous, sont venus coucher chez Mlle Marguerite St-Julien, à Rigaud, après avoir dîné chez Mlle St-Germain à la Pointe à Guenet<sup>170</sup>, de là ont dîné dans le Long-Sault, arrêté un instant chez M. St-Julien, puis couché chez Dodo, d'où le lendemain, samedi, ils sont arrivés ici, table mettante. Assez bien portants, point trop fatigués sur le moment. Mais hier Angelle a eu de la fièvre et mal à la tête, assez pour garder le lit la moitié de la journée; aujourd'hui elle est mieux. Ils ont eu un peu de neige en montant, mais peu de chose, et sont arrivés assez à temps pour se mettre à l'abri du mauvais temps qui a commencé samedi soir et a duré toute la nuit et toute la journée de dimanche. Il a plus tombé de neige, cette fois-ci, qu'en trois des plus grosses bordées de l'hiver. Hier et cette nuit, il a venté nord et tellement froid que, quoiqu'il fit beau soleil, rien n'a dégelé, même à la porte des bâtiments qui donnent au sud. Ainsi, vous voyez que bien leur a pris d'avoir fait diligence.

Je suis bien aise qu'Angelle se soit trouvée indisposée hier. Ce l'a rendue raisonnable et elle consent à se servir des dindes que vous avez eu la bonté de m'envoyer, dont je vous prie d'accepter mes remerciements, ainsi que du bar qui aussi est arrivé à bon port. Je vais à présent laisser battre les chemins puis je verrai Lynch, que j'aurais vu plus tôt, mais il m'avait donné un ordre sur M. Laurent Charlebois, et il y a eu du malentendu quant au paiement. Ce dernier étant allé à Montréal, je ne saurai la fin du tout qu'à son retour qui ne peut tarder; il doit m'écrire à son arrivée.

Dites à Papineau que sa vache n'est pas encore vélée, mais qu'elle ne tardera pas. Je ne sais qui a jeté un sort sur les vaches que j'ai gardées. J'avais pensé en garder qui vèleraient de bonne heure. J'en ai donné à ferme, dont il y en a neuf ou dix de vélées, et moi je n'en ai pas une seule. Ainsi, nous faisons le carême sans lait. Il y a eu erreur de calcul quelque part. Il [est] vrai que les vaches peuvent se tromper comme bien d'autres. Comme la vache de Papineau vèlera dans un temps où il sera impossible de la faire descendre de longtemps, sans l'exposer à tarir ou à s'échauffer, je lui conseillerais d'en acheter une où il est, et je tâcherai de vendre la mienne pour de l'argent que je lui enverrai. Ordinairement, il y a des gens des établissements supérieurs qui descendent dans le mois de mai pour acheter des vaches, et on pourra en profiter.

Je n'ai pas encore vu Dodo depuis son retour de Montréal. Miville doit laisser la presque-île ce printemps, et je ne sais si je trouverai quelqu'un pour l'occuper. J'aurais dû vous en parler plus tôt, mais vaut mieux encore à présent que plus tard. Jean-Thomas Booth qui y a été autrefois m'avait fait demander la place, mais en ce moment j'ignore où il est. Après votre réponse reçue, je m'en informerai. Dites à Papineau que j'ai engagé un arpenteur, qui devait venir hier pour arpenter des terres sur la Petite-Nation, à la côte de St-Amédée. Il y a déjà plusieurs [ ] qui se sont placées sur ces terrains [ ]. Cet arpenteur, nommé John Newman<sup>171</sup>, un Irlandais, désirerait s'établir dans l'endroit et ferait travailler pour lui-même ceux qui, voulant l'employer, n'auraient pas d'autre moyen de le payer. J'ai envie de lui proposer la terre que Papineau avait donnée à Toussaint, joignant John Hillman. Newman ferait de l'ouvrage pour [lui] et Toussaint voudrait avoir quatre arpents de front, au nord du chemin du domaine, deux arpents à l'est et deux à

l'ouest du ruisseau, sur quatre ou cinq de profondeur, ou plus si Papineau ne veut pas concéder si court. Si Papineau avait la bonté de m'écrire un mot à ce sujet, il me ferait plaisir. Quant à Toussaint, je redoute de le voir commencer un autre établissement.

Adieu, mon cher papa, recevez nos saluts et assurances de respects, amitiés à tous nos parents et amis. Croyez-moi pour la vie votre obéissant et affectionné fils.

D.B. Papineau



À L.-J. Papineau

Petite-Nation, 21 avril 1835

Mon cher Papineau,

Vendredi dernier, après le départ de la poste, j'ai appris que le mur du sud du moulin, celui qui avait été fait pour [le] chemin de la roue, était écroulé depuis le coin sud-ouest jusqu'au-delà de l'arbre de grande roue<sup>172</sup>, qui est penchée et, par conséquent, le moulin arrêté. Il paraît que le mur était très mal lié. Quelques jours auparavant, une petite partie de l'autre mur des roues avait tombé, près de la porte qui avait été laissée pour aller dans la roue, et je l'avais fait réparer. Mais en faisant cette réparation, Corrigan m'a fait voir que le mur lui-même ne valait rien. Il faut que les deux murs soient refaits. J'ai donné ordre de ranger la meule en arrière et la mettre dans la partie saine du moulin, afin qu'elle n'écroule pas si le reste de ce mur qui la soutient vient à tomber. J'ai aussi donné ordre de démancher les deux grands rouets, et c'est tout ce qu'on fera en attendant que tu puisses venir pour voir ce que tu jugeras devoir être fait.

Parent est venu me voir aujourd'hui. Comme il te doit pour sa terre, il dit qu'il travaillera à réparer le moulin et le mettra en état d'aller cet automne. Il prendrait en paiement ce qu'il doit d'abord, puis ensuite il se payerait sur les revenus du moulin. Je lui ai dit que peut-être te réserverais-tu un quart du produit du moulin et que le reste de ta part irait pour le paiement des réparations. Il était inutile de faire d'autres observations avant que tu fusses venu. Auparavant, lui ai-je dit, il faudrait convenir d'un devis et estimation des ouvrages à faire, et je ne puis rien faire seul.

La navigation ne tardera pas à s'ouvrir et tu en profiteras pour venir faire un tour et des arrangements. Rien de plus pour le présent, et il y en a bien assez.

Le temps est si froid que l'herbe ne pousse pas, et plusieurs de mes habitants ont déjà perdu des animaux par faute de nourriture. Ta vache est vèlée hier seulement. J'en ai quatre de vèlées aussi depuis vendredi dernier. Nous n'avons pas eu de lait du carême. Cependant nous sommes tous assez bien portants et souhaitons que vous en fassiez autant. Nous nous unissons tous ensemble pour vous faire bien des saluts et amitiés, à toi, à Julie, vos enfants. Nos respects à notre cher papa. Crois-moi toujours, mon cher Papineau, et pour la vie, ton frère affectionné.

D.B. Papineau

N.B. Quand tu monteras, tu débarqueras au quai de Dole.



L'honorable L.-J. Papineau  
Montréal

Petite-Nation, 14 mai 1835

Mon cher Papineau,

Si jamais quelqu'un a été fier de son succès en matière de correspondance, par rapport à la ponctualité de quelqu'un à qui il écrivit, ç'a été moi, en recevant tes deux dernières lettres des 6 et 8 courant. Jamais, je pense, tu n'avais été aussi exact. Continue. Depuis que je les ai reçues, j'ai été assez occupé pour n'avoir pu prendre aucunes mesures actives pour les réparations du moulin. D'ailleurs tout le monde est occupé des semences, qui sont bien retardées par la saison, et il faut de la chaux avant toute autre chose, ce dont je n'ai pas. La roue, suivant Parent, doit être refaite en neuf, et s'il faut la faire plus longue ou plus large, soit immédiatement si l'ancienne ne peut plus servir, ce dont pourtant je m'assurerai par mes yeux et outils, ou par la suite on prendra des précautions en conséquence. Le coin du chemin des roues du sud-est est plus bas que les autres parce que le roc, là, descend un peu rapidement, mais on le trouve encore plus loin et à une distance suffisante pour asseoir les fondations d'une manière convenable.

Tu parles de lambrisser le mur pour l'empêcher de se dégrader : ce sera bon tant que l'eau ou la gelée ne pourra s'introduire entre le mur et le lambris, ce qui sera difficile à empêcher. Ne vaudrait-il pas mieux y employer du ciment de M. Wright?

Le moulin neuf n'a rien à donner en fait de bois pendant trois ans; s'il y a besoin de bois de sciage, il en faudra prendre chez Cooke, qui aussi bien doit une quinzaine de louis que l'on pourra retirer ainsi.

Howe promet de payer quelque chose en juin ou juillet. Je dois en outre avoir son billet pour du bois sur pied au montant d'une vingtaine de louis. Ce compte doit se régler lundi prochain. Il y aura aussi 25 £ à recevoir de M. Laurent Charlebois, de la tête du Long-Sault, dans le même temps et pour le même objet. La vache est vendue, j'ai reçu 11 piastres, que je t'enverrai si tu en as absolument besoin, mais que, je pense, il serait à propos de garder ici, au cas que je puisse trouver quelqu'un qui veuille faire de la chaux et à qui il faudra probablement faire quelque avance.

Voilà donc enfin M. Peel et consorts sortis du ministère! Quel bien en résultera-t-il pour nous? Aucun, je pense, tout ce que l'on peut espérer de quelque ministère que ce soit en Angleterre, c'est qu'il ne nous fasse pas grand mal, mais quant à en espérer aucunes mesures actives favorables, c'est ce que je n'ai jamais pensé ni espéré. Il faut toujours se plaindre, afin qu'ayant un objet commun de ralliement au peuple, se tenir unis. Nous ne pouvons espérer de changement favorable dans notre situation politique et civile que de nous-mêmes. Voilà ce que j'ai toujours dit, et je le pense encore. Pour les obtenir, il faut que la masse du peuple puisse comprendre ses chefs et l'importance des sacrifices à faire; qu'elle soit assez éclairée pour comprendre ce que l'on demande et que connaissant le but elle puisse adopter avec joie les moyens d'y parvenir.

J'ai toujours dit aussi que je trouvais absurde le principe de vouloir transporter d'un pays à un autre un système de législation tout formé. Les institutions doivent être faites modifiées, augmentées, abrogées, suivant les besoins actuels des sociétés; et par elles-mêmes et pour elles-mêmes. De là la nécessité de modifier et de recodifier nos institutions et nos lois.

Aussi, je voudrais que l'on fit sonner un peu haut dans nos papiers libéraux que notre but, en voulant et demandant des changements dans notre constitution politique, n'est que d'obtenir la tranquillité nécessaire pour vaquer à une codification rendue nécessaire par la marche de l'intelligence, modifier notre système féodal, nos institutions judiciaires et civiles; recréer même notre système hypothécaire. Pourquoi rester en arrière des autres peuples? Tu vois, par tout ce qui précède, que si tu as cru que je voulais prêcher la temporisation, tu n'entrais pas bien dans mes idées. Ma temporisation (puisqu'il te plaît d'appeler ainsi mes dispositions politiques) n'a toujours eu pour principe et pour but que de ne pas séparer les chefs d'avec la masse. Mais comme les lumières ne peuvent pénétrer que lentement dans les masses, j'ai toujours pensé qu'il fallait avant tout veiller à la propagation de l'éducation : faire des dotations, des fondations; jamais les deniers publics, suivant moi, n'ont été mieux employés qu'au soutien de nos collègues. Dans un pays agricole et pauvre, on ne peut pas espérer que des particuliers fassent des sacrifices pour faire des fondations en but de répandre des connaissances dans la classe agricole. Il n'y a qu'un corps de célibataires comme notre clergé qui puisse faire des épargnes pour, après leur mort, les employer au soutien de l'éducation. Mais un clergé sera toujours mû par le principe religieux; il rapportera tout à la religion, toutes les fondations devront avoir un but religieux. Ainsi, il faut donc qu'ici, dans ce pays, la législature vienne en avant et fasse des fondations agricoles. Pourquoi ne pas rendre notre classe agricole, si respectable déjà par ses bonnes mœurs et son honnêteté, respectable aussi par ses lumières? C'est d'après ce principe que j'aurais voulu que l'on pût s'entendre avec les directeurs d'au moins quelques-uns de nos collèges de campagne, pour avoir une classe d'étudiants, dont moitié du temps serait consacré au travail manuel et agricole, et l'autre au travail intellectuel d'un cours d'études dont l'étude des langues française et anglaise seulement; l'histoire, la logique (après la grammaire, s'entend), l'arithmétique, un peu de géographie, de chimie, et les principes d'agriculture formeraient la base; la lecture des journaux, les jours de congé et de temps en temps quelques notions d'économie politique et de législation usuelle, devraient être un accompagnement nécessaire. J'aime à croire qu'un cours d'étude ainsi modifié unirait beaucoup de simplicité à une très grande utilité, et nous donnerait en assez peu de temps une population éclairée, laborieuse, morale et capable de sentir et d'apprécier et maintenir ses droits. Tout ceci ne veut pas dire qu'en attendant, il ne faut rien faire pour la cause publique. Non, les efforts doivent être incessants. Tout ce que l'on pourra obtenir sera autant de gagné, mais il faut aussi penser à conserver et ne jamais avancer de manière à être forcé de reculer.

Tu as voulu m'adjoindre en fait de prédication de temporisation à MM. Viger et Neilson, eh bien t'en voilà puni! Tu vas être obligé de lire une longue lettre que tu n'attendais pas. Car j'espère que m'ayant attaqué tu me feras réparation. Et je ne demande d'autre réparation de toi que cet acte de patience.

Tu me parles de faire travailler le bonhomme Tremblay comme maçon. Il n'a jamais su le métier. Il y a de son ouvrage dans l'endroit, et il n'est pas propre à le recommander.

J'avais commencé ma lettre hier pour avoir le temps d'écrire au long. Ce matin, il m'est survenu des occupations qui m'empêchent d'en dire plus long parce que voilà le courrier.

Si papa peut m'acheter du sucre du pays pour dix piastres, je les lui enverrai la semaine prochaine. Je n'ai encore pu trouver personne pour occuper la maison de la presqu'île, et je ne vois personne qui veuille y aller pour jusqu'à l'automne seulement.

Amitiés et compliments à qui que de droit. Ton frère affectionné.

D.B. Papineau



À L.-J. Papineau

Petite-Nation, 26 mai 1835

Mon cher Papineau,

Je t'ai écrit un peu à la hâte à la fin de ma dernière lettre, ou plutôt dans celle à papa, le courrier étant venu deux heures plus tôt que de coutume.

Gravel, qui a entrepris de faire de la chaux, a besoin d'une masse bien acérée et trempée, de dix ou douze livres pesant : c'est une chose indispensable pour casser la pierre. Celles que j'avais sont hors de service et hors d'état d'être réparées. Il faudrait aussi pour lui un quart de lard que je lui donnerai à mesure que l'ouvrage avancera. Moi-même, j'aurais besoin de trois quarts de lard et un quart de bœuf. J'avais coutume d'avoir ces effets de la maison de Gates. Mais depuis la mort de Gates<sup>173</sup> je n'en ai pas acheté, et je ne sais à qui m'adresser. Je voudrais avoir les mêmes conditions qu'avec Gates, qui étaient de payer sous trois mois de la livraison. Je pense bien que je pourrais en avoir de la maison de Molson & Davies, dont Davies m'a plusieurs fois offert de semblables avances; mais j'aimerais mieux faire affaire à quelque maison canadienne, ou tout au moins patriote. Me ferais-tu le plaisir de me marquer par le retour de la poste prochaine, ou de la suivante, si tu peux voir quelque personne qui veuille m'envoyer ces effets, ce qu'il y aura de mieux à faire.

Si quelqu'un veut envoyer ces articles, il les lui faudrait mettre chez Cushing à mon adresse, et ordre de les débarquer au quai de Dole.

Viendras-tu avant l'assemblée du Parlement? Si tu ne me marques rien par rapport au lard, je pense que je m'adresserai à Molson & Davies. Me dirais-tu si Denys Murray, qui a longtemps été commis dans la maison de Gates, tient un magasin de provisions. Il me connaît, et je le pense libéral. Tu vois qu'autant qu'il m'est possible je veux donner la préférence aux patriotes lorsque j'ai besoin de quelque chose. Mais je ne veux pas mourir de faim et, n'ayant plus qu'un quart de viande et bien des mangeurs, il faut que j'y pourvoie bien prochainement.

Rien de plus à te marquer pour le moment. J'attends en hâte le résultat de la chute du dernier Ministère en Angleterre, c'est-à-dire le complément de la nouvelle administration. Nous sera-t-elle favorable? Je crains fort qu'elle ne fasse pas plus que les précédentes. Le système en lui-même est vicieux, et cela d'autant plus qu'il faut espérer le bien, non de la force d'une institution, mais de la bonne volonté d'un homme qui passe. Quand donc viendra le temps que les gens en place ou en charge s'y croiront pour en remplir les devoirs et non pour s'y donner tout le repos possible avec, comme de raison, le moins de peine et de fatigue. Je crains bien que ce ne soit dans ce monde, et que de le désirer est désirer une de ces utopies qui ne se réaliseront jamais.

Amitiés et compliments à Julie et ses enfants. Viendra-t-elle nous voir cet été? En attendant, on l'embrasse.

Ton frère affectionné.

D.B. Papineau



À L.-J. Papineau

Petite-Nation, 10 juillet 1835

Mon cher Papineau,

Comme tu es probablement de retour de Saint-Hyacinthe, je vais te parler de tes travaux. Corrigan a démoli le vieux mur et aurait commencé la maçonnerie si la chaux l'eût permis. Mais il ne trouve pas celle que Gravel a faite convenable : elle est semblable à celle qui avait été employée dans le mur démoli. Ainsi, il faut que Gravel en fasse un autre fourneau avec de meilleure pierre, elle sera prête la semaine prochaine. Le vieux *floom*<sup>174</sup> est aussi tout démanché, et Parent est à arranger dans le moulin à scie la place de sa roue (pour travailler). J'y ai été mardi dernier. Il y a trois hommes d'engagés à huit piastres par mois. Ils ont aussi commencé à transporter la pierre de la presqu'île, et à faire un chemin pour descendre les matériaux en bas du moulin. Dans le plan de M. Stevens, il est dit qu'il faut mettre de côté l'ancien pignon de fonte, qui n'a que 20 dents, pour en faire un autre de 24. Faudra-t-il que Parent en fasse le modèle, ou bien faudra-t-il en écrire à M. Stevens? M. Stevens t'aurait-il donné à entendre qu'il existait en quelque part, dans quelque fonderie à sa connaissance, un modèle semblable à celui qu'il faut? Dans ce cas, il n'en faudrait pas faire de nouveau. Quant au *tube* ou dalot pour amener l'eau au moulin, qui doit avoir 18 pouces de diamètre intérieur, il sera très difficile de le calfater. Tu sais qu'il faut que ce soit calfaté par en dedans. Comment un homme pourra-t-il travailler dans 18 pouces carrés? J'aurais envie de faire des *tubes* (ce mot tube, je l'ai employé plus haut en anglais, ayant été mis ainsi par M. Stevens, mais ici je l'emploie en français, ainsi ils seront ronds) en madriers de trois pouces et légèrement coniques; les faire en un mot en façon de caves de 12 pieds de long, bien cerclés en fer de ½ pouce d'épais et 2 pouces de large, ensuite les emboîter l'un dans l'autre. Il n'y aurait pas alors besoin de calfatage, et je pense que ce serait infiniment plus aisé à entretenir.

Comme ce sera les dernières choses à faire, tu as le temps de faire tes réflexions. J'en ai parlé à Major, tonnelier, qui dit être capable de le faire et bien étanche. Il faudra, si tu adoptes ce plan, te précautionner de fer en barre de dimension convenable. Major me dit que du feuillard serait suffisant, mais je ne crois pas, quoique peut-être du fer moins épais que je l'ai mentionné fût peut-être suffisant.

Le cousin est ici. Je finis et t'en dirai peut-être plus long une autre fois. Respects et compliments à qui que de droit : papa, Julie principalement.

Ton frère affectionné.

D.B. Papineau



Monseigneur l'évêque de Telmesse

Petite-Nation, 31 août 1835

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 26 qui m'est parvenue le 28. Pour un, je vous remercie d'avoir pensé à nous. En attendant que je puisse vous donner les informations que vous me demandez, je vous dirai que quelques-uns de nos plus robustes habitants ont pris les déclarations des habitants touchant le montant de leur dernière récolte, afin de connaître à peu près quel serait le montant des dîmes, en grain ou en patates, et le résultat de leurs travaux a été que les dîmes auraient monté à : 65 minots de bled, 5 de maïs, 100 d'avoine, 6 de seigle, 9 de pois, 184 de patates.

Vous voyez par là la richesse ou la pauvreté de l'endroit, vu que l'an dernier a été une année de bonne récolte. Il est probable que si le mauvais temps cesse, cette année pourrait produire à peu près autant, et que par conséquent les habitants pourraient aider pour le soutien d'un curé à peu près au montant de 30 à 40 £ en grains et patates, et ce dans le cas où le missionnaire que vous espérez pouvoir envoyer pourrait recevoir des autres townships qu'il desservirait, à peu près à proportion du temps qu'il donnerait. J'ai eu quelques documents de Buckingham que je vous porterai vers le milieu de septembre, mais je ne puis dire si les habitants de ce township se joindront à nous ou à quelles conditions ils le feraient. Au reste, j'ai fait avertir les habitants de la Petite-Nation de se réunir dimanche prochain à la chapelle, pour leur communiquer votre lettre, et je vous donnerai la semaine prochaine le résultat de cette démarche. Je m'attendais aussi à recevoir des documents du township de Templeton (en-deçà de Hull) où il y a un établissement d'une trentaine de Canadiens et Irlandais catholiques, mais ce n'est pas encore venu. M. Charlebois m'a dit, il y a quelque temps, que l'on pourrait espérer de 20 à 25 louis des gens de Grenville, mais comme je me propose de le voir en descendant, je saurai peut-être vous dire quelque chose de plus sûr, lorsque j'aurai l'honneur de vous voir.

Vous pensez bien qu'en vous marquant ce que l'on pourrait espérer des habitants de l'endroit, je ne veux pas dire qu'ils ne fourniraient pas quelque chose de plus que les dîmes; je ne fais que vous marquer leurs réponses. Je me flatte qu'un prêtre pourra avoir de quoi vivre et que, pendant l'année, il pourra prendre des arrangements avec les différents townships de la mission, pour s'assurer, à lui et à ses successeurs, un état d'indépendance, quoique mêlé à beaucoup de fatigue. Le mélange de la population catholique et protestante sera toujours un obstacle à une desserte facile, vu que de longtemps aucun établissement ne sera capable de faire vivre un prêtre à lui seul.

Veuillez, Monseigneur, accepter l'assurance des sentiments de respect et d'affection avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble et obéissant serviteur.

D.B. Papineau

P.-S. Quant à l'église et au presbytère, ils seront mis en bon état, au moins autant que le local le peut permettre.





À L.-J. Papineau

Petite-Nation, 22 septembre 1835

Mon cher Papineau,

Parent me prie de te faire penser à ne pas différer d'envoyer la taule pour faire les godets de la grande roue. Chaque godet doit prendre 3 pieds un pouce de long de taule, sur 11 pouces de large. Ainsi, pour ne point faire de perte, il faut que tu tâches d'avoir de la taule qui, coupée en morceaux de cette dimension, ne laisse que peu ou point de restes. Il y aura 104 godets.

La maçonnerie est rendue à la hauteur de l'arbre de la roue, et alors le mur n'étant plus si épais avancera plus vite. Le pignon et les tourillons ne sont pas encore arrivés, mais je les attends sous peu. Whitcomb doit m'avertir quand il les aura reçus, et je les enverrai de suite.

Rien de plus à te marquer pour le présent, sinon que je me suis rendu ici dimanche soir, que toute la famille est bien portante et que nous sommes en démarche pour assurer la subsistance d'un curé.

Mes respects à papa et amitiés à Julie et vos petits enfants. Je suis un peu mal en train, mais ce ne sera rien. C'est la fatigue du voyage.

Ton frère affectionné.

D.B. Papineau



À Monseigneur l'évêque de Telmesse  
Montréal

Petite-Nation, 29 septembre 1835

Monseigneur,

Je n'ai encore aucune réponse de M. Bowman, du township de Buckingham, ni de MM. Bédard et Homier, de Hull et Templeton, auxquels j'avais écrit avant mon départ de Montréal pour leur demander, suivant ce que vous m'en aviez dit, ce qu'ils pourraient faire avec les catholiques de leurs endroits respectifs pour le soutien des missionnaires que vous voulez envoyer.

M. Charlebois se rend responsable personnellement de la somme de quinze livres à être payée en argent ou en grain, au prix du marché de Montréal (il est toujours plus cher par ici) par les catholiques de Grenville. Les habitants de la Petite-Nation, à l'exception d'un seul, ont passé des billets payables à demande, à trois de nos bons habitants qui ont déjà été marguilliers et qui se sont partagé la paroisse entre eux, pour faciliter la collecte. Les billets payés et une aide du seigneur formeront une somme de 78,19,6 £. De plus, il y a un certain nombre d'habitants dont les dîmes excéderont le montant de leurs billets. Comme ils s'attendent à payer cet excédent, qu'ils sont prévenus qu'on le leur demandera, on pourrait peut-être l'estimer à peu près à 7 ou 8 £ ou davantage. Mais ne mettons pas les choses au plus haut : cy 8 £, 15 £ [total] : 101,19,6 £.

Les gens de Grenville, lesquels préféreraient être desservis par voie de mission deux fois par an, chaque mission devant durer un mois ou à peu près, les gens étant trop pauvres pour mener les enfants instruire au loin. Tout cela ensemble formerait en nombre rond une somme de 102 £. De sorte qu'à tout événement si les gens des townships supérieurs ne se joignent pas

à nous, et que vous vouliez nous envoyer un missionnaire au lieu de deux, les gens de la Petite-Nation et de Grenville pourraient le faire subsister. S'ils se joignent à nous alors le plan d'avoir deux missionnaires, et qui serait bien le meilleur, pourrait avoir son exécution.

Comme il est entendu que le paiement des billets souscrits par les habitants de la Petite-Nation ne sera demandé que lorsque l'on sera assuré de la venue d'un pasteur, si vous jugez à propos qu'il y ait quelque chose de rendu au presbytère, vous voudrez bien avoir la bonté de m'en informer, afin que les gens puissent avoir le temps de battre. Car, Monseigneur, comme il serait impossible de trouver dans tout l'endroit la somme de 20 \$ en argent ou en papier entre les mains de nos habitants, ils ne pourront payer qu'en grain. Il y a deux choses que je crois que le curé ne pourra trouver par ici : un poêle, et même il lui en faudrait deux moyens, et une ménagère, sans compter son ménage ordinaire; mais cela n'a pas besoin d'être mentionné. Comme il ne pourra acheter aucun article du ménage de son prédécesseur, il est pourtant bon qu'il le sache afin de se précautionner en conséquence.

Veuillez, Monseigneur, accepter les sentiments de respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble et obéissant serviteur.

D.B. Papineau



Monseigneur l'évêque de Telmesse  
Montréal

Petite-Nation, 9 octobre 1835

Monseigneur,

Je reçois à l'instant par le courrier la lettre incluse. Je détiens le courrier quelques instants pour vous écrire ce peu de mots. Voilà les gens de Hull et de Templeton pourvus. Je n'ai encore reçu aucune réponse de Buckingham; et, avant de dire à M. Dolan ce qui en est, j'attendrai votre avis.

Croyez-moi, Monseigneur, avec respect votre très humble et obéissant serviteur.

D.B. Papineau



À L.-J. Papineau

Petite-Nation, 23 octobre 1835

Mon cher Papineau,

J'ai sous les yeux ta lettre du 19 courant. Tu te trouves de mauvaise humeur à cause que je te demande de l'argent pour payer les gens qui travaillent au moulin. Lorsque je t'ai dit que l'argent retiré de Charlebois pourrait passer pour cela, tu m'as répondu tout net : je le payerai moi-même cet automne, et je veux avoir cet argent-là. Tu me dis que ceux qui doivent sont tenus de payer; c'est vrai, mais il n'est pas aussi vrai que ceux qui travaillent et ont travaillé te fussent.

Tu parles de Gravel, qui a une terre concédée depuis cinq ans seulement et qui ne doit pas grand-chose. Il a déjà fait 80 barriques de chaux, sur lesquelles il n'a reçu que peu de chose, et il y a plus qu'il ne faut déjà pour l'acquitter. Son fils ne doit donc pas être regardé comme

ton débiteur. Moreau et Foucault sont deux étrangers qui ne doivent rien. Auguste St-Denis n'a pas de terre, ne vit pas avec son père, et tant que son père gardera la terre, je ne vois pas comment le fils serait responsable. Il s'est engagé parce qu'il est endetté ailleurs et qu'il croyait la place sûre pour avoir son argent au temps stipulé.

Tu me fais aussi des reproches à moi et de ce que je ne fais pas payer les autres et de ce que je ne paye pas. Je ne puis faire payer les gens malgré eux, sans moyens compulsoires, et je t'ai déjà dit souvent que sans poursuites je n'en pourrais venir à bout. Quant à moi personnellement, il est vrai que je dois; il est vrai que la gêne où je me trouve depuis plusieurs années, me force à mettre tout mon temps et mon travail à faire subsister ma famille avec peine et qu'il me reste guère le temps de pouvoir régler les affaires entre toi et moi. Mais réfléchis un peu que les habitants ne m'ont pas beaucoup payé pour toi, que la construction de la digue, la construction du premier chemin des roues, la construction du moulin, lorsque Fournier l'a fait en pierre, ont été presque tous payés par moi, excepté ce que tu as payé à Fournier toi-même. Les arpentages faits par Trudeau<sup>175</sup> et par Newman, payés par moi. Quarante louis payés par moi pour toi au curé, et bien d'autres choses que tu sais que j'ai dépensées, doivent te faire penser que la balance ne peut pas être aussi considérable que tu pourrais le penser. Tout cela est beau et bon, diras-tu. Mais il faut le constater, et je [me] souviens que c'est à cela que j'ai manqué, et cela par des circonstances presque hors de mon contrôle. Je t'ai offert et je t'offre encore mon ancien établissement; je consentirai à laisser entre tes mains 250 £ dont tu ne payeras point d'intérêts si tu veux te charger de payer 250 £ à M. Masson pour moi. Si ma dette envers toi ne va pas à 250 £, tu m'en remettras la balance; si elle excède, je te remettrai. Je ne puis toujours payer qu'avec ce que j'ai; et tu n'ignores pas que pour ta commodité de maison de recette ou pour faire un établissement pour quelqu'un de tes enfants, dont l'âge avance rapidement, tout autre établissement que tu serais dans le cas de faire te coûterait beaucoup plus cher et ne serait pas un objet de jouissance immédiate comme est le mien.

Quant aux prêtres qui nous desservent, les habitants ont passé des billets payables à demande, au montant d'environ 63 £, ce qui n'empêchera pas de leur demander les dîmes quand elles excéderont le montant des billets donnés par chacun; et d'après la déclaration d'un assez grand nombre qui ont la bonne volonté de le payer, cet excédant montera à peu près à 8 ou 9 £ qui, avec dix louis que je tâcherai de retirer des habitants en grain pour ta part et que je donnerai au curé, paraît devoir le satisfaire. Jusqu'à présent tous sont contents les uns des autres. Il est bien entendu que les billets annoncés doivent passer en déduction des dîmes de ceux qui en ont à payer.

Ne vante pas l'endroit pour la culture du bled d'Inde cette année : il est aussi mauvais ici qu'ailleurs; il n'y a pas plus du tiers de la récolte. Heureusement qu'il n'[y] en avait pas été semé autant que de coutume.

Les tourillons sont arrivés avec le rouet de fonte; mais les marbres pour supporter les tourillons paraissent n'avoir pas été recommandés. On verra si les vieux peuvent servir, ou si l'on en fera en bois de bout ou nœud de pin ou pruche. La manœuvre sera finie mercredi prochain si le temps est beau jusqu'alors. Corrigan voudrait avoir deux quarts de ciment de M. Wright pour garnir le bas du mur du moulin, jusqu'à environ deux pieds de hauteur du côté de la chute. Mais n'ayant pas d'argent, il faudra ajourner cela jusqu'à l'an prochain.

Nous prenons tous part à l'affliction de Louis Viger et encore plus de sa femme dans la perte de leur fils. Tant pis pour toi si tu sais si mal prendre les afflictions de la vie! De quel droit voudrais-tu être excepté de la règle générale?

J'irai voir M. Clifford lundi et verrai ce qu'il y aura à faire avec lui pour le paiement des hommes. J'écris par cet ordinaire à M. Charlebois pour avoir la balance qu'il redoit. Comment veux-tu que l'on fasse payer les pauvres si les gens à l'aise comme lui sont si négligents. Pour cette petite affaire, je lui ai déjà écrit trois fois et on n'en peut voir le bout.

Je ne sais si cette lettre te parviendra avant ton départ pour Québec. Je l'adresse à Montréal ou à Québec. Nous te remercions tous de tes bons souhaits pour notre santé qui s'est rétablie au moins assez pour nous permettre d'agir. Compliments, amitiés, civilités, respects à qui que de droit. Adieu, et crois-moi, malgré ta mauvaise humeur et la mienne, ton frère affectionné.

D.B. Papineau



À Mgr Lartigue

Petite-Nation, 26 octobre 1835

Monseigneur,

À la suite de cette lettre, vous recevez une copie de la lettre de l'agent de M. Bowman, du township de Buckingham, auquel j'avais écrit de Montréal par votre ordre, touchant les arrangements à faire pour la subsistance de missionnaires, etc. Lorsque je lui ai écrit, j'étais trop pressé pour avoir eu le loisir de garder copie de ma lettre, mais je vais tâcher d'en avoir une copie, et je vous la communiquerai si toutefois vous le croyez utile ou nécessaire.

Peut-être aimerez-vous à savoir comment j'exécute vos suggestions? J'ai communiqué à M. Brunet<sup>176</sup> la lettre dont je vous envoie copie. Il en est bien content et m'a écrit qu'il se proposait d'aller à Buckingham dans la seconde semaine de novembre avec M. Dolan, espérant qu'une chapelle portative, qu'il m'a dit que vous deviez lui envoyer, serait arrivée dans ce temps-là. C'est une chose indispensable, mais il n'est pas surprenant que je n'y aie pas pensé : ce n'est pas de mon ministère, ni au nombre de mes attributions.

Croyez-moi bien respectueusement, Monseigneur, votre obéissant serviteur.

D.B. Papineau



À Mgr Lartigue

[Petite-Nation, fin octobre 1835]<sup>177</sup>

Je profite d'un peu de place qui me reste pour vous demander si vous auriez quelque objection à accorder les frais d'une requête que l'on se propose de vous présenter dans le bout d'un rang de la paroisse dont les habitants les plus proches sont à deux lieues et les plus loin à quatre lieues et demie de l'église. La plupart sont assez pauvres pour n'avoir pas de chevaux, et ceux qui en ont n'ont pas le moyen de vêtir leurs enfants pour leur permettre d'aller à l'église.

Ils voudraient avoir la messe de temps à autre, suivant la commodité du lieu, et comme il n'y a pas d'autre place convenable, j'offre pour cela une grande salle dans le haut de ma maison, qui a 38 pieds sur 18. Je ne sais si je vous ai déjà informé que j'ai quitté mon ancien établissement et que maintenant je demeure à trois lieues de l'église. Ma famille se sentirait aussi de ce nouvel arrangement. Elle est composée ordinairement de 13 à 18 personnes. Il est difficile ou pour mieux dire moralement impossible pour moi de trouver des voitures pour tant de monde. Ainsi, Monseigneur, puisqu'il y a tant d'inconvénients pour moi qui suis comparativement à l'aise, jugez de ce que c'est pour de pauvres misérables!

Il y a une raison de plus d'obtempérer à leur demande dont il est très à propos que vous soyez informé. Nous avons dans ce rang un Américain anabaptiste, qui est marchand, et tellement rempli de l'esprit de prosélytisme qu'il a promis jusqu'à 40 \$ (piastres) à quelqu'un de nos pauvres Canadiens pour les engager à joindre sa secte.

Il faut donc que les moyens d'instruction leur soient bien facilités. Toutes les tentatives de notre homme ont été jusqu'à présent infructueuses, mais il ne se décourage pas, il dit que s'il peut avoir un seul Canadien il en aura bientôt dix, puis cent. Les insinuations sont d'autant plus dangereuses que lui-même est un homme de mœurs irréprochables et bien dévot, au dire de nos Canadiens.



Autorisation<sup>178</sup> donnée par Denis-Benjamin Papineau  
juge de paix

9 novembre 1835

Nous permettons d'après la demande qui nous en a été faite par messire Brunet, prêtre, curé de Notre-Dame de Bonsecours en la Petite-Nation, de faire exhumer, par les parties intéressées, les corps des personnes qui ont été inhumées au-devant de l'église de ladite paroisse, aux fins de les réinhumer dans le cimetière actuel. Donné à la Petite-Nation, le neuvième jour de novembre mil huit cent trente-cinq.

D.B. Papineau, j.p.



L'honorable Joseph Masson, conseiller, seigneur, &c.  
Montréal

Petite-Nation, 7 décembre 1835

Monsieur,

J'ai sous les yeux la lettre de votre maison du 3 septembre dernier. J'ai à vous faire des excuses de n'y avoir pas répondu plus tôt. Je l'ai reçue au moment et dans l'embarras d'un départ pour un voyage. Je l'ai mise de côté et ce n'est que depuis quelques jours que, l'ayant retrouvée, je me suis aperçu que je n'y avais pas répondu.

Je vous dirai donc que je n'ai aucun doute quant aux facilités que les banques peuvent accorder. Mais aussi vous savez comme moi qu'il n'y a que ceux qui, étant dans les affaires, peuvent compter sur des rentrées promptes et prochaines de leurs deniers, qui peuvent se

prévaloir de ces facilités. Et vous concevez qu'il est impossible à celui qui n'a que des capitaux fixes, tels que des biens-fonds, d'en profiter.

J'ai espérance de pouvoir dans le cours de cette année vendre une terre; par le moyen de cette vente je vous assurerai le paiement de 250 louis, mais cela ne m'acquittera pas avec vous. Je demeure sur une propriété où il y a environ 200 arpents de bon bois propre à faire de la potasse. Si vous voulez m'aider, j'entreprendrai une exploitation de cet article le printemps prochain. Mais la récolte n'ayant pas été avantageuse cette année, je ne me trouve qu'avec tout juste ce qu'il faut pour la subsistance de ma famille, sans pouvoir rien entreprendre pour me tirer d'affaires et vous satisfaire.

Je pense que dans un mois un bon homme peut bûcher et faire bûcher ce qu'il faudra de bois pour faire un quart de potasse. J'engagerais six hommes pour bûcher et faire de la cendre, et deux autres pour la transporter et mettre en potasse. Si vous voulez me procurer les moyens d'acheter les vivres nécessaires, tels que lard, farine et pois, j'entreprendrai de faire de la potasse. Si elle peut se vendre 30 louis le tonneau (elle a valu davantage l'an dernier), je pense que, les frais payés, il resterait encore un projet honnête que je vous soumettrais en déduction de ma dette. Je continuerai cette exploitation tant que je vous devrai.

Si vous pensez pouvoir me donner cette facilité, veuillez m'en informer et je vous enverrai le calcul sur lequel je m'appuie pour vous faire les propositions ci-dessus mentionnées.

Veuillez me croire, Monsieur, avec la plus parfaite considération, votre obéissant serviteur.

D.B. Papineau

N.B. J'ai les chaudières et chaudrons, et quelques cuves, et avec une vingtaine de louis je puis arranger une brasserie avantageuse.



À L.-J. Papineau

Petite-Nation, 8 janvier 1836

Mon cher Papineau,

J'ai reçu ta lettre du 1<sup>er</sup> courant; elle m'a fait beaucoup de plaisir, non à cause de son contenu politique qui n'est pas de nature à nous faire espérer un bonheur prochain, mais parce que tout ce qui vient de toi me fait plaisir. Si tu savais combien je suis content quand tu peux converser un moment avec moi, tu le ferais un peu plus souvent. Je sais bien que tu ne le peux pas toujours, et je sais aussi que quand tu le pourrais quelquefois le goût t'en manque. Au moins, ce goût n'est-il pas assez prononcé pour te faire surmonter, je ne veux pas dire tout à fait, ta paresse, mais quelque chose qui en approche.

J'ai écrit à Howe pour lui dire que tu ne pouvais consentir à lui accorder la diminution de prix sur le bois qu'il te demande, vu que MM. Clifford et Baldwin, à qui il en a été vendu, sont aux mêmes inconvénients et dépenses que lui. Que si tu changeais les conditions convenues avec lui, il les faudrait en partie changer avec les autres, ce à quoi tu n'étais pas préparé. Le bois que M. Clifford pensait faire dans le domaine était à l'entrée des prairies de castor et, en tirant la ligne du domaine, elles se sont trouvées d'un mille à l'ouest, de sorte que lui, Howe, se trouve avoir le bois sur lequel comptait Clifford. Ainsi, il convient de laisser les affaires où elles en sont.

Parent a fait le hériſſon, ou rouet horizontal, qui doit engrener dans les fuſées des moulanges. Il eſt après faire le grand rouet, ou rouet vertical. [Antoine] Legris qui a acheté un morceau de la terre de Corrigan doit y travailler juſqu'au commencement d'avril. Je conviens de lui donner juſqu'alors deux minots de bled par ſemaine, et ce qu'il gagnera de plus ſera en déduction de ce qu'il doit à Corrigan qui me le doit, et qui ſera auſſi à être paſſé en compte entre nous deux.

Je t'enverrai par la prochaine poſte une copie d'une lettre que j'ai écrite à M. Delery, en réponse à des queſtions touchant les bureaux d'enregistrement, les hypothèques ſpéciales et le douaire coutumier. Après t'avoir dit que nous ne pouvons eſpérer d'être toujours en majorité dans le pays, vu que l'on n'a pas le droit d'empêcher nos coſujets bretons de venir ſ'y établir; que même quand nous ſerions reſtés ſous le gouvernement français, on n'aurait pas pu ſ'empêcher de modifier nos lois civiles puſqu'elles l'auraient été en France; qu'à meſure que l'émigration augmentera, ceux qui viendront feront tout leur poſſible pour rapprocher les inſtitutions de ce pays de celles auxquelles ils auront été accoutumés chez eux; qu'à la fin ces changements ſe feront bruſquement, ſi on ſ'obſtine toujours à n'en pas faire. Tu ne devras pas être ſurpris des opinions que j'é mets dans cette lettre dont je te prie de conſerver la copie qui te ſera envoyée. Montre-la, ſi tu veux, à M. Girouard<sup>179</sup> à qui j'ai eu pluſieurs fois occaſion de faire connaître mes ſentiments politiques.

Tu te plains et avec raiſon, ſuivant moi, des commiſſaires. Tu as, au ſujet des diſcours d'ouverture de lord Goſford, des obſervations du corréſpondant de Londres, du *Vindicator*, qui ſont bien d'accord avec ce que j'en ai dit alors. Tu te rappelles auſſi que pluſieurs fois je t'ai dit que je n'avais pas une confiance auſſi explicite que vous autres, meſſieurs de la majorité de l'Assemblée, dans les talents d'un gouverneur civil que vous demandiez au lieu d'un militaire. Je t'ai dit qu'un gouverneur civil ſerait pluſ intrigant. Car les miniſtres ne peuvent envoyer que ceux qu'ils connaſſent au moins à l'extérieur, que ceux qui leur reſſemblent. Et il me ſemble que tous ceux qui dans les vieilles cours réuſſiſſent à ſe faire placer, ne le peuvent pas ſans intrigues. Lord Goſford me paraît fort bien entendre être bien perſuadé de la vérité d'une phrase que j'ai lue dans je ne me rappelle pas quel papier américain, qu'une charge à accorder par l'adminiſtration lui donne pluſ d'influence que dix de données. C'eſt ce qui fait qu'il ne ſe preſſe pas de remplacer votre ci-devant juge de la cour de vice-amirauté. Je n'oſe blâmer ceux qui veulent accorder des ſubſides. Mais je ne ſuis pas d'accord avec ceux qui veulent tout accorder ſans conditions.

J'aurais eu de l'obligation à M. Girouard, ſ'il avait penſé à m'envoyer une copie de ſon bill des notaires, tel qu'imprimé pour l'uſage des membres. On ne peut rien ſavoir de vos meſures que lorsqu'elles ſont paſſées.

Je penſe que tu auras eu occaſion de voir une copie d'une dépêche de lord Glenelg, communiquée à la Chambre d'assemblée du Haut-Canada par M. Colborne. Le miniſtre m'y paraît ſ'y prononcer aſſez ouvertement contre les demandes de notre ſœur province, les mêmes que les nôtres.

J'eſpère qu'elle aura quelque influence ſur ceux des membres qui ſe fient tant à la bonne foi de lord Goſford, qui, quand il aurait des intentions que ſes démarches ne me prouvent pas, ne peut toujours vouloir et faire que ce que ſes maîtres lui diſent de vouloir et de faire. Il



est malheureux que des hommes comme MM. Bédard, Caron, Berthelet<sup>180</sup>, etc., se laissent prendre à de telles amorces.

Je n'ai plus de place que pour te dire qu'Angelle est allée se promener chez M. St-Julien avec Louise et Papineau, qui a serré je ne sais où la lettre à M. Delery que je veux t'envoyer. Le manque d'argent m'empêche d'aller à Montréal, n'ayant pas de quoi payer les petites dépenses qu'il faut toujours faire. Papa m'a écrit qu'il t'avait envoyé la lettre où je lui parlais des propositions de Fan au sujet de mon ancien établissement. S'il achète, tu auras 46 louis de lods et, si tu veux un établissement près du moulin, il y a celui d'Éraste Baldwin qu'il offre pour 1100 piastres.

Je suis mieux. Le reste de la famille est bien et on t'embrasse bien cordialement. Ton frère affectionné.

D.B. Papineau

Nos saluts à MM. Viger et Girouard, ainsi qu'à Côme s'il est retourné à son poste.



À L.-J. Papineau

Petite-Nation, février 1836

Mon cher Papineau,

Je t'ai écrit par la poste de mardi dernier et je vais le faire encore par cette poste pour te dire que j'approuve fort le plan de faire tirer des lignes et marques des terres, non seulement plus haut que le moulin, mais en profondeur. Il est sans aucun doute qu'il ne faut pas concéder les chutes. Mais à environ une vingtaine d'arpents plus haut que la chute, où nous avons été nous promener l'été dernier, commence une suite de rapides semés de petites îles et qui paraissent occuper une quarantaine d'arpents dans la petite rivière. En marquant des terres le long de ces rapides, il faudrait ne pas concéder les deux premiers arpents, et ne donner qu'un chemin de descente aux concessionnaires pour venir à la rivière. Comme nul ne peut prescrire contre son titre, tu pourrais leur donner des baux ou même de simples permissions de défricher, et jouir tant que [tu] ne voudras pas occuper ces terrains pour ton avantage particulier. Le mieux aussi serait de faire la relevée des rivières de la seigneurie qui peuvent mouvoir des machines hydrauliques. Mais cela ne presse que dans les endroits où les établissements se font et s'avancent.

Depuis ma dernière lettre, j'ai vu des papiers du Haut-Canada ayant rapport aux instructions de sir Fr. Head et de lord Gosford. Au moment où tu recevras cette lettre, vous aurez été occupés et le serez encore sans doute, de la question des subsides. Je ne doute pas que les informations que M. Mackenzie vous aura données n'aient de l'influence sur vos démarches et ne contribuent à convaincre les plus incrédules du peu de confiance que l'on dit avoir dans les ministres et leurs agents. Puissent-ils donc enfin comprendre qu'on ne doit vraisemblablement rien attendre des individus, mais tout des institutions et que des promesses ne sont pas des effets.

Il est inutile de te casser la tête de mes réflexions politiques. Mais je ne puis te dissimuler que j'ai été bien aise de voir M. Vanfelson dévoilé et démasqué par M. Gugsy. Tu sais que c'est



aussi un des membres pour lesquels je n'avais pas plus d'estime que je n'en avais pour M. Stuart, dans le temps que la Chambre d'assemblée lui témoignait une confiance que je blâmais assez hautement pour m'avoir fait reprocher par certaines gens que je ne savais ce que je disais.

Je vois que M. Girouard a présenté la requête de quelques-uns de nos habitants contre les loups. Si je l'avais signée, je le remercierais personnellement. Je ne le fais qu'au nom des signataires.

Suivant ma promesse, je t'envoie incluse ma lettre à M. Delery. Communique-la à M. Girouard, comme je te l'ai marqué dans ma dernière. Je ne réclame auprès du Conseil que le mérite de ne pas ressembler à M. Thom; et de lui faire voir que quelque opposés que soient les vrais patriotes à la constitution du Conseil, tant qu'il sera un corps légal, il sera par eux traité avec les égards qui sont dus à une branche de la législature. Les questions auxquelles je réponds étant imprimées, M. Girouard pourra probablement en avoir une copie de M. Delery ou de M. Viger.

Major, aubergiste près de la chapelle, est en marché de vendre son emplacement sur le bord de l'eau pour 6000 francs à un de ses beaux-frères, Chénier, de Saint-Benoît, demeurant dans la côte Saint-Jean, vis-à-vis de M. Dumouchel. Chénier vend lui-même sa terre 12 000 £ et vient demeurer sur son acquisition au mois de mars.

Il y a plusieurs familles, soit de pauvres gens, soit de travailleurs, qui sont venues demeurer dans l'endroit depuis l'automne. Probablement qu'ils se fixeront s'ils peuvent avoir des terres. Si je puis en engager à s'établir dans Saint-François, je le ferai. Les terres y sont pourtant dures à faire, y étant assez boisées de pin.

Je vais terminer ma lettre en te disant que le prix de la potasse augmentant tous les jours, je me propose de presser les défrichements en faisant de la potasse. À 32 £ ou 35, la potasse payera plus que le défrichement et me laissera peut-être quelque petite ressource dont j'ai besoin ailleurs.

Adieu, ne te décourage pas. Pendant quelque temps encore, tout le succès de la Chambre se bornera à empêcher de plus grands maux. Bientôt un ministère radical, que je ne désespère pas de voir présidé par O'Connell ou lord Durham, s'élèvera et alors on pourra faire le bien avec activité.

J'espère que ma lettre, bigarrée comme elle l'est de toute sorte de choses, te procurera un petit moment de récréation. Cela pourtant dépendra de ton humeur (*mood* en anglais) où tu seras quand tu la recevras.

Bien des amitiés et des saluts à nos parents et amis. Crois-moi toujours, avec la même constante affection, ton tranquille frère.

D.B. Papineau



À L.-J. Papineau

Petite-Nation, 21 avril 1836

Mon cher Papineau,

J'ai reçu ta lettre du 18 courant et vais tâcher d'y répondre, non pas de manière à te satisfaire, mais au moins à satisfaire un homme raisonnable. Pour commencer par le moulin,

je te dirai que depuis un peu de temps je n'y ai pu aller et que, par la dernière poste, j'ai écrit à Toussaint ce que j'en savais, ne doutant pas qu'il ne te le communique. J'ai écrit à toi, à papa, à Toussaint assez fréquemment et, chaque fois, j'ai donné des détails quand il y avait quelque chose de nouveau.

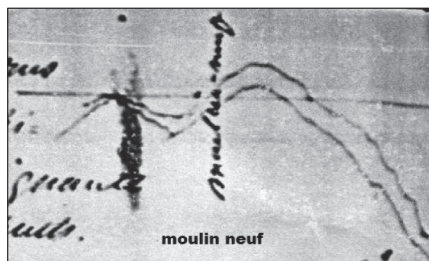
J'ai vu sur les papiers ta nomination au comité des Écoles normales<sup>181</sup>; et je vois aussi par le même moyen que le Parlement du Haut-Canada a dû être prorogé hier; je ne vois pas que le Conseil s'y soit occupé du bill des commissaires pour conférer avec ceux du Bas-Canada<sup>182</sup>. Il a toujours insisté à en laisser la nomination à l'exécutif, en aura-t-il fait autant cette année? On le saura prochainement. Mais je regarde ton voyage là-haut comme ne devant pas avoir lieu.

Pour la poursuite contre Hughes, Hayes aurait pu descendre dans le temps d'hiver; le pourra-t-il en été? Je tâcherai de le savoir et t'en informerai.

En apportant les sommations pour Hughes, etc., apporte aussi un pouvoir spécial du shérif pour faire signifier l'ordre par un officier de milice, pour épargner des frais si tu peux.

Ta lettre est venue trop tard pour faire visiter la rivière au Saumon, d'ailleurs il faudra toujours finir par la faire arpenter : la visite serait donc sans aucune utilité immédiate. Dans les nouveaux établissements, ce dont on souffre le plus, c'est du manque de chemins. Ainsi pour obvier à ce grand inconvénient, dans un moment où tu n'as pas les moyens d'aider à l'ouverture des chemins, je me suis décidé à faire borner les terres comme elles sont marquées sur l'esquisse grossière tracée à la fin de la lettre. Il n'y aura que l'espace d'une lieue et un quart environ que les gens ne pourront se servir de la rivière comme chemin d'été au moyen des canots, ou d'hiver lorsque les glaces seront prises. Les terrains y paraissant assez avantageux, les terres, je pense, se prendront et s'établiront rapidement. Tu sais que je t'ai dit qu'à la seconde chute, plus haut que chez Cooke, on pourrait faire un moulin qui servirait pour des établissements étendus sur la petite rivière, l'espace d'au moins quatre lieues et demie. On pourrait pour cela conserver les vieux mouvements du moulin qui sont encore bien bons, il n'y aurait qu'une roue à l'eau à faire et une fusée en fonte. Il y faudrait aussi construire un petit moulin à scie d'une ou deux scies. Si tu ne le peux ou veux faire toi-même, on pourrait en affirmer la place pour un certain nombre d'années à qui le voudrait faire. Mais de tout cela on en peut dire plus long quand on se verra.

Ainsi donc, pour le moment, les terres bornées commencent à environ 3 arpents plus haut que la chute où nous avons été nous promener l'été dernier, et vont jusqu'à la ferme de M. Cooke. Les lots sont de 4 arpents sur 30, excepté sur le bout de la presqu'île, qui sera divisée à peu près également en deux, et dont la forme d'icelle Cooke formera le bout. Ces terres sont désignées sous le nom de côte Saint-Joseph, patron des deux premiers seigneurs de la Petite-Nation, et sont au nombre de 53, dont les deux derniers ont plus de quatre arpents.



Sur l'autre côte de la presqu'île, se trouvent les deux chutes, et il y aura une couple de douzaines de terres. L'arpenteur est après ces dernières terres, désignées sous le nom de côte Saint-Denis.

L'an prochain, en faisant la relevée de la Petite-Nation jusqu'au grand lac, il faudra tirer la ligne marquée AB, marquer des terres au bout des trente arpents de la côte Saint-Joseph. Le terrain y étant montueux, le chemin n'y sera pas en ligne droite, mais le terrain est praticable pour cet objet. Le cours de la rivière étant ensuite à peu près sur le même rhumb de vent que cette ligne, les terres auront leur front à la petite rivière. Les terres bornées, et ce sera fini cette semaine, l'arpenteur en revenant bornera des terres au nombre de 10 dans la côte des Cascades, lesquelles aboutiront à mes prairies de Saint-Charles. Elles seront aussi de 4 arpents de front; et là se termineront les opérations d'arpentage pour cette année. Pilon, St-Pierre (Jh) et Christie gardent leurs terres; Dumas va se placer un peu plus loin. Il y a huit ou dix terres de retenues, et je pense que bien vite il s'en prendra d'autres.

Quant au bois, je ne saurais te dire ce qu'il y en aura. Papineau est allé ce matin pour mesurer celui de Howe. Quant aux poursuites que tu voudrais faire contre quelques autres, tu verras à cela toi-même, après leur avoir parlé.

Tes expériences proposées quant à faire du sucre par la gelée, seraient excellentes et auraient un heureux résultat si tu pouvais avoir les gelées à ta disposition, et si tu pouvais empêcher l'eau d'érable d'entrer en fermentation par la chaleur qui a lieu sur le haut du jour. Je me flatte d'être le premier à qui tu auras jugé à propos de suggérer cette belle idée. Je n'aimerais pas que tu te fusses exposé devant d'autres à être moqué. Si tu savais généraliser en physique comme en politique, tu aurais bien vite vu que s'il gèle la nuit, dans le temps du sucre, il y fait aussi très chaud dans le jour. Si tu t'étais donné la peine de t'informer un peu mieux de la manière dont les bons sucriers conduisent leur exploitation, tu aurais su que l'eau amassée le soir ou dans la journée est de suite évaporée. Si le soleil du midi passe deux fois dessus avant qu'elle soit bouillie, elle a déjà subi un commencement de fermentation : la quantité de sucre est beaucoup moindre, et le sucre a goût de sucre de sève, quoique fait au commencement de la saison. Crois-moi, laisse à chacun son métier, si tu veux que les vaches soient bien gardées.

22 avril. Pour le beurre, en attendant que l'on ait un nouveau baril pour le faire aller en escarpolette, comme va quelques fois la tête de mon frère aîné (soit dit avec tout le respect qui lui est dû), on se servira de l'ancien *saufa*. Tâche de le faire mouvoir par l'eau prochainement.

Honorine et Louise, respectant trop leur oncle pour lui faire dire des méchancetés comme il leur en adresse, se proposent bien de lui en faire lorsqu'il sera ici. Il ne faut rien dire de Mlle Marchessault qui, étant toujours de leurs complots, ne sera peut-être pas la moins active.

Hier pendant que j'étais sorti, ma lettre se trouvant vis-à-vis le tuyau qui passe à travers la couverture, un orage est venu, le tuyau a servi de conducteur à une partie de la pluie qui est tombée dessus et l'a salie. Je n'ai pas voulu la recommencer. Aujourd'hui, il gèle fort. Je plains ceux qui ont des animaux sous fourrage. Beaucoup d'animaux sont déjà morts. J'espère n'en pas perdre de ceux que j'ai ici. Mais il ne me restera pas de fourrage pour secourir ceux qu'il faudra faire travailler pendant les semences.



Léon Gosselin<sup>183</sup>, écuyer, avocat  
Montréal

Petite-Nation, 29 août 1836

Mon cher Léon,

J'ai été assigné comme témoin dans une poursuite criminelle contre un nommé Joseph Carrières pour assaut avec intention de meurtre. J'ai fait l'enquête comme magistrat et ne sais rien de plus que ce que j'ai entendu dire par les parties elles-mêmes. Je sais qu'il est de mon devoir de me rendre aux ordres de la Cour, surtout pour une chose aussi importante que peut l'être le maintien du bon ordre dans la société et la protection des personnes et des propriétés.

Aussi, je m'y serais rendu de bon cœur, si ma santé me l'eût permis. Mais l'hiver dernier j'ai eu une longue et douloureuse attaque de rhumatisme qui m'a laissé dans un état de faiblesse qui me rend incapable de supporter la moindre fatigue.

Ainsi, si je suis appelé, tu voudras bien présenter des excuses offertes par un citoyen qui jusqu'à présent n'a jamais refusé de remplir les charges [politiques<sup>184</sup>] qui lui ont été imposées, quelque onéreuses qu'elles aient été, lorsque sa santé [le] lui a permis, et qui est encore prêt à le faire quand les circonstances le lui permettent.

Crois-moi, à mon ordinaire, ton affectionné cousin et ami.

D.B. Papineau



Cession à Joseph Gauthier-Landreville

Petite-Nation, 15 septembre 1836

Recédé à Joseph Gauthier dit Landreville la moitié Est du N° 33, moyennant 35,5 £, trente-cinq livres cinq chelins courant, à condition qu'il payera les rentes exactement tous les ans, et deux cents francs par an jusqu'à l'entier paiement, à l'exception du premier qui ne sera que de cent quatre-vingts livres, et du dernier qui sera de deux cent vingt-six.

Il a donné pour premier paiement une paire de jeunes bœufs, au prix de cent quatre-vingts livres, et il les garde à ferme pour un an, à moitié risques, et estimés au même prix.

D.B. Papineau  
Pour L.-J. Papineau



L'honorable Jh Masson  
Montréal

Petite-Nation, 28 novembre 1836

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 24 courant. Je vous avoue tout bonnement que j'ai toujours cru que M. [John] Turney vous payait régulièrement et ponctuellement. Les termes du transport que je vous ai fait de sa dette, par lesquels il doit ne rien payer à moi, à peine de payer deux fois, m'ont donné à penser que vous en feriez vous-

même votre affaire, surtout depuis qu'il a accepté la signification du transport au nom de sa tante, à ce qu'il m'a dit.

Je vois par votre lettre que ce n'est pas le cas; qu'il ne vous a pas payé, et que vous me regardez comme obligé d'y voir. Je vous ai assez d'obligations, certainement, pour ne pas vouloir me considérer comme libéré tant que vous ne serez pas effectivement payé.

Je ne puis aller à Montréal avant la fin de décembre ou au commencement de janvier, et alors je verrai et M. Turney et vous-même, et je ferai tout mon possible pour que vous puissiez être payé.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

D.B. Papineau



C.-S. Cherrier, écuyer, avocat  
Montréal

Petite-Nation, 6 janvier 1837

Mon cher Côme,

J'ai reçu ta lettre du 29 décembre dernier et, quoi que tu puisses dire, je t'assure qu'il y a longtemps que je me demande à moi-même de me décharger d'une dette qui m'a rendu tant de services quand je l'ai empruntée. Ainsi, bien loin d'envoyer au diable l'avocat qui me le demande, je n'ai que des remerciements à faire à la personne qui a la délicatesse de mettre cette affaire entre les mains d'un ami commun et aussi aimable que l'est mon cousin Cherrier.

Je m'étais flatté de pouvoir descendre à Montréal dans la première semaine de janvier, et voir ce que j'aurais pu faire, ce qui probablement n'aurait pas été grand-chose, étant affligé d'un manque total de récolte de toute espèce. Il me semble qu'en octobre 1835, mon père a vendu un emplacement pour moi pour 40 louis, payables au 1<sup>er</sup> octobre 1837; peut-être moitié d'un autre emplacement dont la première moitié avait été précédemment vendue pour payer M. C.-S. Delorme. A-t-il aussi été vendu depuis? Tu pourras aussi le savoir de papa : ce sont là des ressources que je puis avoir pour payer M. [Jacques] Viger.

Une attaque violente, soit de rhumatisme universel, soit de rhumatisme local (car je ne puis supposer qu'un abstinence<sup>185</sup> comme moi, qui ai toujours été forcé à faire un exercice violent, ait pu être visité par la goutte), commencé dès 22 dernier, me tient à la torture dans mon lit et me force d'employer le ministère de mon autre moitié pour te répondre.

Ayant déménagé en 1834, mes papiers sont tellement bouleversés que je ne puis dire au juste jusqu'à quel temps les intérêts ont été réglés. Nous avons été tous sensibles à tes marques d'amitié, et te prions de recevoir, ainsi que Mme Cherrier, nos meilleurs souhaits de la saison.

Crois-moi avec la plus sincère affection ton ami dévoué et cousin.

D.B. Papineau



À L.-J. Papineau

Petite-Nation, 1<sup>er</sup> février 1837

Mon cher Papineau,

Dans ma lettre d'avant-hier à papa, je t'ai envoyé huit piastres que j'avais reçues pour toi; aujourd'hui je t'ai envoyé huit autres pour papa, que Mme Lynch a remises pour lui à mon fils, qui lui en a donné reçu.

Je commence à pouvoir m'appliquer un peu, et comme je prévois que ma convalescence sera longue, j'en veux profiter pour régler mes affaires avec toi. Tu as emporté les livres terriers, il serait nécessaire que tu me les renvoyasses.

J'attends aussi de toi des instructions pour Newman et pour la réponse à donner à M. Hamilton. Pour ce dernier objet, je vais te répéter ce que je t'ai dit de vive voix. M. Hamilton a envoyé l'automne dernier Landriaux demander si je permettrais de descendre du bois par la rivière au Saumon; j'ai écrit que je n'y voyais pas grande objection, mais qu'avant d'accorder telle permission, il fallait constater si le bois à être ainsi descendu serait pris ou non sur la seigneurie, dont la ligne avait à être prolongée encore environ une lieue et demie. Que comme il faisait lui-même du bois sur les Terres de la Couronne à l'est, s'il connaissait quelque arpenteur commissionné pour cette province qui pût tirer la ligne, de me le faire savoir et que je verrais de suite à la faire prolonger. Sa lettre me marquant qu'il avait M. Quinn à sa disposition, qui pourrait faire l'ouvrage, que lui, M. Hamilton, payerait l'arpenteur pourvu que je fournisse les agents et les hommes, ne m'est parvenue qu'un mois après sa date, ce dont je l'ai informé, lui marquant en même temps que j'avais dans l'intervalle donné ordre à Newman de faire cette besogne. Tu as vu la lettre en réponse de M. Hamilton, dans laquelle il offre de payer la moitié des frais.

À présent, je te dirai que mon objet en accordant la permission de descendre du bois était double : 1<sup>o</sup> accorder une chose à un voisin qui en a besoin, laquelle ne peut causer de préjudices à celui qui l'accorde; 2<sup>o</sup> comme depuis une couple d'années, en faisant faire des mines, des flottes, des piquets, etc., par des gens de l'endroit dont la récolte avait manqué, il les a mis en état de gagner leur vie, qu'il paraît en avoir agi très honorablement avec eux, payant en argent sans difficulté à la livraison des objets qui lui étaient vendus, la balance qui leur revenait, je voulais me ménager à moi-même l'occasion de placer avec le temps environ 3 ou 4 mille flottes que je puis faire sur mon terrain, outre environ 16 arpents en superficie de bois taillis que j'ai proposé à faire des piquets de cages. Ces derniers se vendent ordinairement 40/ le millier. Il lui en faut près de 20 000 par an. Un homme peut en couper de 300 à 400 dans un jour. Il n'y a que deux à trois arpents à les tirer et, dans de mauvaises années comme l'ont été pour moi les dernières et surtout la présente, ce m'aurait été une grande utilité. D'après ceci, vois ce que tu penses de mieux à faire et marque-le-moi. Il convient de donner une réponse prochaine.

Pendant que j'en suis à écrire et parler d'affaires, continuons. Papa me dit que tu lui as parlé de l'acquisition de ma terre de la Baie, que je te l'avais offerte pour 500 £, dont 250 £ payables à M. Masson et 250 que je lui ai dit que tu garderais entre tes mains et sans intérêts, jusqu'à l'établissement de nos comptes et leur arrangement. Que tu ne voulais te décider à accepter, de crainte de me faire tort, vu que la terre est louée 50 louis, ce qui ne laisse pas que de m'aider. Je pense qu'à l'avenir, ayant un meilleur fermier que ci-devant, je m'apercevrai moins de la perte de cette ressource.

Indépendamment de cela, je dois et il faut que je m'acquitte. J'aime mieux faire un sacrifice volontaire dont je connais la portée que d'en faire de forcés qui seraient infiniment pis. Je sais bien que je ne pourrai pas réaliser ce que vaut la terre; mais puisque je suis décidé à faire un sacrifice, j'aime infiniment mieux que quelqu'un des miens en profite plutôt que des étrangers. Et je ne puis certainement trouver mauvais que tu ne fasses pas plus qu'un autre ne voudrait faire. Seulement je vais t'ajouter qu'il faudra, comme de raison et pour ta sûreté, qu'Angelle signe le contrat. Comme il est quelquefois d'usage, il lui faudra ses épingles, mais ce sera modeste. Elle demande un sofa en crin et une commode en cerisier, des meubles de seconde main mais propres néanmoins seraient suffisants. Vers le mois de mai, quand commencent les déménagements, il n'en manquera pas de tels que tu pourrais avoir à bon marché. Si papa se décide à faire monter son ménage, on mettrait ses meubles avec, ainsi que les chaises que j'ai chez toi, et tout monterait ensemble.

Adieu, mon cher Papineau; mon mieux continue, pourtant je suis bien mieux le jour que la nuit. Le retour périodique de la fièvre, le soir, me déplaît et me fait penser qu'à part du rhumatisme universel inflammatoire, je suis aussi attaqué de la maladie nommée fièvre continue aiguë, dont mon petit Casimir a été si dangereusement malade. La révolution que j'ai eue vendredi dernier en a été la crise, et je ne vois pas que les fièvres rhumatiques soient sujettes à pareille crise.

Respects, compliments, amitiés à qui que de droit. Réponse de ta part et prochaine fera plaisir à ton frère tout affectionné.

D.B. Papineau



L'honorable Jh Masson  
Montréal

Petite-Nation, 6 février 1837

Monsieur,

Par ma lettre du 28 novembre dernier, en réponse à la vôtre du 24 du même mois, je vous informais que je descendrais à Montréal pour les affaires de M. Turney à la fin de décembre ou au commencement de janvier suivant, et je n'y suis pas encore allé.

Le 22 décembre dernier, j'ai été attaqué d'une violente fièvre continue aiguë, suivie le 4 de janvier d'une attaque de rhumatisme universel inflammatoire, qui m'a tenu confiné au lit depuis. J'ai été absolument privé de l'usage de mes facultés corporelles, sans pouvoir seul remuer même un de mes doigts. Ce n'est que depuis quelques jours que j'ai recouvré l'usage de mes doigts, assez pour pouvoir écrire, et j'en profite pour vous faire voir qu'il n'y a pas eu de ma faute si je n'ai pas tenu ma promesse.

Pendant ma maladie, mon père, malgré son grand âge, est venu me voir. Je lui ai parlé de Turney et il m'a dit que l'affaire était arrangée, que Turney avait vendu la propriété dont le paiement vous avait été transporté et que l'acquéreur aura dû vous faire les paiements échus. Je serai bien flatté de savoir de vous-même si vous avez été satisfait, ou si l'acquéreur dont mon père n'a pas pu me dire le nom, aura pris quelque arrangement avec vous.



J'espère d'ici à l'automne vendre une de mes propriétés dans cet endroit. Au moyen de cette vente, je pourrai vous assurer le remboursement de 250 £. Je ne suis encore qu'en correspondance à ce sujet, et ne sais encore quels termes de paiements pourront être spécifiés. À tout événement, la négociation ne pourra se conclure avant le 15 novembre prochain, la propriété étant louée jusqu'à ce temps.

Vous voyez, Monsieur, que je fais tout mon possible pour vous payer aussitôt que possible. Je fais pour cela bien des sacrifices, mais ils ne me coûtent pas, tant je désire de m'acquitter. Je veux bien penser que vous souhaiteriez être payé plus tôt; que mes délais, quoique involontaires de ma part, vous empêchent de mettre votre argent à profit. Mais aussi vous voudrez bien convenir de votre part qu'il n'est pas ordinaire à un créancier de ne rien perdre dans le cas de faillite d'un de ses débiteurs, tandis que vous, vous êtes assurés de recevoir 20/ par livre et l'intérêt en sus, pourvu que vous veilliez continuer d'avoir la patience que vous avez eue jusqu'à présent.

Je pourrais peut-être m'acquitter plus promptement avec vous si vous le vouliez. J'ai une bonne bibliothèque, qui certainement ne déparerait pas votre manoir seigneurial de Terrebonne; elle n'est composée que d'ouvrages solides que je m'étais procurés pour aider à l'éducation de ma famille et à ma propre instruction. Si vous consentiez à prendre de mes livres à 25 ou 30 pour cent au-dessous de ce qu'ils m'ont coûté, je pourrais en avoir assez à vous vendre pour pouvoir m'acquitter avec vous. Si cette proposition vous convient, je pourrai vous envoyer un catalogue de mes livres, à l'exception des livres de droit, avec leurs prix coûtants, sauf ensuite à nous de convenir de la déduction à faire.

Un mot de réponse obligera infiniment un pauvre malade qui a été près [de] lever les pattes, et qui en cas de surprise voudrait, avant de mourir, assurer d'une manière ou d'autre le sort de sa famille.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre obéissant serviteur.

D.B. Papineau



À L.-J. Papineau

Petite-Nation, 3 avril 1837

Mon cher Papineau,

J'ai su que tu n'avais pas pu voir M. Tucker et comme il est venu ici samedi, je lui ai demandé, au lieu de son billet, une traite sur quelque maison de Montréal, ce qui m'a semblé mieux qu'un billet qu'il t'aurait fallu endosser. Il m'a promis d'envoyer cette semaine une traite de 50 louis, qui te sera présentée tout acceptée par celui sur qui il la tirera. C'est mieux aussi, je pense, que 25 £ que tu marques. Aussitôt le bois mesuré, il donnera une autre traite pour la balance.

Papineau m'avait averti que tu avais reçu dix piastres de Charles Hughes, et j'en ai fait l'entrée en conséquence. Je verrai Grégoire Côté aussitôt possible et lui passerai bail.

Je ne sais si tu auras été trop paresseux pour écrire ce matin, afin que demain je sache comment vous vous serez rendus.

Newman a relevé la rivière jusqu'au premier portage en-deçà du lac de Simon. Puis par le chemin de M. Cooke, il a été audit lac et en a pris la relevée jusqu'au bout d'en haut où la rivière était libre; mais il n'a pas arpenté ni mesuré la distance intermédiaire.



Je n'ai pas le temps, avant le départ de la poste, de rapporter sur le papier le détail de ses opérations, qu'il m'a laissé; mais d'après une ébauche à la grosse que j'en ai faite hier, il paraît que la rivière quitte la seigneurie avant d'arriver aux portages. Elle s'est éloignée de trois ou quatre arpents, rentre et côtoie la ligne (supposée) environ 6 ou 8 arpents, et en ressort, je pense, pour n'y plus rentrer. Cela ne pourra être connu que l'hiver prochain. Il est retourné pour borner les terres, comme on le lui avait dit. Il en avait borné 14 en haut de la ferme de M. Cooke, en partant de la continuation de la ligne entre 50 et 51 côte Saint-Joseph; laquelle ligne a juste 56 arpents et tombe au pied de la première chute. Il pourra y avoir encore deux terres de marquées sans toucher aux défrichements de M. Cooke.

J'écrirai à Toussaint par la poste de mercredi. En attendant, je lui envoie ci-inclus une piastre pour qu'il m'achète huit verges de *belle indienne brune*, mais à quinze sols la verge et pas plus. Elle montera quand il aura une bonne occasion pour l'envoyer.

Tu n'y gagneras guère à vouloir faire des réflexions sur les dévotes, qu'à faire épiloguer ta conduite, tes activités et tes paroles d'une manière peu charitable. En réponse à ton observation que tu n'as pas callé parce que Mlle Marchessault n'était pas avec toi, elle et sa bourgeoise ont trouvé que Dieu usait de miséricorde envers toi, en ne t'appelant pas à lui lorsqu'il ne te connaît pas trop prêt à paraître devant lui; qu'au surplus ce n'est qu'un avertissement à toi... faux, etc., et je ne sais combien d'autres choses.

Nos respects à mon cher papa, compliments à Julie, Amédée, Toussaint, etc. On embrasse les petits enfants. Ton frère affectionné.

D.B. Papineau



À L.-J. Papineau

Petite-Nation, 12 avril 1837

Mon cher Papineau,

Je suis après copier les comptes que nous avons ensemble. Pourtant il me manque quelques documents que je n'ai pu encore recevoir. Je t'ai demandé dans ma dernière lettre d'avoir ton compte avec M. Mears pour savoir ce que j'ai reçu acompte du bois du domaine. Je vois aussi qu'en 1829 je t'ai chargé de payer à Gagnon, maçon, qui a bâti l'école près de l'église, c'est-à-dire à sa femme et aux femmes de ceux qui étaient avec lui, 3,12,6 £, puis ensuite tant par semaine. Il est probable que je dois avoir quelque lettre de toi m'en informant. Mais si [j']avais ce compte, ce serait beaucoup plus court. Comme aussi je pense que c'est toi qui as reçu les 50 £ du gouvernement provincial pour la bâtisse de l'école, c'est-à-dire que ce t'a été adressé par M. Clouet. J'ignore si c'est resté entre tes mains ou si tu me l'as remis. Dans notre arrêté de compte de juillet 1825, pour annuler un arrêté précédent fait à Montréal, il est fait mention pour mémoire des frais de poursuite contre Tremblay, lesquels je pensais avoir réglés avec M. Bruneau, mais en référant à son compte rendu, je vois que ce n'est pas le cas, et que c'est toi qui as dû régler cela avec lui. Il y a aussi mémoire des loyers du nommé Hébert.

Tu voudras bien me marquer ce que tu as et sais de ce que je marque ci-haut, et tels autres documents ou comptes pour ou contre moi qui pourront faciliter ma besogne. Je ne retrouve

pas non plus les bons que j'avais donnés sur le moulin pour les années 1833, 1834 et la partie de l'année 1835 pendant laquelle le moulin a marché, c'est-à-dire jusqu'en mars. Comme j'ai encore beaucoup de papiers à visiter, j'espère trouver des renseignements sur ce dernier objet. En attendant, si tu peux m'en donner quelques-uns sur les autres ci-dessus mentionnés, je te serai obligé.

Depuis que je t'ai écrit (je demandais aussi les comptes du moulin – avant de fermer ma parenthèse, je te dirai que je voudrais avoir la date et la quantité de grain donné à Parent en 1835 et le compte de Corrigan), Newman est revenu. Trouvant lundi le 3 qu'il avait gelé suffisamment, il a repris la relevée de la Petite-Nation, interrompue précédemment, comme je te le marquais. Le résultat en gros est qu'à la quatrième lieue seulement la petite rivière sort de la seigneurie pour former une jolie île avec une chute de chaque côté, elle rentre au bout de 4 ou 5 arpents, un mille environ plus loin elle sort encore, va vers l'ouest environ 6 ou 7 arpents et rentre à environ 10 ou 11 arpents plus loin qu'elle n'est sortie. Un mille plus loin et à environ 10 à 12 arpents de l'est de la ligne (ce que l'on suppose en prolongeant la ligne seigneuriale, sur le papier s'entend) commence le lac de Simon, fait en forme de fer à cheval, et dont la ligne seigneuriale paraît couper l'extrémité ouest. Là, Newman a pris le chemin de Cooke qui gagne le grand lac, mesurant et arpentant jusqu'à la barrière et de là jusqu'à la grande île du grand lac. Le résultat de l'opération est que la barrière se trouve à près d'une lieue et demie plus loin que la cinquième lieue de la seigneurie, par la prolongation de la ligne et environ 48 arpents plus à l'ouest du point ci-dessus marqué de la ligne prolongée, la grande île est à 32 arpents de la barrière. Ici il a terminé ses opérations, n'ayant pas de petits drapeaux pour faire la relevée du lac par intersections, et la distance étant trop grande pour s'en dispenser, l'île a environ 32 arpents de long et le lac, d'après la partie mesurée, peut avoir  $2\frac{1}{4}$  à  $2\frac{1}{2}$  lieues de long. Comme il est maintenant constaté que le lac est entièrement en dehors de la seigneurie, sa relevée est inutile. La seigneurie s'étend à un quart de lieue plus loin que le lac de Simon, et il paraît que la petite rivière la laisse bien près de son coin nord-ouest.

La ligne d'entre les N<sup>os</sup> 32 et 33 a été prolongée jusqu'à la rivière, il y a 90 arpents. Cela fait voir que nos opérations rejetaient le (plan) général de la Petite-Nation environ 8 arpents plus à l'ouest qu'elle ne l'est réellement, et cela à partir du point où elle est coupée par la ligne de Fletcher. Et cela n'est pas surprenant, y ayant eu 172 stations, dont beaucoup très courtes et par conséquent difficiles à rapporter exactement sur le papier par l'insuffisance de l'échelle pour les petites distances.

J'espère que tu seras content de ces détails. Aussitôt la neige baissée, on reprendra le bornage des terres sur la petite rivière et le long de la ligne ci-dessus mentionnée, qui suit à peu de chose près le cours général de la rivière, dont tous les portages et chutes, à l'exception d'une seule, se trouvent chez toi.

Ma santé ne s'améliore ni ne s'empire. Je remets le tout aux influences chaleureuses du soleil de mai ou juin. Amitiés à Julie et ses enfants que l'on embrasse bras dessus et dessous. Ton frère affectionné.

D.B. Papineau



M. Toussaint-Victor Papineau<sup>186</sup>  
chez Joseph Papineau, écuyer, notaire  
Montréal

Petite-Nation, 17 avril 1837

Mon cher Toussaint,

J'espère que l'enveloppe que j'ai barbouillée aura eu l'effet d'apaiser ta colère. Aussi, ai-je pensé qu'au lieu de la laisser augmenter en attendant la poste suivante, exécute ce que dit Virgile, faisant parler Neptune: *At praestat motos componere fluctus*<sup>187</sup>. Ainsi donc présumé que toutes tes facultés irascibles sont maintenant tranquilles et apaisées, je vais reprendre la trame ordinaire de notre correspondance, c'est-à-dire te faire des questions et te donner des commissions.

Dans ma dernière lettre à papa, je l'invite encore à venir ici et lui donne plusieurs raisons. Entre autres, celle de vouloir faire continuer à [JBN] Papineau l'apprentissage de sa profession sans risque. Et il y aurait du danger s'il n'était pas continuellement sous mes yeux. Papa te communiquera ma lettre s'il le juge à propos. Mais je lui dis que tu aimerais mieux être ici que d'être en bas, vu que la terre peut se livrer et donner de quoi s'améliorer, tandis qu'occupée par vous elle ne sera qu'un surcroît de dépense, etc.

Je t'ai parlé précédemment de deux lapines que je voulais avoir. Mon lapin est mort d'ennui. Je t'ai parlé chène en corde; tu m'as répondu que ce vaudrait 10 à 12 piastres la corde. Cela n'est pas assez détaillé. Il faudrait savoir si plusieurs personnes connaissantes t'ont donné ces informations et si vous parliez de bois dont je te donnais les dimensions. Les deux personnes qui avaient promis à Papineau des patates de semence n'en peuvent donner du tout; ainsi me voilà sans semences. Larocque & Bernard ont-ils repris leurs affaires? Il me semble qu'il y a eu de la folie ou de l'étourderie dans la conduite de quelqu'un de la maison et que les propriétaires feraient bien de faire une enquête, afin de faire tomber le blâme sur qui il appartiendra. Je pense que je m'arrangerai pour faire faire de la cendre par quelques-uns de mes voisins et qu'il faudra que je me précautionne de coton à chemises, laine, pipes, lard et farine. C'est pour cela qu'ayant fait parler cet hiver à la maison canadienne, je désirerais savoir si elle continuera ses affaires. Si j'y fais quelques emplettes, elles seront, comme l'an dernier, payées dans le cours de la saison. Probablement que ta lettre de demain répondra à quelques-unes des questions que je te faisais.

L'on me dit que l'évêque de Telmesse doit écrire et publier un mémoire en réponse aux notes de La Fontaine<sup>188</sup>. Si c'était le cas, j'aimerais à le voir. Il me semble que les différentes dispositions législatives du Roi de France sont plus que suffisantes pour prouver que les biens temporels de l'Église et l'administration ne sont pas mis sous le [même] contexte de l'autorité temporelle que tous les autres biens des particuliers et que, lorsque l'on a refusé à la Chambre le droit d'intervenir comme branche de la législature, c'était pure chicane. Si je m'en rappelle aussi, l'on disait que le Roi de France ne légiflait sur ces matières que du consentement de l'Église, sous peine de nullité de ses ordonnances, etc. Étrange doctrine par laquelle le législateur ne pourrait contraindre qu'une des deux parties à l'obéissance! l'autre devant toujours rester indépendante! Il s'ensuivrait qu'il y aurait deux règles et deux mesures, dont l'une exclusivement pour favoriser l'Église et les prétentions de ses membres enseignants,

l'autre simplement pour condamner sans distinction tous les membres de l'Église enseignée, contre lesquels les premiers porteraient plainte, fondée ou mal fondée, car si l'Église en corps est infaillible, l'expérience de tous les jours prouve que les individus, quelque élevé que soit leur rang dans la hiérarchie, ne le sont pas. Sans quoi on n'aurait pas ni des évêques et des patriarches schismatiques ou hérésiarques. Il ne s'ensuit pas pour cela que l'autorité temporelle soit infaillible non plus, mais comme elle ne doit statuer et qu'en effet elle ne statue que pour les intérêts actuels ou d'un futur si prochain que ce ne change pas l'état de la question, le mal qu'elle peut faire dans un temps se trouve réparé dans l'autre.

Tu as lu le pamphlet de La Fontaine et tu es aussi en faveur de l'inamovibilité des curés. Je sais que depuis longtemps c'est l'opinion de papa. Mais on me dit que Papineau soutient l'opinion contraire comme vraie. Quelles sont à ta connaissance les opinions de Côme et des Messieurs Viger à ce sujet? Je t'entretiens d'une chose dont je pense bien qui va ne vous occuper guère dans le moment actuel, et que les résolutions de lord Russell vous occupent infiniment plus que l'affaire du curé Nau. À toi, libre de me dire tout ce que tu voudras et sauras sur l'une et l'autre affaire. Carte blanche, pourvu que tu me dises quelque chose. Ah! Ah! Plains-toi donc à présent. J'ai regret de n'avoir pas mal écrit ma lettre pour me venger un peu en te donnant de la peine à la défricher, puisque tes reproches me font écrire si promptement. Adieu, porte-toi bien. Amitiés et compliments comme de coutume.

Ton frère affectionné.

D.B. Papineau

←→ r r

À L.-J. Papineau

Petite-Nation, 17 mai 1837

Mon cher Papineau,

Ci-inclus, je t'envoie une traite de McAlpine sur MM. McGill & Co., que je te prie de faire accepter immédiatement et me donner avis de son acceptation ou non acceptation par la poste de lundi prochain, et cela sans faute. Cette traite n'est pas pour moi, c'est pour le bois de Beaudry pour lequel j'agis. Je ne sais encore quelle quantité de bois il y aura, mais c'est sur cette traite, si acceptée, que je toucherai ce qui pourra te revenir pour le droit de couper le bois. Beaudry consentira probablement à la faire discompter, car son marché avec McAlpine porte qu'il doit fournir des endosseurs pour cela.

Fais-moi le plaisir de voir à cette affaire immédiatement, vu que le bois va être mesuré ces jours-ci et que je ne consentirai pas qu'il parte avant d'avoir reçu ta réponse. D'un autre côté, voilà le temps de faire partir les cages, et un délai de quelques jours peut causer beaucoup de dommage aux parties intéressées.

Papa s'est rendu dimanche soir bien portant, ainsi qu'il m'en a informé par un billet de lundi. Je n'ai pu encore aller le voir, mais je profiterai des premiers beaux chemins, temps chaud et sec, qui se présenteront pour le faire.

Rien de plus à te marquer pour le présent. Amitiés et compliments comme de coutume.  
Ton frère affectionné.

D.B. Papineau



À M. D.-B. Papineau, écuyer, M.P.  
Ou en son absence à madame D.-B. Papineau  
Petite-Nation

Montréal, 14 juin 1837

Ma chère Angelle,

Dimanche dernier, tu as su ou dû savoir que nous nous sommes rendus à l'église tout juste pour attraper la bénédiction à la fin du sermon; puis celle de la fin de la messe. À dix heures vingt minutes, tout était fini et, cinq minutes plus tard, M. le curé avait pris son bouillon. J'ai été le voir et il nous a invité à dîner si obligeamment que nous y sommes restés.

Tu as eu des nouvelles de mon départ de chez papa, ainsi il est inutile de rien dire de là; partis le lendemain à 5 heures et demie, après avoir déjeuné et pris par précaution deux bouteilles de bouillon sur six que papa avait fait préparer, nous sommes arrivés à la tête à 8¾ heures. Le *steamboat* est arrivé à 10. Nous avons embarqué dans le paquebot avec je ne sais combien d'hommes, femmes et enfants du 15<sup>e</sup> et 24<sup>e</sup> régiments, qui descendent à Québec. Il était impossible de se remuer. À une heure et demie nous sommes arrivés à Carillon, chez un Allemand nommé Schagel<sup>189</sup> (il a le bras coupé), conduits à la touée par le *steamboat* qui nous a sauté la chute à Blondeau. Ainsi, je n'ai donc pas encore vu le bout du canal fait pour la passer. Comme nous avions déjeuné très matin, en arrivant papa a demandé à dîner pour nous deux. L'homme ignorant que papa était sourd, lui a dit un peu bas que le dîner se préparait pour tous les passagers, et qu'on le prendrait quand il serait prêt. On a demandé, en attendant, de nous faire chauffer une bouteille de bouillon, dans laquelle nous avons cassé du pain, et avons pris cela en attendant mieux, comme nous pensions.

Le dîner s'est fait et la dame du logis a demandé à tous les autres s'ils voulaient dîner sans nous le dire; ils ont entré, se sont mis à table, la porte a été fermée, et nous en arrière. On a demandé de nouveau à manger, après que le dîner a été un peu avancé. On nous a répondu que nous n'avions pas été compris.

- Eh bien, dans ce cas-là, faites-nous donc quelque chose que nous mangions.
- Quand les autres auront fini, on fera un nouveau dîner auquel vous prendrez part.

Là-dessus, papa a été voir à une autre auberge et a demandé à dîner, en mauvais anglais, pour deux et est venu me chercher. C'était une maison irlandaise. On lui a apporté un petit morceau de saumon bien petit, des confitures de fraises brûlées, du thé avec de la grosse cassonade, quelques galettes de pâte bouillie, le tout placé sur une nappe qui, je pense, servait depuis quinze jours. Papa n'a pas été content et a demandé de la viande...

Mais je vois que l'heure avance et qu'il faut que ma lettre se rende à la poste à temps. L'histoire que j'ai à conter, quoique encore longue, se termine parce que je n'ai pas dîné; que, le soir, j'ai pris à bord du *steamboat* un morceau de pain rôti avec du beurre et deux verres de limonade.

Dans la nuit, vers dix heures, le *steamboat* est parti et nous a débarqués à Lachine. Papa, ne voulant pas se fatiguer dans une voiture de terre, a préféré aller dans le canal. Mais ici il n'y a pas de paquebot pour les passagers. On s'est logé dans la barge du *steamboat* qui était chargée de bois; puis ensuite les troupes et leur bagage ont été introduits, mais sur le pont seulement. Rien pour manger. La barge a échoué une dizaine de fois dans le canal et, enfin, à deux heures je suis venu demander à déjeuner à Papineau pour papa, qui est venu me rejoindre une demi-heure après, et pour moi. Voilà notre vie de voyage. La misère est probablement finie.

Ce soir, j'irai voir le Dr Nelson. Il est trop occupé dans le jour pour qu'on puisse le voir, et tu sauras samedi ce qu'il m'aura dit, car je t'écirai par la poste de vendredi.

Adieu, ma chère amie, embrasse bien tous les enfants ainsi que Madsem<sup>190</sup> pour moi. Des amitiés et compliments à nos autres gens et ceux de Cipaye, si tu as quelque occasion, tout ce que l'on a coutume de dire en pareil cas, et quelque chose de plus s'il est possible.

Point de politique, je n'ai pu encore prendre hauteur ni me mettre au courant. Adieu derechef. Ton ami et mari.

D.B.P.



À Angelle Cornud

Montréal, 16 juin 1837

Ma chère Angelle,

Tout est agitation dans ce moment de crise politique. Je n'écirai pourtant rien, ayant de la difficulté à remuer les doigts. D'ailleurs, je ne sors pas et ne m'informe de rien. Je me moque quelquefois des gens, mais c'est pris en bonne part. On pense assez généralement que la Cour ne rendra pas jugement dans l'affaire du curé Nau.

Crois-moi toujours ton ami.

D.B. Papineau



À Angelle Cornud

Montréal<sup>191</sup>, 19 juin 1837

Ma chère Angelle,

Papineau est parti samedi pour aller à l'assemblée anticoercitive de Berthier; on l'attend aujourd'hui. Il va, dit-on, être demandé par les comtés de La Prairie et de L'Acadie, si toutefois ces deux endroits ne sont pas du même comté, ce que je me donnerai pas la peine de vérifier dans ce moment.

Tu sais, si tu as lu les derniers papiers, que le gouverneur a assemblé son Conseil exécutif en y appelant celles des personnes qui ont sa confiance qui résident dans le district de Montréal. Mondelet est revenu mais rien ne transpire, des mesures y ont été débattues ou adoptées. Je mentionne ceci parce que les papiers ont rapporté les rumeurs qui circulent sur l'objet de cette convocation.

Il a dû y avoir lundi, à Saint-Hyacinthe, une assemblée préparatoire pour digérer des résolutions à être proposées à une assemblée du comté de Saint-Hyacinthe qui doit avoir lieu demain, Morison n'ayant pas trouvé la première assez nombreuse. Sa conduite lors de la première assemblée est rapportée diversement. Comme je ne savais qu'en penser, je n'ai pas voulu lui en parler lorsqu'il est venu; et lui n'a pas non plus entamé le sujet. On dit pourtant qu'il est offensé des louanges que lui donnent *Le Populaire* et qu'il doit lui en écrire à ce sujet.

Tu veux savoir ce qui se passe : je t'en dis ce que je puis en accrocher avec une oreille bien sourde, et l'autre qui l'est tout à fait.

Les patriotes de Montréal en sont véritablement à ne boire que du whisky et de la bière, ne mettant de vin que pour les malades et s'abstenant d'en user. Quelques amis de Québec venus les voir croyaient que la proscription des objets importés (de luxe, principalement, s'entend) n'était que pour les grandes occasions et d'apparat, mais ils ont été tous surpris de voir que la privation de ces objets s'exerce en toute occasion. Quelques-uns pourtant des anciens, accoutumés à un régime plus généreux, prendront un peu de vin, mais n'en offrent à personne.

Je suis bien aise que le soufre a fait du bien à mes plantes. Avis de s'en servir pour autre chose.



À Angelle Cornud

[Montréal], 20 juin 1837

Ma chère Angelle,

Tu as dû voir par les papiers publics et par ma lettre précédente que le Conseil exécutif a été assemblé extraordinairement. Il paraîtrait que Debartzch se serait rendu d'avance à Québec pour engager le gouverneur à sévir et empêcher des assemblées populaires, etc. Mais le Conseil consulté, on a fini par adopter la mesure d'une proclamation qui de suite a été expédiée par exprès, dans le but, s'il était possible, d'empêcher les assemblées des comtés de Berthier et d'Yamaska. Si j'en ai le temps, je vais t'en faire l'historique.

Prenons les choses d'un peu plus haut. Papineau a été invité à assister à l'assemblée de Berthier, convoquée pour le 18 dès le commencement de la semaine. Son acceptation de l'invitation a été publiée dans les papiers d'ici, republiée dans ceux de Québec, et il a fallu là se décider à arrêter l'élan. La proclamation a donc été livrée vendredi soir. Rendue aux Trois-Rivières, le samedi, le shérif Ogden a traversé, le dimanche, du côté du sud pour en distribuer des exemplaires. Il s'est justement rendu à la porte de l'église avant la messe et au moment où un capitaine influent lisait une annonce à un rassemblement d'habitants, pour leur dire qu'une assemblée aurait lieu après la messe et qu'il invitait tous ceux qui étaient présents à ne pas s'absenter, mais à rester avec leurs parents et amis. Avant que le capitaine eût fini, le shérif lui a adressé la parole, lui disant de ne pas achever; que jusqu'à ce moment il avait [dû] être innocent et avait droit de demander une assemblée, mais que plus tard il devenait coupable s'il continuait, vu que le shérif apportait une proclamation du gouverneur, qui défendait de telles assemblées et, lui donnant une proclamation, il l'a prié de la lire.



Notre capitaine a répondu : «Je ne suis pas un officier du gouvernement, mais je suis un citoyen de ce comté; si vous voulez lire votre proclamation, lisez-la mais moi, je suis venu pour demander à mes concitoyens de délibérer paisiblement avec moi sur nos affaires publiques et je leur réitère ma demande.» Le shérif a donc lu sa proclamation. Alors plusieurs personnes lui ont dit : «Je n'avais envie d'aller à l'assemblée, mais à présent je vais aller voir ce qui s'y passera. Quant à vous, Monsieur, vous y pouvez venir si vous voulez; si vous nous parlez, on vous écoutera, M. O'Callaghan y sera aussi, vous pourrez lui répondre s'il parle mal, ou l'approuver s'il parle bien.» Mais il n'y a pas été. Voilà ce que j'ai pu apprendre avec mes mauvaises oreilles sur l'assemblée d'Yamaska dont on aura des détails jeudi, et sur les fruits qu'y a produits la proclamation.

Papineau donc, pour en revenir à nos moutons, est parti samedi matin avec M. Ovide Perrault et a été coucher à Lavaltrie. Le soir même, vers 8½ heures, la proclamation s'est rendue chez M. Cuthbert, qui a envoyé toute la nuit des émissaires porter les proclamations chez les capitaines de milice, les prier de le venir voir le lendemain matin, et les priant, par tous moyens en leur pouvoir, d'empêcher la tenue de l'assemblée, mais tout a été inutile. L'assemblée a eu lieu et la pauvre proclamation n'a eu d'autre résultat que de fournir un sujet de plus pour parler à ceux qui se sont adressés à l'assemblée, et que d'exciter la curiosité d'un grand nombre qui, sans elle, se seraient tenus tranquilles chez eux. Ici, elle n'a été publiée et affichée qu'hier vers midi. Il ne paraît pas qu'elle empêchera les autres parties de la province de s'assembler et de se prononcer. Bien loin de là, elle ne fera que réchauffer les tièdes. Lorsque je serai rendu, si ma mémoire est fidèle, j'aurai plusieurs petites choses à ajouter, trop longues à écrire.

Dans *La Minerve* d'hier, il y a sur la seconde page deux colonnes et demie de matière non signée, contenant des observations sur la conduite du curé de Saint-Laurent, que je vous recommande. C'est bien écrit et ça porte à plomb.

J'ai la main fatiguée, ainsi adieu. Ton ami affectionné.

D.B. Papineau

On attribue le monceau de *La Minerve* à M. Chartier. Adieu.



À Angelle Cornud

[Montréal], 20 juin 1837

Ma chère Angelle,

Je commence ma lettre aujourd'hui pour ne la finir que demain. Je prends une grande feuille de papier au cas que la démangeaison de la remplir me prenne. Ce ne serait pas au reste la matière qui manquera, si je veux faire autre chose que répondre à ta lettre que je n'ai reçue qu'hier, après le départ de la mienne et vous barer, ce que je ferai. Tu crains la sécheresse; ici, dimanche et la nuit qui l'a précédé, il a plu assez abondamment avant l'heure des basses messes pour qu'il n'y ait pas eu de poussière; avec un beau frais et superbe, les gens de Montréal ont joui d'une belle. Aujourd'hui, la pluie a commencé avant le jour, et elle dure encore à 5½ du soir. Comme elle a toujours tombé bien fine, j'espère qu'elle fera du bien.

Je veux bien croire que je pourrais avoir besoin des recommandations de Madsem; mais me faire dire d'être bien sage, c'est bien vague, et cela ne dit pas grand-chose. J'en conclus que je



suis bien comme je suis, et que c'est pour se donner un peu d'importance à soi-même que l'on recommande aux autres ce que l'on ne peut être soi-même. C'est si doux de faire porter aux autres le fardeau de la sagesse dont on se débarrasse si lestement.

Enfin, pour finir ce qui concerne ta lettre, tout le monde a reçu avec plaisir tes amitiés, t'en envoyant d'autres en échange, et moi j'embrasse tous mes enfants, et Madsem aussi, et toi aussi, et crois-moi ton ami affectionné.

Voilà ma lettre terminée comme la tienne et en réponse à ce que tu m'y disais.

Maintenant, j'ai encore du papier vide, une mauvaise plume, de l'encre blanche, une main qui ne veut pas s'arrêter et qui écrit si vite que je ne sais si tu pourras lire mon écriture. Quant à moi, je n'essayerai pas à la relire. Je veux toujours avoir le prétexte, sinon le droit, de te gronder, et si tu ne peux pas lire ma lettre, ce sujet-là en vaudra bien un autre. Tu sais que je suis bien accommodant et que tous les sujets me sont bons, dès qu'il s'agit de dégoiser contre... contre ma femme.

Le docteur<sup>192</sup> décidera vendredi ou samedi prochain si je puis retourner chez moi et emporter des remèdes pour me soigner là-haut ou bien s'il faudra prolonger mon séjour ici. Je pense que j'éprouve du mieux. Mes lettres précédentes te l'ont déjà dit. Aujourd'hui, probablement par l'influence du mauvais temps, je ne suis pas tout à fait aussi bien qu'hier. Lorsque je serai rendu, si ma mémoire est fidèle j'aurai plusieurs petites choses à ajouter, trop longues à écrire.

Dans *La Minerve* d'hier, il y a sur la seconde page deux colonnes et demie de matière non signée, contenant des observations sur la conduite du curé [de] Saint-Laurent que je vous recommande. C'est bien écrit et ça porte à plomb. D'ici à demain, je verrai si j'aurai quelque chose à ajouter.

J'ai la main fatiguée. Ainsi, adieu.

21 [juin]. Je me suis levé trop tard, je n'ajouterai rien. À l'avenir, je ferai adresser mes lettres par Louis, dont vous connaissez l'écriture, et à D.-B. Papineau, P.M. Tu les ouvriras et les liras.

On attribue le morceau de *La Minerve* à M. Chartier. Adieu, compliments et amitiés à tous mes enfants, chez Toussaint à qui tu pourras envoyer ma lettre, si tu penses qu'elle lui fera plaisir, et à Madsem à qui je n'ai pas le temps de donner un coup de patte. Elle n'y perdra rien pour attendre.

Ton ami.

D.B. Papineau



À Angelle Cornud

Montréal, 26 juin 1837

Ma chère Angelle,

Papineau est parti vendredi soir pour Québec, où il a été invité pour quelques assemblées publiques. Il y avait été invité par lettre et ne se souciait nullement d'y aller. M. Girouard est venu jeudi soir, lui a dit qu'il s'y en allait, l'a engagé et enfin décidé à en faire autant. On se fait pendre pour l'amour des autres.

Il s'est déjà tenu deux assemblées préparatoires pour convoquer une assemblée générale des citoyens de Montréal, qui aura lieu jeudi prochain, afin de se prononcer contre les mesures du ministère, comme le fait Québec. On est généralement d'opinion que le gouverneur n'a pas le droit d'empêcher de se prononcer sur les affaires publiques, et qu'obéissance n'est pas due à une proclamation qui foule aux pieds un droit reconnu des sujets anglais, et pratiqué de temps immémorial; maintenu très souvent par l'autorité exécutive elle-même, quoique quelquefois elle s'y soit opposée à main armée en Angleterre. Mais aussi il est reconnu que cette intervention à main armée était illégale.

Avec affection. Ton ami.

D.B. Papineau



Reçu

Saint-Denis, 28 juin 1837

[De la main de Louis-Joseph Papineau, au nom de son père]

Reçues de Ls Jh Papineau de Montréal, écuyer, avocat, quinze livres courant en acompte de la somme de trente livres, même cours, de rente constituée due à Mme veuve Lecavelier, et qui écherra et deviendra due au premier de juillet prochain. Montréal le vingt-trois juin 1837. Jh Papineau.

[De la main de Denis-Benjamin Papineau]

En présence de témoins soussignés, Marie-Anne Cherrier, veuve Lecavelier, a reconnu avoir reçu de Jh Papineau, écuyer, ci-dessus signé, par les mains de Madame Dessaulles, la somme de quinze livres, cours actuel, ci-dessus mentionnées, et a déclaré ne pouvoir signer, ne voyant pas clair. Saint-Denis, 28 juin 1837. Ol. Chamard, Charles Olivier, témoins.



L'honorable L.-J. Papineau  
Montréal

Petite-Nation, 30 juin 1837

Mon cher Papineau,

La présente te sera remise par Michel Beaudry qui va à Montréal au sujet de la traite de M. McGill que je t'ai envoyée il y a quelque temps, et que [tu] m'as écrit avoir été acceptée. Je t'engage à passer par terre, sachant que tu dois être, le 1<sup>er</sup> juin, à Sainte-Scholastique. Peut-être de là viendras-tu faire un tour ici pendant que tu seras en chemin.

Je suis fâché de n'avoir que de mauvaises nouvelles à te donner de moi : mes douleurs me reprennent comme de plus belle, font pourtant des progrès moins rapides qu'à la première attaque. Ce que j'attribue aux bains chauds que je prends depuis la semaine dernière. Ils me font suer abondamment. Je n'ose plus appeler le Dr Leman. Je n'ai pas le sou et il est trop occupé pour pouvoir me suivre d'un peu près. Si j'avais quelque moyen, ou j'irais me faire

soigner à Montréal, ou bien j'irais prendre les eaux de Calédonie. Il m'est presque inutile de demander ce qui vaudrait mieux, ne pouvant faire ni l'un ni l'autre.

Ci-inclus est le compte du bois de Beaudry, pour te mettre en état de recevoir ce qui t'est dû.

J'ai trop de difficulté à écrire et, j'oserai même dire, à penser dans l'état de mal aise où je suis pour parler affaires ou politique. Seulement j'observerai au sujet du *Vindicator* que tu marques que plusieurs bons patriotes voudraient faire tomber à cause de ce qu'il dit contre les banques. J'observerai, dis-je, que toute vérité n'est pas bonne à dire, et qu'il lui aurait peut-être mieux valu de ne faire que cette simple question, en gros caractères : Quelle garantie les banques ont-elles offerte pour faire croire qu'elles ne seront pas les premières à exporter leurs espèces pour profiter de la prime qu'elles supportent? Et demander en même temps si ce n'est pas pour cela qu'elles prennent des précautions pour qu'il ne leur en soit pas demandé pendant qu'elles se videraient?

Adieu. Saluts et amitiés aux patriotes de Saint-Benoît. Je crains de n'être bientôt obligé de leur envoyer mes compliments datés des Champs-Élysées, si de là je puis trouver des occasions.

Ton frère affectionné.

D.B. Papineau



À L.-J. Papineau

Petite-Nation, 31 juillet 1837

Mon cher Papineau,

J'ai reçu ta lettre du 23 du courant par Émery, et je n'y ai pas répondu plus tôt parce que je voulais auparavant savoir si je pourrais voir les personnes dont tu me parles pour te remettre un peu en fonds. Mais je n'ai encore vu que Tucker et Clifford. Le mauvais temps continué depuis l'arrivée d'Émery m'a tenu à la maison. Je vais régler avec Tucker qui est allé dans le haut de la rivière (Ottawa) et qui doit descendre aujourd'hui ou demain. Quant à Clifford, je l'ai vu mardi dernier, il m'a dit qu'il me reverrait à la fin de la semaine et tâcherait d'écrire à Québec pour avoir quelques fonds. Mais je pense bien que ce lui sera inutile. Fortin, à qui il avait vendu ses bois, est en faillite. Cet événement, me dit-on, ruine la plupart des marchands de bois de l'endroit qui lui avaient vendu le leur pour la plupart, et à qui il avait donné des billets à 3 et à 6 mois. Il est même, dit-on, parti pour l'Europe.

Cette lettre sera communiquée à papa, vu qu'il a endossé un billet de Fortin à Clifford pour 100 £, que ce dernier avait endossé en me le transportant. Papa l'a fait discompter à la Banque du peuple. Je ne sais si Tucker a fait affaire ou non avec le même homme. Je vais demain probablement aller jusques chez Clifford, et verrai Hughes pour savoir où il en est. Morin a vendu sa terre à Joseph Lefebvre, mon engagé, pour s'acquitter de ce qui t'est dû et de 10 £ qui me sont dus à moi. Lefebvre a eu la bêtise de prêter à plusieurs personnes de l'endroit une quarantaine de piastres qu'il avait gagnées l'an dernier, et il ne peut plus les avoir dans ce moment. Étienne Racicot me doit 50 et quelques piastres, qui devaient être payées en mars. Si cela venait, je te les enverrais de la part de Lefebvre. Morin est décidé à partir cet automne. Tu ne saurais t'imaginer la misère qu'il y a par ici : rien à manger ni à gagner. La pêche seule,

quoique bien précaire, empêche de mourir de faim le haut de la seigneurie. Quelques-uns ont mené quelques billots au chenail où on les leur a payés 2/6, mais en *fleur* seulement et à 35/ le cent. Cela leur fait environ 5d à 6d par jour.

Papa avait bien raison de dire qu'il s'était aperçu que le Dr Leman faisait les yeux doux à Honorine. Voilà qu'il me l'a formellement demandée, et Honorine y consent assez volontiers. Il n'y a pourtant encore rien d'absolument décidé et quant à la chose en elle-même, ni dans le cas où elle aurait lieu, aux arrangements ultérieurs. Cela pourrait causer quelque petit dérangement dans nos petites affaires de famille. Quant à moi, je trouve les partis assez sains dans l'endroit, et celui-ci assez sortable pour ne vouloir pas le rejeter, si on en vient à des conditions raisonnables et telles qu'il paraît vouloir les laisser faire, disant qu'il s'en rapportera à tout ce que je voudrai. Je lui ai répondu de ne point spéculer sur ce que je pourrais laisser à mes enfants. Que j'avais des dettes à acquitter et que ce qui me resterait serait peut-être bien juste pour me faire subsister jusqu'au bout de ma carrière. À cela, il répond qu'il pense être capable de faire vivre une famille par sa propre industrie. Nous en sommes là.

Le roi mort, allons-nous avoir de nouvelles élections? Il me semble que nous avons un statut provincial par lequel le Parlement peut subsister six mois après la mort du souverain. Je conçois bien que ce statut n'ôte pas au représentant du souverain le droit de dissolution. Ce que je veux savoir en ce moment est ceci : dans le fait, aurons-nous ou n'aurons-nous pas de nouvelles élections, d'après l'état actuel des circonstances?

J'aurais été bien content si tu avais pu venir avant l'ouverture du Parlement. Tu aurais eu ici un peu de repos, dont tu dois sentir le besoin et on aurait pu faire quelque progrès dans le règlement de nos comptes respectifs. Si tu le pouvais, apporte donc les comptes du moulin et ceux des loyers de la petite maison vendue à Turney que tu as pu toucher.

Angelle est indisposée depuis plusieurs jours. Je recouvre toujours un peu plus de forces, mais lentement; et je n'ose m'exposer ni au serein ni au mauvais temps, ni au frais. À part de cela, nous sommes tous à notre ordinaire, vous souhaitant santé, courage et succès. Nos respects à mon cher papa, nos amitiés de tous à toi, à Julie et ses enfants et à Louis Dessaulles. Compliments à ceux de nos parents ou amis qui s'informeront de nous.

Ton frère affectionné.

D.B. Papineau

P.-S. Tu sais que l'affaire d'Honorine doit être tenue sous secret jusqu'à nouvel ordre.



À Jean-Jacques Lartigue  
Évêque de Montréal

Petite-Nation, 29 août 1837

Monseigneur,

J'ai à m'adresser à vous pour une affaire qui me touche de bien près. Dans l'éloignement et l'isolement où je me trouve avec ma famille, composée de filles et de garçons, on ne trouve pas facilement des partis sortables, surtout pour les premières. Il s'en présente un pour ma

filles Honorine, âgée de vingt ans. C'est un médecin nommé Leman. Protestant et de l'Église anglicane. Ayant été informé que plusieurs protestants avaient pu épouser des filles catholiques, j'ai consenti à ce que l'alliance eût lieu si toutefois vous vouliez permettre à un prêtre catholique de marier ma fille à un protestant. D'un autre côté, Louis Dessaulles et Honorine, cousins germains, s'étaient liés d'amitié d'abord, puis d'amour ensuite; mais Honorine ayant plusieurs fois entendu dire à sa mère que le mariage entre cousins germains étant défendu par l'Église, elle aurait peine à y donner son consentement; alors elle s'est engagée de mon consentement à épouser le docteur Leman.

Dernièrement, Louis Dessaulles est venu se promener et l'affection d'Honorine envers lui s'est réveillée. Le docteur Leman, hier, a demandé une réponse définitive<sup>193</sup>. Cette réponse de ma fille et la mienne dépendra absolument de la vôtre. Je vous avouerai que l'on m'a donné à penser (est-ce à tort ou à droit? je n'en sais rien) qu'il y aurait de votre part moins de difficulté d'accorder la permission à un de vos prêtres de marier une catholique à un protestant, que d'accorder dispense pour marier deux cousins germains.

Comme c'est matière de discipline, il me semble que dans les endroits où les populations sont aussi mélangées qu'elles le sont sur les confins de la province, l'Église peut sans grands inconvénients se relâcher de la rigueur de ses règles, comme je pense qu'elle le fait dans les États-Unis. D'ailleurs M. Leman consentirait à ce que ma fille élevât ses enfants, s'ils en ont, dans la religion catholique et s'y obligerait même par écrit si on le désirait. Ma lettre vous fera voir que je ne suis pas tout à fait théologien. Je le sais, je le crois, aussi je vous dirai que tant par esprit de soumission envers mon supérieur ecclésiastique que par motif de confiance privée envers vous individuellement, je m'en rapporte entièrement à vos lumières, ne doutant pas que vous n'en agissiez dans cette affaire comme un bon père spirituel envers un de ses plus respectueux et affectionnés fils.

Veuillez me croire, Monseigneur, avec tous les sentiments possibles de respect, votre très humble et obéissant serviteur<sup>194</sup>.

D.B. Papineau



À l'honorable Joseph Masson  
Montréal

Petite-Nation, 26 décembre 1837

Monsieur,

Ce n'est que le [ ] du courant que ma santé et les chemins m'ont permis d'aller voir mon père, qui demeure à cinq lieues de chez moi, depuis son retour de Montréal. Il m'a remis copie du jugement obtenu contre la succession Turney. Et ce n'est qu'aujourd'hui que la régularité des postes, dernièrement dérangée, me permet de pouvoir vous l'envoyer, signé de moi avec, je pense, assez de place pour que vous puissiez y ajouter les mots nécessaires pour vous mettre en état de faire le recouvrement des deniers entre les mains du shérif.

Vous renouvelant mes remerciements sincères pour vos bons procédés envers moi jusqu'à ce jour, et avec la confiance que vous voudrez bien me les continuer, jusqu'à ce que je puisse m'acquitter envers vous, je vous prie de me croire votre très humble et obéissant serviteur.

D.B. Papineau

P.-S. Auriez-vous la bonté d'accuser la réception de cette lettre, lorsque reçue.



L'honorable Jh Masson  
Montréal

Petite-Nation], 29 janvier 1838

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre dont je ne me rappelle pas la date, l'ayant laissée chez mon père à qui je l'ai communiquée. Il m'a dit que ç'avait été contre son opinion si les maisons par moi vendues à M. Turney n'avaient pas été saisies et vendues. Auriez-vous la bonté de dire à votre avocat de se concerter avec M. Gosselin pour faire immédiatement procéder à la saisie et vente de cette propriété?

Je vous remercie bien des avis contenus dans votre lettre, et c'est pour en profiter avec le moins de délai possible que je voudrais que vous en parlassiez à M. votre avocat, comme je le marque plus haut.

En vous réitérant mes remerciements, croyez-moi bien sincèrement, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

D.B. Papineau



L'honorable Joseph Masson  
Montréal

Petite-Nation, 30 avril 1838

Monsieur,

Je vous avoue que j'ai été surpris autant que mortifié de l'intervention de M. Viger, d'autant plus que je pensais que mon père s'était arrangé avec lui pour le payer par le moyen de quelque transport de dette.

Je conçois que vous avez dû soupçonner ma bonne foi, et je n'aurai rien du tout à dire contre vous si vous vous prévalez contre moi de vos justes droits. Si je pouvais trouver quelque acquéreur qui voulût acheter mes propriétés, je vous satisferais au plus tôt. Consentiriez-vous vous-même à venir voir les propriétés que je possède en cet endroit et à en acquérir à un prix raisonnable, au montant de votre créance? Les troubles cessant, la tranquillité rétablie, je pense qu'avec vos relations d'outre-mer vous pourriez trouver facilement quelque bon fermier européen qui pourrait acheter de vous, sans que vous fissiez aucun sacrifice. Les frais à faire seront en pure perte et pour vous et pour moi, et ne serait-il pas mieux de faire en sorte de nous arranger ensemble? Si vous ne trouvez pas ces propositions satisfaisantes et que vous persistiez

à faire vendre mes propriétés par le shérif, en ce cas je suis prêt à aller à Montréal et mettre volontairement entre ses mains mes propriétés; du moins s'il faut qu'il les vende, au moins les frais seront-ils en grande partie épargnés.

Mon père qui est à Montréal en ce moment, vous remettra ou enverra cette lettre et, s'il fait quelque arrangement en mon nom, je ne le désavouerai certainement pas.

Veuillez me croire, Monsieur, malgré les malheureuses circonstances où je me trouve, avec reconnaissance, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

D.B. Papineau



Denis-Émery Papineau  
Saint-Hyacinthe

26 septembre 1838<sup>195</sup>

Mon cher Émery,

Tu parles des gouailleries du *Fantasque* de Québec sur lord Durham. Tu aurais dû, si tu le reçois soit directement, ou indirectement, l'envoyer car une glose sans texte nous laisse dans l'obscurité. D'ailleurs, suivant la louable coutume de l'Angleterre envers nous, il faut que lord Durham lui recommande ce qu'elle doit faire avant qu'elle puisse se déterminer et que nous puissions juger de ses mesures. Puisse-t-elle faire de meilleures recommandations que notre ci-devant Conseil exécutif, qui a trouvé tant de docilité dans les ministres et dans le Parlement britannique, lorsqu'il a recommandé la suspension de la constitution et le pillage de nos deniers. Sans cette dernière recommandation, mise à exécution, nous n'aurions pas eu à souffrir ce que nous avons souffert depuis plus d'un an et il n'y aurait pas eu, je le pense, de sang répandu bien inutilement. Ces malheureuses mesures n'ont fait qu'aigrir davantage les esprits déjà mécontents, et à juste titre.

Quelle sera la fin de notre tourmente politique? Je l'ignore. Mais il me semble qu'il faudrait avant tout autre chose tâcher de répandre généralement l'éducation un peu plus qu'élémentaire. Et si lord Durham pouvait passer quelques mesures législatives à ce sujet, j'oserais espérer que la génération naissante pourrait par sa force morale, alors centuplée, car *science est puissance*, obtenir une justice que nous n'avons pu jamais obtenir, faute d'esprit public. Et cet esprit public ne peut venir dans les masses que de leur connaissance intime et de la juste appréciation de leurs droits. Cette connaissance n'existe encore que dans les sommités et, oserai-je le dire, à un bien petit degré.

Amitiés et compliments à qui de droit. Ton père affectionné.

D.B. Papineau



À Mgr Lartigue

Petite-Nation, 26 octobre 1838

Monseigneur,

À la suite de cette lettre, vous trouverez une copie de la lettre de l'agent de M. Bowman, du township de Buckingham, auquel j'avais écrit de Montréal par votre ordre, touchant les arrangements à faire pour la subsistance de missionnaires. Je lui ai écrit et j'étais trop pressé pour avoir le loisir de garder copie de ma lettre, mais je vais tâcher d'en avoir une copie, et je vous la communiquerai si toutefois vous le croyez utile et nécessaire.

Peut-être aimeriez-vous à savoir comment j'exécute vos suggestions. J'ai communiqué à M. Brunet la lettre dont je vous envoie copie, il en est bien content et m'a écrit qu'il se proposait d'aller à Buckingham dans la grande semaine de novembre, avec M. Dolan, espérant que la chapelle portative qu'il m'a dit que vous deviez lui envoyer serait arrivée dans ce temps-là. C'est une chose indispensable, mais il n'est pas surprenant que je n'y aie pas pensé, ce n'est pas de mon ministère ni au nombre de mes attributions.

Croyez-moi bien respectueusement votre obéissant serviteur.

D.B. Papineau



L'honorable Joseph Masson, conseiller, etc.  
Montréal

Petite-Nation, 4 décembre 1838

Monsieur,

J'accuse la réception de votre lettre du 22 novembre dernier, que je n'ai vue que le 28. J'ai bien appris par les papiers publics la mort de M. Charles-Fleury Roy<sup>196</sup>, mais je n'ai rien appris de l'état de ses affaires. En me prévenant que vous êtes dans la nécessité d'obtenir jugement contre moi et, à cet effet, d'autoriser quelqu'un à Montréal à recevoir en mon nom une sommation pour éviter de grands frais, ce m'est une preuve de plus que vous voulez retirer votre dû avec le moins de frais et de perte possibles pour vos débiteurs, et pour moi en particulier. Veuillez en recevoir mes remerciements.

Quant à ma bibliothèque, lorsque j'ai vu que vous ne m'aviez fait aucune réponse à ce sujet, j'en ai conclu que vous ne vouliez pas la prendre; en conséquence, j'ai disposé de la plus grande partie de mes livres en faveur de M. Morison, de Saint-Hyacinthe, pour payer l'éducation de mes deux plus jeunes fils; et voilà déjà deux ans de pension qu'il paye pour l'un d'eux, le seul qui soit au collège maintenant.

D'ici au mois de juillet, je pourrai vous faire toucher quelque argent, ayant vendu du chêne, pin, merisier, orme et frêne, propre à être équarri. Je pense qu'il y en aura pour une soixantaine de louis : vous les aurez.

Sans les troubles malheureux qui affligent la province depuis plus d'un an, vous auriez reçu de forts acomptes avant ce moment. Mon frère vous avait parlé, à ce qu'il m'a dit, pour prendre des arrangements au sujet d'une terre qu'il était convenu d'acheter de moi et sur



laquelle il devait vous payer 250 £ ou 300 £. Malheureusement, l'absence de mon frère a mis fin à cette affaire.

Un M. Clifford, marchand de cette place, neveu de M. Cary<sup>197</sup>, de Québec, et qui occupe la terre dont je parle, me promet qu'il achètera, s'il peut réussir dans une réclamation qu'il a contre la maison Forsyth & Walker<sup>198</sup>, de Québec. Je vais vous mettre en peu de mots au fait de cette affaire. En 1837, M. Clifford a mis entre les mains de M. Farline, de Québec, un parti de bois que ce dernier a vendu à la maison Forsyth & Walker, pour et au nom de M. Clifford, lequel en a eu compte de vente signé du principal commis de leur maison. Peu de jours après la vente, M. Farline a failli. La vente avait eu lieu, partie pour argent comptant, partie à crédit, pour quoi la maison Forsyth & Walker avait donné leurs billets à Farline au montant d'une balance de 400 £. Ces messieurs étaient aussi créanciers de Farline. M. Clifford a consulté MM. Andrew Stuart et Blache, avocats, et ils sont d'opinion que M. Walker ne devait pas se vider les mains entre celles de M. Farline, leur débiteur il est vrai; mais les billets qu'ils lui avaient consentis n'étant devenus échus que plusieurs mois après la faillite de Farline, ils ne devaient pas se considérer comme libérés sans une décharge de celui à qui la propriété à eux vendue appartenait. En conséquence, une action a été intentée dans le mois d'octobre dernier. Et il y aura probablement un jugement dans le terme de février prochain. M. Clifford est pour aller à Montréal sous peu, et il me promet de vous voir pour prendre des arrangements avec vous. Peut-être si vous pouviez lui accorder des termes favorables, acquerrait-il ma propriété, sans attendre l'issue de sa poursuite? Il convient de la payer 450 £, et ce serait autant que vous auriez à recevoir en déduction de ma dette.

À tout événement, je vais faire ce que vous me demandez, et je vais écrire à M. Cherrier, avocat, pour l'autoriser à recevoir un ordre ou sommation en mon nom.

Demain, je vais aller chez mon père, à cinq lieues d'ici, où réside M. Toussaint-Victor Papineau, mon frère, et lui communiquerai cette partie de votre lettre qui le concerne.

Croyez-moi, monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

D.B. Papineau



Joseph Papineau, écuyer  
Chez Mme F. Trudeau<sup>199</sup>, Faubourg Saint-Louis  
Montréal

Petite-Nation, 28 janvier 1839

Mon cher papa,

Je vais répondre en partie à votre lettre du 18 qui m'est dûment parvenue en son temps. Mais auparavant je vous dirai que la voiture que Morison a envoyée pour emmener sa femme et sa fille est arrivée aujourd'hui à 11½, ayant couché chez vous la nuit dernière. Angelle va se mettre en route demain avec Émery et un homme que j'envoie avec sa voiture, et Rosalie, sa fille, et son homme. Morison leur conseille de passer par Terrebonne, mais je leur conseille de passer par Montréal, pour vous voir en passant un instant. En route, elles se décideront à ce qui leur conviendra le mieux.

Vous me parlez de vous envoyer les papiers de Papineau que j'ai gardés, pour prendre copie de ce qui concerne la Petite-Nation. Il est vrai que je vous les ai demandés, mais vous ne me les avez pas laissés. J'enverrai le compte de Leroy, c'est-à-dire de [Pierre] St-Germain, sous peu. Je dois auparavant écrire (mercredi prochain) à M. McDonell<sup>200</sup>, des Petites-Écores<sup>201</sup> : c'est lui qui a transporté à Leroy une hypothèque qu'il dit avoir contre les propriétés de St-Germain (il m'en a montré une obligation). Je vais lui écrire, dis-je, que je me propose de poursuivre la terre qui doit au 11 novembre dernier 48,14,2 £; que, s'il veut, je me la ferai adjuger au plus bas prix possible, pour ensuite en disposer en sa faveur, ou de Leroy, moyennant que les frais et les arrérages soient remboursés. Leroy me dit qu'au printemps, en mai, il donnera 50 piastres en argent ou une bonne paire de bœufs pour ce qu'ils pourront alors valoir.

J'ai dit à Leroy père, qui est venu me parler aujourd'hui, que même pour l'intérêt de son fils il faut que la terre soit décrétée, vu que ni lui ni son auteur n'ont et ne peuvent avoir de titre légal. Il en est convenu et doit aussi voir M. McDonnell à ce sujet. Charles Hillman doit, je pense, descendre mercredi prochain avec une des voitures de Clifford, me dit-on.

Il n'est pas inutile de vous dire que les papiers touchant les jugements obtenus contre divers par Papineau ne m'ont pas été laissés. Peut-être les avez-vous oubliés et, en ce cas, je vais envoyer à Toussaint votre lettre, et lui dire de les chercher pour vous les envoyer par Angelle. J'avais demandé à Côme quelques renseignements touchant une action intentée par Papineau contre M. Asa Cooke, mais je n'ai pas eu de réponse. J'en désirerais une, car je voudrais régler avec lui.

Demain, je saurai si je pourrai envoyer du poisson à Rosalie, ma sœur, ou non. Elle aurait voulu avoir un cent de brochets, n'ayant pas pris autre chose cette année. On peut avoir à Bytown de belle *fleur* à  $3\frac{1}{4}$  ou  $3\frac{1}{2}$  piastres le cent. Pensez-vous qu'il soit plus convenable d'en acheter là que d'acheter du bled? Dans les concessions de Hawkesbury, on peut l'avoir bien à  $7/6$  le minot et non à moins. M. Cooke, le capitaine Smith, de Buckingham, et Dole en ont eu à ce prix-là. Mais il faut de plus faire les frais de l'envoyer chercher. L'avoine ne se vend pas moins de  $2/$  à  $2/6$ . Il m'en faudrait 25 minots pour semer et autant pour mes chevaux et animaux. Marquez-moi donc ce que vous pensez qu'il y aura de mieux à faire, surtout pour l'avoine. J'en ai encore pour un mois et non davantage. St-Denis a eu de la *fleur* à Bytown pour  $3\frac{1}{2}$  le cent; la veille elle s'était donnée à  $3\frac{1}{4}$  \$. Quand il s'y est rendu, il n'y avait qu'un seul homme qui en eût à vendre, et il a fallu lui donner son prix, le jour d'abondance qui était le mardi étant passé.

Une lettre de Toussaint m'annonce qu'il y a deux potagers<sup>202</sup> de graisse pour moi de rendus chez lui.

Voilà le courrier. Adieu. Respects de tous et de moi en particulier. Votre obéissant et affectionné fils.

D.B. Papineau



L'honorable Joseph Masson  
Montréal

Petite-Nation, 3 avril 1839

Monsieur,

Ci-inclus vous recevrez la somme de douze livres dix chelins en trois billets de banque de 10 \$ chaque et quatre billets de 5 \$ chaque :

7,10,0 £

5,0,0 £

12,10,0 £

Que vous voudrez bien porter acompte de ce que je vous dois et m'en envoyer reçu. À mesure que je pourrai avoir quelque chose, je vous l'enverrai. Ceci est le produit de la vente du surplus de mon foin. Les provisions ayant été très chères cette année, celui qui voulait acheter mes bois n'a pas pu en faire la moitié. Je serai donc désappointé en partie sur ce que j'espérais pouvoir vous envoyer à la vente des cages à Québec. Cependant tout ce que je recevrai sera pour vous.

J'ai espérance, en attendant la vente de mes fonds, de pouvoir vous payer les intérêts régulièrement, en vous envoyant de temps à autre tout le produit de mon industrie. Probablement que dans le cours de mai, je pourrai vous faire toucher encore quelque acompte. Tout en vous remerciant de la patience que vous avez eue jusqu'à présent pour moi, j'ose vous en demander la continuation, et soyez certain que de mon côté je ne néglige rien pour tâcher de parvenir à vous satisfaire.

Je n'ai pas encore de nouvelles de l'issue du procès de celui que je vous marquais vouloir acheter une de mes terres. Peut-être sera-t-il fait quelque chose dans le terme actuel.

Veuillez me croire, Monsieur, avec la plus parfaite considération, votre très humble et obéissant serviteur.

D.B. Papineau



L'honorable Joseph Masson  
Montréal

Petite-Nation, 22 avril 1839

Monsieur,

J'ai à accuser la réception de votre lettre du 18 courant, contenant un reçu des 12,10 £ que je vous ai envoyés dans ma lettre du 3, et exprimant en même temps le regret que le manque de remise de ma part vous force à faire des frais judiciaires contre moi.

Croyez, Monsieur, que ce n'est pas l'action intentée contre moi qui m'a fait vous envoyer le léger acompte ci-dessus mentionné. Je n'ai eu notification de votre action que deux jours après vous l'avoir envoyé. Je vous le répète : aussitôt et à mesure que j'aurai quelque chose, je vous l'enverrai. Me permettriez-vous de vous faire observer que les frais ainsi intentés ne feront que diminuer la quotité de ce que je pourrais vous remettre.

À moins de parvenir à la vente d'une partie de mes biens-fonds, il me sera impossible de vous satisfaire, et dans le cas où vous voudriez en venir à une vente forcée dans des circonstances malheureuses qui ne peuvent durer bien longtemps, où les biens-fonds sont si dépréciés, vous savez mieux que moi que vous ne pourrez pas réaliser la cinquième partie seulement de leur valeur, ce qui finirait par me ruiner entièrement, sans vous assurer davantage le recouvrement de votre créance. Avec un peu de finesse et de patience pourtant, il n'y aurait de perte ni pour l'un ni pour l'autre.

Veuillez me croire, Monsieur, avec considération, votre très respectueux et obéissant serviteur.

D.B. Papineau



L'honorable Joseph Masson  
Montréal

Petite-Nation, 4 juillet 1839

Mon cher monsieur,

J'ai écrit à M. Cherrier de vous remettre les états que vous m'avez demandés par votre dernière lettre, afin qu'il en pût faire usage s'il était nécessaire pour la confession de jugement, ainsi que je vous l'avais écrit.

Croyez-moi, mon cher monsieur, votre obéissant serviteur.

D.B. Papineau



L'honorable Joseph Masson  
Montréal

Petite-Nation, 15 août 1839

Mon cher monsieur,

Auriez-vous la bonté de me donner le mot d'explication que je vous demandais dans une lettre précédente, au sujet de la somme de 108,12,9 £, dont l'intérêt à compter du 24 février 1838 au 20 mars 1839 est porté dans le compte fourni contre moi par la Maison de Robertson, Masson & Co. Je désire avoir ce renseignement afin de pouvoir être en état de ne pas causer de délai du tout dans la confession de jugement pour l'action intentée contre moi.

Croyez-moi, mon cher monsieur, avec considération, votre obéissant serviteur.

D.B. Papineau

P.-S. Je suppose que M. Cherrier vous aura remis les papiers que vous m'aviez demandés.



Madame Leman  
À la Petite-Nation

Petite-Nation, 2 janvier 1840

Ma chère Honorine,

Je n'ai pas été peu surpris de la conversation que Mlle Marchessault m'a faite de ta part, me demandant tes étrennes. J'en attendais de toi étant la plus jeune, mais puisqu'il faut que je donne l'exemple, eh bien je t'envoie six cuillères. Elle pourront te servir à manger de la bouillie, quand tu n'auras plus de dents. Conserve-les le plus longtemps que tu pourras (je veux dire tes dents).

J'espère que ma lettre te trouvera encore chez ton père, sinon ils te l'enverront comme ils pourront. Mes amitiés à ton époux et crois-moi toujours ton [ ]<sup>203</sup>.

Having done working on your answer in translating my father's letter, I take the pen on my own to let you know in time to be careful about your department, the next time you come here. Pierre is mad against you, and he is trying to get stronger than you to be able to trash you as you deserve, he says, for all the abuse you poured on him about your sleigh iron rod which you had left at my father, and which Mrs Papineau brought back along with your horse's blanket. You will receive them by the bearer, if not forgotten somewhere, as I am afraid others might be willing to follow your exemple.

Since you have been here, I have been confined in the house by, I cannot say tooth ache, I have only the roots of teeth. I want a greek compound word to express my ailment. And as I do no more know about greek than that in that language it is very easy [ ] ad libitum, I let you forge the name I want.

[ ] here yesterday, but the weather being to cold, Mr [ ] stead to bring hence Mrs Papineau who had [ ] Wednesday last.

[ ] more to write than let you have such [ ] to care for yourself, of all our good wish for you and there that are interesting to you. So help yourself and believe your most affectionate adopted father.

D.B. Papineau



Louis-Michel Viger, écuyer  
Montréal

Petite-Nation, 5 février 1840

Mon cher Viger,

Ci-inclus je t'envoie 70 piastres en sept billets de dix piastres chacun, provenant des revenus de la seigneurie. Tu en disposeras suivant les instructions de Papineau que tu dois avoir à ce sujet. Seulement, fais-moi le plaisir d'en accuser la réception aussitôt possible, car quand on envoie de l'argent par la poste ou autrement, on [est] inquiet jusqu'à ce que l'on soit sûr qu'il soit rendu en main sûre.

À mesure que je pourrai faire quelques recouvrements qui seront de nature à être transportés, je te les ferai parvenir. Car je reçois jusqu'à des animaux, quand les gens n'ont pas d'autre moyen de payer. J'en disposerai quand j'en trouverai l'occasion.

Je n'ai rien de plus à te marquer de l'endroit, sinon qu'ici, ainsi que chez papa, tous vont bien et te font mille amitiés. On se souvient toujours de la petite visite que tu nous as faite l'été dernier. Seulement on aurait désiré que les circonstances t'eussent permis de faire avec nous un séjour un peu plus long. Il faut espérer que cela pourra avoir lieu une autre fois. En attendant, contentons-nous de le souhaiter.

Crois-moi, mon cher Louis, bien sincèrement ton affectionné cousin.

D.B. Papineau



Mrs D.-B. Papineau  
At Dr Leman  
Buckingham

Petite-Nation, 2 avril 1840

Ma chère Angelle,

Ci-inclus je t'envoie la lettre d'Émery dont je te parlais dans ma dernière. Je n'ai rien de bien particulier à te marquer. Je n'ai pas vu Toussaint qui m'avait invité à aller fêter sa naissance dimanche soir<sup>204</sup>. Mais le mauvais temps qu'il a fait m'en a empêché, ainsi que le curé qui devait aussi s'y trouver. Leur projet était de venir me demander la soupe aujourd'hui. Viendront-ils, ne viendront-ils pas? Ce sera le sujet de quelques lignes futures.

J'ai commencé hier la charpente de ma couche chaude et ai réparé quelques barreaux neufs à cinq châssis où ils étaient cassés. On a perdu une superbe génisse, celle de la Landreville, par la faute de Guilbault. Sa mère l'a étouffée. J'en suis chagrin, car elle était superbe et la mère est bien grande. Depuis hier soir, il y a encore deux vaches de vélées. On traverse en chaland la petite rivière au chemin de Roy. On a un petit mouton dans la maison. Sa mère, la plus jeune des agnelles de l'an dernier, n'a pas une goutte de lait et, n'ayant pas voulu s'en occuper du tout, on en a pris soin et il est agrégé. Il vient quelquefois faire un tour dans la salle. L'oie pond, les poules et tout.

Mercredi 25 mars, la mi-carême a été fêtée avec des crêpes. Depuis quelques jours, Pierre qui ramasse les œufs en apportait tous les jours deux, trois ou quatre, et cachait les autres pour nous causer le plaisir de la surprise. Il les cachait dans l'armoire de la cave. Mais la cache a été découverte : il a été près d'avoir la bacule.

Les cinq petits cochons courent et sont bien portants. Ne se doutant pas que l'on veut en manger deux ou trois à Pâques, ils engraisseront comme s'ils étaient sûrs de vivre longtemps. C'est bien heureux pour ces pauvres animaux de ne pas entendre notre langage. Ils en seraient vraiment quelquefois bien tristement affectés.

À force de te parler des bêtes, il ne me restera plus de place pour te parler des gens avec qui tu es. On leur fait mille amitiés ainsi qu'à toi. J'ai entendu dire que St-Denis se plaignait cette année que ses poules lui donnaient moitié moins d'œufs que ces années dernières. Aussi veut-il

les changer. Le pauvre homme, je pense, aimerait encore à faire vivre ses volailles aux dépens d'autrui, et avoir les œufs des autres avec les siens, c'est plus profitable.

Adieu. Porte-toi bien. Ton ami affectionné.

D.B. Papineau

Madsem demande où tu as serré le demiard. Je t'envoie les onze chelins du docteur. S'il fût resté à coucher en montant, je les lui aurais remis ici moi-même. Tu vois que je ménage le papier<sup>205</sup>.



Mrs D.-B. Papineau  
At Dr Leman  
Buckingham

Petite-Nation, 30 avril 1840

Ma chère Angelle,

Toussaint et moi sommes venus mardi dernier de chez lui. J'y avais été dimanche pour lui aider à faire son encan, qui a eu lieu lundi toute la journée. On a déchargé mercredi et hier matin. Papineau est descendu à la place de son oncle qui se trouvait fatigué. Il a chargé la berge de tout le reste du bagage et a profité du vent de nord-est pour remonter. Il est arrivé hier à dix heures. Ainsi tout le ménage, animaux raisonnables qui vont dans les champs et animaux non raisonnables qui restent dans la maison, comme Toussaint, Louise, Aurélie, les chiens et l'écureuil, tout est rendu. Mais tout n'est pas encore arrangé. Car tu sais bien qu'après le déménagement vient l'emménagement, qui n'est pas le plus petit embarras.

J'ai reçu tes deux lettres par la poste et par Newman : la première par le courrier hier soir, l'autre par Newman vers dix heures ce matin.

On a 15 ou 16 petits poulets; une oie qui couve depuis une dizaine de jours, et une dinde depuis trois ou quatre. Tu as de la chance de n'être pas dans l'embarras avec nous. J'espère que quand tu viendras, à l'air dont vous prenez le temps, tout sera en ordre quand tu reviendras.

Beauchamp est venu acheter une vache. Il m'a donné une partie du foin, et m'avait promis de me faire avoir 20/ par le docteur; demande-lui donc si c'est vrai.

J'oubliais de te dire que l'on a reçu la *phiole* par Newman. Je prends part, ainsi que tous les miens, aux peines de M. Bigelow<sup>206</sup> et de sa famille, affligés qu'ils sont par la maladie. J'espère que le retour du beau temps leur ramènera le retour de la santé, et je le leur souhaite bien cordialement.

Je ne doute pas non plus que le docteur n'ait beaucoup d'occupations, mais il se plaint tant quand il n'a pas de malades, qu'il faut bien qu'il endure quand il en a. Peut-être aussi qu'en digne fils de John Bull ce n'est que du temps présent qu'il est mécontent. Si c'est une maladie nationale chez lui, il n'y a pas de remède. Car il ne voudra pas faire usage du seul qui lui conviendrait : c'est la patience.

Voilà bien assez de babillage, finissons. Embrasse bien Honorine et son mari pour nous tous. Tous ceux que tu embrasses dans la lettre te le rendent.

Toussaint fait dire au docteur qu'il a donné sa terre à semer au voisin à moitié, qui est Chalifoux. Mais ce dernier achetant le grain qui lui faut à lui-même pour semer, désire que

le docteur lui envoie sa moitié des semences. Toussaint pense qu'il faudra pour la part du docteur 10 m d'avoine, 6 ou 7 minots de pois, un de bled, et  $\frac{3}{4}$  de sarrasin. Quant aux patates, il sera assez temps d'en parler, quand le docteur descendra. Toussaint a réservé le foin et le pacage ainsi que le jardin pour celui que le docteur y enverra. S'il n'a pas d'espérance d'y mettre quelqu'un assez tôt pour faire le jardin, qu'il l'écrive, car alors Toussaint le donnerait à semer en patates, et cela l'ameublerait tout prêt pour une autre année.

Rien de plus à vous marquer, sinon que de vous ordonner de vous bien porter tous, et de n'être malades que quand vous ne pourrez pas faire autrement.

Ton ami affectionné.

D.B. Papineau



Mrs D.-B. Papineau  
At Dr Lemay  
Buckingham

Petite-Nation, 7 mai 1840

Ma chère Angelle,

Nous avons reçu avant-hier soir la lettre du docteur, nous annonçant l'heureux accouchement d'Honorine<sup>207</sup>. Nous en félicitons et la mère et le père, et souhaitons à tous trois santé, prospérité, bonheur, affection, etc.

Le père de Mme Gagnon<sup>208</sup> est aussi venu ici avant-hier soir. Il a couché ici et, jugeant qu'il serait plus libre ici, j'ai hier matin envoyé chercher Mme Gagnon et ses enfants. Ils sont arrivés hier vers midi et sont restés jusqu'à trois heures aujourd'hui que je les ai tous envoyés mener chez Clifford.

M. le curé est venu hier, vers trois heures, commencer une petite mission. Il n'avait pas encore dîné. Ce matin, il y a eu des confessions, la messe et le dîner. Puis il est allé dans la Baie noire voir la femme de Couillard, malade depuis l'automne dernier. Il n'est pas encore de retour. Mais St-Denis l'attend pour le ramener ce soir à la chapelle. Il paraît trouver la maison ici plus agréable que la chapelle. À la vérité, la société y est un peu différente.

Te voilà à présent au courant de tout ce qui s'est passé depuis ma dernière lettre. J'attends mon père la semaine prochaine et tout est disposé pour sa réception.

Comme j'ai empaqueté la plus grande partie des livres de Morison et qu'Honorine en a qui doivent lui être remis, fais-moi le plaisir de les apporter, qu'on les mette avec ceux qui restent à emballer. Comme papa veut faire descendre la barge, je m'attends à y mettre les livres pour les envoyer jusqu'en ville.

Adieu. Portez-vous bien tous. On vous embrasse tous, bras dessus bras dessous.

Probablement que l'on verra le docteur avant que tu ne reçoives ce billet, et s'il y a encore quelque chose à mander, il vous le portera de vive voix. Adieu encore une fois.

Ton ami affectionné.

D.B. Papineau





Charles D. Day<sup>209</sup>, Esquire  
Montreal

Petite-Nation, August 24<sup>th</sup> 1840

Sir,

I have the honor to acknowledge the receipt of your letter of the 20<sup>th</sup> instant and of three copies of your address to the electors of the county of Ottawa. I regret as much as yourself, never to have been particularly acquainted with you, thinking as I do that if there was more intercourse between the individuals of different origin composing the population of this country, it would be the mean of allaying their prejudices. Please be persuaded that if you come in our place, I shall see you with the most perfect cordiality, though I decline the offer you make me of becoming a member of your Committee of election.

Having never heard but praises of your private character, of your talents and of your acquirements, do believe that if I do not support your election, or even if I do oppose it, it will be by no motives of personal animosity or feelings of party spirit.

I have neither the leisure nor the desire to discuss at length your address to the electors of this county, nor the Reunion Act. I shall confine myself to state that if the Union of the two Provinces had taken place under principles of justice and equity towards all, I would entertain no objections to it; and then I would not have felt warranted in opposing the election of a candidate connected as you are with the administration. But the repartition of the representation, so unjust and in the same time so partial, the obligation imposed upon us to pay a debt from which the great majority of the United Province will never derive any benefit; the narrower restriction of the political liberties and rights of the subjects, already confined within too narrow limits; in fine the submission exacted to a law enacted not only without committing the interested parties but even against their consent solemnly and several times expressed, contrary to the right of all British subjects to obey only to laws freely agreed to by their representatives; besides the augmentation out of all bounds of the power of an executive already too powerful. All these measures and others recommended by the same administration, though not sanctioned by the Imperial Parliament, take away from me all hopes of a good Government, under the new order of things.

It is not to an enlightened man as you are that I need say that when we are to depend for the welfare of the Province, solely on the intentions good or bad of individuals sent to govern and preside, quite unacquainted with our morals, to our usages or laws, our affairs or our interests therefore compelled to refer to the advice of secret advisers, on whom public opinion can have no influence, rather than to depend for the same on the goodness of the political institutions of the country; never can we hope to see public affairs conducted with that order, that firmness and unanimity, which alone can ensure their permanency and prosperity.

I shall then frankly tell you that if another candidate would come forward, whose political opinions would be agreeable with mine, I would think myself conscientiously bound to support him and to oppose your election as much at least as my want of activity and my little habit of meddling with political affairs would allow me. And that, in the hope that strong representations from the United Province might prevent upon the Imperial legislature to

modify an act from which I believe that all parties without any distinction of origin have reason to complain.

Have the goodness to believe me, Sir, with the deepest respect your obedient servant.

D.B. Papineau



Louis-Joseph Papineau, écuyer

À Paris

*Faveur de Monseigneur l'évêque de Montréal<sup>210</sup>*

Petite-Nation, 28 avril 1841

Mon cher Papineau,

Enfin, je suis averti à temps que bientôt il y aura une occasion favorable partant de Montréal pour aller en Europe. Ce n'est pas moins que Mgr Bourget, qui probablement ira à Paris. Ainsi, j'écris dans l'espérance qu'il pourra se charger de ma lettre. Tu peux bien penser que dans l'endroit où je suis, jamais je n'ai pu être informé des occasions qui pouvaient se présenter de t'écrire, et pour bonnes raisons il ne fallait pas le faire par la poste.

Je ne pourrai guère te donner tous les détails que tu désirerais avoir sur l'endroit, mais je vais toujours te dire ce qui m'en viendra à l'idée. D'abord, sous le rapport financier, j'ai remis à papa, depuis ton départ et d'après ta procuration qu'il m'a montrée, en diverses fois : 250,8,9 £ dont il t'a envoyé dans les États-Unis ou a remis à Julie lorsqu'il a été la voir, d'après ce qu'il m'a dit, ou qu'il a dépensé pour toi 140,16,3 £; les autres 9,12,6 £ ont servi à payer des frais d'arpentage pour tirer la ligne Est de la seigneurie jusqu'au bout des cinq lieues, Hamilton y faisant chantier de billots qu'il tirait par la rivière Rouge. Cela l'a arrêté. La ligne de cordon a aussi été tirée jusques vis-à-vis l'église, afin d'empêcher de semblables déprédations à l'avenir. Dans le même temps, j'ai aussi envoyé à C.-S. Cherrier 48,5 £. Cette somme, par la mort de M. Porter, à qui Cherrier avait envoyé une traite du même montant, a été longtemps à se rendre à sa destination; mais aussi j'ai su qu'elle s'était rendue. Depuis, à mesure que j'ai pu retirer quelque chose, je l'ai envoyé à L.-M. Viger qui a reçu ainsi de moi jusqu'au 20 janvier dernier : 151,13,8 £. La plus grande partie de ces argents est provenue des coupes de bois qui maintenant sont épuisées. En 1838, lors d'une accusation portée contre toi par le grand juré de Montréal, mon père et moi avons fait tout ce que nous avons pu pour retirer ce que l'on pouvait d'arrérages, mais les gens n'avaient que des animaux, que l'on a pris à tout prix; quelques-uns ensuite se sont vendus à grande perte, tu peux bien penser. Quant aux arrérages de rente, rien ne rentre.

Dans la lettre que tu m'as écrite par Louis Dessaulles, tu me marquais de ne pas faire de poursuites. Il n'y aura pourtant pas moyen d'être payé sans cela. D'un autre côté, il faudrait déboursier et avancer les frais, et cela absorberait probablement le peu que l'on peut de temps à autre te faire parvenir. Les Américains se sont mis dans la tête que les droits seigneuriaux allaient être abolis. Quelques toriers de Montréal, dit-on, le leur ont dit. Ainsi, à l'exception de Nathaniel Cummings, toujours exact à s'acquitter, rien n'a été recouvré des autres, et sans poursuites on n'en aura rien.

L'an dernier, quand Amédée est venu se promener, j'aurais voulu qu'il pût s'établir ici. Prenant les affaires en main, il aurait pu employer quelque jeune avocat de Montréal, moins chargé d'affaires que Cherrier. Il aurait pu retirer des habitants des produits sur lesquels il aurait pu vivre et avoir plus de facilité de réaliser que je ne le puis. Tu sens bien que si c'était des choses qui me fussent dues, je prendrais toutes sortes de produits qui peuvent se consommer dans le ménage, quand on les a et dont on se passe quand il faut déboursier pour se les procurer.

Depuis ton départ, outre la ligne seigneuriale Est et le cordon tirés comme susdit, j'ai aussi fait faire la *relève* de la rivière au Saumon, jusqu'à environ un mille du lac Commandant, la débâcle n'ayant pas alors permis de continuer. Le lac est plus considérable que l'on ne pensait, vu qu'il est coupé et côtoyé en deux endroits par le cordon de la seigneurie. Dans ce moment, je suis après faire borner des terres le long de la ligne ouest de la seigneurie. Elles auront 10 arpents de profondeur plus ou moins, devant avoir leur front sur un chemin qui suivra autant que possible une ligne parallèle à la ligne seigneuriale, et à trente arpents. Il y aura un chemin de descente qui sortira entre les n<sup>os</sup> 7 et 8 de la côte Saint-Joseph, vis-à-vis la berge de la côte Saint-Charles. Ce chemin sera commun à des terres bornées de chaque côté en côte double. Dans le mois prochain, je dois aller voir les gens de derrière afin de commencer à faire les défrichements nécessaires pour l'assiette d'une chapelle succursale. Je me propose de concéder une terre pour l'usage du curé qui desservira l'endroit. Car je pense bien que l'on n'ira pas loin sans que des modifications aux lois des dîmes ne soient décrétées par la Législature Unie des deux provinces. Le clergé le craint, les laïcs s'en flattent. Et moi, je pense qu'il est de l'intérêt de tous les grands propriétaires d'encourager de toute manière l'extension de la morale fondée sur la religion, quelles que soient leurs convictions d'ailleurs.

Je ne te parlerai pas politique, c'est inutile. Tu auras probablement su d'autres parts tout ce qui s'est passé dans le pays. Mais j'avoue que plus on va et plus les mécontentements s'accroissent. L'Angleterre n'a pas levé le masque de l'hostilité qu'elle a quelques fois affectée envers nous, elle jette et brise; toute la politique actuelle de l'administration provinciale soutenue par la métropole se résume dans ces mots : écraser la population canadienne-française et lui ôter toute influence politique.

Dans le cours de l'été dernier et jusqu'au mois de janvier, j'ai été occupé comme député grand voyer, à établir tous les chemins existant dans la Petite-Nation<sup>211</sup>, dans Grenville, dans Lochaber, Buckingham et Templeton, et tout cela les gens ont la mine de vouloir le regarder comme gratuit; ils ne paient pas. Nous voilà à la veille de l'établissement de conseils de district et de corporations de paroisses, etc. Quel sera le résultat de tous ces changements? L'avenir nous le dira.

Depuis le printemps dernier, nous avons avec nous mon cher papa, qui est bien plus sourd que moi, et qui perd beaucoup de sa mémoire. Mais il est impossible de lui faire convenir qu'il ferait mieux de rester ici. Il [faut] que trois ou quatre fois il aille à Montréal. Pourtant ses infirmités dernières lui faisaient croire qu'il n'est plus d'âge à tant voyager. On ne connaît rien de ses affaires et il n'en parle à personne de la famille. Ici on a assez d'attention pour lui pour qu'il ne souffre pas. Mais sourd comme il est, il ne peut plus jouir de la conversation; il lit, joue aux cartes et au *backgammon* [trictrac], mange de bon appétit, mais il lui faut de la variété, plus qu'il ne l'a jamais aimée dans son ordinaire.

Angelle et moi nous vieillissons, et je ne suis pas plus avancé dans le payement de mes dettes que je ne l'étais quand tu es parti. Plusieurs fois j'ai eu espérance de vendre quelques propriétés, mais ça a toujours manqué. Clifford a déclaré banqueroute et j'en suis pour une soixantaine de louis. Son associé [Charles-Édouard] Gagnon est mort il y a eu un an dans le mois de février, subitement, sur un voyage de foin. Et lui a déjà manqué lever les pieds deux fois depuis. Chez Leman vont bien, et on ne s'est pas rencontré de fois sans que l'on ait parlé de toi et des tiens. Angelle veut que je lui laisse de la place pour écrire à Julie. C'est trop juste. Ah! mon cher Papineau, que de tristes moments on a passés et l'on passe encore souvent en songeant combien nous sommes éloignés de ceux que l'on aime si tendrement, et combien on prend part à vos ennuis, loin de la Patrie comme vous l'êtes! Quand viendra le moment de nous réunir! Je me flatte que tu pourras m'écrire par Monseigneur Bourget, et que tu pourras me dire que tu vois quelque jour à pouvoir revenir et te mettre toi-même à la tête de tes affaires. Je pense sincèrement que si tu étais ici dans la Petite-Nation, tu pourrais vivre et avancer un établissement qui donnerait du pain à tes enfants.

Le bail du moulin à scie va expirer au 1<sup>er</sup> novembre prochain et je ne pense pas que l'on puisse continuer de le louer au même prix. Alanson Cooke voudrait le prendre à long bail, de 14 ou 15 ans, mais n'en voudrait donner que 50 £ par an. Il est vrai que le bâtiment devrait être presque renouvelé, et qu'il faudrait des améliorations dans la rivière pour pouvoir amener les billots sans trop les briser, et sans trop de risques. L'an dernier, le moulin n'a presque rien fait, les *booms* ayant été brisés par la force du courant et plus de 2 000 billots ont sauté la chute. Il m'a montré un état des billots amenés au moulin depuis 1835, en six ans, d'après lesquels il semble qu'il a pris annuellement, terme moyen, sur les terres de la seigneurie, 1840 billots; le reste ayant été tiré de Lochaber et des terrains au-delà de la seigneurie. Le Grand lac où on a été ensemble pêcher de la truite se trouve, d'après la *relève* que j'ai fait faire de la petite rivière, deux lieues au nord-ouest de la seigneurie; la grande Île se trouvant juste deux lieues et demie au-delà de la seigneurie, et 3/4 de lieue plus à l'ouest que la prolongation de la ligne seigneuriale. Si tu peux avoir occasion de m'écrire ce qu'il faudra faire pour le moulin, je serais bien aise de le savoir le plus tôt possible.

Depuis que j'ai commencé à écrire ma lettre, je suis convenu avec [John] Newman l'arpenteur, de lui vendre la terre de Sauvé pour le payer des travaux d'arpentage qu'il a faits pour toi. Il l'a payée 100 louis, et je réglerai de compte avec lui aussitôt qu'il aura été à Grenville et qu'il pourra rapporter ces comptes. Il n'a reçu jusqu'à présent que 5 ou 7 louis, et ce marché paraît lui faire plaisir. Au bout de cette terre, j'ai tracé un chemin qui va jusqu'à la côte du moulin; ce chemin sera ouvert par les gens de la côte Saint-Joseph ainsi que la partie du chemin de Saint-François qui commence à la petite rivière jusqu'à la berge de la côte du moulin. Ils trouvent ce chemin bien plus uni à faire et plus aisé que celui de Saint-François, lequel par ce moyen ne sera ouvert depuis la côte du moulin jusqu'à sa sortie au chemin de front de la baie que lorsque les terres se prendront. Le chemin de front de Saint-Joseph et de Saint-Victor aussi ont été verbalisés. La plupart des terres de la côte des Cascades sont promises, et tous les chemins vont se travailler cet été et les suivantes (*sic*). Le chemin de descente de la côte Saint-André va être changé et passera au milieu de la terre que Daniel Baldwin avait vendue à

Clifford et donnée à [John] Farrell, son gendre. Il n'y aura dans ce chemin que deux ponts et peu de côtes, au lieu de trois grands ponts et sept grandes côtes qu'il y a dans le chemin actuel.

L'hiver a été cette année extrêmement long et rude. Dans toute l'étendue des deux provinces, les fourrages ont été rares, de manière à ce qu'environ un cinquième des animaux sont morts de faim depuis le 25 mars, les miens n'ont eu qu'un repas par jour, de paille ou foin, le reste du temps je leur ai fait abattre des arbres dont ils mangeaient le bout des branches. Mais pour cela il a fallu leur battre des chemins dans la neige, dans une distance totale de 40 arpents au moins, et il n'y avait pas [moins] de 3 ½ à 4 pieds de neige; et malgré toutes mes peines, j'en ai perdu onze qui ont été se noyer dans la petite rivière, savoir un de mes bœufs de travail, un autre de quatre ans et neuf taures et petits bœufs de deux ans. Bien heureux encore d'en avoir été quitte pour cela.

[De la main d'Angelle Cornud] :

Chère Julie,

Je me ferais de grands reproches si je ne profitais pas du départ de Monseigneur et des Messieurs qui l'accompagnent, pour vous adresser quelques lignes pour vous témoigner que je ne vous oublie pas. Vous avez peut-être pensé, jugé que je vous oubliais, non, cher frère et sœur, ne le croyez pas : je me suis trouvée dans des circonstances qui ne me le permettaient pas. Je serais bien ingrate si j'oubliais ceux qui m'ont rendu tant de services.

Je n'ai pas l'avantage d'écrire avec facilité et d'une manière aussi satisfaisante que je le désirerais, mais vous serez persuadée que c'est l'affection et la reconnaissance qui la dicteront. Je n'oublie jamais ceux avec qui j'ai été liée d'amitié, particulièrement des parents que d'aussi affligeantes circonstances ont éloignés. Si mes moyens égalaient mon cœur, j'adoucirais votre situation affligeante. Nous pensons à vous deux et à vos chers enfants. Avec quel plaisir nous avons revu le cher Amédée qui est venu passer avec nous une partie de sa vacance. Je l'ai trouvé faible, il a désiré prendre du lait avec du brandy, le matin, avant de se lever. J'aimais à remplir auprès de lui la place de sa chère maman et à lui donner les soins qu'elle aurait pu lui donner elle-même. Je le considérais comme un pauvre enfant éloigné de ses chers parents. Il me semble qu'il devait se trouver content et heureux de se trouver avec la plus grande partie de sa famille : son grand-père, deux de ses oncles, deux de ses tantes, Casimir et Rosalie Dessaulles, ses cousins et cousines de la nôtre; il ne manquait à la nôtre que Mme Morison, car vous pensez bien que le temps que Mme Dessaulles a demeuré avec nous, nous avons réuni notre famille afin de ne perdre aucun moment qu'elle nous donnait. La chère Honorine est venue passer huit jours avec nous, avec sa petite fille qui est une enfant extraordinairement grasse et bien portante. Elle l'a baignée tous les jours et elle ne pleure que quand on la retire de l'eau; elle est une grande compagne à sa maman, car elle est dans un endroit bien retiré. Elle aura un an le 2 de mai. Elle a perdu sa première à dix mois, elle était souffrante très souvent, avait des convulsions; il paraît qu'elle avait de l'eau dans la tête. Le docteur [Leman] est venu accompagner Honorine, il n'a pas resté longtemps, il est toujours appelé de tous côtés sans grand profit, ce n'est pas comme en Angleterre ou en France, où il y a beaucoup de profit sans grande fatigue. Je désirerais qu'ils pussent réussir.

Mme Dessaulles nous a toujours envoyé des copies de vos lettres. C'est ordinairement Émery [qui est] chargé de ce soin. Votre santé ne s'est pas beaucoup améliorée, quoique vous ayez changé de climat; quoique vous ayez bientôt un médecin dans votre famille, il vaut mieux

encore avoir la santé que de leur donner de la pratique. Vous avez un grand avantage pour vos enfants, vous pouvez leur donner une bonne éducation avec les bonnes dispositions qu'ils ont toujours montrées.

Notre cher papa est très bien pour son âge, quand il reste tranquille à la maison. Il veut toujours aller à Montréal pour ses affaires, il en revient toujours malade et fatigué, ce qui lui fait perdre l'appétit. Il a bien voulu choisir notre maison pour sa résidence, soyez sûre que je lui donnerai tous mes soins. En été, il n'est pas dans un endroit où l'on puisse se procurer de la viande fraîche aussi facilement qu'à Maska. Mme Dessaulles lui a témoigné plusieurs fois le désir qu'elle avait de le garder chez elle, mais il n'a jamais voulu y consentir, il désire en apparence vivre plus retiré.

Depuis que papa a laissé sa maison, Louise est revenue avec nous, elle était chétive depuis un an, elle a descendu avec sa tante Dessaulles et y est demeurée quatre mois; elle est revenue beaucoup mieux. Papineau est aussi avec nous qui aide à son père et lui est très utile. Casimir et Auguste sont au collège de Maska. Il paraît que leurs maîtres en sont contents; la petite Aurélie est avec nous, on lui fait l'école dans la maison, n'en ayant pas dans l'endroit et n'ayant pas le moyen de la mettre à Montréal ou à Maska.

Louise désirerait bien faire manger de la crème à son oncle, elle me disait plutôt la lactine; je crois pourtant que le lait sera plus rare qu'à l'ordinaire, car les animaux sont maigres et se sentent de la mauvaise année, mais on en trouverait encore assez pour lui.

Mes amitiés à votre cher époux, au cher Lactance et à Gustave et Ézilda, que je connais. La dernière aussi, quoique je ne la connaisse pas. Papineau et Louise se joignent à moi et je suis bien sûre que le docteur [Leman] et Honorine en font autant, car je vous assure qu'ils ne vous oublient pas. Mes souvenirs à la bonne Marguerite que son attachement à votre famille rend estimable, et moi je me dis avec amitié votre soeur affectionnée.

A.L.C. Papineau

[De la main de Denis-Benjamin Papineau] :

Adieu, mon cher Papineau, embrasse bien la chère Julie pour moi, ainsi que vos enfants. Si les oreilles vous tintent chaque fois que l'on parle de vous, vous devez être souvent étourdis. Mais comme vous êtes du côté opposé du globe et qu'il fait nuit chez vous pendant qu'il fait jour ici, elles ne vous tintent alors que dans le sommeil. Comme je ne connais à Paris que M. H. Bossange et sa dame, et le révérend M. Thavenet<sup>212</sup>, aurais-tu la bonté, lorsque tu les verras, de me rappeler à leur souvenir et leur présenter mes respects. Adieu encore une fois et accepte les souhaits que nous faisons tous pour notre prompte réunion, et en attendant, pour votre santé à tous. De prospérité je n'en dis rien, m'imaginant que tant que vous serez éloignés comme vous l'êtes, vous ne pourrez guère goûter de bonheur. Crois-moi pour la vie ton frère bien affectionné.

D.B. Papineau



Au Dr Dennis Sheppard Leman

Petite-Nation, 18 novembre 1841

Dear Doctor,

I have received your letter this morning. I see that you feel so proud that you believe all authority must belong to you, that the disease is rather of a contagious nature as Mrs Papineau has also caught it. Having now a daughter and a son<sup>213</sup>, you think that every one must bow to your wishes and arrangements. You not only tell but you even do write that all is arranged among you, Mrs Papineau being a party to these fine doings, that I must be sponsor to the little stranger lately come in this world, with I do not know whom, but Mrs P. without my leave must be one, and I without being committed another. And probably you expect that two more persons must also comply with your orders! I should think that it would have been more brenning first to make me in your blandest style a polite invitation, and ask an authorization for Mrs P. to accept the profound honor. Then I might see what I should do. But no, Mr. Papa Leman orders, and only notify his desires and wishes, and grand dad has the only alternative left to him to decide whether he will obey (a term by the bye, which your church service says is to be pronounced by an intended wife, and which is as soon forgotten as said) before or after the next session of the Council!

All badinage a part, I cannot tell you when I shall go up. I have some work men at this late season working to make a fence yard for my sheep; my butchering and salting to attend to; wood to chop and draw, cattle to stable and every thing to put mugg for winter quarters. Therefore I think the best will be to wait until our return from Aylmer, if there is any possibility to go up. Do write me how are the roads below and above Buckingham? If the snow remains, we can contrive to go by land, but if not, I would not like to encounter the same trouble, miseries and fatigues we have submitted to last winter.

Of course, my best plan will be to leave the whole to your own management and responsibility.

I herewith send a letter from Mrs Dessaulles to Mr. Papineau. I have answered by this day's mail. But that will be no reason for Mrs. P. not writing when she returns. I hope you will bring her down before we go up. Unless she prefer remaining above until after the session is over. When I'll be up, you and she must expect a sharp scolding for the cold you allowed her to catch in her soaping business. Why not make it in the house? Probably it was made in opened field.

I could not make out the name of the man whose cause you commend me to meet with. And I have yet seen nobody to make me acquainted with any care whatever.

Have you sent word to Thomas Lavell<sup>214</sup> of the errand I entrusted you wish for him? I wait for his answer to write to Kingston.

Best and most friendly loves from all here to all in your abode.

Yours affectionately.

D.B. Papineau





À Denis-Émery Papineau

Petite-Nation, 27 décembre 1841

Mon cher Émery,

J'ai reçu par A.-B. Papineau les papiers que tu m'as envoyés, et par la poste ta lettre du [ ] courant. Tu aurais bien fait de m'envoyer au moins copie du compte de M. Bleury puisque tu avais besoin de l'original. Trudeau aurait dû m'envoyer sa renonciation à l'exécution du testament de mon père, et au moins un extrait du contrat de vente à L. et Couillard. Je t'ai écrit la semaine dernière et ma lettre a croisé la tienne. Ci-inclus tout ce que j'ai d'argent, tant pour le fer que pour le sucre : il y a en tout six louis.

Il faut un quart de cassonade, mais prends le moins pesant que tu pourras avoir.

A.-B. Papineau est arrivé ici la veille de Noël vers 3½ heures après midi. Il a vu M. Girouard en passant à Saint-Benoît, qui n'a pu lui dire quand il viendrait, ni même s'il viendrait du tout. Mais je vais écrire par cette poste à M. Dumouchel. Les arbitres estimateurs ne sont pas encore arrivés pour commencer l'inventaire. Je ne sais si P. pourra emporter les livres que tu demandes. Je ne me rappelle pas non plus des autres livres que tu voulais avoir; pas plus que toi. Si Édouard St-Julien vient ici avant d'aller à Montréal, je les enverrai par lui.

Je t'enverrai une autre fois des renseignements par rapport à Lanoue; mais il me semble que Lavolette m'a dit que c'était ces terriers-là qu'il avait, ou au moins que mon père en avait disposé en faveur de quelqu'un. S'en informer.

Voilà le cousin. Je ne peux finir.



Monsieur D.-E. Papineau, notaire  
Chez Mme St-Julien<sup>215</sup>  
Rue Saint-Gabriel, Montréal

Petite-Nation, 3 janvier 1842

Mon cher Émery,

Ci-inclus une traite de M. Tucker sur MM. W. & C. Brewster<sup>216</sup>, de Montréal, pour 14 £, payables le 15 mars prochain. Aussitôt reçue, va la présenter à ces messieurs pour la faire accepter, et ensuite va la présenter à M. Ward<sup>217</sup>, fondeur et constructeur de machines à vapeur à la Pointe-à-Callière. Je lui écris par cette poste pour l'en prévenir. Au plus tard vendredi prochain, je t'enverrai une autre somme de 14 £, formant en tout 28 £, montant d'une action intentée par lui contre moi. Tu lui payeras et en prendras reçu. Je lui marque aussi que j'espère qu'il ne me fera pas payer les frais, parce que j'avais écrit à son avocat, M. A. Robertson<sup>218</sup>, rue Saint-Jacques, que j'allais prendre de suite les mesures pour le satisfaire sans qu'il fût à la peine d'intenter d'action. Fais pour le mieux.

Demain va avoir lieu la vente des effets de la succession de mon père. Tu pourras dire à Toussaint que les dettes constatées montent à 2272,12,5 £ (passives), sans compter ce qui pourra être dû à la succession de Mlle [Marie] Truteau<sup>219</sup>, qui passera cent louis. Mais je ne puis dire de combien, les comptes commencés par papa n'étant pas exacts. Il y a aussi des intérêts sur un billet de papa à Michel Plamondon au montant de 85 £, sur lequel il doit y avoir des



frais de protêt et des intérêts non calculés, etc. Les dettes actives se montent [à] 1 796,4,7¼ £. Estimation des meubles, 88,6,5½; argenterie et métal plaqué à 41,5. Comme une partie des dettes actives consiste en constituts dont on ne peut exiger le remboursement, et que d'autres [ne] sont exigibles qu'avec de longs termes, il s'ensuit que l'on ne pourra liquider la succession sans vendre et les fonds et les meubles, avant de pouvoir remplir les legs, particulier et universel.

Informe-toi donc des Dames Grises et de l'Hôtel-Dieu de Montréal, si elles ont reçu chacune 50 £ léguées à leurs maisons respectives par Mlle Truteau; si elles ont donné quittance et par-devant quel notaire. Je voudrais avoir au moins un extrait de ces quittances. Il paraît, par une lettre de M. Deguise, que papa aurait transporté à la Fabrique de Varennes une somme de deux mille francs due par Sidon Malo à la succession Lemaire, et aurait aussi payé une somme de quatre cents francs, en tout 2400, légués à cette Fabrique par Mlle Truteau. Toussaint pourrait-il avoir la date et le dispositif de ces transactions? Il me le faut pour établir le compte à rendre. Il paraît aussi, par une lettre de M. Deguise, que la corporation du Collège de Nicolet aurait répudié le legs de 10 000 # fait par Mlle Truteau<sup>220</sup>. Toussaint voudrait-il leur écrire pour avoir copie de l'acte de délibération constatant cette répudiation. Réponse sur ces matières aussitôt possible.

Je n'ai pas reçu réponse de toi à la lettre dans laquelle je t'envoyais six louis. Je suppose que tu auras fait mes commissions et que tout sera prêt pour quand Édouard St-Julien ira en ville. Je vais lui écrire par cette poste, pour le prier de ne pas descendre avant lundi prochain, au cas que tu aies été faire un tour à Saint-Hyacinthe où Casimir me marquait que tu étais attendu et dont tu devais revenir aux Rois. Je ne sais si j'aurai le temps d'écrire à Maska par cette poste.

Il est tout probable que j'aurais encore beaucoup de choses à écrire, si j'avais le loisir d'y penser un peu. Mais on est à tout préparer pour demain et la malle ne tardera pas à descendre. Écris-moi de temps à autre tes succès dans ta profession, etc.

Adieu pour le présent. Écris toujours par le retour de la poste, quand tu recevras de moi des lettres d'argent.

Ton père affectionné.

D.B. Papineau

Demande donc à ton oncle Toussaint qu'est devenu l'Atlas du voyage d'Italie. On ne le trouve pas ici.



Monsieur D.-E. Papineau, notaire  
Chez Mme St-Julien  
Rue Saint-Gabriel, Montréal

Petite-Nation, 10 janvier 1842

Mon cher Émery,

J'espère que la présente te trouvera à ton poste et qu'en arrivant tu auras reçu mes deux dernières lettres ainsi que leur contenu. Je m'attends à recevoir bien vite une lettre de toi qui m'informera du succès de tes négociations avec M. Ward et son avocat, M. A. Robertson.

Si tu n'as pas acheté de fer, n'en achète pas, car M. Kendall<sup>221</sup>, ouvrier qui doit arranger le *Smutt Mill*<sup>222</sup>, doit lui-même écrire à M. Ward pour avoir un petit fer en fonte, au lieu d'un en

fer que je te demandais. Il doit aussi demander d'autres ferrements dont il aura besoin. Ainsi, lorsque Édouard St-Julien descendra au 20, tu iras demander à M. Ward si les ferrements demandés par M. Kendall sont prêts et tu les enverras par lui. Tu feras bien d'aller lui demander (à Ward) s'il a reçu des ordres à cet effet de M. Kendall, et le prier de tenir tout prêt pour le 20.

J'ai reçu ta dernière lettre de Saint-Hyacinthe, avec l'ajouté de ta maman; et en réponse je te dirai que quant à des avis ou des bénédictions de ma part, il t'en pleuvra si tu veux suivre les premiers. Les dernières manqueront encore moins à mes enfants, que je chéris tous en dépit de leurs imperfections.

Si je puis trouver une traite de 20 £ sur M. Dalrymple<sup>223</sup>, je te l'enverrai pour la remettre à Louis Viger qui en fera le recouvrement, vu qu'elle est en sa faveur. C'est pour ton oncle Papineau; mais je crains bien d'être obligé de tirer sur lui pour payer les ferrements demandés par M. Kendall pour le moulin.

C'est aujourd'hui que nous faisons l'élection de nos officiers municipaux, ainsi je finis pour préparer les papiers qu'il faut que j'y emporte.

Adieu. Porte-toi bien. Ton oncle Toussaint est arrivé ici avant-hier soir. La vente est finie; elle a monté à 171 £. La liste des livres sera faite et te sera envoyée ci-après avec des instructions. André Papineau en a pris pour 12,10 £, frais d'inventaire et procès-verbal de vente<sup>224</sup>.

Ton père affectionné.

D.B. Papineau



Madame A.L.C. Papineau  
Chez Madame Dessaulles, Saint-Hyacinthe

Petite-Nation, 15 janvier 1842

Ma chère Angelle,

J'ai reçu aujourd'hui ta lettre du 13 courant, mise à la poste à Montréal. J'y reconnais bien ma pauvre femme qui s'inquiète et s'envole à perte de vue, emportée par ses imaginations non fondées. T'imagines-tu que j'ai procédé sans avoir bien su ce que j'avais droit de faire ou de ne pas faire?

Mais, sans tant raisonner, je vais te tirer d'inquiétude. Tous les meubles appartenant à mon père ont dû être et ont été inventoriés et estimés, d'après les ordres formels de mon père dans son testament. Étant inventoriés, il fallait bien qu'ils fussent vendus. Ceux qui appartenaient à Toussaint et à Rosalie, n'appartenant pas à mon père, n'ont pas été inventoriés. Toussaint et les autres légataires ne pouvaient prétendre à aucun legs avant que les dettes ne fussent payées. Le temps qu'il faudrait pour réaliser les biens-fonds de la manière la plus avantageuse, aurait fait perdre patience aux créanciers. Les hardes de corps de mon père ont été gardées au prix de l'estimation. J'ai acheté moi-même toute l'argenterie. Toussaint a eu 18 cuillères à bouche, 4 d<sup>to</sup> à sel et les quatre gobelets d'argent en forme de verre que je lui ai cédés au prix de l'estimation, c'est-à-dire à 6# 12 sols l'once. J'ai aussi acheté pour lui le grand miroir, la pendule, les chandeliers argentés, les porte-carafes, trois matelas, deux lits de plume, deux marmites à Papin<sup>225</sup> et quelques autres articles. Le reste s'est vendu assez haut pour que j'aie

jugé à propos de le laisser aller. Les livres sont ce qui s'est le mieux vendu; aussi en ai-je acheté la plus grande partie. Mais la bibliothèque de papa était dans le plus mauvais état, beaucoup de livres manquant et beaucoup d'ouvrages dépareillés. Sur les effets repris par moi, j'ai payé en livres et quelques bagatelles, 12,10 £ pour frais d'inventaire et procès-verbal de vente à André Papineau, et 3,10 £ à MM. Cooke et Hillman pour estimation et crieée des meubles à l'encan. Rosalie, ma fille, aura sa commode. Mme Dessaulles aura le pot d'argent pesant  $33\frac{3}{4}$  onces et la théière pesant 20 g. Le pot à 6# 12 et la théière à 6# seulement, ayant un manche et un bouton qui ne sont pas d'argent. Les hardes ont été estimées d'un lot à 4 £. On les distribuera dans la famille, et chacun en payera sa part. J'ai gardé la boucle et les boutons de manche d'or parce qu'ils viennent de ton amie Mme Fleming, et je garderai aussi les cols de mon père qui me serviront en les raccourcissant.

Toussaint est ici, il partira mardi prochain. Il a empaqueté tous ses meubles et les fera descendre. Je ferai une liste des livres qui me sont restés et l'enverrai à Émery, MM. Denis Viger et Cherrier m'ayant dit qu'ils en prendraient pour ce qui leur est dû, savoir 6,5 £ à Viger, et 4,6,8 £ à Cherrier. J'ai donné crédit jusqu'au 1<sup>er</sup> mai à ceux qui achèteraient au-dessus de 10 piastres, et jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet à ceux qui achèteraient au-dessus de 20. Tu sais que c'est au mois de juillet que ceux qui font du bois retirent leur argent et qu'ils ont le moyen de payer. Par là, la vente des meubles a pu monter à 174 £. J'ai gardé 4 cuillères à bouche qui, avec ce que nous avons, nous en complètent  $1\frac{1}{2}$  douzaine; les petites cuillères à thé et les pincettes, ainsi que les deux petits gobelets d'argent. J'ai aussi acheté le poêle à urne<sup>226</sup> qui n'a monté qu'à  $4\frac{1}{2}$  piastres, les deux tables à jeu payées 3 £ les deux : j'en pourrai avoir 4; les 3 couchettes, et j'ai vendu des vieilleries à moi appartenant qui encombraient la maison pour rien, au montant de 3,1,6 £. Cela et ce que j'ai vendu à A. Papineau diminuera le prix de ce que je garde. Le pot et la théière sont empaquetés dans les effets de Toussaint, qui les enverra à Mme Dessaulles.

J'ai déjà entré en négociation avec Patrice Lacombe pour lui transporter pour sa mère 2500 £ dus par Danis. J'attends sa réponse. J'ai envoyé mon billet à Louis Viger pour qu'il puisse retirer le billet de papa endossé par Plamondon menacé de poursuites.

Tous ces détails te sont donnés pour que tu les communicates à Mme Dessaulles, afin qu'elle voye que je ne manque ni de bonne volonté ni d'activité, ni de prudence. J'espère faire honneur aux affaires de mon père et tout payer, même Rosalie, pourvu que l'on me seconde.

À présent que me voilà déchargé de la tâche de te tranquilliser, je vais remettre la continuation de ma lettre à demain et après-demain, jour où elle sera mise à la poste.

Quant au legs fait à Toussaint, de cinquante louis, il ne pourra avoir lieu que ci-après et comme c'était en viager, aussitôt que les créanciers les plus pressés seront satisfaits, je placerai pour lui à la Banque du peuple 50 louis dont il pourra toucher 8 %.

16 [janvier]. Je ne sais si je vous ai marqué que j'avais commencé à débrouiller les affaires de la succession de Mlle Truteau. Quand j'aurai quelques renseignements qui me manquent mais qui me sont promis, je continuerai mon travail et j'espère le terminer pour le mois de mars.

Je mets dans celle-ci la lettre que j'écris à M. Plamondon. Envoie-la-lui de suite, car il faudra peut-être, en la recevant, qu'il parte pour Montréal. J'écris par la poste de demain à Louis Viger et à Émery. Ce n'est que demain que j'envoie à Louis Viger le billet dont je parle plus haut. Toussaint a reçu de moi des effets repris par moi, ou plutôt achetés au montant de 32 ou 33 £. Je

ne sais s'il pourra mettre cela à ma disposition pour le 1<sup>er</sup> juillet prochain. Si le foin et la récolte de sa terre se vendent, j'en aurai une partie. Si Mme Dessaulles pouvait aussi dans ce temps me faire avoir le montant de l'argenterie, ce m'aiderait à satisfaire et payer les dettes que l'on appelle criardes, sauf à être remboursé un peu plus tard. Ces deux articles montent, je pense, à 14,5,7½ £.

Joseph Landreville descend les effets de Toussaint, qui se fera mener mardi chez M. St-Julien où il s'embarquera avec Édouard, qui part le lendemain pour la ville. La voiture de Landreville remontera un quart de cassonade qu'Émery m'achète à 42/ le *cwt*. Toussaint emportera les journaux de notre dernière session du Conseil qu'Émery enverra aux *wardens* du Richelieu et Saint-Hyacinthe. On va les envoyer à tous les Conseils du district de Montréal. J'avais aussi acheté pour Toussaint le miroir de toilette au prix de 18/, mais Mlle Marchessault en avait tant d'envie que Toussaint le laissa.

Ci-inclus, je t'envoie le compte que m'a envoyé Toussaint Cherrier afin que Rosalie le voye. Papa a dit à Toussaint qu'en 1840 il avait payé à Cherrier une fois 17 piastres et, une autre, 19. Tu m'as dit, toi, que pendant que Mme Dessaulles était en ville elle avait tout payé. Je ne veux rien écrire à T. Cherrier sans auparavant avoir de Rosalie le compte de ce qu'elle peut lui avoir payé. Cherrier, pour me servir d'une expression de mon père envers lui, dans un de ses moments d'humeur, j'imagine, me paraît *crasseux*. Plutôt que d'inclure le compte, je le copie :

Dt. la succession de feu Jh Papineau, écuyer, notaire, à Toussaint Cherrier :

- pour 56 jours de pension audit feu Jh Papineau en juin et juillet 1840, 2/6 par jour : 7 £
- pour lavage, pendant le même temps : 0,7,6 £
- en 1841, depuis le 22 juin jusqu'au 12 de juillet, pour soins donnés à feu Jh Papineau pendant sa maladie, et perte de temps dans ma profession comme musicien à 5/ par jour : 5,10 £
- pour perte de leçons de musique de Mme Cherrier à six par élève (qui payait 10/ par mois) pendant 3 semaines (l'instrument étant dans la chambre du malade) : 2,5 £

[Total] : 15,2,6 £

Reçu acompte de la pension de 1840 : 2,10 £

Montréal, 1<sup>er</sup> décembre 1841, reste dû : 12,12,6 £

Ici, nous sommes tous bien. Le docteur, sa femme et sa fille ont resté trois jours pendant la vente avec nous. Pierre commence à avoir un peu de mieux, mais ne sort pas encore. Sa maladie était semblable à celle du petit Casimir : fièvres lentes.

J'espère que tu seras contente de la longueur de ma lettre et ma bonne sœur aussi. Tu peux bien penser que je n'ai pas eu beaucoup de loisir depuis quelque temps; ainsi, le peu de longueur de mes lettres n'a pas dû vous surprendre. Celle-ci fera compensation. Je n'écirai pas beaucoup d'ici à quelque temps : l'incendie du bureau de poste à Québec rendant nécessaire que je renvoie de nouveau les comptes des deux derniers quartiers, avec celui qui est expiré le 5 du courant. Ainsi, tu vois que j'ai de la besogne.

Embrasse mes enfants, petits-enfants, frère, sœur, belle-sœur, neveux, nièces, etc. À tous, mille amitiés. Ton ami affectionné.

D.B. Papineau

J'ai aussi acheté le sofa et le bureau vitré. Dis-moi donc si quelqu'un de Maski viendra t'amener, car en ce cas-là j'enverrais chez Augustin, Aurélie pour qu'elle aille au couvent, ainsi

qu'il me l'a proposé, s'il est toujours dans les mêmes sentiments. Charlotte Cooke est mariée samedi dernier avec Stephen Hillman. On a 10 petits cochons, âgés de plus d'un mois.



Monsieur D.-E. Papineau, notaire  
Chez Mme St-Julien  
Rue Saint-Gabriel, Montréal

Petite-Nation, 23 janvier 1842

Mon cher Émery,

Tu as dû recevoir, la semaine dernière, plusieurs lettres de moi et de l'argent aussi par ton oncle Toussaint, ainsi qu'un grand nombre de papiers. J'ai retrouvé encore quelques contrats de constitués que je t'enverrai par la première occasion, étant trop volumineux pour les envoyer par la poste.

Ci-inclus est une traite sur MM. P. McGill & Co., que tu feras accepter, et en même temps tu demanderas à M. McGill s'il voudrait accorder ses bons offices pour la faire discompter; si elle peut être discomptée, envoie-m'en le montant par la poste, aussitôt reçu. Je l'ai endossée pour cela. Probablement que lorsque tu recevras celle-ci, tu auras écrit quelques mots de réponse à mes précédentes, sinon fais-le le plus tôt que tu pourras.

J'ai reçu samedi [22 janvier] une lettre de M. P. Lacombe qui me demande encore les intérêts dus à sa mère et qui refuse d'accepter les transports que je lui offrais des dettes de Danis et Laviolette. Si tu le vois, dis-lui qu'il m'est impossible de lui envoyer ce qu'il demande, n'ayant pas encore reçu un sou pour la succession. Il ferait mieux d'accepter les transports offerts. Il en sera convaincu aussitôt que j'aurai pu t'envoyer un extrait de l'inventaire dont je n'ai pas encore copie. Ce qui est dû à mon père n'est recouvrable qu'à de longs termes; même une grande partie des dettes actives ne sont que des constitués dont on ne peut par conséquent exiger les capitaux. J'offrais à M. Lacombe ce qu'il y avait de plus clair et de plus prêt à retirer. Il doit savoir que les frais funéraires et de justice sont privilégiés, et doivent passer même avant les hypothèques. Ils absorberont tout le produit de la vente des meubles et des premiers argents que l'on recouvrera. Si les créanciers veulent donner du délai et recevoir à mesure que les fonds rentreront, ils seront tous payés, mais s'ils veulent trop se presser, ils pourront beaucoup perdre, même en intentant des actions, les frais de justice absorberont une partie de ce qui aurait pu les payer. Les meubles n'auraient pas produit cinquante louis si j'avais vendu au comptant. Car par ici les gens qui pouvaient acheter sont tous plus ou moins concernés dans l'exploitation du bois, et ce n'est que du 1<sup>er</sup> mai au cours de juillet qu'ils peuvent réaliser. Il m'a donc fallu accorder ces termes de paiement, lors de l'encan, pour pouvoir en avoir le prix le plus avantageux pour les créanciers. Je ne parle que des créanciers, car je suis convaincu que, les dettes payées, il ne restera rien ni aux légataires, ni aux héritiers.

24 [janvier]. Louise t'envoie ci-inclus un billet de cinq piastres pour que tu lui achètes à l'encan, quand l'occasion s'en présentera, une commode. Vers le mois de mai, il y a souvent des encans de meubles de gens ou qui déménagent ou qui quittent le pays. Ne te presse pas, afin d'employer son argent au meilleur avantage possible. Peut-être dans quelque temps pourra-t-elle t'envoyer encore une piastre.

Si tu peux m'envoyer pour une piastre d'amidon par Landreville, s'il n'est pas repassé, tu me feras plaisir : nous n'en avons plus.

Ce matin, le thermomètre a descendu à 26 degrés Réaumur. Hier matin, 13 degrés; hier soir, 23. Tu vois que c'est un changement bien brusque, après le dégel que nous avons eu la semaine dernière. Aussi, les chemins ne sont que glace.



Monsieur D.-E. Papineau, notaire  
Chez Mme St-Julien  
Rue Saint-Gabriel, Montréal

Petite-Nation, 11 février 1842

Mon cher Émery,

Hier je t'ai écrit par Joubert qui va chercher les ferrements de moulin, et je n'ai pu finir ma lettre avant son départ. Depuis, j'ai pensé que c'était une bonne occasion pour t'envoyer des livres. Ainsi, j'en ai fait une caisse que j'envoie chez Joubert. Elle contient Œuvres de Rousseau, 1 vol. fol., *Lois civiles*, 1 vol. fol., *Grand coutumier*, 1 vol. fol., Lacombe<sup>227</sup>, *Jurisprudence canonique*, 1 vol. fol., *Arrêts de Loüet*<sup>228</sup>, 1 vol. fol., *Lex Mercatoria*, 1 vol. fol., *Vernon's Cases in Chancery*, 5 vol. fol., Œuvres de Pothier<sup>229</sup>, 8 vol. 4°, *Procédure civile du Châtelet de Paris*, 2 vol. 4°, *Code civil*, 1 vol. 4°, *Nouveau Brillouin*<sup>230</sup>, tomes 1,3,4,5,6 = 5 vol. 4°, *Observations de Chastelain*, 1 vol. 4°, Héricourt<sup>231</sup>, *Vente par décret* : deux exemplaires, mais il y en a un marqué au nom de M. Guy; il faudra lui demander s'il l'a cédé à mon père ou prêté, et lui rendre si c'est à lui. Redemander à [Léon] Gosselin le *Traité du jardinier* ou *Dictionnaire du jardinier*. Je pense que mon père lui a prêté; s'en informer à ton oncle Toussaint. Redemander aussi à Gosselin le billet de Davison en faveur de Kiernan, qu'il devait me renvoyer en décembre dernier. En allant voir M. Guy, demande-lui donc une copie de mon contrat de mariage du mois de septembre 1813, la mienne ayant été détruite lors de mon incendie en 1819. Pour faire enregistrer ici.

Les ouvrages soulignés ci-haut ont été par moi achetés à l'encan de ton pépé, les autres m'appartiennent, ainsi que plusieurs de ceux que tu as descendus l'automne dernier. Ce que tu avais déjà emporté, ce que je t'envoie et ce que M. Girouard a en ville sera suffisant pour occuper tous tes moments de loisir. Mais j'ai peur qu'il en soit de toi comme de bien d'autres dans ta profession, et plusieurs autres, où l'on fait une grande parade de livres que l'on feuillette rarement, souvent point du tout : ce qui est loin de les étudier. Mais enfin, c'est la charlatanerie du métier et il faut que chacun en pratique un peu. Qu'il en soit ce qu'il voudra, studieux ou non, encore faut-il quelquefois référer aux auteurs, et alors il convient de les avoir sous la main.

M. Girouard me pria de te dire, si je t'écrivais avant lui, de ne pas manquer de passer à Saint-Benoît si tu venais ici. Mais je lui ai marqué dans ma réponse, qui partira avec celle-ci, que ton voyage, s'il a à avoir lieu, ne se fera qu'à la fin de mars, et encore si dans ce temps-là tu as de l'occupation, tu sais que tu auras à m'envoyer André. Mais il passera bien de l'eau dans la rivière d'ici ce temps-là et on aura encore le temps de s'en écrire les uns les autres.

Ne va pas t'imaginer que les livres que tu as à moi et ceux que je t'envoie te soient donnés; tu les as à titre de prêt et *précaire* seulement en termes de droit. Quand on écrit à un membre

de la profession, il est bon de tout dire. D'autant plus que dans ta dernière lettre, tu me montres de bonnes dispositions à retenir.

As-tu pu savoir quelque chose de MM. Bleury et Gosselin touchant les comptes tant de mon père que du mien, dont je te parlais dans une lettre précédente? Où en es-tu rendu du nombre de tes minutes? Sans doute tu as commencé un répertoire. Pourrais-tu faire transporter le greffe de papa et celui de M. Gauthier chez toi, c'est-à-dire à ton bureau, afin de les mettre en ordre pour les remettre aux protonotaires de la Cour du banc du roi? As-tu vu ces messieurs et sais-tu ce qu'il y a à faire? Ne faut-il pas faire un récolement<sup>232</sup> de toutes les minutes et les greffiers ne doivent-ils pas en fournir une copie? Il y a sur un grand nombre de minutes des *avenant*, comme on les appelle, et des quittances en marge ou à la suite; ne serait-il pas bon de les insérer dans le répertoire? Et toi-même, dans celui que tu feras pour ton propre greffe, tu ferais bien de faire attention à cela, et laisser assez de place pour pouvoir y ajouter, à la suite de la minute, mention de ces ajoutés. M. Girouard m'a montré ce qu'il appelait un répertoire raisonné, il me semble, de ses minutes. Est-ce commode? Faudra-t-il t'envoyer ce qu'il y a ici des consultations de mon père? Tu les as visitées l'automne dernier. Il me semble qu'elles vaudraient la peine d'être transcrites et mises par ordre ou de date ou de matières.

Voilà bien des choses dans ma lettre. Si tu as du loisir, j'aimerais que tu pus[ses] me parler de tout ce dont je te parle. J'ai reçu la *Gazette du Canada*. Y aurait-il quelqu'un à Saint-Hyacinthe qui pût m'envoyer le *Courrier des États[-Unis]*? Qu'est devenu *Le Coin du feu*<sup>233</sup>? As-tu reçu les derniers *Cultivator*?

Ton père affectionné.

D.B. Papineau



Monsieur D.-E. Papineau, notaire  
Chez Mme St-Julien  
Rue Saint-Gabriel, Montréal

Petite-Nation, 11 mars 1842

Mon cher Émery,

Je suis bien désappointé de ce que tu ne m'aies pas écrit par ta maman. Dans une de mes dernières lettres, je te mandais quelques notices imprimées, et tu devais me communiquer ce que tu aurais à faire imprimer dans une nouvelle formule de reconnaissance pour arrérages de droits seigneuriaux. Tu me fais dire que tu as et que tu vas avoir de l'ouvrage. Tant mieux! En même temps, je voudrais que tu passes de temps à autre me mettre au fait de ce que tu peux faire pour la succession de ton pépé. As-tu payé à M. Lacombe le compte d'intérêts dus à sa maman. Dans ta prochaine lettre, fais-moi le plaisir de me dire ce que tu as en main et ce que je te dois. Pour tout faciliter, prends quelques feuilles de papier et ouvre deux comptes contre moi, l'un comme exécuteur testamentaire de ton pépé dans lequel tu entreras par débit et crédit ce que tu recevras et payeras, et m'en informeras à mesure, afin que j'établisse un compte semblable ici; et un autre pour mes affaires privées et celles dont je pourrais te charger pour ton oncle Papineau, pour qui tu ne refuseras certainement pas de faire quelque chose quand tu en trouveras ou que je t'en fournirai l'occasion.



Ci-inclus, je t'envoie vingt-cinq piastres en deux BB<sup>234</sup> de 10 \$ et 1 de 5 \$ pour 1° te rembourser de l'argent que tu as déboursé pour toiles de fil de fer, 9 verges à 2/9, je suppose 1,4,9 £. 2° Pour payer à M. Fabre 8 \$ acompte de 12, que je dois pour souscription au *Canadien* de Québec. 3° Pour payer 8 \$ à M. John Nimmo pour souscription aux 4 revues (i.e. à la republication des 4 revues) de London, Edinburgh, Foreign et Westminster pour l'année 1842. 4° Pour payer 1½ \$ de souscription à un papier de New York intitulé *American Mechanic*. Je ne sais au juste quand l'année est commencée, mais tu pourras le savoir d'un M. Tebbetts<sup>235</sup>, qui demeure dans la rue Saint-Lambert par où tu passes, je pense, pour aller à ton bureau. Il est agent pour plusieurs publications périodiques des États-Unis. Je vois dans le *Montreal Transcript* du 8 du courant un avertissement (dans la quatrième page) de Waldie's Circulating Library<sup>236</sup>, où il y a ce qui suit : «Præmiums. As we have some extra copies for 1836, 7, 8 and 1839, we offer two of these years Library and the new year for ten dollars.» Tu demanderas à M. Tebbetts s'il veut et peut me procurer les cinq années pour quinze piastres et, s'il le veut, demande-les-lui et paye-les avec l'argent que tu auras en main, de la succession ou à toi, et je te rembourserai si c'est du tien. Si c'est de la succession, j'en tiendrai compte ayant ici quelques comptes à payer pour elle que je rembourserai de mon argent. Peut-être demandera-t-il quelque chose de plus, or en ce cas avvertis-moi. Au juste, pourras-tu ou non venir travailler ici à la fin du mois ou au commencement de l'autre? Et si tu peux venir en avril, pourras-tu te dégrader?

Comme je voudrais travailler au compte de la succession de Mlle Truteau, pourras-tu me dire dans ta prochaine lettre si les legs de 50 £ aux Sœurs Grises et à l'Hôtel-Dieu ont été payés, et si ton oncle Toussaint a écrit à M. Primeaux, de Varennes, par rapport au legs de 2400 # fait à la Fabrique de Varennes, qui paraîtrait avoir [été] payé pendant l'automne de 1824, mais dont je n'ai pas de quittance.

Il faut que tu fasses et tiennes le marché de m'écrire régulièrement une fois toutes les semaines et que tu le fasses amplement et longuement, tant sur ce qui pourra me concerner que ce qui regardera tes propres affaires, les affaires publiques et celles des débiteurs de la succession.

Dans une lettre précédente, tu me demandais si j'avais été content des achats que tu avais faits pour moi. J'ai toujours oublié de te marquer que j'en avais été parfaitement satisfait. D'ailleurs, sachant bien que tu étais novice dans ces affaires-là, je n'aurais pas eu le droit de te blâmer, quand même tu n'aurais pas si bien fait. On ne peut devenir forgeron qu'en forgeant; ainsi, il aurait bien fallu consentir que tu fis[ses] ton apprentissage, même quand il m'en aurait coûté un peu.

Ta maman a apporté le baril de tabac. Je t'en remercie. Mais j'aurais voulu savoir et ce qu'il y en a et ce qu'il a coûté. Je le saurai si tu m'envoies le commencement des comptes que je te prie d'ouvrir, pour et contre moi.

As-tu vu Gosselin? Es-tu capable de revoir les lettres que je t'ai écrites et voir à m'informer de ce que tu as omis de me dire?

Ta maman t'a écrit qu'elle avait retrouvé un rouleau d'argent que ta tante Dessaulles m'envoyait. Si tu n'as pas renvoyé à Maska ce qu'elle t'a remis, croyant qu'il y avait quelque erreur, ne l'envoie pas ici, car il faudra [ ] Montréal, et j'aurais bien voulu qu'elle y eût laissé 40 écus frs qu'elle a apportés.



Je suis revenu d'Aylmer le même jour que ta maman est arrivée ici. Environ trois heures avant elle. J'attends le docteur avec sa femme et sa fille demain. J'écirai sous peu à ton oncle Toussaint. Si tu le vois, fais-lui toujours mes amitiés et remerciements de ce qu'il m'a envoyé en fait d'argenterie. Quand et où ira-t-il en cure? Ne veut-il pas rester à Saint-Jacques? Où Joseph Trudeau va-t-il se loger s'il loue sa résidence actuelle, dont je vois des avertissements dans les papiers?

Mes meilleurs compliments à M. Girouard et assurances d'attachement et d'amitié.

Absolument, ma lettre est assez longue, il faut finir. Toute la maisonnée te fait des amitiés.

Ton père affectionné.

D.B. Papineau



Monsieur D.-E. Papineau, notaire  
Chez Mme St-Julien  
Rue Saint-Gabriel, Montréal

Petite-Nation, 11 avril 1842

Mon cher Émery,

J'ai reçu ta lettre du 31 du mois dernier. Je ferai attention à ce que tu dis de la clause du contrat, qui paraît équivoque. Ce ne sera pas difficile. Le propriétaire demandant cette expédition pour vendre la terre. J'en dresserai le contrat et tout sera bien arrangé.

Je te remercie d'avoir payé à ton oncle pour l'orfèvre qui a travaillé pour moi. Ci-inclus je t'envoie 35/ en billets de banque dont il y a cinq chelins pour Papineau, acompte du poêlon à potage que tu lui as acheté. Il m'a remis les 6/3 que tu as payés, mais je n'ai pas plus de papier du Bas-Canada. C'est par conséquent encore 2/1 qu'il te faut et que tu auras quelque autre fois.

Je vais attendre à l'ouverture de la navigation pour faire venir André, puisque les journaux qui s'intéressent à toi te conseillent de ne pas laisser ton bureau. Depuis quinze jours j'ai été arrêté de mon rhumatisme dans les reins, qui ne me permettent pas de m'asseoir. Il me fallait rester ou debout ou couché et me remuer avec bien de la peine. Si j'avais eu un bureau ou pupitre assez haut pour pouvoir écrire debout, ce n'aurait été qu'à demi-mal. Ainsi, pendant tout ce temps-là, je n'ai pu que lire.

As-tu quelques nouvelles du Waldie's Circulating Library? Je vois par des annonces récentes que Waldie en a transporté la rédaction à un autre. Pourvu que mon argent ne soit pas perdu, c'est tout ce que je demande.

Rien de nouveau par ici, sinon que bien vite il n'y aura plus de glace dans la rivière, elle est toute partie entre les deux rivières de la Petite-Nation et plus haut. Il faudra encore quelques jours pour qu'elle laisse la baie des Atocas. Puis ensuite il faudra attendre le départ de la voûte de la chute à Blondeau, qui pourtant ne pourra tenir bien longtemps contre les chaudes et ardentes prières du soleil. Il n'y a aussi que lui qui ait quelque emprise sur elle.

Si tu as occasion de voir André Papineau, dis-lui de bien prendre ses précautions au sujet des sommaires qu'il aura à dresser ici.

Adieu. Tout le monde est à son ordinaire et t'embrasse. Mille amitiés à M. Girouard.

Ton père affectionné.

D.B. Papineau

Accuse la réception de ma lettre aussitôt reçue.



T. Blackadder<sup>237</sup>, Esquire  
Hawkesbury

Petite-Nation, 1<sup>st</sup> June 1842

Dear Sir,

In answer to your favour of yesterday, I have to state that I am yet in the intention of going to Hawkesbury as soon as I can return from the Municipal Council, for which I expect to start on Saturday next. Probably between the 15<sup>th</sup> and 20<sup>th</sup> instant I shall be able to go down.

In the same time, if you are anxious to begin the getting of saw logs, you are at liberty to begin your arrangements, hoping that we wont differ after the statements made to you in my first letters.

Believe me, my dear Sir, your very obedient servant.

D.B. Papineau



J.E. Turcotte, écuyer, secrétaire  
Montréal

Petite-Nation, 2 juin 1842

Monsieur,

J'accuse la réception de la circulaire de la Commission d'enquête sur la tenure seigneuriale, en date du 28 mai dernier et que j'ai reçue aujourd'hui, 2 juin.

Je me ferai un plaisir et un devoir de répondre aux questions proposées, au moins en partie, aussitôt que je pourrai avoir un peu de loisir. J'y répondrais même de suite si je n'étais à la veille de partir pour notre Conseil municipal. Puis, à mon retour, il me faut régler avec la plus grande partie des censitaires de cette seigneurie, pour constater avec chacun d'eux le montant des arrérages de droits seigneuriaux qu'il peut devoir, afin d'en faire passer acte et de le faire enregistrer, quand les arrérages excèdent sept années, suivant l'acte de [?] du Conseil Spécial.

Veuillez me croire, en attendant, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

D.B. Papineau

P.-S. La présente lettre écrite, j'ai pensé, en relisant la 48<sup>e</sup> question, que peut-être il serait à propos de suggérer à la Commission que des questions aux seigneurs eux-mêmes sur le produit des lods et ventes, pendant un certain nombre d'années dans les villes et villages, pourraient

avoir un résultat avantageux. De plus, que les questions adressées par la Commission devraient être imprimées de manière à laisser en blanc, soit entre chaque question, soit vis-à-vis assez de place pour pouvoir y insérer les réponses ou observations. Deux exemplaires de ces questions devraient être envoyés à chaque individu pour qu'il pût en renvoyer un à la Commission et en garder un par-devers lui.

D.B.P.



Monsieur D.-E. Papineau, notaire  
Chez Mme St-Julien  
Rue Saint-Gabriel, Montréal

Petite-Nation, 4 juillet 1842

Mon cher Émery,

Ayant un petit moment de loisir, j'en profite pour te dire que tu devrais t'apercevoir qu'il y a déjà du temps que tu ne nous as écrit. Je t'avais demandé de savoir chez Pigeon<sup>238</sup> combien il vendait son sirop de limon au gallon et s'il était bon, vu qu'il le vante et le donne comme meilleur que celui de New York, et je n'ai pas eu de réponse.

2° Je t'avais laissé du papier à plan pour faire coller sur toile de coton, afin de faire le plan de ma ferme, et je n'en ai pas entendu parler depuis. Pourtant, il me semble t'en avoir écrit déjà.

3° M. Tebbetts m'a écrit, il y a plus de six semaines, que le Waldie's Library viendrait sous peu et rien de reçu. Je pense, moi, que ledit M. Tebbetts cherche un exemplaire de seconde main à bas prix pour me l'envoyer et faire son profit de la différence; je pense que tu devrais lui demander péremptoirement ou l'argent immédiatement ou les papiers en question.

J'attends de ta tante Dessaulles une lettre qui décidera si j'irai à Montréal en ce mois-ci ou non. Si je descends, j'irai jusqu'à Saint-Hyacinthe. Y viendrais-tu?

André Papineau est ici depuis quelque temps et a plus d'ouvrage que l'on ne pensait.

Rien de nouveau par ici, sinon que Fr-X. Frappier<sup>239</sup> a été frappé par un arbre tombant sur lui, qui a failli le tuer; il en est bien estropié. L'accident est arrivé jeudi dernier. Hier, vers midi, il était sans connaissance. Avait été capable, le samedi matin, de marcher un peu dans sa maison. En apprenant qu'il était mal hier, j'ai fait partir Papineau à 3½ après-midi avec deux hommes en canot, pour aller chercher Leman et le lui envoyer. Aujourd'hui midi, ils ne sont pas encore de retour. J'ai appris que Frappier à matin avait un peu de mieux. Dieu veuille qu'il en réchappe. Il laisserait une jeune famille de sept enfants bien à plaindre et, s'il vit, ils sont au moment d'avoir un nécessaire abondant pour leur état.

On vous salue et embrasse tous, suivant ce que vous méritez. Pourquoi le cher M. Girouard n'est-il pas venu se délasser de ses fatigues? À Saint-Benoît, il travaille, en ville il travaille, partout où il va il travaille, se fatigue partout. Il n'y a qu'ici où on ne le ferait pas travailler et on le garderait uniquement pour le reposer. Il n'est pas encore trop tard, qu'il vienne, il sera reçu à bras ouverts.

Ton père affectionné.

D.B. Papineau



Messrs. Wright and Bowman, Esq.

Petite-Nation, 11<sup>th</sup> July 1842

Gentlemen,

Doctor Leman is here urging me with all his might, at your own request he says, to come forward as a candidate for the representation of this county at the next election. Contrary to my primer conduct, which has been never to ask for any situation of trust of honor, but never to refuse any charge when imposed upon me either by Government or by my cocitizens, I yield to his entreaties and for once I resign my own views, believing that in this matter I must give a preference to yours. Therefore I send you a copy of my intended address to the electors, which I request Mr. Wright to have printed in the *Ottawa Advocate*. May your expectations not be baffled, but really I am afraid the task imposed upon me is above my abilities.

Believe me, gentlemen, with thanks and gratitude for your too good opinion of me.

Your most obedient servant.

D.B.P.



Captain Walter Radford<sup>240</sup>, Esquire, Township Agent, &c &c &c.  
Clarendon

Petite-Nation, 11<sup>th</sup> July 1842

My dear Sir,

I have been prevailed by many of my friends and many more of your's (that is our political friends) to come forward as a candidate for the next election of this county, which I understand is to take place very soon. My only claim on you and your friends support, must not only in my conduct since a member of the municipal Council, where you may have convinced yourself that the only principle of my public conduct was our common welfare.

I don't speak of my previous conduct, because I think it is unknown to you; but this I may say : that it was always dictated by what I understood to be my duty to the country where I am born and where according to all probabilities I am to die, and accompanied with all the moderation at my command; without any distinction about nationality. My intercourse with you, since I have had the pleasure to be acquainted with you, have convinced me that these were also your own views and principles. Therefore I hope you will not tax me of presuming too much in expressing to you that I have the confidence of meeting your own and your friends support.

It is useless to mention to you all the names of those who offered me their support. It will be sufficient only to say that Messrs. Wright, Bowman, Kains, McGoey and, even if I am to believe some letters, Messrs. Egan, Symmes and Blackburn are among them.

I have this day sent a short address to the electors of this county to be inserted in the *Ottawa Advocate*, of which I herein write a copy.

Your answer, as you may suppose, I would consider as a favour, the more so, if it turns out to be favourable to my request.

Believe me, my dear Sir, your most obedient servant.

D.B. Papineau



To the Free and Independent Electors  
Of the County of Ottawa<sup>241</sup>

Petite-Nation, 11<sup>th</sup> July 1842

Gentlemen,

A new election being soon to take place in this county, and having been very politely requested by many of you to come forward as a candidate for the representation of this county, I take this opportunity to mention that, if elected, I shall do all in my power to promote the interests of the Province at large and of this county in particular, and shall give my hearty support to all measures tending to our general welfare from whatever quarter they may come.

Believe me, gentlemen, your most humble obedient servant.

D.B. Papineau



À Denis-Émery Papineau<sup>242</sup>

Petite-Nation, 11 juillet 1842

...Je partirai après-demain, mercredi, avec André[-Benjamin] Papineau pour Montréal. J'espère y être vendredi pour pouvoir prendre le *steamboat* de la rivière Chambly et me faire débarquer à Saint-Denis, où je pense que je trouverai moyen de me faire mener jusqu'à Maskinongie. Enfin, à la demande d'une grande partie des principaux citoyens du comté, sans distinction de parti, de religion ou de nation, je me suis aujourd'hui (11 juillet), à une heure du matin, décidé à me présenter comme candidat pour remplacer M. Day. À l'exception de M. McGoe, qui m'a écrit lui-même, les autres se sont servis de l'entremise du Dr Lemay, auquel ils ont écrit à ce sujet, qui m'a montré leurs lettres et qui est venu deux fois tout exprès, après avoir conféré avec eux, pour me presser de ne pas tirer de l'arrière comme j'ai fait à la dernière élection. Enfin il a fallu finir par lancer le vaisseau, et voguer la galère! Ils m'ont fait dire que je n'aurais aucune dépense d'élection à supporter et qu'en toute probabilité il y aurait unanimité<sup>243</sup>.



8 août 1842

Messieurs les électeurs<sup>244</sup>,

Comme j'ai toujours été d'opinion que c'est la majorité qui doit partout dominer, et comme j'appartiens à cette partie de la population qui est en minorité dans ce comté, jamais je ne me serais présenté comme candidat à un siège parlementaire, si je n'y avais été invité par beaucoup des électeurs les plus influents de la majorité... Il a été dit et publié que je m'avançais

de moi-même et sans y être convié. Le grand nombre et la respectabilité des votants qui sont déjà venus, et ceux qui viendront ci-après au besoin, pour enregistrer leurs voix en ma faveur, et qui appartiennent à toutes les croyances et à toutes les origines, démentiront cette assertion bien plus hautement, et bien mieux, que je ne le pourrais moi-même ici actuellement. Je me bornerai à faire observer que, fort des promesses de ceux qui m'ont invité, j'ai cru qu'il était plus convenable de ne pas solliciter moi-même les suffrages des électeurs. Ainsi, ne croyez pas, Messieurs, que c'est par un manque de déférence pour quelques-uns de vous, si je ne suis pas allé dans la partie supérieure de ce comté. Deux de mes amis s'étaient chargés d'y aller en ma faveur, mais quelque accident imprévu les empêcha de remplir leurs promesses. J'aurais désiré que quelques-uns des candidats qui vous ont offert leurs services n'eussent pas parlé plus de moi dans leurs adresses imprimées que je ne l'ai fait d'eux dans la mienne. Cela m'aurait évité la peine de rendre, et à vous d'écouter, le compte abrégé que ces circonstances m'obligent de faire de ma conduite passée.

On me représente, Messieurs, comme étant un homme opposé au gouvernement. Il est vrai, je n'ai jamais été et ne serai jamais un sycophante, approuvant et louant tous les actes de toutes les administrations, quelque disparates qu'elles soient dans leurs conduites et dans leurs principes; mais je n'ai jamais été et ne serai jamais leur détracteur ou leur calomniateur. Et pour vous faire voir, Messieurs, que j'ai possédé la confiance du gouvernement, quoique je ne me sois jamais montré d'une manière bien active dans la carrière des affaires publiques, je vais vous faire voir la liste et les dates des treize commissions que j'ai tenues sous le gouvernement depuis 1821 jusqu'à ce jour. (*Cette liste est lue aux électeurs*). Dans cette liste n'est pas comprise ma nomination comme juge de paix dans les diverses commissions qui furent émanées durant l'intervalle écoulé depuis ce temps jusqu'en 1837, lorsque mon nom fut retranché, sans qu'il me fût donné ni demandé aucune explication. La dernière communication que j'ai eue avec le gouvernement fut en juillet 1839, bientôt après que les troubles de 1837 et 1838 eurent cessé, comme vous voyez, et cependant assez longtemps après pour permettre à l'administration de s'enquérir de ma conduite. La communication à laquelle je viens de faire allusion avait pour objet de réorganiser la milice dans le bataillon dont je suis commandant depuis 1828. Ceci suffit, Messieurs, pour vous faire voir que je n'ai jamais trahi la confiance qu'on reposait en moi. Ayant toujours vécu dans un coin obscur de ce comté, je ne suis pas surpris, Messieurs, que beaucoup d'entre vous ayez été dans l'erreur touchant ma conduite. Mais je puis en appeler, pour ma justification contre tant d'aspersions qu'on a fait circuler sur mon compte, à deux messieurs qui sont bien connus de vous, et dont la loyauté n'est pas révoquée en doute. (*Le candidat cite M. le capt. Kains, de la marine royale, et le lieut. Col. Donald McLean<sup>245</sup>; et, ayant fait profession de loyauté, il continue comme ci-après*).

Maintenant, Messieurs, que je vous ai fait un exposé aussi succinct qu'il m'a été possible de ma vie passée, je vais poser quelques questions et y répondre selon qu'il conviendra. Et d'abord, je vous demanderai pourquoi je ne suis pas qualifié pour vous représenter, ainsi qu'il a plu à M. Symmes de le dire dans son adresse imprimée, et à plusieurs scribes anonymes, dans quelques papiers publics? Est-ce parce que je suis catholique? Oui, Messieurs, je suis catholique, mais je n'entreprendrai pas de juger les principes religieux d'autrui; je laisse à la décision d'un Dieu tout-puissant (notre maître à tous) de prononcer entre ses fidèles serviteurs.

Sous notre constitution, chacun a le bonheur de jouir du droit de servir son Dieu selon ses intimes convictions. Tous sont sous la protection des lois; tous les cultes jouissent du même privilège politique; ainsi, Messieurs, ma religion ne regarde en rien l'affaire qui nous réunit ici. Pourquoi donc, Messieurs, ne serais-je pas digne de vous représenter? Serait-ce parce que mes aïeux reçurent le jour en France? Eh bien! Messieurs, beaucoup d'entre la noblesse et des plus anciennes familles d'Angleterre se glorifient de cette descendance. Personne a-t-il jamais songé que leur origine fût une tache pour eux ou pour leur terre natale? Serait-ce parce que, vivant dans un coin obscur et retiré du pays, j'ai essayé de me rendre utile à tous ceux qui m'entourent? Que j'ai consacré la plus grande partie de ma vie à l'étude des véritables intérêts de mon pays natal? Que, sans perdre la confiance du gouvernement, j'ai su acquérir la confiance et l'estime de tous ceux parmi lesquels je vis, sans distinction de partis, de sectes, ni de castes? On a dit que je serais opposé aux améliorations. Et sur quels principes? C'est ce qu'on n'a pas jugé à propos de dire. Permettez-moi de vous dire, Messieurs, que mon père vénéré, et qui n'est plus, fut un des premiers individus qui dans le pays surent attirer l'attention du gouvernement et de la législature sur les canaux à faire, et qui ont donné tant d'impulsion au développement de nos ressources, et assuré à ces provinces un moyen efficace de défense en temps de guerre. En 1817, ou vers ce temps, il fut nommé l'un des commissaires pour s'enquérir des moyens d'améliorer notre navigation intérieure. Il a fait plusieurs rapports touchant les canaux de Lachine, de Grenville et des Rideaux, il a fait mesurer les rapides du Long-Sault et examiné la rivière Rideau. Ces rapports furent soumis aux trois branches de la législature du Bas-Canada : ils sont imprimés dans les registres de la Chambre d'assemblée. La plupart de ses vues ont été adoptées dans l'exécution de ces grands travaux. Quelques-unes de ses recommandations ont été écartées, et on regrette maintenant qu'elles n'aient pas été suivies. Quelles raisons, Messieurs, peut-on alléguer pour faire croire que je n'ai pas dû hériter d'une partie du zèle d'un père pour encourager et promouvoir les améliorations? Pourquoi ne pas m'allouer de posséder une part dans les vertus de ma famille, lorsqu'on ne peut rien faire valoir au contraire que de simples assertions dénuées de fondement! Pourquoi donc, Messieurs, ne serais-je pas capable de vous représenter? Serait-ce parce que depuis que je suis devenu membre de notre Conseil municipal, j'ai veillé avec vigilance sur les intérêts et sur l'argent du peuple? Serait-ce parce que j'ai fait tout en moi pour empêcher le Conseil de prélever de l'argent au moyen de taxes, sans avoir auparavant fait faire l'estimation nécessaire des besoins et des moyens réels du district? Vous vous plaignez presque tous, Messieurs, que nos taxes municipales sont trop élevées, que dans les circonstances actuelles elles sont un fardeau pour le pays; cependant, Messieurs, aux efforts de qui est-ce dû qu'elles ne soient beaucoup plus fortes? Demandez-le aux conseillers, Messieurs, et ils vous diront quels sont les deux amis qui m'aidèrent à vous soustraire à une taxation beaucoup plus élevée. Pourquoi donc ne serais-je pas capable de vous représenter? Est-ce parce que plusieurs membres de ma famille et beaucoup de mes amis et moi avons été attaqués et calomniés malicieusement par le rédacteur du journal publié ici? Vous savez, Messieurs, quels sont les propriétaires et les soutiens de cette publication? Quel en est le rédacteur? Vous savez qu'ils ont laissé les insinuations les plus grossières, les assertions les plus fausses, les calomnies les plus viles paraître sous l'anonyme dans leur feuille contre moi et contre ceux qui m'appuyaient. Ils sont, et je les tiens personnellement responsables, des insultes

et des calomnies dont ils ont rendu leur journal le véhicule, alors même qu'ils auraient pu l'empêcher. Est-ce parce que j'ai désapprouvé avec mépris qu'on eût brûlé en effigie sir Robert Peel et lord Stanley? Regardez, Messieurs, vous pouvez voir d'ici l'endroit même où cet acte odieux fut commis. Les auteurs de cet acte sont parmi mes adversaires. Quels sont ceux dont on brûla ainsi l'effigie? L'un est sir Robert Peel, l'un des hommes d'État les plus éminents qu'ait l'Angleterre, et dont elle aura de longtemps à se vanter. L'autre est le secrétaire d'État pour les colonies. Pourquoi furent-ils ainsi brûlés? Parce que ces messieurs, de concert avec les autres ministres de notre gracieuse et bien-aimée reine, en soumettant au Parlement britannique une mesure qu'ils croyaient propre à adoucir la misère de millions de nos cosujets souffrants dans la Grande-Bretagne et en Irlande, ils étaient accusés d'être la cause de la stagnation du commerce des bois, l'article principal de nos exportations. Mais qu'avons-nous à nous plaindre auprès des souffrances des peuples des vieux pays? Est-ce ainsi qu'ils devaient montrer leur sympathie pour tant de millions souffrant du besoin et de la famine? Est-ce ainsi qu'ils devaient témoigner leur sympathie pour l'immense multitude d'amis et de parents que vous avez dans le pays d'où la plupart d'entre vous êtes venus ou descendus? Si vous me permettez, Messieurs, de faire usage d'une comparaison un peu vulgaire, je dirai que ces hommes, par leurs hurlements, leurs insultes et leurs calomnies, ont essayé de cracher aux visages de personnes si fort élevées au-dessus d'eux qu'ils verront à leur grande confusion que leur bravade retombera sur leur nez. J'espère que vous me pardonnez, Messieurs, de me montrer un peu sévère contre eux, mais vous avouerez qu'ils le méritent largement.

Avec votre permission, Messieurs, je conclurai cette adresse déjà un peu longue en vous offrant mes services au Parlement. Je vous offre l'expérience, telle qu'elle est, de mon âge mûr, le fruit d'une longue attention aux meilleurs intérêts du pays, et la modération en politique. Si vous me mettez en position de me rendre utile à ma patrie chérie, j'aurai la consolation de quitter cette vie, ce qui ne peut être bien éloigné maintenant, avec la croyance d'avoir fidèlement rempli mes devoirs envers mon Dieu, ma souveraine et mon pays.



*Denis-Benjamin Papineau est élu député du comté d'Ottawa (Canada-Est); il siégera bientôt à Kingston. Gouverneur Charles Bagot.*

À Denis-Émery Papineau

Petite-Nation, 26 août 1842

J'ai écrit par la dernière poste à Côme Cherrier, lui donnant quelques détails sur l'élection non contenus dans les lettres que je t'ai écrites. Je lui marquais de te dire de m'envoyer les billets de banque du Haut-Canada qui se trouvaient dans l'argent que je t'ai laissé.





À un comité du Conseil municipal  
District de Sydenham, Aylmer

Aylmer, 7 septembre 1842

Copie du rapport d'un comité du Conseil municipal du district de Sydenham, signé de cent quarante habitants de ce district se plaignant de divers actes de partialité et d'injustice de la part du percepteur et de l'arpenteur dans le Bureau des bois à Bytown.

Votre comité prend la liberté de faire rapport que le sujet auquel il est fait allusion dans la pétition est en dehors de la juridiction de ce Conseil, qu'il faudrait faire des recherches et des investigations que le Conseil n'est pas autorisé à faire, mais la question étant de la plus haute importance pour ce district, votre comité recommanderait que trois copies en fussent données par le greffier du Conseil, et une envoyée à chacune des branches de la Législature, les priant instamment de prendre le sujet en leur plus sérieuse et favorable considération.

Le tout néanmoins humblement soumis.

(Signé) D.B. Papineau

président



D. Leman, Esquire, MD  
Buckingham

Kingston, 15 septembre 1842

My dear Doctor,

I have only time to let you know that I am here since Sunday [September 11] evening, boarding in a private house with Mr. D.B. Viger. That the Sydenham administration is going our board greatly helped in that class by a want of confidence not voted by the house of Assembly but expressed by all the English members. I have not yet said anything, I am making my apprenticeship; and will do I to be prudent, now and then a member makes a laughing or stalk of himself. And I see that very much of the good which a man can do depends from the first impressions which he makes : if favorable they are lastingly so. I am trying to make soon friends, and those that I have seen appear to be willing to be on very good time with me.

I have been appointed yesterday in a Committee to enquire about the obstructions in the River Ottawa, &c. I will know more by and by. Mr. La Fontaine and Baldwin, it seems, will come in the administration which will all be liberal. Every thing is to be settled between this day and tomorrow.

I have not been idle since arrived; and the more I'll go I think the busier I shall be. I have come to work and soon shall have work enough. Unless a prorogation takes place very soon. Of which I would not be surprised. If a new administration is formed, there must be some time allowed for those that will come in to be reelected.

Enough chatting for my time though not for my dispositions towards you and my friends. Love to Honorine and Toutoune. Remember me to MM. Bowman, Bigelow, Hall, Brady and

other friends who may inquire after me. I put my gown, not being dressed to go and carry my letter to the Post Office which leaves before 7 this morning.

Yours affectionately.

D.B. Papineau



Christopher Dunkin<sup>247</sup>, écuyer  
Assistant secretary

Kingston, 24 septembre au soir 1842

Mon cher Monsieur,

Avec la présente, j'ai l'honneur de vous renvoyer la requête de T.W. Georgen<sup>248</sup> avec le document que vous me demandez dans votre note de ce jour. Vous verrez que ce document, improprement nommé *patent* par le pétitionnaire, n'est rien autre chose que la commission en date du 29 octobre 1812 nommant Henry Georgen<sup>249</sup>, père du pétitionnaire, au commandement d'une compagnie dans le sixième bataillon des milices des townships. J'ai des remerciements à faire au nom du pétitionnaire à l'honorable M. Daly, pour l'assurance que contient votre note précitée que cet honorable monsieur dirigera toute l'attention en son pouvoir au sujet de la requête en question. Et en conséquence, je me flatte que l'honorable M. Daly voudra bien faire faire quelques recherches dans les Bureaux publics, afin de pouvoir s'assurer si vraiment le père du pétitionnaire a rendu au gouvernement de Sa Majesté des services actifs durant la dernière guerre américaine, qui puissent donner droit à ses enfants d'obtenir du gouvernement une compensation en terres. Je crois le Gouvernement trop équitable pour croire qu'il veuille se prévaloir de la négligence du tuteur à faire valoir les prétentions de son pupille pour le priver de la justice qui lui serait due, dans le cas où son père aurait rendu des services actifs dans la dernière guerre, services que le pétitionnaire ne peut prouver, faute de documents qu'il croit avoir été dans la possession de son tuteur, mais que lui-même n'a jamais eus.

Peut-être ne sera-t-il pas hors de propos de mentionner, pour l'information de l'honorable M. Daly, que je n'ai pu voir le pétitionnaire assez longtemps pour pouvoir avoir de plus amples informations, que je m'empresserai de lui communiquer aussitôt que j'aurai pu me les procurer, pensant néanmoins que les Bureaux publics pourront lui en fournir plus que le pétitionnaire ne le pourrait faire lui-même.

Veuillez bien me croire, mon cher Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

D.B.P.



Monsieur L.-J. Papineau  
À Paris  
*Par M. Ls Dessaulles*

Kingston, 27 septembre 1842

Mon cher Papineau,

Je me flatte que tu auras reçu ma lettre datée de Montréal en juillet dernier, je pense, remise à Louis Viger qui me dit te l'avoir expédiée d'Halifax où il allait. Comme tu me marquais que tu étais généralement mis au fait des événements publics qui ont lieu ici, je ne t'en dirai pas bien long. Tu as sans doute su qu'après une *conteste* de dix jours, j'ai été élu pour représenter le comté des Outaouais. Premier exemple donné dans le Bas-Canada d'un comté où la très grande majorité est d'origine anglaise choisissant un membre canadien-français. Je t'avoue que ce qui m'a le plus flatté dans cette élection, a été de voir que silence a été imposé aux papiers toriques de Montréal, qui ne cessaient de déverser l'injure et la calomnie sur une famille, sur un nom vénéré de toute la province. Cette élection a ébranlé l'opinion de la population anglaise du reste de la province. Quelques citoyens marquants de Montréal et du Haut-Canada s'étant [trouvés] présents à l'élection, j'ai eu occasion de convenir avec eux isolément : jusqu'à six à la fois, à la suite d'une conversation assez longue, ont avoué qu'ils s'étaient laissé tromper et qu'en effet ils n'avaient cédé qu'à des préjugés dont ils ne pouvaient se rendre compte lorsqu'ils se trouvaient en présence des faits.

Les papiers ou les informations de tes amis t'auront dit qu'il y a eu de grands changements dans l'administration sous le gouverneur actuel, sir Charles Bagot. Il a appelé M. La Fontaine au Conseil exécutif, et plusieurs autres, entre autres M. Girouard qui a refusé. J'avoue que la part faite aux Canadiens dans l'administration des affaires publiques est assez petite, mais avec de la prudence et un peu de temps on pourra, je pense, reprendre le rang que nous devons avoir.

Je pensais avoir le temps, après ma lettre de Montréal écrite, et à mon retour chez moi, de t'écrire ce que j'avais fait dans la Petite-Nation pour tes affaires. Je ne l'ai pu. J'espère le faire après cette session qui va être courte, la nouvelle administration ayant à réviser les travaux de la session dernière, et de plus la plus grande partie des ordonnances tyranniques du Conseil spécial. On s'attend à être prorogés le 6 ou 8 octobre, et à être rappelés à la fin de janvier ou au commencement de février.

J'ai vu M. Daly qui m'a parlé de toi et de ta famille. J'ai dîné chez lui avec M. D.-B. Viger et L.-M. Viger dimanche soir. Il y avait quelques étrangers, ainsi on n'a rien dit d'affaires de famille ni de politique particulière. On attend toujours une mesure d'amnistie générale. Le secrétaire du Haut-Canada a dit en Chambre que le gouvernement était en négociation à ce sujet, et qu'il ne pouvait encore rien répondre à l'adresse de la Chambre de l'an dernier sur ce sujet. Quelques-uns pensent que cette mesure sera adoptée et publiée aussitôt que la nouvelle administration sera installée, pour se rendre populaire.

Il est difficile de faire quelque chose de suivi par ici. Le temps est si haché. Le bâtiment où la législature tient ses séances [est] à 10 arpents de la ville, le gouverneur loge 28 arpents plus loin encore. Le matin, après déjeuner, il faut aller à la Chambre pour travailler dans les comités, s'aboucher avec les membres à qui l'on peut avoir à parler. Revenir à 1 heure pour dîner et retourner à la Chambre à 3 heures. Toutes ces allées et venues ne laissant aucun temps

pour rassembler ses idées sur quoi que ce soit. À cela est et sera dû le dessein de ma lettre, que j'adresserai sous enveloppe à Émery, aussitôt finie, pour qu'il l'envoie à Amédée. Il y a déjà du temps que je n'ai eu de ses nouvelles (d'Amédée). Les dernières m'ont été données par Théophile Bruneau que le hasard a amené à Hull, justement au moment où j'y arrivais, après la clôture de l'élection, et accompagné d'un grand nombre d'amis. Théophile m'a dit avoir été informé par Amédée que tu devais, au commencement de l'hiver, aller à Rome, à Naples, et de là t'embarquer pour l'Amérique avec ta famille. Que tu allais pour arranger les affaires de Mme Rankin, etc. Que tu reviendrais te fixer à Burlington en attendant mieux. Si tu reviens en Amérique, il y a toute probabilité que tu auras la facilité de revenir en Canada en toute sûreté. Avant ton départ pour l'Italie, où Amédée, dit-on, doit t'accompagner, je me flatte que tu nous feras part de ta décision, et s'il faut faire quelques préparatifs tu m'en informeras. Si tu veux venir débarquer chez moi avec ta famille, tu sais que ma maison, ma famille, corps, cœur et âme te sont dévoués, que si tu veux y venir, si tu veux gérer ta seigneurie toi-même, il n'y aurait rien de mieux que de vivre ensemble, au moins jusqu'à ce que tu aies vu à faire mieux.

29 [septembre]. Aujourd'hui, on attend [Louis-Antoine Dessaulles] ici. Probablement il nous donnera des nouvelles d'Amédée et de toi et du reste de la famille.

Les changements dans l'administration ont changé toutes nos espérances. Louis Viger est d'avis maintenant de ne pas parler à M. Rolph au sujet de ta seigneurie, de la vente de laquelle je te parlais en réponse à ce que tu m'en avais écrit. Si on peut, comme on doit raisonnablement s'y attendre, avoir un meilleur ordre politique des choses et des affaires, sans aucun doute tu préféreras de résider dans ta patrie, au milieu de parents, d'amis, de compatriotes, de la société desquels tu as été privé si longtemps; et sans doute aussi tu préféreras de conserver des biens moins sujets à fluctuation dans leur valeur et leur produit, que d'en placer la valeur dans les fonds publics de n'importe quelle nation. Les fonds américains, qui paraissaient si sûrs, ont subi des changements qui ont amené la ruine d'une foule d'individus et d'établissements publics. Quand tu seras toi-même sur les lieux, ce qui ne peut être bien loin maintenant, tu sauras mieux ce qu'il conviendra de faire.

Les membres de Montréal paraissent en ce moment vouloir faire un effort concerté pour obtenir de fixer le siège du gouvernement à Montréal. Sous quelques jours, on en saura plus long : je te ferai part, avant de finir ma lettre, de ce que j'aurai pu savoir. C'est maintenant que j'éprouve plus que jamais l'inconvénient de ma surdité. Quelques amis ont écrit à Boston pour me procurer des cornets acoustiques, s'il y en a là. Toi-même, tu me ferais plaisir si tu pouvais me procurer ce que tu pourrais trouver de mieux en ce genre à Paris; même de m'écrire à la prochaine occasion si tu as pu trouver quelque chose qui pourrait m'être utile<sup>250</sup>.

3 octobre. Enfin, hier soir, [Dessaulles] est arrivé ici et part demain matin pour New York. Il nous a apporté une lettre d'Amédée contenant quelques extraits de lettres de toi, et aussi de toi pour L. Viger et pour moi. Ce qui précède t'aura déjà dit que je suis à Kingston. Les circonstances ne me permettent pas pour le moment de faire le voyage que tu dis à Amédée de me proposer. Mais si tu reviens l'an prochain, il se pourrait faire, si tu me marquais le temps où tu serais de retour à New York, que j'irais au-devant de toi. Je pense que Lactance pourrait finir ses études médicales dans les États-Unis. Louis te mettra au fait de toutes les nouvelles de l'endroit, de l'étonnement de nos tories, des espérances des Canadiens, combien

tes amis désirent de te revoir, les uns par pure amitié, les autres par égoïsme, je pense, puisqu'ils voudraient te replonger dans ce gouffre des affaires politiques. Quant à moi, je pense que ma mission sera accomplie avec la fin de ce Parlement-ci. Je n'aurai toujours que trois ans à parcourir la carrière politique. J'en sortirai, j'espère, comme j'y serai entré. Je ne pense pas que l'avenir me rende plus ambitieux que le passé. Sur la fin de la semaine, le Parlement sera prorogé. On dit qu'il y a en Angleterre quelques difficultés au sujet de l'amnistie, qu'elles viennent d'ici même. Sans doute qu'il ne doit manquer d'intrigues, du côté du parti renversé. Ce soir, le gouverneur nous a envoyé un message recommandant la propriété d'accorder une pension à Ogden de 625 louis. Mais jusqu'à présent les rumeurs sont que le parti qui consentira à la lui accorder sera minime.

Je vais maintenant finir ma lettre pour la porter à [Dessaulles] qui part demain matin pour s'embarquer à New York le 7 du courant. Il vaut mieux la lui remettre que de l'envoyer comme je le disais au commencement de ma lettre.

Je tâcherai de t'écrire aussitôt que je serai rendu à la Petite-Nation. J'ai reçu samedi des lettres de chez moi, tout allait assez bien. Leman est celui qui m'a le plus tourmenté pour me faire consentir à devenir législateur. Il s'est donné bien du tourment, il a chanté son *Nunc dimittis*<sup>251</sup>, content qu'il était d'avoir prouvé à tout le comté des Outaouais, à toute la province, que le nom de Papineau était loin d'être abhorré comme quelques dévergondés tories le voulaient faire croire.

Adieu, embrasse bien la chère Julie et vos enfants pour moi. L'année prochaine, je vous embrasserai tous, j'espère, à la Petite-Nation. Tu trouveras dans le 3<sup>e</sup> volume de *La Maison des champs* par Pflûguer<sup>252</sup>, pages 541 et 542, la description d'une petite machine pour préparer le lin et le chanvre. Ce serait d'une grande utilité à la Petite-Nation si tu pouvais nous en procurer une. Informe-toi du prix et écris-le-moi.

Adieu encore une fois. Ton frère affectionné.

D.B. Papineau



À Angelle Cornud

Kingston, 4 octobre 1842

Ma chère Angelle,

Je t'ai écrit samedi dernier ce qu'il fallait faire dans l'affaire de Clifford, à qui j'ai aussi écrit. Ce matin, j'ai commencé à copier une lettre que Louis Viger a reçue d'Amédée. Louis Dessaulles est arrivé ici avant-hier soir, apportant ces lettres. Il pensait partir ce matin pour les États-Unis où il devait s'embarquer pour l'Europe le 7 du courant. Mais n'ayant pu terminer ses affaires assez à temps, il a retardé son voyage. Et moi, en Chambre pendant une discussion à laquelle je ne puis prendre beaucoup d'intérêt, je prends la plume pour vous dire que pour profiter de la compagnie de Louis, il est tout probable que je profiterai de l'avis de Papineau contenu dans sa lettre à Amédée, dont je vous envoie une copie. Ainsi donc, je suis presque décidé, si la prorogation a lieu d'ici à samedi, à m'embarquer pour les États-Unis et faire un petit et court voyage qui pourra me m'instruire et m'amuser. Tout cela sera réglé pourtant par

la quotité de fonds pécuniaires que j'aurai à ma disposition à la fin de la semaine. Il y aura l'indemnité des membres que je pourrai toucher. De plus, j'ai écrit à Émery de m'envoyer quelque argent, et je ne sais à quoi attribuer son silence. Je lui ai écrit dans la première semaine de mon arrivée ici et n'ai encore reçu aucune réponse. Je vais lui écrire encore aujourd'hui. Mais je ne sais si j'aurai réponse assez tôt.

5 octobre. Encore rien de décidé par rapport à la prorogation; point de nouvelles non plus d'Émery. Ci-inclus copies des deux lettres mentionnées plus haut d'Amédée et de Papineau à Louis Viger. Défrichez-les si vous pouvez, sinon attendez mon retour. Je m'attendais à recevoir une lettre de Leman à qui j'ai écrit assez au long, mais il n'en a rien fait.

Je pense qu'il sera prudent à vous de ne pas m'écrire après la présente reçue. J'espère aussi qu'on n'aura pas laissé geler les plantes des pots.

Rien de particulier à vous mander, sinon que si le Parlement est prorogé samedi, je pars lundi pour les États, afin de profiter de la compagnie de Louis, sinon non, et alors je m'embarquerai, aussitôt la session finie, dans un *propeller* pour voir le Saint-Laurent, rester deux jours à Montréal et remonter dans un autre *propeller* de la même ligne, qui sont au nombre de trois et partent tous les deux jours de Montréal et de Kingston, sautant en descendant tous les rapides de jour. M. Viger n'y veut pas aller, craignant que leurs machines ne soient des *high-pressure* et ayant été effrayé par l'accident arrivé au commencement de l'été à Lachine<sup>253</sup>.

Aujourd'hui sera peut-être discutée la question du siège du gouvernement, suivant la notice donnée à ce sujet par M. Christie et que vous aurez appris par les papiers publics. Je finirai ma lettre à la Chambre et, s'il y a quelque chose de nouveau, je vous l'écrirai.

Louis, se trouvant désœuvré ici, part demain matin pour aller visiter Niagara et revenir ici samedi soir ou dimanche matin. Notre itinéraire, si nous partons ensemble, est tout décidé. Peut-être que si je notifiais à Son Excellence mon projet de partir lundi, si la prorogation avait lieu samedi, il laisserait de côté toutes les affaires publiques pour faciliter mon voyage! Quelques-uns pensent que les affaires ne seront pas terminées samedi. Dans le temps comme dans le temps, après tout.

Il est neuf heures et demie du soir et plus, et la question du siège du gouvernement est débattue. Ah! que de paroles inutiles! Les gens du Haut-Canada ont peur d'une décision et parlent tant qu'ils peuvent pour retarder.

Je finis ma lettre en vous embrassant. Il est douteux que l'on soit prorogé cette semaine<sup>254</sup>. Adieu.

Ton ami.

D.B. Papineau



À Denis-Émery Papineau

Kingston, 4 octobre 1842

Mon cher Émery,

Je t'ai écrit une lettre assez longue, quelques jours après mon arrivée. Je te demandais de m'envoyer de l'argent. Je te parlais de plusieurs des choses qui se sont passées ici. Je te disais

de m'écrire; et aujourd'hui je n'ai encore reçu aucune réponse. Louis Viger a reçu une lettre d'Amédée, contenant des extraits d'une lettre de son père qui me regardaient, aussi une lettre de Papineau lui-même, en date du 30 août dernier. Si tu m'avais envoyé les 20 \$ que je te demandais, je serais parti pour les États-Unis avec Louis Dessaulles, que j'aurais accompagné à New York. Si le Parlement est prorogé d'ici à samedi, je pourrai encore le faire. Mais alors je tâcherai d'avoir de l'argent de L.M. Viger à qui je donnerai une traite sur toi au montant de 25 louis. Ainsi, en attendant, fais discompter un des billets de M. Montmarquet<sup>255</sup> afin de pouvoir être préparé. Pourtant je t'en dirai plus long ce soir. Je parlerai à Viger et te dirai ma décision.

Je n'ai pas le temps de faire deux copies de la lettre d'Amédée. J'en ai commencé une pour envoyer à ta maman. Je lui écrirai de te l'envoyer aussitôt qu'elle l'aura lue à la maison. Tu verras là les raisons qui m'auront engagé à faire le voyage en question.

Je n'ai rien de particulier à te dire de la manière dont les affaires vont. Les papiers et les correspondances particulières de leurs éditeurs ou propriétaires t'en disent beaucoup plus long que je n'en sais. J'en apprends plus là que des personnes que je vois ici. Je t'expliquerai pourquoi, lorsque nous aurons occasion de nous voir, ce qui sera à mon retour de N.Y., si j'y vais; sinon, en m'en retournant à la Petite-Nation, me proposant dans ce cas de passer par Montréal, pour voir tout le Saint-Laurent d'ici là. Le Conseil ne paraît pas beaucoup traitable sur l'ordonnance des sleighs. Si l'administration se propose sérieusement de faire marcher ensemble toutes les branches de la législature, il faudra qu'elle modifie le Conseil. Mais j'ai bien peur que l'on ne veuille concevoir l'organisation actuelle de corps pour en faire un instrument commode, prêt à reprendre ses anciennes allures dans le cas où un nouveau gouverneur moins équitable se trouverait encore à la tête des affaires.

Comme je veux mettre ma lettre à la poste, je n'ai que le temps de te dire que je n'ai pu voir L.-M. Viger, mais il sait que tu as les billets de Montmarquet. Ainsi, si j'ai de l'argent de lui, tu auras le temps d'en discompter et de lui en endosser un, si je lui donne une traite.

Ton père affectionné.

D.B. Papineau



L.-J. Papineau, écuyer  
À Paris  
Par M. Ls Dessaulles

Kingston, 5 octobre 1842

Mon cher Papineau,

Tu recevras en même temps que la présente lettre celle que j'ai commencée à écrire le 27 septembre et finie le 3 du courant. [Dessaulles], n'ayant pu terminer ses affaires assez tôt pour s'embarquer à New York le 7, diffère son départ jusqu'à lundi prochain, va demain à Niagara et revient ici samedi soir ou dimanche matin, et si le Parlement est prorogé samedi, je m'embarque avec lui pour New York faire le voyage que tu me proposes, sinon non.

Ayant donc un peu de loisir, je recommence ma conversation avec toi. Elle a fini un peu brusquement dans ma dernière. Louis te mettra au fait des négociations qui ont eu lieu entre



La Fontaine et sir Charles Bagot; comment La Fontaine n'a pas voulu entrer au ministère sans M. Baldwin, etc.; que Girouard n'a pas voulu accepter la charge qu'on lui offrait, quoique sir Charles lui eût envoyé un exprès pour l'en solliciter; que Morin a accepté la place offerte à Girouard et qu'il est venu en prendre possession; que Parent<sup>256</sup> va être greffier du Conseil exécutif. Voilà tout ce que l'on fait pour les Canadiens en ce moment. On se flatte que ce n'est qu'un commencement. Baldwin et La Fontaine sont décidés à résigner si leur influence ne peut prédominer sur le Conseil exécutif actuel, et alors il faudra bien leur faire une part plus large. On se flatte de quelque augmentation favorable dans le Conseil législatif, et de fait il ne peut guère [y] avoir d'unanimité entre les trois branches sans cela. La législation du Conseil spécial se démolit peu à peu. Ceux qui en ont souffert, qui en souffrent encore, aimant mieux souffrir encore un peu que de laisser voir aucun sentiment de haine ou de précipitation. L'administration proroge le Parlement afin de préparer pendant la vacance des mesures plus mûries, sur les institutions municipales, l'administration de la justice, les bureaux de conservation d'hypothèque et bien d'autres choses nécessaires. Espérons donc du bien après une si longue période de mal. Quant à l'Union, il faut la maintenir au moins pendant quelque temps. Le parti réformiste dans le Haut-Canada est trop égoïste et trop intéressé à sa conservation pour ne pas s'opposer à son rappel. Mais en restant unis, les Bas-Canadiens se servent de la force morale qu'ils peuvent étaler devant la métropole en lui faisant voir qu'en condamnant la conduite des Bas-Canadiens elle condamnerait celle de la grande majorité de ses propres enfants, opposés aux doctrines et aux prétentions des tories d'ici. Les membres anglais que j'ai vus ne nient pas, ne veulent pas même nier que le Parlement impérial n'ait eu le droit de nous imposer l'Acte d'Union, malgré sa contradiction presque continuelle à tous les principes de la constitution anglaise. Mais ils disent qu'ils sont disposés à en annuler l'un après l'autre toutes les conditions odieuses, et, par là, à le modifier de manière à le rendre moins nuisible, puis enfin, disent-ils, utile.

[Wolfred] Nelson n'a fait aucune négociation ni prière pour rentrer dans le pays. Il est venu, personne ne lui a rien dit de désagréable. Loin de là, il est encouragé, flatté, caressé par tous ses anciens amis, courtoisé même par nombre de ses anciens adversaires. Il a plus d'ouvrage qu'il n'en peut faire : toute la pratique des dames qui l'emploient pour leurs maladies réelles et, plus encore, je pense, pour les imaginaires. Qu'importe la nature de leurs maladies; il est à la mode, il en profite.

Quant à l'amnistie, toute la difficulté paraît venir de ce que quelques-uns veulent en excepter Mackenzie et Rolph. Ce sont les seuls que l'on nomme. Quant à toi, on dit ouvertement, même des membres de l'administration, que tu peux revenir, que tu aurais pu revenir en toute sûreté, sans crainte d'être inquiété; le temps durant lequel un avocat général ou procureur aurait pu, suivant les lois anglaises et provinciales criminelles, t'inquiéter ou te poursuivre étant expiré. Même Ogden, quand il serait resté à la tête des affaires, ne l'aurait pu. À plus forte raison n'y aurait-il eu rien à craindre depuis qu'il a été décidé qu'il serait éconduit. Tout cela s'est dit à propos de bruits qui se sont répandus ici dans la seconde semaine de la session, que tu étais rendu à New York, même à Plattsburgh, etc.

Viger me dit qu'il tâchera de vendre quelques-uns de tes terrains en ville, pour payer quelques-unes de tes dettes. Il aurait préféré ne vendre qu'après la proclamation de l'amnistie, les acquéreurs pouvant peut-être craindre d'être inquiétés quoique, quant à lui, il n'ait pas la moindre appréhension.



Je te renouvelle la demande faite à la fin de ma lettre précédente d'apporter à la Petite-Nation la machine à préparer le lin et le chanvre. Je sais bien qu'il existe des machines plus grandes, plus expéditives, mais aussi plus dispendieuses et propres seulement à de grands établissements. Dans notre pays agricole, il faut de préférence, je pense, encourager les manufactures domestiques. Chacun sème un peu de lin; on en sèmerait davantage et on l'emploierait avec plus d'avantage au moyen de cette petite machine, que deux ou trois voisins pourraient avoir en commun, et faire servir à employer profitablement les longs hivers et les femmes et filles de la maison. Si je vais à New York, je me propose d'acheter un métier à tricoter les bas. Il y a quelques mois, j'ai vu qu'il en avait été exposé aux exhibitions agricoles qui avaient remporté des prix et qui ne coûtaient qu'une dizaine de piastres. Tu vois que j'entre dans tes vues d'introduire quelque branche d'industrie dans notre pays. Mais dans l'accomplissement de cet excellent projet, il faut consulter l'exiguïté de nos capitaux. Au milieu du déploiement de l'industrie européenne comme tu l'es, tu es à même de voir s'il y aurait quelque autre machine peu coûteuse qui pourrait diminuer le labeur domestique et promouvoir l'industrie de nos cultivateurs; quelques visites au conservatoire des arts et métiers pourraient te mettre au fait de tout et tu pourrais faire un choix. Cet établissement continue-t-il à recevoir des modèles de machines nouvelles? Il y en a trois d'inventées assez récemment dans les É.-U. pour faucher et couper les grains, même pour battre ces derniers tout en les récoltant. Je ne sais pourtant encore si elles sont assez perfectionnées pour être actuellement et profitablement employées.

J'en reviens au sujet de ce que tu dis des études médicales de Lactance et du désir qu'a Julie de revenir, de ton inclination à donner les mains à ce projet. Le plus tôt il sera adopté et mis à exécution, le mieux ce sera, ce me semble. M. Viger est sorti en ce moment sans quoi je lui demanderais s'il ne serait pas d'avis que tu dusses te rapprocher, sinon cet automne où la navigation pourrait être plus dure pour ta famille, du moins le printemps prochain. Quant à moi, je suis porté à penser que ta présence ici, c'est-à-dire à la Petite-Nation, durant la prochaine session du Parlement, aurait l'effet d'activer les efforts des amis du pays, même quand tu ne voudrais prendre une part directe aux affaires. Même je te conseillerais une retraite au moins temporaire, afin de convaincre tous ceux qui pourraient avoir encore quelques préjugés, que la conduite des Canadiens et la tienne en particulier n'avaient pour but que de parvenir à avoir un bon gouvernement; que le but atteint, ou tout au moins sur le point d'être atteint, de ce moment-là toute agitation aura cessé. Tes avis sur ce point, si tu approuves mes vues, pourraient avoir beaucoup de poids sur l'esprit de nos compatriotes. M. Viger est de ces derniers avis.

6 octobre. Hier au soir, des troubles sérieux ont eu lieu à l'élection de Hastings, H.C., où M. Baldwin se présentait pour sa réélection, tellement que le hustings a été détruit, un grand nombre de personnes blessées, un entre autres a eu le bras cassé. Ces troubles sont causés par les orangistes soudoyés par les tories<sup>257</sup>. Hier soir, une application a été faite pour avoir deux compagnies de troupes réglées qui partent à l'instant d'ici en *steamboat*. C'est malheureux que le nouveau gouvernement ait accédé à cette demande. Cela montre que n'importe entre les mains de qui le pouvoir peut être, le parti qui l'a est toujours porté à employer la force brute quand il rencontre de l'opposition. Bien mieux aurait valu, à mon avis, clore l'élection, puis l'annuler pour cause de violence et *défranchiser* un comté qui permet de tels désordres. Le parti en pouvoir maintenant l'aurait pu et n'aurait pas encouru la disgrâce de suivre les mauvais exemples de ses prédécesseurs.

Il n'est encore que huit heures du matin. M. Viger est sorti, je n'ai encore vu personne. Je ne sais si d'autres penseront comme moi. Mais ma réflexion me paraît juste. Il est trop tard pour y remédier.

[Dessaulles] part ce soir pour Niagara; je finis ma lettre pour la lui remettre au moment où je m'en irai en Chambre. Il te dira plus au long bien des choses sur lesquelles je ne fais que toucher.

J'ai copié ta lettre à Louis Viger du 30 août et l'ai envoyée à ma famille. Tu vois que je réponds en partie à ce que tu lui demandais. Mais il y a des choses sur lesquelles je ne puis parler par ignorance. Il est trop occupé en ce moment pour pouvoir écrire. M. Viger aussi, mais Louis D. sera chargé de leurs amitiés pour toi et ta famille, ainsi que des miennes et de celles des miens. [D.] te dira aussi que La Fontaine est d'avis que tu viennes directement en Canada, sans attendre dans les É.-U. : ils se sont abouchés à ce sujet. Je ne veux et ne puis rien ajouter à ma lettre, vu que notre [Dessaulles] en sera le porteur et qu'il pourra t'en dire beaucoup plus long que je n'en sais et en moins de temps que je ne pourrais l'écrire. J'ai hâte d'apprendre directement ou indirectement l'effet qu'aura eu sur toi et ta femme et enfants, la connaissance des changements récents dans notre pays. Un des plus sensibles plaisirs, qui en sera, j'espère, la conséquence directe, sera celui de pouvoir nous revoir, nous réunir plus tôt qu'on aurait pu l'espérer sans cela. Ah! si [Dessaulles] vous ramenait! Peut-être pourra-t-il savoir en Angleterre si toutes difficultés seront terminées alors. Il verra probablement tes amis en passant à Londres et pourra te donner des informations qui pourront régler tes demandes.

Adieu donc pour un peu de temps. Embrasse bien Julie et vos enfants, et crois-moi pour la vie présente et future ce que j'ai toujours été, ton frère bien affectionné.

D.B. Papineau



Mrs Papineau & Doctor Leman, Esquire  
Buckingham

S.d. [Octobre 1842]

My dear Doctor,

Although you are in my opinion indebted to me for one or two letters, as I do not consider your debt paid by the two little bits of woods you wrote to me about your own family and its increase, nevertheless I have so much indulgence towards you that I do not grumble about writing again. Mr. Hughes is to come tomorrow morning early to take away from here one of my unprofitable pensioners, which I have had put in the stable this afternoon, and that altho without grumbling too.

Some people have told me that generally my constituents were satisfied enough with my votes in Parliament, but these was an offset against that in my not voting in favour of Bytown for the seat of Government<sup>258</sup>. But I think I was wiser than those who think they have a right to blame me. First, the Union Act says positively that the Governor shall fix the seat of Government. Therefore all what could be done consistently with a resolution of the House, acknowledging that the fixing the seat of Government was a matter of prerogative

belonging to the Crown, and specially reserved by the Union Act to the Governor was only to tell the Executive that Kingston was not a fit place, leaving to the Executive to find a better one. Then some Members willing to commit some of the Ministers by compelling them to vote against the desires of their constituents came with some proposals wishing to point out to the Government that this or that place was preferable. That was the case for Mr. Derbishire<sup>259</sup> who, rather than incur the displeasure of the good folks from Bytown, voted for that place. But certainly that was an inconsistency with him. And so for the others. The popular Members of which I flatter myself I am one, would not trample on the law and the prerogative by dictating to the Crown by their vote when the Legislature ought to meet. And so it must be understood by all who are a little conversant with parliamentary business.

Second. I wish to give my votes when I know they can avail something, and by what I was able to ascertain, before their question was agitated, I knew there would not be more than five or six who would vote for Bytown. Therefore, knowing that my vote would avail nothing for the interests of this county, in that particular question, I preferred telling that I was independent enough not to prefer our local interests to those of the whole Province, whose interest it is that the Legislature meets in a place where there can be a large and enlightened community, whose opinion could controvert in a certain measure the deliberations of both Houses. Now it is evident that it would require a very long time before Bytown could have such a large population, as to have on the Legislature the effect alluded to before. And yet it must be within a few years that such changes as are necessary to carry to effect the liberal views of the Metropolitan Government be enacted. I have no doubt but after these explanations, my conduct shall be approved by reasonable men. Besides they ought to know that if Bytown had been chosen, certainly I would have derived great personal benefit from that. But why vote for a measure which cannot be carried at all, when by not interfering with that I might expect that here after, when our county would have some interests to promote, I could do more for it after having had credit that I am not to be moved by personal interests.

Enough of all these things. I only mention them to you that you may know what to say to those who may speak to you about it.

You wont complain of the shortness of my letter as I have reason to do of yours. Please to recall me to the recollection of all my Buckingham friends. They are too numerous for me to name them all, I shall make only particular mention of Messrs. Bigelow and Bowman and their families. Ten thousand loves to you, Honorine and children.

Your affectionate daddy.

D.B. Papineau



D. Leman, Esquire, MD  
Buckingham

Petite-Nation, 21 octobre 1842

My dear Doctor,

I have to answer both to you and to Mrs Papineau, but being more generous than both of you, I will take the trouble of writing a letter for each of you. First of all, I must state before adding some few political news, that I decline going up either to Buckingham or to Hull, having too many things to attend to at home, after such a long absence; and my health being rather delicate, would suffer too much by being exposed to the wet and cold of the season.

I do not see what [JBN] Papineau could do, nor myself neither, about arranging the election accounts. They were, I think, pretty much arranged at Hull. You can see now I am afraid that the worse of the business is to come. You know I told you I could not bear the expenses of an election; how many times I declined it; and now it would appear that those that were so anxious to have me to come forward are declining to assume the consequences of their enticements. I can assure you that I am in no very agreeable mood seeing that nothing has been done. I am no better about my crops than you are about yours, and yet I have only one half, the other half going to the farmer.

Yet I am sure I have done some good to the county in particular and to the province at large. Though my votes have been silent in this first session, devoted to apprenticeship my private conversations have made some converts to the good cause of a good Government, which we are in a fair way of obtaining. In the lumber inspection Bill, submitted to a select Committee of which I was one, I have inserted the clause obliging all owners of rafts to report within the 24 hours after their arrival to the supervisor or general timber inspector; and after that he is to send some cutters to measure such raft in rotation, so that neither buyer nor seller will know before hand who shall measure the same. The rafts are to be called only by the mutual consent of purchaser and seller; when measured both parties may, if they like, agree about a percentage to be deducted out of the measurement to make the same merchantable. There are several features in the Bill which are due to me and which I will be able to point out when printed. I have been the means of having as many as timber of my friends voting for it, who with many others have made such a strong majority that the Council has been obliged to accept of it.

The election will be here after held in each township. I have encouraged the ministers to present such a Bill by letting them know that the people in transport of the country were anxious for it and assuring them that all the french members would vote for it, but all that privately. I believe that by my straight forward conduct in these private conversations I can do great deal more than if I would discuss matters publicly, and I will tell you why when we meet.

On the matter of the seat of Government, I think that my constituents will be satisfied with my votes if they mind that by the first resolution the whole house had unanimously agreed that the choice of the place should be left a matter of prerogative belonging to the Crown. Then all we could do, if we wished to be consistent, was only to state that we experienced too many inconveniences in keeping it in Kingston. And you have seen by the votes that none of the amendments proposed came from the ministers, or from members who had not private

views to serve. All we could do was to negative all proposals, which were not in accordance with the two first resolutions. So that you have seen that although it was proposed as a trap, I think, for the members of Quebec to recommend that city, yet these gentlemen voted unanimously against that amendment, and willing to be consistent myself have voted altho even against Bytown, as it would have made me lose some of the little influence I had without any good at all for the Ottawa. Having previously ascertained how many would be in favour of that last place. I will tell you for you alone, that you do not know how much consideration a man gains when, putting up with what he cannot prevent, he appears to act only from motives of general utility. When we can meet if you question me, I shall be able to give you the mult of many little observations I have made, which I may turn to a good account here after for the public good, but not for any private views. These last shall never come in my mind. Mr. Killaly's absence from Parliament has been the cause that I could know nothing about the works of the Ottawa.

Please to let Thomas Lavell know that his patent has passed through the great seal, for which I have paid 2,7 £. It will cost 12/6 more for a copy of the same, or 2/6 only if he wishes to have only a certificate. But as he will have to pay for the patent at last, which he must have in order to have it recorded at Hull, I would advise him to get it at once. As I am shortly to write to the executor about some other matter, tell Lavell to send me the necessary amount say 2,7 £ for patent and 12/6 for copy, and I shall do all the needful to secure him his title.

I have too many things to say to put the whole in a letter. I have had some news from my brother in a letter to Mr. L.M. Viger, and I have written to him two long letters by Mr. Dessaulles. I invite him to come back and have little doubt but from what I made here acquainted with. He will return by next spring.

You see that I return you better for good a long letter for a very short one. My best respects to MM. Bigelow and Bowman and families. My best loves to you, wife and daughter.

Yours truly.

D.B. Papineau



T. Blackadder, Esquire  
Hawkesbury

Petite-Nation, 14<sup>th</sup> November 1842

Dear Sir,

Your letter of the 27<sup>th</sup> ult. duly came to hand in its time. But absence from home and press of business have prevented my answering sooner.

Mr. Clifford has told me he had made an arrangement with you respecting the square timber he has on Salmon River; that the whole would be for me although he has given me no writing about it, which I may ask from him if you deem it necessary.

Respecting your cutting saw logs in the augmentation to being down by Salmon River, I find many inconveniences, as it would compel me to go or send very far back to have them measured previous to their coming down. Besides, a bargain made for a special business must be of equal avail to both parties. If I grant you an exclusive privilege of cutting saw logs on

my brother's ground, it is for the sake of deriving a revenue from that ground and from that contract. You might then cut all your logs out of the seignior, and while you would make your own profit thereby, your exclusive privilege would deprive me from the expected income. The contract would then all be in your favour, which does not seem to be equitable. If you don't wish to enjoy it, or if you wish to enjoy it only in part, I think I would have right to reserve a privilege granted for the mutual advantage of the two contractors, and make another agreement with whomever I could, so as to derive the intended income of which you would deprive me by your non enjoyment or non usage of the privilege granted, as I stated before, for our mutual interests.

I hope that upon further consideration you will agree with me that my views are correct and that you will confine yourself to the cutting of logs on the seignior, the more so as the right granted to you to cut hay, occupy ground for farms, &c., cannot be understood in such a manner as to give you facilities to carry on business without any advantages as equivalents to the granter.

Believe me, dear Sir, yours truly.

D.B. Papineau



T. Blackadder, Esquire  
Hawkesbury

Petite-Nation, 18<sup>th</sup> November 1842

Dear Sir,

In answer to your letter of the 15<sup>th</sup> instant, I have to state that your explanations are satisfactory, excepting the additional trouble to go and ascertain the quantity of logs in the augmentation about which you say nothing.

I have no objections to your taking ash oars. As to the price to be paid for them, I shall be as liberal as possible. I will even as no more than for pine if there are any means of ascertaining the quantity of timber, and I do not, at least for the present, intend to charge you any thing for the use of Salmon River, and that only to prove to you that I do not wish to be the least in your way, provided my brother's interests are safe. You may begin the oars, and if we disagree about the price for this year, when we can meet, we will arrange better for the future.

Believe me, in haste, yours truly.

D.B. Papineau



L.A. Clifford<sup>260</sup>, Esquire  
Bytown

Petite-Nation, 18<sup>th</sup> November 1842

My dear Sir,

Will you have the goodness to inquire from the agent of Messrs. McPherson & Crane, if two chests of drawers which I delivered them in Kingston, to be forwarded to Petite-Nation at

Mr. Alexander Dole, never been received by him, and if so to have them sent without delay. Mr. Dole has received the invoice letter which was to accompany them, but the chests themselves are not yet received.

I am informed that wheat can be procured at Bytown for 2/6 a bushel; if so, could you purchase for me 60 or 70 bushels. I do not intend that you should furnish the money for that, on account of our business together. Whenever you are able to do it, well and good of course. But when, as I may do if you do not find it inconvenient, ask you to make any purchase for me, I shall remit you the money required whenever you may tell me so. In the same time, before doing any, I would like to know if you can command accomodation as storage, until I may send for the articles I may ask you to get for me.

Please to let me know if you have written to Mr. Desbarats<sup>261</sup> or Mr. Cary about bringing to sale the land in Petite-Nation. I believe I told you that as Mr. Cary was the oldest creditor by hypotheque after the Seignior, it could be better for them to execute the judgements by them recovered, in which case I would enter with either of them in an agreement not to make any opposition on the condition that they settle the Seignior's claim up to this date, and that it be understood that not making opposition on the part of the Seignior shall not preclude him of his rights for the future. By that means, as the creditor might have the land adjudged to him for a low price, it would save both the costs of the Seignior's opposition and the sheriff's commission.

If that arrangement cannot be made, then I shall be obliged to commence an action, and at the sale make the land go up high enough to cover both the claims of the Seignior and costs. That course would have the effect of adding to what would have to be paid by the purchaser, without benefitting either yourself or Messrs. Cary and company.

I hope that these Gentlemen will think that it is more advisable to take the plan of bringing themselves the land to sale, with the offered condition, as they have already been at the expense of one or two suits.

Believe me, my dear Sir, yours truly.

D.B. Papineau



S.B. Whitcomb<sup>262</sup>, Esquire  
P.M. Lochaber

Petite-Nation, 19<sup>th</sup> November 1842

Dear Sir,

I am the bearer of a note from you to Grégoire Côté, dated the 24<sup>th</sup> May 1842 for 22,13,2 £ currency, payable on the sale of your lumber at Quebec. You told me that your timber was unsold, but it seems to me that this condition is not to be extended indefinitely. The common rule is to be followed. In ordinary years, the timber is to be sold by the first of July; therefore I consider that your note has become due by that time. Grégoire Côté has transferred me his note against you on amount for the purchase of the land he lives on. My object in writing to you is to know from you when you intend to discharge it.



I would like to come to some arrangement with you to save you the trouble and expense to have the note protested or send for in order to make the business correct and not to lose the owner's rights or injure them.

Your answer by next mail will oblige yours truly.

D.B. Papineau



D.M. Armstrong, écuyer  
M.P.P. Berthier

Petite-Nation, 14 décembre 1842

Mon cher Monsieur,

Comme de raison je vais user du même privilège que vous, c'est-à-dire me servir en vous écrivant de ma langue maternelle, dont je puis me servir avec infiniment plus de facilité que d'une autre.

J'accuse la réception de votre lettre du 1<sup>er</sup> courant, qui n'est venue ici que pendant que j'étais allé à notre Conseil municipal qui se tient à 15 lieues de chez moi. Je n'en suis revenu qu'avant-hier soir.

Je sens autant que vous l'inconvénient qu'il y a dans les campagnes d'être sans cesse obligé d'avoir recours aux tribunaux des villes, et le seul avantage que puisse en quelque manière contrebalancer cet inconvénient est la stabilité qui peut résulter pour la jurisprudence d'un pays de n'avoir que le moins de tribunaux possible. Mais il me semble que nos législateurs, légistes ou juristes, devraient être capables de trouver un système de judicature qui pourrait satisfaire à tous les besoins et à toutes les exigences. Je vous avoue que tant que la législature n'aura pas pourvu d'une manière directe et permanente à la réduction des salaires des juges, shérifs, greffiers, avocats et autres officiers nécessaires pour l'organisation des cours de justice, salaires suivant moi beaucoup trop élevés, je craindrais de faire beaucoup de mal en établissant des cours locales permanentes dans les districts ruraux. Nécessairement les officiers de ces cours voudront être à peu près sur le même pied que ceux des autres, et ce serait une charge exorbitante sur le trésor provincial, s'il devait en être chargé, ou écrasante pour les plaideurs ou les districts ruraux, si ces derniers avaient à en défrayer les dépenses.

D'après votre conseil, j'en écrirai quelques mots à M. La Fontaine, mais je pense que la manière la plus effective de remédier aux inconvénients dont les campagnes ont tant de raison de se plaindre, sera de laisser présenter le nouvel acte de judicature, s'il n'est pas d'accord avec les besoins des campagnes, tâcher d'en faire qu'une loi temporaire, afin de pouvoir la modifier. En même temps, il faudrait demander à la législature le rétablissement des cours de commission pour le jugement des petites causes, pour les affaires au-dessous de 10 £, pourvu que la nomination des commissaires, n'excédant pas trois dans chaque paroisse ou township, soit laissée aux paroissiens eux-mêmes. Le pouvoir des commissaires devant durer trois ans seulement, à moins qu'ils ne soient nommés de nouveau.

Il y a un article de votre lettre que je ne veux pas passer sous silence : c'est celui qui a rapport à des droits protecteurs à imposer sur les produits agricoles des États-Unis. Vous savez,



d'après les conversations que nous avons eues ensemble, que je suis d'opinion que ces droits sont plus nuisibles qu'utiles au pays qui les adopte. Néanmoins, comme la liberté de commerce ne peut avoir lieu que par le concours des deux pays, que les États-Unis ont imposé des droits sur nos produits lorsque nous voulons les exporter chez eux, je consentirais que les mêmes droits fussent imposés sur leurs produits aussi longtemps seulement que les leurs ne seraient pas rappelés.

Encore une autre réflexion que me suggère ce que vous dites des citoyens des villes. Je sens bien que jusqu'à présent il y a eu nécessité pour plusieurs comtés de chercher dans les villes les représentants qu'il leur fallait, et que par suite de ces choix, ces représentants ne pouvaient pas connaître ni par conséquent pourvoir aux besoins des campagnes. Mais il faut se souvenir que lorsque les campagnes font ces choix-là, c'est qu'elles ont des intérêts bien plus importants qui demandent à être soutenus par les hommes reconnus comme les plus habiles. Dans un moment comme celui-ci, où il s'agit de consolider des changements qui seuls peuvent procurer une justice égale et des droits égaux à toutes les classes, sans distinctions, les campagnes ne devraient pas se montrer exigeantes au point de risquer une division dans le corps des libéraux. Cette réflexion suffira, je pense, pour vous faire voir que j'adopte toutes vos vues quant au principe; cependant je n'insisterais pas sur leur exécution immédiate, à moins d'avoir le concours volontaire des membres des cités.

Permettez-moi de finir en vous remerciant de votre lettre, qui m'a fait beaucoup de plaisir, et que je serai toujours bien aise de correspondre avec vous sur des sujets d'intérêt général ou tout autre qu'il vous plaira.

Je pensais vous envoyer ma lettre par la poste d'aujourd'hui, mais je n'ai pu la finir avant l'arrivée du courrier. Veuillez me croire, mon cher Monsieur, votre dévoué serviteur.

D.B. Papineau



À Denis-Émery Papineau

Petite-Nation, 16 décembre 1842

Mon cher Émery,

On ne pense pas toujours à tout. Comme dit Horace, et pour ne pas te laisser oublier ton latin, j'ajouterai : «Non omnia possumus omnes<sup>263</sup>.»

J'ai oublié de te demander une demi-douzaine de calendriers de Perrault, une verge de toile fine pour collets de dickie's<sup>264</sup>, 8 verges de batiste fine de coton pour faire des cols et des digués ou dickie's, une verge de malmol<sup>265</sup> pour jabots.

Papineau est parti hier pour aller chercher ta mère à Buckingham. Je les attends aujourd'hui.

As-tu entendu parler de l'endroit où doit s'assembler le Parlement? Dans le cas où ce serait Montréal, y a-t-il quelque place convenable pour cela? Tu ne m'as rien dit de M. Girouard, ni de ce que je te priais de lui dire. Tu réserves probablement tout cela pour ta langue.

La potasse d'Elzéard Frappier a-t-elle été vendue? Et qu'en est devenu l'argent?



T. Blackadder, Esquire  
Hawkesbury

Petite-Nation, 30<sup>th</sup> December 1842

Dear Sir,

In answer to your letter of the 26<sup>th</sup> instant, I have to state that I shall be satisfied of the measurement of the saw logs cut in the augmentation, made by your own foreman. I see no necessity of appointing another man for the purpose. As to the measuring of the logs in the Spring, before leaving Salmon River, I think that would be the most proper manner. Yet if they are measured when drawing, I might have only a part measured in the Spring, and average the rest by what would be measured and compare both statements. Nevertheless it will be time enough to see then what will have to be done.

Believe me, my dear Sir, your very obedient servant.

D.B. Papineau



T. Blackadder, Esq.  
Hawkesbury

Petite-Nation, 9<sup>th</sup> January 1843

Dear Sir,

Allow me to remind you that the time for paying one fourth of the logs to be annually cut by you on this seigniorship is expired on the 1<sup>st</sup> of this month. Therefore you will oblige me by remitting for the value either an order on Montreal or Lower Canada Bank bills, as you may prefer, deducting first what may be due to you for some whisky I have received and carding of wool.

Believe, dear Sir, yours truly.

D.B. Papineau



Monsieur JBN Papineau  
Petite-Nation

Buckingham, 8 février 1843

Mon cher Papineau,

Je t'ai écrit hier soir et tu as dû recevoir mon billet par la poste de ce matin. Aujourd'hui, tout est encore dans le même état. Ta maman a les fièvres lentes ou nerveuses, la même maladie qu'a eue Casimir, enfant. La petite paraît affaiblir, mais je pense que si elle n'en revient pas elle durera encore deux ou trois jours.

Moi, j'ai toujours mon mal de tête. Je serais bien mieux à la maison, mais on paraît vouloir que je reste ici. Ainsi, comme je ne sais pas si tu as les autres *assesments*<sup>266</sup> [qui] pourraient faire la liste de ce qu'il y aura pour chacun à payer en fait de taxes municipales, envoie-moi demain

par la poste les rôles<sup>267</sup> d'assessment de cette année, afin que j'y puisse travailler. Tu m'enverras aussi la lettre que j'ai reçue la semaine dernière du capitaine Radford, de Clarendon. Je veux lui répondre. Elle était sur mon bureau quand je suis parti.

La présente te sera portée par Henry Matthews. Tu ne ferais pas mal de m'envoyer les papiers français et anglais qui me sont venus par la dernière malle, et quelques-unes de celle de demain.

Louise paraît avoir un peu de fièvre; elle a les lèvres sèches. À part de ce qui précède, tout va ici à l'ordinaire. Ainsi, la présente reçue, prépare d'avance les effets que je te demande, afin de n'être retardé lorsque le courrier viendra. Envoie-moi aussi la circulaire de M. Stayner<sup>268</sup> par rapport à mes cautions comme maître de poste.

Adieu. Je vous embrasse tous et je suis toujours ton père affectionné.

D.B. Papineau



À Walter Radford

Petite-Nation, 13<sup>th</sup> February 1843

My dear Captain,

Your letter of the 22<sup>nd</sup> January last, mailed the 27<sup>th</sup>, has duly come to hand. I would have answered you sooner, had I not been obliged, immediately after its arrival, to go twice to Buckingham for the sickness of the Doctor Leman's poor little girl who has been carried off and has been buried on Friday last. I shall contrive to make a good use of the documents and information contained in your letter, and be assured that there will be no want of exertions on my part to have a slide made on the north side of the Ottawa as being the best and cheapest plan.

I intend also to see if it will be possible to give further facilities to the people holding lands from Government to pay their rents first and capital after they become able. For that purpose, I would desire to be backed by you. As my plan would be that they should pay their rents in labour on the roads and leave the capital by until by the facilities given them by good communications they could by the increased value thereby given to their produce and properties be enabled to reimburse it. You should yourself recommend the measure to the Land Department and in the same time recommend the people to petition the Legislature for the same purpose.

To tell you all my views on the subject and to be able to encourage emigrants to settle on this River, I would contrive to show in the proper place that it is impossible to sell more than one fifth of the lands on the north side of the Ottawa. Therefore, as one township would be surveyed, the best lands should be sold to actual settlers, in order to defray the expenses of surveying, and then the rest be given in free grants to actual settlers in lots of 100 acres. It is true that by that means the Provincial Treasury would be deprived of the income arising from the selling of the lands, but that would be no great loss, as these lands would not sell at all. In the same time by giving them to actual settlers, in a very few years they would increase the revenue by their consumption of dutiable imported goods of all kinds. Thereby augmenting the population of the Province and encouraging the manufactures of the Old country. I explain

to you my views with the greatest pleasure to show you that I am not an inimical to the good of the Metropolis and to the Province, as you may have been led to suppose. Depend upon it. I have no selfish view, nor are they confined to sectorial interests. But you should be aware that a man alone cannot do much if he is not backed by the confidence of those he represents.

Hoping that the more you will know of me, the more you shall be convinced of the purity of my intentions, I remain, my dear Sir, your very obt. servant.

D.B. Papineau

Please when you have the opportunity to do so, to have my best compliments accepted by Mr. Stone, Mr. Colton and their Ladies, as also by Mr. McLaren. I always think with pleasure of the visit I made last summer in your part of the country.



Monsieur D.-E. Papineau, notaire  
Chez Mme St-Julien  
Rue Saint-Gabriel, Montréal

Petite-Nation, 24 février 1843

Mon cher Émery,

J'ai reçu ta lettre de lundi et la lettre de change. Comme tu me marquais que tu m'écrirais au long par la poste de mercredi, j'ai attendu à aujourd'hui pour répondre à toutes deux à la fois. Mais hier point de lettre de toi, et comme je sais que quand on envoie de l'argent ou que l'on écrit sur quelque chose d'important, on aime à savoir au plus tôt si le message a été reçu ou non, je n'attends pas ta seconde lettre pour répondre à la première. Avis au lecteur pour l'avenir.

J'ai reçu hier de M. Girouard deux lettres, en réponse à une que je lui écrivais en même temps qu'à toi. Il me dit devoir être chez lui jusqu'au milieu, peut-être jusqu'à la fin, de mars. J'ai une extrême envie de le voir. Où? Si ce n'est ici, ce pourrait bien être chez lui. Mais je n'en sais encore rien.

Renvoye-moi donc le reçu que tu as entre les mains pour ma souscription aux British Reviews. Ils m'ont encore écrit de New York, et j'ai besoin de l'avoir sous les yeux pour répondre.

Où en est mon affaire avec Tebbetts? Tu dois trouver cela ennuyant. Je t'en parle trop souvent, diras-tu. Si c'était fini, je n'en dirais plus rien. Mais je t'avoue que c'est bien plus ennuyant pour moi d'être dupé de 20 piastres par un fripon d'aventurier.

Je suis à la veille de manquer de cire à cacheter pour la poste. Si tu peux m'en acheter comme la dernière fois, de la noire à un écu la livre, achète-m'en deux livres, puis tu m'en enverras une par la poste, adressée Post Office, Petite-Nation. L'autre me viendra une autre fois.

Si je puis avoir une occasion, je t'enverrai ma cruche pour la faire remplir, chez Pigeon, de son meilleur sirop de limon, pour me l'envoyer par la première bonne occasion que l'un de nous deux pourra avoir.

Louise est revenue avant-hier de chez le docteur. Ta mère qui, comme je pense te l'avoir marqué, y a été sérieusement malade, qui y est encore quoique bien mieux, pense être capable de revenir la semaine prochaine. Mais si le froid continue toujours, comme il est depuis quelque temps, je lui écrirai de ne pas se mettre en route.

M. Girouard m'a envoyé copie de deux lettres dont M. Fabre t'aura sans doute donné communication.

Rien de nouveau ni d'intéressant dans l'endroit, au moins pour toi. Mille amitiés à MM. Viger, Cherrier et autres parents et amis qui par hasard s'informeront de moi.

Reçois toi-même les amitiés de tes frères et sœurs, et écris-moi à mon ordinaire. Ton père affectionné.

D.B. Papineau



L'honorable D. Daly, secrétaire  
Kingston

Petite-Nation, 12 mai 1843

Cher monsieur,

En réponse à votre lettre privée et confidentielle du 3 du courant, j'ai à vous dire, tout en vous remerciant de cette marque de confiance, que le comté des Outaouais est si étendu que je n'en connais pas personnellement les magistrats ou juges de paix actuels, au moins en plus grande partie; aussi, je ne vois pas d'autre changement à faire pour le présent que d'omettre le nom du vénérable M. Donnelly, juge de paix dans le township de Buckingham. Son grand âge de plus de 80 ans le met hors d'état d'en remplir les charges; d'ailleurs, ayant donné ses biens à son petit-fils, il ne peut plus se qualifier d'après le statut passé dans la dernière session.

Je vous recommanderais comme juge de paix à nommer la personne de JBN Papineau, mon fils : il a près de 30 ans et a tout autant de connaissances que la plupart des magistrats actuels. De plus, il jouit assez généralement de la confiance des gens de l'endroit et des établissements voisins.

Je voudrais vous faire observer aussi que la plupart de nos magistrats manquent des livres nécessaires. Je ne connais dans toute l'étendue de ce comté que deux collections complètes des *Statuts du Bas-Canada*, dont l'une appartient à l'honorable juge McCord et l'autre à moi. Aussi, j'aurais désiré que le ministère se fit autoriser par la législature, dans la dernière session, à souscrire à un nombre suffisant d'exemplaires de l'ouvrage de M. Crémazie<sup>269</sup> de Québec, pour pouvoir en distribuer un à chaque juge de paix lors de sa nomination. Chacun des juges de paix a droit à une copie des *Statuts provinciaux* à mesure qu'ils sont passés, mais il n'est pas pourvu à ce qu'ils aient ceux qui ont été passés avant leur nomination, ce qui serait souvent nécessaire. Au moins, il devrait y en avoir un exemplaire relié dans chaque paroisse, entre les mains du greffier ou plutôt du Conseil de paroisse, si au lieu des Conseils municipaux, qui jusqu'à présent ne répondent pas au but qu'on s'était proposé en les établissant, on substituait des Conseils de paroisse.

Depuis l'union des deux provinces, il serait aussi nécessaire que les magistrats limitrophes des ci-devant deux provinces eussent chacun un exemplaire des *Statuts* en force dans chacune avant l'union. Je vous serais infiniment obligé s'il vous était possible de me procurer un exemplaire de ceux de la ci-devant province du Haut-Canada. Je pense qu'il serait utile d'en procurer un exemplaire à chacun des plus anciens magistrats dans chaque township ou seigneurie qui avoisinent la ci-devant province du Haut-Canada. Vous voudrez bien vous rappeler que les

services des juges de paix étant gratuits, quoique acceptés volontairement, il conviendrait de les mettre à même d'exécuter leurs devoirs sans les obliger de se procurer à leurs dépens les statuts qu'ils doivent faire exécuter. Si un exemplaire était envoyé à un magistrat dans chaque township ou seigneurie, il devrait lui être intimé que c'est non seulement pour son usage particulier mais pour celui des autres magistrats du même établissement. Je me flatte que vous voudrez bien prendre ces suggestions en bonne part et me croire, cher monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

D.B. Papineau

P-S. Il y a dans le township de Lochaber un grand nombre de colons irlandais qui paraissent laborieux et industriels. Quelques-uns se sont plaints à moi qu'ils n'avaient ni officiers de milice ni magistrats de leur origine. Si je puis, après quelques informations, en trouver quelqu'un que je puisse vous recommander pour être magistrat, soit dans Lochaber, soit dans Buckingham, qui est l'endroit où ils sont desservis et où ils vont pour leurs devoirs de religion, je le ferai avec plaisir, n'y ayant rien de plus juste à mon avis que de leur accorder comme tel quelqu'un en qui ils auraient confiance.



Thomas Blackadder, Esquire  
Hawkesbury

Petite-Nation, 19<sup>th</sup> May 1843

My dear Sir,

The last time I wrote you, I requested from you to let me know what would be the quantity of the square pine timber formerly made on Salmon River by Mr. Clifford and sold to you, in order that I might settle with him. But I have received no answer.

I expected that your foreman would have called on me ascertain the number of saw logs on timber in your boom at Salmon River, ere now. But I have received no notice yet, though I understand that part of the logs have been taken down to your place. I send this morning my son to see about it.

Speaking of your boom, Mr. Fortin, a blacksmith in this place, has given me an order for two pounds one shilling, given him by your foreman on your behalf. It was for some iron works done for the boom. He tells me he has sent the said order down by some one to receive payment, but the bearer was told that the order would not be paid unless taken in store pay. Mr. Fortin desires me to ascertain whether it is by your order that such an answer was given, which he believes not to be the case, as the person he sent the order by told him he could not see you, you being unwell. The fact is the man is in want of that money, first to pay the iron he purchased to make the work, part to pay me something he owes to me or rather to the seignior, and for these things store cannot answer him.

Wishing you success in your undertakings, believe me, my dear Sir, your obediently.

D.B. Papineau



Au secrétaire du gouverneur général Metcalfe  
[James Macaulay Higginson<sup>270</sup>]

Petite-Nation, 22 mai 1843

Honorable Monsieur,

Chacun de nous<sup>271</sup> ayant reçu une lettre de vous nous demandant pour et au nom de Son Excellence le gouverneur général, telles informations que nous pourrions lui donner au sujet des écoles, après avoir conféré entre nous et avec plusieurs des personnes les plus intelligentes de l'endroit, nous avons jugé plus convenable de vous faire une réponse commune, plutôt que d'en faire chacun une, d'autant que nos opinions sur ce sujet se sont trouvées parfaitement d'accord entre elles.

Nous allons donc d'abord répondre succinctement aux questions de fait contenues dans vos lettres, et ferons ensuite nos observations et recommandations, en commençant par vous dire que le Conseil municipal de Sydenham, ayant trouvé que la loi actuelle des écoles était d'une exécution moralement impossible, a conseillé à tous les établissements de sa juridiction de s'organiser et diviser en arrondissements d'école, afin d'être prêts à se prévaloir des intentions bienveillantes de la législature et d'en profiter aussitôt que cette loi serait amendée de manière à la rendre praticable et utile.

Réponse à la première question. En obéissance à la loi et conformément aux recommandations du Conseil municipal, cette partie de la seigneurie de la Petite-Nation qui est habitée a été divisée en sept arrondissements d'école. Quatre de ces arrondissements ont des maisons d'école, dont deux ont été bâties, en partie, avec les secours accordés dans le temps par la législation provinciale.

N° 2. Des commissaires pour les écoles ont été régulièrement élus pour les années 1842 et 1843.

N° 3. Une seule école, celle de l'arrondissement N° 3, a été tenue en 1842, sous la direction des commissaires.

N° 4. Il n'y a pas eu d'école privée dans la seigneurie pendant ladite année ni depuis.

N° 5. Le maître de la seule école tenue en 1842 (celle du N° 3) a été engagé par les commissaires (avant d'avoir pu avoir une connaissance exacte de la loi) à raison de 36 livres courant par an. L'allouance des fonds publics qui devait revenir à cet arrondissement devait faire partie de ces 36 £. Les parents des enfants devaient en outre loger, nourrir, entretenir et blanchir le maître, chacun leur tour, ce qu'ils ont fait. La moitié du salaire susdit a été payée au maître, soit par les commissaires au moyen de souscription, soit directement par les parents ou sur un ordre des commissaires en faveur du maître, qui devra se faire rembourser la balance par les parents des enfants, si l'allouance offerte par la législature n'a pas lieu.

N° 6. Les commissaires fournissant au surintendant des écoles un rapport assermenté du maître d'école, montrant le nombre des écoliers qui ont fréquenté l'école, le temps qu'ils y ont assisté, etc., et signé par celui ou ceux des commissaires qui auraient eu une inspection plus directe sur l'école, devraient recevoir directement du surintendant des écoles la proportion d'argent public alloué par la législature, sauf à l'exécutif à demander à la législature un bill d'indemnité pour cette déviation à une loi généralement jugée impraticable.

Ayant ainsi répondu aux matières de fait, contenues dans les lettres que vous avez adressées à chacun de nous, nous allons procéder à vous exposer nos vues sur quelques-uns des amendements à faire à l'acte des écoles, observant en passant qu'il est impossible de toucher à une loi sans toucher à une ou plusieurs autres. Dans la société civilisée, chaque loi est un anneau d'une vaste chaîne lié à un ou plusieurs autres.

L'acte des écoles, maintenant en force, est tellement encombré de formes et de dispositions plus qu'inutiles, même contradictoires, que dans la plus grande partie des localités de la province, il est impossible de trouver un nombre suffisant de personnes ayant la capacité et le loisir de s'y conformer exactement; et pourtant, si quelqu'une de ces formalités ou de ces dispositions sont omises, volontairement ou involontairement, par les officiers préposés à son exécution, toute une paroisse se trouve privée de l'encouragement offert par la législature. Les devoirs et les obligations prescrits sont tellement nombreux et compliqués, que c'est une opinion assez généralement répandue que l'auteur ou les auteurs originaires de cette loi n'avaient d'autre intention, en la proposant, que de rendre illusoires dans la réalité les promesses d'encouragement qu'elle paraît présenter. La législature en l'adoptant, quoique amendée après sa première introduction, a sanctionné des dispositions pour un ordre de choses qui suppose dans la masse de la population un degré d'éducation très avancé, perdant de vue le fait qu'il s'agissait de créer, par les moyens les plus faciles et le plus à la portée de la masse, le goût de l'éducation qui, malheureusement, n'existe pas dans la classe qui en a le plus besoin. Pourtant elle devrait sentir la nécessité de faire tous les sacrifices nécessaires pour faire instruire la génération croissante, qui, connaissant alors par expérience la nécessité et l'utilité d'une bonne éducation, serait alors naturellement portée d'elle-même à faire instruire la génération future. Alors seulement la législature pourra-t-elle modifier le système d'encouragement à accorder pour l'encouragement de l'éducation.

L'expérience a prouvé que l'on ne peut guère se fier sur l'action des Conseils municipaux érigés par la loi en bureaux d'éducation. Une grande partie de ces Conseils ont refusé d'agir. Parmi ceux qui ont voulu agir, au lieu de se regarder comme des corps purement administratifs, chargés de veiller sur certains objets spéciaux à l'exécution des lois du pays, plusieurs se sont regardés comme de petites législatures et ont excédé leurs pouvoirs en se permettant ou de faire des lois nouvelles, ou de mettre de côté les lois actuelles. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner les détails de la loi qui les a créés. Il suffit, pour l'objet actuel, de dire que la cause de leur erreur vient de la trop grande étendue de territoire soumis à leur juridiction et que, par là, le but que se proposait la législature d'appuyer les grandes institutions politiques de la province sur ce petit corps, dont tous les membres se trouveraient plus ou moins personnellement intéressés à l'exécution des lois générales, a été manqué.

Pourtant, il est absolument nécessaire qu'il y ait de tels corps. Il faudrait donc qu'au lieu de Conseils municipaux pour de grandes divisions territoriales, il n'y eût que des Conseils de paroisse ou de township qui régleraient les affaires locales de tels townships ou paroisses de la même manière que les Conseils des cités règlent les affaires des Corporations qu'ils représentent. La principale attribution de ces petits Conseils serait de régler la répartition de toutes cotisations imposées, soit par la législature, soit par les Conseils eux-mêmes, qui auraient rapport à l'éducation, à la confection et réparation des chemins et ponts publics locaux, à la bâtisse ou réparation d'églises, presbytères, maisons d'école, etc.; à la commutation des dîmes dans les



endroits où elles ont lieu, etc. Le mode de perception de ces cotisations, en travail, produits ou argent, devrait leur appartenir, eux seuls pouvant connaître la manière de le faire la plus avantageuse et la moins onéreuse aux contribuables. Ils devraient communiquer directement par le moyen de leur président ou secrétaire avec les autorités civiles ou spirituelles, suivant la nature des affaires dont il s'agirait. Dans le principe les impôts ou cotisations devraient avoir des limites modérées fixées par la législature. Ceux à être imposés pour l'encouragement de l'éducation, devraient l'être par la législature elle-même d'après les bases suivantes; les Conseils fixant de temps à autres les divisions des arrondissements d'écoles suivant le besoin.

1° Tous propriétaires ou locataires dans chaque arrondissement d'école, devraient être imposés légèrement, à raison de leur propriété dans tel arrondissement.

2° Chaque père, mère, tuteur, curateur ou gardien d'enfants entre l'âge de 5 et 15 ans devrait payer au collecteur ou à un commissaire d'école une somme de 10 sols par mois pour chaque tel enfant, qu'il aille à l'école ou non. Laissant comme de raison aux Conseils à accorder telles exemptions que convenables ou mitigations en faveur des pauvres, des orphelins, etc., hors d'état de faire ces paiements en tout ou en partie. Cette seconde disposition serait d'autant plus nécessaire qu'il est à notre connaissance personnelle que plusieurs fois des parents ont été assez déraisonnables pour retirer leurs enfants de l'école sans aucune juste raison de plainte contre le maître, quelquefois par animosité à cause de quelque châtement mérité infligé aux enfants; quelquefois par pique personnelle contre quelque commissaire ou syndic; d'autres fois par un motif ignoble de vengeance qui les portait à faire tout en leur pouvoir pour faire manquer l'école. Quand chacun sera obligé de payer, chacun alors voudra ne pas payer pour rien.

3° Les Conseils fixeraient le temps des examens des écoliers, qui devraient avoir lieu un dimanche ou jour de fêtes, afin de leur donner plus d'importance et de solennité par la présence des parents et du public, qui ne peuvent facilement avoir le loisir d'y assister les autres jours, encore moins une fois par mois, comme le veut la loi actuelle.

4° D'après les rapports faits aux Conseils par les maîtres d'école, montrant le nombre d'enfants qui auraient fréquenté les écoles, le temps que les écoles auraient été tenues, etc., lesdits rapports approuvés et sanctionnés par les Conseils et transmis au surintendant des écoles, ce dernier devrait recevoir de la caisse provinciale et transmettre aux Conseils, sans frais et sans déduction, telle proportion des fonds publics destinés à l'encouragement de l'éducation qui leur serait dévolue d'après la loi. Comme de raison ils seraient tenus d'en justifier le payement audit surintendant.

Il est inutile de parler ici de la manière dont ces petits Conseils auraient à procéder dans les matières étrangères à l'éducation. Nous ne dirons rien non plus du principe adopté par la législature de régler par la population la proportion d'aide pécuniaire à accorder aux différentes localités. Nous nous contenterons d'observer que ce principe, bon en général, devrait dans le cas présent surtout être sujet à de nombreuses exceptions. Dans les lieux où la population se trouve disséminée sur une grande surface, dans les établissements surtout où par l'incurie du Département chargé de temps à autre de la gestion des terres incultes, les propriétés des habitants résidants sont séparées par des terrains plus ou moins étendus, appartenant à des non résidants; où les défrichements, les habitations des individus, les chemins et ponts publics; les maisons de culte, les presbytères, les maisons d'école où tout, en un mot, est à créer; où les

colons généralement peu aisés peuvent se procurer tout au plus une existence souvent précaire, la main secourable de la législature ne devrait-elle pas s'ouvrir un peu plus libéralement au sujet de l'éducation, qu'en faveur des villes, paroisses et townships populeux et avancés, où des capitaux déjà plus ou moins accumulés sont pour la population qui les occupe, une source d'avantages dont les premiers sont et seront encore longtemps privés.

Veuillez bien, honorable Monsieur, nous croire, de Son Excellence le gouverneur général, les très humbles et obéissants serviteurs<sup>272</sup>.

D.B. Papineau  
Asa Cooke, j.p.  
J. Sterkendries, ptre



Mr. William Lee Hayes  
Petite-Nation

Petite-Nation, 14<sup>th</sup> June 1843

You promised me last winter that you would soon pay the rents you owe for last year on the land you possess in this seignior. It is not done yet. I cannot remain satisfied by mere promises. If they are not paid by the 25<sup>th</sup> of this month, I shall be obliged to sue for the same in the July term of the Division Court.

You should also remember that if unable to pay the first instalment on your back rents, you should have paid the interest on the same, by which doing I should be enabled to grant you a further delay.

Believe me, Sir, your very obt. servant.

D.B. Papineau



L'honorable A.-N. Morin, commissaire, etc.  
Kingston  
Privée

Petite-Nation, 16 juin 1843

Mon cher Monsieur,

Votre lettre du 27 mai dernier est venue ici en mon absence, pendant que j'étais à Aylmer pour la session de notre Conseil municipal. Je puis vous donner le nom de deux hommes honnêtes, protestants, amis d'un gouvernement libéral, désirant que le clergé protestant en général, surtout depuis que l'affaire des terres du clergé a été réglée dans la première session parlementaire, puisse avoir autant que possible la jouissance des avantages que la loi, quelle qu'elle soit, a voulu lui assurer, sans préjudice aux intérêts généraux de la province, pour être inspecteurs et estimateurs des réserves du clergé dans le district de Sydenham. J'en ai parlé à un; l'autre, je ne l'ai pu voir après la réception de votre lettre, mais je pense qu'il acceptera. Je vais lui écrire à ce sujet par la prochaine poste, qui sera mardi le 20 courant.

M. Asa Cooke, juge de paix, résidant dans la Petite-Nation, et Richard Austin, l'un des conseillers municipaux pour le township de Hull, où il réside, sont les deux personnes les plus convenables que je puisse vous indiquer.

Il me semble que sous le lord Dalhousie, des instructions ou des ordres ont été donnés pour mettre en bloc, en un coin de chaque township, les terres réservées pour le clergé, dont il n'avait pas été alors disposé, plutôt que de les laisser disséminées parmi les autres. Vous êtes plus à même que je ne le suis de savoir ce qui en est. Mais je vous fais cette observation parce que M. Cooke me dit : 1° que deux inspecteurs seront suffisants, si les réserves sont en bloc dans chaque township; 2° parce que si vous agréez les noms de ces deux personnes, elles iraient commencer les opérations à Litchfield, qui est le dernier township actuellement arpenté dans ce district; que M. Radford, agent du gouvernement, réside tout près de là et qu'il faudra que les inspecteurs aient de vous ordre et pouvoir de se faire donner par les agents du gouvernement tous les renseignements nécessaires par rapport à la situation, étendue, etc., des terres ainsi réservées. M. Burrows est un arpenteur qui a demeuré à Hull, qui a été pendant quelque temps agent pour les townships de Hull et, je pense aussi, de Templeton. Je le pense maintenant employé par le gouvernement militaire, dans le génie, l'ayant vu au bureau du canal des Rideaux, à Bytown, où ce monsieur réside.

Je ne pense pas que vous puissiez avoir un plus honnête homme pour agent que le capitaine Radford. Vieux militaire, il aura toujours du respect pour le gouvernement du jour. Ses principes politiques diffèrent des miens, je crois, mais dans une situation subordonnée comme celle-là, je suis presque sûr que vous n'exigeriez pas du titulaire une confession de foi politique conforme à celle de tel ou tel individu. Si vous pensez qu'un agent pour les townships du Bas-Canada devrait y résider, vous pourriez nommer M. James Taylor, si sa charge de greffier du Bureau d'enregistrement n'est pas incompatible avec celle-là. Je pense que M. Taylor agit déjà comme sous-agent du capitaine Radford. M. Taylor réside à Hull. Peut-être aimeriez-vous continuer M. Burrows, s'il peut le faire facilement.

Comme je ne connais rien dans l'administration des terres de la Couronne, que ce que vous m'en dites vous-même, je vous demanderai si vous croyez qu'il faudrait un agent dans chaque township. Vous savez déjà que le comté des Outaouais comprend tout le district de Sydenham, qu'outre la seigneurie de la Petite-Nation, le front comprend les townships de Lochaber et son augmentation joignant la Petite-Nation, Buckingham, Templeton, Hull, Eardley, Onslow, Bristol, Clarendon et Litchfield. Il y a d'autres townships sur la carte, mais si les limites en ont été mesurées, ils n'ont pas encore été divisés en terres. Derrière Buckingham, il y a le township de Portland où il y a des établissements assez considérables, ainsi que dans celui de Wakefield, derrière Hull. En front donc, neuf townships. Un agent pour trois townships de front ne serait peut-être pas trop et [ne] serait probablement pas suffisant. Le capitaine Radford pour Litchfield, Clarendon et Bristol; M. Burrows ou M. Taylor pour Onslow, Eardley et Hull; M. Lawrence Bigelow (dont le père M. Levi Bigelow a déjà été agent pour Buckingham) pour Templeton, Buckingham et Lochaber. Toutes ces personnes me sont personnellement connues et je ne pense pas qu'on puisse faire aucune objection fondée contre aucune.

Pourtant, je vous dirai... Ou plutôt je ne dirai rien que lorsque je pourrai vous voir vous-même; seulement, j'observerai qu'entre MM. Bowman et Bigelow, de Buckingham, qui sont les deux plus grands propriétaires du township, qui tous deux ont des moulins considérables, il existe plus que de la froideur et qu'ordinairement ce qui plaît à l'un déplaît à l'autre.

En voilà, je crains bien, beaucoup plus que vous ne m'en demandez, mais je pense avoir le droit de me prévaloir un peu de l'âge qui me rend causeur, diffus même, si vous le voulez. Après tout, vous ne prendrez que ce que vous trouverez convenable.

Veuillez me croire, mon cher Monsieur, votre obéissant et dévoué serviteur.

D.B. Papineau



L'honorable A.-N. Morin  
Kingston

Petite-Nation, 30 juin 1843

Cher Monsieur,

J'ai reçu dernièrement l'assentiment de M. R. Austin pour la charge d'inspecteur des réserves du clergé, puis ensuite votre lettre du 22 du courant. M. Cooke, à qui j'ai parlé aujourd'hui même du nombre de lots en question, m'a dit que si vous donniez jusqu'aux froids, vers les premières neiges, pour compléter la visite et le rapport, il croit pouvoir suffire avec M. Austin. Je vous avoue qu'à part de ces deux messieurs, je ne saurais qui vous recommander au cas où vous en voudriez davantage. Mais je pense qu'ils suffiront.

Outre ce que je vous ai déjà écrit à ce sujet, j'ajouterai qu'ils sont tous deux propriétaires de terrains assez considérables qu'ils ont défrichés eux-mêmes, qu'ils n'en sont pas à leur premier établissement et qu'ils ont une longue expérience de la valeur et des terrains et des améliorations, et des circonstances locales qui peuvent en faire varier la valeur.

J'observerai seulement, de plus, qu'il fait toujours une chaleur aussi forte que depuis plusieurs jours, le thermomètre se tenant régulièrement de 90 à 97 degrés de Fahrenheit depuis 10 heures du matin jusqu'à 5 du soir, vos inspecteurs ne pourront guère vaquer à leur examen. Ainsi, priez pour que l'on ait une température un peu moins rôtissante.

Excusez ce badinage et croyez-moi, cher Monsieur, tout à vous.

D.B. Papineau

P.-S. Voudrez-vous dire à qui de droit que depuis la dernière commission de la paix, Thomas Brigham, écuyer, j.p. à Hull, est décédé. J'ai entendu, l'été dernier, faire des reproches à l'administration de ce que plusieurs noms de personnes décédées avaient été insérés dans la liste. Je veux lui épargner de tels reproches quand je le pourrai.



Alanson Cooke, Esq.  
Petite-Nation

Montreal, 4<sup>th</sup> August 1843

My dear Sir,

Mr. L.M. Viger tells me that he has yet received nothing for the rent of the saw mill. If I recollect right, I think you promised me that you would either pay Mr. Viger or send him a draft according to the lease, whenever the payments would become due. Please to have the goodness to look at the lease, ascertain how many terms are due now, and send me by Monday's mail a draft for the amount, on such house in Montreal you deal with, which may be willing and able to cash it. My brother's family is arrived and we need put together all available means of support.

Believe me, Sir, your very obt. servant.

D.B. Papineau

P.-S. I write to Ben to see with you, if he can in such a busy time, what may be due on mill rent.



[À JBN Papineau]  
D.-B. Papineau, Esquire, P.M.  
Petite-Nation

Montréal, 4 août 1843

Mon cher Papineau,

Il est 11 h. Je suis au bureau d'Émery. Je suis arrivé ce matin dans le *steamer Britannia* avec Amédée, revenant tous deux de Saint-Hyacinthe, Saint-Denis et Verchères.

À mon retour, les nouvelles de la famille. Chez Cherrier, j'ai reçu la lettre de ta maman; en entrant ici, la tienne du 2 et, à l'instant, celle du 3. Tant pis pour ceux et celles qui sont malades. On souffre beaucoup des premiers jours, mais ça ne dure pas longtemps, heureusement.

Vous verrez probablement Auguste et Aurélie ce soir, puisqu'ils sont partis hier. Ils vous auront donné quelques nouvelles. J'ai ce matin donné à Onézime Coursol les commissions qui la concernaient.

Dans la première de Saint-Charles, je n'ai promis de faire conditionnellement à Casimir Tremblay qui devait se joindre à quelque autre pour les prendre pendant plusieurs années, et les mettre en ordre, mais rien de conclu. S'il y veut du foin, qu'il y en fasse, sauf à nous arranger pour les travaux à y faire. Quant au reste, tu es sur les lieux : fais pour le mieux. Seulement, j'observerai, il est plus avantageux de faire du foin soi-même que de le faire faire à moitié par d'autres. Aussi faut-il ne faire faire par d'autres que ce que l'on ne peut faire soi-même. Si le foin est si recherché, tu n'auras pas de peine à le faire faire là où la terre neuve n'a pas été effredochée (en faisant donner une demi-journée par arpent par tous ceux qui faucheront), et il faut garder pour nous ce qui l'a été. Au reste, je le répète, tu es sur les lieux, tu feras pour le mieux et de manière à ne pas te trouver trop dans l'embarras, si les foins et la récolte pressaient également. Et pour

moi qui suis loin, si je ne suis pas content, je gronderai, c'est chose de droit. Mais par précaution, garde ma lettre, pour te servir d'excuses au besoin. Tu vois au moins que j'y vais franchement.

Écris à M. Thompson pour lui demander s'il a de la farine d'avoine et, s'il veut t'en envoyer à mon compte deux quarts, dis-lui de le faire. Quant au lard, c'est autre chose, je ne veux pas en emporter d'ici, il n'y a pas d'argent pour en acheter à Bytown. Vivez comme vous pourrez. Peut-être d'ici lundi verrai-je plus clair.

Je pense travailler à établir le compte de la succession de Mlle Truteau avant de partir, ou au moins l'ébaucher.

M. Alanson Cooke n'a rien payé du loyer du moulin à scie depuis le nouveau bail. Je vais lui écrire par cette poste de m'envoyer de suite une traite pour les paiements échus. Mais je ne me rappelle pas du temps auquel les paiements ont dû commencer, et combien il y en a d'échus. Tu recevras ma lettre demain. Il la faudra envoyer de suite à Alanson par express s'il le faut, afin qu'il puisse m'envoyer ce que [je] lui demande par la poste de lundi. Je ferai en sorte d'attendre sa réponse jusqu'à mardi. J'inclus dans celle-ci la lettre que je lui écris. Lis-la et cachète-la en cire avant de la lui envoyer.

Je termine ici ma lettre à 5 h après-midi, sans en écrire davantage pour le moment. Tu peux bien penser que je ne suis pas toujours resté ici sans bouger. J'ai rôdé, j'ai été dîner, etc. Et je finis pour mettre ma lettre à la poste. Demain, il serait peut-être trop tard. M. Viger (Denis) est ici, il a dîné mercredi à Saint-Denis, allant de là à Maska, d'où nous venions. J'ai vu Madame aujourd'hui, elle est assez bien en ce moment, mais craint que ce bien-être ne soit pas de longue durée. Dis à ta maman que je lui recommande d'avoir soin d'elle pour bien des raisons, mais surtout pour une qui doit l'intéresser personnellement plus que toute autre. C'est que les dames, même celles qui ne sont pas d'un âge bien rapproché du mien, me trouvent rajeuni, et que, si elle ne veut pas que je fasse la folie d'en prendre une jeune qui, disait-on autrefois, ne convenait pas à un vieux, elle doit se tenir gripée à la vie. Pour cela, il faut garder sa santé, et pour garder sa santé, il ne faut pas entreprendre plus que l'âge ne le permet. Certainement qu'elle ne manquera pas de trouver mon avis bien désintéressé, puisque je lui conseille de me faire enrager encore longtemps. Mais je suis fait ainsi : je rends le bien pour le mal.

Adieu. Portez-vous mieux, les malades; portez-vous bien, les gens en santé, et croyez-moi toujours bien affectueusement le même pour chacun de vous.

Ton père affectionné.

D.B. Papineau



[À Louis-Joseph Papineau]

Monsieur Hector Bossange Quai Voltaire n° 11, à Paris

[D'une autre main] : 34 Rue de Rivoli<sup>273</sup>

Montréal, 7 août 1843

Mon cher Papineau,

Je suis en ce moment à Montréal, de retour depuis vendredi matin de Saint-Hyacinthe, Saint-Denis et Verchères, après avoir vu la chère Julie, ses deux filles et Amédée; Gustave, je ne

l'ai vu qu'ici et il est parti vendredi soir pour aller à Verchères où sa maman ne devait pas tarder à se rendre. Mme Bruneau était bien impatiente de les voir tous. Je l'ai trouvée, Mme Bruneau, bien mieux que son grand âge ne pouvait me le faire penser.

Mais laissons cette partie-là de la famille: Amédée t'en pourra donner des nouvelles bien plus détaillées que je ne puis le faire. Lorsque je suis passé à Saint-Denis, ma tante Séraphin était souffrante d'un rhume épidémique qui n'épargne personne. Abattue qu'elle avait été précédemment par la maladie et la mort de mon pauvre oncle Séraphin; malade dans le moment, je l'ai trouvée extrêmement changée et vieillie. Je pense qu'elle ira cet automne résider chez Augustin à Saint-Hyacinthe. Ma tante Cavalier mène une bien triste existence : à proprement parler elle ne fait que végéter pour souffrir. Elle m'a pourtant toujours reconnu chaque fois que j'ai pu aller la voir, ce qu'elle n'a pas toujours fait des autres. J'ai trouvé aussi Julie bien changée, mais cela ne m'a pas surpris après toutes ses inquiétudes, ses ennuis et les fatigues de la traversée. D'ailleurs je ne l'avais pas vue depuis six ans. Aussi, c'est avec un bien grand plaisir que je l'ai revue avec ses enfants. Mais, mon pauvre Papineau, que tu manquais à cette heureuse réunion d'une partie de la famille! Le soir, dans la chambre de compagnie, je n'ai pu m'empêcher de pleurer de ne t'y voir que peint et gravé! Plus tu différerai ton retour, et plus tu verras s'éclaircir les rangs de parents et d'amis qui t'auront chéri et aimé.

Tu ne veux revenir, dis-tu, que lorsqu'une amnistie aura été publiquement proclamée. Mais je crains bien que tant que lord Stanley sera à la tête du Bureau colonial, il ne s'oppose à une mesure qui ferait plus pour le contentement des Canadiens que toute concession que l'on pourrait leur faire. Beaucoup de ceux qui s'étaient réfugiés dans les États-Unis ou ailleurs, à la suite des troubles, rentrent après avoir obtenu *un pardon* du gouverneur, sollicité seulement, dit-on, par quelque membre de leur famille. Mais je ne puis t'en dire bien long là-dessus. Il est probable que quelques-uns de tes nombreux amis ou parents, mieux informés des particularités des faits, t'en mettront au courant. Quant à moi, il me semble que tu devrais te prévaloir de l'amnistie de lord Durham et ne pas t'embarrasser des criailleries de quelques journaux dévergondés, dont les aboiements ne font impression que sur le nombre toujours décroissant des fanatiques politiques.

Tu as dû voir que l'opposition, dans la dernière session du Parlement, a été tout à fait insignifiante. Ainsi, reviens sans t'embarrasser de gêner ceux ou qui ne voudraient pas te voir, ou qui te souhaitent du mal. Le nombre de tes amis augmente tous les jours. Mais en même temps, permets-moi de te dire d'être réservé dans les réflexions que tu peux faire sur notre situation politique ou sur ceux que la nécessité a poussés à la tête des affaires, dans tes correspondances avec tes amis. Quelques-uns de ces amis sont indiscrets et donnent à tes observations confidentielles une publicité que certainement tu ne leur destinais pas. J'ai plus particulièrement en vue, en ceci, une lettre que tu écrivais au docteur O'Callaghan, dont il a envoyé copie à quelques amis de Montréal, et dont une copie aussi m'a été communiquée; dans cette lettre, tu marquais n'avoir de confiance qu'en M. Baldwin, disant en termes précis que les autres manquaient d'habileté<sup>274</sup>. Même quand ce dernier fait serait vrai, toute vérité n'est pas bonne à dire, au moins en tout temps. Et tu sais que M. La Fontaine, M. Morin, M. Girouard, qui dans le temps étaient désignés pour la place acceptée depuis par M. Morin, ont dû être peignés et affligés (si comme je n'en doute pas ils ont eu connaissance de cette lettre) de voir un tel jugement prononcé sur eux, par un ami à qui ils avaient toujours témoigné une confiance entière. Surtout lorsque cet



ami devait nécessairement penser qu'à moins de décréditer tout à fait les Canadiens, quelques-uns au moins devaient tout tenter, encore plus profiter d'une occasion qui s'offrait d'elle-même pour tâcher de rétablir l'influence des Canadiens, si maltraités sous toutes les administrations précédentes. Ce n'était pas au moment où on en appelait quelques-uns des plus influents, après les avoir tous systématiquement exclus de toute charge honorifique et importante, qu'il leur fallait disputer sur l'exigüité de la part que l'on faisait à la majorité de la population. Ils ont dû accepter un acompte sur les droits politiques dus à leur origine, qui pouvait et devra leur donner le moyen d'en exiger davantage sous un avenir plus ou moins rapproché.

Mais c'est assez parler politique locale. D'autres mieux informés que moi t'en entretiendront.

Dans ma dernière lettre, je te marquais que j'avais réglé pour une grande partie des arrérages dus. Que j'avais ouvert une concession nouvelle, à l'est de la ligne qui sépare la Petite-Nation du township et augmentation de Lochaber. Dans cette côte (Saint-Louis), il y a 47 lots, tous concédés, actuellement occupés, à l'exception de deux ou trois seulement; et entre cette concession qui est double, dont la baie est parallèle à la ligne seigneuriale et la rivière de la Petite-Nation, j'ai établi une côte ou concession simple, dont les terres ont le front sur la ligne nord des dernières terres de Saint-Louis, et la profondeur se termine à la petite rivière. Mais faute d'arpenteur, les gens s'y sont placés à peu près. On ne peut plus trouver d'arpenteur. Newman, trouvant à travailler pour de l'argent, est assez occupé dans le haut de l'Outaouais, pour n'avoir ni le temps ni l'envie de travailler à la Petite-Nation, et je ne puis en trouver qui veuille travailler à crédit. En proposant à Newman de prendre en paiement la terre de Sauvé, je pensais, d'après ce qu'il m'avait dit plusieurs fois, qu'il s'y établirait et ferait de là son centre d'opérations, mais il n'en est pas ainsi, il ne répond pas même aux travaux publics. Bref, il n'est pas venu à la Petite-Nation depuis plus de 18 mois. Et pourtant il serait avantageux de continuer l'arpentage des terres dans une direction où la population se jette et où la nature du terrain, qui est tout en bois franc, les encourage. Ils y trouvent la facilité de s'aider dans les premiers moments d'un défrichement toujours difficile et coûteux, par la vente de la potasse qu'ils peuvent faire.

J'aurais été bien content qu'enfin ta famille voulût consentir à habiter la Petite-Nation où elle pourrait trouver au moins les trois quarts des choses nécessaires à la vie et que l'on ne peut échanger pour de l'argent sans de grandes pertes. L'établissement de l'endroit en aurait été facilité; les gens auraient pu profiter, pour acquitter une partie de leurs dettes, de l'occasion de lui fournir en nature une partie de ses besoins. J'espère qu'un projet si raisonnable, si utile à tes intérêts, n'est qu'ajourné. Comment espérer de cultiver, de cimenter les liens de bienveillance qui doivent exister naturellement entre une famille de seigneurs et les censitaires, s'ils ne se voient jamais, s'ils ne s'encouragent pas mutuellement par l'échange de bons offices, chacun suivant sa situation? Tu m'as plusieurs fois dit que c'aurait été ton goût d'y résider : espérons que tu pourras le contenter, que Julie n'aura pas à l'avenir d'objection à encourager par sa présence l'établissement de la plus belle propriété du pays par sa grandeur, et qui peut mieux assurer le sort de sa famille que toute autre chose.

Je te priais de voir ce qu'était une petite machine à préparer le chanvre et le lin, citée dans l'ouvrage de M. Pflüger. Apparemment qu'elle ne répondrait pas à l'objet que j'avais en vue : l'encouragement de manufacture domestique, puisque tu ne m'en as dit ni fait dire mot.



Je voudrais savoir si tu serais encore d'avis de faire ton manoir seigneurial de ma terre près du moulin; car en ce cas je pourrais y faire travailler des débiteurs qui n'auraient pas d'autres moyens de payer, et de plus j'y pourrais mettre aussi quelques animaux pris en paiement, ce que j'ai déjà commencé, y ayant mis une vache et une paire de boeufs. Charles Hillman l'a en ce moment à ferme. Clifford s'en va grand train dans l'autre monde, après nous avoir fait perdre quelque argent.

Je pensais que tu serais revenu ce printemps, au moins aux É.-U., que j'y aurais été te voir et que des arrangements auraient été pris pour recommencer la digue et inonder les prairies du moulin, afin de rétablir l'étang s'il y a moyen. Dans l'hiver, qui est le temps où il y aurait le plus d'ouvrage, le moulin manque d'eau. Il y faudra aussi faire *un pré à sécher l'avoine*, dont il se sème plus que de tout autre grain, les mouches étant rendues depuis plusieurs années dans l'Outaouais et y détruisant comme ailleurs la récolte du bled. Je pourrais aussi faire faire un bâtiment à la petite chute, plus haut que les prairies du moulin, afin d'y placer des machines à carder. Je trouverais un jeune homme bon cardeur, qui y placerait des cardes, et par la suite une filature, métiers à tisser, moulin à fouler, etc., en faisant un arrangement équitable. On calcule que plus de 40 £ en argent ont été payés par les gens de la Petite-Nation pour cardage de laine, sans compter la perte de temps encourue pour aller pour cela à Hawkesbury.

Une grande partie, la majeure partie de ces améliorations qui tendraient tant à l'encouragement et au bien-être des censitaires pourraient se faire à même les arrérages, qui rentreraient de cette manière plus vite que de les exiger en argent, bien entendu que l'on ne ferait travailler que les moins capables de payer autrement.

Deux des enfants de Beaudry<sup>275</sup> sont établis dans la côte Saint-Louis et paraissent devoir faire mieux que le père. Dodo ne fait pas grand-chose. Il avait donné sa terre à ses deux fils, moyennant une certaine proportion de la récolte; mais l'aîné a trouvé le marché trop désavantageux : il a résilié l'arrangement et a acheté une terre dans Saint-Joseph où il paraît bien faire. Le cadet est malade depuis le printemps et ne peut rien faire du tout. Beaudry père a eu mal à une jambe et il y a en ce moment 37 clous. Je n'ai pu vendre que trois arpents de front sur 30 dans le domaine à Charles Beautron fils, plusieurs autres en avaient demandé, mais la révulsion causée dans le commerce a tellement arrêté les affaires que les moyens pécuniaires ont manqué à ceux qui se proposaient d'acheter. Joseph Joubert, que j'avais mis meunier au moulin de la baie, est mort ce printemps; sa veuve continue. En effet, c'est elle qui conduisait tout du vivant de son mari, toujours faible et malade et incapable de travailler. Elle a le moulin à moitié et l'entretient mieux que ses prédécesseurs.

Voilà la place qui va me manquer, et il me faut envoyer ma lettre ainsi. Mon cher Papineau, reçois mes amitiés, mes embrassements, ainsi que de toute ma famille qui savait que je t'écrirais d'ici, sauf à laisser ma lettre trouver une occasion. C'est M. Joly<sup>276</sup> qui s'en charge. Tous étaient bien portants aux dernières nouvelles que j'en ai reçues. Mille amitiés à Lactance. Crois-moi pour la vie ton frère affectionné et dévoué.

D.B. Papineau



À Angelle Cornud

Montréal, 10 août 1843

Ma chère Angelle,

J'ai reçu tes deux lettres d'avant-hier et du jour précédent, ainsi que celle de Papineau et de M. Alanson Cooke. Je travaille toujours aux comptes de la succession [de] Dlle Truteau. Je voudrais finir cette semaine et partir dans un petit *steamer* mercredi prochain, de manière à me rendre jeudi vers dix heures du soir. Si je n'envoie pas d'instruction contraire, qu'un canot m'attende donc jeudi soir sur la pointe du petit chenail. Je ferai sonner la cloche un peu avant d'y arriver. Que ce soit quelqu'un de prudent pour aborder le *steamer* qui vienne, et qu'ils s'amuse à pêcher en attendant.

Je ne me suis pas trouvé le 2 et 3 août à la maison, mais je pense que vous n'en avez pas moins pensé à la fête ordinaire, célébrée aussi de la manière accoutumée. Je n'ai encore acheté ni sel, ni vinaigre, ni thé, ni riz, ni café. Mais j'ai eu le drap, le fil, les cheveux, l'indienne, le parasol, l'empois. Je verrai si je puis trouver le cantique demandé par Aurélie.

Tu m'as mal compris si tu as cru que Mme Viger était malade. Elle a sorti en voiture plusieurs fois et va et vient dans sa maison à son ordinaire. J'irai les voir après-midi, leur ferai tes amitiés. J'ai hâte d'être de retour à ma cabane.

Adieu. Je vais déjeuner, de là à la poste porter ma lettre, de là au bureau travailler jusqu'à 4 heures que je dînerai. Je vous embrasse tous et vous souhaite à chacun et chacune ce qui peut vous faire le plus de plaisir.

Ton ami.

D.B. Papineau

André montera vers la fin du mois. Que les gens de Saint-Louis prennent leur précaution en s'arrangeant avec M. Tucker pour avoir le moyen de payer leurs contrats de concession. Mais il sera assez temps de s'en occuper lorsque je serai rendu.



[À JBN Papineau]  
D.-B. Papineau, écuyer, P.M.  
Petite-Nation

Montréal, 14 août 1843

Mon cher Papineau,

Aussitôt la présente reçue, vois s'il y a encore des formules imprimées de contrats de concession pour la Petite-Nation, compte-les s'il y en a et informes-en Émery, afin que s'il n'y en a que peu ou point du tout, il en fasse imprimer pour remettre à A. Papineau, qui montera la semaine prochaine pour donner des contrats de concession à ceux qui n'en ont pas. Tu pourras dire à M. Tucker que la semaine prochaine sera le temps où il pourra faire passer les obligations qu'il voulait faire passer, et qu'en conséquence il prenne ses précautions, André-Benjamin Papineau ne pouvant pas rester bien longtemps là-haut.

Je suis toujours déterminé à partir mercredi soir, s'il y a un petit *steamer* de prêt, comme il est annoncé dans le *Times*.

Tu as dû voir que le Parlement s'assemble le 28 septembre prochain encore à l'enfer de Kingston. Je voulais t'écrire par la poste de ce matin, mais je l'ai oublié et m'y suis pris trop tard. Ma lettre partira demain. Je n'ai pu établir les comptes de la succession Truteau; je ne sais comment me tirer de cette affaire. Il n'y aura pas assez pour payer les dettes de mon père.

Rien de plus pour le moment, sinon que le Dr Kimber est en danger de mort imminent. Amitiés à tous. Ton père affectionné.

D.B. Papineau



Monsieur D.-E. Papineau, notaire  
Montréal

Petite-Nation, 22 août 1843

Mon cher Émery,

Je me suis enfin rendu sain et sauf à la maison, mais plus tard de six heures que je ne pensais le faire, les propriétaires ou agents ayant contre la teneur des avertissements fait touer une barge, jusques dans le canal de Grenville, par notre *steamer*.

Autre chose maintenant. Tu es invité, de la part de Papineau et de Madsem, à venir assister à leur mariage et à leurs noces qui auront lieu mardi prochain [29 août]<sup>277</sup>. Tu pourrais, si tu n'as que peu de temps, te trouver lundi soir ou mardi matin chez Major, ce qui n'est pas loin de l'église. Si tu as plus de loisir, tu pourrais partir samedi matin et te trouver ici samedi dans la nuit. Au cas que tu viennes, ce qui nous ferait plaisir à tous, ton frère te prie de lui acheter un chapeau de 15/ à 18/6, à large bord<sup>278</sup>, dont je t'envoie la mesure, c'est-à-dire que tu mesures le chapeau en dehors et que le dehors doit avoir juste le tour formé par la longueur du galon ci-inclus. Madsem voudrait aussi avoir un chapeau de paille qu'Onézime pourra prendre sur sa tête, du prix de 7/ à 8/; aussi, du net fleuri (de coton) pour faire une grande collerette. Si tu peux envoyer le net dans une lettre, aussitôt acheté, ce sera le mieux. Mais aussitôt la présente reçue, réponds-moi par la plus prochaine poste (que tu sais être maintenant journalière) si tu pourras venir ou non, afin que l'on envoie un canot au-devant de toi, sachant probablement quel jour tu arriveras. Il faut aussi de la dentelle large de deux doigts pour garnir la collerette; deux verges de ruban, blanc satin. Toutes ces petites commissions, tu ne devras les faire qu'au cas que tu puisses venir et que tu puisses arriver samedi soir. Ces choses-là ne doivent pas être envoyées par d'autres que par toi. Excepté pourtant le net et la dentelle qui pourront venir, je pense, dans une lettre.

Avant de partir pour Montréal, j'avais bien entendu parler de leur projet, mais comme il n'y avait rien de décidé quant au temps, force m'a été de n'en parler à personne. Puis les enfants arrivés, ils ont décidé de profiter de leur présence et des vacances.

Ainsi, mon cher Émery, tu vois que la notice est courte. Mais ton frère ne doute pas que s'il est possible pour toi de lui donner la satisfaction de t'avoir à son mariage, tu la lui donneras.

Fais pour le mieux, mais ne manque pas de me répondre par la poste immédiatement prochaine, après la réception de celle-ci.

Louise te prie aussitôt de lui acheter une paire de gants de soie blancs.

Adieu. Ton père affectionné.

D.B. Papineau



Monsieur D.-E. Papineau, notaire  
Montréal

Petite-Nation, 23 août 1843

Mon cher Émery,

Huit jours de répit. Édouard St-Julien est venu cette nuit s'arranger pour se marier avec Louise en même temps que ton frère. Alors pour lui donner un peu de temps, les mariages seront remis à mardi le 5 septembre. De cette manière, tu auras peut-être le temps de t'arranger plus à l'aise pour venir faire un tour, s'il n'y a pas pour toi et pour tes pratiques permanentes et passagères trop d'inconvénients. Si tu achètes un chapeau pour ton frère, achète une boîte à chapeau de cuir, mais dont les bords soient larges. J'en ai besoin d'une pour aller à Kingston, elle pourra servir pour apporter celui que ton frère demande. Il est probable que Casimir, Auguste et Aurélie partiront pour Maska le lendemain du mariage. Ils allongeront par là un peu leurs vacances, mais j'espère que cela ne mécontentera pas leurs maîtres par trop.

Si tu as le temps, vois donc dans le greffe de mon père si tu trouveras un contrat de vente par Alexander Robinson à Asa Cooke. Je ne saurais t'en donner la date exacte, mais il me semble qu'il ne peut y avoir plus de six ans qu'il a été passé. Tu en ferais un sommaire, à la demande du vendeur, pour le faire enregistrer. Tu l'apporteras (le lendemain) si tu viens, sinon tu me l'enverras par la poste avec ton compte.

Je t'ai écrit hier, tu as dû recevoir ma lettre aujourd'hui. As-tu changé de pension? Amédée est-il installé dans la sienne? S'il n'est pas parti pour venir avec André, réponds-moi sur ces dernières questions, sinon, non, il m'en informera lui-même.

Comme il me faut écrire à Maska par la présente poste et que je n'ai plus rien à dire, je finis en te souhaitant santé, courage, persévérance, sagesse, etc.

Ton père affectionné.

D.B. Papineau

Louise te demande de lui acheter un chapeau de paille, du net, de la dentelle, du ruban blanc satin, tout comme pour Madsem.

[De la main d'Angelle Cornud]

Si tu viens, apporte avec toi tes vieux stocs dont nous tâcherons d'en faire des neufs. Ta mère affectionnée.

A.L.C. Papineau

Nous avons reçu une lettre d'Honorine qui nous dit que Mlle Hews est encore vivante, mais le docteur n'en espère pas qu'elle en revienne. Son petit garçon est aussi presque toujours malade, la pauvre enfant a beaucoup de fatigue.

Si tu pouvais faire acheter une paire de gants de soie gris pour Adeline<sup>279</sup>, prends-les sur ta main.



[Mr. Alanson Cooke  
Petite-Nation]

Petite-Nation, 1<sup>st</sup> September 1843

Dear Sir,

The press of business, since my return from Montreal, has prevented me from stating to you in writing the conversation I had with the Honorable Peter McGill respecting the mill rent. As soon as your answer was by me received in Montreal, stating that you had written to him, requesting him to pay me 105 £, I waited upon that gentleman; he told me that he had received your letter, but was not prepared to pay that sum, as he had nothing to do in the matter, as he was not security in the last lease as he was in the preceding ones. That I must apply to you as you have property at home sufficient to answer that claim. I told him that I know you had property more than sufficient; that you had lands and other property, but that that would not answer when it was cash I wanted; that if I was compelled to take legal means, it would be costly, and that it would be paying money to lawyers to no good purpose.

Therefore that if on further consideration he would or could think proper to arrange the matter, he could see Mr. L.M. Viger, who is attorney to my brother as well as me; that Mr. Viger was then gone to Quebec but would return soon. – Well, said Mr. McGill, I don't say no, and shall see after writing to Mr. Cooke what I shall determine to do.

The above is the sense of our conversation though it might not be the very words, except that the Honorable Mr. McGill said to me : – Well, Sir, I don't say no, and shall &c. &c.

Believe [me,] dear Sir, yours truly.

D.B. Papineau



L'honorable L.-H. La Fontaine<sup>280</sup>  
Kingston

Petite-Nation, 15 septembre 1843

Mon cher Monsieur,

L'accueil amical que vous avez bien voulu me faire dans quelques occasions où nous avons pu nous rencontrer ensemble, me porte à vous écrire pour vous faire quelques observations sur le bill d'enregistrement que l'on attend que vous proposerez à la législature. Le désir de procurer le bien public de notre patrie, qui nous est je pense commun, doit être un motif suffisant pour moi de vous écrire, pour vous, de donner à mes suggestions l'attention qu'elles pourront mériter et pas plus.

Je ne doute pas que vous vouliez restreindre l'effet de la loi au futur seulement, sans lui donner comme ci-devant d'effet rétroactif. Ceci posé, sans vouloir discuter les principes que vous devez entendre en comprendre infiniment mieux que moi, je vais vous exposer mes idées sur la manière d'en faciliter l'exécution, prenant d'abord, pour accorder que la publicité que l'on veut donner par la loi aux hypothèques ou charges, qui peuvent grever les propriétés, ne doit avoir pour but que de faciliter les affaires et non exciter un esprit d'agiotage et de spéculation.

1° Le greffier des inscriptions ne devrait ouvrir ses registres qu'aux parties directement intéressées, v.g. le porteur, l'acquéreur de fonds, le contracteur, etc., qui veulent avoir leurs sûretés. Si un homme veut vendre, emprunter ou contracter, il doit faire voir à celui avec qui il veut faire affaire en quel état sont ses propriétés, sinon point d'affaires. Alors du consentement des deux parties seulement le greffier ouvrirait ses registres, et non comme le veut la loi actuelle où pour un chelin on peut connaître les affaires privées d'un individu, que quelquefois l'on voudrait ruiner.

2° Au lieu de sommaires, qui ne peuvent jamais contenir toutes les clauses importantes d'un acte, la partie demandant l'inscription d'un document ne devrait-elle pas fournir au greffier une copie de tel document, ou le document lui-même, si c'est un acte sous seing privé, lequel serait numéroté et gardé par le greffier. Le livre à être tenu devrait avoir deux colonnes : dans la première, seraient entrés le titre du document, la date, le nom des parties et mentionnant le N° inscrit sur tel document qui serait mis en liasse. La seconde colonne, en regard, resterait en blanc et lors de l'extinction de l'hypothèque en tout ou en partie, on y inscrirait la quittance ou décharge, indiquant d'après quel document aussi numéroté et mis en liasse. Et lorsque tout serait amorti ou acquitté, les documents remis aux parties si elles le désirent. Le certificat d'inscription ne devrait pas être autre que celui qui a lieu au Bureau des Insinuations.

Il me semble que cela simplifierait beaucoup la besogne et la rendrait infiniment moins dispendieuse.

3° Il conviendrait d'avoir un Bureau d'inscriptions dans chaque paroisse ou township. Par le code actuel, les frais déjà considérables en argent sont augmentés sans raisons par la perte du temps en voyages, etc. D'ailleurs dans une paroisse ou un township, le greffier (qui devrait être pris dans l'endroit même), connaissant ordinairement tout le monde, on ne pourrait guère craindre les impositions. C'est cette crainte qui probablement a porté les auteurs de la loi actuelle, à avoir recours à tant de formalités gênantes et coûteuses.

4° Dans les paroisses où il n'y aurait pas de notaires, tout acte sous seing privé consentant hypothèque et dûment inscrit, devrait donner lieu à l'hypothèque, comme s'il eût été passé par-devant notaires. Cette disposition devant cesser aussitôt qu'il y aurait un notaire résidant.

Il est inutile sur ces points de vous développer mes idées plus au long. *Sapienti verbum sat*<sup>281</sup>.

Croyez-moi, mon cher Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

D.B. Papineau



T. Blackadder, Esq.  
Hawkesbury, U.C.

Petite-Nation, 16<sup>th</sup> September 1843

Dear Sir,

Being near my departure for Kingston, would you have the goodness to send me the balance due on the stumpage of saw logs cut last winter on the Salmon River.

I would take it as a favor if you would furnish me a statement of the square timber (old timber) which was found belonging to Mr. Clifford, as I wish to settle that affair with him as soon as possible. I wish also to be informed whether you intend to cut logs in this seigniority next winter, and what may be the quantity you intend to get out. Your answer by first opportunity will very much oblige your very obt. servant.

D.B. Papineau



Messire Caron<sup>282</sup>, ptre curé  
Saint-Martin

Petite-Nation, 18 septembre 1843

Monsieur,

MM. Peltier et Bourret, vos avocats, vous auront sans doute informé de la réponse que je leur ai faite par rapport au compte de la succession de Mlle Truteau, demandé par la fabrique de Saint-Martin<sup>283</sup>.

J'ai été à Montréal dans l'espérance de pouvoir trouver des documents qui me manquaient, mais sans succès. L'hiver qui a précédé la mort de mon père, il a travaillé à la reddition de son compte; tout était fini au printemps. J'ai vu, et ma famille a vu, sur son bureau, un compte assez volumineux, qu'il nous a dit à plusieurs reprises être le compte de la succession en question. Mais ni moi ni les miens en avons pris autre connaissance. Dans le mois de mai (au commencement) mon père est descendu à Montréal, emportant son compte (dont il n'a laissé aucune copie ici) et une partie des pièces justificatives au soutien. Tout ce que je sais de plus, c'est que mon père vous a écrit une lettre dans laquelle il vous informait qu'il revenait à la fabrique une somme de 1784 £ ou environ; puis, que lorsqu'il a voulu payer et montrer le compte établi, peu de jours avant l'accident qui a été la cause de son décès, il n'a pas retrouvé ses papiers. Il m'a fait écrire pendant sa maladie de voir s'il ne les avait pas oubliés ici. Mais je n'ai trouvé aucun compte quelconque. Il avait seulement laissé le livre de compte de Mlle Truteau, deux petits livrets contenant des notes et entrées relatives aux recettes et dépenses de la succession et à la construction de l'école, des reçus et quittances du maître d'école, etc., et, avant d'avoir pu lui répondre quant au résultat de mes recherches sur ce qu'il demandait, j'ai appris son décès.

Quand M. André Papineau, de Saint-Martin, est venu ici pour faire l'inventaire de mon père, j'aurais voulu faire dresser ce compte, mais il pourra vous dire que les documents en ma possession étaient tellement insuffisants qu'il a fallu y renoncer.

En juillet dernier, j'ai porté à Montréal tout ce que j'avais de documents, afin de voir, avec le secours de M. D.-E. Papineau, mon fils notaire, de voir si je pourrais faire un compte quelconque. Il pourra vous dire et vous faire voir qu'évidemment mon père a dû établir un compte, mais qu'il ne m'a laissé que des documents et des notes tellement incomplets, qu'il m'est impossible d'établir un compte satisfaisant.

Alors j'en suis venu à la résolution d'offrir à la fabrique de Saint-Martin de transiger avec elle et de lui offrir une somme de 150 £, cours actuel, égale à 3600, ancien cours, à être payée par transport de pareille somme due par hypothèque privilégiée de bailleur de fonds, à la succession de mon père, et portant intérêts du jour du transport. En vous offrant plus que mon père n'a accusé devoir, je vous prouve la disposition où je suis de rendre, autant qu'il peut être en moi, justice à qui justice est due.

Mon fils vous montrera l'inventaire de la succession de mon père et vous y pourrez voir que cette somme absorbera tout ce qui peut rester de la succession et qu'il ne restera rien pour les legs particuliers.

Je me flatte que vous voudrez bien communiquer à MM. les marguilliers la lettre que mon père vous avait écrite au sujet de ce qu'il redevait. Ces messieurs doivent avoir connu mon père personnellement. Ils ont du moins entendu parler de sa probité, de son intégrité; ainsi, je ne pense pas qu'ils puissent avoir aucun doute que mon père, s'il eût vécu, ne pût prouver tous ses avancés, ayant géré à la satisfaction de tous les intéressés, des successions beaucoup plus considérables que celle-là. Vous voudrez bien aussi communiquer l'offre que je fais pour terminer le tout. Si ma proposition est agréée, M. E. Papineau, de Montréal, mon fils, pourra vous en passer acte par-devant notaire, faire même le transport en question, sur telles sommes dues à la succession, que vous jugerez le plus avantageux pour la fabrique.

J'aurais voulu vous écrire plus tôt, mais à mon arrivée de Montréal, il m'a fallu m'occuper de passer des titres de concession à une cinquantaine de censitaires et arranger les mariages de deux de mes enfants qui ont eu lieu récemment. Comme je dois partir samedi [23 septembre] ou lundi prochain pour Kingston, je serais flatté d'avoir une réponse avant mon départ, si cela vous était possible.

Veuillez me croire, respectueusement, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

D.B. Papineau



Messire F. Caron, prêtre, curé  
Saint-Martin

Petite-Nation, 19 septembre 1843

Monsieur,

Permettez-moi de corriger quelques inexactitudes contenues dans ma lettre d'hier. C'est dans l'été et l'automne que mon père a travaillé à la reddition des comptes de la succession de Mlle Truteau, et en octobre il a emporté les comptes avec lui. Il est revenu en novembre, descendu en janvier, revenu en février, puis enfin descendu en mai pour la dernière fois.

Pendant l'été et l'automne qu'il travaillait à ses comptes, j'ai été pour la plupart du temps occupé à établir des chemins publics, étant alors député grand voyer. C'est mon fils qui, après



ma lettre partie et dont j'avais gardé copie, m'a rappelé ces faits. Cela vous expliquera comment mon père, qui ne logeait pas toujours à Montréal dans le même lieu, a pu égarer ses papiers.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

D.B. Papineau



*Nouvelle session à Kingston. Gouverneur Charles Theophilus Metcalfe*

L'honorable Ls J. Papineau

Paris

[Tampon] : E.-R. Fabre, libraire, Montréal

Kingston, 7 octobre 1843

Mon cher Papineau,

Je suis encore à Kingston d'où je t'ai écrit l'an dernier. Je t'avouerai avant tout que je ne m'y crois pas à ma place, quoique des amis trop indulgents pensent le contraire. Mais ce n'est pas de moi que je veux t'écrire; c'est un peu du pays que tu as tant aimé, que j'aime à croire que tu aimes encore, quoique par quelques passages de lettres de toi reçues par Amédée, par lui copiés et envoyés à Louis Viger, qui me les a communiqués, je vois que tu inclinerais à vendre tes propriétés et à le faire où tu es. J'en suis fâché. Mais je pense que tu as écrit cela dans un moment d'humeur, dont tu reviendras quand je t'aurai dit que les choses ici changent rapidement pour le mieux. Tous tes amis, tant politiques, et le nombre s'en augmente tous les jours, que les autres, désirent de te revoir ici. Ils veulent que tu viennes droit en Canada et que tu ne t'arrêtes pas aux États-Unis, comme tu avais écrit l'an dernier vouloir le faire. Si tu veux rentrer dans la vie publique, dix membres sont prêts à résigner leurs sièges; dix autres sont prêts à t'élire, si ton choix tombe sur aucun d'eux. Tu auras vu par nos papiers, si tu les vois, qu'à Québec on voulait t'élire pour la cité; et ç'aurait été le cas même de la part de la grande majorité du parti anglais, si une disposition de l'Acte d'Union qui exige une déclaration verbale de la part du candidat, ou une déclaration de lui signée devant un juge de paix, qu'il est qualifié suivant la loi pour être candidat ou représentant, ne s'y fût opposée. Ce sera tout te dire en te disant que même le *Herald* de Montréal, organe du parti des ultra-tories, a publiquement exprimé l'opinion, contredite par aucun autre papier, ni du Haut ni du Bas-Canada, que pour achever de consolider la paix dans le Canada ta présence était nécessaire, par conséquent désirable par tous les partis.

Mardi prochain doit voir revenir devant la Chambre la question du lieu où doit être fixé le siège du gouvernement. Notre administration en a fait une question ministérielle, lord Stanley ayant, à ce qu'il paraît, laissé la décision de ce point à la législature. Est-ce fourberie de sa part? A-t-il voulu jeter au milieu de nous une pomme de discorde? La suite du temps nous le divulguera. Toujours est-il que le ministère est unanime à le transférer à Montréal, et qu'en conséquence M. Harrison<sup>284</sup>, venu à la suite de lord Durham, membre pour Kingston, ne se trouvant pas de l'opinion de ses collègues, a résigné sa charge de secrétaire provincial pour le Haut-Canada, par conséquent son siège au Conseil exécutif, en gardant son siège dans la Chambre, où sur toute autre mesure il soutient l'administration. Dans le Conseil législatif, où

il n'y a encore que deux ou trois membres du Bas-Canada d'arrivés, les partis sont à peu près balancés sur cette mesure; mais on attend prochainement les conseillers d'en bas, et alors il y aura majorité en faveur de la mesure. Dans la Chambre, on ne connaît jusqu'à présent qu'un membre du Bas-Canada qui y sera opposé, M. Moffatt<sup>285</sup>. Cinq membres de l'administration qui sont du Haut-Canada, ne peuvent faire autrement que de voter pour la mesure, et je me suis assuré d'au moins cinq autres membres qui y sont favorables, de sorte que l'on peut compter sur une majorité d'au moins 10 ou 11 et peut-être davantage. La présente administration a fait depuis le commencement de la session, à plusieurs reprises, la déclaration la plus formelle qu'elle ne prétendait gouverner qu'avec l'assentiment de la majorité, qu'une nouvelle ère est commencée et qu'il ne dépend que du peuple de la faire continuer et durer. Tout cela est bel et bon, mais nous n'en sentons pas moins l'importance de ne pas nous laisser entraîner trop loin par ces déclarations qui pourraient peut-être [être] mises de côté par le Bureau colonial d'Angleterre. Aussi, nous tenons-nous en observateurs, soutenant les mesures et non les hommes.

Sir Charles Metcalfe nous a assurés qu'il voulait suivre en tout les traces de sir Charles Bagot. Aurait[-il] été jusques-là s'il n'y eût été autorisé par le ministère anglais qui, ainsi que tu auras pu le voir, ne paraît pas avoir sur le Canada, tout à fait les mêmes idées que lord Stanley. Ce dernier ne voudra pas sans doute donner une carrière libre à sa fougue sur ce sujet. Ici, malgré son iniquité, nous sommes d'opinion de ne rien faire contre l'Acte d'Union tant que le Haut-Canada s'y tiendra persuadé que nous sommes de la partialité de l'Angleterre pour ses sujets anglais, qui ne nous écouteront que lorsqu'ils seront avec nous à l'unisson. L'on parle ouvertement ici de rétablir dans la législature l'usage de la langue anglaise [*sic*] proscrit par l'Acte d'Union. Aujourd'hui même, dans une conversation avec M. Wakefield, où je lui faisais observer la position désavantageuse où nous Canadiens français étions placés ici dans la législature où quand même nous parlerions en français nous ne pourrions être compris, il a assuré qu'il le sentait comme nous et que *that would soon be done away with*. Qu'il n'avait pas de doute que le siège du gouvernement ne fût transféré à Montréal et qu'alors tout irait mieux et que nous serions par là même placés sur un pied d'égalité avec l'autre population. Je ne te répéterai pas tout ce qu'il a dit ni ce que j'ai pu dire, tant à lui qu'à d'autres. Qu'il me suffise de te dire que la masse du peuple du Haut-Canada, sans être indifférente à la question, y apportera peu d'opposition, parce que plusieurs se font fort de les convaincre et de les persuader qu'à part de Kingston toute la province y gagnera. Le township de Wakefield, derrière Hull, était arpenté, mesuré pour moitié et établi en parties longtemps avant qu'il fût ici question de M. Wakefield, qui n'a rien à y faire ni à y voir directement ni indirectement. Comme [ ] allait à [ ]<sup>286</sup>, qu'il m'a dit qu'il t'écrit, il te fera probablement part de la négociation qu'il a entamée avec M. Kerr, chargé, dit-on, par une société anglaise d'acheter de grandes étendues de terres. Après consultation avec L. Viger, je me suis décidé à ne pas parler pour le moment ni ouvertement ni par sous-main, de la vente de la Petite-Nation. Comme il y a une compagnie anglaise qui a fait une demande à la législature d'un acte d'incorporation pour établir des pêches dans le golfe, il est bon d'attendre si ces Messieurs ne doivent pas, par l'appât de la vente de leurs propriétés à un bon prix, se trouver dans la Chambre un intérêt qu'il n'y aurait pas sans cela, et qu'après avoir obtenu d'elle ce qu'ils demandent, mettre de côté ce plan d'acheter. Si les capitaux viennent, la valeur de la seigneurie ne peut qu'augmenter, et à ton retour tu seras à même de faire plus facilement ce que nous ne voudrions peut-être pas prendre entièrement sur nous-mêmes.

Je t'ai écrit en août dernier par M. Joly. J'apprends que tu auras ma lettre. Depuis deux ans, il n'y a pas moins de 60 à 70 nouveaux tenanciers d'arrivés dans la Petite-Nation, la plupart établis dans la côte Saint-Louis, dont je t'ai parlé précédemment, et au bout de cette côte, il y en a une autre qui lui est perpendiculaire, qui comprend treize terres dont quatre ne sont pas encore occupées, mais le seront d'ici au printemps. Je n'ai pas vendu d'autres terrains dans le domaine que trois arpents de front sur trente de profondeur : Charles Beautron fils, ainsi que je crois t'en avoir déjà informé. Rien de vendu non plus dans la presqu'île. Mais si vraiment il se forme une société pour acheter des terres et qu'ils veuillent acheter ce que j'ai à un prix raisonnable, je ne demanderai pas mieux que de réaliser payer mes dettes, vivre de l'intérêt du reste et ménager le capital pour mes enfants.

J'ai à t'annoncer que Papineau, mon fils, est marié le 5 septembre avec Mlle Marchessault et que le même jour Louise a épousé Édouard St-Julien. Papineau et sa femme demeurent avec moi, et, comme elle a déjà été dix-sept ans dans la maison, je ne pense pas que nous ayons de désagréments<sup>287</sup>. Il en coûte moins de soutenir une maison que deux. J'aurais désiré que Julie et Rosalie notre soeur puissent venir demeurer avec moi. Ça aurait été infiniment plus économique sous tous les rapports, et tu serais venu nous joindre. Cela ne t'aurait pas empêché de suivre les affaires publiques et je m'en aurais retiré pour veiller à nos communs intérêts.

Je t'écrirai, je pense, en décembre et te ferai part de quelques opérations d'arpentage que j'ai donné ordre de faire avant mon départ. Je t'attends au printemps pour mettre à effet le plan de bâtir un moulin à farine et à scie à la grande chute, en haut de la ferme de M. Cooke. Un Écossais du nom de Willson, bon ouvrier, m'a fait parler à ce sujet par Leman, et je l'ai renvoyé à ce temps-là. Il construirait les moulins et les gérerait. La population qui a porté de ce côté-là en aura besoin, ce sera même indispensable.

J'ai fait exécuter et vendre la terre de Joseph Hughes que je t'ai fait adjuger pour 10,10 £, que j'espère vendre d'ici au printemps pour ce qu'elle doit, et les frais, à un Écossais. Si je ne la vends pas, je trouverai à la louer, de manière à ce qu'elle ne te soit pas à charge.

[Dessaulles] qui emportera cette lettre jusqu'à Montréal devait ne partir que lundi, mais il m'a dit vers 5 heures qu'il partirait demain matin, n'y ayant de *steamboat* qui parte lundi. Ainsi, je me suis hâté de finir ma lettre qu'il doit venir prendre ce soir pour la mettre dans un *paquet*.

Rien d'extraordinaire à te marquer de mes petites affaires de famille. Tous mes enfants et mes gendres et petits-fils sont bien portants, ainsi qu'Angelle. Inutile de te dire combien pouvons-nous parler de toi quand nous sommes ensemble, combien nous désirons ton retour. Je n'ai pas encore reçu de lettres de chez moi depuis mon départ, qui a eu lieu le 25 septembre. Je suis arrivé ici le 27 au soir et depuis je me porte assez bien. Ce qui n'a pas eu lieu l'an passé, où j'ai eu une dysenterie continuelle jusqu'au lendemain du jour où j'ai laissé ce lieu ennuyant quand il y faut séjourner. M. D.-B. Viger te fait mille amitiés. Nous logeons ensemble avec un M. Price, homme honnête et de talents distingués, ami intime de M. Baldwin, et nous passons le temps ensemble aussi bien qu'on peut le passer dans un endroit où les Canadiens se sentent exilés. Mille amitiés à Lactance et au revoir aussitôt possible.

Ton frère bien affectionné.

D.B. Papineau



Monsieur L.-J. Papineau  
Rue de Rivoli 34  
À Paris

[My dear Sir, Will you have the goodness to call on me for a moment at my bureau, 8 Place Vendome tomorrow, between 11 & 3. Faithfully yours. M. Daly<sup>288</sup>.]

Kingston, 16 octobre 1843

Mon cher Papineau,

Peu de jours après mon arrivée, je t'ai écrit au sujet de ton retour parmi nous, désiré de tous les amis. C'est pour revenir encore à la charge que je mets sitôt la main à la plume, et cela de la part de M. [Dominick] Daly, ton ami plus que jamais. Samedi dernier, je me suis rencontré avec lui à un dîner donné par l'orateur et une partie des membres de la Chambre, et entre autres choses qu'il m'a dites à ton sujet, après m'avoir demandé s'il y avait longtemps que nous n'avions eu de tes nouvelles, si je t'avais écrit récemment, etc., sont ces paroles : « Your brother should lose no time; write him to come back as soon as possible; now is the time, we need him, we want him and *have room for him now*. » Puis il m'a invité pour dîner chez lui le lendemain avec M. D.-B. Viger, qu'il me parlerait de toi plus au long. Je m'y suis rencontré avec M. Wakefield et un Dr McCall, théologien, de Toronto. Nous y avons comme de raison parlé de *omnibus rebus et quibusdam aliis*<sup>289</sup>. Wakefield est très libéral, plus qu'on ne l'aurait pu attendre d'un homme qui a contribué, dans le rapport de lord Durham sur les affaires du Canada, à fausser un peu l'opinion publique en Angleterre par rapport à la conduite de la Chambre d'assemblée du B.C. Mais je me suis trouvé, il y a quelques jours, à une réunion assez considérable de membres; Wakefield y était présent et il a eu la bonne foi de dire que depuis ce temps-là, de meilleures informations l'avaient fait changer d'opinion, qu'il reconnaissait sincèrement que, comme tous les autres Européens qui viennent dans ce pays, il s'était trop hâté de prononcer sur un sujet qui exigeait plus de connaissances qu'il n'en avait alors. Mais que depuis ce temps, sa conduite prouvait qu'il ne s'était pas borné à voir les personnes qui lui avaient donné ses premières impressions, défavorables au pays, etc. Et en effet il a contribué de tout son pouvoir à l'avènement du nouvel ordre de choses. Dans un moment de conversation particulière, M. Daly m'a dit que si je voulais t'écrire il aurait lui-même occasion d'écrire à son frère à Paris, qu'il m'offrirait de t'envoyer ma lettre par la même occasion qui porterait les siennes. Que prochainement il aurait probablement quelque chose à me communiquer par rapport à toi; et qu'il me disait, soit en allant ou en revenant de la Chambre, où et quand nous nous reverrions. Comme tu le vois, je n'ai pas perdu de temps. Je me suis ce matin mis à t'écrire afin de le faire un peu plus au long que si j'eusse différé.

Dans ce moment, ce qui agite les esprits, c'est de fixer le siège du gouvernement. Lord Stanley n'a pas voulu décider la question et l'a renvoyée, comme pomme de discorde, à la décision de la législature provinciale. Encore de la manière dont il l'énonce, il faudra renvoyer en Angleterre les recommandations de la législature, pour que les ministres fassent à Sa Majesté rapport de leur décision finale. Le Conseil législatif s'est hâté, en l'absence des membres du Bas-Canada, de prendre la chose en considération avant qu'elle leur fût directement soumise par l'exécutif. Au nombre de 18 se trouvant 11 de l'opposition contre 7 en faveur de l'administration, jeudi

et vendredi dernier, ils ont refusé de donner une traduction française d'une communication du gouverneur à ce sujet, en réponse à une de leurs demandes; puis ont refusé d'accorder délai jusqu'au lundi pour considérer la chose; puis ont refusé d'accéder à une motion demandant un appel nominal du conseil pour le 3 novembre, jour auquel aura lieu un appel nominal de la Chambre; puis enfin ont passé une adresse pour informer Son Excellence de leur détermination à référer de nouveau la question à la décision de Sa Majesté, avec condition que le siège du gouvernement soit maintenu dans le H.C. Aujourd'hui, la minorité est allée se concerter avec le président du Conseil exécutif, membre du Conseil législatif, sur ce qu'il sera à propos de faire, par l'arrivée avant-hier de MM. Massue et Caron, de Québec, et d'un autre dont je ne sais le nom, et par l'arrivée prochaine de MM. Pemburton et Walker, conseillers de Québec, de MM. Roy, Bruneau et Boucherville, aussi conseillers attendus demain soir, ils se trouveraient en majorité et veulent décider de ce qu'il y aura de mieux à faire, soit 1° de rescinder la résolution susdite et de se prononcer directement en faveur de Montréal; 2° faire un protêt, et attendre la décision de la Chambre d'assemblée, où l'on s'attend à avoir une majorité de 15 ou 20 en faveur de la mesure. Quelques-uns prétendent que c'est contraire à la coutume de revenir dans une même session contre une décision donnée dans cette session. Mais la Chambre (si c'est là le cas) peut forcer le conseil de revenir sur ses pas en lui demandant sa *concurrency* à l'adresse qui sera passée à ce sujet en Chambre. Ce sera peut-être le moyen de faire ressortir davantage l'iniquité de la minorité du conseil, qui a profité de l'occasion où elle se trouvait temporairement en majorité, afin de s'opposer prématurément à ce qu'elle prévoyait devoir être le vœu de la grande majorité de la province.

De tous ceux qui, aux dernières élections générales, ont été exclus de la représentation par la violence, il ne reste plus que Jobin qui se présente en ce moment au comté de Montréal, déclaré vacant par la Chambre, M. [Alexandre-Maurice] Delisle ayant accepté seul une nouvelle commission de greffier de la paix, au lieu et place de l'ancienne qu'il avait conjointement avec M. [William Henry] Bréhaut. Nouvelle commission demandée par Delisle lui-même par suite de la résignation alors supposée prochaine de M. Bréhaut. Il me faut garder place pour ce que M. Daly voudra me dire, ainsi ajournons pour aujourd'hui.

17 [octobre]. Hier soir, à la Chambre, on a passé un bill pour rendre inéligibles à la Chambre tous les officiers publics recevant des salaires annuels ou ayant à rendre compte de deniers publics pour un parent. Il y a aussi un grand nombre d'officiers publics qui sont privés du droit de voter aux élections des membres. Voilà un grand épurement de fait. Si l'administration des affaires publiques tombe encore en mauvaises mains, elle sera privée d'un grand moyen d'influence. Si elle est honnête, elle n'en aura pas besoin de cette influence vénale pour gouverner. M. Daly m'a fait dire de passer à son bureau entre 11 et 1 heures demain.

Aujourd'hui, on va en corps porter une adresse de félicitations à la Reine pour son dernier enfant<sup>290</sup>. Un nouveau bill de judicature a subi sa seconde lecture hier. On y trouve des défauts, mais ce n'est que le commencement d'un système qui pourra être amélioré. Tous les jours j'entends répéter : Que n'avons-nous M. Papineau pour nous aider à consolider notre nouvel ordre de choses!

On a parlé aussi d'amnistie générale, mais ç'a été inutile par rapport à la position prise en Angleterre par lord Stanley et les autres ministres dans le Parlement. Il y aurait eu moyen ici de

pousser notre administration au pied du mur, mais nous avons compris que l'administration d'ici était obligée à quelques ménagements vis-à-vis de celle de Londres; que conséquemment il vaudrait mieux assurer que tous les exilés, excepté ceux de Van Diemen, sont revenus ou peuvent revenir en parfaite sécurité, il vaudrait mieux faire une requête générale, non du parlement provincial mais des membres individuellement, signant M.P., pour demander par nom, chacun des exilés canadiens de V.D., et c'est ce dont j'espère que l'on s'occupera prochainement. J'en ai parlé à M. Daly, à M. Quesnel, à quelques autres; ils approuvent ce plan, et M. Daly se propose de faire aux ministres anglais quelques observations à ce sujet qui auront du poids, venant à la suite d'une requête comme je la prépare.

Tu sens, mon cher Papineau, que d'ici je ne puis pas te parler de la Petite-Nation; à peine puis-je en entendre parler moi-même. Tu ne saurais croire combien nous, Bas-Canadiens, nous trouvons isolés et dépayés au milieu de gens dont la masse n'est mue que par des motifs de lucre et de profit personnel; chez qui tout est calcul d'intérêt. Aussi soupirons-nous après une décision favorable. Aujourd'hui, La Fontaine me disait qu'il pensait qu'il y aurait une majorité de 30 ou 32 dans la Chambre pour mettre le siège du gouvernement à Montréal. C'est, je le crains, exagéré, et je m'en tiens à ma première opinion. S'il y en a davantage, eh bien tant mieux! Je voudrais aussi te prier de garder pour toi seul ce que je te dis de M. Daly ou de sa part. Et j'ai de bonnes raisons de te le recommander.

18 [octobre]. Je vais aujourd'hui aller voir M. Daly et je lui demanderai s'il peut t'envoyer une copie du discours de M. Sullivan<sup>291</sup> dans le C.L. [Conseil législatif] au sujet du siège du gouvernement. Je pense que tu le liras avec plaisir. Les tories de cette partie de la province avaient jusqu'à ce moment assez bien pris le rôle de cajoler les Bas-Canadiens, espérant se servir de leurs épaules pour remonter au pouvoir dont ils ont abusé si longtemps, dont j'espère qu'ils sont déchus pour longtemps. Mais la violence de quelques-uns des leurs dans le Conseil législatif a commencé à lever un masque trop transparent pour que l'on ne reconnût pas dessous tous les motifs qui les faisaient agir. Quoique nous n'en fussions pas la dupe, nous n'en avons pas été moins satisfaits de leur voir prouver eux-mêmes leur propre hypocrisie. Leur parti est insignifiant encore dans cette session. Quant à ceux du Bas-Canada, ils sont tous représentés par le fougueux Moffatt, qui ne trouvant aucun appui met quelquefois de l'eau dans son vin, mais en faisant vilaine grimace.

Je t'assure que le moment est des plus favorables pour ton retour; il y aurait imprudence à toi de ne le pas saisir et de n'en pas profiter. Je te le répète : une grande partie de ceux qui étaient opposés à ta politique reconnaissent ouvertement leurs torts et la justice des réclamations que tu faisais entendre à la tête de tes compatriotes. Je pense te l'avoir écrit même dès l'an dernier. Cette année, ce changement d'opinion se prononce de plus en plus, tellement que ceux qui en petit nombre veulent encore essayer à exploiter les préjugés bretons contre nous en général, contre toi en particulier, n'excitent que le rire de la pitié, en les voyant ainsi privés de sens commun.

21 [octobre]. J'ai vu M. Daly. La raison pour laquelle il voulait me voir était 1° de te dire de revenir, qu'il présumait trop de ton amour pour la patrie pour croire qu'après tout ce que tu avais déjà fait pour elle tu voulais te retirer des affaires, au moment où nous avons besoin des efforts réunis de tous nos meilleurs hommes pour faire en sorte que le nouvel ordre de choses soit une réalité; que ton refus de revenir de suite serait chez toi une marque d'indifférence



dont il ne te croit pas capable, ou bien il ne te connaît pas. Que même quant aux exilés de Van Diemen, tu pourrais aider puissamment d'ici, et ici à conduire les mesures nécessaires pour leur retour, etc. 2° «Mais, dit-il, avant le retour de votre frère, il faudrait terminer ses affaires pécuniaires avec le gouvernement. Vous auriez dû faire application pour avoir ce qui lui est dû de l'an dernier.» Je lui ai dit que j'avais proposé à L. Viger de se joindre à moi pour cela, mais qu'il n'avait pas trouvé le temps favorable. «Il en est temps à présent», m'a-t-il dit. Alors j'en ai parlé à L. Viger et à M. D.-B. Viger; puis j'ai dressé un projet de lettre que j'ai prié L. Viger de signer. Il m'a demandé du temps pour réfléchir. Le lendemain, il m'a dit qu'il craignait qu'en Angleterre on ne fût mécontent contre le gouverneur pour avoir consenti à un *Nolle prosequi* dans le cas de l'*indictment* qui avait été trouvé par le grand jury contre toi en 1838, je pense; qu'il voulait voir la réponse des ministres de Londres avant de faire une démarche pour avoir ce qui t'est dû. J'ai communiqué ces raisons à MM. Viger et Daly, qui m'ont conseillé d'insister. Mais Viger (L.-M.) ayant toujours ses doutes, j'ai pris le parti d'écrire seul. M. Daly m'avait dès le commencement averti qu'il en avait déjà touché quelque chose au gouverneur, qui avait accueilli favorablement ses observations et qu'il était urgent de profiter de ses bonnes dispositions. Toutes ces petites négociations, en outre des affaires ordinaires dont on a à se mêler pendant la session, n'ont été terminées qu'hier, où pendant la séance j'ai écrit à M. Daly la lettre dont je vais te transcrire le contenu, après lui en avoir communiqué le projet, qu'il a approuvé. Les deux Messieurs Viger l'avaient aussi approuvé, quoique L.-M. Viger ait ensuite accepté la proposition que je lui ai faite de me la laisser signer seul, puisqu'il paraissait répugner à le faire *hic et nunc*. Par la suite, on pourra parler de cela et peser les raisons pour et contre.

[ ]<sup>292</sup> plus j'espère que mon zèle te sera avantageux.

Kingston, 20 octobre 1843

À l'honorable D. Daly, etc.

Le but de la présente communication est de vous prier de vouloir bien appeler l'attention de Son Excellence le gouverneur général à une somme de 4050 \$ due à L.-J. Papineau, écuyer, mon frère, ci-devant orateur de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, et dont je suis procureur. En différents temps, des *warrants* ont été émanés pour les différents items qui en forment la totalité, mais ils n'ont jamais été payés et mon frère n'a rien reçu. Vous connaissez aussi bien que moi les raisons qui l'ont empêché d'en demander le paiement ou de le recevoir lorsque offert; je me flatte donc que vous aurez la bonté de les expliquer à Son Excellence.

J'observerai seulement que persuadé que la conduite de mon frère a toujours été impénétrable, je n'ai jamais voulu faire de réclamations à ce sujet en son absence, tant que j'ai pu penser que le gouvernement de Sa Majesté voulait venir de l'avant par quelque poursuite contre lui. En agissant ainsi, je voulais que, si le gouvernement pouvait justifier quelques prétentions ou réclamations contre ses biens ou ses propriétés, le but fût intact. Mais maintenant que le gouvernement a formellement renoncé à toute intention de poursuite contre lui, je m'empresse de solliciter l'attention de Son Excellence sur un sujet de la

plus grande importance pour un individu qui par principes a fait le sacrifice de l'usage et de la jouissance d'une si forte somme pendant tant de temps. Je finirai, honorable Monsieur, en soumettant à la considération ou la générosité de Son Excellence et du gouvernement provincial de décider si des intérêts devraient ou ne devraient pas lui être alloués à compter du temps auquel il a plu à Son Excellence lord Gosford de donner ordre que cette somme ne fût payée. J'ai l'honneur, etc.

J'ai cru que la demande d'intérêts ne nuirait pas, si elle ne servît à rien. S'il est accordé, tu en auras le profit. Si c'est refusé, le blâme de l'avoir demandé ne tombera que sur moi, et peu m'importe. Je me regarde comme bien plus indépendant que d'autres qui sont plus riches que moi.

J'avais fini cette lettre ici et l'avais envoyée à M. Daly, cachetée. Il a eu la bonté de me la renvoyer parce qu'il espérait avoir une réponse du gouverneur, qui paraissait favorablement disposé et qu'il serait convenable que tu fusses informé de tout ce que nous aurions fait. Donc, hier matin, j'ai reçu la lettre suivante du secrétaire provincial [Dominick Daly] :

Secretary's Office. Kingston, 24 October 1843

Sir,

I have the honor to acknowledge the receipt of your letter of the 20<sup>th</sup> instant; and am directed to state in reply that under all the circumstances of your brother's case, the Governor General does not consider himself at liberty to reverse lord Gosford's order alluded to in your letter, without the previous sanction of Her Majesty's Government.

In the event of your submitting an application with that view, His Excellency will forward it to Her Majesty's Secretary of State, and solicit instructions on the subject. I have the honor to be, &c.

Puis la lettre suivante de ton ami :

My dear Sir,

Should you have any addition to make to your letter to your brother, it will be in time for me to forward it by sending it to me on Friday morning. Yours truly, D. Daly.

Alors j'ai écrit deux projets de lettres dont M. Daly a trouvé celui que je copie meilleur que l'autre, et je le lui adresse après en avoir gardé copie. M. Daly est d'avis de procéder immédiatement, parce que l'on pourra peut-être avoir une réponse avant la fin de la session, et que, si elle n'est pas favorable, on aura le temps à la prochaine de venir avec une requête devant les trois branches de la législature.

M. Daly m'a dit aussi qu'il écrivait par ce *paquet* à M. Murdoch pour appuyer sur la convenance qu'il y aura à lord Stanley de faire les choses de bonne grâce; il lui dit que ton retour prochain aura lieu et qu'il en attend pour les affaires et la tranquillité du pays les plus avantageux résultats, etc.



Kingston, 25 octobre 1843

Honorable Monsieur,

Le but de la présente communication est de vous prier de vouloir bien appeler l'attention de Son Excellence le G.G. Sur une somme de 4050 Sterl. due par la ci-devant province du Bas-Canada à L.-J. Papineau, écuyer, mon frère, ci-devant orateur de la Chambre d'assemblée de ladite province et dont je suis procureur. En différents temps, des *warrants* ont été émanés pour le paiement de divers items qui en composent la totalité; mais ils n'ont jamais été payés; mon frère n'a rien reçu.

Tant qu'il y a eu quelque raison de croire que le gouvernement voulait faire quelque poursuite contre mon frère, je n'ai voulu, en son absence, faire aucune réclamation en sa faveur; voulant que si le gouvernement pouvait justifier de quelques prétentions sur ses biens ou sur ses propriétés, le but fût intact. Mais maintenant que toutes intentions de poursuite contre lui ont été formellement abandonnées par le gouvernement, je m'empresse de solliciter l'attention de Son Excellence sur un sujet de la plus grande importance pour un individu qui par principes a fait le sacrifice de l'usage et de la jouissance d'une somme aussi forte pendant si longtemps, j'ai l'honneur etc. D.-B. P., M.P.P.

M. Daly m'ayant dit que la dernière lettre dont copie ci-haut serait envoyée en Angleterre, j'ai cru devoir la récrire, comme tu le vois.

Jeudi prochain, 2 de novembre, la question du transport du siège du gouvernement à Montréal va venir formellement devant la Chambre, d'après une notice donnée à la Chambre hier par M. Baldwin. Les journaux n'ont cessé d'écrire à ce sujet depuis la scène que je t'ai racontée du conseil. On a voulu faire de cette question un objet d'intérêt particulier pour le Haut-Canada, et comme tel il est pris par une partie des membres. Heureusement que les gens de Toronto, qui craignent que leurs tribunaux ne soient transportés à Kingston, s'il reste siège du gouvernement, ont fait des assemblées, se sont prononcés en faveur de Montréal, ainsi que quelques autres endroits d'en haut. Cela paraît causer une réaction et on pense que la majorité dans la Chambre en faveur de cette mesure sera de 30 ou 33. Il y a aussi majorité dans le conseil, tous les membres d'en bas étant arrivés. L'on sera content, nous Bas-Canadiens, si nous pouvons nous assembler dans un lieu où nous puissions parler pour être entendus et compris.

J'espère que tu ne trouveras pas ma lettre trop longue. Elle te montrera du moins que je ne néglige rien de ce que je crois pouvoir t'être utile ou avantageux. Fais mille amitiés de ma part à Lactance. Reçois celle de D.-B. et L.-M. Viger pour vous deux.

Je ne veux pas recommencer mes instances pour ton prompt retour. Tu as des données suffisantes pour te guider. Je t'ai parlé dans ma dernière de M. Kerr comme étant chargé par une société anglaise d'acheter des grandes terres, mais il paraîtrait que ce n'est pas le cas. Ainsi tes injonctions que tu fais à Amédée, que Viger ou moi tâchions de savoir si on pourrait vendre la Petite-Nation ne peuvent être exécutées. Si ma négociation réussit, tu te trouveras au moins débarrassé de tes dettes, et plus à même de veiller à l'amélioration de la seigneurie, où pour

toutes les raisons imaginées et imaginables tu devras à l'avenir faire ta résidence. Adieu donc, mon cher Papineau, et tâche de m'écrire.

Crois-moi pour la vie ton frère affectionné.

D.B. Papineau

Comme de raison, je n'ai rien communiqué ni à Julie ni à Amédée de ce qui fait le sujet principal de ma lettre et tu sais pourquoi.



L.-J.A. Papineau  
Montréal<sup>293</sup>

Kingston, 21 octobre 1843

Mon cher Amédée,

J'ai reçu ta lettre du [17] courant. Louis Viger avait déjà été informé par M. Le Moine<sup>294</sup> qu'il avait eu une traite pour la valeur de 100 £ courant, qui avait été envoyée à ton papa. Quant à tes remarques sur les bills de judicature et des petites causes, M. La Fontaine ne veut rien écouter, et malheureux ceux qui par leurs connaissances et leur pratique dans les tribunaux penseraient l'obliger à y faire quelques améliorations voulant essayer de son plan, sauf à le modifier par la suite et à y intercaler ce qui peut y manquer à présent. Il justifiera par là cet adage d'un parti anglais : *Acts of Parliament are intended, then nothing else but to be mended.*

J'ai écrit à ton papa au sujet de la vente qu'il voulait effectuer : il n'y a pas moyen de le faire. Wakefield est après demander un acte d'incorporation pour la compagnie qui a acheté Beauharnois, mais ils veulent se borner (les actionnaires) à prêter sur argent à intérêts et sur hypothèques. L'autre compagnie dont Kerr, de Québec, est l'agent, est après se faire passer un acte d'incorporation avec un capital de 150 000 louis, qui pourra être porté à 200 000, mais c'est pour faire la pêche dans le district de Gaspé et exploiter le charbon de terre s'il y en a. Pas plus tard qu'hier, j'ai eu occasion de voir ceux qui doivent conduire ces mesures pour savoir si ces compagnies veulent faire des achats de grandes étendues de terre, mais ils m'ont dit que ce n'était pas le cas. Wakefield m'en a dit autant. Ton papa doit le savoir à présent.

J'ai écrit, ces jours derniers, à Émery. Je voudrais qu'il répondît prochainement à ma lettre. Dis-lui donc d'acheter et d'envoyer à la Petite-Nation 200 griffes d'asperges. Pattes ou griffes, je ne me rappelle pas comment. Il faudrait les envoyer aussitôt possible, pour les planter avant les gelées fortes. Il me semble qu'elles se vendent 2/ le cent. Peut-être aussi que, comme je ne suis pas à la maison, un cent serait suffisant.

S'il y avait quelque chose d'intéressant à vous mander, je le ferais, mais vraiment les papiers de Montréal vous en disent plus que l'on n'en sait ici. Je puis pourtant vous rapporter un trait que ne savez peut-être pas. Le discours de M. Sullivan a été un peu corrigé avant d'être soumis à l'impression. Dans un endroit où il reprochait à ses adversaires l'hypocrisie dont ils avaient usé inutilement envers les Bas-Canadiens, et leur avait demandé si leur conduite actuelle était propre à leur concilier leur affection ou leur confiance; il a dit : «Vous vous servez envers eux des expressions les plus grossières, les plus injurieuses, les plus offensantes, vous les traitez d'ignorants, vous les appelez crapauds.» Tu sens bien que de telles expressions, quoique dites

dans la chaleur du moment, n'ont pas dû être répétées par celui qui a corrigé le discours, encore moins par ceux qui étaient accusés de les avoir dites et qui ne pouvaient le nier.

J'ai écrit hier à ton papa, M. Daly son ami m'ayant offert d'envoyer ma lettre avec celles qu'il écrit par le prochain paquebot, à son frère à Paris. J'espère qu'il me répondra cette fois-ci. Ce fait la troisième lettre que je lui écris. Il n'a pas répondu à mes deux premières.

Adieu, mon cher neveu. Dis à Émery que je l'embrasse. Ne m'oublie pas auprès de M. et Mme Cherrier quand tu les verras, comme je pense que tu dois le faire fréquemment; aussi chez Mme D.-B. Viger. Je leur fais à tous amitiés et civilités.

Ton oncle affectionné.

D.B. Papineau



[Document de 1843 introduisant la lettre qui va suivre] :

Dates des *warrants* sur le receveur général :

- 1833, 11 octobre;
- 1834, 14 avril, 26 novembre;
- 1836, 23 avril;
- 1837, 10 octobre (*warrant* sur le commissaire général).

Périodes des émoluments :

|                                                                  |               |
|------------------------------------------------------------------|---------------|
| - pour salaire, 3 mois jusqu'au 31 décembre 1832 :               | 225 £         |
| - pour salaire, 3 mois jusqu'au 31 décembre 1833 :               | 225 £         |
| - pour salaire, 9 mois jusqu'au 30 septembre 1833 :              | 675 £         |
| - pour salaire, 6 mois jusqu'au 30 juin 1834 :                   | 450 £         |
| - pour salaire du 1 <sup>er</sup> juillet 1834 au 31 mars 1837 : | <u>2475 £</u> |
| [total] 4050 £ soit 19 000 \$                                    |               |

Le 9 septembre 1839, le grand jury rapporte un *True Bill* sur l'*indictment* que l'on connaît; mais le 28 août 1843, le représentant de la couronne *file* un *nolle prosequi* dans cette cause. Le 26 octobre 1843, M. D.-B. Papineau, frère et procureur de M. L.-J. Papineau, écrivait ce qui suit :

L'honorable D. Daly, Secrétaire provincial  
Kingston

Kingston, 26 octobre 1843

Honorable monsieur,

Le but de la présente communication est de vous prier de vouloir bien appeler l'attention de Son Excellence le gouverneur général sur une somme de quatre mille cinquante livres sterling due par la ci-devant province du Bas-Canada à Louis-Joseph Papineau, écuyer, mon frère, ci-devant orateur de la Chambre d'assemblée de ladite province, et dont je suis procureur. En différents temps, des *warrants* ont été émanés pour le paiement des divers items qui en composent la totalité, mais ils n'ont jamais été payés, mon frère n'a rien reçu.

Tant qu'il y a eu quelque raison de croire que le gouvernement voulût faire quelque poursuite contre mon frère, je n'ai voulu en son absence faire aucune réclamation en sa faveur,

voulant que si le gouvernement pouvait justifier de quelques prétentions sur ses biens ou sur ses propriétés, le tout fût intact.

Mais maintenant que toutes intentions de poursuite contre lui ont été *formellement* abandonnées par le gouvernement, je m'empresse de solliciter l'attention de Son Excellence sur un sujet de la plus grande importance pour un individu qui, par principes, a fait le sacrifice de l'usage et de la jouissance d'une somme aussi forte pendant si longtemps.

J'ai l'honneur d'être, honorable Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

D.B. Papineau, M.P.P.



L'honorable D. Daly, Secrétaire provincial &c &c &c  
Kingston

Kingston, 28 octobre 1843

Honorable monsieur,

Ci en bas, je vous soumets un projet de lettre auquel je vous prie de vouloir bien faire les changements que vous croirez convenables pour rencontrer vos vues.

Référant à ma lettre du 26 courant dans laquelle je vous priais d'appeler l'attention de Son Excellence le gouverneur général sur les salaires dus à mon frère comme orateur de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, il ne sera peut-être pas inutile d'observer que depuis 1832 la législature du Bas-Canada n'a passé aucun acte d'appropriation pour le paiement des salaires de certains officiers publics; que mon frère espérait toujours que les difficultés qui s'étaient élevées à ce sujet entre les différentes branches de la législature se termineraient amiablement, et qu'alors il pourrait constitutionnellement et légalement recevoir ce qui lui était légitimement dû, que les événements qui ont eu lieu avant l'arrangement final de ces difficultés, lesquels ont nécessité l'intervention de la métropole, l'ont empêché de faire la démarche que je fais en son absence et pour lui.

[D.B. Papineau]<sup>295</sup>



Monsieur L.-J. Papineau

À Paris

[D'une autre main] : De la part de M. Daly

Kingston, 21 novembre 1843<sup>296</sup>

Mon cher Papineau,

Il n'y a pas longtemps que je t'ai écrit et pourtant me voilà encore à la charge. Il me faut continuer de te mettre au fait de ce que je fais pour toi, de ce qui se passe ici qui puisse t'intéresser plus particulièrement, sur une partie des affaires publiques pourtant, car pour te parler de la Petite-Nation tu sens bien que j'en suis trop loin.

1° M. Daly te presse toujours de revenir au plus tôt; chaque heure que tu diffères ton retour est une heure de perdue et pour toi et pour ton pays, dit-il. Dernièrement, La Fontaine

me demandait aussi si tu ne reviendrais pas bientôt. «Qu'il vienne de suite, m'a-t-il dit, et qu'il n'arrête pas dans les États-Unis.» Hier, j'ai été chez le gouverneur pour lui parler de quelque affaire particulière et le remercier de la réponse qu'il m'avait fait faire par M. Daly par rapport à ton affaire. Il avait autorisé M. Daly à me dire qu'il recommanderait l'affaire à l'attention du ministère anglais et ferait des recommandations qui ne manqueraient pas d'avoir l'effet que j'en espérais. On a parlé de l'amnistie des déportés à Van Diemen. Après lui avoir exposé ce que l'on avait eu intention de faire, c'est-à-dire de faire une requête signée pour tout ce que l'on pourrait avoir de respectable pour demander le rappel de tous et chacun des exilés, en les nommant dans la requête, Son Excellence m'a dit qu'il vaudrait mieux signer une requête pour chacun d'eux en particulier. Je lui ai observé que notre but en les demandant tous à la fois était de faciliter les moyens de les faire revenir ensemble. Cela s'obtiendra tout de même, m'a-t-il répondu, parce que si vous présentez les requêtes individuelles prochainement, je les enverrai toutes ensemble. J'en ai déjà plusieurs et plusieurs ont été envoyées par la dernière malle. Enfin, après plusieurs autres choses dites, écoutées et répondues de part et d'autre, comme j'allais prendre congé, il m'a dit : «Voulez-vous me dire, s'il n'y a pas d'indiscrétion à vous le demander, si nous aurons bientôt le plaisir de voir votre frère dans ce pays?»

- Je fais mon possible pour l'engager à le faire et ses amis tant de l'administration que hors de l'administration me disent sans cesse de le presser de revenir. Je sais pourtant qu'il lui en coûte de revenir avant que les exilés n'aient obtenu permission de revenir. Qu'ayant donné cette raison-là à quelques-uns de ses amis, ils m'avaient répondu que c'était une raison pour lui de revenir les aider à demander et obtenir le rappel de gens qui, à mon avis, auraient déjà bien cruellement expié un moment d'erreur; surtout après que toutes les administrations précédentes, auxquelles on pourrait avec justice attribuer cette insurrection, avaient été condamnées par toutes les autorités de la métropole. Que je ne voulais pas justifier ces pauvres gens; mais qu'encore je ne pouvais m'empêcher de croire qu'ils avaient déjà été assez punis, sans prolonger la punition sur une partie seule.

Son Excellence m'a répondu qu'il espérait bien que ton retour, même quand il serait prochain, serait inutile pour cela, car il espérait l'obtenir avant. Enfin, il m'a dit : «J'ai eu occasion de savoir que votre frère est un ami ardent de son pays. J'espère qu'il sera le mien et je désire le voir prochainement de retour.»

Depuis hier, j'ai fait des recherches pour trouver les noms et résidences des déportés; je m'en suis procuré la plus grande partie, j'aurai le reste ce soir ou demain, et je travaillerai avec quelques amis à préparer des requêtes, les envoyer aux parents et les faire signer tant par eux que par tous ceux des membres qui le voudront. Quelques amis se joignent avec moi pour cela.

Je commence ma lettre dans la Chambre pendant que l'on [s']occupe des matières de routine. Je la finirai à ma pension où j'ai plusieurs choses à copier dans cette lettre. M. Daly me dit que tu peux, si tu veux m'écrire, m'envoyer tes lettres sous enveloppe à son adresse. Je t'ai écrit au commencement d'octobre, je m'attends à recevoir bientôt quelques mots de toi, et aussi, quand le temps en sera venu, une réponse à ma dernière de la fin d'octobre, aussi à celle-ci.

On ne s'attend pas que la session finisse avant Noël, si toutefois on peut conserver un quorum dans le Conseil.

Je ne me rappelle pas si je t'ai parlé du résultat des résolutions soumises par notre administration à la législature, touchant le transport du siège du gouvernement à Montréal. En tout cas, je vais t'en dire quelque chose. L'an dernier, la Chambre d'assemblée avait décidé que Kingston, pour diverses raisons, n'était pas une place convenable pour y tenir le Parlement, etc. Cette année, le ministère anglais a demandé l'avis de la législature sur le lieu le plus convenable à devenir le siège du gouvernement, pourvu que le choix fût restreint entre Kingston et Montréal. L'administration ici avait fixé un jour pour prendre le sujet en considération dans les deux Chambres, assez éloigné pour pouvoir espérer que les deux Chambres seraient alors au complet. Mais dans le Conseil, au lieu d'attendre, ils ont de suite pris la matière en délibération pendant qu'il n'y avait en tout que 17 membres présents (sur 32), dont 13 étaient opposés à l'administration et 4 pour. Et alors, au lieu de décider pour l'un ou l'autre plan, pour lequel on leur demandait leur avis, ils ont résolu que la Reine devrait choisir ce qui lui conviendrait le mieux, pourvu que ce ne fût pas hors du Haut-Canada. Le jour venu, la Chambre a recommandé Montréal et a demandé la *concurrence* du Conseil à l'adresse à la Reine incorporant ses résolutions à ce sujet et là-dessus les 13 se sont retirés avec leur orateur [Robert Sympson] Jamieson, qui, le lendemain, a résigné la charge d'orateur.

La charge a été offerte à M. McGill qui a refusé, puis à M. Neilson de la Chambre, qui a aussi refusé, aussi à M. [René-Édouard] Caron, qui a accepté; le Conseil ainsi réorganisé a concouru à l'adresse à l'unanimité. Puis une partie des conseillers ont pris leurs jambes à leur cou et sont gagnés leurs cabanes. Et peut-être plusieurs autres les suivront-ils sous peu. Et de là l'incertitude s'il y aura ou non un quorum dans le Conseil.

Depuis ce temps-là, en conséquence d'une motion de M. Wakefield, un comité a été nommé par la Chambre pour s'enquérir des moyens les plus avantageux d'encourager l'établissement du pays par l'immigration et par la colonisation des Canadiens français sur les terres non concédées de la Couronne.

Je reprendrai après la suite de ce qui précède. Après avoir écrit à M. Daly au sujet de ce qui t'est dû, M. Daly m'a demandé, d'après ce que je lui avais dit, que les salaires de l'orateur avaient déjà plusieurs fois été arriérés, de lui faire un petit mémoire citant les dates, afin d'avoir quelque chose de tangible à montrer au gouverneur, vu qu'il était trop occupé pour le faire lui-même. Je lui ai fourni ce qui suit.

La question qui sans contredit a causé le plus de discorde et de difficultés entre les branches exécutive et législative du Bas-Canada, est celle des finances. Elles ont presque commencé immédiatement après la constitution de 1791, accordant à la province une forme de gouvernement représentative. Les dépenses augmentaient sans cesse tous les ans, la Chambre d'assemblée s'est récréée de temps à autre contre cette augmentation; mais on lui répondait : « Que vous importe, on ne vous demande rien au-delà de ce que vous pouvez payer, c'est la métropole qui paie le surplus. » Un tel état de choses ne pouvait durer longtemps : la Chambre d'assemblée sentait que tôt ou tard elle aurait à pourvoir avec ses propres ressources au paiement de ses dépenses et qu'il était de son devoir d'en soulager la métropole aussitôt que possible. Dès 1810, elle a offert à l'administration de s'en charger<sup>297</sup>, et cette proposition si juste et si raisonnable en elle-même, si avantageuse à la métropole et si pleine de loyauté, a été repoussée avec un tel mépris, une telle indignation par l'administration d'alors, que ceux qui en avaient fait la proposition dans

la Chambre d'assemblée ont été incarcérés comme mauvais sujets, après la première dissolution du Parlement qui ait lieu depuis 1792, époque à laquelle le premier Parlement provincial avait été mis en opération. Cependant il a bien fallu que cette proposition fût transmise en Angleterre, et, dans l'intervalle qui s'est écoulé depuis 1810 jusqu'en 1818, que George IV, alors prince régent, a demandé à l'Assemblée de se charger des dépenses du gouvernement civil, elles ont été portées par l'administration d'environ 20 000 £ à environ 50 000 £. La Chambre aurait pu, aurait dû peut-être, ne se charger que du paiement des charges qui existaient au moment où elle en avait fait la proposition. Mais elle a accepté le tout. Néanmoins, bientôt des difficultés se sont élevées : un bill d'appropriation passé dans la Chambre d'assemblée en 1819 ayant échoué dans le Conseil. De sorte qu'en 1825 il y avait beaucoup de salaires arriérés, à cause du manque d'un acte d'appropriation que la branche populaire avait ensuite refusé de passer pour de bonnes raisons qu'il est inutile de détailler ici. En 1825, un tel acte a été passé et l'orateur a alors reçu par *warrants* une somme de 2725,5,10 £, ce qui formait un peu plus de trois ans d'arrérages. Après cela, les difficultés se sont renouvelées et n'ont été terminées qu'en 1828. Un acte d'appropriation a alors été passé et l'orateur a reçu 1 800 £ d'arrérages et 900 pour salaire de 1829. Les affaires pécuniaires paraissent alors avoir été conduites avec un certain degré d'accord entre les trois branches jusqu'en 1832, date du dernier acte d'appropriation. Les difficultés s'étant alors renouvelées, l'administration a fait émaner des *warrants* sans acte d'appropriation pour le paiement des salaires et des dépenses précédemment avouées par la législature. Mais mon frère regardant comme illégaux ces paiements faits non seulement sans le consentement de la Chambre d'assemblée, mais, en dépit de ses nombreuses représentations, n'a rien voulu recevoir. Il espérait que ces difficultés se termineraient amiablement, comme en 1825, 1828, 1832, et qu'alors il pourrait recevoir, sans scrupules et sans remords, ce que la législature lui avait assuré. Malheureusement, ces difficultés n'ont pas été terminées, et en 1838 est survenue l'intervention de la métropole qui a suspendu la constitution du Bas-Canada, puis l'a changée par l'Acte d'Union des deux provinces.

Ces faits font voir qu'à plusieurs reprises les salaires de l'orateur se sont accumulés pendant plusieurs années, mais aussi ont fini par être payés. Entre 1792 et 1837, je ne vois que le cas seul de mon frère où les *warrants* émanés pour le paiement de ses salaires aient été annulés par le gouverneur; ce qui me porte à croire que ceux qui ont conseillé une mesure aussi arbitraire à lord Gosford ont été mus par des motifs de haine ou de vengeance personnelle, plutôt que par des vues de bien public et de justice.

31 octobre 1843

«Honorable Monsieur<sup>298</sup>,

Ci-dessus, j'ai pris la liberté de rassembler quelques faits pour vous expliquer les principes qui m'ont guidé dans l'explication que j'ai faite auprès de Son Excellence le gouverneur général pour obtenir le paiement de ce qui est dû à mon frère. Vous pouvez voir que la question a déjà été résiliée trois fois par la législature provinciale elle-même; que le cas actuel est absolument analogue aux précédents. Qu'on comprenne maintenant que nous avons un Parlement qui peut régulièrement faire droit aux réclamations que j'ai soumises à Son Excellence en l'absence de mon frère, et certainement à son insu, j'ai dû croire



et je crois encore fermement qu'avec les sentiments de justice et d'équité dont Son Excellence a fait preuve dans une longue et méritoire carrière de services qu'il a rendus à sa patrie, elle prendrait les mesures que lui suggérerait sa prudence au sujet de ma réclamation. J'ai l'honneur d'être, etc.»

Quelques jours après que j'ai eu écrit ce qui précède à M. Daly, il m'a dit : «J'ai été voir le gouverneur, votre lettre à la main; je la lui ai traduite. Son Excellence a été parfaitement satisfaite et, pour ces raisons, m'a dit qu'elle appuierait la réclamation et m'a prié d'extraire les faits, sans réflexion, afin d'envoyer le tout au ministère en Angleterre, ce que j'ai fait.» Puis, quelques jours après encore, j'ai été voir le gouverneur moi-même et c'est alors qu'a eu lieu la conversation que je t'ai rapportée au commencement de cette lettre après que je l'ai eu prié d'accepter mes sincères remerciements pour ce qu'il avait autorisé M. Daly à me dire de sa part et de l'intérêt qu'il prenait à ce qui te concerne.

Autre chose maintenant. Je suis membre d'un comité pour s'enquérir du moyen de faciliter l'établissement des terres de la Couronne, ainsi que j'ai parlé un peu plus haut. M. Wakefield a proposé un plan un peu en gros par rapport à l'établissement des Canadiens français. Le gouvernement provincial, à ce que dit M. Morin, n'y aurait pas d'opposition si on peut le munir.

Je vais te mettre au fait de ce qui a été proposé. D'abord le gouvernement anglais ferait une avance de deux millions sterling, dont un quart serait destiné à faciliter l'établissement des Canadiens, les trois autres pour les émigrés et les Haut-Canadiens.

Dimanche soir 26 [novembre]. Je finis ma lettre à la hâte. M. Daly vient d'envoyer un exprès pour la chercher. Un revirement vient d'arriver. Le ministère, à l'exception de M. Daly, vient de résigner. Pourquoi? Je n'en sais rien. Mais M. Daly me fait dire de te prier de revenir en toute hâte et le plus promptement possible. Un exprès part demain poster les dépêches du gouverneur, et M. Daly veut envoyer ma lettre en même temps. Adieu, il est 11 heures du soir.

Ton frère affectionné qui t'attend avec impatience. Mille amitiés à Lactance.

D.B. Papineau



[James Doyle<sup>299</sup>  
Aylmer]

Kingston, 30<sup>th</sup> November 1843

Sir<sup>300</sup>,

I acknowledge the receipt of your letter of the 25<sup>th</sup> instant, containing a copy of your letter to E. Murney<sup>301</sup>, Esquire, the member for Hastings, in answer to ours from him to Mr. Egan<sup>302</sup>. Of course, if it is possible to do any thing which might be advantageous to my constituents without interfering with public interests or with my duties, they may depend that I shall not fail to do my best to forward their views.

I have the honour to be, Sir, your very obdt serv.

D.B.P.





Messrs. Hamilton & Low<sup>303</sup>, Esqrs  
Hawkesbury

S.d. [décembre 1843]<sup>304</sup>

I have to beg a thousand pardons for not having answered sooner your letter of the 30<sup>th</sup> of November last, which came in hand just as I was stepping in the sleigh on my way to our Municipal Council. I put it in my pocket, expecting to have time to answer, when above, but unhappily it dropped out of my pocket unperceived at Doctor Leman, and it is only this day I received it back.

In general, when a front road has been travelled during one year, it must be kept open by the proprietors or occupiers of the lands through which it passes, until changed or altered with due course of law. I should suppose that the same principle should be maintained for Bye roads<sup>305</sup>, that is to say roads leading from one range of concessions to another range.

As I suppose that your questions have reference to roads opened by you on lands then ungranted, for the sake of availing yourselves of the right purchased by you of cutting saw logs on Government lands. I should suppose that your case ought, in the eyes of local magistrates before whom complaints for the obstructions of such roads must be preferred to be looked favorably for the following reasons : 1° The Government, in granting you the right of cutting and drawing timber, tacitly grants the right of opening roads and enjoying the same, or else your privilege and the consequent expenses would be nugatory. 2° The persons taking the lands from the Government, after you have opened the roads, must be presumed to have known beforehand that such roads were existing, therefore they should submit to, at least not obstruct them without first furnishing some others equally as good and as convenient, the more so as these roads far from being any damage must have been a great conveniency to those who came afterwards to settle. As to the keeping in repairs of such Bye roads, there are no means other than by the ordinary course; and as the office of grand voyer does exist no longer, it is to the Municipal Council to make Bye laws for that purpose.

This, Gentlemen, is all the information which I can furnish you on the matter. Hoping that if it is not as satisfactory as you might wish, at least it will show you my desire to make yourselves available of all what I know.

I remain your very obedient servant.

D.B. Papineau



Monsieur L.-J. Papineau, écuyer  
À Paris

Montréal, 8 décembre 1843

Mon cher Papineau,

Ma dernière lettre de Kingston t'a informé de la résignation du ministère<sup>306</sup>. Je t'ai marqué ce que j'avais fait pour tes intérêts pécuniaires. Je t'ai rapporté ce que le gouverneur m'avait dit par rapport à toi. Je t'ai dit, je pense, que tes amis jetaient toujours les yeux sur toi pour les aider dans la conduite des affaires. Je vais te dire que j'ai écrit à tous les curés des paroisses où

résident les familles de nos déportés politiques, leur envoyant en même temps un modèle de requête pour faire signer par leurs parents et amis, et le gouverneur m'a dit qu'il les appuierait de tout son pouvoir.

La résignation de notre ministère est venue, dit-on, et entre nous soit dit, ce me paraît assez vrai, de la roideur de quelques-uns envers le gouverneur. On dit aussi que depuis l'Union les dépêches des ministres n'ont jamais été communiquées au Conseil exécutif, enfin qu'une des grandes raisons était que le gouverneur voulait donner quelques-unes des meilleures charges à des créatures du ci-devant gouverneur et cela en vertu de dépêches expresses de lord Stanley à sir C. Metcalfe, et que le conseil prétend qu'aucune charge, quelle qu'elle soit, ne doit être accordée dans cette province contre leur avis. Dans toute l'affaire, il me semble à moi qu'il y a eu de la précipitation des deux côtés, et de l'intrigue de la part du Bureau colonial, par le moyen de M. Rawson<sup>307</sup>, secrétaire en chef, mais qui n'a que la correspondance entre le gouverneur et le ministère anglais à conduire; qui, dit-on, a été donné pour secrétaire à feu sir Charles Bagot contre son gré, à qui on paie à même la liste civile rénovée par l'Acte d'Union, la somme de 1620 £ par an, et par le fameux Wakefield qui fait tout ce qu'il peut pour se donner de l'importance et ici et en Angleterre.

Je suis revenu avant la prorogation que l'on s'attendait devoir avoir lieu hier ou demain. J'ai profité du dernier *steamer* qui descendait, afin de ne pas être obligé de rouler jour et nuit dans de mauvais chemins et des voitures trop froides. Je partirai demain pour m'en retourner à la maison. Probablement que de Saint-Martin, par où je veux passer, je pourrai me servir de voiture d'hiver.

Je t'annonce le mariage d'André Papineau, qui a eu lieu il y a lundi huit jours, avec Mlle Provencher, nièce de l'évêque du même nom qui passe l'hiver à Montréal et qui les a mariés<sup>308</sup>.

M. Daly et M. D.-B. Viger te prient instamment de revenir. Depuis la résignation, des gens de tous les partis, même les indifférents, me disent : «Ah! si M. votre frère était ici! Il nous aiderait à établir sur un bon pied le nouvel ordre de choses». Tous paraissent se réunir pour te désirer. Mais le nouvel ordre de choses ne me paraît pas devoir être durable. L'Acte d'Union est trop inique; et quoique tout en faveur du Haut-Canada et au préjudice du Bas, ceux d'en haut ne sont pas encore satisfaits. Les tories hors de place ne perdent aucune occasion de travailler les préjugés et les papiers de leurs compatriotes et le double système de législation dans la même législation ne peut avoir lieu sans, de temps à autre, exciter des jalousies, dont le ministère anglais profitera toujours. Tu trouveras peut-être que ce tableau n'est guère encourageant. J'en conviens. Aussi Cherrier me dit-il, en parlant entre nous, du désir qu'ont les compatriotes de toute origine de te revoir ici, et connaissant bien que toi-même, tu ne demandais pas mieux que d'être dans ta patrie : «Mais Papineau voudra-t-il, consentira-t-il à reprendre un rôle actif dans les affaires publiques, où tout le monde l'invite?» À toi de répondre.

J'ai promis à M. Daly de l'informer des nouvelles que tu me donnerais au sujet des deux ou trois lettres que je t'ai écrites. Et toi, tu devrais aussi faire un acte de contrition de ne m'avoir pas répondu, et de plus un acte de bon propos, en me répondant et de suite et favorablement.

J'ajouterai aux raisons qu'avaient nos conseillers de résigner : que M. Stanley avait donné des instructions spéciales au gouverneur d'écarter M. Baldwin et M. La Fontaine de l'administration. Wakefield est arrivé deux ou trois jours avant l'ouverture du Parlement et

dans une occasion a fait une attaque violente contre le second; dans une autre, il les a attaqués encore plus violemment tous les deux, et a fait tous les efforts imaginables pour créer de la division et de la jalousie entre eux, mais inutilement. Et cette conduite l'a bien démasqué aux yeux de la Chambre et du peuple.

Adieu, mon cher Papineau, reçois nos compliments et amitiés, surtout de la part des MM. Viger et Cherrier. M. Daly m'a prié instamment, en partant de Kingston, de te rappeler son souvenir et de répondre à ce que je t'ai écrit en son nom.

Un de nos membres, M. Barthe, consulté par le gouverneur sur l'état actuel des affaires, lui a dit : C'est un des fruits de l'Union qu'il n'a jamais approuvé, qu'il ne connaissait qu'un homme qui réunissait assez la confiance de ses concitoyens pour rétablir les affaires, mais que malheureusement il n'était pas dans le pays. Le gouverneur lui a répondu : «Je sais de qui vous voulez parler, et je souhaite ardemment qu'il revienne au plus tôt.»

Mille amitiés à Lactance. Rien d'extraordinaire dans la famille. Pour la vie, ton frère affectionné et bien aimant.

D.B. Papineau



D.-E. Papineau, écuyer, notaire  
Banque du peuple  
Montréal

Petite-Nation, 15 décembre 1843

Mon cher Émery,

Papineau t'a informé de mon arrivée ici en bonne santé; ainsi je ne t'en dirai pas davantage là-dessus.

Hier, le docteur a amené ici Honorine et son fils, ils sont après s'embarquer pour repartir.

Ci-inclus je t'envoie un *check* sur la Banque de Montréal pour 73,10 £. Tu en retireras le montant et en garderas 25 £ à mon ordre. Comme c'est pour le seigneur dont j'avais emprunté pareille somme pour aller à Kingston, je vais attendre que Cherrier m'écrive pour savoir s'il faudra ou non que cela passe pour payer le shérif pour la vente de la terre de Hughes.

Puis il faudra envoyer 12,10 £ à Morison pour payer la pension d'Aurélie. Il voudra bien demander à Mme Dessaulles quels déboursés elle a faits pour Aurélie et les lui remboursera. Si les 12,10 £ ne suffisent pas pour cela, qu'il me l'écrive.

Adieu. Voilà le courrier. Ton père affectionné.

D.B. Papineau

Accuse la réception de cette lettre aussitôt reçue. Je t'écirai encore par la poste de demain.



D.-E. Papineau, écuyer, notaire  
Montréal

Petite-Nation, 15 décembre 1843

Mon cher Émery,

Je t'ai écrit aujourd'hui au moment où la poste partait et je n'ai pu achever ma lettre. Je t'envoyais un *check* de 73,10 £. Là-dessus tu garderas 26 £ pour le seigneur, que je te donnerai ordre peut-être de payer à Cherrier, mais il faut qu'il m'écrive auparavant. Je voudrais aussi avoir le compte détaillé de ce que tu as acheté cet automne pour moi. Il y a des effets pour Honorine, d'autres pour d'autres, et on ne sait comment faire les comptes sans avoir les tiens, y compris les vitres achetées par Coursol. Il me faudrait quatre calendriers. Il me faudra aussi un quintal et demi de grosse morue sèche et deux quintaux de grosse morue verte. Je ne sais par exemple quand on pourra la faire monter. Dodo descendra dans quelques jours, je pense, et il pourra s'en charger. Je t'en préviendrai quelques jours d'avance, afin de te donner du temps. Il a commencé la pêche du petit chenail et on a plusieurs beaux dorés de pris.

Après le 5 janvier prochain, les maîtres de poste n'auront plus le droit de recevoir et d'envoyer leurs lettres franches de port. Nos communications alors devront être moins fréquentes et se borner au nécessaire. Les papiers des États-Unis, qui seront de nouveau remis à la poste, seront sujets au port des lettres. Ainsi, il faudra alors que tu les envoies par occasion.

Tu enverras à Morison 12,10 £ pour la pension et menues dépenses d'Aurélie, dont il devra me rendre compte. Quant au reste, garde-le jusqu'à ce que j'en dispose. Papineau, Madsem, Honorine, ta maman, Louise et Édouard iront probablement à Maska au commencement ou au milieu de janvier. Ils auront probablement besoin d'argent, et ce sera tout rendu. Ils me rapporteront le reste, et je tâcherai avec cela de faire faire mes enduits et mon lambris de maison. Je voudrais aussi te payer ce que tu as acheté pour moi cet automne, et c'est aussi en partie pour cela que je voudrais en avoir le montant.

Fais-moi donc le plaisir de m'acheter une petite seringue d'étain pour me seringuer les oreilles, et de me l'envoyer par la première bonne occasion. J'ai dans l'idée que ce me fera entendre mieux. Je t'ai écrit de Saint-Martin pour savoir si j'avais laissé mon canif chez toi, chez Cherrier ou chez M. Roy (Joseph). Si tu en as eu quelque nouvelle, j'en serais bien content, car il est excellent et j'aimerais le ravoir.

Réflexion faite, il vaudra mieux laisser Dodo choisir la morue qu'il nous faudra, tant verte que sèche et même fraîche, si l'on en a le moyen dans le temps. Il nous apportera aussi au moins trois minots de petite morue.

Adieu, mon cher Émery, fais bien nos compliments à tous nos parents ou amis, surtout à Amédée et Cherrier et sa famille. Je serais content de savoir quand M. D.-B. Viger sera rendu à Montréal.

Ton père affectionné.

D.B. Papineau



Mon cher Amédée,

J'ai reçu hier matin ta lettre du 16 du courant et en même temps Papineau a reçu celle d'Émery, datée de la veille. J'essayerai bien à voir ce que l'on pourra faire ici pour les exilés, c'est-à-dire pour leur faciliter les moyens de retour. Pourtant je t'avouerai que si pareille souscription était proposée à Londres elle aurait beaucoup de succès. Je ne sais si l'on ne pourrait pas s'informer préalablement si le gouvernement anglais ne consentirait pas à envoyer un vaisseau national pour cet objet; rien ne lui ferait plus d'honneur et ne lui concilierait davantage les Canadiens qu'une telle démarche. Avant de partir de Kingston, M. Price m'avait promis qu'il agirait de son côté, vu qu'il avait déjà présenté une requête en faveur d'un individu, laquelle avait été bien accueillie. Quant aux exilés américains<sup>310</sup>, je crains bien que l'Angleterre ne se rende pas aussi facilement à leur accorder leur pardon. Leur intervention n'était pas une intervention nationale; leur gouvernement était en paix avec l'Angleterre; ils n'ont dû se mêler des affaires de leurs voisins à leurs risques et périls, et par là ont forfait à la protection que leur devait leur pays.

Qu'importe, que les parents et amis signent des requêtes pour chaque individu en particulier; s'ils ne réussissent pas, au moins cela ne pourra faire aucun tort à ces pauvres malheureux. Mais il faudrait leur recommander de le faire aussi privément que possible. Je trouve qu'ici on a donné beaucoup plus d'éclat à l'affaire qu'il n'aurait fallu. J'aurais mieux aimé réserver toutes ces démonstrations pour le moment de leur retour. Qu'importe, l'élan est donné, il n'y a plus à reculer.

J'ai écrit quatre fois à ton papa depuis le mois de juillet, je pense, ou plutôt depuis la fin d'août. Dans chacune de mes lettres je le pressais de revenir pour toutes sortes de raisons. Je lui écrirais bien encore si je pensais que ce fût nécessaire, mais je n'aurais rien à ajouter à ce que je lui ai déjà écrit. J'ai été jusqu'à lui dire que le gouverneur lui-même désirait son retour. Son Excellence elle-même me l'a dit, en ajoutant : «J'ai appris que votre frère était un ami ardent de son pays; j'espère qu'il reviendra bientôt et qu'il sera le mien.» Je lui ai rapporté ces paroles et bien d'autres choses encore. Mais de tout cela je n'ai voulu parler à qui que ce soit, et je te défends à toi-même d'en parler à autre qu'à Émery, afin qu'il puisse le dire lui-même, mais de vive voix seulement, à ta maman. Sachez que je n'ai pas été oisif en ce qui concerne les intérêts privés et publics de mon pauvre frère que j'aime tant. Mais en même temps, je n'aime pas à me vanter ni à rien faire connaître avant succès. Dans toutes les affaires, presque sans exception, la discrétion, la prudence sont toujours indispensables; le secret le plus souvent. C'est pour cela, c'est-à-dire l'article de la discrétion et de la prudence, qu'à mon dernier voyage je me suis permis de te donner quelques leçons sur la propagation de certaines de tes opinions. Il est bon que tu fasses des sujets dont tu me parlais l'objet de tes méditations sérieuses; mais souviens-toi toujours que pour donner un peu de poids à des opinions, dans ce pays surtout, il faut commencer par obtenir la confiance des gens; et ce n'est pas en fraudant les institutions existantes, les usages, les préjugés mêmes, de la société, surtout quand on n'a pas encore fait *ses preuves*, que l'on peut obtenir la confiance que doit posséder tout réformateur, avant de se mettre à l'œuvre. Souviens-

toi toujours de ce mot de Solon : «Je n'ai pas donné les meilleures lois aux Athéniens, mais les meilleures et les seules qu'ils pussent ou voulussent endurer.» Souviens-toi aussi que les populations sont toujours attachées à leurs usages, à leurs lois, à leurs institutions parce qu'ils les connaissent, qu'ils n'en connaissent pas d'autres; et que, quand on veut faire des réformes, ce ne sera souvent qu'à la troisième génération que l'on pourra les considérer comme établies. Reçois mes avis, mon cher Amédée, non comme ceux d'un oncle qui veut te répondre, mais comme ceux d'un oncle qui t'aime et qui veut te rendre utile à toi-même et aux autres dans le temps opportun. Tu as toi-même beaucoup plus de ménagements à garder qu'un autre. Tes opinions quelque peu outrées pourraient plutôt être regardées comme l'écho de celles de ton père plutôt que les tiennes propres, et tu sais qu'il faut ne le compromettre ni directement ni indirectement.

Adieu, mon cher Amédée, fais mes amitiés à Émery. Quand il n'aura pas le temps de m'écrire ou de parler à quelques personnes pour lesquelles je lui donne quelquefois des commissions, dis-lui de t'employer comme secrétaire. Après le 5 janvier prochain, je n'aurai plus le droit comme maître de poste d'envoyer et de recevoir mes lettres franches de port. Alors il faudra, par raison d'économie, rendre nos correspondances moins fréquentes mais plus longues, vu que les lettres ne doivent pas excéder ½ once. Procure-toi et procure-moi du papier fin, pour que l'on puisse mettre beaucoup dans un petit poids. J'ai écrit avant-hier à Saint-Hyacinthe; ainsi ils y savent de nos nouvelles.

Crois-moi toujours, mon cher Amédée, ton bon oncle et bien affectionné.

D.B. Papineau

Toute la famille ici vous font bien des amitiés.

Leman et Honorine, Édouard et Louise sont venus me voir et sont retournés chez eux.



D.-E. Papineau, écuyer, notaire  
Montréal

Petite-Nation, 18 décembre 1843

Mon cher Émery,

Je t'écris en ce moment sur une spéculation que je veux faire et qui, je pense, serait avantageuse en ce que je crois que ce pourrait faire un état, un métier profitable pour ton frère Papineau. Je veux employer l'argent que ta maman doit recevoir de la succession de Mme Fleming, avec ce que j'y pourrais mettre et ce que tu pourrais, toi-même, épargner de ton année, si le projet te convient, à ériger ici sous mes yeux une machine à carder et à filer, aussi un métier ou deux pour faire de l'étoffe, et un moulin à fouler, le tout mû par la vapeur. Et, pour cela, je voudrais savoir quel serait le prix d'une machine à vapeur en vente encore en septembre dernier chez Blackadder & Co., de Montréal, de la force de dix chevaux. Il en annonçait aussi une de la force de trois chevaux. Il faudrait s'informer si elles sont en ordre, depuis quand elles sont faites et quel serait le prix de chacune. Je n'en voudrais qu'une seule, mais je ne sais encore laquelle. Si je puis m'assurer de ce que coûterait une telle machine, avec les cardes, etc., je commencerais dans le cours de l'hiver à faire mes préparatifs. On se trouvera bientôt ici à la tête d'un troupeau de 200 moutons, et on trouverait beaucoup de pratique à carder les laines des habitants de la seigneurie

et des lieux voisins. De cette manière-là, ton frère pourrait gagner sa vie honorablement. Moi, je cultiverais moins grand et me contenterais de faire cultiver par des fermiers et à moitié, ce serait beaucoup moins coûteux. Le [bois] dont j'aurais besoin pour alimenter la machine étant pris sur mon terrain et très proche, ne coûterait pas grand-chose et augmenterait mes défrichements, mes prairies et mes moutons.

Si tu veux t'associer dans la manufacture, tu seras à même. Je crois cela très profitable. J'aurais pourtant quelque précaution à prendre; et pour cela je vendrais à Papineau et à toi un emplacement sur ma ferme, suffisant pour y ériger le bâtiment et y mettre les bois, etc., dont le prix serait payé à M. Masson pour le décharger de l'hypothèque à laquelle tout mon terrain est soumis. Je voudrais que ce fût près de moi, parce que je voudrais être à portée d'en avoir la surveillance. Tu pourrais par la suite en retirer tes capitaux, si tu le jugeais convenable, et ton frère devra aussi avoir la faculté de racheter quand il le voudrait. Que tu t'arranges pour cela ou non, fais-moi le plaisir, avant d'aller à Saint-Hyacinthe, de t'informer chez Blackadder du prix des machines, si elles ne sont pas vendues.

[J'ai trouvé ici les *Courrier des États-Unis* que tu avais envoyés; ça commence par le N° 24 et ça finit par le N° 121, mais les N°s 33, 36, 43, 61-83 manquent<sup>311</sup>]. De *La Semaine littéraire*, je ne sais au juste ce qu'il y a. Louise en a emporté sans me dire quoi, mais je vais le savoir, et je saurai aussi si Honorine en a.

N° 30 est double, c'est-à-dire il y a deux N° 30; donc un doit appartenir à Louis Dessaulles, ainsi que le N° 159, et le supplément pour le 28 février, et un supplément pour le 23 février. Tu pourras le lui dire ou lui écrire, car il me semble qu'il m'a dit, à Kingston, qu'il lui manquait quelque chose.

Tu vois, par ce que j'ai effacé plus haut, que les *Courrier* se retrouvent tous. Il faut espérer qu'il en sera de même du reste.

Voilà le courrier. Adieu.

D.B. Papineau

Je te renvoie, signé, endossé, le *check* reçu ce matin.



L'honorable D. Daly  
Kingston

[Petite-Nation, 20 décembre 1843]<sup>312</sup>

Mon cher monsieur,

J'accuse la réception de votre lettre du 14 courant, reçue hier. Je vous avoue que je ne sais trop qui vous recommander pour la situation de maître de poste à Buckingham et pour la raison suivante.

Le courrier, en montant et en descendant, fait l'échange des malles pour ce bureau à une auberge dans la 1<sup>re</sup> concession, où un courrier vient régulièrement du village de Buckingham, situé à 4½ ou 5 milles en profondeur, où demeurerait et demeure M. Bigelow, maître de poste depuis assez grand nombre d'années. Lorsque ce bureau a été établi, et ce, je pense, à la demande de M. Bigelow lui-même, la malle ne montait et descendait qu'une fois par semaine, et il s'était



engagé à envoyer chercher et porter la malle au front du township, sans rémunération, vu qu'il y avait assez peu d'habitants alors et que ce service était peu onéreux. Bientôt les affaires et les habitants ont augmenté là comme ailleurs; la malle s'est transportée deux fois par semaine; M. Bigelow a continué d'envoyer son express à ses dépens. Puis le service a eu lieu trois fois par semaine, et alors M. Bigelow a demandé quelque indemnité au maître général des Postes, M. Stayner, qui l'a refusée. Depuis l'été dernier, le service de la poste est journalier, c'est-à-dire qu'une malle monte et une autre descend tous les jours.

Vous sentez alors que M. Bigelow doit trouver que s'il lui faut ainsi envoyer à cinq milles deux fois par jour, et à ses dépens, porter et chercher le sac aux lettres destiné à son bureau, il doit trouver cette charge beaucoup trop onéreuse. C'est là, je pense, ce qui a dû occasionner sa résignation et ce qui causera de la difficulté pour le remplacer. Remarquez qu'il n'y a pas ou presque pas d'établissements dans les trois premières concessions; ce n'est que sur la quatrième que les établissements sont un peu considérables, et en profondeur. Aussi je pense que si M. Bigelow voulait continuer de garder cette charge, en lui faisant une allouance raisonnable et modérée pour le courrier particulier, qu'il lui faut envoyer du village au front du township, ce serait ce qu'il y aurait de mieux à faire, d'autant plus que ce serait un moyen honnête de l'indemniser du trouble et de la dépense qu'il a dû faire lorsque la charge était plus onéreuse qu'utile.

Comme je demeure à près de huit lieues de Buckingham (du village), j'attendrai votre réponse à celle-ci avant de prendre des informations ultérieures et de vous faire quelque recommandation, vu que j'ai lieu de penser que personne ne voudra accepter cette charge, s'il faut que le maître de poste envoie chercher et porter le sac aux lettres à ses dépens.

Que ce soit la raison que j'ai rapportée plus haut ou d'autres qui aient créé la vacance en question, je vous ai dit ce que je savais, et je désirerais savoir si je me trompe ou non.

Dans le cas où M. Bigelow ne voudrait pas continuer, peut-être un M. Burke<sup>313</sup>, marchand, dont je ne me rappelle pas le nom de baptême, mais dont je m'informerai, pourrait-il le remplacer. Aussitôt votre réponse reçue, je pourrai vous donner les informations requises, que je vais tâcher de me procurer dans l'intervalle.

Croyez-moi, mon cher Monsieur, sincèrement votre dévoué serviteur.

D.B. Papineau

P.-S. Peut-être aussi M. Dunning<sup>314</sup> pourrait accepter la place, s'il était payé pour porter les sacs à lettres au village; c'est lui qui est le propriétaire de l'auberge où se fait l'échange des sacs et où aboutit le chemin des concessions.



L'honorable D. Daly  
[Kingston]

[Petite-Nation,] 21 décembre 1843

Mon cher monsieur,

Depuis que je vous ai écrit ma lettre d'hier, j'ai eu de meilleures informations. J'ai su qu'une allouance avait été accordée au maître de poste de Buckingham pour le transport du sac aux lettres entre le village et la rivière des Outaouais où les courriers se rencontrent; que M. Levi



Bigelow était maître de poste, mais que comme il réside maintenant à Montréal, une vacance a été créée par là.

Tout cela pesé, je ne vois personne de mieux à vous recommander que M. Lawrence G. Bigelow, fils de M. Levi Bigelow, ci-devant maître de poste, et qui était et est, je crois, encore en société avec son père.

Espérant que cette lettre vous parviendra assez tôt pour vous épargner le trouble de répondre à la mienne d'hier, je reste à mon ordinaire, mon cher monsieur, tout à vous.

D.B.P.

Je n'ai pas encore reçu de nouvelles de lettre de votre ami absent<sup>315</sup>.



Ruggles Wright<sup>316</sup> Senior, Esq.  
Hull

Petite-Nation, 27<sup>th</sup> December 1843

My dear Sir,

I am requested to recommend two persons to His Excellency the Governor General as Commissioners for taking the Census of this County. I would like to know if your son, Mr. Dalhousie Wright<sup>317</sup>, would accept the situation with JBN Papineau, my son.

It is time that younger men should be put in situations whereby they may become useful to the country, although it might be inconvenient for them, for the present, to do so. Yet there must be a beginning. The remuneration, I think, will be sufficient to cover all reasonable expenses and part of the loss of time. If you and Mr. Dalhousie have no objections, I would recommend him and contrive that their commission be issued in time for them to commence early in March, to avail themselves of the winter roads, as it is very desirable to show the resources of this County by the commissioners going in the shanties and putting before the public the number of teams either oxen or horses and men employed in our staple trade. And it is with that view that I would recommend our two sons.

Believe me, my dear Sir, yours truly.

D.B. Papineau



L'honorable D. Daly  
Kingston

Petite-Nation, 30 décembre 1843

Honorable monsieur,

Ci-incluse, j'ai l'honneur de vous transmettre la pétition de Pamela Robinson pour être présentée à Son Excellence. Elle me dit que d'après les informations qu'elle a pu se procurer, le demi-lot qu'elle réclame avait été accordé par billet de location à un soldat du nom de John Obrien, qui n'y a jamais été et n'y a pas travaillé; que les gens du voisinage pensent qu'il doit être mort, vu que personne n'en a entendu parler depuis l'année du choléra.

Que des taxes étaient dues sur ce demi-lot, mais qu'elle ignore s'il a été confisqué (*forfeited*). Je connais cette femme qui a demeuré un assez grand nombre d'années dans cette seigneurie de la Petite-Nation, et je pense que s'il était possible de lui conserver sa terre, ce serait un acte en même temps d'humanité et de charité. Il est fâcheux que précédemment l'organisation du Bureau des Terres de la Couronne n'ait pas été assez bonne pour que les personnes qui croyaient avoir des droits n'aient pu les faire valoir, faute de publicité des procédés et ordres par lui émanés.

La veuve vous sera très reconnaissante si vous voulez avoir la bonté de m'informer de la manière dont sa requête aura été reçue et si elle peut en espérer du succès.

J'ai l'honneur d'être, honorable monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

D.B. Papineau



L'honorable D. Daly  
Kingston

Petite-Nation, 30 décembre 1843

*Privée et confidentielle*  
Mon cher monsieur,

Enfin j'ai reçu une lettre de mon frère en date du 29 novembre dernier. Il y accuse réception de lettres de moi écrites d'ici et de Kingston, mais sans me dire de quelles dates étaient celles auxquelles il répondait. Je vois seulement qu'il a reçu celles de mes lettres où je lui rends compte des démarches que vous et moi avons faites auprès de Son Excellence pour obtenir le paiement de ce qui lui est dû par la ci-devant province du Bas-Canada. Il vous fait ses sincères remerciements. Il pensait que sa lettre me trouverait encore à Kingston, et ne savait pas que lord Gosford avait donné ordre de ne pas le payer.

Pourtant, je suis bien sûr d'avoir, dans le temps, lu dans les papiers publics la copie d'une dépêche de lord Gosford par laquelle il donnait avis au ministère en Angleterre de ses ordres à cet effet, et aussi la réponse du ministre approuvant un tel ordre. Je me rappelle bien aussi que ces dépêches étaient publiées par ordre de la Chambre des communes en Angleterre. Qu'importe, il me priait de vous dire que vous vous étiez toujours constamment montré à son égard, c'est-à-dire un chaud et sincère ami. Dans sa lettre, il me témoigne qu'il ne peut se décider à venir avant le printemps. Il n'avait pas alors reçu mes dernières lettres qui le pressaient de revenir au plus tôt. Peut-être aura-t-il changé d'avis depuis.

Auriez-vous la bonté de m'informer si Son Excellence a reçu quelque réponse touchant la somme que j'ai réclamée au nom de mon frère? Si l'on peut espérer d'en recevoir le montant, il désirerait que l'on pût lui envoyer 200 £ ou 250 £ qui le mettraient à même de se procurer des documents historiques touchant le Canada qu'il croit de grande importance. Il me dit que lord Durham n'a pu avoir, pour les personnes qu'il voulait employer à faire des recherches dans les Archives françaises, l'accès que lui-même a obtenu; qu'il y va constamment tous les jours, depuis dix heures et demie jusqu'à quatre; que s'il avait des moyens il pourrait se faire aider, mais qu'il ne le peut. Jusqu'au moment où il écrit, il marque être bien satisfait de la tournure qu'avaient prise les affaires publiques dans la législature.



D.-E. Papineau, écuyer, notaire  
Montréal

Petite-Nation, 21 janvier 1844

Mon cher Émery,

Dodo te porte une caisse de fromages dans laquelle il y en a 14 en tout. Tu auras sans doute vu ta maman dont j'ai reçu une lettre aujourd'hui, datée d'hier, m'annonçant qu'elle passait par Saint-Benoît. Il y a, si je m'en rappelle bien, six fromages pour Mme Cherrier, quatre pour mes cousines Trudeau et quatre pour Mme D.-B. Viger. C'est aux dames qu'ils sont envoyés, leurs époux leur feront les yeux doux s'ils veulent en avoir leur part. Qu'elles disent à présent que je ne sais pas m'y prendre pour leur attirer, au moins momentanément, les bonnes grâces de ces êtres sauvages que l'on nomme maris.

Dodo te remettra un petit baril peint en vert : c'est pour y mettre de la crème de noyau, de chez Pigeon. Tu lui demanderas aussi deux gallons de crème d'anis et qu'il la mette dans un petit baril, ce sera mieux qu'une cruche.

Tu feras acheter par Dodo la morue verte et sèche, comme je te l'ai marqué dans ma lettre d'avant-hier; aussi deux minots de petite morue. Je suppose que tu as vu pour le tabac en feuilles. Il le faudrait mettre dans une caisse, je pense, pour qu'il ne donne pas mauvais goût à la morue. Mais peut-être serait-ce mieux de n'en envoyer qu'un peu (de tabac) pour le moment.

As-tu pu avoir le temps de t'informer du prix des différents vins dont je te parlais, etc. Amédée est-il de retour de Maska? Qu'il m'écrive. Tu ne m'as pas envoyé de calendriers. N'oublie pas de m'en envoyer au moins trois. Je dois un compte pour souscription à *L'Aurore* : fais-moi le plaisir de le payer. Ne manque pas non plus de m'envoyer par Dodo ce que tu as de *Semaine littéraire* et du *Courrier des États-Unis*. Si Dodo a assez de place, qu'il m'achète aussi un *cwt*<sup>318</sup> de morue fraîche et au meilleur marché possible. Si j'étais plus en moyens, je demanderais bien aussi un petit baril d'huîtres, mais je n'ose, à moins qu'elles ne soient pas chères.

Je n'ajoute rien, cette lettre et celle d'avant-hier devront suffire pour le moment. Si j'en mets davantage, ta tête en sera peut-être troublée et mes commissions en souffriront.

Il serait à propos de m'informer de suite si M. Bonner<sup>319</sup> a accepté la traite de M. McBean<sup>320</sup>, du moins je verrais si je dois continuer de lui laisser avoir du foin.

Adieu. Mille amitiés à Amédée, aux autres parents et amis.

Ton père affectionné.

D.B. Papineau

Tu m'enverras les prix par Dodo.



E.J. King, écuyer  
Québec G.P.O.<sup>321</sup>.

Petite-Nation, 1<sup>er</sup> février 1844

Monsieur,

J'accuse la réception de votre lettre du 29 dernier et ne puis que vous demander d'avoir un peu de patience. Je ne suis revenu chez moi que tard dans le mois de décembre. Mes

occupations ne m'ont pas permis de me mettre au fait de toutes les nouvelles formes et manières de procéder dans les affaires des Postes.

Mon fils, qui en a été chargé depuis le commencement de septembre, est en ce moment absent et ne reviendra que vers le 20 du courant. Moi-même, je suis gravement indisposé, et tout ce que je puis faire c'est de recevoir et envoyer les malles à mesure que le courrier arrive. Je ressens vivement l'inconvénient auquel cet oubli de la part de mon fils doit soumettre le département, et ferai en sorte que pareil oubli n'ait pas lieu à l'avenir.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre obéissant serviteur.

D.B. Papineau



L'honorable D. Daly  
Kingston

Petite-Nation, 3 février 1844

Cher et honorable monsieur,

Enfin je puis, d'après votre invitation, vous fournir les noms de deux personnes que je pense propres à faire le recensement de ce comté. J'adopte votre suggestion de ne pas me proposer moi-même, espérant que si mon fils, qui est un des deux individus que je vais vous recommander, est nommé, je pourrai lui communiquer mes vues pour avoir un recensement aussi complet que possible.

Il m'a fallu un peu de temps parce que plusieurs personnes du haut du comté, sur lesquelles j'avais jeté les yeux et qui auraient été qualifiées sous tous les rapports, se trouvent engagées dans le commerce des bois, de manière à ne pouvoir être libres avant le mois de juin, ce qui, je pense, aurait été trop tard. Les noms de ces deux individus sont Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau, de la Petite-Nation, mon fils, et Robert Shuter<sup>322</sup>, d'Aylmer, dans le township de Hull. Le plus tôt ils seront nommés sera le mieux, afin qu'ils puissent aller dans la partie supérieure du comté, sur les glaces, vu qu'en hiver il y a des chemins partout; en été, il n'y en a point, non plus que de *steamers* au-dessus du Grand Calumet qui n'est qu'à peu près au milieu du comté.

J'ai reçu une lettre de mon frère en date du 31 décembre. Il craint que l'affaire de la résignation n'amène de nouveaux obstacles aux réclamations que j'ai faites pour lui; m'écritira prochainement encore, ne voulant pas maintenant parler de nos affaires politiques, parce qu'il n'avait pas encore reçu de lettres de ses amis, ni de journaux qui pussent le mettre au fait de nos affaires. Vous vous rappellerez, s'il vous plaît, à ce sujet que ma lettre était écrite avant la résignation, que vous avez eu la bonté de me l'envoyer demander le dimanche soir; que je n'ai pu que lui rapporter le fait sans avoir eu le temps de lui en dire les raisons que certainement il m'était impossible de connaître. Si je puis avoir de lui quelque autre lettre où il me dise quelque chose de positif, où même il me laisse entrevoir de quelle manière il se propose d'agir, je ne manquerai pas de vous en informer. Mais dans sa dernière, il n'y avait rien qui eût rapport à un retour prochain.

Veillez, s'il vous plaît, me croire respectueusement, cher et honorable monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

[D.B. Papineau]



Messieurs Vallée & Boyer<sup>323</sup>  
Montréal

Petite-Nation, 10 février 1844

Messieurs,

J'accuse la réception de votre lettre du 2 du courant dans laquelle vous vous plaignez d'avoir été privés par jugement de la Cour du banc de la reine, d'un droit de passage sur la propriété de Mme Guilbault, et me demandant comme gérant de la succession de mon père de vous remettre en possession dudit droit, ou de vous rembourser ce que vous avez payé à mon père pour cela. Ajoutant que si cette affaire ne s'arrange pas à votre satisfaction, vous serez obligés d'adopter des procédés qui me seraient aussi désagréables qu'à vous.

Vous me référez aussi à ce sujet à mon fils notaire, à Montréal.

À présent, Messieurs, vous me permettez de vous dire que la menace que vous me faites (car je ne puis penser autre chose, sinon que si je ne vous accorde pas de suite l'une ou l'autre de vos deux demandes, vous aurez recours à la justice) me paraît pécher par un manque d'égards et de politesse que les gens se doivent les uns aux autres. Vous ne me donnez pas d'informations du tout, vous ne me citez pas la date du contrat fait sans doute entre mon père et vous, vous ne m'en donnez pas les termes, etc., et, sans savoir si je serai disposé ou non à vous rendre justice dans une affaire que j'ignore entièrement, vous me menacez. Encore une fois, c'est loin d'être poli. Si celui qui a écrit en votre nom ne connaît pas mieux les règles de la politesse, vous feriez mieux d'en employer un autre.

Au surplus, je vais écrire par la poste de mardi prochain à mon fils à ce sujet, et alors, s'il me donne ainsi que vous-mêmes des informations suffisantes pour me mettre au fait de ce dont il s'agit, je puis vous assurer que je ferai tout en mon pouvoir pour que justice soit rendue à qui justice sera due.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très humble serviteur.

D.B. Papineau



Robert Shuter, Esquire  
Aylmer

Petite-Nation, 17<sup>th</sup> February 1844

My dear Sir,

Last Monday, in the absence from my son, I received a number of packages of papers relating to the Census of the Province, for making which he is appointed commissioner with

you. He has arrived this day at four o'clock afternoon, and being rather tired, and not wishing to lose tomorrow's mail without apprising you of his return, he has requested me to write you.

By private information which he has been able to gather below, it would appear that the work you are appointed to do is to be finished by May next. Therefore it would be necessary for both of you to meet together and concert your plan of operations. Please, accept my invitation to come and meet him here, that you may take with you part of the necessary papers. I would also submit to your joint considerations some views which might render the Census about to be made in this county more useful, both to the Legislature and the county itself, if adopted than by following only the forms set by law.

But of that more when you come. Believe me, my dear Sir, your most obedient servant.

D.B. Papineau



À Mme D.-B. Papineau et Mme JBN Papineau  
aux soins de Mme veuve Dessaulles  
Saint-Hyacinthe

Petite-Nation, 18 février 1844

[De la main de JBN Papineau]

Ma chère amie,

Enfin nous sommes arrivés ici sains et saufs hier sur les deux heures de l'après-midi. Nous avons trouvé le docteur qui attendait Honorine bien impatiemment depuis jeudi soir. Il était décidé à partir à trois heures pour s'en retourner chez lui où il était attendu par des malades. En laissant Maska, nous avons passé par le Brûlé de Jenison, pris la glace à Beloeil, avons remonté la rivière jusqu'au village de Chambly où nous sommes arrivés à 3 h après-midi, pendant les Vêpres. Cadoret et moi avons été, après avoir mis nos chevaux dedans, éte entendre la dernière partie. Après cela, Cadoret ayant vu les personnes qu'il voulait tant voir, nous sommes repartis à 4 ½ heures et nous sommes rendus à Saint-Luc vers 6 heures, où était M. Morisset, curé de Saint-Jean. Nous n'étions presque plus attendus. Le soir, tout le monde s'endormant après le départ de M. Morisset, chacun après une petite demi-heure de babil, a pris le chemin de son lit, pour nous rejoindre le matin. Cadoret qui était pressé nous a laissés à 7 ½ heures du matin; et nous, à neuf heures du matin, étant habillés et prêts à mettre en route pour Montréal, nous nous sommes laissé gagner pour aller à L'Acadie, chez Ignace Bertrand où nous avons passé la journée, moi pas trop fier. J'aurais mieux aimé la passer auprès de toi. Revenus le soir. Le lendemain, mis en route pour Montréal. Nous n'eûmes pas fait dix arpents que nous avons été pris par la tempête de neige et de vent. En arrivant près de 10 arpents de l'auberge où nous avions rencontré les gens en gagnant Maska, nous en avons rencontré d'autres, et là il nous a fallu aller à Versailles; j'ai été obligé de dételer. Mais après avoir rattelé, comme j'allais remettre les robes et tout ce qui était sorti de la voiture, les chevaux, impatientés de se faire souffler la neige dans le cul, prirent leurs jambes à leur col et se rendirent à l'auberge où Louise et Honorine les avaient devancés. Tu peux penser si j'étais de bonne humeur par [ ] ce qu'une voiture venant derrière ramassa le tout et j'en fus quitte pour une bonne suade. De

là nous nous sommes rendus à Montréal sans encombre, chez Viau où Minie<sup>324</sup> nous a très bien accueillis. Après avoir dîné à trois heures, Honorine, Louise et moi avons été chez Milles Trudeau où j'ai rencontré Morison. Ces dames ont alors pris [ ] pour aller dans les magasins et moi avec Morison j'ai été chez M. D.-B. Viger qui m'a gardé à dîner avec lui. Après cela j'ai été pour voir Émery, mais il était absent. Le lendemain, je n'ai pu voir Morison pour lui demander de l'argent pour toi. Quand j'ai eu l'argent il était trop tard. Voyant cela, j'ai chargé Émery de t'envoyer deux louis, ce qu'il m'a promis de faire par la prochaine occasion.

Honorine t'a acheté une brosse à cheveux, des peignes, comme tu le lui avais demandé. Dodo a acheté un poêlon qui se trouve trop large, celui de Maska fait bien. Au lieu de partir mercredi de Montréal, nous n'avons pu partir que jeudi, étant 5 heures et demie quand j'ai pu avoir les remèdes du docteur chez Lyman. Nous avons donc encore couché à Montréal, partis le lendemain à 9, dîné à 1 h chez ma tante André avec Benjamin et sa femme, puis retournés chez ce dernier qui, ainsi que madame, voulaient absolument nous retenir. Avons couché chez M. Dumouchel que nous avons trouvé le même, ainsi que madame. Le lendemain, partis à 9 h, les chemins mauvais, la herse n'y ayant pas encore passé; dîné à Saint-Hermas chez Hercule Dumouchel, avec madame Dumouchel mère qui a fait route avec nous. De là, coucher chez Louise, qui a trouvé son mari déserté pour la ville, puis enfin nous nous sommes rendus ici tous désappointés de ne te pas revoir, surtout Adeline qui a tenu ménage presque toute seule depuis notre départ, Edwidge ayant eu un panaris au doigt depuis trois semaines. Quant à maman, elle n'était que peu attendue.

À Montréal, M. Viger m'avait dit que je serais nommé commissaire pour le recensement. En arrivant ici, j'ai trouvé une lettre de M. Daly qui m'apprend qu'il a plu à Son Excellence de me nommer. Mais la commission n'est pas encore sortie. J'ai aussi trouvé tous les papiers rendus. J'ai pour compagnon un M. Shuter, de Aylmer, qui a aussi été nommé. Papa lui a écrit hier pour l'inviter à descendre afin de nous concerter et voir comment nous nous arrangerons. Je crois que je n'irai pas plus loin que Hull ou peut-être Aylmer, et que l'autre prendrait la partie supérieure jusqu'au lac Témiscaming. Je vais commencer cette semaine et la prochaine à préparer des notices pour les différentes places où il faudra que je sois à différents jours. Je ne pourrai par conséquent pas descendre vous chercher et papa non [plus], car je pense que je partirai la semaine prochaine ou au commencement de l'autre. Papa ne pourra non plus descendre, ne pouvant laisser tous les deux ensemble, comme tu le sais.

Si tu fais passer une obligation par Picard, demande donc à Morison s'il me faudrait la ratifier, il faudra aussi la faire enregistrer là, mais qu'après ratification s'il y avait besoin.

Voici la longueur et largeur du fourneau du poêle : 11 pouces de large sur 18 pouces de profond. Une des tables a quatre pieds moins une ligne de large, les pieds ont 2 pieds 3 pouces et une ligne de haut, et la table trois quarts de pouce d'épaisseur. L'autre table a quatre pieds quatre pouces de large, les pieds de même hauteur que la première, la table a une ligne de plus épais. En passant à Montréal, [ ] demander à Émery s'il a acheté du papier fin comme la présente lettre. Il faudra qu'il achète [ ] demandé et vous l'emporterez en montant.

J'espère que tu continues à te mieux porter et [que vous] pourrez vous mettre en route sous peu. Il ne faudrait pas que tu entrepris le voyage si long [avant d'être] tout à fait bien. Le mandement pour le carême a été [ ] lu hier ici. Papa [ ] à en faire un pour sa maison. Ça ne

fera pas grand changements dans l'endroit. [ ] demande que vous passiez par Saint-Luc, vous preniez des boutures de toutes les fleurs [que nous] n'avons pas ici. Mon oncle Toussaint saura comment les arranger. Si c'est un des [ ] de Morison qui vous ramène, faites qu'il soit à vos ordres afin qu'en route vous puissiez faire ce que vous voudrez.

Penses-tu te faire faire une voiture d'été? Josephite m'avait promis de donner la manière de composer les couleurs. Tâche de le prendre par écrit. Mes amitiés à M. et Mme Picard<sup>325</sup>, MM. Isaac père et fils, chez M. Thomas, ma tante Dessaulles, Papineau, Casimir, Aurélie, etc. Adieu. Ton ami pour la vie.

JBN Papineau

J'espère que le mieux dans lequel je t'ai laissé continue toujours.

[De la main de Denis-Benjamin Papineau]

Et moi, j'écris à toutes les deux. J'ai reçu la lettre d'Angelle qu'Honorine m'a remise. Je me propose de gronder mais non par écrit, c'est trop long et trop ennuyant. Que les coupables fassent leur acte de contrition, s'il y en a. Quoi? des coup[ab]les ou de la contrition? On en fera l'examen ici.

Moi, j'ai eu le rhume qui m'aura probablement guetté et pris sur le perron, en allant consulter le thermomètre, mais il est fini. J'ai aussi eu les yeux enflés et me démangeant fort. Puis une éruption sur une grande partie du corps. Je m'en sens encore un peu. Le petit Leman a eu la picote volante bien fort et en porte plusieurs marques. Comme vous le pensez bien, je n'y ai pas été. C'est le docteur qui me l'a dit. Depuis votre départ, il est venu ici trois fois. La première, avec McCord, la seconde avec McBean. Cette fois, il est venu faire une petite veillée seulement, et ils sont repartis de suite, même sans vouloir prendre le thé, qu'ils avaient pris chez McBean par qui, comme de coutume, le docteur s'est fait amener, laissant là ses chevaux reposer. Puis enfin, jeudi, il est venu au-devant de sa femme, qui n'a pu rester ici que le temps de dîner. Ils reviendront, m'ont-ils dit, aujourd'hui ou demain fêter le Saint Mardi Gras avec moi, si ce leur est possible.

Adeline est bien désappointée; elle dit qu'elle est bourrée(?) tout de bon; puis au même instant il dit que non, que c'est un conte qu'elle fait. Elle fait bien d'avoir des caprices pendant qu'elle est fille. Ils lui seront pardonnés plus aisément que lorsqu'elle ne le sera plus. Papineau me dit que nos amis auraient désiré savoir ce que je pense de l'état actuel des affaires. Qu'ils m'écrivent, qu'ils me questionnent, je le leur dirai. En attendant, j'avais écrit quelques mots à Émery, qui les a fait transcrire, et ça a été publié dans *L'Aurore*, avec de grands compliments à l'auteur; dans *La Minerve*, en en laissant l'appréciation aux lecteurs. Mais le fait est que je n'avais pas destiné mes réflexions, écrites très à la hâte et au moment du départ de la poste, à devenir publiques. Il y a tant de choses que l'on pense, que l'on écrit sans savoir, dont on a une presque certitude, tirée seulement de présomptions, que l'on ne peut rien hasarder, si ce n'est des conjectures que l'on ne peut communiquer que dans l'intimité. Ce que je dis ci-haut depuis, en attendant, communique-le au Dr Bouthillier. Avec lui, je m'ouvrirais sans réserve. Mais s'ils vont faire attention à cette petite publication, il pourra reconnaître que chaque phrase pourrait servir de texte à de nombreuses réflexions dont la conclusion la plus naturelle devrait être : Union entre nous, prudence, discrétion et patience. D'ailleurs il a eu souvent



occasion de converser avec moi, et je suis bien sûr qu'il me comprend. Fais-lui bien ou faites-lui bien mes amitiés, ainsi qu'à sa bonne et belle petite fille, que j'appelle petite plutôt par amitié qu'autrement, car je sais bien qu'elle est une grande fille bien sage qui aime bien son papa et ses bons parents. Inutile de vous recommander d'en faire autant aux enfants, frère, sœur, tante, belles-sœurs, cousins et cousines, neveux et nièces, amis, si j'en ai d'autres que les parentes. Tout cela est d'usage. Par rapport aux [ ], j'imagine que c'est pour des demi-[ ] dans ce cas-là, il me semble que les deux plus longues [ ] avoir chacune un pliant. Les deux autres seront mieux sans pliant. Je vais envoyer cette [lettre] dans une autre à Émery, et il vous l'enverra probablement par occasion, comme précédemment.

Adieu. Portez-vous bien, embrassez-vous l'une l'autre à mon intention, et remontez comme vous pourrez. Je vous attendrai de pied ferme. Honorine m'a parlé étoffe pour robe de chambre de 4/ ou 4/6, très large, mais je ne sais où. Elle m'a dit que peut-être elle vous en écrirait. Adieu. Votre ami bien affectionné.

[De la main de Denis-Émery Papineau]

Je vous envoie ci-inclus deux louis; comme Papineau m'avait dit de les envoyer à Madsem ou à maman, ce qui serait la même chose, en les envoyant à toutes deux, puisque c'est dans une lettre commune, je me décharge de la responsabilité du partage, je m'en lave les mains; n'est-ce pas très diplomatique de ma part? Il me semble que si dans les affaires actuelles du pays, on avait un peu plus de longues-vues, on verrait plus clair et on ferait comme je fais dans le cas présent. Mme Viger est souffrante, ces jours-ci, Mme Cherrier assez bien, et demoiselles Trudeau aussi; toutes vous ont fait, ces jours-ci, pour quand je vous verrais ou écrirais, des amitiés et remerciements pour les fromages de la Petite-Nation. J'espère que vous ne serez pas trop longtemps maintenant et que j'aurai bientôt le plaisir de vous revoir entièrement rétablies. Ma tante Papineau est sans doute à peu près bien maintenant, et Gustave en voie de rétablissement. Faites-lui, s'il vous plaît, mes amitiés et respects, ainsi qu'à tous les membres de la famille, ma bonne tante Dessaulles surtout. Mais voici un client et je finis par vous présenter, si vous les voulez accepter, mes amitiés et respects.

Votre fils et beau-frère affectionné.

D.E. Papineau



Mr. Stephen Tucker, merchant  
Petite-Nation

Petite-Nation, 19<sup>th</sup> February 1844

Dear Sir,

Respecting the timber which you have asked me leave to cut in this place for wharf timber, I have to state that I will give you liberty to cut wharf timber on the Presqu'île, on the lands not already granted and occupied, of hemlock at the rate of eight dollars, and the pine at the rate of ten dollars per thousand feet. The same on my son's land, on the west side of the little River, and on what land belong to me on this side.

It is understood that all timber taken out of my own or my son's will be credited to be on your book account against me. You shall also have liberty to cut hemlock on the east side of the little River on the ungranted land, between the King's Road and the mill. On the west side of the Nation from the Loutre River to the foot of the fall, you will have liberty to cut pine and hemlock for wharf and for square timber, but in case there is pine fit for better purposes, you will put it apart and will pay the usual stumpage of fifteen dollars per thousand. The time of payment will be on the first of July for all what may be sent down then, and on the first of November for what may be either sent or got out at that time.

This privilege will last for two years in the Presqu'île, where it will cease sooner if I sell some lands in it, when your right will cease on the lands so sold from the time or date of the sale. I hope you will find that the above agrees with our conversation on the subject; please then to acknowledge the receipt of this letter and your compliance with it.

Yours truly,

D.B. Papineau



M. Alexis-Édouard Montmarquet  
Carillon

Petite-Nation, 21 février 1844

Mon cher Monsieur,

Dans le cours de nos conversations, lors de votre dernier voyage, vous m'avez dit que c'était votre intention de résigner votre charge de maître de Poste. Et je suis informé officiellement qu'il y a une vacance dans votre Bureau. L'on me demande même, comme je suppose qu'on le demande à d'autres en même temps, quelle serait dans votre endroit la personne qui pourrait et devrait vous remplacer. Je pense que malgré le trouble que cela vous donne, vous n'auriez pas dû résigner avant de savoir quelle indemnité on vous accorderait pour la perte de votre droit d'affranchir vos lettres et papiers. L'on a dit à mon fils à Montréal que probablement les maîtres de Poste recevraient à peu près ce qu'ils avaient dit être la valeur de ce droit, lors de l'enquête faite à ce sujet l'an dernier, si je ne me trompe. Mais, puisque vous avez résigné ou au moins offert votre résignation, accorderait-on la même indemnité si la situation était accordée à M. Coutlée ou à M. Schneider? Je n'en sais rien; mais en tout cas si l'un ou l'autre de ces messieurs voulait me dire par la prochaine poste s'ils accepteraient, j'écirais à ce sujet. S'il n'y a pas d'indemnité, il en serait quitte pour résigner plus tard. L'on m'informe que les émoluments du Bureau peuvent valoir environ 20 £ par an. Vous savez mieux que moi si c'est le cas ou non.

Auriez-vous la bonté de me faire une réponse par la prochaine poste. Croyez-moi, Monsieur, bien amicalement votre obéissant serviteur.

D.B. Papineau



L'honorable D.-B. Viger  
Montréal

Petite-Nation, 27 février 1844

Mon cher monsieur, et j'ose dire bon et respectable ami,

Il y a déjà longtemps que je voulais vous écrire, mais je vous avoue que j'ai toujours craint de vous distraire, de vous détourner de vos occupations si ardues, depuis que je vous ai laissé à Kingston. J'aurais désiré que ma santé et mes moyens me permissent de rester plus longtemps avec vous. J'aurais voulu vous faire quelques fois quelques suggestions, d'autres fois quelques réflexions qui, je le pense, n'auraient pas été sans mérite. Vous savez que j'examine parfois les différents sujets qui se présentent à ma considération sous des points de vue divers, et quelquefois tellement nombreux, qu'il peut arriver par hasard ou autrement que l'on puisse en tirer parti pour les affaires du moment. Aussi, ne pouvant vous voir, à moins qu'en remontant à Kingston vous ne veuillez venir passer 24 heures avec moi, je vous entretiendrai de mes projets, sauf à vous à en tirer parti s'il y a dedans quelque chose de praticable.

Mais auparavant, il faut que je vous dise aussi la principale raison qui m'a fait quitter Kingston un peu plus vite que je ne l'aurais fait sans cela. Il est inutile de vous rappeler ici que, comme les autres, lors de la crise, Son Excellence m'a fait jaser un peu plus longtemps que bien d'autres. Je vous ai dit dans le temps à peu près ce qui avait été le sujet de notre conversation. Je vous ai dit aussi que Son Excellence avait paru vouloir ou désirer que je pusse prendre quelque part à l'administration des affaires. Que je lui ai répondu que je ne pensais pas en être capable, n'ayant jamais pris de part active dans les affaires publiques. Mais la véritable raison était ce que Son Excellence m'avait dit, qu'il désirait employer *mon frère*. Alors, sachant où vous en étiez, je n'aurais pas voulu et je ne voulais pas y voir tant de personnes de la même famille. Je ne voulais pas donner occasion de dire que c'était remplacer un *Family Compact* par un autre, surtout s'il avait fallu pour cela élever un homme nouveau, qui n'avait pas encore fait ses preuves de capacité.

Maintenant, je voudrais vous exposer ce que je pense de la manière dont je voudrais qu'un ministère fût formé, et de la manière dont il devrait s'y prendre pour obtenir immédiatement une grande popularité. Je voudrais que le Conseil exécutif consistât de sept membres ordinaires : trois Canadiens français du Bas-Canada, un d'origine britannique, de la même partie, et trois de même origine, du Haut-Canada, dont deux au moins, sinon trois, dans le Conseil législatif et quatre dans la Chambre. Leurs émoluments ou salaires ne devraient pas excéder 450 £ sterling. Puis cinq, ou six au plus, membres honoraires assermentés, que l'on pourrait consulter de temps à autre, soit en conseil, soit en particulier, à qui l'on pourrait, suivant les circonstances, communiquer en tout ou en partie, les sujets de délibérations du Conseil exécutif. Ces derniers seraient pris indifféremment dans tous les partis politiques de la province. De cette manière, le gouverneur pourrait toujours entendre, quand il le voudrait, discuter toutes les questions importantes contradictoirement, et pourrait ensuite prendre ce qu'il voudrait sur sa propre responsabilité. Mais aussi faudrait-il alors que le public pût connaître les cas où le gouverneur prendrait ainsi sur lui la responsabilité de tel acte particulier.

Avant que le bill de judicature n'entre en opération, il faudrait tout remanier les places de juges, leur accorder à tous un traitement de 500 £ sterling, et 75 £ pour frais de voyages dans leurs circuits. Si parmi les juges actuels il s'en trouve qui ne veulent pas accepter ces conditions

exigées par les circonstances actuelles, accordez-leur une pension de retraite de 450 £, et qu'ils fassent place à d'autres. Je suis persuadé que si une administration se formait et faisait connaître ces réductions, elle obtiendrait immédiatement une grande popularité, surtout s'il était bien connu qu'à l'avenir les salaires des hommes publics seraient calculés d'après la même échelle. J'y trouverais de plus l'avantage inestimable de ne pas exciter l'avidité de personnes qui ne consentent à suivre les gouverneurs qu'afin de venir faire leur fortune ici en peu de temps. De plus, ce serait le seul moyen de voir les grandes charges de la colonie entre les mains de personnes déjà au moins à demi indépendantes par leurs moyens particuliers, leur patrimoine, etc.

Quant à la question qui dans ce moment occupe et divise les opinions, vous savez, sans que je vous le dise de nouveau, que j'ai pensé que notre gouverneur actuel aurait probablement beaucoup accordé si on le lui avait demandé en faisant usage de persuasion, plutôt que de vouloir exiger comme un droit ce qu'on demandait de lui. Au moins, m'a-t-il paru convenir qu'il fallait faire dépendre le bon gouvernement d'un état quelconque de la bonté de ses institutions plutôt que des sentiments et des dispositions personnelles de ceux qui sont appelés à le gouverner.

Je vous dirai de plus que je ne sais comment m'y prendre pour faire entendre à mes compatriotes de toute origine que, quelque droit que l'on ait comme sujet britannique à un gouvernement vraiment responsable, cependant, pour cette colonie, c'est une chose nouvelle. Que les nations, pas plus que les rois, ne consentent à diminuer leur pouvoir, leur puissance. Combien de fois n'a-t-il pas fallu de ratifications expresses de la grande charte pour qu'enfin elle soit devenue droit commun? N'est-ce pas à mesure que les rois anglais avaient des besoins pressants qu'on leur faisait de nouveau ratifier une charte accordée malgré eux? Et combien de fois n'ont-ils pas fait tout en leur pouvoir pour en évader les dispositions? Une nation est-elle moins tenace! Surtout quand on voit que c'est encore la doctrine reçue dans toute l'Europe que les colonies ne sont formées que pour l'intérêt qu'y peut avoir la métropole et les profits directs ou indirects qu'elle en peut retirer? Ne vaut-il pas mieux, pendant qu'on est faible, consentir de bon gré à souffrir un peu, pour s'épargner de plus grands maux? L'émancipation des colonies n'est qu'une question de temps, parce que jamais nation n'a été propre à en gouverner une autre. Et nous, plus nous aurons de tranquillité intérieure, plus nous prendrons de forces, et si nous ne pouvons obtenir pour nous-mêmes tous nos droits, au moins nous pouvons croire que nos petits-enfants le pourront, si nos enfants eux-mêmes ne le peuvent. Nous oublions trop que la vie des individus est courte, et que de vouloir tout avoir de nos jours nous expose à sacrifier des avantages certains que recueilleront à coup sûr nos descendants assez proches.

Je ne sais si vous aurez la patience de lire tout ceci, mais le voilà écrit tout d'un trait, et après ma partie de cartes. Pourtant il y a encore beaucoup à dire, encore plus à faire. Je vois avec plaisir que vous avez été bien accueilli par les gens du Richelieu. Soyez persuadé que les gens de nos campagnes ne mettent pas si aisément de côté les sentiments de confiance qu'ils ont placés dans des hommes longtemps éprouvés. Beaucoup savent bien que dans le moment actuel, malgré l'âcreté des discussions qui remplissent les papiers publics, il y a une foule de raisons qui ne peuvent se dire publiquement, ni par un parti ni par l'autre. Tant mieux pour ceux qui ont les meilleurs antécédents.

Adieu, mon cher monsieur, veuillez bien vous charger de faire agréer mes saluts, compliments et amitiés à Mme Viger, et croire que malgré la tourmente du temps, je vous suis

autant et aussi sincèrement attaché que ci-devant. Je puis vous assurer aussi que, dans ce comté, il y a beaucoup de personnes qui, sans adopter toute la politique de Son Excellence, n'en sont pas moins amis de la nôtre. Ils pensent que vous voudrez et pourrez tirer tout le parti possible de la situation où les événements nous ont placés. J'en suis un.

Tout à vous.

D.B. Papineau



William A. Thomson, Esquire  
Hawkesbury

Petite-Nation, 1<sup>st</sup> April 1844

Dear Sir,

I received your letter of the 25 ultimo only yesterday. I think you were misinformed about the timber cut on Salmon River by Beaudry. He has got it out of the granted lands, and you know your privilege extends only on ungranted lands. I am told he has only 16 or 20 pieces.

Be that as it may, you have certainly the right of preventing any intrusion on your privilege. Therefore, before commencing proceedings, it will be safer for you to ascertain whether your privilege has been infringed or not.

Believe me, &c.

D.B.P.



À Denis-Éméry Papineau

Petite-Nation, 17 avril 1844

Mon cher Éméry,

On ne sait en vérité si tu es mort ou vif, tant on reçoit peu de nouvelles de toi. On craint, et avec raison ou non, que la politique et l'élection n'absorbent toutes tes facultés pensantes et écrivantes. Mais l'élection sera finie lorsque tu recevras cette lettre, et peut-être tes sens commenceront-ils à être moins agités. On pourra donc raisonnablement espérer que tu pourras nous dire quelque chose au sujet du legs de Mme Berthelet pour une chapelle dans la Petite-Nation. Il y a longtemps que tu aurais dû nous transmettre copie de la clause du testament de cette dame qui y a rapport<sup>326</sup>.

Ci-inclus est un ordre de M. Whitcomb sur MM. Cowan & Co. pour 13,7,6 £ en ta faveur. Ne la présente pour en recevoir le montant que le 21 ou 22 seulement du présent mois : ce ne sera qu'alors que ces messieurs auront des fonds appartenant à Whitcomb, et cela lui épargnera de leur payer commission. Aussitôt reçue, tu en donneras avis à ton oncle Toussaint pour qui c'est. Ce vient de Stephen Hillman, et c'est le paiement de l'été dernier.

Tu diras aussi à ton oncle que j'ai loué la terre d'en bas audit Stephen Hillman, pour quatre ans, et que sous peu je lui enverrai copie du bail.

Je pense écrire prochainement à New York pour faire venir une machine qu'ils nomment *Horse Power* pour deux chevaux afin, lorsque venue, voir quelles dimensions je donnerai à mon bâtiment pour carder. Je pense t'avoir déjà écrit que je renonçais à la vapeur, à cause de l'ingénieur qu'il faudrait avoir constamment et de la difficulté que l'on éprouverait par ici, s'il y fallait faire quelques réparations.

Je t'avais aussi écrit de voir Cherrier au sujet de l'avertissement à faire publier pour vendre la terre de Clifford. Il paraît que tu ne lui as pas fait la commission, vu qu'il m'en a écrit.

Si ta tante Julie est encore en ville, demande-lui donc quelles nouvelles elle a de son mari. Je désirerais savoir s'il pense revenir cet été ou non, afin de connaître ce que j'aurai à faire. Il y a plusieurs choses urgentes à faire, que je n'entreprendrais point s'il devait revenir prochainement.

Adieu. Écris-moi et donne quelque signe d'existence.

Ton père affectionné.

D.B. Papineau



C.-S. Cherrier, écuyer, avocat  
Montréal

Petite-Nation, 11 mai 1844

Mon cher Côme,

Je t'envoie ci-inclus copie d'une saisie faite par Martin Horean, d'animaux par moi achetés à une vente sur saisie chez Samuel Dawson<sup>327</sup>, écuyer, et de laquelle je t'envoie copie du procès-verbal. Ne me trouvant pas assez d'herbe pour ces animaux, je les ai laissés chez Dawson; mais lorsque Horean est venu les saisir, il n'y avait chez Dawson que la paire de bœufs avec lesquels il hersait d'après les conventions verbales faites avec lui. Les autres animaux étaient sur les terres d'un censitaire de cette seigneurie, mais absent; et en même temps Horean a saisi deux vaches appartenant à deux de nos censitaires; comme le *bailiff* n'a pas voulu se désister, j'ai consenti à être gardien.

Je t'envoie la copie de la saisie et de l'acte de ma nomination comme gardien, aussi la lettre de Horean que j'ai reçue aujourd'hui. Hier (il est venu ici), j'ai voulu lui faire faire un retour de *nulla bona*, vu qu'il y a quelques années une saisie avait été émanée contre Toussaint, et qu'en ma présence l'huissier lui a dit que s'il l'aimait mieux il ferait un retour de *nulla bona* et saisirait la terre, ce à quoi Toussaint ayant consenti, il a été agi en conséquence; mais tout a été inutile et je veux que tu voies le shérif pour obtenir main-levée, si les documents ci-inclus sont suffisants; sinon, pour obtenir un sursis au cas où il faudrait quelque autre document suffisant.

Tu ne dois pas être surpris du bas prix auquel les animaux se sont vendus; il y a environ dix-huit mois, une saisie a été faite chez le même individu pour non paiement de taxes imposées par le Conseil municipal, et une paire de jeunes bœufs de trois ans ne s'est vendue que 8/6 : huit chelins et demi.

J'avoue qu'en me rendant avec M. Cooke (qui est allé à Québec) adjudicataire de ces animaux, nous avons voulu rendre service à cet individu en empêchant que ses effets ne fussent sacrifiés. Nous lui avons donné jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre pour les payer et les reprendre. Prévenant

en même temps les gens présents que si quelqu'un voulait payer les animaux à leur juste valeur, je ne demanderais pas mieux, non plus que le saisi, qui a observé en même temps que si l'on avait fait saisir et vendre en même temps ses terres il l'aurait trouvé plus équitable, vu que les terres sans animaux, ou les animaux sans terres, ne pourraient qu'être un embarras pour lui.

Je vais tâcher d'avoir aussi l'ordre de saisie adressé à Henry Hillman<sup>328</sup> et te l'enverrai. Tu jugeras de la rareté de l'argent dans l'endroit lorsque je te dirai que M. Cooke et moi, à peu près les plus riches propriétaires de la seigneurie et du township de Lochaber, avons pu avec peine trouver la modique somme à laquelle les animaux sont montés. Il est vrai que la saison n'était pas favorable, l'herbe n'était pas poussée et il n'y avait de foin nulle part. Enfin, fais pour le mieux et empêche-moi de perdre ce que j'ai payé. Il me semble que l'huissier qui a fait la dernière saisie pouvait se convaincre, par les papiers que j'ai voulu lui montrer, que les effets saisis par lui n'étaient pas la propriété de Dawson contre les meubles duquel seul l'ordre de saisie était dirigé. Je t'envoie aussi copie faite à la hâte du tout de saisie, observant que pour le transcrire plus vite, j'ai mis en chiffre les dates qui sont écrites au long.

J'ai commencé à écrire ma lettre samedi; aujourd'hui, un jeune homme d'ici est venu me prier d'employer quelqu'un pour lui faire recouvrer une somme de 17,0,6 £ qui lui est due par billet du 18 octobre 1842, avec intérêt. Je t'envoie ce billet avec deux billets de 10/ chaque. Je pense que le débiteur payera lorsque sommé. Tu pourrais faire autoriser Charles Hillman, ci-devant huissier de la Cour de division, à faire la signification. Si tu trouves que ce soit au-dessous de ta dignité de plaider dans le terme inférieur, libre à toi d'employer M. Charles Coursol<sup>329</sup>. Écris-moi s'il est nécessaire que le demandeur soit présent ou non en cour, etc. Mais aussitôt la présente reçue, accuses-en la réception à moins que tu ne veuilles différer quelque peu de jours pour m'envoyer main-levée de la saisie de mes animaux sur Dawson, ou un sursis, ce qu'il faut faire promptement car tu vois que la vente doit être faite mardi de la semaine prochaine.

Après avoir parlé d'affaires, il faut que je te dise que je ne prétends et ne prétendrai jamais te corriger; ce serait peine perdue. En parlant de badinages que nous faisons à tout propos, je parlais des badinages écrits sur des sujets parfois trop sérieux, et j'avais dans le moment à l'esprit le badinage contenu dans une lettre de M. La Fontaine à M. Girouard en 1837, au sujet de dix mille louis, etc. Elle a été publiée. Et je me disais, en t'écrivant, si ma lettre venait à être publique, comme l'on me taxerait d'une vanité ou de prétentions que je n'ai pas! Tu vois que pour parler ou plutôt pour écrire, on n'a pas besoin d'un texte écrit. Il suffit d'en avoir un dans la tête, et les doigts marchent.

Tu verras par les papiers ci-inclus qu'il y avait deux exécutions contre Dawson et pour lesquelles ses animaux ont été vendus. Inutile, je pense, d'ajouter que M. Cooke m'a laissé ceux des animaux qui m'ont été adjugés, et que c'est moi qui ai tout payé.

Adieu. Je te souhaite une bonne santé, avec cela ton bon esprit, ton humeur joviale, ton égalité d'humeur, tu ne peux manquer d'avoir contentement, bonheur et tranquillité quand madame le voudra. Nous l'embrassons et ses enfants de tout notre cœur.

Tout à toi.

D.B. Papineau

J'aurai toute la discrétion convenable sur le contenu de ta dernière lettre<sup>330</sup>.





Affidavit d'Élise Landreville,  
femme Jodoin

[Petite-Nation] 3 juin 1844

L'an mil huit cent quarante-quatre, le troisième jour de juin, est comparue devant moi, soussigné, l'un des juges de paix de Sa Majesté pour le district de Montréal dans la province du Canada, Élise Landreville, femme d'Isidore Jodoin, journalier, demeurant en cette seigneurie de la Petite-Nation, laquelle après serment sur les saints Évangiles, a dit et déclaré qu'un dimanche matin dans le mois de décembre dernier [1843], entre 7 et 8 heures, deux jeunes gens parlant français, sont arrêtés chez elle ayant bien chaud, et ont demandé à se reposer, ce qu'elle et son mari (qui est sourd et muet) leur ont permis. Comme elle allait pour faire du feu, ils lui ont dit qu'ils n'avaient pas besoin de feu, qu'ils avaient bien chaud, ayant marché une partie de la nuit. Que les voyant mouillés de sueur et de neige fondue, elle leur a demandé qui les pressait tant de faire route. Ils se plaignaient fort d'être obligés de voyager comme ils le faisaient, sans provisions, que leur bourgeois les avait renvoyés après trois mois de service, sans leur donner un sou et sans provisions. Que, là-dessus, elle leur aurait demandé qui était leur bourgeois et s'ils n'avaient pas fait quelque faute pour être ainsi renvoyés. Qu'ils lui ont répondu que c'était M. Bigelow qui était leur bourgeois; mais que s'ils étaient renvoyés, ce n'était pas par leur faute à eux-mêmes, mais par la faute des *foremen*. Que pourtant lui, M. Bigelow, si ses *foremen* lui disaient d'aller se jeter à la rivière, il n'y irait certainement pas le faire. Qu'il se souviendrait d'eux, que ce ne serait pas son *foreman* mais lui-même qui s'en souviendrait, qu'une autre fois il apprendra à payer son monde et ne les renverra pas comme nous.

Ils ont dit d'autres choses encore, en jurant et sacrant contre M. Bigelow. Ils ont resté environ un quart d'heure dans la maison, ont allumé leur pipe et sont partis en prenant leurs poches qu'ils avaient laissée à la porte. Avant de partir, ils ont dit : «Nous ne le saurons pas, nous, mais avant peu vous entendrez parler de quelque chose».

La déposante ne se rappelle pas quel était le quantième du mois que ces gens ont eu avec elle la conversation dont ce qui précède faisait partie, mais bien que c'était un dimanche matin; que dans le cours de la matinée elle a dit à quelques personnes chez le soussigné, qu'il y avait deux hommes qui avaient bien dégoisé contre M. Bigelow, et que le soir même ou le lendemain matin elle a entendu dire que les moulins à scie de M. Bigelow étaient brûlés dans la nuit du dimanche; qu'alors cette circonstance lui a fait se rappeler avec bien plus de force ce que les jeunes gens lui avaient dit. Et la déposante ne dit rien de plus.

Assermenté devant moi par ladite femme Jodoin, qui a déclaré ne savoir signer, à la Petite-Nation, les jour et an susdits.

D.B. Papineau, j.p.





D.-E. Papineau, écuyer, notaire  
Montréal

Petite-Nation, 17 juin 1844

Mon cher Émery,

J'ai enfin reçu, il y a quelques jours, ta lettre du 3 du courant. J'étais non seulement mécontent mais choqué de ta négligence à répondre à plusieurs de mes lettres. De qui aurais-je droit d'attendre des égards et la courtoisie au moins ordinaire, entre gens du monde, de répondre aux lettres reçues, sinon de mes enfants? J'espère que tu seras à l'avenir un peu moins indifférent.

Prenons maintenant ta lettre en détail. L'affaire Boyer : 1° Était-ce à Boyer à faire opposition à la ratification du contrat d'acquisition de Lionais? Il me semble que oui; que s'il y a eu oubli de sa part, quel droit peut-il avoir de revenir contre la succession? 2° Il me semble que pépé avait mentionné à Guilbaut que plusieurs avaient de lui des droits de chemins, que ce dernier avait répondu qu'ils ne seraient pas troublés, mais tout cela de vive voix seulement. Puis Guilbaut s'étant donné beaucoup de mouvement pour faire ouvrir la rue Sherbrooke, qui me semble traverser son terrain à peu de distance du trait quarré, Boyer se trouve avoir le chemin nécessaire, quoique à une autre place. Tout cela t'est néanmoins référé. Car je ne veux faire d'injustice à personne. Peut-être faudrait-il nommer un arbitre de part et d'autre et s'en rapporter à sa décision. Toutefois, si tu penses que Boyer ait raison, il faut lui rembourser la réclamation sans frais ultérieurs.

Aussitôt que Papineau aura fini de copier son recensement, j'irai par derrière voir pour la chapelle, commencer le défrichement de la place et tirer les bois de charpente pour ensuite faire la demande du legs. Je crains pourtant que cette entreprise ne devienne coûteuse, s'il faut obtenir, avant d'obtenir la délivrance du legs, l'assentiment à la bâtisse, des autorités spirituelles et temporelles que je crois que l'exécuteur testamentaire aura droit d'exiger préalablement. Et s'il faut suivre les formes légales, ce sera coûteux. Au bout le bout.

La traite acceptée par Bonner était payable le 19/21 mai, qui était l'expiration des quatre mois à compter du 19 janvier; ainsi, tu t'es trompé en écrivant que tu la ferais discompter : elle était alors échue depuis quelque temps. Sur cette traite, il n'y aura que 15 piastres qui reviendront à ton oncle Toussaint, le reste n'est pas réglé.

Tes réflexions sur la patience que nous, colons, devons avoir vis-à-vis la métropole (surtout quand elle ne nous fait d'injustices criantes) s'accordent assez avec mes idées.

Les colonies ne peuvent rester telles que tant qu'elles ne sont pas assez fortes pour exiger leur indépendance, de manière à n'être pas reprises. Jamais nation n'ayant été propre à en gouverner une autre, l'émancipation n'est donc qu'une question de temps, et lorsqu'elle arrive on fait justice de tous les inconvénients auxquels il a fallu se soumettre précédemment, et on corrige les abus, en faisant alors table rase. En attendant, il vaut mieux être décimé par la bourse que par la tête. Les métropoles cherchent dans leurs colonies leurs intérêts matériels; si les secondes résistent avant le temps, on les fusille et tout rentre dans l'ordre, en vertu du droit naturel qui, pour les animaux, est le droit du plus fort. Les nations n'ayant pas de raison individuelle n'ont que l'instinct, pour ainsi dire, et les passions de la créature brute.

Je ne suis pas assez près des centres d'affaires pour savoir, ou plutôt pour décider, si M. Viger doit ou ne doit pas se retirer. Il ferait bien pourtant. Mais il faudrait aussi que M. La

Fontaine en fit autant, d'autant plus que le premier n'a pas cherché à supplanter le second, qu'il n'a fait qu'accepter un plan abandonné par le premier, et qu'au fond il était peut-être nécessaire qu'un Canadien ne refusât pas d'en remplacer un autre. Les gens capables, comme M. Girouard par exemple, ne voulant pas prendre de part active dans la direction des affaires, doivent-ils alors être surpris que l'on ait recours à [des] gens d'un moindre mérite? Aussi, moi je commence à voir, ou plutôt il y a longtemps que je vois, qu'il est bien plus facile de blâmer ce que font les autres que de mieux faire.

Je t'ai écrit, il me semble, que je ferais tourner le moulin à carder par des chevaux. Aussitôt l'époque de l'assemblée du Parlement connue, je descendrai à Montréal assez à temps pour aller à New York, avant l'ouverture, et me procurerai une machine pour la force de deux chevaux, que je pourrai avoir à moindre prix que de la faire faire ici. Elle coûtera 50 piastres. Pour 25 \$ de plus, il y aura une machine à battre, en tout : 75 \$. L'été, on cardera et on filera; et l'hiver, on battra. La machine et ses moteurs étant portatifs, [elle] pourra avoir une utilité plus générale. Ainsi, tu vois à présent quelle sera l'époque à laquelle il faudra être en fonds. Je suppose que tu veux toujours continuer à être de l'association.

Mon bois est rendu sur la place, mais je veux avoir les dimensions des machines avant de bâtir, pour tout coordonner régulièrement. Le maçon est depuis le matin employé à finir en brique la cheminée que l'on avait commencée l'an dernier dans la salle. Nos semences sont finies enfin. Je ne sais ce qu'il y a de grain de semé, mais nous avons 155 minots de patates de plantées, dont 64½ à moi seul; j'ai moitié dans le reste. Nous prenons des truites au filet depuis samedi et les mangeons à la fourchette peu, avec les doigts beaucoup.

Adieu. Amitiés et respects à qui que droit. Ton père affectionné.

D.B. Papineau

Je donnerai à un de mes engagés qui a fini son temps une traite au montant de 8 louis et quelques chelins, que tu payeras à demande sur l'argent de Bonner.



Angus Baker, Esq.  
Buckingham

Petite-Nation, 24<sup>th</sup> June 1844

Dear Sir,

In answer to your letter of the 22<sup>nd</sup> instant, which I have just now received, I have to state :

1° As to appeals. An appeal can be made only when the amount claimed is above ten pounds, according to the 33<sup>rd</sup> section of the Act of the 7<sup>th</sup> Victoria, chap. 16.

2° As to the evocation of the inferior terms of Queen's Bench, it can take place only when the suit or action shall relate to any title to lands or tenements, or to any sum of money payable to Her Majesty's or to any fee of office, duty or rent, revenue annual, rents or such like matter of things where the rights in future may be bound, according to the 20<sup>th</sup> section of the Act above quoted.

3° As to the bailiff appointed by judge McCord<sup>331</sup>, his authority has ceased with the authority of the Court whose officer he was.

It is my opinion that all courts must have power to appoint the officers necessary to carry on the business for which they are appointed, yet as the law under which you are appointed commissioner says (section 33) that no summons order or other process issued under this Act shall be served or executed except by a bailiff or a sergeant of militia; and as no power is specially granted to appoint bailiffs, to prevent and avoid all difficulties it would, I think, be the best plan to get a warrant of sergeant of militia from the Lieutenant Colonel commanding your batalion in favor of the person whom you should like to appoint as bailiff for your Court.

Hoping that you will find my letter answering all your purposes, I remain, dear Sir, your very obt. servant.

D.B. Papineau



D.-E. Papineau, écuyer, notaire  
Banque du peuple  
Montréal

Petite-Nation, 19 juillet 1844

Mon cher Émery,

J'ai reçu ta lettre du 17. Il me semble que pour couper court à toutes difficultés de la part de M. Peltier, tu aurais dû lui dire : «Faites-moi donc une forme de procuration qui vous convienne, je la ferai signer par mon père, et nous finirons une bonne fois pour toutes.» Envoyez-moi toi-même la procuration que tu désires et je la signerai.

Réparation d'honneur ample et entière à Cherrier : j'ai donc bien fait de ne pas avoir mal parlé, de ne pas l'avoir taxé de négligence, de ne pas avoir dit que comme bien d'autres avocats... etc. Ce matin, j'ai reçu un compte de M. Desbarats, me demandant 25/ pour quatre insertions de l'avertissement pour la vente de la terre de Clifford & Gagnon, en date du 6 mai. De suite j'ai fait chercher dans la liasse de la *Gazette du Canada*, et y ai trouvé ce que je n'y avais pas encore vu. Pourtant depuis je ne sais combien de temps j'ai examiné toutes ces gazettes. Il n'y avait apparemment que les bonnes que je n'examinais pas. N'importe, voilà mon apologie faite. M. Cherrier, mon aimable et aimé cousin, sera forcé d'en être satisfait, n'en voulant pas faire plus et n'en pouvant non plus faire davantage. Autre occasion pour lui de me faire la leçon. Comme ces occasions sont très rares, je me flatte qu'il ne la laissera pas échapper. Je lui fais comme de coutume, et à sa silencieuse dame patiente, et par conséquent aimable compagne, mille amitiés, ainsi qu'à leurs deux bonnes petites filles. Les réclamations au nom du seigneur et la réserve que j'ai faite de ses droits et privilèges dans l'assemblée des créanciers et mis entre les mains de M. Badgley dans le temps, sont-elles suffisantes? Ou bien faut-il que je fasse de nouvelles réclamations et que je les *file* en Cour, suivant la teneur de l'avertissement? Cherrier pourra m'en instruire, lorsque tu lui auras communiqué ce qui le concerne dans cette lettre.

Quant au *Times*, fais-toi-le remettre jusqu'à ce que ma souscription soit expirée. Ce sera le moyen de n'en pas payer le port ici; et, soit dit entre nous deux, je crois que le port vaut plus que le papier.

N'oublie pas le papier blanc et les formes pour la Cour des commissaires que ton frère t'a demandées. Pour du sucre, achète le plus beau que tu pourras avoir pour 8 sols, cassonade ou du pays, n'importe. Si pour un sol de plus tu vois une différence notable dans la qualité, va jusqu'à neuf sols.

Je me permettrai peut-être, quand je te verrai, et si j'y pense, quelque badinage à tes dépens sur ta détermination au sujet de la dernière élection. Mais j'ai tout gardé en moi-même. Il me paraît que les circonstances qui ont fait que tu as été exempt de prendre un poste ont été heureuses.

Messieurs les banquiers sont plus au fait que tu ne le penses du projet qu'ils font sur les protêts faits par le notaire qu'ils emploient et sont trop amis de tout leur profit pour en faire le sacrifice, s'ils peuvent s'en dispenser. Ce qui leur sera facile, vu que l'ouvrage qu'ils ont à faire ne demande que de l'assiduité, de l'exactitude et de la patience. Comme il n'y faut ni connaissances étendues du droit, ni talents distingués, ni une réputation établie, ils ne manqueront jamais de jeunes notaires qui consentiront à un esclavage momentané, en attendant qu'ils puissent être indépendants par d'autres pratiques. Ainsi, calcule bien tes démarches et tes ressources avant de t'exposer à quitter le certain pour l'incertain.

Je n'ai rien trouvé, autant que je m'en rappelle, dans les papiers de Mme Fleming qui eût rapport à l'origine de son père. Ta maman me dit que M. Dumas père, qui se nommait Pierre-Libéral Dumas, était français, qu'il s'est marié à Québec avec une demoiselle Germain ou St-Germain<sup>332</sup>. Il faudrait peut-être consulter son acte de mariage dans les registres pour voir s'il n'y est pas fait mention de ses père et mère et de leur résidence. M. Dumas père avait un cousin à Montréal qui a élevé M. Michel Dumas, frère de Mme Fleming et mort à Montréal, ainsi que ses deux autres frères, Manuel et Augustin, sans postérité. Un autre frère est mort à Québec, aussi sans enfants; il avait épousé une Dlle Amiot<sup>333</sup>, remariée en secondes noces à M. Boucher<sup>334</sup>, de Kamouraska, je pense, et à qui (Mme Boucher) Mme Fleming avait fait remise d'une somme qu'elle lui devait pour règlement de compte de succession ou de je ne sais quoi. Un autre frère qui se nommait Libéral, qui était matelot et dont on n'a jamais entendu parler. Mlle Marianne avait probablement les papiers de famille de son père. Ils doivent être probablement entre les mains de M. Munroe<sup>335</sup>. Voilà tout ce que je peux savoir de ta mère. Je regarderai encore dans les papiers de Mme Fleming où pourtant il me semble qu'il n'y a que des titres et papiers d'affaires individuelles et finies. M. Dumas père s'est marié en 1762 ou à peu près. Tu vois par là que les héritiers naturels de Mme Fleming ne pouvaient être que des collatéraux assez éloignés.

Il y a une autre famille Dumas à Montréal, dont un, je pense, avait épousé une nièce de M. Joseph Roy. Il pourrait (M. Roy) peut-être t'en dire quelque chose.

On me presse de partir pour une affaire importante, extraordinaire dont Papineau pourra te parler, s'il reste, dans la place que je lui laisse. Adieu.

Ton père affectionné.

D.B. Papineau

[De la main de JBN Papineau]

Mon cher Émery,

Avant-hier soir, vers onze heures et demie, la maison de M. Alanson [Cooke], qui est maintenant à Québec avec une cage, a pris en feu, et trois personnes ont péri sous les flammes : une de ses petites filles de huit ans et deux de ses filles engagées, dont une, la fille d'Étienne Beauvais, notre fermier, et une petite Robillard, toutes deux âgées de dix-huit ans. La petite Beauvais et la fille de Mme Alanson Cooke ont péri endormies<sup>336</sup>; il n'y a que la Robillard qui se soit réveillée et a tâché de se sauver. Mme Alanson a eu le temps de sauver tous ses enfants, à l'exception de celle ci-haut mentionnée, qu'elle pensait dehors, lorsqu'ils se sont aperçu qu'elle manquait, plusieurs ont essayé à rentrer mais inutilement. Ils ont entendu les cris de la petite Robillard. Ils n'ont pu rien sauver. Une autre femme et une fille n'ont eu que le temps de sortir en queue de chemise. Il y en a une qui avait qu'une partie du corps, les jambes et les bras brûlés; l'autre (la petite) paraissait pas s'être éveillée. Les hommes ont fait ce qu'ils ont pu pour pénétrer dans la maison en brisant le toit. Mais à chaque fois, les flammes les repoussaient. Plusieurs ont eu les mains plus ou moins brûlées. Nous y avons tous été hier : je t'assure que c'est un spectacle effrayant.

Papa a immédiatement écrit à M. Jones qui se retire à l'Ottawa Hotel, et à M. Alanson à Québec. Comme il montera probablement dimanche, tâche donc d'acheter, au lieu de 100 que je te demandais, blancs de sommation, il m'en faudrait 250 à 300. L'on m'a déjà parlé pour faire sortir un grand nombre d'actions pour le paiement du curé. J'ai des *sub poena* en français, ne m'en envoie pour le présent que 50 anglais : ce sera assez en attendant que je puisse ramasser assez pour payer les premiers. Ce qui presse papa, c'est que nous l'envoyions à l'enterrement avec Madsem.

J'avais demandé à Casimir ½ sac de plombs à canard, ½ d<sup>to</sup> à tourte et 6½ lb poudre, il faut qu'elle soit fine. Amédée a-t-il fait arranger le fusil que je lui avais prêté? Il faudra aussi deux boîtes [de] capsules qui puissent aller sur le fusil d'Amédée; aussi une douzaine [de] pierres à fusil. Tout cela coûte moins cher qu'ici. Nous allons tâcher de nous arranger pour payer Tucker en bois et animaux, puis après nous ferons venir ce que nous aurons besoin pour nos hommes de la ville, et nous profiterons du surplus du prix. Tu comprends. Je vais finir mon recensement la semaine prochaine et tâcherai de l'envoyer. J'aurai à percevoir, je pense, 30 à 32 £, sur lesquels j'aurai à payer la moitié pour dettes et l'autre moitié sera employée soit pour le moulin à cardes, soit pour bâtir ma maison ou grange. Si c'est sur le moulin, avec ce que tu as et ma part, il faudra, je crois, avoir un autre associé ou bien emprunter. Ceci serait peut-être mieux. Il faudrait que ceci fût déterminé au plus vite. Car si nous ne bâtissons bientôt, des personnes qui ont des moulins à scie dans le township voisin parlent d'en construire un. Mais néanmoins ne veulent pas bâtir si nous bâtissons. Si M. Cooke ne peut se charger de tous les blancs, envoie-moi au moins 50 sommations, tant françaises qu'anglaises. Si je les avais mardi, ce serait assez tôt, le reste viendra par les enfants. Il faudra que tu ailles à l'Ottawa Hotel.



John Egan, Esq.  
Quebec

Petite-Nation, 18<sup>th</sup> August 1844

*Private and confidential*

My dear Sir,

Your friend and I may also say one of my best friends, and the real friend of our common Country, Mr. Daly, has prevailed upon me to accept a situation which His Excellency the Governor General has graciously been pleased to offer me in a new administration. But before accepting, I have craved the patience of His Excellency in allowing me time necessary to ascertain the dispositions of my constituents, without whose consent and advice I could and would take no decision. His Excellency has condescended to grant my request. As I must return an answer to His Excellency as soon as possible, would you have the goodness, at your earliest convenience, to inform me whether in the case of a new election (which must take place, as by accepting a situation or place of honor and profit, in Her Majesty's Provincial Government, my seat in Parliament becomes vacated) I can depend upon your support and your influence with your friends?

I make this letter private and confidential, as although my conveying the electors of this county must and will be made publicly, yet I think I owe to Mr. Daly not to mention publicly that he has influenced my determination. The first time we meet together, I hope I will explain to you my reasons in a manner which you will find satisfactory.

Believe me, my dear Sir, your most obt. servant.

D.B. Papineau

P-S. You must excuse my English; you know I am not much conversant with that language.



Ruggles Wright Senior  
Then at Quebec

Petite-Nation, 18<sup>th</sup> August 1844

My dear Sir,

What will you say of my broking my word by now coming forward of my own accord to solicit the support and votes of my constituents, against my declaration that I would not offer myself unless requested to do so? Yet that is the case.

His Excellency, having been pleased to offer me a situation in the new administration, of course my accepting of it in the present emergency must vacate my seat and subject me to a reelection. I can say that in this case, I have done as I always have done, I have asked nothing but in the same time I have thought proper not to refuse an office to which I am called by my superior. I have put myself at the disposition of His Excellency, on condition that he would allow me time to consult my constituents whose determination will rule my conduct.

I shall start tomorrow or next day for a visit to those of my most influential constituents I am acquainted with. Of course I regret very much your absence from home. But from your

last communication and from what you told to my son about your anxiety for the return of my brother; by what you told me that your opinion was that the Governor and Mr. Viger must be supported, I have no doubt of your good opinion towards me. I am told that Mr. Coulton is in Quebec. I have been so kindly received by him in the visit I made to the Upper part of the County, after the last election, and he has shown me so much confidence, that I would consider myself ungrateful if I forget him. Would you then have the goodness to call upon him in my behalf, and tell him that in the event of a new election I most heartily reply on his support and influence. I shall do myself the pleasure of calling at his house, so much cordiality having been shown to me by his family.

I intend to have Mr. Cooke Senior, along with me I entertain little doubt but that after I shall have explained the conduct I have pursued heretofore in my Parliamentary career, and what has determined me to come forward in the present instance, the electors of this County shall be satisfied and will offer me little if any opposition. By what I have been able to glean here and there in my trip to and from Montreal, I have reason to anticipate the approbation of all my friends and many friends of Country by my consenting to work along with His Excellency, to put an end to a state of distraction which has afflicted so long. And I now tell you that I have no doubt that we shall obtain more from England by the concurrence of His Excellency than we could so by unceasing agitation.

You will excuse my not writing at greater length. But the shorter my letter is in this for you busy season, the better. I hope that your business in Quebec will be terminated soon and at your satisfaction, and that when I come before my constituents at the hustings, I shall receive at that time and place the same cordial and powerful support I have already gratefully received.

I write by the same mail to Mr. Egan; please have the goodness to see him. I wrote to him a confidential letter, but with you to do what your discretion will suggest you with this.

Believe me, my dear Sir, very respectfully your most obt. servt.

D.B. Papineau

P.-S. You will, I am sure, excuse my English. You know I am not much conversant in that language, and I know you will understand much better than if I was writing to you in French.



Dougall McLaren, Esquire

Steamer *Lady Colbourn*<sup>337</sup>, 22<sup>nd</sup> August 1844

Dear Sir,

The explanation I made to you of my motives in consenting to take a part in the administration to be formed by His Excellency the Governor General having been approved by you, I thankfully avail myself of the offer you make me to explain the same to those of my constituents which this busy time of harvest absence from home, and the shortness of time I have to return an answer to His Excellency, prevents me from doing. I wish you to tell him that it was my intention to go in every township in this extensive county, and explain to them that before giving a final answer to His Excellency I requested him to allow me time to consult at least some of my influential constituents, as their determination must be the rule of my conduct.



That up to the present moment, I have met with all the encouragement I could possibly expect or desire, first therefore that you will contrive to see as many of my constituents as you can and among others Messrs. Radford, Stone Edie, Ross W. Smith, Sommerville, Hodgins, Height, Craig, McFarlane, Dagg, Richardson, Bruyard, Murphy, McDoel, which I think are living in your neighbourhood.

Believe me, dear Sir, your most obedient servant.

D.B. Papineau



L'honorable D. Daly  
Montréal

Petite-Nation, 24 août 1844

Honorable monsieur,

Arrivé chez moi le 18 du courant, je me suis mis en route pour m'assurer des dispositions de mes constituants au sujet de la réélection à laquelle doit me soumettre l'acceptation de la charge qu'il a plu à Son Excellence le gouverneur général de m'offrir en m'appelant à son conseil. Je les ai trouvés aussi bien disposés à mon égard que j'aurais pu le désirer. J'ai tout sujet de croire que je n'éprouverai pas la moindre opposition.

En conséquence, je vous prie de vouloir bien informer Son Excellence que j'accepte avec reconnaissance la charge qu'il m'a offerte, l'assurant en même temps que je ferai tout mon possible pour justifier la confiance qu'elle me témoigne par là. Je me mets à la disposition de Son Excellence et j'attendrai ses ordres pour me rendre à Montréal avant ou après ma réélection, selon que Son Excellence pourra le juger convenable pour le bien des affaires.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

D.B. Papineau



C. Claude Grace<sup>338</sup>, Esquire  
Grenville

Petite-Nation, 29<sup>th</sup> August 1844

Dear Sir,

Your letter of the 4<sup>th</sup> instant with its enclosures were brought here in my absence from home, and on my return I was obliged to be absent again; I have but lately returned and it was only yesterday that I have been able to read the whole.

I really cannot advise you in the matter further than to say that the best plan would be to sell to the Government what land you have south of the canal. If all the proprietors would do the same, then some might perhaps purchase back from Government such a tract as by its extent would be worth erecting all farming buildings necessary to carry on farming business, and then the whole being in the hands of only a few persons that could do away with the necessity of the ordonnance keeping up so many bridges, thereby enabling it, by having



only a few of them to attend to, to do it better and to the satisfaction of all parties interested. If you could or would come to no terms with the ordnance, then I would subject to your consideration whether it would not be preferable, rather than be annoyed as you have been, to propose an arrangement by which, instead of bridges standing or swinging, the ordnance would not, at certain places, enlarge the canal so as to allow you to have room for a scow to go from one side to the other, without obstructing the passage of boats?

I am informed that Mr. Adams, after having settled all business and claims on the Rideau Canal, is gone to Grenville in order to adjust the claims of parties of [ ]. If you present some petitions to the Legislature on that subject, you may depend on my endeavouring, as a member of Parliament, to have justice rendered as far as my humble ability may go.

But, dear Sir, please to remember that often it is advisable to make some sacrifices to win a part rather than the whole. If you could get from Government such a compensation as would enable you to get as much land on the north side of the canal, as you would lose on the south, and thereby live in peace, would it not be a great advantage to you? True that perhaps it would not indemnify you for all past losses or troubles, but you know that often we have, in societies, to submit to inconveniences which particular circumstances may render irremediable or unavoidable.

If you present any petition to the Legislature, it may be advisable that you should furnish all documents or correspondence about the matter in your possession; therefore I shall leave the copies of your Memorials to Sir Charles Metcalfe, at Mr. Pridham or at Mr. Montmarquet. I am going down to Montreal on Saturday next, and may go by Hawkesbury instead of Grenville. Believe me, dear Sir, your very obedient servant.

D.B.P.



*Denis-Benjamin Papineau est conseiller exécutif et commissaire des Terres de la Couronne.*

Thomas Parke, écr  
Arpenteur général

Département des Terres de la Couronne  
Montréal, 14 septembre 1844

Monsieur,

Le bail des Forges Saint-Maurice étant sur le point d'expirer, il a été cru nécessaire, comme démarche préliminaire, pour mettre le gouvernement en état de juger du meilleur mode de disposer de cette propriété, d'ordonner un arpentage régulier de ce terrain.

J'ai en conséquence, d'après un ordre en Conseil, à vous requérir d'émaner les instructions nécessaires pour l'arpentage désiré.

Il est proposé d'établir un village aux Forges, et de subdiviser généralement ce terrain, de manière que les lots de ferme aient leurs fronts sur les rivières, quand cela sera praticable.

Je communiquerai de nouveau avec vous sur ces deux sujets.  
J'ai l'honneur d'être, etc.

(Signé) D.B. Papineau



To His Excellency Sir Charles Theophilus Metcalfe  
Governor General of Canada, &c.

Montreal, 19<sup>th</sup> September 1844

The Petition of Denis Benjamin Papineau, late of the Seigniorship of Petite Nation, now residing at Montreal, duly authorized by power of attorney for the Honorable Louis J. Papineau, late Speaker of the House of Assembly of Province of Lower Canada, and now absent of this Province.

Humbly representing :

That on the 11<sup>th</sup> of October of the year 1833 a warrant for the sum of 225 £ Sterling was issued by order of the Governor of the Province of Lower Canada in favor of the said L.-J. Papineau for his salary as Speaker of the House of Assembly from the 1<sup>st</sup> of October to 31<sup>st</sup> December 1832.

That on the 14<sup>th</sup> April 1834, another warrant was in the like manner issued in favor of the same for the sum of 225 £ Sterling for his salary from the 1<sup>st</sup> October to the 31<sup>st</sup> December 1833.

That on the 25<sup>th</sup> November of the said year, another warrant for the sum of 675 £ Stg was issued in his favor for the salary from 1<sup>st</sup> January 1833 to the 30<sup>th</sup> September of the same year.

That on the 22<sup>nd</sup> April 1836, another warrant issued in favor of the same for the sum of 450 £ Stg for his salary from the 1<sup>st</sup> January 1834 to the 30<sup>th</sup> June of the same year.

That on the 10<sup>th</sup> October 1837, another warrant was issued in his favor for the sum of 2475 £ Stg on the Commissary General for his salary from the 1<sup>st</sup> July 1834 to 31<sup>st</sup> March 1837. That the above sums of money amounting to the sum of 4050 £ Stg has not been paid to the said L.-J. Papineau and are still in the hands of the Receiver General of the Province.

That your Petitioner verily believes that the said L.-J. Papineau did not call for the payment of the said sums of money upon the issuing of the warrants authorizing the payment of the same, because owing to certain difficulties then existing between the Executive and that branch of the Legislature over which he presided as Speaker, the said warrants had been issued by Order of the Governor without a supply Bill or a vote of the Assembly to that effect.

That your Petitioner humbly conceived that the changes which have happened in the political state and Government of this Province, since 1837, have entirely set aside and altered the motives which formerly induced the said L.-J. Papineau to refuse the payment of the said several sums of money otherwise justly due to him for his salary as Speaker of the Assembly.

Wherefore your Petitioner humbly pray that Your Excellency may be pleased to authorize the Receiver General of the Province to pay him, or Attorney duly authorized by the said L.-J. Papineau, the amount of the warrants above mentioned, and in case the warrants issued as aforesaid cannot presently be found to order the issuing of a new warrant for the sum of 4050 £ Stg in favor of the said L.-J. Papineau, which has remained in deposit in the hands of the

Receiver General and is still due to the said L.-J. Papineau.  
And your Petitioner as in duty bound shall ever pray<sup>339</sup>.



À Augustin Thibodeau, écr

Montréal, 20 septembre 1844

Mon cher Monsieur,

Je n'ai reçu qu'hier soir votre lettre du 15 courant. Elle a été apportée ici à la [maison] où je me retire, en mon absence par M. Viger. Aussitôt reçue, j'ai été voir le cher Auguste. Il s'ennuyait, le cher enfant. Mme Viger ne parlant pas un seul mot d'anglais, M. Viger toujours absent ou travaillant, ne l'amusaient guère. J'ai resté une heure à jouer avec lui et à le faire jouer. Il paraît se bien plaire à Saint-Hyacinthe et bien aimer ses compagnons de collège. C'est une bonne chose; et [il] pourra mieux profiter des avantages que vous voulez lui procurer en lui donnant une bonne éducation. C'est bien le plus beau présent, la succession la plus utile qu'un bon parent, qu'un bon citoyen puisse laisser à ses enfants : sa famille et sa patrie en recueilleront les fruits, car il ne faut pas s'imaginer que les bons citoyens seront persécutés par la suite comme ils l'ont été par le passé, comme quelques-uns voudront qu'ils le fussent même maintenant.

Vos félicitations sur ma promotion inattendue sont d'autant plus flatteuses pour moi, que je sais qu'elles ne viennent pas d'une amitié hypocrite, mais qu'elles sont l'expression d'un sentiment de confiance honnête et que vous n'êtes pas de ceux qui veulent croire qu'en acceptant un rôle dans la présente administration, j'ai renoncé aux principes de libéralité et de réforme que j'ai toujours professés. Je ne suis pas du tout changé. Mais je pense que lorsque l'on ne peut obtenir d'une manière ce que l'on a droit d'avoir, il faut adopter d'autres moyens pour parvenir à notre but commun. Nos prédécesseurs dans l'administration ayant, en 1841, pendant qu'ils étaient dans l'opposition, obtenu de lord Sydenham la promesse du gouvernement responsable, promesse faite avec une grande répugnance de sa part, on peut dire que la théorie seulement avait été concédée. Quant à la pratique, les moyens employés par l'ex-administration n'ont pu nous la procurer. Mon but en entrant dans le ministère actuel est d'employer d'autres moyens pour faire jouir notre patrie de cet avantage.

Si vous voulez réfléchir que sir Charles Metcalfe avait [dit] dans son adresse aux habitants de Gore, qu'il savait qu'il était de son devoir de consulter son Conseil dans toutes les occasions d'importance suffisante; que dans ce moment-là même la dispute pendante entre le gouverneur et son ci-devant Conseil était jugée par le Parlement britannique; qu'alors en plein parlement lord Stanley déclare solennellement que le gouvernement britannique abandonne aux gouverneurs tous le patronage des colonies qu'ils gouvernent; que sir Robert Peel déclare d'une manière formelle que le gouverneur agirait très mal s'il ne consultait pas son conseil en toute occasion. Vous verrez alors que j'ai dû croire, comme je le crois, que la question était décidée en faveur des réformistes; qu'il ne fallait plus alors qu'avoir des hommes nouveaux au Conseil, contre lesquels Son Excellence ne pût avoir de préjugés qui exciteront toujours la différence d'opinion sur un point capital. Ses supérieurs ayant prononcé, quel droit peut-on avoir de lui faire avouer formellement qu'il s'est trompé? Ce serait trop exiger d'un homme dans sa situation.

Mais, me direz-vous, quelles raisons avez-vous de croire que vous aurez plus de succès que vos prédécesseurs? Deux faits, que je vais vous citer, me serviront de réponse. Les gouverneurs précédents avaient refusé d'écouter les miliciens qui demandaient l'accomplissement de la promesse qui leur avait été faite, lors de la dernière guerre américaine, de leur accorder des terres. J'ai fait à ce sujet des représentations à sir Charles Metcalfe; il a reconnu la justice de leur accorder un délai ultérieur, et ils sont à même maintenant d'obtenir justice. Le second fait, plus important, est que le Parlement, en 1841 et 1842, avait demandé à l'Angleterre une amnistie en faveur des exilés politiques. Cette demande a été refusée; mais en m'y prenant autrement, avec la concurrence du gouverneur, on a obtenu leur pardon, donc que l'on peut obtenir d'une manière ce que l'on n'avait pu obtenir d'une autre.

J'aurais encore bien d'autres choses à vous dire au soutien de mon opinion, mais je réserve cela pour quand j'aurai le plaisir de vous voir, ainsi que vous me faites espérer. En jasant et fumant cordialement, comme nous le faisons à Kingston, je pourrai dans nos conversations familières, me sentir plus à l'aise que je ne puis l'être dans une lettre, quelque confidentielle qu'elle puisse l'être. Ainsi donc, à notre entrevue prochaine pour plus amples explications.

J'espère que vous voudrez bien excuser la longueur de ma lettre, qui aurait été beaucoup plus courte si je n'avais pas été sûr de votre discrétion. Un temps viendra, qui n'est pas bien éloigné, où je pourrai exposer publiquement à mes concitoyens les motifs de ma conduite et de la confiance que j'ai témoignée à notre gouverneur actuel en consentant à me joindre à son administration dans les circonstances pénibles dans lesquelles se trouve notre Patrie.

Veuillez, en attendant, conserver les sentiments d'estime et de confiance que vous m'avez toujours témoignés, et soyez persuadé que je ferai tout en mon pouvoir pour les mériter. Croyez-moi bien sincèrement et amicalement votre dévoué serviteur.

D.B. Papineau

P.-S. Je suis bien sensible au souvenir de Mme Thibodeau. Dites-lui bien que je ne l'oublie pas, non plus que les attentions qu'elle a eues pour moi. Faites-lui mes meilleurs compliments et acceptez les souhaits que je fais pour la prospérité de votre famille croissante.



À L.-J. Papineau  
À Paris

Montréal, 25 septembre 1844

Mon cher Papineau,

Au cas que tu n'aies pas voulu te rendre à mon invitation de te rendre à Boston, j'ai à t'informer que la semaine dernière j'ai présenté au gouverneur un mémoire pour demander au gouverneur d'émaner un *warrant* pour être payé comme ton procureur de ce qui t'est dû. Aujourd'hui, j'ai vu Son Excellence pour lui demander ce qu'il avait décidé, vu que, quoique l'automne dernier j'eusse agi à ton insu, cependant je t'en avais informé, et que je désirais fort de pouvoir t'écrire par la malle qui part vendredi prochain. Il m'a répondu qu'il allait de suite le soumettre au Conseil exécutif, et ce soir M. Daly m'a informé qu'il était chargé de le présenter

demain. M. Daly a demandé la présence des conseillers pour demain, entre 9 et 10 heures, pour prendre ce sujet en considération. Je n'ai pas de doute sur le résultat, qui sera favorable.

Le Parlement est dissous et on va procéder de suite à de nouvelles élections. On espère avoir une majorité, quoique faible, en faveur du nouveau ministère. Si tu étais venu, je pense que tu aurais eu ta place. Il en serait peut-être encore temps. Au moins M. Masson, que j'ai vu ce matin, m'a dit que quoiqu'il t'eût écrit de ne pas venir pour le moment, cependant il s'était opéré tant de changements dans l'opinion publique et dans les circonstances du pays, qu'il pensait qu'il était à propos que tu revins[es] immédiatement, afin de soutenir M. Viger qui le mérite à tous égards. Je crois, moi, que nous avons à présent tout ce que le ministère prudent voulait avoir. Le gouverneur consulte le conseil, sur toute chose fait ses observations, et suit l'avis de la majorité, disant franchement qu'il s'en rapporte à leur avis, même quand quelquefois il inclinerait à un avis contraire; même au sujet des nominations.

Le Parlement nouveau est convoqué pour le 12 novembre, et le sera prochainement pour la dépêche des affaires de manière à s'assembler, je pense, vers le 20 du même mois. Je t'avoue que je t'écris très à la hâte dans ce moment où tout le monde est bien occupé. J'espère que Lactance et Amédée t'éciront. Le premier est arrivé aujourd'hui de la Petite-Nation. Il te dira comme il s'y est amusé, etc. J'y retournerai bientôt pour ma réélection.

C'est l'opinion de M. Masson que tu dois revenir immédiatement te faire élire représentant, au moyen de quelque signature d'un membre, et venir reprendre la chaire de l'Assemblée qui, dit-il, t'appartient de droit. Ainsi, point de temps à perdre. Je regretterais beaucoup que tu [ne] m'aies pas écouté. Il me semble pourtant que tu devrais plutôt t'en rapporter à moi, qui suis accoutumé à voir les choses de sang-froid, qu'à bien d'autres qui, j'en suis sûr, n'ont pas toujours su apprécier les circonstances où nous nous sommes trouvés, aussi bien que moi. Tout ce que j'exige de toi pour l'avenir, c'est de toujours accepter ce que l'on nous offre actuellement, quoique loin de ce l'on croit avoir droit d'obtenir. Un pied gagné met en état d'en gagner subséquemment deux ou trois. Les individus passent, il est vrai, mais la nation reste, et peut toujours recueillir les fruits de la modération de ses enfants.

Je vais me coucher. Adieu, je reprendrai ma lettre demain soir, si j'ai quelque chose de nouveau. J'ajouterai seulement que la proclamation pour la dissolution, quoique datée du 21, n'a été publiée que lundi soir 23 du courant.

27 septembre [1844]. Lactance vient de m'apporter la lettre d'Amédée dans laquelle j'inclus cette feuille déjà commencée et que je n'ai ni le temps ni la place de copier sur la demi-feuille que m'ont laissée mes bons et aimables neveux. Hier, le gouverneur a soumis à la considération du conseil le mémoire que je lui avais adressé pour tes salaires; et comme c'est devant le conseil, tu conçois que j'ai la bouche close. Tu vois qu'en dépit de ce qu'Amédée et Lactance peuvent réfléchir des sentiments que tu pouvais avoir sur les affaires de la province, et malgré les préjugés d'éducation, de tradition, qui naturellement doivent les entraîner pour ainsi dire irrésistiblement au soutien d'opinions démocratiques, et les faire pencher beaucoup en faveur de la position prise par les ex-ministres, cependant depuis qu'ils sont sur les lieux et qu'ils ont pu entendre discuter contradictoirement les affaires du jour, depuis la résignation jusqu'à ce jour, ils en sont venus à croire qu'il est plus utile, plus avantageux pour les intérêts de la province de suivre la nouvelle administration. Cherrier, qui n'a jamais, comme tu sais, été d'un caractère bien décidé, en est

rendu à dire «que la nouvelle ou l'ancienne administration prévale, aucune ne pourra nous faire de mal; il s'agit de décider laquelle fera donc plus de bien». C'est ce qu'il ne sait comment décider.

Ne sois pas surpris si en dépit de l'exigence de la loi qui demande d'un candidat une déclaration verbale ou écrite de qualification, tu te trouvais élu membre du Parlement pour quelque comté. Il est certain que quelques-uns veulent en faire la tentation. Ainsi, je te le répète, si tu n'es pas parti pour revenir, lorsque cette lettre te parviendra, mets-toi de suite en route par le premier *steamer* pour Boston; en y arrivant écris-moi et, si je ne puis aller m'aboucher avec toi, je t'enverrai M. Quesnel avec un autre ami honnête et sérieux, qui te mettront plus au fait des affaires dans une couple d'heures de conversation que tu ne pourrais l'être par six mois de lecture des journaux du pays, qui ne sont remplis que d'incriminations et de récriminations avancées sans preuve et tendant plutôt à enflammer les passions populaires qu'à éclairer et à diriger l'opinion publique. Je crois que tu me dois cette preuve de déférence. Pourquoi ne ferais-tu pas toi-même, pour un frère que tu connais mieux que qui que ce soit, ce que font tant d'étrangers, tant d'adversaires même, du rapprochement desquels et de leur retour à des vues plus justes et plus équitables, on peut dire que je sois en grande partie la cause? S'il fallait te dire bien des petites choses, tu me taxerais de vanité. Mais ce ne sont pas des paroles, ce seraient des faits, des actions que j'aurais à citer, et le temps me manque.

Adieu, voilà le moment de fermer ma lettre. Je finis en te répétant que quand je t'invite à revenir, outre mes propres sentiments qui me font te presser, je ne suis que l'écho d'un très grand nombre de gens honnêtes, éclairés et amis de notre patrie.

Ton frère affectionné et pour la vie.

D.B. Papineau



JBN Papineau  
Petite-Nation

Montréal, 26 septembre 1844

Mon cher Papineau,

J'ai reçu ta lettre par Lactance; lundi, j'avais reçu celle de ta maman par M. Alanson Cooke. Aurélie a dîné hier avec moi et a été coucher chez ses cousines Thompson. Zéphirine aura soin d'elle et de son petit bagage. Aujourd'hui, elles vont faire leurs emplettes. N'ayant pas la lettre de ta maman sous les yeux, je n'y puis répondre. Mais je ferai et ce qu'elle dit et ce qu'elle demande, sinon je lui dirai pourquoi. Je vais tâcher maintenant de te répondre.

La nomination des commissaires pour Lochaber était comme de raison décidée avant mon arrivée ici. Mais je tâcherai de savoir ce qu'il y aurait à faire.

Quant à l'élection, tu vois qu'il y en aura une générale au lieu de quelques élections partielles. Il fallait en venir à une décision sur la question de rencontrer ou de dissoudre le dernier Parlement, avant de pouvoir vous en rien dire. À présent, tout le comté en sait autant que moi sur ce sujet.

La seule difficulté que je voye à laisser Chalifoux hiverner en bas, c'est qu'il faudra lui avancer pour nourrir sa famille, sans qu'il puisse rien faire pour gagner leur vie. Tandis que s'il

réparait un peu la maison, il pourrait voir à son petit train de temps à autre et tirer de la clôture, ou faire quelques ouvrages utiles ou nécessaires qui l'empêcheraient de s'arriérer s'il était trop loin. Tu sens bien que s'il achète la terre que je lui proposais, ce n'est pas à moi à lui faire les bâtisses dont il aurait besoin. En lui donnant une partie de la ferme à cultiver, c'est lui faciliter les moyens de s'établir. Mais il ne doit pas s'attendre à ce que je l'établisse à mes frais.

Il sera mieux que [Louis] Berlinguet et Basile Sabourin aient chacun un contrat de son vendeur respectif par rapport à la facilité de l'enregistrement qu'il faut faire.

Les patates se vendent maintenant un écu le minot. Il faut les encaver avec beaucoup de précaution. Si au printemps on en pouvait faire descendre un ou deux mille minots de notre récolte, ce serait le moyen de faire un peu d'argent. Au reste, on en parlera quand j'irai là-haut.

Quant au changement des N<sup>os</sup> sur les terres de derrière, je te mettrai au fait du tout de vive voix : c'est impossible autrement. J'approuve que tu défendes de faire du bois à moins que les lignes ne soient tirées, de gré à gré ou autrement, pourvu que l'on en soit fidèlement informé.

Je n'ai pas d'argent pour acheter des vitres pour Dodo, ne pouvant rien avoir avant décembre prochain. Je tâcherai pourtant de me procurer la ficelle qu'il demande pour la pêche.

Je suis obligé de remettre, au moment où je vous verrai, à répondre à toutes vos questions sur la politique. Adieu. Je vous embrasse tous de tout mon cœur et désire bien de vous voir. Julie est en ville depuis lundi soir et travaille à s'emménager le plus tôt qu'elle le pourra.

Ton père affectionné.

D.B. Papineau

Lactance est bien content de son voyage<sup>340</sup> et dit que l'on vit bien à la Petite-Nation. Si je puis voir M. Alanson à son retour de Québec, j'enverrai par lui la pâte d'anchois et les sardines à l'huile. Quant aux prunes, pommes et poires, ce qui ne s'en est pas gâté a été mangé par Émery et moi. Je tâcherai de réparer cette perte pour vous quand je monterai. Aussitôt mon mois fini dans ma pension actuelle, j'irai rejoindre Julie, arrangée ou non. Je suis entré le 6 au soir, par conséquent je ne finirai que le 5 octobre au soir.

J'ai reçu la praline et m'en régale. Le raisin mûrira-t-il?



*Denis-Benjamin est représentant du comté d'Ottawa, commissaire des Terres de la Couronne, et membre du Bureau des travaux publics. Le Parlement est maintenant à Montréal. Gouverneur Charles Theophilus Metcalfe.*

Madame D.-B. Papineau  
Petite-Nation

Montréal, 31 octobre 1844

Ma chère Angelle,

Tu auras su par Newman à peu près l'heure à laquelle je suis embarqué dans le *Porcupine* qui, du fort vent contraire qu'il faisait, avait une barge en touée. Nous nous sommes rendus avec une augmentation de vent jusqu'à la baie des Atocas, et là il neigeait et ventait si fort que nous n'avons pu aller plus loin : on ne pouvait rien voir du tout et, pour ne pas aller s'échouer,



il a fallu jeter l'ancre jusqu'à ce que la lune éclairât assez pour nous permettre de continuer. Bien des passagers ont embarqué à L'Original allant à Bytown, pour ne pas perdre leur passage, quelquefois le *steamer* n'arrétant pas là en montant.

Nous sommes arrivés à Grenville avant trois heures; il a fallu une bonne heure avant que les stages-coaches fussent prêts, et on s'est rendu à Carillon au pas des chevaux seulement. Il y avait douze pouces de neige dans les chemins; nous étions dans les voitures d'été, les propriétaires de diligence n'ayant pas eu le temps de préparer leur voiture d'hiver,

On n'est parti de Carillon qu'après sept heures, et sommes venus jeter l'ancre à la Pointe-Claire. C'était impossible de voir pour pouvoir gouverner le vaisseau. Le vent était un vrai ouragan et la neige aveuglait. On s'est pourtant rendu à Lachine le même jour; avons encore pris les voitures d'hiver à cinq heures et demie et sommes arrivés à Montréal vers neuf heures et quart. Egan et Doyle, d'Aylmer, étaient à bord, et Alanson Cooke était déjà à Carillon lorsque je m'y suis rendu. George Kains est embarqué dans la diligence à Grenville. Ainsi, nous avons pu nous amuser, surtout en parlant des droits protecteurs de l'agriculture, etc. Je leur ai donné quelques leçons d'économie politique qui leur ont fait assez de plaisir pour qu'ils m'aient remercié.

J'ai vu le gouverneur hier. Le digne homme a perdu l'usage de l'œil droit et trouve que son œil gauche voit moins bien qu'auparavant. Il m'a félicité sur le succès de mon élection qui a été la plus heureuse. Tous mes autres collègues ayant eu plus de troubles. M. [Denis-Benjamin] Viger ayant perdu son élection au comté de Montréal après l'avoir perdue à Richelieu. Dans ses remerciements aux électeurs de Richelieu, [Wolfred] Nelson, après avoir insulté et calomnié M. Viger avant l'élection, a été jusqu'à dire qu'après tout lui, M. Nelson, n'était pas sûr que M. Viger dans sa dispute avec les ex-ministres n'avait pas raison. Vous verrez par les papiers qu'il y a toute apparence que le gouverneur aura une majorité dans la Chambre. On pense que le résultat des élections dans le Haut-Canada donnera à l'administration actuelle 30 ou 32 membres, et au moins 17 dans le Bas, à part de 8 ou 10 douteux qui seront pour l'administration, si elle vient de l'avant avec des mesures libérales. Le gouverneur le sait et dit qu'ayant toujours été libéral il continuera tel.

Il n'y a encore que MM. Morin, Viger et moi ici du Conseil; M. Draper était attendu hier, mais il aura été retardé sans doute par le mauvais temps. MM. Daly et Smith ayant gagné leurs élections ne tarderont pas non plus à arriver, et alors on procédera aux affaires.

En arrivant ici, chez Julie, j'ai trouvé Marguerite malade, cela donne beaucoup de fatigue à Julie. Ézilda travaille comme une vraie fille de ménage, est pleine d'attention pour sa mère, ses frères, cousin et oncle. J'ai vu Cherrier hier un moment, ainsi que M. Viger. M. Colville est élu pour Beauharnois. On disait hier qu'il n'était pas sûr que M. Baldwin gagnât son élection. Ce serait un beau coup et une espèce de compensation pour le rejet de M. Viger si M. Baldwin n'était pas élu. Mais ce serait malheureux de voir que deux hommes aussi honnêtes et respectables sous tant de rapports, que ces deux citoyens distingués fussent ainsi mis de côté à force d'intrigues, au moins pour M. Viger. Quant à M. Baldwin, son rejet me surprendrait moins, les partis étant trop égaux dans le Haut-Canada pour que l'on puisse longtemps compter sur la prépondérance de l'un ou de l'autre. Courez donc maintenant après la popularité! Le ton des ex-ministériels commence visiblement à baisser et ils ne se targuent plus tant du support que devait leur donner l'opinion publique.



Julie a reçu une lettre de Papineau dimanche dernier, en date du 30 septembre. Il n'avait pas encore reçu la mienne du commencement du même mois, partie d'ici le 12. Il était bien portant, avait appris par un mot d'Amédée ma nomination projetée et ne savait encore s'il viendrait cet automne, ou bien s'il irait passer l'hiver en Italie. Il inclinait pourtant beaucoup à ce dernier parti.

Pas de nouvelles encore de Saint-Hyacinthe. Pourtant on s'attend à ce que Dessaulles perdra. Probablement qu'on saura le résultat aujourd'hui, mais trop tard pour que je puisse vous en parler. Les papiers vous le diront. Je vais tâcher aujourd'hui de commencer à remplir le mémoire. Émery ayant été indisposé et accablé d'ouvrage, n'a pu rien faire de ce que je lui avais demandé.

Adieu. Je vous embrasse tous; Julie et ses enfants, ainsi qu'Émery en font autant. Voilà l'heure d'envoyer ma lettre à la poste. Je ne sais quand je vous écrirai encore.

Ton ami affectionné par habitude.

D.B. Papineau



JBN Papineau, Esquire, A.P.M.  
Petite-Nation

Montréal, 3 novembre 1844

Mon cher Papineau,

J'ai écrit à ta maman après mon arrivée à Montréal; c'est à ton tour à présent. J'ai dit à M. Cooke que je voulais faire un village près du moulin. Il consentait à mettre de côté pour cela ce qu'il a de terrain entre le chemin de Roi et le bas du coteau. Je pense qu'avant de faire aucun plan, il serait peut-être mieux que M. Cooke me vendît ce terrain-là pour être moins gêné dans la distribution des emplacements, des rues et dans les prix. S'il voulait me le céder pour un prix raisonnable, je le prendrais, après toutefois que j'aurais réussi à acquérir celle de Clifford & Gagnon, ce qui n'est pas encore fait.

Je mets de côté pour le moment le projet de bâtir un moulin à carder mû par des chevaux, pour adopter celui d'en faire construire un sur le ruisseau du moulin en bas de mon jardin. Amédée et Lactance goûtent ce projet, et je vais m'en occuper. En attendant, on pourrait faire charrier sur le lieu la pierre qui est arrachée sur le coteau de la terre où demeure Charles Hillman, par les gens qui doivent au seigneur; mais il faudrait qu'elle fût toisée à mesure et comme il faut, sans être trop proche de l'endroit où on aurait à l'employer.

Dans les concessions de Saint-Joseph et Saint-Louis, il faut avertir les gens que si leurs rentes pour les deux dernières années ne sont pas payées au 1<sup>er</sup> décembre, ils seront poursuivis le premier terme de janvier. Il faudrait en conséquence s'entendre avec Tucker pour fixer les prix auxquels on prendrait les grains, autres que le bled. Il faudrait donc pour cela tâcher de faire disposer le hangar dans la grange.

Louis Dessaulles est arrivé hier en ville après avoir perdu son élection, par tricherie, dit-il, et mauvaise foi de ses adversaires. La famille était bien portante. Il doit venir dîner aujourd'hui avec nous, et nous allons le régaler de la nouvelle que dans le cours du mois nous allons quitter

notre logement actuel et allons aller occuper dans la Petite rue Saint-Jacques, presque vis-à-vis l'ancienne maison de M. McDonnell, notre voisin du temps de nos jeunes années, la maison de M. Judah, qui part dans le cours du mois avec sa dame (fille du Dr Kimber) pour faire un voyage d'Europe devant durer plusieurs années. Nous nous y trouverons un peu plus au large quant au logement dans la maison, et infiniment mieux quant à la cour, caves, dépendances, privés, galerie, etc., qui sont très peu de chose dans notre habitation actuelle. On s'y trouvera aussi plus rapproché et de la famille et des lieux habituels de nos affaires.

Je marquais dans ma dernière lettre, je pense, que M. Baldwin avait perdu son élection. Ce n'était qu'une rumeur qui ne s'est pas confirmée. On ne sait pourtant pas encore s'il l'a gagnée ou perdue. Peut-être le saura-t-on ce soir ou demain matin.

Il est probable que le Parlement sera convoqué pour le 25 courant. Cela sera décidé demain.

Les ex-ministériels ont un peu baissé le ton. Quelques-uns des papiers ministériels actuels calculent que l'administration aura dans l'assemblée un parti de 50 membres contre 34. Il y en a qui commencent déjà à traiter du choix de l'orateur qu'ils veulent faire tomber sur M. Morin.

Dans ma prochaine, je t'envverrai quelque argent pour payer divers petits comptes que tu m'as dit devoir. Ou plutôt, marque-moi ce que tu en voulais avoir pour cet objet; et, à mesure que tu retireras quelque chose pour le seigneur, tu le prendras et je le remplacerai ici. Toutes les économies que tu pourras faire, je les placerai avec les miennes dans la Banque du peuple. Le terme moyen de ce qu'elle a payé à ses actionnaires, depuis son établissement, a été 7¼ % par an. Comme les directeurs ont eu une charte d'incorporation et qu'ils sont autorisés à augmenter leur capital, que leurs livres pour ouvrir les souscriptions et donner les parts ne sont pas encore ouverts, qu'ils ne le seront guère dans le cours du mois, ils accordent sur le pied de 4 % par an sur les argents qu'on dépose à leur banque, en attendant qu'on prenne des parts qui sont de 12,10 £ chacune. J'ai payé ainsi pour moi 75 £, et Émery, 25 £. Aussitôt ton compte de recensement réglé avec Émery, s'il reste quelque chose, j'en ferai autant pour toi. Si Madsem pouvait retirer ce qu'elle a prêté à son beau-frère, je lui conseille de le placer de la même manière; tant que, les uns ou les autres, nous pourrions nous passer des revenus, on les laissera accumuler afin d'assurer des ressources pour le vieil âge des parents et l'éducation des jeunes. Ainsi, activité et économie doivent être les mots d'ordre. Je n'en pourvoirai pas moins autant que possible à tous les petits besoins.

Ni Émery ni moi n'avons encore pu nous occuper du mémoire par manque de temps. Tout ce que j'ai pu faire a été de retenir un poêle pour Charles Hillman. Si je ne puis envoyer de tuyau avant les traînages, vous pouvez toujours prendre le tuyau du poêle d'en haut pour le poêle à fourneau de la cuisine. Les deux poêles sourds pouvant encore suffire pour tenir le haut tempéré jusqu'aux grands froids. J'espère que vous aurez trouvé moyen, en dépit de la neige, de ne pas exposer mes tulipes à se perdre et que tu pourras aussi mettre mes vignes à l'abri, sans négliger l'établissement des animaux. La neige vous a encore pris au dépourvu. Il faut espérer que ce sera pour la dernière fois, et qu'à l'avenir on n'aura pas à tout avoir à faire au dernier moment. Je pense bien que ta maman ne peut plus faire beaucoup de fromage : plus elle en aura, plus nous serons contents. J'en ai mangé d'excellent et très bien affiné chez Cherrier, le jour de la Toussaint.

4 novembre. Rien de nouveau à vous dire depuis hier. J'achève ma lettre ce matin à la chandelle, pour aller ensuite au marché. Il y a toute apparence que je vais être le pourvoyeur

ordinaire. Les perdrix ne sont pas bien chères : j'en ai payé 44 sols le couple. Si tu peux en acheter à 30 sols le couple et les garder, soit dans la glacière ou autrement, et les envoyer aux premières traînes, fais-le. Tu peux faire dire cela aux gens de derrière, tu les prendras à compte des rentes, ou bien donne-leur un chelin du couple, en argent.

Adieu. Ici, on vous embrasse tous; moi plus que les autres.

Ton père affectionné.

D.B. Papineau



À JBN Papineau

Montréal, 11 novembre 1844

Mon cher Papineau,

Samedi, Émery a fait embarquer plusieurs effets à bord du *Gem* pour être débarqués au quai de Vickers<sup>341</sup>. Comme je n'ai pu savoir samedi, ni hier, ce qui avait été envoyé, je n'ai pu écrire par la poste de ce matin. Ainsi donc, il doit y avoir un ballot contenant :

|                                                 |         |
|-------------------------------------------------|---------|
| 1 pièce coton rayé, 65 vg à 9 <sup>d</sup>      | 2,8,9 £ |
| 2 p. indienne à 18/6 chaque, 37/;               |         |
| 1 fil noir 3/6                                  | 2,0,6   |
| 2 fil blanc et gris 2/3=4/6                     |         |
| 6 poches à 1/5 : 8/6                            | 0,13    |
| 2 mine de plomb 7d½                             |         |
| ½ boîte raisin à 13/=6/6                        | 0,7,8   |
| 1 poêle double 65/                              |         |
| 10 gal. huile à lampe 4/=40/                    | 5,5     |
| 10 gal. huile de marsouin ¾=33/4                |         |
| 2 cruches à 3/ : 6/                             | 1,19,4  |
| 21 feuilles tuyau 6 <sup>d</sup> : 10/6         |         |
| 6 secondes à 7½ : 3/9                           | 0,14,3  |
| 1 <i>gallows pipe</i> (j'en avais demandé deux) | 0,7,6   |

Aussi trois quarts de pommes pour la maison, je ne sais à quel prix, mais les fameuses sont de 16/. J'en ai aussi envoyé deux quarts à Louise, un de fameuses et un de sauvages. On les a achetées si tard, faute de temps, qu'on les a payées plus cher qu'on ne l'aurait fait plus tôt. Les poches ont été mises par mégarde dans le *paquet*. Elles étaient pour la maison d'ici. Vendez-les. J'envoie le poêle de charbon, il n'est pas encore payé; ainsi, qu'il fasse diligence pour m'en envoyer le montant. Le raisin a aussi été mis par mégarde; mange-le, la dépense n'en est pas grande. J'ai acheté de l'amidon 33#, mais il faut le partager ici, vous en recevrez votre part quand j'aurai une occasion pour l'envoyer. Le reste du mémoire a été mis entre les mains d'Émery pour Onésime. Les chemins ont été si mauvais que je crains bien qu'elle n'ait encore pu rien faire. Tu ne saurais croire combien Émery et moi avons peu le temps de nous occuper de nos affaires particulières. Ainsi, patience.

Tâche, aussitôt que tu le pourras, de régler avec M. Tucker pour les bois coupés sur nos terres et du seigneur, etc. Tu pourras vendre le bois sur la terre de Joseph Carrière, côte Saint-Amédée. Point de nouvelles du compte de McBean. Je n'ai pas ta dernière lettre sous les yeux, je n'y puis répondre plus au long. Je la verrai ce soir et finirai ma lettre pour la poste de demain.

J'ai reçu une lettre de ton oncle, du 15 octobre. Il va aller passer l'hiver en Italie, suivant toute apparence. Je n'ai pas le temps de lui écrire par la poste qui part aujourd'hui. J'écirai par M. Judah qui part samedi avec sa dame. Demain, M. Judah fait son encan et peut-être samedi serons-nous dans sa maison. Je m'en vais au Conseil. Adieu.

12 [novembre]. Si tu pouvais avoir une occasion, envoie-moi mon étui de mathématique et, ma lettre reçue, profite des deux premières soirées qui en suivront la réception, pour mettre de côté les Ordonnances du Conseil Spécial et des statuts du Parlement depuis l'Union, qui appartiennent à M. Cooke; puis mets tous les autres dans une caisse et envoie-les-moi de suite par la ligne régulière au Bureau des Terres de la Couronne. Tu y mettras aussi la carte sauvage de la Petite-Nation. Je désire aussi de savoir si Charles Hillman a mesuré combien il y a depuis le chemin de Roi jusqu'à l'endroit où l'eau monte ordinairement, le printemps, dans la ligne entre Clifford et moi, dans la ligne ouest du jardin, et dans la ligne entre M. Cooke et N. Cummings; aussi combien M. Cooke demanderait pour cette étendue de terrain en par lui gardant la prairie, au-dessous de l'endroit où l'eau monte.

Quant aux miliciens, qu'ils fassent une déclaration sous serment ou affidavit, spécifiant le temps de leur service, le nom du capitaine sous lequel ils auront servi, le bataillon et autres particularités, qui nous mettront à même, par les livres et listes de paye des milices, de vérifier leurs services et leurs assertions, et envoie-les. Je n'ai pas pu aller voir Dalaire. Je vais tâcher d'y envoyer Lactance, et vous en enverrai des nouvelles quand j'en aurai.

Je n'ai pu trouver le temps d'aller voir Aurélie qu'une fois. J'y vais en portant ma lettre à la poste. Elle a été et est un peu indisposée, et Lactance va lui porter quelques petites pensées. Il l'a vue hier avec Émery. Elles n'ont jamais permission de sortir pour aller voir leurs parents; et son indisposition n'est pas assez grave pour qu'elle sorte. Elle ne le demande pas non plus et se trouve bien au couvent.

Adieu. Je vous embrasse tous, savoir Angelle, Madsem, Adeline, et toi aussi, sans oublier la ricanieuse Edwidge. Mes saluts et amitiés à tous nos gens.

Ton père affectionné.

D.B. Papineau

À garder par rapport au compte.



Robert Nelson<sup>342</sup>, écuyer, M.D.  
New York

Montréal, 16 novembre 1844

Mon cher monsieur,

Madame Papineau, ma belle-sœur, m'a communiqué votre lettre du 16 octobre dernier, datée de New York et réitérant la demande que vous aviez faite par votre lettre du 9 octobre 1843 du paiement du compte que vous avez contre L.-J. Papineau, mon frère.

Elle m'a aussi remis un compte contre moi de 10/. Nous n'avons tous certainement qu'à vous remercier de la patience que vous avez eue. Nous ne pouvons dans ce moment que vous donner un acompte de 25 £ (vingt-cinq louis courant) que j'inclus dans cette lettre et dont le bordereau est ci-bas. Soyez persuadé que je ferai tous mes efforts pour vous faire toucher la balance aussitôt que possible.

Veuillez bien me croire, mon cher monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

D.B. Papineau



George R. Burke<sup>343</sup>, écuyer  
Bytown

Département des Terres de la Couronne  
Montréal, 27 novembre 1844

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer qu'il a plu à Son Excellence de vous nommer agent résident de ce département pour le district de Dalhousie, en vertu de l'Acte pour la vente des terres publiques.

Pour éviter tout malentendu relativement aux émoluments, je dois vous déclarer que vous ne recevrez pour salaire qu'une simple commission sur les deniers qui seront versés entre vos mains.

Cette commission sera de 5 pour cent sur les premiers 2000 £, et de 2½ pour cent sur toutes les autres sommes que vous percevrez ensuite, dans le courant de l'année.

Il ne vous sera rien alloué pour dépenses contingentes.

Qu'il soit bien entendu que vous n'êtes nommé qu'à la condition expresse que, si, par quelque cause que ce soit, vos services n'étaient pas requis, ou que les limites de votre district venaient à être changées, ou les émoluments de votre charge diminués, vous n'aurez aucun recours contre le gouvernement pour être indemnisé.

Par un ordre en Conseil, chaque agent est tenu de donner caution qu'il remplira fidèlement ses devoirs, lui-même jusqu'à concurrence de 2000 £, et ses cautions pour la même somme.

Je dois donc vous prier, si vous acceptez la charge, de vouloir bien m'adresser les noms de deux ou plusieurs sùretés, propriétaires de biens-fonds, pour les fins exprimées plus haut, indiquant leur état ou profession, le lieu de leur résidence, et la désignation de leurs propriétés.

Le cautionnement devra être enregistré.

(Signé) D.B. Papineau

P.-S. Dans le cas où il serait fait des octrois gratuits dans votre district, en vertu de la 26<sup>e</sup> section de l'Acte des Terres, vous en prendrez la surveillance sans autre rémunération.

(Signé) D.B.P.



À JBN Papineau

Montréal, 2 décembre 1844<sup>344</sup>

Mon cher Papineau,

Ta dernière m'a fait plaisir, m'ayant appris que tu avais reçu les effets que je t'envoyais, à l'exception du raisin. Je ne sais si la chose vaut la peine d'être réclamée, surtout vu que je n'en ai pas le temps, ni Émery non plus. On n'a pas encore pu avoir les copies de contrat que tu avais demandées, et je ne sais quand on le pourra. Émery est très occupé; moi, encore plus.

Je commence à t'écrire de dans la Chambre où je me suis rendu quelques minutes d'avance pour attendre mes collègues. Dans une heure, probablement, les débats vont commencer. Tu as dû voir comment on a déjà commencé à m'équiper dans *La Minerve* et le *Pilot* pour mon vote en faveur de M. MacNab. Comme si on pouvait s'attendre à ce qu'un membre de l'administration pouvait donner son vote en faveur d'un homme qui a fait et fait encore tout son possible pour tuer politiquement l'administration dont il fait partie! Il faut vraiment avoir une effronterie sans pareille, dans nos adversaires, et une cordialité bien aveugle dans leurs supports, pour penser qu'ils pussent raisonnablement concevoir l'espérance que je pouvais mettre cette considération de côté. N'ayant pas ta lettre avec moi, j'achèverai ma réponse ailleurs.

Louis Dessaulles est en ville depuis plusieurs jours. Il attend demain une requête de Saint-Hyacinthe pour contester l'élection du Dr Bouthillier, et se propose de la faire présenter de suite.

Hier, j'ai pour la première fois commencé à faire des visites aux membres de la Législature, mais je n'ai pu finir et ne sais quand je finirai. Il va sans dire que je n'ai reçu aucune visite d'aucun du ci-devant ministère résidant à Montréal. Je tiens mon quant à moi sur ce sujet. Ce que c'est qu'un changement de situation!

4 décembre. Me voilà encore en Chambre, écrivant quelques lignes sans avoir pu ni retrouver ta lettre ni continuer d'écrire. Nous voilà sur le champ de bataille, les matières de routine sont commencées. Ne sachant que dire, je vous dirai qu'il n'est pas venu une seule tinette de sardines cet automne; que si vous voulez de l'anguille salée, on me la fait 10 piastres (dix) le quart de Québec. Que tous les effets du mémoire que vous aviez demandés à moi sont achetés; que si Édouard vient, je les enverrai par lui, si toutefois Adeline et Madsem m'ont écrit alors, sans quoi rien pour rien.

9 [décembre]. Je viens de recevoir votre lettre de ta maman et de tes étampes, du 6 du courant. J'avais dit à Émery de finir celle-ci, et il n'a pu le faire. Tu verras par les papiers que sur l'adresse après des débats de trois jours, l'administration l'a emporté de six votes seulement. Je communiquerai ta lettre à Émery à 1 h, si je puis sortir, sinon ce soir. On me fait mener une vie de chien, j'espère que je n'y tiendrai pas longtemps, mais pendant que j'y suis je voudrais obtenir deux ou trois mémoires que je juge importants, si on me refuse, je me retire.

J'ai apporté tes deux dernières lettres en Chambre pour tâcher d'y répondre. Jean-Baptiste Tivierge peut déclarer par affidavit que son frère a servi, et la période de ses services, etc.

Je suis obligé de finir ma lettre avant le temps, sans pouvoir répondre autre chose que demain matin, je tâcherai d'écrire plus au long dans une autre lettre.

Adieu. Je vous embrasse tous et me dégoûte tous les jours davantage de la vie de chien que l'on me fait ici.

D.B. Papineau

Envoye-moi donc ma montre par Henry. Je tâcherai de la vendre et en acheter une d'or tout enrichie de diamants et pierres précieuses, qui ne pourrait peut-être pas coûter plus de 2,5,0 louis.

Croyez-le si vous pouvez; mais moi, je ne suis pas si fou.



M. L.-J. Papineau  
À Paris<sup>345</sup>

Montréal, 22 décembre 1844

Mon cher Papineau,

Tu vois que commençant ma lettre tout à fait en haut, c'est que je me propose de la faire longue. Toujours est-il que je veux profiter de l'occasion de M. Masson qui, ainsi que plusieurs de nos compatriotes canadiens, va partir mardi prochain [24 décembre] pour l'Angleterre. On me dit qu'il ne se propose pas d'aller te rejoindre en Italie où probablement tu recevras celle-ci. Tu sais bien que dans les affaires publiques comme je le suis, ayant entièrement abandonné à mon fils aîné la conduite de mes affaires privées, et par conséquent ce qui regarde les hommes à la Petite-Nation, je ne pourrai te donner sur la famille les détails que je laisse à Julie et à tes enfants, qui ont le loisir de s'en occuper. Et avant d'entrer en matière sur la situation actuelle de nos affaires, permets-moi de te donner un avis essentiel. Ne te prononce pas sur nos affaires : tu es trop loin pour pouvoir apprécier ce qui se passe ici et les motifs qui font agir et les ministres actuels et leurs prédécesseurs qui forment l'opposition. Je puis t'assurer que M. Hudon, avec qui tu as eu des conversations sur le Canada a été à mon avis d'une extrême imprudence et que divers propos qu'il a rapportés t'ont gravement compromis et les tiens aussi. Tu vas te trouver en communication continuelle avec M. Judah, qui correspond journellement avec ses amis d'ici, et tu ne saurais croire avec quelle mauvaise foi on en agit envers nous; ainsi, sois, sur ce qui concerne les affaires politiques, d'une discrétion à toute épreuve. On en est rendu à exciter tous les sentiments de jalousie dont malheureusement nos compatriotes sont trop susceptibles, contre une famille dont tous les membres ont toujours été dévoués aux plus chers intérêts de leur patrie, qui ont même sacrifié leurs intérêts personnels pour promouvoir souvent malgré eux le bien-être politique et civil de leurs concitoyens.

Ceci posé, je te dirai que le résultat des élections a été tel dans le Haut-Canada que l'administration se trouve soutenue d'une majorité un peu étrange, tandis que dans le Bas-Canada la majorité lui est contraire, ce qui nous place dans un état bien anormal. Et pourtant il ne faut pas abandonner la partie. La réponse à l'adresse du trône a été emportée par une majorité de

six seulement. J'ai pour la première fois parlé dans la Chambre et *La Minerve* m'a fait dire de vraies bêtises, même des stupidités; et pourtant la *Gazette de Montréal*, *Le Canadien*, *L'Aurore* ont publié à peu près au juste ce que j'avais dit, à quelques suppressions près qui ne feraient que rendre encore plus forte la position que j'avais prise. Après les attaques les plus calomnieuses et les plus personnelles, j'ai, au dire même de plusieurs de mes adversaires, répondu avec une modération que l'on n'avait pas lieu d'attendre; mais *La Minerve* n'a pas voulu revenir sur ses pas. J'avais au commencement de la session donné avis que le 20, c'est-à-dire avant-hier, je ferais motion pour une adresse à la Reine, demandant le rappel de la clause de l'Union qui proscriit l'usage de la langue française dans les matières et archives parlementaires. On a voulu regarder cela comme une ruse. Qu'il en soit ce qu'on voudra, toujours est-il que la motion a été secondée par M. Moffatt et soutenue unanimement par la Chambre sans une seule voix d'opposition ou réclamation. Et si tu as occasion de lire mon discours, tu devras voir que cette unanimité a dû être le résultat de mes observations précédentes. M. La Fontaine m'en a fait publiquement ses remerciements; mais sa conduite à mon égard n'en est pas changée : ni de lui ni de ses collègues, non plus que de ceux qui agissent avec lui, à très peu d'exceptions près, je n'ai pu recevoir au moins les égards, les attentions extérieures que l'on se doit les uns les autres dans la vie privée. Pourtant je te dirai qu'aujourd'hui même j'ai eu le plaisir d'avoir une longue conversation avec M. Girouard, qui est en ville depuis huit jours, et que je n'avais pas eu occasion de voir lors des propositions qui m'avaient été faites d'entrer dans l'administration, ni depuis. Et, quoique dans les dernières élections il ait pris une part très active en faveur des ex-ministres, après lui avoir fait l'exposé succinct des conversations que j'avais eues avec le gouverneur, en différentes occasions, avec quelques-uns de mes prédécesseurs, les principes qui m'avaient dirigé, lorsque je lui ai fait la question suivante : En supposant que vous eussiez comme moi fait la folie d'entrer dans les affaires publiques, après avoir vu, entendu et connu ce que je viens de vous dire, pensez-vous que vous auriez pu, que vous auriez dû agir autrement que je n'ai fait? Il m'a répondu franchement que non et qu'à ma place il en aurait fait autant; qu'il était impossible, après la collision qu'il y avait eu entre le gouverneur et les ex-ministres, il était impossible qu'il pût agir avec eux ou consentir à les rappeler. Et tu sais qu'il n'est pas homme à flatter, ou à cacher ses sentiments. Ainsi, voilà donc un de mes anciens amis de ramené!

J'espère que quand les contestations d'élections seront terminées, sujet qui ne peut manquer d'aigreur, plusieurs autres se rapprocheront de moi. Il y en a quatre ou cinq qui maintenant même consentent à discuter quelques points d'une manière amicale en conversation privée, et quand je suis avec eux il est rare qu'ils ne me donnent pas gain de cause. Ne va pas croire que ce sont de ces gens qui ne peuvent et ne savent avoir d'opinion à eux. C'est le contraire. Lacoste et Franchère sont de ce nombre. Peut-être dans une autre session ne me trouvera-t-on pas aussi criminel que l'on veut maintenant le faire croire.

L'affaire de tes arrérages en est rendue à être mise sur les estimés, et je n'attends aucune opposition à leur vote. Elle avait été référée aux officiers en loi de la Couronne, qui, membres de l'administration et nouveaux, n'osaient pas prendre sur eux une responsabilité semblable au commencement de leurs fonctions. J'ai dû respecter leurs craintes, agissant en ce cas comme en bien d'autres, de tâcher d'obtenir d'une autre manière qui n'a pu l'être de prime abord. Comme dans ton avant-dernière lettre tu paraissais résigné à attendre, sachant bien que ce



ne pouvait manquer d'être accordé à la fin, tu sens bien que, regardé par rapport à toi comme personnellement intéressé, j'ai dû mettre plus de délicatesse dans mon insistance que je n'en aurais mis s'il s'était agi de rendre justice à un étranger. C'est un des inconvénients attachés à notre parenté. Je me flatte que tu le trouveras compensé sous d'autres rapports.

M. D.-B. Viger nous cause de l'embarras par la persistance qu'il a mise à ne pas aller au conseil. Il aimerait mieux être à la Chambre où il a encore assurance d'entrer. On est après tenter une chance, mais si elle manque il est aussi décidé à monter au conseil. L'animosité est vraiment personnelle contre lui. Ses prédécesseurs veulent absolument faire croire qu'il ait agi pour les supplanter, ce qui est faux, et ils le savent. Mais il faut donner le change. L'automne dernier, ils ont trop ouvertement exprimé la certitude qu'ils avaient que le gouverneur, sous dix ou douze jours, serait forcé de les rappeler en masse en sacrifiant M. Daly. Se croyant trompés dans le calcul, ils s'opposent d'autant plus à M. Viger qu'ils se sont mis dans la tête que sans lui il aurait fallu que le gouverneur s'en allât et qu'ils revinssent au pouvoir : *inde irae*<sup>346</sup>. Vraiment quand je vois l'acharnement de mes compatriotes à se déchirer les uns les autres, je ne puis m'empêcher de me réjouir de ce que leurs projets d'indépendance n'aient pas réussi : ils se seraient mangés et détruits les uns les autres. Encore une fois, ils ne sont pas assez mûrs pour se gouverner eux-mêmes. Je dirai plus, mon cher Papineau, je dirai que si tu étais ici, si tu avais connaissance de tout comme je l'ai tous les jours, tu penserais, tu agirais même comme moi. Quant au gouverneur en particulier, je puis te dire avec la conviction la mieux raisonnée et formée d'après les observations les plus impartiales depuis que je suis dans le ministère, que, s'il était connu il serait estimé et aimé à l'égal de sir Charles Bagot. Combien de fois ai-je désiré qu'il fût possible de rendre les délibérations du Conseil exécutif publiques, afin que le public pût se convaincre de sa droiture, de sa franchise, de la sûreté de ses motifs et, qui plus est, de ses actions, de son intégrité et en même temps de son habileté et de son habitude des affaires! Je n'ai jamais été le panégyriste des hommes en pouvoir, je n'ai jamais été assez aveugle pour me laisser prendre aux apparences, mais en même temps je crois être capable d'apprécier les hommes et les choses avec impartialité. Et, soit dit sans orgueil, je ne pense pas être assez dénué de talents et d'expérience pour ne pas être capable de former un jugement correct de ce qui se passe sous mes yeux.

Je t'assure que je travaille, et beaucoup. J'ai préparé un bill d'éducation qui, je le pense, sera satisfaisant; je suis après préparer un bill de municipalités. J'en ai montré le projet à quelques amis, j'en ai exposé le plan à d'autres et il paraît les satisfaire; j'aurai aussi à préparer de grands changements dans les lois des chemins. Ce sont là les principales mesures que j'ai prises pour ma tâche, outre les affaires de mon bureau, les affaires de routine et ordinaires du conseil auxquelles il me faut prendre part journellement, et les mesures générales de la législation à introduire. On s'occupe, et le travail est assez avancé pour être soumis à la législature, à l'expiration d'un congé que nous nous sommes donnés à partir du 20 décembre jusqu'à 7 janvier, de remodeler à neuf notre système financier et de douanes. Il est de fait que l'élévation des droits votés en 1841 met dans la poche des contrebandiers environ 26 000 £ par an qui reviendront au trésor provincial au moyen des modifications que nous ferons aux lois de revenus. Je ne profiterai pas du congé pour aller à la Petite-Nation : c'est trop loin et j'ai trop à faire; mais je pense prendre quatre jours pour aller à Maskinonge et, en passant, à Saint-Marc, dont Toussaint<sup>247</sup> est curé. Ce sera là toute la diversion que je pourrai me permettre.

Après la session, je veux m'occuper d'un système de lois d'élections uniformes pour les deux sections de la province, en modifiant un peu celui qui a été introduit, il y a deux ans, et qui, quoique meilleur que ce qui existait précédemment, compte encore bien des lacunes à remplir; d'y ajouter tout ce qui pourra concerner les élections contestées. Ensuite de refondre entièrement notre système hypothécaire et les inscriptions qui doivent en être la conséquence. J'espère qu'avec quelques secours je pourrai compléter ces deux mesures et peut-être quelques autres pour la seconde session de ce Parlement. Que je le fasse ou non, quand je n'aurais fait que ce que j'ai fait, c'est-à-dire obtenir le pardon et le rappel des exilés, justice en faveur des miliciens, paiement de tes salaires arriérés, rétablissement de la langue française, je pense que ma carrière politique n'aura pas été sans avantage pour mes compatriotes.

Ah! que je désirerais passer quelques heures avec toi pour pouvoir te mettre au fait de toutes mes démarches et des tribulations que j'ai éprouvées depuis le mois d'octobre! Combien j'ai désiré de fois d'avoir tes secours! Car je ne puis m'empêcher de croire que mieux informé que tu ne l'es, tes vues auraient coïncidé avec les miennes. J'ai agi d'après le principe qu'il ne fallait pas se désespérer, mais que l'on devait toujours tirer le meilleur parti des circonstances où les événements nous ont placés, et je crois n'avoir pas manqué de prudence ni de sagacité même, en me mettant presque tous mes compatriotes à dos, au moins pour un moment. Le temps est un grand maître et j'attends beaucoup de lui. Je suis aux aguets, prêt à profiter de tout pour notre avantage commun.

Il est bien difficile de pouvoir te mettre au courant de notre politique; j'entends autant des moyens d'attaque et de défense des partis, *in or out*, comme l'on dit. Il faudrait le loisir de composer un traité politique et une histoire exacte et même minutieuse de tout ce qui s'est passé depuis ton départ; détailler les prétentions réciproques, les concessions mutuelles qu'il a fallu se faire de temps à autre, et comment d'événements en événements nous en sommes venus au point où nous en sommes. C'est un travail qui demande plus d'habileté et de temps que je n'en ai, mais que je saurais fort bien juger s'il était fait par un autre. N'en sommes-nous pas tous là? Ne trouvons-nous pas tous, et ne le prouvons-nous pas par notre conduite, qu'il est infiniment plus facile de blâmer ce que font les autres que de faire mieux ou même quelquefois aussi bien? Mais il faut finir.

Je me flatte qu'au printemps tu reviendras parmi nous, que tu ne reviendras pas avec des idées d'optimiste pour tout ce qui se fait ailleurs, de pessimiste pour tout ce qui se fait ou peut se faire ici; et que comme moi tu penseras qu'il vaut infiniment mieux tirer parti des circonstances où nous nous trouvons, en tâchant d'améliorer notre sort par des moyens pratiques, plutôt que de nous laisser emporter dans le vague tourbillon de théories politiques non applicables à notre état de société mélangée et dépendante. Tu me diras peut-être : avec des idées semblables on se laisserait écraser sans rien dire. Mais ma réponse est prête et péremptoire. Quand on est faible, on prie ou demande, on supplie même. Quand on est fort, on ne demande pas; on dit : ceci est à moi, je le prends, m'en empêche qui l'osera. Eh bien! développons nos ressources, multiplions nos forces, augmentons nos moyens matériels au moyen de la paix et par l'absence d'une agitation inutile. Bientôt notre heure sonnera, et dans notre force nous dirons : nous sommes libres parce que nous voulons et pouvons l'être; nous en empêche qui pourra.

Julie m'a communiqué ta dernière lettre et j'ai lu à M. Viger la conversation que tu y rapportes au sujet de la politique de l'Angleterre vis-à-vis du Canada. Je t'en remercie, j'en

ferai peut-être usage en temps et lieu, quoique les craintes que tu marques devoir avoir été éprouvées en Angleterre, doivent être sinon tout à fait calmées, au moins de beaucoup diminuées. N'importe. Tu vois que l'on a réussi à faire en sorte qu'elle abandonne au Parlement provincial le vote d'une liste civile. L'opposition qui l'a voulu pendant qu'elle était au pouvoir ne s'y opposera pas, et nous ne serons pas assez fous pour ne pas empêcher la métropole de revenir sur ses pas. De plus, en demandant unanimement dans les deux branches délibératives de la législature le rétablissement de la langue française, nous avons attaqué les deux dispositions les plus iniques de l'Acte d'Union. L'Angleterre ne pouvant s'empêcher de porter la serpe à ces deux branches, comme il n'y a que le premier pas qui coûte, pourra bien être forcée à une époque peu éloignée de porter elle-même la hache au tronc de son arbre d'iniquité et d'injustice. Mais je m'aperçois que j'imité ton langage un peu trop amer et trop déclamatoire quand il s'agit de l'Angleterre. Je veux l'éviter, car ces incriminations trop énergiques ne font qu'aigrir et empirer le mal.

Ainsi, mon cher Papineau, reçois mes souhaits les plus sincères pour ta prospérité et celle de notre commune patrie. Profite du temps qui te reste pour te procurer des jouissances intellectuelles que tu ne pourras te procurer ici. Mais je pense que malgré cette différence entre l'ancien et le nouveau monde, comme l'habitant du Labrador, l'Esquimaux, qui ne peut se plaire ailleurs que dans son rude et âpre climat, l'air de la patrie, les associations d'idées communes, la société de parents et amis qui t'ont toujours chéri, les soins de tes intérêts privés et qu'il faudra te donner pour pourvoir au bien-être de ta famille seront à tes yeux une compensation suffisante. Tu ne regretteras pas les climats étrangers. C'est assez te dire que je crains que tu ne t'y sois attaché plus que je ne le désire.

Adieu, force, santé, courage, contentement, en attendant qu'on te revoie. Inutile de te dire que quant à la santé tous ceux qui nous appartiennent sont bien portants; que ceux de tes amis à qui on parle de toi nous prient tous de les rappeler à ton souvenir et de te faire leurs amitiés. Il serait trop long de les énumérer.

Crois-moi toujours et pour la vie ton frère affectionné.

D.B. Papineau



Pascal de Sales LaTerrière<sup>348</sup>  
Baie Saint-Paul

Montréal, 25 décembre 1844

Mon cher monsieur,

Depuis qu'il a plu à Son Excellence le gouverneur général de me faire l'honneur de m'appeler à faire partie de son administration, je me suis occupé sérieusement de la composition du Conseil législatif et de la manière de populariser cette branche importante de notre législature provinciale. Certainement qu'on ne peut mieux s'y prendre qu'en y appelant ceux de nos compatriotes qui, précédemment, ont pu se faire remarquer par leurs talents et par la confiance que le public leur avait témoignée; vous êtes un des enfants de la Patrie qu'elle a su distinguer entre bien d'autres. Et je vous avoue que je croirais avoir rendu un service éminent à mon pays et à ma souveraine, si je pouvais vous engager à vous laisser nommer au Conseil

législatif. Il est vrai que vous aviez refusé une offre semblable l'année dernière. Mais alors il fallait se transporter à soixante lieues plus loin pour se rendre au lieu des délibérations, et là se trouver au milieu d'une population que, sous bien des rapports, nous pouvions regarder comme étrangère, n'ayant avec nous aucune idée commune sous le rapport des mœurs, des habitudes, des lois, de la religion, de la langue. Mais maintenant les choses sont entièrement changées. M. Neilson, de Québec, est au conseil, M. L.-M. Viger ainsi que quelques autres de nos compatriotes consentiront à y entrer : vous vous y trouveriez en bonne compagnie, et vous ne seriez pas comme autrefois une minorité d'honnêtes gens noyés dans une majorité hostile.

Outre le service que vous rendriez directement à la Patrie, vous pourriez bien en rendre encore un autre, bien important. Ce serait d'ouvrir la porte de la Chambre d'assemblée à M. D.-B. Viger où ses connaissances de la pratique et de la tactique parlementaires le rendent nécessaire. Vous savez que ce n'est qu'à force de calomnies et d'intrigues que l'on est parvenu à l'en exclure. Je ne doute pas que si vous vouliez lui accorder le secours de votre influence, vous ne puissiez aisément réussir à le faire élire représentant de votre comté. Je me flatte que vos réflexions seront courtes, promptes, décisives et vous feront adopter les deux projets que je vous propose. Je me rappelle avec plaisir que nous avons été compagnons de séminaire; j'aimerais à renouveler notre connaissance; et comment pourrions[-nous] le faire sous des auspices plus heureux qu'en nous donnant la main pour travailler de concert au bien-être de notre commune patrie? Vous avez vu que, presque abandonné, et injustement, de mes compatriotes, j'ai pu réussir à faire adopter à l'unanimité par la Chambre d'assemblée une résolution qui doit servir de base à une adresse à Sa Majesté pour demander le rétablissement de la langue française sur un pied d'égalité avec la langue anglaise, qui n'aurait jamais dû lui être ôté. Je puis vous assurer que Son Excellence le gouverneur général a les dispositions les plus favorables envers vous. Combien de fois ne me suis-je pas surpris à désirer que les séances du Conseil exécutif, présidé par Son Excellence, fussent publiques! Il ne faudrait que voir de quelle manière il agit tous les jours pour se convaincre de sa bonté, de sa justice, de son intégrité, de son habileté, de son expérience dans les affaires. Il ne faudrait que cela pour le faire aimer de la population canadienne à l'égal des Prevost, des Sherbrooke, des Burton et des Bagot. Il n'a pas tenu à lui de former dès l'automne dernier toute son administration dans le parti de la majorité parlementaire. Mais un grand nombre de nos concitoyens, après avoir crié et s'être plaints, pendant cinquante ans et plus, que les Canadiens français n'avaient pas dans l'administration et dans la législature l'importance à laquelle leur éducation, leurs lumières, leur nombre même leur donnaient le droit de prétendre, ont refusé d'acquiescer aux vœux de Son Excellence; et il lui a fallu faire autrement.

Il est temps pour nous d'être plus sages et de ne pas sacrifier plus longtemps les plus chers intérêts de notre patrie aux exigences de quelques individus. Je me flatte qu'approuvant mes vues, vous donnerez votre consentement aussitôt que possible et que bien vite j'aurai le plaisir d'en informer Son Excellence.

Veuillez bien me croire, mon cher monsieur, avec toute la considération possible, votre obéissant serviteur.

D.B. Papineau



Madame M.-C. M.-Papineau<sup>349</sup>  
Petite-Nation

Montréal, 7 janvier 1845

Ma chère Madsem,

Me voilà rentré en Chambre après le congé et sans avoir été vous voir à la Petite-Nation. Si j'étais à la maison, combien je dégoiserais contre un tel esclavage! Ici, il faut souffrir et ne rien dire. Je m'étais proposé d'apporter ta toute petite lettre avec moi afin d'y faire une ample réponse; mais, en partant de la maison, je n'ai pu la retrouver, et ce n'est pas surprenant : mes papiers sont aussi bien arrangés dans ma chambre qu'à la maison.

Je suis arrivé hier soir à 9½ h de mon voyage à Saint-Marc et Maska, et cela sans avoir été voir ta sœur, Mme Picard<sup>350</sup>. Je n'en ai réellement pas trouvé le temps. Néanmoins, Casimir m'a dit que votre voiture d'hiver était faite. Morison va voir à l'envoyer ici en ville, pour attendre que vous l'envoyiez chercher. Et pour cela, vous feriez bien de dire à Henry de descendre avec deux chevaux, afin de la remonter.

J'ai écrit la semaine passée à ta belle-maman pour savoir si vous aurez besoin de poisson salé.

J'ai une nouvelle à vous donner qu'il vous faudra pourtant bien croire, tout incroyable qu'elle soit. C'est que ma tante Benjamin Cherrier<sup>351</sup> quitte le couvent des Sœurs bleues<sup>352</sup> pour se remarier. Non, je me trompe, c'est pour aller demeurer à Saint-Marc, chez M. le curé Toussaint-V. Papineau, dont elle a consenti à devenir la ménagère. Elle pense s'y rendre à la fin de la semaine.

J'ai trouvé tous nos parents de Saint-Hyacinthe bien portants et vous faisant à tous mille amitiés. La santé d'Angelle a été louée plusieurs fois; il ne faut pas en être surpris, elle est maintenant un grand personnage. Aurélie est venue se promener avec Émery et moi, et, ce matin, tous deux nous avons été les remener au couvent, de crainte qu'elle ne fût grondée. Mais tout a bien été. Nous avons été leur payer un quartier de pension, et cela a fait tant rire. Mais les bonnes dames paraissent bien aimer Aurélie et en sont très contentes. C'est bien réciproque de la part d'Aurélie : ainsi donc les deux parties sont contentes les unes des autres.

Je pensais pouvoir écrire mille et une choses pendant la séance; mais je m'endors et je ne me trouve aucune facilité.

Louis Dessaulles est revenu avec nous. Nous avons dîné à Saint-Marc avec Toussaint, qui ensuite a été chanter ses Vêpres pendant que nous prenions le café. Il devait (Toussaint) venir en ville aujourd'hui; mais comme il neige fort depuis hier soir, je ne sais encore s'il aura pu le faire.

Si vous envoyez un cheval, je vous enverrai de la petite morue. Comme nous n'avons pas de place pour la mettre en sûreté, nous ne l'achèterons qu'au moment de l'envoyer.

Mes deux paires de culottes noires sont déchirées de manière à ne pouvoir servir sans raccommodage, et je ne sais par qui le faire faire. Les grises sont de quatre pouces trop longues des jambes : vous avez cru en les taillant que mes jambes étaient devenues des échasses. Puis elles n'ont pas encore de boutons. Je n'ai que mes bleues qui puissent me servir.

Penses-tu, grognarde, à prendre tes précautions pour faire faire les enduits? Pendant que tu es maîtresse, tu devrais te contenter. Je n'y suis pas pour remettre à demain, et tu sais bien qu'Angelle le désire autant que toi.

Il me faut finir ma lettre à présent, si je veux qu'elle puisse partir demain matin. Je vous embrasse donc tous et toutes, à mesure que vous pourrez vous informer les uns les autres de ce que je voudrais vous faire. Adieu donc et portez-vous bien. Je ne puis vous dire quand je pourrai aller vous voir. Ce ne sera pas pendant la session toujours; et si l'on me garde au ministère, je ne pourrai non plus le faire hors de la session. Si une fois j'en sors, je ne crois pas être jamais tenté d'y rentrer.

Ton père affectionné.

D.B. Papineau



Dennis Leman, Esquire, M.D.  
Buckingham

Montreal, 9<sup>th</sup> January 1845

*Private and confidential*

My dear Doctor,

I must avail myself of a few leisure minutes during the routine business of the house to have a little chat with you, even a little more than a chat, as I wish you to make a trip to Bytown on a very particular business. It would appear that Mr. William Stewart is going to resign his seat in this house. If it is the case, could you see such of your and my Irish friends, as well as others, who have a right to vote in that town, in order to secure their interest in favour of the Hon. Mr. D.B. Viger, who might be presented and elected. His presence in this house is of essential importance. I hope you will see Mr. Aumont before he be engaged by some of our opponents in Montreal, who shall surely be most active against Mr. Viger, as they have already been in other quarters. Of course you will understand, much better than I can tell, how important it is to be early in the field; therefore I shall not add one word more but have every thing you can do to your own discretion. But be careful to keep every thing secret as much as possible.

We have been busy, from 3 o'clock this afternoon until 9, in discussing election matters and appointing a committee to try the contested election of Mr. Merritt. A division took place of 37 in favour of the views taken on the subject by the administration, and 35 against. True several of our supporters were absent. I have not been able to go home during the late vacation. All I could do and obtain from my occupations was to start, Friday morning last, for Maskinonge, and come back on Monday evening. And since my return, I had to plunge again over ears in work and business. Must I say that I am tired of such a life? No, I should not, because I ought to have foreseen it. Foreseen or unforeseen, I must now abide the consequences of my folly, in yielding in 1842 to your intreaties. It is not the first time I mention that to you; but as you have always laughed, when I told you so, I fancy I can see you laugh while you are reading this hasty scrap.

I hope Honorine, yourself and the lovely young ones have enjoyed at least tolerable good health; at any rate I desire the thing to be such. Pray kiss them all the most kindly for me. When shall I be enabled to see you and them is more than I can say, unless you can find leisure enough to come and see me.

Remember me to such friends in your part of the country who may enquire of me.

I must mention you a circumstance which will be pleasurable to you. People often receive anonymous letters of insult and disparagement. It is my good luck to have received an anonymous letter from a gentleman calling himself one of my constituents, approving and praising the stand I have made in the present state of affairs. It is very ably written by one who, writing in English, seems to be well acquainted both with Latin and French.

Adieu. Good health and courage to you all, and believe me for life your very affectionate father in love and care.

D.B. Papineau



L.-M. Viger, écuyer  
L'Assomption

Montréal, 10 janvier 1845

Mon cher Viger,

Tu ne trouveras pas, je l'espère, qu'il est maintenant trop tard pour te prier d'agréer, et pour toi-même et pour Madame Viger, les compliments ordinaires de la saison. Entre étrangers, ce ne serait qu'une matière de forme assez insipide en elle-même; mais entre parents amis, qui se connaissent et se chérissent depuis longtemps, il y a beaucoup plus dans ce renouvellement annuel des souhaits que l'on se fait réciproquement pour ou une continuation de santé, de contentement, de prospérité, de jouissances, si ces choses existaient déjà; pour leur commencement si elles étaient encore à désirer. Mais, il faut te l'avouer sans détour et sans gêne, je suis tellement occupé que je suis obligé dans la même lettre de traiter et des affaires de sentiments, d'amitié, de bonne parenté, et des affaires d'intérêt.

Ainsi, mon cher cousin, tu voudras bien te rappeler qu'au 23 du mois, j'aurai à payer pour Papineau une somme de 53 £ et quelques chelins au docteur Nelson, de New York. Je pense que mon billet aura été mis à la Banque du peuple. Je dis mon billet, car la traite sur moi du docteur Nelson n'étant pas bien faite, n'était pas négociable et que, reconnaissant la justice de la dette, j'ai dû donner mon billet. Tu voudras bien donner ordre à M. Le Moine de le retirer, avec les formalités nécessaires, s'il en faut, dont tu auras aussi la bonté de me donner avis.

Crois-moi toujours avec la même sincère affection que tu m'as toujours connue, tout à toi.

D.B. Papineau



À JBN Papineau

Montréal, 14 janvier 1845

Mon cher Papineau,

Enfin, hier soir, j'ai eu le modèle de requête dont je t'avais parlé pour Henry. Fais-le-lui copier de suite et signer. Tu pourras toi-même écrire le certificat, le signer et dire à Henry de le faire signer par d'autres.



Je suis malade depuis samedi, gardant le lit. Je ne sais si c'est une attaque d'érysipèle<sup>353</sup> ou une inflammation du périoste, mais je souffre beaucoup. Samedi à midi, Lactance est parti pour Maskà; je lui avais demandé de regarder derrière mes oreilles ce qui me faisait mal. Mais son compagnon de voyage est venu le prendre; il est parti sans rien voir ni dire. Amédée est parti dimanche à midi, et enfin Émery hier à 10 h, et tout cela pour aller au bal de Cadoret. Laframboise a emmené Lactance, Roy a emmené Amédée, et Émery est parti avec Rochon. Dans un moment je vais envoyer demander le Dr Bouthillier, Lactance ne devant venir que demain.

Je n'ai pas encore vu M. Cooke; j'ai passé à son hôtel samedi et il n'y était pas encore arrivé. James m'a dit qu'il ne savait pas qu'il dût venir si tôt.

La flanelle et la toile sont achetées, ainsi que six calendriers. J'avais demandé dans une lettre précédente s'il vous fallait du poisson salé et de la morue fraîche. Je n'en achèterai que quand il y aura une voiture pour les remonter. Qui viendra amener le poisson du petit chenail? Je pourrais envoyer quelque chose par cette voiture-là. Si Édouard vient, pourra-t-il s'en charger?

Où en es-tu avec McBean et Tucker pour le bois qu'il a coupé sur nos terrains?

Je finis sans en dire plus long, pour envoyer ma lettre à la poste. J'imagine qu'Henry et Adeline viendront aussitôt que la requête sera signée. Comme c'est pour lui que j'écris cette lettre, il lui en faudra payer le port.

Adieu. Je vous embrasse tous. Ton père affectionné.

D.B. Papineau

M. Cherrier avait mis une feuille de papier rayé pour copier la requête, mais je trouve que c'est faire payer trop cher une feuille de papier blanc que vous pouvez avoir là-haut.



Madame M.-C. M.-Papineau  
Petite-Nation

Montréal, 21 janvier 1845

Ma chère Madsem,

Pendant qu'Angelle trotte et court les magasins pour envoyer par Henry tout ce qu'elle pourra se souvenir avoir été demandé par toi, pour toi et pour ton poupon ou ta poupée, comme la Providence voudra nous l'envoyer en temps et lieu, moi qui suis encore obligé de garder la chambre, je suis chargé d'écrire et envoyer le mémoire des effets achetés et que l'on va envoyer. Mais comme tout n'est pas fini, je vais laisser la première page pour y écrire le mémoire et les prix, et vais sauter de suite à la suivante pour baliverner un peu, si j'en puis avoir l'esprit.

6# ouate à 7d : 3/6

4 v. dto à 4/ : 1/4

15½ v. coton jaune à 5d : 6/5

0,11,3½ £



|                                                                                  |          |
|----------------------------------------------------------------------------------|----------|
| 4 v. ruban blanc à 1/2 : 6d                                                      |          |
| 4 v. dentelle à 1/2 : 6d                                                         |          |
| 10 v. coton à carreau 8½d : 7/1                                                  |          |
|                                                                                  | 0,8,1 £  |
| 4 pièces padou <sup>354</sup> à 5d : 1/8                                         |          |
| 1 dto noir large 0/8d                                                            |          |
| 6 paquets cordonnet 1/2d : 3d                                                    |          |
|                                                                                  | 0,2,7 £  |
| 1 papier épingles à 4d : 1/4                                                     |          |
| 15 rouleaux fil à 3d : 3/9                                                       |          |
|                                                                                  | 0,5,1 £  |
|                                                                                  | 1,7,0½ £ |
| 2# thé à 3/0 : 6/                                                                |          |
| ¼# cannelle : 7½d                                                                |          |
| ½# clous de girofle 1/3                                                          |          |
| 1/4 gingembre 7½d                                                                |          |
|                                                                                  | 0,8,6    |
| 1# salpêtre 1/                                                                   |          |
| 3½ v. petite indienne à 6d : 1/9                                                 |          |
| 1 paire ciseaux pour Madsem : 1/6                                                |          |
|                                                                                  | 0,4,3    |
| 2 souricières à 7½ : 1/3                                                         |          |
| Chez Benjamin & Brothers <sup>355</sup> , 8 v. guingan <sup>356</sup> à 8d : 5/4 |          |
| 1 coupon en toilage : 1/3                                                        |          |
| 1½ verge dto 8d : 1/                                                             |          |
| 3 v. guingan rouge à 7½ : 1/10½                                                  |          |
| 3 v. dentelle 1/6 : 4/6                                                          |          |
| 1 paire gants 4/                                                                 |          |
| En tout : 0,17,11½                                                               |          |

22 [janvier]. Henry devait partir hier, mais il est retardé pour son affaire : ma lettre étant écrite, j'aime mieux l'envoyer par la poste pour que tu aies plutôt des nouvelles de *ton cher papa* et du voyage de votre mère. On écrira aussi par Henry.

Les prix que ces articles coûtent sont marqués, afin que si tu veux en vendre à quelques-uns, tu puisses y ajouter un peu de bénéfice.

Mon érysipèle est fini. Mais mon estomac n'est pas encore rétabli. Lactance doit aujourd'hui me procurer quelques drogues pour faire infuser et me fortifier l'intérieur. Ta maman n'est arrivée que dimanche, comme les Vêpres finissaient. Elle est restée deux jours au Grand Brûlé, dégradée par le froid et le mauvais temps. Samedi, elle est venue dîner chez André Papineau à Saint-Martin, puis souper et coucher chez ma tante André. Elle y a dîné le lendemain et, partie de là après dîner, elle s'est rendue ici comme je le dis plus haut. Édouard était venu jeudi dernier et, pendant qu'Aurélié était ici avec Augustin, Lactance, Julie, toute la famille en un mot réunie dans ma chambre, où j'ai passé la plus mauvaise journée de toute ma maladie, il a annoncé

publiquement qu'Angelle venait, qu'elle avait dû partir la veille, ce qui était vrai, et qu'elle ne tarderait pas d'arriver. Ainsi, quand vous voudrez causer quelque surprise, retenez mieux les langues de vos messagers. J'avais reçu la lettre de Papineau et d'Angelle le lundi et, discret comme vous me connaissez, je n'avais montré la lettre à personne, mais toute ma discrétion a été perdue par votre défaut de précaution. La mine ainsi éventée, force alors a été pour moi de dire ce que je savais, et on m'aurait fait une vive guerre si j'avais été en état d'offrir la moindre résistance à tous ceux qui avaient la démangeaison de dégoiser. Mon état ne leur permettant pas de s'en donner à cœur joie, tous sont disparus et ont été médire de leur prochain en lieu où je ne pouvais les entendre. Le lendemain, grâce à Dieu, j'étais mieux, et j'ai continué d'aller doucement de mieux en mieux. Henry vous donnera des détails de leur voyage. Il a acheté sellettes, brides, etc, toile de file de fer, livres et je ne sais quoi. Et il emmènera ta voiture sans que je puisse la voir. Mais d'après ce qu'on m'en dit, elle est bien petite. Il me semble que quand il y a tant à voyager que chez nous, il faudrait une voiture où l'on pût mettre son bagage. Une autre fois, vous ferez mieux, surtout puisque les chevaux ne nous manquent pas.

J'ai envoyé par Édouard une poche de petite morue pour toi et pour Honorine. Il a aussi acheté un demi-quintal de morue fraîche, que je lui ai dit de partager en trois : un tiers pour Louise, un tiers pour toi, un tiers pour Honorine. Les deux espèces de poisson frais, c'est moi qui vous en fais présent. Il a aussi acheté un quintal de morue verte pour vous autres. Il ne pouvait en emporter davantage, elle coûte 12/6. L'autre quintal se rendra une autre fois.

Comment Papineau se propose-t-il de m'envoyer les gros poissons que j'avais demandés? Il est temps qu'ils viennent. Voilà le carême qui vient à grands pas. Il fera bien, quand il voudra l'envoyer, de m'écrire quelques jours d'avance ce qu'il y aura, que je sache aussi moi ce que j'aurai à faire. Il y a dans la cassette 6 petits atlas de 10 cartes chacun, achetés par M. Tucker et moi, pour donner en prix à l'école de la baie. Henry les en retirera en passant pour les remettre à M. Tucker. Si j'avais pu sortir, j'aurais acheté quelques images pour l'école de l'église dont les écoliers sont sans doute moins avancés. Ce sera pour une autre fois.

Je ne sais encore quand je pourrai sortir : ce sera le médecin qui en décidera. Il y a une toute petite boîte de carton contenant une galle de vaccin que Lactance envoie au Dr Leman.

Angelle demande que tu conserves cette lettre et ce petit compte de ce qu'elle a pris chez Benjamin, Brothers & Co., etc., ci-inclus, montant à 17/11½.

Je m'attendais à voir Adeline, mais elle m'a trompé. Ce n'est pas la première fois. Ainsi, endurons en attendant qu'elle me le paye et que je me venge. En attendant la vengeance, embrasse-la toujours pour moi, d'avoir été si raisonnable que de ne pas avoir pleuré en renonçant à son voyage de ville qui, d'avance, lui faisait tant de plaisir.

Il faut finir enfin, ainsi je vous embrasse toutes de tout mon cœur. Quand nous reverrons-nous? Cela dépend de toi. Tu es si loin des soins qu'il te faudra bientôt que je te conseillerais et bien fort, de faire comme Angelle a fait : d'aller faire tes premières couches dans ta famille. Si tu y consens, je te procurerai une voiture couverte qui ira te chercher, de manière à ce que tu ne sois pas obligée de t'écraser de hardes pour te mettre à l'abri du froid. Louise, à ce que me dit Angelle, veut travailler à ton trousseau; laisse-la faire, je la payerai moi-même en lui procurant quelques-unes des choses qui pourraient lui faire plaisir.

Adieu, mes chers enfants, portez-vous bien et soyez bien raisonnables, en tout, surtout et partout. Ben saura bien ce que je veux dire en ce qui le concerne. Tous ensemble, faites pour le mieux.

Ton père affectionné.

D.B. Papineau

Il y a une boîte d'onguent pour Baptiste Dodo; c'est pour frotter les pois dont il se sert pour entretenir ses cautères. Hier, j'ai enfin terminé avec la fabrique de Saint-Martin, à qui j'ai transporté pour 10 000 francs de la dette de Guilbault. Émery est bien content que cette affaire soit finie, et moi aussi. M. Caron et le marguillier en charge ont avec moi signé les papiers nécessaires.



J.-B. Meilleur<sup>357</sup>, écuyer, Surintendant des écoles B.C., etc.  
Montréal

Montréal, 27 janvier 1845

Mon cher Monsieur,

Ce n'est qu'à mon retour de la Chambre que j'ai reçu votre lettre d'aujourd'hui contenant celle de M. Louis Proulx.

Hier, dimanche, je suis sorti pour la première fois et j'ai passé chez vous avec une épreuve du bill d'éducation que je voulais vous communiquer avant de l'envoyer, avec quelques corrections, pour être imprimé dans la forme ordinaire des bills, mais vous étiez absent. Je l'avais remis dès jeudi dernier à un des membres du C.E., le priant de vous voir et de le lire avec vous; ce lui a été impossible.

Néanmoins, je puis vous dire qu'à part d'aide pour la bâtisse d'écoles, les choses demandées par M. Proulx, ainsi que vos suggestions prudentes, y ont été incorporées. Quant au nombre des commissaires, il devra égaler celui des arrondissements d'école, et ils seront nommés pour trois ans après les deux premières années. Après la première élection, un tiers devant sortir de charge au bout d'un an, un autre tiers au bout de deux ans, etc. Au surplus, je pense que demain la version anglaise sera imprimée et la française, quelques jours plus tard, et vous pourrez alors en avoir une connaissance que j'aurais désiré vous en donner plus tôt.

Je vous renvoie la lettre de M. Proulx. Quant à celle de M. Cooke, il me semble que M. Langevin a dû la remettre il y a déjà du temps.

Croyez-moi, mon cher Monsieur, votre dévoué serviteur.

D.B. Papineau

28 janvier. P.-S. Je serai au Conseil aujourd'hui jusqu'à une heure; je vous y verrai avec plaisir si vous venez m'y demander.



À JBN Papineau

Montréal, 28 janvier 1845

Mon cher Papineau,

Ta maman pensait partir aujourd'hui pour Maska avec Louis Dessaulles. Mais Louis pensait recevoir des lettres d'Angleterre par la dernière malle qui, devant arriver le 24, ne l'est pas encore. Il n'y a qu'un courrier qui a apporté les dépêches pour le gouverneur. Mais la malle ordinaire ne venant que par terre depuis Halifax, sera encore quelques jours à venir.

Mais je ne me rappelle pas ce que ta maman voulait que je vous dise. Quant à moi, j'ai commencé à sortir dimanche; hier, je suis venu en Chambre où je ne suis resté que jusqu'à 6 h. Aujourd'hui pendant les débats fatigants, j'écris pour me récréer un peu de l'attention que je suis de temps à autre obligé de donner à un sujet désagréable, et que nous traitons après avoir fait vider les galeries.

Je te parlais poisson dans, je pense, mes deux dernières lettres à Madsem, et sans doute que tu ne te crois pas obligé de répondre aux choses que je ne te demande que par le canal de ta femme; et que tu dis en boudant : Puisque papa n'écrit qu'à Madsem, que Madsem lui réponde. Tu veux peut-être faire comme ton oncle Papineau qui, n'osant boudier contre son papa qui l'avait envoyé manger à la petite table, en boudant contre son innocente chatte, voulait l'envoyer manger avec son père parce qu'elle avait de la barbe. Badinage à part, je désirerais, quand tu recevras cette lettre, que tu m'écrivis[ses], si tu ne l'as pas déjà fait auparavant, quand et comment tu pourras m'envoyer le beau poisson et combien il y en aura. Je voulais vous envoyer par les charretiers de M. Asa Cooke, un quart d'huîtres, mais il m'a dit qu'il avait été obligé de laisser de ses propres effets à Alanson pour qu'il les fit monter, et que ce dernier ne pourra non plus les envoyer. Comme je ne voudrais pas qu'elles fussent toutes gâtées avant de vous les envoyer, j'ai hâte que le poisson vienne pour les envoyer par cette voiture. Je suppose que vous avez reçu ce que l'on vous a envoyé par Henry Hillman.

Je vais réserver jusqu'à demain matin d'achever ma lettre, afin de savoir ce que ta maman m'avait recommandé de vous dire.

[De la main d'Angelle Cornud]

Mes chers enfants,

Savez-vous bien que je trouve le temps long sans recevoir des nouvelles de chez vous. Je désire tant avoir des nouvelles de chez vous. Je suis fatiguée d'aller et venir. Envoyez-moi la cassette à poil rouge, car je n'aurai pas de place pour mettre mes effets. Le temps presse fort.

Je vous embrasse tous. Êtes-vous contents de ce que je vous ai envoyé?

Votre mère affectionnée.

A.L.C. Papineau



Monsieur l'orateur,

Avant de faire motion pour la seconde lecture du bill d'Éducation, que j'ai eu l'honneur de présenter il y a quelques jours à cette honorable Chambre, il ne sera pas hors de propos, je pense, de jeter un coup d'œil en arrière et voir ce qui peut avoir été fait avant nous sur ce sujet important.

Lors de la Conquête, M. l'orateur, la population de cette province était à peu près de 75 000 ou 80 000 âmes; et pour pourvoir à l'éducation de cette population, nous avions 1<sup>o</sup> les Jésuites qui, par les statuts de leur ordre, étaient particulièrement dévoués à l'éducation de la jeunesse. Tout le monde sait et convient que ce corps a toujours été, en Europe comme en Amérique, celui qui pendant longtemps a eu les meilleures méthodes d'enseignement dans toutes les branches d'éducation. Ils possédaient à Montréal une maison, une église et un terrain spacieux où ont été érigés depuis l'ancienne cour de justice, maintenant incendiée, la nouvelle cour de justice, et où est maintenant le jardin du gouvernement. Ils possédaient à Québec un superbe collège, dont on a fait depuis des casernes et qui est encore maintenant occupé par des soldats. Outre l'éducation classique, qu'ils donnaient dans ce bel et vaste édifice, un grand nombre de leurs membres étaient aussi curés dans les campagnes, et comme les paroisses n'étaient pas très étendues, que la population était peu considérable, ils employaient leurs loisirs à donner à un certain nombre d'enfants une éducation élémentaire, que ceux qui avaient de bonnes dispositions allaient ensuite compléter au collège que l'on nommait dans le temps le collège des Pères. J'ai pu, moi-même, M. l'orateur, connaître dans ma jeunesse plusieurs de nos concitoyens qui avaient ainsi commencé et perfectionné leur éducation.

Nous avions 2<sup>o</sup> les Récollets. C'était un ordre de frères mendiants; ils n'avaient pas d'autres propriétés que leur couvent, une église et un assez vaste terrain sur lequel ils étaient construits. Mais ceux qui avaient reçu de l'éducation allaient dans les campagnes où les curés séculiers, à qui ils ne demandaient que la vie et l'habit, les recevaient avec joie, les employaient comme sacristains, comme catéchistes et comme maîtres d'école.

Il y avait le séminaire de Québec, dévoué par son institution à la préparation des sujets qui voulaient embrasser l'état ecclésiastique. Il leur enseignait la rhétorique, les mathématiques, la philosophie et leur faisait faire un cours de théologie.

Il y avait, pour les filles, les Sœurs de la Congrégation qui avaient plusieurs maisons tant dans les villes que dans les campagnes; et aussi les Ursulines qui avaient une maison à Québec et une autre aux Trois-Rivières. De grandes étendues de terrain avaient été données tant par la couronne que par des individus à ces institutions; mais ces propriétés ne produisaient rien alors ou presque rien, parce qu'elles étaient, comme le reste de la province, en plus grande partie couverte de forêts. Aussi, l'État, c'est-à-dire la métropole, leur avait accordé quelques rentes, que l'on regarderait aujourd'hui comme très modiques, mais qui alors leur étaient d'un grand secours; obtenant aussi de temps à autres une aide pécuniaire soit des maisons mères, quand elles en avaient dans la métropole, soit d'individus charitables, surtout lorsqu'il s'agissait de bâtir.

Ainsi donc, M. l'orateur, pour une population d'un peu plus de 75 000 âmes, nous avons, avant la conquête, cinq grandes institutions d'éducation, dont trois envoyaient leurs membres dans les campagnes et répandaient, sans presque aucuns frais pour la population, les bienfaits de l'éducation dans toutes les parties habitées de la province, dont la partie peuplée ne s'étendait guère au-delà de Sainte-Anne au bout de l'île de Montréal, à l'ouest, et au bout de l'île d'Orléans à l'est. Tous ces corps, M. l'orateur, étaient des corps religieux et ont imprimé à la population canadienne un caractère moral et religieux qu'elle a conservé, et que nous devons faire tous nos efforts pour perpétuer. C'est une observation qui a été faite par presque tous les étrangers qui en visitant la province, y ont fait quelque séjour, et que je suis flatté de pouvoir répéter. Je dois aussi déclarer, M. l'orateur, que cette observation ne s'applique pas seulement à la population d'origine française, mais à nos compatriotes de toute origine, de toute croyance; et, en effet, on ne peut nier que nos compatriotes protestants n'aient fait preuve de zèle pour la dissémination des principes religieux.

Lors de la Conquête, deux de ces grands corps destinés à l'instruction et à l'éducation publiques ont été supprimés, et l'État ne leur a rien substitué! Nous aurions été laissés sans presque aucuns moyens d'éducation pour les hommes, si les séminaires de Québec et de Montréal n'étaient venus à notre secours en modifiant les règles de leurs institutions, de manière à suppléer autant qu'il était en eux à l'absence de celles qui avaient été supprimées. Mais je dois dire, M. l'orateur, que le séminaire de Québec a été le premier à mettre la main à l'œuvre. Ce n'est qu'en 1773 que le séminaire de Montréal et les marguilliers de cette paroisse ont acheté la maison de l'Intendant, située sur le terrain où est maintenant le Marché Neuf, et ont fait un collège pour y donner une éducation classique.

Honneur donc à ces deux maisons qui ont fait de si généreux efforts pour réparer la faute commise par un gouvernement mû par des motifs illibéraux de prosélytisme; car tout le monde sait que l'Institution royale, dont je parlerai dans un instant, a été établie avec le but de répandre le protestantisme dans nos campagnes, et que ces vues étaient conformes aux instructions royales données à tous les gouverneurs : principes repoussés unanimement par la population. Il est heureux, M. l'orateur, et j'éprouve beaucoup de satisfaction à le dire, que, depuis, des principes plus libéraux ont été adoptés : l'émancipation des catholiques par les autorités impériales a dû essentiellement modifier la conduite du gouvernement anglais, tant envers les catholiques qu'envers les autres dissidents répandus dans toute l'étendue de l'immense empire britannique.

Mais avant d'aller plus loin, je crois qu'il est important de lire à cette honorable Chambre un extrait d'un mémoire manuscrit qui ne m'a été communiqué qu'hier et qui pourra nous faire voir ce qui a été fait dans la province au sujet de l'éducation. En justice à l'auteur, je dois dire que c'est le travail le mieux fait et le plus complet qui, à ma connaissance, ait été fait sur un objet qui doit avoir tant d'intérêt pour nous. Il m'en a promis une copie, et si cette honorable Chambre l'agrée, je le remettrai au comité auquel je me propose de faire référer le bill qui fait le sujet de notre délibération actuelle, afin de le consigner dans nos journaux.

En 1787 (c'est-à-dire 27 ans après la Conquête), le lord Dorchester, alors gouverneur de la province, réfère le sujet de l'éducation à un comité du Conseil législatif (lequel avec

le gouverneur était toute la législation du temps); le juge en chef et huit autres conseillers composaient le comité.

1789. Rapport du comité du conseil en faveur d'un plan vaste, comprenant entre autres choses l'établissement d'une université établie sur des bases très libérales; mais rien n'a été fait en vertu de ce rapport venu, à mon avis, un peu tard, quel qu'ait été d'ailleurs son mérite.

1792 et 1793. Première session du Parlement provincial. La Chambre d'assemblée demande que l'on abandonne à la province les biens des Jésuites pour des objets d'éducation, mais elle ne reçoit aucune réponse.

1800. La Chambre d'assemblée, par une adresse, fait la demande de documents au sujet des biens des Jésuites, afin d'établir la justice de ses réclamations. Elle ne reçoit qu'une réprimande à cause de sa pertinacité.

Des octrois annuels ont été faits par le gouvernement un peu avant cette époque, en faveur de quelques écoles (dès 1793 et peut-être même avant). En 1793, l'allocation se monte à 150 £, partagés entre deux écoles, et est graduellement augmentée jusqu'en 1817, qu'elle se montait à 1856,9,3 £. Il y avait alors 37 écoles fréquentées par 1043 élèves. Durant tout ce temps-là, le Parlement était informé de ces faits, mais c'était tout : on ne le consultait pas.

1801-1802. Établissement de l'Institution Royale en vertu de l'acte de la 41<sup>e</sup> George III, chap. 17; le discours du trône, prononcé par sir R.S. Milnes, lieutenant-gouverneur, promettait une dotation de terres de la Couronne pour des écoles et des institutions d'un genre plus élevé.

1803. Rapport approuvé d'un comité du Conseil exécutif ordonnant l'octroi de 16 townships en conformité au discours précité de la couronne; et, par une dépêche du 9 septembre, Sa Majesté ordonne une appropriation de 40 000 acres de terre pour deux écoles, une à Québec et l'autre à Montréal. Néanmoins, le tout est demeuré sans effet.

1812. Le Conseil législatif présente une adresse à la Couronne demandant les revenus des biens des Jésuites pour les employer à des objets d'éducation.

1814. La Chambre d'assemblée déclare l'acte de la 41<sup>e</sup> George III, chap. 17, inutile, et passe un bill d'une teneur très libérale, qui est perdu dans le Conseil législatif. Entre autres dispositions, ce bill établit des bureaux avec d'amples pouvoirs comme corporations, au moyen de l'élection populaire; ces bureaux ont le droit d'imposer une taxe locale pour l'achat de terrains et bâtisses d'écoles, et sont autorisés à recevoir du receveur général une somme n'excédant pas 60 £ par an pour chaque maître d'école.

On peut voir par là que le principe de taxation locale pour des objets d'intérêts locaux a été proposé dès cette année par les représentants du peuple, qui certainement jouissant de la confiance entière de leurs constituants, n'auraient rien voulu faire de contraire à leur opinion, quoique ces mêmes représentants aient toujours été opposés à des taxes directes pour le soutien du gouvernement, prétendant que les impôts indirects étaient préférables et plus que suffisants.

1815. L'acte de la 41<sup>e</sup> George III, chap. 17, condamné de nouveau par un comité spécial de la Chambre.

1816. Bill d'éducation introduit dans la Chambre, mais non passé, en conséquence de la prorogation du Parlement.

1817. Renouvellement des résolutions de la Chambre contre l'acte de la 41<sup>e</sup> George III, chap. 17.

1818. Un bill d'éducation est passé par les deux Chambres; mais ayant été réservé pour



la sanction royale, on n'en a pas entendu parler depuis. Ce bill, sous plusieurs rapports, n'était pas aussi bon que celui de 1814. Le principe d'élection par le peuple est abandonné, certaines personnes sont nommées syndics des écoles *ex officio*. Il n'y est fait aucune provision pour allocation pécuniaire ou pour collection d'aucune taxe locale, excepté que, sur preuve que les syndics auraient bâti des écoles d'une certaine espèce et dont les dimensions ne pouvaient excéder 80 pieds sur 40, ils devaient recevoir de la province 200 £ par chaque telle école; aucun écolier ne devait payer plus de 5 s par mois, et ce qui serait payé par les élèves devait aller à l'instituteur.

La même année, mais six mois plus tard, dix individus sont nommés par l'exécutif pour composer le bureau dirigeant de l'Institution Royale établie en vertu de l'acte de la 41<sup>e</sup> George III, chap. 17, et cela parce que cette mesure était devenue nécessaire pour accepter un legs fait en 1813 à cette institution par l'honorable James McGill, pour fonder un collège qui existe maintenant sous le nom de collège McGill.

Comment est-il arrivé que l'on ait mis tant de lenteur dans toute cette affaire? Ce serait trop long à dire. Par quelle fatalité les intentions bienveillantes de lord Dorchester, les recommandations du Conseil exécutif, les instructions royales ordonnant des octrois de terre en faveur de l'éducation sont-elles demeurées sans effet? C'est ce qu'il me serait difficile d'expliquer, au moins pour le moment.

Dès ce moment-là, l'Institution Royale prend la conduite des hautes écoles de Québec, de Montréal et de Kingston (payées à même les fonds des Jésuites) et de toutes les écoles recevant des subventions de l'exécutif. Ces écoles étaient au nombre de 37; le nombre en a augmenté par la suite, mais je ne pense pas qu'en aucun temps elles aient été au nombre de 50. Cette institution n'a jamais eu d'autre dotation que le legs de M. McGill.

1819. Un bill est passé dans la Chambre presque dans les mêmes termes que celui de l'année précédente, mais avec le même sort.

1820. Un bill est encore passé presque dans les mêmes termes, mais rejeté dans le Conseil législatif.

1823. La Chambre passe pour la cinquième fois un bill d'éducation, qui échoue dans le Conseil législatif.

Cette année, la Société d'éducation de Québec reçoit son premier octroi de 200 £. La Chambre présente une adresse au sujet des biens des Jésuites, elle est référée à la réponse donnée en 1800.

On peut voir par là que le droit de pétition n'était pas alors ce qu'il est devenu depuis, et qu'il ne suffisait pas de demander pour obtenir; tous ces refus si constants ne peuvent nous empêcher de penser que dans ce temps-là on ne pouvait tolérer l'idée que le peuple dût se mêler de ses affaires locales, même pour se cotiser pour des objets d'intérêt commun.

1823-1824. Passation du bill des fabriques. Ce bill permet aux fabriques d'approprier jusqu'au quart de leurs revenus pour le soutien d'écoles dirigées par elles-mêmes. Il n'a été mis en exécution que dans un petit nombre de paroisses.

La Chambre adopte le rapport d'un comité spécial exposant avec force les droits de la province aux biens des Jésuites.

1825. Un bill d'éducation est introduit dans la Chambre, mais n'est pas passé.

1826. Pour la première fois, l'exécutif demande cette année un octroi en faveur des écoles



sous la régie de l'Institution Royale, qui jusqu'alors avait reçu ses allocations sans aucun vote du Parlement; la Chambre accorde 2000 £ pour cette année, mais condamne le système; elle accorde aussi 1650 £ pour les autres sociétés d'éducation.

1827. Le gouvernement demande 3000 £ pour l'Institution Royale, et propose une nouvelle organisation du bureau qui sera divisé en deux comités composés, l'un de 11 protestants, l'autre de 11 catholiques, mais le Parlement est prorogé avant la passation d'un bill. Néanmoins l'exécutif prend l'argent demandé (c'est si difficile de le laisser échapper quand on l'a pour ainsi dire dans les doigts), puis il trouve qu'il n'a pas, par la loi, le pouvoir de réorganiser l'Institution Royale.

1829. Cette année, enfin, le premier bill général d'éducation est passé par les trois branches (9<sup>e</sup> George IV, chap. 46); 2000 £ sont octroyés à l'Institution Royale en sus d'une somme de 300 £ allouée à son secrétaire pour arrérages de trois années de salaire; 3583,10 £ sont accordés aux sociétés d'éducation de Québec, Montréal et Trois-Rivières, et aux collèges de Saint-Hyacinthe et de Chambly; puis, dans certaines proportions, des sommes sont votées pour toutes les écoles qui seraient établies conformément à cet acte; ce bill doit rester en force jusqu'en 1832.

1830. L'acte de l'année précédente est amendé dans quelques-unes de ses dispositions, et des allocations sont faites à l'Institution Royale par le statut de la 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> George IV, chap. 14.

1831. Des amendements ultérieurs sont faits au bill d'éducation par l'acte de la 1<sup>re</sup> Guillaume IV, chap. 15, et des visiteurs d'écoles sont nommés dans tous les comtés.

1832. Le second bill général d'éducation est passé; c'est celui de la 2<sup>e</sup> Guillaume IV, chap. 31. Les écoles de l'Institution Royale sont mises sur le même pied que les autres. Cet acte doit durer jusqu'au 15 mai 1834.

1833. Quelques amendements faits par l'acte de la 3<sup>e</sup> Guillaume IV, chap. 4.

1834. L'acte de 1832 est continué jusqu'en mai 1836 et quelques amendements y sont faits.

1836. Un bill d'éducation passe dans la Chambre d'assemblée, mais il échoue dans le Conseil législatif, et le système d'encouragement pour l'éducation est à sa fin. Il est à remarquer que ce bill est rejeté par le conseil parce que le peuple ne contribue pas directement pour l'éducation, tandis que précédemment ce même corps s'était opposé à cette contribution directe.

En 1841, dans la première session du premier Parlement du Canada-Uni, un acte est passé, que le bill que j'ai l'honneur de présenter doit remplacer en plus grande partie, si cette honorable Chambre et les autres branches de la législature veulent l'adopter.

Ainsi donc, M. l'orateur, les encouragements donnés par la législature provinciale à l'éducation générale n'ont duré qu'environ sept ans! Quel droit a-t-on donc de reprocher à mes compatriotes leur défaut d'instruction? Les efforts de leurs représentants ont été constants pendant un espace de plus de vingt ans pour leur faciliter tous les moyens de s'instruire, et tous ces efforts n'ont pu avoir d'effet que pendant sept années!

Il faut donc que la législature consente, d'ici à 15 ou 20 ans au moins, à faire des sacrifices et de grands sacrifices, pour la promotion de l'éducation, jusqu'à ce que la génération croissante soit bien instruite. Alors, connaissant les fruits et les avantages de l'instruction, elle consentira d'elle-même à faire les sacrifices nécessaires pour faire instruire ses enfants : elle regardera leur

instruction comme un devoir sacré, comme un devoir aussi obligatoire pour elle que celui de les nourrir et de les habiller.

J'aurai occasion, M. l'orateur, quand on en viendra à la discussion des différentes clauses du bill maintenant sous considération, de faire des observations ultérieures.

Je remercie cette honorable Chambre de l'attention qu'elle a bien voulu me donner, et je me flatte qu'elle ne trouvera pas déplacée l'énonciation de faits que je lui ai présentée, non plus que les remarques dont je l'ai accompagnée. Mais, pour ne pas abuser de sa patience, je vais de suite procéder en peu de mots à exposer les principes du bill que je lui ai soumis.

1°. J'ai séparé l'éducation de toute connexion quelconque avec les municipalités. Ces dernières peuvent agir ou ne pas agir, mais il faut que l'éducation avance et qu'elle ne soit pas entravée dans sa marche.

2°. Une cotisation générale est imposée, sur toutes les parties de la province, égale à la subvention de la législature.

3°. Dans les cas où quelques townships, paroisses ou arrondissements d'écoles, n'auraient pas d'écoles en activité, les commissaires seront obligés de déposer à intérêt, dans quelque banque d'épargnes, ce qui pourrait leur revenir tant du fonds général des écoles que du fonds local créé par ce bill.

Ils pourront les y laisser accumuler pendant quatre ans, s'ils le veulent. Cette disposition, M. l'orateur, me paraît fondée sur l'équité. En effet, le fonds général des écoles n'est-il pas payé par chaque individu de la population? Les localités ne sont-elles pas toutes également imposées? Pourquoi donc alors les priver de ce dont elles ne peuvent faire usage immédiatement? Il me semble que chacun doit avoir la valeur de ce qu'il a payé; s'il ne peut l'employer aujourd'hui, il l'emploiera demain. Il ne faut pas donner à Jean ce qui est dû à Pierre. D'ailleurs, M. l'orateur, en établissant un aussi grand nombre d'écoles, dans un temps bien court, il peut se faire que l'on ne puisse facilement se procurer de bons maîtres; et des maîtres ignorants ne font que décourager et entraver l'éducation, au lieu de l'encourager. Les gens diraient : À quoi nous sert d'envoyer nos enfants à l'école? Ils n'y apprennent rien. Mais en leur permettant d'accumuler leurs allocations, ils auront le temps de se préparer, de bâtir des maisons d'écoles convenables, de se procurer l'ameublement nécessaire, et de se pourvoir de maîtres compétents.

4°. J'ai introduit dans ce bill une légère capitation sur certaines professions et sur certains corps de métier.

5°. Aussi un *pourcentage* sur le montant des salaires et honoraires payés aux fonctionnaires publics à même les deniers publics. Il faut, je pense, que ces personnes qui jouissent des avantages que leur procure l'éducation qu'ils ont reçue donnent le bon exemple. Chaque fois qu'il s'est agi, dans nos campagnes surtout, de quelques cotisations ou répartitions comme on les appelle, soit pour des églises, soit pour des presbytères, ponts, chemins publics, ou autres ouvrages, on se plaignait qu'on faisait porter le fardeau sur la propriété territoriale seulement, et encore à proportion de son étendue et non de sa valeur, tandis que les professions en étaient, dans le fait, plus ou moins exemptées. Il faut que les classes éclairées fassent voir à celles qui le sont moins qu'elles se soumettent de bon cœur à quelques sacrifices pour l'avantage commun de la société. Et pour quel objet plus important que celui de la dissémination de l'instruction dans toutes les classes, peut-on demander ces sacrifices? Que l'on se rappelle que ceux qui ne jouissent pas des avantages de l'instruction ne peuvent désirer ce qu'ils ne connaissent pas.

6°. De grands pouvoirs sont donnés au surintendant des écoles. J'aurais hésité, M. l'orateur, à les lui conférer, si je n'avais pas connu l'esprit libéral, les talents, le zèle, l'esprit de conciliation du surintendant actuel. Mais il me semble qu'au commencement d'un système nouveau, il faut un grand pouvoir pour le faire fonctionner. Le surintendant actuel, le Dr Meilleur, a su faire fonctionner, avec avantage, une loi généralement regardée comme impraticable : que ne fera-t-il pas lorsqu'il sera débarrassé des obstacles qui l'entravaient? D'ailleurs, M. l'orateur, ses règlements et ses instructions, avant d'être obligatoires, seront soumis à l'approbation de l'exécutif. S'il se glissait quelques abus, il serait facile de les corriger dès leur naissance. Car c'est un des avantages du gouvernement représentatif, que les délégués du peuple étant pris dans toutes les parties de la province, ils peuvent immédiatement mettre sous les yeux de la législature les sujets de plainte qui peuvent exister.

7°. Le bill actuel pourvoit à l'établissement d'une école modèle ou supérieure dans chaque township ou paroisse, et cette école recevra une allocation plus forte que les autres.

8°. Il y aura aussi une évaluation des propriétés territoriales tous les cinq ans, et une évaluation des biens ou meubles apparents tous les ans, les meubles de ménage ou meubles meublants exceptés. Si je ne me trompe, la loi ordonne que le recensement sera fait tous les cinq ans; ce sera le temps le plus convenable pour l'évaluation des biens-fonds. La loi des municipalités que je me propose d'introduire très prochainement, pourvoira à ce que ces évaluations servent de bases à toutes cotisations locales imposées soit par les autorités locales, soit par la législature, pour les objets d'intérêt purement local.

Je ne crois pas, M. l'orateur, que ce bill soit parfait; mais d'après l'expérience que j'ai pu acquérir, ayant presque toujours été nommé syndic ou commissaire d'écoles en vertu des différentes lois d'éducation qui ont été passées par notre législature, et ayant aussi été nommé visiteur des écoles de tout mon comté en 1831, tâches dont je me suis acquitté avec tout le zèle et l'exactitude dont j'étais capable, je crois pouvoir dire que je le regarde comme le plus convenable que l'on puisse adopter dans les circonstances actuelles. Il serait donc nécessaire de l'adopter avec unanimité malgré quelques réclamations, quelques mécontentements même, de quelques parties de la population. Souvenons-nous que nous devons respecter les préjugés de nos compatriotes, mais non les flatter ni les encourager. Et nous avons des exemples récents qui nous montrent que des lois qui ont d'abord excité des mécontentements ont été ensuite appréciées et goûtées. Combien n'a-t-on pas crié au commencement contre les chemins de barrières! et pourtant il y a devant cette Chambre des requêtes qui en demandent de nouveaux dans toutes les directions. On a crié contre l'ordonnance des sleighs : il y a des parties considérables de la province qui en demandent le rétablissement.

Lorsque j'ai exposé, M. l'orateur, les obstacles qui ont été opposés à l'encouragement de l'éducation par une ou même par deux branches de la législature, j'ai voulu faire voir que lorsqu'il y a des dissensions entre les différentes branches de la législature, rien de bien, de bon, ne peut se faire, et que l'exemple du passé doit nous servir de leçon pour l'avenir. Heureusement que l'harmonie existe entre les diverses branches de la législature sous nos nouvelles institutions, et que nous pouvons espérer de réussir non seulement dans l'objet qui fait maintenant le sujet de notre examen, mais dans bien d'autres qui sont d'une importance majeure pour le bien-être de la province.

J'ai de grandes obligations, M. l'orateur, à mon honorable ami le représentant pour le comté de Bellechasse<sup>359</sup>; j'aime à le reconnaître et à l'avouer. J'ai incorporé dans ce bill toutes les dispositions les plus importantes du sien. J'espère, néanmoins, qu'il conviendra qu'il entrerait dans trop de détails et que son projet mettrait un peu trop d'entraves pour un fonctionnement avantageux. Le bill qu'il a présenté lors de la dernière session était fait pour des gens très instruits, et malheureusement tout le monde ne l'est pas dans nos campagnes. Pourtant il faut que la loi soit lue, comprise et mise en exécution par tout le monde pour ainsi dire; chacun étant ou devant être appelé à son tour à l'administrer.

Encore une fois, M. l'orateur, je remercie cette honorable Chambre de l'attention avec laquelle elle a bien voulu m'écouter, et si elle adopte les principes du bill que je lui ai présenté, je me propose de le faire référer à un comité spécial, qui devra l'examiner dans tous ses détails et y faire les corrections convenables.



JBN Papineau, écuyer  
Petite-Nation

Montréal, 16 février 1845

Mon cher Papineau,

Je t'ai envoyé l'autre jour un exemplaire de mon bill d'éducation. Pour en connaître le mérite, il le faudrait comparer et avec la loi actuelle, qui est courte et très défectueuse, et avec le bill de M. Morin<sup>360</sup> de l'année dernière, qui avait bien de bonnes choses, mais qui était très long, très diffus, souvent même obscur et trop au-dessus de l'intelligence du commun des lecteurs.

Vendredi [14 février], j'ai fait entre 4 et 5 heures mon discours sur l'éducation, et des deux côtés de la Chambre, plusieurs membres m'ont prié en particulier de tâcher de le faire publier. Samedi donc et dimanche, hier et avant-hier, deux jours de congé, il m'a fallu me mettre à l'œuvre. Je pense qu'il paraîtra en anglais dans le *Montreal Herald* qui me l'a demandé le premier, et en Chambre même, par écrit, et par *L'Aurore* de jeudi. Ainsi, tu le verras sous peu. La Fontaine, Morin, Taché m'ont donné de grandes louanges et quelques petits coups de patte légers, pour ne me pas trop enorgueillir d'un coup. Les membres ministériels qui ont pu y comprendre quelque chose l'ont loué hors de toute mesure et décence. Les gens pratiques s'en sont réjouis, sans rien dire. C'est une compensation pour les bêtises que j'ai eu à endurer mardi dernier ou mercredi.

Ce soir, j'aurai encore à parler, au moins deux fois dans deux comités de toute la Chambre, et peut-être de répliquer. Vous voyez par là que je m'émancipe et que, si je suis encore un peu sourd, comme ils disent, je ne suis plus muet. On commence aussi à remarquer que jamais – et c'était après la quatrième fois que j'avais parlé – que je ne me suis jamais permis une seule attaque personnelle. Puisse-t-il résulter de ces dispositions que l'on me permette de travailler à promouvoir le bien et les intérêts de mon pays!

Ta maman et ta tante Dessaulles, comme tu peux bien le penser, n'ont pu se mettre en route par la tempête affreuse qu'il a fait jeudi et vendredi dernier. Avant de partir, ta maman m'avait dit de t'écrire de t'arranger soit avec Édouard, qu'elle préférerait, soit avec Henry, qu'elle aime bien, pour venir la chercher; de dire avec celui qui en sera chargé, d'avoir une voiture assez

grande pour emporter ce qu'elle aura, à moins que la voiture qui descendra le poisson et les perdrix que tu m'as promises, ne remonte son bagage. Il devra se tenir prêt à descendre aussitôt que j'écirai pour cela. Ainsi, vois-y et informe-moi de ce que tu auras fait aussitôt possible, afin que je sache à qui écrire. Comme la poste ne va que deux fois par semaine à L'Original, je désirerais savoir quels sont les jours où la malle y va en montant.

Rien de plus pour le moment. Je vous embrasse tous de tout mon cœur. Madsem surtout.  
Ton père bien affectionné.

D.B. Papineau



JBN Papineau, écuyer  
Petite-Nation

Montréal, 19 février 1845

Mon cher Papineau,

J'ai reçu ta dernière lettre hier matin seulement. Je l'ai donnée à lire à Émery qui a mis le petit mémoire qu'elle contenait sur le coin de la table, d'où je crains qu'il n'ait tombé dans la place et été balayé et jeté au feu.

Ta maman est malade depuis hier matin. Elle a eu des attaques de sa maladie, vomissements qui l'ont beaucoup fatiguée; elle n'est guère mieux aujourd'hui, elle a encore vomi mais peu. Ta tante Dessaulles et sa fille Rosalie en ont soin. Julie et Ézilda sont aussi malades, Julie depuis la semaine dernière, sa fille depuis dimanche. Ainsi, tu vois que voilà une maison bien montée! Aujourd'hui, j'ai mal aux dents et je pense me retirer de la Chambre en finissant ma lettre, quoiqu'il ne soit que 7 h. Je ne manque pas d'ouvrage à la maison.

Cherrier m'a dit hier qu'il avait donné une opinion sur la question dont tu m'avais chargé. Je ne sais si Émery te l'aura envoyée. Je n'ai rien de particulier à t'écrire pour le moment. On vous embrasse tous.

L'ouvrage s'accumule, et il se dit infiniment plus de mots inutiles qu'il ne se fait d'ouvrage. L'opposition se flatte de renverser l'administration avant [un] mois, vers la fin de la session. Nous tenons bon, mais la situation n'est pas agréable. Adieu. Portez-vous bien tous.

Ton père affectionné.

D.B. Papineau



À l'Assemblée législative

Département des Terres de la Couronne  
Montréal, 25 février 1845

Conformément à l'Adresse de l'honorable assemblée législative à Son Excellence le Gouverneur général, demandant certains renseignements relatifs au canal de Murray, dans le district de Newcastle, j'ai l'honneur de soumettre copie d'un rapport du commissaire des

Terres de la Couronne, du 7 janvier 1840, dressé pour la Chambre d'assemblée à cette époque; mais il semblerait qu'il a été décidé, je ne sais pour quelle raison, qu'il ne serait pas envoyé.

Ce rapport contient tous les renseignements que possède ce département; cette matière n'ayant été l'objet d'aucun procédé ultérieur, à ce qu'il paraît.

D.B. Papineau  
C.T.C.



JBN Papineau, écuyer  
Petite-Nation

Montréal, 28 février 1845

Mon cher Papineau,

Je n'ai que le temps de te dire que ta maman prend un peu de forces, qu'Ézilda est sortie de sa chambre aujourd'hui. Que, ci-incluse, je t'envoie une réponse à une lettre que Whitcomb m'a écrite pour avoir du bois de corde. Lis-la afin que tu saches les conditions que je lui fais, puis envoie-la-lui.

J'embrasse Madsem, Adeline et toi aussi. Crois-moi toujours votre père affectionné à tous deux.

D.B. Papineau



William Berczy<sup>361</sup>, écuyer  
D'Ailleboust

Montréal, mars 1845

Monsieur,

J'espère que vous voudriez bien m'excuser si je n'ai pu plus tôt accuser la réception de votre lettre du 24 février dernier, contenant vos remarques sur le bill d'éducation. Je vous avouerai qu'il n'est pas facile de satisfaire aux exigences de tout le monde. Chacun voyant un projet de loi sous un point de vue particulier, et ce qui paraît nécessaire ou utile à l'un peut paraître inutile ou même nuisible à un autre.

Néanmoins, je vous dirai que ce bill a été amendé en comité spécial, et je pense que, somme toute, la plupart de vos suggestions se trouvent adoptées soit directement, soit indirectement. Le bill sera réimprimé incessamment et il est probable que vous aurez occasion de le voir avant qu'il ne devienne loi.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

D.B. Papineau



William A. Thomson, Esquire  
[Hawkesbury]

Montreal, 1<sup>st</sup> March 1845

Dear Sir,

I acknowledge the receipt of your letter of the 26 of February, complaining of trespass on the part of Mr. Beaudry on the limits in Salmon River. As I have not authorized him to cut any timber on the ungranted lands of Salmon River, you have the remedy in your own hands.

As to Winters, I am really unable at this moment to make any inquiries about his rights and the seignior's respecting Salmon River; he has not much to lose that is certain. I think the best manner for you to keep him quiet would be to purchase the mortgage which the seignior holds against him, having it then in your power to sue him; he would not be very refractory.

My son could tell you what Winters owes, and I could easily manage the matter here with the Honourable Mr. McGill.

Believe me, my dear Sir, your most obedient servant.

D.B. Papineau



JBN Papineau, écuyer  
Petite-Nation

Montréal, 5 mars 1845

Mon cher Papineau,

Depuis quelques jours, mes lettres ont été plus fréquentes que de coutume; je crains bien que Madsem et toi n'en soyez fatigués. Qu'en penses-tu?

Aujourd'hui, je t'écris pour te dire que ta maman a reçu ce matin ta dernière lettre : elle la trouve assez rassurante, néanmoins elle s'intéresse tant à, comment dirai-je, l'imparfaite ou sa chère Madsem, qu'elle préférerait de beaucoup être rendue à la maison. Aujourd'hui elle est un peu moins bien qu'hier. Il est vrai aussi qu'hier il faisait beau et assez doux, et qu'aujourd'hui le vent est nord-est, humide, et qu'il tombe une neige mouillée qui attriste le temps. Depuis le matin, dans mes voyages dans les rues, la neige des couvertures a, quatre fois, tombé à deux ou trois pieds en avant ou en arrière de moi, mais sans me toucher. C'est heureux, comme tu vois, que ces avalanches regardent ma personne comme sacrée. Il est vrai que je suis sacré assez souvent et assez haut; peut-être toutes ces imprécations impriment-elles quelque caractère que je ne puis découvrir. Aujourd'hui, enfin, le comité spécial a fini la considération du bill d'éducation. Nous y avons fait beaucoup d'amendements. Il va être réimprimé, aussitôt que possible traduit et distribué. J'espère qu'il contentera au moins les personnes raisonnables et à demi raisonnables.

Demain, nous allons commencer l'examen, modification, amendement, peut-être même la détérioration du bill de municipalités. Heureusement que sur ce dernier point l'administration n'aurait encore mûri aucun projet et qu'elle ne sera pas intéressée à faire trouver mon travail mauvais, comme elle l'a fait pour le premier. Aussi, je m'attends à un peu moins d'opposition.

Mais il faut plus qu'une patience d'ange pour supporter toutes les contradictions d'un homme comme M. Berthelot, qu'ils ont mis sur ces deux comités, comme un cheval attelé pour tirer en sens opposé aux autres. Et moi, vous savez tous qu'il s'en faut que je sois un ange. Au bout le bout, et que Dieu me soutienne!

Notre pauvre session se traîne péniblement, lentement, à travers toutes les interruptions et les entraves qu'y peut apporter une opposition dépitée et désappointée, qui use systématiquement de tous moyens, licites ou non, de tout empêcher, afin de pouvoir ensuite nous demander ce que nous avons fait pendant tant de temps, puis nous accuser de tout ce que nous n'aurons pas fait : faire une confession publique, ou plutôt déclaration de toutes nos fautes de commission, d'omission, d'ignorance, d'incompétence et enfin de toute la kyrielle de reproches qu'une ambition déçue peut mettre dans la bouche, pleine de fiel, de gens qui, au lieu de marcher d'un pas triomphant vers le trou que leur imagination leur faisait voir à leur porte, se sont trouvés tout d'un coup précipités dans un gouffre qu'ils n'avaient pas même soupçonné.

Je finis en vous embrassant tous trois, toi, Madsem et Adeline. Amitiés à tous ceux à qui je puis m'intéresser. Ta tante Dessaulles est toujours avec nous, et ça été un bonheur qu'elle se soit trouvée ici pour tenir compagnie à nos malades et les soigner; autrement elles auraient été comme je l'ai été pendant ma maladie : de pauvres abandonnées. Mais finissons. Le ton de ma lettre n'est guère agréable. Elle est sombre comme le temps qu'il fait. Adieu donc à la fin.

Ton père affectionné.

D.B. Papineau



JBN Papineau, écuyer  
Petite-Nation

Montréal, 10 mars 1845  
Chambre d'assemblée

Mon cher Papineau,

J'ai reçu tes deux lettres du 7 et 8 courant ce matin. Je les ai remises à Émery et à ta maman, qui s'arrangeait ce matin pour partir demain, mais qui s'est encore amusée à vomir. Ainsi, je lui ai dit de prendre patience. Elles ne vont pas se dégrader. Mais après tout il faut bien qu'elle se soumette à ne pas se mettre malade en route.

J'ai reçu ce matin le paiement du loup de Groslet dont le certificat avait été égaré. Tu lui remettras 9 piastres, l'autre devant passer pour frais de poste, commissions, etc. Il recevra toujours une piastre de plus que s'il avait employé un autre agent que moi, et c'est autant de gagné pour lui.

Je suis bien aise d'apprendre que Louise est rendue avec vous. Je lui fais mes amitiés et l'embrasse avec vous autres. Je voudrais bien que Leman pût savoir de Lyman le nom et l'adresse du marchand chez qui, l'automne dernier, il a acheté une boîte de toilette pour hommes à 12/6, contenant rasoirs, miroirs, brosses, savon, etc.

Le comité spécial auquel a été référé le bill des municipalités aurait fini son examen aujourd'hui, si j'avais pu réunir un quorum. Quelques amendements ont été faits; la principale



chose est qu'on y a introduit une liste des propriétés qui seront assujetties à cotisation et répartition. Il y a un minimum et un maximum de valeur déterminés par la loi entre lesquels les cotiseurs établiront leur évaluation. Il n'y a parmi les animaux que les animaux entiers qui seront cotisables et dont la valeur est fixée comme suit : les chevaux qui servent à la monte des juments pour profit, 100 £; les autres chevaux entiers, 20 £; les taureaux de deux à trois ans, 4 £; au-dessus de trois ans, 10 £; les verrats au-dessus de 9 mois, 4 £; les béliers au-dessus d'un an, le premier 4 £, les autres, pour ceux qui en garderont plus d'un, 8 £; un chien par maison sans payer, tous les autres au-dessus de 3 mois, 2/6 par an, moitié pour les écoles et moitié pour la municipalité. Pour avoir moins à écrire, je vais mettre la seule copie du bill amendé d'éducation à la poste, à ton adresse. Tu le compareras avec le précédent et consulteras entre autres la 36<sup>e</sup> clause dont j'ai rempli les blancs. Il est probable qu'il passera. Cette même clause 36<sup>e</sup> fera aussi partie du bill des municipalités.

J'ai acheté deux livres de thé et 6# de *crackers* que ta maman vous portera quand elle montera, si elle le peut.

Le bill des 40,000 a passé en comité général vendredi dernier [7 mars], et passera probablement à sa troisième lecture demain, sans opposition<sup>363</sup>. Cela nous fera deux précédents pour savoir comment procéder pour les pertes analogues du Bas-Canada.

En attendant, les municipalités jouiront du prix des licences payées par les aubergistes de leurs localités respectives. Si le bill d'éducation passe, il faudra le faire fonctionner dans notre endroit avec le plus de zèle possible et voir à ce qu'il y ait une école dans les arrondissements qui n'en ont pas encore. Il faudrait aussi que l'arrondissement de l'école près de l'église se cotisât par souscription au montant de 25 £ ou 30 louis, afin d'en obtenir autant du surintendant, et cela bien vite, car il y aura beaucoup d'application, et il n'y a en tout à allouer, pour toute la province pour cet objet, qu'environ 4 ou 5 mille louis. C'est fort peu, comme tu vois. S'ils se cotisent, je ferai tout en mon pouvoir pour que le surintendant fasse quelque chose pour eux; mais s'il ne peut rien, ils n'auront rien et ce serait bien malheureux de laisser aller en ruines ce bâtiment, d'autant plus qu'on y pourrait faire une école supérieure qui recevrait quelque chose de plus que les autres.

Je pense qu'en voilà assez pour aujourd'hui. Je ne puis qu'ajouter qu'on pense que les comités spéciaux se videront les mains cette semaine, et que la semaine prochaine la Chambre aura deux séances par jour pour finir les affaires commencées, puis mettre fin à une session parfois orageuse, mais qui n'a pas eu l'effet de renverser la pauvre administration actuelle.

On la jugera la session prochaine, si elle tient jusque-là. Et je ne vois que l'arrivée d'un autre gouverneur qui la ferait tomber durant la séance. Lord Metcalfe veut rester tant qu'il aura un souffle de vie, dit-on.

Adieu. On vous embrasse tous de loin. Quand de près? Je n'en sais rien.

Ton père affectionné.

D.B. Papineau



Édouard Tremblay<sup>362</sup>, écuyer, N.P.  
Malbaie

Montréal, 11 mars 1845

Monsieur,

J'ai reçu hier votre lettre du 3 du courant et je saisis un instant dérobé à mon sommeil pour vous répondre. Je vous ferai observer qu'il y a dans le bill un moyen indirect de pourvoir à l'inconvénient dont vous vous plaignez dans la première partie de votre lettre; et, avant de l'indiquer, pour vous rassurer encore davantage, je vous dirai qu'il sera pourvu par une clause spéciale à ce que tout procès-verbal ayant rapport au cas que vous citez des paroisses de Sainte-Agnès et de La Malbaie, ou tous autres cas analogues, soient exécutés comme ci-devant.

Cela posé, les paroisses qui servent de débouché à une ou plusieurs autres pourront faire de tel chemin de sortie ou débouché, un chemin de péage; en madriers par exemple; et comme elles auront le droit d'emprunter, elles pourront le faire facilement, surtout dans un endroit comme le vôtre où le travail, dans l'hiver surtout, et le bois sont à bas prix. Elles pourront faire scier le bois en hiver et l'employer en été.

Je vous dirai de plus que j'ai un travail fort avancé qui regarde la confection, réparation et amélioration graduelle des chemins et ponts publics, etc., qui doit former la troisième partie du bill des municipalités, et qui, imprimé à sa suite, n'aurait rien laissé à désirer sous ce rapport. Il y est pourvu aux cas où deux ou plusieurs paroisses peuvent avoir des intérêts communs à démêler.

Malheureusement, une maladie grave, qui m'a tenu au lit et à la maison pendant 17 jours, au beau milieu de la session, et une convalescence de 10 jours pendant lesquels je n'ai pu me livrer qu'à un travail comparativement moins assidu, m'ont empêché de mûrir ce projet pour la session actuelle. Néanmoins, comme le système introduit par le nouveau bill des municipalités est, dans l'opinion générale, préférable à la loi qui existe maintenant, je n'ai pas hésité à le présenter, sauf à le compléter durant la session prochaine. Soyez persuadé que j'ai assez à cœur le bien de ma patrie pour que ce travail ne soit pas perdu, même quand je ne resterais pas encore quelques années dans la vie publique.

Quant aux villages n'ayant pas trente maisons, pas le moindre doute qu'ils ne soient sous la juridiction du Conseil de paroisse. Ils y resteront toujours, eussent-ils cent maisons, s'ils ne demandent pas leur séparation d'avec elle. Vos observations à ce sujet sont justes, et quelques lignes ajoutées lèveront tous les doutes.

Je vous remercie de votre lettre et je vous assure que j'aurais pu mieux faire que je n'ai fait si j'avais pu avoir quelques collaborateurs parmi mes compatriotes, au lieu d'avoir des adversaires qui ne cherchaient qu'à me décréditer dans l'opinion publique. Il me semble pourtant que, comme vous, tous les bons citoyens devraient se donner la main pour travailler de concert au bien public, plutôt que d'écouter, comme on ne le fait que trop, des haines de parti et des préférences pour tel ou tel individu de la main duquel seul on consentirait à accepter une mesure d'intérêt public. Pardonnez-moi ces réflexions un peu amères, mais que je me crois en droit de faire.

Croyez-moi, Monsieur, avec reconnaissance pour vous et les autres signataires de votre lettre, votre très humble et ob. serviteur.

D.B. Papineau



À Charles Theophilus Metcalfe

Montreal, 19<sup>th</sup> March 1845

My Lord,

It appears from the wording of the dispatch of the right Honorable Secretary of Her Majesty for the Colonies, Lord Stanley, of the 1<sup>st</sup> January 1844, which Your Excellency has graciously been pleased to communicate to me, that you had been under the impression that I was asking the payment of the arrears of salary due to my brother as Speaker of the House of Assembly of the late province of Lower Canada as a matter of *favor*.

That Lord Stanley considers that debt as forfeited by the subsequent misconduct of my brother.

More over that the right Honorable Secretary for the Colonies recommends Your Excellency not to take the initiative of recommending the payment prayed for.

Such are the principal points of the confidential dispatch above mentioned which have more prominently reference to my demand on behalf of my brother.

Your Excellency will, I hope, allow me to observe that if I did not in the first instant apply in 1843 to the Legislative Assembly for the payment of what is due to my brother, it was only with the view of not raising a mass of discussion, and the expression of feelings which, at that particular time, could not but be in the extreme disagreeable to both the Imperial and provincial Governments.

That in applying directly to Your Excellency, I was and still am of opinion that Your Excellency could issue a warrant for the payment of 4050 £ sterling due to my brother, without the interference of Parliament, which in my humble opinion cannot have the power of voting any monies which do not belong to the Province.

I have demanded that payment as a *matter of right and not of favor*. That salary had been granted, first by Act of Parliament, then every year it was inserted in the estimates yearly submitted by the Executive to the House of Assembly; warrants have repeatedly issued in his favor; the dates of the warrants still due as quoted in my Memorial of 19 September 1844 were furnished me by the Inspector general's Department.

Perhaps it may not be useless to state to Your Excellency some of the circumstances that have occurred in the year 1837.

On account of the unhappy differences which existed at that time, and for some times before, between the executive and Representatives branches of the Legislature, political excitement was very high, numerous political public meetings were held, in which the conduct of the administration was severely censured by my brother, who, of course, attended to many of them; but in no instance did he advise to have recourse to physical force and resistance; he only desired the population to make use of their moral energy in resisting the pretension of

the Administration. And as the matter more at issue, was the disposal of the public revenue of the province, whose chest was overflowing, he advised the People attending these meetings, to abstain from the use of articles of consumption paying duties, as he thought that was the only means of taking away the *bone of contention*, if I may so express myself. He could be accused, if at all, only of having uttered seditious speeches; that could only be a misdemeanor and not a felony.

When political excitements ran so high at Montreal in November 1837 that my brother's house was night after night attacked by a furious mob; his windows shutters and sashes were shattered to pieces by stones; himself and family escaping with great difficulty from being massacred.

These furious attacks attracted the attention of the late Colonel Tidy<sup>364</sup>, who, unasked, sent a picket of troops to disperse the mob and protect my brother's premises, he having been compelled to abandon them by such an atrocious conduct of the mob.

It was under these circumstances that my brother left Montreal for St. Hyacinthe, whence hearing that a sum of 1000 £ had been offered for his apprehension. Having no hopes that any thing like justice would be dealt to him, he went to the United States, where he remained for some time incognito; until being known by some of the Canadian refugees who wished to entice him to join in their foolish attempt at the invasion of the Province, he took his departure for France, where he has remained up to the present time.

By the amnesty of Lord Durham, the exceptions made by that nobleman having been set aside by the Imperial authorities, my brother could, if he had been willing, have come back in this Province, and enjoy as formerly all his civil and political rights; the more so as no accusation had been brought against before any tribunal. In 1838, an ordinance of the Special Council was passed enacting that any person accused of high treason, that would not deliver himself to the authorities in this Province, in order to be tried after an advertisement inserted in the public papers during six weeks, and after a further delay of three months to be determined by a proclamation of the Governor, should be considered as attainted, and his property should be forfeited.

In 1839, an impeachment was *ex officio* laid before the Grand Jurors against my brother by Mr. Attorney General Ogden and a true bill was found. But no proceedings took place on that impeachment, no advice was published, nor any proclamation emanated by the Governor, calling upon him to surrender; and in 1843, those proceedings were set at naught by Your Excellency ordering a *Nolle prosequi* to be filed in Court which was done on the 28<sup>th</sup> August in the same year.

I must in conclusion humbly observe that the permission granted to Your Excellency by Lord Stanley of consenting to the payment of the debt due to my brother, if as by the Legislative Assembly turns out to be entirely nugatory, as well as Mr. Attorney General Smith's recommendation, but it should be included in the Estimates to be laid before the Parliament; as one of the clauses of the Union Act precludes the Legislative Assembly to take action on any money matter, unless the same is first recommended by the Executive; thereby retaining in fact what it appears to concede.

I have the honor to be of Your Excellency the most humble obedt servant.

D.B. Papineau



Montréal, 23 mars 1845

Ma chère Angelle,

Je n'ai reçu qu'hier soir ou plutôt ce matin, entre minuit et une heure, ta lettre du 19 du courant, que j'attendais avec une grande, très grande impatience. Comment se fait-il qu'elle ait mis quatre jours à me parvenir? Qu'importe, elle est reçue : j'ai de bonnes nouvelles de ta santé, de celle de Madsem, de mes enfants et petits-enfants de là-haut, l'impatience est finie, le contentement et la satisfaction revenus.

Depuis que le pauvre petit Édouard a été malade et souffrant toute sa pauvre petite et courte vie<sup>365</sup>, pour avoir été mené au baptême trop jeune, j'ai une répugnance insurmontable à faire faire jusqu'à six lieues à un pauvre petit innocent, dont les chairs sont si tendres et si faciles à blesser; surtout quand même en cas de danger on a un remède si efficace et si facile que de l'ondoyer. Si vous m'en croyez, ne pressez rien.

On pense que le Parlement sera prorogé samedi prochain. Si dans quelques jours, une ou deux semaines par exemple, après, les chemins permettaient encore de glisser, que Fisher fût dans la disposition de monter visiter l'endroit; que je puisse obtenir un congé d'absence de quelques jours, alors j'irais vous voir. Voilà bien des éventualités, n'est-ce pas? Il en est pourtant ainsi. Ainsi attendons. Au surplus, quand la navigation sera ouverte, allez en canot à l'église avec le poupon, qui sera plus douillettement mené que dans la meilleure voiture, et qu'Honorine [Papineau] et Édouard [St-Julien] nous représentent au baptême<sup>366</sup>.

Il va falloir maintenant répondre à toutes tes questions. Julie est mieux, descend souvent prendre ses repas avec nous, quoique souvent aussi elle préfère ne nous pas faire cet honneur, ou ce plaisir, comme vous voudrez l'entendre. Ézilda est tout à fait bien, Lactance et Amédée aussi. Le père Robitaille dîne presque tous les jours ici et y prend le thé.

Tes lunettes sont restées dans la cassette rouge. Mais elles sont perdues pour toi. Tu sais que, pour écrire surtout, j'ai la vue courte. Comme je n'ai pas de secrétaire confidentiel, quand il me faut copier mes lettres importantes dans mon grand livre, je ne puis voir comme je le voudrais au haut de la page. Je me suis avisé de voir si tes lunettes pourraient m'allonger la vue. L'expérience a réussi à merveille; aussi, voilà deux fois que je m'en sers. Mais ne va pas le répéter à mes jeunes blondes : elles me croiraient vieilli. Quelle folie à moi de te dire de n'en pas parler! En commençant, je me disais : heureusement que ma vieille ne connaît pas mes blondes, ainsi je puis bien me tranquilliser là-dessus. Je ne pensais pas que de crainte qu'elles ne pussent le savoir de toi en confidence (confidence de femme qui ne dit chose secrète et sous le sceau du secret qu'à trente ou quarante intimes amies au plus) afin de ne pas manquer ton coup, tu prendrais le parti de le dire à qui voudrait l'entendre. Mais, je t'avertis, sois discrète, sinon je te donnerai le meilleur démenti qui se puisse donner en te renvoyant et tes lunettes et leur étui.

Encore une tentative faite hier en Chambre par Aylwin de faire venir sur le tapis le bill d'université, à propos de subsides. Tu vois qu'il n'y a pas grand rapport entre ces deux choses. Qu'importe, il fallait expliquer le vote qu'il avait donné mardi dernier, tâcher de consoler son parti abattu, et redire pour la centième fois que M. Viger n'était pas en Parlement; que

l'administrateur en corps, ni aucun de ses membres, n'avait sa confiance; répéter que La Fontaine m'avait dit l'avant-veille que je n'avais aucune influence ni dans la Chambre ni parmi mes compatriotes, etc., et là-dessus une discussion prolongée pendant sept heures, après quoi le pauvre Aylwin a été prié par ses amis de retirer sa motion, vu qu'ils avaient obtenu tout le résultat qu'ils en attendaient, de faire dire à Aylwin qu'il était encore tout corps et tout âme de son parti que le *Pilot* avait prononcé entièrement désorganisé et dissous.

Le bill de subsides, sur les estimés sera repris et probablement fini lundi; puis viendront les bills d'éducation et de municipalités, qui ne souffriront pas de difficultés ultérieures; puis on tâchera de finir les principales mesures pendantes après celles-là, dont la liste civile sera une. Puis, si tout peut être fini samedi prochain, et cela pourra se faire, si on peut coudre les lèvres d'une demi-douzaine seulement de nos parleurs habituels, alors on pourra le même jour, on pourra être prorogé, sinon ce sera pour le lundi ou mardi suivant. Et alors il me faudra quitter un harnois pour en reprendre un autre. Mais au moins je ne le porterai que le jour, et j'aurai la nuit pour me reposer.

Quant aux membres des deux Chambres qui ne sont pas de l'administration, ils ne demandent pas mieux que de voir finir une session trop prolongée pour le peu de résultats heureux qu'on en aura obtenus. Il y a pourtant eu des mesures importantes de passées. Je n'ai ni le temps ni la place de faire un exposé de nos travaux. Il est probable que les presses s'en occupent sous peu; que la critique sera virulente; la défense, je ne sais comment. Mais au bout le bout.

Adieu. Je vous embrasse tous et toutes, même jusqu'à Edwige à qui je recommande d'être bonne fille et de ne pas faire d'étourderies! Je crains bien que cette dernière recommandation ne soit exiger d'elle l'impossible. On verra. Adieu encore une fois.

Ton ami.

D.B. Papineau

Ed. Tranchemontagne m'a rapporté le parapluie.



The Right Rever<sup>d</sup> Bishop  
of Montreal

Montreal, 25<sup>th</sup> March 1845

My Lord,

The Honorable Mr. Attorney General Draper has shown me a letter from you containing some observations respecting the Church Wardens of Parishes, mentioned in the School Bill. As they are mentioned only in the 4<sup>th</sup>, 12<sup>th</sup> and 25<sup>th</sup> clauses of that Bill, I hope that Your Lordship will look at them and see that if the word Church Warden is struck off the 4<sup>th</sup> section, which I intend to do, there can be no misunderstanding upon the others.

In the first of the above mentioned clauses, they are impetrated only to call for the meeting and may provide it. In the 12<sup>th</sup>, both the sitting Church Warden of the English and Roman Church can attend, without difficulty or misunderstanding, as it is their duty to meet only in case the election of School Commissioners has not taken place at the appointed time.

In the 15<sup>th</sup>, the curé or resident minister can be *ex officio* a Commissioner, only if 2/3 of the population belong to his communion.

The 25<sup>th</sup> has reference only to Fabrique Schools kept according to the Fabrique School Act passed in 1824, and no misunderstanding can exist in that case.

In one clause, the word Curé (I had made the draft of the Bill in French) was translated Rector, but as it had reference only to the Curé, the precise word may be kept in English.

It has been my constant aim in that Bill to allow to no one Communion any privilege which was not granted to every other.

Hoping that you will find these explanations satisfactory, allow me to subscribe myself and in haste, of Your Lordship, the most obedient servant.

D.B. Papineau



À ?

Montreal, April 1845

Dear Sir,

You have requested me to inform you of the difference existing between the precedent laws of Municipalities and Education, and the ones passed in the late session.

You are aware that two ordinances had been passed by the Special Council, the 4<sup>th</sup> Victoria, chap. 3 and 4.

The first incorporated all parishes and townships, but only for the purpose of electing councillors to represent them in the Municipal District Council; and of appointing also by way of election certain parish officers. Only two days were allowed for making the elections and transacting all their local affairs, which was equivalent to saying they should transact none.

The second of these ordinances created very large municipal districts whose affairs were to be transacted by councillors elected by the townships or parishes.

A warden (without whose orders no election could be made for any purpose in the parishes or townships) to preside these municipal councils was appointed by the Governor to whom he was bound to report the proceedings of the Council after each session (trimestrial). A treasurer was also nominated by the Governor, as also a District Inspector, on the recommendation of the warden. It is useless to give you any opinion of my own respecting the causes which made these ordinances unpopular, nor the defects which even when the people did their utmost to carry them into execution, rendered them entirely inoperative.

The School Act was passed in the 1<sup>st</sup> session of the 1<sup>st</sup> United Parliament. Its chief defects were the number of formalities (useless too) which it imposed on the school Commissioners, teachers, treasurers, &c., to enable the different localities to obtain the public aid proffered to them. In fact these formalities were such that they rendered the law *inexécutable*; so that it was necessary to pass a law of indemnity to legalize the proceedings adopted by the Super Intendant of Education for the distribution of the funds. The worse of that law was that it



made the Municipal Councils, Boards of Education, and gave them almost all the direction of its affairs, so that the downfall of the one necessarily brought on the downfall of the other.

By the new Municipal law, each parish or township is incorporated, and it provides also for the incorporation of all villages having 60 houses or more. The affairs of these corporations are to be carried on by councillors elected for three years. These parish or township Councils have to appoint their own chairman or major, and all the necessary officers to execute the laws submitted to their administration. They have power to assess only real property after a previous valuation of the same made by assessors (the said valuation to take place every five years) and cannot raise more than three pence in the pound. They have more power granted them than by the ordinances, but these powers are indispensable.

[The new Education law is entirely disconnected from the Municipality]<sup>367</sup>.

By the new School Act, the municipalities, as such have nothing to do with education. Although nothing prevents the same persons to be chosen to carry on both laws. Indeed it is expected that soon that will be the case.

[D.B. Papineau]



Madame D.-B. Papineau  
Petite-Nation

Montréal, 1<sup>er</sup> avril 1845

Ma chère Angelle,

Enfin le Parlement a été prorogé samedi dernier [29 mars] à cinq [heures] du soir. Vous aurez reçu cette nouvelle, je pense, ce matin. Il est sorti à cet effet un extra de *La Minerve* dimanche matin. L'on me dit, mais je n'ai pu encore m'en assurer, que le bill des écoles et celui des municipalités ont été amendés au Conseil, en ce sens qu'ils en ont limité la durée à deux ans. C'est malheureux : il aurait mieux valu les laisser permanents, sauf à les amender de temps à autre, au lieu d'avoir tout à recommencer à la fois lorsqu'ils expireront. On tâchera d'y pourvoir à la session prochaine, si nous y sommes encore. Au lieu de la liste d'effets cotisables qu'ils contenaient, toutes les cotisations porteront sur les propriétés immobilières sans distinction, lesquelles devront être évaluées tous les cinq ans par les assesseurs.

Quant à moi, je suis encore malade pour avoir été exposé, mercredi ou jeudi dernier, nu-tête, à un courant d'air, un carreau ayant été ouvert pour rafraîchir l'appartement où j'étais et dans lequel il faisait une chaleur étouffante. J'étais moi-même en transpiration, ayant marché un peu loin et vite. Je n'ai pas fait attention à ce carreau, et ce n'est que vendredi que j'ai commencé à souffrir d'un violent mal de tête, et le visage et le côté gauche de la tête a commencé à m'enfler. Je n'ai pas cessé néanmoins de me rendre et au Conseil et à la Chambre; mais samedi, à midi et demi, je suis sorti pour revenir à la maison. À peine rendu, on m'a envoyé chercher à toute hâte pour aller au Conseil exécutif, d'où je suis revenu à 3½ heures, et me suis couché. La nuit dernière, j'ai assez souffert pour n'avoir pu dormir, mais aujourd'hui je suis un peu moins mal. Lactance a voulu me faire prendre médecine, mais j'ai refusé et je pense avoir bien fait.



Dans les discussions qui ont eu lieu sur les deux bills mentionnés ci-haut, j'ai été dans l'obligation de parler bien des fois. Une surtout, j'ai reproché à M. La Fontaine qu'il faisait beaucoup de protestations de soutenir ces bills, mais qu'en réalité il objectait et à chaque clause et à chaque phrase de chaque clause. Qu'il disait que c'était pour le rendre meilleur, mieux rédigé, mais que lui ayant offert dans le présent comité d'en corriger ou rédiger à son goût deux clauses à la rédaction desquelles il objectait, il l'avait refusé en disant que cela ne le regardait pas.

Cela lui a pris tellement au nez qu'il s'est fâché tout rouge. Mais pour bien comprendre le tout, il est bon de dire qu'en commençant après que j'avais fait voir en quoi consistèrent les amendements faits à la prière du comité lui-même, qui revenait à ce que j'avais proposé dans le premier bill, M. La Fontaine a prétendu qu'il n'y avait rien de bon dans mon bill d'éducation que le principe et ce que j'en avais pris dans celui de M. Morin, que tout le reste avait été refondu en comité spécial, etc. Si l'on se rappelle qu'il m'avait reproché, ainsi que M. Aylwin, mon incapacité complète, que j'étais sourd et par conséquent impropre aux affaires du Parlement; qu'Aylwin m'avait reproché une ignorance crasse, une ignorance grossière; que M. La Fontaine m'avait accusé plusieurs fois d'avoir mendié les secours du côté de la Chambre où il siégeait, ce qu'il me reprochait encore, et qu'en lui faisant le reproche mentionné plus haut, j'avais répondu en lui demandant si c'était mendier les secours que de prier mes compatriotes de l'opposition pour qui seuls les deux mesures proposées étaient faites de me faire part de leurs vues, mais au moins d'une manière modérée; que j'étais si peu attaché à mes vues que j'avais souscrit à tous les changements qui n'attaquaient pas le principe du bill; qu'il était si difficile de contenter tous les goûts d'une opposition dont pas dix membres avaient la même opinion sur les mêmes choses, qu'après tout je ne pouvais m'empêcher de croire que ce que j'avais proposé était, au moins, moins mauvais que ce qui existait actuellement, que puisqu'il y avait progrès et améliorations, on devait pour le présent s'en tenir là, sauf à faire ci-après les amendements que le temps et l'expérience pourraient suggérer, etc. Ceci dit avec un ton un peu animé a offensé M. La Fontaine qui s'est levé pour me donner une leçon de sang-froid et de modération, et cela dans un discours d'homme fâché et qui sentait la vérité du reproche que je lui avais fait. Il était hors des gonds et suait à grosses gouttes; il s'est tellement emporté que de ses amis lui ont voulu faire quelques représentations à ce sujet, mais qu'il les a très mal reçus, comme des chiens dans un jeu de quilles. Cela a duré environ  $\frac{3}{4}$  d'heure, et a même fait sortir le pauvre M. Morin de son assiette ordinaire, lui ordinairement si doux, si modéré, si raisonnable, si conciliant. Il s'est fâché tout de bon et a reproché à l'administration d'être dégradée, d'être couverte de boue et d'ordure. Il a fallu répliquer quelques mots, et j'en ai appelé à tous les membres présents pour savoir qui de nous deux avait outrepassé les bornes de la modération. Que si l'honorable membre pour Terrebonne n'avait pas d'autres leçons de sang-froid à me donner que celles qu'il m'avait données depuis trois quarts d'heure, je ne gagnerais pas beaucoup à son école et que je ferais infiniment mieux de ne pas profiter de ses leçons.

Rien de tout cela n'a paru dans *La Minerve*, qui avoue qu'elle ne m'entend pas. Voilà comment les choses sont rapportées! Enfin, après deux heures et demie de temps perdu, on a fini par se calmer et on a fini le bill d'éducation.

Il faut pourtant dire aussi que M. La Fontaine avait été par moi mis tout court dans une occasion. Il objectait beaucoup à une certaine clause dont je ne me rappelle plus, mais je lui ai

fait voir qu'elle était tirée du bill de M. Morin, seulement énoncé de manière à être comprise de tout le monde, ce qui n'était pas le cas auparavant. Tout le monde s'est mis à rire et M. La Fontaine s'est assis.

Après celui-là fini, on a appelé le bill des municipalités. Après en avoir exposé les principes et les changements, et la nécessité qu'il y avait pour nous de nous organiser dans notre état social, de nous accoutumer à gérer nos petites affaires nous-mêmes afin d'apprendre par là à mieux juger de nos affaires politiques, M. La Fontaine s'est levé, a dit qu'il était en faveur du bill, que depuis 1836 nous étions complètement désorganisés, que nous ne pouvions rester plus longtemps dans un tel état, qu'il était inutile de critiquer ce qu'on nous présentait à moins d'avoir quelque chose de mieux à offrir. Qu'après avoir dit ce peu de mots et ce qui avait en lui sur le bill d'éducation, il ne prendrait pas de part au débat sur celui-ci et allait se retirer, ce qu'il a fait. Je me suis levé immédiatement en regrettant que l'honorable ait pris cette résolution, que ses lumières auraient été utiles et que je n'avais objecté seulement qu'à sa manière d'agir; que si dans la chaleur des débats j'avais pu dire quelque chose qu'il pût regarder comme offensant, c'était sans intention de ma part et que je le rétractais formellement et solennellement. Que s'il y avait pu avoir erreur de ma part, c'était erreur de l'esprit et non erreur du cœur, qui battait avec chaleur pour l'intérêt de mes compatriotes et chacun d'eux.

Mais tout ce qui a amené toutes ces escarmouches, c'est le vote qu'Aylwin avait donné avec le parti ministériel en faveur du bill de l'université. Au commencement de la session, l'opposition disait ouvertement et se vantait d'être assez forte pour renverser l'administration au bout de dix jours au plus. Mais la session s'est traînée pendant quatre mois, et de jour en jour sa majorité a augmenté sur tous les points importants. Enfin est donc venu le bill de l'université, et c'était là leur dernière ancre de salut pour culbuter le ministère et renvoyer le gouverneur. Point du tout, quoiqu'il y eut défection dans le parti ministériel, la défection encore plus grande dans l'opposition, et la seconde lecture a été emportée par une majorité de 11. Le *Pilot* alors a jeté les hauts cris, a appelé traîtres à leur parti ceux qui les avaient abandonnés, a fouetté Aylwin (en paroles s'entend) d'une manière sanglante, vu que son vote, dit-il, équivaut à un vote de confiance dans le ministère, etc. C'est dans ce moment de dépit et d'espérances trompées et déçues que les pauvres bills de municipalités et d'éducation sont venus sur le tapis, et l'opposition n'avait plus que cette dernière occasion de se décharger de sa bile. Mais le tout a été sans effet. Il a fallu pourtant qu'Aylwin tentât de se réhabiliter aux yeux de son parti, et c'est pour cela que le Samedi saint<sup>368</sup>, lorsqu'il s'agissait des subsides, il est venu avec une motion d'amendement pour proposer que la Chambre se formât en comité général sur le bill de l'université, mettant l'administration au défi, l'accusant de mauvaise foi et disant qu'il était certain, sur cette question, de la forcer à résigner. Sept grandes heures ont été gaspillées en débats inutiles, à la fin desquelles, à la demande des deux côtés de la Chambre, M. Aylwin a retiré son amendement, et on a procédé sur les subsides.

Plusieurs membres de l'opposition ont dit qu'à la prochaine session l'opposition ne serait pas si acharnée; qu'il était inutile de sacrifier les intérêts du pays au soutien de quelques individus. Plusieurs en diverses occasions ont essayé de me consoler des attaques violentes et personnelles dirigées contre moi; d'autres me disaient qu'ils se sépareraient assez souvent de l'opposition, mais que la manière dont j'étais traité les effrayait et qu'ils ne voulaient pas passer

par la même étamine. Quelques-uns me disaient : On ne vous regarde pas comme incapable, bien loin de là, on vous regarde comme un des plus habiles de l'administration actuelle; et moins ceux qui vous reprochent votre ignorance le croient, plus ils vous en accuseront, croyant par là faire prendre le change au public. La Fontaine m'a aussi accusé d'avoir essayé de corrompre les membres de l'opposition et, à ce sujet, il a cité une conversation que j'avais eue avec M. Bertrand, de Rimouski. Mais ce dernier m'en a témoigné son regret et m'a avoué que dans sa mauvaise humeur de voir qu'un pont que son comté avait demandé n'était pas au nombre des ouvrages à être faits par la Province, il avait pu en dire à La Fontaine un peu plus long qu'il n'y en avait; mais que l'on ne l'y reprendrait plus et qu'à l'avenir il saurait à qui il parlerait; que certainement il n'aurait rien dit, s'il eût cru que ce dernier fût capable d'aller divulguer publiquement ce qu'il lui avait dit en particulier. Il est bien certain que si *La Minerve* avait fidèlement rapporté les débats qui ont eu lieu en français durant la session, j'aurais pu gagner quelque chose dans l'opinion de mes concitoyens. C'est ce dont il fallait bien se garder, et dont en effet on s'est bien gardé.

Et voilà les hommes qui voulaient faire une révolution! Qui voulaient secouer le joug de l'Angleterre et se gouverner eux-mêmes! Dont toutes les vues ne sont que d'agrandissement personnel! À qui tous les moyens sont bons pour pendre dans l'opinion publique ceux de leurs concitoyens qui diffèrent d'avec eux sur les moyens de travailler au bien-être commun de la société dont ils sont membres! Calomnie, détraction, soustraction de la vérité, silence absolu gardé sur les arguments de leurs adversaires, tout est permis pour parvenir à leur but.

Mais il faut finir cette longue lettre. Il la fallait faire telle pour vous mettre en partie au fait de la fin de la session. Beaucoup vont maintenant se reposer. Quant à moi, je ne ferai que changer de harnois, seulement je pourrai avoir au moins l'avantage de me reposer le soir. Tu sais qu'ordinairement je me lève à six heures, et souvent avant. Passé cette heure, je ne puis plus dormir, n'importe à quelle heure je me couche. Ainsi, vois comme j'ai dû fatiguer quand, pendant le dernier mois, il m'a fallu me coucher entre une et deux heures du matin, n'avoir que de six heures à [ ] pour mes correspondances et affaires; être rasé, habillé, avoir pris mon déjeuner, être rendu aux affaires à neuf heures du matin, souvent à 8½. Si je puis me bien porter, c'est tout ce qu'il me faut. Cette session m'a aguerri et m'a un peu épaissi la peau (au moral s'entend). S'il faut que j'agisse encore dans une autre, j'aurai un peu plus d'expérience.

Vendredi, la Chambre a voté à l'unanimité, à l'exception d'un seul, que chacun des membres recevrait une allouance de 100 £ pour indemnité de la session, outre un chelin par mille pour frais de voyage. Je ne voulais pas d'abord prendre mon allouance, mais le greffier m'ayant dit que mes collègues avaient pris la leur, il y avait déjà une demi-journée, je n'ai pas cru devoir me montrer pire ou meilleur que les autres. Je l'ai touchée et l'ai mise à la banque immédiatement, de peur d'être tenté de faire des dépenses inutiles. Ainsi, tu vois que je suis fidèle à mon plan d'économie, et qu'en vous la prêchant je prêche et d'exemple et de parole.

Louis Dessaulles est en ville depuis quelques jours, je ne sais quand il retourne. Mais il nous a dit que le chenail de la rivière Chambly était ouvert partout et qu'il avait traversé en bac. Tout le monde était bien portant à Maskinonge et à Saint-Marc d'où ils avaient eu des nouvelles cinq ou six jours auparavant. Julie est assez bien ces jours-ci, elle a même sorti plusieurs fois.

Les voitures à roues sont en usage général maintenant en ville. Je n'ai encore pris aucun arrangement pour mon logis et ma pension au mois de mai. On n'a pourtant pas encore trouvé à louer la maison, et elle ne le sera pas si Julie ne trouve pas quelqu'un de bien convenable pour cela.

J'ai passé une très mauvaise nuit : tous les symptômes d'une fièvre intermittente m'ont affaibli. Frisson depuis 9 heures jusqu'à 11, fièvre chaude et grande souffrance depuis 11 jusqu'à 2; diminution de souffrance et transpiration mais peu abondante jusqu'à 5 heures, et depuis 5 heures à 8½ sommeil souvent interrompu et très agité. Lactance n'est pas encore revenu.

[Aussitôt] la navigation ouverte, envoyez-moi les *Statuts provinciaux*, excepté les statuts révisés qui sont en 8°, brochés, que Papineau gardera à la maison en cas de besoin, et les journaux de la Chambre d'assemblée. Je vous recommande de nouveau mes tulipes. J'en ai promis à M. Price que je dois lui envoyer en juillet. Ainsi vous pourrez en planter dans quelque endroit à part, pour que l'on puisse dans le temps les arracher sans déranger les autres. Comme je voudrais qu'elles fussent belles, s'il s'en trouve des communes vous les marquerez pour ne pas les envoyer.

Émery est parti sans emporter ma lettre; ainsi tu la recevras 24 heures plus tard. Il a vu Aurélie jeudi : elle était bien. Il lui a dit de travailler à l'ouvrage dont elle t'avait parlé.

Adieu. Je vous embrasse en maugréant.

Ton ami.

D.B. Papineau



D.-M. Armstrong, écuyer  
M.P.P. Berthier

Montréal, 3 avril 1845

Mon cher Monsieur,

Je reçois à l'instant votre lettre du 31 dernier; je me hâte d'y répondre. Depuis l'avant-veille de la prorogation, je suis malade. Ces deux jours-là, vous ne m'avez vu en Chambre que peu de temps. À 3 h après-midi, samedi dernier [29 mars], j'ai été obligé de me mettre au lit. J'ai toujours gardé le lit et la chambre depuis ce temps-là. J'ai l'œil droit presque fermé par l'érysipèle.

Je n'ai pas ici de copie des bills de municipalités ni des écoles, tels qu'amendés et passés définitivement. Comme il est urgent que le peuple du pays soit au plus tôt bien informé sur ces deux objets-là, je vais envoyer demain votre lettre à M. Daly et le prier de voir M. Desbarats pour faire imprimer ces deux actes avant les autres, s'il est possible, afin de les faire distribuer immédiatement.

Je ne puis m'empêcher de vous féliciter de votre patriotisme vraiment éclairé. En effet, un vrai patriote doit faire tous ses efforts pour faire exécuter des lois utiles, même quand il ne les trouverait pas aussi bonnes qu'il les désirerait. Il serait à désirer que tous les membres de l'opposition eussent la même justesse de sens et le même dévouement aux intérêts de la patrie que vous. Si c'était le cas, on viendrait bien vite à s'entendre et à se donner tous la main

cordialement pour ne consulter que la droite raison et travailler de concert au développement de toutes les ressources physiques et morales de notre beau pays.

Croyez-moi, mon cher Monsieur, votre obéissant et dévoué serviteur.

D.B. Papineau



Honorable D. Daly  
Montreal

Montreal, 4<sup>th</sup> April 1845

My dear Sir,

Accompanying this, I send you a letter received by me yesterday from Mr. Armstrong, and the answer I made to it. Please, after reading the last, to seal it and send it to the Post Office.

While I am on this subject, allow me to urge you to see Mr. Desbarats and contrive to have these two acts printed immediately, and distributed without loss of time.

Dr. Meilleur told me also that many of our opponent friends, not having the patriotism of Mr. Armstrong, are intending to raise our habitants against what has been done for their best advantage. Nothing therefore should be left undone to mar their bad designs. The best and shortest way is to give as soon as possible correct information.

Believe me, my dear Sir, yours devotedly.

D.B. Papineau

You may, if you think it advisable, show these papers to Mr. Viger, of course you will return Mr. Armstrong's letter.



Hon. H.W. Draper  
Montreal

Montreal, 4<sup>th</sup> April 1845

My dear Sir,

I have just read the application of Mr. Charles Ruby for the situation of agent of Crown Lands in the Western District. I had agreed with Colonel Prince to recommend to His Excellency the Governor General the person of Mr. P. McMullen<sup>369</sup> who is residing there. I have seen His Excellency about that gentleman, and I was to make in an official report thereon, if sickness had not prevented me ere now. It will be one of my first actions, when I can go out, which I hope will be on Monday next [7 avril].

My right eye is almost entirely closed. Yet the greater part of my suffering is almost entirely over, and I am in hopes of a speedy recovery.

Allow me to subscribe myself, with all esteem and real consideration, yours devotedly.

D.B. Papineau



D.-M. Armstrong, écuyer  
M.P.P. Berthier

Montréal, 8 avril 1845

Mon cher Monsieur,

J'ai reçu hier votre lettre du 5 courant. Il était trop tard pour vous répondre lorsque j'ai pu avoir un moment de loisir, et aujourd'hui je vais le faire bien à la hâte.

Pour l'uniformité et au commencement, l'argent des licences sera payé au receveur général. Mais aussitôt que les municipalités seront organisées par l'élection des conseillers de paroisse et par le choix que les conseillers feront de leur maire et des autres officiers laissés à leur nomination, ils auront droit de s'adresser au receveur général ou au moins à quelque membre de l'exécutif, qui verra de quelle manière le paiement devra s'en faire aux municipalités. L'acte qui leur accorde ce montant étant en force du jour qu'il a été sanctionné, il n'y a pas et il ne peut y avoir le moindre doute que cet argent n'appartient plus à la province, mais aux localités d'où il aura été tiré.

Je vois que *La Minerve* a commencé à publier le bill des écoles tel qu'amendé<sup>370</sup>. Vous pourrez vous en servir en attendant les copies officielles. Probablement qu'elle publiera aussi celui des municipalités.

Engagez vos paroisses à s'organiser le plus tôt possible en municipalités; recommandez ensuite aux Conseils de faire un usage prudent et modéré mais graduel des pouvoirs qui leur sont donnés, et bientôt nos habitants verront qu'on leur donne le moyen de faire par eux-mêmes et sans frais, pour leur avantage local et immédiat, tout ce qu'ils ne pouvaient auparavant faire que par le moyen des tribunaux et à grands frais; ils pourront voir aussi que leurs Conseils n'auront pas besoin de les taxer, ni que pour les chemins ils n'auront à faire que ce qu'ils faisaient auparavant.

Je n'ai pas besoin de vous en dire plus long. Vous savez bien mieux que moi ce qu'il y a à faire pour que les campagnes puissent par la suite recueillir des avantages immenses d'une organisation régulière et populaire. Il n'y a en tout que le premier pas qui coûte.

Je serai toujours flatté de correspondre avec vous. Mais comme mes occupations vont devenir de plus en plus nombreuses, tous les jours, vous voudrez bien ne pas vous offenser si parfois je ne puis vous répondre aussitôt que je le désirerais. Croyez-moi toujours, etc.

P.-S. Quant à la crainte des taxes, ce terrible épouvantail, vous pouvez bien faire répéter qu'au nom de tous mes collègues, j'ai protesté de la manière la plus formelle contre toute intention de la part du gouvernement de faire servir les municipalités pour imposer d'autres taxes que celles qu'elles s'imposeront elles-mêmes, du moment qu'elles fonctionneront librement; et c'est pour cela, ainsi que je l'ai dit à plusieurs reprises dans les débats, que l'on a effacé dans le nouveau bill, après taxes ou impositions imposées par les municipalités, les mots *ou par la législature* qui, par là même qu'ils étaient contenus dans le premier acte et effacés dans le second, renonce à l'exercice de ce pouvoir, ce qui doit rassurer même les plus timorés. Et cette opinion, je ne crains pas de le dire, est celle de tous mes honorables collègues.



J.M. Higginson, Esquire, Civil Secretary &c. &c. &c.  
Montreal

Montreal, 9<sup>th</sup> April 1845<sup>371</sup>

Dear Sir,

According to my promise made to you in our conversation of the 7<sup>th</sup> instant, I shall proceed to state to you for the information of His Excellency Lord Metcalfe the principal differences existing between the School and Municipalities Acts passed in the last session of Parliament and the ones passed in 1841.

The School Bill consecrates the principle of compulsory rates for Education purposes in the country parts, by giving power and authority to School Commissioners elected by each parish or township, the right of assessing the people to the amount 1<sup>o</sup> of a sum equal to that allowed out of the common provincial school fund, if before the 1<sup>st</sup> of August in each year the said amount is not raised by voluntary subscriptions; 2<sup>nd</sup> to the amount of not exceeding 150 £ cy for a superior or model school in each parish or township, and not exceeding 75 £ for any common school house in each school district. In case the election does not take place, the Governor is to appoint School Commissioners. These commissioners are declared a corporation, and may acquire property to a certain amount. If any school district has no school in operation, its share of money arising either from the common or local school fund is to be placed at interest in some savings bank, and there accumulate for any space of time not exceeding four years; during that time they may use it for any educational purposes, with the consent of the inhabitants of the School District. Much less formalities are required by the new law to enable the people to get their spare of public money than existed formerly.

The Municipalities and Education School Laws are entirely independent from each other, although there is nothing in either of them that can prevent the same persons to be appointed to offices. Indeed it is expected that very soon the execution of the two acts will merge into the same hands. Entire freedom being given to all, each little community will regulate its schools as to religious instruction, as they will think best, without interfering in the least with other's business.

The great difference between the old and new Municipality Acts is that by the new one, the large municipalities are done away with. In a country where there has never been any kind of civil organization, it was impossible that the persons appointed to preside to a large territorial division, could not think of themselves as being small legislatures, having power and authority to alter the existing laws of the Land; and as the law of 1841 was very crudely framed without any regard to other and existing laws, even in the cases where these large municipalities conducted themselves with the utmost prudence, they soon found that by the defects of the law, they could not proceed with any advantage, although in the whole it was a pretty costly machinery. The new law confines the jurisdiction of the Municipal body only to the limits of its township or parish, as in these little communities people must more or less have some things when they are all intended. To coax them to operate, the revenue arising from the licences paid by tavern keepers had been previously and by another act abandoned to them. The people are to elect township or parish Councillors, and these are to elect one of their number to be a Mayor of the parish or township. The Councils are to appoint all necessary



officers and control them in the execution of their duties. By dividing the whole country in small municipalities it became of no object and of no moment to the Government to appoint as formerly a warden and a treasurer. As the people will get used to the management of their local affairs, their views may extend; they will come to understand that they may have some common interests with neighbouring townships or parishes; in that case by petitioning the Governor, he will have power to unite them together and permanently in a larger municipality, provided the same does not extend out of the county. And so, little by little, the people shall gradually come to understand how they are individually interested in the welfare of the whole community. In a word, these small municipalities shall be conducted upon the same principles as the corporations of the large cities of Montreal and Quebec. Yet their power of taxation is limited within three pence in the pound of the value of all real property.

I am afraid that these explanations are rather lengthy. Of course you will abridge them so as to suit the purpose for which you asked them.

Allow me, dear Sir, to subscribe myself your most obedient and devoted servant.

D.B. Papineau

P.-S. It is to be regretted that the Legislative Council has amended these two acts by limiting their duration to two years. If they had been made permanent, they could be amended as circumstances and experience would teach. It is to be feared that expiring but a little time before a general election, they be made an instrument of mischief and seized upon to influence the minds of people for civil purposes. But that might be prevented in the next session.



J.M. Higginson, Esquire, Civil Secretary &c &c &c  
Montreal

Montreal, 11<sup>th</sup> April 1845

Dear Sir,

Respecting our conversation on the Municipality and School Laws enacted during the late session of Parliament, I suppose that you only require from me that I should print out the chief points of difference between the old and the new Laws.

The new Municipality Law does away with the large municipal districts erected by the Ordinance of the Special Council of the 4<sup>th</sup> of Her Majesty, chapt. the 4<sup>th</sup>, and makes every township or parish a municipality, whose affairs are to be conducted by a Council elected for three years, one third of the councillors going out of office every year and their place supplied by a new election. These Councils have the nomination of their own chairman under the title of mayor of the township or parish of, and the appointment of all parish or township officers. The new Law provides also for the incorporation of all towns, burroughs or villages having 60 houses or more, not already incorporated by law; whose affairs shall also be conducted by elective councillors. That disposition was not in the former law, though much required. Their power of assessing rates is confined to three pence of the value of real property, valued every five years by assessors appointed for that purpose.

The principal features of the new School Act are :



1° Its entire separation from the Municipalities, although nothing prevents the people to confide the management of both Municipal and School affairs to the same persons; indeed it is expected that soon it will be the case. This disposition was necessary as the cause of the failure, in a great measure, of the Law of 1841, was that the Municipal Councils were by that Law made Boards of Education having all control on School affairs. But as these Municipal Councils were so unpopular in Lower Canada, that with only 4 or 5 exceptions, they were all inactive, of course the School Act shared the fate of those who were to put it in operation.

2° Not so many formalities are now required to enable the parties to get their share of the common or local school fund. This is to be considered a great improvement, as Law of Indemnity had to be passed to legalize the distribution of the Common School fund money, made in guidance with the spirit of the law, though against its letter.

3° A somewhat higher salary is granted to the superintendant of Education; the distribution to be made by him of public money simplified; himself bound to give sufficient security.

4° A compulsory rate is to be raised on all parishes or townships, on the value of all real property, to equal the amount granted to cast from the public chest, if on the first of August in each year, the same is not paid in the hands of the parish or township treasure by voluntary subscription or contribution.

5° In school districts having no school actually in operation, their share of the common or local school fund money shall be the School Commissioners placed at interest in some savings bank, where they may let the same accumulate for a spare of time not exceeding four years to be saved for educational purposes as soon as all necessary preparations are made in that District.

6° The cities of Montreal and Quebec having many educational Institutions receiving aid by special allocations from the Legislature are to receive less from the Common School fund than otherwise they would be entitled to by the amount of their population, which is the base of the distribution of that fund in the Country places.

I have the honor to be, dear Sir, your most obedient servant.

D.B. Papineau

P.S. I have now to apologize for complying so late with your request; but it has been impossible for me to do it sooner.



To His Excellency Lord Metcalfe  
Governor General of Canada &c &c &c

Crown Land Office  
Montreal, 15<sup>th</sup> April 1845

May it please Your Excellency,

In reference to my report of the 9<sup>th</sup> instant on the reorganization of the United Department of Commissioner of Crown Lands and Surveyor General, I conceive it my duty to submit to Your Excellency's consideration the propriety of procuring a situation to Mr. [Thomas] Parke<sup>372</sup>.

The situation of Collector of Customs and Canal Tolls at Port Colborne being at the disposal of Your Excellency, it is proposed that Your Excellency would offer it to him with a salary of 400 £ cy per annum; that his salary as Surveyor General be paid to the end of the present quarter and no longer; and that he should enjoy the salary of his new situation from the date of his Commission.

The whole nevertheless humbly submitted.

D.B. Papineau  
C.C.L.



À JBN Papineau

Montréal, 16 avril 1845

Mon cher Papineau,

J'ai reçu ta lettre commencée le 7 et finie le 11 du courant. Je n'ai pu répondre plus tôt. Mais aussi je ne devais pas me presser, vu que vous aurez été tiré d'inquiétude par ma maladie qui a été courte, par le ton de ma lettre dernière. Je n'ai pas encore vu André, ainsi je ne sais encore comment il se sera tiré d'affaire tant pour les chemins que pour la petite récolte qu'il aura pu faire en haut.

Quant aux documents à être envoyés à ton oncle, il ne faut simplement que dire quelle est l'étendue moyenne des lots dans chaque concession, le nombre de terres ou actuellement concédées ou sous promesse de concession par occupation actuelle avec permission du seigneur, et spécifier le taux des rentes qui est d'un minot de bled et 1/11 courant pour chaque 30 arpents en superficie. En mettant combien de terres sont actuellement occupées dans chaque concession, et combien sont vacantes, ce sera suffisant. Quant au payement exact, il n'a jamais eu lieu par l'absence du seigneur, et ton oncle le sait : il pourra lui-même recopier, s'il le juge convenable, ce que tu lui écriras pour l'adapter à ses propres objets. D'ailleurs, je pourrai aussi faire quelques observations générales. Il n'y a rien à dire pour les montagnes que des observations générales. Il n'y a que sur le front que la chaîne est bien prononcée, et néanmoins que les terres du front sont concédées, quoique généralement un quart de chaque terre se trouve sur la montagne, environ trois lieues du front sont dans ce cas. Tu ne dois mettre dans ton rapport que ce que tu connais; quant aux hoiries, le seigneur en a si peu que ce ne vaut guère la peine d'en parler. Pour les places de moulin, il faut seulement faire mention des chutes actuellement connues, je compléterai le reste.

Tu pourrais demander à Newman s'il a mis les lignes de la côte des Cascades parallèles à celles tirées par Trudeau ou non. Il me semble pourtant qu'il devait les mettre parallèles. Au surplus, il a dû mettre deux bornes : que Goulet et Leduc tirent leurs lignes ou plutôt les fassent tirer par Newman. Vous pourrez, si vous le jugez convenable, prolonger l'ancien trait carré et, en cas d'erreur en plus ou en moins dans la largeur des terres, laisser à chacun ce qu'il possède, mais en faire mention dans le procès-verbal.

Fais ensemercer la terre de Clifford et fais-y faire les foins en temps et saison, et si Dagenais tire des perches, il n'y aura pas besoin de les mettre entre ma terre et celle-là, mais

le long du chemin, si ceux qui y sont obligés ne l'ont pas fait. Et dans ce cas, il faudra que l'inspecteur et le sous-voyer donnent une autorisation par écrit de retirer telle part de clôture que j'aurais faite où je n'y serais pas obligé, à ma commodité, et sans préjudicier aux droits que j'ai de contraindre les obligés à le faire.

Quant aux lignes de la presqu'île, il serait bon de dire aux acquéreurs de faire borner leurs terres, qu'ils aient un peu plus ou un peu moins large de terre, du moment que deux voisins seraient d'accord, c'est peu important, vu que chacun payera à proportion de ce qu'il aura. Il faudra alors que l'on connaisse exactement le front et la profondeur des terres.

Quant à ce que tu dis de louer pour 21 à la grande chute pour y faire des moulins, si ton oncle revient il y verra lui-même, s'il ne vend pas; et s'il vend, c'est inutile. Seulement je verrai à commuer les terres que je possède en censive, et si nous ne vendions pas de suite nos propriétés, nous ne serions pas inquiétés par les seigneurs nouveaux.

Depuis hier, je suis à examiner une foule de papiers pour en faire rapport au Conseil et au gouverneur, et après cela fait, on décidera si je serai obligé de voyager cet été ou non pour les affaires de la province. Si je dois m'absenter, j'irai faire un tour en haut auparavant.

Je recevrai avec plaisir l'esquisse que tu me promets des nouvelles concessions; le plus tôt sera le meilleur.

Quant au moulin à cardes, il n'y aurait aucune difficulté à en faire un en bas du jardin, le seigneur ayant déjà pris ses six arpents sur ma terre ne peut en prendre davantage, mais je voudrais auparavant faire une bonne digue, et si je vais en haut je verrai à donner pour cela des directions. Ce ne pourrait pourtant être bien avantageux d'avoir fait la digue des prairies où Schryer en avait fait une.

Lactance ne se soucie nullement d'une pratique de campagne; d'ailleurs il commence à avoir un peu de pratiques et veut rester avec ses camarades, ses compagnons; en un mot, jouir d'une société intellectuelle dont il serait privé à la campagne.

Loue la terre à Stephen pour 20 £ si tu veux; j'aimerais mieux qu'il vendît la sienne et achetât celle d'en bas : ce lui serait bien plus avantageux. Quant au foin vendu par Mme Clifford, une simple lettre écrite à elle-même, pour lui dire qu'elle n'avait droit qu'à la moitié, et une copie à M. Cooke, pour lui notifier que s'il paye le tout, il payera deux fois, sera suffisante pour l'autoriser à m'en remettre la moitié. Autrement, Mme Clifford pourrait être condamnée à payer le tout, vu que M. Clifford ne pouvait pas prétendre plus de droit qu'un simple fermier, et qu'il n'y avait à ce sujet qu'un arrangement verbal entre nous deux.

Je pense maintenant avoir répondu à toutes tes questions, et pour le sûr qu'il y en avait assez pour une seule lettre. Tu ne m'as rien dit de l'arrangement que tu avais fait avec Whitcomb, ni combien il a bûché et enlevé de bois de corde. J'aimerais aussi à savoir de lui ou de ceux qu'il a employés à le bûcher, combien à peu près il peut y en avoir de cordes par arpent.

Si vous avez fait de bon sirop, j'espère que vous m'en enverrez quelques bouteilles. Si je ne vais pas en haut, Madsem viendra-t-elle me voir? Sa brassée, je le crains bien, la retiendra à la maison. Voilà ce que c'est que de s'enchaîner. Laissons tout cela : je ne suis pas beaucoup en train de faire des badinages aujourd'hui. J'ai été sérieusement occupé toute la journée, et il faut que je le sois encore.

Je me contenterai de vous dire, et vous êtes obligés de m'en croire sur parole, que j'aurais infiniment de plaisir à aller vous embrasser. Il faut s'en priver pourtant. Aussitôt que tu sauras que la navigation est ouverte jusqu'à Lachine, envoie-moi la moitié des lobélies qu'il y a sur la plate-bande, et pour cela arraches-en une talle entre deux. Il faudra me donner avis du temps où tu penseras l'envoyer, afin que je pourvoie à l'avoir. Si quelqu'un descendait qui voulût s'en charger, ce serait le mieux. Je vous enverrai une douzaine de rosiers de choix et de diverses sortes, ainsi préparez-vous à les planter, peut-être aussi une douzaine de dahlias et des oignons d'hyacinthes. J'ai acheté, ces jours derniers, chez Guilbault trois variétés de cactus, un figuier et deux jolis aloès pour orner les fenêtres de mon nouveau logement, quand j'en aurai un. Je saurai cela la semaine prochaine. Je multiplierai mes plantes pour vous en faire part.

Adieu, portez-vous bien tous et croyez que je pense à vous, peut-être plus souvent que vous à moi. Morison est en ville depuis avant-hier soir. Il repart demain; tous allaient bien à Maska.

Toujours ton père affectionné.

D.B. Papineau

18 [avril]. Hier, enfin, j'ai conclu mon arrangement avec M. [Étienne] Parent pour Émery et pour moi. Nous payons pour nous deux 7,10 £ par mois. Nous nous fournissons de vin et de lits. Mais M. Parent me fournit les draps d'été et les couvertes. Nous nous faisons blanchir nous-mêmes, excepté que M. Parent fera laver mes draps et les essuie-mains dont il nous fournit. Si je m'absente plus de quinze jours dans un mois, ce temps-là ne sera payé, excepté seulement sur le pied de 20/ par mois pour l'occupation de ma chambre.

Je finis pour tâcher de faire partir ma lettre aujourd'hui. Il est peut-être encore un peu tard, et alors elle ne partirait peut-être que demain.



[To His Excellency  
Lord Metcalfe  
Governor General &c &c &c]

Montreal, 19<sup>th</sup> April 1845

My Lord,

The press of business during the late session of Parliament has been the cause of my not calling the attention of Your Excellency to a circumstance which may be turned to some advantage to this Province. It is the presence of my brother in Paris. I have been informed by him that by particular recommendations and protection he has been enabled, as a private individual, to have access during his long stay there to State and other Archives in France, where he has found numerous and important documents relating to early settlement of America by Europeans; that he desires to conclude his researches before leaving to return home; yet that his progress was rather slow, owing to the wants of means to procure and in copying what may be useful. Which aid was the more needed as some of the offices to which he has access, cannot be opened to strangers more than two or three hours a day, and even that only on some particular days in the week. Knowing as I do his studious and persevering habits, I have no doubt that if Your Excellency would place at his disposition a sum of two hundred pounds of

the monies appropriated for unforeseen expenses, he would cheerfully devote these means and his time in a profitable and advantageous manner for the public.

I have to be, my Lord, of Your Excellency the most humble servant.

D.B. Papineau



Monseigneur de Sidyme<sup>373</sup>  
Québec

Montréal, 29 avril 1845

Monseigneur,

Je suis informé qu'une requête a été circulée dans l'établissement acadien et canadien de Madawaska (je ne saurais dire en quel temps, mais ce doit être quelqu'une de ces années dernières) dans laquelle on faisait signer aux gens la demande d'être annexés au Nouveau-Brunswick plutôt qu'au Canada. Cette requête a été envoyée en Angleterre par les autorités du Nouveau-Brunswick. Mais l'on me dit que ceux qui étaient à la tête de la mesure étaient des intrigants qui avaient leurs vues particulières, et que les gens ont signé la requête sans trop savoir ce qu'ils faisaient et d'après de faux exposés. Comme il pourrait être important pour le bien de la religion et de la Province de savoir au juste ce qui en est, et ce le plus tôt possible, auriez-vous la bonté d'en écrire au missionnaire de Madawaska?

Je vous épargnerais volontiers ce trouble, mais je n'ai pas l'honneur de connaître le missionnaire; je ne puis ni ne dois lui écrire une lettre officielle; et je me suis mis en tête, à tort ou à droit, que vous pourriez avoir ces renseignements avec plus de facilité et d'une manière très ample. Et cela, d'autant plus que dans le moment j'ai le malheur de n'être pas vu de trop bon œil de la part d'un grand nombre de mes compatriotes.

Pourtant, je puis vous assurer que je fais tout mon possible pour leur être utile, en général et en particulier. Je ne sais si je dois ajouter que dans le cas où les choses se seraient passées à Madawaska comme je le dis plus haut, il serait à propos de faire présenter une requête contraire au gouverneur de cette province.

Veillez bien me croire, Monseigneur, avec le plus profond respect, votre très humble et obéissant serviteur.

D.B. Papineau



JBN Papineau, écuyer  
Petite-Nation

Montréal, 3 mai 1845

Mon cher Papineau,

Mes occupations ne m'ont pas permis de répondre plus tôt à ta lettre du 16 avril dernier, finie le 20.

Je te renvoie copie de l'acte de dépôt de la donation à Frank Kiernan<sup>373</sup>. Il n'y a pas besoin de la faire insinuer ici, l'acte des enregistrements déclarant que l'enregistrement équivaudra à l'insinuation. De plus, l'acte étant maintenant notarié, il peut être enregistré sans avoir besoin du transport d'un témoin. Émery, qui aurait [voulu] avoir 7/6 pour l'acte, a bien voulu se contenter des cinq chelins que tu as envoyés.

Tu me demandes mon étui de mathématiques. Mais Émery avait fait venir le sien pour en faire présent à M. Girouard, ce qu'il a fait au grand contentement de ce dernier, qui n'en avait pas pu trouver un dans tout Montréal qui lui convint. Aussi, a-t-il été fier de voir qu'Émery l'avait si bien gratté où ça le démangeait. Il faut avouer aussi que le cher monsieur le méritait à tous égards, pour les attentions qu'il avait toujours eues pour Émery, et le support qu'il lui avait donné dans sa profession. Je le trouve toujours aussi estimable que je l'ai toujours connu. Il est venu à Montréal justement le dernier jour de la session et en est reparti ce matin seulement. J'ai été pour le voir et lui dire adieu avant 7 h ce matin; mais il était déjà parti. Heureusement je l'avais vu l'avant-veille. Tu sais bien qu'ayant pris parti pour son neveu Dumouchel à la dernière élection, et étant lié personnellement et par affaires à M. La Fontaine, d'amitié intime avec M. Morin, nous ne devons pas être tout à fait d'accord sur tous les points de la politique canadienne. Mais il est un homme libéral dans toute la force du terme, et l'on peut discuter avec lui sans amertume et sans que la diversité d'opinion sur certaines matières particulières puissent en rien influencer sur ses relations sociales avec ses amis. Qu'il serait à désirer que tous nos compatriotes lui ressemblassent sous ce rapport et sous d'autres encore!

Quant à tes montres, je ne sais ce qu'on en pourra faire. J'emporterai la mienne et, si elle t'est plus indispensable qu'à moi, peut-être ferons-nous quelque arrangement. Je ne sais non plus si je te procurerai les bottes que tu me demandes. Je n'ai pu m'en occuper et je crains bien de ne pouvoir le faire avant d'aller vous voir.

Je verrai ce qu'on pourra faire pour le moulin à scie de Saint-Amédée quand j'irai là-haut.

Ce n'étaient pas les *Statuts* brochés que je demandais, mais bien ceux qui sont reliés, au surplus je les rapporterai moi-même.

On est maintenant à déménager et nous ne sommes pas les seuls en ville. Amédée est parti ce matin pour New York.

Pour Whitcomb, comme l'obligation de Baldwin porte intérêts, il faut lui donner les facilités qu'il demandera, c'est-à-dire qu'il fasse les paiements tels que portés dans l'obligation, commençant d'abord par payer les intérêts échus, puis un des paiements arriérés, et ensuite un paiement par an avec intérêts, jusqu'à l'entier paiement du tout. Je me flatte qu'il trouvera ces conditions libérales et assez peu onéreuses pour qu'il puisse y faire ses affaires. Il faudra suivre la même marche pour tous les autres preneurs de terres arriérées, pourvu qu'en passant contrat ils fassent le premier paiement et payent en même temps les intérêts échus. Quant aux arrérages dus depuis les obligations passées, qu'ils en consentent une obligation portant intérêts dans leur contrat d'acquisition, et accorde-leur un temps raisonnable pour les payer, sans préjudice néanmoins aux rentes à échoir.

L'eau est très haute ici à Montréal : elle couvre de quelques pouces presque tous les quais. Ainsi, je pense que vous devez avoir une belle nappe d'eau devant la maison et que le chemin des prairies est coupé.

Je ne veux pas tomber malade à la Petite-Nation. Madsem me négligerait trop, maintenant qu'elle a un garçon à soigner et à nourrir<sup>375</sup>.

J'ai trouvé les hardes dont ta maman me parle. J'ai été porter aujourd'hui même ses lunettes chez Savage<sup>376</sup>. Il ne peut les remonter en écaille, mais il les remontera en argent, aussi légèrement que possible. Je les lui porterai probablement. Je me proposais de monter la semaine prochaine, mais je ne sais si je serai libre assez tôt pour cela. Je me flatte qu'il y aura encore assez d'eau pour laver mon linge sale.

Voilà le parti de l'opposition maintenant divisé en trois, si toutefois on peut en croire *Le Castor*, *Le Fantasque*, le *Pilot* et le *Journal de Québec*. Puis un autre parti se rapproche de nous. Dieu veuille que tout aille à bien.

Tu me parlais dans une lettre précédente de vouloir continuer le trait carré tiré par André Trudeau. Je ne te conseille pas de le faire. Ma boussole est trop difficile à employer correctement pour que tu puisses le faire avec exactitude. Que les gens emploient eux-mêmes un arpenteur, c'est plus sûr et plus prudent. Je n'entreprendrai pas pour aujourd'hui de remplir ma feuille. J'écris en attendant une voiture qui doit venir transporter une partie de notre ménage; le reste partira demain. S'il y a quelque chose à ajouter, je le ferai ci-après. Puis il faut bien que je garde quelque chose pour avoir de quoi parler.

Tu feras payer le port de cette lettre à Frank; c'est bien le moins.



Monsieur L.-J. Papineau

À Paris

[De la main de Fabre] :

Avec les saluts de son bien dévoué, E.-R. F.

Montréal, 11 mai 1845

Mon cher Papineau,

Je m'étais proposé de t'envoyer par cette malle autant de détails statistiques sur la Petite-Nation qu'il m'aurait été possible, au moins suffisamment pour te mettre en état de vendre, si vraiment tu persistes dans ce projet. Mais les documents ne sont pas prêts. Étant ici depuis l'automne dernier, j'ai chargé ton neveu Papineau de le faire, et il n'a pas fini. J'ai obtenu un petit congé et je pars demain pour aller faire un tour là-haut. J'y compléterai l'ouvrage ci-dessus mentionné.

Dans une lettre précédente, tu disais que M. Viger aurait dû te mettre à même de continuer tes recherches de documents historiques. Durant la session tourmentée comme le pauvre ministère l'a été, je n'ai pu m'en occuper. Depuis le conseil a passé un ordre au moyen duquel j'ai obtenu une somme de 200 £ courant pour cet objet<sup>377</sup>. S'il est trop tard pour que tu puisses employer cette somme-là, peut-être auras-tu eu le temps de voir ce que tu désirerais avoir et faire continuer par deux ou plusieurs personnes les copies et extraits que tu aurais voulu avoir. Fais pour le mieux. Mais je t'envoie ci-inclus une première de change à 60 jours pour 182,8,8 £ sterling, équivalant avec le cours du change à 225 £ courant, dont 200 £ argent public et 25 £ ou un neuvième du tout à moi et que tu voudras bien employer pour moi comme je le dis un peu plus loin, à moins que tu n'en aies besoin pour toi-même; car en ce cas-là tu as droit de pourvoir



à tes besoins avant de songer à mes goûts; et cela au moins en vertu et par suite de l'amitié et affection que nous avons toujours eues l'un pour l'autre.

Si je n'étais pas membre de l'exécutif, je parlerais un peu au long sur l'affaire de tes salaires, qui n'est pas encore terminée. Tout ce que je puis dire, c'est que si je n'ai pas réussi, ce n'est pas manque de zèle ni même d'habileté. Malheureusement il y a eu étourderie de la part d'un de nos collègues. N'importe, je ne suis pas découragé, tant s'en faut. Je réussirai. Ne t'impatiente pas. Tu as déjà eu bien de la patience; encore un peu de temps, elle sera récompensée. Si toutefois c'est une récompense que d'obtenir le paiement d'une somme si justement due, si longtemps retenue. Mais si je continue mes réflexions, je pourrais trop parler. Je ne le dois pas faire.

Je voudrais que tu pus[ses] m'acheter une boîte d'instruments de mathématiques. Émery en avait fait venir une par l'intermédiaire de M. Delagrave, achetée chez Charrier ou Charrière<sup>378</sup>. Il faudrait y ajouter une règle d'échelles d'après les mesures anglaises. Ce serait plus commode pour l'usage ordinaire, ici, où l'on ne se sert jamais des mesures métriques. 2° Un verre et miroir d'optique bien grossissants et nets, avec une collection de vues que je laisse et dois laisser à ton choix et quant à la qualité et la quantité. Me voilà grand-père : ma famille de petits-enfants augmente tous les jours. Ils viendront voir le pépé et la mémé. Le pépé et la mémé voudront qu'ils s'amuse. De grands enfants voudront aussi en faire autant et c'est là un amusement qui peut toujours se renouveler sans s'user. S'il faut y mettre une boîte, ce pourra se faire ici. Je ne sais par exemple s'il faudrait que les vues fussent collées sur carton. Si c'est le cas, ce serait fait à meilleur marché là qu'ici. 3° Le meilleur ouvrage sur la chimie agricole et le plus récent. 4° Une collection de minéralogie arrangée, s'il est possible, de manière à pouvoir aider à l'étude de la géologie.

Voilà les principaux objets que je désire avoir. Je n'ai qu'à te faire connaître le général de mon projet, accomplis-le comme tu l'entendras, le tout avec les instructions ci-dessus marquées que tu n'en auras pas besoin pour toi-même.

Casimir, mon fils (le 3<sup>e</sup>), finit ses études au mois de juillet : il a déjà deux ans d'études du droit comme notaire. Il a le goût de la campagne et de l'agriculture. Je désirerais savoir ce qu'il en coûterait pour l'envoyer faire un cours d'études théorique et pratique d'agriculture et de chimie appliquée à l'agriculture. Auguste, le 4<sup>e</sup>, finira dans deux ans. Je voudrais lui faire faire un cours d'architecture civile et autres arts ou sciences qui peuvent y avoir un rapport plus immédiat, le tout bien entendu si mes moyens me le permettent. Vaudrait-il mieux alors laisser Casimir finir son apprentissage de droit, dont il n'a plus que deux ans à faire, puis ensuite envoyer les deux frères ensemble afin de se faire compagnie et s'encourager mutuellement?

Tu as si fort crié que l'on ne te parlait que politique que j'ai résolu de ne t'en pas écrire un seul mot dans cette lettre. Mais je n'en désire pas moins une réponse de toi quant à ce qui peut regarder mes deux garçons.

Je n'ai pas vu ta dernière lettre. Julie ne m'ayant pas offert de la lire, je n'ai pas jugé à propos de la lui demander. Elle doit t'avoir écrit qu'elle renonçait à tenir ménage. Je pense qu'en effet sa santé est trop précaire, surtout en ville. Quant à moi, je suis logé avec Émery (mon inséparable comme de raison, tant que nous sommes dans la même localité) chez M. Étienne Parent<sup>379</sup>, greffier du Conseil exécutif. Il a loué dans le faubourg Saint-Antoine une maison neuve et propre à trois étages. J'en occupe deux chambres au troisième, l'une dans laquelle nous



couchons. Comme je suis sujet au cauchemar, il me faut quelqu'un pour m'éveiller dans ces cas-là; l'autre [chambre] pour nous servir de cabinet d'étude et de lecture, etc. Nous ne sommes ici que depuis lundi dernier. Nous ne sommes pas encore tout à fait arrangés. Émery se met en société avec M. Pierre Lamothe, notaire. Retenant toujours sa place de notaire de la Banque du peuple, il pourra néanmoins, laissant à la banque un suppléant en cas de besoin, prendre, quand le cas s'en présentera, des ouvrages étendus ou des règlements de succession, partages, etc., dans la campagne, ce qu'il ne pouvait faire précédemment. Il doit quitter cette semaine le bureau qu'il occupe maintenant et apportera ici une de ses tables ou autres meubles dont il pourra avoir besoin, M. Lamothe fournissant un bureau dans sa maison.

Je vois de temps à autre M. Quesnel qui t'aime et t'estime toujours et qui voudrait me voir rester où je suis. Mais moi, je suis bien déterminé à sortir de la vie publique avec l'expiration du présent Parlement. S'il meurt de sa mort naturelle, je serai alors bien près de la soixantaine et alors, alors il doit faire sage de se retirer de la vie active. Encore bien plus pour moi qui ai commencé mon apprentissage trop tard et qui n'ai pas beaucoup à me louer de la manière dont bien de mes compatriotes en ont agi avec moi; plus par sous-main et par intrigue qu'ouvertement. Mais n'insistons pas là-dessus sans quoi nous courrions risque de voir mon *vœu* s'en aller comme bien d'autres en fumée. Non, je ne parlerai pas politique.

Je me rencontre quelquefois pour de courts et sans (*sic*) instants avec M. Morin. Il te fait bien des amitiés. Je pense que je le verrai un peu plus souvent maintenant. Il est lié d'amitié avec M. Parent. Il est venu cette semaine; nous avons bien jaser et nous sommes proposés de le faire encore. Mais tu sais qu'il ne doit ni ne peut être question de politique entre nous deux. Nous ne sommes pas en Canada dans le cas de vouloir cultiver les relations sociales avec une certaine intimité avec les personnes avec lesquelles nous n'avons pas les mêmes opinions politiques. Cela a toujours été un malheur et en sera toujours un à mon avis. Tu sais pourtant que ce n'est pas là mon défaut.

Je n'en regrette pas moins de voir que c'en soit un chez la plupart de nos compatriotes, même chez des gens que l'on devrait croire assez éclairés, assez au-dessus des préjugés ordinaires pour s'attendre à quelque chose de mieux de leur part. Madsem, la femme de Papineau (Mlle Marchessault) est en famille d'un garçon du 17 mars, et Rosalie, Mme Morison, idem du commencement de mai. Chez André Papineau, de Saint-Martin, idem, du commencement de mars; il est marié avec une demoiselle Provencher, nièce de l'évêque de ce nom.

Comme il est tout probable que Julie t'écrit au long et qu'elle te donne des nouvelles de la famille, je me contenterai de te dire en général que tous sont bien portants. Que je ne sais si tu as tort ou raison de regarder les affaires du Canada sous un point de vue si triste que tu ne veuilles pas y conserver tes propriétés ni y résider. S'il était imprimé, je t'envverrais un acte passé dans la dernière session, rendant la commutation des droits seigneuriaux volontaires entre seigneurs et censitaires. Penses-tu qu'en ton absence je ferais bien de commuer la tenure de ta seigneurie? Ce ne devra pas être coûteux, vu que la Couronne n'a rien à espérer en fait de pécune de ces mutations. Tu te trouverais plus libre peut-être.

Adieu, mon cher Papineau, conserve-moi toujours ton affection, ta bonne opinion; et sois sûr que si je n'ai pas fait tout le bien que j'aurais désiré de faire, néanmoins j'en ai fait plus que

les circonstances n'auraient pu le faire espérer, et de plus j'ai prévenu bien du mal qui devait avoir lieu sans moi.

Tout à toi et pour la vie.

D.B. Papineau



Madame A.L.C. Papineau  
Petite-Nation

Montréal, 26 mai 1845

Ma chère Angelle,

Gageons que vous vous êtes déjà impatientés de n'avoir pas encore eu de nouvelles de moi depuis mon départ de la Petite-Nation? L'heure de départ de la poste ici est en partie la cause du retardement apporté de ma part à vous écrire, et puis bien des petites occupations qui hachent le temps de toute manière. Je me suis rendu ici vendredi matin [23 mai], sans aucune aventure aucune, ni sans qu'il me soit rien arrivé dont je puisse avoir à parler. Émery était déjà parti pour son bureau à mon arrivée. J'étais attendu par les gens et les affaires, malgré le peu de temps que j'ai été absent.

Les bottes de Papineau ont été envoyées ici le soir du jour de mon départ pour là-haut. Les chenets ont été envoyés avec mes autres effets. Si vous ne les avez pas encore reçus, marquez-le-moi et j'irai m'informer de ce qu'ils sont devenus.

Samedi soir, jour de la naissance de la Reine, il m'a fallu aller dîner chez le gouverneur. Monseigneur Bourget y était avec son secrétaire, Alexis Trudeau, à côté duquel j'ai réussi à me mettre pendant le dîner. De sorte que j'ai eu quelqu'un de ma connaissance avec qui parler, ce qui n'est pas toujours le cas.

Je vais à présent m'occuper d'écrire à Papineau, non pas le tien mais celui de France.

(Pour [JBN] Papineau). Les lobélies se sont rendues en très bon état. Guilbault désirerait aussi avoir quelques douzaines de sarrasines<sup>380</sup>. Si tu en fais arracher, il ne faudrait pas les enlever toutes, mais en laisser plusieurs pieds afin de les laisser se propager pour l'année suivante. Peut-être pourrai-je vous envoyer un bel arbrisseau à fleurs, un rhododendron, par Auguste, s'il peut monter en petite barge, et aussi quelques pots à fleurs et quelques plantes pour garder dans la maison.

On a parlé du mur de refente<sup>381</sup> dans la cave : s'il est possible de le faire faire, il ne faut pas y manquer, que ce soit Major ou un autre. Il serait assez épais, je pense, de 18 pouces. Il faudra y pratiquer une porte ou deux, pour communiquer dans les caves de devant.

Vous devez chauffer les poêles à force du froid qu'il fait maintenant. La végétation n'avance presque à rien. Je ne trouve pas le mémoire que vous aviez fait là-haut de ce qui vous manquait; refaites-le et me l'envoyez.

Portez-vous bien tous, recevez mes amitiés, et crois-moi toujours ton ami.

D.B. Papineau



À L.-J. Papineau  
Paris

Montréal, 27 mai 1845

Mon cher Papineau,

Je t'ai écrit par le dernier *paquet* et avant de partir pour la Petite-Nation où je pensais pouvoir avoir le loisir de travailler à des détails statistiques sur la seigneurie pour te les envoyer. Mais il y avait tant de gens qui m'y attendaient et qui ont pris tout mon temps, que je n'ai pu trouver un instant, non plus que mon fils, occupé continuellement soit à diriger les travaux de la ferme, soit au mesurage des bois, soit à répondre à ceux qui viennent s'établir. L'eau qui a été très haute ce printemps m'a dérangé huit ou dix arpents de clôtures qu'il faut nécessairement réparer immédiatement. Je n'ai pu être que onze jours dans tout mon voyage, dont un pour monter, deux passés à L'Orignal, ayant manqué le *steamboat* le lendemain de mon arrivée chez Louise, puis un jour et demi pour descendre.

Qu'il me suffise de te dire que la population qui, en 1834, était de 600 à 700 âmes, y était, lors du recensement fait l'an dernier, de 3000 âmes, et que depuis elle a augmenté d'environ 200. Ce qui fait qu'il y a un peu plus des deux cinquièmes de la seigneurie de concédés, ou plutôt bien près de la moitié et que, si tu y étais résidant, l'impulsion est maintenant donnée pour donner lieu d'espérer qu'en six ou huit ans tout serait concédé. Si tu veux vendre, l'acquéreur voudra nécessairement ou visiter lui-même ou faire visiter les lieux, et tu pourrais faire la visite toi-même en même temps. Je pense que tu pourrais demander et obtenir 25 000 £, te réservant les arrérages. Tous les censitaires n'ont pas de contrats de concession, parce que j'exige qu'ils aient au moins cinq arpents de défrichés et une maison de bâtie auparavant.

Je pense que dans le mois prochain je serai obligé d'aller au Saguenay et peut-être même jusqu'à Gaspé pour les affaires du Département, et organiser systématiquement l'établissement des terres par des Canadiens qui, tu le sais, ont été jusqu'à récemment systématiquement exclus de tout accès aux terres de la Couronne. Il est à espérer que cette exclusion est finie pour ne plus revenir. Mais il faut du travail, de la constance et de la persévérance pour surmonter l'apathie de nos Canadiens et les empêcher de devenir la proie de spéculateurs, qui cherchent à les endetter pour profiter des améliorations qu'ils peuvent avoir faites.

Il est malheureux que les ex-ministres et leur parti n'aient pas voulu pour un moment cesser leur opposition et laisser former une administration dans le parti même qui formait la majorité dans le dernier Parlement. S'ils avaient moins d'égoïsme, le parti tory, qui se relève, serait resté dans l'insignifiance où l'avait plongé sir Charles Bagot, et après deux ou trois ans, ils auraient pu avec avantage, et pour eux et pour la province encore plus, reprendre le poste qu'ils avaient abandonné suivant moi beaucoup trop légèrement. Dernièrement M. Parent, greffier du Conseil exécutif, et qui a pu tout voir et tout savoir, me disait : Si vos prédécesseurs avaient voulu voir le gouverneur actuel plus souvent qu'ils ne l'ont fait et n'ont voulu le faire, jamais il n'y aurait eu d'antagonisme entre eux et le gouverneur et ils seraient encore à leur poste.

Il y a mille choses que tu apprendrais si tu étais ici et qu'il serait trop long de t'écrire. D'ailleurs je t'assure que quand je voudrais et que je pourrais tout écrire, je n'en ai pas le temps. Sois sûr que ma situation n'est pas une sinécure. Quelques-uns de tes amis disent que tu devrais revenir, que tu pourrais réunir les différentes nuances d'opinion des Canadiens, parce

qu'ils manquent d'un individu en qui ils aient confiance. Plusieurs voudraient se rallier et ne l'osent. Bien des gens qui font les grands hommes se trouveraient alors bien petits.

Au premier moment, le reste de nos exilés sera de retour. Il y en a encore quatre de revenus ces jours derniers; ceux qui sont restés là-bas étaient bien, la plupart avaient les moyens de revenir, mais ils attendaient ceux qui ne les avaient pas encore. Comme des fonds leur ont été envoyés l'automne dernier, on pense qu'ils sont maintenant tous en route.

Avant de partir pour les voyages dont je te parle sur la première page, je t'écirai encore et si je puis te donner quelques nouvelles au sujet de ce qui t'est dû par la province, je n'y manquerai pas. J'attends une lettre de toi à la mi-juin. Je saurai alors si tu as reçu la lettre de change que je t'ai adressée dans ma dernière. Je ne t'envoie pas de seconde de change avec celle-ci. Je te dirai seulement ce que je te disais dans celle-là, que 8/9 étaient pour avoir des documents historiques et 1/9 pour moi. Malheureusement, je n'ai pas eu le temps de copier ma lettre et je suis bien en peine de répéter ce que je t'y disais. Il faut espérer qu'elle se sera rendue saine et sauve.

Mme Jacques Viger est décédée ce matin à trois heures. J'ai été voir Cherrier qui s'y en allait pour aider à Jacques à arranger les funérailles qui auront lieu après-demain. Il m'a prié de te faire bien des amitiés. Si tu étais ici, il aurait bien des choses à te dire, trop pour en écrire. Il est inutile de te dire que tes vrais amis te désirent, que tes adversaires politiques étrangers disent que tu as tort de ne pas revenir, puisque tout ce que tu demandais est accordé en principe et qu'il ne faut plus que mettre le tout en pratique. D'un autre côté, il ne faut pas non plus cacher que La Fontaine te redoute et qu'il intrigue pour te déconsidérer. Mais encore une fois, il m'est impossible de t'écrire tout ce qu'il y aurait à te dire.

À Maskana, tous nos parents continuent à se bien porter. Tu sais que Toussaint est à Saint-Marc et que ma tante Benjamin demeure avec lui. Il a écrit à Émery qu'il viendrait nous voir au commencement de juin. Julie est toujours malade. Je ne t'en dirai pas plus long, pensant qu'elle t'écrit ou te fait écrire par un de tes fils, sinon par tous les deux. Je ne l'ai pas vue depuis avant-hier. Je la verrai demain en allant porter ma lettre à M. Fabre.

Adieu, mon cher Papineau, aime-moi toujours comme je t'aime, et crois que si je me voyais remplacé par un bon Canadien, je ne demanderais pas mieux que de me retirer d'un poste que je n'ai accepté que pour ne pas laisser prescrire le droit qu'ont nos compatriotes d'être représentés dans l'exécutif. Si l'on ne me rend pas tout à fait justice maintenant, cela viendra.

Pour la vie, ton frère bien affectionné.

D.B. Papineau



Monseigneur de Sidyme  
Québec

Montréal, 29 mai 1845

Monseigneur,

Permettez-moi de vous remercier de votre lettre du 15 du courant, contenant l'extrait d'une lettre de M. Langevin<sup>382</sup>. Elle m'est parvenue au moment de mon départ pour la campagne d'où

je ne suis revenu que récemment. J'ai aussi reçu la vôtre du 17 du courant apportée par le révérend Père Honorat<sup>383</sup>. Ce respectable prêtre m'a donné des renseignements précieux, dont je me propose de faire usage en temps et lieu et pour le bien de la population confiée à ses soins et à ceux de ses confrères. Je n'ai pas eu le plaisir de voir le Père Fisette<sup>384</sup>. S'il dépend de moi d'aller au Saguenay, je m'empresserai de le faire, et alors je ne manquerai certainement pas d'aller vous saluer et vous présenter mes respects au moins en passant.

Veuillez bien me croire, Monseigneur, très respectueusement, votre très humble et obéissant serviteur.

D.B. Papineau

P.-S. Auriez-vous la bonté, lorsque vous aurez occasion de m'écrire, de marquer votre lettre *privée* sur l'adresse. Je ne me soucie pas que vos communications soient ouvertes par d'autres que par moi, et toutes celles qui sont adressées au commissaire des Terres le sont, si elles ne sont pas marquées privées.



Madame D.-B. Papineau  
Petite-Nation

Montréal, 10 juin 1845  
(pour demain)

Ma chère Angelle,

Voilà plusieurs jours que je ne vous ai écrit, quoique j'aie reçu une lettre de Papineau m'apportant 15 \$ de la part de Madsem, qui en parle comme de son argent à elle et me demandant de lui acheter du coton et je ne sais quoi; et une autre de toi par Newman. J'ai donné à ce dernier les grandes bottes achetées pour Papineau, et Émery lui a donné de la coriandre et de la camomille.

Grâce à la diligence d'Émery, après trois semaines d'attente, il a enfin envoyé une table pour notre cabinet d'étude. Mais en la montant, il a fallu la laisser dans le passage : il n'y a pas moyen de la faire entrer sans en défaire une partie, et tous les jours depuis 12 jours il promet de voir un ouvrier, et la table reste là. Il m'est incommode de traîner partout où je vais les lettres de famille, et à la maison je n'ai pas de place commode pour répondre. Aussi aujourd'hui, je profite d'un moment où je suis seul dans la Chambre du Conseil, après avoir disposé de ce que je pouvais faire seul, pour écrire quelques mots et vous empêcher de vous trop impatienter. Quand la table sera arrangée, je vous écrirai. Probablement qu'Auguste vous portera les derniers articles que vous avez demandés.

J'aimerais à savoir si les dahlias et les rosiers que je vous ai portés dans le mois dernier donnent signes de végétation. Aussi si Papineau a vu Robinson pour la brique, d'après ce que je lui avais dit; que ne connaissant pas l'ouvrage qu'il y a [à] faire dans ce métier, j'aimerais mieux qu'il le fit à l'entreprise qu'à la journée, sans toutefois m'engager à en prendre avant de tout savoir.

Je me suis acheté du drap fin pour un surtout, plus fin pour un habit; Casimir pour deux paires de culottes; soie pour deux vestes. Le tout m'a coûté 10,15 £. J'ai fait faire le tout par un

tailleur pour 5 £. Ainsi, voilà six pièces d'habillement qui me coûtent 63 piastres. Madsem va bien crier pour le coup que mon habillement est coûteux. C'est vrai, mais qu'y faire? Avec les lous il faut hurler. Je suis pourtant, je le pense, le plus uniment habillé de tout le ministère, excepté peut-être M... qui, tu le sais, quoique portant de beau butin, n'a jamais l'air habillé, et ne l'a jamais eu.

J'ai écrit au curé de Saint-Roch (faubourg) à Québec, pour avoir des nouvelles de Mme Gagnon<sup>385</sup>, et lui faire offrir de la faire monter à la Petite-Nation avec son père et sa famille si elle a eu le malheur de passer à l'incendie<sup>386</sup>. J'attends une réponse prochainement, et s'il y a quelque chose à faire je vous en avertirai.

Vous avez dû voir par les papiers que les gens de Trois-Rivières veulent élire M. Viger. La chose paraît assez probable. Il sera donc content lorsque ses adversaires acharnés ne pourront plus lui reprocher de rester dans l'administration sans appartenir à aucune des deux autres branches de la législature.

M. Masson a refusé d'accepter la place de président de la Société de Saint-Jean-Baptiste. La manière dont Duvernay et ses moteurs conduisent les affaires de cette association l'empêche de se propager comme elle le devrait. Le refus de M. Masson a été un soufflet bien appliqué sur la joue de ceux qui veulent faire d'une association philanthropique un engin politique.

Adieu. Je t'embrasse, ainsi que Madsem et Adeline. Le petit commence-t-il à donner du repos à sa grand-mère et à sa mère? Amitiés à ceux qui s'informeront de moi. Qu'Adeline et non pas Madsem embrasse Papineau pour moi. Nous verrons si cette commission causera de la querelle ou de la chicane pour quand je retournerai. Je crains bien pourtant de retourner là-haut si tard que ce ne soit entièrement oublié. Adieu. Amusez-vous pour moi, car je ne le fais guère ici.

D.B. Papineau

Toute ma distraction, c'est de soigner dix-huit plantes que j'ai eues chez Guilbault et que je vous enverrai probablement avec une vingtaine d'autres; ainsi, faites arranger une tablette au grand châssis de la salle d'en haut que vous appelez toujours l'allée.



Madame D.-B. Papineau  
Petite-Nation

[Montréal,] 10 juin 1845

Nous avons donc enfin été prorogés et nous allons pendant quelque temps nous ne veillerons pas aussitôt tard qu'à la Chambre [*sic*].

Hier, vers six heures, j'ai reçu la réponse du comte Cathcart<sup>387</sup>, notre gouverneur général, qui m'accorde de la manière la plus gracieuse le congé d'absence que je lui ai demandé. Il se pourrait faire que vendredi soir je m'embarquerais dans le *steamboat* de la Rivière Chambly pour aller voir Toussaint et Rosalie, puis donner un coup de pied jusqu'à Saint-Hyacinthe. Cela me prendra cinq jours et le retour entamera le sixième. Puis ensuite je m'arrangerai pour aller revoir mes pénates.

Quand je parle de pénates, ce n'est pas à la façon des païens : leurs dieux n'existent pas pour moi. Non, ce que je verrai avec plaisir, ce sont les membres de la famille d'abord, puis les

lieux où j'ai demeuré si longtemps : les champs, les coteaux, la rivière, les baies, le jardin, les bâtiments, les améliorations faites, celles à faire, ce qui ne manquera pas de donner lieu à mille projets, à faire mille châteaux en Espagne, tous plus agréables les uns que les autres, et que le souffle d'une seule objection de la part d'un ou deux de ceux qui les écoutent bâtir, fait crouler de fond en comble, pour en ériger d'autres qui, dans la même minute, subissent le même sort. Pendant toutes ces constructions et démolissements, qui ne coûtent que des paroles dites en prolongeant le repas de famille d'un quart d'heure ou d'une demi-heure, on s'amuse, le temps passe et l'ennui n'ose se montrer.

Adieu donc, en attendant le plaisir de vous revoir et de vous embrasser tous pour tout de bon.  
Ton ami bien affectionné.

D.B. Papineau



JBN Papineau, écuyer  
Petite-Nation

Montréal, 19 juin 1845

Mon cher Papineau,

Prie donc en mon nom et par écrit chacun des capitaines de milice de la Petite-Nation de m'envoyer au plus tôt la date de leur commission respective et les limites territoriales de leurs compagnies. M. Alanson Cooke et M. D. Baldwin devront aussi ensuite, mais après m'avoir donné les renseignements ci-haut, me donner un rôle de milices, afin que l'on puisse voir comment diviser le terrain soumis à leur juridiction, étant les deux plus en profondeur. Je pense qu'il faudrait ajouter deux compagnies de milice aux cinq qui existent déjà, et peut-être même trois si la population toujours croissante l'exigeait. Tu vois que cette lettre n'a rapport qu'à la milice, et que je voudrais une réponse aussi prompte que possible.

Ton père affectionné.

D.B. Papineau



JBN Papineau, écuyer  
Petite-Nation

Montréal, 30 juin 1845

Mon cher Papineau,

J'ai reçu ta lettre avec l'état statistique de la seigneurie.

Onésime a acheté :

|                                                     |         |
|-----------------------------------------------------|---------|
| 1 chapeau de paille                                 | 0,7,6 £ |
| 3 vges de ruban à $1/3 = 3/9$                       |         |
| $5\frac{1}{2}$ v. mont. à $4\frac{1}{2} 5/10$       | 0,9,7   |
| 2 prs petits chaussons à 9 <sup>d</sup>             | 0,1,6   |
| $5\frac{1}{8}$ v. de frange à $1/ = 5/2\frac{1}{2}$ |         |

Teindre un shawl 2/6

0,7,8½

1,6,3½

J'ai acheté un parapluie pour Honorine.

0,7,6

Quand tu auras reçu cette lettre, tu feras bien d'écrire les choses indispensables dont vous avez besoin, y compris le riz. Jusqu'à présent, je n'ai pas eu de place pour mettre les lettres que je reçois de la Petite-Nation, elles sont toutes écartées au bout de deux ou trois jours. Il faudrait avoir votre mémoire pour envoyer ce que l'on pourra vous procurer par Auguste aux vacances qui ont lieu dans le mois qui commence demain. J'avoue qu'il est bien difficile à Émery ou à moi de faire des achats. Quand il faut rester aux affaires de bureau jusqu'à cinq heures, sans manger (s'y rendant sortant de déjeuner), on n'a pas le temps de rien faire avant dîner. Et, après dîner, comme il est ordinairement 7 h, la digestion fatigue et on n'a guère le courage de retourner en ville.

Gardez toujours copie des mémoires que vous envoyez. Je ne sais, par la dernière lettre, si Madsem a acheté du coton pour draps; tu ne me parles que de celui pour chemises.

Aujourd'hui, je vais savoir si je partirai mercredi prochain pour le bas de la province. Si je pars, Émery l'écrira. Je n'aurai pourtant pas pu savoir si les dahlias et les rosiers que je vous ai portés ont poussé ou non. Je l'ai demandé il y a longtemps.

J'ai ici un superbe laurier rose à fleurs doubles. Si Auguste pouvait l'emporter avec bien d'autres plantes, je les enverrais, au nombre en tout de 35 pots, tous de jolies plantes, soit par leurs feuilles, soit par leurs fleurs, y compris deux orangers dont un a quelques petits fruits et quelques fleurs, mais qui fleurira mieux l'an prochain. Il y a des geraniums qui ont des fleurs superbes. Mais de tout cela il en faudrait prendre soin comme des autres. Je dirai à Émery de faire pour le mieux d'après ce que vous écrirez.

Penses-tu à faire le mur de refente à la cave? Il faut penser à cela avant de penser aux planchers, puis rechausser la boutique du côté du jardin, comme je t'avais dit; la rechausser tout autour, au cas que, l'hiver prochain, il faille travailler aux planchers de la maison. Mais au lieu de faire peindre les planchers de bas, j'aimerais mieux un bon tapis de toile peinte, au moins pour la salle à manger, le salon et le bureau.

Envoie à Émery, par le retour de la poste, le contrat de vente par Louis Morin à Joseph Lefebvre, pour pouvoir poursuivre si les gens ne veulent pas s'arranger avec l'avocat entre les mains de qui j'ai remis l'affaire.

4 juillet. Je pars dans dix minutes et viens de retrouver la lettre que j'avais commencée. Je devais partir ce matin à 9 h; les affaires ne l'ont pas permis.

Rien de plus à te marquer, à part de ce que je t'ai écrit hier. S'il y a quelque chose d'oublié, tu y suppléeras du mieux que tu pourras. Il serait peut-être bon de se procurer le contrat de vente par Jean-Baptiste Renaud dit Dumoulin à Barnham. Tu pourras peut-être trouver dans le livre terrier (le livre étroit) par qui le contrat a été passé, et alors il faudrait faire le compte de ce qu'elle doit (la terre), y compris les lods et ventes, etc., et envoyer le compte ainsi que le nom du notaire qui a passé le contrat. J'ai envie de la faire poursuivre et vendre.

Je remettrai cette lettre à Émery qui, je le pense, va venir me rejoindre au port pour me dire adieu. Il y ajoutera ce qu'il voudra. Seulement je te dirai que j'ai acheté pour ta maman



une demi-douzaine d'absinthe suisse<sup>388</sup>. Elle la trouvera, je pense, bonne contre les vents qui la fatiguent. Mais comme elle est très forte, à mesure qu'elle en voudra, elle ajoutera dans son verre environ un tiers d'eau. Émery remplira la caisse avec quelques autres bouteilles, et Auguste vous portera le tout. Il pensera au fusil, s'il le peut. Je l'ai envoyé, il y a déjà du temps, chez l'ouvrier.

Je vous embrasse encore une fois, ta bonne maman, ma méchante bru surtout. Je n'ai pu voir Aurélie avant mon départ.

Ton père affectionné.

D.B. Papineau



### Journal de voyage

4 juillet 1845. Parti de Montréal avec M. Draper<sup>389</sup>, pour aller à Fredericton N.B., comme envoyés de lord Metcalfe pour communiquer avec sir William Colebrooke<sup>390</sup>, lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, au sujet des limites entre les deux provinces et des licences à accorder pour la coupe des bois sur le terrain en dispute entre les deux provinces, vendredi le 4 juillet 1845, par le *steamer Prince Albert* et le Rail Road de Saint-Jean. Arrivés le soir à Saint-Jean. Il n'y a pas de *steamer* qui parte le lendemain pour Whitehall avant 1 h p.m. le lendemain.

5 juillet. Après déjeuner, commencé à lire avec M. Draper les papiers et correspondances, etc., à nous fournis sur le sujet de notre mission, jusqu'à 1 h p.m. Embarqué à 2 h p.m. à bord du *steamer* américain, le *Burlington*.

6 juillet. Arrivé à Whitehall à 6 a.m.; puis pris un *packet-boat* qui nous a conduits jusqu'à Dunham Basin. À 11 a.m., arrivé à Dunham Basin; puis pris le stage qui nous a conduits par Sandy Hill, Glen's Falls, etc., à Saratoga à 4½ p.m. Là, nous sommes informés que les chars allant à Albany partiront à 5 h en vertu d'un nouvel arrangement. On n'a que le temps de se rendre au bureau et prendre nos billets de passage.

Arrivés à Albany à 6½ du soir.

7 juillet. Partis à 6½ a.m. d'Albany par le chemin de fer allant à Boston, où nous sommes arrivés le même jour à 6½ du soir. Plusieurs fois nous avons fait un mille en 1¾ minute et même moins. Ici, nous sommes informés que le *steamer* de Portland partira le vendredi soir seulement pour Eastport où nous pourrions avoir passage dans le *Herald* allant à St. John, N.B.

8 et 9 juillet. Reste à Boston. Et là nous avons achevé la lecture des documents, rapports, etc. Fait nos remarques et préparé nos moyens de négociation, etc. Visite la maison de la législature, monté dans la coupole avec un petit livret nous expliquant la vue qu'on y a de la ville de Boston et des environs.

10 juillet. Partis de Boston à 6 du matin par le Rail Road allant à Portland, où nous sommes arrivés à midi; puis embarqués le soir à bord du *Portland*, *steamer* américain. Le vent, d'abord faible, a augmenté et rendu la mer houleuse, de manière à donner le mal de mer à un grand nombre de passagers.

11 juillet. Le lendemain, on a eu le secours de la voile. Vers 3 h p.m., 10 voiles en vue. Arrivé le soir à 7 h à Carsport sur la rivière Sainte-Croix; Lubeck est à son embouchure. Embarqué à 9 p.m. à bord du *Herald*, vaisseau malpropre qui était venu encombré d'effets et d'émigrés et qui n'avait pas été nettoyé, faute de temps.

12 juillet. Arrivés à St. John à 7½ a.m. Et partis le soir dans le *Meteor* pour Fredericton, où nous sommes arrivés le lendemain à 12 a.m.

13 juillet. M. Draper a vu Lady Colebrooke à l'église, laquelle nous a invités à dîner et nous a envoyé son carrosse. Nous avons conversé avec Son Excellence, qui nous a invités à revenir le voir le lendemain à 11 h a.m.

14 juillet. Nous nous sommes rendus à l'heure dite chez Son Excellence qui, après une demi-heure ou ¾ d'heure de conversation, nous a mis en relation avec l'honorable M. Street<sup>391</sup>, solliciteur général, M. Reade<sup>392</sup> étant indisposé. Resté en conférence avec ce monsieur jusqu'à 5½ p.m. Et ajourné au lendemain à 10 h a.m. Dîner au château.

15 juillet. M. Draper a commencé à écrire le résumé de notre conférence de la veille. Travailler jusqu'à 10 a.m. Et retourné au secrétariat où nous avons repris la conférence ajournée de la veille, M. Saunders<sup>393</sup> ayant été substitué à M. Reade, indisposé. Resté en conférence jusqu'à 5 h et clos la conférence pour aller dîner avec Son Excellence et une compagnie nombreuse.

16 juillet. Embarqué à 7 h pour retourner à St. John. M. Saunders est venu nous y souhaiter bon voyage. Arrivés le soir à St. John vers 7 h.

17 juillet. Travaillé à finir le résumé de nos conférences; copie, signe et envoie à M. William Colebrooke. Temps brumeux toute la journée et la nuit suivante, ce qui empêche le *steamer*, qui est allé à Windsor, N.Y., de revenir.

18 juillet. [Attendu le *steamer* encore inutilement toute la]<sup>394</sup>. Embarqué à 8 a.m. pour Eastport. Le *steamer* est plus net que lors de notre premier voyage. Arrivés à Eastport le soir à 5 p.m. Embarqués à 6 p.m. à bord du *Portland*. Vent contraire mais faible.

19 juillet. Le lendemain, le vent augmente, les vagues fleurissent, la plupart des passagers, surtout les femmes, malades du mal de mer; 22 voiles en vue sur tous les points de l'horizon. 4½ a.m. Arrivés à Boston; débarqué à 5½ a.m. Travaillé (M. Draper) au rapport de notre mission à lord Metcalfe, commencé à St. John et achevé. Le soir, pris le Rail Road pour Newport, où nous sommes arrivés à 8½ p.m. Et embarqué dans le *Massachusetts* avec environ 2800 ou 3000 autres passagers.

20 juillet. Arrivés à New York le matin à 8 a.m. Débarqués à Astor House. Visité les ruines du dernier incendie, le Park, Broadway, Vaux Hall, le Museum, et partis le soir à 5 p.m. par le *North America* pour Albany.

23 juillet. Arrivés à Albany le matin à 5 a.m.; embarqués à bord d'un petit *steamer* pour Troy à 6 a.m., arrivés à Troy à 7 a.m. Et partis de Troy à 8 a.m. par le stage et arrivés à 8 p.m. à Whitehall.

24 juillet. Partis de Whitehall à 5 a.m. à bord du *Francis Saltus*, arrivés à Saint-Jean à 4¾, pris le Rail Road, puis le *Prince Albert* et rendus à Montréal le 24 à 7 p.m.

Nos dépenses indispensables ont été de 44,7 £ pour nous deux.



À lord Metcalfe

28 juillet 1845

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Les soussignés ont l'honneur de soumettre le rapport qui suit, au sujet de la ligne frontière entre les provinces du Canada et du Nouveau-Brunswick, et de leurs conférences avec les personnes nommées par Son Excellence sir W. Colebrooke, pour discuter ce sujet à Fredericton; aussi bien que relativement à l'octroi de licences pour couper des bois sur le territoire en litige, jusqu'à ce que la frontière soit définitivement réglée.

Il est nécessaire de rappeler les frontières désignées dans plusieurs documents publics, commissions, etc.

La Commission Royale, nommant le gouverneur de la Nouvelle-Écosse, en date du 21 novembre 1763, définit les frontières de cette province comme suit :

«Au Nord, notre dite province sera bornée par la frontière Sud de la province de Québec, jusqu'à l'extrémité ouest de la Baie des Chaleurs; à l'Est par ladite baie et le golfe Saint-Laurent; à l'Ouest, bien que notre dite province se soit anciennement étendue et s'étende de droit jusqu'à la rivière Pentagast ou Penobscot, elle sera bornée par une ligne tirée depuis le Cap-Sable, à travers la Baie de Fundy. Au nord de la rivière Sainte-Croix, par ladite rivière jusqu'à sa source, et par une ligne tirée directement au nord de ce point jusqu'à la frontière Sud de notre colonie de Québec.»

La Proclamation de 1763 désignait la frontière de la province de Québec de cette manière, après avoir fixé certaines lignes qui n'affectent pas le sujet en question, jusqu'à

«l'extrémité Sud-Ouest du lac Nipissing, de ladite ligne traversant le fleuve Saint-Laurent et le lac Champlain par le quarante-cinquième degré de latitude Nord, passe le long des hauteurs qui divisent les rivières qui se jettent dans le fleuve Saint-Laurent de celles qui tombent dans la mer, ainsi que le long de la Côte Nord de la Baie des Chaleurs et la Côte du golfe Saint-Laurent, jusqu'au Cap Rosier.»

Le Statut britannique de 1775 désigne ainsi les frontières, les territoires, etc. :

«Borné au Sud par une ligne depuis la Baie des Chaleurs, le long des hauteurs qui divisent les rivières qui se jettent dans le Saint-Laurent de celles qui tombent dans la mer, jusqu'à un point par le quarante-cinquième degré de latitude Nord sur la rive Est de la rivière Connecticut.»

Le Traité de 1783, entre la Grande-Bretagne et les États-Unis d'Amérique, en délimitant cette partie de la frontière entre les deux parties contractantes, se sert des termes suivants :

«À partir de l'angle Nord-Ouest de la Nouvelle-Écosse, savoir : cet angle qui est formé par une ligne tracée droit au Nord à partir de la source de la rivière Sainte-Croix jusqu'aux hauteurs, le long des dites hauteurs qui divisent les rivières qui se jettent dans le fleuve Saint-Laurent de celles qui tombent dans l'océan Atlantique, jusqu'à la source la plus au nord de la rivière Connecticut; de là le long du milieu de ladite rivière jusqu'au 45° degré de latitude Nord; à l'Est par une ligne tirée le long du milieu de la rivière Sainte-Croix depuis son embouchure dans la Baie de Fundy jusqu'à sa source, et depuis sa source droit au nord jusqu'aux hauteurs susdites qui divisent les rivières qui tombent dans l'océan Atlantique de celles qui tombent dans le fleuve Saint-Laurent.»

Les frontières du Nouveau-Brunswick furent définies en 1784, dans la commission adressée au gouverneur de cette province comme suit :

«Borné à l'Ouest par l'embouchure de la rivière Sainte-Croix, par ladite rivière jusqu'à sa source, et par une ligne tirée droit nord de ce point jusqu'à la frontière Sud de la province de Québec; au Nord par ladite frontière, jusqu'à l'extrémité Ouest de la Baie des Chaleurs; à l'Est, par ladite baie et le golfe Saint-Laurent jusqu'à la baie appelée la Baie Verte; au Sud, par une ligne dans le centre de la Baie de Fundy depuis ladite rivière jusqu'à sa source; et de là par une ligne droit à l'Est à travers l'isthme dans la Baie Verte, pour y rejoindre la ligne Est ci-dessus mentionnée.»

L'examen attentif et la comparaison des désignations précédentes nous ont amené à cette conclusion, que c'était l'intention du gouvernement britannique que les termes dont il se servait définissent les limites de telle manière que la frontière Est des États-Unis et la frontière Ouest de la province de la Nouvelle-Écosse en premier lieu, et ensuite du Nouveau-Brunswick fussent identiques, que l'un et l'autre courussent au Nord jusqu'à l'angle Nord-Ouest de la province de la Nouvelle-Écosse, où elles atteindraient la frontière Sud de la province de Québec, et, par conséquent, que les limites du Nouveau-Brunswick ne pouvaient s'étendre ni à l'Ouest d'une ligne tirée droit au nord depuis la source de la rivière Sainte-Croix, ni au Nord de la chaîne de hauteurs, qui limiterait le territoire des États-Unis, et il nous semble évident que la même chaîne de hauteurs était désignée par les différentes phrases : «les Hauteurs qui divisent les rivières qui se jettent dans le fleuve Saint-Laurent de celles qui tombent dans la mer», ou les dites Hauteurs qui divisent les rivières qui se jettent dans le fleuve Saint-Laurent de celles qui tombent dans l'océan Atlantique», car le Nouveau-Brunswick a été pris sur la province de la Nouvelle-Écosse. La frontière Nord est désignée par les mêmes mots qui sont employés pour définir la frontière Nord de la Nouvelle-Écosse, savoir : «la frontière Sud de notre province de Québec», l'angle Nord-Ouest de la Nouvelle-Écosse est devenu l'angle Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick. Cet angle Nord-Ouest a été déclaré être «l'angle formé par une ligne tirée droit au nord de la rivière Sainte-Croix jusqu'aux Hauteurs.» La Nouvelle-Écosse ne s'étendait pas plus au Nord que ces Hauteurs qui, puisque la province de la Nouvelle-Écosse était bornée au Nord par la province de Québec, devaient former la frontière Sud de Québec.

Lors donc que la Grande-Bretagne prétendait qu'une chaîne particulière de Hauteurs était celle qui constituait la frontière Nord des États-Unis en vertu du Traité de 1783, elle

prétendait aussi nécessairement, au moins pour toute l'étendue de la frontière des États-Unis, que ces Hauteurs étaient la frontière Sud du Canada, et ayant accédé à une frontière située au nord de celle qu'elle prétendait être la véritable, le Canada ne saurait pour cela avoir moins de droit de considérer la frontière ainsi convenue comme étant également la sienne; en d'autres termes de demeurer limitrophe des États-Unis, du côté de l'Est jusqu'à la ligne tirée droit au nord de la source de la rivière Sainte-Croix. L'adoption d'une ligne conventionnelle entre la Grande-Bretagne et les États-Unis, par laquelle a été cédée une étendue de territoire compris dans les anciennes limites du Canada, et par conséquent *pro tanto*, aux dépens du Canada, ne pouvait pas affecter les prétentions légitimes de cette prétention de s'étendre au sud jusqu'à cette ligne conventionnelle.

Si donc la Grande-Bretagne a prétendu à bon droit que la chaîne de Hauteurs, qui devait former l'angle du Nord-Ouest de la Nouvelle-Écosse, devait se trouver à Mars-Hill, il s'ensuit nécessairement que la même chaîne formait la frontière Sud de la province de Québec, qui doit être dans ce cas tracée de Mars-Hill à l'extrémité la plus occidentale de la Baie des Chaleurs. Cette ligne priverait le Nouveau-Brunswick d'un territoire qu'il possède depuis longtemps, et auquel son droit a été en quelque sorte reconnu par le Canada, aussi bien que par le gouvernement britannique.

D'un autre côté, les États-Unis insistaient que l'angle Nord-Ouest de la Nouvelle-Écosse était formé par une chaîne de Hauteurs située plus près du Saint-Laurent, la même chaîne que réclame aujourd'hui le Nouveau-Brunswick. Cette ligne priverait le Canada d'un territoire qu'il a possédé depuis longtemps, tant sous le gouvernement français que sous le gouvernement anglais, et auquel son droit a été en quelque sorte reconnu par le Nouveau-Brunswick, ainsi que par le gouvernement britannique.

Il est impossible, ce nous semble, de trouver dans l'une ou l'autre de ces chaînes une conformité exacte avec la Proclamation de 1763 et l'Acte de 1774.

Les termes de la Proclamation : «les Hauteurs qui divisent les rivières qui se jettent dans le fleuve Saint-Laurent de celles qui tombent dans la mer, et aussi le long de la côte Nord de la Baie des Chaleurs,» ne semblent certainement pas exprimer l'intention de faire passer la ligne frontière à travers la Baie des Chaleurs, afin d'arriver à une chaîne de Hauteurs au sud de la Baie, bien que la distance ne soit que de quelques milles, et cependant c'est ce qu'il faut faire pour atteindre les Hauteurs qui se rattachent à Mars-Hill.

D'un autre côté, les termes de l'Acte de 1774, «borné au sud par une ligne à partir de la Baie des Chaleurs le long des Hauteurs qui divisent les rivières qui se jettent,» etc., n'ont jamais pu vouloir prescrire qu'à partir de la Baie des Chaleurs, une ligne serait tracée dans une direction presque Nord, la distance de trente-cinq à quarante milles, avant de trouver le commencement de la frontière Sud de Québec, car cette ligne, depuis la Baie des Chaleurs jusqu'aux Hauteurs, formerait une frontière Ouest et non une frontière Sud de la province du Canada.

En conséquence, tout en étant d'avis que les mêmes Hauteurs, qui formaient la frontière Nord des États-Unis et la frontière Sud du Canada, devaient aussi dans leur prolongation diviser le Canada et le Nouveau-Brunswick, nous sommes forcés d'admettre que ces hauteurs, telles qu'elles existent, ne remplissent pas les intentions des auteurs de la Proclamation de 1763 et du Statut de 1774, et tout en soutenant que la chaîne réclamée par la Grande-Bretagne était

la véritable ligne, nous devons avouer que la direction et sa terminaison étaient inconnues, et ont été désignées d'une manière erronée.

Si donc, ni l'une ni l'autre de ces chaînes ne remplit toutes les conditions de la Proclamation et du Statut, nous devons chercher à découvrir si l'intention du gouvernement britannique est assez clairement indiquée par les expressions usitées dans ces documents pour nous permettre d'inférer dans quelle direction cette ligne de division devrait réellement être tracée. Or, il nous paraît hors de doute que la frontière Sud de Québec devait commencer à la Baie des Chaleurs, suivant le Statut, les mots «borné au Sud par une ligne de la Baie des Chaleurs le long des Hauteurs», ne paraissent susceptibles d'aucune autre interprétation. Les termes de la Proclamation, quoiqu'ils ne placent pas le commencement de la ligne frontière à la Baie des Chaleurs, nous semblent également en faire, conjointement avec les Hauteurs et en continuation d'icelles, la frontière Sud de cette province; les termes sont : «le long des Hauteurs qui divisent les rivières, etc., et aussi, le long de la Côte Nord de la Baie des Chaleurs.» Il nous semble que c'est une interprétation forcée que d'interpréter ces termes comme signifiant «le long des Hauteurs qui divisent, etc., jusqu'à leur terminaison, et de là au Sud jusqu'à l'extrémité Sud-Ouest de la Baie des Chaleurs, et aussi le long de la côte Nord,» etc. Le Nouveau-Brunswick a nécessairement recours à cette interprétation quand il réclame pour sa frontière les Hauteurs les plus rapprochées du Saint-Laurent.

Nous nous abstenons à dessein de la discussion des arguments qui naissent des mots : «rivières qui se jettent dans le fleuve Saint-Laurent, et celles qui tombent dans la mer.» Ce sujet a été épuisé dans la controverse entre la Grande-Bretagne et les États-Unis. Nous n'avons pas négligé la différence qui existe, dans les termes, entre le Traité de 1783 et tous les autres documents auxquels nous avons référé; nous n'avons pas omis d'observer que le premier contient les mots «qui tombent dans l'océan Atlantique», tandis que, dans tous les autres, nous trouvons «qui tombent dans la mer.» Nous les regardons comme synonymes, et nous nous croyons fondés à le faire sur les mêmes raisons sur lesquelles est fondée notre première conclusion relativement au prolongement de la ligne frontière entre le Canada et les États-Unis, pour fixer la ligne entre le Canada et le Nouveau-Brunswick.

Nous pensons donc que les termes employés et cités ci-dessus nous autorisent à croire que c'était l'intention de ceux qui s'en sont servis, qu'une ligne fût tirée à partir de la Baie des Chaleurs dans la direction de l'Ouest, jusqu'à ce qu'elle interceptât la ligne droit Nord tirée de la source de la rivière Sainte-Croix; cette ligne doit évidemment commencer à l'extrémité Ouest de la Baie des Chaleurs, et suivant la descriptions des frontières de la Nouvelle-Écosse et de celles du Nouveau-Brunswick, se joint sur Côte la Nord et doit être à l'extrémité Ouest de la Baie des Chaleurs; et cette extrémité Ouest a été indiquée dans diverses concessions de la Couronne, et en partie dans une concession à John Shoolbred, écuyer, en date de 1788. Dans les concessions dont il s'agit maintenant, la Couronne, tant avant qu'après 1763, a traité la province de Québec, comme s'étendant depuis cette extrémité Ouest, le long de la rivière Ristigouche; et, jusqu'à une distance considérable de ce point en remontant la rivière, chaque province l'a traité comme étant la limite entre elles. Le Canada, par les concessions ci-dessus mentionnées, et en 1829, l'érection du comté de Bonaventure par un Statut, le Nouveau-Brunswick ayant érigé son comté de Northumberland comme étant borné au Nord par la Baie des Chaleurs, et

la frontière Sud de la province de Québec, qui ne représentait pas la frontière suivant les prétentions alléguées aujourd'hui en sa faveur, car la Baie des Chaleurs ne serait la frontière Nord que jusqu'à son extrémité Ouest, et alors la province de Québec formerait une frontière Est, l'espace de trente milles et plus, avant qu'on arrivât à la frontière Sud de la province de Québec.

Il nous a donc semblé que la ligne de la rivière Ristigouche avait été adoptée au moins jusqu'à un certain point, comme étant celle qui s'adaptait le mieux à l'esprit et à l'intention des divers documents publics, et à cause de l'impossibilité de trouver une chaîne de hauteurs qui pût remplir toutes les conditions exigées.

La ligne droit Nord, à partir de la source de la rivière Sainte-Croix, ne paraissait pas, au premier coup d'œil, devoir faire naître aucune difficulté quant à la frontière de ce côté – plus particulièrement comme le point de départ avait été convenu entre les gouvernements de la Grande-Bretagne et des États-Unis, et la ligne elle-même ayant été en partie tracée. Il paraît, néanmoins, que le Nouveau-Brunswick a traité une partie considérable de ce territoire, situé à l'ouest du prolongement de cette ligne Nord comme étant compris dans ses limites, et y a fait des établissements, et a disposé des bois qui y croissent; nous n'avons aucune raison quelconque de supposer qu'en premier lieu, le Nouveau-Brunswick a agi autrement que dans la persuasion que les établissements faits, et la juridiction exercée, l'étaient sur un territoire situé à l'Est de la ligne droit Nord, car on ne pouvait nier que, pendant très longtemps, on a cru que la source de la rivière Sainte-Croix, point de départ de la ligne droit Nord, était de beaucoup à l'Ouest du point adopté en définitive, et il n'y a pas de doute qu'il n'ait été guidé par cette conviction. Mais à dater de l'époque où la ligne droit Nord a été fixée, nous ne pouvons comprendre sur quel principe de droit l'extension de ces établissements, et ces prétentions à la juridiction peuvent être maintenus.

Nous avons donné cette explication détaillée afin que Votre Excellence puisse comprendre les vues que nous avons partagées et qui ont influencé nos jugements en essayant de jeter les bases d'un arrangement pour déterminer la frontière entre les deux provinces, conjointement avec les personnes nommées pour conférer avec nous par Son Excellence le lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick.

Nos vues peuvent se résumer ainsi :

1° Que c'était l'intention de la Grande-Bretagne que le territoire des États-Unis fût limitrophe à la province du Canada, de l'Ouest à l'Est, jusqu'à la ligne droit Nord de la rivière Sainte-Croix.

2° Que cette ligne droit Nord serait la frontière entre les États-Unis et la province du Nouveau-Brunswick, jusqu'à la frontière Nord du territoire des États-Unis.

3° Que, à ce point, on n'avait pas l'intention que la province du Nouveau-Brunswick s'étendît directement au Nord, mais dans la direction du Nord-Est le long des hauteurs prétendues jusqu'à l'extrémité Ouest de la Baie des Chaleurs.

4° Que le territoire du Nouveau-Brunswick ne devrait pas s'étendre à l'Ouest de cette ligne droit Nord.

5° Qu'en l'absence de Hauteurs qui satisfissent aux intentions exprimées par la Grande-Bretagne relativement aux frontières de ses colonies, la ligne de la rivière Ristigouche a été jusqu'à une certaine distance adoptée par les deux provinces, et que cette ligne est réellement à



peu près conforme à l'intention de la Grande-Bretagne, bien qu'elle diffère des termes dont il a été fait usage, en autant qu'elle ne passe pas le long des Hauteurs.

6° Que les établissements et la juridiction exercée et formés par le Canada et le Nouveau-Brunswick respectivement, sur les rives opposées de la Ristigouche, et les établissements et la juridiction exercée et formés sous l'influence d'une fausse idée du droit à l'Ouest de la ligne vrai Nord, ont rendu l'adoption d'une ligne conventionnelle presque indispensable. Nous n'avons pas perdu de temps, aussitôt notre arrivée à Fredericton, à ouvrir la conférence avec les deux personnes nommées pour cet objet par Son Excellence sir William Colebrooke.

Il a fallu bien peu de temps pour nous convaincre que nos vues étaient incompatibles. Les suggestions faites par le Nouveau-Brunswick, au sujet d'une ligne conventionnelle, étaient basées sur une présomption de droit que nous ne pouvons admettre, car ils considéraient toute terre située entre la ligne qu'ils proposaient et les Hauteurs les plus rapprochées du Saint-Laurent, comme autant de territoire cédé par eux et en compensation duquel ils devaient recevoir des terres situées à l'Ouest de la ligne droit Nord de la source de la rivière Sainte-Croix.

Leurs prétentions comprenant deux parties distinctes :

1° Ils insistaient sur ce que la frontière Sud du Canada devait se trouver dans la chaîne de Hauteurs la plus rapprochée du fleuve Saint-Laurent, celle qui était réclamée par les États-Unis, comme formant une frontière au Nord.

2° Quant à leur frontière occidentale, ils réclamaient un droit fondé sur la possession et la puissance, et sur l'exercice de divers Actes de juridiction à l'Ouest de la ligne droit Nord; et que le Canada, jusqu'à ces derniers temps, n'avait ni récusé, ni mis en question aucun semblable droit, ou réclamé comme lui appartenant, aucune partie de ce territoire; ils ajoutaient en outre, relativement à ce point, que, même en admettant que le droit du Nouveau-Brunswick à des terres à l'Ouest de la ligne droit Nord, pouvait être mis en question, cette prétention du Nouveau-Brunswick ne pouvait être contestée par le Canada, parce que comme la frontière Sud, suivant leur interprétation, était bien loin au Nord, il ne pouvait, en aucun cas, avoir la moindre prétention à ce territoire, ni empêcher le Nouveau-Brunswick de l'occuper.

Ainsi donc, tout en admettant que l'adoption d'une ligne conventionnelle était fort à désirer au moyen d'un arrangement entre les deux provinces, ils insistaient que la ligne basée sur les prétentions ci-dessus, ligne telle, en effet, que personne ne pouvait y agréer sans être prêt à admettre, jusqu'à un degré considérable, la justice des principes avancés par eux.

Il est inutile pour nous de récapituler ici les arguments généraux contre l'adoption de la chaîne de Hauteurs réclamée par le Nouveau-Brunswick, comme constituant la frontière Sud du Canada, mais il y a quelques faits particuliers, que nous avons fait valoir en réponse à ces prétentions, et sur lesquels nous appelons respectueusement l'attention de Votre Excellence.

La province du Canada, lorsqu'elle était sous le gouvernement français, n'était certainement pas renfermée dans ces limites, premièrement quant à la partie qui se trouve à l'Ouest de la ligne droit Nord, depuis la source de la rivière Sainte-Croix, il avait été fait plusieurs octrois et concessions qui s'étendaient jusqu'à la rivière Ristigouche. Telles étaient les seigneuries de Cloridon et de Matapediac.

Lors de la cession du Canada à la Grande-Bretagne, tous les droits individuels et les lois françaises furent garanties. L'autorité britannique succéda à l'autorité française, et après



la cession, et après la Proclamation de 1763, et le Statut 1774, savoir, en 1787, la seigneurie de Cloridon fut retraitée par la Couronne, conformément aux Lois ainsi garanties, et comme une possession située en Canada, ce qui indique clairement que les limites du Canada, tant sous l'autorité britannique que sous l'autorité française, s'étendaient beaucoup au Sud des Hauteurs réclamées par le Nouveau-Brunswick. En 1788, il a été concédé une autre seigneurie, commençant à l'extrémité Ouest de la Baie des Chaleurs, et s'étendant à plusieurs milles en remontant le long de la rivière Ristigouche, et se trouvant ainsi placée entre cette rivière et la frontière réclamée par le Nouveau-Brunswick. Le Canada a aussi érigé un comté sur cette partie du territoire, et les habitants ont exercé des droits politiques, et continuent à être représentés dans la Législature, en vertu de l'Acte d'Union, bien que, suivant ces réclamations, tout le comté de Bonaventure, que le Parlement Impérial a reconnu en 1840, comme Rivière Ristigouche, soit dans la province du Nouveau-Brunswick, et cette province n'a ignoré les plus importants de ces faits; son comté de Northumberland, dont la limite Nord a été fixée à la frontière Sud du Canada, a été érigé en 1785, mais on n'a jamais tenté de l'étendre au-delà de la rivière Ristigouche, malgré que, suivant les prétentions émises aujourd'hui, il s'étendit jusqu'aux Hauteurs près du Saint-Laurent. Ce comté a été divisé depuis, une partie a servi à former le comté de Ristigouche, qui s'étend jusqu'à la frontière Sud du Canada, mais en réalité il a été borné et est aujourd'hui borné par la rivière Ristigouche.

Il nous a été, par conséquent, impossible de nous entendre sur aucun arrangement basé sur la prétention que le territoire situé entre cette rivière et les Hauteurs près du Saint-Laurent appartiennent au Nouveau-Brunswick, parce que, *de facto*, il n'en avait jamais possédé aucune partie et ne pouvait jamais le réclamer suivant nos notions du droit. Nous avons pensé que nous avions au moins autant de droit de prétendre que c'était le Canada qui avait perdu en prenant la rivière Ristigouche pour frontière, au lieu de la chaîne de Hauteurs qui s'étend de Mars-Hill à la Baie des Chaleurs. Nous disons, *au moins autant de droit*, car nous avons l'autorité de la Grande-Bretagne au soutien de nos prétentions à cette frontière, et nous ne nous en sommes pas prévalu, uniquement parce que nous avons cru qu'il était de notre devoir de faire en sorte d'en venir à un arrangement raisonnable, même au prix de quelques sacrifices, et de ne pas susciter des difficultés qui pourraient naître de l'assertion de prétentions extrêmes.

Quant au territoire situé à l'Ouest de la ligne vrai Nord, nous avons déjà donné des raisons générales qui nous paraissent conclusives, pour soutenir que la limite Nord des États-Unis était, en même temps, la limite Sud du Canada. Mais il y a d'autres faits qu'il faut considérer, en réponse à la prétention de borner le Canada par les Hauteurs si souvent mentionnées.

Des établissements ont été formés par le Canada, il y a un grand nombre d'années, bien au Sud de ces Hauteurs, le long de la rivière Saint-François. La seigneurie de Madawaska et du Lac Témiscouata, concédée par la Couronne de France, était et est encore considérée comme faisant partie du Canada. Elle s'étend jusqu'à environ trente milles au Sud de ces Hauteurs, comprend dans ses limites une partie de la rivière Madawaska et s'avance jusqu'à environ douze milles de la rivière Saint-Jean; et le Nouveau-Brunswick a reconnu cette concession, en remettant des bois coupés dans les limites, et saisis sous prétexte qu'ils avaient été coupés sur des terres de la Couronne, sans autorité légitime. Nous ne pouvions donc accueillir la proposition d'une ligne conventionnelle, en prenant pour base de celle-ci la supposition que le Canada

n'avait pas le droit de considérer tout le territoire à l'Ouest de la ligne droit Nord, et au Nord de la frontière des États-Unis, comme compris dans ses limites.

Par conséquent, la ligne suggérée par Son Excellence sir William Colebrooke, dans la dépêche à Votre Excellence en date du 13 janvier 1845, nous a paru soumise aux plus sérieuses objections. La ligne proposée devait être tracée directement à partir d'un point sur la rivière Ristigouche, situé, suivant la carte de M. Wells, marquée A, par les 47°49' de Latitude Nord, et par les 67°20' de Longitude Ouest, ou environ, jusqu'à l'angle le plus au Nord de la frontière des États-Unis, sur la rivière Saint-François.

Les principales objections à cette ligne, suivant nous, sont les suivantes :

1° Elle s'éloigne de la ligne de la rivière Ristigouche à laquelle il faudrait s'en tenir pour les raisons données ci-dessus, et parce qu'elle a déjà été adoptée en partie comme ligne de division par les deux provinces, et parce qu'elle constitue une frontière naturelle, facile à déterminer.

2° Elle donne au Nouveau-Brunswick des terres au Nord de cette rivière, sur lesquelles il n'a jamais exercé acte ni de possession ni de juridiction, et qui se trouvent dans les limites du comté de Bonaventure, conformément au Statut du Bas-Canada, et sont par conséquent reconnues par le Statut Impérial qui unit les Canadas.

3° En privant le Canada, pour une si grande distance, des deux rives de la rivière Ristigouche, elle intercepterait d'une manière très gênante ses moyens de communication avec la Baie des Chaleurs, vers laquelle nous devrions nous efforcer de diriger les bois pour l'embarquement.

4° Elle coupe le lac Témiscouata et divers affluents, objection qui a déjà été présentée par le Conseil exécutif du Canada, et au rapport duquel nous prenons liberté de référer à ce sujet.

5° Elle coupe la seigneurie de Madawaska, en plaçant une partie sous la juridiction et les lois du Nouveau-Brunswick, qui sont incompatibles avec une semblable tenure.

6° Elle transporte au Nouveau-Brunswick une portion de territoire appartenant au Canada beaucoup plus considérable qu'aucun allégué, fondé sur un acte d'établissement ou de possession appuyée sur l'autorité du gouvernement de cette première province, n'autorise ou n'exige.

7° Elle agrandit le Nouveau-Brunswick aux dépens du Canada, sans aucune justification suffisante, sauf en ce qu'il s'agit de l'établissement au Nord de la rivière Saint-Jean, et à l'Est de la rivière Madawaska. Nous sommes donc forcés de supplier instamment Votre Excellence de ne pas accepter cette ligne.

La seule autre ligne suggérée, de la part du Nouveau-Brunswick, est une ligne qui commencerait aux fourches de la rivière Peetamkedgewee, qui se trouvent sur la carte de M. Wells, marquée A, par les 47°49' de Latitude Nord, et par les 67°57' de Longitude Ouest, ou environ, se dirigeant de ce point en droite ligne vers le même angle Nord des États-Unis, proposé par Son Excellence sir William Colebrooke, jusqu'à ce qu'elle atteigne les limites de la seigneurie de Madawaska, de là autour et en suivant les limites de cette seigneurie, jusqu'à ce qu'elle atteigne le point où la frontière Ouest de la seigneurie serait interceptée par le prolongement de la ligne en premier lieu mentionnée depuis les fourches des rivières jusqu'à l'angle Nord des États-Unis et sur la rivière Saint-François.

Il a été soutenu que la rivière Peetamkedgewee est véritablement la branche principale de la Ristigouche, et aurait dû être indiquée comme telle sur la carte; et si cela était admis, alors cette branche constituerait, comme partie de la rivière Ristigouche, la continuation de la frontière fournie par cette rivière.

Nous n'avons pu convenir de cette ligne. Le cours de la rivière Peetamkedgewee, au lieu de suivre, comme celui de la Ristigouche, la direction du Sud-Ouest en remontant depuis son embouchure, forme presque un angle droit avec cette rivière, courant Nord par Ouest, et ne différant de la ligne proposée par sir William Colebrooke qu'en deux points de quelque importance : premièrement, en ce qu'elle laisse la seigneurie de Madawaska tout entière dans le Canada, et s'avancant, dans ce qui serait alors le Nouveau-Brunswick, en forme de coin; tandis qu'en compensation de cette concession insignifiante, cette ligne enlève une quantité de terre plus que double de celle qui est contenue dans la partie de la seigneurie ainsi exclue, et est soumise à toutes les objections qui pouvaient être opposées à la ligne de sir William Colebrooke, sauf l'objection précédente marquée N° 5. Nous pensons donc que Votre Excellence ne saurait jamais accéder à cette ligne au nom du Canada. Sentant qu'il était nécessaire de faire aussi quelques suggestions en opposition à celles qui nous étaient présentées; et après avoir expliqué clairement qu'elles émanaient de nous seuls, et devaient être soumis entièrement à la décision de Votre Excellence, et que nous les faisions sans connaître les vues du Conseil exécutif, en même temps que nous étions persuadés qu'elles seraient considérées comme l'extrême limite des concessions possibles, et probablement seraient considérées comme les outrepassant. Nous indiquâmes une ligne qui serait tracée comme suit : depuis l'embouchure de la rivière Ristigouche, en suivant les différents détours vers le Sud-Ouest jusqu'à la rencontre de la ligne droit Nord de la source de la rivière Sainte-Croix; de là en droite ligne jusqu'à l'angle le plus rapproché de la seigneurie de Madawaska; de là jusqu'à la rivière Madawaska, le long de la frontière de cette seigneurie; et de là, en descendant cette rivière, jusqu'à la rivière Saint-Jean et la frontière des États-Unis.

Mais même si cette proposition était agréée, il faudrait conserver au Canada le droit de construire un chemin de fer depuis la rivière Saint-Jean jusqu'à la rivière Ristigouche, à travers le territoire ainsi acquis par le Nouveau-Brunswick, lequel chemin de fer serait sous le contrôle du Canada, de manière à faciliter le transport de ses produits à la Baie des Chaleurs, sans l'assujettir aux règlements intérieurs du gouvernement ou de la Législature du Nouveau-Brunswick.

Cette ligne donnerait au Nouveau-Brunswick tous les établissements à l'Est de la rivière Madawaska et au Nord de la rivière Saint-Jean, avec un territoire adjacent d'une grande valeur et étendue (si la carte est exacte, contenant plus de six cents milles carrés); elle donnerait au Canada l'accès à la rivière Saint-Jean, ferait de la Madawaska une frontière bien définie ouverte aux deux provinces, et conserverait également la Ristigouche aux deux provinces.

En strict droit, nous sommes convaincus que le Nouveau-Brunswick ne doit pas traverser la ligne droit Nord, et que sa véritable frontière devrait suivre cette ligne à partir du point où elle croise la rivière Ristigouche, et c'est principalement dans le but de parvenir à une décision immédiate que nous avons suggéré des conditions que nous croyons si favorables à notre sœur province.

De la part du Nouveau-Brunswick, on n'a témoigné d'aucune disposition à accéder à cette suggestion, et nous avons ensuite cherché à conclure un arrangement temporaire relativement aux lois sur le territoire en litige.

D'après ce que nous avons pu voir, il nous a paru qu'il existait une disposition prononcée à nier au Canada tous droits quelconques à des terres situées au Sud des Hauteurs près du Saint-Laurent, ou de convenir de lui reconnaître, même temporairement, l'autorité de donner des permis pour couper du bois dans quelque partie que ce soit de ce territoire, mais de pousser

les prétentions du Nouveau-Brunswick à tout le territoire entre ces Hauteurs et la frontière des États-Unis tel qu'établie par le Traité de Washington; car nous ne pouvons interpréter d'une autre manière la prétention du Nouveau-Brunswick à la juridiction à l'Ouest de la ligne droit Nord, et sa persistance à considérer ces Hauteurs comme la limite Sud du Canada. Un coup d'œil sur la carte, en se rappelant les limites assignées au Nouveau-Brunswick par la Commission Royale de 1784, démontrera l'injustice, et nous devons ajouter l'extravagance de semblables prétentions.

Quel que soit le motif, mais nous nous sommes néanmoins aperçus qu'ils ne voulaient être parties à aucun arrangement, en vertu duquel il serait accordé des permis pour couper du bois dans quelque partie du territoire sous l'autorité du Canada; ils ont proposé de recommencer à accorder des permis, mais d'exercer exclusivement la juridiction à cet égard, tenant compte de ce qui serait coupé et perçu, jusqu'à l'arrangement de la question; et ont refusé notre proposition que le Canada continuât à accorder des permis ainsi qu'il avait commencé à le faire, le Nouveau-Brunswick faisant la même chose, que les dépenses d'administration seraient soldées à même les fonds provinciaux respectifs, et que le produit de tous les bois coupés en vertu de ces permis serait perçu par le Nouveau-Brunswick, et mis en caisse jusqu'à ce que la question de la frontière soit décidée.

Nous n'avons pas pu accéder à leur proposition parce que nous pensions que le Canada ne devrait pas reculer d'une ligne de la position qu'il avait prise. Ils ont refusé, résolus apparemment à ne pas reconnaître même temporairement l'autorité du Canada. Il ne faut pas perdre de vue que les propositions ont été faites de part et d'autre sans préjudice aux procédés qui pourront être pris à l'avenir.

Il a été fait allusion, en passant, à la nécessité de faire passer par la rivière Saint-Jean tous les bois coupés sur le territoire, comme indiquant le pouvoir du Nouveau-Brunswick de contrôler toutes opérations à cet égard; nous avons été obligés de remarquer que le Canada serait forcé de faire arpenter plusieurs townships dans le territoire, et de les peupler d'habitants, afin de maintenir ses justes droits, et d'empêcher qu'on ne puisse lui opposer qu'il a acquiescé à ce que nous serions forcés de considérer comme un empiétement de notre sœur province.

Tel est le résumé de nos communications. Son Excellence sir William Colebrooke a exprimé son intention de soumettre toute l'affaire au Conseil exécutif du Nouveau-Brunswick et de communiquer de nouveau avec Votre Excellence à ce sujet.

Nous n'avons plus qu'à insister sur la nécessité de n'apporter aucun retard à un arrangement définitif, car nous en sommes venus à cette conclusion, que les intérêts du Canada souffrant à tous égards, par le délai, et l'importance que l'on paraît attacher à ce que l'on appelle l'acquiescement tacite du Canada à la possession et à la juridiction du Nouveau-Brunswick, à l'Ouest de la ligne droit Nord, exige impérieusement, suivant notre humble opinion, qu'on insiste sur une prompte décision.

En attendant, les bois sont emportés par des pillards, et, si des confiscations ont lieu, tout l'avantage en revient au Nouveau-Brunswick; s'ils sont coupés en vertu d'une licence de cette province, la part qui doit revenir au Canada dans le produit est laissée à des négociations futures.

Il ne nous appartient pas de faire ici aucune suggestion sur la marche qu'il convient de suivre; Votre Excellence, sans aucun doute, acceptera les mesures qu'elle croira les meilleures sous toutes les circonstances.

Une copie de la minute de nos conversations avec les Messieurs nommés de la part de sir William Colebrooke accompagne ce rapport.

Nous avons l'honneur d'être

(signé)

W.H. Draper

D.B. Papineau



Madame A.-L. C. -Papineau  
Petite-Nation

Montréal, 8 août 1845

Ma chère Angelle,

Une demi-heure après avoir mis ma lettre à la poste, j'ai reçu toutes tes gronderies, et je gronderais aussi pour n'être pas en reste avec toi, si je n'avais pas donné ta lettre à Émery, après toutefois l'avoir lue à Aurélie, à laquelle j'ai été à midi porter celle qui était pour elle. Comme j'allais sortir du couvent, Émery y est entré. Je lui ai remis ta lettre par rapport au sucre et au café que vous demandez. À cinq heures, il est venu dîner à la hâte et est parti sans me la remettre.

Aussi faut-il ou que je gronde par cœur, ce que je ne puis faire convenablement, éloigné que je suis des objets qui m'y excitaient le plus ordinairement. Je ne veux pas les nommer, mais je suis persuadé que si j'étais caché dans un coin, sans être vu pendant que ma lettre sera lue en commun, je verrais et Madsem et ma femme rire et se prendre le bout du nez, comme par distraction, pour faire semblant de ne pas prendre pour elles-mêmes un paquet qui, sans leur être adressé nominativement, pourrait, ce me semble, leur convenir à merveille; ou bien ne pas gronder du tout.

Pourtant, sans suivre votre mauvais exemple et sans gronder du tout, essayons de nous justifier, par cœur. Je veux bien avouer qu'une partie des choses que je vous ai envoyées ne sont pas d'une grande utilité pour nous, mais il y a des choses que l'on est forcé de faire pour encourager soit des compatriotes qui commencent le commerce d'importation, soit quelques établissements industriels qu'il est nécessaire de développer. Puis il est vrai que je suis en pension, mais de temps à autre il vient quelqu'un que l'on veut distinguer, un verre de champagne les flatte encore plus que moi peut-être; et moi qui sais par expérience que ceux que j'aime ne sont pas indifférents à la bonne chère, pourquoi dans quelques rares occasions, comme les réunions des vacances, ne leur ferais-je pas partager un petit moment de plaisir? Les plantes que j'ai envoyées devaient me servir de récréation, mais elles ont tant souffert en mon absence que pour ne pas les perdre il m'a fallu les envoyer. Leur culture n'est pas difficile : il ne faut que les arroser et puis les rempoter une fois tous les ans. Conservez-les, soignez-les pour l'amour d'un parent qui vous aime bien, et pour lequel il faut espérer qu'elles seront une jouissance. Elles sont toutes belles, le rhododendron surtout, et le laurier-rose à fleurs doubles, ont des fleurs

magnifiques. Plusieurs des géraniums aussi. Les orangers sont curieux, et vous aurez, je l'espère, l'année prochaine le plaisir de leur voir des fruits. Ce n'est pas une dépense à recommencer tous les jours, comme ce serait le cas si j'avais des goûts plus dispendieux.

Je suis peiné de voir que tu sois si peu vigoureuse; aussi, j'espère que tu seras assez raisonnable pour ne pas te tourmenter des soins d'un ménage trop fatigant pour ton âge. D'ailleurs ne faut-il pas que les jeunes s'y accoutument?

Je ne sais si je t'ai écrit qu'Aurélie reviendrait après les vacances, après en avoir conféré avec toi, pourvu que l'on ne me renvoie pas; autrement il serait à craindre que cette dépense ne nous gênât. Après tout, faisons pour le mieux et prenons le temps comme la Providence nous l'enverra. Certainement que malgré les nombreuses épreuves par lesquelles il lui a plu de nous faire passer, nous avons été bien moins malheureux que des milliers d'autres. Ne refusons donc pas certaines jouissances honnêtes, permises et rares, qu'elle nous met de temps à autre à même de nous procurer.

Je m'en vais me coucher et je finirai ma lettre demain matin. Ainsi bonsoir et bonne nuit à tous.

9 [août]. Quant aux sardines à l'huile, c'est un achat d'Émery, et elles ne coûtent pas aussi cher que je les avais payées l'an dernier, de beaucoup. Si vous ne les aimez pas, conservez-les à la cave : rien ne vous oblige de les consommer. Moi, je les trouve excellentes, Émery aussi et toute la maisonnée. Mais ne les renvoyez pas. J'ai espérance d'en avoir en tinette, et alors vous vous en régalez si vous voulez, et quand j'irai à la maison je mangerai celles qui sont à l'huile. Dans toutes ces affaires-là, je vois que chacun trouve beau, bon et superbe, et de plus fort bien fait et fort à propos, ce qu'il aime et ce qu'il fait. Il n'y a que ce qui ne nous plaît ou ne nous convient pas qui soit blâmable.

Tu vois que je vaux bien mieux que toi et que ta Madsem, toutes deux réunies ensemble : vous vous liguez pour me gronder, me tourmenter si vous le pouvez, et moi je ne puis que chercher à vous amuser, à vous faire plaisir et aux autres aussi, et malgré toutes vos mauvaises qualités, vos défauts, vos travers, je ne puis pourtant que vous aimer tout comme par le temps passé.

Émery n'est pas encore rentré. Il sera probablement ici pour déjeuner et nous dira s'il a resté dehors pour avoir oublié la clef, comme cela lui est déjà arrivé.

Il est tout probable qu'Aurélie montera comme je te l'écrivais hier; ainsi n'envoie pas la chercher en ville.

Embrasse bien tous mes enfants et petits-enfants pour moi, même la pièce rapportée en dépit de sa ligue avec toi, je la traiterai comme auparavant, soit de loin soit de proche. Ainsi, embrasse-la comme mes autres enfants. Quant à madame Gagnon, il faut que je laisse à ta discrétion de lui faire telle part de mes amitiés que tu jugeras convenable. Pour ne pas exciter ta susceptibilité ni ta jalousie ni (je ne sais que dire) tu feras les choses comme il convient de les faire, sans oublier non plus ma noire Adeline, M. Pageau et ses petits enfants. Je vous souhaite à tous santé, bonheur, prospérité.

Toujours le même. Ton ami affectionné.

D.B. Papineau

Émery ne peut aller en haut. S'il avait cru être sept jours dans un voyage de Maska, il se serait réservé pour la Petite-Nation. Et c'est justement parce qu'il a été longtemps absent qu'il ne peut plus le faire. Tout comme quand on a bu le vin d'une bouteille de champagne pétillant, ragoûtant, égayant, c'est justement parce qu'on l'a tout bu qu'il n'en reste plus.



To His Excellency  
Lord Metcalfe, Governor General &c &c &c

Montreal, 19<sup>th</sup> August 1845

My Lord,

After returning from the interview I had the honor to have yesterday with Your Lordship, I reflected on the question you made me whether I had any thing to add to the documents Mr. Draper and myself submitted to Your Excellency on the affairs of this Province with New Brunswick, I think that the decision of the pending dispute between the two Provinces should be the sooner settled, as in a long conversation I had with Sir William Colebrooke I could gather that he found the finances of that Province in a very great disorder, and their accounts very irregularly kept; then by a few unguarded words from the gentlemen who conferred with us, I could gather enough to make up my mind that they would put back the final arrangement and settlement of the boundaries as far as they could, as by that means they collect a very considerable revenue from the timber cut on a territory which, they cannot help thinking, must sooner or later slip out of their hands. True they stated that a certain proportion might perhaps be paid hereafter to Canada; but if, as there is too good ground to believe, they are insolvent, of course they would keep the whole. I tried to ascertain whether the share that would accrue to Canada was yet in their public chest or not; but I could only make them say that a separate account was kept, and that it would be accounted for.

Your Excellency is aware that with the dispositions shown by your Executive Council to make good to the Home Government the advances or rather loans made to this Province under the guarantee of the British Government, in a moment when it is ascertained that the Board of works has expended a great deal more than was appropriated by the Provincial Parliament; it is very hard to be deprived of a resource which belongs to us and might enable us to keep our engagements.

I have &c.

D.B. Papineau



To His Excellency  
Lord Metcalfe, Governor General of Canada, &c &c &c

Montreal, 11<sup>th</sup> September 1845

My Lord,

Having agreed at Your Lordship's request to state in writing the chief grounds of my opinion respecting the claims of Mr. Laporte, or rather the case of Mr. Laporte against the



Ladies Ursulines; represented the one by Mr. Baird, the other by Mr. Lampson, I will take this opportunity for stating to Your Excellency that I would consider that practice as objectionable, if it was to be often made use of. It is only on account of the personal confidence I entertain towards Your Excellency, which of course I could not promise to entertain towards your successor that I have no hesitation in complying with Your Excellency's desires.

In stating the chief grounds of my opinion, Your Excellency will perceive that I confine myself to such observations only as were not touched upon by my colleagues, omitting many reasons, which were given, in the discussion held in Your Lordship's presence, by them as well as by me.

I am opposed to a grant to be made by the Government of this Province, to Mr. Baird, representing Mr. Laporte for many reasons and among others for the following : 1° That the Government having once made of an individual a riparian proprietor, or of a certain property a riparian property, cannot without violating all principles of Justice and equity, and of the right of property itself, change or alter the nature of that property, or the condition of that proprietor by interposing another proprietor or property, between the first and the riparian. 2° Because, as far as I have been able to judge, all the authorities quoted in this case, by the counsels on both sides, seem to prove that the Government, or the Crown, as representing the interests of the whole community, has a double right and a double duty to perform; 1° the right and duty of preventing all undue encroachments, by the riparian or other proprietors which might be detrimental either to navigation for instance, or to other public uses to which rivers may be turned to; 2° the right and duty of compelling riparian proprietors to leave open for public uses a certain portion of that property. Even in some particular instances the Government of the Legislature may exact from these proprietors that under certain conditions they should make improvements required by the nature and particular circumstances of the case of the locality; in the same manner that by the law of the Land, a land owner is not only obliged to suffer roads to be made through his property, but he is even obliged to make the road keep it open and in good repairs for the use of the public. Yet the site of the road is never to be considered public property; it is such only as long as the road is wanted. If by any circumstances it is no longer wanted for public uses, the road and its site return to the proprietor who originally furnished it or rather to the property from which it was diverted, although large sums of public money may have been expended in its improvement.

In reverting to the authorities quoted, Your Excellency will perceive that the Legislature of Lower Canada has acted on that principle in several instances.

3° That if that principle had always been fairly acted upon, immense good to the public would have been the result, by having all the wharves and quays in our sea and inland ports built in a regular and systematic manner; and that not only without any prejudice to individual rights or property, but even in respecting them and affording them all due protection, the utmost protection.

4° That if the rights of common riparian proprietors are to be respected, the rights of the seigniors, when riparian proprietors, are much more so, because it would appear that in the origin, when the French Government granted seigniories, with the rights of *haute, moyenne et basse Justice*, it was granting in the same time almost all the rights of sovereignty and among others that very right, but in the same time duty of inspection and police on the rivers and of enforcing the proper use of them by all under their jurisdiction.



5° It was urged that in the origin the whole of the property of the Ladies Ursulines (acquired by them by several titles) was not all bounded by the river. True. But that leads me to speak of a particular feature or disposition of our civil laws. It is the right of seizine or ensaisinement; when by any deficiency which may exist in a title is made good by the very act of ensaisinement on the part of seignior if the land is held *en roture*. And in this particular case the Government who was the seignior granted the saisine to the Ursulines, who had acquired the property referred to as bounded to the river although the titles of the seller did not, allow that right to the whole of the property by him sold.

6° The objection made that Laporte or his assignee would be ruined if theirs is not admitted, is in my opinion of no value at all, because having only a temporary lease he knew that all improvements made by him during its continuance would eventually have to be given up; that by the conditions of the lease he was bound to make no specific or particular improvements; in the improvements to be made by him he had to be guided only by his own interest and the length of his lease. And so with many individuals to whom he subleased part of that property, he imposed upon them the condition of making certain and specific improvements, besides paying him a certain rent; whereby he himself could enjoy a benefit derived from the forced employ of others capital, if I may so express myself, while on his part the employ of his capital was entirely optional and voluntary. If a man puts himself in a situation whereby he may suffer, he cannot expect that the Government will compell others to give up their claims or rights, avert from them their property or change and alter the nature of their property, in order that he may be indemnified from the consequences of his own acts rash or deliberate.

I cannot close these observations without regretting very much the contradiction existing between the despatch of the right Honorable Secretary for the Colonies, My Lord Stanley. The more so as in 1833 when that Honorable gentleman had a right to interfere he was favorable to the claims of the Ursulines. In 1845, he is favorable to their adversaries.

By the statute of the United Legislature of Canada of the 4<sup>th</sup> and 5<sup>th</sup> Victoria, chap. 100, presented for Her Majesty's assent, and reserved for the signification of Her Majesty's pleasure thereon on the 18<sup>th</sup> September 1841; assented by Her Majesty, in her privy council on the 27<sup>th</sup> April 18[42]. The Royal assent signified by the Proclamation of His Excellency Sir Charles Bagot, Governor General, the disposal of all public lands, of claims to free grants, the fixing of the price of public lands having been vested in the Governor in council of this Province, of course to the exclusion of all others, I most respectfully beg leave to deny the right of My Lord Stanley to intervene in this case. I think I may be excused in thinking that his Lordship has written his despatch of 1845 in an unguarded moment; moved by the ex-parte statements of one of the parties without having had time to hear the other.

I hope Your Lordship will excuse all faults made by me, in this letter, against the rules of English grammar; Your Lordship is aware that as late as last year, when you had the kindness to call me to your council, I had to make some of my reports in the French language, my native tongue, not being in the habit of writing in English, which is also generally the case with me now.

I have the honor to be of Your Excellency's the most humble and devoted servant.

D.B. Papineau



Madame A.-L. C.-Papineau  
Petite-Nation

Montréal, 24 septembre 1845

Ma chère Angelle,

Enfin les papiers d'aujourd'hui annoncent l'arrivée de Papineau dans les États-Unis par le dernier *steamer*. La malle de Boston est arrivée dimanche vers midi, et Amédée, ne recevant aucune lettre de son père, en a conclu – et sa conclusion s'est trouvée correcte – qu'il était lui-même le porteur de ses nouvelles. En conséquence il est parti dimanche soir [21 septembre] pour les États. Julie attend une lettre d'Amédée l'avertissant du jour où le père et le fils devront débarquer à Saint-Jean, et alors elle se mettra en route la veille, pour aller au-devant de lui jusques-là. Lactance et moi nous proposons de l'accompagner. Puis s'il va de là à Saint-Hyacinthe, je l'y accompagnerai, pour le laisser là et revenir de suite reprendre le harnois. On me dit que bien des gens veulent aussi aller au-devant de lui; mais nous, nous préférons le petit plutôt que le grand bruit.

J'ai vu H. Fortin hier soir et ce matin, mais il ne m'a pas donné de vous de nouvelles plus récentes que celles que j'avais.

Je ne sais si c'est à cause que c'est à ma femme que j'écris, ou bien si c'est à cause que depuis hier je suis indisposé, mais je ne me trouve nullement en disposition d'écrire. Pourtant il faut bien de temps à autre converser, même quand on n'a que sa femme à qui parler, et alors on est sûr de n'avoir pas le dernier mot.

Eh bien donc! hier à huit heures, je devais aller dîner chez Son Excellence où l'on a toujours d'excellents et abondants repas. Malheureusement, au moment de m'habiller pour partir, je me suis trouvé indisposé, si bien que j'ai pris un simple bouillon et j'ai été me coucher. Quelle différence entre un dîner copieux que je m'attendais de faire, et en grande compagnie, avec la diète sévère à laquelle je me suis soumis. Aujourd'hui, il ne me reste plus qu'un peu de fièvre et j'espère que demain elle sera tout à fait passée. Elle ne m'a pas empêché de venir aux bureaux d'où je t'écris pendant un petit instant de relâche et en attendant quelques collègues absents.

Je suppose que vous avez reçu mes dernières lettres. Aurélie a été menée au couvent lundi par son frère. Adieu. Si je trouvais quelque chose de plus à te dire, je le ferai.

25 [septembre]. Hier, Émery a reçu une lettre de M. Chamard, de Saint-Denis, à qui il avait recommandé des pots à fleurs et jarres que les potiers avaient promis de faire et qui ne sont pas même commencés. Ainsi, je vous enverrai ce que je pourrai trouver ici. Il n'y en a pas de grands. J'ai cherché pour en trouver jusqu'au bout du faubourg de Québec, où l'on m'avait [dit] qu'il y en avait, mais ils sont tous petits. Je verrai si je pourrai vous envoyer quelques pommes. Je vous ai parlé, dans une lettre précédente, de petites jarres, ou plutôt pots de grès couverts; ils tiennent environ un gallon. Je les enverrai par Newman. Émery a acheté un petit poêle pour la chambre de Madsem; je ne sache pas qu'il en ait acheté un autre pour l'office.

Je viens de recevoir ta lettre du 23. Tu vois, par ce que je t'ai déjà écrit, que j'ai anticipé presque toutes les informations que tu demandais. J'ai à ajouter qu'aujourd'hui ou demain, M. Masson va recevoir de moi 250 £, acompte de ce que je lui dois. À ce propos, je désire que Papineau m'envoie copie des comptes que j'ai entrés dans mon livre de comptes avec M.

Masson. Il y en a deux qui ne s'accordent pas, néanmoins qu'il copie le tout séparément et me l'envoie.

J'écirai dimanche prochain au docteur [Leman]. Je l'aurais fait plus tôt, mais je ne sais où Émery a mis sa lettre. Je suis peiné de sa maladie, et j'aimerais à être près de lui. Essaye donc à l'engager à prendre de l'aigremoine<sup>395</sup>, mais pendant longtemps. Je vais voir à lui envoyer des caleçons par Newman. Deux paires suffiront, je pense, en attendant qu'il dise s'il lui en faut davantage. S'il consent à prendre de l'aigremoine, je m'informerai si on peut en avoir à l'hôpital. J'enverrai aussi une dame-jeanne de brandy. Hier matin, j'ai encore reçu une carte d'invitation pour dîner au château mardi prochain et y rencontrer le comte Cathcart, commandant des forces, et sa comtesse.

Allons, voilà ma lettre pleine, il faut finir. Dis donc à Madsem et à Adeline de m'écrire chacune deux ou trois lignes, dans une lettre d'elles-mêmes, ou dans une des vôtres, comme elles le voudront. Adieu. Embrasse-les, ainsi que Papineau et tous ceux à qui j'ai coutume d'adresser ce témoignage d'amitié.

Ton ami.

D.B. Papineau

M. et Mme Judah, qui ont traversé l'océan avec Papineau, sont arrivés ce matin et rapportent que Papineau sera à Saint-Jean demain matin. Julie, Lactance et moi partons à 4 heures pour aller coucher à Saint-Jean. Il passe deux heures.



*Extrait du rapport<sup>396</sup> du commissaire des Terres de la Couronne relativement à son voyage au Saguenay, en date du 27 septembre 1845.*

À Son Excellence lord Metcalfe,  
Gouverneur général du Canada, &c. &c. &c.

Montréal, 27 septembre 1845

Milord,

Étant récemment de retour d'une excursion au Saguenay et sur le côté sud du fleuve Saint-Laurent, depuis la Rivière du Loup jusqu'à la Pointe-Lévi, il est de mon devoir de faire rapport à Votre Excellence du résultat de mes observations, et de l'opinion que je me suis formée sur ce qu'il y aurait à faire, soit par l'Exécutif, soit par la Législature de cette province, afin d'assurer à un grand nombre des sujets de Sa Majesté, dans ces parties du pays ainsi que dans celles qui les avoisinent, cette protection à laquelle ils ont droit comme membres de la société.

N'ayant pu réussir à me procurer les services de A.-N. Morin, écuyer, non plus que ceux de M. D.-E. Papineau, mon fils, notaire, de cette ville, que j'étais autorisé par Votre Excellence à emmener avec moi, et pensant que mon excursion serait plus utile au public si j'avais avec moi une personne d'intelligence avec qui je pourrais me consulter et conférer sur les différents sujets qui ne pouvaient manquer de se présenter à mes observations, je me suis adressé à mon arrivée à Québec, à M. F.-R. Angers, écuyer, avocat pratiquant du barreau de cette ville, le priant de venir avec moi. Il y a consenti volontiers, du moment où je l'ai mis au fait des vues de Votre Excellence, et des objets de ma visite. Sa société m'a été très utile. Étant un homme de

réputation dans sa profession, bien connu de toutes les personnes d'influence, dans la partie inférieure du district de Québec, il a pu m'introduire à un grand nombre d'entre elles. Par là, j'ai pu obtenir les informations dont j'avais besoin. J'ai aussi été accompagné jusqu'à Chicoutimi par M. Kane, l'agent des Terres de la Couronne pour l'intérieur du comté de Saguenay, et par l'honorable M. de la Terrière, représentant de ce comté. Je dois reconnaître ici toutes les obligations que je leur ai.

Votre Excellence n'ignore pas que le territoire arrosé par la rivière du Saguenay, formant une portion de l'étendue du pays nommé les Postes du Roi, avait été ci-devant, avec le reste de cette étendue, loué à feu M. Goudie, constructeur de vaisseaux à Québec; le bail avait été passé pour l'espace de vingt-un ans et est expiré le 1<sup>er</sup> octobre 1842. Pendant la durée de ce bail, le gouvernement provincial n'a pas voulu consentir à y faire faire aucun arpentage de terres pour établissements, quoique ce lui fût souvent demandé, sous l'impression, je pense, qu'il n'en avait pas le droit. Dans le cours du mois de juin 1842, un autre bail de ce même territoire a été accordé, pour un même espace de temps, à l'honorable Compagnie de la Baie d'Hudson, à commencer du second jour d'octobre 1842, avec condition et réserve expresses, que le gouvernement ferait, en aucun temps, s'il le jugeait à propos, arpenter et concéder ou vendre des terres pour y former de suite des établissements, cultiver, etc.

Avant la passation de ce bail, quelques personnes avaient déjà commencé à s'établir sur les terres ainsi affermées.

En 1843, des ordres furent donnés par les autorités compétentes d'arpenter plusieurs townships dans cette étendue, tant sur le Saint-Laurent que sur le Saguenay. La population des paroisses situées en bas de Québec, qui, à plusieurs reprises, avait demandé des octrois de terres, dut penser que sous peu de temps ces terres seraient offertes au public. Quelques individus avaient déjà formé une société pour y bâtir des moulins à scie et y former des établissements. Quelque temps après ils ont vendu à W. Price, écuyer, & cie, de Québec, les intérêts qu'ils avaient respectivement dans cette entreprise, et ce monsieur a conduit ses opérations avec intelligence, énergie, diligence, et y possède maintenant plusieurs vastes établissements pour scier les bois, au moyen desquels il a pu, l'année dernière et cette année, charger de madriers plus de soixante vaisseaux. Ces opérations ne pouvaient avoir lieu sans de grandes dépenses, de grands capitaux, beaucoup de travail, de provisions, munitions, bestiaux, chevaux; même du foin et autres fourrages ont dû et continuent d'être tirés d'autres parties de la province et y être transportés par eau. Un grand nombre de cultivateurs les plus pauvres des paroisses qui bordent le Saint-Laurent, presque réduits à la misère par une succession de mauvaises récoltes, ont été résider en ce lieu, afin de se procurer pour eux et leurs familles des moyens de subsistance, en travaillant, soit aux moulins ou aux autres bâtisses qu'on y érigeait, soit dans les forêts à couper et tirer le bois propre à être scié. Ce manque de récoltes avait mis la plupart du commun des cultivateurs dans l'incapacité de procurer de l'ouvrage à une nombreuse classe de journaliers agricoles, qui d'ordinaire se fient pour leur subsistance sur les travaux qu'ils peuvent faire pour autrui, et eux-mêmes furent également forcés par la nécessité de recourir au Saguenay. Ils commencèrent d'abord à s'établir près des moulins, et ensuite sur les terres voisines non arpentées, s'étendant de plus loin en plus loin, à mesure que le nombre des nouveaux venus augmentait. Mais en agissant ainsi, ils se placèrent où ils jugèrent à propos, sans aucun système ou ordre quelconque;

souvent ils se gênèrent les uns les autres, commençant leurs défrichements et améliorations sans aucun égard à la position de ceux qui les avaient précédés. Pendant ce temps, l'arpentage de ces terres avait lieu, mais malheureusement les arpenteurs, en se conformant peut-être trop strictement à la lettre de leurs instructions, perdirent beaucoup de temps à arpenter et diviser en lots des townships presque totalement impropres aux établissements et à la culture; et lorsqu'en dernier lieu ils vinrent opérer sur un meilleur terrain, ils le trouvèrent occupé par des colons non autorisés, et ce d'une manière si irrégulière, qu'il leur fut quasi impossible d'en faire la subdivision sur le plan original qui leur avait été fourni; ils furent donc obligés de faire un rapport de ces circonstances, et d'attendre de nouvelles et de plus amples instructions. Ceci causa un nouveau délai, pendant lequel les colons non autorisés (*squatters*) continuèrent à s'y établir de la même manière irrégulière, au point que quatre ou cinq travaillaient sur le même lot, mais en différents lieux et directions. Par les informations que j'ai pu me procurer, et d'après ce que j'ai vu, je suis porté à croire que près de TROIS MILLE familles sont maintenant établies sans titres dans le comté de Saguenay. Le plus grand nombre d'entre elles n'ont ni chevaux, bœufs ou vaches, ni les moyens de les acheter : encore moins pourraient-elles acheter les terres sur lesquelles elles se sont établies. Quelques-unes d'elles ont fait des défrichements considérables, ont semé du grain de toute espèce, et comparativement parlant en quantité considérable, ne possédant d'autres instruments pour semer que leurs pioches, d'autre aide que leurs mains. Ils sont obligés de transporter leur bois de chauffage sur leurs dos, ainsi que leurs provisions; et pendant l'hiver ils les transportent sur des traîneaux à main. Cependant il leur faut travailler, et ils travaillent en effet pour se procurer ainsi qu'à leurs familles les objets nécessaires pour leur subsistance et leur habillement. Ce n'est que pendant l'intervalle du travail qu'ils sont obligés, par suite de leur pauvreté, de faire pour les autres, qu'ils peuvent travailler sur leurs propres terres. La distance où ils se trouvent des autres parties établies de la province, est de près de cent milles par eau. Leur moyen de communication par terre le plus court serait le chemin projeté de Bagot, dont la longueur sera cependant d'au moins 66 milles, et dont l'ouverture serait coûteuse, vu qu'il devra passer sur un terrain qui ne sera jamais établi, et qui, s'il était une fois ouvert, deviendrait bientôt impraticable par le manque de bras et de moyens pour l'entretenir.

Afin donc de donner de la régularité aux établissements et faire disparaître les maux inhérents à un tel état de choses, je suggérerai humblement :

1° Que des mesures législatives soient prises afin de pouvoir accorder des titres à cette partie de la population, pour le terrain qu'elle occupe, à de certaines conditions, dont les détails appartiennent au Département à la tête duquel j'ai l'honneur d'être, et dont il est inutile de parler maintenant. Mais au lieu de payer leurs terres comptant, ils devraient les obtenir à un prix convenu, qui n'excéderait pas trois chelins par acre pour le présent; et au moyen d'une rente annuelle, foncière et rachetable, représentant l'intérêt du capital, ce capital rachetable à leur volonté en paiements d'au moins cinquante chelins courant chacun. La condition de l'établissement actuel et de la résidence, devrait être rigoureusement exigée et mise en force. Comme, par suite d'instructions du Bureau des Terres à ses agents locaux, le prix des terres dans une partie du territoire a été fixé à deux chelins l'acre, et dans une autre partie à deux chelins et six deniers, payable comptant, il doit être entendu que ceux des occupants qui auront les moyens de remplir ces conditions devront pouvoir en profiter.

2° L'Exécutif devrait avoir le pouvoir par la loi de remettre, de temps à autre, aux municipalités locales, pour des objets locaux, une certaine portion des rentes dues par les plus pauvres propriétaires, afin de donner à ces débiteurs les moyens de payer leurs rentes en travail, dont les Conseils municipaux devront tenir compte à qui de droit, prévenant par là l'accumulation décourageante des rentes.

3° Il devrait être immédiatement ordonné à l'agent local des Terres de la Couronne, d'aller demeurer dans les limites de sa juridiction. De fait il s'y attend. Mais comme la commission allouée aux agents des Terres de la Couronne, sur la vente des terres et sur le produit des licences pour coupe de bois, ne serait pas, d'ici à quelque temps, suffisante pour le rémunérer de ses peines, travaux et troubles, je suggérerais la convenance qu'il y aurait de lui allouer, à même les fonds du Département des Terres de la Couronne, un salaire annuel et fixe à commencer du moment de sa résidence sur les lieux.

4° Un district judiciaire, où il y aurait un juge résident, ayant une juridiction suffisante et compétente pour la décision des cas, tel que dans le district de Saint-François, devrait y être érigé; le juge y tiendrait, à des époques déterminées, des Cours de Circuit dans les différents townships ou établissements, tel que l'Exécutif l'ordonnerait de temps à autre. Je laisse à d'autres à décider si le juge de ce district ne devrait pas être fait juge de la Cour du banc de la reine.

5° La législature devrait avancer une somme d'argent suffisante pour bâtir un Palais de justice et une prison dans ce nouveau district, dont les frais seraient remboursés avec le temps, au moyen d'honoraires sur les procédés judiciaires. Chicoutimi me semble être le lieu le plus propre pour le site du Palais de justice, vu que le terrain situé à l'ouest et au nord-ouest de ce lieu me paraît être propre à des établissements et à la culture, particulièrement vers le lac Saint-Jean. Dans très peu d'années, cet endroit deviendrait le centre des établissements.

6° Il devrait être nommé des magistrats aussi promptement que possible dans cette partie; ainsi que des commissaires pour les petites causes, aussitôt que demandés. Mais comme cette Cour de commissaires ne peut être demandée que par des propriétaires, on ne devrait perdre aucun temps à donner cette qualité aux colons; tant qu'ils ne l'auront pas, ils devront être privés des avantages que sans cela ils pourraient retirer des lois récentes de municipalité et d'éducation, du droit de voter aux élections pour un membre du Parlement; en un mot des avantages résultant de toutes lois qui exigent la possession de propriété réelle.

7° Non seulement on devrait vendre aux colons qui s'établissent dans le comté de Saguenay, les terres, moyennant une rente constituée (*quit rent*) modérée, mais ce devrait être le cas dans toute la province. Depuis le premier établissement du pays jusqu'à une époque récente, les habitants du Bas-Canada ont pu se procurer des terres des seigneurs, moyennant une faible rente annuelle non-rachetable; et ce, parce que ces mêmes seigneurs ne tiennent, pour ainsi dire, leurs terres qu'en fidéicommis, et qu'ils doivent les concéder aux colons, à de certaines conditions réglées tant par la loi que par leurs titres. Il est vrai cependant que, depuis quelques années, plusieurs seigneurs ont, dans mon humble opinion, élevé, sans en avoir le droit, le taux de leurs rentes. Le gouvernement avait le pouvoir de remédier à ce mal par plusieurs moyens, et entre autres en tenant constamment en vente une quantité suffisante des Terres incultes de la Couronne, divisées en lots convenables pour y former des établissements, pour répondre



aux besoins de la population; et en faisant exécuter à la rigueur la condition indispensable de défrichement et de résidence. Il est vrai que pendant quelque temps des terres furent accordées en pur don à presque tout applicant (excepté les Canadiens français). Mais le coût des patentes était très élevé; des étendues immenses de terres furent accordées à des individus favorisés, sans la condition d'établissement et de défrichement immédiats; et ce qui était bien pis, deux septièmes des terres arpentées furent réservés, l'un pour la Couronne, l'autre pour un clergé protestant. Les colons des cinq septièmes restant étaient obligés de faire et entretenir les chemins nécessaires, non seulement sur leurs propres terres, mais même sur les voisines, réservées comme lots de la Couronne et du clergé; tandis que plusieurs des concessionnaires primitifs de la Couronne furent exemptés de ce devoir. Actuellement même, les lots du clergé, s'ils ne sont pas occupés, ne contribuent en rien à la confection des chemins ni à leur entretien. Cet état de choses dut rendre l'établissement des Terres incultes de la Couronne dispendieux et si onéreux que, comparativement parlant, peu de personnes purent s'y établir. La plus grande partie préférant s'établir sur les seigneuries, où ces inconvénients n'existaient point, les seigneurs, ou du moins quelques-uns d'entre eux, élevèrent le taux des rentes; et en cela ils furent appuyés par les décisions des tribunaux. Il est inutile de parler ici de ces tribunaux. Il suffit de dire qu'une telle conduite de la part de toutes les autorités dut naturellement créer dans l'esprit de la population canadienne-française l'impression qu'elle était systématiquement exclue de tout accès aux Terres incultes de la Couronne. Il est à espérer que ces temps fâcheux sont passés, pour ne jamais revenir.

8° Vu que plusieurs des colons actuels (*squatters*) devront être forcés de se déplacer, s'étant placés sur des lots déjà occupés, il devra être adopté des mesures au moyen desquelles ils puissent se placer sur les terres arpentées vacantes, de préférence aux nouveaux venus.

9° Les intérêts de ceux qui ont érigé des moulins ne devront pas être perdus de vue; vu qu'ils sont de fait les premiers pionniers de ces forêts. Les terrains où leurs moulins sont bâtis devront leur être cédés à un prix modéré, avec une quantité suffisante de terre adjacente, pour leur donner les moyens de continuer leurs opérations avec facilité, leur permettant en outre d'acheter des terres pour la culture, un peu plus loin, si celles qui sont plus près se trouvent déjà occupées de bonne foi par d'autres.

10° Des groupes de maisons et autres bâtisses ont été construits en différents endroits, où des villages devront être érigés, sans laisser d'espaces suffisants pour des rues, cours, etc. Ces sites de villages ou de villes projetés, devraient être immédiatement subdivisés d'une manière régulière en emplacements d'une grandeur médiocre, sous les ordres et la surintendance du Département des Terres de la Couronne, sans aucun égard aux bâtisses actuelles; mais un temps suffisant et déterminé devrait être accordé aux propriétaires pour les transporter ailleurs, ou en disposer autrement.

11° L'honorable compagnie de la Baie d'Hudson ayant établi plusieurs postes de commerce sur le territoire qui lui est loué, une étendue raisonnable de terre devrait être annexée à ces postes, non seulement pour la résidence de ses agents, mais même pour des objets de culture, si elle le désirait; son droit d'occupation devra être respecté autant que possible, et maintenu contre toute empiétation d'individus.

12° Pendant le cours de ma visite, on m'a parlé plusieurs fois de la diminution de la pêche au saumon, autrefois si abondante dans la partie inférieure de la province, particulièrement dans le Saguenay, et qui maintenant est presque insignifiante. Je n'ai pas le moindre doute que cette diminution ne soit due à ce que l'on a fermé à ce poisson le libre accès aux rivières qui se déchargent dans le golfe et le fleuve Saint-Laurent, et leurs tributaires, par la mauvaise construction de digues de moulin et autres obstacles artificiels. Quelques faits bien constatés, dans l'histoire naturelle de ce poisson, démontrent qu'à certaine époque de l'année, il laisse les eaux salées pour remonter les courants d'eau douce et y déposer ses œufs qui, après un certain temps, y éclosent. Que le jeune poisson, lorsqu'il est devenu assez fort, gagne la mer, mais qu'il revient constamment tous les ans au lieu de sa naissance, s'il n'est pas intercepté dans son passage soit en montant soit en descendant. Il est également bien connu que le saumon saute à une hauteur considérable, s'il peut s'élancer d'un endroit favorable, d'un remous par exemple. Si la pêche au saumon doit être considérée, comme elle l'est réellement, un objet d'importance pour la province, ne serait-ce pas un sujet sur lequel il conviendrait de faire des recherches, afin de constater quelle serait la meilleure manière de construire les chaussées de moulin, à travers les rivières, maintenant ou ci-devant fréquentées par ce poisson, afin de ne pas empêcher, comme c'est le cas maintenant, mais plutôt de faciliter sa montée dans ces courants. Le gouvernement a le droit, et je considère que c'est un de ses principaux devoirs, de veiller à ce que l'on fasse un usage convenable de toutes les rivières et courants d'eau, et d'en faire disparaître tout ce qui serait préjudiciable aux droits et aux intérêts du public ou des individus.

13° J'ai été informé, de manière à n'en pouvoir douter, que les autorités du Nouveau-Brunswick<sup>397</sup> poursuivent en silence, il est vrai, mais sans relâche, un système injuste d'empiétations sur le territoire ci-devant contesté par les États-Unis, et par eux cédé depuis, en partie au moins, à la Grande-Bretagne, quoique ce territoire appartienne évidemment au Canada. D'après les informations que j'ai reçues, il paraît que presque toutes les familles établies le long de la rivière Saint-Jean, à l'ouest de la ligne nord tirée de la source de la rivière Sainte-Croix, et le long de la rivière Madawaska, sont des Canadiens français, venant des paroisses d'en bas et d'au-dessus de Québec, aussi loin que le Cap-Santé et Deschambault, et non des Acadiens, ci-devant établis dans différentes parties du Nouveau-Brunswick et réunis de leur plein gré le long de ces rivières. Plusieurs Canadiens français sont aussi établis, depuis longtemps, sur le côté sud de la rivière Saint-Jean, où ils se croyaient être sur le territoire anglais, et n'attendent que le moment où la protection du gouvernement canadien sera étendue au côté opposé, pour se remettre sous sa domination. Les personnes ci-dessus mentionnées, et celles qui sont établies au-dessous de l'embouchure de la rivière Madawaska, désirent rester attachés au Canada, dont ils comprennent les lois, et auxquelles ils ont été habitués depuis leur enfance. Si dans une occasion qui n'est pas très éloignée, elles ont pétitionné à l'effet d'être annexées au Nouveau-Brunswick, je suis bien fondé à dire qu'elles furent trompées par quelques individus influencés par des motifs et des considérations d'intérêts privés et personnels. De fait, leur ignorance entière des lois du Nouveau-Brunswick peut les avoir induits à permettre que leurs noms fussent apposés à une pétition dont elles ne connaissaient pas toute la portée; presque aucune d'elles n'étant capable de lire ou d'écrire.



Dans la vue de mettre fin à ces empiétations des autorités, ainsi qu'aux intrigues d'individus dans le Nouveau-Brunswick, je suggérerais que des mesures promptes fussent adoptées pour l'arpentage et l'établissement immédiats des terres situées du côté canadien de la rivière Saint-François, jusqu'à son embouchure dans le fleuve Saint-Jean; que la même chose fût faite le long de ce même fleuve et sur la rive ouest de la rivière Madawaska, en remontant jusqu'à la ligne sud de la seigneurie de ce nom. Comme je suis informé que les autorités du Nouveau-Brunswick offrent des octrois et des titres gratuits à ceux qui s'y sont établis depuis plus de dix ans, et des terres à deux chelins et six deniers par acre, à ceux qui s'y sont établis depuis ce temps, je suggérerais qu'on accordât gratuitement deux rangées de lots ou concessions à ceux qui y sont maintenant établis, et à tous ceux qui s'y rendraient prochainement sous la condition expresse de s'y établir de suite, d'y résider et de faire et ensuite entretenir tous les chemins nécessaires, d'après les lois de cette province. Le chemin du portage de Témiscouata est ouvert et passable jusqu'à la rivière Saint-François, le long de laquelle il se trouve un bon chemin d'hiver, qui pourra facilement être converti en un bon chemin d'été par les colons eux-mêmes. Tout le long du fleuve Saint-Jean, le pays est assez bien établi pour qu'il y ait déjà des chemins passablement bons.

Ceux qui sont établis dans cette partie, aussi bien que nos marchands, qui coupent des bois sous licence de ce gouvernement, ont été laissés si longtemps sans protection aucune, que nous ne devons pas être surpris si nos avides voisins ont profité de notre apathie et en ont inféré l'abandon formel de nos droits à ce territoire, se prévalant quant à cela d'une prétendue possession actuelle et d'actes de leur législature. Que ce gouvernement tende une main protectrice à tous ses sujets, dans toutes les parties de la province, dans cette section en particulier; que des magistrats, possédant la confiance du peuple, y soient nommés; qu'un agent actif des Terres de la Couronne aille résider parmi eux; qu'on y établisse des Cours de Circuit et autres; qu'on y arpente et qu'on y octroie des terres à des conditions faciles, et alors ce sera une tâche aisée que celle de restreindre le Nouveau-Brunswick dans ses propres limites. Mais par tous moyens possibles il faudrait mettre fin à la conduite agressive de cette province qui en point de fait nous prive de la libre navigation du Saint-Jean en faisant saisir nos bois, aussitôt qu'ils sont rendus dans les limites de leur juridiction reconnue.

14° Il n'y aurait aucune difficulté à établir rapidement cette partie de la province, ainsi que le reste du territoire en litige, qui est demeuré à la Grande-Bretagne. Le district de Québec est (comparativement parlant) surchargé d'une population agricole, resserrée dans une lisière étroite de terre qui s'étend entre le fleuve Saint-Laurent et les montagnes des deux côtés de cette rivière. Cette population attend avec impatience l'introduction d'un système d'octroi des terres, au moyen duquel elle puisse faire usage de ses ressources et capitaux, bien diminués depuis peu par une suite de mauvaises récoltes, afin d'améliorer sa condition, en se dirigeant vers ces terres incultes, qu'elle est incapable d'acheter, aux conditions que l'on exige maintenant. Admettant qu'il dût résulter momentanément quelque diminution du revenu public, par suite du changement de système proposé, il y aurait bien vite compensation par l'accroissement de la consommation d'effets payants des droits qui en résulteraient. Mais il ne pourra en résulter aucune perte, vu que ces terres sont depuis longtemps demeurées sans être vendues, et resteront encore probablement ainsi pendant longtemps, si l'on maintient le système actuel. En outre,

en encourageant l'établissement des Canadiens français le long des frontières américaines, ce serait former la meilleure barrière contre toute tentative d'invasion de ce côté-là.

15° Afin de prévenir les délais et les dépenses inutiles qui ont eu lieu lors de l'arpentage des townships sur le Saguenay, et comme il serait à propos de diviser en townships (ou autres divisions territoriales) toute la côte nord du Saint-Laurent jusqu'aux limites orientales de la province, à l'exception de quelques seigneuries qui y existent maintenant, je recommanderais qu'on mesurât le front seulement de ces townships (ou divisions territoriales), et que les deux lignes latérales en fussent tracées jusqu'à la distance d'environ un mille et demi, plus ou moins, et fussent marquées par des bornes en pierre, qu'on pourrait facilement reconnaître lorsqu'il en serait besoin. Quelques établissements sont commencés dans un grand nombre de lieux le long de cette côte. Quoiqu'il n'y ait que peu de places sur le front propres à y former des établissements, cependant quelques moulins à scie y ont été bâtis, ou sont maintenant en état de construction, ce qui pourra engager les colons à s'y établir. À mesure que ces établissements s'étendront, l'intérieur deviendra mieux connu, et il s'y découvrira sans doute quelques lieux propres à faire des établissements. Alors ceux qui désireraient y obtenir des terres, pourraient les faire arpenter, sous l'autorité et en vertu d'instructions du Bureau des Terres. De cette manière, les arpentages ne seraient faits qu'à mesure que l'on en aurait besoin, et les lignes ne s'effaceraient pas, au point d'en nécessiter de nouvelles, et à grands frais.

16° Le manque de temps m'a empêché de poursuivre mon excursion jusqu'au district de Gaspé, comme je me proposais de le faire en premier lieu, dans le but, entre autres, premièrement, de m'assurer quelle serait la meilleure manière de mettre à effet la promesse qui paraît avoir été faite par un des prédécesseurs de Votre Excellence, d'octroyer des titres à une certaine classe de colons qui y résident. Comme jusqu'à l'année 1828, ou environ, les Terres incultes de la Couronne ont été accordées gratuitement à tous ceux qui désiraient s'y établir, je considérerais comme équitable que tous ceux qui s'y sont établis avant cette époque, aussi bien que leurs descendants, héritiers ou ayant cause, pussent obtenir des titres pour les terres alors actuellement occupées, en payant seulement les honoraires pour patente; on devrait donc adopter les moyens convenables pour mettre à exécution cet objet désirable.

17° Deuxièmement, de m'assurer si l'on pourrait trouver, et mettre à la disposition des sauvages une place de pêche vacante, peu éloignée des Terres incultes de la Couronne, où ces mêmes sauvages pourraient être placés, s'y adonner à l'agriculture, et peu à peu parvenir à un plus haut degré de civilisation; mais n'ayant pu m'assurer si tel était le cas, je suggérerais, en attendant que l'on pût adopter un meilleur plan, que ces sauvages fussent traités par le gouvernement comme le sont les tribus du Haut-Canada. Les terres des tribus du Bas-Canada leur ont été enlevées à différentes époques, soit par le gouvernement, qui les a fait arpenter, les a concédées, vendues, ou en a disposé autrement, sans leur accorder d'indemnité; ou par des colons (*squatters*), malgré leurs fréquentes mais jusqu'à présent vaines réclamations pour obtenir compensation. Puisque ces terres ont été, ou doivent être vendues pour l'avantage de la province, il ne me paraîtrait que juste que la législature accordât, à même les revenus provinciaux, à ceux qui n'ont encore rien obtenu, une annuité égale au terme moyen de celle qui est payée aux sauvages du Haut-Canada. On devrait en outre réserver un township entier pour chacune de ces tribus, situé aussi près que possible du lieu de leur résidence actuelle, où elles

pourraient s'établir sous certaines conditions. Il me paraît que la seule manière pratique de les amener à une entière civilisation, serait par le moyen de leurs instructeurs religieux; et je ne connais aucun corps religieux aussi capable de mettre à effet cette entreprise philanthropique que les Jésuites, dont les succès parmi les sauvages du Paraguay ont été si complets et si signalés. Si cette suggestion était goûtée, je pourrais soumettre à la considération de Votre Excellence un plan pour la mettre à effet. Quelque mesure devra néanmoins être adoptée sans délai, pour le soulagement des Micmacs de Ristigouche; mais comme ceci est une matière qui est plus spécialement du ressort du Département des Terres de la Couronne, je n'en dirai pas davantage pour le présent.

Je terminerai ce rapport, peut-être un peu long, en appelant l'attention de Votre Excellence sur les grands avantages qui résulteraient au public d'une visite annuelle faite par les membres de votre Cabinet, dans différentes parties de la province, afin de se mettre personnellement au fait de l'état actuel des choses dans tout le pays, et ce dans la vue de promouvoir son bien-être matériel. Des informations ainsi acquises seraient, dans mon opinion, bien plus complètes que celles que l'on peut obtenir d'agents locaux, ou d'individus dont souvent les vues peuvent être d'une nature purement sectionnelle. L'Administration serait alors plus en état de préparer des mesures convenables pour être soumises à la Législature.

J'ai l'honneur d'être, Milord, de Votre Seigneurie, le très dévoué et humble serviteur.

D.B. Papineau, C.T.C.



JBN Papineau, écuyer  
Petite-Nation

Montréal, 30 septembre 1845

Mon cher Papineau,

Ce n'est qu'hier soir que j'ai reçu ta lettre du 24 courant. J'ai remis à Émery la requête de Robitaille, et il va s'en occuper aujourd'hui. Tu vois qu'il faut toujours faire quelque *allouance* pour les retards quand on écrit pour des affaires de procédure.

Quant à prendre M. Mackay en pension, je ne sais si cela ne nous engagera pas à plus de dépense et, quelquefois, à des inconvénients. Je suppose que vous ne voudrez pas vous engager à le blanchir et raccommoier, ni fournir de boisson.

Quant aux gens de la grande presqu'île, ce n'est pas des contrats de concession qu'il faut leur passer, la concession en ayant été faite par moi à ton grand-père; mais c'est un contrat de vente, sujet à tous droits seigneuriaux, etc. Le contrat de concession à ton pépé doit être avec les papiers de la succession.

Je paye ici quatre louis de pension par mois; je me fournis de lit, de boisson et de lavage, etc. Tu vois que c'est 48 £ pour l'année, et l'on me dit que c'est à bas prix. Pourtant ma pension n'a rien d'extraordinaire. Je ne prends que deux repas par jour, et, absent ou non, elle court toujours. Faites pour le mieux, mais si vous concluez, ne concluez que pour le temps de mon absence. Peut-être que lorsque je retournerai là-haut, je m'imaginerais être plus libre si j'étais seul, et je ne voudrais pas être privé de la chance de faire mon choix.

Tâchez de vous conduire avec prudence vis-à-vis M. le curé. Surtout toi, prends bien garde à tes paroles. Une parole dite imprudemment est toujours mal rapportée et cause un mal souvent irréparable. Après tout, il n'est pas pour mourir à la Petite-Nation.

J'ai écrit hier assez de babillages et de balivernes à ta maman pour avoir droit de m'en exempter aujourd'hui. Ainsi, je finis en vous embrassant tous, les uns plus, les autres moins, suivant que vous le pouvez mériter et que votre conscience aura plus ou moins à vous reprocher à mon égard.

Ton père affectionné.

D.B. Papineau

Casimir et Aurélie doivent écrire par Newman.

[De la main de Denis-Éméry Papineau]

Montréal, 1<sup>er</sup> octobre [1845] au matin

Mon cher frère,

Pour le coup, tu ne t'y attendais plus, et je me trouve tout surpris moi-même qui voulais toujours écrire et qui retardais toujours, mais le temps presse pour la poste, quelques mots aujourd'hui, plus longs à un jour prochain. Je vais aujourd'hui dresser la requête pour élire un curateur ou curatrice à Thomas Price, et M. Mackay pourra recevoir l'avis des parents et amis; si la femme n'est plus à la Petite-Nation, il n'importe, la requête peut être faite au nom des créanciers ou d'un seul. La requête de Robitaille a été accordée, Mackay est autorisé, il faudra t'envoyer cela par la poste de demain ou par Newman, s'il part demain soir comme il se le propose. Quant aux miliciens, comme leurs réclamations ont été *filées* après le 1<sup>er</sup> de janvier dernier, les réclamations n'ont pas encore été examinées, au moins jusques à la date de la dernière liste qui était sortie. Je pense que tu ne seras pas fâché que j'aie pris une part de banque pour toi avec ton argent, sinon je garderai la part et te rembourserai ce que j'ai en main à toi, avec intérêt bien entendu depuis un certain temps, puisque j'en retirerai moi-même ou que j'aurais pu en retirer, en ayant joui. Mais l'heure presse. Amitiés et respects à tout le monde. À baby comme aux autres; à Mme Gagnon et Azélie. Tout à toi.

Ton frère affectionné.

D.E. Papineau



D. Leman, Esquire, M.D.  
Buckingham

Montreal, 12<sup>th</sup> October 1845

My dear Doctor,

I have to acknowledge the receipt of your letter from L'Original some time ago, and must try to atone for my neglect in not answering you sooner by chatting at a great rate this time. Yet I cannot help thinking that, knowing as you do, how I formerly used to be punctual in my correspondence with you, never waiting before writing again, whether you had written to me

or not, you have never attributed to indifference towards you my rather long silence. I shall not plead the multiplicity of my occupations : while here, you have seen a sample of them.

I have been really painfully affected by the bad state of your health. If I was nearer you, I would try to keep you under my hand if possible, and care, and endeavour to awaken your own firmness. You know much better than I can tell, that some remains of your old pleuresy remain lurking in your body, and that the best course of treatment for all your ailments is a gradual abstinence from stimulants. Why then not make use for yourself of this very advice you would give to any patient placed in the same circumstances you are in? I hope, my dear Doctor, that you will unite your energy as a man, with your love of your family, to enable you to recover a health which we all know the value of, only when lost.

Since seeing you, I have had the pleasure of receiving my brother on his landing at St. John. I went on board the steamer and took him away from aboard and by the arm, to help him to make his first step on our country's land. I passed that evening with him and had to leave him for my return to Montreal on the following day, while he went to St. Hyacinthe and Verchères and St. Mark, accompanied by Dessaulles and Lactance. Sunday last, just eight days ago, I went to meet him at L'Assomption at Mr. L.M. Viger, where we again passed a pleasant half day and evening. And I returned again on the following day to Montreal to be again put under my harness. Thursday last, he himself arrived in this town towards the dusk and during a heavy rain. He is continually receiving visits from all his friends, which he is as happy to see as they appear to be in seeing him. Yet, as there are indiscret and egotist characters here as well as in every other country, many are trying to involve him again in agitation. The *Pilot* of yesterday, in particular, has an article abusive enough towards all the family, and, with real Irish pedagogism and impudence, qualities which of course I am far to attribute to many Irish men, calls him to his tribunal and orders him to make his political profession of faith! What say you to that?

I hope that by the end of this week you will have the pleasure, if you think it on for you, to see him at Petite-Nation, where I think he will go. Shall I go with him or no, is what I cannot tell you, but at any rate if you come down, you will see him, and if I am there, I shall see you. Pray try to bring down Honorine and the two little children, if they can be brought down without injuring their health in this bad season of cold and rain. Perhaps my brother will be able to leave here for Petite-Nation on Thursday next. I will write to you the day he will start, but on the express condition that you will come down this week, if he goes up, pray do not let strangers know for what reason you will come down. Let the family meet and enjoy themselves for a few moments together.

You will receive one of these days your instructions from the Lands Department, if you have not received them already, with all the papers and documents necessary for your guidance. Émery has made some inquiries respecting the papers I was sending you. But the clerk could tell him nothing, and he has not been able to the landlord himself. I am afraid you'll never receive them, and I am very sorry for it, as I cannot replace them. Never shall I hereafter send anything unless I know in whose hand I'll put it.

Please to remember me to my friends in Buckingham and other places when you can see them; in particular to Mr. Bigelow, Mr. Bowman, Mr. Brady. I cannot afford to name others.

Do tell Honorine to kiss the sweet little children for me, and let her do so with a mother's heart and lips, it will not be too tender to convey them the affection of a grandfather. My love to you and her, and may I soon hear of the return of your health, &c. I wish you contentment, courage, happiness, cheerfulness, patience, vigilance, and I do not know how many hundreds of thousands of virtues or qualities the possession of which might perhaps not make you more loved by me, but might perhaps make you better contented with your own self.

Adieu, adieu, fie to all this nonsensical morality! Your loving father.

D.B. Papineau



Madame A.-L C.-Papineau  
ou JBN Papineau, écuyer  
Petite-Nation

Montréal, 14 octobre 1845

Ma chère Angelle,

Après-demain, ton vieux beau-frère L.-J. Papineau part avec le stage du matin pour s'en aller dans les États-Unis? Oh non, mais ce qui est bien mieux, à la Petite-Nation. Ne pouvant y aller moi-même, je voulais y envoyer Émery, mais il est à faire un partage de succession<sup>398</sup>, lequel doit être suivi, aussitôt fini, d'un contrat de mariage<sup>399</sup>, lequel devra être suivi d'un mariage, et cela le retient. Pourtant Papineau ne veut pas monter seul, il va tâcher de trouver quelqu'un de la famille pour l'accompagner. Donc ils seront deux que vous aurez à recevoir.

Je vous en avertis pour que vous puissiez avoir un canot prêt, jeudi soir jusqu'à vendredi matin, chez Vickers, afin de ne pas les faire trop languir. Fais en sorte d'avoir du poisson frais, pour ce jour-là au moins. Vous devez avoir encore de la sardine à l'huile, il en fera usage; vous devez avoir encore du fromage, des pommes, des confitures, ainsi je ne lui donnerai pas de provisions de bouche à emporter. Vous connaissez les heures auxquelles le *steamer* passe chez Vickers : vous vous arrangerez en conséquence.

Je ne vois rien à ajouter pour le moment, sinon que j'ai écrit dimanche dernier à Leman que son oncle monterait probablement jeudi, qu'il descende à la fin de la semaine avec sa famille, afin qu'il les voye tous. Comme il lui faut s'emménager pour l'hiver dans une maison qu'ils viennent de louer, il ne pourra qu'être peu de jours là-haut et ne pourra par conséquent aller hors de la Petite-Nation.

Adieu. Je vous embrasse tous. Dis à Madsem et à toi d'embrasser fanfan pour moi. En vous chargeant toutes deux de cette commission, je sais bien que le petit enfant ne sera pas oublié et qu'il en recevra plutôt dix qu'un. Il me semble vous le voir vous l'arracher l'une à l'autre, en disant : En voilà un pour pépé, en voilà encore un, puis c'est à mon tour; ah! bien vous l'avez eu assez longtemps, etc.

Allons, adieu, adieu à tous, jusqu'aux fêtes où je tâcherai de faire une petite échappée.  
Ton ami affectionné.

D.B. Papineau

On n'a pas su si vous aviez reçu les effets que Newman devait emmener, mais qu'il a laissés en arrière.



D.-E. Papineau, écuyer, N.P.  
Montréal

Petite-Nation, 23 octobre 1845

Mon cher Émery,

Aujourd'hui, ton frère écrit à M. Alanson Cooke, qui est parti hier pour Québec, afin de le prier d'arrêter en remontant à Montréal pour prendre et amener mes outardes. En attendant, il les faut nourrir avec du grain. Il a promis de se charger des pommes et autres effets demandés tant pour la maison d'ici qu'à Buckingham.

Samedi [25 octobre], je partirai d'ici avec ton oncle pour aller à Buckingham, d'où je descendrai lundi pour me rendre à L'Original sans arrêter ici. Mardi soir, je partirai de L'Original et serai mercredi matin [29 octobre] à Montréal. Ton oncle te prie de donner connaissance à ta tante de ce projet de voyage.

Dimanche dernier [19 octobre], Édouard et Louise sont venus nous voir et sont repartis lundi. Mardi, nous avons été faire une excursion dans les profondeurs et en sommes revenus hier.

Rien d'extraordinaire par ici, soit sur le rapport de la santé, soit autrement. On est après finir ici de couper la dernière avoine, je la fais mettre en quintaux à mesure. Nous avons toujours eu du beau temps depuis notre départ, mais froid. Hier, la nuit, il a neigé et il gèle très fort toutes les nuits. Si tu le peux, envoie un des bancs à fleurs pour leur servir ici de modèle.

Papineau a oublié de demander un quart de sauvageons pour ici, quoiqu'il en ait demandé pour Honorine. En passant à L'Original, je saurai si Édouard est pour aller prochainement en ville. Si c'est le cas, il se chargerait de ce que M. Cooke ne pourrait pas emmener.

[La suite est de la main de JBN Papineau]

M. Cooke ne suivra pas lui-même ses effets. Ainsi faudrait recommander les outardes bien particulièrement au capitaine du vaisseau à bord duquel ils seraient mis. Mets-les à mon adresse pour être débarqués chez Vicars, au soin d'en payer le fret, car dans ce moment je n'ai pas le sou : il y a assez du magasinage à payer.

J'ai à te remercier de l'argent que tu as mis à la banque pour moi. Je crois qu'il vaudrait mieux laisser l'intérêt pour en former un nouveau capital, ou plutôt pour l'augmenter. Je laisse tout cela à ta discrétion.

Si tu vois M. Alanson Cooke, tâche donc de trouver les deux montres que j'ai envoyées à papa l'hiver dernier. Donne-les [à] Casimir pour qu'il les remette à M. Cooke qui me les apportera; je trouverai à les faire arranger à Bytown plutôt qu'à Montréal. J'ai fait arranger celle de papa qui maintenant va très bien, et je crois que tu l'avais fait arranger trois ou quatre fois à Montréal, sans effet. Il leur faut à chacune d'autres petits mouvements.

Ci-inclus, tu trouveras un billet de Stephen Hillman sur la Banque du peuple, en faveur de mon oncle Toussaint. S'il n'est pas en forme, tu me le renverras pour que je le fasse corriger. Je l'ai montré à papa qui me le dit être en forme. Si papa peut se charger de cidre, je vais en



mettre en bouteille pour t'en faire part et à Casimir qui, je suis sûr, en a de l'eau à la bouche depuis longtemps.

J'espère que vous aurez eu beaucoup de plaisir aux noces de Mlle Coursol, maintenant que les gazettes nous disent être Mme Labelle<sup>400</sup>, car Casimir ne nous disait pas le nom des fiancés. Quoique je connaisse bien peu la mariée, tu lui présenteras, ou Casimir, quand tu ou il la verra, mes meilleures amitiés ainsi que celles de la famille, et tous ensemble lui souhaitons toute espèce de bonheur. Diable de mariage qui nous prive du plaisir de te voir, mais j'espère que ce qui est différé n'est pas perdu. L'ouvrage de tout côté ne manque pas, ici comme chez toi. Aussitôt que tu auras retrouvé ta liste pour les miliciens de cet endroit, donne avis de ce que tu auras fait et des informalités qu'il faudra corriger.

Je vais rejoindre papa et mon oncle qui m'ont demandé à aller voir les prairies avec eux. Amitiés à Casimir, embrasse Aurélie pour moi. Ton frère affectionné.

JBN Papineau



Madame M.C.M. Papineau  
Petite-Nation

Montréal, 1<sup>er</sup> novembre 1845

Ma chère Madsem,

Il faut bien que ce soit à toi que j'écris aujourd'hui, puisque par l'absence de Mme Papineau tu te trouves bourgeoise en chef. Dame! je pense que ce n'est pas bien drôle d'être sous ta coupe. Aussi, pour consoler ceux et celles qui sont avec toi, je vous envoie, pour vous distraire, le beau couple d'outardes qui m'a été annoncé pendant que j'étais là-haut.

Édouard est arrivé ici avant-hier matin. Il m'est venu voir un instant au bureau, devait venir me voir le soir, s'est trouvé trop fatigué pour le faire, a couché avec Casimir dans sa mansarde, a déjeuné avec lui hier matin, au même lieu, avec du pain, du beurre qu'ils ont achetés et, au lieu de thé, ont goûté d'un baril de vin qu'Édouard avait acheté pour emporter. Aussi, m'a dit Casimir, hier matin, après déjeuner, lorsque je suis arrêté en passant à son bureau : «Nous avons fait un fameux déjeuner.»

J'ai vu Édouard hier un moment, j'ai été avec lui acheter deux quarts de pommes dont un quart pour vous, l'autre pour Honorine; puis, de là, je l'ai mené à un endroit où j'avais acheté trois tinettes de sardines salées, et non pas à l'huile, puis je lui ai dit adieu. Il avait été retenir son passage, devait partir dans une couple d'heures et avait encore plusieurs affaires à terminer. Je lui ai donné de l'argent pour vous emporter un peu de morue salée. Il vous enverra donc les outardes, les pommes, de la morue et une belle petite tinette de sardines. Tâchez de les manger bonnes, et, pour cela, tenez-les constamment sous la saumure.

Il n'y a rien eu d'extraordinaire dans notre descente. Nos amis et parents de L'Original ont été aussi contents que nous de nous voir réunis ensemble un moment. John Chesser<sup>401</sup> est venu nous y voir. En arrivant ici, j'ai trouvé Émery et M. Parent partis pour leurs bureaux respectifs. Il était 9 h du matin seulement. En voulant prendre ma cassette pour la monter dans ma chambre, je me suis éreinté. Il a fallu la laisser là. Néanmoins, il m'a fallu, comme de coutume,



aller en ville, au bureau, au Conseil, etc. Aujourd'hui, ça commence à aller moins mal. Dans deux jours, tout ira bien, j'espère.

Je vais finir ma lettre à présent, car j'ai encore à écrire à Buckingham. Ainsi adieu, je vous embrasse tous.

Ton père affectionné.

D.B. Papineau

Si Papineau peut s'arranger pour faire tirer du bois pour une grange au bout du coteau des Outardes, ce serait bien bon. Il la faudrait de 40 x 30 et les soles et poteaux en cèdre.



Avis au Gouvernement

Bureau des Terres de la Couronne  
Montréal, 6 novembre 1845

Il appert que le pétitionnaire<sup>401</sup> a demandé ce lot, par une pétition en 1841, sur laquelle il n'a été prise aucune mesure, et renvoi est demandé à la pétition de Benjamin Rathwell, qui était devant le Conseil le 12 mars 1840.

Le lot en question a été réservé à titre de glèbe, en vertu d'un ordre en Conseil du 15 janvier 1836, et paraît avoir été désigné pour être l'objet d'une patente. Mais la patente n'a pas été parachevée, le procureur général en ayant arrêté l'émission.

Ce lot n'a pas été compris dans l'inspection générale des Réserves du clergé; et le certificat ci-annexé du député-arpenteur, Robert Bell, prouve que le pétitionnaire en a défriché 40 arpents<sup>403</sup>.

(signé) D.B. Papineau



*Après le départ du gouverneur Metcalfe, le Canada est dirigé par l'administrateur Charles Murray Cathcart. Parlement à Montréal.*

À Angelle Cornud

Montréal, 27 novembre 1845

Ma chère Angelle,

J'ai reçu ta dernière lettre de je ne sais plus quelle date. Je l'ai laissée à Casimir pour la lire et il ne me l'a pas rendue; toujours est-il qu'il y avait dedans une lettre de toi, une du docteur et quelques mots d'Honorine. Je vous en suis obligé à tous. Aussi, celle-ci est pour vous trois, ne sachant en commençant si je pourrai, avant de la finir, faire une part particulière à chacun de vous.

Depuis que je l'ai reçue et auparavant, il s'est passé bien des choses qu'il faut vous dire, par ordre s'il est possible. Voyons : d'abord, après m'être éreinté, j'ai comme de raison et avec le cours du temps, eu du mieux. Aussitôt rétabli, j'ai été faire un tour aux Trois-Rivières pour affaires liées avec mon département et avec les affaires générales de la Province. J'y ai été deux jours et trois nuits, l'allée et la venue comprises. Mais une journée entière a été passée à me faire secouer

depuis le matin jusqu'à la noire nuit dans une calèche attelée de deux chevaux qui avaient le mauvais esprit d'aller vite dans les mauvais chemins, dont il y avait à foison, et doucement dans les beaux, qui étaient bien rares. Aussi, en arrivant ici, je me suis trouvé atteint de la jaunisse, et force m'a été de me mettre entre les mains du médecin. J'ai été vomité, médecine, purgé, tisanné, garrotté et je ne sais quoi encore. Mon médecin s'est aussi trouvé malade en même temps que moi; aussi ai-je été soigné je ne sais trop comme. Enfin, pour dernière ressource, j'ai été mis à l'eau minérale depuis avant-hier soir. J'en prends deux bouteilles dans ma nuit. Quant au médecin, je n'en entends guère parler. C'est peut-être un bien. Après tout, me voilà en convalescence et c'est là le mieux.

Par l'arrivée du dernier *pacquet* d'Angleterre, lord Metcalfe a été autorisé à s'en retourner s'il le jugeait à propos. Dimanche dernier, il s'est décidé à s'en retourner. Quelques-uns s'en réjouissent; un grand nombre, et je suis de ces derniers, le regrettent. Les préparatifs de départ ont été courts. Avant-hier, j'ai été le voir chez lui. Hier, j'ai été l'attendre au *steamboat* pour lui faire mes adieux. Les quais et la Grande rue Saint-Jacques étaient remplis de monde. Lord Metcalfe était très affecté et sa suite aussi. Rendu au *steamer*, il a versé des larmes et n'a pas été le seul : j'en ai versé moi-même et bien d'autres avec moi. Je n'en ai pas, je n'en aurai jamais honte. Il faut avoir connu, comme j'ai été à même de le faire, la douceur et l'amitié de cet homme-là, son esprit de droiture, son tact dans les affaires, son affabilité, son esprit de condescendance, sa patience et son assiduité dans les affaires, ses précautions et son attention pour ne pas s'en laisser imposer par l'esprit de parti pour pouvoir apprécier la perte que fait le pays en le perdant. Beaucoup le regretteront, j'en suis sûr, qui n'ont cessé de l'entraver, mais il ne sera plus temps.

Je l'ai accompagné jusqu'à La Prairie. Il savait que j'étais indisposé et me disait avec intérêt qu'il craignait que cela ne m'indisposât davantage. Je l'ai vu embarquer dans les chariots du *rail road*. Je lui ai donné la main, et à sa suite, le dernier de tous. Je n'ai pu que leur faire : *You all well*; et tous ensemble nous pleurions. Le capitaine Brownrigg et le capitaine Campbell, deux de ses aides de camp, également aimés et estimés de tous, étaient avec lui. Mme Brownrigg et ses enfants étaient dans une autre division du chariot. Il était près de midi lorsque je suis revenu à Montréal. À trois heures du même jour, lord Cathcart, commandant des forces, a été assermenté comme administrateur, dans le Conseil exécutif, en présence de quatre juges du banc de la Reine, tous les conseillers présents; et aussi en présence d'un grand nombre d'étrangers, surtout de militaires. Puis, après que les juges et le public se sont retirés, lord Cathcart a fait une allocution au Conseil remplie de bon sens et de sentiment. Il veut marcher sur les traces de son estimable prédécesseur, afin de gagner par là la part d'estime si bien manifestée sous ses yeux par le public à celui dont la santé précaire avait nécessité le départ si prompt.

Aujourd'hui, j'ai été inscrire mon nom chez l'administrateur en signe et marque de respect, et ai reçu aussi une invitation pour demain soir à neuf heures, de la part de la comtesse Cathcart. Est-ce un bal, est-ce un raout? Je n'en sais rien au juste. Probablement le premier. Mais je n'y pourrai aller, aussi ai-je envoyé mes excuses fondées sur mon indisposition actuelle.

Depuis avant-hier, je vaque aux affaires générales et un peu à celles de mon département. Puis il me faut m'occuper de ce qu'il y aura à faire dans la prochaine session du Parlement. Il est à croire que le départ de lord Metcalfe en retardera la convocation.

Auréli est indisposée ainsi que plusieurs de ses compagnes. Elle est sortie avant-hier du couvent, est chez Francis Trudeau, a pris un vomitif hier, et je n'ai pas encore pu trouver le tour ni le moment de l'aller voir. Quelle vie de chien il me faut mener! Puis pour toute récompense, être blâmé et vilipendé! Mais consolons-nous. À moins que les choses ne changent beaucoup, avec le Parlement actuel finira ma vie politique. Elle finirait même plus tôt si je n'étais pas obligé de mettre à fin des mesures originées par moi pour l'avantage de mes compatriotes.

S'il m'avait été possible d'envoyer des huîtres au docteur, je n'y aurais pas manqué. Malheureusement il n'y a plus d'occasion : le canal de Lachine est gelé. Je lui en enverrai aussitôt qu'il en viendra cet hiver en petits barils. En attendant, faites-lui de temps en temps cuire quelques sardines. Je suis persuadé qu'elles le mettront en appétit, et toi aussi.

Papineau, mon frère, a aussi été malade de diarrhée puis de dysenterie. Il est un peu mieux. Je ne l'ai pas vu depuis avant-hier que j'ai passé trois ou quatre heures avec lui et chez lui, pendant qu'il était au lit. Aujourd'hui, il m'a fallu aller passer quelques heures en cour pour témoignages; il m'y faudra retourner demain.

Tu sens bien que je n'ai pas le loisir d'écrire à la maison tout ce qui précède; néanmoins ils seront bien aise de le savoir. Ainsi, tu me feras le plaisir de leur envoyer ma lettre.

Je prie mon cher docteur Leman de ne pas se laisser aller à la tristesse; qu'il soit ferme, courageux et prudent. Par ces moyens, il recouvrera sa santé, se rendra utile à sa famille et aux autres, et se conservera pour jouir de l'affection de ses parents, de ses amis, de la mienne surtout qu'il connaît, j'en suis sûr, et dont il ne doute pas plus que je ne doute de la sienne. Il m'est pénible d'être loin de lui dans un moment où je suis persuadé que ma présence auprès de lui pourrait le distraire. Mais qu'il ne me fasse pas de reproches de mon absence : il sait fort bien que s'il y a quelqu'un qui ait pu me déterminer à embrasser la vie publique vers la fin de ma carrière, c'est lui. Ainsi, puisque j'ai le courage de supporter les désagréments de ma position, qu'il fasse quelques efforts sur lui-même, afin que se conservant je puisse, à une époque plus ou moins rapprochée, aller me délasser auprès de lui et de vous tous. Après une séparation que je trouve déjà longue, le plaisir de la réunion n'en sera que plus vif, et j'espère qu'il sera permanent.

Ma lettre est déjà longue, mais quand on écrit de ce que l'on aime, et à ceux que l'on aime, on ne sait comment s'arrêter. Au moins, ce n'est pas de vous que j'attends des reproches sur la longueur.

Comme je pense me rappeler qu'il y a quelques mots d'affaires dans ce que m'a écrit le docteur, je tâcherai de ravoir ta lettre demain et je lui répondrai en anglais. Honorine et toi aurez fort à faire à lui traduire celle-ci. Mais c'est sa faute aussi : pourquoi n'a-t-il pas appris à comprendre le français? Que dira-t-il lorsque je lui dirai qu'un des ex-ministres, M. Hincks<sup>404</sup>, l'éditeur du *Pilot*, va tous les jours à l'école française, chez un précepteur? Il entend assez le français pour le lire et le traduire, mais il veut de plus le parler et l'entendre soit dans les discours publics, soit dans la conversation privée.

Chez MM. Viger et Cherrier, tous vont à leur ordinaire. Aux dernières nouvelles de Saint-Hyacinthe, tous étaient bien, ainsi qu'à Saint-Marc. J'ai vu Toussaint le jour de mon départ pour Trois-Rivières. N'ayant pu nous rejoindre dans le cours de la journée, il m'a fait dire qu'il se trouverait au *steamer* un peu avant l'heure du départ. De cette manière, nous nous sommes vus une vingtaine de minutes.

Il a plu à verse toute la journée, mais au moment que je t'écris le temps est changé : il vente, neige et poudre. Je pense que nous entrons dans l'hiver. Il prend et commence un mois plus tard que l'an dernier. C'est toujours un mois de fourrages d'épargné pour les campagnes et bien du bois de moins de brûlé pour les pauvres gens des villes. On a besoin de cela. Car l'augmentation du prix des farines, à cause de la disette qu'il y a en Europe, fait nécessairement augmenter ici le prix du pain.

Il est neuf heures du soir, il est temps de finir d'écrire et d'aller me reposer, tout en m'arrangeant pour boire mes deux bouteilles d'eau minérale pendant ma nuit. Bonsoir donc, à demain à vous dire adieu et à vous embrasser tous le plus cordialement possible.



Dennis Leman, Esquire, M.D.  
Buckingham

Montreal, 15<sup>th</sup> December 1845

My dear and dear Doctor,

I had intended to devote the day of yesterday to write you; but although it was Sunday, a day of rest to be devoted to good works and good thoughts, I was unable to attend to one of what I may call a paramount duty, the attending upon the sick or afflicted.

You are unwell by love to you and yours prompted me to commune with you, but the too much unavoidable turmoil of what is due to those immediately surroundings has put it out of my power to do it. Ten thousand pardons then must I beg from you for that involuntary fault of mine.

I was very sorry to hear by a letter from Ben, that you looked rather discouraged. I hope your discouragement came rather from a nervous and temporary affection than from any thing else. Pray do take courage, prescribe for yourself as you would for another in your situation. Surely you cannot be now as bad as you were, when you had the first attack of your disease. Yet you have recovered, and have been at least tolerably well for some time. Be of good cheer and do attend to yourself without any anxiety about what may happen hereafter. I hope you have yet many a year to greet me at your meetings, which may perhaps be more frequent in five or six months than they have been of late. Don't torment yourself about your wife and children; confide into Providence. God, who feeds the birds of heaven, knows very well that man is more worthy of his paternal care than the brute creature; he does not forsake them; how can he, you or yours, attend to your recovery and welfare : that is your first duty as a member of society, and the father of a family. But remember that as long as I live, you and your children are my children, as your wife is my child; and happen what may, you may depend that as long as I have a morsel to eat, I shall divide it with you and yours. It is useless for me to give you any medical or hygienic advice; your professional knowledge need no such thing from me. But cheer up, my good lad, and when your mind will be easy, the body must follow suit.

I will not write about the affairs of the day : everything is now in a complete statu quo. I have nothing to add to the long letter I wrote some days ago to your mother-in-law, and which I could not write in English for your amusement, or diversion. I hope she is well and that she is yet able to carry on an amicable correspondence with her husband about whom I flatter myself

occasionally she must have pleasant recollections; far as he is, he must look ten times better in her eyes than when present. At least, such is the case with me. I find her a great deal less imperfect than I used to tell her.

Adieu, my dear child, accept of my best wishes for your welfare; let *mother* give you, Honorine and your children, some of her best kisses for my sake. I remember a time when I used to find them so very sweet! Could you find them such, they would relieve you from many sorrows. Well I wish you find them such.

Believe me, my dear Doctor, ever and most truly yours.

D.B. Papineau

17 December 45. The boy having forgotten to carry this letter to the Post Office, it has given me time to receive mother's letter with an addition from Ben wherein he speaks of the sale of lands to be made by you. You know that *ad impossibilia nemo tenetur*<sup>405</sup>. Colonel [Donald] McLean will have to do very little in that matter, I think, at home : write him to come and direct Mr. Lyman<sup>406</sup> to do what is to be done. Mr. Lyman can act as your clerk until you are better. If you prefer any other, do as you please. But by all means do spare yourself. My brother expects to go to Petite-Nation very soon after New Year Day. Aurélie is gone back to the nunnery yesterday, having first undergone a course of physicking and then a course of pleasure so as to make herself entirely well again. Émery, Casimir and myself are as well as we can be. Tell mother I will endeavour to do her broodings(?).

All yours and most affectionately.

D.B. Papineau



JBN Papineau, écuyer  
Petite-Nation  
*Politesse de John Chesser, écuyer*

Buckingham, 27 décembre 1845

Mon cher Papineau,

Le docteur va toujours s'affaiblissant de plus en plus. Hier et les jours précédents, il t'a demandé plusieurs fois. Je profite de l'occasion de M. John Chesser pour te dire de venir. Je tâcherai d'aller coucher demain soir à la maison. Ta maman demande que tu apportes la grande chaise ou fauteuil dont je me suis servi pendant ma maladie. De plus, le jeune Frappier ne paraît pas se soucier de rester; il a même déjà voulu partir. Il faudrait voir si son père pourra l'obliger de rester. Il paraît qu'il se plaint que l'on le fait lever trop tôt : à 5 h du matin. On pourrait peut-être, en hiver, lui accorder un peu plus d'indulgence. S'il ne veut pas absolument rester, tu pourrais peut-être envoyer un de nos hommes en attendant que tu puisses lui en procurer un autre.

Ma venue ici et celle de M. Chesser lui a fait beaucoup de plaisir, mais je pense que c'est tout. Le Dr Grant est venu le voir aujourd'hui, étant venu au village pour un autre malade. Il le trouve bien bas et bien faible. Leman s'est mis des mouches sur la poitrine ce matin; elles ont

bien pris. Le Dr Grant ne recommande que du gruau et du miel pour faciliter l'expectoration, et pas de purgatif fort. Tant que la vie existe, on espère. En reviendra-t-il? Il n'y a que Dieu qui le sache. Il paraît avoir, de temps en temps, deux ou trois fois dans la journée, de courtes absences; elles ne durent que quelques minutes.

Apporte aussi ma vieille robe de chambre de bergopsoom<sup>407</sup> gris, elle pourra peut-être lui servir. Toi ou moi devrons nous arranger pour emmener Joe à la maison. La pauvre mère a bien assez de son mari et de la petite Fanny sur les bras, et M. Joe n'est pas assez âgé pour que l'on puisse en exiger la sagesse qu'il lui faudrait dans une maison de malade. Je pense qu'il pourrait s'amuser à la maison.

Si tu montes, tu donneras tes ordres pour ce qu'il y aura à faire en ton absence, car tu penses bien que je n'y connais pas grand-chose.

Adieu. Portez-vous bien tous. Ici, tout le monde vous embrasse, moi tout comme les autres.  
Ton père affectionné.

D.B. Papineau

[De la main d'Honorine Papineau, épouse Leman]

Apporte du miel, c'est recommandé aujourd'hui par le Dr Grant. Ton papa a cru que Frappier a voulu partir une seconde fois, mais il se trompe; tu pourras peut-être, quand tu seras rendu ici, lui parler.



D.-E. Papineau  
Montréal

Buckingham, 28 décembre 1845

Mon cher Émery,

J'écris d'ici pour finir demain à la Petite-Nation, d'où je me propose d'envoyer ton frère voir le pauvre Leman qui, je pense, n'est pas bien loin d'entreprendre le grand voyage. Néanmoins, tant qu'il y a de la vie il y a de l'espérance; et nous faisons tout ce que pouvons. Il a bien affaibli depuis mon arrivée ici, et cela d'autant plus que depuis la nuit dernière il a eu la diarrhée. Ce matin, il disait que c'était un mauvais symptôme. Ce soir, le médecin lui a fait prendre du vin et du laudanum pour l'arrêter, disant que si elle continuait et augmentait, elle pourrait l'emporter en peu d'heures.

Il est maintenant près de 11 heures du soir, et le remède a eu l'effet désiré. Combien de temps cela pourra-t-il prolonger son existence? Dieu seul le sait.

Je viens d'écrire à Morison pour lui dire de hâter son voyage, s'il est possible et s'il veut voir le pauvre Leman vivant. Comme je lui donne quelques détails qui ne sont pas ici, je lui dirai de t'apporter ma lettre. Tu donneras de mes nouvelles à M. Viger et à M. Parent, ainsi que de celles de Leman, dont ils savent que [son état] dangereux me retient ici. Le 7 janvier, qui est le temps que j'avais fixé pour mon départ de la Petite-Nation, nous aura dit tout ce que nous aurons eu à craindre ou à espérer. Je partirai d'ici demain vers sept heures et reviendrai quand Papineau sera descendu.

Petite-Nation, 29 décembre. Je suis arrivé ici à onze heures et demie ce matin, Papineau s'étant rendu là-haut à 1 heure du matin. La diarrhée de Leman était arrêtée, mais il était bien faible; je crains bien qu'il ne dure que peu de jours. Ta maman était bien portante; Honorine, aussi courageuse que possible, quoique ayant beaucoup de fatigue. Le petit Joe assez bien, mais la petite Fanny bien incommode. Que toi ou Casimir communique ces nouvelles telles qu'elles sont à Aurélie, que l'on embrasse tous, et de tous côtés.

Crois-moi toujours ton père affectionné.

D.B. Papineau



Mrs Leman  
Buckingham

Petite-Nation, 4 janvier 1846

Ma chère Honorine,

J'ai reçu ton billet par M. Bencraft, qui a dîné avec nous et qui est reparti vers cinq heures. Je réponds de suite, de crainte d'être trop détourné demain. J'ai reçu aujourd'hui une copie du testament<sup>408</sup>. L'extrait que tu en as vu était inexact en ce que pour ses montres, bagues et bijoux, il veut que tu t'en serves seulement pour que tu les remettes à Joe à sa majorité; c'est lui qui en est propriétaire. Puis c'est moi qui suis son exécuteur testamentaire. Ton frère t'en fera une copie qui probablement accompagnera ma lettre. Je consulterai Émery pour savoir s'il est nécessaire de faire un inventaire<sup>409</sup>, ou bien si je pourrai être autorisé, si je ne le suis pas déjà, à te remettre le tout entre les mains comme à sa légataire universelle.

Aussitôt mon arrivée en ville et la décision d'Émery, je t'en ferai part. En attendant, j'approuve fort que tu disposes de gré à gré des animaux et de tout ce que tu pourras te défaire, mais il faut que tu tiennes un compte exact et jour par jour de ce que tu vendras<sup>410</sup>. Tu pourras, si tu peux vendre plus cher en vendant à crédit, prendre des billets des acheteurs, passer devant deux témoins sachant écrire; et même tu pourrais leur demander des répondants qui endosseront les billets en les signant au dos. Dans le cas, par exemple, où ils seraient endossés et qu'ils ne fussent pas payés à terme, il faudrait protester contre les endosseurs pour ne pas perdre ton recours contre eux, mais cette formalité remplie, il n'est pas nécessaire d'en exiger le paiement immédiat, car alors le billet porterait intérêt et tu pourrais attendre la commodité du débiteur et des endosseurs.

Papineau pourrait peut-être vendre quelques-uns de nos meubles que l'on remplacerait par autant des tiens qui, me disait le docteur, sont d'un meilleur ordre que les miens. Il faut toujours que les hommes fassent un endroit chaud pour les mères qui agnelleront, de manière à ce qu'elles puissent réchapper les petits. Au bout de huit ou dix jours, ils seront assez vigoureux pour se tenir avec le reste du troupeau, et l'appartement chaud servirait pour celles qui agnelleraient plus tard. Si cet appartement peut tenir chaudement cinq ou six moutonnes à la fois avec leurs petits, ce sera, je pense, suffisant, car tu ferais sortir les plus vieux agneaux et leurs mères ou au moins les plus vigoureux à mesure qu'il en voudrait venir de nouveaux.



Je ferai aussi écrire à M. Nelson, de Bytown, par ton frère par rapport à ton cheval Ned, et tu pourrais, s'il va te voir, t'arranger avec lui. Dole pense t'aller voir pour acheter la voiture qui vient de M. Stephens. Comme je me suis démenti d'une charrue l'année dernière, je verrai la tienne et peut-être la gardera-t-on pour ici, ainsi que la voiture double bleue, comme convenu.

Pendant qu'Antoine travaillera à faire le petit appartement des moutonnes, Frappier pourra commencer à battre le grain, et de même tu auras toujours un homme proche pour les besoins de la maison. Puis, aussitôt l'appartement fini, ils battront ensemble, et Antoine pourra vanner quand il le faudra. Vends de gré à gré autant que tu pourras. Informe-toi du prix que l'on pourrait espérer pour ta terre et communique-le à ton frère qui pourra en écrire à Bencraft.

Je serais presque d'avis de conserver le bureau de ton pépé : on le remettrait à son ancienne place dans l'office, et Mackay s'en servirait. Je me propose de te faire occuper ma chambre à coucher avec tes petits enfants. Ta maman prendra la grande chambre. Arrange-toi pour vendre seulement ce qui te restera de fourrage, après que tu auras disposé des animaux seulement, ce que tu pourras faire aussitôt possible. Papineau pense monter samedi prochain et pourra voir à emmener ce qu'il voudra de moutonnes, tu vendras les autres. Je suppose que tu auras dit à Mme [ ] qu'elle doit avoir une vache, et sa fille deux moutonnes. Si elle peut les placer jusqu'au printemps, c'est bon, mais si elle ne le peut facilement, il faut les lui hiverner, comme je te l'ai déjà dit.

Ta commode de la petite chambre, ton bureau vitré trouveront facilement leur place ici et dans ta chambre; mais je ne sais si ta grande armoire pourra s'y placer commodément. Après tout, fais pour le mieux. Tes lits peuvent se placer sans s'user, mais s'ils sont chers par chez vous, peut-être faudrait-il mieux s'en défaire, excepté du tien et de ceux des enfants.

Tu verras avec ton frère s'il conviendrait de faire un encan ou non; mais cela, après que je t'aurai écrit de Montréal, car j'imagine qu'il faudra une nomination de tuteur et subrogé tuteur.

Je ne t'envoie pas le testament par la poste pour t'en épargner le port, mais ton frère te le portera lui-même ou l'enverra par quelque occasion sûre. Ce que je t'en marque dans cette lettre te suffira pour le présent.

Nous t'embrassons tous, ainsi que ta maman, à qui ses enfants présentent de plus leurs assurances de respect.

Adieu, ma chère Honorine, crois-moi bien toujours ton père affectionné.

D.B. Papineau



Mrs A.-H. P.-Leman  
Buckingham

Montréal, 12 janvier 1846

Ma chère Honorine,

Parti de la Petite-Nation jeudi à midi, par les chemins les plus affreux, j'ai été coucher chez Louise. Je les ai trouvés tous bien portants. Le lendemain, comme tu penses bien, je n'ai pu me remettre en route avant 10½ heures, et j'ai été coucher aux éboulis, chez Félix Lalonde, aubergiste, ne me souciant pas d'arriver chez M. Girouard qui était à Montréal, à huit heures



du soir. J'ai trouvé aussi cette journée-là plus de la moitié des chemins bien mauvais; dans le reste on avait passé le *scraper* et ils étaient très passables. [ ] midi matin, j'ai été déjeuner chez Mme Girouard. Elle avait été se promener la veille à Saint-Hermas avec Mme Dumouchel et M. Lemaire, et n'en était revenue qu'après minuit, de sorte que j'ai pris M. Lemaire au saut du lit et ces dames encore dedans. J'y suis resté, non pas au lit, mais dans la maison, environ deux heures et demie, puis me suis rendu à Saint-Martin, chez André, vers 1½ heure après-midi. André était allé en ville. Vers cinq heures, j'ai pris sa femme et son fils et les ai menés chez ma tante André Papineau. Son fils est venu nous y rejoindre pendant le repas, emmenant avec lui une demoiselle Roussel, petite-nièce de ma tante. À neuf heures, il a remmené sa compagnie chez lui. Ma tante et Louise étaient bien portantes. Toute cette famille-là vous fait à tous mille amitiés. J'en suis parti hier après dix heures, à la neige, au vent, à la poudrerie, et par conséquent encore aux mauvais chemins. N'importe, je me suis rendu ici vers une heure, sans avoir souffert autre chose que la fatigue ordinaire du voyage.

À présent, à tes affaires. Il sera nécessaire que tu présentes une requête à la Cour pour te faire nommer tutrice de tes enfants. Il faudra aussi un subrogé tuteur et Papineau pourra l'être. Mais M. Mackay pourra se charger de cela. Je pense qu'on ne sera pas obligé de faire inventaire. Seulement il faudra que tu fasses déclaration devant notaire de tout ce que tu auras réalisé de la communauté et de la succession. Voilà pourquoi il importe de tenir un compte exact de tout ce dont tu disposeras, comme je te l'ai écrit de la Petite-Nation. Quant à la terre, on n'en pourra disposer qu'après l'élection des tutelles. Tu pourras toujours te prévaloir des services que voudront te rendre quelques amis pour entrer dans quelque arrangement pour la vente, sauf à remettre la passation du contrat après l'accomplissement des formalités préalables mentionnées plus haut.

Je pense que ton oncle Papineau partira demain pour la Petite-Nation. Je l'ai vu hier et toute sa famille ainsi que Mme Bruneau la mère. Ils vous font aussi bien des amitiés. Je vais encore le voir ce matin en me rendant au bureau.

Cette lettre, je n'ai pas besoin de le dire, sera commune pour ta maman et pour toi. Il me faut aussi écrire à ton frère; ainsi finissons pour le moment. Comme je ne veux pas répéter à Papineau ce que je dis de mon voyage, tu la lui enverras (ma lettre), du moins il pourra faire préparer par M. Mackay la requête pour demander une assemblée de parents et amis, et procéder à l'élection des tutelles.

Adieu, ma chère Honorine et ma chère Angelle. Je vous embrasse ainsi que les petits-enfants. Inutile de vous dire que tous nos parents s'intéressent à vous.

Ton père bien affectionné ainsi que le bon mari de sa femme.

D.B. Papineau



Mrs Leman  
Buckingham  
*The Postmaster is requested to forward as soon as possible*

Montréal, 16 janvier 1846

Ma chère Honorable,

Je t'ai écrit en arrivant ici. Je me flatte que tu auras reçu ma lettre. Écris-moi de temps à autre, ou fais écrire ta maman, ou écrivez alternativement l'une et l'autre dans la même lettre, pour me mettre au courant de ce que vous faites pour l'arrangement de tes affaires.

J'espère que Papineau aura parlé à M. Mackay pour préparer une requête pour te faire nommer tutrice, etc. Vois à ce que cela se fasse le plus promptement possible, afin ensuite de faire faire inventaire, qu'après plus mûr examen on juge à propos et convenable de faire. Cela ne t'empêchera pas de continuer à vendre, mais tu feras, lors de l'inventaire, la déclaration des articles ainsi vendus, des prix et des noms des acheteurs, si c'est au comptant ou à crédit, à terme ou payable à demande.

Par préciput, tu as droit de garder ta chambre et lit garni, tels qu'ils étaient lors du décès du docteur; puis tes hardes et linges de corps à ton usage, draps de ton lit, essuie-mains à ton usage, font partie de cela, puis jusqu'à la concurrence de cinquante livres courant, en argent comptant ou en meubles, suivant la prisée de l'inventaire et sans crue; puis enfin tes bagues et bijoux, petits articles qui peuvent t'avoir été donnés en présents par tes parents; tu pourras donc mettre la bibliothèque, ta commode, etc., de côté, les faire évaluer par les estimateurs et les garder. Le petit gobelet d'argent que j'ai donné à tes enfants, l'argenterie qui vient de ton pépé, et choses semblables font partie de ce qui t'appartient par préciput, comme devant faire partie ou de ta chambre et lit garni, ou bagues et bijoux, et ne doivent pas, je pense, passer à l'inventaire, sinon comme mémoire.

J'ai envoyé la jument à ton oncle Toussaint par Casimir. Comme la poste est à Saint-Charles, ton oncle n'y envoie que très rarement, et il n'y a envoyé qu'après que Casimir lui a dit que je lui avais écrit. Il n'a ni ferme ni pacage et veut que je la reprenne au prix que j'en fixerai, pour le montant en être placé en quelque banque ou autrement, et le revenu être employé à aider à l'éducation et entretien de tes deux petits enfants. Lorsque Édouard descendra, il la remmènera.

Ta tante Dessaulles et Mlle Germain doivent aller demeurer avec Toussaint au printemps, Rosalie Dessaulles devant se marier vers la fin de février.

J'écris aujourd'hui à M. William Wilson, qui a été nommé agent des terres pour votre endroit, de te demander les papiers, instructions, livres et autres choses qui concernent cette agence; tu lui en feras faire une liste, la lui livreras, et il t'en donnera un reçu.

Je profite de cette occasion pour renvoyer ton contrat de mariage qui pourra servir pour dresser la requête pour tutelle, etc.

Je ne puis en écrire plus long pour le présent. Embrasse bien ta maman et tes petits enfants pour moi. Ton père affectionné.

D.B. Papineau



L.-J. Papineau, écuyer  
Petite-Nation

Montréal, 19 janvier 1846

Mon cher Papineau,

J'ai reçu avec d'autant plus de plaisir ta lettre du 17 qu'elle me donne des informations importantes sur la localité, qui ne peuvent qu'augmenter la valeur de ta propriété, et qu'elle va aussi me donner occasion de te faire une petite leçon, à toi si accoutumé à en faire aux autres. Ce n'est pas mal commencer, comme tu vois, et tu es en peine de savoir en quoi tu as pu manquer; mais ne t'impatiente pas, voilà que ça vient.

Pourquoi, au lieu de copier ce que tu as lu dans *La Minerve* au sujet de la commission des pertes durant les troubles et à la distinction de loyaux et non loyaux, tu n'as pas lu avec plus d'attention, si toutefois tu l'as lu, l'avertissement donné par la commission, lequel ne dit rien de tout cela? Elle invite tous les sujets de Sa Majesté qui ont éprouvé des pertes par suite des malheureux troubles de 1837 et 1838 à présenter leurs réclamations *par écrit*. Et quant aux loyaux ou non loyaux, il n'en est rien dit. Je ne puis m'empêcher de remarquer qu'il ne fallait pas moins qu'un parti arrêté d'avance, parmi les propriétaires et rédacteurs de *La Minerve*, de tout blâmer dans l'administration actuelle pour avoir lancé dans le public un exposé aussi dénué de fondement et calculé pour faire renaître, comme tu l' observes si bien, des animosités que tous doivent désirer de voir oublier, et nous Canadiens français plus que les autres qui en avons toujours été la victime. Après cela, tes petites malices, contre nous comme hommes d'État, ne seront entre nous deux que ce qu'elles ont coutume d'être : de petits coups de patte pour égayer la conversation. Mais, je t'en prie, mon cher Papineau, use de ton jugement et ne t'en rapporte pas toujours au ton déclamatoire de gens qui ont autrefois agi avec toi. Souviens-toi que toi-même, appelé durant toute ta vie politique à faire au gouvernement une opposition constante, juste et *méritée*, tu dois te défier d'une habitude contractée dans d'autres circonstances; et qu'il me semble que tu devrais examiner ce qui se passe actuellement avec moins de désir de blâmer.

En passant à Saint-Benoît, j'ai dit à M. Lemaire qui me demandait s'il y aurait indemnité aux incendiés, que je l'espérais et avais lieu de l'espérer. Que même pour l'église, c'aurait pu être fait dès l'an dernier, si mes compatriotes ne m'avaient pas regardé comme une bête noire chargée des iniquités publiques, dont on ne devait rien attendre de bon et qu'en conséquence il fallait non seulement ne lui pas donner de support, même quand il faudrait faire quelque chose de bon, mais qu'il fallait l'écraser à tout prix. Tu en sauras plus long sur cet article en particulier quand tu le voudras. Je pense pourtant te l'avoir déjà dit.

Quant à l'argent dépensé par McDonald, prends bien garde que les faiseurs de chantiers commencent toujours par prendre chez leurs équipiers beaucoup plus qu'il ne leur faut pour commencer leurs chantiers, et que dans le cas actuel le travail de McDonald et ses employés n'a pu monter aux avances faites par M. Johnston. Je pense que M. Thomson<sup>411</sup> devrait payer 9 \$ par mille pieds au lieu de 8, qui est le prix que j'ai demandé quand il fallait tirer les bois à la distance où sont ceux dont il est question.

J'ai reçu ta lettre aujourd'hui à 10 heures; celle-ci te parviendra par la poste qui partira demain<sup>412</sup>; et en sortant du bureau j'irai voir Julie et lui faire ta commission.

Je vais tâcher d'écrire par la même poste à mon fils. Tu auras dû voir M. Mackay, tu auras su ou tu sauras s'il veut se fixer là-haut, et tu pourras peut-être lui donner quelque espérance d'encouragement. D'après ce que l'on m'en a dit là-haut, il me paraît un joli garçon et bien disposé à bien faire.

Adieu. Porte-toi bien, prends plaisir et arrangements pour ton bien-être et celui de tous les tiens, c'est le vœu de ton bon et bien affectionné frère.

D.B. Papineau



M. Alexis-Édouard Montmarquet, écuyer  
Carillon

Montréal, 26 janvier 1846

Mon cher Monsieur,

Je prends la liberté de vous envoyer deux billets que j'ai endossés à votre ordre, l'un 3 août 1839, de James Cairns, de Chatham, pour 1 £, l'autre du 31 octobre 1842, d'Erastus Baldwin, qui demeurait alors à la Petite-Nation, mais qui maintenant, je pense, demeure un peu plus bas que Carillon. Il est, je crois, dentiste de profession.

Voudriez-vous avoir la bonté d'en demander le paiement et de m'informer de ce qu'auront dit ou fait les gens. Comme celui de Cairns est ancien, s'il ne peut payer immédiatement, il faudrait lui en faire passer un autre.

Y a-t-il dans votre endroit une Cour de commissaires pour les petites causes? Je désire le savoir, au cas qu'il fallût intenter une poursuite contre eux.

Croyez-moi, mon cher Monsieur, votre bien affectionné serviteur.

D.B. Papineau



À Son Excellence le Très Honorable Charles Murray  
Comte Cathcart, de Cathcart, dans le comté de Renfrew  
Administrateur du Gouvernement  
de la Province du Canada, etc., etc., etc.

Bureau des Terres de la Couronne  
30 janvier 1846

Milord,

Je considère qu'il est de mon devoir d'appeler humblement l'attention de Votre Excellence à l'extrait ci-inclus d'une lettre adressée à ce département par Francis Rice, écuyer, l'un de ses agents, datée de Témiscouata le 29 décembre 1845.

Votre Excellence verra par ces extraits que les autorités du Nouveau-Brunswick ont réellement arpenté des terres situées en Canada, sous le prétexte de l'exécution du quatrième

article du Traité de Washington. Comme j'ai été autorisé, par un ordre en Conseil, à faire arpenter et concéder ces terres, je prendrai la liberté de demander s'il ne serait pas à propos que Votre Excellence communiquât avec le lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick au sujet de ces arpentages de manière à constater si ces procédés, de la part des autorités du Nouveau-Brunswick dans un territoire qui a toujours été considéré comme étant sous le contrôle du Bas-Canada, sont sanctionnés par le Gouvernement Impérial. La réponse que Votre Excellence recevra me servira de guide pour les arpentages et les autres mesures auxquelles se rapporte l'ordre en Conseil du 6 novembre 1845.

J'ai, etc.

(signé) D.B. Papineau  
C.T.C.



Joseph Leman, Esquire  
Warle, England

Montreal, 23<sup>rd</sup> February 1846

Dear Sir,

It is my sad and painful duty to make you acquainted with the decease of your son, my son-in-law Doctor Dennis Leman. He left this world on the 30<sup>th</sup> day of December last, at about six o'clock in the morning, carried away by a consumption, brought on him by an unremitting and, I may add, sometimes imprudent attendance to his professional duties. He trusted too much to the strength of his constitution and was at last the victim of his confidence.

In July last, he came to Montreal, told me he was not as well as he used to be, but neither he nor I could think that he was so bad as he really was. I went to see him in the beginning of October; then he had begun to be confined in his house, but appeared to be gaining a little. That good time however did not last long; and about the beginning of December, hearing he was growing worse, I hastened to his residence, about 110 miles from here, and remained a few days with him. He having expressed the desire of seeing his brother-in-law, my eldest son, living about 25 miles from his place, I went to send him and attend to his business during his absence from home. It was during my absence that he died. I returned to his home about six hours after his death, remained there to render him the last but sad services and duties we owe to our departed loved ones, and then had to return here immediately to attend to my official duties.

Poor Dennis! If I loved and cherished him tenderly, he did the same to me, and to the very last showed me the greatest respect and attachment.

He has carried with him the universal esteem of all those who had been acquainted with him, and they were many. The well earned confidence of his co-citizens had placed him in almost all of the local offices at the disposal of the people. As a Justice of the peace, by his friendly advices and interference, he often would compromise and settle domestic quarrels and differences, which would have been bitter sources of regret to the parties interested, if instead of yielding, to his frank and conciliatory manners, principles and conducted they had preferred to go to law rather than follow his advice.

As a municipal councillor, he advocated the rights of the people without entrenching on the prerogatives or rights of other authorities.

As a medical man, he was ever ready to afford his services impartially to the poor and to the rich; and as he was living in a remote part of the country, among new settlers, he had always more work to perform than pay to receive. His kindness and charity to the poor were really unbounded, so much so that he had a small house built near his own residence, where he could board as many as three or four patients who could not send for him. Many have never been able to indemnify him, otherwise than by their thanks! God will give him credit for his many acts of kindness, which can never be returned in this world. Of course by that conduct, you will easily understand that having been only a few years in the country what he has left is not much. By his will, of which he has made me the executor, he has left all his property real and personal, wherever it may be, to his wife.

He has left two children, one boy Joseph, named after you, aged 19 or 20 months, two other children having died previously. As it was impossible for Mrs Leman to carry on the farm they were living on, I have sold it for 250 £ currency, equal to 225 £ sterling, 100 £ currency was paid down, and by me invested in one of our Provincial Banks, which since its establishment about twelve years ago, has paid about 7½ per cent to the share-holders, the remainder when paid as well as what will be produced by the sale of a few cattle and chattels, will be invested in the same manner.

In a few weeks, Mrs Leman and her two children will come and live with my family. In that manner, we will allow their small capital to accumulate and thereby provide the means of a good education for them.

But to return to our poor departed son, in several instances I made him some friendly reproaches, about his not keeping a more regular intercourse and correspondence with you. Often have I seen him shed tears, when I touched upon that subject; I could plainly see that he had some secret sorrows which he would never make me acquainted with.

I gave up speaking on that subject, as I perceived it was so painful to him. Yet, often did I hear him speak of his dear parents with respect, reverence and emotion, as well as of his other relatives. Several times he expressed to me his anxious desire to go to England as soon as his means would allow him to do so, he even wished that I would accompany him. I would have done it with a great deal of satisfaction, notwithstanding my age. But it has pleased Providence to ordain it otherwise! We must bow and submit to its decrees.

I regret that it was out of my power to write sooner; but in winter time, we have only one mail per month for England. The January mail was gone when poor Dennis died, and I could not for press of business avail myself of the February mail.

You will easily perceive that English is not my native language, and will excuse my writing as I do. But if I wrote in French I would probably not be understood. Indeed I was already advanced in age when I began to speak English, and it is seldom I write in that language.

I have the honor to be, dear Sir, very respectfully your most obedient servant.

D.B. Papineau

P.-S. If it is your desire, I will, if you let me know it, send you a copy of Doctor Leman's will and a statement of his affairs.



Alanson Cooke, Esquire  
Petite-Nation

Montreal, 23<sup>rd</sup> February 1846

Sir,

Your letter of the 16<sup>th</sup> instant was received during my brother's absence. I have not been able yet to find the original of the lease, Mr. Viger having no recollection of it. Yet I hope we may find it.

About your negotiation to dispose of your lease in favor of other persons, allow me to say that when that long lease was made to you, it was rather as a personal favor made to a man I wished to give all encouragement in my power, rather than allow strangers to come in. Under that impression, I would certainly discontinue as much as possible your transferring your rights to any one. Believe me your very obedient servant and in great haste.

D.B. Papineau



Samuel Dawson, Esquire  
Gore of Lochaber

Montreal, 26<sup>th</sup> February 1846

Sir,

One Mr. Froste has lately come to speak to me about the ratification I am suing in Court for the sale you made me. He would, I think, allow the sale to be confirmed if besides the purchase money I could agree to give up the stumpage of the timber made this winter.

This, I cannot agree to. Therefore I think there will be some overbiddings after 1<sup>o</sup> according to law, and then other biddings may be made of 5 % each. I have made my arrangements for the purchase money agreed to, but I do not think I can do more.

Write per return of mail if you have been able to get a note from Mr. Douglass and what may be the value of the stumpage after consulting Mr. Douglass or his foreman.

Believe me, Sir, yours truly.

D.B. Papineau



L'honorable A.-N. Morin  
Montréal

Montréal, 26 février 1846

Mon cher Monsieur,

Il paraît que les créanciers de S. Dawson vont se remuer pour surenchérir sur la vente que ce dernier m'a faite. Un M. Froste, je pense, est venu me voir ces jours derniers, me disant qu'il voulait arranger l'affaire amiablement, et cet arrangement serait qu'en outre du prix de la terre je devrais aussi tenir compte du bois que j'y fais exploiter, ou bien que si les créanciers surenchérissent ils devraient aussi avoir le droit au prix du bois.

Ce à quoi j'objecte : 1° Je suis propriétaire du moment de la vente, et j'ai droit comme tel à tous les profits qui peuvent en résulter. Si au lieu d'acheter après la saison des semences et des foin, j'eusse acheté avant, aurait-on pu m'empêcher de faire les fruits miens? Si les créanciers veulent se prévaloir d'une loi faite afin de purger les hypothèques en les faisant connaître et en les remboursant en autant que le prix de vente peut le faire, il me semble que leurs droits ne peuvent commencer que du jour seulement où, se prévalant d'une facilité d'un privilège, pour ainsi dire créé en dehors du droit commun jusqu'alors existant, ils sont devenus les acquéreurs. Si j'ai joui dans l'intervalle comme tout propriétaire qui a des terres boisées en jouit, c'est-à-dire en exploitant ou faisant exploiter les bois actuellement exploitables, je n'ai fait qu'user de mon droit et je ne vois bien comment on pourrait m'en priver. Néanmoins, M. Froste me dit que c'est l'opinion de M. Meredith que les bois, quoique séparés du fond, devront appartenir aux créanciers s'ils se rendent adjudicataires du fond. L'an passé, la terre avait été saisie et mise en vente, mais des portions qui n'appartenaient pas au saisi étaient incluses dans la désignation ou description, et d'autres qui lui appartenaient n'y étaient pas. En conséquence, la vente a été annulée, quoique faite par le shérif. Les créanciers présents avaient laissé adjuger la terre pour 100 £ et quelques chelins. Vous savez par le contrat le prix que je me suis engagé de payer, qui excède, je pense, 160 £. Froste me dit qu'il n'en connaissait pas alors la valeur. Il y aura assez de bois de fait cet hiver pour monter à 90 £ ou 100 £.

Je ne serais pas fâché d'avoir quelques minutes d'entretien à ce sujet avec vous, pour connaître votre opinion et me régler sur ce que j'aurai à faire.

Croyez-moi, mon cher Monsieur, votre dévoué serviteur.

D.B. Papineau



Madame A.-L. C.-Papineau  
ou en son absence JBN Papineau, écuyer  
Petite-Nation

Montréal, 8 mars 1846

Ma chère Angelle,

Enfin je vais essayer de répondre à ta lettre du 22 du mois dernier; mais auparavant il convient de dire pourquoi je ne l'ai pas fait plus tôt. Depuis quelque temps, mes douleurs



de rhumatisme augmentaient petit à petit, tellement que j'ai craint et avec raison qu'elles ne finissent par devenir une attaque de rhumatisme inflammatoire, ce dont je ne me souciais nullement, surtout éloigné que je suis de mon hôpital ordinaire. Comment ici remplacer et mes hospitalières et mes infirmières? Ainsi, après avoir languì quelques jours, j'ai fini, le 20 du mois dernier, par aller faire une visite à Mme Laframboise, la nouvelle, lui disant que j'étais mal en train et que si je n'avais pas été la voir ce jour-là (elle était arrivée de la veille), il aurait pu arriver que j'aurais été longtemps sans la voir. Puis j'ai jaser avec ma gaieté ordinaire, et cela malgré la souffrance. Arrivant à mon gîte vers quatre heures, je me suis mis au lit. J'avais eu la précaution de dire en passant à Lactance que sous ses auspices je me remettrais entre les mains de la faculté. Il est venu me voir le soir même, et le lendemain il a commencé un traitement médical qui n'est pas encore fini, quoiqu'il ait été conduit assez rondement : purgatifs, drastiques, sudorifiques, liniments, détergents, diète extrêmement sévère, austère même, rien n'y a manqué! Pour ne pas rester sans soins journaliers, j'ai fait venir Aurélie, qui, je pense, pourra rentrer au couvent cette semaine. En conclusion, j'ai du mieux et, tu le pensais bien, beaucoup de faiblesse. N'importe, au bout le bout.

Cette maladie m'est venue dans un temps bien inopportun, à la veille de la session du Parlement. Comme nous n'avons rien à voir dans les afflictions que la Providence nous envoie, ce qu'il y a de mieux à faire c'est de se soumettre sans murmurer; c'est aussi ce que j'ai fait, en résultera ce qu'il plaira à Dieu.

J'ai lu ta lettre à Mme Dessaulles qui est venue me voir trois fois depuis qu'elle est en ville.

J'ai écrit à M. Alanson Cooke, qui m'a répondu depuis, mais quand j'ai reçu sa lettre Papineau était parti pour L'Assomption et n'ai pu la lui montrer. On ne l'attend que demain ou après-demain.

Je ne suis pas du tout surpris de te voir tant t'apitoyer sur le sort des enfants de la Joubert, et encore moins de voir que tu donnes le tort à qui ne l'a pas. Souviens-toi donc comme du vivant même de la mère, les enfants étaient presque intraitables, paresseux même, à tel point qu'elle ne pouvait rien leur faire faire. Tu trouves dur que, sitôt après la mort des parents, ils soient obligés de quitter la maison. Mais où est donc la maison que leur ont laissée leurs parents? Peut-on exiger d'un frère seul qu'il fasse ce que les parents eux-mêmes n'auraient pu faire, les élever sans travailler? Moi, je pense qu'il en résultera du bien pour tous, et qu'ils apprendront ainsi à ne se fier que sur leur travail et leur propre énergie. Quand on est pauvre, il ne faut pas avoir honte de l'avouer, et encore moins avoir honte du seul moyen honnête et indépendant de se rendre utile à soi-même et aux autres; c'est du travail que je parle, et plus tôt on y met les enfants, mieux ils s'en trouvent eux-mêmes pour le reste de leur vie. Tu sais que jamais le travail, de quelque espèce qu'il fût, ne m'a coûté, et que, quoique travaillant de mes mains aux travaux les plus durs et les plus humbles, je n'en ai pas moins joui du respect et de la considération de ceux qui me connaissent.

Lactance m'a procuré de la vaccine, je te l'envoie dans cette lettre. Il prie Honorine de garder pour son père ses tables et tels autres meubles qu'elle pourra réserver et qui lui seraient utiles. Il ne m'a pas parlé de lits ni de couchettes. Quant aux livres, soit de médecine ou autres, qu'elle les garde. Je prendrai au prix d'achat tous ceux qui viennent de mon père; quant aux autres, je verrai à ce que l'on en pourra faire. Émery n'a pu parler encore à Lyman, mais qu'elle m'envoie

tous les remèdes qui n'ont pas été dépaquetés, j'en disposerai si toutefois quelque médecin de là-haut voulait les prendre, moyennant une déduction de dix pour cent, ce serait préférable.

Venons à présent à Mme Gagnon. Si elle pense pouvoir se tirer d'affaire à Québec, où elle est connue, ce sera peut-être ce qu'elle aura de mieux à faire; et alors, à l'ouverture de la navigation, je pourrai mettre dix louis à sa disposition pour lui aider à descendre. Une fois à Montréal, les frais de descente seront assez peu de chose. Demande-lui si ce sera suffisant pour ma part. Je ne te cacherai pas qu'en ce moment je suis un peu gêné pour des billets que j'ai signés ou endossés, pour retirer d'embarras quelques membres de la famille qui sans s'en tirer nous ont plongés, Émery et moi avec eux, et que je mets tout bout à bout, ainsi qu'Émery pour nous tirer d'affaire. Mme Gagnon pourra écrire à sa sœur ce qu'elle jugera à propos de faire, à présent qu'elle connaît mes intentions. Si par la suite elle se trouvait encore en besoin et que j'eusse le moyen de lui être utile, je m'efforcerais de le faire.

Je pense à présent avoir répondu à tout ce qu'il y avait d'important dans ta lettre et que tu seras contente de moi. Je vous embrasse bien tous et toutes, quoique je vous trouve bien loin : il faut diablement allonger le bec! Mais si long qu'on les allonge, d'un côté comme de l'autre, ils ne peuvent se rencontrer. Patience, ça viendra. Inutile de te parler de la neuvaine, ni du Père Martin<sup>413</sup>, jésuite, qui fait courir toutes les dévotes et les dévots à ses sermons et à ses conférences. Outre ses talents de prédicateur, je puis t'assurer que c'est un homme fort aimable. J'ai eu occasion de me trouver avec lui trois ou quatre fois. Il ne perd rien à se faire connaître. Loin de là, et, ce qui est mieux encore, c'est que ceux qui font connaissance avec lui peuvent y gagner beaucoup.

Mais voilà ma lettre pleine. Adieu. Toussaint est venu en ville, ces jours derniers, il est venu me voir deux fois : il vous fait bien des amitiés. Il désire que Papineau vende son foin et lui envoie l'argent.

Ton ami bien affectionné.

D.B. Papineau

Je n'ai pu nommer tous ceux et celles que j'embrasse, de crainte d'en oublier et de créer par là une immense jalousie, tant je me crois apprécié, à ma cabane au moins.



À JBN Papineau

Montréal, 8 mars 1846

Mon cher Papineau,

Pour ne pas payer inutilement un port de lettre, j'ajoute cette feuille dans la lettre à ta maman. Je n'ai pas parlé des instruments que Lemay avait achetés, l'automne dernier. Si vous pouvez les vendre à 10 ou même 15 % au-dessous de ce qu'ils ont coûté, faites-le, sinon vous les enverrez ici. Ne vous inquiétez pas du nombre de parts prises dans la banque, réalisez, payez les dettes dites criardes; les grosses, s'il y en a, couchez-les dans l'inventaire (qui pourtant doit être fini), et je verrai ce qu'il faudra faire. Tu sais bien que quand on fait métier d'élever des chevaux et que vient le temps d'en disposer, il vaut mieux vendre de suite ce qui est de défaite. Moi, je garde Carillon, et quant aux autres, je ne leur attache d'autre préférence que d'en retirer le plus possible. Quand Carillon aura fini son temps, on le remplacera par quelque bonne bête venue

ou à venir. Comme on s'est défait de la vieille Kate, il faut la remplacer, c'est-à-dire qu'il faut avec la Joséphine en garder une des meilleures, pour en faire une poulinière, et je n'en vois pas de préférable à Jane. Les autres, du moment qu'ils parviennent à 3, 4 ou 5 ans, il faut s'en défaire le plus avantageusement que l'on peut, sans quoi l'on consomme beaucoup sans rien produire.

Ce n'est ni à toi ni à moi de trouver à redire à ce que ton oncle t'a fait dire par moi, d'écrire à Thomson par rapport au bois de la rivière au Saumon, surtout après lui avoir entendu dire à lui-même qu'il aimait autant voir le bois pourrir, là où il est, que de le laisser aller à bas prix. Pourquoi Thomson n'a-t-il pas procédé immédiatement en dommage contre ceux qui empiétaient sur ses droits? La conséquence serait que tous les ans il y aurait de nouvelles empiétations et que Thomson aurait le bois pour presque rien. Ainsi, aussitôt la présente reçue, écris-lui dans le sens de ma dernière lettre. Il n'est pas nécessaire, tu le penses bien, de lui donner d'autre raison, que telle est la décision du seigneur. Après cela, il fera ce qu'il voudra.

Comme j'ai écrit assez au long à ta maman, je te réfère à sa lettre. Je ne vois rien de plus à écrire dans le moment. Comme ma lettre ne partira que demain matin, s'il survient quelque chose, je l'ajouterai. Ma maladie m'a rendu bien faible, mais en mangeant les forces reviendront. Ce qu'il y a eu de pis, c'est que je ne pouvais ni lire ni écrire. Ce temps-là est passé, j'espère, puisque aujourd'hui, et il n'est encore qu'une heure et demie après-midi, me voilà rendu à ma cinquième page, et cela après avoir déjeuné, fait ma barbe, ma toilette de malade, changé de flanelle, graissé toutes mes jointures douloureuses, bu de la tisane, etc.

9 mars. J'ai eu des visites hier, assez pour m'occuper jusqu'au moment de me graisser et me coucher, et ce matin, en finissant ma lettre, j'en recommence une à Dawson, que tu tâcheras de lui faire parvenir promptement.

Peut-être pourrai-je sortir vers la fin de la semaine, en arrêtant l'usage des sudorifiques. Adieu.

Ton père affectionné.

D.B. Papineau



À JBN Papineau

Montréal, 9 mars 1846

Mon cher Papineau,

Après avoir fermé ma lettre, ce matin, et l'avoir envoyée à la poste, j'ai reçu la tienne dans laquelle tu me parles de vendre Jane à M. Hall. J'avais, [il] me semble, écrit que ton oncle Toussaint voulait que ce legs tournât à l'avantage de ses neveux et nièces Leman, comme suit : que je garderais la jument sans la vendre ni transporter à qui que ce soit, qu'elle fût bien traitée et que j'en placerais la valeur pour les fins susdites. J'ai accepté, il n'y a pas à reculer. Comme tu vois, je ne laisse pas attendre la réponse longtemps. Je me flatte qu'Honorine terminera bien vite le plus pressé de ses affaires et qu'elle se réunira à la famille. Elle y aura, j'espère, plus de distractions et moins d'ennui. Je vois, par la lettre de ta maman à Aurélie, qu'elle est retournée à Buckingham. Ma lettre de ce matin, reçue sans doute à la maison mardi matin, vous aura tirés d'inquiétude au sujet de ma maladie, si toutefois inquiétés vous avez été.

Il faut que M. Mackay fasse le procès-verbal de vente des effets qu'Honorine doit mettre à l'encan jeudi. Moi, comme exécuteur testamentaire, obligé par conséquent de rendre compte en justice s'il le faut, je dois avoir tout fait officiellement et juridiquement.

C'est aussi pour cela que j'écris immédiatement. Recevant ma lettre demain matin, M. Mackay pourra partir demain soir et probablement finir la vente dans la journée de jeudi. Rien de plus à vous marquer, sinon que je vous fais à tous toutes les amitiés possibles et qui vous conviendront le mieux.

Ton père affectionné.

D.B. Papineau



JBN Papineau, écuyer  
Petite-Nation

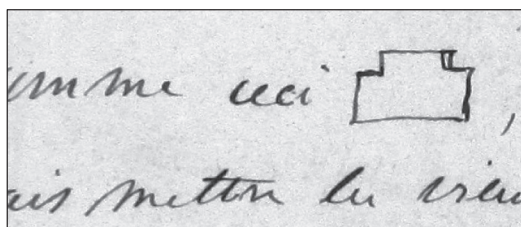
Montréal, 13 mars 1846

Mon cher Papineau,

Au commencement de cette semaine, ou plutôt vers la fin de la semaine dernière, M. Tucker est venu me demander si je voudrais la grande bouilloire chez Vickers; il m'en offrait 10 £ à 12 £. Je lui ai répondu qu'elle me coûtait plus de 40 £; que néanmoins je lui laisserais, tout compris, tuyaux, valves, robinets, etc., pour prix du fer. Toutes réflexions faites, dis-lui que s'il veut en donner 15 £ argent comptant, en billets de banque du Bas-Canada, il peut l'avoir, en payant néanmoins à Vickers ce qui peut lui être dû, pour l'avoir laissée où elle est.

Madsem ne voulait sevrer son garçon qui a douze mois au moins, et par ta dernière lettre tu m'informes qu'elle a commencé à le sevrer! Vous avez encore fait des vôtres tous deux. C'est le train du métier. Je suppose que c'est parce qu'elle veut venir me voir.

Je ne vois pas du tout d'ouvrier par ici qui veuille aller là-haut finir la maison. Il y a ici tant et tant de bâtisses qui se commencent, qui se continuent, qui s'achèvent, que tous ont constamment de l'ouvrage et de gros gages. Tâche d'en trouver là-haut et arrangez-vous. S'il faut des madriers, je m'informerai de ce qu'il en coûterait pour les acheter, faire blanchir et emboufter aux machines et les envoyer là-haut, puis nous verrons. Mais tu pourrais toujours faire pour les planchers qui y sont maintenant, les planchers de bas s'entend, au niveau des lambourdes, en encochant les lambourdes comme ceci :



deux pouces de large et deux pouces de bas. Même tu pourras mettre les vieux planchers  $\frac{1}{4}$  de pouce plus bas ou plus, afin de mettre par-dessus une couche de bon mortier, qui devra être

piétiné pendant qu'il sèchera et avant de poser le double plancher, que l'on pourrait peindre, si on ne préfère pas de le couvrir d'une toile peinte.

Ni M. Desbarats, ni moi, ni Émery n'avons pu réussir encore à faire terminer par M. Badgley l'affaire de la terre Clifford.

En addition aux raisons que je t'ai données par rapport au prix du bois de Thomson sur la rivière au Saumon, il faut ajouter qu'il avait promis à ton oncle d'aller s'aboucher avec lui en personne pour convenir de prix, et qu'il ne l'a pas fait.

Voilà un temps qui doit donner de l'eau au moulin; mais en dépit du mauvais temps, il ne faut pas oublier le retour des avertissements(?) de la terre Dawson. Hillman (Henry) devra partir le dimanche pour descendre.

Je suppose que vous me donnerez avis immédiat de l'arrivée d'Honorine à la maison, aussitôt qu'elle y sera rendue, et j'ai hâte de l'y voir. Tu écriras aussi ce que vous aurez conservé pour ton oncle et pour moi. Aussitôt le dégel actuel fini, vous aurez des chemins de glace superbes et le déménagement en sera plus facile, pourvu que la gelée ne tarde pas trop longtemps à venir. Ici, il y a tant de fumier dans les rues que les voitures à roues commencent à être mises en usage. Le fermier nouveau est-il rendu? Quand se rend-il?

Avez-vous pu conserver votre poisson frais? Comment finirez-vous votre hivernement?

Allons, il faut finir en vous embrassant avec toute l'amitié possible. Aurélie est retournée au couvent avant-hier soir.

Ton père affectionné.

D.B. Papineau



Alexander McNabb<sup>414</sup>, écuyer  
Bureau des Terres de la Couronne

Montréal, 19 mars 1846

Monsieur,

Je désire que vous me transmettiez des réponses par écrit aux questions suivantes :

1. Depuis combien de temps êtes-vous employé dans le Bureau des Terres de la Couronne, et quelle est la situation particulière que vous y occupez et les fonctions que vous y remplissez?

2. Est-il à votre connaissance que des ventes de Terres de la Couronne et du Clergé, faites par les agents locaux du Département aient été suspendues ou non; si elles ont été suspendues, pour quel motif; dites le montant des ventes ainsi suspendues et pour combien de temps elles l'ont été?

3. Par un des règlements du Département, aucune vente des Terres du Clergé ne peut être effectuée à un taux moindre que 8 s. par acre; savez-vous si des Réserves inoccupées du Clergé ont été vendues moyennant 8 s. par acre, lorsque l'évaluation était moindre; dans ce cas, veuillez dire dans quel district, le montant de ces ventes, et les prix auxquels les terres étaient évaluées par les inspecteurs; également, si on a dévié de ce système, et, dans ce cas, cela a-t-il eu lieu par l'autorité du Département ou par un ordre en Conseil?

4. Après que les rapports des ventes effectuées par les agents ont été examinés, et que ceux qui sont trouvés corrects sont immédiatement mis en vigueur, veuillez dire quel procédé l'on suit pour établir le compte de chaque vente en particulier.

Je suis, Monsieur, votre obéissant serviteur.

(Signé) D.B. Papineau, C.T.C.



John Dean<sup>415</sup>, écuyer  
Bureau des Terres de la Couronne

Montréal, 19 mars 1846

Monsieur,

Veuillez avoir la bonté de me transmettre des réponses par écrit aux questions suivantes :

1. Depuis combien de temps êtes-vous employé dans le Département des Terres de la Couronne; quelle est votre situation particulière, et quelles fonctions remplissez-vous?

2. Avez-vous eu l'occasion de vous mettre au fait du système adopté en vertu des dispositions de l'Acte actuel des Terres, pour la vente des terres et la perception des deniers pour les agents agissant en vertu d'instructions du Département?

3. Pensez-vous que l'intérêt public retire des avantages du système actuel?

4. Savez-vous si des défalcations ont eu lieu à diverses agences; si tel est le cas, veuillez en dire la cause, et s'il est au pouvoir du Département d'éviter ces pertes au Gouvernement.

5. Les agents sont-ils tenus de faire des rapports des ventes et perceptions faites par eux à des époques déterminées; s'il en est ainsi, ces rapports ont-ils été faits régulièrement; quels moyens le Département a-t-il de s'assurer que ces rapports contiennent réellement le montant perçu?

6. Est-il à votre connaissance que des reçus d'agents aient été présentés au Bureau des Terres de la Couronne lorsque les deniers n'avaient pas été remis par les agents; s'il en est ainsi, veuillez déclarer les noms de ces agents, les dates de ces reçus, l'époque à laquelle ils ont été présentés et leur montant.

7. Y a-t-il un système, et quel est le système adopté pour contrôler la perception et la recette des deniers par les agents?

8. Comme, par la loi, le prix des terres de la Couronne peut être acquitté soit en argent, soit en *scrip*, est-il à votre connaissance que des agents, après avoir vendu des terres pour des deniers comptants, en aient rapporté le montant ou une partie du montant au Département en *scrip*; dans ce cas, veuillez déclarer les noms de ces agents, le montant des recettes, et tous les autres renseignements qu'il est en votre pouvoir de donner sur ce sujet.

9. Savez-vous si les travaux et les dépenses du Département ont augmenté ou diminué depuis la nomination des agents de district ou agents locaux; s'ils ont augmenté ou diminué, veuillez indiquer à quels chefs se rapporte l'augmentation ou la diminution, tels que commission, papeterie, frais de poste, etc.

Je suis, Monsieur, votre très obéissant serviteur.

(signé) D.B. Papineau, C.T.C.



William Spragge<sup>416</sup>, écuyer  
Bureau des Terres de la Couronne

Montréal, 19 mars 1846

Monsieur,

Veuillez avoir la bonté de me soumettre des réponses par écrit aux questions suivantes :

1. Depuis combien de temps êtes-vous employé dans les Bureaux de l'arpenteur général et du commissaire des Terres de la Couronne; quelle est maintenant et quelle était votre situation particulière dans les dits Bureaux, et quels sont les devoirs particuliers que vous aviez et que vous avez maintenant à remplir?

2. Avez-vous eu quelque occasion de vous mettre au fait du système adopté en vertu des dispositions du présent Acte des Terres, pour la vente et l'administration des Terres publiques; pensez-vous que ce système soit favorable aux intérêts du public?

3. Pensez-vous que les affaires du Département aient été rendues plus faciles par la nomination d'agents de district et d'agents locaux?

4. Le nombre de demandes de terres renvoyées à la division du Département dans laquelle vous êtes employé a-t-il diminué ou s'est-il accru depuis la nomination des agents ci-dessus mentionnés; veuillez exposer votre avis sur la cause de cette augmentation ou de cette diminution, s'il y en a.

5. Si l'organisation du Département est satisfaisante sous tous les rapports; veuillez nous dire si vous y connaissez quelques défauts, et nous signaler les améliorations qui, suivant vous, devraient être effectuées sur quelques points.

6. Est-il à votre connaissance que des plaintes aient été faites touchant des difficultés et des délais dans la transaction des affaires du Bureau des Terres de la Couronne, et si c'est le cas, dites votre opinion sur la cause ou les causes d'où ils proviennent.

Je vous prie également de me communiquer toute observation que vous jugerez à propos de faire sur le système actuel de disposer des terres publiques, et que votre expérience peut vous suggérer.

Je suis, Monsieur, votre très obéissant serviteur.

(signé) D.B. Papineau  
C.T.C.



JBN Papineau, écuyer  
Petite-Nation  
*By Mr. Samuel Dawson, Esquire*

Montréal, 20 mars 1846

Mon cher Papineau,

Nous voilà enfin en Chambre. Nous avons été entendre le discours du trône dans la Chambre du Conseil législatif, sommes revenus, l'avons entendu lire ici et sommes maintenant



en procédés. Mais en rentrant, M. D.-B. Viger, M. Taschereau, M. Cayley ont été présentés à la barre et puis ont pris leurs sièges.

La considération du discours du gouverneur aura lieu lundi prochain. Mais laissons là la législature, ses procédés et bientôt ses disputes. Parlons de mes affaires.

Hier, on m'a mis entre les mains une saisie-arrêt pour tous deniers ou effets que moi, ou M. Tucker, ou Robitaille ou Ét. Caillé pouvait avoir appartenant à M. Dawson, et nous sommant tous de comparaître devant la Cour du banc du roi le 17 mai prochain.

Comme le 17 du courant j'ai déposé en Cour le montant des argents auxquels se montaient alors les enchères, qui est tout ce que j'avais en main appartenant à Dawson, il n'y a par conséquent rien à saisir. Comme je suis propriétaire des terrains pour lesquels j'ai demandé jugement de ratification, que ceux qui ont fait du bois d'après les instructions que j'avais données à Dawson ne s'étonnent de rien, mais qu'ils continuent leurs travaux tout comme ci-devant. Mais il faut prévenir M. Tucker qu'il ne peut marquer à son nom aucun bois fait sur ces terres, à moins qu'il ne te donne une promesse par écrit de payer le prix de la coupe des bois faits par ceux auxquels il put avoir fait des avances. Cela, je l'exige quoique je l'aie pas fait avec lui jusqu'à présent, parce que les procédés qui ont lieu en ce moment à ce sujet rendent cette précaution indispensable.

Tu recevras cette lettre par M. Dawson lui-même, qui part demain matin avec le stage et à qui j'ai communiqué de vive voix ce que je te marque ici au sujet des bois.

La Chambre s'est ajournée avant que le discours du gouverneur ait pu être imprimé et distribué, sans quoi je t'en aurais envoyé copie; il sera trop tard demain pour le faire.

Ta tante Dessaulles est partie hier matin ou avant-hier, sans que j'aie pu la revoir. Je me rétablis tout doucement, mais mon appétit est faible; je suis aussi encore un peu faible et bien maigri. Il est probable que dans quelques jours j'aurai beaucoup à vous conter. En attendant, je vous embrasse de tout mon cœur et ai grande hâte de recevoir de vos nouvelles. Les dernières que j'ai sont dans la lettre de ta maman, du 14 courant, et qui m'ont fait plaisir, surtout par rapport au compte de M. Bigelow.

Adieu. Ton père affectionné.

D.B. Papineau



JBN Papineau, écuyer  
Petite-Nation

Montréal, 6 avril 1846

Mon cher Papineau,

Je ne sais si vous savez là-haut que le bois de corde peut maintenant passer soit en vaisseau, soit en cageux, dans le canal militaire de Grenville, sans payer. Tu verras cela dans une proclamation du 12 mars, publiée depuis ce temps-là dans la *Gazette officielle*. Seulement, il faut qu'il soit encagé en petits cribles de 70 pieds de long sur 16 de large. Il est important que les gens le sachent, surtout ceux qui, presque tous les ans, brisent leurs cageux dans le Long-Sault. Ils peuvent emmener leurs propres chevaux pour les touer, car il n'est pas permis de se servir



de perches dans le canal, une fois en bas un enfant remonterait les chevaux chez eux. C'est une chose qui m'est due à moi, uniquement à moi, car personne n'y songeait, mais il ne faut pas s'en vanter. Plus on fait de bien, plus on excite la jalousie et l'envie, au moins dans le monde de Montréal et même plus loin.

J'ai vu Newman qui m'a donné des nouvelles verbales de vous et qui aurait pu sans inconvénient, si vous aviez voulu l'écrire, se charger d'une lettre qui n'aurait pas payé de port à l'Angleterre. Je ne paye pas souvent, il est vrai, mes ports de lettres, mais la province les paye. Si c'était pour grossir notre revenu, ce serait fort bon, mais nous payons très cher un service mal fait pour et à un département qui ne contribue en rien à l'entretien des routes dont il se sert pour le profit de gens bien plus riches que nous. Mais ce n'était pas de cela que je voulais parler, c'est à propos de Newman que je voulais te demander de m'envoyer le procès-verbal que Newman a rendu de l'arpentage qu'il a fait de la fin de la ligne Est de la Petite-Nation et d'une partie du cordon ou ligne de profondeur. Je veux faire tirer le reste et cela m'est nécessaire. Il faudrait aussi m'envoyer, mais seulement par une occasion sûre, le journal de Newman en faisant cet arpentage. C'est ce qu'il appelle *field notes* ou *field book*.

J'attends la réponse à ma dernière lettre où je demandais les mots précis contenus dans la saisie-arrêt signifiée à Robitaille, etc. Dans ma lettre à ta maman, enveloppée dans celle où était ma demande, je marquais la forme de retour que devait faire Henry.

À propos de Henry, je ne serais pas fâché de savoir à combien monte son compte pour la publication des affiches à Lochaber au sujet de ma demande en ratification de vente, etc., et la proportion de ses frais de voyage pour venir faire son retour à Montréal.

Si Robitaille et Caillé viennent à Montréal, ils doivent savoir que le bois que Dawson leur vendait, il le leur vendait par mon ordre, et en vertu de ma lettre, que Dawson m'a dit leur avoir montrée. Il est vrai qu'ils ne savent pas lire, mais ils ne sont pas sans avoir au moins entendu parler de l'achat que j'avais fait, et alors ils peuvent bien déclarer qu'ils n'ont et n'ont jamais rien eu entre les mains appartenant à Dawson. Au reste, là-dessus, je te réfère à ce que je puis t'en avoir déjà écrit.

Adieu. Je n'ai pas le temps de vous en dire davantage, toute maigre que soit ma lettre. Qu'Honorine m'écrive si elle est enfin établie et installée. Le 15, je vais avec Émery demeurer et pensionner chez Mme Léon Gosselin, derrière les Récollets. Pension : cinq louis par mois chacun.

Je vous embrasse de tout cœur.

D.B. Papineau



Aux agents de districts du Canada-Ouest  
Circular to the District Agents, Canada West

Crown Land Department  
Montreal, 13<sup>th</sup> April 1846

Sir,

In consequence of a Despatch from the Right Honorable the Secretary of State for the Colonies, with reference to the Clergy Reserves, and on account of the low rates at which those

lands in the several Districts have been valued, the sale of Clergy Reserves in the Western section of the Province is suspended for the present by command of His Excellency, the Administrator of the Government, in Council.

This is to take effect from the day you receive this until further notice.

(signed) D.B. Papineau



Madame D.-B. Papineau  
Petite-Nation

Montréal, 13 avril 1846

Ma chère Angelle,

Je viens d'écrire une lettre pour mes affaires particulières, une lettre que tu recevras ci-incluse. La présente, je la commence pour vous dire que M. l'orateur MacNab doit demander permission de s'absenter, sa dame étant dangereusement malade et son décès attendu de jour en jour<sup>417</sup>. D'où il faudra élire un autre orateur, mais sera-t-il temporaire ou non? Voilà la question qui va s'agiter dans un instant et qui tient tout le public en suspens. J'attends ici à ma place le commencement, le milieu, la fin de la phase, et vous en donnerai le résultat. On parle de M. Morin comme devant être proposé. Je n'ai pas dans ce moment les raisons de lui refuser ma voix que j'avais l'an dernier, et arrive que voudra, il l'aura s'il est proposé, dût-on me jeter par les fenêtres. En attendant que l'on sache ce qui en sera, je vais vous dire que je vous adresse un exemplaire français de la correspondance qui a eu lieu entre MM. Draper et Caron, puis entre ce dernier et MM. La Fontaine et Morin : affaire qui a fait tant de bruit dans les journaux et dans la Chambre depuis quelque temps. Je ne veux pas faire de commentaires, je n'en ai pas le temps, mais il y a beau jeu à qui voudra ou aura le temps de commenter. Qu'il me suffise de dire que je ne puis m'empêcher de voir un honnête homme, M. Caron, faisant ses efforts pour faire entrer ses amis au pouvoir, franchement et honorablement, et les autres le sacrifier aux vues ambitieuses d'un seul homme, qui ne veut entendre à aucun arrangement quelconque, si lui-même n'est pas réintégré dans un poste qu'il regrette tant d'avoir quitté, et qu'il n'a quitté que parce qu'il pensait y rentrer de suite en triomphe et plus puissant qu'auparavant. Il y a grande diversité d'opinions parmi les gens de Montréal sur le mérite de ces deux hommes, néanmoins ils inclinent comme de raison en faveur de M. La Fontaine. On ne sait encore ce que pensent les gens à Québec. Il est certain que là M. Caron est très populaire et avec raison, mais, ne s'étant jamais beaucoup immiscé dans la politique, il n'est pas considéré comme chef d'un parti politique. S'il veut l'être maintenant, il est à même. Il peut lever son étendard. Comme tu le sais bien, ces petites réflexions ne sont que pour ma famille intime et ne doivent pas être lues publiquement. L'indiscrétion est à l'ordre du jour depuis que M. La Fontaine l'a mise en honneur par ses exemples et ses avis. On ne se serait jamais douté qu'il y avait besoin de réforme dans ce point des règles de l'honneur et du secret! On apprend tous les jours, dit-on. Mais jamais je ne pourrai apprendre à trahir la confiance reposée en moi : j'ai la tête trop dure, et c'est pour cela probablement que je suis une bête noire.

Il est 5½ h, les affaires vont leur train ordinaire, et pourtant nous avons changé d'orateur! M. MacNab a demandé congé d'absence par un discours écrit, ou plutôt une adresse, auquel

M. Draper a répondu en peu de mots. M. Draper a fait motion que M. l'orateur ait permission de s'absenter, passée à l'unanimité. La masse l'a accompagné hors de la Chambre. La masse est revenue et, après un très court préambule, M. Draper a fait motion, secondé par M. Viger, que M. Morin, qui avait eu presque la majorité à la dernière élection, fût nommé orateur pendant l'absence de M. MacNab et pas plus longtemps. M. Aylwin a demandé de la seconder, M. Viger l'a permis; la motion a été posée par le greffier, accordée sans division. M. Draper et M. Aylwin ont été prendre M. Morin à sa place, suivis de la masse portée par le sergent d'armes, et l'ont conduit à la chaire de l'orateur. Il est monté (M. Morin) sur la première marche du fauteuil, a fait une courte allocution dans les deux langues, puis a pris le fauteuil; puis on a fait motion que l'orateur quitte la chaire pendant quelque temps. Il est sorti, a été s'habiller d'une robe de soie, d'un chapeau à cornes. Non, en y regardant, je vois qu'il ne l'a pas encore; il est revenu et est maintenant installé et présidant aux affaires.

Un message vient d'être lu de la part de lord Cathcart qui nous mande à la Chambre les réclamations pour arrérages de salaires de Papineau.

Je viens de donner avis que vendredi prochain de rappeler les deux actes de l'an dernier pour les municipalités et les écoles, et d'en introduire d'autres. Le fait est qu'il ne faut qu'amender ces deux actes; mais comme dans les campagnes il est trop incommodé d'avoir deux lois à consulter sur le même objet, savoir la première, puis ensuite celle qui l'amende, et comme les amendements seront assez nombreux, quoique pas tous de la même importance, il vaut mieux rappeler la loi actuelle et en introduire une autre amendée. C'est [ce] que je vais faire; mais que l'on ne s'imagine pas que c'est moi seul qui suis l'auteur de tout cela : toutes les demandes et réclamations à ce sujet, de différentes parties de la province, m'ont été mises entre les mains, et j'ai incorporé dans deux projets d'actes ce qui paraissait être demandé par le plus grand nombre.

Allons, finissons. Il me faut un peu faire attention à ce qui se passe autour de moi. Adieu. Je vous embrasse tous et de bon cœur.

Ton ami affectionné.

D.B. Papineau



Madame D.-B. Papineau  
Petite-Nation

Montréal, 15 avril 1846

Ma chère Angelle,

Je ne sais pourquoi je t'écris, t'ayant, ce me semble, écrit hier ou avant-hier. Tu sauras en regardant ma dernière lettre ce qui en est. Comme je t'ai écrit plusieurs fois, je voulais écrire à Madsem, mais ma plume est si mauvaise que force m'est d'écrire à ma femme bon gré mal gré : elle est accoutumée à toutes sortes de mauvaises choses de son mari; ainsi même cette mauvaise et mal écrite lettre ne la surprendra pas.

Je change de logement aujourd'hui. Casimir a été chargé par mon frère aîné et par moi de présider au déménagement. Un ou deux voyages ont été transportés, nos lits et nos commodes. Le reste sera pour demain. Notre chambre est petite, mais qu'importe elle sera meilleure que

la rue. Aujourd'hui, j'ai dîné chez M. Parent, comme de raison, où je n'irai pas coucher ce soir, mais chez qui j'irai demain faire mes adieux avec M. Chartier, prêtre d'enthousiaste mémoire : il est bien aimable.

M. Morin, élu orateur avant-hier, est venu nous joindre pendant le dîner, et alors il a fallu boire à sa santé et à son succès, avec quoi? sinon avec du champagne. J'ai voulu le mettre au bourgogne auparavant. Mais tout nouveau, tout beau : il s'est défendu en brave et en sobre homme. On a eu beau lui représenter que les grands succès n'étaient dus qu'aux grands courages, qu'il fallait tout oser pour tout avoir; que au moins trois membres de la Chambre lui auraient des obligations infinies s'il voulait condescendre à les autoriser de son exemple. Tout a été inutile. J'en ai tiré la conclusion toute naturelle qu'il faut avoir quelquefois de la fermeté, surtout quand ses amis le connaissent et ne veulent pas le pousser à l'extrémité. Sans doute vous direz méchamment qu'en écrivant si mal et en disant des folies, c'est que j'ai... Je n'achève pas, ma plume est trop mauvaise.

Mais le fait est que j'ai donné mon paquet de clefs à Casimir; que dans le paquet se trouve la clef qui ouvre ma petite armoire à la Chambre d'assemblée d'où je vous écris; que, ne pouvant l'ouvrir, j'ai été obligé de voler ou d'emprunter je ne sais trop quoi, la plume de mon voisin (le secrétaire provincial). Mon canif est en clef et la plume est si mauvaise que, ne pouvant la gouverner, je la laisse aller comme elle veut. Plume sans tête! qu'elle s'en tire comme elle pourra. En venant ici, j'ai arrêté chez Mme Gosselin voir ma chambre. Émery l'avait vue vide et l'avait trouvée grande, mais comme il n'y a qu'une fenêtre et qu'il y a dedans deux lits, deux commodes, un lave-mains, cela a dû la rapetisser considérablement, de sorte que moi je l'ai trouvée et la trouve encore petite. Mais bah! quand je dormirai, elle sera bien assez grande. Quand elle ne serait que de la grandeur juste de mon lit, elle aurait encore son avantage, en m'empêchant de tomber à terre.

Enfin, me voilà changé de logement sans avoir fini de déménager. Je finirai probablement demain. Quant à mes livres, papiers, etc., je vais les placer chez Émery, c'est-à-dire à son bureau, jusqu'au 1<sup>er</sup> mai prochain, que nous aurons une seconde chambre pour les mettre. Ce que je regrette, c'est que les deux chambres n'aient de soleil qu'après trois heures de l'après-midi, et que j'ai quatre pots à fleurs et à plantes qui m'amuse et pour lesquels le peu de soleil ne sera pas suffisant. Je tâcherai d'avoir une autre fenêtre. Si j'étais à la maison, je vous entretiendrais de plusieurs petites anecdotes du temps, qui vous feraient rire et vous amuseraient; mais les écrire c'est autre chose; c'est trop lent.

Attendez que je vous sois rendu, et en attendant amusez-vous de votre mieux. Quant à moi, mon plus doux amusement est de penser à la Petite-Nation et à tous ceux qui m'intéressent. Comme tout est beau de loin! On oublie que la femme tracasse, que la bru grogne, que le fils boude, que les enfants braillent, que les amis chantent une fois par excitation étrangère, enfin mille petites choses que l'on laisse de côté pour ne penser qu'à ce qu'il y a de bon, d'agréable, de souriant, et que j'embrasse tous ensemble de tout mon cœur.

Ton ami.

D.B. Papineau



Au Département des Terres

Montréal, 16 avril 1846

Le soussigné diffère d'opinion relativement à cette partie du rapport qui donne le détail des changements recommandés par les autres commissaires<sup>418</sup>.

D.B. Papineau



Madame A.-H. P.-Leman  
Petite-Nation

Montréal, 17 avril 1846

Ma chère Honorine,

Pour te prouver que ta lettre m'a fait plaisir, je mets la main à la plume pour te répondre de suite, d'autant plus qu'enfin tu t'es rendue à ton devoir, ce que, en homme pointilleux sur l'étiquette, comme tu le sais, tu dois bien penser que j'attendais! Mais il faut commencer par te traiter de trompeuse : tu écris une lettre et au lieu de l'adresser toi-même, tu la fais adresser par ta mère. Qui t'a dit que j'étais bien pressé d'ouvrir les lettres de ma femme!

Mais enfin, passons par là-dessus et, trompeuse ou non, ta lettre, comme toutes celles qui me viennent de la Petite-Nation, de ma femme ou des autres, a été parfaitement bienvenue. Je pensais avoir écrit à ta maman, et assez au long que j'avais écrit en Angleterre. Si ton frère a voulu m'écrire ton arrivée, je lui donne crédit pour sa bonne volonté. J'ai, je pense, reçu toutes ses lettres. Mais, sans être assez vieux pour perdre la mémoire par infirmité d'âge, néanmoins pour une raison ou pour une autre, cela lui arrive assez souvent, et alors je redemande de nouveau ce qui a été ou oublié ou omis; comme dans ce moment je lui demande de regarder dans le grand tiroir du bureau, ou bien s'il a arrangé les papiers qu'il y avait dedans, dans l'endroit où il les a mis, il y trouvera le procès-verbal de Newman pour la continuation de la ligne de la seigneurie et de partie du cordon.

Je pense qu'à tout prendre, tes petites affaires ont tourné aussi bien, peut-être mieux que l'on ne pouvait l'espérer. Pour les livres, instruments, remèdes, etc., il faudrait les envoyer bien emballés dans une caisse et enveloppés pour qu'ils ne se frottent pas; puis les envoyer par le *steamboat*, si vous n'avez pas d'occasion bien sûre qui puisse s'en charger. Il faudrait peut-être les mettre en différents paquets, de manière qu'une occasion se chargerait d'un seul paquet, et ainsi de suite jusqu'à ce que tout soit rendu; et, comme de raison, il faudrait commencer par les remèdes, et il faudra que ce soit par une personne bien soigneuse. Tu ne ferais pas mal de m'envoyer le compte de M. Petrie<sup>419</sup>, vu que je suis exécuteur. Je lui en parlerais, et peut-être payerait-il à même son allowance sessionnelle.

Tant mieux si ta mère et toi êtes contentes de vos arrangements de ménage; tant mieux que les enfants soient mieux après avoir eu le rhume et la fièvre! Tant mieux si j'avais eu quelques bonnes nouvelles de mes deux outardes; tant pis, je n'en ai pas eu.

Dans un moment je vais commencer les premiers procédés sérieux pour amender les lois des écoles et des municipalités : d'après l'opinion générale, il faudra marcher tout de bon et,

bon gré mal gré, la prison même serait en certains cas la récompense des réfractaires; mais n'en dites rien avant que ce ne soit sûr. Comme l'an dernier, il est probable que chacun voudra amender à sa manière; peu sont pour le statu quo et beaucoup pour la *coercion*. Dans quelques jours, on saura à quoi s'en tenir.

Inutile de te dire que tes 46 louis ont été reçus et immédiatement placés; je pense l'avoir déjà écrit.

Il est sept heures et demie, et deux résolutions ont été passées dans deux comités généraux pour déclarer qu'il est expédient d'amender les actes des municipalités et des écoles. Ainsi, mardi prochain, probablement, les deux bills seront introduits. J'ai tâché de ne parler que le moins possible, dans l'espérance de donner à d'autres le bon exemple d'en faire autant. Mais ç'a été peine perdue, il a fallu une heure et demie pour faire ce qui aurait pu et dû se faire en tout au plus huit minutes. C'est si doux et si beau, pour peu que l'on ait de vanité, de s'entendre parler soi-même, quelquefois même quand on ne s'entend pas soi-même, comme il arrive maintes fois à certains membres, et pourtant ce ne sont pas ceux-là qui parlent le moins souvent.

Je t'envoie le compte des effets achetés chez Boudreau pour ton deuil. Pour être régulier, il devrait être acquitté, mais je n'ai pas le temps de l'envoyer. Je veux que ma lettre aille à la poste ce soir pour partir demain matin<sup>420</sup>, et alors il me faut finir ma lettre.

Adieu donc, je vous embrasse tous et fais mes saluts à M. Mackay. La mort de la pauvre madame St-Denis ne m'a pas surpris, je m'y attendais tout comme vous. Au moins elle ne laisse pas d'enfants bien jeunes derrière elle, comme la pauvre McBean. Écrivez-moi les uns après les autres, donnez-moi des détails et sur vos amusements et sur vos occupations, et même vos conversations, mes plantes, le jardin, vos espérances de travailler à la maison, etc. Les petits-enfants aussi, j'aime à en entendre parler. Je n'oublie pas non plus Mme Gagnon et toute sa famille. Je les salue tous et les embrasse avec mon amitié ordinaire.

Adieu, ma chère fille. Ton père affectionné.

D.B. Papineau



Madame D.-B. Papineau  
Petite-Nation

Montréal, 20 avril 1846

Ma chère Angelle,

Depuis que j'ai écrit à Honorine, il s'est passé bien des choses tant dans la Chambre que hors la Chambre. Vendredi soir surtout, le parti de l'opposition a cru avoir une bonne occasion de faire battre le ministère actuel par son propre parti, et d'avoir par là le moyen de venir devant la Chambre avec un vote de manque de confiance, de l'emporter et par là mettre fin au ministère.

En effet, sur une motion de surseoir à la considération d'une résolution pour abolir en certains cas le droit de 3/ par quartier (huit minots) sur le bled importé des États-Unis, le ministère s'est trouvé en minorité de sept. Et vous avez dû voir par les papiers combien chaque parti s'est efforcé à expliquer ce vote, chacun de la manière qui lui convenait le mieux.

Les meilleures réflexions à ce sujet que j'ai lues, c'est dans le *Morning Courier* de samedi dernier. Mais samedi, les membres qui soutiennent le ministère se sont assemblés et ont décidé qu'à l'avenir ils ne se sépareraient plus comme ils ont dernièrement fait un peu légèrement, sous prétexte de montrer leur indépendance. Le résultat du tout est que l'opposition se trouve encore obligée pour le moment de croquer leur marmot. Il perce de temps à autre quelques marques de dépit, mais qu'y faire? Contre la force il n'y a pas de résistance. Il n'y a vraiment que ceux qui ont été présents aux débats de vendredi soir qui aient pu s'expliquer ce qui a eu lieu et comment et pourquoi ç'a eu lieu. Et en effet le tout n'a été que le résultat de deux ou trois accidents, ou plutôt incidents tout à fait imprévus et inattendus. Je vous fais ces petites observations pour vous mettre en garde, assez inutilement pourtant, je pense, contre les avancés de *La Minerve* et de *La Revue canadienne*, sa noble émule.

Je commence ma lettre aujourd'hui parce que, après avoir présenté trois bills à la Chambre et plusieurs motions, j'ai un petit moment de loisir et j'en profite pour avoir un petit moment d'entretien avec mes gens. Mais je vois qu'il est dix heures et demie et qu'il est temps que je me retire, parce que je veux aller me coucher, parce que je me lève plus tôt que les autres. Ainsi, à demain.

21 [avril]. Hier soir, à minuit, la séance de la Chambre n'était pas terminée, elle a duré jusqu'à deux heures ce matin. Il y avait 55 ordres du jour, et le ministère et son parti voulaient les diminuer autant que possible en procédant aux affaires aussi promptement que l'ordre des délibérations pourrait le permettre. Mais pour l'opposition, entre autre chose, elle trouve que le ministère ne va pas assez vite, au moins ainsi s'expriment ses partisans dans les papiers publics sous leur influence, tandis qu'elle met toute espèce d'entraves à leurs mesures, non seulement en les critiquant sans vouloir leur rien substituer, mais encore en entamant des débats et les faisant durer aussi longtemps que possible, même avant le temps auquel la matière de ces débats ne soit régulièrement devant la Chambre. Sur le bill des municipalités, voilà déjà deux fois que l'on me demande et que l'on me force à donner des explications, que je ne dois donner qu'à la seconde lecture du bill. Le but est évident, lorsque j'ai le temps de me préparer je puis présenter un objet systématiquement, on peut voir de suite et les principes adoptés et les conséquences qui en découlent, de manière à laisser très peu d'occasions d'attaques heureuses. En me forçant de donner des explications avant le temps, on me force de morceler mon sujet et on lui ôte tout l'intérêt de la nouveauté lorsqu'il est présenté en son temps. À tout cela, que faire? Souffrir et plaindre nos compatriotes et le pays qui permettent à leurs chefs une conduite aussi désavantageuse pour les intérêts de la province, qui les applaudissent même jusqu'à un certain point.

J'aurais encore bien des petites choses à dire sur les moyens mis en usage pour me décréditer aux yeux de mes concitoyens par des gens qui savent bien que je ne me suis pas mis de moi-même à la place où je suis; que je n'ai consenti à m'y laisser mettre que temporairement, pour céder la place aussitôt que je pourrais être remplacé avec avantage pour le pays; que l'on pourrait se prévaloir de ma situation pour améliorer notre sort commun. Tout cela et bien d'autres choses encore, ces gens-là le savent, mais ils sont décidés à ne pas laisser faire par d'autres le bien que les circonstances ne leur permettent pas de faire eux-mêmes. L'an dernier, les rapports des débats étaient conduits (et c'est encore le cas cette année) de manière à ne rien rapporter de ce que je disais; même lorsque l'on répondait à mes arguments ou à mes raisonnements, s'il y était mêlé ce qui était et est encore le plus souvent le cas, les rapporteurs rapportaient



bien les injures, mais ne rapportaient rien des réponses que l'on me faisait. Et un d'eux à qui on demandait pourquoi il en était ainsi, eut la naïveté de répondre ingénument : «Mais si on insérait vos réponses à M. Papineau dans les rapports des débats, on nous demanderait pourquoi nous n'insérons pas les arguments de M. Papineau, et qu'aurions-nous à dire, nous qui devons ne le faire connaître qu'en mal si nous voulons le renverser.»

Mais c'est assez parler sur ce sujet. Ma carrière politique ne peut être longue à mon âge, et il me faut payer ma part du tribut que je dois à la société, qui d'ordinaire n'est guère reconnaissante du vivant de ceux qui la servent avec le plus de zèle et d'honnêteté. Ainsi ont été traités plusieurs de mes parents, pourquoi attendrais-je un meilleur sort? Ainsi, au bout le bout. Je terminerai ma lettre ce soir en Chambre, afin de te l'adresser demain matin.

Nous voilà en Chambre, continuons notre conversation. Ne vous attendez pas à ce que je vous dise tout ce qui se passera; mais de temps en temps je dirai quelques mots. Il y a aujourd'hui 49 ordres du jour sur la liste, dont 17 sont des mémoires présentés par les membres de l'administration, lesquels les mardis et vendredis de chaque semaine doivent avoir la préséance sur tous les autres. Pour vous mettre au fait de ce qui en est, je vous adresse la liste des ordres du jour pour aujourd'hui, ainsi que les résolutions proposées par M. Cayley dont la première a causé tout le brouhaha de vendredi dernier, et dont je vous dis quelques mots au commencement de ma lettre. L'on me dit que M. Caron a envoyé à Québec, pour être publiée, une réponse au manifeste de M. La Fontaine publié dans *La Minerve* et dans *La Revue* que vous aurez sans doute vue. Il est probable que la réponse de M. Caron paraîtra dans *Le Canadien*. J'ai hâte de le voir. Connaissant M. Caron personnellement et connaissant sa parfaite bonne foi, il est à désirer qu'il soit soutenu par l'opinion publique et mis à l'abri d'aspersions contre son caractère, dirigées par un homme que malgré son mérite sous plusieurs rapports, je ne puis m'empêcher de regarder comme trop ambitieux, pour l'avantage et les intérêts de son pays.

Il s'en va six heures; il y a par conséquent trois heures que nous sommes en séance. On n'a disposé encore que des matières de routine et de cette partie de la liste intitulée «Notices of motions», et nous voilà à commencer les ordres du jour dont le premier est une citation à la barre de la Chambre de commissaires nommés pour faire une enquête ou scrutin sur une élection contestée du Haut-Canada. Et ceci passe avant tout autre ordre du jour.

Comme je me propose de faire ma lettre plus longue que je ne le voulais au commencement, je n'aurai aucun égard à l'adresse que j'avais écrite d'avance. Les commissaires sont à la barre depuis trois quarts d'heure, et la Chambre est encore à discuter s'il faut les questionner ou non. En un mot, personne ne paraît savoir ce qu'il faut faire. Enfin, à 8¾, la Chambre a décidé, après de longs débats, que les commissaires seraient appelés à la barre, admonestés et déchargés. Une motion en amendement tendant à leur faire rembourser leurs frais de voyages a été rejetée. En effet, puisque c'est par leur faute, quoique non intentionnellement, qu'ils ont mis la Chambre dans le cas de les faire venir, je ne vois pas du tout pourquoi la province payerait ces frais-là. Les papiers vous mettront probablement au fait des débats : cela vous suffira. Voilà donc une affaire finie et on va en commencer une autre.

Nous voilà donc sur les résolutions, et M. Cauchon est sur ses pieds, qui nous débite des choses que nous ne pouvons comprendre, car en vérité il ne se comprend pas lui-même; mais tout ce que j'ai pu entendre était qu'il faisait des reproches amers à ceux qui ont promis de



soutenir l'administration présente, disant qu'ils s'étaient prosterné le front dans la poussière pour montrer leur entière soumission aux ordres du leader de l'administration. Il est vrai de dire aussi qu'en effet M. Draper a dit que la majorité de la Chambre lui avait promis un support général et cordial. Ensuite M. Hall a parlé avec beaucoup de force, puis M. Nelson (ci-devant de Saint-Denis) a trouvé que la mesure était un peu prématurée, et M. Cayley lui répond que la raison de diminuer les droits immédiatement, c'est pour altérer le commerce de transit par ici, pendant que nous pouvons le faire avantage. Mais je ne continuerai pas à vous rapporter ce que les gazettes vous diront plus au long. Je vais à présent chercher une enveloppe et la barbouiller un peu, parce que je n'aime pas à vous envoyer de papier blanc.

Il est dix heures et demie : nous ne sommes probablement pas loin d'une division; aussitôt qu'elle aura eu lieu, je pense que je ferai en sorte de sortir et gagner mon gîte. Comme de raison, nous sommes en comité général; et les membres ont le privilège de parler plusieurs fois. Comme toujours, c'est Jemmy Johnston qui parle le plus souvent parce qu'il parle sur tous les sujets. Je ne dirai pas qu'il les entende ou non, car je crois qu'il n'en entend que très peu dans son état ordinaire, mais le soir il a ordinairement la tête dans la barrique et, quoique sa langue en soit plus déliée, ses idées n'en sont pas plus claires.

Ainsi, finissons par les adieux ordinaires. Je vous embrasse et vous salue tous avec des sentiments d'autant plus vifs que je suis privé plus longtemps du plaisir de vous voir. En dépit de mon désir de sortir de la gabarre où je suis le plus tôt possible, plus je vais et moins je vois de possibilité de me retirer aussi facilement que j'ai pensé pendant quelque temps que je le pouvais faire. J'attends des réponses à mes lettres; ce n'est pas trop d'une ou même de deux lettres de la Petite-Nation par semaine. Ainsi, arrangez-vous en conséquence. Il est 11¼ et on n'a pas encore fini. Ainsi adieu, il me faut cacheter ma lettre.

Ton ami affectionné.

D.B. Papineau



To His Excellency [lord Cathcart]

[avril 1846]

My Lord,

As I had the honour to mention it to Your Excellency in conversation, I beg leave to submit for the consideration of Your Excellency in Council a new scheme or plan for the sale of the vacant Lands of the Crown in this Province. But I think it useful to premise by some observations relative to the particular Claims which the Population of Lower Canada has to the favorable [ ] of the Government, if the manner in which it has been treated by the Provincial administrations, from the time of the Conquest up to a very recent period, with respect to these lands is considered; and that in spite of the most liberal views and orders of the Imperial Government conveyed by Royal instructions to the then Governors, and literally trampled upon by the members of the Executive Council.

I have had in one of my former reports to one of Your Excellency's Predecessors stated that the French Canadians had been systematically excluded from all access to the vacant

Crown Lands, or at least that such was the general impression<sup>421</sup>. That statement of mine is born out by inquiries made by a committee of the House of Assembly of Lower Canada in the years 1821, 22, 1823 and 24, presided by the late Andrew Stuart, a man equally respected by all who were acquainted with him either supporters or opponents on account of his honesty of purpose, great talents, abilities, acquirements and private and public virtues. That Committee was appointed to inquire into the causes which had prevented the settlement of the waste lands of the Crown in that Province. One can see in the Journals and Appendices to the same, of the House of Assembly of L.C. the inquiries made, the evidence heard and documents produced which have led that Committee to come to the following conclusions among others.

1. That in the old settlements of that Province there existed a superabundant agricultural population surrounded by an immense wilderness of fertile waste lands, forced to divide their estates in minute parts and in a most disadvantageous manner, both to their own interest and welfare and to the interests of the community at large.

2. They established the fact that the most liberal views for the settlements of the waste lands were entertained by the Imperial Government and that these views were ordered to be carried out by repeated instructions to the Governors.

3. That one of the causes which has kept back the settlement of these lands by such a superabundant agricultural population, has been the neglect of the colonial administration to execute the orders contained in these instructions.

4. That local administration has not only eluded the instructions of the Imperial Government but have formally disobeyed them. That the consequence of such disobedience has been the granting of more than 130 000 acres of land to the members of the Executive Council, to their relatives and friends more than 100 000 to individuals who had not joined the standard of His Majesty during the Revolutionary war more than 300 000 acres to American Loyalists and to His Majesty's Canadian subjects, with the exception of the Canadian Militia who moved during the year 1776, none, or if there be some solitary exceptions they are so few as to merit no consideration.

5. That the principal obstacle to the settlement of the seigniories has been the neglect of the Colonial administration to enforce the law of the Land relating to grants *en censive* of the different seigniories of the Province.

6. That very few of the Militia men who had moved during the late American war had availed themselves of the grant of lands for their services.

That remuneration was never asked by these men; it was the spontaneous offer of the Sovereign. The Committee attributes the little effect of that gift to the facts that these men were compelled to twist upsetly to obtain them, to the charge of 15/6 for each name before the petition would even be received, and that the land allowed them were too far removed from their usual residence, if the residence of those who might help them. Indeed I can say that that I have a personal knowledge that instead of allowing those that had moved together to locate in the same place, in order to help one another in overcoming the formidable obstacles accompanying a new settlement in the middle of an endless forest, they have been refused, when they have petitioned for so reasonable a thing.

After this *exposé* of the difficulties or neither impediments put in the way of the settlement of the waste lands by the population of Lower Canada, I must say that by the capitulation of 1760 and by the proclamation of 1763, the Canadians, with the exception of the religious communities, are to keep all their property. The Act of the Imperial Parliament of 1774, commonly called the Quebec Act, not only sanctions that disposition, but it also guaranties «to His Majesty's subjects within the Province of Quebec, that they (the religious orders and communities only excepted) shall hold and enjoy their property and possessions, together with all customs and usages relative thento, and all other their civil rights in as large ample and benefecial manner, and that in all matters of controversy relative to property and civil rights resort shall be had to the laws of Canada, as the rule for the decision of the same.»

One of the usages so guaranteed and a constant one from the first settlement of the Country up to the time of the cession of it by France, was the faculty for each inhabitant to have from the seigniors for himself and for his children, at a certain rate of low annual rent, which rate was determined within by law or by general custom. The seigniors were holding their seigniories as a kind of tract, the lands in which were to be by them regranted to tenants the same rate, indeed to all applicants, without being allowed to sell them as long as they remained covered with wood (*en bois debout*). The Government was watching the execution of all conditions impend both on seigniors and tenants, with such care that 1° many seigniories have been confiscated and reunited to the King's Domain, because the seigniors had neglected to put settlers on them; 2° that many seigniories which had been granted of a rather too large extant in proportion to the means of the seignior and their abilities to [ ] them were curtailed one quarter, one half and even, I think, three fourth of their original extant; 3° that in several instances the Government has granted lands to individuals to whom the seignior had refused or neglected to grant them; and the rents dues and profit accruing from the same confiscated to the use and profit of the public Treasury, although situated in the seigniories of the seigniors so neglecting to grant; such being the rigour of the law, that in all such cases the seigniors forfeited all their rights to the revenues arising from such properties; 4° that grantees from the seignior altho forfeited their rights to lands actually granted to them, or account of their having neglected to settle in the said land within the time prescribed (the year and day) and such lands were reunited by judgment to the domain of the seigniors.

How have these usages and laws been allowed to become obsolete notwithstanding the constant reclamations of the Lower Canadians? And that in spite of the instructions and the Imperial statutes above quoted? But let us return to this subject.

In 1790, the French Canadians possessed under the strongest guarantee which could be given them, that is an Act of the British Parliament, the highest in fact the sovereign power of the Empire, some properties under a certain tenure and law under which they could yet procure the same at least in many localities, without any disbursement of capital, except for the settling and cleaning of the same. On the following year, that same authority, the sovereign authority, grants them a constitution by the means of which political rights created by that constitution are granted to all possessor of such property, provided that besides their grounds rents and charges with 40/ sterling of yearly income.

Cannot it be said that the present system, by virtue of which they are required to pay cash for the public lands, before granting them a title, is in contravention of the laws, usages and customs guaranteed to the French Canadians. Though it may be said that the Act of the 4<sup>th</sup> and 5<sup>th</sup> Victoria, cap. 100 (that act forbids the granting of a patent until the whole price of the land is paid, thereby depriving all who have not paid of political rights) was enacted by an authority competent to make such a change. It may be answered that such a right cannot be taken away from those to whom it was guaranteed without their formal consent. That under the Union Act, the Provincial Parliament was not to pass an act so prejudicial to the rights and interests of a part of the population which had been forcibly put in a minority in that body, although in reality composing the majority of the whole colony.

But without endeavouring to investigate how far the conduct of the Provincial Parliament has been judicious, just and equitable, or the contrary in that occasion I shall proceed to state the plan promised at the beginning of this report, hoping that the Government will see that it is in his power to put an end to well founded grounds of complaint, and promote an extensive extension and augmentation of population, the chief and principal source of richness and happiness for a country like this either by encouraging immigration, either in furnishing to the actual population greater and easier means of settlement for its young and growing generation and those that will come after them.

New scheme or plan for the disposition of public lands in large lots or blocks.

1° The lot shall not contain less than five thousand acres, but may contain more at the option and demand of intended purchasers.

2° The sale will not take place before being publicly advertised for one month before the day of sale. If there be several applicants for the same, the lot shall be put at auction, if not it shall be sold to the original applicant.

3° Such a sale shall be a special one, made by the Commissioner of Crown Land, his assistant or someone else by him specially authorised for the purpose, and not by the local agents, unless by special agreement.

4° If the ground has been already surveyed by Government, the costs of survey shall be reimbursed by the purchaser over and above the price of the land.

5° If it has not been surveyed, the survey shall be made by a surveyor chosen by the purchaser, but under the direction and the instructions of the Crown Land Department, either as to the direction of the external lines, either as to the division in farm lots or other lots, and at expense and costs of the purchaser.

6° In Lower Canada in the townships not already legally settled, the purchaser may purchase and sell in *franc-alleu roturier*.

7° The price of the land per acre, for such large blocks shall [be] of the half of the price of Crown Lands in the locality and for the time being.

8° The Government shall have right at any time to take back at cost price, with the addition of interest and proportion of cost of survey any unsold or unsettled lot, and may sell the same to whom it pleases, provided such lot be not a part of those which the purchaser has a right to keep for his own particular use, as hereafter mentioned.

9° In the case the Government will take back and sell a lot or lots, the price thereof shall be paid by the buyer to the original purchaser from the Crown, his heirs or assigns, and at the usual terms hereafter specified, this article and the preceding one being only to ensure the rights of applicants, and to prevent a greater price or any conditions being exacted from them by the original purchaser.

10° The purchaser shall not keep for his own private use more than one twentieth part of the block purchased by him; and that 20<sup>th</sup> part with the exception of one two hundred acres lot, or two, one hundred acres lots each which he may reserve at the time of purchase, shall not be by him reserved only after 19 lots shall have been *bona fide* sold and actually settled. As soon as such a choice and reserve is made by him, he shall notify the same to the Department; and it then shall be irrevocable. It is to be well understood that in course of time the purchaser would sell or otherwise dispose of any of the reserved lots, he is not to be authorised to choose and reserve another in its lieu and place.

11° The purchaser shall pay one tenth part of the price down at the time of sale; and one tenth at the expiration of each following year, with interest at 6 %. He shall give two joint and solidary securities approved by the Department and with hypotheques, for the due execution of all the [ ] of the sale and regular payment of capital and interests.

12° The said purchaser shall be bound to have his block surveyed and divided in farm lots (if not already surveyed) in the course of the first year after his purchase, and shall furnish to the Crown Land Department a copy of the report of survey, figurative plan, notes field book, etc.

13° He shall be bound and obliged to resell to every applicant and at first demand, without any distinction and at the retail price of the Crown Land in the locality at the time of his purchase for a quit rent redeemable at the will and option of the buyer by instalments of ten percent of the capital; the rent not to exceed the interest of 6 % and to be diminished in proportion to the reimbursement of the capital; without any other charges, onerous servitudes whatever; excepting however the charges imposed by further authority. The buyer under these conditions to be as free towards the original purchaser that respect at the original purchaser may be towards the Crown.

14° In case any individual is already settled (squatted) without authority on the said block before it is sold by Government, that individual shall have the preference over every other to buy the lot or lots covered by the improvements and charges made by him, and at the conditions herein mentioned.

15° The original purchaser from the Crown shall not keep for his own private use more than one mill site without the express consent in writing of the Department, as also he shall not sell more than one to one and the same individual or company.

16° He may demand and receive an additional price over and above the price of the land for mill sites which may be for that purpose put at public competition and sale.

17° He shall have no right to cut and carry away any timber or wood of any kind, except on the lots specially reserved for his private use, as stated in the 10<sup>th</sup> article.

18° But he may demand and exact from buyers security that no timber or wood shall be cut and carried away from their land, only as the cleaning shall proceed, or not until the whole price of the land be hand up.

19° He shall not sell more than one lot to anyone individual unless such individual is a father of a family having sons above fifteen years of age or above, for each of whom he may buy a lot, bonde his own at the conditions above specified, or unless he pays down the whole price of his purchase, and at a price which shall in no case be less than the retail price of Government lands.

20° The system of mortgages and the succession Laws of Upper Canada not admitting of the dispositions of this scheme relating to redeemable quit rent or the *franc-allevu retourier*; it will be mortified for that nation of the Province in such a manner that the purchaser from the Crown shall be bound and obliged, if intended buyers require it to grant them a delay of ten years, during which they will have to pay him only the interest of the price of the land annually, during which ten years he will have no other right against them but to exact the payment of the interest above stated, their personal residence in their 10 years and the payment of all taxes, rates or assessments, or the accomplishment and prestation of any work or personal labour to which they may be subjected to an amount of such property, by virtue of any law, either in favor of the public or of neighbours or other individuals. After that lapse of ten years, the said original purchaser shall have the right of demanding and receiving the reimbursement of the capital at the rate of 1/10 every year with interest, until the whole is paid. The interest of course diminishing in proportion to the reimbursement of the capital.

The advantages of this plan operating simultaneously with the present one of sales in retail by local agents of the Department, would be among others, for the Province generally :

1° Gradually to reduce the expenses of management in the Department.

2° To facilitate the employment of capital of all kind in the settlement of the waste lands.

3° To put at the head of each settlement an individual personally and and sincerely interested to its fast settling.

4° By keeping constantly on market a quantity of lands more than sufficient for the demand and wants of the people, to maintain their price at a cost moderate, standard, easily attainable by all, and by that means compell the purchaser of large blocks to adhere to the conditions of their purchase.

5° By making proprietors the almost totality of the inhabitants, interest them thereby to the maintenance of good order in the state.

6° By facilitating the acquisition of land and estate, to facilitate in the same time the acquisition of political rights, the absence of which in a large body (of *prolétaires*) having no interest in the land, cannot fail to be dangerous.

7° To put an end to perpetual demands on the part of the tenants or debtors of the Crown, a reduction of arrears, dues or interests.

8° To render the representatives of the people more independent in the execution of their duty, and the popular branch of the Parliament less liable to be influenced by interested demands from constituents, and thereby preventing an effica[ ] of dangerous agitation.

9° To afford everyone a choice either to buy for cash from the Crown or from its purchasers, according to the particular or local advantages or inducements offered him; or to purchase on credit under easy and certain terms or conditions known before hand, and in the same time affording him no hope of eluding his engagements with private individuals interested in making use of their rights and enforcing payment of what may be due them.



For Lower Canada in particular, the advantages besides the above ones would be :

1° To ensure to its population a system of grant and sale of waste lands, harmonising with their usages, habits, customs and even their old and present laws.

2° Disburthened of the right of *cens* which carries along with it the right on the seignior of exacting *lods et ventes* or mutation fines; and of the right of *banalité* and of the reserves which are its direct or indirect consequences, this new system would combine all the advantages of the seignioral tenure (acknowledged to be the best created to the settlement of a new country) without any of its inconveniences.

3° It would eventually have the effect of bringing those of the seigniors who have been complained of as having unduly enhanced the rate of rents to be more moderate, and even to come to equitable terms of commutation with their tenants; threatened as they would be to see a great part of their tenants sons leave the old seignioral settlements to resort to the new altered there by more advantageous conditions.



To His Excellency Lieu<sup>t</sup>. General  
the Right Honorable Charles Murray  
Earl Cathcart of Cathcart in the County of Renfrew, H.C.B.  
Governor General &c &c &c.

Complaints against James Stevenson  
Collector of Timber duties  
Bytown

Montreal, May 1846

May it please Your Excellency,

The undersigned Commissioner of Crown Lands has the honor to report that in obedience to an order of the Honorable the Executive Council of the 15<sup>th</sup> October last, authorizing the appointment of Commissioners to enquire into the matter of complaint made by petition of Peter Aylen<sup>422</sup> and others against James Stevenson, collector of Timber duties at Bytown, and John McNaughton, surveyor attached to the same office. The gentlemen named as Commissioners on his recommendation proceeded to Aylmer immediately after their appointment, where as well as afterwards at Bytown, they were engaged in prosecuting their enquiries from that time until late in the month of March last.

Notwithstanding every opportunity was afforded and public invitation given to all persons having any cause of complaint to lay before the Commissioners their grievances with evidence in proof of them, out of the hundred and sixty complaints whose signatures were attached to the above petition, only three came forward to prefer any charge against the collector or other officers of the establishment.

The principal charges were made by Mr. Peter Aylen, the other complaining petitioner being Mr. William Hubbs and Mr. Jasons Smith (for Perkins & Co.). A few others not included in the list of petitioners also filed complaints of minor importance.

It may be well here to enumerate the various heads of complaint contained in the petition above attached to. It alleged «that an irresponsible power was placed in the hands of the collector

and surveyor at Bytown; that the collector was at the same time agent to a Bank and that the surveyor was engaged in other pursuits than the performance of the duties of his office, being a speculator in lands and connected with mills in the lumber Districts. That favoritism had been shown to certain individuals by allowing them to hold large blocks of land in various places equal, in some instances, to a whole township or ten miles square, whereas in former times no more than three miles front was allowed on any navigable stream. That these large holders speculate in these extensive limits and exact large sums for the transfer of them to less favoured individuals. That by the return made to the Legislative Assembly on the 27<sup>th</sup> September 1842, it appears that only forty eight persons had to pay the deposit, while the remainder generally large holders and merchants had paid no deposit, thus showing that partiality existed.»

The petitioners particularly prayed that steps might be taken to prevent the collector from holding the situation of agent to any Bank, the two situations being deemed incompatible; and that future limits should be confined to three miles frontage, and that licenses be forfeited in all cases of non occupancy of the limits.

The petitioners also assert «that large quantities of white pine have been taken away in saw logs on which no duty has been paid, or that if paid, the amount has not been accounted for. That the surveyor has, without any form of law, seized timber and sold it at Bytown, even without giving the accused any opportunity to rebut the charge of trespass made by interested individuals, who could generally procure the favour of the surveyor by employing him to run lines in preference to other surveyors, and that he has actually run lines in an opposite direction from the course described.»

Mr. Aylen on appearing before the Commissioners filed an *affidavit* containing the principal complaints he had to make. This was, at subsequent periods, followed by sundry documents intended to support the charges made by him.

With the exception of the complaint relating to the two fold occupation of the collector (Mr. Stevenson) and the surveyor (Mr. McNaughton), Mr. Aylen's *affidavit* contains the same charges that are mentioned in the petition presented in 1844. Mr. Stevenson had, however in the meantime, become the exclusive officer of the Crown Land Department, on an intimation from the Commissioner of Crown Lands that the present and daily increasing importance of the situations held by him, each attended with much details requiring his undivided attention, would render it necessary for him to make his election of the two, which resulted in Mr. Stevenson's relinquishing the agency of the Montreal Bank in February 1845, and thus one ground of complaint was removed.

The fact of Mr. McNaughton being engaged in other pursuits than those arising out of his professional engagements as surveyor in connection with the Department has been shown in no way beyond the assertion of Mr. Aylen that he was a speculator in lands.

As the person who will hereafter fill this office will be required to devote his time and attention exclusively to the performance of the duties of his office, and will not be permitted to perform field operations, no cause for further complaint on this point will exist.

The following embrace the charges contained in the above document.

1° That large blocks were granted to favourites.



2° That Mr. Aylen's applications for limits have not received attention, or that he has been refused limits without any just cause.

3° That transfers and sales of limits are made by holders of them.

4° That deposits made by licentiates have not been accounted for by the collector.

5° That the house of Gilmour & Co. have had an undue influence in obtaining limits, by being permitted to have access to all applications filed in the office, and that private information has been afforded to them through the medium of MM. McD. Dawson employed in the Crown Timber office at Bytown, and whose brother is agent or foreman to the above firm.

6° That the Revenue has been defrauded by the collector not exacting the deposits from all persons taking licence, and in not confiscating deposits in cases where no timber has been brought to market.

7° That large quantities of saw logs have been cut and taken past Bytown and no duty paid on them.

8° That timber belonging to him (Mr. Aylen) has been illegally seized and sold.

Many of the above charges would, on a perusal of the evidence, adduced by Mr. Aylen, appear to have some foundation, and without the explanations afforded by Mr. Stevenson might lead those unacquainted with the details of the business of the Department, to infer that the collector had not only been partial in the administration of the system of licensing the waste lands of the Crown and negligent in protecting the interest of the Government, but had also been guilty of still more serious offence of misappropriating the funds collected by him.

After careful examination of the evidence produced on both sides, and from his knowledge of the instructions under which Mr. Stevenson acted, the Commissioner can discover nothing to justify such a conclusion, on to inculcate Mr. Stevenson or his subordinated; at the same time he does not consider that the complaints of Mr. Aylen were generally of a character to be regarded as underserving of enquiry, though many of them have evidently originated in an erroneous interpretation by Mr. Aylen of the regulations and instructions from the Department, a misunderstanding of the returns made to the Legislature, in correct information collected by him, and in many cases from mixing up the interests of and disputes between private individuals with the public business of the Government.

With reference to the licensing of timber berths and all makers connected therewith Mr. Stevenson was to be guided by the instructions conveyed to him in Mr. Davidson's letter<sup>423</sup> of the 30<sup>th</sup> March 1842, which appears to have vested in him certain powers to be exercised with that discretion which is allowed to a public officer at the head of an establishment of the importance of that over which Mr. Stevenson is placed; and in the exercise of which discretion had the Government in any way suffered, he would have been held personally responsible.

In carrying out these instructions the collector does not appear to have been influenced by any other motives than a desire to protect the Revenue of the Government by whom he was employed, and that he has succeeded in this is shown in the result. Mr. Stevenson more over appears to have given general satisfaction to the lumbering community as out of the very large number of lumberers transacting business with his office, but very few individuals have made any complaint, and those unprepared with evidence to substantiate the charges made, as the following remarks on the particular cases will more clearly show.

That large blocks of land referred to in Mr. Aylen's *affidavit* and alluded to in the petition as exceeding three miles in front have been granted under the sanction of the Department as conveyed in the Commissioner's letter of instructions above referred to, paragraph 10 limiting the extent to 10 miles in any one place.

That the above rule has been violated is not attempted to be proved by Mr. Aylen. It is however well known that it has been evaded by obtaining licences for alternate limits and afterwards procuring in the names of other persons the intermediate berths. This however was without the knowledge of the collector, as far as the complainants have been able to shew, and even had he been aware of it at the time he had no means of preventing it.

2° With regard to the refusal of limits to Mr. Aylen or of a renewal of them, and the want of attention in replying to his applications for limits, Mr. Stevenson admits that limits have been more than once refused to him, but on the ground of his being a trespasser and a defaulter, of which to judge from the testimony produced by himself, there can be but little doubt. The neglect in replying to his applications is founded on an erroneous interpretation of the 7<sup>th</sup> paragraph of the above instructions, which states «that the applicant shall be informed within 48 hours if his request can be complied with» but has never been contrived by the office to require a written notification to be served upon the parties, but that they should receive an answer within 48 hours upon enquiry at the office.

3° That transfers of limits are made is probably correct, but it cannot be prevented by the collector under the present regulations. Mr. Stevenson must however be exonerated from all blame in this respect, as it not only was a matter in which he could not interfere, but he has more than once suggested to the Department that steps should be taken to prohibit it by making the licence «not transferable», a subject to which the Commissioner has given his serious attention and purposes applying a remedy in future regulations. As regards sales of limits for large sums, the three persons named by Mr. Aylen as having paid such have each filed an *affidavit* denying the truth of the assertion. On this Mr. Aylen appears to have been misinformed by a third party.

4° That deposits made by licentiates have not been accounted for by the collector, which is the gravest accusation made by Mr. Aylen, is wholly unfounded; but appears to have suggested itself to Mr. Aylen on examining the returns made to the Legislature for 1843 and 1844, in which no column for deposits is given as in 1842, the whole sum, including the ¼<sup>th</sup> deposits and the balance afterwards said being comprised under the head of «duty». The column for deposits was rendered necessary in 1842 only in consequence of the deposits on licences granted in Quebec previous to the Union, and paid to the Commissioner there having to be deducted. In all the cases referred to by Mr. Aylen, satisfactory proof has been afforded by Mr. Stevenson, by reference to the bonds &c. that the duties were collected and accounted for by him.

5° That the House of Gilmour & Co. exercised an undue influence over the office has not been shown by any tangible evidence. It seems to be founded merely on suspicion based on the circumstance of two persons of the same name (brothers) being employed in the two offices. With respect to the inspection of applications, no preference has been given to the Gilmours by Mr. Stevenson or any of his subordinated, as all the applications were open to the view of every lumber.

6° That the Revenue has been defrauded by the collector not exacting deposits in all cases, and in not confiscating those made when no timber has been brought to market is not shown by Mr. Aylen; and where the timber has not been cut or removed, it still remains the property of the Government, subject to the payment of the duty at some future time.

The forfeiture of deposits has not hitherto been insisted on, although the Government had the power to do so, because good reasons have generally been given for the timber not coming down, unavoidable circumstances having in some cases prevented the lumberers from working their limits, and in others the timber being stopped in its course by causes over which man had no control.

7° That large quantities of saw logs have passed Bytown without paying duty as alleged by Mr. Aylen, has not been shown by a single case; and although it is by no means improbable that a larger number of deals are manufactured than are got out of the saw-logs on which duty is paid, yet the collector cannot be held responsible for this. He has followed the system of counting in practice before he came into office, which if not quite so efficient as could be desired by the Commissioner for detecting any attempt to evade the duty, it is to be remarked that circumstances have hitherto prevented any alteration in it, at the same time the subject has not escaped the attention of the Commissioner who proposes giving instructions for the ensuing season by which a more strict check may be kept by the collector on this kind of timber.

8° That lumber has been seized and sold (although not illegally) is admitted; but such a course has never been resorted to until on information being laid that the timber had been cut without licence or by trespass on the limits of or less, qualified persons had been sent to examine into the facts and their report had established the fact.

On a perusal of the letter of instructions from the Commissioner of Crown Lands (Mr. Davidson) of the 30<sup>th</sup> March 1842, it cannot but be discovered that great latitude was allowed the collector in the exercise of the discretionary power with which he was thereby invested. In strictly enforcing the regulations or in relaxing them, he seems to have been influenced not by any partiality or desire to favor one to the prejudice of others, but to have been guided by the known respectability or solvency of the parties with whom he had to deal; and although this would seem to employ a certain degree of partiality, it must be borne in mind that his chief duty was to protect the Revenue, in the performance of which the Commissioner does not hesitate to pronounce his opinion that Mr. Stevenson has succeeded without prejudice or injury to individuals.

The cases of Mr. Stubbs are two in number, the one relating to limits adjudged to other persons in preference to himself. As this is a case in which a decision had already been rendered by the Department, and as the collector acted under instructions from the Commissioner, no ground of complaint can justly lie against Mr. Stevenson personally. The other has reference to the manner in which a survey of the Allumette Island was made by Mr. McNaughton, imparting to him improper motives in the distribution of that Island into lumber berths. Though some doubt may exist as to the propriety of Mr. McNaughton's proceedings in this matter, no evidence is adduced to show that he was influenced by any thing but a desire to please all parties, in which he has not apparently succeeded. Mr. McNaughton has however since left the service.

The complaint of Mr. Jasons Smith that part of his limits had been taken from him in another case already adjudicated on by the Commissioner, and in which Mr. Stevenson acted both in conformity to the general regulations as well as the special directions of the Department.

Mr. Smith does not appear to have had any just ground of complaint.

The other complainants alluded to before, as not mentioned in the number of petitioners in 1844, are Mr. Johnston, Mess<sup>rs</sup> Keawith & O'Hara, Mr. Dennison, Mr. Sparks and Mr. Dickson, all of whose grievances are more matter for the consideration of the Crown Land Commissioner than charges against Mr. Stevenson, whose conduct in the whole of them has been warranted by the instructions under which he acted.

As the evidence collected by the Commissioners at Bytown is very voluminous and of a kind that would be difficult to lay before Your Excellency in an abridged form that would be clear and intelligible, the Commissioner deems it proper to submit herewith the whole of the evidence as taken by the Commissioners together with their report, on both of which conjointly the opinions expressed by the undersigned Commissioner are based.

All which is respectfully submitted.

(signed) D.B. Papineau



Madame A.-H. P.-Leman  
Petite-Nation

Montréal, 4 mai 1846

Ma chère Honorine,

Comme il paraît que tu es la plus stable à la maison, c'est à toi que je vais adresser ma lettre. Je sais bien que Madsem est bien stable aussi, mais la méchante, la paresseuse, ne veut pas m'écrire, et toi tu le fais. Je ne demande pas qu'elle m'écrive des lettres aussi longues que les miennes, non. Mais elle pourrait bien, si elle le voulait, écrire quelques lignes de temps en temps. Ainsi, si elle ne reçoit plus de lettres de moi, qu'elle ne s'en prenne qu'à elle-même.

J'ai reçu vendredi dernier la lettre que ta maman, toi et ton frère m'avez écrite. Papineau m'y demandait si j'avais reçu l'argent qu'il m'avait envoyé pour toi. J'en ai déjà accusé la réception, et je le répète encore. Je te dirai de plus que ce matin, Newman m'a payé pour toi cent louis, acompte de sa terre, afin de se débarrasser d'autant d'intérêts. Le tout sera mis demain à la banque. Par une erreur je n'ai pu leur en faire recevoir aujourd'hui que 25 £. Si Émery eût été ici, tout aurait été fait aujourd'hui comme ç'aurait dû l'être. Mais il est parti au commencement de la semaine dernière pour Saint-Hyacinthe d'où il ne pense pas revenir avant le 20 du mois. Pendant son absence, Casimir vient coucher dans ma chambre. Émery est allé pour faire un livre terrier pour Saint-Hyacinthe. Ce serait trop long de vous expliquer ce que c'est. Quand il aura mis l'affaire en train, son associé, M. Lamothe, ira le remplacer et achever : il faudra huit ou neuf mois et peut-être plus, pour finir. C'est ordinairement une besogne avantageuse pour les notaires.

Ta maman parle, dans sa lettre, de sucre blanc et de cassonade, tant pour confitures que pour café, etc. Je désirerais savoir ce qu'il vous en faudra; ainsi tenez conseil, faites vos estimés

et envoyez-moi le résultat de vos délibérations. Il faudra aussi que vous [vous] mettiez au fait de ce qui vous reste de vin, thé et café. À propos de vin, j'en ai acheté une barrique de blanc excellent, de Marsala, que je vais faire mettre en bouteilles; mais il est trop bon pour en envoyer à la Petite-Nation. Peut-être en achèterai-je de vieux rouge de dix ou douze ans, de Tarragone ou Benicarlo, qui devient blanc en vieillissant, et aussi excellent. Mais si je vous en envoie, il ne pourra pas vieillir. Comment donc faire? Il viendra peut-être aussi bientôt du fromage de Gruyère, et comment n'en pas prendre un petit morceau? Il est bien vrai que je suis en pension, que je n'en goûterais pas; mais quand je vous envoie quelque chose qui flatte le goût, il me semble vous entendre, malgré ma surdité, vous faire claquer la langue et les lèvres. Newman est encore en ville : il vous portera quelques sucreries pour les enfants, ainsi qu'une petite boîte, ¼ boîte de raisin. Quant aux cornets, il y en a un dont je me suis servi quelques jours, mais il n'en est pas moins bon ni moins joli.

Vendredi dernier, j'ai introduit mon quatrième bill pour amender l'acte qui règle la vente des terres de la Couronne. Celui des écoles, celui des municipalités et celui des terres m'ont donné beaucoup d'ouvrage. Il ne faut pas croire que je tire tout de ma tête, de mon propre fonds; non, il me faut consulter les requêtes et les lettres privées qui viennent de tout bord et de tout côté, les observations verbales de tous ceux qui ont quelque chose à dire, pour ou contre, comparer, examiner pour le tout, puis enfin mettre par écrit le résultat de ce qui m'a paru la volonté générale. Cela ne m'en donne pas moins d'ouvrage. Si encore je n'avais que cela à faire, mais il faut être au Conseil, il faut être au Département, il faut être à la Chambre, il faut être dans les comités; enfin, il faut être partout, et puis pourquoi? Pour travailler comme un chien, n'avoir ni fêtes ni dimanches, de repos ni jour ni nuit et, par-dessus le marché, être opposé en tout et partout par un aveugle esprit de parti.

Mais laissons tout cela de côté, et parlons de vous autres et de ce qui vous entoure. Vous devez voir pousser l'herbe, les feuilles, même les fleurs. Vous devez vous amuser à jardiner, à badiner, à vous entraider, à vous soulager les uns les autres, et moi je suis presque seul, isolé, ne conversant presque avec personne, ne sortant que pour aller sur les pavés d'un bureau à un autre, loin de tout ce qui m'intéresse, de presque tout ce à qui ou à quoi je suis attaché! C'est bon, mes enfants, profitez bien de la vie de famille : malgré quelques petits désagréments passagers, je vous assure que c'est bien la plus douce et la plus agréable.

Adieu, je vous embrasse tous, ainsi que les petits-enfants. Des amitiés à ceux des amis qui s'informeront de moi. J'ai reçu, comme de raison, la traite de Tucker que Papineau m'a envoyée. Adieu encore une fois, combien de fois encore vous l'écrirai-je avant d'aller vous rejoindre? Dieu le sait!

Ton père bien affectionné.

D.B. Papineau



D.-E. Papineau, écuyer, notaire  
Saint-Hyacinthe

Montréal, 4 mai 1846

Mon cher Émery,

Je m'attendais que tu m'aurais écrit en arrivant à Maska, ou au moins peu après, pour me dire s'il fallait retenir du vin de Marsala à 5/9 pour ton oncle Toussaint, tant pour lui que pour sa fabrique, parce qu'il est bien pur et bien bon.

Ce matin, Newman m'a payé cent louis pour Honorine et, à la Banque du peuple, ils m'ont dit qu'il n'était plus dû que 25 £ sur six parts. Tu n'as pas fait d'entrées dans le livre depuis les 125 £ qui contenaient le premier paiement de Newman, et je n'ai pas dans la mémoire ce qui a été payé et reçu depuis. Qu'importe, je ferai porter la balance acompte de ce qui est dû sur les parts que nous avons, toi et moi, prises ensemble, sauf à tenir un compte avec Honorine ou lui transporter des parts.

Tu devais aussi parler *azalea* à ton oncle, boutures pour moi à ta tante, puis m'en dire le résultat. Pourtant, un notaire sait écrire, sait écrire vite, cela ne lui coûte pas d'écrire. C'est vrai, diras-tu, mais quand il est payé. Eh bien, si c'est le cas, fais payer tes lettres, mais au moins écris-les.

J'envoie à Morison un bill anglais des municipalités, le français n'est pas encore imprimé. S'il y a quelque chose qui vous y déplaît ou que vous vouliez amender, faites vos observations, écrivez-les puis conservez-les pour une autre session, car il est trop tard maintenant pour y faire des changements.

Je ne sais de quoi vous entretenir aujourd'hui, j'ai mal à la tête et ne suis guère en train d'écrire. Ainsi, je vais finir ma lettre, te dire adieu, te prier de dire à Rosalie que je l'embrasse et ses petits-enfants aussi. Amitiés à Auguste, à ton oncle Augustin et à tante, amitiés à tes cousins. Mes respects, amitiés à ma bonne tante Séraphin en particulier. Saluts et compliments à Mlle Marianne. Quant à Morison, comme je l'ai vu récemment, il aura pour cette fois une part un peu moins grande que les autres, en écrit s'entend, car quant aux sentiments je le chéris bien tout autant que les autres.

Ton père affectionné.

D.B. Papineau



Amable Bochet<sup>424</sup>  
Sainte-Anne-de-la-Pérade

[Montréal,] 5 mai [1846]

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 22 avril dernier, me demandant s'il vous serait permis d'envoyer des propositions en œuvre au Bureau des Travaux publics pour le pont de Sainte-Anne-de-la-Pérade. Je n'ai pu vous répondre plus tôt parce que ce n'est que samedi dernier que j'ai pu la communiquer à M. Begly<sup>425</sup>, secrétaire du bureau.

Cette manière de faire des affaires ne peut être admise, et vous sentez, sans qu'il soit besoin d'en dire davantage, que chacun doit être laissé à sa chance. Le bureau ne peut recevoir que

des propositions formelles et déterminées. Votre objet, dites-vous, est de soulager les gens en leur donnant la facilité de s'abonner. L'objet de la province en se chargeant de la construction de ponts et chemins dispendieux est, tout en facilitant les communications, de pourvoir à leur entretien et à leur reconstruction, quand le cas écherra, au moyen de péages suffisants pour obtenir ce double but. Le bureau doit demander la préférence à ceux qui feront les propositions les plus avantageuses; et il serait accusé de favoritisme indu s'il obtempérait à votre demande. Comme il n'a été demandé aucun péage l'année dernière, peut-être serait-il plus avantageux pour vous d'attendre à une autre année, afin de voir ce que les péages pourront produire, et alors la paroisse saurait à quoi s'en tenir et fera ses propositions en conséquence.



JBN Papineau, écuyer  
Petite-Nation

Montréal, Chambre d'assemblée, 5 mai 1846

Mon cher Papineau,

Il passe 4 h, je vais tâcher de répondre à la dernière lettre de ta maman et quelques mots à celle que tu as écrite à ton oncle, qui me l'a communiquée aujourd'hui.

Je ne sais s'il t'écrit aujourd'hui, mais pour un canot il vaut mieux différer jusqu'à ce qu'il soit en haut, avant de le faire faire. Il décidera si ce lui sera utile ou non. Il approuve ce que tu as fait et fait faire. Il faudrait mettre la maison à la clef et prier un des voisins d'y avoir l'œil. Il faut qu'il aille à L'Assomption avec ta tante voir leur fille avant de monter là-haut. On vous informera ci-après du jour de leur départ.

Le bill d'éducation a été amendé par le Conseil. Les commissaires sont réduits à cinq; les curés ne sont plus commissaires de droit; les commissaires devront être propriétaires de propriétés valant 250 £. Il y en a encore d'autres, mais de peu d'importance. L'acte est permanent. La Chambre, plutôt que de perdre cette mesure importante, a concouru aux amendements. Ce soir, je vais faire passer, si les bavards de l'opposition veulent s'arrêter un peu, je vais faire passer le bill des municipalités en Comité général. Le Parlement devait être prorogé demain, mais ne pourra l'être, ce sera pour la semaine prochaine. J'aurais beaucoup à vous dire au sujet des biens des Jésuites, mais je n'en ai pas le temps. De l'aveu de bien des gens sensés, ci-devant partisans très chauds, et cela jusqu'à la semaine dernière, de l'ancien ministère, l'opposition s'est conduite sur cette question d'une manière déshonorante pour eux-mêmes et pour le pays. Mgr Prince doit aller à la Petite-Nation cet été.

Je remercie Angelle des nouvelles qu'elle me donne de tous les individus qui composent la nombreuse famille de la Petite-Nation; Adeline aussi, qui me parle de mes fleurs. Je me flatte que les dahlias repousseront, mais il aurait fallu les planter plus tard; puis, lorsqu'ils ont gelé, il fallait immédiatement les couper un peu au-dessous de la partie gelée.

J'ai été faire un tour à L'Assomption. Mon voyage a duré 30 heures. Cela m'a fait du bien, j'avais la dysenterie et j'en suis mieux de beaucoup, sans être tout à fait bien. Toussaint a dîné hier avec moi à ma pension; il est reparti aujourd'hui.



Allons, finissons, jusqu'à un meilleur moment. Adieu donc, portez-vous bien, je vous embrasse tous, bras dessus bras dessous.

Ton père affectionné.

D.B. Papineau



Au Séminaire de Saint-Hyacinthe

Montréal, 9 mai 1846

Monsieur,

Me permettrez-vous de vous dire que votre lettre, reçue par moi avant-hier, demandant d'être exempté des taxes municipales, se trouve égarée dans ce moment, l'ayant à donner à lire à un de mes collègues. Je tâcherai de vous faire obtenir dans le bill des municipalités ce que l'Acte des écoles a déjà accordé.

Je voudrais aussi vous dire que j'ai espérance que votre allocation d'argent public, cette année, sera de 300 £ au lieu de 200 £. J'ai espérance, de plus, que 1000 £ seront mis à votre disposition pour vous aider à rebâtir quand vous serez prêt. Et placez ce petit fonds à intérêt jusqu'à ce que vous soyez prêts à commencer l'entreprise. Pour l'avenir, je ne puis rien dire; mais je crains beaucoup que ce don ne soit fait une fois pour toutes. Le temps en dévoilera les raisons. Au reste, ne tenez ceci pour sûr que quand vous aurez vu l'approbation de la Chambre aux estimés dans lesquels ceci devra être inséré.

Croyez-moi bien sincèrement, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

D.B. Papineau



À Sa Grandeur

Monseigneur l'évêque catholique de Montréal<sup>426</sup>

Montréal, 13 mai 1846

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 11 du courant, accompagnant vos notes confidentielles au sujet de l'administration des biens des Jésuites.

Je dois faire observer à Votre Grandeur que l'administration de ces biens devra, ce me semble, rester entre les mains de l'exécutif; mais quant à la distribution des revenus qui en proviennent ou qui en proviendront par la suite, c'est là ce qui devra être la matière des délibérations du Conseil exécutif, aussitôt que les affaires de la session actuelle du Parlement seront terminées, et cela devra aussi être le sujet des négociations que l'exécutif se propose de faire, tant avec Votre Grandeur qu'avec Mgr l'archevêque de Québec, d'après ce qui a été exposé à MM. Hudon et Cazeau dans la conversation que M. Daly et moi avons dernièrement eu l'honneur d'avoir avec ces messieurs sur ce sujet.

Lorsque la conversation dont je parle plus haut a eu lieu, le plan de distribution des revenus des biens des Jésuites pour l'année courante avait déjà été adopté par l'exécutif, et



comme le temps de soumettre le budget devant le Parlement pressait, il a dû être tout à fait hors de question de revenir là-dessus pour cette année. J'ose me me flatter que Votre Grandeur trouvera que les allocations faites sont convenables. L'an prochain, les revenus seront plus considérables, à raison du placement des arrérages accumulés et de quelque augmentation dans les biens-fonds. Un plan ayant pour objet la concentration de l'administration de ces biens et la diminution des frais de gestion est maintenant sous considération, et il faut espérer qu'il en résultera quelque chose d'avantageux.

Veuillez croire, Monseigneur, que mes collègues et moi nous apporterons le tout avec autant de zèle et de prudence qu'il nous sera possible d'y en apporter. Qu'il me soit permis d'observer en passant que nos collègues protestants ont montré et continueront de montrer autant de libéralité que l'on peut en désirer de leur part.

Croyez-moi, Monseigneur, avec le plus profond respect, votre très humble et obéissant serviteur.

D.B. Papineau

←♦♦♦→

À L.-J. Papineau

18 mai 1846

Mon cher Papineau,

M. Daly me dit qu'il veut t'écrire quelques mots pour t'informer que la question de tes salaires arriérés a passé cet après-midi en comité général sans opposition. Il te le dira bien mieux que moi. Mais enfin, je dois être aussi content de voir mes efforts couronnés du succès, et permets-moi de t'en féliciter.

Ton frère affectionné.

D.B.P.

←♦♦♦→

Rév. Messire Desaulniers<sup>427</sup>, ptre  
Saint-Hyacinthe

Montréal, 18 mai 1846

Monsieur,

Avec infiniment de plaisir, je m'empresse de vous tirer d'inquiétude. Vous n'avez que la traduction française des estimés; mais dans l'original anglais les 1000 £ accordés à Saint-Hyacinthe sont bien et dûment écrits comme ils doivent l'être. Je dois aussi vous dire que j'avais déjà remarqué cette erreur, aussitôt que les documents ont été publiés, et je n'ai pas perdu un instant pour m'assurer que tout était correct.

Croyez-moi bien respectueusement, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

D.B. Papineau

←♦♦♦→

Madame D.-B. Papineau  
Petite-Nation

Montréal, 26 mai 1846

Ma chère Angelle,

J'ai reçu ta lettre du [ ] courant et je commence en Chambre à te répondre sans pourtant avoir ta lettre sous les yeux. Nous siégeons matin et soir. Le bill des écoles vient de passer à sa troisième lecture et j'ai ordre de le porter aux clerks après-midi.

Tu as, toi au moins, l'esprit de me dire si les écritures que je vous ai envoyées vous faisaient plaisir ou non. Quant au reste, on se contente de dire : C'est arrivé. On ne me parle pas des petits-enfants, sinon ils vont bien, et Godfroy marche. Quant à Joe, quant à Fanny, à Azélie, à Alexandre : rien. Vous vous plaignez de ne savoir que me dire dans vos lettres. Parlez-moi de ce que vous faites, de ce que vous dites, de vos amusements, de vos occupations, comme je vous parle, moi, de ce qui se passe ici.

27 mai. Émery me dit que son oncle et Lactance sont revenus des États-Unis, mais il ne les a pas vus, ni moi non plus. Pendant leur voyage, ils n'ont pas écrit un seul mot. Ainsi, je ne puis vous dire si Amédée est marié ou non, quoique la chose soit très probable.

On siège maintenant deux fois par jour, et tu jugeras par là que je ne puis avoir grand temps à moi. Depuis ce matin (il est maintenant 6½ h du soir), il s'agit de la distribution des revenus des biens des Jésuites, et je pense bien qu'il se passera encore une heure ou deux avant d'en venir à un vote. Il est inconcevable combien l'opposition met d'entraves à tout ce que l'on peut proposer pour l'avantage de la population. Si la chose est bonne, il faut s'y opposer parce que eux-mêmes ne l'ont pas proposée, et probablement qu'il vaudrait bien mieux sans doute faire souffrir toute la population, surtout du Bas-Canada, jusqu'à ce qu'enfin les coryphées du parti soient encore au pouvoir, s'ils peuvent y revenir, afin d'inonder la province de toutes sortes de biens; en un mot, de ramener l'âge d'or. Mais en même temps, quand on se demande où sont donc toutes les grandes et bonnes choses faites ou proposées par le ministère précédent, pendant qu'ils étaient tout-puissants, en faveur du Bas-Canada, on est obligé de convenir que l'on n'a même pas entendu exprimer par eux d'une manière publique rien que pût faire juger de leurs plans ou de leurs projets, bien loin d'avoir des mesures à montrer.

Je ne suis guère en train d'écrire, et comme ma lettre est commencée d'avant-hier, j'aime mieux vous l'envoyer telle qu'elle est, que de m'entêter à continuer en dépit de tout le dérangement d'idées que cause chez moi tout ce que j'entends et que je vois.

Ainsi donc, adieu. Je vous embrasse et à une autre fois.

D.B. Papineau



Madame D.-B. Papineau  
Petite-Nation

Montréal, 9 juin 1846

Ma chère Angelle,

Hier, la nuit, le bill des municipalités pour le Bas-Canada a enfin été passé en Chambre; la 3<sup>e</sup> et dernière lecture doit avoir lieu aujourd'hui. La prorogation doit avoir lieu à 3 h aujourd'hui. Si néanmoins le Conseil montre la moindre disposition à passer le bill des municipalités, la prorogation sera différée. On le saura dans une couple d'heures. Comme ma lettre ne pourra partir que demain, j'aurai le temps d'y ajouter.

Aujourd'hui, j'ai écrit au gouverneur pour avoir un congé de six semaines, pour aller me reposer dans ma famille. Si je l'obtiens, je monterai avec Papineau ou très peu de jours après. Je ne m'attends à avoir une réponse [qu']après-demain seulement. Si néanmoins il me fallait faire quelque voyage pour affaires publiques, il me faudrait pour partir ne pas attendre l'expiration de mon congé. On parlait de m'envoyer visiter les lacs Huron et Supérieur<sup>428</sup>. Je ne sais si on tiendra à ce projet.

J'ai reçu la lettre où tu demandes du lard, de la farine, du coton, etc. On tâchera d'y pourvoir. On est en séance depuis une demi-heure seulement. Samedi, il avait été convenu des deux côtés de la Chambre qu'on ne passerait pas d'autres mesures que le bill des municipalités, et qu'à part de cela on ne s'occuperait que des amendements à nos bills que le Conseil pourrait faire. On me dit que les clerks sont dans ce moment après collationner le bill des municipalités. Je l'attends à grande hâte. Si le Conseil ne veut rien faire, à lui la responsabilité.

Hier, il a fallu subir un débordement de bile de la part de M. La Fontaine et de M. Chauveau, qui n'ont pas voulu laisser échapper la dernière occasion d'entraver l'administration dans une mesure essentielle et de lui faire leurs reproches accoutumés. Mais dans tout cela, surtout chez Chauveau, le dépit du désappointement se laissait apercevoir, hideux par-dessus tous les arguments qui étaient en petit nombre, et par-dessus les personnalités qui foisonnaient.

Il passe midi. J'ai été porter au Conseil le bill des municipalités passé par la Chambre. Cinq minutes après, le Conseil en avait ajourné la considération à six mois. Ainsi, plus de doute maintenant quant à la prorogation qui aura lieu après-midi à 3 heures.

Vous allez donc recevoir des nouvelles avant bien d'autres. Pourtant les papiers publics auront le temps d'être imprimés assez tôt pour être envoyés par la malle<sup>429</sup>.

Comme il me faudra sortir après la prorogation, je vais terminer ma lettre ici pour le moment. Sans adieu.

Il est 2 h 40 minutes. Je suis rendu à la Chambre après avoir été dîner chez mon frère. Il part à 3 h pour L'Assomption, reviendra jeudi soir ou vendredi matin. J'ai trouvé là le curé et la maman Bruneau, puis Mme Malhiot, puis Mme Cherrier. J'ai dit à Papineau que s'il m'était possible je l'accompagnerais. On tâchera d'envoyer Casimir avec le bagage, si Émery peut s'en passer.

Vous verrez par les papiers que le bruit court que je dois laisser le ministère. À ceux qui me demandent ce qui en est, je réponds qu'il y a longtemps que je l'ai demandé pour la première fois, et que si ma demande est accordée, je m'en réjouirai. À cela on me répond : «Mais on peut

sortir quand on veut.» Non, dis-je, quand on est honnête homme, homme d'honneur, que l'on a consenti à agir avec des collègues, qu'il n'y a pas d'incompatibilité, ni contestation de principes, un individu qui a les sentiments de son devoir contracte par là même une obligation morale de ne pas se séparer de ses collègues sans leur consentement. Ils connaissent mes vœux et mes désirs à ce sujet, et ils y obtempéreront aussitôt que les circonstances pourront le permettre.

Néanmoins, j'ai dit à quelqu'un ces jours derniers : «Mes compatriotes ne veulent pas comprendre de quelle utilité je leur ai été, et [que] je puis encore être dans les circonstances actuelles; je ne vois pas que je sois obligé de sacrifier plus longtemps mes goûts, mes habitudes, ma santé, la présence de ceux que j'aime, pour reculer plus longtemps le sort vers lequel les précipitent et leur enfantillage et leur aveuglement. Aussi vais-je *sacrer mon camp* à la première occasion favorable.» C'était bien là parler en gros français, n'est-ce pas?

En venant ici, j'ai rencontré l'artillerie légère qui va tirer le salut d'usage lors de l'ouverture ou de la prorogation du Parlement.

Tu vois, par ce que je dis de Papineau, qu'il m'est impossible de dire quand il pourra partir, et par conséquent se rendre à la Petite-Nation. Je vous écrirai toujours quand le bagage sera pour partir. Peut-être pourrez-vous avoir un des bacs traversiers pour débarquer le bagage.

Je viens de voir M. Daly qui me dit avoir mis ma lettre entre les mains du gouverneur et qu'il pense que j'aurai une réponse favorable. Dieu le veuille<sup>430</sup>.



*Ministère Draper-Papineau*

L'honorable L.-J. Papineau  
Petite-Nation

Petite-Nation, 26 juin 1846

Mon cher Papineau,

On voit bien que le besoin et la nécessité de satisfaire les gens et de pourvoir aux commodités de ceux qui t'entourent, est plus fort et de beaucoup que la paresse à écrire. Comment! deux lettres de toi à la fois! Mais c'est à n'en pas croire même mes sens! Puis Major me dit que, avant six heures, tu étais debout! C'est bien, continue comme tu as commencé.

Major et Papineau me disaient que tu es décidé à ne pas faire monter ta barouche. J'ai conclu que la jument du premier te suffirait pour l'endroit; qu'étant le premier à te faire une offre raisonnable en cherchant à s'acquitter avec toi, il fallait lui donner la préférence. Sa jument pourra aller aussi vite qu'il convient à l'endroit, surtout si tu la soignes. On va voir à te procurer foin et avoine. Major te mène le *waggon* qui est propre et bien léger; aie soin qu'il ne sorte pas à la pluie. On t'envoie aussi une poche d'avoine, et si tu ne peux avoir quelques bottes de foin avant qu'on en envoie, tu peux laisser la jument à l'herbe : en lui faisant donner une portion d'avoine soir et matin, elle n'en sera que mieux. Quand tu seras pourvu de foin, il te sera plus commode de l'avoir sous la main à l'écurie que de faire courir après dans le champ, quand tu voudras t'en servir.

Je donnerai au courrier les instructions que tu dis pour ta boîte à lettre. Major me dit qu'il a rencontré ce matin Eustache Thomas, qui te portait les articles dont je te parlais hier, ainsi de ce côté-là tout est bien.

Je te disais hier que j'avais la fièvre et mal à la tête; aujourd'hui, je suis mieux. Le reste de la famille est bien portant. Ne sois pas surpris si par hasard je descendais demain soir, mais ce n'est pas sûr. Il y a assemblée des marguilliers dimanche, tu as droit d'y assister comme seigneur, moi comme ancien marguillier. Et j'ai envie de faire décider par la fabrique que la paroisse soit appelée à l'élection du prochain marguillier, puisque telle est la loi, ainsi qu'il a été décidé par les Cours du banc de la reine, tant à Québec qu'à Montréal. Si j'arrive dimanche assez à bonne heure, j'en parlerai au curé afin qu'il ne soit pas surpris. C'est pour cela que j'ignore encore si je descendrai samedi ou dimanche<sup>431</sup>.

D.B. Papineau



Madame D.-B. Papineau  
Petite-Nation

Montréal, 23 juillet 1846

Ma chère Angelle,

Je me suis heureusement rendu en ville mardi soir [21 juillet] vers dix heures, ayant laissé M. St-Julien, Édouard, Louise et toute la famille en bonne santé.

Auguste n'est pas encore arrivé. On pense qu'hier il a été en bande faire un parti à la montagne de Belœil. Il sera là probablement aujourd'hui. Et aujourd'hui aussi, jour de congé, je vais après déjeuner aller voir Aurélie et sa maîtresse, et si je suis informé qu'il n'y a pas d'examen, ou qu'elle n'aura pas de rôle à y jouer, alors je verrai si on ne pourra pas la faire monter avec les autres, dont je n'ai pas encore entendu parler.

Hier, je me suis levé de bon matin, à cinq heures, pour mettre ordre à plusieurs choses, puis je ne suis sorti des bureaux qu'un peu avant six heures; mon dîner pris, je me suis reposé au lieu d'aller chez Rosalie m'informer de leur voyage. J'irai ce soir.

Casimir a envoyé 15 quarts de *fleur* qui n'ont pu partir que lundi par le propeller *Erickson*, je pense. Elle coûte 25/. On ne peut l'avoir à 21/6 qu'en en prenant 500 ou 600 quarts. Transport au canal : 6d du quart; fret 1/6 du quart; aller les chercher chez Vickers, je ne sais combien. Papineau pourra, avec ces données, régler le prix auquel il conviendra de vendre la *fleur*. Mais le mieux est de suivre autant que possible les prix de l'endroit.

Je pense que les commissions dont vous m'avez chargé seront faites et que vous recevrez vos petits effets par Auguste.

Entre nous soit dit, il dépend de deux Canadiens marquants d'entrer au Conseil et alors je sortirais pour être remplacé par un Haut-Canadien. Quand? Je ne le saurai que la semaine prochaine. Je ne puis en dire plus long sur ce sujet, sinon que je veux faire mon possible pour que trois Canadiens français entrent au Conseil au lieu de deux.

J'ai vu M. D.-B. Viger et sa dame. Le premier est bien portant, à son ordinaire; madame Viger se plaint de n'être pas bien et de souffrir de la chaleur. Elle va aller faire un tour à l'île Bizard la semaine prochaine. Je n'ai pas encore vu Cherrier.

Comme il me faudra encore écrire demain ou après-demain, je vais finir ici ma lettre en vous faisant à tous mes amitiés et celles d'Émery et de Casimir. Adieu, adieu jusqu'à la prochaine écriture.

Ton ami affectionné.

D.B. Papineau

Si M. Mackay est venu en ville, nos enfants ne l'ont pas encore vu.



JBN Papineau, écuyer  
Petite-Nation

Montréal, 28 juillet 1846

Mon cher Papineau,

Je viens de recevoir ta lettre à Casimir. Tu as dû voir ton frère et ta sœur hier, à moins que ta maman étant en bas ne les ait escamotés en chemin.

J'aurais désiré que tu nous eusses donné quelques nouvelles de Madsem. J'en suis à conjecturer par ton silence que tout est à l'ordinaire. Néanmoins, comme les enfants étaient encore indisposés, quand je suis parti, quelques mots m'auraient fait plaisir. Aurélie et Auguste nous auront donné plus de nouvelles que je ne le puis faire.

La loi pour les élections municipales contestées n'a été passée que pour la corporation de Montréal, et pour un an seulement. Ainsi, si les deux nouveaux conseillers veulent agir avec vous, vous marcherez; sinon, non, à moins que le Conseil d'en haut ne veuille faire ce que celui d'en bas ne veut pas faire, se retirer. J'avoue que s'il y avait dans celui d'en bas un bon secrétaire et au moins un homme capable de leur donner les avis et conseils nécessaires, et capable de rédiger les règlements pour chemins, ponts, etc., ce serait le seul moyen de travailler au bien de l'endroit.

Les marchés sont abondamment fournis de légumes de toute espèce, surtout de choux-fleurs et pommés, concombres, patates, même quelques melons, des pommes des États, des melons d'eau, *idem*; raves et oignons de tout âge. Si bien que des vingtaines de charges de tous ces objets sont journellement embarquées pour Québec.

Quant à la politique, les journaux vous en disent tous les jours plus que l'on n'en sait; je dirais même plus qu'ils n'en savent eux-mêmes, pour le sûr. Mais enfin, il faut bien que les feuilles s'emplissent n'importe de quoi.

Je m'attends que ta maman, de retour à la maison, me parlera de l'arrivée de nos voyageurs et des impressions diverses des arrivants et des recevants, autant qu'elle aura pu les démêler. Auguste pourrait aussi dire quelque chose sur les incidents de la montée.

29 juillet. Mme Laframboise est morte lundi à 11 h du matin; elle est enterrée aujourd'hui<sup>432</sup>. Émery et moi allons au service. Morison est arrivé ici lundi soir, il part aujourd'hui. Rosalie n'était pas très bien; elle avait mal aux dents et était encore fatiguée.

Lundi, il est probable que j'irai aux Trois-Rivières pour en revenir mardi soir ou mercredi.  
C'est pour la vente des forges.

Adieu. On vous embrasse tous, tous, tous.

Ton père affectionné.

D.B. Papineau



L'honorable Dominick Daly  
Secrétaire provincial

Crown Land Department  
Montreal 6<sup>th</sup> August 1846

Honorable Monsieur,

En réponse à la vôtre du 31 juillet dernier, contenant la réclamation de l'honorable M. Morin au nom de Mme Rivard Turcotte au sujet du fief Saint-Étienne, j'ai à vous observer comme chef de ce département que tout ce qui regarde le domaine de la Couronne par rapport aux seigneuries du Bas-Canada, a toujours jusqu'à présent été tenu séparé de ce département et est uniquement sous le contrôle du greffier du papier terrier.

Il serait à désirer que les différentes branches du domaine fussent enfin réunies sous un seul département. Le département des Terres de la Couronne n'a dû être chargé de la vente des terres des fiefs Saint-Maurice et Saint-Étienne que parce que à l'expiration du bail des Forges de Saint-Maurice et du territoire y annexé le gouvernement a dû considérer ces terrains comme terres vacantes de la Couronne. Je ne dois pas douter que si les réclamations de Mme Turcotte sont bien fondées, ce qu'elle devra prouver d'une manière satisfaisante, le gouvernement sera disposé à y faire droit, d'autant plus qu'au lieu de demander d'être réintégrée dans la possession du fief Saint-Étienne, ainsi qu'elle le demandait originairement, elle se contente maintenant de demander une compensation.

Peut-être aurai-je d'autres observations à faire lorsque les preuves au soutien des réclamations et des allégués de cette dame auront été fournies.

J'ai l'honneur d'être, honorable Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

D.B. Papineau



Madame A.-L. C.-Papineau  
Petite-Nation  
*politesse de Mr Jhn Newman*

Montréal, 7 août 1846

Ma chère Angelle,

Voilà Newman qui remonte : j'en profite pour vous écrire. Je voudrais le faire bien au long. Mais vraiment je suis si occupé de toutes sortes d'affaires que je crains bien d'oublier plus de la moitié de ce que je voudrais vous dire. Mais commençons toujours.

J'ai acheté une commode pour Aurélie; elle partira quand le canal s'ouvrira. J'ai acheté un jeu de tables en cerisier, bien propres, composé d'une table carrée à deux pliants et de deux demi-lunes avec chacune un pliant. Quand elles sont toutes dressées, elles peuvent contenir 18 couverts. Si on n'en a pas besoin à la Petite-Nation, je les céderai à Morison qui a besoin de meubles pour sa grande maison neuve. Ainsi, répondez-moi là-dessus.

Newman emportera de la farine d'avoine. J'envoie un morceau de fromage américain pesant 3½ lb quand je l'ai acheté. Je l'ai un peu écorné. C'est tout ce qu'il y avait dans ce magasin-là. Puis, douze heures après, j'ai été dans un autre : il en restait justement une meule de vieux et je l'ai prise; je vous l'envoie telle qu'elle est. Je donne ma valise de voyage à Newman pour emporter ces effets-là, et ce soir, à 9 heures, quand Émery sera arrivé, je mettrai pour achever de l'emplir ce qu'il aura de vieilles hardes, vieilles bottes, vieux souliers, vieux guenillons, vieux et vieilles toutes sortes de choses qui nous encombrant ici, et qui pourraient encore être de quelque utilité à quelques indigents de là-haut. J'enverrai aussi quelques collets en soie noire que vous pourrez raccommodez pour mon usage, lorsque j'aurai été vous rejoindre. Ce sera probablement avant l'hiver, suivant ce que je pense être les apparences.

Casimir pense partir mercredi prochain pour ses vacances. Je ne veux pas garder le fromage pour l'envoyer par lui, 1° parce que vous en mangerez plus tôt, 2° parce que [je] n'ai pas de place convenable pour le mettre à l'abri de la chaleur, qui est ici si intense qu'elle le fait fondre. Renvoyez-moi ma cassette par Auguste s'il n'y a pas d'occasion plus tôt, et dites-moi ce que vous pensez au sujet de mes tables, qui ne me coûtent que 8½ piastres; si vous pouvez vendre vos deux grandes six piastres pièce, et vous pourriez demander à mon frère s'il les veut, on garderait celles-ci.

Pourquoi Papineau ne m'a-t-il pas fait écrire par Auguste? Pourquoi Auguste, qui sait écrire longuement, quand il n'a rien à dire, ne se sert-il pas de son talent pour nous dire quelque chose, quand il en a tant sous les yeux qui m'intéresserait? Avez-vous commencé la récolte des grains? Comment sont-ils? Le bled est-il mangé? Est-il rouillé? Que disent les patates? Les foins avancent-ils?

Quant à moi, je suis toujours à la chaîne, et dans l'incertitude. S'il faut rester encore quelque temps, j'aimerais à le savoir pour travailler à quelque chose de durable, que je ne puis entreprendre sans quelque espérance d'amener mon ouvrage à fin. Et d'un autre côté, j'aimerais mieux reprendre mon ancien genre de vie. Je me suis volontairement mis à la disposition d'autrui, il me faut donc de nécessité attendre sur mon sort la décision d'autrui.

Il est 9 heures, Émery n'est pas revenu; mais Newman est ici et je finis ma lettre pour la lui remettre. Ainsi donc, adieu, je vous embrasse bien tous et toutes, surtout la pauvre Madsem dont j'attends toujours les meilleures nouvelles. Mille amitiés chez Papineau, à qui tu pourras bien dire qu'il y a ici à vendre une voiture à six places, à quatre roues, de seconde main, non couverte, à quatre ressorts d'acier, garnie d'oreillers et bourrures de drap bleu, pouvant servir avec un ou deux chevaux. Prix : 25 £, faite par Gravelle il y a deux ans et qui, dit-on, a coûté 60 £. S'il la veut, qu'il m'écrive et que Papineau mon fils m'envoie l'argent qui appartient à son oncle, s'il ne l'a pas remis à Amédée ou à d'autres.



Adieu tout de bon. J'écrirai encore par Casimir.  
Ton ami affectionné.

D.B. Papineau



JBN Papineau, écuyer  
Petite-Nation

Montréal, 18 août 1846

Mon cher Papineau,

Je reçois ta lettre d'hier et le double du contrat de vente à Leman. Il faut qu'Honorine me donne une procuration pour m'autoriser à remettre à ton oncle Toussaint la terre acquise par son mari, pour par là être quitte et déchargé de la rente viagère créée par cette vente en faveur de ton oncle Toussaint puis, au moyen de cette procuration, je viendrai à bout du reste; pour la faire, je te l'envoie, cet acte, pour que la date, etc., en soit mentionnée dans la procuration, et tu me renverras le tout.

Tu n'as pas pensé à m'envoyer la dimension du tuyau à faire faire en fonte pour la cuisine. Souviens-toi qu'il y faudra plusieurs champlures à différentes hauteurs, pour pouvoir conduire l'eau dans le réservoir de la cheminée, afin de toujours avoir de l'eau bouillante; et que par conséquent, pour jouir de cet avantage, le tuyau montant devra être le plus près possible de la cheminée.

Commencez par mettre en bouteilles le vin de Madère et de Xérès qui est dans les deux barils. Je crains qu'il ne contracte le goût du bois.

Ton oncle Toussaint est arrivé hier soir après 10 heures et a pu avoir un lit dans notre pension. Ce matin, il est parti pour faire ses affaires après déjeuner. S'il peut finir, il s'embarquera à 4 h dans le *steamboat* pour chez lui. Je n'ai vu Lactance ni son père, ni Dessaulles. Je ne sais par conséquent quand ils reviendront.

Tu verras dans *La Minerve* d'hier une longue histoire sur le ministère. Le fait est que des offres d'y entrer ont été faites à M. Caron et à M. Morin, mais aucune réponse n'a été reçue. Quelques-uns du parti disent qu'ils ne veulent rien faire tant que le parti libéral du Haut-Canada ne sera pas dans l'ascendance en Parlement; que M. Caron aurait volontiers entré, mais que M. Morin ne trouve pas les chances de réussite suffisantes. Mille rumeurs comme de coutume circulent. Ils disent même qu'aussitôt la prorogation du Parlement anglais, lord Cathcart devant être rappelé, ce sera alors le temps pour eux de se montrer. Je ne t'en dis pas plus long, car je n'en sais pas davantage.

19 [août]. Au lieu de te renvoyer le contrat dont il est parlé plus haut, Émery préparera une procuration, et je vous l'enverrai.

Je reprends la question du ministère parce que *La Revue* dit que l'on ne s'y est pas pris constitutionnellement, etc. Le fait est qu'il ne s'agit pas de former un nouveau ministère, mais de remplir les vacances maintenant existantes. Or que peut faire l'administration constitutionnellement, sinon d'offrir les places vacantes à [des] gens que l'on croit capables d'en remplir les devoirs?

Tu me dis que tu ne sais pourquoi le courrier vient toujours avant que tu puisses finir les lettres que tu m'écris. Il ne faut pas pourtant être grand sorcier pour le deviner ou l'expliquer. C'est que tu t'y prends trop tard. Voilà tout. Le remède est souvent aisé, s'il ne l'est pas toujours, et il est à votre disposition.

20 [août]. Il ne me reste rien à dire jusqu'à ma prochaine, qui ne tardera pas. Ainsi, je vous embrasse tous. Adieu, adieu, et bonne santé à tous, et bon succès.

Ton père affectionné.

D.B. Papineau



Madame D.-B. Papineau  
Petite-Nation

Montréal, 22 août 1846

Ma chère Angelle,

Comme j'envoie avec cette lettre une procuration que M. Mackay recevra et qu'Honorine signera, j'en profite pour t'écrire quelques mots. Comme il n'y a pas longtemps que j'ai écrit à Papineau, je n'aurai pas grand-chose à dire. Il ne se passe rien en ce moment, non plus qu'il vaille la peine d'être écrit. Je vis au jour le jour.

M. Draper n'est pas encore revenu des États-Unis où il est allé se délasser quelques jours avec sa famille qu'il y a emmenée. On l'attend à tout moment. Je parle de lui, car vous aurez vu que les papiers en parlent et que tout naturellement vous voulez savoir ce qui en est. Il est vrai qu'il a écrit simultanément à MM. Caron et Morin, leur offrant deux places sur trois que par quelques arrangements intérieurs on pouvait mettre à leur disposition, au moyen de deux vacances et d'un changement de situation dans un des membres actuels du cabinet, selon que cela pourrait convenir et aux uns et à l'autre. Mais M. Morin était allé à ses terres le jour même où la lettre lui était écrite; M. Caron le savait et ne pouvait rien faire sans le voir, partant sans savoir qu'il fût nommé à Montréal. Puis, arrivant à Montréal, M. Morin a été se promener à Saint-Hyacinthe, et ce n'est qu'après son retour que M. Caron a pu monter et le voir. De sorte que vous voyez que ceux qui reprochent à M. Draper de voyager en entamant une négociation, ne vous disent pas, quoiqu'ils le sussent, que M. Morin en faisait autant de son côté. Voilà de la partie de parti et rien de plus.

Je suppose que Casimir vous aura dit que j'ai acheté une commode pour Aurélie, et qu'il a oublié de vous porter la cafetière à patente que j'avais achetée au même encan. Je tiens à garder mes tables : vous pourrez vendre une de vos deux au curé, ou toutes les deux s'il les veut, ou à tout autre, et au prix que je vous ai écrit de les vendre. Je pense que vous ne pouvez manquer de trouver quelqu'un qui en voudra. Joubert peut-être en prendrait une.

Où en serais-je si j'avais accepté l'invitation de Madsem de rester jusqu'à ses couches? Il aurait fallu la tromper comme elle nous trompe tous. Je l'embrasse pour l'encourager à bien faire.

Mes saluts à Mme Gagnon et à ses petits enfants. Honorine et les siens, Madsem et le sien, Papineau, Casimir, Auguste, Aurélie, Adeline : tous ces gens-là, on pense souvent à eux, quoiqu'on n'aye pas souvent occasion d'en parler comme on voudrait.

Émery part après-midi pour aller avec M. Rochon, son ami, pour aller faire un tour à Saint-Hyacinthe. Il faut qu'ils soient tous deux de retour lundi matin à dix heures. Ainsi, tu vois qu'ils seront plus longtemps sur le chemin que dans la maison. En attendant son retour, il se joint à moi d'abord pour présenter ses respects à sa mère et à ses tantes, cela il le fait seul; et avec moi, il salue, embrasse tous ceux que nous aimons et chérissons là-haut; et nous leur faisons toutes sortes d'amitiés plus ou moins tendres, plus ou moins affectueuses, suivant que les gens peuvent mériter : c'est à eux de s'examiner et de voir ce dont ils se croient dignes.

Inclus est une lettre d'Émery à sa tante Dessaulles. Elle pourra être portée demain à l'église.

Mme Dessaulles veut qu'on t'écrive de descendre : on parlera de cela dans ma prochaine lettre.

Adieu. Ton ami affectionné.

D.B. Papineau



JBN Papineau, écuyer  
Petite-Nation

Montréal, 24 août 1846

Mon cher Papineau,

Je remercie ta maman de m'avoir écrit comme elle l'a fait, que Madsem avait enfin augmenté ta famille et, ce qu'il y a de mieux, c'est qu'elle et son fils paraissent bien<sup>433</sup>. Je les engage tous deux à aller de mieux en mieux. En lisant la lettre, comme j'étais au bureau, j'ai écrit un mot à Émery, que je ne pouvais voir avant son départ pour Saint-Hyacinthe, lui communiquant la grande nouvelle et le priant d'en informer les deux familles de Maska, ce qu'il a fait. Il est revenu aujourd'hui à 4 h précises.

Aujourd'hui, j'ai été à un encan où j'ai acheté du vin sucré pour vous autres, deux douzaines, puis quatre boîtes de tabac en torquettes carrées, qui ne coûte que 6 sols la livre, et deux demi-caisses de thé Twankey<sup>434</sup>, qui coûtent 2/. Ainsi, vous pourrez et fumer et prendre du thé tout à votre aise. Vous pourrez, quand ce sera rendu, vendre le tabac et le thé au prix courant de l'endroit : le profit en sera pour nous. Ne vous défaites pas trop vite du thé qui vous reste de l'an dernier : vous le comparerez avec le nouveau, et garderez le meilleur.

J'ai été voir samedi une machine à patente à faire la brique, c'est-à-dire à la mouler. Tu sais que la terre est pétrie dans un moulin que l'on fait tourner par un cheval. La machine que j'ai été visiter s'adapte au-dessus du moulin à gâcher et moule six briques à la fois, aussi vite que l'on peut remplacer le moule plein, qui se trouve poussé pour le moule vide. Un homme travaille la machine et peut fournir à trois ou quatre autres pour emporter la brique moulée et l'étendre par terre. Elle est ingénieuse et simple. Mais on demande 50 £, tant pour la machine que pour le droit de patente. Néanmoins, le propriétaire me dit que pour ce prix il fournira aussi et avec la machine à gâcher. Il a trois de ces machines en fonctionnement et a un très grand établissement. Que penserais-tu d'établir une brique[te]rie à la maison?

25 [août]. Je n'ai pas le temps d'en dire plus long. Embrasse bien Madsem pour moi : qu'elle soit bien raisonnable et bien sage. J'embrasse également les autres et leur fais, ainsi qu'Émery, à tous les meilleures amitiés.

Ton père affectionné.

D.B. Papineau



Madame D.-B. Papineau  
Petite-Nation

Montréal, 30 août 1846

Ma chère Angelle,

Le bruit du rappel de lord Cathcart se répand de plus en plus. Si c'est le cas, il est tout probable qu'il y aura un rebrassement d'affaires. Je ne crois pas probable que je reste à la place où je suis. Si le Parlement est dissous, ce sera fini pour moi de la vie publique et politique. J'en suis assez dégoûté sous tous les rapports pour n'en vouloir plus tâter. Mais que j'en suis revenu de la foi que j'avais aux protestations de patriotisme, d'amour du bien public, de respect pour les lois et la constitution, de désintéressement, de tous ceux qui veulent être à la tête des affaires! Je ne sais en faveur de qui faire des exceptions s'il y en a [à] faire! Mais inutile de parler de cela. On me répond : Ainsi sont faits les hommes.

Madame Dessaulles veut que tu descendes à la fin du mois de septembre avec Julie. Mme Laframboise le veut aussi; et moi, je dis que je n'y vois pas grand inconvénient. Si je remonte, eh bien tu remonteras avec moi. Je me flatte que Madsem sera alors tout à fait bien. Ainsi, écris-moi ce qu'il te faudra, s'il te manque quelque chose : on tâchera d'y pourvoir.

Il est tout probable que c'est la grossesse de Mme Laframboise qui l'a empêchée d'aller vous voir. Elle avance sensiblement, mais jusqu'où ira-t-elle? Je ne le lui ai pas demandé.

Le pauvre Louis Dessaulles, avec toutes ses spéculations et ses entreprises, s'est enfin plongé dans un tel embarras que les créanciers n'ayant plus aucune confiance en lui et en sa gestion, ont pris des exécutions et contre lui et contre la seigneurie; aussi contre Mme Dessaulles. Dès l'an dernier, j'étais venu à leur secours, mais ce n'a pas été suffisant. D'après le conseil de ses amis, il a enfin consenti à laisser là la gestion, et ils ont consenti à la mettre entre les mains de M. Laframboise fils<sup>435</sup>. Mme Dessaulles aura droit de recevoir cent cinquante louis par an, cinquante pour Casimir, et Louis Dessaulles cent cinquante louis. Tout le reste des revenus devra aller à payer les créanciers, dont les intérêts se montent à environ douze cents par an. Les revenus, à environ 2000 louis. On pense que les créanciers, voyant un changement d'administration, seront plus patients. Tous seront tranquilles s'ils touchent leurs intérêts régulièrement. Ainsi, 1200 £ d'intérêts, 350 louis pour la famille, Laframboise se contentant en attendant de ses revenus particuliers, ce fera 1550 louis. Il resterait par conséquent environ 450 £ qui pourraient servir annuellement à l'amortissement du capital. Si avec cela Louis voulait reprendre sa cléricature, il est encore assez jeune pour espérer de se revoir indépendant. Je me propose bien de faire tout en mon possible pour l'y engager.

31 [août]. Il me faut finir ma lettre pour l'envoyer à la poste. Ainsi, adieu. Madsem est chargée de mes amitiés pour la maison; je te charge de celles qu'il faut faire chez Papineau. Je ne les oublie pas et je les embrasse tous bien cordialement.

Ton ami affectionné.

D.B. Papineau



JBN Papineau, écuyer  
Petite-Nation

Montréal, 1<sup>er</sup> septembre 1846

Mon cher Papineau,

Hier, j'ai mis une double lettre à la poste, adressée à ta maman, dans laquelle il y en a une pour Madsem. Hier aussi, j'ai reçu la tienne du 28 courant. Elle me dit une partie de ce que je voulais savoir et de ce que je demandais dans mes lettres d'hier, qui vous auront mis au fait de tout ce que je sais.

Quant aux limites des compagnies, tu pourras dire à M. Alanson de laisser le chemin Papineau à M. Dole; lui, M. Alanson Cooke, devra faire faire les rôles des côtes du moulin, Saint-Joseph, Saint-Louis, Saint-André et Sainte-Julie, le capitaine Baldwin prenant Saint-Amédée, Saint-Victor et les Cascades. Comme de raison, Saint-Amédée ira pour le présent jusqu'à l'embouchure de la branche Est de la Petite-Nation.

Il ne s'agit pour le moment que de connaître le nombre, les noms et âges des miliciens. On fera ensuite les divisions et les promotions que les circonstances pourront exiger. Explique cela aux capitaines Alanson Cooke et Baldwin, ainsi qu'aux autres. Mais je les prie de faire diligence. Je tâcherai de faire envoyer encore deux copies anglaises de l'Acte des milices. Je vois que j'ai oublié la côte Saint-Denis; elle est aussi à M. Alanson Cooke.

J'attends ce que tu auras à me dire des briquetiers. La machine à mouler dont je t'ai parlé peut en mouler 20 000 par jour, s'il y a assez de monde pour la servir. Mais l'acquisition des machines sera embarrassante pour plusieurs raisons : 1° il faut achever de payer les parts prises à la banque; 2° il faut payer les parts prises dans le chemin de fer, et enfin 3° je pense que je ne serai pas bien longtemps à même de faire des épargnes. Tout ce qui me reviendra de mes appointements de septembre sera à peine suffisant pour payer des comptes courants que j'ai depuis le printemps. Je ne me fie pas du tout sur le mois d'octobre. Tout ceci soit dit entre nous.

Mais pour en revenir aux briques, le principal, c'est quelqu'un qui sache faire le fourneau et le cuire, le pétrissage et le moulage, qui sont ce qu'il y a de plus long et de plus coûteux, vu que les gens qui font cette partie du métier avaient coutume de se faire payer plus cher que les autres, sont à présent ce qui est le plus aisé. Le manque de fonds sera donc ma réponse à l'achat de Harnois, au moins pour le présent. Une tarière de 5 ou 6 pouces est plus grosse que tu penses. 3 ou 3½ seront suffisants, et je ne sais si j'en trouverais; d'un pouce ce sera aisé de le faire. Il est bien sûr que si vous manquez de bouteilles, il faut faire servir les dames-jeannes. Quelques bouchons que vous leur mettiez, ayez seulement la précaution de les gommer. Si on trouve de gros bouchons, vous remplacerez les mauvais que vous aurez mis.

J'ai été deux fois à l'encan seulement pour quelques objets particuliers que je voulais avoir et que je n'ai pas eus. Je n'y retournerai pas parce que 1° on perd beaucoup de temps que je ne puis souvent y mettre; 2° on est toujours tenté (et on succombe à la tentation) d'acheter des choses qui, quoique à bas prix, ne sont pas indispensables. Les moyens se trouvent absorbés et on ne peut plus, après cela, faire ce que l'on voudrait.

Que Madsem se frotte le bec, car à coup sûr le vin sucré ne sera pas tout pour elle seule.

Dans la prochaine, si j'ai le temps, j'en dirai plus long. Pour aujourd'hui, portez-vous bien et adieu.

Ton père affectionné.

D.B. Papineau

Point de nouvelles de Lactance. Amédée en attend cette semaine, peut-être seront-elles adressées directement au père.

Vendredi 4 [septembre]. Ma lettre a toujours resté dans ma poche et sans penser à l'envoyer, toujours détourné par toutes sortes de gens et toutes sortes d'affaires. Ton oncle Toussaint est sorti de retraite ce matin. Je l'ai rencontré à l'étude d'Émery où nous avons signé le contrat de remise de la terre et de l'île<sup>436</sup>. Chesser a écrit qu'il ne pouvait venir maintenant, sa femme étant tombée, écrit-il, gravement malade. Envoie donc à Émery copie du bail fait de l'île à Jh Landreville et demande-lui s'il peut et veut remplir les conditions; s'il ne le peut, on pourra ou la vendre ou la louer. Il se présente quelqu'un qui en parle.

On attend la malle d'Angleterre du 19 août avec impatience pour savoir si vraiment il y aura changement de gouverneur et quel sera son successeur. En attendant, il paraît qu'il y a de l'intrigue dans le Haut et dans le Bas-Canada. Plusieurs partis essayent de se former 1° pour renverser le ministère actuel, pourquoi presque toutes les oppositions se réunissent et n'auront pas de peine à s'entendre, et 2° mais, ce qui est plus difficile, pour en former un nouveau. Le parti tory du Haut-Canada paraît se diviser en deux : un a déjà essayé de s'allier avec l'opposition du Bas-Canada sans y réussir. Le second veut essayer quelque chose de plus, quelque chose de moins. Quelque chose de plus, parce qu'ils veulent, comme je le dis plus haut, commencer tous ensemble à renverser le ministère Draper; puis quelque chose de moins, parce qu'ils veulent tout uniment se substituer à ceux du Haut-Canada qu'ils pourront réussir à supplanter, et laisser M. La Fontaine choisir un collègue d'en bas, pourvu qu'il les prenne, eux, cette seconde division du parti tory, sous ses ailes. On dit que Sherwood est à la tête de cette division-là. Il est tout probable que ses plans ne seront pas tous adoptés. Quelqu'un me disait penser que M. La Fontaine donnera tout secours pour renverser le ministère actuel; mais qu'il ne s'alliera à nul autre parti qu'aux libéraux du Haut-Canada.

Vous aurez gagné le babillage ci-haut par mon oubli d'avoir mis ma lettre à la poste.

Tout cela fait voir qu'il pourrait bien se faire que je verrais prochainement l'accomplissement de ce que j'ai dit dans le cours de ma lettre : que la source de mes revenus va bientôt tarir.

*Il vaut mieux moins d'argent, vivre, vivre, etc.*

*Il vaut mieux moins d'argent, vivre plus content<sup>437</sup>!*



Madame D.-B. Papineau  
Petite-Nation

Montréal, 15 septembre 1846

Ma chère Angelle,

J'ai reçu hier ta lettre du 12. Tu es bien toujours la même avec toutes tes craintes. Je t'ai écrit de descendre. Eh bien! descends et laisse le reste à la Providence qui a certainement toujours eu plus de soin de toi que tu ne le mérites.

Morison, sa femme et sa fille ont été, la semaine dernière, à Québec; ils y sont restés une journée seulement, puis sont venus à Montréal. Morison est parti seul vendredi dernier et Rosalie, Nancy et Auguste partent ce soir avec le *steamer* qui les débarquera à Verchères, où leur voiture doit les attendre pour les mener coucher à Saint-Marc et, le lendemain, à Maska pour la rentrée des classes. Quand tu seras avec ta fille, elle te contera tous les incidents de ses voyages, s'il y en a eu.

Tu sais ou tu ne sais pas, mais tel est le cas : que Laframboise et sa femme vont demeurer à Maska, ils se mettent pour six mois ou plus en pension chez Morison. Je t'ai déjà dit, je pense, que Laframboise était chargé de l'agence de toute la famille et que Dessaulles y a renoncé.

Ma dernière lettre te marquait que je partais pour aller aux funérailles de M. Debartzch. Il m'a fallu remplacer un des porteurs des coins du drap. Je suis revenu, le jour de l'enterrement<sup>438</sup>, coucher à Longueuil, et, à sept heures le lendemain, j'étais rendu en ville.

J'ai acheté aujourd'hui pour M. le curé 10 gallons de vin de Marsala : il sera mis dans un baril et envoyé lorsque le canal s'ouvrira. Quand j'en aurai le compte, je l'enverrai.

Je souhaite bonheur, prospérité, accord et bon ménage à Henry et sa future, mais pourvu que mariage s'ensuive<sup>439</sup>.

Quel changement l'arrivée d'un nouveau gouverneur fera dans nos affaires : le temps seul pourra le dire. Il est bien certain que tant que d'un côté ou d'un autre on voudra avoir des idées exclusives, aucun gouverneur ne pourra réussir. Il devra nécessairement déplaire à un parti, et alors, comme tu le dis, ceux qui chantent aujourd'hui sur un ton, chanteront sur un autre. Tel a toujours été le cas, et je crains bien que ce ne le soit encore pour longtemps.

Si j'avais été là-haut, j'aurais bien su rendre Madsem un peu plus raisonnable, quoique bien malgré elle, et alors elle n'eût pas été malade. Il n'en faut pas être surpris néanmoins, elle est ce que sont toutes les femmes, une fois mariées : incorrigibles. Aussi, si je [dis] que je l'aurais rendue un peu plus raisonnable, c'est que je me sais loin et que je puis médire d'elle tout à mon aise, sans en trop craindre les conséquences. Malgré toutes ses imperfections, embrasse-la néanmoins pour moi, mais non pas exclusivement. Honorine et ses enfants, Aurélie et son neveu Godfroy, Adeline devront bien aussi avoir une part. Quant à Papineau, je charge de l'embrasser celle à qui il voudra s'adresser et qui voudra bien me rendre ce service. Je le rendrai à celle qui aura eu cette bonté d'âme, si elle me convient pourtant. N'oublie pas non plus Mme Gagnon et ses deux enfants.

Papineau devine juste en pensant que Nelson parle indirectement contre son oncle, et ce n'est pas, j'imagine, sans l'aveu des gros bonnets du parti. Pourtant il y en a bien qui ne

comprennent rien à leur politique et qui disent tout haut qu'ils craignent fort que leurs chefs n'y comprennent pas davantage. Au bout le bout. Mais que sera ce bout?

Je serai peut-être dans le cas d'aller faire un tour à Québec prochainement et d'aller visiter la seigneurie de Lauzon. Mes idées par rapport aux propriétés du gouvernement, dont la gestion rapporte peu et sert plutôt à engraisser quelques individus qu'à augmenter les revenus de la province, commencent à prédominer, et peu à peu on finira par tout vendre. Dernièrement, j'ai prouvé, chiffres étalés, à plusieurs de mes collègues que par remises d'arrérages de rentes de lods et ventes, le gouvernement avait depuis 20 ans perdu plus de 30 000 £, et que toujours des ministres, pour se faire un peu de popularité, des représentants pour en acquérir, forçaient toujours le gouvernement à faire la même chose. On ne peut nier que ce ne soit un moyen d'influence dont on peut abuser et pour et contre le gouvernement, et pour et contre les intérêts du peuple. Donc il faut se défaire d'une arme dangereuse dont les gens sont plus portés à abuser qu'à s'en servir avec discrétion.

Mille amitiés chez Papineau. Je verrai revenir Julie et Ézilda avec plaisir, si j'y suis encore. Je pense que tu feras bien de descendre avec eux et de te retirer chez eux, s'ils le veulent bien.

Aujourd'hui, le temps est assez frais et beau; mais ces jours derniers, les chaleurs ont été accablantes.

J'ai su avec plaisir que mes plantes avaient été rempotées; ne les laissez donc pas geler, entrez-les plutôt de bonne heure, surtout le hoya qui a une fleur charmante mais qui ne fleurit pas avant d'avoir dix à douze pieds de longueur.

Écris-moi à peu près quand la famille d'en bas pense venir prendre ses quartiers d'hiver. Allons, en voilà assez long. Ainsi, adieu et portez-vous bien tous.

Ton ami affectionné.

D.B. Papineau



Madame D.-B. Papineau  
Petite-Nation

Montréal, 2 octobre 1846

Ma chère Angelle,

Je réponds à ta lettre du 29 septembre à Casimir. Je suis revenu de Québec mardi. Lundi, j'ai vu Séraphine<sup>440</sup> qui te faisait bien ses amitiés, comme tu peux penser. Quand tu viendras, tu débarqueras ici : Mme Gosselin aura de la place.

L'on n'envoie pas d'effets en ce moment, l'eau étant trop basse dans le canal de Grenville; il y faut décharger les effets et les faire transporter par terre. Si vous ne pouvez vous passer de lard, faites comme Alanson Cooke, empruntez-en; sinon, achetez-en à Bytown. Mais à présent que les foin sont finis, au lieu d'acheter du lard, n'auriez-vous pas quelque bête à corne à tuer et saler? Henry demande un poêle : ils sont cette année de 18 piastres et faits un peu différemment des autres, mais le fourneau est grand, c'est le principal. Dis-moi s'il persiste à ce que je lui en prenne un. Pour une commode pour Adeline, il faut attendre l'occasion et que je puisse y assister. Faites ce que vous voudrez et pourrez de l'enfer ou chaudière.



Adieu, il faut envoyer au plus tôt porter ma lettre à la poste. Je vous embrasse tous et suis pressé.

Ton ami ordinaire.

D.B. Papineau



L'honorable L.-J. Papineau  
Petite-Nation

Montréal, 13 octobre 1846

Mon cher Papineau,

Je ne sais si tu as le même projet que moi, mais ta lettre du 8 du courant, reçue hier, et que j'ai de suite portée à Julie, afin qu'elle et Amédée puissent la lire, me fait penser que c'est le cas. J'avais déjà pensé qu'il serait utile de s'assurer de la décharge du grand lac, d'y bâtir une forte digue avec une bonne échappe pour faire un grand renvoi et régulariser la sortie de l'eau, de manière à faire constamment tourner toutes les usines que tu voudrais construire sur la rivière de la Petite-Nation, dont toutes les chutes t'appartiennent, à l'exception, je pense, d'une ou deux qui paraissent être à l'ouest, ainsi que tu pourrais le voir par le tracé au crayon que j'ai fait de son cours, tel que relevé par Newman. Tu feras bien d'apporter ce plan avec toi et, en attendant, je vais faire application pour 5000 acres de terre.

Je suis à réunir un plan pour vendre à tous applicants, et à certaines conditions, de grands blocs de terre à des prix réduits et avec des termes de paiement avec intérêts. Comme de raison, les terres payées au *scrip* à leur valeur actuelle ne seraient sujettes à aucune condition, mais les autres, achetées à moitié prix, auraient pour condition d'être arpentées et divisées par lots aux frais de l'acquéreur qui, pendant un certain temps, serait tenu de les vendre à tous applicants au prix que le gouvernement les vend au détail, faire les premiers frais d'établissement, ne pouvant garder pour son propre profit plus d'un 25<sup>e</sup> de la totalité. Le gouvernement pourrait en tout temps reprendre telle portion de terre que le concessionnaire et acquéreur originaire n'aurait pas expressément gardée pour son usage particulier et refuserait de vendre au prix convenu; il achèterait et serait tenu dans le Bas-Canada de vendre en franc-allevé roturier.

Mais on parlera de cela à ton retour. Je voudrais donc acheter la décharge du grand lac, l'île qui est dedans que je me réserve, et des terres en remontant le long du lac. 1<sup>o</sup> Au montant du *scrip* que nous pourrions nous procurer, et 2<sup>o</sup> au montant des ressources disponibles que nous pourrions avoir, et aux conditions en dernier lieu énoncées. Émery devra retirer du *scrip* au montant d'une centaine de louis de quelques habitants de la Petite-Nation que je me proposais d'acquérir, pour mettre avec les tiens. Pour les terres à acheter en argent, on aurait un crédit de neuf ans, 1/10 comptant et 1/10 tous les ans avec intérêts.

Julie voudrait que je t'engage à bâtir au pied du cap plutôt que dessus, et son désir est assez d'accord avec ce que je m'étais proposé de faire si j'avais gardé le local. Néanmoins je vois que tu veux faire commencer la cave la semaine prochaine.

Je ne sais où trouver un arpenteur. Je n'ai pu encore communiquer ta lettre à Émery, qui ne la pourra voir que ce soir à neuf heures, et on parlera arpenteur. J'avais fait commencer des arpentages en profondeur pour profiter de la demande considérable qui se faisait de terres pendant que l'enthousiasme durait, afin de revenir vers le front quand l'enthousiasme pour les terres de derrière se ralentirait. Il faudrait toujours ne pas perdre l'ouvrage commencé.

J'ai recopié presque tout ce que tu m'écrivais du curé pour le communiquer à Monseigneur Prince, que j'ai été pour voir à trois reprises différentes, mais il était toujours absent. Samedi, on m'a dit qu'il reviendrait aujourd'hui. Et aujourd'hui, outre qu'il a fait un temps de pluie affreux, j'ai été retenu toute la journée aux bureaux et n'ai pu en sortir qu'à cinq heures.

Julie a dû commencer à t'écrire hier, mais elle a retardé d'envoyer sa dépêche jusqu'à demain matin, dans l'espérance de recevoir et de te donner des nouvelles de New York.

J'avais écrit à mon fils au sujet d'une machine à mouler la brique. On m'en demandait, y compris le moulin à cheval pour gâcher la terre, 50 £. C'était trop cher. Depuis, j'ai revu le propriétaire et il m'a dit qu'il me la laisserait pour 25 £. À ce prix, il y aurait avantage à se la procurer. Un homme, la semaine dernière, sans efforts extraordinaires, en a moulé par ce moyen 1612 dans une heure. Encore sujet de conversation et de projet, car je pense qu'il te serait plus avantageux de ne faire que ton solage en pierre et le reste de la maison en brique qui, me dit-on, pourrait se vendre à profit à 15/ le millier, et même à moins si le faiseur voulait se contenter d'un profit modéré.

Tu me parlais de compensation de la part de Cooke pour le privilège de bâtir un moulin à carder sur son ruisseau; moins tu demanderas, mieux ce sera, car je t'avoue que plus je vais et plus je trouve que les restrictions sur l'industrie des gens sont trop étendues. Du moment qu'un ruisseau n'est pas suffisant pour faire tourner un moulin à farine, il devrait de bonne grâce être laissé à l'industrie, à moins que l'on ne puisse le détourner pour le faire servir à un moulin banal. En consultant même l'avantage des seigneurs, j'en suis encore à me demander si les moulins à farine leur sont aussi avantageux que l'on le pense ordinairement. Les moulins ne peuvent être avantageux qu'autant que les propriétaires les font valoir eux-mêmes; sinon, je doute fort qu'ils leur rapportent, même dans les situations les plus avantageuses, plus de trois pour cent, et c'est bien peu dans un pays où l'on peut retirer 7 ou 8 pour cent de ses capitaux.

Je vois que tu es si fécond en projets qu'ils ne peuvent tous être réalisés de suite, et que, lorsque nous pourrions être réunis, il y aura temps et lieu d'en former encore bien d'autres; ainsi, au revoir.

Bien des amitiés à tous les miens; mes saluts à M. Mackay et Mme Gagnon. J'ai envoyé par M. Dole le missel de M. le curé : la reliure en a coûté 5/6. Adieu, santé, courage, plaisir et contentement : ce sont les souhaits que je fais tous les jours pour toi et, s'il m'est possible de contribuer à les réaliser, je le ferai de tout mon cœur. Ton frère bien affectionné.

D.B. Papineau



Louis Guillet<sup>441</sup>, écuyer, agent  
Batiscan, B.C.

Bureau des Terres de la Couronne  
Montréal, 22 octobre 1846

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 17 courant, je vous dirai que je ne m'étais pas proposé de faire aucun changement dans les agents locaux des biens des Jésuites, ni par conséquent d'en recommander aucun à Son Excellence le gouverneur général; si donc votre requête à ce sujet n'est pas envoyée déjà, il sera inutile de le faire.

Vous devrez clore vos comptes avec l'honorable M. Stewart<sup>442</sup>, jusqu'au moment où vous avez reçu sa circulaire, et en ouvrir de nouveaux avec ce département.

Je serai bien aise de vous voir à Montréal, et il vous conviendra d'apporter les plans que vous pourrez avoir des seigneuries sous votre agence, ainsi que les documents que vous jugerez utiles pour mettre le Département au fait des concessions existantes, terres vacantes, moulins, etc., et s'entendre sur ce qu'il y aurait à faire pour les améliorer.

Croyez-moi, Monsieur, votre obéissant serviteur.

D.B. Papineau, C.T.C.



L'honorable L.-J. Papineau  
Petite-Nation

Montréal, 24 octobre 1846

Mon cher Papineau,

J'ai enfin pu voir, hier soir, M. Dorion, arpenteur. Il ne peut aller travailler là-haut sans rester toute la semaine prochaine ici, pour achever des ouvrages commencés à la Côte-des-Neiges et ailleurs. Mais, passé cette semaine, il sera libre et montera te trouver si tu le veux. J'attends d'ici à mercredi matin ta réponse que je lui communiquerai. Je n'ai pas du tout entré en conventions avec lui. Mais il ne peut s'établir là-haut, étant encouragé par ici autant qu'il le peut désirer.

Angelle est partie hier à trois heures pour Saint-Marc d'où, après quelques jours passés avec Rosalie et Toussaint, elle se fera mener à Saint-Marc. Julie était bien, hier, ainsi qu'Ézilda. Mme Malhiot était avec elles. Amédée n'est pas de retour des États où il est allé chercher sa femme. Ce n'est pas Mme Honesta, sans quoi il s'en cacherait plutôt, à moins que d'avoir plus de courage que le diable Belphégor.

Je n'ai pas le temps d'écrire à mon fils, mais dis-lui que la barge qui montera les effets de M. Tucker emportera aussi une commode, trois tables, un quart maquereau, un baril vin blanc pour le curé, deux caisses de thé, une *dto* de tabac, une boîte dans laquelle il y a une cruche d'huile d'olive pour lampions. Casimir a fait mettre aussi la pierre tumulaire pour le défunt Dr Leman; elle est adressée à M. Bigelow, à Buckingham; elle est renfermée dans une caisse grossière.

Nous avons eu de la neige avant-hier, il a gelé fort la nuit dernière, il neige un peu ce matin, et celle qui était sur les toits de bois n'a pas fondu. Apparence d'hiver qui pourrait bien te chasser plus tôt que tu ne pensais du climat où tu es, pour te réfugier à Montréal. Je t'y attends aussitôt que tu voudras y venir. Mes deux garçons te présentent leurs respects et amitiés.

Ton frère affectionné.

D.B. Papineau



À JBN Papineau

Montréal, novembre 1846

Mon cher Papineau,

Ayant un petit moment de loisir, je commence une lettre que je finirai quand je pourrai. Dans ta dernière à Émery, tu parles d'acheter du bled. C'est fort bien, il y faudra pourvoir du mieux que je pourrai. Combien en faudrait-il? C'est une chose à savoir. Mais la raison pourquoi il en faut acheter ne vaut rien, c'est que le bled que tu as semé ne rend pas. Je te l'ai toujours dit : le sol de la ferme n'est pas propre à cette culture, et toi et les fermiers voulez toujours vous obstiner à en semer, en dépit de mon expérience. Eh bien, à présent je défends positivement que l'on en sème davantage. Sur les terrains hauts de sable, on pourra tous les ans mettre un morceau en seigle qui vient toujours bien, qu'il soit d'automne ou de printemps. Si on veut semer du bled, il faut nettoyer de la terre glaise le long de la grande coulée qui commence au chemin et va à la petite rivière. Tout ceci me conduit à te dire que l'on pourrait récolter du bled après que la terre aurait été chaulée. Mais pour cela, il faudrait faire la chaux soi-même. Un bon fourneau fait, on pourrait tirer la pierre à chaux l'hiver et en cuire pour le besoin de la terre. On parlera de cela une autre fois. Si on pouvait acheter un acre ou deux de l'autre côté de la grande rivière, où se trouve la carrière de pierre à chaux, ce ne serait pas mauvais. Tu pourrais savoir de Windsor où il y en a derrière chez lui et bien plus proche que n'est celle de la petite chute chez Alfred Chesser<sup>443</sup>. Vas-y voir et tâche de savoir sur quel lot se trouverait la carrière. Tu me l'écriras.

7 décembre. Tu vois que depuis du temps, je n'ai pu trouver le tour d'achever une lettre commencée le mois dernier. Casimir est allé faire un tour à Saint-Hyacinthe et à Saint-Marc. M. Rochon, ami de Dessaulles, de M. Lamothe et d'Émery, avait projeté ce voyage depuis du temps. Il a proposé à Émery de le faire avec lui; mais Émery étant détenu à Montréal pour les affaires de la banque, bien plus étroitement que pendant que M. Lamothe était ici, et par lequel il pouvait quelquefois se faire remplacer, a cédé sa place à Casimir. Je ne sais si c'est demain ou après-demain qu'ils reviendront. Mais ils n'ont pas trop beau; nous n'avons pas encore de chemins d'hiver par ici. La malle d'Europe vient d'arriver. Les lettres ni les papiers ne sont distribués. On aura cela probablement demain. Je ne sais si enfin nous entendrons parler de lord Elgin<sup>444</sup> d'une manière positive.

J'ai reçu aujourd'hui ta lettre du 4 du courant, marquée au dos le 5. Je vais tâcher d'y répondre. Il est vrai que je veux finir la maison, et en conséquence il ne faudrait pas entreprendre trop d'autres travaux. Il est inutile de penser à faire monter du bois d'ici. Il serait tout gâté

avant d'être rendu par les différents voiturages qu'il devra subir. Je ne puis rien dire pour les arpentages avant l'arrivée de ton oncle. On ne sait pas encore quand ce sera. Mais quant à Charles Cummings, je ne lui ai jamais promis de préférence pour les terres de derrière. Je ne vois pas non plus que ceux qui accompagnent l'arpenteur aient de droits à aucune préférence, quand dans une localité il n'y a qu'un petit nombre de terrains à prendre. Au surplus, n'en promets à personne. Ton oncle étant maintenant assez souvent là-haut pour gérer ses affaires lui-même, ne t'en mêle que le moins que tu pourras. Tu n'es pas son frère et tu aurais peine à souffrir les reproches trop souvent mal fondés qu'il fait à ceux qu'il veut charger de faire ce qu'il ne veut faire lui-même.

Pour les gens de la presqu'île, ils doivent payer leurs terres 15/ l'arpent, et les rentes seigneuriales à part. À mesure qu'ils ont quelque chose, il faut les faire payer. Pour leurs rentes seigneuriales, je n'ai pas d'objection à les faire travailler s'ils veulent se nourrir. Pour la rente ou intérêt du capital de leur achat, ils doivent payer en argent ou grain, et il semble que maintenant ils peuvent payer quelque chose. Tu demandes s'il ne faudrait pas leur faire une vente et concession en même temps. Non. Tu sais que ce terrain a été vendu et concédé en roture à ton grand-père et qu'il ne peut y avoir qu'une seule concession. Je ne vends maintenant que comme administrateur de celui à qui le terrain a été concédé. Quant à ne pas vendre sans recevoir une partie du prix comptant, je n'y ai aucune objection. Ton frère a autre chose à faire qu'à spéculer sur le bois de corde pour le présent; par la suite, on pourra peut-être en tirer parti.

Je voudrais bien que l'on pût trouver moyen de vivre sur la ferme des produits de la ferme. Il me semble que cette propriété est assez avancée et assez avantageuse pour faire vivre une famille. Calcule, arrange le tout comme si nous n'avions pas d'autres ressources. Reste à la maison, sois assidu à tous les travaux, surveille tout ce qui se fait; accoutume-toi en un mot à te passer de moi. Tu ne m'auras pas toujours et, si tu as à garder cette propriété-là, accoutume-la à te faire vivre.

Je ne pense pas pouvoir aller à la Petite-Nation aux Fêtes prochaines. D'abord, l'été passé, j'ai été un mois avec vous, je n'ai été que trois jours à Maska. Ta maman voudra me voir un instant et je ne puis aller aux deux endroits cet hiver. Ensuite, l'été dernier, M. Viger était dans le Conseil; à présent il n'y est plus et il y a bien des petits intérêts auxquels je dois veiller, parce que chacun ne se mêle que de ce qu'il connaît et par conséquent néglige ce qu'il ne connaît pas et, toutes légères que soient mes connaissances sur ce qui peut concerner les Canadiens français, au moins en sais-je un peu plus que ceux qui ne savent rien du tout. Ensuite, si lord Elgin fait maison nette, ou bien si, sans faire maison nette, je suis remplacé, tu peux bien penser que je ne penserai ni à demeurer en ville ni à aller vivre à Maska. Je retournerai donc avec vous et alors mes voyages au sud seront rares. Il faut donc, pendant que je suis momentanément près d'eux, qu'ils aient non pas la préférence mais l'avantage de la proximité temporaire.

10 [décembre]. Je n'ai encore pu trouver le tour de finir. Mais enfin, je vais mettre ma lettre en état de gagner la poste demain matin. M. Rochon est revenu de Maska où il a laissé Casimir que ses parents de là ont désiré garder quelques jours. Morison doit venir aussitôt que les chemins le lui permettraient. Vous savez par les papiers tout ce que nous savons ici du nouveau gouverneur, que chacun attend comme devant apporter avec lui la panacée politique universelle.

Je vous embrasse tous et de tout mon cœur. Entretenez-moi de temps à autre des petits-enfants. Je salue M. Mackay et Mme Gagnon. Je ne veux nommer ni Honorine, ni Aurélie, ni

Madsem, ni Adeline, et cependant voilà tous leurs noms écrits. Adieu donc et portez-vous tous bien.

Ton père affectionné.

D.B. Papineau

Ton frère Émery ne vous oublie pas et vous embrasse aussi en signe de bonne amitié.



## AVIS PUBLIC

Département des Terres de la Couronne  
Montréal, 7 novembre 1846

Les extraits suivants d'une minute du Conseil du 2 courant, sont publiés pour l'information des parties qui ont demandé des licences pour l'exploitation des mines sur les lacs Supérieur et Huron :

1. Chaque personne ayant une licence dont le local ou arrondissement sera désigné par le géologue de la province, aura droit d'obtenir un certificat pour tel local de la part du commissaire des Terres de la Couronne, en payant à cet officier la somme de 150 £ pour défrayer les frais d'exploration et autres dépenses contingentes. Cette somme devant être portée au crédit du locataire comme une partie du premier versement, lorsque la vente sera confirmée; et dans le cas où elle refuserait de faire l'acquisition du local aux termes de ladite minute, ou à défaut par elle de payer le premier versement dans l'espace de deux années, la susdite somme de 150 £ sera confisquée au profit du gouvernement, et la terre sera offerte en vente à toute autre personne le requérant.

2. Toutes personnes faisant des demandes pour un local auront aussi droit d'acquérir en vertu de l'autorité, et sous les conditions de la minute du 7 octobre; et elles auront aussi droit à un certificat pour un local, aussitôt que le député-arpenteur provincial employé par le gouvernement à cet effet, aura fait rapport au commissaire des Terres de la Couronne des bornes dudit local respectivement, et en par elle payant à cet officier la somme de 150 £ pour être employée, mise en compte ou confisquée, suivant les dispositions du règlement précédent :

«Les conditions de la minute du 7 octobre dernier, auxquelles il est fait allusion ci-dessus, sont que les divers possesseurs de licences auront la permission d'exploiter les mines sous l'autorité de la licence qu'ils possèdent maintenant, avec l'option d'acquérir, soit maintenant, soit à aucune époque dans l'espace de deux années, un local ou arrondissement de dix milles carrés (2 sur 5) à raison de 4 s. l'acre, payable un cinquième comptant, et la balance en cinq paiements annuels, avec intérêt.»

«Que lorsque les licences qui auront été émanées seront toutes employées, les terres sur les lacs Huron et Supérieur soient immédiatement mises en vente au prix minimum de 4 s. l'acre, en étendues de dix milles carrés (2 sur 5), désignées par un arpenteur provincial, aux conditions précédentes.»

3. Qu'avant qu'aucun local ou arrondissement soit exploré, le commissaire des Terres de la Couronne requerra de chaque personne en faisant la demande, qu'elle désigne sur la carte

de Bayfield, la situation de la terre qu'elle désirera acquérir; et aussi de recevoir d'elle la somme de 150 £ ci-dessus mentionnée, lorsque cet officier ordonnera à l'arpenteur de procéder à l'exploration du local ou arrondissement demandé et ainsi désigné.

4. Que le commissaire des Terres de la Couronne fera un rapport et un plan du meilleur mode de tracer les arrondissements ou localités pour l'exploitation des mines dans l'étendue de pays sous considération, ayant égard à la manière dont celles pour la présente saison ont été décrites, et à l'uniformité de ses subdivisions géographiques pour l'avenir.

5. Que tous octrois seront sujets à tels règlements que le Parlement pourra ci-après adopter pour assurer l'exploitation des mines.

On ne peut donc donner aucune réponse ultérieure à ceux qui ont fait des demandes sur le lac Supérieur jusqu'à la réception du rapport de M. Logan, et celui de l'exploration de M. McNaughton.

Un arpenteur sera nommé pour établir les limites pour l'exploitation des mines sur le lac Huron, aussitôt que ceux qui les demandent se seront conformés aux réquisitions précédentes.

D.B. Papineau  
Commissaire des Terres



JBN Papineau, écuyer  
Petite-Nation

Montréal, 16 novembre 1846

Mon cher Papineau,

Je t'envoie la réponse du Dr Meilleur à la requête des commissaires d'école. Aux termes de sa réponse, vous aurez droit à 26,10 £ pour réparations déjà faites et à faire à la maison d'école N° 2, dont le tout d'après votre requête monte à 51 £, frais faits et à faire. Contractez pour faire ce que vous avez recommandé, que les contrats n'excèdent pas l'estimation; ayez des gens qui fassent les choses convenablement et honnêtement, et s'il y a quelque retardement à avoir l'argent public, je l'avancerai, sauf à me faire rembourser par le surintendant. Mais vous devez sentir que vous devez trouver quelque moyen convenable de vous procurer dans l'endroit 16,10 £ qui, avec les 9 £ que vous avez déjà dépensés, feront juste la moitié ou 26 £, égale à ce que la province vous fournira. Tu sais que la province ne peut et ne veut fournir qu'autant que les gens eux-mêmes.

Tu vois que M. le surintendant ne vous a pas fait attendre sa réponse; soyez donc prudents et zélés à faire valoir ses bonnes dispositions à vous être utile.

Pour les emplacements du village dans la baie, il faudra les mettre parallèles aux lignes latérales du jardin. Ainsi donc à l'ancienne maison de Gagnon, il faudra prendre la largeur du chemin (60 pieds), au sud de ces soixante pieds, tracer la ligne de front des emplacements perpendiculairement à la ligne latérale de ma terre, cela vis-à-vis ma maison où demeure Charles, rejettera nécessairement le chemin plus au sud. Mais il n'y aura pas d'inconvénient à cela, en obligeant les acquéreurs à bâtir sur cet alignement. Lorsque j'irai en haut, j'arrangerai à vue ce qu'il faudra faire ensuite.

Il faudrait aussi penser à faire l'école à la descente de la côte Saint-François. Soit la terre de Jh Beauvais, soit sur celle du seigneur, à qui pourtant je ne l'ai pas demandé. Puis voir si les gens d'en bas et ceux de Saint-Amédée ont besoin d'aide pour réparer leurs écoles, en par les propriétaires commençant par donner titre du terrain. Les gens de Saint-Louis aussi ont bâti, ce me semble, une école. En un mot, vois si les gens, de manière ou d'autre, peuvent en travail, matériaux, main-d'œuvre, fournir pour les écoles autant qu'il est réservé pour eux en argent, et tâchez de l'avoir. Gagne le curé et consulte M. Tucker, qui est bien disposé.

J'avais demandé la liste des grandes gravures de l'optique; je ne l'ai pas encore reçue. Envoie-moi-la donc, il ne faut que cinq minutes pour la faire.

Adieu. Je n'ai pas le temps d'en dire ou écrire davantage. Je vous embrasse tous, grands et petits, grandes et petites.

Ton père affectionné.

D.B. Papineau



Joseph Garon<sup>445</sup>, écuyer, notaire  
Rimouski  
*Privée*<sup>446</sup>

Montréal, décembre 1846

Monsieur,

J'accuse la réception de votre lettre du 30 novembre dernier, à la suite de celle de M. Rivard. Des instructions avaient été préparées pour arpenter partie du township; mais comme vous paraissiez vouloir acheter le tout, mon but en vous écrivant la présente est de vous engager à demander par requête au gouverneur en conseil d'acheter ce township, d'après le principe auquel ont été vendus les fiefs Saint-Étienne et Saint-Maurice, et avec telles conditions et restrictions que Son Excellence en conseil jugera convenables de déterminer.

Dans ma lettre à M. Rivard, je n'avais fait qu'énoncer quelques-unes des conditions, afin de lui faire connaître que le département voulait introduire un nouveau mode de disposer des terres de la Couronne au moyen duquel ceux qui ont un moyen capital pussent le placer avantageusement pour eux-mêmes et pour la masse de la population. Il faudra donc que le gouvernement prenne une décision sur une requête et, une fois le principe admis pour un cas, ce serait la règle pour les autres. Il n'y a pas eu de difficultés pour les Trois-Rivières parce que la couronne n'avait pas changé la tenure de ces fiefs. Il faut un acte formel de l'exécutif pour les townships.

Aussitôt votre requête reçue, je soumettrai avec elle au gouvernement le projet en question dans tous ses détails, et je n'attends qu'une requête pour le faire.

Cette réponse, que vous devrez regarder comme privée et confidentielle, devra m'exempter d'une réponse officielle, qui devient inutile.

Croyez-moi, Monsieur, votre obéissant serviteur.

D.B. Papineau



Le township ayant 9 milles sur 12, il vous sera facile d'en calculer la valeur. Je dois néanmoins aussi ajouter qu'il faudra que la vente publique en soit annoncée au prix de départ de 2/ l'acre, moitié de 4/ qui sera le prix de revente; de plus, qu'il ne serait vendu que ce qui est encore à la disposition de la couronne, vu qu'il y a, je pense, quelques lots qui ont été promis à des individus auxquels il devra être fait droit. Vous recevrez avec la présente copie des conditions auxquelles les terres de Saint-Maurice ont été vendues. Elles vous donneront une idée générale du système.



À William Henry Draper

27 janvier 1847

Mon cher Monsieur,

Si jamais lettre m'a fait de la peine, c'est celle que j'ai reçue de vous hier, au sujet de l'affaire de Phil. Bennett. Je ne pensais pas que vous y missiez tant d'intérêt. Tout ce que je puis dire en ce moment, c'est que j'ai étudié cette affaire-là avec toute l'attention possible. J'ai écrit ce matin au Bureau des Terres pour avoir les notes dans lesquelles j'avais analysé tous les documents, etc., et je vous enverrai le tout aussitôt reçu. J'espère que vous verrez que je ne pouvais agir autrement que je n'ai fait et que le seul reproche que je mérite peut-être, et en apparence, c'est de ne pas vous avoir communiqué la décision. Mais en recevant les documents, je pourrai voir si ce reproche est mérité ou non. Il n'était pas nécessaire, entre nous, de l'apologie que vous faites de ne pas me cacher votre manière de penser et la manière dont cette affaire vous affecte, sans attendre que je sois rétabli.

J'espère, dans deux ou trois jours, aller vous voir et que les nuages qui paraissent surgir par rapport à cette affaire se dissiperont. Permettez-moi de vous dire que s'il y a quelqu'un que je considère et pour qui je pense être obligé d'avoir de la déférence, c'est vous; et il me semble que ma conduite a dû vous le dire et souvent, et plus que mes paroles.

En voilà assez pour le moment; lorsque nous nous verrons, nous nous entendrons facilement. Il y a néanmoins dans votre lettre un sujet sur lequel je ne veux pas garder tout à fait le silence, c'est ce que vous dites au sujet de votre retraite. Là-dessus je vous ai fait connaître mon opinion librement, franchement, un peu rudement peut-être; mais je suis persuadé que vous aurez rendu justice aux sentiments d'estime personnelle pour vous qui la dirigeront.

Excusez-moi si je vous écris en français. Je vous avoue que je ne suis pas capable de beaucoup d'intensité d'attention dans ce moment. D'ailleurs connaissant mieux ma langue, je suis plus sûr de mes expressions. En anglais, je pense m'être quelques fois servi de mots ou de phrases que vous avez pu trouver blessants. Je veux l'éviter. Au moins il y a une chose que je puis vous donner comme certaine, c'est que si j'ai pu dire ou faire la moindre chose qui pût vous blesser, c'était sans l'intention de vous peiner.

Croyez-moi bien sincèrement, je vous prie. Tout à vous.

D.B.P.



## AVIS PUBLIC

Localités ou arrondissements  
Pour l'exploitation des mines  
Sur les lacs Huron et Supérieur

Département des Terres de la Couronne  
Montréal, 29 janvier 1847

Avis public est par le présent donné, que les parties auxquelles ont été assigné un local ou arrondissement pour l'exploration des mines, ou qui ont fait des demandes pour des étendues disponibles, sont requises de payer à ce bureau, le ou avant le vingt-huit février mil huit cent quarante-sept (28 février 1847), le dépôt de 150 £ courant, auquel il est fait allusion dans la *Gazette* du 7 novembre dernier.

Les personnes faisant défaut de payer le montant requis par le présent, seront censées avoir abandonné leurs réclamations aux étendues de terres qu'elles auront demandées; et elles seront considérées comme étant en disponibilité, et accordées aux parties qui se conformeront aux règlements établis.

À l'égard des demandes faites à compter de cette date, il doit être entendu qu'un dépôt de 150 £ devra être fait lorsque la demande sera faite et inscrite; mais qu'il sera remis à celui qui fera la demande si quelques circonstances empêchaient que le local ou arrondissement pût lui être accordé, et de la même manière, il sera approprié comme partie du premier versement d'après le 1<sup>er</sup> article de l'Avis public du 7 novembre dernier.

D.B. Papineau  
Commissaire des Terres



C.-S. Cherrier, écuyer  
Montréal

Bureau des Terres de la Couronne  
Montréal, 29 janvier 1847

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 27 courant, en réponse à celle qui a été adressée à M. Viger par ce Département, le 20; et comme je vois que les réparations que M. Viger offre de faire, ne sont pas suffisantes pour la commodité des employés et la conservation des documents, je dois vous avertir que le Département n'occupera pas la maison où il est maintenant, après l'expiration du présent bail verbal, qui expire au 1<sup>er</sup> mai prochain; vous êtes donc parfaitement libre de louer à qui vous voudrez.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre obéissant serviteur.

(Signé) D.B. Papineau



*Gouverneur Elgin (James Bruce). Parlement à Montréal.*

Accommodation de Bureaux

À Son Excellence le Très Honorable Comte d'Elgin et Kincardine  
Gouverneur Général  
de l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc., etc.

[Montréal, 2 février 1847]

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Le soussigné, commissaire des Terres de la Couronne, prend la liberté d'appeler l'attention de Votre Excellence sur la correspondance ci-jointe, d'après laquelle on verra que, comme l'honorable M. Viger, propriétaire de la maison qui est maintenant occupée par ce Département<sup>447</sup>, refuse de faire à ladite maison les réparations et améliorations qui sont indispensablement nécessaires pour la conservation de ses documents et la convenance de ses bureaux, il se trouve dans la nécessité de louer ailleurs.

Le soussigné prend la liberté de remarquer qu'à l'époque où cette maison a été louée, le Bureau des Travaux Publics, qui était chargé de fournir des logements convenables aux divers départements publics, n'avait pas grand choix à faire; et que par conséquent la maison dans laquelle on a placé ce Département était tout à fait insuffisante.

Depuis cette époque, le Conseil a ordonné de réunir au Département des Terres de la Couronne deux autres branches du service public, savoir : celui de l'Administration des biens des Jésuites, et le Bureau de l'Inspecteur du Domaine de la Reine; et il a aussi placé sous son contrôle le Département pour l'exploitation des mines sur les lacs Huron et Supérieur.

Ces mesures ont nécessairement augmenté les inconvénients résultant d'un logement déjà trop étroit.

Il est probable en outre qu'il faudra agréger à ce Bureau le Département de l'exploration géologique qui existe depuis quelques années; et dans ce cas, il faudra pourvoir à se procurer de nouveaux appartements pour la classification des échantillons, etc.

En conséquence, le soussigné demande respectueusement l'autorisation de faire des arrangements à cet effet, en louant une maison et des dépendances convenables, et pour une période de temps suffisante pour mettre ce Département à l'abri du trouble d'un déménagement, jusqu'à ce que la Législature se soit procuré des édifices publics permanents, pour y établir tous les bureaux publics; car la translation d'une grande masse d'archives, cartes, documents, etc., d'un bureau public entraîne toujours du désordre et des inconvénients graves.

Si le soussigné était autorisé à payer un loyer annuel de six cents louis, il pense qu'il pourrait pourvoir au logement du Bureau du Surintendant des Écoles du Bas-Canada qui est maintenant logé assez à l'étroit, et qu'il pourrait aussi recevoir un autre département qui n'aurait besoin que d'une seule grande chambre ou de deux chambres d'une moindre grandeur.

Le soussigné est d'opinion que pour loger son Département, il faudrait ajouter aux 200 £ qu'il paye maintenant, la somme de 150 £; et allouant 125 £ pour chacun des deux départements

dont il vient de parler, cela porterait le tout à la somme de 600 £ par année, comme il vient de le dire plus haut.

Le tout néanmoins [humblement] soumis.

(Signé) D.B. Papineau  
Commissaire des Terres de la Couronne



J.-A. Taschereau<sup>448</sup>, solliciteur général  
Québec

Bureau des Terres de la Couronne  
Montréal, 5 février 1847

Monsieur,

Les autorités municipales de la Cité de Québec sont depuis longtemps en possession d'un terrain formant partie des biens des Jésuites, et sur laquelle se trouvent maintenant érigés les étaux<sup>449</sup> de bouchers du marché de la haute ville.

Le Bureau des Terres, actuellement chargé de l'administration de ces biens, désirerait :

1° Que la Corporation de Québec donnât une reconnaissance formelle de propriété dans Sa Majesté pour la partie du terrain de ce marché provenant des Jésuites.

2° Qu'elle payât une indemnité raisonnable pour tout le temps dont le public a joui de ce terrain; enfin,

3° Qu'elle convînt pour l'avenir d'une rente nouvelle, ou d'une somme une fois payée.

Je vous prie de vouloir bien vous charger de cette négociation, qui devra avoir un caractère entièrement amical, mais de ne rien conclure sans la sanction préalable du Bureau.

Dans le cas cependant où vos démarches conciliantes n'auraient aucun résultat, il vous faudrait amener l'affaire devant les tribunaux.

Les papiers que je vous transmets avec la présente, et dont une note est ci-dessous, vous fourniront tous les renseignements que le Bureau possède sur le sujet.

En vous adressant à messieurs les greffiers de la Paix, vous pourriez probablement apprendre quand et à quelles conditions le terrain en question a été cédé aux magistrats de Québec, pour l'usage public, faits dont je vous prierais de prendre note pour l'information de ce Bureau.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très obéissant serviteur.

D.B. Papineau  
C.T.C.

Note des papiers transmis avec la présente :

Commissioner Jesuits Estates, Quebec 10/16 April 1844

Report &c with plan vc. of a Jesuit Lot at Quebec.



JBN Papineau, écuyer  
Petite-Nation

Montréal, 7 février 1847

Mon cher Papineau,

Voilà plusieurs lettres que je reçois de toi et auxquelles je n'ai pu trouver le tour de répondre. Mes occupations se multiplient tous les jours. Pour du grain, j'écris aujourd'hui à Édouard St-Julien. Il a coutume de venir tous les ans faire sa provision de morue salée; je vais lui dire de faire la mienne en même temps, de descendre prochainement, de s'informer du prix des grains en descendant, afin d'en acheter en remontant. Je pense qu'on aura meilleure chance en bas qu'en haut. Quant à une presse à foin, celle que tu me proposes est trop lente. J'en ai vu une à Saint-Thomas au moyen de laquelle un cheval et quatre hommes pressaient de 1000 à 1500 bottes par jour. D'ailleurs le foin ne se vend pas assez cher à Montréal pour y en envoyer. Les prix sont ainsi trop bas là-haut. Gardez-le pour une autre année.

Je n'ai pu encore m'occuper de maison ni de plan, mais tâche toujours d'avoir les plafonds, cèdres et autres bois. J'ai acheté un baril d'huîtres de deux gallons pour vous envoyer par la première occasion, et cela sans préjudice à celui que vous avez déjà eu. Puis j'en ai un gallon que je veux essayer de mariner. Si je réussis, je vous y ferai goûter. Ton oncle vous aura donné les dernières nouvelles que l'on ait eues de Lactance; ainsi, je n'en dirai rien ici.

Ta maman m'écrit qu'elle veut venir ici vers le 20 du mois. Mais je lui écrirai d'attendre qu'il ne fasse pas trop froid. Dessaulles est en ville en ce moment, mais je ne l'ai pas vu qu'une seule fois. Ton oncle Augustin est venu en ville avec Camille. Tout allait là-bas à l'ordinaire. Madsem est une grossière : elle ne me fait rien dire des nouvelles que je lui ai données de sa famille, lorsque j'ai été à Maska. Elle le payera bon : je ne lui dirai plus rien. Pendant que j'ai mes fleurs sous les yeux, il me faut dire à Honorine que je crains bien qu'elle ne verra pas les fleurs du rhododendron; de l'avoir transplanté les fera peut-être manquer. C'est dommage, car c'est un bien joli arbrisseau lorsqu'il est en fleur. Ton oncle pourtant pourra peut-être vous dire s'il fleurira. J'ai ici dans ma chambre un petit jardin composé d'une caisse de neuf pots de plantes à moi, et de neuf pots qui ne m'appartiennent pas, mais que je cultive pour autrui.

Émery est aussi fort occupé et travaille souvent le soir; dans la semaine qui vient de s'écouler, il n'a passé qu'une veillée ici, les autres à son étude. Je pensais qu'Alanson Cooke serait revenu me voir, et alors je lui aurais remis le casque de Joe; mais il n'est pas revenu. Je devais partir pour l'aller porter à ton oncle, mais au moment de partir Alanson est arrivé, qui a passé la veillée ici. J'ai néanmoins donné le casque mis dans une boîte de carton à Alexander Dole, qui m'a bien promis de le remettre. Ainsi, je suppose qu'il est reçu maintenant, au grand contentement de son maître.

Je vous fais à tous mille amitiés. Il faut que je laisse là ma lettre pour recevoir quelqu'un à qui j'ai donné rendez-vous, et pour affaires qui m'occuperont probablement toute l'après-midi et la soirée.

Ainsi donc, adieu. Ton père affectionné.

D.B. Papineau

Demain, je porterai les papiers de Burke au bureau.



Madame A.-L. C.-Papineau  
Saint-Hyacinthe  
*Faveur de M. [Pierre] Lamothe, N.P.*

Montréal, 15 février 1847

Ma chère Angelle,

Je pensais avoir mis ta dernière lettre dans ma poche pour te répondre dans quelques intervalles de temps que peut nous passer la transaction des affaires; mais je m'aperçois que je l'ai oubliée.

Je te conseille de ne pas te mettre en route s'il fait trop froid. Quand tu voudras revenir, tu pourras arrêter à Saint-Marc, mais en passant à Saint-Charles, tâche de voir ou de faire parler à John Adams, qui est un bon charretier à qui j'ai payé 12/6 pour m'amener à Longueuil mais qui, probablement, ne te demandera pas davantage pour t'amener à Montréal, maintenant que l'on traverse sur la glace. Tu débarqueras chez Julie, mais quant à m'avoir avec toi c'est autre chose. Après la neuvaine qui se fera à Verchères, Mme Bruneau et Mme Malhiot doivent y venir et, comme elle n'a que deux petites chambres meublées avec de petits lits ou boudets seulement, ces dames les occuperaient toutes deux et tu te logerais dans la chambre d'Ézilda.

Quant à tes petites dépenses, je t'avoue que je me serais bien passé de toute la récapitulation que tu en fais. Je sais qu'il me faut y pourvoir, tu le sais aussi, et je tâcherai de le faire encore.

Je suis occupé encore plus que de coutume peut-être. J'ai été indisposé de rhume de cerveau et de mal de gorge; et j'en ai profité pour ne venir aux bureaux que de deux jours l'un, l'autre étant employé, et même les dimanches, à un travail ardu que je n'ai fini que samedi. Mais celui-là fini, un autre a recommencé qui m'a empêché de sortir hier de toute la journée. J'en ai apporté avec moi le résultat et il est sur la considération du gouvernement.

J'ai écrit hier pour la première fois à Casimir, mais ma lettre ne partira qu'aujourd'hui. Je n'ai pas eu de nouvelles de la Petite-Nation que de la fin de la semaine avant la dernière : ils étaient alors à leur ordinaire. Probablement qu'il y a en route une lettre qui m'arrivera demain. Il y a aujourd'hui huit jours, j'ai écrit à Édouard pour qu'il m'achète du grain pour la maison. En bled et bled d'Inde il en faudra une centaine de minots.

Je ne te dirai rien en fait de politique. Ne voyant personne, je n'apprends rien. Mais il me semble que chacun est sur le qui-vive, que chacun spéculé sur ce que le nouveau gouverneur fera et dira. Je ne serais pas surpris non plus qu'il y ait des gens qui cherchent à mettre de côté ceux qui les offusquent, afin de se mettre à leur place; mais c'est chose à quoi l'on doit s'attendre et, jusqu'à présent, il n'y a jamais eu faute de gens pour l'essayer. Jusqu'où réussiront-ils? Les événements nous le diront.

J'espère qu'après avoir été médecine et purgée comme tu l'as été, tu te trouveras bien pendant un bon bout de temps, surtout si tu veux avoir de la prudence. Je t'y engage. La santé est trop précieuse à notre âge pour la risquer légèrement.

J'ai rencontré M. Laframboise un instant dans la rue. Je n'ai pas le temps dans le jour d'aller le voir; d'ailleurs je crois bien que de son côté il a sa journée bien remplie d'occupations.

Fais bien mes amitiés à mes deux Rosalie, fille et nièce, et à leurs petits enfants. Compliments et amitiés, respects à qui ils sont dus. Augustin t'aura sans doute dit qu'il m'a vu et t'aura donné de nos nouvelles, Émery et moi.

Émery est toujours très occupé, l'ouvrage et par conséquent le travail augmente pour lui de jour en jour. Papineau, mon frère, est attendu à la fin de la semaine. Aussitôt que j'aurai reçu quelque lettre de la Petite-Nation, je les informerai que la voiture est finie. Quant à la faire monter, je t'avoue que je ne sais comment on s'y prendra; peut-être nous le suggéreront-ils eux-mêmes.

Me voilà à la fin de mon papier et de mon temps. Je vais finir et tâcherai d'envoyer ma lettre à M. Lamothe, qui doit partir demain. En attendant que l'on se revoye, sois bien sage.

Je t'embrasse, te salue, te fais mes compliments, tout comme de coutume. Toute la famille est à l'ordinaire par ici.

Adieu. Ton ami bien ancien et bien affectionné.

D.B. Papineau



JBN Papineau, écuyer  
Petite-Nation

Montréal, 16 février 1847

Mon cher Papineau,

Je m'attendais à recevoir aujourd'hui une lettre de toi, mais elle est encore à venir. J'ai donné à Édouard commission d'acheter du grain pour la maison, et aussi du poisson salé, c'est-à-dire de la grosse morue, aussi une cinquantaine de livres de morue fraîche, afin de vous procurer un peu de variété. Il a dû partir au milieu de la journée, emportant aussi deux cruchons de liqueur qu'Honorine et Madsem prendront en soin et dont elles seules auront le contrôle et la distribution! Aussi, un baril d'huîtres de deux gallons; aussi, un canard faïencé pour l'usage de la salle seulement ou de votre chambre à coucher, car si on le laisse sans eau c'en est fini. Pourtant, ils sont si commodes en ce qu'ils ne peuvent donner aucun mauvais goût à l'eau, que j'ai cru faire plaisir à celle qui a des petits enfants à élever, en le lui prêtant, parce que je le réserve toujours pour mon ménage à moi, que j'irai reprendre quelque moment que vous ne vous y attendrez pas. Qu'il en soit de ceci ce qu'il pourra, au moins ai-je pourvu à ce que, si vous faites carême, vous ne jeuniez pas malgré vous, faute de pain.

Depuis que ta maman est partie de la Petite-Nation, je ne reçois presque aucun détail de vos quatre petits-enfants à Honorine et Madsem, et pourtant cela m'intéressait. Je vois bien que vous ne savez pas que les grands-pères s'intéressent plus aux amusements, aux jeux, aux petits baragouins des enfants que ne le font même les pères et mères, qui pourtant en raffolent assez, surtout ces dernières. Allons, qu'Honorine et Aurélie mettent la main à la plume et tâchent de contenter ma curiosité de vieux. J'en demanderais bien autant à Adeline, mais elle est de si mauvaise volonté! À Madsem, mais elle est si paresseuse et indolente qu'il n'y a vraiment que mes deux filles de qui je puisse attendre quelque chose de bon ou de bien.

J'ai mis cette lettre dans mon portefeuille au lieu de la mettre à la poste. Je vais donc continuer d'écrire, si je puis trouver quelque chose à ajouter. Tu la recevras 24 heures plus tard.

La famille est ici à son ordinaire, ainsi il n'y a rien de particulier à en dire. J'ai écrit à ta maman, qui voulait se mettre en route pour revenir la semaine prochaine, de ne le faire qu'autant que le temps serait assez doux pour n'être pas affectée du froid.

Y a-t-il apparence que le rhododendron fleurisse? Moi, j'ai une azalée blanche qui a été couverte de fleurs, maintenant en partie passées, mais j'en ai une rose qui en est toute couverte et qui fait un effet vraiment brillant. Puis j'ai six hyacinthes qui montrent le commencement de leurs grappes; il y en aura de bleues, de blanches et de rouges. Ce sont les trois couleurs de ces plantes, mais chaque couleur a des sujets qui varient dans leurs nuances. J'ai aussi une variété de narcisse jaune (grand soleil d'or) qui ne tardera pas à fleurir. Vous voyez par là que je me permets toujours quelque plaisir. Il me faut bien quelque petite compensation, et certainement ce plaisir-là est bien innocent. Il y a aussi des jonquilles doubles, des glaïeuls de trois variétés, des anémones doubles. La plupart de ces plantes iront embellir le jardin ou plutôt les jardins de la Petite-Nation, ton oncle devant partager, et les plantes étant des plantes de pleine terre. À part de cela, j'ai, pour rester dans la maison au moins l'hiver, deux azalées, deux mimosas ou acacias nains d'un très joli feuillage. Un camélia du Japon, un myrte à petites feuilles, un *dto* à grandes feuilles, un jambosier ou eugénie australe. Puis ton oncle Toussaint m'a promis des boutures d'un assez grand nombre de plantes que nous n'avons pas. Il y aura presque de quoi garnir une serre chaude, ou tout au moins toutes les fenêtres de la maison, haut et bas.

Dimanche prochain, je m'amuserai peut-être à faire des plans de maison. Ce sera le premier dimanche de loisir que j'aurai eu depuis six semaines. Émery a toujours beaucoup d'ouvrage, qui va toujours en augmentant. Allons, adieu, portez-vous tous bien et soyez bien sages, bien raisonnables, et ne me dites pas qu'en vous demandant d'être ce que je dis, je vous demande une chose impossible.

J'embrasse Honorine, Aurélie, Madsem, Adeline, Joseph, Fanny, Godfroy et Denis; Mme Gagnon et ses enfants aussi, quand vous les verrez. Quand pourrai-je le faire moi-même, en personne, en chair et en os? Je n'en sais rien. Mille amitiés à ton oncle que sa femme attend à la fin de la semaine. Prends la bonne part de toutes les amitiés que je fais à tous les membres de la famille.

Ton père affectionné.

D.B. Papineau



À Son Excellence le Très honorable Comte d'Elgin et Kincardine  
Gouverneur Général de l'Amérique britannique septentrionale, etc.

Rapport où l'on suggère la vente de la seigneurie de Lauzon.<sup>450</sup>

Bureau des Terres de la Couronne  
Montréal, 17 février 1847

Milord,

Je prends la liberté d'appeler l'attention de Votre Excellence sur la convenance de vendre la seigneurie de Lauzon.

Avant d'exposer les raisons qui militent en faveur de cette démarche, il ne sera peut-être pas inutile de remarquer qu'à la suite de la défalcation qui a eu lieu dans la caisse provinciale, lorsque sir John Caldwell était receveur général du Bas-Canada, on institua certaines poursuites



en loi contre lui, et que la seigneurie de Lauzon, qui lui appartenait alors, fut saisie avec un certain nombre de lots de terre épars dans les townships, en exécution d'un jugement rendu contre lui.

Afin d'empêcher que la province n'éprouvât une perte trop considérable, le Parlement provincial passa un Acte pour autoriser des commissaires à en faire l'acquisition au nom de la Province, pourvu que le prix de vente ne s'élevât pas à plus de 80 000 £; cette mesure reçut son exécution en 1844. Les lots de terre dans les townships n'ont pas encore été vendus, mais l'affaire a été remise entre les mains de M. le procureur général Smith, qui a commencé des poursuites à cet effet.

Une des principales raisons qui m'ont engagé à recommander la vente de la seigneurie de Lauzon, c'est que le gouvernement est sans cesse obligé de faire de fortes dépenses et des réparations dispendieuses aux moulins, aux quais et aux autres propriétés; que ces réparations ne peuvent se faire avec l'économie et le soin qu'on doit attendre d'individus intéressés comme propriétaires; et que tout cela finira par rendre cette propriété plus onéreuse que profitable pour la Province.

En outre, j'ai eu occasion de me convaincre, dans le cours d'un voyage que j'ai fait à la seigneurie et à Québec, à la demande de mes honorables collègues, dans le mois d'octobre dernier, au sujet de certaines affaires qui se rattachent à mon Département, qu'on ne veillait pas suffisamment aux besoins des censitaires par rapport à la mouture de leurs grains; et que les personnes qui avaient pris les moulins à bail, avaient plus à cœur de réparer et reconstruire les moulins à scie que les moulins à farine; et cependant un des premiers devoirs et l'une des obligations les plus formelles des seigneurs est de fournir de bons moulins à farine aux censitaires, et cette condition doit être exécutée par eux avant de pouvoir se prévaloir des pouvoirs d'eau, car les censitaires sont prohibés par leurs titres, et aussi, très souvent, par la loi, d'utiliser ces pouvoirs d'eau en y construisant des moulins, sauf le consentement des seigneurs.

À présent que le gouvernement est le seigneur immédiat de cette seigneurie, c'est à lui de veiller à pourvoir à ces besoins; et je suis humblement d'avis qu'il ne peut le faire avec efficacité, sans encourir plus de perte que de profit.

Je pourrais offrir plusieurs autres suggestions à cet égard, mais je considère que les raisons que j'ai données plus haut suffiront pour engager Votre Seigneurie à adopter quelques mesures pour donner suite à ma suggestion.

Je remarquerai aussi qu'on pourrait facilement diviser cette seigneurie en plusieurs parties, que l'on vendrait comme autant de seigneuries; et qui serait le moyen d'exciter une plus grande concurrence, puisque l'acquisition de ces lots serait plus facile que si la seigneurie était vendue en un seul bloc.

Le tout néanmoins humblement soumis.

(Signé) D.B. Papineau



À lord Elgin

[février 1847]

Rapport sur la convenance d'ajourner la vente de la seigneurie de Lauzon, et d'en changer les conditions.

Milord,

Le soussigné, commissaire des Terres de la Couronne, expose respectueusement :

À l'égard de l'ordre en Conseil du 24 février dernier, que Votre Excellence a bien voulu approuver, et qui autorise la vente de la seigneurie de Lauzon, moyennant un prix de départ suffisant pour donner une somme de soixante mille louis, payable comme suit : un cinquième lors de la vente, et la balance en quatre paiements annuels, avec intérêt à compter du jour de la vente qui devait avoir lieu à Québec le second mercredi du mois de juin prochain; le soussigné doit remarquer que les divers renseignements et préparatifs nécessaires pour donner à ladite vente toute la publicité nécessaire l'ont empêché jusqu'à présent de faire les annonces publiques requises.

Qu'après mûre délibération, il en est venu à la conclusion qu'il était nécessaire de donner au public avis suffisant du jour de la vente, afin de permettre aux capitalistes de réaliser les sommes requises pour l'achat d'une propriété d'une aussi grande valeur que la seigneurie de Lauzon; et que, dans l'intérêt de la Couronne, la vente de ladite seigneurie de Lauzon devrait être remise jusqu'à mercredi, le premier jour de septembre prochain; que les termes de paiements devraient être changés; et qu'on ne devrait exiger de l'acquéreur, au temps de la vente, qu'un dixième du prix d'achat, et la balance en neuf paiements annuels égaux, en par ce dernier donnant de bonnes et suffisantes garanties au Département; et qu'afin d'éviter les dépenses qu'entraînerait cette vente, si elle avait lieu à Québec, soit pour payer la commission, ou les frais de voyage, ou la présence du soussigné à Québec, ou de toute autre personne dûment autorisée à cet effet lors de la vente, afin de donner les explications requises, ou pour d'autres objets imprévus, ladite vente ne devrait pas avoir lieu à Québec, mais à Montréal, qui est le centre du commerce et la capitale de la province, et qui n'est éloigné de Québec, en été, que de quelques heures de trajet.

Le tout néanmoins humblement soumis.

(Signé) D.B. Papineau



À [William H. Draper]

Québec<sup>451</sup>, 13 mars 1847

Mon cher monsieur,

Je suis arrivé ici à Québec un peu fatigué du voyage, hier soir, un peu après huit heures et, quelques instants après, M. Caron est venu à l'hôtel. Nous nous sommes donné rendez-vous chez lui aussitôt que j'aurais pris mon dîner, ce qui n'a pas été long.

Rendu chez lui, comme il convenait de faire avec un homme de la franchise et de la bonne foi de M. Caron, et avec la même bonne foi que lord Elgin avait mise dans ses offres, mises entre les mains de M. Morin, j'ai entré de suite en matière avec lui, lui ai montré le memorandum et lui ai dit de vive voix ce qui en avait été le résultat. Nous avons examiné un peu au long les

circonstances où ce monsieur se trouve placé d'après ce qui a eu lieu précédemment et d'après ce qui a eu lieu tout récemment; mais, comme vous devez le sentir, sans en venir à aucun résultat pour le moment, le sujet demandant de la réflexion. Nous avons donc ajourné à reprendre le sujet aujourd'hui à 2 heures. Je vous dirai donc bientôt jusqu'à quel point nous aurons pu procéder.

Il n'est pas hors de propos de vous dire que le parti ex-ministériel est très mécontent dans le moment actuel. Les papiers de Montréal disent quelques-uns positivement, d'autres ne font que de simples allusions, que des propositions de coalition ont été faites à leurs chefs de Montréal, lesquelles ont été refusées. Les messieurs d'ici trouvent cela très singulier, vu qu'aucun n'a été consulté : ils se plaignent que les gens d'en haut veulent les traîner à leur remorque, bon gré mal gré, etc. Quelques-uns même, me dit-on, ont été jusqu'à dire assez ouvertement que si c'était là la manière dont les messieurs [de] Montréal prétendaient agir, sans tenir aucun compte de leurs amis de Québec, ils mettraient bientôt leur adhésion de côté. Quel fond peut-on faire là-dessus dans un pays où il y a toujours trop de paroles et peu d'action? La suite nous le dira. En attendant, je commence ma lettre dans un moment de loisir, pour la finir après mon entrevue avec M. Caron.

En descendant, je suis arrêté un instant chez le colonel [Antoine-Charles] Taschereau. Il m'a paru que s'il y avait une nouvelle élection dans Portneuf, il y serait élu d'emblée. Je suis aussi informé que généralement dans le district de Québec on est mécontent du parti conducteur de l'opposition, qu'il ne faudrait pas grand-chose pour faire faire une explosion et en venir à une manifestation ouverte. Mais on manque d'un homme qui veuille et puisse commencer à donner l'impulsion et ensuite la diriger. On s'accorde aussi à dire que M. Caron est cet homme et qu'il se défie trop de ses forces; qu'il est au moins aussi respecté dans le district de Québec que M. La Fontaine l'est dans celui de Montréal, et que de plus il est plus aimé. Enfin, mille manières de parler de ces choses-là chacun dans son sens; ce qui fait voir que les idées ne sont pas généralement bien arrêtées sur ce qu'il y a [à] faire, ni sur l'approbation à donner sur ce qui a été fait.



The Honorable Wm H. Draper  
Montreal

Québec, 13 mars 1847

Mon cher monsieur,

Ci-inclus vous recevrez une note que M. Caron vient de me remettre. Elle en dit assez pour que je ne croye pas nécessaire de vous dire autre chose, sinon qu'il faudrait immédiatement se mettre en mesure d'agir efficacement sur l'opinion publique au moyen de la presse, et surtout de la presse française. M. Caron fera tous les efforts en son pouvoir pour pouvoir conduire à un résultat qu'il désire. Mais ne voulant s'exposer au reproche que les gens d'ici font à ceux de Montréal de refuser sans consulter, il lui est impossible dans ces circonstances de se déterminer en si peu de temps.

Ayant fini les affaires pour lesquelles je suis venu ici, je pense me mettre en route demain pour retourner à Montréal.

Tout à vous.

D.B. Papineau



L'honorable E.-R. Caron  
Québec

Montréal, 17 mars 1847

Monsieur,

Son Excellence le gouverneur général, n'ayant pu avoir une réponse favorable à des ouvertures faites au parti canadien-français, ici à Montréal, a cru qu'il n'avait plus rien à faire sur cette matière. Néanmoins, il n'a pas d'objection à ce que le Conseil exécutif essaie de mettre à effet ses intentions bienveillantes, et en conséquence je suis autorisé à vous remettre copie du mémorandum qui a été mis entre les mains de l'honorable M. Morin, afin que vous puissiez m'informer si dans votre section de la province, on pourrait trouver des hommes de notre origine qui consentiraient, sans aucun sacrifice de principes, à entrer dans l'administration actuelle.

Inutile de vous dire que cette lettre n'est que la conséquence de la conversation que j'ai eue à Québec; mais alors je ne pouvais que vous communiquer ce mémorandum sans me croire autorisé à vous le laisser.

Je vous l'envoie donc, afin que vous en fassiez tout l'usage que vous jugerez convenable pour réaliser, s'il se peut, les intentions qu'avait Son Excellence lorsqu'il l'a écrit, et que mes collègues et moi voudrions effectuer par votre entremise.

Croyez-moi, Monsieur, avec la plus parfaite considération votre très humble et obéissant serviteur.

D.B. Papineau



JBN Papineau, écuyer  
Petite-Nation

Montréal, 22 mars 1847

Mon cher Papineau,

J'ai reçu ta dernière lettre. Je vais la mettre entre les mains de Cherrier et suivrai ses avis. Ta maman retourne à Maskinongue, ta sœur Rosalie étant encore prise de sa maladie de côté qui a déjà failli l'emporter. Les mouches qu'on lui a appliquées ont été plus de 30 heures sans prendre. À force de soins, on a réussi à diminuer son point de côté. Son état étant encore précaire, Mme Laframboise, avec sa petite fille quoique bien portante, est néanmoins trop faible pour pouvoir donner beaucoup de soins à sa cousine. Ainsi, toutes ces raisons engagent ta mère à y retourner. Communique cette lettre à ma chère Louise : elle sentira que sa maman fait pour le mieux et qu'aussitôt sa sœur en état de se passer d'elle, elle aura sa revanche. Louise est entourée de

parents qui l'aiment, et ne manquera pas des soins dont elle aura besoin, quoique ce ne soient pas ceux d'une mère. Mais je me flatte qu'elle supportera le désappointement que lui cause involontairement sa bonne mère avec courage, patience et résignation.

Gustave a été dangereusement malade, a été administré, et son père est avec lui depuis le 15 du courant; le malade paraît presque hors de danger, mais très faible, et le père ne le laissera que lorsque sa convalescence sera assurée. Auguste et Casimir Dessaulles l'ont veillé et le veillent encore. On a eu des nouvelles de Casimir, et partant de Lactance, dont la convalescence et le rétablissement sont très lents.

Je n'ai pas le temps de vous en écrire davantage, ta maman devait partir aujourd'hui. Hier soir, la voiture qui doit venir la chercher n'était pas arrivée.

Dis à Madsem que j'ai rêvé à vous autres la nuit dernière. Je vous ai tous vus et embrassés. Je voudrais le faire en réalité. Adieu, prenez courage et soyez raisonnables tous et chacun, en tout, partout et pour tout.

Ton père affectionné.

D.B. Papineau



JBN Papineau, écuyer  
Petite-Nation

Montréal, 23 mars 1847

Mon cher Papineau,

Sans perdre un instant, aussitôt la présente reçue, fais, d'après le procès-verbal de saisie dont tu as envoyé copie (Bertrand) et d'après le procès-verbal de la vente des effets que j'avais achetés chez Bertrand, une liste des effets qui m'appartiennent; puis envoie-la tout de suite par le retour de la poste.

Ainsi, il faut m'envoyer immédiatement :

1° l'original du bail fait à Bertrand;

2° l'original du procès-verbal de vente à moi faite par Hillman;

3° liste des effets et animaux contenus dans le procès-verbal de vente et à moi adjugés, qui sont actuellement saisis, afin que l'on puisse les revendiquer;

4° le procès-verbal de saisie lui-même, laissé au gardien.

Il faut avoir ces papiers afin d'obtenir un ordre du juge pour donner mainlevée de la saisie, lequel ordre devra ensuite être envoyé à la Petite-Nation, peut-être par un huissier, pour être signifié à celui qui a fait la saisie. Ainsi, tu vois que tous les instants sont précieux, puisque la vente doit être faite le 31 du mois. Je crois bien qu'à l'avenir je ne me mêlerai plus d'aider [les] gens qui ne veulent pas s'aider eux-mêmes. Bertrand devait payer sa dette à M. Desjardins peu de temps après l'arrangement fait avec lui, et c'est encore à faire.

Ta maman est partie hier matin pour Saint-Hyacinthe. La voiture qui est venue la chercher nous a apporté des nouvelles d'un peu de mieux chez Rosalie et chez Gustave qui, dit-on, n'est pas encore hors de danger.

Les politiques commencent à s'agiter. Beaucoup sont mécontents du refus des chefs ou meneurs de l'opposition d'accéder aux ouvertures faites par le gouverneur. Il y a un bon article sur ce sujet dans la dernière gazette des Trois-Rivières; il se pourrait que *L'Aurore* le reproduirait. *Le Canadien* aussi se remue un peu. Une assemblée de tous les membres du Parlement qui se trouvaient à Québec se sont assemblés, dit-on, vendredi dernier au soir, et ont décidé unanimement de demander des explications à M. Morin. On dit même que M. Aylwin devait venir lui-même en personne apporter les résolutions de l'assemblée à laquelle il assistait et qui blâmait, ajoute-t-on, bien vertement les gens de Montréal qui, par leur opposition et leur union avec quelques personnes du Haut-Canada, faisaient que tous les intérêts du Bas étaient sacrifiés à ceux du Haut, etc. Il n'a pu venir, souffrant d'une plaie à la jambe. Ces détails sont venus par des lettres particulières. À quoi le tout aboutira-t-il? Peu de jours probablement nous annonceront une scission dans le parti de l'opposition. Le parti ministériel, néanmoins, tel qu'il est maintenant, n'est guère plus uni : il y a des petites ambitions froissées, de petites vanités blessées, des espérances déçues, et tout cela chez quelques grosses têtes du parti qui disent bien modestement : «Ce n'est pas un tel qui devrait être à tel parti, dans telle charge, c'est moi; j'en suis bien plus capable que celui qui y est, et appartenant au parti je dois avoir la préférence, vu ma capacité, mes talents, ma réputation.» Ce n'est pas exprimé en aussi peu de mots et aussi crûment, mais c'est le résumé et la substance de leurs démarches, actions et paroles.

Pendant tout ce temps, on est dans l'incertitude, les gens murmurent avec et sans raison, et je pense bien que le gouverneur trouve que le gouvernement du Canada n'est pas un lit de roses où il n'a qu'à prendre ses aises.

Adieu. Portez-vous bien tous, pensez à moi qui vous embrasse, petits et grands.

As-tu fait scier du bois de plats-fonds? J'enverrai certainement une machine à brique au printemps.

Ton père affectionné.

D.B. Papineau



JBN Papineau, écuyer  
Petite-Nation

Montréal, 24 mars 1847

Mon cher Papineau,

Ce matin, j'ai mis une lettre à la poste à ton adresse et, ayant reçu celle que tu écris du 22 à ta mère, ainsi que celle que tu as écrite à Émery, je commence une réponse à ce qui me regarde dans les deux.

Les congés de miliciens sont maintenant inadmissibles, à moins que la réclamation n'ait été logée dans le département avant le mois de mars 1846. Donc pour le cas dont tu parles il est trop tard. Je pensais te l'avoir et dit et écrit; ceci met fin aux procurations à faire.

Tu demandes des graines; on les achètera si on peut avoir une occasion pour les envoyer.

Je ne pense pas que l'on doive demander moins d'un chelin de la corde [de bois] à ceux qui l'ont coupé sans droit et sans permission, ou même davantage selon les circonstances plus ou moins aggravantes.

On pourra faire des plafonds de chêne pour le bas de la maison, mais pour le haut il faudra du pin ou du cèdre. Je crains bien que l'on ne soit obligé de prendre encore cette année pour les préparatifs. Tu sais que si le bois des plafonds n'est pas scié d'avance et séché, qu'il soit posé vert, le tout pliera, peut-être même inégalement, et alors tout se tournera, travaillera et gâtera soit le lambris, soit les enduits, selon ce que l'on voudra faire.

Émery se propose de profiter de la fête d'aujourd'hui pour répondre à ta lettre. C'est te dire assez que j'ai commencé ma lettre hier et que je la finis ce matin, 25 [mars], pour la mettre à la poste. Je ne pense pas, dans ce moment au moins, avoir rien à ajouter à la présente. Ainsi, adieu. Je vous embrasse tous et de tout cœur.

Ton père affectionné<sup>452</sup>.

D.B. Papineau



L'honorable E.-R. Caron  
Québec

Montréal, 25 mars 1847

Mon cher Monsieur,

Permettez-moi d'attirer votre attention à un passage de votre lettre du 20 du courant. À la fin, vous parlez de ma lettre (familière). Je vous ai dit que je n'en gardais pas copie. Ne croyez-vous pas qu'il serait convenable que vous m'en écriviez une autre dans laquelle vous omettriez les mots suivants, à la fin. Après les mots «il sera en tout conforme aux recommandations que vous m'avez faites», supprimez ce qui suit : «dans cette lettre reçue hier, qui m'est parvenue en son temps et à laquelle je ne puis répondre aujourd'hui faute de temps.» Ma raison pour vous demander cette suppression est qu'il ne doit pas être connu que j'ai eu avec vous d'autres que des communications officielles. Ces dernières pourraient peut-être par la suite devenir publiques; mais les autres, jamais. À ce sujet, je vous dirai qu'en demandant à Son Excellence permission de vous transmettre le memorandum, je lui ai dit que je vous écrivais une lettre officielle, qui ne compromettrait personne, et une ou plusieurs autres où l'on m'informe qu'il n'aura pas de difficulté à se faire élire. L'émanation du *writ* pour le remplacement de M. Taché ne peut pas être différé beaucoup plus longtemps, et vous sentez l'importance qu'il y a de prendre les devants.

Veuillez bien me croire, mon cher Monsieur, avec la plus parfaite estime, votre très obéissant serviteur.

D.B. Papineau



L'honorable R.-E. Caron  
Québec

Montréal, 1<sup>er</sup> avril 1847

Monsieur,

Permettez-moi de vous référer à ma lettre du 17 du mois dernier, dans laquelle je vous ai transmis le mémorandum de Son Excellence, et à la vôtre du 13, du même mois, dans laquelle vous témoignez être prêt à faire tout en votre pouvoir pour effectuer ses intentions bienveillantes. Le moment est arrivé, suivant moi, de venir de l'avant et de vous proposer vous-même et entrer dans le Conseil exécutif comme président du Conseil. Au moyen d'arrangements particuliers entre nous conseillers, lesquels nous avons lieu de le croire, seront approuvés de Son Excellence, on pourrait mettre à la disposition de nos compatriotes la charge de procureur général et, je dirai même, celle de commissaire des Terres de la Couronne, s'ils ont de l'objection à m'y voir. Il y a aussi vacante une place d'assistant secrétaire provincial.

Sans vouloir ici examiner ou décider à quel point les Canadiens français comme tels forment ou doivent former un parti politique, il est un fait notoire et constant que l'on ne peut révoquer en doute et qu'il me semble que ni gouvernants ni gouvernés ne doivent perdre de vue dans les arrangements ministériels. Ce fait, c'est que lors de la cession du Canada à la Grande-Bretagne, nous existions comme corps social; que les membres de ce corps possédaient des lois, des usages, des institutions, une langue, une religion, des établissements de différents genres qui n'existaient pas dans l'Empire auquel nous avons été cédés, ou en différaient totalement. Que néanmoins toutes ces choses, au moins la plus grande partie, nous ont été formellement et solennellement garanties par la plus haute autorité de l'Empire, le Parlement tout-puissant, le pouvoir suprême. Que par conséquent, tant que nous serons attachés au droit que nous avons de les conserver et de les maintenir intacts, il est du devoir de tous et de chacun de nous de faire en sorte que, dans toutes les combinaisons qui peuvent être la suite et la conséquence de la lutte des partis politiques, et qui seront toujours inévitables dans un gouvernement représentatif et constitutionnel, il y ait toujours dans l'administration un nombre plus ou moins grand d'individus appartenant à notre origine, pour veiller à la protection de nos droits sociaux, indépendamment de nos droits politiques. Leur activité ou leur inertie ne peuvent être que le résultat de l'influence et de la prépondérance, momentanée ou passagère, des partis politiques, si sujette à des fluctuations incessantes. Et dans un tel état de chose, je suis convaincu que tout homme raisonnable ne pourra qu'approuver la conduite de ceux qui voudront profiter de l'offre faite par Son Excellence, et qui leur permettra de travailler avec efficacité au bien-être de toute la société.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec toute l'estime possible, votre très humble et obéissant serviteur<sup>453</sup>.

D.B. Papineau





L'honorable R.-E. Caron  
Québec  
*Familière et privée*

Montréal, 1<sup>er</sup> avril 1847

Mon cher Monsieur,

Je vous ai écrit aujourd'hui une lettre officielle. Elle est incluse. Inutile d'y référer autrement que pour vous dire que Son Excellence presse mes collègues et moi de venir à un résultat quelconque. Vous écrivez et à moi et à M. Parent que tout va bien, que les apparences sont satisfaisantes; vous êtes sûr de pouvoir faire prononcer plusieurs comtés en votre faveur : il me semble qu'il n'y a plus à balancer. Il faut, une fois pour toutes, passer le Rubicon. C'est une obligation, un devoir. Il faut positivement que vous vous décidiez d'une façon ou d'une autre. Si vous ne pouvez accepter, alors ne soyez pas surpris que l'administration ne remplisse la vacance existante par un individu appartenant au pacte qui la soutient. La nomination du juge en chef a été retardée parce que l'on voulait que vous en eussiez le mérite. M. Daly rassoit avec plaisir M. Crémazie à la place d'assistant secrétaire. Quant au Haut-Canada, nous en avons des nouvelles récentes. M. MacNab, quel que soit son sort, ne fera aucune opposition; M. Cayley nous écrit que là-haut tout est *couleur de rose*.

De votre côté, vous êtes sûr de l'appui de tous les hommes influents de votre district, et une démarche franche et décisive de votre part ne pourrait manquer de rallier ceux qui chancellent encore.

Le ton général de la presse doit vous faire voir que le moment est arrivé pour nous d'obtenir tout ce que nous pouvons désirer de raisonnable, en acceptant les offres de lord Elgin; mais cette même presse nous fait voir en même temps l'impatience du public de voir terminer l'état d'incertitude et de malaise général où nous met l'hésitation de nos compatriotes. *Carpe diem*, vous dirai-je.

Je me flatte que vous regarderez les offres que je fais de laisser la place que j'occupe, pourvu que je sois remplacé par un compatriote, ce dont je veux être assuré d'avance, et les instances que je fais en ce moment auprès de vous, au risque de passer pour importun, comme une preuve de mon dévouement aux intérêts de mes concitoyens. Je suis persuadé qu'en peu de temps vous rallierez à vous nos compatriotes canadiens-français. Quant à ceux d'origine britannique et irlandaise, il n'y a pas le moindre doute que la très grande majorité verra avec satisfaction l'arrangement proposé.

J'ai reçu avec plaisir hier votre recommandation de M. Légaré. Assurez-le que j'y aurai égard en temps et lieu. Mais, encore une fois, le moyen de lui être utile, ainsi qu'à d'autres individus de mérite, c'est d'être au pouvoir en nombre suffisant pour s'y faire respecter. Votre action discrète, vous le comprenez sans peine, sera cent fois plus efficace que les meilleures recommandations.

Croyez-moi, mon cher Monsieur, votre dévoué serviteur.

D.B. Papineau

P.-S. Vous sentez, sans que je vous le dise, que je m'en rapporte à votre prudence et à votre discrétion accoutumée, pour faire usage convenable et utile de la substance de ma lettre officielle, sans la publier toutefois.



JBN Papineau, écr  
Petite-Nation

Montréal, 13 avril 1847

Mon cher Papineau,

Fais-moi donc le plaisir de voir Dodo et Dallaire (François). Le premier m'avait dit plusieurs fois, et aussi à ton oncle, qu'il se sentait trop vieux et qu'il voulait résigner sa place de capitaine. D'après la loi actuelle, il ne pouvait plus garder sa place, vu qu'il ne résidait pas dans les limites de sa compagnie. Le second était lieutenant et, étant infirme et malade, n'était plus en état de garder sa place, ni d'être promu. Néanmoins, comme ils étaient et sont encore des citoyens respectables et méritant des égards, j'ai obtenu qu'en leur accordant leur retraite ils fussent tous deux promus chacun d'un grade. Ainsi, par un ordre général de milices du 24 février dernier, L.A. Couillard a eu sa retraite avec rang de major, et Dallaire l'aura prochainement, mais avec rang de capitaine. Les autres nominations dans le bataillon et les promotions qui doivent en être la suite, auront lieu seulement quand le département de l'adjudant général en viendra à la nomination d'officiers qui n'avaient pas déjà de commissions dans la milice.

Je tiens à ce que mes officiers sachent que je pense à eux, quoique pour le moment moi-même, pour des raisons particulières, je n'aie pas encore reçu de nouvelle commission. Tu te contenteras de dire à Dodo et à Dallaire ce qui les concerne, sans parler du reste de ce que je te dis plus haut.

Rosalie ta sœur et Gustave ont du mieux. La première, quoique faible, est depuis du temps hors de danger; Gustave ne l'est que depuis quelques jours. Lactance fait des progrès rapides dans son rétablissement.

Les affaires politiques vont cahin-caha. L'on craint qu'en dépit des offres très libérales, plus que libérales même, faites par le Ministère à l'opposition, les chefs n'en veuillent pas venir à arrangement. Je me suis flatté pendant quelque temps de l'espoir d'aller vous rejoindre, au moins après la session sinon avant. Mais depuis quelques jours, les chances paraissent diminuer. Au surplus, j'en saurai plus long à la fin de la semaine en toute probabilité. M. La Fontaine, qui relève d'une maladie sérieuse qui l'a mis en danger, ne veut accepter, dit-on, aucune charge; il parle même d'aller en Italie pour se rétablir entièrement, et ses amis alors ne savent que faire, sinon que de ne pas consentir à reconnaître un autre chef. Aussi, verras-tu que le *Pilot* dit que les négociations actuelles s'en iront en fumée, tandis que *La Revue* jette de l'eau froide sur toute avance de conciliation et que le *Journal de Québec* se laisse aller à des injures contre lord Elgin. Que nous garde donc la Providence?

Je n'ai rien de plus à te dire, sinon que je vous fais à tous mille amitiés, que je vous embrasse tous et ai grande faim de vous voir. Je laisse de la place à Émery pour qu'il réponde à ta dernière lettre, et finis en vous disant adieu. Donne-moi des nouvelles des petits-enfants et de mes grandes filles et femmes. Mes saluts à M. Mackay.

Ton père affectionné.

D.B. Papineau

[De la main de Denis-Émery Papineau] 14 avril 1847

Mon cher frère,

J'accuse réception de la lettre de M. Mackay et de son contenu, avec aussi les quelques lignes de toi. Newman étant encore ici, je lui ai fait ta commission, et de plus j'ai envoyé par lui à peu près toutes les graines que tu demandais dans ta lettre à maman, et qui est arrivée ici, je crois, seulement la veille de son départ pour retourner à Saint-Hyacinthe. Je n'ai pas acheté de plumes, parce que tu ne me parles que des plumes envoyées l'année dernière, et j'en ai envoyé par Hippolyte Fortin une boîte qui, je crois, seront bonnes; au moins elles le sont pour moi. Cela dépend beaucoup de la main des personnes.

Comme tu le vois par la lettre de papa, nous sommes à peu près sur le qui-vive ici, à Montréal, mais, comme le *Pilot* le dit, rien ne sera fait probablement.

J'ai tâché d'avoir de Z. Trudeau le contrat de vente à Bertrand, mais n'ai pas encore pu l'obtenir : il faudrait aussi obtenir copie du jugement qui a été rendu contre lui, pour le faire enregistrer, non pas pour conserver le capital du contrat, mais les intérêts échus et alloués par le jugement. À propos d'enregistrement, il faudrait que tu fasses enregistrer leur copie de l'acte de garantie de Charles Hillman pour le *scrip* de Lemay<sup>454</sup>. C'est à cette condition que je ferais faire l'enregistrement que le *scrip* m'a été donné; et conséquemment ce devra être déduit de l'argent du *scrip*, car sans cela Charles n'aurait rien eu du tout. En même temps, ils sont obligés de garder au bureau la copie que tu m'as envoyée, dont il t'en faut une seconde.

Rien autre chose, je pense, pour le moment. Amitiés et compliments depuis la première jusqu'à la dernière, les petits et les grands, pères, mères et enfants, oncles, tantes, amis et amies; sans oublier bien entendu ceux de L'Original. Jusqu'à la prochaine.

Ton frère affectionné.

D.E. Papineau

Envoie donc par la poste à M. Montmarquet son contrat d'achat avec ta ratification. Il me l'a déjà demandé plusieurs fois et, d'après ce que tu avais dit dans le temps, je pensais que tu l'avais fait. Aie soin d'envoyer la copie sur laquelle se trouvent ses quittances de Mme Lacombe.



Mrs Leman  
At E. St-Julien, Esquire  
*Or in her absence Mrs M.L.P. St-Julien*  
L'Original

Montréal, 15 avril 1847

Ma chère Honorine,

J'ai reçu avec bien du plaisir ta lettre du 12, qui me donne de si bonnes nouvelles de ma chère Louise et de sa fille ainsi que de son mari et du reste de la famille. Je n'ai pas manqué hier, aussitôt mon retour à l'hôtel et celui d'Émery, de lui communiquer et ta lettre et une d'Aurélié ayant rapport au même sujet, et, la lecture finie, nous avons pris un verre de curaçao à la santé de la mère et de la fille, ainsi que de la famille. Nous espérons qu'ils se sentiront tous de nos bons souhaits.

Si tu veux retourner sur la glace, prends bien garde de passer à travers : il vaudrait mieux te dégrader que d'encourir du risque. Après tout, vous êtes (au moins je l'espère) des gens prudents, et saurez agir en conséquence. En attendant, embrasse bien Louise pour moi, sa fille bientôt, et fais bien mes amitiés à tous les autres, trop nombreux pour tous les nommer dans le court instant que j'ai pour t'écrire.

Le projet que tu fais de venir me voir avec Aurélié, Adeline et tes deux enfants me rit fort. Reste à savoir si je serai encore à Montréal dans le temps, ce qui n'est pas encore décidé, mais le sera probablement d'ici à la semaine prochaine. Alors je verrai à prendre quelques précautions préalables pour vous loger pendant le séjour que vous feriez en ville.

Aux dernières nouvelles de Saint-Hyacinthe, ta sœur Rosalie était beaucoup mieux, quoique très faible, pouvant aller et venir dans sa maison, mais toussant immédiatement aussitôt qu'elle prenait le moindre air. Gustave était considéré presque hors de danger, quoique l'on s'attende à ce que sa convalescence soit très longue et son rétablissement bien lent. Lactance prenait des forces visiblement, et comme sa maladie venait de faiblesse pour ainsi dire récessive, son rétablissement suit le progrès de son recouvrement de forces et de chair. Ton oncle Papineau est toujours à Saint-Hyacinthe auprès de Gustave. Les glaces commencent à être mauvaises vis-à-vis de Montréal. Aujourd'hui nous avons une chute de neige fondante. Puisse-t-elle emporter toute la vieille qui, dans le moment, nous donne des chemins détestables, abominables.

Adieu, ma chère Honorine; assure de mes respects particuliers M. St-Julien et, rendue chez nous, embrasse bien tous mes petits-enfants, puis mes enfants réels, rapportés ou adoptés; donne-moi de leurs nouvelles, et aussi de mes plantes.

Ton père affectionné.

D.B. Papineau



Montréal, 22 avril 1847

Mon cher Papineau,

Dans les lettres précédentes que je vous ai écrites, j'ai oublié de te recommander d'être sur tes gardes par rapport au grain que j'ai fait acheter pour la maison. Ne fais pas travailler pour des vivres. Il s'exportera tant de grain au printemps, par rapport à la disette qui existe en Europe que, si on en avait besoin un peu avant la récolte, il faudrait le payer un prix fou. Semblable chose est déjà arrivée et nous avons été obligés de payer jusqu'à 16 piastres le quart de farine de seigle, trois semaines seulement avant la récolte. Ainsi avis au batteur, et fais en sorte qu'il y en ait pour jusqu'à ce que la récolte soit non seulement bonne à manger, mais aussi pour que l'on ne soit pas, dans ce temps-là, détournés de nos travaux par des battages intempestifs.

Ton oncle est arrivé de Maska aujourd'hui, Gustave étant mieux quoique incapable encore de se servir de ses jambes. Je voulais aller le voir ce soir, au sortir du bureau; des affaires m'en ont empêché. Je ne le pourrai voir que demain matin.

23 [avril]. J'ai pu ce matin aller voir ton oncle un instant, mais nous n'avons pu parler des affaires de la Petite-Nation. Puis, une demi-heure après mon arrivée au bureau, j'ai reçu ta lettre du 21. Il y a bien des demandes et des suggestions dedans, beaucoup plus que l'on n'en pourra faire des dernières, et il n'est guère possible de répondre à toutes les premières.

Quant à ce que tu dis du *Canadien*, son système des deux majorités est absurde, mais comme il paraissait être assez du goût de ceux qui n'y comprennent rien – et malheureusement dans ce pays, c'est le plus grand nombre –, les papiers de l'opposition ont porté toute la discussion sur ce point-là, sans néanmoins se compromettre jusqu'à exprimer toute une opinion qu'ils disaient tout bas, que le système des deux majorités était en principe absurde. Mais tout était bon pour faire manquer des négociations entamées avec d'autres, après qu'eux-mêmes avaient rejeté toutes les offres. Ils ont fait tant demander que pour avoir voulu tout obtenir, on n'a rien eu du tout. En un mot, des personnes raisonnables, bien attentionnées, attachées au pays, ont pu réussir auprès de l'administration à la faire consentir à beaucoup de sacrifices, mais ils n'ont pu, contre leur espérance, faire consentir l'opposition qui dans le moment est en minorité en Parlement (du moment qu'elle est au pouvoir elle cesse d'être opposition), à ne pas exiger tout ce à quoi il leur serait même imprudent de prétendre, s'ils étaient en majorité. Et la manière dont ils en ont agi en 1842, lorsqu'ils sont montés au pouvoir, pouvait donner à penser qu'ils seraient plus modérés quand il s'agirait d'y rentrer, sauf à eux, une fois dans la citadelle, à s'y fortifier de manière à n'en être pas délogés.

Tout ceci te dira assez qu'il est inutile à moi de penser à remonter avant que le Parlement ne nous expulse par un vote positif de non-confiance. Alors nous tomberons constitutionnellement.

Quant à savoir si, dans le cas où je résignerais ma place dans le Ministère, je résignerais aussi mon siège en Parlement, il n'y a que les circonstances qui pourront me guider. Tout est si changeant dans ce pays, on n'agit généralement que si peu d'après des principes fixes, reconnus

et adoptés partout, que l'on ne peut rien prévoir; au moins si quelques-uns ont de la prévoyance ils se gardent bien d'exprimer leurs sentiments, car même quand ils pourraient être avantageux au public, il suffit qu'ils soient connus pour qu'ils soient opposés.

J'ai reçu une lettre de ta maman. Ta sœur continue à se rétablir lentement, les petits enfants aussi. Ton oncle Toussaint a eu une attaque de rhumatisme dans la jambe; il a du mieux. Enfin, sous le rapport de la santé, tout est à peu près comme de coutume.

Il est tout probable que je ne m'occuperai de brique et de reconstruction de maison que lorsque je serai sûr de remonter. Continue toujours à faire préparer les matériaux, et dis-moi si on pourrait faire en brique la cuisine d'abord, qui pourrait se faire l'été prochain.

Adieu. On m'appelle au Conseil. Ton père affectionné.

D.B. Papineau



Madame H. P.-Leman  
Petite-Nation

Montréal, 7 mai 1847

Ma chère Honorine,

Ta dernière lettre m'a fait bien plaisir : elle me parle de vous et de vos enfants, et ne m'en dit rien que de bien. Tant mieux. Elle me parle de votre futur voyage, c'est encore bien, jusqu'à ce qu'il soit exécuté.

8 mai. Mais vous ne pourrez vous loger chez ton oncle, qui part lundi prochain [10 mai] avec ta tante pour aller à New York. En reviendront-ils de suite avec Lactance et Casimir? C'est ce que je ne puis encore dire, et probablement qu'ils n'en savent encore rien eux-mêmes.

Tu me parles aussi du trouble que tu as avec les insectes qui dévorent mes plantes. Les miennes, qui en ont souffert l'année dernière, n'en ont pas du tout souffert cette année. Je l'attribue à ce que tous les jours j'ai employé l'eau qui avait servi à laver nos mains (que nous savonnons tous les jours, Émery et moi, afin que vous ne l'ignoriez pas) pour les arroser. J'ai ainsi une dizaine de pots. Je pense que le savonnage de linge serait peut-être trop fort. Mais l'eau qui sert le matin à deux ou trois personnes serait peut-être suffisante. Le figuier est très sujet aux araignées : l'an passé il en était couvert. Cette année, il y a quatre figes poussantes et pas une araignée. Non plus que de pucerons, que j'avais en abondance l'année précédente. Le remède est simple, comme tu vois, si on l'emploie constamment.

Je t'écris par sauts et par bonds. J'interromps encore ma lettre et ne la reprendrai qu'après avoir vu ton oncle.

9 mai. On a reçu hier des nouvelles du lac Champlain dont la navigation est commencée de la veille seulement, que les glaces l'ont quitté. Demain matin donc, ton oncle et ta tante partent pour New York; puis, demain à midi, lord Cathcart et sa famille partent aussi pour aller s'embarquer à Boston, je pense, pour l'Angleterre. Il était commandant des forces militaires sous lord Metcalfe. Après le départ de ce dernier, il est devenu administrateur de la Province, puis ensuite gouverneur général, et enfin, après le dernier changement d'administration en

Angleterre et les négociations touchant l'Oregon terminées avec les États-Unis, la raison qui avait fait réunir entre ses mains l'autorité civile et l'autorité militaire n'existant plus, on lui a nommé un successeur dans l'ordre civil, qui est le gouverneur actuel lord Elgin. Il aurait pu, je pense, conserver son poste de commandant des forces, mais il a préféré retourner en Europe; et un successeur, sir Benjamin d'Urban<sup>455</sup>, lui a été donné qui, dit-on, est en route avec la comtesse Elgin, fille de feu lord Durham, qui se sont embarqués dans un vaisseau de guerre et viennent par la voie du fleuve.

Demain, j'irai avec les autres conseillers accompagner lord Cathcart jusqu'à La Prairie. Nous lui devons ce dernier hommage, ce dernier témoignage de respect et de sympathie. Il en a toujours agi avec nous et avec tout le monde, je crois, comme un parfait gentilhomme.

Si ton oncle avait laissé une gardienne à sa maison pendant son voyage de New York, je vous aurais tous logés dans sa maison dont j'aurais, pour le temps, défrayé la dépense, et nous aurions pu y être tous ensemble pendant quelques jours; mais Marguerite va chez Amédée qui emporte une grande partie du ménage; Ézilda va à Verchères. Ainsi il faudra faire comme vous pourrez.

Adieu. Mille amitiés à tous. Je vous embrasse petits et grands avec toute la cordialité possible. Ton père affectionné.

D.B. Papineau



### Règlements du Département des Terres de la Couronne

Montréal, 14 mai 1847

1. Conformément à l'ordre en Conseil du 2 juin 1845, chaque clerc ou autre employé du Département inscrira son nom dans un livre tenu à cet effet, en entrant et sortant du Bureau; il indiquera aussi l'heure précise à laquelle il entre dans le Bureau et l'heure où il en sort; et s'il s'absente momentanément durant la journée, il indiquera combien de temps a duré son absence.

2. Les heures de travail dans le Bureau seront depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures p.m.; et, en conséquence, chaque employé devra se rendre au Bureau cinq minutes avant 10 heures.

Ce deuxième règlement sera strictement observé, et quiconque l'enfreindra sera exposé à perdre une partie de son salaire de la journée.

3. Les personnes suivantes sont et seront considérées comme chefs de Bureau :

1. Le premier arpenteur pour le Bas-Canada.
2. Le premier arpenteur pour le Haut-Canada.
3. Le premier clerc chargé de la correspondance relative au Bas-Canada.
4. Le premier clerc chargé de la correspondance relative au Haut-Canada.
5. Le premier clerc chargé de la correspondance relative aux terres du Clergé et à la vente d'icelles.
6. Le teneur des livres de comptes.

Lorsque le commissaire et le député ou l'assistant commissaire seront absents, le plus ancien employé des N<sup>os</sup> 3, 4 et 5 les remplacera et se tiendra dans la chambre du commissaire, afin de répondre aux personnes qui pourront avoir des affaires à transiger avec le Département.

4. Les messagers seront sous le contrôle exclusif du commissaire ou de l'assistant, et, en leur absence, sous celui du plus ancien employé, conformément à la règle qui précède.

5. Un des messagers<sup>456</sup> se transportera au Bureau de la Poste, 1<sup>o</sup> avant l'ouverture du Bureau; 2<sup>o</sup> à 1 h 30 p.m.; 3<sup>o</sup> à 4 p.m., ou quelque temps auparavant, afin de profiter du départ de la malle du soir pour les différentes parties de la province.

6. Le plus jeune clerc dans chaque branche, suivant la date de sa nomination, portera les papiers, lettres ou rapports, etc., de sa branche, au commissaire, à l'assistant, ou à tout autre employé auquel ils doivent être remis.

7. Il est défendu aux officiers ou employés du Département de donner aucune information, de vive voix ou par écrit, concernant les documents qui se trouvent dans le Bureau, ou les transactions du Département avec des individus, à moins que ce ne soit du consentement ou par l'ordre du commissaire, de l'assistant, ou de l'employé qui préside temporairement; et aucun étranger ne sera admis ou introduit dans l'intérieur du Bureau.

8. Les employés n'auront d'entrevues avec les personnes qui n'appartiennent pas à l'établissement, que dans l'antichambre; et ces entrevues ne devront pas être trop fréquentes.

9. Les papiers-nouvelles, soit qu'ils soient adressés au Département ou aux employés, seront déposés dans l'antichambre, où ils pourront être lus avant ou après les heures de Bureau; et ceux qui appartiennent aux individus pourront être emportés après que le Bureau sera fermé.

10. Il ne sera fait aucune dépense quelconque, soit pour ameublement, livres, outils, papeterie, etc., sans l'ordre exprès du commissaire ou de l'assistant, auquel on devra s'adresser pour cet objet, chaque fois qu'il sera nécessaire.

11. Aucune conversation ne sera permise, excepté pour affaire; et l'on devra parler alors de manière à ne pas interrompre ou incommoder les autres.

12. Chaque fois qu'un nouveau clerc, soit permanent ou temporaire, sera admis dans le Bureau, il sera du devoir du principal employé sous les ordres duquel il sera placé, de lui donner connaissance des règles et règlements du Département.

13. Dorénavant, tout employé ou officier du Département qui aura encouru des dettes pour lesquelles une saisie-arrêt aurait été signifiée entre les mains du commissaire, en vertu du jugement d'une Cour compétente, sera immédiatement renvoyé du Bureau.

14. Les chefs de Bureau auront la direction du travail des employés subordonnés, et veilleront à ce qu'ils emploient utilement leur temps, dans l'intérêt du public et du Département; et tous les règlements qui sont déjà, ou pourront être établis par la suite, pour la discipline intérieure et les arrangements du Bureau, seront strictement exécutés et mis à effet.

(Signé) D.B. Papineau  
G.C.C.





JBN Papineau, écuyer  
Petite-Nation

Montréal, 14 mai 1847

Mon cher Papineau,

M. Dawson m'a écrit le 7 du courant pour m'informer que Berlinguet et son frère ont coupé du bois sur les terres que j'ai achetées de lui, sans permission. Tu sens bien que je ne dois pas laisser faire ces gens-là. Ainsi tu le verras et pourras avoir de lui les noms de personnes qui, avec lui, pourraient être assignées comme témoins. Tu pourras poursuivre en vertu de l'Acte pour prévenir certains abus préjudiciables à l'agriculture. Les juges de paix sont autorisés à agir dans ces cas-là. Consulte l'acte. Je pense que l'Acte de 4 et 5 Victoria, chap. 26, pourvoit à cela. Mais, comme je le dis plus haut, vois M. Dawson à qui j'écris aussi par cette malle à ce sujet.

Si tu as besoin d'une procuration spéciale, dis-le-moi, quoique pourtant je pense que tu en as déjà une. Tu as aussi mon titre de propriété, je pense, que tu seras peut-être obligé d'exhiber.

Ton père affectionné.

D.B. Papineau



*Ministère Sherwood-Papineau*

Madame D.-B. Papineau  
Chez M. F.-S. Mackay  
Petite-Nation

Petite-Nation [Montréal]<sup>457</sup>, 9 juin 1847

Ma chère Angelle,

J'ai reçu ce matin le billet de Papineau qui me donne des détails sur ton indisposition. J'espère qu'elle n'aura pas de suite et que vous n'attribuerez pas à indifférence de ma part le parti que je prends de garder la maison, au lieu de descendre vous voir. Tu étais indisposée jeudi matin et il aurait été, je pense, prudent pour toi de faire ce que je fais maintenant.

Jeudi, j'ai été moi-même indisposé de coliques incommodes : je me suis couché un peu après neuf heures, attendant toujours ou ton retour ou quelques nouvelles. Mais ce n'est qu'hier matin qu'Adeline m'a dit la cause de son retour et de ta détention en bas. Mais vivement à ma prudence! Tu sais bien que j'ai toujours des douleurs dans les jointures et les mains et les pieds; de plus, j'ai quelques épreintes en dépit de l'eau minérale, ce que j'attribue aux changements soudains et grands de la température ces jours derniers. Vouloir, avec cela, me mettre en route, moi que la voiture fatigue, même quand je suis en pleine santé, ce serait m'exposer aux imprudences commises par ma chère moitié. Elle a assez d'autres choses à me reprocher, à tort ou à raison, sans lui donner un sujet véritable de me mettre en contradiction avec mes paroles. J'approuve fort que vous ayez eu le Dr Murray, et j'espère que ce sera le moyen de te faire éprouver un mieux plus permanent.

Je me hâte de vous envoyer *La Minerve* qui vous donnera quelques-unes des dernières nouvelles. Les papiers toriens de Montréal ne sont pas sans témoigner de leur mécontentement. Vraiment, ils en firent tant par leur langage violent et dévergondé qu'ils rallieront au ministère un grand nombre de personnes qui, tout en désapprouvant une partie de leur conduite, ne peuvent s'empêcher de voir qu'il est peut-être encore mieux de les laisser au pouvoir que d'y appeler des gens qui n'ont d'autre règle de conduite que leurs passions jalouses et l'amour désordonné du pouvoir. Il me semble que si le parti de l'opposition s'était mieux conduit, le ministère se serait trouvé en minorité aux prochaines élections, ce qui maintenant ne pourra plus être le cas. En voulant cueillir les fruits avant leur maturité, on n'a rien de bon.

Voilà le courrier, quoiqu'il ne soit encore que dix heures. Adieu.

D.B. Papineau



Réponse à *Thomas Corwin*<sup>458</sup>

[Montréal, 18 juin 1847]

[DBP ajoute sur le manuscrit] : «18 June 1847, Thomas Corwin, nom fictif. Il y avait du vrai dans ce qu'il dit des intrigues alors sur pied. Je n'ai jamais fait aucune démarche pour connaître l'auteur, ni ai fait aucune réponse. Si j'avais été intrigant, j'aurais pu tirer parti de ce document.»



Madame C.M. Papineau  
Petite-Nation

Montréal, [ca 20] juin 1847

Ma chère vilaine bru,

Ne sois pas surprise si à la fin je n'apprends pas à mal parler, à écrire des vilaines choses. J'en entends dire si souvent, même par ceux qui veulent passer pour tout ce qu'il y a d'honnête, d'intègre, de respectable, d'indépendant, de courtois de politesse au monde, que je suis vraiment tenté de croire que j'ai tort de ne pas être ingénieux et grossier, soit en parlant soit en écrivant.

Aussi, pour montrer mon équité je commence par toi, bien certain que je ne m'adresse pas à une muette qui ne pourrait ni ne voudrait rien répondre. J'ai une autre raison de le faire aussi, c'est que je n'envoie pas cette lettre par la poste et que personne n'aura rien à payer pour. Mon frère veut absolument que je le fasse porteur de quelque lettre. Pourtant il n'y a pas longtemps que j'ai écrit.

Mme Papineau m'a écrit cette semaine dernière qu'elle remonterait au commencement de celle-ci. Elle vous en aura sans doute donné avis.

Vous recevrez du café de moka et de Java, apporté de New York. Celui de moka ne sert qu'à parfumer l'autre; celui de Java est meilleur que le café ordinaire que j'ai envoyé l'an dernier. Ils pourront être mêlés ensemble, et garde celui de moka en réserve.

Je voudrais aller vous rejoindre aussitôt possible. Peut-être en aurai-je la chance à la fin de la session. Voilà tout à l'heure un an que je n'ai vu la Petite-Nation, il me tarde d'y retourner<sup>459</sup>.

Il est vrai qu'il n'y a que toi, Papineau et vos petits enfants que je n'ai pas vus, tous les autres étant venus ici. Mais il est juste que vous ayez aussi votre part de ma présence, comme vous avez aussi une part dans mon affection. Patientons donc tous ensemble, en attendant le plaisir de nous rejoindre.

Lactance monte avec son père et sa mère, qui doivent se mettre en route mardi prochain [22 juin]<sup>460</sup> avec Ézilda et Gustave. Engagez Lactance à venir souvent chez nous, qu'il s'amuse, se distraie et même apprenne un peu à travailler corporellement.

Il me faut finir ma lettre écrite à la hâte et par sauts et par bonds dans la salle du Conseil.

Adieu donc. J'embrasse bien les petits-enfants et leur mère, si tu la connais, puis Adeline qui a dû vous en conter de toutes les sortes, et sur ce qu'elle a vu et sur ce qu'elle a entendu. Enfin, si la mère est rendue, il faudra bien qu'elle ait aussi sa part et son fils, ton imparfait de mari, qui néanmoins est encore trop bon pour une méchante comme toi, ne devra pas non plus être oublié. Donne-lui de ma part un de tes becs les plus sucrés, si toutefois tu en as gardé quelques-uns en réserve.

Ton père affectionné.

D.B. Papineau



À JBN Papineau

Montréal, 22 juin 1847  
Chambre d'assemblée

Mon cher Papineau,

J'ai reçu en entrant en Chambre ta lettre d'hier, et un instant auparavant Émery m'a donné à lire celle que tu lui as écrite le 19. Je ne sais s'il ne l'a reçue qu'aujourd'hui. L'on m'a dit dans mon bureau que la patente pour Doherty et Murphy<sup>461</sup> m'a été remise en mars dernier. Qu'est-elle devenue? Si je ne te l'ai pas envoyée, c'est ce que je ne sais pas. Au surplus, comme ce n'est qu'une copie, si je ne puis trouver la première, j'en aurai une seconde sans difficulté.

Émery me dit qu'il t'a écrit par ton oncle, qu'il répondait à tout ce que tu demandais, excepté la patente à Doherty, et je ne me rappelle pas quelle autre chose.

J'ai écrit à Madsem hier par ton oncle. J'avais écrit quelques jours auparavant à ta maman, la croyant rendue à la maison; elle y sera probablement au moment où celle-ci s'y rendra, sinon peu après.

Les détails que tu me donnes des petits-enfants me font plaisir. Pourtant j'aurais désiré que Godfroy n'éprouvât pas les symptômes précurseurs de la rougeole. Néanmoins, il vaut mieux qu'il l'ait pendant les chaleurs : elle y est moins dangereuse que dans l'hiver. C'est le contraire pour la petite vérole. Ayez soin qu'il ne prenne pas de froid.

Au moment où je suis entré en Chambre, M. Prince venait de s'asseoir après avoir fait une violente sortie contre moi. Il était, dit-on, un peu ivre. Qu'a-t-il dit? Je n'en sais rien. Mais je conclus de tout ce que je vois et de tout ce que je n'entends pas, qu'il me faudra bien vite faire retraite. Je ne demande pas mieux. Mais ce que je ne conçois pas, c'est que depuis la clôture des négociations, j'ai demandé deux fois à mes collègues de me retirer et ils ne l'ont pas voulu.

On devait tous être tués ce soir (politiquement s'entend, et je parle de l'administration) à propos d'une motion qui devait être proposée par M. Scott, un des ci-devant supports de l'administration, pour présenter une adresse au gouverneur pour le prier de former une administration forte et efficace. On m'a dit néanmoins, avant d'entrer, qu'il se proposait de remettre la proposition à demain. Dans une heure, j'en saurai plus long. Voilà donc toujours 24 heures de répit. Si la proposition vient, sans doute que les discussions ne laisseront pas d'être un peu aigres et que l'on aura une nouvelle édition des débats sur l'adresse.

Dernièrement, on a vu dans *Le Canadien* que l'administration avait été battue par une majorité de six sur l'adresse, et ce parce qu'il fallait déduire les votes des ministres. Je souscrirais assez à cette soustraction si, de l'autre côté, on en consentait aussi à soustraire les votes de tous ceux qui prétendent remplacer les ministres actuels. Car, dans ce cas, comme il me paraît qu'il y a au moins deux prétendants pour chaque siège dans le Conseil qui deviendraient vacants, cela prouverait qu'une majorité désintéressée ne désire pas de changement. Mais, disent certains, il faut que chacun ait son tour. Cela, je le veux de tout mon cœur. Comme je crois que les choses n'en iront ni mieux ni pire, quand je n'y serai plus, je m'arrange tout doucement pour faire mon paquet (il est déjà commencé) et regagner mes foyers aussitôt possible.

M. Scott est sur ses pieds avec sa motion, qui exhale toute sa mauvaise humeur. Après dix minutes, il consent que la considération de sa motion soit remise à demain. Il y a ce soir grande présentation à Monkland et la plupart des membres doivent y aller. Ainsi le renvoi de la question à demain a été voté à l'unanimité.

Je vais finir ma lettre sans continuer de vous entretenir de tout ce qui se fait et se dit. Ainsi, parlons d'autres choses.

Une fois ton oncle rendu là-haut, il est tout probable qu'il n'écrit à personne ou qu'à très peu de monde, ainsi tu m'écritas comment il se sera rendu, comment logé, etc. Ta maman, si elle n'est pas malade, m'écrit peut-être en arrivant.

Casimir nous donne de temps à autre quelques détails sur son dernier voyage et son séjour aux États-Unis.

Je ne suis pas en train d'écrire, puis mon attention se trouve à tout moment dirigée vers des choses qui ne me plaisent guère. Adieu, adieu. Embrasse bien Madsem pour moi, ainsi qu'Adeline et tes petits enfants. N'oublie pas non plus Mme Gagnon et ses enfants. Je tâcherai d'avoir quelque argent, ces jours-ci, pour lui en envoyer, puisqu'elle est décidée à retourner à Québec. Il est inutile de lui dire ceci avant que l'argent soit rendu. Je l'embrasse avec amitié et ses enfants aussi.

Quand je remonterai, j'aurai presque un ménage complet, mais surtout un vaste supplément au jardin en fait de belles et jolies plantes et arbrisseaux. Mais ce sera moi qui en aurai soin, et ils ne pourront manquer de prospérer.

Je voulais t'envoyer *La Maison rustique*; je ne sais si je l'ai donnée à ta mère. Une partie seulement du *Cultivator* est reliée; le reste le sera sous peu, et je te le porterai probablement plus tôt que tu ne penses. Si Newman monte prochainement, je lui ferai emporter son bureau, et alors j'enverrai par lui la plus grande partie de mes livres.



JBN Papineau, écuyer  
Petite-Nation

Montréal, 5 juillet 1847

Mon cher Papineau,

Comme mon horizon politique paraît s'éclaircir un peu, de manière à pouvoir me faire espérer de me retirer de la vie politique (ceci soit dit entre nous) et qu'avant de laisser Montréal j'ai bien des petites affaires à régler, envoie-moi donc aussitôt que tu auras eu le temps de les faire :

1° le compte des effets acquis du père Valcourt, ce que tu peux lui avoir payé et la balance qui lui revient. Je veux le payer aussitôt possible, et il le demande.

2° le compte des effets mobiliers que nous avons eu d'Honorine et de ce qui a été payé à M. Mackay. Il faut aussi régler ces comptes-là en réglant l'emploi de ses capitaux.

Comment allez-vous là-haut? Tous ensemble. Mme Gagnon est arrivée jeudi matin, en notre absence; nous l'avons vue en venant dîner, c'est-à-dire moi, car Émery, ce jour-là, n'a pu venir qu'à 6 h pendant que j'étais à la Chambre. Elle est partie vendredi soir, Casimir a été la conduire à bord. J'ai payé son passage depuis la maison au *steamboat*, depuis le *steamboat* à Québec. Elle a aussi été conduite dans les tours de l'église; et ce que je lui ai donné comme premières ressources en arrivant à Québec, le tout monte à 8 £.

Je vous embrasse tous de loin, en attendant que j'aie le faire de près. Il fait ici horriblement chaud depuis plusieurs jours. Pourtant, hier soir, il y a eu deux minutes de pluie et, ce matin, le temps est couvert.

Adieu. Ton père affectionné.

D.B. Papineau



To His Excellency the right Honorable  
Earl of Elgin & Kincardine, Governor  
General of Canada, &c. &c. &c.

Montreal, 12<sup>th</sup> July 1847

My Lord,

Having in several instances expressed, both to Your Excellency and to Your Excellency's predecessors, my willingness and desire to resign the two offices I have the honour to hold under Her Majesty's Government, and which I have held for almost three years : that of Commissioner of Crown Lands and that of Executive Councillor, if it could be done without disadvantage to the transaction of public affairs; and these offers on my part having always been declined, I hope Your Excellency will excuse me, if for the reasons hereinafter stated, among others, I bring again the matter under Your Excellency's consideration.

When I first accepted office, I did so with the expectation that I would soon be relieved, by being replaced by some other person more fit and proper than myself to fill these high situations, consenting to join the administration. Up to the present moment, that expectation of mine has not been realized. I considered it my duty not to retire as long as the head of the

Executive and my Colleagues were of opinion that my withdrawing from affairs would be more detrimental than useful to the interests of Her Majesty's Government in this Province. In doing so, I acted in accordance with a rule I have followed all my life, viz : never to ask for any office of honour or of profit, but in the same time never to refuse the same, even if burdensome, when imposed upon me by the Country, my Sovereign or Her Representative in this Province.

If Your Excellency will consider that only a sense of duty could induce me to enter public life at an age when I was more inclined to seek peace, tranquillity and repose, rather than for the turmoil and trouble of political strife, or the fatigues and anxiety of mind unavoidable in the faithful performance of the duties of the most extensive, intricate and one of the most important departments in the Province; that I never had, nor have I now, much ambition, and no love for power. If Your Excellency thinks, as I do believe, that under present circumstances, another might discharge the duties of the offices I now hold, with less opposition from political parties and therefore with more satisfaction to the public at large, I hope Your Excellency will pardon me, if I ask from Your Excellency leave to resign, it being my intention to remain in office only until Your Excellency appoints my successor.

Having in a former occasion stated to Your Excellency, in conversation, that I would take no final determination without consulting Your Excellency, I will make it my duty to call on Your Excellency whenever Your Excellency may be pleased to see me on the subject.

I have the honor to be, my Lord, of Your Excellency the most humble and obedient servant.

D.B. Papineau



Honorable Barthélemy Joliette<sup>462</sup>  
présentement à Montréal  
*Privée*

Montréal, 15 juillet 1847

Honorable Monsieur,

Je vous prie, vous qui, me dit-on, avez servi durant la dernière guerre américaine, dans le bataillon dit de Deschambault, de vouloir bien m'informer de l'époque et de la durée de son service actif; s'il a touché la solde durant ce service; enfin s'il était à Châteauguay ou en service lors de la bataille qui s'y livra.

En attendant votre réponse, j'ai l'honneur de me souscrire, honorable Monsieur, votre très obéissant serviteur.

D.B. Papineau



Madame D.-B. Papineau  
Petite-Nation

Montréal, 23 juillet 1847

Ma chère Angelle,

Voilà déjà quelques jours que j'ai reçu ta dernière lettre. J'en ai aussi reçu de mon frère Papineau. Vous comprendrez tous facilement pourquoi je n'ai pas encore répondu, lorsque je vous aurai [dit] que l'on a régulièrement deux séances par jour à la Chambre d'assemblée, ce qui est déjà beaucoup à faire pour ceux qui ne sont que membres. Puis ajoutez à cela qu'il me faut aller à mon bureau avant la séance, puis au Conseil, et dites-moi où trouver le temps d'écrire?

Aussi j'écris celle-ci en Chambre, mais malheureusement les lettres que j'ai reçues sont dans mon tiroir, à ma pension, et je ne puis me recueillir assez pour savoir ce que l'on m'y disait et par conséquent répondre. Ainsi donc, au milieu de tout ce qui se dit à l'entour de moi, qu'il faut que j'écoute au moins de temps à autre, puis qu'il faut que je vote, je vais babiller du mieux que je pourrai.

Et d'abord Casimir est parti mardi pour Saint-Hyacinthe; je pense qu'il reviendra par le *steamboat* de mardi, ramenant avec lui Auguste et Aurélie. J'ai été indisposé plusieurs fois, soit de migraine, soit de diarrhée ou autres choses semblables, dont il n'y a pas lieu d'être surpris, considérant que ma santé n'est pas très vigoureuse, que je ne suis plus jeune et que je suis obligé d'endurer beaucoup de fatigues et corporelles et mentales.

La session, comme de raison, tire à sa fin. Mais quel jour aura lieu la prorogation, on n'en sait encore rien. Le bruit se répand pourtant que ce sera la semaine prochaine. Je me propose de demander un congé d'au moins six semaines, si l'on ne m'en accorde pas auparavant un beaucoup plus long, que j'ai demandé sans l'obtenir. On me l'accordera peut-être alors.

C'est demain samedi. La poste partira demain matin. Il faut donc que ma lettre soit finie ce soir, autrement je ne pourrais écrire que par la poste de lundi.

Je n'ai rien de particulier à te dire de la famille où tout va à l'ordinaire. Honorine est venue<sup>463</sup> la semaine dernière avec Morison faire un tour en ville. Elle avait quelques emplettes à faire pour sa sœur. Elle a couché deux nuits à ma pension. Ils sont repartis vendredi dernier par le *steamboat* de la Rivière Chambly dans lequel, je pense, ils étaient venus.

Il est probable que demain, samedi, l'on n'aura pas le congé ordinaire qu'on a coutume d'avoir. Les papiers vous diront si ç'aura été le cas ou non.

7¾ heures. Voilà la Chambre en Comité général sur un nouveau bill de municipalités. Vous en avez vu les détails déjà dans les papiers. On veut en revenir aux municipalités de comtés. C'est un peu moins mal que les municipalités de district, et c'est tout. Les comtés trop grands, néanmoins, seront subdivisés. Je pense que le comté des Outaouais sera subdivisé en trois municipalités : La Petite-Nation, Lochaber, Buckingham et Portland, je pense, en fera partie. En serons-nous mieux ou pire? l'événement le dira. Mais moi, je pense que, en exemptant ainsi les habitants de se mêler de leurs affaires eux-mêmes, l'on en retarde indéfiniment leur éducation politique du peuple. Mais enfin ils le veulent!

Voilà mon papier plein, mais de bavardages seulement. Qu'importe, voilà une lettre. Adieu.  
Portez-vous bien et, si je vais vous voir, préparez-vous à me faire une bonne réception.  
Ton ami affectionné.

D.B. Papineau



Madame D.-B. Papineau  
Petite-Nation

Montréal, 31 juillet 1847

Ma chère Angelle,

J'ai reçu ta dernière lettre et celle de Papineau, et n'ai pas le temps de vous écrire bien au long.  
J'ai acheté, et M. Hudon enverra 15 quarts de *fleur*, dont il y en a cinq un peu plus fine que les autres. Je n'ai pas acheté de *fleur* à pâtisserie : la superfine en quarts est toujours coriace. Il faudra faire moudre du plus beau bled du printemps que vous pourrez vous procurer et vous en faire de la plus fine *fleur*. Il y a aussi un boucaut de cassonade, Louis en prendra ce qu'il lui faudra. Le sucre est cher cette année : le sucre écrasé est à 14½ sols, le sucre en pain, 20 sols. J'emporterai une couple de pains de ce dernier quand je monterai.

En outre, une boîte savon jaune, trois quarts de lard *Prime mess*, 6 poches de sel, une boîte d'empois, 3 boîtes de vin muscat, deux *dto* champagne, un quart d'huile à brûler, très belle. Il la faudra mettre, je pense, dans les dames-jeannes à l'huile : le verre est plus étanche que le bois.

Il est décidé que je ne résignerai pas avant le 1<sup>er</sup> octobre, sauf à voir ce qu'on fera après. En attendant, j'aurai un congé de six semaines, à compter du 10 août : trois semaines pour la Petite-Nation et trois pour un voyage aux États-Unis. Je vais faire emballer mes plantes pour les envoyer, et aussi mes livres. Les plantes souffriraient trop ici pendant mon absence.

Auguste partira lundi pour en haut. Aurélie est restée en arrière, je l'emmènerai si elle revient à temps. Peut-être partirai-je de lundi en huit.

Adieu, portez-vous bien tous.

Ton ami affectionné.

D.B. Papineau

Ménagez donc la farine, et que Papineau renonce aux entreprises où il faut n'employer que des crève-faim avec qui on perd doublement, en ce qu'ils prennent toujours plus qu'ils ne payent, et en second lieu parce qu'on ne fait aucun profit sur les vivres.





Madame D.-B. Papineau  
Petite-Nation

Montréal, 2 août 1847

Ma chère Angelle,

Hier, j'ai écrit à Maska pour prévenir Aurélie du temps de mon départ et pour quelques autres affaires. Puis aussi à Louise. Je suis donc décidé à partir d'ici mardi le 10 du courant. J'irai coucher chez Louise et le lendemain, mercredi, je prendrai le *steamboat* qui me mettra à la Petite-Nation à son heure ordinaire, ce dont je ne sais rien du tout. Peut-être Aurélie attendra-t-elle l'examen du couvent qui aura lieu le 12, afin d'amener Nancy que j'invite dans ma lettre. Auguste te dira que Louis s'était proposé de la conduire (Aurélie) à la Petite-Nation.

Les effets dont je t'ai parlé dans ma lettre de samedi ont dû partir le soir même, ainsi vous ne pourrez tarder à les recevoir. Grand bien vous fasse. Auguste t'aura déjà donné toutes les nouvelles dont il est porteur. Ainsi je vais terminer ma lettre, n'ayant plus rien à dire sinon que je n'ai pas encore obtenu mon congé de six semaines parce que je ne l'ai pas demandé. Je me propose de le faire aujourd'hui.

Adieu donc encore une fois par écrit. Je ne veux embrasser personne de cette manière-là dans cette lettre : ce ne vaut pas la peine quand, dans une dizaine de jours, je pourrai le faire en personne. Ayez bien soin seulement de vous tenir le bec et les joues nettes. Si vous avez à m'écrire, ne me demandez plus rien au moins. C'est horrible d'avoir à toutes les lettres de nouvelles demandes que les trois quarts du temps l'on n'a pas le temps d'accomplir.

Ton ami ordinaire.

D.B. Papineau



Madame A.-H. P.-Leman  
Chez D.-G. Morison, écuyer, N.P.  
Saint-Hyacinthe

Montréal, 6 septembre 1847

Ma chère Honorine,

Je suis revenu de la Petite-Nation jeudi dernier [2 septembre] et j'en ai rapporté une valise de hardes et un paquet pour toi et pour tes enfants. Probablement que ce sont tes demandes. Comment est-ce? Qu'est-ce qu'il y a? Je n'en sais rien, sinon que la clef de la valise a été mise dans un petit paquet qui, me dit-on, ne pouvait tenir dans la valise. Mais ici rendu, je pense pouvoir l'y faire tenir, ce qui l'empêchera de se perdre. Ainsi donc, j'ouvrirai le paquet et, si je trouve la clef, je verrai à ouvrir la cassette et à y placer ledit paquet, sauf à te faire tenir la clef de la manière que tu voudras me le dire. Aussitôt que j'aurai reçu avis de toi, je pourrai envoyer la valise à Saint-Marc, chez ton oncle Toussaint, chez qui tu pourrais l'envoyer chercher. Seulement si tu reçois ma lettre (la présente) un peu tard, tu écriras tes directions à Casimir ou à Émery, parce que samedi prochain je partirai avec Amédée pour Saratoga où doit avoir

lieu, cette année, l'exhibition des produits agricoles et manufacturiers de l'État. Il doit y en avoir une autre à New York, mais en novembre, et alors c'est plutôt une foire générale qu'une affaire agricole. Je ne puis assister aux deux.

J'ai laissé ta maman et Madsem indisposées. La dernière pourtant était à la fin, et ta mère au commencement d'une indisposition. Elle paraissait avoir le rhume et une indigestion. Cela, c'était mercredi à midi, jour de mon départ, et depuis je n'en ai eu aucune nouvelle. J'en attends mardi prochain. Tous les autres, tant chez nous que chez ton oncle, étaient dans leur état habituel et ordinaire.

Adieu, ma chère Honorine, embrasse bien Rosalie ma fille et Rosalie ma sœur pour moi. Respects à mes deux bonnes tantes, compliments, amitiés, embrassements, etc., chez Augustin et à nos amis et parents.

Ton père affectionné.

D.B. Papineau



Madame D.-B. Papineau  
Petite-Nation

Montréal, 26 septembre 1847

Ma chère Angelle,

Dis à présent que je ne suis pas un mari sans pareil. À peine arrivé de mon voyage aux États-Unis que je m'empresse de t'écrire. Je suis arrivé hier vers onze heures et je voulais t'écrire dès hier; mais la poste ne devait partir que lundi matin; puis, ayant laissé mes animaux à bord du *steamboat* qui nous avait amenés de La Prairie, lorsque je les ai envoyé chercher, ils n'y étaient plus. Un homme était venu les demander en mon nom et on les lui avait livrés. Je pensais bien qu'il n'y avait que M. Donegani qui avait pu les envoyer chercher, mais n'en étant pas sûr, j'ai remis la partie à aujourd'hui. J'ai donc été chez M. Donegani aujourd'hui et y ai dîné. J'y ai trouvé mes deux veaux. Il va les garder quelques jours. Mais aussitôt la présente reçue, il faut que Papineau envoie un homme sûr pour les venir chercher et les conduire là-haut sans misère : soit Dodo, soit Charles Hillman me conviendrait fort. Mais si ni l'un ni l'autre peut venir, qu'il envoie quelqu'un à qui l'on puisse se fier. Il faut faire en sorte que le taureau n'aille pas avec les femelles jusqu'à ce qu'il ait au moins deux ans et demi accomplis, si on veut qu'il soit beau et bon. La génisse aussi doit ne pas être saillie avant trois ans. Ainsi, il faut prendre des précautions en conséquence. Je m'en rapporte à Papineau des soins qu'il faudra prendre à ce sujet. Il faut qu'ils soient pansés et étrillés tous les jours comme les chevaux. Ces animaux coûtent très cher par rapport à nous, quoique tous ceux qui les ont vus les trouvent peu cher, et même moins cher qu'ils ne devraient l'être. On pourra par leur moyen améliorer la race des nôtres. On conservera la race pure au moyen des deux et on aura une bonne race croisée en mettant nos vaches avec le taureau quand il sera assez âgé. Il leur faudra à tous deux une bonne nourriture cet hiver, et des racines ou des grains, ou l'un et l'autre. On ne peut espérer d'avoir de beaux animaux sans soins.

J'ai été bien désappointé dans mon voyage. Je n'ai pour ainsi dire rien trouvé de ce que je cherchais et ai été obligé de perdre un temps précieux pour des raisons qu'il serait trop long de détailler maintenant, surtout en écrit. Quand on vous verra, on vous contera le tout. Je puis néanmoins dire que, quoique j'aie payé 50 piastres de chacun, quand ils seront rendus à la Petite-Nation, ils ne me reviendront pas à moins de 72 ou 75 piastres chacun.

Je dois voir à me procurer ici une machine à battre. Mais si je n'en trouve pas à mon goût, j'en ferai venir une des États, ainsi qu'une charrue à défoncer. Ce que l'on nomme *Side Hill plough* ne me convient pas. Je n'en ai pas trouvé de conforme à l'idée que les descriptions m'en avaient donnée, et on ne me les recommande nullement.

Mme Plamondon et sa fille te font bien des amitiés. Le pauvre Auguste est malheureux à la Petite-Nation et par ses herbes à la puce et par ses compérages. Lorsqu'il sera ici, il sera à l'abri de ces inconvénients-là. S'il eût été ici lors de mon départ, il est tout probable que je l'aurais emmené avec moi. Ce sera pour une autre fois.

Je me propose de vous envoyer un petit quart de maquereau salé et un peu de *halibut* ou ralingues de flétan. Ce dernier poisson, j'en ai mangé qu'une fois et l'ai trouvé très bon. Ce sera pour essayer. Autant que je m'en rappelle, c'est très gras et il faut le manger avec des patates. Quel autre poisson salé et en quelle quantité vous faudra-t-il? Quelle autre provision d'automne ou d'hiver? d'oignons, en avez-vous assez, ainsi que d'ail? Demandez à la fois ce qu'il vous faudra et non miette à miette et à chaque lettre, comme c'est votre habitude. On perd souvent plus de temps à vous procurer ces bagatelles qu'elles ne valent.

Quand Auguste sera ici, on pourvoira à tous ses besoins, ainsi ne te tourmente pas trop.

Honorine a écrit à son frère Casimir, demandant sa valise et son contenu; je l'enverrai demain à Saint-Marc par le capitaine Sincennes<sup>464</sup> avec qui j'ai voyagé dans les États. C'est un jeune homme tout à fait comme il faut.

Ci-incluse est une lettre d'Amédée pour son père. Il ne doit revenir que la semaine prochaine.

Je ne sais si je t'ai dit tout ce que je voulais vous marquer. Il y en aurait bien plus long s'il ne fallait pas écrire, ne faire que parler. Inutile de dire que je vous embrasse tous, que je vous fais mille amitiés, aux grands comme aux petits, aux hommes comme aux femmes, mariés ou non mariés, chez nos amis intimes mention spéciale. Quand Julie et sa famille se propose-t-elle de descendre? Il est probable que le père ne descendra qu'après les autres.

Adieu. Portez-vous bien, occupez-vous bien et soyez dans le bien-être. Ce dernier ne peut s'acquérir ou se conserver sans un travail régulier et constant et sans ordre : avis aux *jeunesques* principalement. Les vieux doivent moins agir. Allons encore une fois, adieu.

D.B. Papineau

Combien avez-vous levé de melons? Les plantes ont-elles été rempotées et rentrées? Combien y a-t-il de pommiers à couper et à greffer le printemps prochain?



Madame A.-H. P.-Leman  
Saint-Hyacinthe

Montréal, 28 septembre 1847

Ma chère Honorine,

J'ai lu ta dernière lettre à Casimir, dans laquelle tu finis par demander : «Quand attendez-vous papa?» Et papa te répond qu'il est de retour de samedi dernier [25 septembre] et qu'il va voir aujourd'hui à envoyer à Saint-Marc ta valise et un petit sac, lequel, m'a-t-on dit à la Petite-Nation, n'avait pu tenir dedans avec son contenu. Je n'ai pas vu arranger la valise. Elle est encore cordée telle que je l'ai reçue. Mais j'ai tant de peine à croire qu'elle ne puisse contenir le petit sac que je vais l'ouvrir avant de finir ma lettre pour l'y renfermer, craignant qu'il ne se perde en route ou ailleurs. J'en mettrai la clef dans une autre lettre que j'écirai par le capitaine Sincennes à ton oncle Toussaint, celle-ci devant être mise à la poste à Saint-Charles pour t'informer de l'arrivée de tes effets. Je mettrai aussi dans la valise deux paires de gants de *kid*, achetés dans le plus beau magasin de New York, bâti en marbre, garni de glaces, etc., et dont une paire pour toi et l'autre pour ta sœur Rosalie.

Je suis revenu subitement et plus tôt que je ne devais et voulais le faire. Aussi, n'ai-je rien vu ni fait de ce que je me proposais de faire ou de voir. Mais je suis revenu recréé d'esprit, un peu fatigué de corps et bien portant, ce qui est le principal.

Si tu as occasion de rencontrer M. Leclère, avec qui j'ai fait connaissance en voyage et avec qui j'ai fait plusieurs excursions, tu lui feras bien mes compliments et mes civilités.

En revenant de Saratoga, à peu près à mi-chemin entre cette place et Whitehall, j'ai rencontré Louis Dessaulles qui y allait. Nous avons pu seulement nous reconnaître, nous saluer, et nous étions déjà à un arpent l'un de l'autre, étant en *stage* et au trot des chevaux en sens contraire. Tu vois que je ne puis vous dire grand-chose de lui, et pourtant je dis tout ce que j'en ai vu. Il avait l'air bien portant.

Mme Laframboise vous aura dit qu'elle ne m'a pas vu à Montréal et c'est vrai. Je n'ai pu aller la voir parce que le dimanche, lendemain de mon arrivée, il m'a fallu courir après mes deux veaux, que j'ai trouvés rendus à la montagne, chez M. Donegani. Revenu de là, j'ai employé le reste du temps à écrire à la Petite-Nation et, le lundi matin, hier, j'ai été pris au sortir de mon déjeuner par quelqu'un qui est venu me parler et m'a retenu jusqu'au moment de me rendre à mon bureau.

J'ai fait tenir tout dans la valise. Mais en même temps, je me suis aperçu qu'une des pentures était cassée, ou l'a été en la fermant. N'importe, elle est bien cordée et fermée à la clef, et la clef sera envoyée à ton oncle, comme je le dis plus haut.

Adieu, ma chère Honorine. Je suis pressé. Embrasse bien ta sœur et ton beau-frère, leurs petits et grands enfants et les tiens pour moi. N'oublie pas ta tante Dessaulles non plus, à qui il faudra faire mille amitiés, toutes meilleures les unes que les autres, ainsi que chez ton oncle Augustin, et à M. et Mme Laframboise. Saluts à Auguste, Lamothe, et respects très affectueux à mes tantes Séraphin et Benjamin, sans oublier Mlle Marianne. Ton père bien affectionné.

D.B. Papineau

Je m'aperçois que je n'ai pas mis les gants. Ce sera pour une autre fois.



Mon cher Papineau,

Je suis contrarié de ce que tu ne m'aies pas envoyé un homme de confiance pour mener mes animaux, ainsi que je l'écrivais dimanche dernier. Il faut que les animaux mangent et que quelqu'un les soigne; l'équipage des bâtiments ne le fait jamais. D'ailleurs le canal de Lachine est encore fermé. Où diable! veux-tu que j'aille courir à Lachine pour savoir s'il y a des *puffers* ou non? Puis qui les mènera à Lachine? Ce sont des animaux qui sont assez gras pour qu'on leur épargne de marcher autant que possible. De sorte que s'ils doivent marcher dans le Long-Sault, il ne faut pas les presser pour les faire rembarquer. J'aime mieux qu'ils manquent un voyage. Voilà pourquoi je veux un homme d'en haut, fiable, à qui je donnerai mes instructions. Dans une matière comme celle-là, on ne doit pas regarder l'économie des frais. Henry pourrait faire cela avec moins de fatigue que de faire ses travaux. Mais lui ou un autre, en recevant ma lettre, fais-le partir en *steamboat*, et qu'il vienne de suite. Les animaux sont à la montagne, chez Donegani, que je ne veux pas gêner longtemps. Mais, encore une fois, envoie-moi un homme fiable. Puis, les animaux rendus, qu'on en prenne le plus grand soin, comme si c'était des chevaux fins, en un mot.

Adieu. Portez-vous tous bien et soyez tous bien sages, si vous pouvez. La lettre d'Auguste a été reçue et lue. Il me donnera des nouvelles du cidre. Qu'il prenne aussi quelques notes pour répondre aux questions que je faisais à la fin de ma lettre à ta maman.

Je voudrais aussi que tu fis[ses] creuser dans le verger autant de trous, de cinq pieds carrés et trois pieds de bas, qu'il y a de poiriers sur le carré dans le jardin, puis mêler la terre que tu en tireras avec de bon vieux terreau bien consommé et des bourrées de copeaux bien pourris, que l'on pourrait avoir en les criblant (les vieux tas). Ne pas faire ces trous-là où il y a de la glaise, mais dans le sable et pas à moins de 18 pieds les uns des autres. Le petit coteau sur le devant et au bout ouest du verger serait, je pense, le meilleur. Ce mélange, fait dix ou douze jours d'avance, il le faudra remuer au moins deux fois pour bien incorporer le tout, puis après les premières gelées, pourvu que ce ne soit pas avant la Toussaint, y transplanter ces poiriers que l'on pourra greffer de bons fruits après leur reprise. Adieu.

Ton père affectionné.

D.B. Papineau

Qu'a fait Michel Frappier? A-t-il commencé à travailler à défricher où je veux faire de la brique? S'il n'a pas commencé, je vais de suite le poursuivre et l'expulser. Quand les gens n'ont pas de cœur, il est inutile de les ménager. Ils ne font qu'abuser de la patience et de la bonté qu'on a pour eux. Quant à Frappier, ma patience est à bout, et je n'aurai plus rien à faire avec lui que de le forcer à payer ou abandonner. Pas de milieu<sup>465</sup>.



À JBN Papineau

Montréal, [ ] octobre 1847

Mon cher Papineau,

Je te réfère à ce que j'ai écrit précédemment sur les soins à prendre du taureau et de la génisse que Charles Hillman emmène.

Quant à ton projet de louer le moulin de la baie et d'essayer à faire quelque arrangement à ce sujet avec ton oncle, je t'avoue que je ne goûte nullement ce projet et pour bien des raisons, entre autres : 1° l'éloignement où tu es du lieu; 2° les moulins ne peuvent, dans les circonstances ordinaires et quand ils ne manquent pas d'eau, être avantageux qu'à ceux qui les exploitent eux-mêmes, et qui en sont les propriétaires, et tu ne le seras jamais; 3° le moulin manque d'eau en hiver et en manquera toujours (dans la saison où il doit nécessairement et naturellement avoir le plus d'ouvrage); 4° pour lui donner de l'eau, il y faudrait faire des frais que seul, sinon le propriétaire, ne consentirait à faire; 5° les frais seraient très considérables pour faire des améliorations permanentes et qu'il ne faudrait pas recommencer à tout moment; 6° pour faire ces frais, il faut des capitaux, et où sont les tiens? Où sont même ceux que j'y pourrais mettre? Il me semble qu'il vaut mieux améliorer une propriété à nous et dont on peut tirer parti, sans tant de dépenses ni de risques. Tout ceci posé, ne te presse pas de rien conclure. Lorsque je serai retourné à la Petite-Nation, il sera assez temps de voir de quelle manière il faudra employer de la manière la plus avantageuse le principal capital que nous avons : notre temps. Je pense avec quelque raison que mon séjour à Montréal ne sera pas prolongé au-delà du mois de janvier.

Charles m'a dit qu'il avait vu travailler les enfants de Michel Frappier à l'établissement futur de brique[te]rie. Tu sais que je voudrais n'avoir pas moins de cinq arpents en superficie. S'il ne peut tout faire, fais-en faire par quelque autre débiteur. Que penses-tu qu'un tel défrichement peut valoir par arpent?

En partant pour le bureau, j'ai donné commission d'envoyer à Lachine quelques caisses de vin, pour compléter une charge. Je ne sais ce qui aura été fait. Mais comme ma lettre ne partira que demain matin, je ne la finirai pas sans te marquer ce qui aura été fait. Je t'écris de la salle du Conseil, en attendant quelques collègues qui manquent.

Dis-moi donc, et ce le plus tôt possible, quel taureau vous avez pour l'an prochain. Celui que j'envoie ne doit pas servir si on veut qu'il se développe. M. Donegani a vu Émery hier justement, une heure après que Charles était parti de la ville pour aller prendre mes petits veaux. Il n'a pas vu Charles Hillman, comme de raison. Mais Émery lui ayant [dit] qu'il avait envoyé un homme pour les chercher, qu'il avait, la veille, fait son possible pour le rencontrer, M. Donegani lui a dit qu'il avait été à la campagne, qu'il avait acheté un taureau dont il n'avait pas besoin, mais qu'il n'avait pris que parce qu'ayant remporté le prix il y a deux ans, il l'avait trouvé à bon marché; qu'il me le céderait volontiers. L'un et l'autre ont ensuite essayé à me voir, mais ne l'ont pu, et le soir, quand Émery m'a conté toute l'histoire, il était trop tard pour aller voir M. Donegani et son animal. D'ailleurs, avant de faire cette emplette, je voulais savoir ce que nous avons. Tu sais que si je fais les frais d'avoir un bel étalon, il faudra élever les produits jusqu'à ce que tous nos animaux soient remplacés. Je n'irai voir celui qui m'est offert que lorsque j'aurai reçu ta réponse. Ainsi, écris promptement.

Charles me dit qu'il connaît les mauvais pommiers qu'il y a chez lui, soit dans le verger, soit dans le jardin, et qu'il ne demandera pas mieux que de les greffer avec de meilleurs fruits. Il me dit aussi qu'un des pommiers que j'avais planté sur le rocher, derrière chez lui, existait encore, qu'il l'avait recépé, qu'il en était sorti une belle pousse, qu'il était très beau et avait fleuri ce printemps, mais que les fruits n'avaient pas noué.

Ceci semblerait indiquer que le terrain est assez mûr maintenant pour que l'on puisse espérer d'y faire réussir un verger. On s'en occupera.

Tâche donc de ne pas oublier de faire transplanter les poiriers avec les précautions préalables indiquées dans une de mes dernières lettres. J'ai avancé 12 piastres à Charles Hillman. Il devra rendre compte de ses dépenses de route, etc.

Je finis ici ma lettre pour laisser un peu de place à Émery. J'ajouterai seulement que les commissions pour fil, coton, etc., n'ont pas été faites. On tâchera de les faire faire en attendant une occasion. Mais vous devriez bien demander ce qu'il vous faut de rouleaux de coton, galon et autres bagatelles semblables, au moins pour un an.

Adieu. Dis à Madsem de se faire embrasser pour moi par celui qui lui conviendra le mieux, en cas qu'elle ne soit dans quelque bouderie. Tant mieux pour toi, si son caprice est pour toi. Mille amitiés à ta mère, à ta sœur, à Adeline, à ton oncle, à mon cher Lactance, que j'aurais aimé à avoir avec moi à la Petite-Nation, pour mille et tant de raisons que je lui aurais expliquées s'il était venu me voir, mais que nous pourrions examiner ensemble quand nous nous reverrons.

Ton père affectionné<sup>466</sup>.

D.B. Papineau



U.-J. Tessier<sup>467</sup>, écuyer  
Avocat  
Québec

Montréal, 26 octobre 1847

Monsieur,

J'accuse la réception de votre lettre du 11 du courant, et je vous avoue que je ne vois pas la nécessité d'accorder le délai que vous demandez. L'ordre en conseil du 11 août dernier, permettant aux héritiers ou représentants Drapeau d'acquérir à *certaines conditions* le terrain en profondeur du fief Pachot<sup>468</sup>, a été basé sur la demande que vous avez vous-même faite en leur nom dans votre lettre du 14 octobre 1846. Vous parlez de frais, dépenses, etc., dont vous voulez être indemnisé. Il me semble que [si] les occupants prennent leur terrain, il en restera encore assez pour que les héritiers soient indemnisés. D'ailleurs, c'est par leur fait même que les occupants ont droit de leur demander une garantie. Et si le gouvernement fait remise des trois quarts du prix, à condition que tous les intéressés en profitent également, de quoi pouvez-vous vous plaindre?

Dans le contrat cité par vous du 17 décembre 1844, il y a une clause formelle par laquelle les occupants ne doivent payer qu'une rente annuelle équivalente à l'intérêt du prix auquel ces terrains seront vendus par le gouvernement. Ne pourrait-on pas dire que c'est à cause de

la libéralité que les héritiers Drapeau ont montrée en faveur des occupants de terre, que le gouvernement lui-même a usé de libéralité envers eux?

Vous voudrez donc bien voir que le Département ne peut se départir des conditions imposées par le gouvernement. Vous devrez noter aussi que des délais, quand une affaire est décidée, ne font que causer de l'embarras au Département. Il faut de nouveau étudier ces vieilles affaires d'un bout à l'autre et avec perte d'un temps précieux.

En conséquence, je vous demanderai de terminer cette affaire d'ici à un mois. Autrement, les occupants pourront avec droit se prévaloir de la libéralité du gouvernement et obtenir leurs titres; et le gouvernement se prévaudrait alors du refus des héritiers, dans leur cas particulier.

M. Gauvreau, agent du gouvernement pour le district de Rimouski, a eu instruction de notifier cette décision aux occupants.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre obéissant serviteur.

D.B. Papineau



Madame D.-B. Papineau  
Petite-Nation

Montréal, 8 novembre 1847

Ma chère Angelle,

Je m'étais proposé de t'écrire hier, mais après mon déjeuner j'ai terminé quelques affaires, puis ai été voir Papineau chez qui je suis resté à dîner; puis en revenant quelqu'un m'a rejoint qui est venu me parler d'affaires jusqu'après 5 h. Puis André Papineau est venu, qui est resté jusqu'après 10 h. Depuis mon retour, je n'ai pas encore pu trouver le tour d'aller faire une visite à M. et Mme Westcott qui sont arrivés en ville le jour même de mon départ pour Saint-Marc. Quant à la fête de Saint-Marc, je vous en parlerai une autre fois, n'ayant pas le temps aujourd'hui, voulant profiter de la poste.

Édouard vous aura dit que je n'ai pu m'occuper de mes affaires; aussi, votre mémoire n'est-il pas complètement rempli. Il s'en manque. Ce sera pour une autre fois. Je n'ai pas non plus eu le compte de ce que je vous ai envoyé. À part les articles de votre mémoire, tout ce que j'ai envoyé sont des articles achetés depuis longtemps, les vins surtout; il y en a que j'ai depuis deux ans et que j'ai envoyés parce que je veux les suivre prochainement. On suit ce que l'on aime, et quoiqu'il y ait à la maison bien des choses et des personnes que j'aime, plus il y aura d'attraction et plus l'envie de les rejoindre sera irrésistible. J'ai envoyé deux branches de vigne. L'une est de gros raisin de Hambourg noir, l'autre de raisin dit de Wellington. Ces deux raisins ont remporté le prix à l'exhibition. Les planter immédiatement, ainsi que deux rosiers et une racine de soleil à fleur double, qui vient de M. Westcott. Il y a aussi des narcisses et des tulipes de Mme Dessaulles : les planter aussi tout de suite. Vous ferez bien de ne pas ouvrir les caisses, excepté celle contenant le cadre d'Aurélien et celle qui vient de chez Hudon contenant divers articles, avant que je sois là-haut, parce qu'il y en a plusieurs où moi seul pourrai ne pas faire de confusion en les dépaquetant.



Quant aux deux caisses de statues, il se pourrait faire qu'elles vous tenteraient, d'autant plus qu'il y a deux statues de la Vierge, une pour toi et l'autre pour l'église; ouvrez-la si vous voulez, mais respectez-les!

J'avais écrit à Adeline pour lui envoyer et la lettre et les gants par Édouard; mais les gants et la lettre ont été oubliés. Je n'envoie que la lettre.

Adieu. Portez-vous bien, je vous embrasse tous et toutes et de bonne amitié.

D.B. Papineau

Tous ceux dont je ne parle pas sont bien.



S.d. [novembre 1847]

Ma chère Angelle,

J'ai reçu ta lettre d'avant-hier, m'annonçant l'accident de ces deux pauvres jeunes gens Cook et Gauthier. Je prends part à l'affliction de leurs familles. Témoinne-le-leur de ma part.

Newman s'est chargé d'emmener la sleigh de Papineau. Elle n'est pas bourrée et n'ai pas le temps de dire pourquoi. Il emporte aussi deux caisses de vin de St-Julien, 4 doz, 2 par caisse, qui viennent de Dessaulles. Il ne faut pas qu'elles aient expiré à la Petite-Nation. Peut-être faudrait-il les enterrer en cave.

Papineau a-t-il planté avec les précautions ordinaires les deux sarments de vigne que j'ai envoyés par Édouard? Il faut aussi qu'ils soient couverts comme les autres vignes, pour être découverts au printemps.

Portez-vous bien. Tu aurais dû tâcher d'avoir ta Sainte Vierge.

Adieu. Ton ami.

D.B. Papineau



G.-L. Marler<sup>469</sup>  
Drummondville

Montreal, 26<sup>th</sup> November 1847

Sir,

Answering to your private letter of the 18<sup>th</sup> instant, wherein you state that if I would wish for a personal interview on the subject you mention, you would directly come to Montreal. I must observe that as the matter could not be taken up by me alone, I had to communicate it to my honorable colleagues, and am desired to write to you to come as soon as possible, and put yourself in communication with Mr. Attorney General Badgley.

Believe me, Sir, your very obd. servant.

[D.B. Papineau]

P.S. I delayed answering you until I myself had an answer which I have got only this day.



*Denis-Benjamin Papineau met fin à sa carrière politique active.*

Madame D.-B. Papineau  
Petite-Nation

Montréal, 13 décembre 1847

Ma chère Angelle,

Au cas que je ne l'aie pas écrit, car depuis quelques jours je suis tellement occupé que je ne puis me rappeler si je l'ai fait, je vais te dire que lundi le 7 du courant j'ai réitéré au gouverneur l'offre de ma résignation (faite déjà par écrit le 12 juillet dernier), et qu'elle a été acceptée en terme bien obligeants et complimenteurs (eau bénite de cour). Que je serais parti si le temps et les chemins me l'eussent permis; que je n'attends que la gelée pour me mettre en route; que par conséquent il sera inutile que vous m'écriviez.

Je n'ai reçu l'acceptation de ma résignation que le 9 et ai fait mes derniers actes officiels le 8. Depuis, j'ai visité bien des papiers, remis aux différents bureaux ceux qui leur appartenaient, emballé mes livres et effets, etc., payé bien des comptes, qui vont me laisser justement 10 £ à peu près pour remonter. Cet argent public s'en va bien plus vite qu'il ne vient.

Adieu. Je vous embrasse avec la meilleure amitié. Envoyez-moi de la gelée, de la neige, du beau temps et tout cela au plus tôt. Tout s'agite autour de moi pour les élections; mais je n'ai pas le temps d'y prêter l'oreille, encore moins de voir les papiers qui en parlent.

Tout à toi et à vous tous.

D.B. Papineau



À L.-J. Papineau

Petite-Nation, 17 avril 1848

Mon cher Papineau,

Enfin, me voilà sorti de l'hôpital, et ma première écriture est pour toi. Tu vois par là que je sais apprécier tes sentiments à mon égard. Quoique hors de l'hôpital, cela ne veut pas dire que je suis encore bien fort, ni bien vigoureux. Mais l'appétit est bon (il est vrai qu'il ne m'a pas manqué mais, durant la maladie, il fallait nécessairement faire une diète bien stricte et bien suivie). Je sors et prends de l'exercice en plein air autant que mes forces peuvent le permettre. Je crois gagner un peu tous les jours. Pourtant, je ne puis rester assis, je souffre trop quand il me faut lever et me redresser. Debout, je ne puis rester stationnaire : il me faut remuer ou me coucher. Cette dernière alternative ne me plaît guère. J'ai été trop longtemps et trop douloureusement étendu sur mon grabat pour aimer à jouir un peu de ma liberté.

Donc, ayant la force de manier une petite égoïne, je me suis mis à couper des sapins, des pins, des pruches, des épinettes, des cèdres, etc., le long du coteau, à l'ouest de la maison, qui me fera et me fait déjà une promenade agréable. Puis après avoir été pendant plus de trois ans confiné dans les bureaux publics à travailler avec assiduité, pour ne recevoir que des reproches de la part des gens qui savaient infiniment mieux qu'ils ne disaient, je ne me trouve à l'aise

que dans les champs et les bois. Je crains que tu aies déjà eu une bonne part de déboires et malheureusement, ou je suis bien trompé, tu n'es pas à bout. Mais nous parlerons de cela quand nous aurons le plaisir de nous revoir.

Mon fils a été hier à l'église avec une partie de la famille. Ils sont revenus bien tard. Ce matin, il est parti pour aller à quelques affaires et ne sera de retour que ce soir. Je tâcherai de faire en sorte qu'il t'écrive par la poste de demain; et je retiens ma lettre jusqu'alors, pour ne faire qu'un seul port. De la rivière (étant descendus en canot), ils ont pu voir ton bled d'automne qui a, disent-ils, bonne mine.

Depuis quinze jours, l'on m'a informé que bien des gens ne sont pas contents de la distribution du terrain de l'église future. Il me paraît que, lorsque l'on veut faire quelque chose de cette sorte, il vaudrait mieux que le donateur, après mûre réflexion, fasse lui-même un plan de distribution et ensuite l'offre aux intéressés. Inutile de détailler les objections faites : nous en conférerons ensemble. Toujours est-il que ça fait désirer à plusieurs d'avoir l'église près du moulin de la Baie. Cela ne serait pas trop mauvais, vu qu'une place de moulin et un moulin sont toujours des places où se forme un centre d'activité. Ensuite, comme par la suite des temps, il devra y avoir deux églises sur le front, une seconde pourrait être bâtie quelque part dans les environs de la rivière au Saumon. J'ai dû dire à ceux qui m'en ont parlé que la chose méritait considérations et qu'il y avait beaucoup à délibérer et bien des personnes à consulter.

Que l'on devait savoir que j'avais toujours été zélé pour l'encouragement de l'endroit et le bien-être des habitants. Que j'attendais, avant de rien dire ou faire à ce sujet, que la majorité de la paroisse se prononçât. En attendant, je me suis occupé d'un plan dont voici une esquisse que tu comprendras mieux lorsque ce sera mis devant tes yeux, sur papier, et avec lignes explicatives, etc. : sur la terre de Clifford et au nord du chemin de front, on pourrait prendre six arpents en superficie pour borne publique ou église, etc. Le village que j'ai projeté pourrait alors s'étendre sur le chemin de descente de Saint-Amédée.

Si tu tiens au projet de donner un terrain pour l'usage du curé, tu pourrais échanger avec M. Cooke une partie de la terre de Howard pour la moitié qu'il a le long du chemin de Saint-Amédée. Tu pourrais alors en céder 50 ou 60 arpents pour le curé, et le reste pourrait aussi être mis en village. Il est bon que tu saches ceci d'avance, au cas que le projet devienne sérieux et qu'il faille prendre une détermination, tu auras le temps de la réflexion. Voilà le mois de mai proche; espérons que tu n'en attendras pas la fin pour monter. Cela te mettra plus en état de surveiller et jardinage et travaux.

À propos de cela, tu parlais à mon fils de fixer la place où tu veux placer ta grange. Rien ne presse de le faire. C'est à toi à décider, après avoir entendu, si tu veux consulter, les avis de personnes qui pourront discuter les avantages et les inconvénients qui résulteront de sa situation pour la facilité du service et la surveillance du maître. Ce dernier objet surtout est de la plus [grande] importance, en fait d'affaires rurales surtout. Je ne sais pas positivement ce que Newman a fait. La ligne ouest de la seigneurie a été tirée et aboutit au lac de Simon, le cordon paraît aussi avoir été levé. Mais comme il paraît que Newman est maintenant à Montréal, il est tout probable que tu auras tous ces détails de lui avant de recevoir ma lettre.

Excepté moi, qui suis le moins bien, toute la maisonnée jouit de sa santé ordinaire. Il va sans dire que l'on vous fait à tous mille et mille amitiés, aux père et mère et aux enfants; que

l'on est content de voir la navigation ouverte et que l'on se fait fête du moment où vous serez de retour dans l'endroit. J'écris une petite lettre à Émery, incluse dans celle-ci : tu la lui enverras aussitôt possible. Comme il n'y a rien de bien particulier dans cette lettre, que je n'aime pas à répéter la même chose à diverses personnes, quand je leur écris, tu voudras bien la montrer à Émery et à ses frères.

Tu ne manqueras de faire aussi mes amitiés et compliments chez les MM. Viger, quand tu les verras, aussi chez Cherrier. Quant à mon filleul Lactance, je fais une ligne tout exprès pour lui. S'il voulait m'en croire, il essaierait à être un peu matinal et à sortir le matin. Il verrait comme il se rendrait vigoureux par ce moyen. On l'embrasse bien cordialement, tel qu'il est ou voudra être.

Adieu, mon cher Papineau, continue à jouir de la bonne santé ordinaire et viens nous rejoindre le plus tôt possible. Ton frère affectionné.

D.B. Papineau



C.-F. Papineau<sup>470</sup>, écuyer  
Notaire  
Montréal

Petite-Nation, 28 avril 1848

Mon cher Casimir,

J'ai lu dans la lettre d'Auguste à Mackay ce que tu dis touchant les papiers-nouvelles que j'ai accumulés ici et que j'aurais voulu depuis longtemps voir en ordre et reliés, surtout avant le redoublement de zèle dans la sommité de la Société pour la promotion de l'éducation populaire. Ce zèle a été si contagieux que tous jusqu'aux brutes (et à la Petite-Nation, parmi les brutes plus que dans le bas peuple) ont voulu avoir leur part de sérieux. Au moins est-ce là ce que j'infère du zèle qu'ont mis plusieurs vieilles souris qui, n'ayant pu jouir des bienfaits d'une éducation libérale, ont voulu en procurer les avantages à la jeune génération *souriquoise*. Elles se sont en conséquence établies dans les caisses des journaux. Mais ce que c'est que la bonne volonté accompagnée d'ignorance! Il est à croire que le retentissement du mot libéral, mêlé à institutions libérales, parti libéral, ministère libéral, principes libéraux, et les louanges dont ce terme était accompagné envers tous ceux ou toutes les choses en faveur de quoi ou de qui on l'employait, les a éblouies, et qu'elles ont cru que leur génération croissante mériterait toutes sortes d'applaudissements, si elle était élevée libéralement. Elles ont donc fait consister toute leur sagesse et leur sollicitude à lui procurer matériellement toute la science libérale possible. En conséquence, elles ont rongé tant qu'elles l'ont pu les liasses de papiers, surtout les libéraux dont j'avais le plus : le *Canadian Spectator* entre autres est un des plus endommagés. Il faut croire que ce ne sont que les moins avancées de cette vieille génération *souriquoise* qui ait rongé le texte qu'elles ne comprenaient pas; les plus avancées se sont contentées de ne ronger que les marges. On est après tout rassembler et on vous enverra le tout.

Mes liasses commencent, je pense, à peu près en 1819. Il y a *L'Aurore des Canadas*, *La Minerve* en divers formats, *Le Canadien*, *idem*, qui ont fait comme votre *Avenir*. Ils ont commencé

par être de petits garçons, puis graduellement en sont venus à leur état adulte actuel. Il y a aussi quelques autres papiers dont l'existence a été éphémère. On vous enverra le tout probablement la semaine prochaine, à moins que tu ne veuilles que l'on fasse un choix. Néanmoins, je suis, moi, d'avis que tu reçoives le tout. Il se pourrait faire que d'autres aussi eussent à vous présenter des liasses endommagées, mais quelquefois les fragments de l'une pourraient compléter les lacunes de l'autre. Je ne sais si tu as vu l'immensité de la collection. On va tout mettre aussi compact que possible pour diminuer les frais de transport. Il y a quelques années qui ont été mises en ordre; d'autres où tout est pêle-mêle, mais cela ne m'embarrasse guère. Si vous travaillez d'après le principe vivifiant de l'association, vous devez aussi avoir adopté la division du travail. Et alors, ce qui serait une tâche difficile, longue et laborieuse pour un seul individu deviendra un travail léger pour plusieurs. Malgré la difficulté que vous aurez à tout arranger, je ne voudrais pourtant pas perdre la propriété de ce petit trésor si délabré. Ayez-en la jouissance tant que vous serez, vous, mes trois fils, dans l'association, mais pour en disposer, ce devra être de mon consentement seulement.

Un mot sur le savoir de McKeon et de Ferres<sup>471</sup>. N'est-il pas singulier qu'il n'a eu lieu que pour satisfaire les exigences de deux Irlandais libéraux au suprême degré, Hincks et Drummond. On pourrait faire un long commentaire là-dessus, mais je m'abstiens. J'ai toujours été plus libéral en pratique qu'en paroles, ou au moins l'ai-je essayé.

Autre chose. Vous devriez bien faire dans votre *Avenir* une amélioration dont peu de nos papiers dans le pays se sont avisés, c'est de faire une table du contenu de chaque numéro, puis à la fin de l'année une table générale. Si les propriétaires ou éditeurs des papiers que vous recevrez avaient eu cette précaution, vous sauriez où trouver, où prendre ce dont vous aurez besoin, pour le moment même du besoin. Comme vous voulez être les gens de l'avenir, ne soyez pas que cela seulement; l'avenir ne se fonde après tout que sur le présent, et le présent, s'il veut que son avenir soit stable, doit quelquefois, souvent même en certaines occasions, jeter les yeux sur le passé.

Dis à Émery que le vin de Port dans le compte de Payne avait été pris par Dessaulles pour sa sœur Rosalie : il faudra le mettre au compte de Morison mais le payer néanmoins.

Je me rétablis bien lentement. Le temps n'est pas assez chaud. Je viens de recevoir deux tomes du *Cultivator* reliés en un volume, 2 vol. *Revue de législation et de jurisprudence*<sup>472</sup>, 3 N<sup>os</sup> du *Répertoire national*, le premier manque; 3 N<sup>os</sup> du *Horticulturist*. Louise a gardé les *Courrier des États-Unis* pour quelques jours. Mackay et sa femme sont partis hier à 2 h pour aller dans leur nouveau logement avec le reste de leur ménage, qui a été transporté dans la bonne de ton oncle depuis lundi. Madsem et Godfroy les ont accompagnés, pour ne revenir que dimanche. Le reste de la famille est à l'ordinaire. Adieu et mille amitiés à tous nos gens.

Ton père affectionné.

D.B. Papineau



J.-E. Turcotte, écuyer  
Trois-Rivières

Petite-Nation, 24 mai 1848

Cher Monsieur,

Ce n'est qu'avant-hier que j'ai reçu votre lettre du 20 courant. Je n'ai pu vous répondre le même jour, comme je l'aurais désiré, sans revoir la correspondance qui a eu lieu entre nous. Mes papiers ayant été laissés à Montréal, lors de ma résignation, je n'ai pu les recevoir que longtemps après mon retour ici. Et alors, j'étais malade et l'ai été gravement tout l'hiver et le printemps. Il n'y a que peu de temps que je suis convalescent, et il m'a fallu plus de temps que je ne pensais pour retrouver les papiers en question. Je les ai vus et vais maintenant vous répondre.

1° Ai-je le droit de vous permettre de mettre devant ces Messieurs une correspondance que j'ai eue avec vous comme membre du gouvernement, obligé au secret? Il me semble que le gouverneur général, seul chef de l'exécutif, peut donner cette permission.

2° On doit présumer que je n'ai rien fait que par le consentement et de l'aveu de mes collègues. Ne devraient-ils pas alors aussi être consultés et leur consentement obtenu?

3° Ayant eu votre commission, il n'y a aucun doute sur votre nomination, et alors la copie de votre lettre du 14 mai 1847 montrant le temps de votre acceptation et la mienne du lendemain seraient suffisantes pour l'objet que vous avez en vue. Je n'aurai donc moi-même aucune objection à ce que vous montriez ces deux lettres au gouvernement, après avoir préalablement obtenu la permission de Son Excellence lord Elgin.

4° Je ne pense pas qu'il soit convenable à moi de vous envoyer les lettres originales reçues de vous. Mais soyez certain que je n'en ferai aucun usage quelconque sans votre connaissance et consentement.

Veillez bien me croire, cher Monsieur, et bien sincèrement votre dévoué serviteur.

D.B. Papineau



Madame A.-H. P.-Leman  
Chez D.-G. Morison, écuyer  
Saint-Hyacinthe

Petite-Nation, 10 août 1848

Ma chère Honorine,

Depuis ma dernière maladie, il faut croire que je me suis mis dans la tête que je ne savais plus écrire; autrement il est impossible de rendre compte du fait que j'ai reçu plusieurs lettres de toi et de ta sœur sans avoir encore fait de réponse, moi qui souvent écrivais deux ou trois fois sans avoir de réponse et sans me décourager néanmoins. Il est pourtant vrai que jamais je n'ai si peu écrit que depuis que je suis revenu à la Petite-Nation.

J'ai vu par une lettre de Louis à ton oncle, qu'il se propose de venir nous voir lorsque tu remonteras, mais ni par sa lettre ni par les tiennes on ne peut deviner quand ce sera. Au moins,

n'attends pas la mauvaise saison et, quand tu seras ici, nous prendrons en considération tous tes projets. Moi, je n'aime pas à délibérer par écrit quand les intéressés sont si éloignés les uns [des] autres.

Il est fâcheux que Rosalie n'ait pu venir passer un mois ou deux avec nous. Je suis persuadé que son séjour à la Petite-Nation lui aurait été avantageux sous le rapport de la santé, et peut-être à moi aussi. Peut-être n'est-il pas encore trop tard, et il vaut mieux se reposer un peu tard que pas du tout. Quant à moi, je travaille au rétablissement de ma santé en prenant deux bonnes sueries tous les jours à effredocher et nettoyer de la terre. C'est peut-être aussi ce qui me rend plus négligent à écrire : la hache n'assouplit pas la main. Cet outil et la plume, me semble, ont toujours eu de l'antagonisme, et cet antagonisme influe sur la conduite de ceux qui manient l'une ou l'autre. Tous deux veulent ou paraissent vouloir participer à la mode du temps; tous deux paraissent vouloir faire de l'exclusivisme.

Ton oncle sort rarement. Il est occupé à sa maison, qu'il travaillera tant qu'il aura de la pierre. Je ne pense pas qu'il puisse achever la maçonnerie cette année. Elle a 60 pieds de front sur 40 de profondeur. Il ne veut faire qu'un étage au-dessus du rez-de-chaussée qui, sur le devant, a de grandes ouvertures et dans lequel il veut se faire un jardin d'hiver pour certains légumes tels que choux-fleurs, choux de Bruxelles, champignons, céleri, etc. Le derrière du rez-de-chaussée sera en caves. Les cadres des ouvertures de l'étage sont posés et la maçonnerie assez avancée. Jusqu'à quel point précis? Je l'ignore. Il a aussi eu une grange de levée samedi dernier, de 50 pieds sur 36. Sa récolte avait bonne apparence : son bled d'automne doit être coupé maintenant. Lundi dernier, il a ramené ta maman qui avait été passer quelques jours chez Louise, puis chez Aurélie. Nous en avons profité pour fêter la naissance de ta maman qui avait complété ses 6[3]<sup>473</sup> ans samedi dernier. Nos enfants absents, leurs oncles et tantes absents, ainsi que leurs cousins et cousines, jeunes ou moins jeunes, je ne veux pas dire vieux ou vieilles, y ont tous été pour quelque chose. Nous en avons fait mémoire avec force santés plus gaies et plus agréables, à mesure qu'on les sablait. Lactance, Gustave, Azélie Papineau et Azélie Cherrier<sup>474</sup> étaient aussi de la partie. Ta tante Julie et Ézilda devaient aussi venir, mais comme Amédée et sa femme et M. Westcott étaient attendus, elles n'ont pas voulu quitter la maison. Je ne sache pas pourtant qu'ils soient arrivés, quoique attendus à tout instant. Amédée se propose, dit-on, de revenir après le petit terme de septembre pour aller faire un tour de chasse et de pêche au grand lac. Auguste sera, je pense, du parti. Pourquoi Louis ne se joindrait-il pas à eux?

Je mets ma lettre dans une que j'écris à Auguste. Il te la fera parvenir aussitôt possible.

Je voulais écrire à Dessaulles pour le remercier du mot d'avis qu'il m'a donné de la naissance de son neveu, mon petit-neveu Laframboise<sup>475</sup>. Je ne sais si c'est l'antagonisme dont je parle plus haut qui m'a fait manquer mon coup. Je me propose sérieusement de reprendre cela et prochainement. En attendant, fais-lui mes meilleures amitiés ainsi qu'à sa sœur et son mari; aussi à ma bonne sœur, à Augustin et Sophie et leurs enfants; à Rosalie, pour qui ma lettre est commune avec toi, à Morison et leurs enfants, sans oublier les tiens que j'ai faim de voir si je ne puis voir les autres. Mille respects à mes deux bonnes jeunes tantes Séraphin et Benjamin,

aux Messieurs du collège que je connais. Amitiés chez le Dr Bouthillier. Enfin, saluts et amitiés à ceux qui, n'étant pas nommés, pourraient s'informer de nous. Ton père affectionné.

D.B. Papineau



Monsieur A.-C. Papineau  
Aux soins de D.-E. Papineau, écuyer, notaire  
Montréal

Petite-Nation, 10 août 1848

Mon cher Auguste,

Puisqu'il n'y a que toi qui nous écris, c'est aussi à toi que je vais écrire. J'ai des questions à faire qui peuvent s'adresser à tes frères aussi bien qu'à toi. Par exemple, pourquoi n'avoir pas envoyé la caisse de gravures encadrées qui sont restées chez M. Fabre plus longtemps que de raison? Ça aura dû le gêner.

Lundi dernier, ta maman est revenue de chez Louise et Aurélie. Elle avait été quinze jours dans son voyage. Le samedi précédent était l'anniversaire de sa naissance, que nous avons religieusement coutume de fêter tous les ans, au moins quand je suis à la maison. Aussi, ton oncle, Lactance, Gustave et les deux Azélie sont-elles venues nous aider. Ta tante et Ézilda devaient aussi venir, mais craignant qu'Amédée, sa femme et son beau-père n'arrivassent ce jour-là, elles se sont décidées à garder la maison pour les recevoir s'ils arrivaient, ce qu'ils n'ont pas fait. Tu peux bien penser que votre santé n'a pas été oubliée : ta mère a bu et fait boire tout le monde à la santé de ses enfants absents; puis les neveux et nièces, frères et sœurs, et autres parents, etc.

Lactance veut que tu viennes pour aller au grand lac en septembre, ton oncle le désire aussi; et, comme je n'aime guère que les étudiants en droit perdent un temps précieux pour leurs études, surtout quand, comme toi, il peut leur être arrivé d'avoir passé brevet trop tôt, ils se sont tous mis à me faire le conte que tu étais chétif, indisposé, malade même, et qu'un mois passé à la campagne te remettrait *sur farine*, comme on dit. Bref, j'ai fini par dire que la chose serait prise en considération. Ainsi, vois M. Meredith à qui tu feras mes saluts respectueux, et demande-lui de t'absenter pour le mois de septembre. Seulement, tu dois voir par les dépenses faites cette année pour vivre, notre récolte ayant presque entièrement manqué, que je suis de court. Arrange-toi donc pour faire le moins de dépense possible. Je serais bien aise d'avoir ma carte du Canada. Souvent j'y voudrais regarder comme lorsque j'étais en ville.

L'an dernier, j'avais laissé de l'argent à Émery pour MM. Fabre, Hudon et Boudreau. Il ne m'a pas encore informé qu'il les eût payés. Voilà le temps des dividendes qui approchent, s'il faut quelque autorisation, Émery ne doit pas attendre au dernier moment pour les demander.

Nous nous sommes bien amusés de la communication de Tuque bleue. Mais je ne me serais du tout attendu à ce que M. Cartier, à qui, en dépit de sa violence et de sa passion, je croyais du tact et du talent, se soit couvert de ridicule, comme à mon avis il doit l'avoir fait aux yeux et de tous les malins et de tous les gens sensés, par sa lettre à *La Minerve*. Il me semble que ces classes d'hommes, malgré les efforts de *La Minerve* et consorts pour en diminuer le nombre,



doivent former la grande majorité et de ceux qui savent lire et de ceux qui, ne le sachant, savent écouter. Si j'avais été à la place de M. Dorion, je pense que j'aurais répondu à M. Cartier par un simple persiflage, et que je l'aurais forcé de rire malgré lui, tout en lui donnant l'avis de ne pas prendre de lui-même un semblable bonnet. S'il n'eût rien dit, beaucoup de ceux qui ne le connaissent guère, n'auraient pas pensé à l'en coiffer, tandis que maintenant, bon gré mal gré, tout le monde doit dire et dira : C'est donc bien lui que l'on a voulu désigner puisqu'il s'y est si bien reconnu qu'il en a jeté les hauts cris!

S'il y a moyen que tu m'apportes un quintal de riz, fais-le mais je ne veux pas le payer plus de cinq piastres (N.B. le *cwt*<sup>476</sup> de riz n'est que de 100 lb et non 112 lb). Il est urgent d'avoir le lard que ton frère a demandé. J'en ai emprunté et il le faut rendre; que 27 lb, c'est tout ce que l'on s'est procuré.

Nous avons été peiné de l'indisposition d'Émery, et sommes contents d'avoir appris qu'il était mieux. Pourquoi ne m'écrit-il pas? De Montréal il y a toujours quelque chose à dire; de la Petite-Nation, quand on vous a dit comment on est et que l'on vous a chargé de quelque commission, tout est dit. Il n'en faut pas moins que ceux qui ont plus à dire le fassent, même quand ils ne sont pas entièrement payés en même monnaie.

[De la main de JBN Papineau]

J'ai oublié de te dire que mon oncle L.-J. Papineau ne voulait pas recevoir le pamphlet intitulé *Mes loisirs*. Dis-le à son auteur. Il aime mieux encourager les pauvres de sa seigneurie, et c'est juste. Emporte-moi donc 100 blancs et 100 copies de sommations [en] français pour cour des commissaires. Nous n'avons plus que deux quarts de *fleur*, il en faudrait encore, car nous avons dix hommes pendant les foins, à part notre famille. Il faut que ce soit de la fine *fleur*. Il n'y a que la semence de deux minots de bled cette année et à moitié et deux minots seigle. Nous avons 5 arpents de maïs.

[Denis-Benjamin reprend la plume]

Tu verras tout ce qui a été fait ou semé, quand tu seras ici. Je vais peut-être enfermer dans celle-ci une lettre pour Honorine. Si c'est le cas, tu la lui feras parvenir. Adieu. On vous embrasse tous.

Ton père affectionné.

D.B. Papineau

Ma lettre à Honorine n'est pas cachetée : lisez-la si vous voulez, mais n'oubliez pas de l'envoyer. Sans doute que les occasions ne manquent pas.

Si le café n'est pas acheté, au lieu de 12 lb, prends-en 28 lb.



Madame A.-H. P.-Leman  
Chez D.-G. Morison, écuyer  
Saint-Hyacinthe

Petite-Nation, 19 novembre 1848

Ma chère Honorine,

Ta maman n'était pas ici lorsque ta lettre est arrivée. Aussi, ai-je pris la liberté de l'ouvrir et de la lire avant de la lui envoyer. Depuis longtemps elle était souffrante de coliques, qui revenaient toujours en dépit de ses remèdes. Elle se proposait d'aller à L'Original sur les glaces pour consulter le Dr Murray à ce sujet. Moi, j'ai trouvé qu'elle ferait mieux d'y aller tout de suite, et je l'ai fait partir avec Auguste. Tu demandes les circonstances du baptême de la petite, etc. Je mets un etc., car je ne me rappelle pas tout ce que tu demandais à ta mère, aussi ne te parlerai-je que de non pas ce dont je me souviendrai, mais de ce qui me viendra dans la tête.

Or donc le parrain a été ton père, ta sœur Louise devait être la marraine, et ton frère lui avait écrit de se trouver tel jour chez ton oncle où j'irais la prendre, etc. Mais elle n'a reçu la lettre qu'après le baptême fait et parfait. Il a donc fallu prendre la Charles Hillman, qui était ici, qui portait l'enfant et qui était toute prévenue que si Louise était rendue, elle, la Charles, devait renoncer aux honneurs du jour. Les noms de ta nouvelle nièce ont été Louise-Anne, ou Anne-Louise, toujours est-elle de l'ordre des *ânes*, en attendant qu'elle soit savante<sup>477</sup>.

Dans ta lettre, tu marques que Morison travaille toujours pour les héritiers Debartzch. Je ne le savais auparavant.

Émery devrait se proposer un peu moins souvent de nous écrire et le faire un peu plus assidûment. Je ne pense pas qu'il soit assez méticuleux pour vouloir s'en tenir à l'étiquette. Les lettres d'ici, quoique assez souvent adressées à ses frères, lui étaient communes, et, sachant combien j'aime qu'il m'écrive, il aurait dû et devrait faire quelques efforts pour me faire plaisir.

Tu ne me dis pas si tu as pris quelque arrangement avec ton oncle Toussaint. Peut-être est-ce à cause que ta tante préfère peut-être y rester.

Ah! si j'avais été à Saint-Marc le jour de la Toussaint, comme j'aurais mangé des huîtres! Pourtant il me semble, en bien y pensant, que j'y aurais trouvé bien d'autres choses qui m'y auraient fait plus de plaisir. Chaque chose à son tour. Quand me retrouverai-je à ces petites réunions de famille si agréables et si rares? Je n'en sais rien. En attendant, jouissons du présent quand il est agréable; espérons des temps meilleurs quand tout ne va pas à notre gré.

Le 16 du courant, Henry Hillman a eu de sa femme un second garçon : il paraît être venu deux mois avant le terme ordinaire<sup>478</sup>.

Tu nous parles de toute votre tempérance; les papiers nous en disent encore davantage. Tout est pour le mieux.

Et quant à moi, je me propose bien de faire comme ton oncle Toussaint, c'est-à-dire de ne plus acheter de vin, quand le mien sera fini. Ce qui, je l'espère, ne sera pas de sitôt, car nous n'en faisons pas grande consommation. Quand il sera fini, nous verrons si les moyens nous forceront ou non à accomplir la révolution.

Mille amitiés à Rosalie, à Morison, à Émery, qui devra répondre à ce qui le concerne. Chez ton oncle Augustin, Laframboise, etc. Respects à mes bonnes tantes Séraphin et Benjamin. Embrasse bien tous les petits enfants, compliments et bons souvenirs à tous nos amis. Ne va pas oublier *Le Campagnard*, *Tuque bleue*, *Capot d'étoffe*<sup>479</sup>, etc.

Ton père bien affectionné.

D.B. Papineau

Je ne sais si ta maman reviendra avant ou après les glaces prises. Elle ne m'a pas écrit cette semaine.

Si tu connais le remède et ses proportions et usage dont Leman s'est servi pour guérir Adeline de ses darts, je te serais bien obligé si tu voulais me le communiquer dans ta prochaine lettre.



À ?

Petite-Nation, 27 novembre 1848

Il paraît que quelques-uns des censitaires de la rivière au Saumon ont fait tirer des lignes de côte entre leurs propriétés respectives. Mais il faut observer que jamais M. Smith, que l'on dit les avoir tirées, n'est venu prendre d'instructions du seigneur et, par conséquent, n'a jamais pu avoir de point de départ certain pour donner à ceux qui l'employaient le terrain qui leur était promis par leurs titres de concession; c'est pour cela que j'ai rédigé un projet d'instructions à M. Newman, dont les parties intéressées devront prendre connaissance, avant que je le signe et le fasse travailler. Ceux mêmes qui peuvent avoir déjà tiré leurs lignes doivent s'imputer à eux-mêmes les frais qu'ils pourraient encourir à ce sujet, vu que le seigneur ou ses agents n'auraient jamais refusé de donner les instructions nécessaires à un arpenteur employé par les parties, si elles les avaient demandées, ou si l'arpenteur lui-même était venu aux informations.

D.B. Papineau



T. Bouthillier, écuyer, A.C.T.C<sup>480</sup>.  
Montréal

Petite-Nation, 30 novembre 1848

Mon cher Monsieur,

Conformément à votre désir, je vous renvoie, signés, les reçus que vous m'avez transmis avec votre lettre du 27 courant. Seulement dans le dernier j'ai ajouté au crayon, et je vous prie de le faire mettre à l'encre par la main qui a écrit le reçu : *in accordance with the order in Council of the ... 1847*. Je vous assure que ce ne sera pas inutile.

Je ne sais quel fond on doit faire sur les bruits publics, déjà depuis quelque temps, du départ de lord Elgin et dont vous parlez comme étant encore sur le tapis parmi les *Quid nunc* de Montréal. Mais à coup sûr le gouvernement impérial pourrait faire pis que de le laisser ici; à moins que lui-même ne demande son rappel; et, dans ce cas, il faudrait le regretter. Lord Elgin

m'a toujours paru être un homme comme le gouvernement impérial devrait s'efforcer d'en avoir à la tête de toutes ses colonies. C'est un homme qui ne s'identifie avec aucun parti, mais qui sait se mettre en harmonie avec ceux que les formes constitutionnelles appellent à faire marcher les affaires, seul moyen pour la métropole, à mon avis, de faire supporter patiemment un contrôle de plus en plus désagréable aux colons, à mesure que leur nombre augmente et qu'ils se sentent plus capables et désireux de se gouverner eux-mêmes.

Tout à vous.

D.B. Papineau



F.-X. Bastien, écuyer  
Île du Grand-Calumet<sup>481</sup>

Petite-Nation, 8 décembre 1848

Monsieur,

Je viens de recevoir de M. Major, récemment de retour de Montréal, la somme de cinq livres quinze chelins courant, soit 138 livres ancien cours, acompte de son billet que vous m'avez envoyé pour en retirer le montant, ce qui laisse une balance de [ ], que M. Major me fait dire qu'il ne peut payer avant le commencement de janvier prochain ou, au plus tard, au milieu. La dureté des temps, la rareté de l'argent font qu'il n'a pu retirer ce qui lui est dû à temps pour rencontrer ses propres engagements.

Il me fait dire aussi qu'il a six quarts de potasse qu'il n'a pu vendre. Au commencement de janvier, il ira à Montréal et fera en sorte de se procurer l'argent nécessaire pour solder le billet dont vous êtes le porteur (n'agissant moi-même que pour vous, quoiqu'il soit entre mes mains). Je me hâte de vous envoyer ce que j'ai perçu en trois billets de diverses banques de 5/8 chaque, et en deux de 4 \$ chaque; en tout, 23 \$ que vous recevrez dans cette lettre et dont vous voudrez bien accuser la réception.

Croyez-moi, Monsieur, votre obéissant serviteur.

D.B. Papineau

Bordereau

1 BB Montréal<sup>482</sup>, 1,5 £ N° 6463

1 BB du peuple, 1,5 £ N° 2461

1 BB de la Cité, 1,5 £ N° 9620

1 BB Amérique du Nord, 1 £ N° 18540

1 BB Amérique du Nord, 1 £ N° 35501

---

5,15 £



À Agathe-Honorine Papineau-Leman  
[Saint-Marc-sur-Richelieu]

14 décembre 1848

Comme pendant que j'étais homme public j'ai eu occasion de connaître les inconvénients qui peuvent résulter de mêler dans la même lettre ce qui concerne les affaires avec ce qui peut avoir rapport aux communications intimes d'amitié ou de parenté, j'ajoute cette petite lettre pour te donner des nouvelles de la famille.

Sans doute que depuis le 20 novembre tu as dû savoir, soit de Maska, soit de Montréal, qu'Angelle était restée à L'Orignal. Elle s'y est fait soigner et a éprouvé du mieux, mais trop tard pour lui permettre de revenir sans inconvénients pendant la saison de la navigation. Ainsi, elle y est encore et elle ne reviendra que lorsque le grand architecte aura reconstruit le pont qu'il bâtit et démolit annuellement sur l'Ottawa, depuis je ne sais combien de siècles. Quant à moi, j'éprouve presque continuellement des douleurs de rhumatisme. Je bois de l'eau minérale à force. Les douleurs, par ce moyen, n'augmentent pas, mais elles ne disparaissent pas non plus. Si je n'ai pas de rechute cet hiver, j'espère que l'été prochain les fera disparaître. Je ne suis bien que lorsque je puis prendre un exercice violent en plein air et sous une température modérée. Le froid m'est contraire. Je ne souffre pas du froid, c'est-à-dire je n'en éprouve pas la sensation, ayant toujours été dur contre lui, mais il cause et augmente mes douleurs. Si j'avais eu les moyens d'aller passer l'hiver soit aux Bermudes, soit dans les Îles, soit dans tout autre endroit où le climat est tempéré, je l'aurais fait et avec avantage, je crois. Mais c'est hors de mes moyens. J'y renonce.

Quant aux autres, grands et petits, ils jouissent d'une bonne santé ordinaire, avec les petites anicroches, comme tu les appelles, auxquelles tous sont sujets, jeunes ou vieux.

Mille amitiés de la part de tous les membres de la famille, et à toi et à Toussaint. Non seulement nous pensons souvent à vous, mais il ne se passe guère de jour que vous ne fassiez le sujet de quelqu'une de nos conversations, que vous ne soyez le sujet de bien des souvenirs. Puis souvent on dit : «Comme nous sommes loin les uns des autres!» La distance était bien moindre, du temps que nous étions jeunes! Je compatissais à la situation de cette pauvre Mme Kierzkowski<sup>483</sup> et je la plains. Présente-lui et à M. Kierzkowski mes saluts respectueux, s'ils veulent bien les accepter.

Ton père bien affectionné et tout à toi.

D.B. Papineau

N'oublie pas non plus mes amitiés à Mlle Thérèse.



F.-S. Mackay, écuyer  
Petite-Nation

Petite-Nation, 16 janvier 1849

Mon cher monsieur,

En dépit de toute ma bonne volonté (dont je suis sûr que vous douterez, d'après les rapports de ma bonne, discrète et non exagératrice bru), je ne puis prendre sur moi de descendre et de me rendre à votre invitation. Ainsi, Papineau va prendre ma place. Après tout, ce qui est différé

n'est pas perdu. Il n'y a guère à douter que Dieu, ne répandant ses bénédictions sur votre ménage, ne vous envoie encore des garçons et des filles. Parmi cette nombreuse postérité, ce serait bien extraordinaire qu'il n'en vînt pas quelqu'un dans la belle saison, et alors je reprendrais mon tour. Je dirai plus : s'ils s'obstinent tous à venir dans la saison de l'hiver, il y a à espérer qu'une autre année les douleurs m'aurent quitté et que je serai aussi indifférent aux intempéries des saisons que je l'ai toujours été, excepté dans les hivers de 1837 et 1849.

Je n'ai pas manqué, avec Adeline et Papineau, de boire (avec discrétion et tempérance) la santé du nouveau-né<sup>484</sup> et au rétablissement de la mère. Quant au père, qu'y avait-il à dire? Il se pourrait faire que quelque mauvaise langue dirait : Ah! le grand-père était si peu content qu'on voulût l'obliger à descendre qu'il n'a rien voulu en dire. Ne les croyez pas. La santé a été proposée comme suit : À nos gens d'en bas. Et vous assurant de décider si vous en êtes. Si vous vous dites que oui, alors tout est bien. Si vous dites que non, tant pis, c'est vous qui l'aurez dit.

Allons, trêve de balivernes. Croyez que je me réjouis avec vous et que je ne suis pas plus indifférent à votre égard qu'à l'égard de mes autres enfants. Et Dieu sait si je leur veux ou leur ai jamais voulu du mal!

Portez-vous bien tous et au plaisir de nous voir, les uns plus tôt, les autres plus tard.

Tout à vous.

D.B. Papineau



À F.-S. Mackay

Petite-Nation, 7 février 1849

Monsieur gendre,

M. [William] Kay, qui vous a écrit pour l'inventaire de Fuller<sup>485</sup>, et qui est mon ancien compagnon de pension à Montréal, vient dîner demain avec moi. Ne pourriez-vous vous arranger pour être ici demain à deux heures? Vous seriez tout près pour monter lundi.

Rien de plus pour le présent. J'ai envoyé ce matin un billet à Mme Papineau, chez Major. J'espère qu'elle l'aura reçu.

D.B.P.



À ?

Petite-Nation, 18 [28?] février 1849

Mon cher Monsieur,

Comme je sais que vous entendez fort bien le français, vous ne serez pas surpris que j'use, en vous répondant, du privilège dont vous vous êtes servi vous-même, de vous écrire dans ma langue non seulement maternelle, mais paternelle aussi.

Ce sera nous mettre sous ce rapport sur un pied de parfaite égalité. Je vous dirai donc que j'ai reçu, hier 27, votre lettre de même date, avec les deux billets de Landriaux en votre faveur, et vais vous donner sur lui et sur ses moyens pécuniaires tous les renseignements que je possède.

Il est vrai qu'il avait une terre à L'Original, mais on me dit qu'il l'a vendue il y a plus de deux ans, que le montant de la vente n'a pas été suffisant pour payer ses dettes; qu'il est infirme et hors d'état de travailler pour gagner sa vie, et qu'en conséquence un de ses frères l'a pris chez lui pour le faire vivre, se contentant pour s'indemniser de sa pension et entretien, du peu de travail qu'il peut faire. Vous voyez par ce qui précède que je ne vois pas grande apparence de pouvoir réaliser le montant de ce qui vous est dû, et que je ne puis que vous approuver de ne pas vouloir envoyer de bon argent à la recherche d'une rentrée problématique pour ne pas dire perdue.

Je prends part à la perte que vous avez faite de vos plantes, et s'il en est en ma possession que je puisse partager avec vous, je le ferai avec plaisir *as a brother amateur*.

Le Mechanic Institute de Bytown sait vous apprécier; au moins je le pense, d'après l'invitation qu'il vous a faite de lui donner une lecture. Il ne pouvait s'adresser à personne plus compétente que vous.

Je vous verrai avec plaisir quand et comme il vous plaira de venir ici. Mais quant à ma coopération dans votre projet de lecture sur l'histoire naturelle, elle ne pourra consister que dans l'usage que je vous offre du peu de livres que je possède sur ce sujet, et dans la tranquillité dont vous pouvez jouir ici, éloigné que vous serez des embarras journaliers de votre profession et des occupations incessantes qui pourraient vous détourner de l'objet de vos méditations. Ce sera à vous de juger après essai, si vous aurez eu ce que vous cherchiez.

Croyez-moi, mon cher Monsieur, bien respectueusement votre dévoué serviteur.

D.B. Papineau

P.-S. Avant de vous renvoyer les billets, je tâcherai de savoir de Landriaux lui-même ce qu'il serait en état de faire.



A. de Salaberry<sup>486</sup>, écuyer, D.A.G.M.  
Montréal

Petite-Nation, 26 février 1849

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 20 de ce mois, par laquelle vous m'informez que vous avez reçu ordre de Son Excellence le gouverneur général de m'offrir le commandement du premier bataillon de milices des Outaouais, le major Dole ayant témoigné le désir de s'en désister en ma faveur.

En réponse, je vous dirai, pour l'information de Son Excellence, que je reprendrai volontiers le commandement de ce bataillon que ma résidence à Montréal, quoique temporaire pendant que j'étais membre de l'administration, a dû m'empêcher de conserver par suite des dispositions actuelles de la loi. En conséquence, j'attendrai les ordres de Son Excellence.

Je saisis cette occasion pour vous dire que la population de cette seigneurie (limites du 1<sup>er</sup> B.M.O.<sup>487</sup>.) ayant récemment beaucoup augmenté et augmentant journellement et rapidement par l'occasion de nouveaux colons, il sera nécessaire d'y faire des promotions et de nouvelles

nominations. Aussitôt que le commandement offert m'aura été délégué, je serai prêt à vous fournir la liste des promotions et nominations à faire, si Son Excellence l'a pour agréable.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

D.B. Papineau

Lt-col. M.



F.-S. Mackay, N.P.  
Petite-Nation

Château Plaisance, P.N., 23 mars 1849

Il faut ménager avant tout, dites-vous : je le sais et je le fais. Pourtant, comme je suis réformiste par principe, je ne prends que ce qu'il y a de bon dans les maximes que l'on énonce de toute part. Je vous écris sur un vieux morceau de papier, mais qui n'a pas été écrit auparavant.

Je vous envoie le *Journal des Trois-Rivières* qui a quelques réflexions sur le bill de judicature. Dans le *Herald*, vous remarquerez le badinage de Gagy sur une défaite du ministère. La chose aurait été plus piquante si elle était venue d'un membre appartenant précédemment au parti ministériel, parce que l'opposition d'alors (maintenant le pouvoir du jour) ne manquait jamais, tant dans la Chambre que dans les papiers, de faire valoir comme défaite signalée du ministère chaque petite occasion insignifiante où sur des questions libres la majorité se prononçait contre quelque mesure soutenue par quelque membre de l'administration. Vous savez aussi que, quand un ministère se retire de gré ou de force (et c'est de son gré quand il ne peut faire autrement), la Chambre s'ajourne pour donner au nouveau ministère le temps de s'organiser. Ces petits détails vous expliqueront les éclats de rire qui ont dû suivre les courtes observations de Gagy.

Comme on m'a déjà demandé à louer la terre qui appartenait à Montmy le jeune, voudriez-vous dire au père Étienne Racicot, qui avait demandé au seigneur de l'acheter, de venir me parler à ce sujet. Il pourrait venir coucher ici dimanche soir, perdre moins de temps. Je ne veux ni ne puis rendre de réponse par rapport au loyer de la terre avant de savoir si le père Étienne est toujours dans la même intention ou non. Vous verrez aussi dans je ne sais quel p[apier] que M. Chabot a introduit un bill pour régler les assemblées pour l'élection des marguilliers. Est-ce l'ancien bill des Fabriques qui, dans la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, avait excité les réclamations de tout le clergé, et pourtant dont le principe établi, ou plutôt reconnu, par les Cours de justice comme étant le droit commun du pays, a été recommandé avec quelque répugnance par nos évêques? Le temps nous le dira. Mais la circonstance n'a pas manqué de me sauter aux yeux.

D.B.P.





[À William A. Thomson  
Hawkesbury]<sup>488</sup>

Petite-Nation, 31 mars 1849

Dear Sir,

It appears that some difficulty exists or is about to exist about some timber made in the Salmon River by Mr. Chesser under your name. My brother has given positive orders not to let any timber go out without settlement. Under the arrangement made with your predecessor, Mr. Blackadder<sup>489</sup>, in behalf of the Honorable Mr. McGill, he had the privilege to cut and carry away, during five years, saw logs only. How has square timber come to be made and how is it that it should be claimed after the expiration of the lease, which was for five years, to be reckoned from the 1<sup>st</sup> of September 1842, ending therefore on the 1<sup>st</sup> of September 1847?

I would be glad to have explanations from you, as it would appear that while I was in Montreal, some conversations have been had here with my brother, of which it would appear that such use of them is to be made as are not warranted by the nature of them.

Believe me, my dear Sir, your very obt. servt.

D.B. Papineau



L'honorable L.-J. Papineau  
Montréal

Petite-Nation, 14 avril 1849

Mon cher Papineau,

Je t'envoie la correspondance qui précède au sujet du bois fait dans la rivière au Saumon, afin de recevoir quelques instructions ultérieures. Legris nous a dit qu'il avait de toi instructions de tirer tout le bois qui descendrait, et de le scier afin de l'empêcher par ce moyen d'être enlevé. Dis-moi ce qui en est.

Hier, James Cummings est venu, de la part de Hayes, demander si tu pourrais ne pas faire procéder ultérieurement à la vente de sa terre, disant que Hayes consentirait à tout abandon, désistement, etc., que tu voudrais, pourvu que les frais n'augmentent pas. J'ai répondu que ce n'était pas possible, que la conduite de Hayes dans toute cette affaire avait montré un entêtement et une mauvaise foi qui ne devaient guère te rendre ses demandes favorables. Hayes, dit-il, pensait avoir de l'argent de Boulton, et cela lui a manqué. Ton avocat consulté, vois s'il y a moyen de ne pas augmenter les frais : c'est ton intérêt et s'il y a du temps avant la vente à la folle enchère, pour tout terminer, pour les deux terres, s'entend, écris-moi ce qu'il faudra faire afin que tout soit fini et que tu en sois informé à temps.

Tout à toi.

D.B. Papineau



Mr. James Cummings  
Petite-Nation

Petite-Nation, 25<sup>th</sup> April 1849

Sir,

After you left me, the last time you came here, I concluded to write to my brother, respecting what you had told me of the propositions of Mr. Hayes. You told me that if my brother would consent to make no further costs that Mr. Hayes was willing to make over and abandon all kinds of claims whatever to the two lots of lands seized. These proposals were communicated to my brother, and I have received an answer from him to the following purposes.

That if Mr. Hayes will leave the land immediately and deliver over to any one authorized to receive the same, my brother will agree to keep him and Harriman quit of all what is due him in capital, interests and costs, up to the time of his purchase at the public sale, and will discharge him of the further costs which may be caused by the non-fulfilment of the conditions of sale.

If Mr. Hayes will reflect that he can be put in jail till the reimbursement of the whole debt, interests and costs, he will find that it is for his advantage to accept of these conditions which I myself consider much better than could be expected from the manner in which Mr. Hayes has thought proper to proceed in the business.

But the matter must be put an end to forthwith, therefore as you have been, it appears, requested by Mr. Hayes to make the proposals mentioned in the beginning of my letter, please to have the goodness to see him, and let me know whether he will accept my brother's conditions, and if he does, what day he will be ready to have the agreement reduced to writing, and the premisses delivered.

Believe me, Sir, your very obt. servt.

D.B. Papineau



Asa Cooke, Esq.  
Petite-Nation

Petite-Nation, 25<sup>th</sup> April 1849

Sir,

My son tells me that, according to my orders, he has given himself and sent you word several times by and in particular by Mr. George<sup>490</sup>, your son, that I wanted to see you respecting the agreement to be made about your new saw mill.

I have received instruction from my brother to see that completed soon, or else he shall be compelled to have recourse to legal proceedings. You will of course understand that he cannot allow such an infringement on his rights or an abandonment of them in your favor, to stand only on a verbal agreement. The sooner this matter is arranged the better.

Yours truly,

D.B. Papineau



William A. Thomson, Esq.  
Hawkesbury

Petite-Nation, 2<sup>nd</sup> May 1849

Dear Sir,

I have to acknowledge the receipt of your letter of the 26<sup>th</sup> ultimo, just received. In answer I have to state that both my letter to you of the 31<sup>st</sup> March and your answer of the 10<sup>th</sup> April have been (that is copies of them) transmitted to my brother, the Hon. L.-J. Papineau. He declines allowing the timber to go, because the conditions in which he had agreed to let you take it off have not on your part been complied with. In the same time, I would submit to you that granting that such a leave had been granted how long is such a leave to last? It has always been the practice here and in other places, to consider verbal permissions as granted only for one season. If the time was to be extended, it was to be done either in writing, either by a new leave extending if verbal only to another season.

Now it is more than it, more than fifteen months, since I have returned in this place, and you have made no application either to my brother or myself, to continue to you a leave which of course was foreclosed with the expiration of the year when it was granted.

I think my brother will be as well satisfied as yourself to see the matter brought before the proper tribunals.

Believe me, dear Sir, your very obt. servt.

D.B. Papineau



À L.-J. Papineau

Petite-Nation, 5 mai 1849

Mon cher Papineau,

Ta lettre à mon fils, par Joseph Landreville, a été apportée par lui hier soir. J'aurais répondu plus tôt à ta dernière, mais j'attendais une réponse de James Cummings au sujet de Hayes. Après la réception de ta lettre, j'ai jugé convenable d'écrire à Cummings pour lui dire, comme c'était lui qui était venu parler pour Hayes, à quelles conditions Hayes pourrait avoir une décharge. La réponse n'est pas encore venue. Ce qui me fait penser que Cummings n'était pas autorisé à dire ce qu'il m'a dit, ou bien que Hayes a écouté les avis de tous ceux qui lui parlent et n'a d'autre plan arrêté que de traîner les affaires en longueur.

Quant à Thomson, Hawkesbury, je t'envoie au commencement de cette lettre une copie de la correspondance que j'ai eue avec lui. Je pense qu'une partie de ce qui a été fait dans cette affaire l'a été à l'insu de M. McGill, qui a toujours agi honorablement, tant qu'il a eu quelques affaires ici, soit pour M. Mears, etc. Comme je ne pense pas que M. Thomson intente une action ou commence des procédés judiciaires sans l'assentiment de M. McGill, j'ai jugé à

propos de lui écrire d'une manière assez courtoise, comme tu le verras. Il serait peut-être bon que tu visses M. McGill toi-même à ce sujet.

Je ne suis pas capable de te donner beaucoup de détails sur les sucres; pourtant je pense qu'il s'en est fait moins que l'on ne s'y attendait. J'en ai reçu deux pains pour toi.

Au commencement de la semaine, j'ai eu une attaque assez forte de douleurs rhumatismales, mais dans les chairs seulement. Je n'en étais pas moins dans l'impossibilité de me remuer, surtout par une violente douleur dans le côté droit. Le repos absolu, quoique forcé, trois jours de lit, force eau minérale, un large emplâtre de brai sur le côté, m'ont remis sur farine, comme on dit, mais ma foi! il faut convenir que tout cela n'est pas marque de jeunesse ni de vigueur.

Je ne veux pas faire aucune réflexion sur les événements des jours derniers, ce ne servirait à rien. D'ailleurs tu sais mieux, que qui que ce soit, que jamais je ne me suis mêlé des affaires publiques que contre mon gré et pour de bien bonnes raisons, passe pour en parler quand l'occasion s'en présentera, ce que je ferai quand nous nous verrons.

Angelle et Papineau veulent ou doivent aussi écrire quelques mots, je leur laisse de la place. Mille amitiés pour toi et ta famille. Adieu. Ton frère bien affectionné.

D.B. Papineau

P.-S. J'ai vu M. Cooke père : il a écrit à Montréal pour une traite pour coupe de bois; il espère une réponse favorable et me reverra. On aurait fait un arrangement pour son moulin à scies. Mais il faudrait auparavant savoir s'il pourrait avoir le droit d'y amener des eaux du côté de l'ouest ou non. Je te demande ceci, car il y a longtemps que je pense que le ruisseau qui passe dans mes prairies de Saint-Charles pourrait être détourné dans celui de Schryer, et que j'avais proposé à M. Cooke, et même précédemment à M. Tucker, de vendre mes terres de Saint-Charles pour l'érection d'un moulin à cardes. Mes propositions ont été refusées parce qu'il en coûterait trop pour faire les digues et coupées nécessairement, et les parties ne se trouvaient pas assez en moyens. M. Cooke dit que tu lui as en effet demandé 10 pour cent, mais qu'il t'avait dit qu'il pensait que c'était trop haut. Au reste, il en passera par là.



J.W. Marston, Esq.  
[Hawkesbury]

Petite-Nation, 25<sup>th</sup> May 1849

Dear Sir,

Your letter of this date to Mr. Samuel Mackay has been transmitted to me as agent to Honorable L.-J. Papineau, on whose property some deprivations have been committed by some raftsmen and about the taking of the deprivations who have resisted being taken. In answer, I have to honor the state that any expenses incurred to bring these parties to justice and punishment will be made good as soon as ascertained.

I have also to observe that it appears by the statement of Mr. Landreville that there is no mark, flag or other ensign bearing the initials of the owner of the raft, by which it could be identified. I think that it is against the law, so that the whole parties might be arrested; first, for

having resisted public authority; 2<sup>nd</sup>, for not complying with the law (if yet in force) enjoining every owner of raft to have his initials on the raft, and 3<sup>rd</sup>, as accomplices of the depredations committed.

Believe me, Sir, your very obt. svt.

D.B. Papineau  
Agent to the Hon. L.-J. Papineau



À Denis-Émery Papineau

Petite-Nation, 4 juillet 1849

Mon cher Émery,

On a reçu hier matin la lettre de Casimir à Papineau. Voilà pour la correspondance ordinaire.

Autre chose maintenant. En juillet 1846, une requête des habitants de la Petite-Nation, signée de 165 individus catholiques et formant la majorité, a été présentée à Mgr l'évêque de Montréal pour demander l'autorisation de bâtir une église, la chapelle actuelle étant insuffisante, et d'en changer la place, vu que l'on considérait plus avantageux de ne faire qu'une seule paroisse permanente de tout le front de la seigneurie, les concessions en profondeur restant pour le présent telles qu'elles sont et formant partie de la paroisse, devant par conséquent contribuer à l'érection de l'église.

En conséquence, monseigneur a nommé M. Trudeau commissaire, lequel a rendu son procès-verbal le 15 juin 1847, fixant la place de l'église, presbytère, etc., sur une terre offerte par le seigneur, environ  $\frac{3}{4}$  de lieue plus haut que la chapelle actuelle, ainsi que les principales dimensions de l'église, presbytère, sacristie et cimetière; le tout, sans autre opposition que de deux individus.

Depuis, rien n'a été fait, parce qu'après ces préliminaires accomplis, une partie des signataires de la requête en ont apparemment eu regret et auraient voulu, les uns l'église plus bas, les autres plus haut, ceux des concessions enfin la voulant en profondeur; quelques-uns même parlant de demander la séparation de la paroisse. Tel est maintenant l'état des choses et rien n'avancera probablement bien vite, tant que l'on sera divisé. Il faudrait donc tenter de se réunir en un seul et même avis. L'autorité ecclésiastique ayant statué sur la requête qui lui a été présentée, il faut pour obliger les parties intéressées avoir le concours de l'autorité civile, et c'est là-dessus que je demande des informations. Nous désirons savoir comment il faut s'y prendre, ce qu'il en coûtera, pour faire venir le ou les commissaires civils. 2° La loi actuelle des municipalités statue que l'évaluation des propriétés, qui doit être faite tous les cinq ans, servira de base pour toute cotisation quelconque qui devra être répartie ou imposée dans la municipalité. Cette disposition est-elle applicable à la construction des églises? Si c'est le cas, l'évaluation n'ayant jamais été faite, les différents Conseils municipaux, tant sous la loi actuelle que sous la précédente, s'y étant toujours refusés, que faudra-t-il faire?

Nous voulons avoir en détail la manière de procéder et la conséquence des actes qui seront adoptés, afin de mettre le tout devant les yeux des habitants et qu'ils décident de ce qu'ils voudront faire. Une chose me paraît claire. L'autorité ecclésiastique a donné une décision, il faut y donner suite par l'intervention de l'autorité temporelle. Si la majorité a changé d'opinion, il faudra, ce me semble, que ce fait soit constaté par le procès-verbal du commissaire civil, et alors il faudra procéder de nouveau. Il serait bon de voir à ce sujet M. Jacques Viger qui pourra te mettre au fait de toutes les particularités nécessaires et désirables, même te donner une forme de requête. Je désirerais avoir une réponse aussitôt que possible.

Ton père affectionné.

D.B. Papineau



F.-S. Mackay, écuyer, N.P.  
Castor  
Petite-Nation

Petite-Nation, Château Plaisance  
28 janvier 1850

Cher Monsieur,

J'ai bien reçu votre billet du 26, assez à temps pour pouvoir accomplir toutes vos injonctions, toutes vos propositions, s'il avait été possible. Mais ce n'était pas mon aise d'emmener tous les enfants ou de les laisser seuls ici. Pourtant j'aurais eu du plaisir à voir le Dr Murray et sa dame, les estimant tous deux. Mais vous, vous auriez dû faire quelque chose de plus que vous n'avez fait : c'était de venir ici avec eux. Une autre fois, il faut espérer que vous serez et plus sage et plus engageant : si vous aviez voulu être plus insinuant, ils auraient consenti à pousser leur promenade jusqu'ici. J'aurais envoyé votre papier et les autres aussi, si la pluie du matin n'avait pas retenu à la maison les gens qui devaient aller à la messe; lorsqu'elle a cessé, il n'était plus temps de se mettre en route pour l'avoir. Enfin, voilà M. le curé qui a pris sa volée pour Saint-André, me dit-on. N'a-t-il pas attendu un peu tard, quand la moitié de l'hiver a été passé et après que provision de bois lui avait été faite? Y a-t-il quelque chose là-dessous?

Je pense que la vente des bancs, faite sans le consentement des locataires et sans donner notice suffisante, y est pour quelque chose. On en parlera quand on se verra.

Fortin est venu me voir hier. C'est lui qui m'a conté toutes ces petites misères. J'avais mis en paquet vos papiers et ceux des gens d'en bas, pour les envoyer par lui. Mais comme il n'est parti qu'après 9 h et, craignant que vous ne fussiez couché, il a jugé plus convenable de les laisser pour vous être envoyés ce matin par le courrier.

Adieu, nous vous saluons et embrassons. Votre père bien affectionné.

D.B. Papineau



[À F.-S. Mackay et Aurélie]

Château Plaisance, 28 janvier 1850

Mes chers enfants,

Quelle surprise pour vous de me voir écrire deux billets le même jour! D'où vient cela?

Ce matin, en arrangeant les papiers à envoyer par le courrier, j'ai pensé à y mettre les derniers N<sup>os</sup> de *La Minerve*, que vous n'avez pas eus, je pense, depuis quelque temps. J'y ai vu quelques histoires que je n'avais pas lues et les ai gardées. Mais ma lecture est finie et je vais les mettre en paquet pour vous les envoyer. Il y a sur une des dernières un morceau où on parle de Garneau et de son *Histoire du Canada*. Je mets donc ensemble, pour vous les envoyer par la première occasion, les N<sup>os</sup> 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, que vous renverrez quand vous les aurez lus.

Si par hasard vous voyez le curé et qu'il soit vrai qu'il aille demeurer au nord-ouest, demandez-lui donc comment disposer de ses papiers. J'imagine qu'il voudrait aussi voir les autres papiers français que nous recevons. Sachez ce qu'il veut. Vous voyez que je veux toujours en être aux bons procédés envers et avec tous.

Nous avons perdu une vache la nuit dernière. De quoi? Je ne puis savoir autre chose sinon que c'est de la courte haleine<sup>491</sup>. Puisse être le seul animal qui se perdra dans l'endroit cette année!

Nous avons reçu votre petite morue; venez en manger votre part quelque moment.

Aurélien et vous aussi sans doute, lirez avec intérêts un épisode des fastes judiciaires de la Prusse Charlotte de Bergfeld<sup>492</sup>.

À propos, j'ai fini les 3 vol. de l'*Histoire du Canada* : vous pourrez avoir ce que vous n'avez pas lu quand vous voudrez.



S. Tucker, Esq.  
Petite-Nation

Petite-Nation, 22<sup>nd</sup> Febr. 1850

Dear Sir,

After having duly considered your proposals, I have come to the conclusion not to accept them. In the beginning of the winter, you were anxious to have the bargain concluded with others, and you have it, therefore before entering into a new arrangement, the former one must be concluded along with the season. Eight dollars for thousand feet is too small a price, considering the short distance the timber is to be drawn from. I readily acknowledge that it may fetch less on market than good clear merchantable stuff (which by the way is not to be found in this neighbourhood), but what is to be lost on the quality is to be gained by the saving on drawing.

All I can do to encourage you to get out a larger quantity this season, by your increasing considerably the number of men working at it, is to let you lower the price agreed to in the beginning of the winter and average the whole at twelve dollars per thousand feet, instead of thirteen and a half, provided 50 000 feet (fifty thousand feet) are got out this season.

As to making an absolute promise for the rest, I can only promise you a preference at the price, I may be offered by other people, able by their means and perseverance, to carry on the business properly.

Believe me, dear Sir, yours respectfully and friendly.

D.B. Papineau



M. F.-X. Ouellet<sup>493</sup>

Saint-Eustache

Aux soins de M. Lemaire, écuyer

Saint-Benoît

Petite-Nation, 23 mars 1850

Monsieur,

Le prix de la terre dont vous m'avez parlé hier, appartenant ci-devant au nommé Olivier Goyer dit Belle-Île [Bélisle], et rachetée par le seigneur à la suite d'un décret, est de 2 400 £ ancien cours, dont 400 francs payables comptant et le reste payable par paiements de 300 francs par an chacun, à l'exception du dernier qui ne serait que de 200 francs, et à la charge des droits seigneuriaux à l'avenir et avec réserve expresse du terrain du vieux Morin. Si quelques-uns des paiements n'avaient pas lieu au temps convenu, l'intérêt légal courrait sur tel paiement arriéré, à la volonté du seigneur vendeur.

Vous pourrez entrer en jouissance du terrain immédiatement. J'ignore si le locataire a fait des guérêts l'automne dernier ou non. Mais si vous reveniez on prendra des informations et on s'arrangerait en conséquence.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre obéissant serviteur.

D.B. Papineau, agent



À L.-J. Papineau

Petite-Nation, [6] avril 1850

Mon cher Papineau

Avec la présente, je t'envoie une lettre que je viens de recevoir de M. Thomson, agent de M. McGill, au sujet des bois de la rivière au Saumon. [JBN] Papineau me dit que tu avais des notes au moyen desquelles on pourrait savoir ce qui a déjà été enlevé de bois. Mais le fait principal à connaître pour moi est ceci : as-tu dit à Thomson qu'il pourrait avoir ces bois en payant ce qui en a été fait et ce qui serait rassemblé ce printemps?

Par cette poste, je vais répondre que je t'ai écrit à ce sujet, et qu'en attendant ta réponse, je vais donner ordre de laisser mettre le *boom*. En même temps, je te laisse à décider si tu ne ferais pas bien de demander et envoyer une saisie-arrêt pour en venir plus aisément à un règlement de compte à paiement.



Le foin est très rare et très cher par ici. J'en manque et n'en puis trouver aisément.  
Je laisse la place pour copier la lettre de Thomson dont il convient que je garde l'original  
ici. On se porte tous à l'ordinaire et on vous fait mille amitiés.  
Ton frère affectionné<sup>494</sup>.

D.B. Papineau



À W.A. Thomson<sup>495</sup>, Esq.  
Hawkesbury

Petite-Nation, 6 avril 1850

Dear Sir,

I acknowledge the receipt of your letter of the 4<sup>th</sup> instant, respecting the logs and timber  
of Salmon River. I write to my brother by this day's mail on that subject, and in a waiting his  
answer will give order to allow the boom to be set across the river to stop the timber and secure  
it. We can then arrange all matters according to the answer I shall receive.

Believe me, dear Sir, very respectfully yours.

D.B. Papineau

[à L.-J. Papineau] : Avez-vous donné à Tassé<sup>497</sup> le pouvoir de s'emparer de la sucrerie qu'il y  
a sur la terre que vous lui vendez côte Saint-Victor, et établie par Baptiste Valcourt?



William A. Thomson, Esq.  
Hawkesbury

Petite-Nation, 11<sup>th</sup> April 1850

Sir,

Enclosed I send you a letter to your address from my brother, to whom I had transmitted  
a copy of yours.

All what I have to add is that I could not expect to be imposed upon by you in that matter,  
and that you will look upon this letter as closing all correspondence on the premises. You will  
not expose your tools to be arrested for trespass if they try to lay their hands on any logs or  
timber coming down the Salmon River.

Believe me, Sir, your humble servant.

D.B. Papineau



À [Matthew] Corrigan

Petite-Nation, 13<sup>th</sup> April 1850

Sir,

Mr. Thomson wrote me that he had arranged with you for securing saw logs and square timber coming down the Salmon River.

Mr. Thomson having no right at all to that timber or those logs, this is to tell you not to interfere with them in any manner whatever. Mr. Legris, Mr. Gravelle and Mr. Beaudry are alone authorized to secure and draw them. Anybody which may interfere in the matter may depend upon being prosecuted.

For L.J. Papineau  
D.B. Papineau, agent

Mr. Mackay est prié de signifier ceci à celui des Messieurs Corrigan qui agit pour Mr. Thomson<sup>496</sup>.



L'honorable A.-N. Morin, Orateur de l'Assemblée législative  
Toronto

Petite-Nation, 11 juin 1850

Mon cher Monsieur,

Comme vous êtes un des principaux membres du Comité de l'Assemblée législative pour la formation de la bibliothèque, me permettrez-vous d'attirer votre attention sur un ouvrage publié en 1847 à Paris, dont voici le titre : *De la propriété des eaux courantes et de la valeur actuelle des concessions féodales*<sup>498</sup>, contenant l'exposé complet des institutions seigneuriales et le principe de toutes les solutions de droit qui se rattachent aux lois abolitives de la féodalité, par M. Championnière, avocat, Paris, 1847, Hingray, 9 francs. Vous en trouverez une courte analyse suffisante, je pense, pour en faire comprendre l'importance en ce moment, dans le tome 9 de *L'Illustration*, N° du 12 juin 1847. Ce journal était, de mon temps, reçu au Conseil exécutif et, comme c'est un bon journal, je pense bien que le Conseil a continué de le recevoir. Dans les circonstances actuelles où la tenure seigneuriale et sa réforme occupent tant l'attention publique, je pense que cet ouvrage aiderait beaucoup ceux qui s'en occupent.

Si vous ne pouvez vous procurer ce numéro de *L'Illustration*, je prendrai la peine, si ce vous est agréable, de copier l'analyse en question pour vous l'envoyer. Il est probable que si la législature procède à cette mesure, le travail ne pourra se terminer dans cette session : cela vous donnerait le temps de faire venir quelques exemplaires de cet ouvrage qui me semble avoir pour nous un grand intérêt d'actualité.

Veuillez bien me croire, mon cher Monsieur, avec les sentiments de la plus parfaite considération, votre très humble et obéissant serviteur.

D.B. Papineau



Samuel Dawson, Esquire  
Gore of Lochaber

Petite-Nation, 26<sup>th</sup> July 1850

Dear Sir,

Enclosed I send you five pounds fifteen shillings, and there remains in my hands 1/9½, which I cannot send for want of change. Of course the expenses and costs incurred in defending against and opposing to the demand of Mr. La Fontaine to set aside the sale of your cattle by Henry Hillman are reimbursed.

I also enclose a promise for a deed of sale of the lands you live on and on demand. As you will perceive, it contains also a receipt in full. I would advise to send it to Mr. Griffin that he might file it with the former writing or agreement I made with you, when, at a little more leisure, a copy will be made of the account of our transaction.

Believe me yours truly.

D.B.P.



Mr. Abel Waters<sup>499</sup>  
Montreal

15 août 1850

Dear Sir,

In answer to your note to my son of the 15<sup>th</sup> instant<sup>500</sup>, respecting a building lot on the Gagnon & Clifford farm, I have to state that I have no objection to let you have the lot you speak of, or any other which might suit you, as soon as the preliminary arrangements are concluded, which cannot be done before the division lines between Mr. Asa Cooke and myself is regularly bounded, in order to make the division lines of the lots agree with the lines of the land, so as to mark out the streets in a regular manner.

Besides the price of the lots, there are also some other conditions and stipulations to be entered into by the grantees for the welfare and improvement of the place which it would be too long to state here, but which will be communicated to you when we meet. As they are for the interest of the place, and not at all for my private convenience or advantage, I think you will not object to them.

Believe me yours truly.

D.B.P.



Madame A. P.-Mackay  
Place du Castor  
Petite-Nation

Château Plaisance, 16 août 1850

À qui dois-je écrire de vous deux? Au mari ou à la femme? La question est vraiment embarrassante en ce moment, et pourquoi? Parce qu'il s'agit de vous envoyer un plat de poisson. Ce n'est que de la barbue, c'est vrai, mais c'est tout ce que nous avons et, dans le moment actuel, il est à penser que vous serez contents d'avoir n'importe quoi pourvu que ce puisse se manger un vendredi.

Bon, voilà qui est fini. Mais revenons à nos moutons : à qui adresser ce billet? Réflexion faite, ce sera à Aurélie, 1° parce que n'ayant pas, comme son mari, de l'antipathie pour le poisson, elle saura le mieux apprécier; 2° étant la ménagère, c'est elle qui devra voir à le faire apprêter; 3° enfin, c'est que c'est elle qui doit être chargée de faire agréer mes saluts et compliments affectueux à MM. Mackay et Globensky, et que son mari sera assez poli, prévenant et galant, au moins je m'en flatte, pour se charger de mes devoirs envers mesdames Mackay et Globensky. J'espère pouvoir aller leur présenter à tous mes saluts en personne, avant leur départ. Mais en attendant il faut le faire par délégation.

La mère St-Amour descend en voiture, et c'est elle qui vous porte une barbue : qu'elle se rende pour que vous ayez le temps de l'accommoder pour dîner, ce sera suffisant.

Je fais venir ici par invitation spéciale, lundi soir, entre 5 et 6 heures, quelques-uns des plus influents de la Côte des Cascades, Saint-Amédée, du front, de la Baie Noire, etc., pour concerter nos mesures pour le temps de la visite pastorale et seigneuriale. J'ai déjà parlé à plusieurs qui acceptent cordialement mes propositions de se montrer raisonnables et de s'unir à tout ce que les gens d'en bas ont commencé, pourvu aussi qu'eux, de leur côté, soient assez raisonnables pour que l'on prenne de suite les moyens d'amasser les fonds nécessaires pour un établissement permanent et central pour la desserte de toute la paroisse actuelle.

Adieu. Mille amitiés à tous.

Prenez courage, jouissez de la présence de vos bien-aimés parents, quelque court que soit le séjour qu'ils peuvent faire avec vous, et croyez-moi avec affection, votre père.

D.B. Papineau

En dépit de l'adresse de ma lettre à Aurélie, je vois par le style qu'elle est pour vous deux : il n'y a pas grand mal à cela, n'est-ce pas?

Louise a oublié ses gants de soie noire chez vous, elle les demande.

Madsem t'envoie deux nappes et ton *shawl*.

M. Sterkendries vient dimanche soir pour donner la messe lundi.



Révd Père Dandurand<sup>501</sup>  
Évêché de Bytown

Petite-Nation, 18 septembre 1850

Monsieur,

Auriez-vous la bonté, si vos procédés pour l'érection canonique de la paroisse de Saint-André-Avellin sont complétés, de m'envoyer copie de votre procès-verbal. Je désirerais l'avoir parce que nous voulons faire ériger civilement la paroisse de Notre-Dame de Bonsecours et que dans notre requête il faudra faire mention de la distribution de la paroisse de Saint-André-Avellin, laquelle a eu lieu longtemps après l'érection canonique de la première.

J'ai reçu cette semaine une copie certifiée de l'érection canonique de Notre-Dame de Bonsecours, envoyée par M. Edmond Langevin à M. Paré, auquel mon fils l'avait demandée pour notre usage. Cela est du 26 septembre 1831. Nous devons annexer cette copie à la requête pour l'érection civile. Si vous désirez préalablement d'en avoir une copie, on pourra vous en faire et vous l'envoyer. Nous avons aussi le procès-verbal de M. Trudeau fixant une place d'église pour remplacer notre chapelle actuelle. C'est l'original que vous n'avez pu avoir à Montréal. Il devra vous être remis. Nous n'avons pas la requête présentée à Mgr de Montréal pour cet objet; comme il est tout probable que vous l'avez, auriez-vous la bonté de nous en envoyer une copie contenant les noms signataires. Il faudra la *filer* devant les commissaires pour l'érection civile des paroisses, auxquels nous voulons envoyer notre requête lundi prochain.

Je profiterai de l'occasion du porteur de cette requête pour faire venir de Montréal quelques feuilles de papier à calquer, et aussitôt reçu je ferai une copie du plan de la seigneurie que je vous ai prêté lors de votre dernière visite. Vous le mettrez dans les archives du diocèse, et il pourra vous servir dans l'occasion. À mesure qu'il se fera de nouveaux arpentages et de nouveaux établissements dans l'endroit, il ne sera pas difficile de les copier sur votre plan.

S'il y a quelque autre chose en fait de documents ou de renseignements qu'il soit en mon pouvoir de vous communiquer, je me ferai un devoir et un plaisir d'obtempérer à votre demande.

Veuillez me croire, Monsieur, votre obéissant et respectueux serviteur.

D.B. Papineau



Mr. Henry Lynch<sup>502</sup>  
Petite-Nation

Petite-Nation, 25<sup>th</sup> October 1850

Sir,

I have received lately instructions respecting the land you live on. I will agree to rent it to you at the rate of eighteen pounds a year, say six dollars a month. You will pay monthly after the first of next month; but as to the time which is already past since the month of March<sup>503</sup>, being seven months or forty two dollars, you will pay one half on the first of November next, and the other half on the fifteenth of January next. I will not encourage you to make any improvements at the expense of my brother; but you shall keep the whole in proper order and

repair. You will have liberty to take wood for fuel or for such repairs to the fences or buildings that may be necessary.

As you complained of the neighbours or others having made depredations for the want of lines, Mr. Leduc will survey the lines probably in the course of next week or the following. In that case, you will have the goodness to find his men and board them and pay them at the going price, and, of course, that will be credited to you on the 42 dollars now due.

You will also notify to the neighbours, that is Mr. Côté and Mr. Poliquin, that they will have to help running the side lines each on his side, and to pay their share of the surveyer's fees, according to law and usage.

Believe me, Sir, your very obt. servt.

D.B. Papineau



[À Mgr Guigues]

Petite-Nation, décembre 1850<sup>504</sup>

Monseigneur,

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'écrire le [ ] de ce mois, je vais tâcher d'accomplir la seconde partie de ma promesse et, pour cela, il sera nécessaire de faire un exposé de certains faits.

En 1821, mon père, sentant la nécessité d'avoir une chapelle dans l'endroit desservi depuis plusieurs années par un missionnaire du lac des Deux-Montagnes, a fait bâtir, avec l'aide de plusieurs membres de notre famille et un peu d'aide des habitants, la chapelle actuelle sur un terrain de douze arpents en superficie, donné pour cela et pour quelques autres objets spécifiés dans l'acte de donation par deux individus dont j'étais un. La chapelle bâtie, mon père l'a offerte à Mgr Lartigue qui l'a acceptée et fait bénir. La bâtisse a coûté la somme de 338 £. Mon père et ses enfants et parents ont fourni la somme de 246 £, ce qui laisse comme fourni par le reste de la paroisse une somme de 92 £. Mais plusieurs, pour ce qu'ils avaient promis de payer de cette somme, avaient donné leurs billets à mon père, et lorsqu'il est mort en 1841, ils n'étaient pas encore payés et ne l'ont jamais été, la demande ne pouvant, suivant la loi, n'en être faite que dans les cinq ans suivant la passation de tels billets, sinon il y a prescription.

Ainsi, la raison donnée par plusieurs de ne pas changer le site de l'église par rapport aux sacrifices qu'ils ont faits pour l'érection de la chapelle actuelle, se trouve bien affaiblie. Le compte a été communiqué verbalement à M. Bourassa. De temps à autre, il a dû être fait des réparations et des additions, telles que chaire, confessionnal, jubé, bancs dans le jubé, etc. Le tout a été fait par souscription volontaire, les gens zélés et bien intentionnés consentant de fermer les yeux sur la conduite de ceux qui refusaient de contribuer et dont il y a toujours eu un certain nombre. Plusieurs fois il a été question de faire un autre logement pour le curé, que celui qui existait, dans le bâtiment dont la chapelle actuelle fait partie; mais par manque d'unanimité rien n'a été fait. Il n'est pas inutile de mentionner ici qu'en 1845, en vertu de la loi pour promouvoir l'éducation élémentaire, une élection de commissaires d'écoles a eu lieu dans l'endroit. Dans une vue d'union et de tolérance, dans toutes les élections précédentes, on avait le soin de laisser nommer des syndics protestants, mais de manière à laisser la majorité

aux catholiques. Un assez grand nombre voulaient encore le faire cette année, mais quelques-uns auxquels le curé s'est joint ont voulu en exclure absolument les protestants. Quelques informalités ayant eu lieu, l'élection ne s'est pas trouvée valide, et le gouvernement a dû, sur la représentation du surintendant de l'éducation, nommer des commissaires qui n'étaient pas du goût du curé. Ce dernier a voulu en faire nommer d'autres, mais n'a pas réussi. Ses démarches ont commencé à répandre de la froideur entre le curé et une partie des paroissiens, poussés même en quelques occasions jusqu'à l'aigreur. Puis ensuite, le curé s'étant joint à ceux qui, par le refus de la contribution légale, empêchaient le fonctionnement de la loi, le mécontentement s'est accru au point que des représentations furent faites à l'évêque de Montréal qui, voyant que le curé actuel s'était mis à dos une partie notable des paroissiens, avait montré l'intention de le changer; mais ce changement n'a pas eu lieu, et il paraît lui avoir été enjoint de cesser son opposition à la loi. En effet, il a dit en général qu'il fallait obéir aux lois; que l'acte des écoles était la loi du pays; mais le mal était fait. Depuis, rien n'a été fait pour l'éducation dans l'endroit, et la prévention contre le curé n'a fait qu'augmenter. Pourtant s'il y a un endroit où le curé aurait dû faire tout en son possible pour effacer ou au moins diminuer les préjugés des habitants contre les moyens adoptés par la législature pour leur instruction primaire, c'est ici, où il n'y a pas un individu sur trente qui sache lire et écrire. Dans la nouvelle paroisse de Saint-André-Avellin, je ne connais pas un seul individu capable d'être recommandé pour être juge de paix, commissaire des petites causes, ou pour être officier de milices! Je me suis un peu étendu là-dessus parce que c'est la cause première du mécontentement des habitants contre le curé et vice-versa.

En juillet 1846, me trouvant à la Petite-Nation, un nombre d'habitants de la paroisse, trouvant que la chapelle actuelle était trop petite pour les besoins d'une population qui augmentait rapidement et qu'elle était bien vieille, jugèrent convenable de s'occuper des moyens d'en rebâtir une autre pendant que l'on pourrait faire, dans l'ancienne, encore quelques années. Puis les paroissiens étaient généralement pauvres et endettés, tant chez le seigneur que chez les marchands. Il fut aussi jugé à propos de ne faire qu'une seule paroisse de tout le front de la seigneurie; et, pour que la desserte fût rendue plus facile, ainsi que l'assistance aux offices, il fut convenu de préparer une requête en ce sens à Mgr de Montréal. On me pria de rédiger la requête, ce que j'ai fait. Et Mgr le coadjuteur étant alors en visite pastorale ici, il lui en fut donné communication. Il approuva le projet et prononça un sermon ou discours ayant rapport en grande partie à ce sujet, et recommandant aux paroissiens de prendre leurs mesures en conséquence. Mais, lors de cette allocution, j'avais déjà laissé l'endroit pour retourner à Montréal. Après mon départ, on retrancha du projet de requête le paragraphe qui mentionnait les noms des côtes ou rangs de concession qui devaient être renfermés dans les limites de la paroisse qui demandait à l'évêque de fixer une nouvelle place d'église. La note fut conservée et la requête, ainsi un peu tronquée, fut généralement signée par toutes les parties de la paroisse ou plutôt de la seigneurie, ceux (de Saint-André-Avellin maintenant) des profondeurs signant avec les autres, quoique ne devant pas y être compris, parce qu'il leur avait été donné à entendre que leur séparation future ne devait pas les empêcher de témoigner qu'ils approuvaient ce qui était demandé pour le bien commun.

D'après cette requête, M. Trudeau fut délégué pour faire l'enquête ordinaire. Assemblée et par suite fixer la place d'une nouvelle église, presbytère et leurs dimensions principales. Ce

qui fut fait, ainsi que le constate le procès-verbal que je vous ai remis et au bas duquel est la ratification de Mgr de Montréal.

Je suis resté à Montréal jusqu'à la fin de 1847. Il n'a été, jusqu'en 1849, pris aucune mesure dans la Petite-Nation pour mettre à effet les dispositions du procès-verbal de M. Trudeau. Mais dans l'intervalle, une partie de la paroisse paraît avoir eu regret des démarches faites et, lorsque quelques personnes ont parlé de commencer les travaux à la nouvelle place, la division a éclaté et la partie inférieure s'est hâtée de commencer un presbytère temporaire près de la chapelle actuelle. Permission a été accordée à cet effet par le curé et marguilliers de l'œuvre, sous toute réserve nécessaire pour ne pas déroger à la décision déjà rendue. Tout se serait passé sans trouble, et la plus grande partie de la paroisse aurait contribué volontairement à cette bâtisse, si ceux qui l'avaient commencée n'avaient ouvertement témoigné que ce qu'ils faisaient, ils ne le faisaient que pour gagner du temps, empêcher l'ouvrage de commencer ailleurs, en se vantant que jamais l'église ne changerait de place. C'est alors seulement que le marguillier en charge, qui appartenait au parti de ceux qui voulaient mettre l'église au centre, est venu me demander ce qu'il fallait faire. Ma réponse a été que les lois régleraient la manière d'agir en pareil cas, et qu'il y avait des officiers publics nommés à cet effet, auxquels il fallait s'adresser; que ces choses-là ne se faisaient pas sans frais, mais que j'ignorais la manière de procéder et ce qu'il en coûtait. Je fus alors prié de prendre les informations nécessaires. Le résultat de mes demandes, que j'ai communiqué au marguillier en charge et à quelques-uns des principaux paroissiens, a été que j'ai été informé :

1° qu'avant de pouvoir s'adresser aux commissaires pour obtenir la permission de bâtir une église, ou même de tenir l'assemblée préalable, il fallait que la paroisse fût érigée civilement;

2° que les frais à encourir pour l'érection civile étaient de 15 £ courant et que cette somme devait être envoyée au secrétaire des commissaires avec la requête elle-même;

3° que dans le cas où quelques individus feraient l'avance de ces derniers, ils ne pourraient avoir aucun recours contre la paroisse ou les paroissiens individuellement, pour être remboursés de cette avance;

4° que c'était l'usage que les fabriques seules payaient les frais d'érection civile;

5° que les frais à encourir pour obtenir la permission de bâtir étaient de 18 £, en supposant qu'il n'y eût pas d'opposition; mais que cette somme, faisant partie de la répartition, était payable par tous les contribuables.

Il s'est écoulé plusieurs mois avant que j'aie pu obtenir ce résultat et, dans l'intervalle, le nouveau logement du curé se travaillait et se levait, les entrepreneurs pensant pouvoir le rendre logeable avant le commencement de l'hiver. Mais ce n'a pu être le cas. Enfin, au mois de janvier 1850, le curé a annoncé que son ancien logement n'étant plus tenable et le nouveau n'étant pas même clos, il allait demeurer dans les concessions (dans l'endroit qui doit composer la paroisse projetée de Saint-André-Avellin) où les gens avaient bâti une chapelle et lui avaient préparé un logement convenable.

Je vous ai dit, Monseigneur, que M. Sterkendries aurait peut-être pu s'y prendre autrement qu'il ne l'a fait, en faisant venir chez lui les marguilliers de l'œuvre et les prévenir d'avoir à pourvoir aux moyens de l'envoyer chercher et de lui trouver une place pour se retirer lorsqu'il viendrait les desservir, vu que, quoiqu'il allât demeurer dans une autre partie de la paroisse, il



ne cessait pas pour cela d'être leur curé de toute la paroisse. Quoi qu'il en soit, cette demande du curé a mécontenté une partie de la paroisse, ou tout au moins les gens se sont saisis de cette occasion pour faire éclater un mécontentement préexistant. Comme vous l'avez observé, il est tout probable que les paroissiens mécontents n'auraient pas été ramenés, tant ils étaient prévenus. Ils ont donc été trouver le père Bourassa, se sont plaints de l'abandon où ils étaient, etc.

En mars, le père Bourassa a été à Bytown pour vous parler de toutes ces affaires. Il est arrêté chez moi en passant; j'ai dû lui faire en peu de mots l'histoire de tous ces petits événements. Mon frère se trouvait chez moi dans le temps et a fait aussi le même récit. M. Bourassa peut avoir inféré de mes paroles que je partageais le mécontentement général, quoiqu'il me semble n'avoir fait que lui donner les explications nécessaires pour lui en faire connaître la cause. Je n'ai pas caché, il est vrai, la désapprobation que j'avais exprimée de ce que M. Sterkendries s'était mêlé trop activement des affaires municipales, ainsi que de ce qu'il s'était mis ouvertement à la tête de ceux qui s'opposaient à l'exécution de la loi des écoles.

Il est pénible d'avoir à observer que les demandes de la partie inférieure de la paroisse en différents temps ont été faites à l'insu de la partie supérieure, si bien lorsque M. Bourassa est venu à diverses reprises donner une mission, il a été surpris de n'y voir personne, ou presque personne, de cette partie. Et, depuis, les choses ont été de pire en pire.

La veille de la Fête-Dieu, les gens d'en bas, encore à l'insu de ceux d'en haut, ont été chercher M. Bourassa qui n'a pu rester jusqu'au lendemain, et c'est alors que dans une allocution faite en chaire il s'est prononcé ouvertement sur l'affaire en dissension depuis si longtemps, le local de l'église, en disant qu'à son avis l'église ne devait pas changer de place. Pourtant alors il savait que les opinions étaient partagées, et il me semble qu'il n'aurait pas dû alors donner une décision si formelle sans entendre les deux parties.

Par suite des informations que j'avais obtenues du secrétaire des commissaires pour l'érection des paroisses, et pour la construction ou réparation des places de culte, M. Sterkendries a annoncé au prône des deux chapelles une assemblée des marguilliers anciens et nouveaux, pour prendre en considération les moyens de pourvoir aux frais à encourir pour l'érection civile de la paroisse. Et c'est alors que les gens d'en bas ont envoyé au-devant de M. Bourassa jusqu'aux Trois-Rivières, comme vous l'avez su, afin qu'il les aidât. Comment cet homme estimable a-t-il pu se laisser conduire à un point d'où il lui est devenu impossible de reculer? Le jour même de l'assemblée, avant la messe, j'ai eu une assez longue conversation avec lui, dans le cours de laquelle je lui ai dit franchement, et entre autres choses, que je croyais de mon devoir de l'avertir que l'on avait surpris sa bonne foi 1° d'abord en lui donnant à entendre que ceux qui s'étaient adressés à lui, lui avaient parlé au nom de toute la paroisse, et 2° lorsqu'il a vu que ce n'était pas le cas, en lui disant qu'au moins ils représentaient la majorité de la paroisse, ainsi qu'il me le disait alors. Alors, je lui montrai des documents (que j'ai mis depuis entre vos mains) qui prouvent le contraire. Je conviens bien que ce n'était guère au moment de se rendre à l'église qu'il pouvait leur donner l'attention nécessaire, mais en quel temps auraient-ils pu lui être communiqués? Et comment avait-il pu lui-même se former une opinion si formelle sur de simples rapports verbaux et *ex parte*? Surtout lorsqu'il a vu qu'il y avait diversité d'opinions. Il est tout probable qu'on lui a fait croire que les gens d'en haut n'étaient qu'une minorité menée et conduite par M. Mackay, qui n'agissait avec activité que pour son intérêt personnel, en

demandant que l'église fût bâtie à l'endroit central marqué par M. Trudeau. (Il est à remarquer que M. Mackay n'avait acheté la terre voisine de l'église projetée que près de deux ans après le procès-verbal en question, lequel n'avait été rendu que plus d'un an après la présentation de la requête à ce sujet.)

J'infère ce qui précède des paroles mêmes de M. Bourassa auquel je n'ai pu m'empêcher de répondre que l'on ne devait pas blâmer un individu de chercher son intérêt lorsque loin d'être préjudiciable aux intérêts communs, il ne peut que leur être avantageux. Qu'après tout, il n'était pas plus à blâmer en cela que ne l'étaient une partie des opposants qui ne se cachèrent pas de dire que le changement de place de l'église préjudicierait à leurs intérêts privés, un d'eux tenant un hôtel et ayant bâti un quai; un autre ayant un magasin à une demi-lieue de l'église, un autre ayant une boutique de tanneur sur la terre voisine de celle où est la chapelle, un quatrième ayant une boutique de forgeron dix arpents plus loin, que cet éloignement leur ferait perdre beaucoup de pratiques, etc. C'était le 11 août 1850.

À la messe, après que M. Sterkendries eut fait le prône et annoncé l'assemblée des marguilliers pour avoir lieu après la messe, M. Bourassa est monté en chaire et nous a annoncé qu'il était notre pasteur. L'assemblée a eu lieu comme de coutume dans la sacristie. M. Sterkendries a dit que le but de l'assemblée était d'aviser aux moyens de pourvoir aux dépenses à encourir pour l'érection civile de la paroisse, et en particulier de savoir si la fabrique consentirait à avancer pour cet objet l'argent qu'elle pouvait avoir en coffre. C'était peut-être alors le moment de demander à M. Bourassa, immédiatement après la messe, l'exhibition de ses lettres de mission, l'autorisant comme curé ou desservant de la paroisse ou d'une partie de la paroisse. Mais M. Sterkendries n'ayant pas jugé à propos de le faire, personne ne l'a fait. L'assemblée a donc été tenue, en apparence au moins, avec deux présidents. M. Bourassa, en peu de mots, a dit qu'il pensait que la fabrique était pauvre et avait assez d'autres besoins auxquels il fallait pourvoir, et qu'il ne lui semblait pas à propos d'employer les deniers aux frais d'érection civile; qu'il ne pouvait s'empêcher de parler d'une chose qui agitait toute la paroisse, savoir, de l'érection d'une nouvelle église, mais que ce n'était pas là ce qui pressait le plus. Qu'il y avait division et qu'une partie très respectable de la paroisse, au nom de laquelle il parlait, n'était pas d'avis de changer le site. Il fut suivi par le seigneur, qui exprima les mêmes idées avec un peu plus de développement, ajoutant qu'il convenait de la nécessité de l'érection civile, mais qu'il valait mieux le faire au moyen d'une souscription volontaire; qu'il était tout disposé à y contribuer. À mon tour, j'ai pris la parole en disant que puisque l'on avait parlé de bien des choses qui ne touchaient qu'indirectement à l'objet pour lequel l'assemblée avait été tenue, je devais faire connaître à la fabrique assemblée que j'avais été prié par le marguillier en charge d'avoir les informations nécessaires, et j'en ai communiqué le résultat en détail; que je reconnaissais et que je savais peut-être mieux qu'un autre que la fabrique était pauvre et avait beaucoup de besoins, mais qu'avant de se vêtir ou de s'orner, il fallait exister; que par le décret d'érection canonique, il nous avait été formellement enjoint de faire reconnaître la paroisse civilement en obtenant des patentes du gouvernement, qu'il y a longtemps qu'on aurait dû obéir à cette injonction; si on l'avait fait plus tôt, nous ne serions peut-être pas maintenant aussi divisés que nous l'étions; que la chose me paraissait d'autant plus importante, nécessaire même, que je doutais que, situés comme nous l'étions, que la fabrique ou même le curé ne

pourraient pas recouvrer leurs honoraires dans les cours civiles, si quelqu'un objectait à ce manque d'une formalité essentielle. Que je ne mettais nullement en doute la respectabilité de la partie de la paroisse pour et au nom de laquelle M. Bourassa avait parlé; mais que je parlais aussi pour et au nom d'une partie aussi très respectable, vu que cette partie constituait la majorité, mais une grande majorité que, par des documents que j'avais entre les mains et qui avaient été communiqués à M. Bourassa il n'y avait que peu d'heures, les parties respectives étaient de 78 environ pour la partie inférieure, contre 139 environ dans la partie supérieure (depuis on a pu s'assurer que les nombres étaient de 83 contre 160.) Qu'après tout, puisque M. Bourassa venait de nous annoncer qu'il était notre pasteur, il voudrait bien prendre par lui-même connaissance de ce fait et constater où était la majorité; que, puisqu'il avait réussi pour la construction de l'église de L'Orignal, j'espérais qu'il aurait le même succès ici. M. Bourassa dit que si le seigneur voulait l'accompagner à sa prochaine mission, il verrait les paroissiens chez eux et verrait à procurer volontairement l'argent demandé. Que pour l'église future, il n'avait jamais été en faveur d'une répartition légale; qu'il en coûtait beaucoup pour cela et qu'il valait mieux employer à cette construction ce qu'il en coûterait en frais, etc. Que pour l'objet de l'assemblée, il était d'avis que l'on ne pourrait employer l'argent de la fabrique sans le consentement de l'évêque, qui était absent, et qu'il fallait attendre son retour.

J'avais aussi dit, en parlant de la bâtisse de l'église, que si on avait commencé à payer dès la première année et que l'on eût déposé cet argent à la banque d'épargne, dont Mgr de Montréal était un des patrons, nous aurions déjà près de 300 £ d'amassés, outre 20 £ ou 25 £ d'intérêt; qu'en prenant dix ans pour amasser l'argent et faisant dans l'intervalle les réparations absolument nécessaires pour faire durer la chapelle actuelle, jusqu'à ce que la nouvelle fût prête pour le culte divin, la chose se serait faite sans beaucoup gêner les gens.

Le seigneur dit qu'il accompagnerait volontiers M. Bourassa dans sa tournée; qu'il convenait qu'il était sage et prudent de commencer incessamment à amasser les fonds nécessaires; que, par rapport au local de l'église future, ne valait-il pas mieux tout en amassant et déposant les fonds nécessaires, ajourner la question du site jusqu'au moment où on serait prêt à en commencer la construction; et que, dans le cas où on conviendrait de se séparer, chaque partie reprendrait ce qu'elle aurait payé.

Un des anciens marguilliers dit alors que cette proposition lui paraissait raisonnable, mais que, néanmoins, il ajouterait qu'il y consentirait avec la condition que l'on ne commencerait aucun ouvrage permanent avant dix ans. Je n'ai pu m'empêcher de dire que dans les circonstances actuelles et avec l'esprit qui s'était manifesté, cette proposition me semblait vraiment insidieuse : dans le cours de ces dix ans, on pouvait mettre tout ce qui dépendait de la chapelle actuelle dans le meilleur ordre possible, tant pour les bâtiments que pour les meubles et ornements; et qu'ensuite on dirait aux gens : «Nous n'avons plus besoin de vous. Prenez votre parti et recommencez pour vous-mêmes; pour nous, nous gardons ce que nous avons. Un marché tout au moins a été fait pour que des bâtiments permanents soient érigés d'un accès commode et facile pour toute la paroisse, si une partie veut renoncer à cet accord, mieux vaut le dire tout de suite franchement et ouvertement, afin que l'autre sache à quoi s'en tenir.»

Que je convenais que les frais de répartition légale pourraient être dispendieux; que tant que la population n'avait pas été nombreuse, il était facile de faire concorder une majorité

considérable pour faire ce qu'il fallait faire, en consentant de fermer les yeux sur la conduite de ceux qui ne voulaient rien faire et dont il s'en trouvait toujours un nombre plus ou moins grand, mais que personnellement j'avais beaucoup perdu à cela; que je ne devais pas m'y exposer davantage; et que le peu de nécessité que l'on avait dans le moment actuel pour finir le nouveau logement du curé. Le manque total d'écoles dans la paroisse était des preuves frappantes de l'inefficacité du système volontaire. Enfin, l'assemblée a décidé que l'on ajournerait cette discussion à la prochaine mission de M. Bourassa, et qu'après sa tournée et son rapport, l'assemblée déciderait ce qu'il conviendrait de faire. Mais le seigneur avait oublié qu'il avait un voyage à faire dans les États-Unis et que l'époque de ce voyage était justement le temps où il devait accompagner M. Bourassa. Cette visite n'a donc été faite que plus tard. Ces messieurs ont bien parcouru l'étendue de la paroisse, mais sans prendre les opinions de qui que ce soit, ni solliciter aucune aide ou prescription pour aucun des objets énoncés. L'assemblée n'a pas été convoquée de nouveau, et là en sont restées les choses.

Il est malheureux que depuis ce temps-là les choses ne se soient pas améliorées. S'il faut en croire la plupart des gens, ni M. Sterkendries ni M. Bourassa n'ont été assez réservés, mais les remarques qu'ils faisaient respectivement sur la conduite l'un de l'autre; ces remarques, mal rapportées et commentées à tort et à travers, répétées à celui contre lequel elles étaient ou paraissaient dirigées, ne faisaient que les aigrir l'un contre l'autre; si bien qu'enfin M. Bourassa me paraît s'être mis dans le même cas que M. Sterkendries l'avait été ci-devant, c'est-à-dire s'est fait chef d'un parti et agit en tout et partout avec et pour ce parti.

Alors, quel bien pourra-t-il faire? Et pour donner à Votre Grandeur une idée de ce à quoi peut conduire cette identité volontaire ou non avec un parti, c'est que M. Bourassa en est rendu à faire l'éloge exclusif du bout d'en bas de la paroisse, a dit publiquement que, lorsque l'année précédente il était venu donner une retraite, il n'avait vu que les gens d'en bas, et que ceux d'en haut et des profondeurs n'y étaient pas venus, ce qui n'est certainement pas le cas. Je veux bien croire que les gens d'en bas étaient plus assidus aux exercices, mais M. Bourassa doit en savoir la cause, si toutefois c'a été le cas, aussi bien, mieux peut-être, qu'un autre. En bas de l'église, la population catholique est plus dense que dans le reste de la paroisse, et le plus éloigné des paroissiens n'est qu'à deux lieues. Dans le bout d'en haut, pendant l'espace d'une lieue et demie qu'il y a entre le chemin qui va dans les concessions et l'église, il n'y a que tout au plus une dizaine de familles catholiques, les autres habitants étant protestants jusqu'à trois quarts de lieue plus haut sur le front; puis le chemin de montée ci-dessus mentionné, qui a trente arpents de long avant d'avoir vue à la première famille catholique. De sorte que, d'un côté on a une population dense qui n'a que deux lieues pour se rendre à l'église, du point le plus éloigné; tandis que de l'autre, il y a deux lieues à faire avant de parvenir à la population catholique en partant de l'église, et que les plus éloignés n'ont pas moins de quatre lieues un quart à faire, si l'on ne parle que de ce qui forme la paroisse actuelle, et que si l'on y comprend la paroisse de Saint-André, qui alors ne faisait que parler de séparation, les plus éloignés s'en trouvaient à plus de cinq lieues. Terme moyen : les gens d'en bas, plus à l'aise par l'ancienneté de l'établissement, avaient une lieue à faire pour assister aux exercices de la retraite, d'autant plus aisément qu'ils sont tous fournis de chevaux et de voitures. Terme moyen aussi : les gens d'en haut, plus pauvres, la moitié à peu près n'ayant pas de chevaux, se trouvaient à trois lieues du

lieu des exercices. Ces choses étant connues, était-il prudent, était-il charitable à M. Bourassa de faire une telle remarque?

Mais il faut finir et je ne veux plus rapporter qu'un fait à Votre Grandeur. Je vous avais écrit quelques mots touchant une élection de marguilliers. Le 15 décembre, M. Bourassa a annoncé au prône que si le jour de Noël il y avait la messe du jour, il ferait ce jour-là l'élection des marguilliers. Après la messe, dans une conversation particulière, je lui ai fait remarquer qu'il ne fallait qu'une seule élection, la paroisse n'étant pas actuellement à une double élection. M. Bourassa est retourné à L'Orignal. Avant son retour, les gens d'en bas ont commencé à parler et à se concerter pour choisir deux des leurs; mais rien ne peut se faire tout à fait en secret, ceux d'en haut en ont eu connaissance, et alors plusieurs ont dit : «S'ils agissent, agissons de notre côté.» Ils se sont assemblés ici dans ma maison, mais non par mon invitation. Rendus ici, ils ont compté les marguilliers composant le corps de la fabrique. Il s'en trouvait presque autant d'un côté que de l'autre, la majorité des marguilliers, s'entend, se trouvant appartenir au bout d'en bas (un ou deux, je pense). Ils sont convenus du nom d'un candidat de se trouver à la messe, le jour de Noël. Il n'est pas inutile de remarquer que j'ai fait l'observation suivante en m'adressant à eux : «Vous savez combien nous sommes divisés dans la paroisse, soyons donc modérés et prudents pour ne pas augmenter les dissensions.» Il ne peut y avoir de discours à faire pour dire au marguillier : «Laissez parler ceux qui voudront le faire et contentez-vous de proposer le candidat de votre choix, et demandez à M. le curé de prendre les voix!» Ils ont alors décidé que le marguillier, sorti de charge il y a un an, proposerait le candidat et qu'un autre ancien marguillier le seconderait sans autre observation qu'ils convenaient qu'il valait mieux faire l'élection sans rien dire, vu qu'étant en majorité dans la paroisse, l'élection pourrait de cette manière se faire sans trouble.

Le jour de Noël, M. Bourassa a annoncé que l'élection aurait lieu le jour des Rois et que, comme cela prendrait beaucoup de temps, les vêpres ne se chanteraient que le soir. Le jour des Rois, M. Bourassa dit qu'étant informé qu'il y aurait du trouble à l'élection, il ne se sentait pas les épaules assez larges pour faire cette élection, et qu'il remettait cela au temps de votre visite. Qui a pu lui dire qu'il y aurait du trouble? Ceux d'en haut disent : «Il n'a vu aucun de nous.» C'est donc d'après les informations que lui ont données ceux d'en bas. Pourquoi nous accusent-ils ainsi auprès de lui et pourquoi les croit-il sans nous voir, ni même aucun de nous? Il lui serait bien facile de savoir la vérité, et il a déjà dû s'apercevoir que ceux qu'il voit habituellement l'ont plusieurs fois induit en erreur. S'il fallait vous communiquer les réflexions qui ont lieu à ce sujet, ce serait à n'en pas finir. Je ne cite que les faits et les réflexions les plus sages.

Je vous avoue, Monseigneur, que depuis que j'ai eu l'honneur d'aller vous voir à Bytown, bien des gens m'ont prié de vous mettre au courant de ce qui s'est passé. Depuis, vu l'observation qu'ils faisaient que M. Bourassa, ayant ouvertement pris parti avec une portion de la paroisse au détriment de l'autre, je devais, moi, vous mettre au fait du tout. Ont-ils tort? Décidez-en. J'ai longtemps retardé, comme vous le voyez, à finir la tâche que j'avais entreprise. J'ai été même sur le point de l'abandonner comme inutile de le faire, vu que Votre Grandeur m'avait observé que dans l'état actuel des choses les deux partis ne pouvant à l'avenir agir ensemble avec cordialité, il vaudrait mieux se diviser et former deux paroisses. En vous quittant, M. Mackay et moi sommes convenus de ne rien dire de notre entretien avec vous, sinon que vous viendriez en

janvier voir les choses par vous-même et rendriez justice à chacun. Qu'en attendant il fallait rester tranquilles. Les gens paraissaient vouloir agir d'après ce conseil; mais l'initiative prise par les gens d'en bas pour les marguilliers, encore un mot imprudent de M. Bourassa à ce sujet, ont mis fin à cette tranquillité. Un marguillier disait à M. Bourassa que la paroisse n'était pas actuellement divisée, il ne devait faire faire l'élection que d'un seul marguillier. M. Bourassa a répondu : «Si vous n'êtes pas divisés de droit, vous l'êtes de fait.» et après tout la paroisse n'étant pas érigée civilement, on n'est pas tenu d'observer toutes les formes prescrites par la loi, ou quelque chose d'analogue! Ainsi, parce que tous ensemble les paroissiens ont manqué à l'injonction de leur supérieur ecclésiastique de faire reconnaître la paroisse civilement, il faudra, à la demande d'une minorité de la paroisse, que le missionnaire soumette tout à l'arbitraire, au lieu d'accoutumer les gens à pratiquer dès à présent ce qu'il faudra pratiquer un peu plus tard.

Je finis, Monseigneur, en vous priant de me croire, de Votre Grandeur, le très humble et très obéissant serviteur.

13 janvier 1851.

D.B. Papineau



J.-J. Girouard, écr, N.P.  
Saint-Benoît

Petite-Nation, 23 décembre 1850

Mon cher Monsieur,

Plusieurs fois mon fils s'est adressé à votre neveu M. Lemaire, pendant qu'il était avec vous, pour avoir une copie d'un contrat de dépôt de vente de M. Forbes à M. William Grant, reçu par vous et en date du 27 août 1839<sup>505</sup>, et il n'a eu aucune réponse. Je ne vois que trois raisons qui aient pu empêcher M. Lemaire ou vous d'envoyer ce qu'il demandait, par mon ordre, comme de raison.

1° Ou la demande n'a pas été reçue. À cela, point de remède, sinon de la recommencer, ce que je fais. 2° Ou il fallait envoyer l'argent avec la demande, mais pour cela il fallait connaître combien c'était. Si vous voulez avoir la bonté d'envoyer le compte avec la copie, il sera payé par le retour de la poste. 3° Ou bien enfin, et ce me paraît la plus forte des trois, vous avez pu croire que je n'avais pas droit de l'avoir.

Si vous voulez vous donner le trouble de lire le contrat, vous y verrez que M. Alexander Forbes chargeait, par le contrat, M. William Grant, acquéreur, de me payer à son acquit une certaine somme qui faisait partie du prix de vente. Je n'ai pas été payé et il faut, pour conserver mes droits, que je fasse enregistrer l'acte, s'il n'est pas encore trop tard. Il est fait mention de la dette dans l'inventaire fait après le décès de M. Grant. Mais cela n'est pas suffisant pour ma sûreté.

Après ces explications, je me flatte de n'éprouver aucune difficulté à obtenir ce que je vous demande.

Veillez accepter les saluts affectueux et compliments de Mme Papineau et des autres membres de la famille. Quant à moi, il est inutile de vous dire quels sont mes sentiments à votre égard : ils n'ont pas changé.

Croyez-moi donc, mon cher Monsieur, et bien amicalement votre obéissant serviteur.

D.B. Papineau



À L.-J. Papineau

Petite-Nation, 4 avril 1851

Mon cher Papineau,

J'ai reçu ta lettre sans date en contenant une pour Amédée, avec un billet négociable que tu me recommandais d'expédier de suite, ce qui a été fait. Mais comme le courrier descendant a presque croisé le courrier montant, je n'ai pu te répondre par lui.

Papineau était allé au moulin depuis le matin et je n'ai pu lui montrer ce que tu demandes de lui pour les bois de sciage et autres.

Je suis bien décidé à faire de la brique, si je puis m'arranger avec Robert Robinson, qui m'a l'air de vouloir se faire valoir. J'en saurai plus long sous quelques jours. Quel prix la vendrais-tu? Il est impossible de le savoir maintenant; pourtant je pense qu'elle ne devrait pas coûter ici plus cher qu'ailleurs.

Dans ton dernier billet, tu te plains beaucoup de ce que tu appelles la friponnerie de Samuel Cooke. La question est simplement une question de fait. Par le bail à Barrows et Cooke, ou plutôt à M. Mears pour eux, ils avaient droit de faire des fermes. Une ferme a été faite à l'embouchure de la Rouge, s'étendant des deux côtés de cette branche, le long de la Petite-Nation. Une grange y était bâtie dès quand nous avons été, toi et moi, au grand lac avec Barrows et Cooke, je ne me rappelle plus en quelle année. L'an dernier, tu m'en as parlé. Et, l'automne dernier, j'ai eu occasion de faire examiner par Papineau où étaient les anciens déserts; il paraît qu'ils s'étendaient sur quatre ou cinq lots. Lorsque Cooke père a été obligé de quitter le moulin, ne pouvant payer les gages de ses hommes, qui ont été renvoyés, il a donné en paiement à son frère Samuel, qui avait travaillé pour lui plusieurs années, cette terre de la Rouge. Ainsi, ce dernier avait droit, je pense, de vendre. La seule difficulté est de constater la quantité de rentes dues ou plutôt quand les rentes sont dues sur ces lots. Il me semble que par le premier bail, continué depuis à plusieurs reprises, Cooke ne devait pas en payer de rentes, tant qu'il avait le moulin. Si c'est le cas, ce privilège a cessé lorsque Sam est devenu acquéreur; et Regimbal, Matha et autres, qui ont acquis de Sam Cooke, doivent payer les arrérages en déduction du prix d'achat, à moins que maladroits ils ne se soient chargés des arrérages en sus du prix d'achat.

Je n'ai point de doute que Joseph et Charlotte Racicot n'aient eu permission de moi, ou de Papineau, de faire 1500 ou 2000 pieds de pin au bout des terres de ce dernier. Mais au



printemps ils devaient fournir le compte du bois fait par eux et t'en payer la coupe. Ils ne l'ont pas fait, ce qui est très mal à eux. Je ne pense pas qu'il soit tout à fait de bonne foi en croyant qu'une permission accordée une année puisse s'étendre à une autre, surtout quand de sa part il y a eu négligence de payer. Ainsi, mon opinion est qu'il doit fournir le compte de ce qu'il a fait la première année, et en payer la coupe au prix ordinaire; quant à la seconde, il n'y a aucun droit et est à ta merci. Il me semble que tu me disais avoir défendu de couper ou de laisser couper du bois dans la partie où Belle-Île a travaillé. Ni Papineau ni moi n'avons connaissance de cela. Et maintenant que tu as fait borner des terres dans les environs, je pense que plus tôt tu pourras y vendre le bois, mieux ce sera : tu t'en serviras et préviendras bien des difficultés avec les cessionnaires futurs.

Fais-moi donc le plaisir de me dire ce que tu demanderas de rentes sur la terre de Toussaint, et fais-en le compte que tu pourras m'envoyer par le courrier. Papineau doit lui écrire, ces jours-ci, et le lui envoyer.

J'ai été hier au chêne pour moulin.

D.B.P.



L'honorable L.-J. Papineau, M.P.P.  
Toronto

Manoir seigneurial  
Petite-Nation, 30 juin 1851

Mon cher Papineau,

Une lettre a été reçue, depuis ton départ, d'un nommé Lamont, de Lochaber, te référant à une conversation qu'il avait eue avec toi au sujet d'un moulin à scie qu'il voulait bâtir sur la rivière au Saumon, disant qu'il désirait savoir immédiatement à quoi s'en tenir, et s'il aura la permission demandée ou non.

Un nommé Peter Kelly, de Cumberland, demande la permission de faire des bois quarrés dans la rivière au Saumon; qu'il a été informé qu'il y avait des obstacles naturels au passage des bois, que s'il obtenait le privilège demandé il pourrait mettre jusqu'à 500 £ pour faire des *slides* ou autres améliorations. Je lui ai répondu que tu ne déciderais là-dessus, en toute probabilité, qu'après ton retour de Toronto.

Beaudry fils me dit qu'il t'avait demandé la permission (en payant) de faire du bois sur deux terres sur la rivière de la Petite-Nation, remises par M. Alanson Cooke; qu'il en [a] fait sur la voisine l'hiver dernier; que tu lui as promis la préférence. Je lui ai dit que comme tu ne m'en avais pas parlé, je ne prenais pas sur moi de lui accorder avant de t'en écrire. Je n'y vois pas d'objection; néanmoins si Alanson Cooke renonce au privilège qu'il a d'y couper des billots.

Papineau mon fils m'a dit hier que M. Tucker achèterait pour Charles Hughes la terre que ce dernier t'a remise; qu'il donnerait 37,10 £ pour, dont moitié comptant, et l'autre moitié un an après; que M. Tucker désirait savoir si tu agréais ses offres.

Tu feras bien de me rendre une réponse immédiate sur les deux dernières affaires dont je te parle. Quant aux deux premières, dis-en quelque chose si tu as pris ou prend quelconque détermination. Au moins mon avis est-il que, puisque tu as fait les préliminaires pour concéder



les terres, plus tôt tu pourras retirer le prix des bois, moins tu auras de difficultés par la suite, ce que je crois t'avoir déjà dit.

Je laisse à Julie à te donner les nouvelles locales et à t'informer de ce qu'elle voit et fait. Les travaux que tu as recommandés vont leur train ordinaire. Je pense que dans dix ou douze jours on pourra commencer à faucher la prairie sans éprouver trop de perte d'après ta recommandation.

Informe-toi donc si MM. Leslie<sup>506</sup>, pépiniéristes, ont des pommiers greffés sur parades. Je suis surpris que toi, qui es si pressé de jouir de tes travaux, tu n'aies pas pensé à avoir une ou deux douzaines de ces petits arbres qui se mettent à fruit un an après leur plantation, tandis que les plein-vent ne s'y mettent pas avant quatre et quelques fois davantage. Tu feras bien de rapporter un de leurs catalogues, ainsi qu'un de la maison Ellwanger & Barry<sup>507</sup>, de Rochester, pour cette année.

Je laisse le reste de la place à Julie<sup>508</sup>, tout en restant à mon ordinaire ton frère affectionné.

D.B. Papineau



À Amédée Papineau

Petite-Nation, lundi 14 juillet 1851

Mon cher Amédée,

Ta maman étant malade me charge de te répondre. 1° Qu'il faut que tu écrives à tes ouvriers de New York, qui doivent faire la colonnade, de ne pas venir avant le 1<sup>er</sup> de septembre au lieu du 1<sup>er</sup> août.

Lorsque ton papa est parti, il venait d'envoyer Aimond<sup>509</sup> chercher du bois de sciage pour certains ouvrages : ce bois a été mis dans le caveau pour sécher. Quatre jours après, on reçoit ordre d'envoyer Aimond acheter du bois de certaines dimensions bien françaises. On l'envoie à cinq moulins. Pas un seul n'en a de dimensions convenables, et pour ce que l'on peut avoir d'eux de dimensions approchantes, ils demandent un prix que l'on ne se croit pas autorisé de donner. Tu écris de l'avoir coûte que coûte, parce qu'il est encore plus cher à Montréal. Encore un voyage à 10 lieues pour avoir pas tout à fait la moitié du bois demandé, parce que les moulins sont arrangés pour scier du bois de certaines dimensions, qu'ils ne veulent pas se déranger pour une bagatelle, et qu'enfin, pour avoir du beau bois avec point ou peu de nœuds, il faut du temps pour l'avoir. On scie quelquefois six billots avant de trouver deux ou trois morceaux; je ne dis pas deux ou trois billots sans nœuds, car cela ce serait bientôt fait, mais avant de trouver deux morceaux de bois sciés qui n'aient pas de nœuds. Vous vous imaginez qu'il n'y a qu'à dire : Il me faut ceci, il me faut cela, et qu'à point nommé on va vous le trouver. C'est une erreur grave : dans un endroit où il n'y a pas de marché, il faut s'approvisionner de longue main et frapper à plusieurs endroits et d'avance, pour réunir les différents objets dont vous pouvez avoir besoin, et que de toutes parts on amène à un marché. Alors on n'a plus que l'embarras du choix. Ici, ni matériaux ni ouvriers convenables, et un projet suit l'autre avant que l'on ait le temps d'y songer. Si, dès la première lettre, celle que ton papa a écrite, la première demande de bois, on avait eu les détails que tu donnes dans la dernière, j'aurais vu qu'à défaut de bois d'une dimension on pouvait en substituer

d'une autre. Encore, tu parles bien de la colonnade extérieure, c'est-à-dire du boisage extérieur des colonnes; mais tu ne dis rien de l'âme de ce qui doit être le véritable support du toit; non plus que ce qu'il faudra mettre au-dessous de la galerie pour supporter les colonnes elles-mêmes, et pourtant il faudra du bois pour cela. Il n'y en a pas de fait d'avance, et comment le faudra-t-il?

Le peu de bois de sciage que l'on a eu n'est arrivé que samedi soir. Ce matin, on est à le décharger et à le mettre sécher dans le caveau; le reste, on ne pourra se le procurer que vers la fin de la semaine prochaine. Ainsi, tu vois qu'il ne pourra être ni sec ni prêt à employer pour le 1<sup>er</sup> août.

Aymond pourra bronzer et vernir le fer du balcon, mais non le dorer. J'ai déjà écrit, et ta maman aussi, je pense, que le P et les castors du balcon n'étaient pas encore reçus.

Ta maman ajoute, et je serais assez de son avis : que vu qu'il y a encore tant de choses à faire, et si peu de précautions de prises, qu'il serait plus avantageux de remettre à finir la colonnade à l'an prochain. Le mois de septembre arrivé, les jours sont déjà courts et le temps inconstant, de sorte que les travaux traînent plus longtemps et sont plus dispendieux.

Les enduits extérieurs de la tourelle et le fouettage ont été faits la semaine dernière, ainsi que la première couche dans la cuisine et à la glacière.

Je vois qu'il n'y a plus de papier à écrire dans le bureau de ton père. Il serait, je pense, à propos d'avoir au moins deux demis ou deux quarts de rame de grand papier, l'une rayée, l'autre pas rayée, et une demi-rame de papier à lettres. Tu vois que j'écris sur du petit papier : c'est qu'il n'y en a pas d'autre en bas, et très peu même de celui-ci, quelques feuilles seulement.

Aymond demande un baril de peinture blanche, comme la dernière que tu as envoyée; un gallon d'esprit de térébenthine; des clous pour lambrisser dont il avait donné le mémoire à ton père. Si ce mémoire ne t'a pas été remis, écris-le et Aymond le refera; 12 livres de noir de fumée pour achever le fouettage coloré et pour la couverture des bâtiments.

Il insiste à avoir immédiatement un autre menuisier avec lui, si vous voulez que l'ouvrage avance. Tweedy<sup>510</sup> est souvent absent pour ses propres travaux.

La présente te sera remise par le frère d'Aymond, bon menuisier qui arrive de St. Louis du Missouri où il était depuis quatre ans et qui s'arrangera volontiers avec toi pour travailler ici jusqu'à l'automne. Il était pour retourner de suite à St. Louis, mais son frère l'engage à rester jusqu'après les chaleurs, temps où le choléra aura probablement quitté St. Louis. Comme Aymond fait tout en son pouvoir pour vous donner satisfaction, il ne serait que juste de lui laisser garder son frère, qui peut faire votre ouvrage aussi bien que tout autre. Ta maman, elle, dit qu'à part du frère d'Aymond, qu'il convient que tu engages, tu en aies encore un autre, que ce ne sera pas trop.

Toutes les traverses et poteaux de la clôture à claire-voie, ainsi que les barreaux sont prêts à poser. Aujourd'hui on en tire les soles qui devront être refendues à la scie de long. Les foins se commencent aujourd'hui seulement. La côte pour descendre dans l'écurie de la cave a été adoucie, un mur en pierre sèche, fait de chaque côté de l'entrée, pour retenir les terres; la cave *dto*, nettoyée et pontée en croûtes; le chemin du domaine (public) est après s'améliorer comme il avait été commencé. J'ai fait venir mon *scraper* pour travailler le chemin, instrument en fonte qui coûte 6½ \$ et qui abrège le travail de près de moitié. J'en ai demandé un pour ton père;

je pense le recevoir ces jours-ci. Je suis obligé de renvoyer le mien aujourd'hui, ayant reçu le commandement officiel de travailler mes chemins.

Voilà 9 h. Il faut finir ma lettre pour l'envoyer par ce *steamer*. Adieu. Bien des amitiés et des embrassements de toute la maisonnée, moi compris s'entend, à tous vous autres.

Ton oncle affectionné.

D.B. Papineau



F.-S. Mackay, écuyer  
Petite-Nation

Manoir, 22 juillet 1851

Mon cher monsieur,

J'ai reçu hier des nouvelles satisfaisantes, de votre Castor, de ceux qui l'habitent, de la nouvelle hôtesse que la Providence y a envoyée. J'espère que tout continuera à aller pour le mieux et que vous me tiendrez au courant des événements.

Vous avez appris l'arrivée de Gustave avec le Dr Macdonnell. Mme Papineau vous aura conté les nouvelles d'ici. Elle est plus capable de le faire que moi, dans le cas où elle ne vous aurait pas encore tout dit. Ceux qui ont des oreilles, dans les endroits où tout le monde parle, et une langue pendue, peuvent raconter. Je ne suis pas dans ce cas.

Desjardins, père et fils, sont venus me voir. Je voulais vous écrire par eux, mais les nouvelles de vos préparatifs, les commissaires que vous envoyiez de tout côté m'ont fait juger que votre attention devant être toute et uniquement dirigée à l'affaire importante du moment, il serait inutile de vous troubler d'affaires étrangères. Maintenant que voilà la tranquillité, sinon tout à fait rétablie dans l'État castoréen, au moins à la veille de l'être; que la routine va reprendre son cours ordinaire, sauf et excepté les soins à donner, dans tout état bien réglé, à l'*immigration*, mais qui, pour quelque temps encore, devront être plus directement et plus immédiatement sous le contrôle de l'*autorité féminine*. Je vais vous communiquer mon projet. Je voudrais que vous écriviez à Papineau pour avoir les comptes des censitaires de la Presqu'île ou, mieux même, le Livre seigneurial du grandissime fief Plaisance, où vous prendriez tout ce qui concerne les censitaires de la grande presqu'île depuis et compris Antoine Bertrand en descendant. Puis, vous verriez, après conférence préalable avec le *souverain*, à arranger toutes leurs affaires. Il me semble qu'il serait temps d'en venir à quelque chose de définitif avec eux, et comme vous êtes plus près d'eux que nous ne le sommes, il vous serait plus facile de vous aboucher avec eux et faire les arrangements convenables. C'est une affaire de famille et, comme étant un de ses membres, il conviendra que vous vous en mêliez pour l'intérêt commun. Qu'en pensez-vous? Il me semble que si vous avez le moindre grain d'*ambition locale*, vous vous trouverez flatté, honoré même, de vous voir élever au *ministère*! *Plaisantin*!

Voilà bien des badinages, mais mettant de côté tout ce qu'il y a pour rire, vous conviendrez que le fond de l'affaire est raisonnable et qu'il faudra y donner suite.

Le chemin du domaine va se finir aujourd'hui. Je me propose de le faire entretenir, de manière à [ce] qu'il soit beau, si la sécheresse veut reprendre encore pour quelques semaines.

Je vous envoie le compte de Vezeau. J'oubliais de vous dire que je n'ai pas trouvé celui de Desjardins, que Papineau m'écrivait qu'il m'envoyait. J'ai reçu sa lettre au moment de l'arrivée de Gustave, de sorte que je ne sais si je l'ai reçu et écarté, ou bien si Papineau lui-même a oublié de me l'envoyer. Enfin je ne l'ai pas et n'ai pu rien faire avec eux. Je leur ai dit que je vous en écrirais et que probablement dans le cours de la semaine on leur donnerait réponse.

Adieu. Portez-vous bien tous, soyez heureux, que votre contentement se prolonge indéfiniment. Soyez persuadé que je prends part à tout ce qui vous intéresse, en bien ou en mal. Je vous embrasse tous. Croyez-moi votre bien affectionné père.

D.B. Papineau



L.-J. Papineau, M.P.P.  
Care of L.-J.-A. Papineau  
Protonotaire Office  
Montréal

Petite-Nation, manoir, 26 juillet 1851

Mon cher Papineau,

Ta lettre du 21, que ta bonne femme m'a communiquée, a été reçue vendredi soir 25. Dans ma précédente, je m'étais bien proposé de donner encore plus de détails que je ne l'ai fait, mais tu as dû voir à la fin que je la finissais abruptement, pour l'envoyer par le *steamboat*.

Puisque tu veux des nouvelles de tes plantations, je vais commencer par là. Les rosiers de Michigan et le Wistéria poussent bien. Tous les pommiers que j'ai plantés ce printemps, à l'exception d'un seul, ont bonne mine. Les anciens repoussent tous plus ou moins. Les deux pêchers le plus à l'est ont commencé à végéter ces jours derniers. Les atocas, choux et pêches ont bonne mine. Il n'y a que peu d'asperges. Je pense le terrain trop humide, surtout cette année qu'il pleut beaucoup plus souvent qu'il ne fait beau.

Depuis jeudi dernier au matin, les animaux sont dans la prairie dont on a fini d'ôter le foin mercredi seulement, le temps ayant été mauvais. Toutes les soles de la clôture à claire-voie sont rendues sur place : il y en a 35 pagées de finies, y compris le bout qui était fait, lors de ton départ, qui contient 7 pagées. Le chemin du domaine (chemin public) a été fini mardi à midi. Les castors et le P du balcon ne sont pas encore arrivés; je crains qu'ils n'aient été envoyés où ils ne doivent pas aller. J'ai dit à Major de t'en informer. J'en écrirai encore à Amédée.

Les châssis de la serre sont arrivés au milieu de la semaine dernière, et la première couche de peinture leur a été donnée cette semaine. Les vitres de ces châssis sont aussi arrivées. Le gazon a bonne mine, mais il y a des endroits où il a manqué. La porte de la cuisine, au pignon à la place du châssis, est posée et l'excédent maçonné. Je fais couper de longueur convenable, 12 pieds, du bois pour la couverture en pontage du pont que tu vas faire sur le ruisseau, à l'endroit où je t'ai écrit que l'on agrandit le parc des vaches; on y prendra aussi le reste du bois qu'il faudra pour ce parc. J'y laisse autant d'arbres que possible, sauf à en ôter ce que tu trouveras de trop. Mais j'en laisse surtout des moyens qui ne courront pas autant de risque d'être renversés par le vent. Je regrette que tu n'aies pas voulu faire abattre les arbres penchants qui se trouvent

près de la clôture à claire-voie : je crains que tôt ou tard le vent ne les jette sur la clôture et [qu'ils] n'en brisent plusieurs pagées. S'ils veulent ne pas tomber avant l'automne, tant mieux : alors tu verras la nécessité de les faire tomber là où ils ne causeront pas de dommage.

À propos, j'allais oublier de te dire que lundi dernier, 22, Aurélie est heureusement accouchée d'une fille, baptisée hier dimanche, nommée Marie-Françoise-Aurélie.

Édouard Cole a été élu conseiller municipal à la place du père Étienne Racicot, qui s'en est consolé en faisant élire un de ses neveux dans la nouvelle paroisse de Saint-André où l'élection a eu lieu lundi dernier. Le second conseiller est [ ].

Ayant eu besoin des plançons qui étaient au bout de la cour des animaux, employés en clôture, j'y ai fait transporter une partie de celle que le claire-voie remplace, pour la refaire, et elle est faite. Les enduits ont été achevés dans la petite tourelle et le passage qui y conduit, par Michel Major, mais le poli est à faire. Les enduits de la glacière sont aussi achevés. Il va sans dire que les deux châssis du corridor ou passage qui conduit aux privés sont faits, posés mais non vitrés.

Il y a des soles de posées et mortaisées pour 21 pagées additionnelles de la clôture à claire-voie, et cela conduit juste entre les deux quarrés de choux. Avant de finir ma lettre, je pourrai peut-être te dire combien à peu près il restera de pagées à faire pour aller à ce que l'on appelle la barrière blanche.

Comme de raison, les patates et bled d'Inde ont été entretenus, et il va falloir entretenir le chemin public du domaine pour qu'il ne se détériore pas avant d'être raffermi; et pour cela j'ai fait mettre des bois de travers de chaque côté du chemin, ne laissant au milieu et à l'endroit le plus élevé que la place d'une trace de voiture, ce qui force tout le monde à passer dans le milieu. Il faut donc remplir l'ornière à mesure qu'elle se forme. Je le faisais faire à ce bout-ci du chemin pendant que l'on travaillait le haut; et l'on a eu un plein succès.

Je n'ai pu aller qu'une seule fois chez moi depuis ton départ, et tu peux bien penser que je désire ardemment ton retour, afin de pouvoir aussi, moi, revoir mes pénates et tout ce qui les accompagne.

28 juillet. Voilà aujourd'hui cinq semaines que je suis ici. Il me semble que tu devais n'être absent que trois semaines, tout au plus un mois. Ma brique est en arrière, tellement que je ne sais vraiment si je pourrai en faire cette année. Mais inutile de parler de cela.

Julie et Gustave veulent que je te dise qu'Amédée n'a pas écrit pour avoir *La Semaine*, journal français, ainsi que tu le lui avais demandé, afin que tu le demandes toi-même à M. Fabre en passant par Montréal.

Aujourd'hui, les gens de l'arrondissement d'école où se trouve le domaine s'assemblent pour élire trois commissaires d'école, étant déterminés, au moins les principaux, à engager maître ou maîtresse et à se prévaloir, s'il y a moyen, de l'aide accordée par le trésor provincial.

Je ne te parle pas de Julie ni de tes enfants, laissant cela à faire à eux-mêmes.

Hier, après la messe, après avoir été tenir avec Madsem la petite fille de Mackay sur les fonts, j'ai été dîner avec les parents; Angelle y est encore; Adeline, Papineau et Madsem, comme de raison, puisqu'elle était la marraine, s'y sont trouvés. Ainsi, à l'exception des petits enfants, j'ai vu toute la maisonnée de chez moi. Mais tout cela ne m'y a pas mis. Et c'est à toi de hâter ton retour autant que possible, afin que je puisse moi-même revenir à mes habitudes, à mes

occupations, à mon train de vie ordinaire en un mot : toutes choses auxquelles on veut déroger que le moins possible, à mesure que l'on avance dans notre pèlerinage.

Adieu. Maintenant, comme tu ne peux être encore bien longtemps absent, s'il y a d'autres choses que j'oublie de te dire, tu seras, je l'espère, bien vite à même de voir et savoir par toi-même tout ce que tu ne peux savoir de nous ni par nous.

S'il y a là-haut quelques parents et amis à qui il serait agréable de recevoir des marques de mon souvenir, tu as toute autorité pour les saluer de ma part et leur faire bien mes amitiés.

Ton frère affectionné.

D.B. Papineau



L.-J.-A. Papineau, écuyer, protonotaire  
Montréal

Petite-Nation, 29 juillet 1851

Mon cher Amédée,

Tu n'as fait aucune réponse au sujet du retardement des ouvriers qui doivent venir pour la colonnade. S'ils ne viennent qu'au mois de septembre, on enverra chercher le bois qui manque; s'ils sont pour venir cette semaine, il faut que tu en envoies de Montréal; si, comme ton papa le suggère, c'est aussi bon d'attendre à l'an prochain, il n'y a rien de presse. Mais au moins faut-il ici savoir à quoi s'en tenir.

Voilà l'inconvénient d'adopter des projets avant de s'être assuré des matériaux à l'avance et des moyens d'exécution. Et cet inconvénient est bien plus grand encore, quand il faut avoir une consultation entre personnes placées à la Petite-Nation, à Montréal et à Toronto. Une réponse immédiate est urgente ici. Ta maman pense qu'il est mieux de ne pas envoyer chercher le bois avant de recevoir ta réponse, et c'est pour elle que je t'écris ces mots. Elle a écrit hier à Ézilda et je ne vois rien de nouveau à te mander.

Hier, il a fait mauvais et plu toute la journée; Gustave en a été affecté et fatigué. Néanmoins, il prend des forces et, comme la journée d'aujourd'hui annonce qu'elle sera belle, nos invalides en sentiront, j'espère, l'influence bienfaisante.

Mille amitiés de toute la maisonnée d'ici à toute la maisonnée de chez vous.

Ton oncle affectionné.

D.B. Papineau

P.-S. Ta maman insiste à ce que tu enverras deux menuisiers de Montréal, sans quoi, dit-elle, ton père ne trouvera rien de fait.



À Beaudry

Petite-Nation, 19 octobre 1851

Mon cher Beaudry,

Je t'ai demandé, lorsque tu es venu ici, si tu pouvais me procurer de MM. Desmarteau et Marchand quelques articles dont j'avais besoin, à compte de la coupe de bois que Caillé devait

faire sur mon terrain dans le cours de l'hiver prochain, et tu m'as répondu que tu le ferais. Mais entendons-nous bien. Tu sais que la coutume a toujours été de recevoir la coupe du bois en argent : un quart comptant et le reste au départ des cages ou, au plus tard, au retour. En demandant donc des effets, je dois les avoir au prix du marché de Montréal, avec les frais de transport en sus.

À cette condition, je prendrai de toi les effets dont je pourrais avoir besoin. Autrement, je pourrai facilement les avoir à mon propre compte et les payer lorsque moi-même je recevrais le montant de la coupe de bois.

Je t'ai aussi expliqué que quant à ce qui me revenait du chêne fait ces jours derniers, je devais l'avoir en argent, pour payer des arbres que j'ai demandés pour mon verger. Je me flatte que tu pourras remettre ce montant à mes fils à Montréal, si tu le trouves aussi commode que de me l'apporter.

Tout ceci, bien entendu, je voudrais avoir cet automne, et aussitôt que tu pourras les faire monter, les articles suivants :

25 lb thé Twankey,  $\frac{1}{2}$  cwt café,  $\frac{1}{2}$  cwt sucre blanc écrasé,  $\frac{1}{2}$  cwt belle cassonade, une meule (moyenne) de bon fromage américain, un cwt grande morue sèche de table,  $\frac{1}{2}$  quart harengs N° 1, un quart morue verte.

Fais-moi le plaisir d'accuser la réception de cette lettre aussitôt que tu l'auras reçue.



L'honorable L.-J. Papineau  
Petite-Nation

Petite-Nation, 10 novembre 1851

Mon cher Papineau,

Je mets par écrit la proposition que je t'ai faite par rapport au pouvoir d'eau que je puis former au sud-est de mon jardin, près du moulin de la Baie, qui est comme suit : que j'aurai droit d'employer l'eau qui aura servi au moulin à farine ou qui s'échappera par l'échappe, pour toute machine quelconque, excepté pour moudre des grains, soit que je prenne l'eau en bas du moulin au moyen d'une dalle, sans toutefois nuire à la roue du moulin à farine, ou en faisant une digue à peu près où était l'ancien chemin de Roi.

Et pour ton indemnité, je contribuerai pour un tiers à la confection d'une digue afin d'amasser l'eau dans les prairies de castor qui sont au nord du moulin, pour en former un étang, à peu près à l'endroit où tu en avais fait construire une par Simon Schryer, et qui a été détruite par l'eau, mais à condition que je la ferai faire moi-même, étant d'opinion qu'on peut la faire aussi solide et permanente que l'aile que j'ai fait construire à la digue du moulin actuel, après que l'eau l'a eu démolie.

Fais-moi le plaisir de me dire si ces conditions te conviennent.

D.B. Papineau





William H. Griffin, Esquire  
G.P.O. Quebec

Petite-Nation, 31<sup>st</sup> December 1851

Sir,

In answer to your letter of the 27<sup>th</sup> by me received on the 30<sup>th</sup> instant, I have to state that by what I hear from the people living in this settlement, the late arrangements made for the conveyance of mails are far from being satisfactory. But as you do not ask me to state any cause of dissatisfaction, but only to suggest improvements, I will pass over the former and confine myself to the latter : only premising by saying that I enclose a hasty draught in pencil of the front of this Seigniory, with written references; and observe that in 1834, when I removed to this place, it was the most central one for the business carried, which were all at the places marked R 9 N and I on the sketch.

Since that time, you will see by the references on said sketch, that the centre of business has been carried down 4½ miles from here. There should be two post offices on the front, one near the church and another near the grist mill. But there is nobody about the church which could be able or willing to carry on the business, and I cannot recommend any one there for that purpose.

But, in order to accommodate all equally, I would recommend : 1<sup>st</sup> That the Post Office be transferred to Mr. Mackay's Place at [ ], until the front is divided in two parishes. And this I can do if the following is agreed to. 2<sup>nd</sup> That the Petite-Nation office be served in winter by a courier from L'Orignal, which would then become its corresponding office.

These arrangements should take place immediately.

But I must also observe that for another season, other arrangements should be made for the following reasons : 1<sup>st</sup> Aylmer is soon to be the place where all the criminal and civil affairs of the county of Ottawa (which you know is to be made a new judicial District), are to be tried. In summer time, if the mails are to be carried by steamboats, a courier will have to go at Major's landing to exchange the mails. But in winter time, I believe the only plan which can give satisfaction is to have one mail road on each side of the River; that is to say, to continue the one existing now between Montreal and Grenville, up to Aylmer. For the summer service, Grenville should also be the corresponding office of Petite-Nation, because L'Orignal Post Office being full two miles above the landing place, the mails for Montreal or Petite-Nation would be delayed 24 hours later than if they came from Grenville.

I think that by the existing arrangements, the mails will be delayed oftener than they were before, at every severe snow storm, the settlements on the south shore of the Ottawa being fewer and farther apart, which requires a longer time before the snow is properly beaten down. But as to that you will be able to judge, if it is worth the trouble, by comparing the way bills of last year with those of this.

At any rate the facility for correspondence is greatly promoted by a direct Post Route. Both sides of the River are entitled to the same advantage. As it is not, I believe, the intention of the Government or the Legislature to make of the Post Office Department an object of revenue



for general purposes, and as each side of the River can defray the expenses to be incurred by the transport of its mails, it seems to me to be an act of justice to grant them equal facilities.

Any further explanations desired from me by the Honorable Mr. Morris or by yourself, I will readily furnish, if in my power.

Believe me, Sir, your very obdt servant.

D.B. Papineau



William H. Griffin, Esquire  
G.P.O. Quebec

Post Office Petite-Nation  
9<sup>th</sup> January 1852

Sir,

I have to acknowledge your letter of the 5 instant. I think that a 3 weekly mail would, at least for the present, satisfy the people in this place, if it comes from L'Original.

As to the time of departure of the courier from L'Original and his return there, I can tell you nothing, not knowing the time of arrival there of the couriers from Montreal and Bytown, which you can know better than I can by the way bills. The courier would not have to wait more than one hour before his return down. But that would be arranged after the line is settled.

I suppose you will see about finding a courier for the purpose as you mention nothing to me about it. I will only mention that as a stage is now travelling between Montreal and Bytown, if their hours of arrival and departure to and from L'Original coincided with those of the mails, it might perhaps be done cheaper by it.

But perhaps it will be better that the courier have nothing to do with the passengers. Of course you will give directions for the time of the ice going away, that is before the opening of navigation.

You will have the goodness to let me know how soon the new arrangement can be effected, that I may send all the office books, stamps, etc. The distance between L'Original and Mackay's place is 15 miles. In summer, between the landing at Major and Mackay is something more than 3 miles.

Believe me, Sir, your very obedient servant.

D.B. Papineau



Madame A.-H. P.-Leman  
Chez le rév. T.-V. Papineau, ptre, curé  
Saint-Barthélemy

Petite-Nation, 12 janvier 1852

Ma chère Honorine<sup>511</sup>,

Au moment où je pars et n'ayant que quelques instants à moi, j'en profite t'envoyer deux louis quinze [2,15 £] que m'a envoyés Robert par Mackay qui a été à Buckingham à la fin de décembre dernier; dont 1,10 £ pour le billet de Pat Donegan, 1,5 £ balance du billet de Busby. As-tu par hasard emporté avec toi le compte d'Alanson Cooke? Je ne le trouve pas ici. Il m'avait dit dans une lettre du mois d'avril 1847 de te payer 6,10 £, et moi j'ai gardé 7,10 £, lui disant que je lui expliquerais pourquoi. Il me semble que j'avais fait des remarques sur ce compte à ce sujet. Il me demande de mettre cela au crédit de son frère James, et il me dit qu'il me donnera sous peu quelque argent. J'ai cherché ce compte ici dans tes papiers, mais ne le trouve. Adieu. Ton frère affectionné. Respects à oncle Toussaint. Embrasse tes enfants pour moi. Ton frère.

JBN Papineau.

Je laisse de la place à d'autres pour te donner des détails, s'ils ont le temps de le faire.

Ma chère Honorine,

Nous avons reçu ta lettre du 2 du courant et elle nous a fait plaisir, comme toutes celles qui pourront nous donner des nouvelles de toi, de tes enfants, de ton oncle. Tu demandes notre bénédiction. Il y a longtemps que l'on te l'a donnée pour la première fois, et chose donnée ne se reprend pas. Regarde-la donc comme permanente, perpétuelle.

Nous nous étions flattés du plaisir de voir ton oncle, d'après ce que nous disaient des lettres précédentes. Mais le départ de son remplaçant rembrunit le temps des espérances. Pourtant nous l'aurions vu avec beaucoup de plaisir; et peut-être le voyage lui aurait fait du bien sous le rapport de sa santé. Ton oncle Papineau m'a dit qu'il lui avait recommandé de s'adresser au Dr Simard, de la Rivière-des-Prairies. L'a-t-il fait? Et, si oui, quel en est le résultat?

Il y a eu hier huit jours que j'ai été au manoir. La santé de Julie n'était pas bien bonne : elle n'était pas rétablie des fatigues éprouvées pendant la maladie de Gustave<sup>512</sup>. Ton oncle aussi était un peu chétif, travaillé de sa constipation ordinaire. Il n'y aura que le temps qui, diminuant leur affliction, leur fera prendre le dessus. J'y ai été avec tes deux sœurs Louise et Aurélie, et Madsem. Louise est venue la veille du jour de l'An avec ses deux petites filles<sup>513</sup> et Mlle Sophie<sup>514</sup>. Édouard les a amenées, est reparti le jour de l'An après-midi, puis est revenu chercher sa famille le jour des Rois. Ils sont tous bien. En dépit de l'abstinence totale de toute espèce de boisson, bonne, médiocre, mauvaise ou pire, que l'on nous prêche à la place de la tempérance et de la modération en toutes choses, dont j'ai toujours été un fervent apôtre, nous avons ici fini l'année dernière et commencé celle-ci à la façon accoutumée : par un verre de vin, ou plutôt quelques verres de vin, passant et repassant en revue les événements passés, rappelant le souvenir des parents et amis qui nous restent, déplorant la perte de ceux qui nous ont laissés, mais tâchant de ne pas trop laisser prédominer la tristesse. Car après tout, cette vie, mêlée de bien et de maux, n'est qu'un acheminement à un meilleur ordre de choses.

Enfin, enfin la fille Adeline est mariée; est-ce bel et bien? Le temps nous le dira. Tu sais sans doute que c'est avec Antoine Chalifoux<sup>515</sup>, que tu as dû connaître ici. Il a été, je pense, son seul amant. Au moins, c'est le seul qu'elle ait accueilli, quoique souvent assez froidement. Ils se sont mariés le lendemain des Rois; Ann était descendue le dimanche précédent. Son gendre futur ayant été la chercher. Ils ont dîné et dansé chez le père Chalifoux, qui demeure comme tu sais de l'autre côté du chemin. Adeline Hillman a été fille d'honneur. Ils sont revenus coucher ici. Le jeudi, ils ont été visiter la maison de leur prochaine résidence, dans la côte Saint-Charles, 12 arpents en-deçà de mes terres; sont encore revenus coucher ici. Vendredi, sont montés à Buckingham ramener Ann; hier, sont revenus ici, puis enfin aujourd'hui, à midi et demi, les nouveaux mariés viennent de partir pour leur chez-eux. Quand ta mère, Madsem ou Adeline t'écriront, elles pourront te donner des détails que je ne connais pas.

Auguste t'aura probablement écrit qu'après être venu aux funérailles du pauvre Gustave, il était resté quelques jours avec nous.

Ici, toute la famille est à l'ordinaire, comme aussi chez Mackay. Chez Charles, tous bien. Mais Henry est malade en ce moment. À part de cela, rien d'extraordinaire. On vous embrasse et on vous salue tous. On vous fait mille amitiés, toutes meilleures les unes que les autres.

Je recommande à tes petits enfants de bien apprendre et bien faire, pour venir ensuite tenir mon ménage et celui de leur mémé à Papineauville. C'est le nom de notre village dans la Baie de la Pentecôte, où d'ici à deux ans je veux tâcher de rétablir mon ancienne maison puis y retourner si je puis faire quelque arrangement satisfaisant pour château Plaisance et ses dépendances.

M. Bowman est bien malade, du delirium tremens. Plusieurs pensent que c'est sa dernière maladie<sup>516</sup>. Il l'a bien voulu. Adieu.

Ton père affectionné.

D.B. Papineau

Papineau s'en va faire le recensement des profondeurs de la seigneurie, Mackay faisant le front.



F.-S. Mackay, N.P.  
Castor-Ville

Petite-Nation, Château Plaisance, 20 avril 1852

Mon cher Sam,

La dernière fois que je vous ai vu, vous m'avez dit que vous ne saviez pas si vous ne feriez pas mieux de planter les poiriers et pommiers nains à Papineauville plutôt qu'à Castor-Ville.

Si vous vous déterminez à les mettre sur vos emplacements, il serait bon de les placer là où ils contribueront à l'ornement en même temps qu'à l'utilité. Pour cela il vous faut un plan de distribution du terrain. Je vous en propose un que je vous envoie sur papier d'enveloppe. Vous verrez que tout le front, 120 pieds sur 60 de profondeur, est réservé comme suffisant pour la maison, cour et dépendances, ce qui laisse 120 pieds de front sur 120 de profondeur pour jardin. Laissez tout à l'entour 4 pieds de plate-bande pour gadelliers, groseilliers, framboisiers, puis

6 pieds d'allée aussi tout autour; ensuite six pieds de plate-bande pour planter les pommiers et poiriers, qui ne nuiront nullement à la culture.

Deux allées en croix dans le milieu, mais qui laisseront au centre un rond de douze pieds de diamètre, vous donneront quatre carrés qui, ayant 40 pieds sur leurs deux plus longs côtés, pourront être subdivisés à votre goût et suivant l'exigence de la culture.

Je commence aujourd'hui à retirer mes arbres de leur hivernement, pour les assortir et commencer à planter demain. À la fin de la semaine ou au commencement de l'autre, les vôtres seront prêts, je pense, ainsi que ceux de mon frère. Comme vous en avez 20, vous pourriez commencer à faire défoncer une plate-bande, celle du nord par exemple : mettre un doucin<sup>517</sup> à chaque coin, puis ensuite alternativement un poirier et un pommier, laissant vacantes deux places de poirier, si vous n'en avez que six. Mais il me semble que c'est huit que vous aurez. Consultez votre liste. Le doucin-reinette du Canada, belle et bonne pomme, pourra être mis au milieu du rond. Lorsque vous serez prêt à planter, j'irai vous montrer. Préparez votre terrain en attendant. Et adieu.

Votre affectionné.

D.B. Papineau

On n'oublie ni Aurélie, ni votre frère ni votre fille.



Lieutenant-colonel A. de Salaberry, D.A.G.M.<sup>518</sup>.  
Bas-Canada, Québec

Petite-Nation, mai 1852

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception des formules pour retours de milices et de deux circulaires ou ordres de milices. Ce serait une longue histoire à faire que de vous dire tout ce qui a eu lieu dans le bataillon que j'ai l'honneur de commander, pendant que je résidais à Montréal comme commissaire des Terres de la Couronne, et par suite de la nouvelle ou plutôt de la loi actuelle des milices. Qu'il me suffise de dire simplement que tout le bataillon a été désorganisé et qu'il faudra du temps et de la patience pour tout remettre en ordre.

Qu'il me soit permis d'observer que lorsque j'ai été pour la première fois mis à la tête du bataillon comme major indépendant (termes de la lettre qui dans le temps m'annonçait ma promotion), j'ai formé des compagnies avec l'entente que les divisions étant territoriales, les officiers devaient résider dans les limites de leurs compagnies respectives. Ce plan a été approuvé dans le temps. Il était d'autant plus nécessaire ou utile, si vous voulez, que l'endroit devait augmenter assez rapidement par de nouveaux établissements créés au milieu de la forêt et qui, s'il fallait suivre, dans la formation de nouvelles compagnies, la pratique de promouvoir les anciens officiers au lieu d'en nommer de nouveaux à mesure que le besoin s'en ferait sentir, le résultat serait qu'aucun des nouveaux capitaines, lieutenants ou même enseignes, ne résiderait dans les limites de leurs compagnies. Et pourtant, il est presque indispensable pour le maintien du bon ordre, la facilité du service, et pour surmonter les préjugés qui existent plus ou moins

parmi les simples miliciens contre cette institution, que les hommes qui sont mis à leur tête, que l'on tâche autant que possible de choisir parmi les plus influents, les plus populaires et les mieux intentionnés, soient au milieu d'eux.

En second lieu, dans les nouveaux établissements, des personnes respectables, ayant de l'éducation, viennent s'établir et peuvent fournir des matériaux préférables pour faire des capitaines et autres officiers que ceux qui existaient auparavant. Ainsi en laissant en règle générale les anciens officiers à leurs places respectives, les nominations dans les nouvelles compagnies peuvent être faites avec plus d'avantages pour le service public en les faisant dans la population ainsi nouvellement arrivée; plutôt que de promouvoir tous les anciens officiers simplement parce qu'ils sont plus anciens et que lorsqu'ils ont été nommés on n'avait guère à choisir.

D'après le dernier recensement, la population qui, en 1844, était d'un peu plus de 1700 âmes, et en 1846 de 2200, se trouve excéder 3300 et va augmenter rapidement. D'après ce même recensement, il y aurait 722 miliciens : ce qui suffirait pour former neuf compagnies de 80 hommes chacune en moyenne. Aussi, en formant de nouvelles compagnies, il ne faudrait faire de promotions que lorsque les officiers à être ainsi promus résideraient dans les limites de leur commandement ou n'en seraient que peu éloignés. D'après les divisions que je me propose de faire pour former de nouvelles compagnies, la plus faible n'aurait pas moins de 70 hommes, et la plus forte, 97.

Mais avant de présenter pour l'approbation de Son Excellence le gouverneur général, la liste des officiers à être promus ou nommés, je désire avoir et je vous demande la liste de tous les officiers commissionnés dans ce bataillon, en vertu de la loi actuelle et la date de leurs commissions, afin de rendre justice à chacun autant que possible.

Je pense 2<sup>o</sup> qu'il faudrait un second major. 3<sup>o</sup> Le capitaine Daniel Baldwin, exempt par son âge de servir dans la milice, veut se retirer et m'a offert sa résignation et par écrit et de vive voix. Mais comme il a été longtemps capitaine et toujours zélé dans l'accomplissement de ses devoirs de milicien, il devrait avoir la permission de se retirer avec le grade de major, comme ç'a été le cas pour le capitaine Louis-Antoine Couillard de ce bataillon qui, lors de sa retraite, a été promu au même grade.

Si Son Excellence le gouverneur général approuve mes vues, veuillez avoir la bonté de m'en informer, et je mettrai toute la diligence possible, après avoir reçu votre réponse, à travailler à la réorganisation du bataillon et à fournir à Son Excellence la liste des promotions ou nominations à faire.

D'après ce que je dis du nombre des miliciens, vous verrez que les blancs que vous m'avez envoyés ne suffiront pas. Je ne sais si je dois vous en demander d'autres, vu que je doute beaucoup que l'on puisse exécuter la loi avant d'avoir fait les nouvelles dispositions qui font le sujet de cette lettre.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

D.B. Papineau  
Com. 1<sup>er</sup> bataillon



Mon cher Papineau,

J'ai reçu la semaine dernière deux volumes de documents, *Édits et ordonnances* et extraits des registres pour titres de concessions de seigneuries, etc., que tu m'as envoyés, et je t'en remercie, ainsi que d'un rapport au sujet du commerce et de la navigation, probablement aussi envoyé par toi. Je n'ai pas encore eu le temps de les voir à loisir, quoique j'aie légèrement parcouru les extraits de titres de concessions.

Mon but, en t'écrivant aujourd'hui, n'est pas tant de parler de cela que de l'affaire de Legris qui est venu me trouver pour que toi et moi, ou toi seul prennes sa terre de la rivière au Saumon. Il la fait valoir 150 £ et je pense qu'en effet c'est bien modéré, trop même pour quelqu'un qui aurait besoin d'un établissement. D'après un compte fait par Auguste, il te devrait pour cette terre et celle venant de Lacroix-Sabourin : 1265,18,4 £. Ce compte, à la vérité, devait être d'environ 74 £ de plus pour un an d'intérêts de son obligation échéant à la fin de novembre; puis il y aura la rente seigneuriale au 11 novembre prochain. Je sais bien que tu ne pourras rien perdre. Il m'est dû à moi 65,13,8 £. Mais la vente qu'il en avait faite à son fils ayant été enregistrée avant que j'aie fait enregistrer le transport qui m'avait été fait par Corrigan de ce qui lui était dû par Legris pour cette terre, il n'y aurait qu'une rétrocession par le père et le fils qui pourrait m'assurer ma créance. Les deux créances réunies montent ensemble à 121,10,3 £. Je pense qu'il a en outre consenti deux hypothèques montant ensemble à environ 17 £, dues à des individus hors de l'endroit. Je lui ai dit que je t'écrirais. Si j'avais de l'argent, je me ferais faire un contrat et lui payerais la balance, mais je n'ai pas le sou. Pourquoi ne m'autoriserais-tu pas à le faire? Tu n'aurais pas grand-chose à déboursier, et avant qu'il soit peu tu rentrerais dans tout ce qui t'est dû. Il est probable que ce qui m'est dû te reviendrait; mais en attendant le règlement de nos affaires, je ne te demanderais rien. Legris même prendrait des animaux en paiement de la balance qui lui reviendrait, ce que l'on pourrait facilement lui trouver en en prenant de ceux qui doivent à toi ou à moi, et qui ne demanderaient pas mieux. C'est, je pense, le seul moyen, comme je te dis plus haut, de ne pas faire perdre les 65 £ qui me sont dus et que tu aurais.

Cela considéré, je pense que tu devrais m'autoriser à acheter la terre en ton nom pour le prix susdit de 150 £, à condition : que les deux hypothèques dont je parle seraient avant tout déchargées par lui, ce qu'il m'a dit pouvoir faire au moyen d'animaux, qu'il vendrait s'il se défaisait de sa terre et qu'il pourrait remplacer s'il en avait besoin par ceux qu'il recevrait de nous. Lui-même, je pense, se donnerait la peine de chercher si quelques-uns de nos débiteurs lui en voudraient donner en paiement, et on leur tiendrait compte du prix que lui-même conviendrait de les leur payer.

Je te serai obligé si tu peux me donner une réponse favorable bien vite. Je n'ai rien de nouveau à te dire de ta famille d'ici. Auguste a été assez longtemps chez toi que je n'ai pas jugé à propos d'y aller. Si ma présence eût été utile, je me serais efforcé d'y aller. Il a dû t'écrire par rapport à la fièvre qui a pris bien de nos pauvres habitants d'aller à Bourbonnais<sup>519</sup>, et comment plusieurs ont été arrêtés par *capias*. Ainsi, je n'en dirai rien. D'ailleurs, dans toutes ces affaires, personne ne me demande avis, et je n'entends que les échos, et rarement encore.

Adieu. Reçois nos amitiés à tous, ainsi que nos souhaits pour la conservation de ta santé.  
Ton frère affectionné.

D.B. Papineau

Remercie pour moi M. Egan de quelques papiers parlementaires qu'il m'a envoyés. Je lui aurais peut-être écrit quelques observations, mais j'ai peu de loisir. Puis maintenant à quoi bon me mêler de politique?



MM. John, Edward and Robert Grant  
Petite-Nation

Petite-Nation, 19 février 1853

Messieurs,

Je désire attirer et diriger votre attention sur ce qui m'est dû par vous par rapport à la terre N° 35 que vous possédez. Vous savez qu'en 1829, M. votre père a acheté cette terre de M. Alexander Forbes, et que par son contrat il s'était engagé de me payer une somme de 94,0,9 £, que ledit M. Forbes me devait, et cela avec intérêts.

Cette somme, au lieu de diminuer, n'a fait qu'augmenter, malgré les acomptes que j'ai reçus de temps à autre, ainsi que vous pourrez le voir par le compte que je vous envoie avec la présente. Je ne puis laisser cette affaire dormir plus longtemps. Il faut donc prendre des arrangements pour acquitter ce qui m'est dû, autrement je me trouverai dans la nécessité bien désagréable de vous poursuivre, ainsi que vos cohéritiers.

Croyez-moi, Messieurs, votre obéissant serviteur.

D.B.P.



L'hon. L.-J. Papineau

3 mars 1853

Mon cher Papineau,

Il me faudrait plus de temps que je n'en ai (ne voulant pas retenir ton homme trop longtemps, puisque tu es pressé d'avoir les *Édits et Ordonnances*), et pour étudier le compte que tu m'envoies et faire des remarques. N'ayant pas les livres ici, je ne puis voir d'où viennent quelques différences entre tes comptes et les miens.

Ainsi, 1<sup>e</sup> 1842 et 43, les rentes pour l'arpent de Turgeon, tu les portes à 8d 8s et 9d 8s; total, 17,16. Dans le mien, elles sont portées ensemble à 16,18,4. Différence : 17,8. Je l'ai marqué à côté de tes chiffres.

Puis lors de la vente de Politien à Racicot, tu ne tiens pas compte de la diminution d'arrérages. Politien, avant de vendre ayant payé 64,6, qui diminuaient d'autant les arrérages.

Je pense que la manière dont tu fais le compte, sans faire de différence entre les deux lopins, vendus à des dates et à des individus différents, ne fait qu'embrouiller le compte, et c'est pour cela que j'ai fait le compte de chaque lopin séparément.

Il me semble que ces comptes ont été arrangés ici un jour que tu es venu avec Racicot père et fils, et sur les reçus présentés par ce dernier.

Tu dis que tu ne comprends rien aux comptes que j'ai envoyés par Racicot. Voilà l'explication. Chaque lopin a son compte séparé :

1° Le 1/3 à l'est jusqu'au 11 novembre 1847 inclus.

2° Les 2/3 à l'ouest jusqu'au 11 novembre 1846.

Dans le compte des 2/3 ouest, il est établi depuis le moment de l'achat de Racicot fils, sans faire mention du contrat de concession ni de la balance qui y est reconnue, parce qu'il y avait discordance et que ce dernier compte peut être vérifié par les livres que j'avais ici, lorsque tu es venu me demander de faire ce compte.

Ayant ainsi établi le montant dû sur chaque lopin, je réunis ces deux comptes au titre «récapitulation» et j'ajoute les items qui montent à : 888,19,10.

Puis ensuite, je fais le compte de ce qui a été reçu en paiement, qui se monte à 882,02.

Je conviens que ce que Racicot a payé pour Miville n'est de rien dans ses comptes avec toi. Aussi, ce compte est fait à part, et si je te l'ai envoyé c'est pour que tu puisses dire à Racicot, au cas qu'il aurait dit : «Mais j'ai payé beaucoup plus à M. Benjamin», que ce qui est mentionné dans tes comptes, tu aurais pu lui répondre : «C'est vrai, mais ce surplus était pour ce qui était dû à Miville, et en voici le compte».

Le contrat de concession pour deux arpents à Racicot fils est certainement authentique, mais s'il y a erreur de part ou d'autre, elle doit être rectifiée.

Il me semble que les rentes avaient été calculées comme si la terre devait être de 40 arpents de profondeur, tandis que par le vieux terrier tu pourras voir qu'elle ne devait ni ne pouvait les avoir. C'est peut-être là une des causes d'erreur que tu peux vérifier. Au surplus, je pense que les comptes que j'ai envoyés sont corrects.

Quant aux lods et ventes de Racicot père, je ne vois pas ce que j'ai à y voir sans voir le contrat. D'après ce que tu m'écris, il devait payer (à qui?) tous les droits seigneuriaux échus et à échoir. Admettons. Tu portes les lods à 207,6,8. La différence ne peut être qu'une bagatelle.

Et l'article de ta lettre où tu dis : «Autre point de vue» :

Racicot devait (au seigneur) : 888.

Et à Miville : 900.

Ce n'était pas 900# qu'il devait à Miville, puisque Miville devait lui-même au seigneur 175,10, que Racicot a dû payer et qu'il a en effet payés, et qui font partie de 888# dus au seigneur, ce qui fait, comme tu vois encore, une erreur dans le compte que tu as dressé. Mais il faut finir. Ton homme veut partir.

Amitiés à votre petite famille. Ici, rien d'extraordinaire. J'ai hâte que la chaleur revienne pour faire cesser mes douleurs qui, sans être fortes, m'incommodent.

Ton frère affectionné.

D.B. Papineau

Je renvoie tous les comptes.





L'honorable L.-J. Papineau

Petite-Nation, 7 mars 1853

Mon cher Papineau,

Je n'ai point répondu à ta demande si les commissaires ont ou croient avoir juridiction pour décider au montant de 25 \$ les demandes en recouvrement d'arrérages seigneuriaux, parce que [JBN] Papineau était absent lors de la réception de ton billet. Il n'est revenu que le soir, après souper. Le lendemain, j'ai été pris de ma migraine (bien violente) qui ne m'a laissé que la nuit dernière.

Voici donc la doctrine des commissaires : ils ont juridiction et l'exercent dans les conditions suivantes :

1° Si les arrérages sont dus personnellement par le défendeur.

2° Que ces arrérages n'excèdent pas 25 \$ au moment de la poursuite, ne pouvant diviser la dette en plusieurs parties ou époques.

3° Si les arrérages excèdent 25 \$, que par la déclaration le demandeur réduise sa demande à 25 \$.

4° Si les arrérages ne sont pas dus par le défendeur personnellement, qu'il se soit chargé de les payer, alors la dette lui devient personnelle.

5° Dans ce dernier cas, que chacun des termes de paiement n'excède pas 25 \$.

6° Enfin, que les paiements échus n'excèdent pas 25 \$ ensemble. Ce qui veut dire qu'il ne faut pas laisser accumuler ces dettes au-delà de la juridiction des commissaires, sinon il faut les réduire, ou bien la cause est renvoyée comme excédant leur juridiction.

D.B.P.



À Angelle Cornud  
[Saint-Hyacinthe]

Petite-Nation, 23 mars 1853

Ma chère Angelle,

Le 15 ou le 16, nous avons reçu ta lettre du 12 et, mardi le 22, Madsem a reçu ton billet. Il y avait si longtemps que nous avons eu des nouvelles directes de Maska que nous avons lu avec intérêt ce que tu nous dis. On l'aurait lue avec plus de plaisir si tu avais pu nous dire que Rosalie ne sentait plus de mal du tout, et si tu avais pu nous faire tous nos parents et amis du temps passé, jeunes et ingambes, comme il y a de cela vingt-cinq ans; et les jeunes, vigoureux, alertes et pleins de santé, annonçant la vigueur des tempéraments de fer du temps passé! Il faut se contenter de voir et de prendre le tout tel qu'il est. Heureux encore de voir que l'on retrouve encore dans toutes ces braves gens les mêmes sentiments d'affection et d'attachement qu'on leur a toujours connus. Profite donc du temps que tu as avec une partie d'eux et que tu verras les autres, pour leur dire que malgré l'âge, les infirmités qui m'empêchent de voyager, d'aller et venir comme je faisais, il n'y a pas encore bien longtemps, et qui probablement m'arrêteront

bientôt tout à fait, néanmoins il me semble que mes sentiments d'affection pour eux, au lieu de diminuer, ne font qu'augmenter.

Dans ton billet, tu ne nous dis pas si Honorine est ou non retournée à Saint-Barthélemy.

Auguste est arrivé ici lundi soir, 7 du courant, ayant dîné ce jour-là et couché la veille chez Édouard, où il a pris et amené ici Mlle Marguerite St-Julien, qui est restée ici depuis ce jour-là. Mélissa s'est adonnée à venir passer une partie de la semaine avec nous. Mercredi, Papineau a été mener Auguste chez son oncle qui le fait travailler à préparer des poursuites contre divers débiteurs.

Le dimanche suivant, Édouard nous a amené sa femme avec ses deux petites filles et Mlle Euphrosine. John Mackay est venu, sortant de la messe; puis Auguste, puis M. Bourassa après vêpres, de sorte que l'on [s']est trouvé une jolie réunion pour la soirée. Le lendemain, tous ont pris leur volée et il n'est resté que Mlle Marguerite ici, à part des visages ordinaires de la maisonnée.

Samedi dernier, Jeannette est partie en stage pour aller passer la semaine sainte<sup>520</sup> à Bytown. Elle a pour ce temps-là donné congé à ses écoliers. Ce que tu as fait pour Madsem est bien fait.

Dimanche dernier, Auguste est encore venu nous voir. Il a amené Mélissa, qui est retournée avec lui mardi dernier. Le même dimanche, Mlle Marguerite a été avec Papineau et Madsem à la messe à Saint-André-Avellin. Ils ont passé, en allant, par Saint-Louis et sont revenus par Saint-Amédée. Ils ont dîné chez M. Sterkendries, ayant, comme besoin était, emporté avec eux ce qu'il fallait pour faire faire au pauvre curé un dîner passable. Car sous le rapport de la richesse, de l'aisance même, il est loin, comme tu le sais, d'être en termes d'intimité avec elles. Mlle Marguerite a été toute surprise de voir l'étendue des établissements dont elle n'avait aucune idée, et bien contente d'avoir fait cette petite tournée.

Il y a toute apparence que si nous avons cette année quelques jours de beaux chemins sur la glace, ils ne dureront pas longtemps. La neige qui a tombé presque continuellement depuis ton départ, commence à baisser, et la saison est si avancée que la débâcle ne peut tarder à commencer. Elle devra être rapide. Plus elle le sera, plus tôt la terre sera découverte, plus nous en serons contents. Les fourrages commencent à être rares, très rares, et si le Bon Dieu n'abrège pas d'une quinzaine de jours la durée d'un hiver canadien, il pourrait bien arriver que quantité d'animaux mourraient d'inanition.

Mackay a écrit de l'envoyer chercher, de manière à ce qu'il puisse se mettre en route de Saint-Eustache lundi prochain, lendemain de Pâques. Je ne sais encore si ce sera notre voiture ou la sienne qui descendra le chercher. Demain, Papineau verra John et ils en décideront.

Dis donc à Morison qu'il me ferait plaisir de me répondre au sujet de la dernière lettre que je lui ai écrite. C'est une affaire entre lui et moi. Et, comme dans les lettres d'affaires, je n'écris rien qui n'y ait rapport (aux affaires), j'en ai fait autant dans celle-là. Dans les lettres de famille ou d'amitié, j'ai un autre style.

Mille amitiés à ma bonne sœur Rosalie à qui j'ai quelques plantes à envoyer dès le printemps pour son jardin, si je puis avoir une occasion favorable. Qu'elle me dise ou fasse dire si la place est préparée. Ce sont des fraisiers, framboisiers et gadelliers, reçus l'automne dernier des États-Unis, mais trop tard pour avoir pu les lui envoyer. Je les planterai au printemps si je ne puis les envoyer avec sûreté. Chez mon pauvre vieux frère Augustin, sa femme et ses enfants.

Chez Louis [Dessaulles], que je voudrais voir toujours robuste, vigoureux, plein de santé ainsi que sa femme, sa petite famille, que j'espère qu'il aura plus de chance à élever qu'il n'en a eu; à ma bonne petite nièce, Mme Laframboise, et son mari qui, après avoir appris le chemin de la Petite-Nation, n'aurait pas dû l'oublier si vite, et à leurs petits enfants. À ma chère Rosalie, Morison, Nancy, Georges, Francis, que j'attends aux vacances avec leur cousin Joe. Il ne faut pas oublier mon bon neveu Casimir, qu'on verra avec plaisir quand il voudra ou pourra venir, que sa mère pourrait accompagner, si elle le peut, en emmenant Fanny avec les autres. Toutes ces braves gens, grands et petits, feraient plaisir à voir! Si Honorine n'est pas partie quand tu recevras ma lettre, qu'elle se charge de mes amitiés pour mon jeune frère Toussaint, qui sera sans doute surpris de m'entendre le qualifier de jeune, lui qui sait si bien qu'il y a longtemps que la jeunesse et lui se regardent comme de parfaits étrangers!

Quant à toi, jouis du présent quand tu le peux, sans te tourmenter de l'avenir comme tu le fais souvent. Il n'y a que le présent qui est à nous; l'avenir ne nous regarde guère. Puis à chaque jour suffit son mal.

Je n'ai rien de particulier à te dire de moi, ni des enfants d'ici, petits et grands. Tous sont à l'ordinaire. J'attends presque avec impatience le retour du printemps pour me livrer à mes travaux accoutumés que j'ai regret d'avoir interrompus cet hiver. Je voudrais commencer d'autant plus tôt que j'ai plus à faire que de coutume. Si je connaissais autre chose à te dire qui pût te faire plaisir, je l'écrirais. Mais je pense que tu ne me reprocheras pas de ne pas t'en dire assez long.

Adieu et embrasse tous les nôtres pour nous tous. Toujours ton ami affectionné.

D.B. Papineau

Il va sans dire que Mlle Marguerite aurait eu bien du plaisir à te voir ici et qu'elle te fait ses amitiés et civilités. Inutile aussi de te dire que tous les jours on parle de toi aux petits-enfants : ils ne t'oublient pas, non plus que les grands. Tous t'embrassent. Donne des nouvelles d'ici chez Mme Picard. Tous ensemble, on lui fait nos amitiés et civilités, ainsi qu'à sa famille. Adeline est sensible à ton souvenir et te rend la pareille. Pour te faire voir qu'elle pense à toi, elle te demande de lui apporter de la mousseline noire pour doubler sa collerette de soie; elle dit que tu sais ce que c'est.



Alanson Cooke, Esquire  
Petite-Nation Mills

Petite-Nation, 25<sup>th</sup> April 1853

Sir,

When I began to lay out building lots at Papineauville, your father agreed verbally with me that on the adjoining lot, which now, he tells me, belongs to you, he would reserve on it such ground as would be necessary to make the streets there agree with those on my lots. With course of time, I mean to make the road going to St. Amédée pass on the middle of the line and to be sixty feet wide as the village would extend that way. My object in writing these lines is to

ascertain whether or not you would do the same. It is not necessary that yourself should lay out lots, only to set aside the ground for future streets, and in making a deed to Gauthier that you should agree with him that whenever he would have to rebuild his house, that he should remove the side of it 30 feet farther west by you giving him so much land as the gable of the house existing now is about two feet on my own ground.

Any explanation you might desire about that will be given you, when you may happen to come here. Believe me, Sir, yours truly.

D.B. Papineau



Frs.-Sam. Mackay, écuyer, N.P.  
Castor, Petite-Nation

Plaisance, 29 avril 1853

Mon cher Sam,

J'ai reçu votre billet par M. Hall. Il ne m'a pas bien compris. Je ne puis monter avant l'exécution du compromis dont je dois avoir une copie. Donc il faut que vous y alliez seul, mais bien expliquer aux deux parties la différence qu'il y a entre arbitres et arbitrateurs. Si vous venez, et vous ferez bien, j'aurai des observations à vous faire à ce sujet.

Rappelez à votre frère<sup>521</sup> que je l'ai prié de m'acheter et de faire monter au plus tôt, pour moi, 16 quarts de *fleur* et quatre de lard Prime, pour mes travaux de maison à Papineauville. Aussitôt que j'en saurai le prix, je préviendrai Casimir, qui m'a promis de me trouver ce qu'il faudra pour les payer. Je voudrais que ces effets fussent déjà ici. Ainsi, vous voyez que je suis pressé.



Monsieur Jean-Baptiste Duval<sup>522</sup>  
Grande presqu'île, Petite-Nation

Petite-Nation, 16 mai 1853

Monsieur,

Lorsque vous m'avez demandé la terre en haut de la vôtre, je vous ai dit que vous l'auriez si elle n'avait pas été promise à d'autres. Mon fils me dit que M. Antoine Bertrand fils a eu de lui la permission de l'occuper, et qu'il a payé la cotisation pour le presbytère. Ainsi vous ne pouvez pas l'avoir, et Bertrand la gardera et la pacagera jusqu'à nouvel ordre, et vous devez le considérer comme voisin tant qu'il l'occupera.

D.B. Papineau



To the Municipal Council N° 2  
County of Ottawa

Petite-Nation, June the 25<sup>th</sup> 1853

The respectful Petition of the undersigned, in his own behalf, and in behalf of purchasers of building lots in Papineauville, Seigniory of Petite-Nation, exposing :

That in the month of January 1851 it became necessary to have the Parish of Notre Dame de Bonsecours, comprising the whole front of the Seigniory of la Petite-Nation (15 miles in length by the lines, but 18 miles by the road) divided in two Parishes;

That by consent of the Ecclesiastical authorities of the Diocese, such division was actually to take place within three years from the above mentioned date, in order to give time to the new division to provide for all necessities for that purpose;

That in consequence the said authorities have ordered the said division, by decree of the eighteenth February last past; and that the said division has actually taken place on that date;

That it then became necessary to provide for a site of buildings for public worship, parsonage house and ground and other necessary appendages;

That the undersigned, in order to comply with the wants of the Roman Catholic inhabitants about divine worship, and also with the wants of the whole population of the place about public squares in the village, about a Town Hall, and also about sites of worship for the other denominations of Christians, has had a part of his property divided into building lots, public squares and streets, as may be seen by the accompanying map or plan<sup>523</sup>;

That in order to make such improvements in a regular and systematic manner, it is necessary to make the public highway, streets and squares, as well as the division lines of the building lots themselves agree with the division lines of the lands in this part of the Seigniory, on the property of your Petitioner;

That your Petitioner has already laid out a street sixty feet wide (French measure) to replace the present road which is only thirty six feet wide, and laid out one on each side of said street, two public squares, of one hundred and eighty feet square each, above and beside the width of the above mentioned street;

That the said improvements cannot be made conveniently without removing the present highway on the Petitioner's property, about twenty feet towards the north at its western end, and about thirty feet towards the south at its eastern end, as may be better seen by the above mentioned accompanying plan;

That by the constant usage and practice in this Province, your Petitioner has the right to make that change. But as many of his neighbours coming from other Countries are unacquainted with such a right, your Petitioner thinks it better and more conducive to the maintenance of the good understanding which has always existed between them and him, to apply to the Municipal Council for authority to remove the road as above stated. The Council, he hopes, will at once see the necessity of granting the prayers of this Petition.

It is also the intention of the Petitioner, with course of time, to straighten the Bye Road going from the front to the back concessions, and locate it on the division line between his and Mr. Cooke's property, and therefore he prays for leave to do the same as soon as convenient, and as soon as the alteration prayed for is put in a fit and proper condition for the public to travel on it.

It may not be useless to state here the difference in the length between the presently travelled road and highway and the proposed new one on the front.

Length of the new street : 1272 feet

Length of the old or present : 1236 feet

Difference 36

D.B. Papineau

The prayer of the said Petition granted at a setting of the Council held this day at Gallipots Hotel in the township of Lochaber.

Lochaber, 28<sup>th</sup> June 1853

Edward Cole<sup>524</sup>, mayor  
John Shaw(?) , Sect & Tres.



F.-S. Mackay, écuyer, N.P.  
Castor

[été 1853]

Mon cher monsieur,

Je ne me rappelle réellement de rien du tout de ce que vous me dites de l'affaire de la veuve Lajeunesse<sup>525</sup>. Mais si elle dit avoir remis un papier quelconque à M. Brunet, que ne lui fait-elle demander? Vous savez qu'il est curé de Sainte-Rose. Ce serait, ce me semble, le plus court.

Avez-vous vu Boulton pour bois de sciage? Croyez-moi, prenons nos précautions à temps. Plus tôt six mois trop tôt qu'un mois trop tard. J'ai dit à Auguste de vous demander 4 \$ de l'argent des écoles. Gardez-en 5 pour ma souscription de cloche et veuillez bien m'envoyer la balance, 9 \$, par la première bonne occasion.

Rien de nouveau à vous marquer, sinon qu'à midi on a mangé un melon d'eau du jardin de Jeannette, qui aurait dû être mangé dès le commencement de la semaine dernière. Quoique petit, il eût été alors parfait.

Amitiés de tous ici à tous chez vous.

D.B. Papineau

Si Papineau peut vous envoyer le *Herald*, il le fera.



Mlle Adeline [Hillman] et Mme D.-B. Papineau  
L'Original

Plaisance, 2 septembre 1853

Ma chère Adeline,

Enfin donc, hier soir, j'ai reçu ta lettre m'annonçant les sorties fréquentes de madame Papineau et sa capacité de pouvoir remonter lundi ou mardi prochain. J'avais eu de vos

nouvelles vers sept heures par le Dr Murray, que j'ai été voir chez Major par rapport à la petite tumeur que j'ai sur le cou et qui a beaucoup grossi depuis quelque temps. En conséquence donc, Madsem va pour te relayer et nous ramener notre absente. Toi, suivant ton désir, tu pourras remonter demain. Je pense bien qu'au lieu d'en écrire bien long je ferai mieux de tout laisser dire à Madsem qui, dans cinq minutes, peut en débiter bien plus que je ne pourrais en écrire en un jour.

Il est néanmoins une chose qu'il me faut te dire. C'est que John est après faire ses préparatifs pour bâtir immédiatement une maison et un magasin au village et à y hiverner. C'est là le commencement du chapitre, et tu sauras le reste à ton retour. Toujours est-il qu'il voulait commencer son magasin au Castor. Mais son frère lui a fait sentir qu'il lui serait plus sage de suivre le projet qu'il avait eu d'abord de se bâtir au village, plutôt que de faire au Castor des frais qu'il perdrait, puisqu'il savait qu'un peu plus tôt ou un peu plus tard il lui faudrait s'établir au centre des affaires. Sa maison doit être en bois, de 42 sur 32 de dedans en dedans.

Adieu, bien amicalement.

D.B. Papineau

Ma chère Angelle,

Après avoir répondu à qui m'a écrit, il faut aussi écrire à qui ne m'a pas écrit, probablement parce qu'elle ne l'a pas pu. Donc, suivant ton désir, Madsem va te chercher. Comme il sera cinq heures ou plus lorsque tu débarqueras chez Major, tu feras bien de coucher chez Papineau, qui se feront un plaisir de t'accueillir. Même une journée passée là à voir le jardin et les améliorations te feront plaisir à voir, te feront une petite récréation; et Papineau, chez qui j'ai soupé hier au soir, viendra lui-même t'amener, m'a-t-il dit. Tu pourras voir Aurélie et Mackay en passant et ainsi, dans une bonne voiture, en bonne compagnie, tu pourras te rendre au gîte, non seulement sans fatigue, mais même en te reposant. Comme je le dis à Adeline : Madsem, avec sa langue pendue sur des gonds aussi bien graissés que les siens, pourra te mettre au fait et au courant de tout ce qui s'est dit ou fait ici, et dont dans mes lettres je ne vous ai pas rendu compte. Elle est aussi chargée de mes compliments et amitiés à toute la famille. Ainsi, adieu et au revoir.

Tout à vous tous.

D.B. Papineau



MM. Cockburn & Brown<sup>526</sup>

Montreal, 10<sup>th</sup> October 1853

Herewith I send your catalogue in which I have marked thus + such apple and pear trees I have already. And you will find here under the list of trees which I wish you to furnish me with, this season. They should be packed in such a manner that they might be kept safe till spring, if circumstances would not allow their being planted this season.

Also a list of the apple trees of which I want scions only for root grafting in the spring. These last may be sent only in the course of winter. As to hedge plant, which I think must be planted before winter, I will take only 500 of Buck Thorn and 500 of Raspberry. That will be

sufficient for what ground I have or will have in proper order to receive them. Another year, I hope I will send you further orders being determined to apply to other places only for what I cannot procure from your establishment.

The packages should be addressed thus: Honorable D.B. Papineau, Petite-Nation. To be left at Parker's wharf.

If there are any of the articles contained in these lists, which you cannot procure me, please have the goodness to let me know which they are. I wish to know if you have pear seedlings of a size to be budded next summer, and at what price by the hundred.

I wish the pears to be on quince stock, at least such varieties as thrivers on it. If your trees (the pear I mean) are too young, I'll rather wait till another year.

As I will leave Montreal tomorrow, please to let me know as soon as possible what these demands of mine will amount, so that I may provide for the same. The address on letter to be the same as for packages, except the place of landing of course.

Yours truly.

D.B.P.

J'ai marqué dans le catalogue de MM. Cockburn et Brown + les arbres que j'ai demandés, savoir : 24 pommiers, 32 pruniers, 20 poiriers. [Total] : 76.



A.-M. Delisle, écuyer  
Montréal

Petite-Nation, 15 octobre 1853

Monsieur,

Me voici enfin rendu chez moi, et je vais travailler autant que mon âge et ma capacité me le permettront à promouvoir la confection du chemin de fer au nord de l'Outaouais. Mais je ne puis m'empêcher de vous dire que si l'on veut que tous les conseillers de notre municipalité soient présents à la délibération, il faudra nécessairement s'en tenir à l'assemblée qui aura lieu le 8 novembre, et cela à cause qu'ils sont tous généralement si éloignés des bureaux de Poste qu'ils ne pourraient recevoir à temps la notice leur annonçant l'assemblée du conseil pour un jour antérieur à celui déjà fixé. Au reste, s'il y a moyen de le hâter, j'y donnerai la main de bon cœur.

Mais, quelque chose qui arrive, je vous prie de vouloir bien avoir la bonté de m'envoyer un de vos papiers de Montréal, qui contienne le règlement, ou *Bye Law*, du conseil de Montréal, autorisant le maire à prendre des actions, et le règlement définitif sanctionnant le vote des électeurs. Nous n'avons pas parmi nous de personnes capables de rédiger ces règlements sans beaucoup de travail, et ceux dont je vous parle pourront servir de modèle. Libre à vous de faire telles suggestions que vous jugerez devoir être utiles aux conseillers. Je vous laisse à décider si, comme président de votre compagnie, il serait convenable de réitérer l'assurance ou la promesse contenue dans une lettre de M. Bellingham, que la compagnie s'engagerait de payer les intérêts des sommes souscrites par les municipalités. Cette lettre, n'ayant pas été adressée à un membre ou à un officier du conseil pour lui être communiquée, pourrait être regardée comme insuffisante, et alors il faudrait mettre cette condition dans les résolutions et règlements.



Il serait bon aussi que vous énonciez l'intention de la compagnie, sans pourtant que ce puisse être regardé comme un engagement formel, de faire compléter le chemin jusqu'à Hull (pour ne par dire Aylmer) dans le cours de trois années.

Il est inutile, je pense, de parler de quelques détails dont il a été question dans ma conversation avec vous, au sujet des clôtures et du prix du terrain qui pourraient avantageusement être payés aux propriétaires des terres par où le chemin passerait, en actions dans le chemin ou en coupons d'actions, s'ils y consentaient. Néanmoins, je pense qu'il ne sera pas hors de propos que je fasse part aux conseillers de ce que je vous ai dit à ce sujet, tout en les informant que, individuellement, vous m'avez paru favorablement disposé à cet effet.

Croyez-moi, Monsieur, respectueusement votre obéissant serviteur.

D.B.P.



F.-S. Mackay, écuyer  
Petite-Nation

18 novembre 1853

Mon cher monsieur,

Je vends à Jean-Baptiste Lebrun dit Girard trois animaux à moi, qu'il a depuis plusieurs années, pour la somme de dix livres, cours actuel, payable en deux paiements de cinq livres chacun à la Saint-Michel 1854 et 1855, avec intérêts à compter de ce jour, 18 novembre 1853, pour laquelle somme il convient me donner une obligation qu'il vous plaira de passer<sup>527</sup>. J'en prendrai l'expédition quand je vous verrai.

D.B. Papineau



Frs.-Sam. Mackay, N.P.  
Petite-Nation

1<sup>er</sup> décembre 1853

Mon cher Sam,

Je n'ai pas répondu hier à votre billet parce que John est parti trop vite. D'ailleurs il fallait penser aux ouvertures qui définitivement sont fixées à treize fenêtres pour grandes vitres de 15 x 17 ou trois par volet. Et un de même grandeur, mais à vitres de 7½ x 8½ pour la cuisine. Quant au haut, on verra. Il faudra aussi des portes. Ce sera matière à une autre communication, écrite ou de vive voix.

C'est bien de presser Desjardins. Il faut du bois absolument, et vaut mieux forcer de travailler ceux qui abusent de la patience et de l'indulgence des gens. Il faudra savoir les prix de Joubert. Si on peut lui laisser la brique à 4 \$, comme je l'espère, je le ferai. Mais on ne peut pas dire grand-chose avant qu'elle ne soit faite. Il est fâcheux que Duval n'ait pas voulu travailler. S'il était plus exact à remplir ses engagements, je pourrais lui assurer de l'ouvrage pendant trois

ans à une piastre (1 \$) par jour l'été, et proportionnellement l'hiver. Faites en sorte qu'il puisse scier le bois. Il faut aussi se procurer du bardeau. Y avez-vous pensé?

Pensez à mes papiers. Je voudrais les ravoïr pour les communiquer à d'autres conseillers, et d'avance, après avoir recueilli vos observations. Avez-vous eu l'évaluation de Saint-André-Avellin? Et l'avez-vous écrite dans le mémorandum?

Voilà déjà trois hivers de passés. Curieux temps!.

J'aurais bien aimé savoir si les ingénieurs tracent leur chemin au sud ou au nord du chemin de Roi, ou s'ils traversent ce dernier fréquemment. Quand vous saurez quelque chose de ce qu'ils font, informez-m'en donc.

Voilà Dodo. Je lui donne ce billet. Si Desjardins fait du bois de Primeau, il faudrait s'arranger pour qu'il tire les 14 cordes de Dodo. J'en déduirai le prix (du charriage, s'entend) sur ce que je lui donne (3/ la corde). Voyez à cela avec Dodo et Desjardins.

Je vous envoie une lettre de M. Delisle. Je ne pense pas que ce doive rien changer à mon trajet. Faut-il lui écrire en ce sens? Communiquez-la à mon frère, et venez ensuite me voir. J'aimerais à faire monter mes arbres pour les enterrer ici; la baie est bien glissante, mais comment les faire rendre chez vous?

Amitiés à tous, mes embrassements cordiaux à vos femmes. Votre père affectionné.

D.B.P.

Réponse immédiate par rapport à M. Delisle.



A.-M. Delisle, écuyer  
Montréal

Petite-Nation, 4 décembre 1853

Mon cher Monsieur,

Votre lettre du 25 ultimo m'a été remise le 1<sup>er</sup> du courant. Je vais y répondre en vous faisant observer qu'il y a loin des propositions que vous y faites de celles contenues dans un projet de règlement à être passé par notre Conseil municipal, remis par M. Bellingham à M. Cooke, notre maire, et celles contenues dans une lettre de M. Bellingham à M. Fenninghan (je pense) et qui a été communiquée au Conseil lors de sa dernière assemblée trimestrielle. Le projet de M. Bellingham veut que nous prenions 1000 parts à 25 = 25 000; 240 *dto* égal à 4 ans d'intérêts sur 25 000; ou 1500 par an = 6000.

La première lettre nous donnait à entendre, ou plutôt disait formellement que la municipalité pouvait aussi bien s'engager pour 100 000 que pour 1000, vu qu'il n'y aurait aucun risque à courir, aucun déboursement à faire! À la vérité, c'était difficile à croire. Je ne l'ai pas cru. D'autres, et en grand nombre, l'ont cru trop légèrement et sont maintenant bien désappointés.

Le comté des Deux-Montagnes a souscrit pour 50 000 louis, ce qui a été trouvé fort beau et accepté par la compagnie du chemin de fer de Montréal et Bytown comme un beau triomphe. Il faut convenir que c'était encourageant. Mais regardons quelle est la proportion de cette souscription par rapport aux propriétés des individus du comté, telles qu'évaluées

officiellement. Cette évaluation est (nombre rond) de 675 000 £. L'évaluation des propriétés de la municipalité N° 2 du comté des Outaouais est comme suit :

|                                   |               |
|-----------------------------------|---------------|
| Buckingham (et Portland) :        | 50 000 £      |
| Lochaber augmentation (Gore) :    | 34 000        |
| Petite-Nation,<br>trois paroisses | <u>40 000</u> |
|                                   | 124 000 £     |

Ainsi, notre municipalité dans la même proportion devrait fournir ou souscrire 9334 £. Vous voyez par là qu'en lui demandant de s'engager au montant de 25 000 £, c'est lui demander plus qu'elle n'est capable de faire. L'intérêt qu'il y aurait à payer sur cette somme serait de un pour cent, non des revenus des individus qui y résident, mais un pour cent de la valeur de leurs propriétés respectives! Et chaque année encore!

Vous voyez par là combien la chose est délicate, et avec quelle prudence il nous faut agir. Je vous avoue que la proposition contenue dans le projet de M. Bellingham, communiquée au petit nombre de conseillers qui se sont réunis le 8 novembre, inutilement faute de quorum, a considérablement refroidi les bonnes intentions, l'enthousiasme pour mieux dire, qu'avait créé la lettre de M. Backer F. Aussi, je vais vous exposer mes vues, et si vous les approuvez, on pourrait, je pense, les faire adopter.

1° Que la municipalité prenne des actions au montant de 20 000 £ d'abord, payables en obligations portant intérêt à 6½ % par an et à être émanées par le maire à fur et mesure que les demandes de capital (*instalments*) seront faites par les directeurs conformément à la charte.

2° Que les intérêts ne seront dus, ou plutôt ne commenceront à courir que du jour de la date de telles obligations.

3° Que les obligations ne seront pas remboursables avant vingt ans de leur date et seront prises au pair par la compagnie.

4° Que les intérêts à commencer de l'expiration de la première année jusqu'à l'expiration de la cinquième année, après que le chemin de fer sera fini et terminé, seront payables en argent ou en obligations, au choix de la municipalité, remboursables aussi vingt ans après leur date; si en obligations, elles seront prises au pair par la Compagnie.

5° Que si la municipalité veut prendre pour 5000 £ de parts additionnelles aux conditions suivantes, elle en aura le droit; savoir :

Que ces 5000 £ (cinq mille louis) seront payables en obligations (remboursables comme ci-dessus, etc.) dans dix ans. C'est-à-dire :

Que le Conseil donnera, si on le veut, ses obligations dès à présent, sans intérêts pendant dix ans, et ensuite avec intérêts jusqu'à remboursement, qui ne serait par conséquent exigible (le remboursement) avant trente ans.

La clause qu'il ne devra y avoir aucun emprunt ou parts privilégiées, devra comme de raison faire partie du règlement, qui devra aussi contenir quelques autres détails. Mais je pense que ce qui précède devrait être la base essentielle. Si vous êtes comme moi d'avis que le chemin sera plus avantageux pour ceux qui viendront dans 15 ans, que pour ceux qui y sont maintenant,

vous conviendrez qu'il n'est guère possible de faire autrement que je le propose pour, d'un côté, accorder à la Compagnie du chemin de fer de Montréal et Bytown, tout encouragement possible, et 2<sup>e</sup> pour ne pas écraser par le paiement d'intérêts une population faible de nombre et de moyens (il va sans dire que le chemin devra traverser la municipalité).

Vous me permettrez aussi de différer d'opinion avec vous quant aux profits qui devront être produits par le chemin de fer, et suffisants dès le commencement pour payer au moins les intérêts des sommes dépensées. S'il en était ainsi, pourquoi les actions des chemins de fer existants se vendraient-elles à 30 % et même 40 % de discompte? Éventuellement le chemin dont il s'agit maintenant rapportera beaucoup plus que l'intérêt. Au moins, je le pense et je l'espère. Mais en attendant que ce soit le cas, il ne faut pas ruiner les propriétaires actuels pour avantager ceux qui leur succéderont.

Vous m'obligerez infiniment si vous pouvez me répondre dans le cours de cette semaine. La malle ne vient ici que trois fois par semaine, les mardis, jeudis, et samedis. Je demeure à près de cinq milles du bureau de Poste. Le Conseil doit s'assembler régulièrement le 12 du courant. Je ne veux rien faire sans avoir eu le temps de réfléchir.

Je suis bien aise d'apprendre que la Compagnie Sykes<sup>528</sup>, etc., ait pris le contrat. Seulement, j'aurais désiré d'en connaître les termes et le prix. Il est encore temps de le dire si vous n'y voyez pas d'inconvénients graves. Mais soyez certain que plus vous me donnerez d'informations, mieux ce sera. Je n'ai aucun doute sur les moyens et la capacité de la compagnie Sykes de remplir ses engagements. C'est ce qui me fait penser que quelques milliers de louis de plus ou de moins, à être pris par les municipalités, ne pourront entraver les opérations actives de la Compagnie de chemin de fer de Montréal et Bytown.

Qu'il me soit permis seulement d'observer de plus que la concentration dans Montréal du commerce de la vallée des Outaouais me semble beaucoup plus importante pour les citoyens de Montréal que ne pourra l'être, pour les individus de ce comté des Outaouais, la confection du chemin de fer, quelque avantageux qu'il leur puisse être par la suite. En conséquence, je pense que ce que je vous propose est ce qu'il y a de mieux à faire pour d'un côté encourager la Compagnie du chemin de fer de Montréal et de Bytown, et de l'autre, pour ne pas épouvanter les propriétaires des municipalités par le paiement d'intérêts au moyen de taxes directes, si difficiles à répartir équitablement dans les nouveaux établissements, et encore plus difficiles à recouvrer.

Vous êtes plus à même que moi de juger de l'utilité de la présence de M. Bellingham à Hull, où il a été il n'y a pas longtemps. Quant à vous, si vous approuvez mes vues, je ne vois pas que votre présence soit absolument nécessaire, si vous avez des occupations importantes qui vous retiennent où vous êtes.

Croyez-moi, mon cher Monsieur, votre très obéissant serviteur.

D.B. Papineau



[Projet de division de l'Amérique britannique  
en plusieurs provinces séparées sous un gouvernement général]

S.d.

Tous les revenus, soit des Travaux publics, d'un intérêt général comme tous les canaux et les *Railroads*, soit des Douanes, seraient partagés entre les différentes provinces ou Union de provinces, à raison de leur population, et cette part de revenus seraient employés par chacune de la manière qu'elle jugerait la plus convenable. Tout cela pourrait être réglé par une constitution générale.

Voilà de quelle manière je voudrais étendre l'idée de lord Durham. Je n'aurais pas d'objection à ce que les autres colonies anglaises de l'Amérique du Nord ne fissent partie de cette confédération; et je préférerais cette confédération à une *annexion* aux États-Unis qui ont déjà, ce me semble, une étendue de territoire plus que suffisante.

Ce plan est soumis à la méditation de toutes les personnes éclairées de cette colonie. Il est bon de le mettre à diverses reprises sous les yeux du public et d'en discuter tous les points. On ne peut rester longtemps comme nous sommes, et un changement, longtemps prévu, longtemps médité et préparé avec prudence, pourra s'effectuer sans secousses et sans compromettre aucun intérêt.

[D.B. Papineau]



À Francis Hincks

S.d. [1844-1847]

Mr. Papineau presents his compliments to Honorable Mr. Hincks and informs him that Mr. Draper and himself (Mr. P.) are prepared to have an interview with Mr. Hincks and other gentlemen on the subject of the call of 150 £ for mining locations, on tomorrow Saturday at one o'clock in the afternoon, at the Crown Land Office.

[D.B. Papineau]



À propos des Amérindiens des lacs Huron et Supérieur

S.d. [1846?]

That part of Canada bording the North Costs of Lakes Huron and Supérieur has been put by the Provincial Government under the charge of the Crown Land Department for the purpose of disposing of mineral tracts or locations under certain rules and regulations established by order in Council. The parties holding locations tickets therein or deposite certificates have a right to be protected in the enjoyment of the land allotted them. Therefore the undersigned would recommand that a sufficient body of Her Majesty's Troop should be stationed at Sault-Ste-Marie for the purpose of protection, or at any other place where the military authorities would judge the best for the attainment of that object.

There exists nothing in the Crown Land Office that can show that the Indians presently residing in that territory have any claim or right on the same. The mere fact of their residence cannot be looked as a proof of their being the real proprietors. If their pretensions are to be investigated, some proper person should be appointed for that purpose, but not until they have formally made some representations thereon.

D.B. Papineau  
C.C.L.

## ANNEXE

Procès-verbal de Denis-Benjamin Papineau, écuyer, député grand voyer, établissant cinq chemins de front et deux de concession dans la seigneurie de la Petite-Nation<sup>529</sup>.

Petite-Nation, 11 septembre 1840

Denis-Benjamin Papineau, écuyer, député grand voyer pour cette partie du district de Montréal, qui est situé à l'ouest d'Argenteuil.

Une requête m'ayant été présentée par divers tenanciers propriétaires dans la seigneurie de la Petite-Nation, dans le cours de juin mil huit cent quarante, exposant et représentant que le chemin de front de ladite seigneurie n'a jamais été établi suivant la loi, non plus que divers autres chemins qui y existent actuellement, que de nouveaux chemins de front sont nécessaires dans des concessions nouvellement établies, ainsi que des chemins de communication d'une concession à l'autre, et qu'il est nécessaire de pourvoir à l'établissement, changements et entretien des ponts et chemins existant actuellement et d'en établir de nouveaux. En exécution de mes ordres à l'inspecteur des chemins de publier ladite requête et mes ordres sur icelle, convoquant diverses assemblées des intéressés, aux lieux et temps mentionnés dans les dits ordres, iceux ordre et requête publiés et lus à la porte de l'église paroissiale de la Petite-Nation, le cinquième jour de juillet, à l'issue du service divin du matin, ainsi qu'il appert par le certificat de Michel Beaudry, inspecteur des chemins, écrit à la suite de la requête et ordre susmentionnés, pour requérir la présence de toutes parties intéressées.

Je me suis transporté, le huit de juillet, à neuf heures du matin, chez le capitaine Louis-Antoine Couillard, où se sont trouvés assemblés ledit capitaine Couillard, François Dallaire, Étienne Racicot, Michel Tremblay et vingt-sept autres propriétaires ou intéressés dans la partie du chemin de la première concession ou front de la seigneurie de la Petite-Nation, depuis la ligne Est du domaine jusqu'à la ligne Est de la seigneurie, lesquels, après avoir pris connaissance de la requête susmentionnée, ont été unanimement d'avis et d'opinion que le chemin devait être établi suivant la loi, que quelques changements y étaient nécessaires, lesquels seraient pris en considération lors de la visite des lieux et les réparations, entretien ou reconstruction des ponts publics se feraient d'une manière moins onéreuse et plus avantageuse pour les intéressés, faisant faire les dits travaux par contrat et à la criée, que de les faire en travail commun.

Et alors, j'ai ajourné pour la visite des lieux à jeudi le seize de juillet, signifiant que ceux des intéressés qui voudraient me faire leurs observations et me suivre, eussent à le faire alors, s'ils le jugeaient à propos.

Je me suis transporté, jeudi le neuvième jour de juillet, à la maison de Jean-Baptiste Morin dit Valcourt, résidant dans la côte Saint-Amédée, à dix heures du matin où étant se sont trouvés assemblés ledit Jean-Baptiste Morin, Vincent Gravelle, sous-voyer, le capitaine Daniel Baldwin, Heman Schryer et dix-huit autres propriétaires intéressés dans le chemin de front de Saint-Amédée, dans le chemin de front de Saint-Victor et dans le chemin de concession

conduisant de ladite côte Saint-Amédée au chemin de la première concession. Auxquels ayant demandé ce qu'ils pensaient au sujet de la requête dont je leur ai donné connaissance et sur le changement demandé par plusieurs touchant le chemin de concession allant au bord de l'eau, tous, à l'exception d'un seul, ont été d'avis que par rapport à la longueur de trois ponts qui existent dans le chemin actuel de descente, et les côtes nombreuses qui s'y rencontrent, il valait mieux ouvrir un chemin de descente nouveau, sur la terre appartenant partie au sieur L.A. Clifford et partie à Asa Cooke, écuyer, lesquels offraient le terrain suffisant pour un chemin nouveau sur leurs propriétés. Et lorsque le chemin serait une fois fait, il serait plus avantageux et plus commode de le faire entretenir par contrat, en chacun payant sa quote-part, plutôt que l'entretenir par travail commun ou par chacun sa part. Après quoi, j'ai ajourné pour la visite des lieux à samedi le dix-huit juillet courant, à huit heures du matin, requérant ceux qui voudraient m'accompagner de me rencontrer à la maison de Samuel Cooke, dans ladite côte Saint-Amédée.

Je me suis transporté le même jour, neuf de juillet, à deux heures après-midi, chez Elzéar Frappier, dans la côte Saint-Joseph, où étant j'ai trouvé assemblés ledit Elzéar Frappier, Michel Miner dit Christie, Nicolas Normand, Joseph Forest, François-Xavier Frappier, Auguste Birabin et vingt autres propriétaires intéressés tant dans le chemin de front de la côte Saint-Joseph que dans le chemin de descente à ouvrir pour communiquer avec le chemin de la première concession. Lesquels, après avoir pris connaissance de la requête au sujet des chemins dans cette seigneurie, ont été unanimement d'opinion et d'avis que le chemin de front de la côte Saint-Joseph, tel que tracé l'automne dernier par ledit Michel Miner, à leur demande commune, devait être maintenu là où il est, à quelques légers changements près, qui seraient pris en considération lors de la visite des lieux, et qu'il était indispensable d'ouvrir un chemin de communication entre ladite côte Saint-Joseph et la première concession.

Je leur ai donné notice que lundi et mardi prochains, je tracerais une ligne de division entre les terres aboutissant à la rivière de la Petite-Nation et les terres de la côte Saint-François non encore établies, afin qu'ils pussent juger quelle serait la ligne de chemin la plus avantageuse, et que je procéderaï à la visite des dits chemins depuis la côte dite du Moulin jusqu'au Portage, jeudi le dix-sept juillet courant, à neuf heures du matin.

Je me suis trouvé vendredi dix juillet, à dix heures du matin, chez Alanson Cooke, écuyer, où je n'ai trouvé que ledit sieur Alanson Cooke, les autres intéressés s'étant trouvés, la veille, à l'assemblée chez Elzéar Frappier et ayant été avertis que leur présence n'était plus requise, ayant donné leur avis et opinion, auquel j'ai donné avis du jour et heure, auxquels la visite des lieux aurait lieu d'après le paragraphe précédent.

Je me suis transporté, samedi le onze juillet, chez Basile Sabourin, à dix heures du matin, où étant j'ai trouvé ledit Basile Sabourin, C. Tremblay, JBN Papineau, Paul Sabourin, Joseph Groslot et plusieurs autres personnes intéressées dans la partie du chemin pour lequel ils étaient convoqués. Lesquels ont été d'avis et d'opinion que les chemins devaient être établis légalement; mais, plusieurs d'entre eux demandant quelques changements dans le chemin dit de la Baie Noire, j'ai ajourné la considération des changements proposés au jour où la visite des lieux aurait lieu, laquelle j'ai fixée à lundi le vingtième jour de juillet courant, puis ensuite, par notification verbale du sous-voyer aux intéressés, à mercredi le vingt-neuf juillet à neuf heures du matin.



Enfin, le même jour, onze juillet, je me suis transporté au moulin de la Baie de la Pentecôte, à trois heures après-midi, où étant j'ai trouvé assemblés Asa Cooke, écuyer, L.A. Clifford, marchand, Stephen Tucker, marchand, Étienne Caillé, sous-voyer, Charles Hillman et plusieurs autres propriétaires intéressés dans le chemin de la première concession depuis la terre possédée par Casimir Tremblay jusqu'à la ligne Est du domaine. Lesquels, après avoir pris communication de la requête, ont été d'avis et d'opinion qu'il était utile et nécessaire que le chemin fût légalement établi et que, quant à la réparation, entretien ou construction des ponts publics, il serait plus avantageux aux intéressés de les faire réparer, entretenir ou construire par contrat plutôt que par travail en commun. Et alors, j'ai donné avis que je procéderaï à la visite des lieux samedi le dix-huit juillet courant, après la visite du chemin dans le bas de la seigneurie, et que ceux qui le désireraient eussent à m'accompagner s'ils le jugeaient à propos.

Puis, les treizième et quatorzième jours de juillet, j'ai procédé à tracer une ligne de chemin conformément à l'avis donné le neuf juillet chez Elzéar Frappier, et les seizième, dix-septième, dix-huitième et vingt-neuvième jour de juillet mil huit cent quarante, suivant les notifications et ajournements mentionnés précédemment, j'ai procédé à la visite des lieux, accompagné par plusieurs des personnes intéressées dans les différents chemins, lieux et concessions ci-dessus mentionnés et, après avoir le tout vu et examiné, et avoir entendu ce que chacun avait à me dire au sujet des dits chemins et de leur changement, amélioration et entretien, ainsi que ce qui peut concerner les travaux publics pour les ponts, et sur le tout mûrement délibéré, j'ai ordonné et ordonne par le présent procès-verbal ce qui suit :

1° Que dans toute l'étendue du chemin de front de la première concession qui restera à l'endroit où il existe maintenant, sauf les changements ci-après mentionnés, et dans tous les autres chemins établis par le présent procès-verbal, il sera fait et ouvert, sous les ordres et sous la direction des différents sous-voyers, des fossés le long des chemins, partout où l'eau des terrains avoisinant pourrait se répandre dans le chemin, avec les décharges nécessaires pour conduire l'eau à travers ou hors des chemins. Les dits fossés devant être faits dans le chemin de la première concession dans le cours de l'été mil huit cent quarante-un; et dans les autres chemins aussitôt et chaque fois que les sous-voyers le jugeront nécessaire dans leur division, aussitôt que les travaux ci-après ordonnés dans les dits chemins auront été exécutés, et que les dits fossés ordonnés le long des chemins seront curés et recallés au moins une fois tous les deux ans.

2° Que dans toute la longueur du chemin de la première concession, les pontages et bois de travers seront enlevés par les propriétaires à travers les terres desquels passe ledit chemin, chacun chez soi, dans le cours de l'été de mil huit cent quarante et un, à l'exception du pontage sur la partie Est du domaine, qui restera tel qu'il est, et que toutes les souches et racines dans toute l'étendue du dit chemin seront arrachées, partout où les terres sont occupées, et par les propriétaires, moitié dans le cours de l'été de mil huit cent quarante et un et moitié dans l'été de mil huit cent quarante-deux.

3° Que tous les ponts sur les fossés de lignes, cours d'eau, ruisseaux ou décharges traversant les chemins de Roi établis par le présent procès-verbal, seront faits avec des pieux équarris de vingt pieds de longueur, de niveau avec le chemin et partout où les dits ponts seront trouvés plus haut ou plus bas que le niveau du chemin, ou faits avec des bois ronds, les sous-voyers

obligeront les intéressés à les refaire hausser ou rabaisser, et ce dans le cours de l'été de mil huit cent quarante-un pour les ponts qui auront moins de douze pieds de longueur; et sous le délai de deux ans, à compter du premier novembre mil huit cent quarante, là où ils excéderont douze pieds de longueur.

4° Que partout où le chemin n'aura pas trente-six pieds de largeur, y compris l'espace nécessaire pour les fossés, sur les chemins de front, les sous-voyers les feront élargir du côté le plus avantageux, soit pour redresser le chemin, soit pour le mettre dans une place plus avantageuse, et que le chemin de la première concession sera redressé ou changé, en particulier dans les endroits suivants, savoir : 1° Sur la terre N° 1, possédée par Asa Cooke, écuyer, ou représentants, où il est trop étroit. 2° Sur la terre de Basile Côté, élargissant le chemin vers le nord. 3° Sur les terres possédées par Louis Chalifoux, François Lamperon dit Lacharité, Joseph Dupuis et Timothée Roch, où le chemin sera redressé à partir d'une baguette par moi plantée à cet effet sur la terre de Louis Chalifoux, en présence du capitaine Couillard et de Jean-Baptiste Giroux, et allant rejoindre le chemin actuel, au pied de la côte qui se trouve près de la ligne Ouest de la terre du dit Roch, les travaux nécessaires pour ledit redressement devant être faits dans le cours des étés de mil huit cent quarante et un et quarante-deux, par les propriétaires des dites terres, qui laisseront subsister le chemin actuel jusqu'au premier novembre mil huit cent quarante-deux, que le nouveau devra être livré à l'usage du public. Le pont qui se trouve sur la terre du dit Roch devant être refait au milieu du chemin nouveau par ledit Roch et ceux qui conduisent de l'eau sous icelui. 4° Sur les terres possédées par Augustin Goyer et Édouard St-Julien, où le chemin sera redressé et élargi vers le nord, en partant de la ligne Ouest du dit Augustin Goyer, de manière à se trouver reculé vers le nord d'environ vingt-cinq pieds dans sa ligne Est, lequel redressement sera prolongé sur le terrain du dit Édouard St-Julien jusqu'à ce qu'il rejoigne le chemin, et ce dans le cours de l'été mil huit cent quarante et un. 5° Sur la terre N° 43, possédée par William Lee Hayes, où le chemin sera redressé en le reculant vers le nord, à partir de la coulée qui se trouve à l'Est de ladite terre, allant de là en droite ligne à deux baguettes plantées par moi de chaque côté de la clôture au nord du chemin, et ce en présence de Michel Beaudry, inspecteur, de Hyacinthe Côté et d'Antoine Vaillancourt, le chemin actuel devant subsister jusqu'à la livraison du chemin nouveau, lequel sera fait par le propriétaire de ladite terre et livré pour l'usage du public le ou avant le premier novembre mil huit cent quarante-deux. 6° Sur la terre de Casimir Tremblay, en reculant un peu le chemin au nord, à partir de la ligne Ouest, et ce dans le cours de l'été prochain. 7° Enfin, sur les terres de Joseph Groslot, de Denis Turonne dit St-Pierre et de Hippolyte Dumonthet, commençant au pied de la côte qui se trouve à l'Est de la grange du dit Joseph Groslot, suivant les baguettes par moi plantées à cet effet, en présence des dits Joseph Groslot, Denis Turonne et de Saturnin Dupuis, le chemin actuel devant subsister jusqu'à la livraison du nouveau, lequel sera fait par les propriétaires des terres sur lesquelles il passe, dans le cours des étés de mil huit cent quarante et un et mil huit cent quarante-deux, et devra être livré à l'usage du public le premier de novembre mil huit cent quarante-deux.

5° Que le pont sur le cours d'eau traversant le chemin de Roi sur le N° 44 sera refait dans le cours de l'été prochain par celui qui occupera ladite terre, et sera de vingt pieds de largeur sur environ douze pieds de longueur, et la côte à l'ouest du dit pont, abattue dans la largeur de

vingt pieds; puis ensuite ladite côte sera abattue tous les ans de quatre pieds d'un côté ou de l'autre du chemin, jusqu'à ce qu'elle le soit dans toute la largeur du chemin.

6° Que sur les terres possédées par George Hews ou représentants, et par Charles Hews, le chemin sera arrondi dans les côtes de manière à en rejeter l'eau de chaque côté et empêcher la dégradation au milieu des dites côtes, et que les rochers seront couverts de terre, sable ou gravois, ou autres matériaux, de manière à rendre le chemin uni, et ce dans le cours de l'été prochain.

7° Que la côte Est du cours d'eau qui se trouve à l'ouest de la maison de William Haggerty, sera abattue de trois pieds pour l'adoucir, et le pontage ou chaussée élargi, de manière à lui donner vingt pieds de largeur, et que ces travaux seront faits par ledit William Haggerty ou représentant, à l'exception du pont qui sera fait par lui et par ceux qui y conduisent ou y conduiront de l'eau ci-après, lesquels travaux devront être complétés au premier novembre mil huit cent quarante et un.

8° Que la côte nord du ruisseau Saint-Charles sera abattue à partir du petit cours d'eau qui se trouve en haut de ladite côte, de manière à donner une déclivité uniforme depuis ledit petit cours d'eau jusqu'au pont sur ledit ruisseau, et les terres en seront transportées au sud du dit pont où le chemin se trouve trop bas, et si ces terres ne suffisent pas pour mettre le chemin au niveau du pont, la côte sud sera adoucie et les terres transportées au bas de la côte, de manière à mettre le chemin au niveau du pont. Ces travaux seront faits par le propriétaire dans le cours de l'été prochain.

9° Que la côte Est de la coulée qui se trouve entre les terres de Hyacinthe Côté et Hyacinthe Charlebois, sera réparée, entretenue et maintenue en bon ordre par ledit Hyacinthe Côté et la côte Ouest par ledit Hyacinthe Charlebois.

10° Que le pont érigé sur la grande rivière au Saumon, le pont érigé sur le cours d'eau traversant le chemin sur la terre de Charles Robitaille, et le pont érigé sur la petite rivière au Saumon, à onze arpents à l'Est de la ligne Est de la seigneurie et dans l'augmentation de Grenville, sont par le présent déclarés ponts publics et d'entretien public, et seront réparés, entretenus et reconstruits, suivant que le cas écherra, par les personnes suivantes, savoir : le pont sur le ruisseau Robitaille, par tous les propriétaires ou occupants de terre ayant leur front sur la Baie de la Pentecôte ou sur le chemin de Roi, depuis le N° 47 inclusivement, appartenant à M. T.-V. Papineau, jusqu'à la rivière de la Petite-Nation, duquel pont la couverture sera renouvelée d'ici au premier mai prochain, en pièces de pin équarri de cinq pouces d'épaisseur, d'après la manière prescrite par le paragraphe ou section 13<sup>e</sup>; le pont de la grande rivière au Saumon et de la moitié Ouest du pont de la petite rivière au Saumon, par tous les propriétaires ou occupants de terre, à partir de la ligne Est de Robert Cole jusqu'à la ligne Est de la seigneurie de la Petite-Nation; et l'autre moitié du pont de la petite rivière au Saumon, par les propriétaires ou occupants de terre le long du chemin depuis ladite ligne Est de la Petite-Nation jusqu'à deux milles en descendant à l'Est, à moins qu'il n'y ait été autrement pourvu par quelque autre procès-verbal auquel il n'est pas dérogé par le présent, le sous-voyer de la première division de la Petite-Nation devant donner avis de cette disposition du présent procès-verbal à l'inspecteur des chemins de Grenville.

11° Que les quais soutenant le pont du ruisseau Saint-Charles seront reconstruits quand il en sera besoin et entretenus par les personnes chargées de l'entretien et construction du pont

sur le ruisseau Robitaille; le pont lui-même devant être construit, réparé et entretenu par le propriétaire et ceux qui y conduisent de l'eau ou seront trouvés ci-après y en conduire. Sont exceptés de travailler à la construction, entretien et réparation du pont Robitaille et des quais du pont du ruisseau Saint-Charles, les terres possédées par Symon Schryer et Elijah Baldwin, sur lesquelles il y a deux ponts que les dits Schryer et Baldwin, au moyen de cette exemption, seront tenus de réparer, entretenir ou reconstruire, seuls, chacun chez soi ou leurs successeurs et ayant cause, sans néanmoins pouvoir les empêcher de se prévaloir du droit qu'ils peuvent avoir de faire travailler aux dits ponts, conjointement avec chacun d'eux ceux qui y conduisent ou seront ci-après trouvés y conduire de l'eau.

12° Que d'ici au premier de septembre prochain, le pont de la grande rivière au Saumon sera reconstruit aux frais des personnes qui en sont chargées par le présent procès-verbal, à la place où il est maintenant, mais en partant [de] l'extrémité nord environ quarante pieds plus à l'Est, laissant l'extrémité sud où elle est maintenant; que dans le milieu de la rivière et de chaque côté il sera construit trois piliers garnis de trois caisses en bois équarri, conformément au plan et sections annexés au présent procès-verbal, et remplis de pierres, de manière à ce qu'il y ait trente-cinq pieds du centre du pilier du milieu au centre des piliers de chaque côté; et que sur les grèves de chaque côté de la rivière, des chevalets seront érigés de trente en trente pieds, plus ou moins, pour partager la longueur entre les dits chevalets aussi également que possible; que les lambourdes au nombre de cinq par chaque travée seront en pin équarri de quinze pouces sur douze, et posés de champ sur des soles de mêmes dimensions, parties sur les piliers et les poteaux des chevalets; que la couverture du pont sera faite en pièces de cinq pouces anglais d'épaisseur, affleurées à l'herminette et placées à dix-huit pieds au-dessus du fond de la rivière, à l'endroit le plus creux sous ledit pont. La pierre sera placée dans les dites caisses, de manière à faire un mur en pierres sèches, tout à l'entour, de deux pieds d'épaisseur, et le milieu ou espace entre les dits murs remplis en pierres jetées pêle-mêle.

13° Que l'entretien, réparation ou reconstruction de tous les ponts publics ou d'entretien public, sera donné à l'entreprise pour un an ou deux ans, à commencer au premier novembre chaque année, par contrat mis préalablement à la criée, après deux avertissements publiés à la porte de l'église paroissiale et par avertissement écrit et affiché pendant deux dimanches consécutifs, tant à la porte de l'église paroissiale que de la maison d'école de la Baie de la Pentecôte; lequel contrat sera adjugé, pour un ou plusieurs ponts, par le sous-voyer dans la division duquel ils se trouveront, à celui ou ceux qui offriront de le faire au plus bas prix, lequel prix sera payé par tous les intéressés à l'expiration de l'année; lorsqu'il s'agira de leur reconstruction, le prix en sera payé en trois paiements égaux, le premier décembre, le premier d'octobre et le premier de novembre qui suivra l'adjudication en, par le ou les contracteurs, fournissant deux cautions à la satisfaction du sous-voyer; lequel, quinze jours avant les dits paiements à être faits aux contracteurs, se fera payer par les intéressés. Que la répartition du prix des dites réparations, entretien ou reconstruction, sera faite sur chacun des propriétaires ou occupants de terre, à proportion de l'étendue du front de son terrain; et, sur les propriétaires d'emplacements de moins d'un arpent en superficie, dans la proportion de la moitié du front qu'ils posséderont sur le chemin, sauf les exceptions qui sont ou pourront être faites dans le présent procès-verbal.

14° Que partout où le chemin de Roi actuellement existant, ou existant précédemment, servait de limite entre deux propriétés, il ne sera nullement innové à l'obligation que les propriétaires ainsi divisés par le chemin avaient de l'entretenir et réparer ou refaire, mais que chacun sera obligé d'y travailler, d'après les dispositions ordinaires de la loi à cet effet.

15° Que cette partie du chemin de la première concession qui passe entre la terre N° 1 de la côte de la petite rivière ou rivière de la Petite-Nation, et la propriété maintenant occupée par le soussigné, laquelle partie du chemin est chemin de ligne pour les dites propriétés, sera réparé et entretenu comme suit, savoir : les dix premiers arpents, à partir du coin sud-ouest de la terre N° 79, occupés maintenant par Étienne Beauvais, sera entretenu par Denis-Benjamin Papineau, soussigné, ou ses représentants, qui seront tenus à la moitié de la clôture de ligne avec le propriétaire ou occupant de ladite terre N° 1 de la petite rivière, et que le reste jusqu'à la rivière de la Petite-Nation, comprenant environ huit arpents et demi, sera fait, entretenu et réparé par les propriétaires ou occupants de la Baie Noire et par les propriétaires ou occupants des terres de ladite côte de la petite rivière, qui seront chargés aussi de la confection et entretien de la moitié des clôtures et fossés le long des chemins avec les propriétaires. À l'exception de toute cette partie des clôtures, le long et au sud du chemin, qui ne sont pas sujettes à être enlevées par l'eau de la rivière, le printemps et l'automne, qui sera faite, entretenue et réparée par ledit D.-B. Papineau ou ses représentants seuls; et la partie sujette à être enlevée par l'eau, elle sera faite, entretenue, réparée ou renouvelée par ceux qui sont par les présentes obligés à l'entretien et réparation du chemin. Et comme cette partie des clôtures sujettes à être enlevées par l'eau n'est que de quelques perches seulement, chacun des intéressés en sera chargé à tour de rôle, depuis le premier novembre chaque année, jusqu'au dernier octobre suivant, à commencer par les propriétaires les plus proches. Bien entendu que les propriétaires ou occupants des terres de la Baie Noire ne seront tenus à l'entretien des chemins, fossés et clôtures, mentionnés dans le présent paragraphe, que tant que les terres aboutissant à ladite rivière de la Petite-Nation ne seront pas concédées, leur obligation d'y travailler devant cesser aussitôt que huit des dites terres seront concédées et actuellement occupées.

16° Que le chemin de concession existant actuellement, et servant de communication entre le chemin de la première concession et la côte dite de Saint-Amédée, est par le présent supprimé, et qu'il en sera ouvert un nouveau, à partir du chemin de ladite première concession, sur la terre possédée par le sieur Lewis Alexander Clifford, marchand, lequel passera à l'ouest de la maison bâtie sur ladite terre et suivra le chemin privé qui y existe, excepté là où j'ai planté des baguettes pour le faire dévier un peu vers l'Est, lesquelles baguettes ont été par moi plantées, en présence d'Étienne Beauvais et de Prosper Frappier. Jusqu'à ce que ledit chemin rencontre la ligne de division d'entre ledit sieur L.A. Clifford et Asa Cooke, écuyer, qu'alors le chemin suivra ladite ligne de division, moitié sur chacune des propriétés des dits sieurs Clifford et Cooke, jusqu'à ce qu'il rencontre une coulée ou cours d'eau allant vers le sud-est, lequel cours d'eau ledit chemin suivra à l'ouest du dit cours d'eau et suivra le tracé par moi marqué par des baguettes et des plaques sur les arbres, jusqu'à la ligne de division d'entre les terres des dits sieurs Clifford et Cooke et celle de François Daggie dans la côte Saint-Amédée. Que ledit chemin de concession aura trente pieds de largeur, les dits sieurs Clifford et Cooke y ayant consenti, et sera fait, ouvert, réparé et entretenu par tous les propriétaires ou occupants

des terres qui résident actuellement dans la côte Saint-Amédée, la côte Saint-Victor et ceux des trois premières terres de la côte dite des Cascades; et ledit chemin, une fois fait, sera aussi entretenu et réparé par les propriétaires ou occupants des terres de ladite côte des Cascades, et ledit chemin, une fois fait, sera aussi entretenu et réparé par les propriétaires ou occupants des terres de ladite côte des Cascades jusqu'au N° 11 inclusivement. Que les travaux pour l'ouverture et confection du dit chemin seront commencés sous la direction du sous-voyer, aussitôt le présent procès-verbal homologué comme suit; que les arbres et branches et *brossailles* seront déracinés et enlevés ou brûlés dans la largeur de seize pieds dans toute la longueur du dit chemin, et du côté ouest, de manière à en faire un chemin d'hiver pour l'hiver prochain. Que l'année prochaine, aussitôt les semences finies, et avant le commencement des foin, un fossé sera ouvert dans la ligne Ouest du dit chemin et les terres jetées vers le milieu du dit chemin pour l'élever et niveler, et le bois arraché et enlevé dans une largeur additionnelle de sept pieds et le terrain nivelé et égalisé; et enfin, le reste du chemin, de la largeur susdite, sera complété avec le fossé à l'Est, où il en sera besoin, dans le cours de l'été de mil huit cent quarante-deux; bien entendu que les ponts nécessaires dans ledit chemin seront faits dès l'automne prochain par les intéressés dans ledit chemin et par ceux qui conduisent de l'eau dessous.

17° Qu'avant de procéder à l'ouverture du chemin de concession ordonné dans la section précédente, le sous-voyer convoquera par avis verbal donné à chacun des intéressés, à son domicile, huit jours d'avance, une assemblée des dits intéressés, lesquels décideront à la pluralité des voix si ledit chemin sera fait par travail commun ou donné par contrat à l'entreprise et mis à la criée au rabais, en chacun payant sa quote-part.

18° Que le front et la profondeur des terres dans les côtes Saint-Amédée, Saint-Victor et des Cascades n'étant pas uniformes, chacun contribuera, à proportion de la superficie de son terrain, à l'ouverture et confection du chemin de concession, allant au chemin de la première concession, à l'exception de François Tassé, lequel ayant une terre triangulaire de plus de douze arpents de base sur le chemin de front de la côte Saint-Amédée, en sera exempté, mais fera seul son chemin de front.

19° Que la réparation et entretien du dit chemin de concession, aussitôt qu'il aura été fait de la manière prescrite par le paragraphe 16, sera tous les ans mis à la criée et adjugé à celui qui offrira de le faire au plus bas prix, et le prix lui en sera payé par le sous-voyer de la même manière qu'il est dit dans le paragraphe 13.

20° Que le chemin de front de la côte Saint-Amédée restera à l'endroit où il existe maintenant, excepté sur les terres possédées par François Daggie, Jean-Baptiste Gravelle et fils, François Gravelle et Jean-Baptiste Morin dit Valcourt, où il sera changé et commencera à l'extrémité nord du chemin de concession ordonné par la clause 16° et ira en droite ligne rejoindre le chemin actuel à la ligne Sud de Luc Quevillon et à partir de la ligne de division d'entre les terres du capitaine Baldwin et celle de François Tassé, où ledit chemin de front suivra, autant que la nature du terrain le permettra, la ligne Est du N° 1 de la côte des Cascades, et suivra les plaques faites sur les arbres en ma présence et celle de Vincent Gravelle, sous-voyer, de Samuel Cooke et du dit François Tassé. Que chacun des propriétaires ou occupants de terre dans ladite côte Saint-Amédée, jusques et compris la terre du dit Samuel Cooke, fera son chemin sur le front de sa terre et moitié du dit chemin dans les endroits où les terres ont



leur front de chaque côté du dit chemin, et ce, de la largeur voulue par la loi, là où la nature du terrain le permettra.

21° Que dans les deux endroits où le chemin doit être changé, d'après la section précédente, les propriétaires ou occupants suivront le même ordre dans leurs travaux que dans les travaux ordonnés par la section 16°, c'est-à-dire que seize pieds de large du dit chemin seront faits cet automne, moitié du reste de la largeur du chemin avec un fossé où il en sera besoin, d'après l'avis du sous-voyer, sera fait dans le cours de l'été de mil huit cent quarante et un, et le reste du chemin dans le cours de l'été de mil huit cent quarante-deux.

22° Que sur les terres possédées par les susdits Jean-Baptiste Gravelle et fils, François Gravelle et Jean-Baptiste Morin, comme leur chemin actuel de front est en bon ordre, le chemin nouveau ordonné à travers leurs terres par la 19° section sera fait par tous les intéressés dans le chemin de concession ordonné par la 16° section du présent procès-verbal, et ensuite entretenu et réparé par les propriétaires eux-mêmes; que les travaux à faire une fois pour toutes sur les dites terres, consisteront à essoucher ledit chemin, à faire les fossés de chaque côté et à l'unir et niveler surtout en rejetant et étendant, dans le milieu du chemin, les terres tirées des fossés, les propriétaires devant faire les fossés de ligne ou de décharges, et les couvrir de ponts lorsqu'ils traverseront le chemin, lesquels travaux seront aussi compris dans le contrat ou entreprise mentionné dans la section 17.

23° Que le chemin de front de ladite côte Saint-Amédée sera continué jusqu'à l'extrémité nord-est de ladite côte, à mesure que les terres y seront concédées ou occupées; aussi près de la rivière de la Petite-Nation que la nature du terrain pourra le permettre, et sera tracé par un des tenanciers de l'endroit, choisi à cet effet à une assemblée qui sera convoquée à cet effet par Asa Cooke, écuyer, des tenanciers de la côte Saint-Amédée, à commencer chez Samuel Cooke jusqu'au dernier occupant de terre dans ladite côte, au nord-est du dit Samuel Cooke, lequel chemin ainsi tracé sera le chemin légal que les propriétaires seront tenus ouvrir et entretenir, suivant la loi, et s'il s'y trouve quelques ponts à ériger excédant vingt pieds de longueur, ils seront faits, entretenus et réparés aux frais communs de tous les propriétaires et occupants de terre de ladite côte; et cette disposition s'étendra pareillement à la continuation du chemin de front de la côte Saint-Joseph, dont la ferme possédée par Asa Cooke, écuyer, forme la dernière terre.

24° Que le chemin de front de la côte Saint-Joseph, tel qu'il a été tracé par Michel Miner, l'automne dernier, à la demande des tenanciers de ladite côte, restera où il a été ainsi tracé, à l'exception des endroits où je l'ai redressé et changé en y plantant des baguettes et faisant des plaques sur les arbres, et ce, en présence du dit Michel Miner, de Joseph Normand, d'Elzéar Frappier, de Hyacinthe Sauvé, d'Auguste Birabin et de Jean-Baptiste et François-Xavier Clermont, lequel chemin le sous-voyer fera ouvrir et entretenir et réparer, suivant la loi, allouant à chacun des tenanciers ou occupants trois ans pour le compléter, à commencer du 1<sup>er</sup> novembre prochain; et que tous les ponts excédant vingt pieds de longueur qui se rencontreront dans toute l'étendue de ladite côte, seront faits, entretenus et réparés à frais communs par tous les tenanciers de ladite côte et ceux qui ci-après conduiront de l'eau sous les dits ponts jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par procès-verbal.

25° Que sur la terre d'Alexis Fisette, comme le chemin passe très près de la rivière, sur un terrain dont le haut est coupé de ravines profondes et dont le bas a une pente rapide, qui ne

lui permet pas de lui donner la largeur requise, le chemin ne sera que de seize pieds de largeur, et le sous-voyer veillera à ce que les arbres qui bordent la rivière ne soient pas abattus et qu'ils serviront à y ériger des garde-fous suffisants, et cela jusqu'à ce que les défrichements et une connaissance plus exacte du terrain permette de changer cette partie du chemin; lequel changement le sous-voyer, pour le temps d'alors, pourra effectuer sur la demande de trois ou plus des tenanciers de ladite côte, après le consentement de la majorité des personnes qui pourront être le plus immédiatement intéressées au dit changement obtenu.

26° Qu'un chemin de trente-six pieds de largeur sera ouvert à partir du chemin de la première concession, suivant la ligne Ouest de la terre N° 79, occupée par Étienne Beauvais, et sera continuée en ligne droite jusqu'à la profondeur de cinquante arpents, où il déviara de huit degrés à l'Est, continuera dans cette direction jusqu'à ce qu'il rencontre le ruisseau de Saint-François, qu'il côtoiera à l'ouest jusqu'à ce qu'il rejoigne la ligne ci-dessus mentionnée, laquelle il suivra jusqu'à la base de la côte dite du Moulin; lequel chemin a été par moi tracé les 13 et 14 juillet mil huit cent quarante, en présence de Michel Miner, Joseph Forest, Elzéar Frappier et Michel Miner fils, et accepté par les tenanciers de la côte Saint-Joseph comme le lieu le plus favorable où ils puissent avoir un chemin de communication avec celui de la première concession; lequel chemin sera le chemin de front des terres aboutissant à la rive Est de la rivière de la Petite[-Nation]. Mais comme les dites terres ne sont pas encore concédées ni occupées, à l'exception des deux premières, ledit chemin sur les dites terres non occupées, ainsi que le chemin ci-après mentionné, sera fait et ouvert par les tenanciers ou occupants de terre dans ladite côte du Moulin et dans ladite côte Saint-Joseph, ainsi que par les tenanciers qui prendront ou auraient pris des terres en concession dans la côte des Cascades, depuis le commencement d'août mil huit cent quarante, comme suit : que chacun des tenanciers ou occupants de terres, dans les trois côtes ou concessions ci en dernier mentionnées, donneront chacun quatre journées de travail sous la direction du sous-voyer, aussitôt qu'ils en seront requis par ledit sous-voyer, après l'homologation du présent procès-verbal et avant l'hiver prochain; quatre autres journées chacun après les semences et après les récoltes de mil huit cent quarante et un, et enfin quatre autres journées après les semences et après les récoltes de l'an mil huit cent quarante-deux; deux jours chacun par terre, après le temps des semences et deux jours chacun par terre après le temps des récoltes de chacune des dites deux années 1841 et 1842. Que les dites journées de travail seront employées, l'automne prochain, à ouvrir les dits chemins de seize pieds de largeur, en déracinant et enlevant les bois ou les brûlant de manière à pouvoir y avoir un chemin d'hiver pour l'hiver prochain; qu'elles seront employées en mil huit cent quarante et un à ouvrir et creuser les fossés nécessaires le long de la ligne Ouest des chemins, le long de laquelle ligne Ouest les seize pieds à ouvrir la première année seront pris en jetant la terre vers le milieu du chemin, à l'unir et niveler et à élargir, autant que le travail susmentionné pourra le faire; et enfin, la troisième et dernière année, les dites journées seront employées à compléter ledit chemin autant que faire se pourra, les propriétaires des deux premières terres aboutissant à la petite rivière, comme dit est, devant faire seuls les travaux requis sur leur terre respective.

27° Qu'un chemin de front sera ouvert sur les terres de la côte ou concession dite du Moulin, aussi près de la base de ladite côte ou concession que la nature du terrain le permettra, pour avoir un chemin uni, à partir du point où le chemin ordonné par la 26° section rencontre



ladite base, jusqu'à la base de la côte ou concession dite de Saint-François; lequel chemin de front sera fait et entretenu et réparé sous la direction du sous-voyer par les propriétaires des terres sur lesquelles il passera; que le long et à l'ouest de ladite base et à l'extrémité Est du chemin de front de la côte du Moulin, un chemin de concession de trente pieds de largeur sera ouvert de la même manière et en même temps que celui mentionné dans la section 26, jusqu'à ce qu'il arrive à l'endroit où en présence du dit Michel Miner j'ai tracé le chemin allant à la petite rivière et aboutissant vis-à-vis la maison de Nicolas Normand, et ce, pour éviter des côtes perpendiculaires où il est impossible de faire passer le chemin; que ledit chemin, depuis ladite côte du Moulin jusqu'à la petite rivière, sera par la suite, c'est-à-dire après le premier janvier mil huit cent quarante-trois, entretenu et réparé, ainsi que la moitié des clôtures de lignes, suivant la loi et l'usage, par les propriétaires et occupants de terres de ladite côte Saint-Joseph et par les propriétaires ou occupants de terres depuis le N° 12 jusqu'au N° 26, tous deux inclusivement, de la côte des Cascades.

28° Enfin, qu'un chemin de descente sera ouvert de trente pieds de largeur dans la ligne de division d'entre les terres de Joseph Forest et de Nicolas Normand, depuis le chemin de front de la côte Saint-Joseph jusqu'à la rivière de la Petite-Nation; lequel sera fait, entretenu et réparé, ainsi que la moitié des fossés et clôtures de ligne, par les tenanciers de ladite côte Saint-Joseph, à l'exception des dits Forest et Normand qui fournissent le terrain et de la même manière et dans le même temps et délai qu'il est spécifié pour le chemin ordonné dans la 26<sup>e</sup> section.

29° Que l'inspecteur des chemins lira et publiera, ou fera lire et publier, le présent procès-verbal à la porte de l'église paroissiale de la Petite-Nation, un dimanche, à l'issue du service divin du matin, et le gardera pendant huit jours en sa possession, pour l'information de toutes personnes intéressées, et donnera là et alors avis que j'en poursuivrai l'homologation et ratification le vingt-unième jour d'octobre, devant la Cour des sessions de quartier des juges de paix pour le district de Montréal, qui commencera ledit jour vingt-un octobre mil huit cent quarante, pour icelui être exécuté selon sa forme et teneur, après ladite homologation et ratification.

Fait au dit lieu de la Petite-Nation le onze septembre mil huit cent quarante.

D.B. Papineau

En présence des témoins soussignés, Michel Beaudry, inspecteur des chemins, a certifié avoir fait lire le procès-verbal ci-dessus écrit et des autres parts par JBN Papineau, soussigné, ne sachant lire lui-même, et ce jeudi le dix-septième jour de septembre, à l'issue du service divin du matin, pendant la visite de l'évêque, vu qu'il ne devait pas y avoir de service divin avant le 20 octobre prochain, et de plus qu'il l'a gardé pendant huit jours chez lui, pour l'information de toutes personnes intéressées, en foi de quoi, ayant déclaré ne savoir signer, il a fait sa marque ordinaire. Lecture faite.

Michel X Beaudry  
T.V. Papineau  
JBN Papineau



## SOURCES DES LETTRES

1809

6 janvier – à Rosalie Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/12;5.3

1812

29 février – à François Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,417/2;1.6

5 mars – à son père  
(ms) – BAnQ-Q,P417/1;1.1.2

1813

25 avril – à son père  
(ms) – BAC,MG24,B2,Mic.C-15789,  
p.178-180

9 juin – à veuve Lecavelier  
(ms) – AMcC,P10/B04,03

2 septembre – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAnQ-M,P7-24;2/3

1815

27 février – Reçu de George Hews  
(ms) – BAnQ-Q,P417/16;9.2.11

1816

5 janvier – à son père  
(ms) – BAC,MG24,B2, vol.42, pièce 3

1818

11 juin – à L.-J. Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.6

11 juillet (1) – à L.-J. Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.6

11 juillet (2) – à André-Augustin Papineau  
(ms) – BAnQ-Q,P417/12;5.1

25 août – à L.-J. Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.6

6 septembre – à L.-J. Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.6

[24] septembre – à Angelle Cornud  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.8

7 novembre – à L.-J. Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.6

7 décembre – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.6

1819

février – à Pierre-Charles Chauveau  
(ms) – DAUL,P328/B2.5

9 août – reçu de Didier Joubert  
(ms) – AMAF, Polygraphie 23, N° 19K

30 octobre – à Josiah Bleakley  
(cms) – DAUM,P58,U/9410

23 novembre – à Josiah Bleakley  
(cms) – DAUM,P58,U/9410

7 décembre – à Josiah Bleakley  
(cms) – DAUM,P58,U/9410

13 décembre – à Josiah Bleakley  
(cms) – DAUM,P58,U/9410

15 décembre – à Josiah Bleakley  
(cms) – DAUM,P58,U/9410

16 décembre – à Josiah Bleakley  
(cms) – DAUM,P58,U/9410

23 décembre – à Josiah Bleakley  
(cms) – DAUM,P58,U/9410

1820

4 mars (1) – Vente de bois pour le moulin  
de l'Île Jésus  
(ms) – AMAF, Polygraphie 23, N° 19E

4 mars (2) – Comptes entre Fortin, Antoine  
Parent et Denis-Benjamin Papineau  
(ms) – AMAF, Polygraphie 23, N° 19M

1821

17 mars – à M. Tremblay  
(ms) – BAnQ-Q,P417/16;9.2.11

1822

16 janvier – à Angelle Cornud  
(ms) – BAC,MG24,B2,Mic.C-15789,  
p.317-319

1823

21 janvier – à Jean-Baptiste Roupe  
(ms) – APSS-M,P1:32,3-21

1824

25 septembre – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAnQ-Q,P417/17;9.2.21

12 novembre – Avertissement  
(cd) – BAnQ-Q,P417/11;4,2,3

## 1825

2 janvier – à Joseph Masson  
(ms) – DAUM,P56,K163

29 juillet – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAnQ-Q,P417/17;9.2.21

4 septembre – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAnQ-M,P7-24;2/4

17 décembre – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAnQ-Q,P417/17;9.2.21

## 1826

27 septembre – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAnQ-Q,P417/17;9.2.21

5 décembre – à L.-J. Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.6

## 1827

27 octobre – à son père  
(ms) – BAnQ-M,P7-24;

16 novembre – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAnQ-M,P7-24;2/7

10-12 décembre – Notes d'arpentage  
(ms) – BAnQ-Q,P417/17;9.2.18

## 1828

25 février – à Mgr Lartigue  
(ph) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7

19 mai – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAnQ-M,P7-24;2/9

3 juin – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAnQ-M,P7-24;2/10

6 juillet – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAnQ-M,P7-24;2/11

18 août – à Mgr Lartigue  
(ph) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7  
(cms) – BAnQ-O,P150,ch.2

11 septembre – à Mgr Lartigue  
(ph) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7  
(cms) – BAnQ-O,P150,ch.2

11 décembre – à Joseph-Benjamin-Nicolas  
Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/13;7.2.1.1

## 1829

20 avril – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAnQ-M,P7-24;2/13

17 mai – à L.-J. Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.6

## 1830

12 janvier – à Charles Yorke  
(cd) – Archives Papineauville

17 février – Bon à Patrick Kiernan  
(ms) – BAnQ-Q,P417/16;9.2.11

3 juin – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAnQ-M,P7-24;2/15

15 juin – Reçu d'Amable Charron et  
Victor Gauthier  
(ms) – BAnQ-Q,P417/16;9.2.11

28 juillet – à Robertson & Masson  
(ms) – BAnQ-M,P650/17

23 août – à Charles Yorke  
(ms) – BAC,RG4-A1, vol. 334

septembre – à Thomas Mears  
(ms) – BAnQ-M,P7,S3,D3

13 novembre – à Thomas Douglas  
(ms) – BAnQ-M,P7,S3,D3

22 novembre – à François Vassal de Monviel  
(ms) – BAnQ-M,P7,S3,D3

16 décembre – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAnQ-M,P7-24;2/17

## 1831

8 février – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAC,MG24,B2,Mic.C-  
15789,p.1347-1348

21 février – à Louis Morin  
(ms) – BAnQ-M,P7,S3,D31

28 avril – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAnQ-M,P7-24;2/18

6 juin – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAnQ-M,P7-24;2/19

27 août – Quittance à Basile Côté  
(ms) – BAnQ-Q,P417/16;9.2.11

10 octobre – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAnQ-M,P7-24;2/20

23 octobre – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAnQ-M,P7-24;2/21  
5 novembre – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAnQ-M,P7-24;2/22

### 1832

[1832] – Instructions à André Trudeau  
(ms) – BAnQ-Q,P417/17;9.2.18  
23 février – à Jacques Viger  
(ms) – AMAF, fonds Verreau, P32/61/32.2  
27 juin – à Jacques Viger  
(ms) – AMAF, fonds Verreau, P32/61/32.1  
6 juillet (1) – à Joseph Masson  
(ms) – BAnQ-M,P650/17  
6 juillet (2) – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAnQ-M,P7-24;2/24  
18 juillet – à Joseph Masson  
(ms) – BAnQ-M,P650/17  
14 septembre – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAnQ-M,P7-24;2/25  
9 novembre – à Joseph-Benjamin-Nicolas  
Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/13;7.2.1.1

### 1833

29 mars – à Joseph-Benjamin-Nicolas  
Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/13;7.2.1.1  
3 mai – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAnQ-M,P7-24;2/26  
12 mai – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAnQ-M,P7-24;2/27  
juin-juillet – à Philemon Wright et al.  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/18;9.3.4  
29 juillet – à Mgr Lartigue  
(ms) – BAnQ-Q,P150,ch.3  
(ph) – BAC, MG24, B2, Mic. C-15793, p.3764  
(ph) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7  
12 septembre – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAnQ-M,P7-24;2/29  
5 octobre – à Mgr Lartigue  
(ph) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7  
(cms) – BAnQ-O,P150,ch.3  
6 octobre – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAnQ-M,P7-24;2/30

14 octobre – à Mgr Lartigue  
(ph) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7  
(cms) – BAnQ-O,P150,ch.3  
4 novembre – à Mgr Lartigue  
(ph) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7  
(cms) – BAnQ-O,P150,ch.3  
12 décembre – à Mgr Lartigue  
(ph) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7  
(cms) – BAnQ-O,P150,ch.3  
(ph) – BAC, MG24, B2, Mic. C-15793, p.3768

### 1834

juin – Déclaration  
(cd) – BAnQ-Q,P417/11;4,2,3  
1<sup>er</sup> juillet – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAnQ-M,P7-24;2/31  
21 juillet (1) – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAnQ-M,P7-24;2/32  
21 juillet (2) – à L.-J. Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.6  
29 juillet – à Joseph-Benjamin-Nicolas  
Papineau  
(ms) – BAnQ-M,P7-24;2/33  
23 octobre – à Donald Cameron  
(ms) – BAnQ-Q,P417/16;9.2.11  
17 novembre – Déclaration  
(cd) – BAnQ-Q,P417/11;4,2,3

### 1835

24 mars – à son père  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/1;1.1.2  
21 avril – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAnQ-M,P7-24;2/35  
14 mai – à L.-J. Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.6  
26 mai – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAnQ-M,P7-24;2/36  
10 juillet – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAnQ-M,P7-24;2/37  
31 août – à Mgr Lartigue  
(ms) – BAC, MG24, B2, Mic. C-15793, p.3774  
(ph) – BAnQ-Q,P418, S1, SS4/2  
22 septembre – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAnQ-M,P7-24;2/38

29 septembre – à Mgr Lartigue  
(cms) – BAnQ-O,P150,ch.3  
(cd) – BAnQ-Q,P418,S1,SS4/2  
9 octobre – à Mgr Lartigue  
(cd) – BAnQ-Q,P418,S1,SS4/2  
23 octobre – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAnQ-M,P7-24;2/39  
26 octobre – à Mgr Lartigue  
(ms) – BAnQ-Q,P418,S1,SS4/2  
[fin octobre] – à Mgr Lartigue  
(cms) – BAnQ-O,P150,ch.4  
7 décembre – à Joseph Masson  
(ms) – DAUM,P58,U/9391

**1836**  
8 janvier – à L.-J. Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.6  
février – à L.-J. Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.6  
21 avril – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAnQ-M,P7-24;2/47  
29 août – à Léon Gosselin  
(ms) – BAC,MG55/24,426  
(ph) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7  
15 septembre – Cession à Joseph Gauthier-  
Landreville  
(ms) – BAnQ-Q,P417/16;9.2.11  
28 novembre – à Joseph Masson  
(ms) – BAnQ-M,P650/17

**1837**  
6 janvier – à Côme-Séraphin Cherrier  
(ms) – AMAF, fonds Verreau, P32/61/  
liasse 32.2  
1<sup>er</sup> février – à L.-J. Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.6  
6 février – à Joseph Masson  
(ms) – BAnQ-M,P650/17  
3 avril – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAnQ-M,P7-24;2/48  
12 avril – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAnQ-M,P7-24;2/49  
17 avril – à Toussaint-Victor Papineau  
(ms) – BAnQ-M,P7-24;2/50,Mic.p.1729

17 mai – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAnQ-M,P7-24;2/52  
14 juin – à Angelle Cornud  
(ms) – BAnQ-O,P71,S1,D7  
16 juin – à Angelle Cornud  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.8  
19 juin – à Angelle Cornud  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.8  
20 juin – à Angelle Cornud  
(cms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.8  
26 juin – à Angelle Cornud  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.8  
28 juin – Reçu  
(ms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.2  
30 juin – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAC,MG24,B2,Mic.C-15790,  
p.2265-2266  
31 juillet – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAnQ-M,P7-24;2/56  
29 août – à Mgr Lartigue  
(ph) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7  
(cms) – BAnQ-O,P150,ch.4  
26 décembre – à Joseph Masson  
(ms) – DAUM,P58,U/9392

**1838**  
29 janvier – à Joseph Masson  
(ms) – DAUM,P58,U/9393  
30 avril – à Joseph Masson  
(ms) – BAnQ-M,P650/17  
26 septembre – à Denis-Émery Papineau  
(cms) – BAnQ-Q,P417/12;7.11  
26 octobre – à Mgr Lartigue  
(cms) – BAnQ-O,P150,ch.4  
4 décembre – à Joseph Masson  
(ms) – BAnQ-M,P650/17

**1839**  
28 janvier – à son père  
(ms) – BAnQ-M,P7-24;2/70, Mic.3942,  
p.1979-1981  
3 avril – à Joseph Masson  
(ms) – DAUM,P58,U/9394  
22 avril – à Joseph Masson  
(ms) – DAUM,P58,U/9395

4 juillet – à Joseph Masson  
(ms) – DAUM,P58,U/9396

15 août – à Joseph Masson  
(ms) – DAUM,P58,U/9397

## 1840

2 janvier – à Agathe-Honorine Papineau  
(ms) – AMcC,P10/B09,02

5 février – à Louis-Michel Viger  
(ms) – BAnQ-M,P7-34;2/89

2 avril – à Angelle Cornud  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.8

30 avril – à Angelle Cornud  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.8

7 mai – à Angelle Cornud  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.8

24 août – à Charles Dewey Day  
(ms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7

## 1841

28 avril – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAnQ-M,P7-24

18 novembre – à Dennis Sheppard Leman  
(ms) – AMcC,P10/B12,01

27 décembre – à Denis-Émery Papineau  
(ms) – BAnQ-Q,P417/12;7.11

## 1842

3 janvier – à Denis-Émery Papineau  
(ms) – BAnQ-Q,P417/12;7.11

10 janvier – à Denis-Émery Papineau  
(ms) – BAnQ-Q,P417/12;7.11

15 janvier – à Angelle Cornud  
(ms) – AMcC,P10/B05,03

23 janvier – à Denis-Émery Papineau  
(ms) – BAnQ-Q,P417/12;7.11

11 février – à Denis-Émery Papineau  
(ms) – BAnQ-Q,P417/12;7.11

11 mars – à Denis-Émery Papineau  
(ms) – BAnQ-Q,P417/12;7.11

11 avril – à Denis-Émery Papineau  
(ms) – BAnQ-Q,P417/12;7.11

1<sup>er</sup> juin – à Thomas Blackadder  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7

2 juin – à Joseph-Édouard Turcotte  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7

4 juillet – à Denis-Émery Papineau  
(ms) – BAnQ-Q,P417/12;7.11

11 juillet (1) – à Wright & Bowman  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7

11 juillet (2) – à Walter Radford  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7

11 juillet (3) – aux électeurs du  
comté d'Ottawa (ms) (cd) – BAnQ-  
Q,P417/11;4.1.7

11 juillet (4) – à Denis-Émery Papineau<sup>530</sup>  
(cms) – AMcC,P10/A04,09

8 août – Discours aux électeurs du comté  
d'Ottawa

(cd) – *La Minerve*, 14 septembre 1842, p. 2  
(cd) – *La Minerve*, 5 septembre 1844, p. 2

26 août – à Denis-Émery Papineau<sup>531</sup>  
(ms) – BAnQ-Q,P417/12;7.11

7 septembre – à un comité du Conseil  
municipal du district de Sydenham  
(cd) – JALPC, 17 janvier 1845, p. 177

15 septembre – à Dennis Sheppard Leman  
(ms) – AMcC,P10/B12,01

24 septembre – à Christopher Dunkin  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7

27 septembre – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAC,MG24,B2,Mic.C-15790,  
p.3742-3744

4 octobre (1) – à Angelle Cornud  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.8

4 octobre (2) – à Denis-Émery Papineau  
(ms) – BAnQ-Q,P417/12;7.11

5 octobre – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAC,MG24,B2,Mic.C-15790,  
p.3752-3754

[octobre] – à Dennis Sheppard Leman  
(ms) – AMcC,P10/B12,01

21 octobre – à Dennis Sheppard Leman  
(ms) – AMcC,P10/B12,01

14 novembre – à Thomas Blackadder  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7

18 novembre (1) – à Thomas Blackadder  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7

- 18 novembre (2) – à L.A. Clifford  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7
- 19 novembre – à S.B. Whitcomb, P.M. Lochaber  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7
- 14 décembre – à David Morrison Armstrong  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7
- 16 décembre – à Denis-Émery Papineau  
(ms) – BAnQ-Q,P417/12;7.1.1
- 30 décembre – à Thomas Blackadder  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7
- 1843**
- 9 janvier – à Thomas Blackadder  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7
- 8 février – à Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/13;7.2.1.1
- 13 février – à Walter Radford  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7
- 24 février – à Denis-Émery Papineau  
(ms) – BAnQ-Q,P417/12;7.1.1
- 12 mai – à Dominique Daly  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7
- 19 mai – à Thomas Blackadder  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7
- 22 mai<sup>532</sup> – à James Macaulay Higginson  
(cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7
- 14 juin – à William Lee Hayes  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7
- 16 juin – à Augustin-Norbert Morin  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7
- 30 juin – à Augustin-Norbert Morin  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7
- 4 août (1) – à Alanson Cooke  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7
- 4 août (2) – à Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/13;7.2.1.1
- 7 août – à L.-J. Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.6
- 10 août – à Angelle Cornud  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.8
- 14 août – à Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/13;7.2.1.1
- 22 août – à Denis-Émery Papineau  
(ms) – BAnQ-Q,P417/12;7.1.1
- 23 août – à Denis-Émery Papineau  
(ms) – AMcC,P10/B10,01
- 1<sup>er</sup> septembre – à Alanson Cooke  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7
- 15 septembre – à Louis-Hippolyte La Fontaine  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7
- 16 septembre – à Thomas Blackadder  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7
- 18 septembre – à Charles-François Caron  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7
- 19 septembre – à Charles-François Caron  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7
- 7 octobre – à L.-J. Papineau  
(ms,début) – BAC,MG24,B2,Mic.C-15790, p.3867-3868  
(ms,fin) – BAnQ-M,P7-24
- 16 octobre – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAC,MG24,B2,Mic.C-15790 ,p.3875-3881
- 21 octobre – à Amédée Papineau  
(ms) – BAC,MG24,B2,Mic.C-15790, p.3889-3890
- 26 octobre – à Dominique Daly  
(cms) – BAC,MG24,B2,Mic.C-15790,p.3894-3895
- 28 octobre – à Dominique Daly  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7
- 21 novembre – à L.-J. Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.6
- 30 novembre – à Symmes, Aylen, Conroy et Blackburn  
(ms) – BAnQ-Q,P417/11;4.2.1
- [décembre] – à Hamilton & Low  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7
- 8 décembre – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAC,MG24,B2,Mic.C-15790, p.3900-3902



- 15 décembre (1) – à Denis-Émery Papineau  
(ms) – BAnQ-Q,P417/12;7.11
- 15 décembre (2) – à Denis-Émery Papineau  
(ms) – BAnQ-Q,P417/12;7.11
- 18 décembre (1) – à Amédée Papineau  
(ms) – BAC,MG24,B2,Mic.C-15790,  
p.3943-3945
- 18 décembre (2) – à Denis-Émery Papineau  
(ms) – BAnQ-Q,P417/12;7.11
- [20 décembre] – à Dominique Daly  
(cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7
- 21 décembre – à Dominique Daly  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7
- 27 décembre – à Ruggles Wright  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7
- 30 décembre (1) – à Dominique Daly  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7
- 30 décembre (2) – à Dominique Daly  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7
- 1844**
- 21 janvier – à Denis-Émery Papineau  
(ms) – BAnQ-Q,P417/12;7.11
- 1<sup>er</sup> février – à E.J. King  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7
- 3 février – à Dominique Daly  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7
- 10 février – à Vallée & Boyer  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7
- 17 février – à Robert Shuter  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7
- 18 février<sup>533</sup> – à Angelle Cornud  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.8
- 19 février – à Stephen Tucker  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7
- 21 février – à Alexis-Édouard Montmarquet  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7
- 27 février – à Denis-Benjamin Viger  
(cms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7
- 1<sup>er</sup> avril – à William A. Thomson  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7
- 17 avril – à Denis-Émery Papineau  
(ms) – BAnQ-Q,P417/12;7.11
- 11 mai – à Côme-Séraphin Cherrier  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7
- 3 juin – Affidavit Élise Landreville  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.2,3
- 17 juin – à Denis-Émery Papineau  
(cms) – BAnQ-Q,P417/12;7.11
- 24 juin – à Angus Baker  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7
- 19 juillet – à Denis-Émery Papineau  
(ms) – BAnQ-Q,P417/12;7.11
- 18 août (1) – à John Egan  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7
- 18 août (2) – à Ruggles Wright  
(cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7
- 22 août – à Dougall McLaren  
(ms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7
- 24 août – à Dominique Daly  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7
- 29 août – à Charles Claude Grace  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7
- 14 septembre – à Thomas Parke  
(cd) – JALPC, 14 janvier 1845, appendice O
- 19 septembre – à Charles Theophilus  
Metcalf (pétition)  
(cd) – APSS-M,C2:B.5-54
- 20 septembre – à Augustin Thibodeau  
(cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7
- 25 septembre – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAC,MG24,B2,Mic.C-15790,  
p.4040-4041
- 26 septembre – à Joseph-Benjamin-Nicolas  
Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/13;7.2.1.1
- 31 octobre – à Angelle Cornud  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.8
- 3 novembre – à Joseph-Benjamin-Nicolas  
Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/13;7.2.1.1
- 11 novembre – à Joseph-Benjamin-Nicolas  
Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/13;7.2.1.1
- 16 novembre – à Robert Nelson  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7



27 novembre – à George R. Burke  
(cd) – JALPC, 5 juin 1846, Appendice BBB

2 décembre – à Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/13;7.2.1.1

22 décembre – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAC, MG24, B2, Mic.C-15790, p. 4084-4089

25 décembre – à Marc-Pascal de Sales Laterrière  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7

1845

7 janvier – à Clémence Marchesseau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/13;7.2.3

9 janvier – à Dennis Sheppard Leman  
(ms) – AMcC, P10/B12, 01

10 janvier – à Louis-Michel Viger  
(ms) – BAnQ-M, P24, S1, D4

14 janvier – à Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/13;7.2.1.1

21 janvier – à Clémence Marchesseau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/13;7.2.3

27 janvier – à Jean-Baptiste Meilleur  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7

28 janvier – à Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau  
(ms) – BAnQ-Q,P417/13;7.2.1.1

[14] février – discours à la Chambre Le Canadien, 17 février 1845  
(cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.2.1

16 février – à Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/13;7.2.1.1

19 février – à Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/13;7.2.1.1

25 février – à l'Assemblée législative  
(cd) – JALPC, 27 février 1845, p. 307

28 février – à Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/13;7.2.1.1

mars – à William Bent Berczy  
(ms) – DAUM, P58, U/9398

1<sup>er</sup> mars – à William A. Thomson  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7

5 mars – à Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/13;7.2.1.1

10 mars – à Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/13;7.2.1.1

11 mars – à Édouard Tremblay  
(cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7

19 mars (1) – à lord Metcalfe  
(cms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7

19 mars<sup>534</sup> (2) – à lord Metcalfe  
(cd) – APSSM, C2:A.17-83

23 mars – à Angelle Cornud  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.8

25 mars – à Mgr Bourget  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7

avril – à ?  
(ms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7

1<sup>er</sup> avril – à Angelle Cornud  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.8

3 avril – à David Morrison Armstrong  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7

4 avril (1) – à Dominique Daly  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7

4 avril (2) – à William Henry Draper  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7

8 avril – à David Morrison Armstrong  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7

9 avril – à James Macaulay Higginson  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7

11 avril – à James Macaulay Higginson  
(ms) – BAC, RG7, G20; Mic.H-1357, dossier 4061

15 avril – à lord Metcalfe  
(ms) – BAnQ-Q,P417/11;4.2.1

16 avril – à Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/13;7.2.1.1

- 19 avril – à lord Metcalfe  
(cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.2.1
- 29 avril – à Mgr Pierre-Flavien Turgeon  
(ms) – AAQ,60CN,Gouvernement,VII:95
- 3 mai – à Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/13;7.2.1.1
- 11 mai – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAnQ-M,P7-24;2/117
- 26 mai – à Angelle Cornud  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.8
- 27 mai – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAC,MG24,B2,Mic.C-15790,  
p.4099-4101
- 29 mai – à Mgr Pierre-Flavien Turgeon  
(ms) – AAQ,60CN,Gouvernement,VII:97
- 10 juin (1) – à Angelle Cornud  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.8
- 10 juin (2) – à Angelle Cornud  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.8
- 19 juin – à Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/13;7.2.1.1
- 30 juin – à Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/13;7.2.1.1
- 4-24 juillet – Journal de voyage à Fredericton NB  
(ms) – BAnQ-Q,P417/11;4.2.1
- 28 juillet – à lord Metcalfe (mission au Nouveau-Brunswick)  
(cd, version française) – JALPC, 20 avril 1846,  
p. 126-131  
(cms, version anglaise) – BAnQ-Q,P417/11;4.2.1
- 8 août – à Angelle Cornud  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.8
- 19 août – à lord Metcalfe  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.2.1
- 11 septembre – à lord Metcalfe  
(ms) – BAnQ-Q,P17,ch.6
- 24 septembre – à Angelle Cornud  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.8
- 27 septembre – à lord Metcalfe (voyage au Saguenay)  
(cd, version française) – JALPC, vol. 5, mars-juin 1846, Appendice A  
(cd, version anglaise) – BAnQ-SLSJ,P2,S2,D1; JALPC, vol. 5, Appendice A  
(ms, version anglaise) – BAnQ-Q,P417/11;4.2.1
- 30 septembre – à Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/13;7.2.1.1
- 12 octobre – à Dennis Sheppard Leman  
(ms) – AMcC,P10/B12,01
- 14 octobre – à Angelle Cornud  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.8
- 23 octobre – à Denis-Émery Papineau  
(ms) – BAnQ-Q,P417/12;7.1.1
- 1<sup>er</sup> novembre – à Clémence Marchesseau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/13;7.2.3
- 6 novembre – avis au Gouvernement  
(cd) – JALPC, 20 avril 1846, p. 119
- 27 novembre – à Angelle Cornud  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.8
- 15 décembre – à Dennis Sheppard Leman  
(ms) – AMcC,P10/B12,01
- 27 décembre – à Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/13;7.2.1.1
- 28 décembre – à Denis-Émery Papineau  
(ms) – BAnQ-Q,P417/12;7.1.1
- 1846
- 4 janvier – à Agathe-Honorine Papineau  
(ms) – AMcC,P10/B09,02
- 12 janvier – à Agathe-Honorine Papineau  
(ms) – AMcC,P10/B09,02
- 16 janvier – à Agathe-Honorine Papineau  
(ms) – AMcC,P10/B09,02
- 19 janvier – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.6
- 26 janvier – à Alexis-Édouard Montmarquet  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7
- 30 janvier – à Charles Murray Cathcart  
(cd) – JALPC, 20 avril 1846, p. 135

- 23 février (1) – à Alanson Cooke  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7
- 23 février (2) – à Joseph Lemane  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7
- 26 février (1) – à Samuel Dawson  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7
- 26 février (2) – à Augustin-Norbert Morin  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7
- 8 mars (1) – à Angelle Cornud  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.8
- 8 mars (2) – à Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/13;7.2.1.1
- 9 mars – à Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/13;7.2.1.1
- 13 mars – à Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/13;7.2.1.1
- 19 mars (1) – à Alexander McNabb  
(cd) – JALPC, vol.V, 12 mai 1846, Appendice EE.
- 19 mars (2) – à John Dean  
(cd) – JALPC, vol.V, 12 mai 1846, Appendice EE.
- 19 mars (3) – à William Spragge  
(cd) – JALPC, vol.V, 12 mai 1846, Appendice EE.
- 20 mars – à Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/13;7.2.1.1
- 6 avril – à Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/13;7.2.1.1
- 13 avril (1) – aux agents de districts du Canada-Ouest  
(cd) – JALPC, vol. 5, p. 262
- 13 avril (2) – à Angelle Cornud  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.8
- 15 avril – à Angelle Cornud  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.8
- 16 avril – au Département des Terres  
(cd) – JALPC, Appendice EE, 12 mai 1846  
Le Canadien, 3 juin 1846, p. 3.
- 17 avril – à Agathe-Honorine Papineau  
(ms) – AMcC,P10/B09,02
- 20 avril – à Angelle Cornud  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.8  
[avril – à Charles Murray Cathcart]  
(ms) – BAnQ-M,P7,S3,D3
- mai – à Charles Murray Cathcart  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.3.1
- 4 mai (1) – à Agathe-Honorine Papineau  
(ms) – AMcC,P10/B09,02
- 4 mai (2) – à Denis-Émery Papineau  
(ms) – BAnQ-Q,P417/12;7.1.1
- 5 mai (1) – à Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/13;7.2.1.1
- 5 mai (2) – à Amable Bochet  
(ms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.5
- 9 mai – au Séminaire de Saint-Hyacinthe  
(ms) – CHSH,ASE7,13
- 13 mai – à Mgr Bourget  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7  
(cms) – AAQ,71CD, Pères Jésuites,l:79
- 18 mai (1) – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.6
- 18 mai (2) – à Isaac-Stanislas Desaulniers  
(ms) – CHSH,ASE7,13
- 26 mai – à Angelle Cornud  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.8
- 9 juin – à Angelle Cornud  
(ph) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.8
- 26 juin – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAnQM,P7,2/122;Mic.3942, p.1780-1783
- 23 juillet – à Angelle Cornud  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.8
- 28 juillet – à Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/13;7.2.1.1
- 6 août – à Dominique Daly  
(ms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7
- 7 août – à Angelle Cornud  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.8

- 18 août – à Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/13;7.2.1.1
- 22 août – à Angelle Cornud  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.8
- 24 août – à Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/13;7.2.1.1
- 30 août – à Angelle Cornud  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.8
- 1<sup>er</sup> septembre – à Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/13;7.2.1.1
- 15 septembre – à Angelle Cornud  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.8
- 2 octobre – à Angelle Cornud  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.8
- 13 octobre – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAnQ-M,P7,2/125;Mic.3942, p.1319-1322
- 22 octobre – à Louis Guillet  
(cd) – JALPC, 12 juillet 1847, p. 128
- 24 octobre – à L.-J. Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.6
- novembre – à Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/13;7.2.1.1
- 7 novembre – avis public  
(cd) – JALPC, vol.VI, 21 juillet 1847, appendice AAA
- 16 novembre – à Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/13;7.2.1.1
- décembre – à Joseph Garon  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7
- 1847
- 27 janvier – à William Henry Draper  
(ms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7
- 29 janvier (1) – avis public  
(cd) – JALPC, vol.VI, 21 juillet 1847, appendice AAA
- 29 janvier (2) – à Côme-Séraphin Cherrier  
(cd) – JALPC, vol.VI, 26 juillet 1847, appendice JJJ
- 2 février – à lord Elgin  
(cd) – JALPC, vol.VI, 26 juillet 1847, appendice JJJ
- 5 février – à Joseph-André Taschereau  
(cms) – BAnQ-Q,E21,S64,SS5,SSS2,D511
- 7 février – à Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/13;7.2.1.1
- 15 février – à Angelle Cornud  
(ms) – BAnQ-O,P71,S1,D10
- 16 février – à Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/13;7.2.1.1
- 17 février – à lord Elgin  
(cd) – JALPC, vol.VI, Appendice No3, appendice EEE
- février – à lord Elgin  
(cd) – JALPC, vol.VI, Appendice No3, appendice EEE
- 13 mars (1) – à [William Henry Draper]  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7
- 13 mars (2) – à William Henry Draper  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7
- 17 mars – à René-Édouard Caron  
(ms) – AMAF (ASQ), Polygraphie 38, N° 14
- 22 mars – à Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/13;7.2.1.1
- 23 mars – à Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau  
(ms) – BAC, MG24,B2,Mic.C-15790, p.4187-4189  
(cm) (cd) – BAnQ-Q,P417/13;7.2.1.1
- 24 mars – à Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau  
(ms) – BAC, MG24,B2,Mic.C-15790, p.4191-4192  
(cm) (cd) – BAnQ-Q,P417/13;7.2.1.1

- 25 mars – à René-Édouard Caron  
(ms) – AMAF (ASQ), Polygraphie 38, N° 14B
- 1<sup>er</sup> avril (1) – à René-Édouard Caron  
(ms) – AMAF (ASQ), Polygraphie 38, N° 14C  
(cms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7
- 1<sup>er</sup> avril (2) – à René-Édouard Caron  
(ms) – AMAF (ASQ), Polygraphie 38, N° 15
- 13 avril – à Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau  
(ms) – BAnQ-Q,P417/13;7.2.1.1
- 15 avril – à Agathe-Honorine Papineau  
(ms) – AMcC,P10/B09,02
- 22 avril – à Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau  
(ms) – BAC,MG24,B2,Mic.C-15790, p.4197-4200
- 7 mai – à Agathe-Honorine Papineau  
(ms) – AMcC,P10/B09,02
- 14 mai (1) – Règlements du Département des Terres de la Couronne  
(cd) – JALPC, vol.VI, 21 juillet 1847, appendice XX
- 14 mai (2) – à Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/13;7.2.1.1
- 9 juin – à Angelle Cornud  
(ms) – BAnQ-Q,P17,S1,D2
- [18 juin] – réponse à Thomas Corwin  
(ms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.5
- [ca 20] juin – à Clémence Marchesseau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/13;7.2.3
- 22 juin – à Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/13;7.2.1.1
- 5 juillet – à Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/13;7.2.1.1
- 12 juillet – à lord Elgin  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.2.1
- 15 juillet – à Barthélemy Joliette  
(ms) – DAUM,P58,U/9399
- 23 juillet – à Angelle Cornud  
(ms,début) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.8  
(ms,fin) – BAC,MG24,B2,Mic.C-15790, p.4195-4196
- 31 juillet – à Angelle Cornud  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.8
- 2 août – à Angelle Cornud  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.8
- 6 septembre – à Agathe-Honorine Papineau  
(ms) – AMcC,P10/B09,02
- 26 septembre – à Angelle Cornud  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.8
- 28 septembre – à Agathe-Honorine Papineau  
(ms) – AMcC,P10/B09,02
- 29 septembre – à Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/13;7.2.1.1
- octobre – à Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/13;7.2.1.1
- 26 octobre – à Ulric-Joseph Tessier  
(ms) – BAnQ-R et BAnQ-G,P1,S1,SS2,P60
- 8 novembre – à Angelle Cornud  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.8
- [novembre] – à Angelle Cornud  
(ms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.8
- 26 novembre – à George Leonard Marler  
(ms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.5
- 13 décembre – à Angelle Cornud  
(ms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.8
- 1848
- 17 avril – à L.-J. Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.6
- 28 avril – à Casimir-Fidèle Papineau  
(ph) BAC,MG24,B2, vol.42, pièce 14
- 24 mai – à Joseph-Édouard Turcotte  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7
- 10 août (1) – à Augustin-Cyrille Papineau  
(ms) – BAnQ-Q,P17,ch.2
- 10 août (2) – à Agathe-Honorine Papineau  
(ms) – AMcC,P10/B09,02

19 novembre – à Agathe-Honorine Papineau  
(ms) – AMcC, P10/B09,02

27 novembre – [à L.-J. Papineau]  
(ms) – BAnQ-Q, P417/11;4.1.6

30 novembre – à Tancrede Bouthillier  
(cms) – BAnQ-Q, P417/11;4.1.7

8 décembre – à F.-X. Bastien  
(cms) – BAnQ-Q, P417/11;4.1.7

14 décembre – à Agathe-Honorine Papineau  
(ms) – AMcC, P10/B09,02

## 1849

16 janvier – à F.-S. Mackay  
(ms) – BAnQ-Q, P17, S1, D2

7 février – à F.-S. Mackay  
(ms) – BAnQ-Q, P17, S1, D2

18 [ou 28 ?] février – à ?  
(cd) – BAnQ-Q, P417/11;4.1.7

26 février – à Melchior-Alphonse  
d'Irumberry de Salaberry  
(cms) – BAnQ-Q, P417/11;4.1.7

23 mars – à F.-S. Mackay  
(ms) – BAnQ-Q, P17, S1, D2

31 mars – à [William A. Thomson]  
(cms) – BAnQ-Q, P417/11;4.1.7

14 avril – à L.-J. Papineau  
(cms) – BAnQ-Q, P417/11;4.1.6

25 avril (1) – à Asa Cooke  
(cms) – BAnQ-Q, P417/11;4.1.7

25 avril (2) – à James Corrigan  
(cms) – BAnQ-Q, P417/11;4.1.7

2 mai – à William A. Thomson  
(cms) – BAnQ-Q, P417/11;4.1.7

5 mai – à L.-J. Papineau  
(cd) – BAnQ-Q, P417/11;4.1.6

25 mai – à J.W. Marston  
(cms) – BAnQ-Q, P417/11;4.1.7

9 juin – à Angelle Cornud  
BAnQ-Q, P17, S1, D2

4 juillet – à Denis-Émery Papineau  
(cd) – BAnQ-Q, P417/12;7.11

## 1850

28 janvier (1) – à F.-S. Mackay  
(ms) – BAnQ-Q, P17, S1, D2

28 janvier (2) – [à Aurélie Papineau et F.-S.  
Mackay]  
(ms) – BAnQ-Q, P17, S1, D2

22 février – à Stephen Tucker  
(cms) – BAnQ-Q, P417/11;4.1.7

23 mars – à François-Xavier Ouellet  
(cms) – BAnQ-Q, P417/11;4.1.7

[6] avril (1) – à L.-J. Papineau  
(ms) (cd) – BAnQ-Q, P417/11;4.1.6

6 avril (2) – à William A. Thomson  
(cd) – BAnQ-Q, P417/11;4.1.6

11 avril – à William A. Thomson  
(cms) – BAnQ-Q, P417/11;4.1.7

13 avril – à James Corrigan  
(cms) – BAnQ-Q, P417/11;4.1.7

11 juin – à Augustin-Norbert Morin  
(cms) – BAnQ-Q, P417/11;4.1.7

26 juillet – à Samuel Dawson  
(cms) – BAnQ-Q, P417/11;4.1.7

15 août – à Abel Waters<sup>535</sup>  
(ms) – BAnQ-Q, P71, S3/17, p.102

16 août – à Aurélie Papineau  
(ms) – BAnQ-Q, P17, S1, D2

18 septembre – à Damase Dandurand  
(cms) – BAnQ-Q, P417/11;4.1.7

25 octobre – à Henry Lynch  
(cms) – BAnQ-Q, P417/11;4.1.7  
décembre et 13 janvier 1851 – à Mgr  
Guigues

(cms) – BAnQ-Q, P150, ch.7  
(cms) – BAnQ-Q, P417/11;4.1.7

18 décembre – à Mgr Guigues  
(cd) – BAnQ-Q, P417/11;4.1.7

23 décembre – à Jean-Joseph Girouard  
(cms) – BAnQ-Q, P417/11;4.1.7

## 1851

5 février – à Mgr Guigues  
(cd) (ph) – BAnQ-Q, P417/11;4.1.7

4 avril – à L.-J. Papineau  
(cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.6

30 juin – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAnQ-M,P7,6/132;Mic.3942,  
p.1359-1361

14 juillet<sup>536</sup> – à Amédée Papineau  
(ms) – BAnQ-M,P7,2/134;Mic.3942,  
p.743-744

22 juillet – à F.-S. Mackay  
(ms) – BAnQ-O,P17,S1,D2

26 juillet – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAnQ-M,P7;Mic.3942,  
p.1315-1318

29 juillet – à Amédée Papineau  
(ms) – BAnQ-M,P7;Mic.3941,  
p.1488-1490

19 octobre – à Beaudry  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7

10 novembre – à L.-J. Papineau  
(cd) (cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.6

31 décembre – à William H. Griffin  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7

## 1852

9 janvier – à William H. Griffin  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7

12 janvier – à Agathe-Honorine Papineau  
(ms) – AMcC,P10/B09,02

20 avril – à F.-S. Mackay  
(ms) – BAnQ-O,P71,S1,D13

mai – à Melchior-Alphonse d'Irumberry de  
Salaberry  
(cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7

septembre – à L.-J. Papineau  
(cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.6

## 1853

19 février – à John, Edward et Robert Grant  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7

3 mars – à L.-J. Papineau  
(ms) – BAC,MG24,B2, vol. 27, dossier 17;  
Mic.C-15797

7 mars – à L.-J. Papineau  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.6

23 mars – à Angelle Cornud  
(ph) – BAnQ-O,P71,S1,D14

25 avril – à Alanson Cooke  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7

29 avril – à F.-S. Mackay  
(ms) – BAnQ-O,P17,S2,SS2

16 mai – à Jean-Baptiste Duval  
(cms) – BAnQ-Q,P417/17;9.2.19

[été] – à F.-S. Mackay  
(ms) – BAnQ-O,P17,S1,SS3

25 juin – au Conseil municipal  
(ms) – BAnQ-Q,P417/18;9.3.4  
(ph) – BAnQ-M,P7,S3,D3

2 septembre – à Adeline Hillman et Angelle  
Cornud  
(ms) – BAnQ-O,P71,S1,D14

10 octobre – à MM. Cockburn & Brown  
(ms) – BAnQ-O,P71,S1,D14

15 octobre – à Alexandre-Maurice Delisle  
(cms) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7

18 novembre – à F.-S. Mackay  
(ms) – BAnQ-O,P17,S2,SS2

1<sup>er</sup> décembre – à F.-S. Mackay  
(ms) – BAnQ-O,P17,S2,SS2

4 décembre – à Alexandre-Maurice Delisle  
(cd) – BAnQ-Q,P417/11;4.1.7

S.d. – [Projet de division de l'Amérique  
britannique en plusieurs provinces séparées  
sous un gouvernement général]

(ms) – BAnQ-Q,P417/11;4.2.1

S.d. – [1844-1847] – à Francis Hincks

(ms) – BAnQ-Q,P417/11;4.2.1

S.d. – [1846?] – à propos des Amérindiens  
des lacs Huron et Supérieur  
(ms) – BAnQ-Q,P417/11;4.3.1

## ANNEXE

1840 – 11 septembre – Procès-verbal  
établissant cinq chemins de front et deux  
de concession dans la seigneurie de la  
Petite-Nation.  
(cms) – BAnQ-M,E2,S1,D27, pp. 12-29



## CHRONOLOGIE DE DENIS-BENJAMIN PAPINEAU

1789

*13 novembre.* À Montréal, naissance de Denis-Benjamin Papineau, à 6 h du matin, fils de Joseph Papineau, notaire, et de Rosalie Cherrier. Il est baptisé le même jour. Parrain, Denis Viger; marraine, Marie-Agnès Papineau. Signatures au registre : Denis Viger, Marie-Agnès Papineau, Joseph Papineau, Louis-Amable-Lamy Hubert-Lacroix, sulpicien, officiant.

1801-1807

Denis-Benjamin Papineau étudie au Séminaire de Québec.

1807

*30 octobre.* Engagement, comme clerc, de Denis-Benjamin Papineau à Joseph Papineau, notaire, son père.

1808-1845

Il est agent seigneurial de la seigneurie de la Petite-Nation, propriété de son père, puis de son frère Louis-Joseph Papineau.

1809

*24 décembre.* Denis-Benjamin Papineau est parrain, à Montréal, de son cousin André-Benjamin Papineau (qui sera notaire à Saint-Martin de l'Île Jésus), fils d'André Papineau et de Marie-Anne Roussel. Marie-Agnès Papineau-Viger est marraine de l'enfant.

1813

*13 septembre.* Dans la maison de Denis-Benjamin Viger à Montréal, devant le notaire Louis Guy, secondé par le notaire Joseph Roy : contrat de mariage de Denis-Benjamin Papineau et Angélique-Louise Cornud, fille de défunt Michel Cornud, en son vivant négociant à Québec, et de Marie-Madeleine Léger. Ont signé le contrat, outre les époux, de la part de ce dernier : Joseph Papineau, notaire, père de l'époux, Rosalie Papineau, sœur, Séraphin Cherrier, oncle, Perrine Cherrier, tante, Denis-Benjamin Viger, cousin, dame Marie-Amable Foretier et Perrine Viger, cousines, Jacques-François-Louis Genevay, ami, Marie-Josette Viger et Marie-Anne Sarrère; de la part de l'épouse : Jean Léger-Richelieu, oncle, dame Marie-Agathe Dumas, veuve du capitaine Louis Genevay, Marie-Marguerite Dumas. Les biens de l'épouse sont de 400 £ en argent comptant et, en meubles de ménage, linges et argenteries, évalués à l'amiable entre les parties jusqu'à concurrence de cinquante livres, faisant 450 £ que l'épouse se réserve; l'époux se réserve une somme égale sur les deniers et effets mobiliers qu'il pourra amender de ses père et mère par succession, donation, legs ou autrement. Le douaire est de 25 £; préciput, 50 £.



*14 septembre.* Est béni par Candide-Michel Le Saulnier, curé de la paroisse Notre-Dame à Montréal, le mariage de Denis-Benjamin Papineau et d'Angélique-Louise Cornud, fille de défunt Michel Cornud, en son vivant marchand à Québec, et de Marie-Madeleine Léger. Ont signé le registre : Joseph Papineau, notaire, père de l'époux, Jean-Jacques Lartigue, prêtre, cousin germain de l'époux, Louis Guy, notaire, Jean Léger-Richelieu, oncle de l'épouse, Samuel Sherwood, ex-député de Grenville à la Chambre d'assemblée du Haut-Canada, Agathe Genevay, Marie-Marguerite Dumas, Marie Cherrier-Lartigue, Marie-Amable Foretier-Viger, Perrine Cherrier-Viger, Rosalie Papineau, sœur de l'époux, Jacques-François-Louis Genevay, Séraphin Cherrier, Louis-Michel Viger, Denis-Benjamin Viger.

1814

*10 septembre.* À Saint-Denis-sur-Richelieu, le curé Jean-Baptiste Kelly confère le baptême à Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau, fils aîné de Denis-Benjamin Papineau, négociant, résidant à la Petite-Nation, et de Louise-Angélique Cornud. Parrain, Benjamin-Hyacinthe-Martin Cherrier, arpenteur à Saint-Denis-sur-Richelieu et ex-député du comté de Richelieu, grand-oncle de l'enfant; marraine, Rosalie Cherrier-Papineau, grand-mère de l'enfant. Le père est absent.

1816

*12 février.* Joseph Papineau concède à son fils Denis-Benjamin, marchand, demeurant dans la seigneurie de la Petite-Nation, une terre de cette seigneurie, dans la presqu'île. Le même jour, il lui cède l'Île à Roussin. Ces deux acquisitions seront exemptes de cens et rentes.

*16 juillet.* À la Petite-Nation, baptême de Marie-Angélique-Rosalie Papineau, née le 9 mai dernier et ondoyée à la maison, fille de Denis-Benjamin Papineau et d'Angélique-Louise Cornud. Parrain, Jean-Baptiste Roupe, prêtre missionnaire; marraine, Rosalie Cherrier-Papineau, grand-mère de l'enfant. Le père et la mère de l'enfant sont présents à la cérémonie.

Le même jour, Denis-Benjamin Papineau est parrain au baptême de Marie-Victoire Fortin, fille de François-Xavier Fortin et de Marie-Rosalie Lemieux; la marraine est Lucie Lacombe.

*28 juillet.* Denis-Benjamin Papineau est parrain au baptême de Pierre Pita8coiyass, fils de Louison Pita8coiyass et de Marie-Anne Kijika; la marraine est Séraphine Truteau.

*3 août.* Denis-Benjamin Papineau est parrain au baptême de David George Howard, fils de Charles Howard et d'Esther Chapley; la marraine est Élisabeth St-Julien.

1818-1829

BANQ-Outaouais a conservé plus de vingt-cinq lettres du missionnaire Jean-Baptiste Roupe à Denis-Benjamin Papineau, écrites entre 1818 et 1829.

1818

*15 janvier.* À la Petite-Nation, Denis-Benjamin Papineau est parrain au baptême de Catherine Monroe, fille de John Monroe, journalier, et d'Anne Doherty; la marraine est Geneviève Lacombe.

*16 janvier.* Jean-Baptiste Roupe, vicaire à Oka et missionnaire à la Petite-Nation, baptise Agathe-Honorine Papineau, née ce jour à 9 h du matin, fille de Denis-Benjamin Papineau et d'Angélique-Louise Cornud. Michel Beaudry et Séraphine Truteau ont signé comme parrain et marraine, de même que le père de l'enfant.

*27 juin.* Vente par Denis-Benjamin Papineau, marchand, demeurant à la Petite-Nation, à Hector Bossange, marchand libraire de Montréal : deux lots de terre de chacun 200 acres en superficie, situés dans les townships de Milton et de Granby, terrains acquis par Angélique-Louise Cornud, son épouse, par lettre patente du gouvernement du Bas-Canada en date du 27 avril dernier. Prix : 100 £.

*20 juillet.* À la Petite-Nation, Denis-Benjamin Papineau est parrain au baptême de Marie-Louise Birabin-St-Denis, fille de Joseph Birabin-St-Denis et de Marie-Louise Tullier; la marraine est Angélique-Louise Cornud.

1819

*1<sup>er</sup> janvier.* La famille de Denis-Benjamin Papineau habite maintenant à Montréal, près de la librairie où Denis-Benjamin est marchand et libraire, en société avec Hector Bossange. Le commerce est situé angle Notre-Dame et Saint-Vincent.

*26 décembre.* En l'église Notre-Dame à Montréal est baptisé, par Candide-Michel Le Saulnier, Denis-Émery Papineau, né le matin de ce jour, fils de Denis-Benjamin Papineau, marchand libraire, et d'Angélique-Louise Cornud. Parrain, Joseph Papineau, notaire, grand-père de l'enfant; marraine, Marie-Amable Foretier, épouse de Denis-Benjamin Viger, qui ont signé avec le père.

1821

*9 novembre.* Montréal, baptême de Marie-Louise Papineau, née ce jour, fille de Denis-Benjamin Papineau, marchand, et d'Angélique-Louise Cornud. Parrain, Jean Léger-Richelieu; marraine, Marguerite Boutonne-Larochelle, sa troisième épouse. Denis-Benjamin, le parrain et la marraine signent l'acte, ainsi que Louis-Charles Lefebvre de Bellefeuille, prêtre officiant.

1822

*4 janvier.* À la Petite-Nation, Denis-Benjamin Papineau est parrain au baptême d'Angélique Sabourin, fille de François Sabourin, cultivateur, et d'Angélique Cherrier; la marraine est Suzanne Sabourin.

*5 février.* Montréal, baptême de Joseph-Benjamin-Lactance Papineau, né le 4 février, fils de Louis-Joseph Papineau et de Julie Bruneau; Denis-Benjamin Papineau, son oncle, est parrain de l'enfant, alors que Josèphe Robitaille, épouse de René Kimber, grand-tante de l'enfant, est marraine.

7 mars. Dissolution de la société Bossange & Papineau.

13 mars. Concession par Louis-Joseph Papineau à son frère, Denis-Benjamin Papineau, qui devient propriétaire du fief de Plaisance en la seigneurie de la Petite-Nation.

10 juillet. À la Petite-Nation, Denis-Benjamin Papineau est présent à l'inhumation de Joseph Leclerc, décédée le 10 avril dernier, âgée de 33 ans, femme de Denis St-Pierre, agriculteur; en même temps, le même jour, à la sépulture d'un enfant ondoyé à la maison, âgé de 10 jours, de Denis St-Pierre et de Joseph Leclerc, et décédé le 17 avril.

Le même jour, il est présent à la sépulture d'Hippolyte Racicot, 20 mois, fils de Charles Racicot, cultivateur, et de Julie Lacoste-Languedoc.

Ce jour-là aussi il est parrain au baptême de Denis-Benjamin Couillard-Dupuis, fils d'Antoine Couillard-Dupuis et de Joseph Séguin; la marraine est Louise-Angélique Cornud.

1823

23 janvier. Denis-Benjamin Papineau assiste à deux mariages : celui de Léon-Édouard Couillard-Dupuis avec Marie-Angélique Taraut-Champagne; et celui d'Hyacinthe Charlebois avec Marie-Élisabeth Parent.

1824

13 janvier. Denis-Benjamin Papineau est présent à la sépulture de Jean-Baptiste Noreau, décédé noyé dans le township de Plantagenet (Haut-Canada) le 27 mai 1823, âgé de 32 ans.

28 janvier. À la Petite-Nation, est baptisé sous condition, par le missionnaire Jean-Baptiste Roupe, Paul-Édouard Papineau, ondoyé à la maison le 25 de ce mois, fils de Denis-Benjamin Papineau, marchand dans la mission de Notre-Dame de Bonsecours en la Petite-Nation, sur la rivière des Outaouais. Parrain, Édouard St-Julien; marraine, Marie-Marguerite St-Julien.

24 juillet. On bénit la fosse où avait été enterré Moïse Ryan, Irlandais d'origine, noyé le 15 mai dernier, âgé de 27 ans. Denis-Benjamin Papineau signe le registre.

2 août. Denis-Benjamin Papineau est présent au mariage de Basile Côté avec Élisabeth-Caroline Parent, fille du meunier François Parent.

5 août. Denis-Benjamin Papineau signe le registre de sépulture de Joseph Galarneau, journalier, âgé de près de 21 ans.

Novembre. Le lieutenant-gouverneur Francis Burton a nommé Denis-Benjamin Papineau «juge à paix» pour le district de Montréal et aussi commissaire pour entendre et juger les causes inférieures dans la seigneurie de la Petite-Nation, comté d'York, district de Montréal.

1825

Denis-Benjamin Papineau est désigné comme marchand et aussi comme maître de poste à la Petite-Nation.

*4 janvier.* Le missionnaire Jean-Baptiste Roupe bénit la fosse où avait été inhumé, le 24 octobre 1824, Paul-Édouard Papineau, fils de Denis-Benjamin Papineau et d'Angélique-Louise Cornud. Présents à cette cérémonie Jean-Baptiste Racicot et Dominique Charlebois qui n'ont su signer.

*11 janvier.* Bénédiction de la fosse où avait été enterré Édouard Charlebois, décédé le 8 décembre dernier, âgé de 16 mois et 8 jours, fils de François Charlebois, cultivateur, et de Françoise Benoît. Présence d'André-Augustin et de Denis-Benjamin Papineau.

*26 janvier.* Denis-Benjamin Papineau est présent au mariage de Pierre Dasilva-Portugais avec Marie-Angélique Gauthier.

1826

*26 janvier.* Denis-Benjamin Papineau est présent sans être parrain au baptême d'Augustin-Richard Bean, âgé de 19 ans, fils naturel de Loammi Bean, cultivateur, de Grenville, et de Louise Campbell.

*26 avril.* Baptême à la Petite-Nation, au nord de la rivière des Outaouais, par le missionnaire Jean-Baptiste Roupe, de Casimir-Fidèle Papineau, né le 24 avril, fils de Denis-Benjamin Papineau et d'Angélique-Louise Cornud. Parrain, Joseph Papineau, grand-père de l'enfant; marraine, demoiselle Adélaïde Papineau, qui ont signé ainsi que le père, présent.

1828

Il est nommé commandant du 1<sup>er</sup> bataillon de milices des townships.

*2 février.* Denis-Benjamin Papineau est présent à l'inhumation d'Archange Sauvé-Laplane, décédée le 27 janvier, âgée de 39 ans, femme de Jean Booth, aubergiste dans le township de Hull.

*1<sup>er</sup> août.* À la mission de Notre-Dame de Bonsecours en la Petite-Nation, est baptisé sous condition, par le missionnaire Roupe, Augustin-Cyrille Papineau, né le 4 mars dernier et ondoyé à la maison, fils de Denis-Benjamin Papineau et d'Angélique-Louise Cornud. Parrain, Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau, frère de l'enfant; marraine, Agathe-Honorine Papineau, sœur de l'enfant, qui ont signé avec le père et la mère, présents.

*10 août.* Les habitants de la Petite-Nation s'engagent à fournir 75 £ par année pour le soutien d'un missionnaire. Denis-Benjamin Papineau s'engage à donner 5 £ de cette somme.

1829-1830

Denis-Benjamin Papineau est commissaire pour les chemins et les ponts. Il confie à Thomas Kains la construction de la route longeant l'Outaouais entre Grenville et Hull.

1830

Denis-Benjamin Papineau héberge chez lui son frère Toussaint-Victor Papineau, prêtre démis de ses fonctions par Jean-Jacques Lartigue et l'évêque de Québec. Toussaint-Victor n'obtiendra une nouvelle cure qu'en octobre 1842.

*10 avril.* Baptême et profession de foi de Charles Henry Hillman, âgé de 32 ans, époux de Marie Howard. Denis-Benjamin Papineau et sa femme sont parrain et marraine.

*7 juillet.* Le nouveau curé de Notre-Dame de Bousecours, Hugues Paisley, baptise Séraphine-Julie-Aurélie Papineau, née la veille, fille de Denis-Benjamin Papineau et d'Angélique-Louise Cornud. Parrain, Toussaint-Victor Papineau, prêtre, oncle de l'enfant; marraine, demoiselle Marie-Angélique-Rosalie Papineau, sœur de l'enfant. Le père présent.

*23 novembre.* Denis-Benjamin Papineau est député grand voyer pour le township de Lochaber.

1831

*5 juillet.* Requête des tenanciers de la seigneurie de la Petite-Nation demandant à se faire ériger en paroisse.

*26 septembre.* Décret d'érection canonique de la paroisse de Notre-Dame de Bonsecours de la Petite-Nation.

1833

*30 janvier.* Pierre-Louis Panet, grand voyer du district de Montréal, appointe D.-B. Papineau comme député grand voyer pour la partie de ce district qui se trouve au nord de la rivière Ottawa, depuis Chatham «jusqu'aux limites de la province».

*7 juillet.* Texte signé de Denis-Benjamin Papineau et de Louis Morin lors d'une assemblée tenue à la Petite-Nation pour le soutien financier d'un curé.

*8 juillet.* Saint-Hyacinthe, mariage de Marie-Angélique-Rosalie Papineau, fille mineure de Denis-Benjamin Papineau et d'Angélique-Louise Cornud, de la paroisse de la Petite-Nation, avec Donald George Morison, notaire, fils de défunt Allan Morison et de Jane Wadden, de Berthier. Présence de Jean Dessaulles, conseiller législatif et seigneur, Olivier Chamard et John Thompson, marchands, Thomas Bouthillier, médecin, B. Benoît, Rosalie-Eugénie Dessaulles, cousine de l'épouse, et Gabriel-Léandre Arsenault, prêtre, vicaire à Saint-Hyacinthe.

1834

*9 février.* Denis-Benjamin Papineau est élu à l'unanimité marguillier de la paroisse. Il occupera cette fonction jusqu'au 15 février 1835.

*Automne.* Denis-Benjamin Papineau emménage en sa maison de ferme de Plaisance, demeure qu'il occupera jusqu'à son décès.

1835

*11 octobre.* Importante lettre de Mgr Jean-Jacques Lartigue à Denis-Benjamin Papineau au sujet de la subsistance d'un curé.

1836

*15 juillet.* Denis-Benjamin Papineau rédige et signe un marché pour ériger une clôture autour du cimetière des habitants catholiques de la Petite-Nation.

1837

*Juin.* Malade de rhumatisme, à Montréal, D.-B. est chez son frère Louis-Joseph et suit les traitements du Dr Robert Nelson.

*3 octobre.* À L'Orignal, Haut-Canada, en présence du pasteur J.H. McDonagh, est célébré le mariage de Dennis Sheppard Leman, médecin à Buckingham, Bas-Canada, fils de Joseph Leman et d'Elizabeth Day, du Somersetshire (Angleterre), et Agathe-Honorine Papineau, fille de Denis-Benjamin Papineau et d'Angélique-Louise Cornud, de la Petite-Nation, Bas-Canada. Présence de Louis-Joseph Papineau et de Denis-Benjamin Papineau.

1838

*22 janvier.* Joseph Papineau, dans son testament olographe, nomme son fils Denis-Benjamin exécuteur testamentaire.

*12 août.* Notre-Dame de Bonsecours, baptême de Louise-Élisabeth Leman, née le 6 juillet, fille du Dr Dennis Sheppard Leman, domicilié à Buckingham, et d'Agathe-Honorine Papineau. Parrain, Denis-Benjamin Papineau, grand-père; marraine, Angélique-Louise Cornud, grand-mère. Signatures : A.-H. P.-Leman, A.-L. C.-Papineau, Jean Brady, ptre. La signature de Denis-Benjamin Papineau n'apparaît pas au registre.

1839

*6 avril.* Pierre-Louis Panet, grand voyer pour le district de Montréal, délègue ses pouvoirs à D.-B. Papineau «pour toute la partie dudit district qui se trouve au nord de la rivière Ottawa et à l'ouest de la seigneurie d'Argenteuil et de Chatham Gore.»

*14 mai.* Jean-Baptiste Bourassa, missionnaire à la Petite-Nation, préside à la sépulture d'Elizabeth Leman, fille de Dennis Sheppard Leman, médecin, et d'Agathe-Honorine Papineau, décédée la veille à Buckingham, âgée de 10 mois et 8 jours. Signatures au registre de Notre-Dame de Bonsecours : Dennis Leman, D.-B. Papineau, Toussaint-Victor Papineau, prêtre, William Dole, Levi Bigelow, Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau, Marie-Louise Papineau, John Kay, C.-C. Gagnon, Marie-Clémence Marchesseau, Séraphine-Julie-Aurélie Papineau.

*16 août.* Concession par Denis-Benjamin Papineau à son frère Toussaint-Victor Papineau : 5 x 40 arpents, N° 47, devant la baie de la Pentecôte, à la Petite-Nation.

*17-28 août.* 73 contrats de concessions de terres à la Petite-Nation sont rédigés par Denis-Benjamin Papineau. On retrouve ces contrats dans le minutier de Jean-Joseph Girouard.

1840

6 février. Denis-Benjamin et André-Augustin Papineau sont présents à l'inhumation de Charles-Édouard Gagnon, décédé le 3 février, âgé de 39 ans, époux d'Adélaïde Pageau.

11 septembre. Denis-Benjamin, député grand voyer, dresse un procès-verbal établissant cinq chemins de front et deux de concession dans la seigneurie de la Petite-Nation.

1842

7 août. Denis-Benjamin Papineau est élu député du comté d'Ottawa lors d'une élection partielle, obtenant 492 votes et défaisant Charles Symmes (392 votes), homme influent d'Aylmer et neveu de Philemon Wright. Papineau succède à Charles Dewey Day, nommé juge à la Cour du banc de la Reine à Montréal. Papineau a été élu dans un comté en majorité anglophone.

8 août. Discours de Denis-Benjamin Papineau aux électeurs du comté d'Ottawa.

23 août. «L'élection de ce comté s'est définitivement terminée en faveur de l'homme de mérite qui va contribuer sans doute à relever le nom le plus calomnié du pays et depuis surtout la chute de l'honorable orateur de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada; D.-B. Papineau, écr, a été légalement proclamé représentant de l'Outaouais après une lutte électorale de plusieurs jours et dont l'événement est parvenu en ville dans la soirée de vendredi dernier [19 août]». *L'Aurore des Canadas*, 23 août 1842, p. 2.

8 septembre. Ouverture du Parlement à Kingston par le gouverneur Charles Bagot. Discours du gouverneur.

11 septembre. Arrivée de D.-B. Papineau à Kingston. Il habitera dans une maison de pension avec D.-B. Viger.

12 septembre. À Kingston, D.-B. Papineau prête serment et prend son siège de député.

16 septembre. Est lue à l'Assemblée législative une pétition de Charles Symmes, d'Aylmer, un des candidats à la dernière élection du comté d'Ottawa, «se plaignant de l'élection et du retour illégal de D.-B. Papineau.»

12 octobre. Prorogation de la session parlementaire à Kingston. D.-B. Papineau repart pour la Petite-Nation.

Automne. Plusieurs contrats de vente sous seing privé sont rédigés par D.-B. Papineau et passés dans sa maison.

4 décembre. Baptême, en la paroisse Notre-Dame de Bonsecours, de Joseph Leman, né le 20 octobre dernier, fils de Dennis Leman, médecin, et d'Herminie [Honorine] Agathe Papineau. Parrain, Denis-Benjamin Papineau, M.P.P., grand-père de l'enfant; marraine, Angélique-Louise Conrad [Cornud], grand-mère de l'enfant. «Honory Sponsors» : Baxter Bowman, marchand de bois à Buckingham et ex-député du

comté d'Ottawa, et Madam Eliza Wheeler Bowman. Les parrain et marraine, de même que les parrain et marraine d'honneur ont signé le registre.

### 1843

*Août.* De nombreux contrats de concession en la seigneurie de la Petite-Nation, passés devant le notaire André-Benjamin Papineau, sont rédigés par Denis-Benjamin Papineau.

*5 septembre.* Devant le curé Joseph Sterkendries, mariage à Montebello de Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau, greffier de la paroisse, fils de Denis-Benjamin Papineau, membre du Parlement provincial, et d'Angélique-Louise Cornud, avec Marie-Clémence Marchesseau, fille majeure de défunt Christophe Marchesseau, en son vivant capitaine de milice, et de Marie-Anne Garant, de Saint-Antoine-sur-Richelieu. Signatures : D.-B. Papineau, JBN Papineau, M.-C. Marchesseau, D.-E. Papineau, C.-F. Papineau, A.-C. Papineau.

Le même jour, devant le même curé de Notre-Dame de Bonsecours, à Montebello, est célébré le mariage d'Édouard St-Julien, de la Nouvelle-Longueuil, dite ordinairement L'Orignal, Haut-Canada, fils de Pierre St-Julien, ex-député d'York, et de Marie-Rose Céré, avec Marie-Louise Papineau, fille de Denis-Benjamin Papineau, membre du Parlement provincial, et d'Angélique-Louise Cornud. Signatures : Édouard St-Julien, Marie-Louise Papineau, Denis-Benjamin Papineau, Louis-Joseph-Amédée Papineau, Casimir-Fidèle Papineau, Augustin-Cyrille Papineau, Oliver St-Julien.

*28 septembre.* Ouverture de la session à Kingston par le nouveau gouverneur Metcalfe.

*27 novembre.* Le ministère La Fontaine-Baldwin démissionne en bloc, engendrant une crise qui perdurera presque un an.

*9 décembre.* Prorogation de la session. Papineau retourne à la Petite-Nation.

### 1844

*Septembre.* Cautionnement par Louis-Michel Viger et John Donegani pour Denis-Benjamin Papineau, qui sera nommé commissaire des Terres de la Couronne.

*2 septembre.* Denis-Benjamin Papineau est nommé commissaire des Terres de la Couronne, poste qu'il occupera jusqu'au 17 juin 1846.

*3 septembre.* Les membres du nouveau ministère sont assermentés : D.-B. Viger (président du Conseil exécutif), James Smith (procureur général du Bas-Canada), D.-B. Papineau (commissaire des Terres de la Couronne), Dominick Daly (secrétaire provincial), William Henry Draper (procureur général du Haut-Canada), William Morris (receveur général).

Denis-Benjamin Papineau est alors en pension pour quelques semaines rue Saint-Vincent, au-dessus de la librairie Fabre.

*4 octobre.* Le gouverneur Metcalfe choisit les membres de la Corporation des Travaux publics. Denis-Benjamin Papineau est nommé à ce poste qu'il occupera jusqu'au 8



juin 1846. Les autres membres sont Hamilton Hartley Killaly (président), Thomas A. Begley (secrétaire), Dominick Daly, William Henry Draper et William Morris.

25 octobre. Denis-Benjamin Papineau est officiellement réélu député (sans opposition) pour le comté d'Ottawa.

30 octobre. D.-B. Papineau, emménage au n° 1 de la rue Saint-George, près de l'encoignure de la rue Craig; Lactance aura son bureau tout près. La maison Saint-George a été louée par Amédée à raison de 36 £ par an, d'une dame Macdonell. Cette maison est décrite par Julie : «C'est un second étage d'une petite maison et un troisième en mansarde pour chambres à coucher pour les hommes. Ton frère Benjamin, et Émery en occuperont un; Amédée, le second; et Marguerite, le troisième. Au premier, une petite chambre d'entrée qui sert de chambre à manger et un tout petit salon, et puis deux petites chambres à coucher, et une toute petite cuisine. Je n'ai pu mettre qu'un baudet dans ma chambre, elle ne pourrait pas loger une moyenne couchette. C'est Amédée qui a choisi et loué ce logement. Aussi n'y a-t-il que lui qui en soit content, mais ton frère et neveu aiment encore mieux être à l'étroit et puis être en famille qu'en pension.»

Le bureau du commissaire des Terres, à Montréal, est situé au 45, rue Notre-Dame.

16 novembre. Denis-Benjamin emménage dans la maison de Henry Judah, parti en Europe. Une maison à trois étages, au 31 Petite rue Saint-Jacques. Julie Papineau et ses enfants, y inclus Amédée, partagent encore cette maison.

28 novembre. Le gouverneur Metcalfe préside à l'ouverture du Parlement qui siège maintenant dans l'édifice du marché Sainte-Anne à Montréal. L'Assemblée choisit comme président (orateur) Allan Napier MacNab, unilingue anglophone. Il a obtenu 39 voix contre 36 pour Augustin-Norbert Morin, bilingue. D.-B. Papineau a voté pour MacNab.

3 décembre. Denis-Benjamin Papineau donne avis à la Chambre qu'il proposera de voter une adresse à S.M. la Reine, demandant la déproscription de la langue française, proscrite par l'Acte d'Union.

30 décembre. La Motion Papineau vient d'être imprimée : *Motion pour présenter une Adresse à Sa Majesté pour le rappel de cette partie de l'Acte d'Union, qui exige que certains Records et Documents soient tenus dans la langue Anglaise seulement.* Motion proposée par D.-B. Papineau, secondée par George Moffatt.

1845

6 février. D.-B. Papineau a la permission d'introduire à l'Assemblée législative un projet de loi «pour abolir la charge d'arpenteur général et pour voir à en faire remplir les devoirs par le commissaire des Terres de la Couronne.»

14 février. Denis-Benjamin Papineau prononce à l'Assemblée législative un important discours au sujet d'un nouveau projet de loi traitant d'éducation, le bill des Écoles.

*21 février.* D.-B. Papineau, membre du comité spécial chargé de préparer une adresse à Sa Majesté au sujet de la langue française, présente à la Chambre l'adresse préparée par ce comité. Cette adresse est «lue à la table du greffier et adoptée par la Chambre.»

*28 février.* D.-B. Papineau a la permission d'introduire à l'Assemblée législative un projet de loi «pour pourvoir au paiement des réclamations provenant de la rébellion et de l'invasion dans le Haut-Canada; et pour approprier les droits sur les licences d'auberges à des usages locaux.»

*Mars.* D.-B. Papineau prépare depuis quelque temps un nouveau bill des Municipalités.

*18 mars.* D.-B. Papineau a la permission d'introduire à l'Assemblée législative un projet de loi «pour constater les dettes et obligations des divers districts municipaux dans le Bas-Canada, et pourvoir au moyen de les liquider.»

*19 mars.* Denis-Benjamin Papineau écrit au gouverneur Metcalfe pour demander le versement des arrérages de salaires dus à son frère Louis-Joseph.

*29 mars.* Prorogation de la session.

*18 avril.* Il pensionne à Montréal avec son fils Denis-Émery chez Étienne Parent, St. James Place, Petite rue Saint-Jacques.

*4-24 juillet.* Denis-Benjamin Papineau est envoyé par le gouverneur Metcalfe à Fredericton, Nouveau-Brunswick. Il voyage en compagnie de William Henry Draper. Leur but est de rencontrer William MacBean George Colebrooke, lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, au sujet des limites entre les deux provinces. L'itinéraire les conduira à Burlington, Albany, Boston et Portland.

*27 septembre.* Denis-Benjamin Papineau, accompagné par François-Réal Angers, voyage au Saguenay à titre de commissaire des Terres et rédige un compte-rendu de sa mission. Le but de cette mission est d'organiser systématiquement l'établissement des terres par des Canadiens qui ont été exclus de tout accès aux Terres de la Couronne. Le 5 novembre, le Conseil exécutif approuvera le compte-rendu de Denis-Benjamin Papineau.

*26 novembre.* Le gouverneur Metcalfe quitte le Canada pour l'Angleterre.

**1846**

*20 mars.* À Montréal, ouverture de la session par l'administrateur Cathcart.

*Avril.* Avec son fils Denis-Émery, Papineau pensionne à Montréal chez Mary Graddon, veuve de Léon Gosselin, rue des Récollets.

*Mai.* Le salaire de D.-B. Papineau, commissaire des Terres de la Couronne, est de 888,17,9 £.

*12 mai.* D.-B. Papineau, membre du Conseil exécutif, dépose le rapport des commissaires mandatés pour enquêter sur l'état et l'organisation du Département des Terres de la Couronne. Le rapport est imprimé à l'appendice E.E. du journal de l'Assemblée.

18 mai. D.-B. Papineau, membre du Conseil exécutif, dépose à la Chambre le rapport de son voyage au Saguenay, daté du 27 septembre 1845. Ce rapport sera imprimé à l'appendice A du JALPC, vol. 5.

9 juin. Le bill des Municipalités est adopté par la Chambre. La prorogation survient le même jour par le gouverneur Cathcart.

12 juin. Le président de l'Assemblée du Canada-Uni, Allan N. MacNab, atteste que D.-B. Papineau, membre de l'Assemblée pour le comté d'Ottawa, était présent pendant la seconde session du second Parlement, qu'il ne s'est pas absenté plus de vingt jours et qu'il a reçu des émoluments de 100 £ pour cette session.

15 juin. Le journal *La Minerve* écrit que M. Papineau doit être renvoyé de sa place de commissaire des Terres, mais ne nomme pas son successeur.

Juin. Denis-Benjamin Papineau ne retournera à la Petite-Nation qu'après sa démission en décembre 1847.

18 juin. Formation du ministère Draper-Papineau : William Henry Draper (London, Haut-Canada) et Denis-Benjamin Papineau (Ottawa, Bas-Canada). Ce dernier est aussi conseiller exécutif et commissaire des Terres de la Couronne, postes qu'il conservera jusqu'au 28 mai 1847.

Août. À la demande de D.-B. Papineau, François-Samuel Mackay, notaire qui a commencé à exercer sa profession à Montréal, s'installe à la Petite-Nation.

13 août. Lettre anonyme d'injures contre Denis-Benjamin Papineau, envoyée au journal *La Minerve* qui ne la publie pas. L'auteur de cette lettre est identifié comme étant Michel-Gaspard Thibaudière de LaRonde, notaire.

1847

30 janvier. Extraits du rapport de Denis-Benjamin Papineau à lord Elgin sur les Terres de la Couronne dans la région du Saguenay.

25 février. Vente par Peter McGill au Commissaire des Terres de la Couronne (Denis-Benjamin Papineau) un terrain de 55 x 125 pieds, [5] rue Saint-Gabriel, à Montréal, borné d'un côté à la ruelle des Fortifications, de l'autre à Édouard Thompson et Toussaint Peltier; avec maison en pierre de taille à trois étages et diverses bâtisses. Prix : 5000 £ payés comptant dont quittance. Cette acquisition servira à loger les Bureaux du commissaire des Terres de la Couronne et de l'arpenteur général, jusqu'à l'incendie du Parlement en 1849. Le contrat, rédigé par le notaire Denis-Éméry Papineau, a été édité dans JALPC, Appendice JJJ, année 1847, 12 juillet.

29 mai. Formation du ministère Sherwood-Papineau : Henry Sherwood (Toronto, Canada-Ouest) et D.-B. Papineau (Ottawa, Canada-Est). Denis-Benjamin Papineau est de nouveau conseiller exécutif et commissaire des Terres de la Couronne, postes qu'il conserve jusqu'à sa démission le 7 décembre. Denis-Benjamin Papineau a maintenant son bureau au 5, rue Saint-Gabriel, où loge aussi l'arpenteur général.

*2 juin.* Ouverture de la session à Montréal par le gouverneur Elgin.

*11 juin.* D.-B. Papineau présente à l'Assemblée législative une pétition de Ruggles Wright et autres, du comté d'Ottawa.

*28 juillet.* Prorogation de la session par le gouverneur Elgin.

*Septembre.* Denis-Benjamin Papineau, son neveu Amédée et plusieurs Canadiens se rendent à Saratoga pour l'Exposition agricole de l'État de New York où Denis-Benjamin achète un taureau et deux génisses Durham qu'il paie 150 \$.

*10 septembre.* Le salaire de Denis-Benjamin Papineau comme commissaire des Terres de la Couronne est augmenté de 800 £ sterling à 1000 £ sterling, rétroactivement depuis son entrée en fonction. BAC,RGI,El, Mic. C-124, p. 153.

*7 décembre.* Denis-Benjamin Papineau démissionne de son poste de chef du gouvernement et de commissaire des Terres. John A. Macdonald lui succédera au poste de commissaire des Terres de la Couronne.

#### 1848

*25 janvier.* À Montebello, devant Toussaint-Victor Papineau, prêtre, est célébré le mariage de Julie-Séraphine-Aurélie Papineau, fille mineure de Denis-Benjamin Papineau et d'Angélique-Louise Cornud, avec François-Samuel Mackay, notaire, domicilié en cette paroisse, fils majeur du colonel Étienne Mackay, notaire à Saint-Eustache, et de Marie-Françoise Globensky. Signatures : J.-S.-A. Papineau, F.-S. Mackay, Étienne Mackay père, Stephen Mackay, frère de l'époux, D.-B. Papineau, père de l'épouse, D.-E. Papineau, Augustin Mackay, Marie Stephanie Mackay, T.-V. Papineau, ptre.

*14 octobre.* Denis-Benjamin Papineau, grand-père, est parrain au baptême de Louise-Anne Papineau, fille de JBN Papineau et de Marie-Clémence Marchesseau. La marraine est Marie Howard, épouse de Charles Hillman.

#### 1849

*15 juillet.* À Montebello, Denis-Benjamin Papineau est parrain au baptême de Josephte-Adeline Beauvais, fille de Joseph Beauvais, cultivateur, et de Suzanne Godard. La marraine est Adeline Hillman.

#### 1851

*27 juillet.* Denis-Benjamin Papineau est parrain de sa petite-fille Marie-Françoise-Aurélie Mackay, née le 21 juillet, baptisée à Montebello par le curé Augustin-Médard Bourassa. Fille de François-Samuel Mackay, notaire, et de Julie-Séraphine-Aurélie Papineau. La marraine est Marie-Clémence Marchesseau, tante de l'enfant.

#### 1853

*14 septembre.* Denis-Benjamin Papineau rédige son testament olographe.

*21 septembre.* Il fait un dernier voyage aux États-Unis. Départ de Montréal pour Saratoga, en compagnie de son fils Denis-Émery et de M. et Mme J.R. Westcott,

beaux-parents d'Amédée. Il se rend à New York voir le Palais de cristal et son exposition de l'industrie et des arts, écrit Amédée dans son *JFL*.

1854

6 janvier. Atteint d'un rhumatisme inflammatoire foudroyant et de la «gravelle», Denis-Benjamin Papineau est administré par le Père François Coopman, oblat desservant à L'Original.

20 janvier. Décès de Denis-Benjamin Papineau dans son château (sa maison de ferme) à Plaisance, paroisse de Sainte-Angélique à Papineauville.

23 janvier. Inhumation de Denis-Benjamin Papineau dans le cimetière de la paroisse de Sainte-Angélique. La cérémonie est présidée par le nouveau curé Charles-Arthur Mignault. Signatures au registre : Louis-Joseph Papineau, Donald George Morison, François-Samuel Mackay, Édouard St-Julien, Asa Cooke, Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau, Casimir-Fidèle Papineau, Augustin-Cyrille Papineau, John Hubert Mackay.

2 février. Le testament olographe de D.-B. Papineau est enregistré à la Cour supérieure, district d'Outaouais.

7 février. Le testament olographe de D.-B. Papineau est enregistré au bureau d'enregistrement du comté d'Ottawa à Aylmer.

13 février. Denis-Émery Papineau à Charlotte Gordon : «C'était pour nous un bon père et un bon ami! Il était l'âme vivifiante de toutes nos réunions et de tous nos plaisirs de famille; il se faisait tout à tous : jeune et gai, avec les personnes jeunes et gaies; sérieux avec les sages; homme d'études avec les personnes instruites; compatissant et bon pour les misères du pauvre; content et réjoui de la prospérité du riche; affable et prévenant pour tous; respecté et aimé de tous.»

9 novembre. Compte de la succession de défunt D.-B. Papineau à l'honorable L.-J. Papineau : une somme de 360, 11, 1 1/2 £ est due à L.-J. Papineau. Le compte est établi au manoir Papineau par le notaire Denis-Émery Papineau et signé par celui-ci et L.-J. Papineau (P417/11;4.2.2)

14 novembre. Vente des meubles dépendant de la succession de défunt Denis-Benjamin Papineau.

## BIBLIOGRAPHIE

Baribeau, Claude, *Denis-Benjamin Papineau 1789-1854*, Montebello, Société historique Louis-Joseph Papineau, 1995.

Baribeau, Claude, *La Seigneurie de la Petite-Nation 1801-1854*, Hull, Éditions Asticou, 1983.

Chamberland, abbé Michel, *Histoire de Montebello 1815-1928*, Paroisse N.-D.-de-Bonsecours, Avec la permission de la Société Historique L.-J. Papineau, Inc., [1981].

*General Index of the Journals of the Legislative Assembly of Canada, 1841-1851.*

*Journaux de l'Assemblée législative de la province du Canada, 1842-1847.*

Leblanc, Claire, *Circuit patrimonial, Papineauville.*

Papineau, Amédée, *Journal d'un Fils de la Liberté 1838-1855*, nouvelle édition avec index, texte établi avec introduction et notes par Georges Aubin, Québec, Septentrion, 2010.

Papineau, Julie, *Une femme patriote, correspondance 1823-1862*, texte établi avec introduction et notes par Renée Blanchet, Québec, Septentrion, 1997.

Papineau, Lactance, *Correspondance, 1831-1857*, texte établi avec introduction et notes par Renée Blanchet, Montréal, Comeau & Nadeau, 2000.

Papineau, Louis-Joseph, *Lettres à sa famille, 1803-1871*, texte établi et annoté par Georges Aubin et Renée Blanchet, Introduction par Yvan Lamonde, Québec, Septentrion, 2011.

## NOTES

- <sup>1</sup> Rosalie Cherrier à Denis-Benjamin Papineau, son fils, 17 juin 1804. BAC, MG24,B2, Correspondance, p. 32-35.
- <sup>2</sup> Rosalie Cherrier à Denis-Benjamin Papineau, 24 octobre 1803. BAC, MG24,B2, Correspondance, p. 26-29.
- <sup>3</sup> Rosalie Cherrier à Denis-Benjamin Papineau, 25 novembre 1806. BAC, MG24,B2, Correspondance, p. 60-63.
- <sup>4</sup> Pour les lettres de Denis-Benjamin, nous ne répétons pas les cotes que le lecteur trouvera dans le présent ouvrage. Voir Sources des lettres.
- <sup>5</sup> Denis-Benjamin Papineau à JBN Papineau, son fils, 16 février 1845.
- <sup>6</sup> Rosalie Cherrier à Denis-Benjamin Papineau, 9 août 1804. BAnQ-O,P71,S1,D2.
- <sup>7</sup> André-Augustin Papineau à Denis-Benjamin Papineau, 6 janvier 1808. BAnQ-Q,P417/11;4.1.1.
- <sup>8</sup> L'île à Roussin, un des sites du premier établissement seigneurial, située rive nord de l'Outaouais, près des côtes. Le mot, emprunté à la langue algonquienne, signifie écureuil et a été écrit en français de diverses façons : à Roussin, à Roussain, Aroussin, Arowsen, etc. DBP écrit souvent «à Roussaim». Nous avons uniformisé le mot en utilisant la graphie usuelle «à Roussin». L'île à Roussin et son lac, la petite Presqu'île et la grande Presqu'île font maintenant partie du parc national de Plaisance, géré par le gouvernement québécois (Parcs Québec).
- <sup>9</sup> «Je prends part aux souffrances de mon cher papa. Je désirerais être plus près de lui quand il est malade» (25 septembre 1824). Parmi les lettres conservées de Joseph Papineau, on dénombre trois fois plus de lettres adressées à son fils Denis-Benjamin (95 lettres) qu'à son fils Louis-Joseph (33 lettres).
- <sup>10</sup> Joseph Papineau à Denis-Benjamin Papineau, 30 juillet 1808. BAnQ-Q, P417/1.
- <sup>11</sup> Merrain : bois fendu en planches, servant à la construction; bois de chêne servant dans la tonnellerie. TLF.
- <sup>12</sup> Toute cette correspondance d'André-Augustin Papineau à son frère Denis-Benjamin, provient de BAnQ-Q,P417/11;4.1.1.
- <sup>13</sup> *Ibid.*
- <sup>14</sup> Denis-Benjamin Papineau à Angelle Cornud, 16 janvier 1822.
- <sup>15</sup> Amédée Papineau, JFL, 14 août 1840; 7 septembre 1843; et Correspondance (inédite), 29 juin 1860.
- <sup>16</sup> Denis-Benjamin Papineau à Louis-Joseph Papineau, 2 septembre 1813.
- <sup>17</sup> André-Augustin Papineau à Denis-Benjamin Papineau, 23 janvier [1815]. L'année 1814, écrite par André-Augustin, est une erreur. BAnQ-Q,P417/11;4.1.1.
- <sup>18</sup> Rosalie Cherrier à Denis-Benjamin Papineau, 17 juin 1804. BAC, MG24,B2, Corr., p. 32-35.
- <sup>19</sup> Joseph Papineau à Angelle Cornud, 9 octobre 1818. BAnQ-Q, P417/1.
- <sup>20</sup> Minutier Thomas Bédouin, n° 696, 20 février 1819.
- <sup>21</sup> Louis-Joseph Papineau à Denis-Benjamin Papineau, dans LSF, 29 mars 1825.
- <sup>22</sup> Concession par Joseph Papineau à Denis-Benjamin Papineau; cession par le même au même. Voir ces deux contrats dans LG, 12 février 1816.
- <sup>23</sup> L'abréviation *cwt* est pour *centumweight* (100 lb).
- <sup>24</sup> André-Augustin Papineau à Denis-Benjamin Papineau, 18 juin 1829. BAnQ-Q,P417/11;4.1.1.
- <sup>25</sup> Un arpent valant 180 pieds français, Denis-Benjamin Papineau avait, en 1813, ensemencé un terrain mesurant 1260 pieds ou 400 mètres.

- <sup>26</sup> JBN Papineau à Denis-Éméry Papineau, son frère, 8 août 1846. BAnQ-Q,P417/2;7.11.
- <sup>27</sup> Denis-Benjamin à son fils JBN, novembre 1846.
- <sup>28</sup> Rapporté par Amédée Papineau, *Correspondance*, 14 août 1842.
- <sup>29</sup> Denis-Éméry Papineau à Lactance Papineau, son cousin, 1<sup>er</sup> octobre 1842. BAnQ-Q, P417/12,6.1.2.
- <sup>30</sup> Casimir-Fidèle Papineau à Angelle Cornud, sa mère, 1<sup>er</sup> octobre 1845. BAnQ-Q, P417/11;4.1.9.
- <sup>31</sup> Lactance Papineau à Louis-Joseph, son père, 23 décembre 1844. Voir Lactance Papineau, *Correspondance*. Lactance parle de «mon oncle», c'est-à-dire Denis-Benjamin Papineau. Curieusement, Lactance, qui sera atteint de démence, en conflit avec son père, s'entendait merveilleusement bien avec son oncle Denis-Benjamin.
- <sup>32</sup> Voir BAnQ-Q, P1000,S3,D1166. Cette lettre d'injures, du 13 août 1846, aurait été écrite par Michel-Gaspard Thibaudière de LaRonde, notaire à St. Andrews de 1825 à 1882 et membre de la St. Andrews Constitutional Association. Cyrus Thomas, *History of the counties of Argenteuil, Que., and Prescott, Ont.* Et Jonathan Lemire, «L'association constitutionnelle de Saint-André d'Argenteuil», *Histoire de 1837-1838*, 12 mars 2011.
- <sup>33</sup> Mgr J.-J. Lartigue à Pascal Brunet, 22 septembre 1837. ACAM, Reg. des lettres de Lartigue, vol. 8, p. 425.
- <sup>34</sup> Lactance Papineau à son père, *Correspondance*, 26 octobre 1844.
- <sup>35</sup> Hugues Painsley à Mgr J.-J. Lartigue, Petite-Nation, 22 août 1830. BAnQ-Q, P150, Collection Jeanne Schryer, chemise 2.
- <sup>36</sup> Baudet : lit de sangle. *GPFC*.
- <sup>37</sup> JBN à Denis-Éméry Papineau, 27 février 1848. BAnQ-Q, P417/12;7.11.
- <sup>38</sup> JBN à Denis-Éméry Papineau, 21 mars 1848. *Ibid.*
- <sup>39</sup> L.-J. Papineau à Robert Christie, 20 janvier 1854. Voir L.-J. Papineau, *LDCorr.*, tome 2.
- <sup>40</sup> *JFL*, 21 janvier 1854.
- <sup>41</sup> Louis-Gustave Papineau (1855-1931), journal manuscrit d'un étudiant au Collège de Saint-Hyacinthe. BAnQ-M, P7,S5,D2.
- <sup>42</sup> Julie à Louis-Joseph, 10 juillet 1845. *Une femme patriote, Correspondance 1823-1862*.
- <sup>43</sup> Voir une lettre de L.-J. Papineau à son frère Denis-Benjamin, dans *LSF*, 5 septembre 1822; et une lettre d'Augustin-Cyrille Papineau à sa mère, écrite de Saint-Hyacinthe en janvier 1869. BAnQ-O, P71,S1,D24. Angelle Cornud donna naissance à neuf enfants dont huit atteindront l'âge adulte et auront des descendants. Parmi ses fils, on compte deux notaires et un avocat; deux filles qui épouseront des notaires, une autre fille épousera un médecin. Aujourd'hui, les descendants Papineau et Mackay issus d'Angelle Cornud sont très nombreux au Québec et dans le monde.
- <sup>44</sup> En 1770, Marguerite Marchand est dite «veuve» lors du contrat de mariage de son fils Jean Léger. Voir le mariage de Jean Léger-Richelieu fils et Marie-Catherine Dagenais. Minutier de Louis Léonard Aumasson de Courville, 8 juillet 1770.
- <sup>45</sup> Les frères et sœurs de Marie-Madeleine Léger qui ont vécu sont, dans l'ordre de leur naissance : Michel Léger-Richelieu, né en 1729, qui épousa Angélique Piquet et vécut avec sa famille à La Rochelle, à Miquelon, près de Terre-Neuve, et à Saint-Dominique. Il est mort à La Rochelle en 1770; sa veuve emmena ses enfants à La Nouvelle-Orléans et s'établit en Louisiane. Marie-Louise Léger-Richelieu, fille aînée de la famille, à l'âge de vingt-huit ans, épousa Raymond Montagne (Québec, 26 février 1759). Est-ce le bel habit de l'homme qui attira ses regards? Raymond Montagne dit Sanschagrin, caporal au régiment de Berry, portait un uniforme gris-blanc avec des revers rouges aux manches et était coiffé d'un joli tricorne en feutre noir galonné d'or. Il faisait partie de la compagnie de Farimand et était originaire



d'Albi (Tarn), paroisse de Sainte-Madeleine. Il avait joint les rangs de ce régiment en 1746 et participé à la victoire de Carillon (Ticonderoga) en 1758. Il dut ferrailer à la bataille de Sainte-Foy (Québec) le 28 avril 1760. Le mariage de Marie-Louise Léger fut célébré au cours d'une époque troublée, en pleine guerre de Conquête, après divers «témoignages de liberté» conservés aux archives du diocèse de Québec. En effet, le 19 février, une semaine avant le mariage, Jean-Louis Pioche dit St-Louis, major du régiment de la Reine et natif d'Albi, affirme sous serment que Raymond Montagne ne s'est pas marié en France; Denis Montagne, frère de Raymond, et Joseph Labatte dit Sansfaçon, sergent major au même régiment, témoignent aussi du célibat de Raymond Montagne. Le registre de ce mariage, dans la paroisse de Notre-Dame à Québec, contient les signatures de St-Louis, Denis *Montaigne*, Denis Reboul, sergent, et Joseph Thibaut, du côté de l'époux. Marie Léger est accompagnée de sa sœur Marguerite, épouse de Jean-Charles Breton. L'époux Montagne ne sait pas signer; l'épouse signe timidement «Marie Legere». Un enfant naîtra de cette union : à Deschambault, le 4 octobre 1760, est baptisé Jean-Baptiste Montagne, né le même jour. Aucune autre trace ne semble subsister de ce couple dans les registres du Québec ancien. Montagne est-il mort au champ d'honneur de Sainte-Foy? Les nouveaux mariés ont-ils quitté la Nouvelle-France pour Albi dans le Tarn? [Les sœurs Marie-Louise et Marie-Madeleine Léger sont souvent appelées simplement Marie dans les registres. Aussi certains généalogistes avancent que l'épouse de Raymond Montagne aurait été Marie-Madeleine Léger et non Marie-Louise, vu que la signature de l'épouse à ce mariage de 1759 est : «Marie Legere».] La deuxième fille de la famille, prénommée Marguerite, se maria en 1752 avec Jean-Charles Breton, huissier royal à la Prévôté de Québec, qui habitait rue Sous-le-Porche. Jean-Louis Léger-Richelieu, né en janvier 1740, jeune frère de Marie-Madeleine, vivra longtemps. Qualifié de «bourgeois», il décède à l'âge de 95 ans à Montréal où il est inhumé le 5 décembre 1835. Le dernier de la famille, né en 1745, prénommé Jean comme son père, abandonne Québec pour Montréal, exerce le métier de menuisier, se marie trois fois et meurt à l'âge de 90 ans en 1835, en laissant une descendance. Oncle d'Angelle Cornud, il sera présent en 1813 au mariage de celle-ci avec Denis-Benjamin Papineau.

<sup>46</sup> À Québec, le 6 mai 1764, a lieu le baptême de Marie-Anne Cannavan, née le 5, fille d'André Cannavan, Irlandais, et de Marie Léger-Richelieu, «se disant mariés», précise l'officiant. Parrain, Charles Voyer; marraine, Marie-Anne Paquet. La bambine est inhumée à Québec le 26 mai 1765, «âgée de 13 mois», fille d'André *Canavanne* et de Marie Léger dit Richelieu. Deux mois après cette sépulture, un autre enfant est baptisé à Québec, le 18 juillet 1765, sous les prénoms d'André-Antoine «Canavelle ou Canavenne», indique le registre. Cette fois, les parents ont choisi pour parrain Antoine Lemire et pour marraine, Marie-Geneviève-Agathe Parent, épouse du parrain, lequel a signé. Le vicaire, Pierre Mennard, précise que le père est absent. Cet enfant, encore une fois, fera son entrée dans l'Au-delà, le 5 août, après une vie qui n'aura duré que dix-huit jours. L'année suivante, c'est à Montréal que Marie Léger accouche de son troisième enfant, engendré par le présumé mari et baptisé le 16 août 1766 par l'abbé Henri-Louis-Charles-Léonard-Melchior Galet de Vallières, qui l'appelle André-Victor *Canaval*. La marraine est Élisabeth Roy, qui ne sait signer son nom, mais le parrain, Victor Archambault, signe lisiblement le sien. L'enfant ne vivra pas une semaine : son décès est noté le 21 août à Ville Saint-Laurent. Cette fois, au registre, Canaval redevient Cannavan, mais la mère de cet enfant, nommée Marie Richelieu au baptême du 16 août, est métamorphosée en Marie *Chrétien* à Ville Saint-Laurent. Registre peu fiable ? Informateur distrait ? En peu de temps, un généalogiste s'habitue à de telles fantaisies.

<sup>47</sup> DAUM,P58, U/2300; mf. 4360. Lettre de Canavan & Caselet, Sault-Sainte-Marie, 27 juin 1795, à MM. Ét. Campion & cie, à Mackinaw (Michigan). Sans doute Étienne-Charles Campion (1737-23 décembre 1795), marchand et trafiquant. La lettre, écrite par André Canavan, traite de commerce de bled, de ballots de fourrures et de poissons blancs en baril. Mention de MM. Meldrum & cie, de M. Reid, de M. Henry.

<sup>48</sup> La lettre est du 15 juillet 1798, datée de Savannah (Georgie, É.-U.). André Canavan parle de son amitié avec sa sœur Angelle. BAnQ-Q,P418,SS4-2.

<sup>49</sup> À Québec, le 14 juillet 1773, est baptisé Jean-Louis *Cornut*, né le même jour du «légitime mariage» de Michel *Cornut*, négociant en cette ville, et de Marie Richelieu. Le parrain est Louis Langlois, négociant à Québec; la marraine, Geneviève Lepage, épouse de Pierre Marcoux, négociant en cette ville, qui ont signé. (Geneviève Lepage, fille de Louis Lepage et de Marie-Thérèse Bisson, épouse Pierre Marcoux (1731-1797), marchand à Québec (Québec, 9 septembre 1754), fils de Germain Marcoux et de Geneviève-Michelle Marchand). *Joseph Cornud*, âgé d'à peine une semaine, est inhumé le 21 juillet 1773 dans le cimetière de Sainte-Foy. On observe que les sept enfants Cornud sont tous nés de «légitime mariage», selon les registres. Mais nulle part n'a été trouvé un registre ou un quelconque contrat de mariage Cornud-Léger. Il faudrait considérer l'hypothèse suivante, fort plausible : Marie Léger aurait vécu en «union libre» et avec Canavan et, ensuite, avec Cornud. Comme il n'est pas sûr que Canavan ait été de religion catholique, et qu'il est certain que Cornud était de religion «réformée», donc protestante, les enfants nés de ces unions auraient été quand même baptisés dans la religion catholique sans trop d'enquête par les officiants. Advenant un décès prématuré de l'enfant, mieux valait envoyer un petit ange au paradis que de laisser végéter de toute éternité dans les limbes un enfant non baptisé. Toujours à Québec, l'année suivante, ce sera le baptême de Marie-Marguerite *Cornu*, née le 1<sup>er</sup> août 1774, du «légitime mariage» de Michel *Cornu* et de Marie Léger dit Richelieu. Parrain, Joseph Paradis; marraine Marguerite Cureux-Dumas, qui ont signé. (Marguerite Cureux-St-Germain (1738-1815) a épousé Antoine-Libéral Dumas (Québec, 27 octobre 1761). Son conjoint est natif de Montauban (France). Marie-Marguerite *Cornu* sera inhumée le 3 mars 1775. En automne de la même année, les Cornud font baptiser Marie-Élisabeth *Cornu*, née le 8 octobre 1775 du «légitime mariage» de Michel *Cornu* et de Marie Richelieu. Le parrain est Pierre Dufault, négociant à Québec; la marraine, Élisabeth Dufour, épouse de défunt Joseph Chartier, qui ont signé. Le père brille par son absence. (Élisabeth Dufour, baptisée à Québec le 5 février 1742, fille de Jean-Baptiste Dufour et de Marie-Jeanne Paquet, épouse Joseph Chartier (Saint-Michel de Bellechasse, 15 juin 1761), fils de Gabriel Chartier et de Marie-Jeanne Cosance). Marie-Élisabeth *Cornu* sera inhumée le 4 mars 1776. Un second fils voit le jour le 10 mars 1777 : Pierre Cornud est baptisé le lendemain, issu du «légitime mariage» de Michel Cornud et de [ ]. Le parrain choisi est Pierre Marcoux, négociant; la marraine, Mademoiselle Thérèse Dubeau, épouse de Louis Lizotte, qui ont signé. Le père, selon ses habitudes, est déclaré absent. Pierre Cornud sera inhumé le 10 mai 1777 dans le cimetière de Charlesbourg. Sans trop de précision, l'officiant écrit qu'il vient d'enterrer «l'enfant de M. Cornû, marchand de Québec». Une deuxième Élisabeth *Cornu* vient au monde le matin du 23 octobre 1778, fille de Michel *Cornu*, négociant, et de Marie Richelieu, «son épouse». Parrain, René-Amable Durocher, marchand : (René-Amable Durocher (1737-1786), né à Montréal, fils de Joseph-René Durocher et de Louise-Catherine Juillet, époux de Marie-Anne Mauvide (Saint-Jean, Île d'Orléans, 28 septembre 1773), fille aînée du Dr Jean Mauvide, seigneur, et de Marie-Anne Genest; marchand prospère de la vallée du Richelieu avant son mariage, Durocher deviendra seigneur de la moitié de l'Île d'Orléans en 1779); marraine, Catherine Michaud-Schindler, qui

ont signé. (Québec, 10 avril 1752, mariage de Jean-Chrétien Chindler [Schindler], négociant, marchand pelletier, originaire de la ville de Plauen (Saxe, Allemagne), et Marguerite-Catherine Michaud, fille de Florent Michaud, perruquier, et de Marguerite Samson. Marie-Catherine Michaud-Schindler sera présente au mariage de Joseph Papineau en 1779 à Saint-Denis). Le père absent. La petite Élisabeth, prénommée *Marie Cornu*, sera inhumée à L'Ancienne-Lorette le 19 novembre 1778, décédée la veille, âgée de 20 jours.

<sup>50</sup> J.-Normand Pickering Leblanc, *Le Mémorial Papineau*, Éditions du fleuve, 1989. Une donnée généalogique, plus récente, prétend que l'épouse du révérend Thomas Ebenezer Taylor est bien Mary Agatha Cornud, mais cette Mary Agatha est fille de Peter Cornud et d'Amelia Blythe, Peter Cornud étant frère de Michel. Cette donnée n'est pas crédible et doit être repoussée, car Angelle Cornud elle-même écrit : «Madame veuve Thomas Taylor est ma sœur.» Elle ajoute que sa sœur Agathe a eu deux fils : «Thomas Taylor, son fils aîné est dans la Marine. Henry Taylor, son fils cadet, était clerc ou commis.» BAC, MG25-G24.

<sup>51</sup> On relève ces quatre prénoms des enfants du couple Jean-Nicolas Cornu et Marie Fontannaz dans trois feuilles éparses de généalogie de cette famille conservées aux Archives cantonales vaudoises (ACVY Dos. Gén. Cornu, de Villars-Mendraz). On remarque cependant que le prénom Michel n'apparaît pas dans cette généalogie.

<sup>52</sup> Lettre écrite de Buckingham (QC) le 16 septembre 1862, signée David Cornu. La lettre est adressée à «Mrs. Papineau». BAC, MG25-G24. Ce David Cornu (1830-1905), originaire du canton de Vaud (Suisse), plus précisément de Villars-Mendraz, arrive au Canada vers 1857; il épouse Suzette Cruchet (Montréal, église presbytérienne Saint-Jean, 1864), fille de François-David Cruchet et de Suzanne-Françoise Wenger. Son décès survint à L'Ange-Gardien (QC), près de Buckingham, le 28 décembre 1905. David Cornu semble faire une erreur en parlant de Jean-Nicolas Cornu comme étant le frère de son arrière-grand-père. Ce serait plutôt Michel Cornud qui écrivait à son frère David Cornu (1723-1791), époux de Louise-Madeleine Freymond et arrière-grand-père du jeune David.

<sup>53</sup> Sœur Saint-Thomas, *Les Ursulines de Québec depuis leur établissement jusqu'à nos jours*, tome 3, [Québec], 1866, p. 249.

<sup>54</sup> «Sale of James Thompson, favor Michel Cornud». James Thompson, maître du navire *Minerva*, vend à Michel Cornud, pour 35 £ cours de Halifax, «a certain Negroe Boy named Jack, aged about fourteen years». Minutier de Charles Stewart, 15 août 1782.

<sup>55</sup> Voir les ajouts au testament de Jacobs. BAC, Mic. C-1337.

<sup>56</sup> La lettre de Polly n'est pas datée mais il est à peu près certain qu'elle a été écrite en 1786, peu avant son mariage. Voir BAC, MG19, A2, Série 3, vol. 247.

<sup>57</sup> Jacobs possédait une Noire appelée Jenny, qu'il avait achetée de Myers le 9 septembre 1761, au prix de 64 £. La sépulture de Jenny Jacobs est enregistrée en 1799 (Montreal, ChristAnglican, f° 5). Sur le marché des esclaves noirs, voir l'excellente étude de Frank Mackey, *Done with Slavery : the Black Fact in Montreal, 1760-1840*, McGill-Queen's University Press, 2010.

<sup>58</sup> William Lindsay (ca 1761-1834), originaire d'Écosse, se marie avec Marie-Anne Melvin (Québec, St. Andrew's Presbyterian, 17 juin 1790), les deux conjoints ayant alors 25 ans. À Québec, décès de William Lindsay, 73 ans, samedi soir le 11 janvier, un des plus anciens habitants de Québec, où il est venu s'établir il y a 60 ans. Il a rempli la place d'assistant-greffier et de greffier de la Chambre d'assemblée depuis 1792 jusqu'à 1830. Son fils [William Burns Lindsay] a été nommé greffier à sa place lorsqu'il a offert sa démission. *La Minerve*, 16 janvier 1834, p. 3.

<sup>59</sup> Procuration par dame Marie Léger, veuve de Michel Cornud, à William Lindsay senior. PLD, 20 août 1792, minute 2876.

<sup>60</sup> PLD, 18 septembre 1792, minute 2888.

<sup>61</sup> Marie-Geneviève (*alias* Polly) Jacobs (ca 1767-1838), fille naturelle de Samuel Jacobs, marchand à Saint-Denis-sur-Richelieu, et de Marie-Josephte Audet-Lapointe. Deux lettres sans date de Polly à son père ont été conservées parmi les papiers Ermatinger. Voir BAC, MG19, A2, Série 3, vol. 247 (Miscellaneous Papers). Elle épousa Joseph-Stanislas Vigneau (Saint-Denis-sur-Richelieu, 10 juillet 1786).

<sup>62</sup> Un *ledger* (grand livre) contient généralement les comptes de revenus et dépenses d'une entreprise.

<sup>63</sup> Nicolas Ménéclier de Morochond, né à Neuville le 7 mars 1760, a épousé Angélique Mayer. Il est marchand à Saint-Denis-sur-Richelieu.

<sup>64</sup> Jacques Curchod (ca 1744-1820), né à Crissier, à l'ouest de Lausanne, sur la rive nord du lac Léman (lac de Genève), canton de Berne (aujourd'hui canton de Vaud) en Suisse, trafiquant de fourrures, seigneur de Mont-Louis de 1786 à 1799. Voir PLD, 23 octobre 1788. Curchod a épousé Ann Heakens (Londres, 22 juillet 1786). Marchand établi à Québec, rue de la Montagne en 1782, rue Sous-le-Fort en 1784, donc dans le voisinage de Michel Cornud. Le décès de James Curchod est consigné aux registres de Québec, Anglican Holy Trinity, le 6 avril 1820. Une lettre d'archives nous révèle que Jacques Curchod est ruiné financièrement. Même sa parenté avec Mme Necker (née Suzanne Curchod, fille d'un pasteur vaudois), mère de la grande femme de lettres Mme de Staël, ne lui sera d'aucun secours : «Il n'a pas plus à espérer d'elle que si elle habitait la lune.» Et l'obligation que Jacques Curchod a faite en faveur de M. Cornud «est d'un imposteur : il donne pour hypothèque des choses qui n'existent pas et qu'il ne pouvait ignorer ne pas exister, sachant bien qu'il était débiteur aux successions sur lesquelles il prétendait avoir des droits. Pourquoi ne pas lui faire hypothéquer ce que l'on avait sous sa main, les deux maisons de Québec; mais sans doute qu'elles l'étaient déjà à d'autres qui auront su mieux que M. Cornud se mettre à couvert.» Lettre de Louis Mandrot, écrite d'Yverdon le 24 septembre 1791, adressée à un inconnu. BAC, MG25-G24.

<sup>65</sup> Nicolas Ménéclier de Monrauchaud est né à Neuville (QC) le 9 mars 1760, fils de Marie-Charlotte Trudel, seconde épouse de Nicolas Ménéclier Demonrochand, capitaine des gardes, arrivé au pays vers 1750, venant de Broyes (Marne) en Champagne, diocèse de Troyes. Nicolas fils épousera Marie-Angélique Mayer, 29 ans (Saint-Denis-sur-Richelieu, 5 février 1793). Associé quelque temps dans le commerce avec André Canavan, Ménéclier est marchand à Saint-Denis-sur-Richelieu; son fils François fit un séjour au Pied-du-Courant en novembre-décembre 1838 avec les patriotes.

<sup>66</sup> Jean-François-Louis Genevay (1737-1803), fils de Claude Genevey, originaire de Chailly (Suisse, canton de Vaud), près de Montreux et de Châtelard, émigra au Canada à l'époque de la Conquête et servit la Couronne anglaise pendant 44 ans. En Suisse, les Genevay (le patronyme s'écrit Genevey) font partie des grandes familles. Voir le «Partage des biens entre les enfants de Claude Genevey, dont Louis, à l'étranger, que représente donc Emmanuel Dubochet», 16 février 1777, ACV, PP 785/366. Louis Genevay fut capitaine et secrétaire du gouverneur Haldimand en 1778, et *député paie-mâitre* pour le district de Montréal. Premier époux de Marie-Agathe Dumas (1763-1842), présente au mariage d'Angelle Cornud. Décédé sans testament à Montréal, rue Saint-Paul, le 23 avril 1803, âgé de 66 ans. Le 11 juillet 1803, Joseph Papineau faisait l'inventaire de ses biens.

<sup>67</sup> Georges Chaperon, originaire de Berne (Suisse), a épousé Mary Wardel (Quebec Anglican Holy Trinity, 4 novembre 1782). Plusieurs descendants Chaperon se sont établis à Baie-Saint-Paul où Mary Wardel est inhumée.

<sup>68</sup> Pierre Florence (1721-1788), marchand à Rivière-Ouelle, se marie à Québec le 11 novembre 1788 avec Thérèse-Esther Hausman dite Ménager. Les parents Florence sont originaires d'Arudy, dans le Béarn (Pyrénées-Atlantiques).

<sup>69</sup> John Melvin et William Burns, marchands, associés aussi à Meredith Wills. Voir «William Burns», DBC.

<sup>70</sup> La Société entre Nicolas Ménéclier et André Canavan, en opération à Saint-Denis-sur-Richelieu, sera dissoute peu de temps après la mort de Michel Cornud. «La Société de Ménéclier et Cannavan de la paroisse de St. Denis, comté Richelieu, étant dissoute, tous ceux qui ont des prétentions sur icelle sont par le présent requis d'envoyer leurs comptes à Nicolas Ménéclier sur les lieux, d'ici au 1<sup>er</sup> janvier prochain. Québec, 5 décembre 1792. Voir *La Gazette de Québec*, 6 décembre 1792.

<sup>71</sup> Antoine Serindac est marchand : «À vendre par Antoine Serindac, à la Canotterie, de la fleur superfine en quarts, propre à faire de la pâtisserie.» *La Gazette de Québec*, 6 septembre 1792. Antoine Serindac (1738-1793), marchand à Québec, fils d'Antoine Serindac, sergent des troupes de la Marine, et de Suzanne Rivière, avait épousé (Québec, 18 janvier 1773) Marie-Anne Conefroy, fille de Robert Conefroy, négociant, et de Marie-Josèphe Métivier. «Ancien marguillier», il meurt assassiné le matin du 25 décembre 1792, près de la porte Hope. Inhumé à Québec le 3 janvier 1793 dans le cimetière des Picotés, âgé de 55 ans, en présence de plusieurs prêtres et de J.-O. Plessis, curé, desservant. Une proclamation est émise par Alured Clarke, lieutenant-gouverneur et commandant en chef des Forces de Sa Majesté, offrant une récompense de 50 £ pour découvrir les coupables du meurtre. Voir *La Gazette de Québec*, 10 janvier 1793.

<sup>72</sup> Les dettes dites «actives» sont ici des sommes dues à Michel Cornud. Plus loin, apparaîtront dans l'inventaire, les dettes dites «passives», c'est-à-dire les sommes d'argent dues par Michel Cornud à divers créanciers.

<sup>73</sup> Michel Cornud, marchand à Québec, et Samuel Jacobs, marchand à Saint-Denis-sur-Richelieu, ont fait ensemble un grand nombre de transactions financières, pour achat de blé et autres denrées, lesquelles transactions se sont poursuivies après le décès du marchand juif. Un document évalue à 7772 £ le montant de ces transactions entre le 15 août 1786 et le 25 juillet 1792. Voir Michael Cornud, *The general Account Book for Jacobs estate*. BAC, MG19, A2, Série 3, vol. 150.

<sup>74</sup> Voir l'acte notarié «Mortgage of Michel Cornud and spouse, favor of the Attornies of Mess<sup>rs</sup> Davis Strachan & Co, and Mess<sup>rs</sup> Harrison & Ainslie of the City of London, merchants». Charles Stewart, 30 octobre 1790.

<sup>75</sup> Alexander Auldjo (1758-1821), né en Écosse, décédé à Londres, frère de John Auldjo, est associé en affaires à Montréal avec William Maitland pour faire du commerce d'importation avec l'Angleterre. DBC.

<sup>76</sup> Ainsley, Harrison & Co, fabricants anglais de ferronnerie et de fournaies.

<sup>77</sup> Le père de Marie-Agathe Dumas est Antoine-Libéral Dumas (ca 1730-1816), marchand à Québec, époux de Marguerite Cureux dit St-Germain. Antoine-Libéral Dumas était natif de Montauban (France).

<sup>78</sup> Richard Dobie (ca 1731-1805), Écossais, et Francis Badgley, marchands associés en 1788 dans la traite des fourrures. DBC.

<sup>79</sup> François Bellet (ca 1729-1812), navigateur, né à Charron (Charente-Maritime), au nord de La Rochelle, une fois établi en Nouvelle-France, se marie avec Marie-Anne Réaume (Québec, 6 août 1748), puis avec Marie-Anne Dumouchel (Montréal, 15 octobre 1759).

<sup>80</sup> Madeleine Degre, épouse de Pierre Borneuf, marchand (Québec, 23 novembre 1756).

Pierre Borneuf (1722-1780) était né à la Couarde-sur-Mer (Charente-Maritime), dans l'île de Ré, près de La Rochelle.

<sup>81</sup> Curatelle pour feu Michel Cornud, négociant, de la ville de Québec, et de Marie Léger, 12 janvier -15 juillet 1793. BAnQ-Q,CC301,SI,D7350, documents de 23 pages. Voir aussi cette assemblée des amis pour la succession de feu Michel Cornud, de la ville de Québec, 26-28 mars 1794. BAnQ-Q,CC301,SI,D7489, documents de 12 pages.

<sup>82</sup> Dénombrement de la paroisse de Québec commencé le 5 juin 1795, Archives de la paroisse de Notre-Dame de Québec, CM1/F1, 3, vol. 2, p. 1.

<sup>83</sup> L'anecdote est rapportée par L.-J. Papineau dans sa correspondance avec Amédée Papineau. Voir LSE, tome 2, 26 septembre 1862.

<sup>84</sup> Testament de Messire Antoine-Émery [Émeric] Lemaire-St-Germain, curé à Varennes. LG, 21 juin 1804.

<sup>85</sup> Câline : coiffe, bonnet de femme. GPFC.

<sup>86</sup> Menon, écrivain culinaire, *Les soupers de la Cour, ou l'art de travailler toutes sortes d'aliments, pour servir les meilleures tables, suivant les quatre saisons*, 4 vol., Paris, Guillyn, 1755.

<sup>87</sup> Pour le nombre d'enfants, nous ne tenons pas compte ici des enfants morts en bas âge.

<sup>88</sup> Rosalie Papineau (1788-1857), sœur de Denis-Benjamin Papineau. Elle épousera, à Montréal le 21 février 1816, Jean Dessaulles (1766-1835), seigneur de Saint-Hyacinthe. C'est la seule lettre conservée de Denis-Benjamin à sa sœur.

<sup>89</sup> Denis-Benjamin Viger (1774-1861), cousin de Denis-Benjamin Papineau, a en effet épousé Marie-Amable Foretier (Montréal, 21 novembre 1808), fille du seigneur Pierre Foretier et de Thérèse Legrand. DBC.

<sup>90</sup> François-Xavier Papineau (1757-1822), célibataire, architecte et arpenteur, admis à cette dernière profession en 1788. Frère de Joseph Papineau.

<sup>91</sup> *Drill-plough* : sorte de charrue-semoir.

<sup>92</sup> Joseph Papineau (1752-1841), père de Denis-Benjamin. Arpenteur, notaire, député, il épouse Rosalie Cherrier (Saint-Denis-sur-Richelieu, 23 août 1779), fille de François-Pierre Cherrier, marchand et notaire, et de Marie Dubuc.

<sup>93</sup> André-Augustin Papineau (1790-1876), frère de Denis-Benjamin. Notaire à Saint-Hyacinthe de 1833 à 1859. Emprisonné deux fois lors des insurrections de 1837-1838.

<sup>94</sup> Chien : cliquet. DB.

<sup>95</sup> Angelle Cornud (1785-1870). Née à Québec et baptisée Angélique-Louise, fille de Michel Cornud, négociant, et de Madeleine Léger-Richelieu. Elle passera son enfance et sa jeunesse dans la famille de Joseph Papineau et épousera Denis-Benjamin Papineau à Montréal le 14 septembre 1813. La paroisse de Sainte-Angélique (Papineauville) est ainsi nommée en son honneur.

<sup>96</sup> Dodo : surnom donné à Louis-Antoine Couillard-Dupuis. Un des premiers colons engagés, venu de Saint-Hyacinthe, par Joseph Papineau pour aller travailler dans la seigneurie de la Petite-Nation. Voir LG, 9 septembre 1805.

<sup>97</sup> George Hamilton (1781-1839), marchand de bois et propriétaire de scieries à Hawkesbury. BAC, R4071-0-5-E (MG24-D7).

<sup>98</sup> Marie-Anne Cherrier (1751-1843), veuve de Toussaint Le Cavalier, a été marraine de Louis-Joseph Papineau à son baptême en 1786.

<sup>99</sup> Marie-Marguerite Richer-Laflèche (1773-1855), épouse de Benjamin-Hyacinthe-Martin Cherrier (1757-1836), arpenteur à Saint-Denis-sur-Richelieu, oncle de Denis-Benjamin Papineau.

<sup>100</sup> Marie-Louise Loubet, épouse de Séraphin Cherrier (1762-1843), médecin, marchand et maître chantre à Saint-Denis-sur-Richelieu, oncle de Denis-Benjamin Papineau.



<sup>101</sup> Jean-Baptiste Kelly (1783-1854), curé à Saint-Denis-sur-Richelieu de 1810 à 1817. En 1814, il administrera le baptême en cette paroisse à Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau, fils aîné de Denis-Benjamin Papineau et Angelle Cornud.

<sup>102</sup> Son mariage, qui aura lieu à Montréal le 14 septembre 1813, avec Angelle Cornud. L.-J. Papineau ne signe pas l'acte.

<sup>103</sup> Sur le même feuillet, de la main de Joseph Papineau : «Reçus de plus cent vingt une livres, quatre shillings, un denier, cours actuel, étant le produit des meubles de feu madame Cornud, vendus par encan par Me [Louis] Guy, notaire, déduction faite des frais d'inventaire et vente, que je promets lui rendre avec intérêts depuis l'encan; en foi de quoi j'ai signé le présent à Montréal, ce 10<sup>e</sup> 7<sup>bre</sup> 1811.» Voir LG, 13 mai 1809. «Reçu de plus par monsieur [François] Bellet, de Québec, pour autant qu'il a reçu de monsieur Dénéchau, pour le compte de Mlle Cornud, cent onze livres, cours actuel, que je promets rendre à Mlle Cornud avec intérêt, de ce jour 15<sup>e</sup> février 1812.»

<sup>104</sup> Séraphine Truteau (1798-1888), née et baptisée à Montréal le 15 mars 1798, fille de Toussaint Trudot, menuisier, et de Marie-Louise Papineau. Cousine de Denis-Benjamin Papineau. Elle fera son entrée dans la communauté des Ursulines de Québec en 1832 où elle décédera le 14 janvier 1888.

<sup>105</sup> Pierre Berthelet (1746-1830), marchand à Montréal. DBC.

<sup>106</sup> Ce mot revient 14 fois dans cette correspondance pour désigner la farine (*flour*).

<sup>107</sup> *Mess* ou *Prime mess* : lard de première qualité. Horatio Gates & cie annoncent qu'ils vendent du lard et du bœuf de différentes qualités : *Messe (sic), Prime-messe et Cargo. L'Ami du peuple*, 25 juillet 1832, p. 4.

<sup>108</sup> Thomas Mears, jadis propriétaire de moulins et d'une usine à papier à St. Andrews (Saint-André d'Argenteuil), avait vendu ses biens aux frères Hamilton, de Hawkesbury.

<sup>109</sup> Cwt : centumweight ou hundredweight, soit 100 lb (US) ou 112 lb (Impérial).

<sup>110</sup> Philemon Wright (1760-1839), originaire du Massachusetts, fondateur de la ville de Hull (Gatineau), sera député du comté d'Ottawa. DPQ.

<sup>111</sup> John Jeremiah Bigsby (1792-1881), médecin anglais versé aussi en géologie, publiera le récit de ses pérégrinations aux Canadas : *The Shoe and canoe, or Pictures of travel in the Canadas*, London, Chapman & Hall, 1850.

<sup>112</sup> Émilie Lacombe (1802-1874), amie intime d'Angelle Cornud et de Rosalie Papineau-Dessaulles, est fille de Geneviève Adhémar de Lantagnac et de François Truillier-Lacombe, marchand au Lac des Deux-Montagnes; elle épousera à Saint-Hyacinthe, le 6 octobre 1818, Pierre-Thomas Casgrain (1797-1863), marchand, seigneur de Rivière-Ouelle, et décédera à Rivière-Ouelle où le couple ira s'installer.

<sup>113</sup> John Macdonell (1768-1850), originaire d'Écosse, longtemps membre de la Compagnie du Nord-Ouest, s'était établi à Pointe-Fortune depuis 1817, dans une grande maison appelée *Poplar Villa* où il vivait avec sa conjointe Madeleine Poitras, métisse. DBC.

<sup>114</sup> Charles Lennox, 4<sup>e</sup> duc de Richmond (1764-1819), militaire, gouverneur de l'Amérique du Nord britannique de juillet 1818 à son décès en août 1819. DPQ.

<sup>115</sup> Pierre-Charles Chauveau (1791-1824), marchand, fils de Pierre Chauveau et de Marie-Anne Bellet. Père de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau.

<sup>116</sup> M.P. : Membre du Parlement. Cette phrase a été raturée. Admis au barreau en 1822, Côme-Séraphin Cherrier (1798-1885) ne sera député qu'en 1834.

<sup>117</sup> On écrivait généralement à l'époque les mots ermite, ermitage avec la lettre h initiale.

<sup>118</sup> Marie-Louise Roy (1792-1852), fille de Joseph Roy et de Marie Brunet, a épousé Pierre-Charles Chauveau.

<sup>119</sup> François Bellet (1750-1827), capitaine de navire et marchand à Québec, un ami de Joseph Papineau. Il avait été élu député d'York en 1810 puis dans Buckingham (Yamaska). *DPQ*.

<sup>120</sup> Josiah Bleakley (ca 1754-1822), qui avait fait sa marque dans la traite des fourrures, est maintenant secrétaire de la M.F.I.C. (Montreal Fire Insurance Company). *DBC*.

<sup>121</sup> La présence de Samuel Stevens, constructeur de moulins, originaire de Plattsburgh, est signalée au moins à partir de 1807 dans la région de Hawkesbury. Henri Clément, *Hawkesbury*, Centre franco-canadien de ressources pédagogiques, 1983. On a de son écriture le reçu suivant : «Hawkesbury, June 11<sup>th</sup> 1818. Received of Mr. Joseph Papineau, nine pounds, fourteen shillings and five pence, in full to ballance account to this date. Sam Stevens». BAnQ-Q, P417/1; 1.2.2. Voir aussi une lettre de Samuel Stevens à L.-J. Papineau, écrite de la Petite-Nation le 11 décembre 1824. BAnQ-Q, P417/3; 2.1.4.

<sup>122</sup> - 32,25 Réaumur = - 40 Celsius.

<sup>123</sup> Chenail Écarté : Hawkesbury, Haut-Canada.

<sup>124</sup> L'avertissement est repris en anglais ensuite, avec la précision : «The original of the above Notice is annexed to the Book of record of Proces Verbals (reports) rendered by said D.B. Papineau in his capacity of Deputy Grand Voyer for that part of the District of Montreal above the Long Sault. Said Book of record deposited into the hands of Mr. Jos. Godfroy Papineau, Notary Public at Plaisance, P.Q.»

<sup>125</sup> John Turney. Son nom apparaît dans les comptes des dettes de Denis-Benjamin Papineau envers la Maison Robertson & Masson, le 16 mars 1848. Voir BAnQ-M, P650/17.

<sup>126</sup> Joseph Bouchette fils (1798-1879), dessinateur, topographe et arpenteur comme son père. Il est fils de Joseph Bouchette (1774-1841), arpenteur du Bas-Canada, et d'Adélaïde Chaboillez. Son frère, mentionné ici, est Robert-Shore-Milnes Bouchette (1805-1879), avocat, patriote, qui sera exilé aux Bermudes en 1838; aussi dessinateur et topographe. *DBC*. BAnQ-M, CA601.

<sup>127</sup> Charles Manuel, originaire de Berne (Suisse), est lieutenant dans le régiment de Meuron lorsqu'il épouse Marie-Anne Ferrière de Bussy (Montréal, Anglican Christ Church, 1<sup>er</sup> février 1814), fille de Toussaint Ferrière, de Chambly. Charles Manuel reçoit sa commission d'arpenteur le 25 octobre 1819 et s'établit à Beauharnois où il est décédé et inhumé dans l'église, après s'être converti au catholicisme le 2 mars 1845. BAnQ-M, CA601.

<sup>128</sup> En 1825, L.-J. Papineau écrivait à ce sujet à James Buchanan, consul britannique à New York, qui demandait des terres. Voir *LDCorr*, tome I, p. 137-138.

<sup>129</sup> Vente par Dominique Charlebois, de Notre-Dame-de-Bonsecours [Petite-Nation] à François Sabourin, cultivateur, du même lieu. JP, 15 novembre 1821, minute 4570.

<sup>130</sup> Papineau écrit «daleau», comme on le faisait souvent à l'époque.

<sup>131</sup> Peut-être y a-t-il un lien ici avec l'emprunt de 100 £ fait par Joseph en 1826? Voir l'obligation de Joseph Papineau, notaire, envers Pierre Delvecchio, clerk notaire, dans AJ, 8 juillet 1826, minute 4080.

<sup>132</sup> Titre donné à Jean-Jacques Lartigue, évêque.

<sup>133</sup> Saint-François-de-Beauce où Toussaint-Victor Papineau est curé (1826-1828). *DC*.

<sup>134</sup> Augustin-Cyrille Papineau (1828-1915), né le 4 mars 1828. Fils cadet de Denis-Benjamin Papineau et d'Angelle Cornud. Sera avocat et juge. Auteur d'une «Histoire de la seigneurie de la Petite-Nation», écrite en 1912; 9 pages dactylographiées. BAnQ-Q, P417/18; 9.3.6.

<sup>135</sup> William Huskisson (1770-1830), à Londres, secrétaire d'état à la guerre et aux colonies (du 3 septembre 1827 au 30 mai 1828). Voir sa lettre à Dalhousie, le 10 janvier 1828, lui reprochant d'avoir refusé de reconnaître l'élection de Papineau comme orateur de la Chambre d'assemblée. *CP*.



- <sup>136</sup> Joseph-Marie Charron (1773-1846), époux de Rose Valiquette (Saint-Martin, Île Jésus, 13 janvier 1794). Établi à Montebello où il décédera le 12 mars 1846. Leur fils Jean-Baptiste épousera Marguerite Trépanier (Montebello, 25 juin 1832).
- <sup>137</sup> Thomas Maguire (1776-1854), né à Philadelphie, ordonné prêtre à Québec en 1799; directeur du Séminaire de Saint-Hyacinthe. *DC*.
- <sup>138</sup> Louis-René Chaussegros de Léry (1762-1832), grand voyer du district de Montréal en 1806, conseiller législatif en 1818. *DPQ*.
- <sup>139</sup> Charles Yorke, secrétaire de James Kempt, gouverneur du Bas-Canada.
- <sup>140</sup> Dr Ebenezer Winters, du township d'Alfred, Haut-Canada, époux d'Elizabeth Racey. Voir *BMS Montebello*, 25 juillet 1824.
- <sup>141</sup> Hugh Robertson (1777-1853), marchand à Glasgow (Écosse), associé à Joseph Masson (1791-1847), marchand à Montréal.
- <sup>142</sup> Thomas Douglas, greffier de la couronne en chancellerie, s'occupe des questions électorales.
- <sup>143</sup> Côme-Séraphin Cherrier (1798-1885), avocat, cousin de Denis-Benjamin Papineau. Sera député de Montréal en 1834. Patriote, emprisonné en 1837. Cherrier enseigna le droit à de nombreux clercs. *DPQ*.
- <sup>144</sup> François Vassal de Monviel (1759-1843), adjudant général de la milice bas-canadienne. *DBC*.
- <sup>145</sup> Asa Cooke (1791-1862), né à Ticonderoga (NY), époux de Christina Barron, premier postier de la Petite-Nation. Premier maire de la Petite-Nation en 1845, et de la paroisse de Sainte-Angélique en 1855; entrepreneur forestier et marchand de bois. Père d'Alanson Cooke. Inhumé dans le cimetière de Papineauville.
- <sup>146</sup> Le colonel John Baskerville Glegg, secrétaire civil sous lord Aylmer.
- <sup>147</sup> Pâques : 3 avril 1831, selon le comput.
- <sup>148</sup> Cette première session du 14<sup>e</sup> Parlement – sous l'administrateur Aylmer –, ouverte le 24 janvier 1831, a été prorogée le 31 mars 1831. *CP*.
- <sup>149</sup> Le manuscrit présente des difficultés de lecture, mais Denis-Benjamin semble écrire ici «bricries», pour briquerie, mot employé alors pour briqueterie, lieu où on fabrique la brique.
- <sup>150</sup> André Trudeau (1792-1842), arpenteur, est fils de Toussaint Trudeau et de Marie-Louise Papineau, donc cousin de Denis-Benjamin Papineau. Il reçoit sa commission d'arpenteur le 9 juillet 1830. *BAnQ-M, CA601*.
- <sup>151</sup> «Papa me dit de te parler de l'arpentage pour les terres à concéder à la Petite-Nation. Je crois que Benjamin ne sera pas capable de le faire. Il est presque continuellement malade et s'il se fatigue à courir les bois il restera tout à fait. Joseph Trudeau m'a dit qu'André n'aurait rien à faire cet hiver. Peut-être ferais-tu bien de lui écrire à ce sujet-là? Saint-Amédée et Saint-Victor se concèdent rapidement et les terres n'en sont point bornées.» Toussaint-Victor Papineau à Louis-Joseph Papineau, lettre sans date, mais qui est de janvier 1832. *BAnQ-Q, P417/3 ; 2.1.4*.
- <sup>152</sup> Lettre incomplète, dont la suscription est partielle. Le nom du destinataire, Jacques Viger, est certain, même si seul le nom de rue Bonsecours est lisible. Comme le manuscrit fait partie du fonds Verreau, on peut croire que cette lettre a été remise à Jacques Viger, qui note d'ailleurs dans sa collection de manuscrits : «23 Fév. 1832, Lettre de M. D.-B. Papineau. Affaires.» *Saberdache bleue*, vol. 9, p. 53; *BAnQ-M, Mic. 1217*.
- <sup>153</sup> Cette lettre de DBP à son père n'a pas été retrouvée.
- <sup>154</sup> Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau (1814-1898). Fils aîné de Denis-Benjamin Papineau et d'Angelle Cornud. Régisseur, administrateur, greffier du premier conseil municipal de la Petite-Nation en 1845, secrétaire de la municipalité, division n° 2, du comté d'Ottawa en 1854, maître de poste à Sainte-Angélique (Papineauville), secrétaire et premier marguillier

de cette municipalité. Il épousera Marie-Clémence Marchessault *alias* Madsem (Montebello, 5 septembre 1843), fille de défunt Christophe Marchessault, capitaine de milice, et de Marie-Anne Garant, de Saint-Antoine-sur-Richelieu. DBP le désigne simplement par le nom «Papineau».

<sup>155</sup> *L'Écho du pays*, journal publié à Saint-Charles-sur-Richelieu (1833-1836), fondé par Dominique Debartzch. Le premier numéro venait de paraître le 28 février 1833. *JQ*.

<sup>156</sup> Le plan n'y est pas.

<sup>157</sup> Mélanie Trudeau, fille de Toussaint Trudeau, entrepreneur, et de Marie-Louise Papineau, est cousine de Denis-Benjamin Papineau. Elle sera inhumée à Montréal, âgée de 63 ans, le 23 janvier 1866. Voir *LSF*, p. 658.

<sup>158</sup> Le 24 juillet 1833, enfin, une deuxième assemblée composée de plus de 50 propriétaires choisit les syndics : DBP, juge de paix, président; Stephen Tucker, Daniel Baldwin, C.M.; William Dole, Asa Cooke et Erastus Baldwin.

<sup>159</sup> Pierre St-Germain, durement éprouvé, ne pouvait payer ses rentes seigneuriales ou rembourser ses dettes. Voir la lettre de Pierre St-Germain à Louis-Joseph Papineau, datée du 10 juillet 1825, dans laquelle il demande des délais : «Sans parler des folies que j'ai commis[es], vous savez les accidents que j'ai eus : ma maison emportée par l'eau, etc. Je me suis exilé pour pouvoir faire honneur à mes dettes et tâcher de me rebâtir une maison. J'espère, Monsieur, que vous voudrez bien attendre encore. » Denis-Benjamin a ajouté sur la suscription : «Le père Languedoc doit payer 200# par an à l'acquit de St-Germain pendant trois ans, au mois de mars, chaque année.» BAnQ-Q, P417/1; I.1.2.

<sup>160</sup> Michel Molloy (1804-1891), né en Irlande, missionnaire oblat en 1845; affecté à Bytown de 1845 à 1890. *DC*. Voir aussi Alexis de Barbizieux, *Histoire de la province ecclésiastique d'Ottawa et de la colonisation dans la vallée de l'Ottawa*, La Cie d'imprimerie d'Ottawa, Ottawa, 1897.

<sup>161</sup> Denis-Émery Papineau (1819-1899), fils de Denis-Benjamin Papineau et d'Angelle Cornud. Notaire, député. Il épousera Charlotte Gordon (Joliette, 17 mai 1854), fille de John Gordon, né en Écosse, et de Christine Loedel.

<sup>162</sup> James Moore, né le 25 juillet 1799 dans le diocèse de Fern (Irlande), fils de Daniel Moore et de Maria Rafter. Sa présence est signalée à l'évêché de Montréal au cours de l'automne 1825. Il devient prêtre le 28 septembre 1828 et est nommé aussitôt troisième chapelain pour l'église Saint-Jacques à Montréal, vicaire de cette paroisse, curé et archiprêtre dans «toute l'étendue du district pour les personnes dont le langage ordinaire est l'anglais, l'irlandais ou l'écossais.» Il visitera comme missionnaire itinérant les missions catholiques des townships. Curé à Saint-Anicet en octobre 1832. *ACAM*, *Pièces et actes*, t. 1 et 2; et *Registres des lettres* de J.-J. Lartigue et Ignace Bourget. Voir aussi *RAPQ*, 1942-1945.

<sup>163</sup> François Charlebois, lieutenant de milice, président à une assemblée convoquée par DBP, juge de paix, pour élire les syndics de l'école n° 1. Ont été élus François Charlebois, Robert Cole, Charles Beautron [Major] et Michel Beaudry fils.

<sup>164</sup> Thomas Kains (1790-1857), originaire de Chatham, Kent, Angleterre. Établi à Grenville, lieutenant-colonel du 3<sup>e</sup> bataillon de la milice d'York. Denis-Benjamin, alors commissaire pour les chemins et les ponts, lui avait confié la responsabilité de faire la route entre Grenville et Hull le long de l'Outaouais. *BAC*, MG24, C6, Fonds Thomas Kains.

<sup>165</sup> Baxter Bowman (ca 1814-1853), député du comté d'Ottawa de 1834 à 1838. *DPQ*.

<sup>166</sup> Jean-Léandre Coursol, fils de François Coursol et de Françoise-Angélique Mauger, avait épousé Victoire Trudeau (Montréal, 14 janvier 1818), fille de Toussaint Trudeau et de Marie-Louise Papineau.

<sup>167</sup> Marie-Agathe Dumas (1763-1842), veuve du capitaine Louis Genevay, est une amie d'Angelle Cornud, qui figure parmi les invités au mariage de Denis-Benjamin Papineau en 1813. Elle épousera en secondes noces Samuel Dunham Fleming (Montréal, Christ Anglican Church, 1<sup>er</sup> février 1815), assistant commissaire général des Forces de Sa Majesté.

<sup>168</sup> *La Minerve*, lundi 21 juillet 1834, arrivée sans doute le lendemain à la Petite-Nation : «Décédé, en cette ville, samedi soir, après quelques heures de maladie, Charles-Léonide-Ernest, âgé de 2 ans et demi, un des fils de l'honorable Louis-Joseph Papineau.»

<sup>169</sup> Louis-Antoine Couillard, capitaine, président d'une assemblée des chefs de famille de l'arrondissement d'école n° 3 pour y élire des syndics le 10 novembre 1834, assemblée convoquée par DBP, juge de paix. Ont été élus L.-A. Couillard, Étienne Racicot, Hubert Séguin et Édouard St-Julien.

<sup>170</sup> Pointe à Guenet : Beaurepaire (Beaconsfield). En souvenir de Jean Guenet qui obtint des Sulpiciens en 1678 une première concession en ce lieu sur le lac Saint-Louis. Autrefois appelée Pointe Anaouy.

<sup>171</sup> John Newman, Irlandais, obtient sa commission d'arpenteur le 21 décembre 1831 et s'installe dans la seigneurie de la Petite-Nation en 1835. BAnQ-M,CA601.

<sup>172</sup> Arbre : «Grosse et longue pièce de bois sur laquelle tourne la roue hydraulique.» Réjean L'Heureux, *Vocabulaire du moulin traditionnel au Québec...*, p. 113.

<sup>173</sup> Horatio Gates (1777-1834), originaire du Massachusetts, établi comme marchand à Montréal. Conseiller législatif en 1832. Décédé à Montréal le 11 avril 1834; sépulture, Montreal Presbyterian St. Andrew, 14 avril. DBC.

<sup>174</sup> Sans doute le mot anglais *flume* : dalleau pour le bois.

<sup>175</sup> Voir les instructions (ca1832) données par Denis-Benjamin à André Trudeau pour l'arpentage de la Presqu'île, BAnQ-Q,P417/17; 9.2.18. André Trudeau, cousin de Denis-Benjamin Papineau, reçoit sa commission d'arpenteur le 9 juillet 1830. BAnQ-M,CA601.

<sup>176</sup> Pascal Brunet (1808-1864), curé à Montebello en 1836-1838, puis longtemps à Sainte-Rose (Laval) où il est décédé. DC.

<sup>177</sup> Écrit à la fin d'une lettre de A. Wallace, de Buckingham, à DBP, datée du 22 octobre 1835.

<sup>178</sup> Billet annexé au registre d'état civil de Notre-Dame-de-Bonsecours (Montebello), après la date du 3 novembre 1832. Le curé Pascal Brunet précise dans le registre du 5 novembre 1835 : «qu'en vertu du droit d'exhumation accordé par Mgr Lartigue et par Denis-Benjamin Papineau, les corps d'Henriette Miville et de Caroline Charlebois ont été exhumés du petit cimetière pour être réinhumés dans le nouveau cimetière derrière la même église, mais que, vu le mauvais état de la saison, l'exhumation des autres corps a été remise au printemps prochain».

<sup>179</sup> Jean-Joseph Girouard (1794-1855), notaire en 1816 à Saint-Benoît. Patriote, député du comté de Deux-Montagnes de 1831 à 1838, il quitte ensuite la politique active. En prison avec les Patriotes, il dessinera 70 portraits de ces derniers. Voir Jonathan Lemire, *Portraits de patriotes, 1837-1838*, vlb éditeur, 2012.

<sup>180</sup> Elzéar Bédard (1799-1849), avocat, député de Montmorency, chef des modérés de Québec, s'apprête à accéder à la magistrature; René-Édouard Caron (1800-1876), maire et député de la Haute-Ville de Québec; Antoine-Olivier Berthelet (1798-1872), bureaucrate, député de Montréal-Est défait en 1834. DPQ.

<sup>181</sup> Cette nomination est pourtant mentionnée dans *La Minerve* du 28 avril 1836, qui cite *Le Canadien* du 22 avril : Comité des Écoles normales : pour le district de Montréal le comité de régie a nommé L.-J. Papineau président, F.-A. Quesnel vice-président, T.-S. Brown secrétaire et Jacques Viger trésorier.

<sup>182</sup> «Acte pour nommer des commissaires pour traiter avec les commissaires qui sont ou pourront être nommés de la part de la province du Haut-Canada pour les fins y mentionnées». *La Minerve*, 18 avril 1836, p. 2. Le journal donne un précis des actes passés dans la dernière session de la législature.

<sup>183</sup> Léon Gosselin (1801-1842), avocat, rédacteur à *La Minerve* de Duvernay; cousin de Denis-Benjamin Papineau par sa mère, Thérèse Viger. DBC.

<sup>184</sup> Le mot a été biffé.

<sup>185</sup> Abstème : qui ne boit jamais de vin. À l'évidence, ici, Denis-Benjamin parle de lui-même avec un certain humour.

<sup>186</sup> Toussaint-Victor Papineau (1798-1869), frère de Denis-Benjamin. Ordonné prêtre en 1823, curé en Beauce, à Lachenaie et à Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville où il est chassé de sa cure par l'évêque de Québec et J.-J. Lartigue, évêque coadjuteur à Montréal, son cousin. En exil à la Petite-Nation, protestant de son innocence, il sera hébergé par l'entourage de Denis-Benjamin et son père Joseph. Il ne récupérera une cure qu'en 1842, quelque temps après la mort de Mgr Lartigue.

<sup>187</sup> «Mais il vaut mieux opposer la digue au flot.» Virgile, *Énéide*, I, 135.

<sup>188</sup> Voir le procès du curé Louis Nau, de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville, contre Mgr Lartigue. L'évêque voulait changer ce curé de cure, qui lui, ne voulait pas partir. C'est toute la question de l'inamovibilité qui est soulevée par ce procès. Le curé Nau fut défendu par L.-H. La Fontaine. Voir son écrit là-dessus. Mgr Lartigue répondit par un écrit anonyme qui fut aussi publié, défendant le principe du droit de l'évêque de changer un curé de cure selon son bon vouloir. La Fontaine perdit sa cause. Le curé Nau avait offert ses services d'espion à Gosford, contre les patriotes, lors de la première insurrection. Après avoir perdu sa cause, il gagna Ottawa, puis sans doute les États-Unis, où il aurait quitté les rangs du clergé.

<sup>189</sup> Jacob Schagel (1786-1874), hôtelier à Carillon, créa en 1833 une première traverse par chaland à rames entre Pointe-Fortune et Carillon.

<sup>190</sup> Madsem : surnom de Marie-Clémence Marchessault (1808-1876), née à Saint-Antoine-sur-Richelieu, employée comme domestique depuis longtemps dans la maison de Denis-Benjamin Papineau. Elle épousera Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau, fils aîné de Denis-Benjamin.

<sup>191</sup> Copie d'une autre main, comme la lettre précédente. En marge : «Mr D.B. Papineau était alors chez l'honorable L.J. Papineau, son frère, se faisant soigner par le Dr [Robert] Nelson.»

<sup>192</sup> Note de la main du copiste : Nelson, sous les soins duquel il était à Montréal, après une maladie de près de sept mois.

<sup>193</sup> Le mariage du Dr Dennis Sheppard Leman, originaire de Bristol, Angleterre, avec Agathe-Honorine Papineau, fille de Denis-Benjamin Papineau et d'Angelle Cornud, aura lieu à Plantagenet, Haut-Canada, le 5 octobre 1837.

<sup>194</sup> Mgr Lartigue ne répondra pas à DBP mais au curé Pascal Brunet : «Je ne puis que vous défendre de coopérer en aucune manière au mariage projeté, dont vous me parlez dans votre lettre du 19, soit en le faisant vous-même, soit en permettant à aucune personne du Haut-Canada, des États-Unis ou d'ailleurs, de le faire. Je suis bien surpris que le père de la fille, m'ayant écrit le 29 août que sa réponse, ainsi que celle de sa fille au docteur, dépendrait absolument de la mienne, et qu'il s'en rapportait entièrement là-dessus à mes lumières; et moi, lui ayant répondu qu'entre deux maux nécessaires, je préférerais de donner sa fille à son cousin germain, plutôt qu'à un protestant, il se décide aujourd'hui pour cet homme : pourquoi me consulter, si l'on ne voulait pas suivre mon avis? Quant au cousin germain en question, il

peut se marier dès aujourd'hui avec la permission de sa mère ou tuteurs, quoiqu'il ne doive attendre qu'à 25 ans un âge de majorité pour ses biens; et je compte trop sur l'honnêteté de lui et de ses parents pour douter qu'on manquât, lors d'une future époque, aux conventions antérieures.» ACAM, Reg. des lettres de Lartigue, vol. 8, p. 425, 22 septembre 1837.

<sup>195</sup> JBN Papineau, qui a transcrit cette lettre dont nous n'avons pas trouvé le manuscrit, nous avertit qu'il s'agit d'un extrait.

<sup>196</sup> Charles-Fleury Roy (1791-1838), marchand à Montréal, fils d'Étienne Roy et de Madeleine Prévost, et marié avec Marguerite Trudeau (Montréal, 16 novembre 1812), fille de Michel Trudeau et de Claire Aussem. Charles-Fleury Roy est beau-père des patriotes Louis et Charles-Ovide Perrault. Une courte notice nécrologique, plutôt élogieuse, du défunt paraît dans le journal *Le Temps*, 9 octobre 1838.

<sup>197</sup> Thomas Cary [Carey] fils (1787-1869), associé à John Neilson de Québec. Lewis Alexander Clifford, âgé de 24 ans, épouse Susannah Carey (Quebec Anglican Holy Trinity, 23 avril 1796). Ce registre de mariage contient la signature de Thomas Carey père. Cette année-là, Alexander Clifford exerce la profession de maître d'école.

<sup>198</sup> James Bell Forsyth (1802-1869), commerçant, associé à Québec avec William Walker. DBC.

<sup>199</sup> François-Xavier Trudeau (1796-1849), fils de Toussaint Trudeau et de Marie-Louise Papineau. Il était charpentier et entrepreneur, rue Saint-Denis, près de la rue Saint-Louis à Montréal, dans le faubourg Saint-Louis. Époux d'Ann Angelique Locke (Montréal, 25 janvier 1826), fille de défunt Richard Locke, cultivateur, et de Sarah Moses.

<sup>200</sup> Voir la lettre de John Macdonell à Denis-Benjamin Papineau, écrite de Pointe-Fortune le 19 octobre 1831, portant le commentaire suivant, de la main de L.-J. Papineau : «Ferme de St-Germain, nos 26 et 27, prétexte à LeRoy d'entrer sur la terre sans autorité.» BANQ-Q,P417/11;4.1.5.

<sup>201</sup> Petites-Écores : aujourd'hui Pointe-Fortune.

<sup>202</sup> Potager : seau. GPFC.

<sup>203</sup> Cette première partie, écrite en français par Joseph Papineau, a été traduite en anglais par Denis-Benjamin et jointe à sa lettre à Honorine : My dear Honorine, I was most surprised of the word brought from you by Miss Marchessault, who asked a New Year's gift from me on your behalf. You being the youngest I expected one from you. If I must give you the example, well then I send you six spoons. They will be of use for you to eat pap when you shall no longer have teeth. Keep them the longest you can, your teeth I mean. I hope my letter will find you yet at your father. If not, they will send there to you in the best way they can. My love to your spouse and believe me ever your affectionate grandfather. Jh Papineau.

<sup>204</sup> Toussaint-Victor Papineau, baptisé à Montréal le 30 mars 1798, né le même jour, frère de Denis-Benjamin.

<sup>205</sup> Cet ajout est écrit en superposition verticale, sur l'unique page de cette lettre.

<sup>206</sup> Levi Bigelow, originaire d'Écosse, un des pionniers de Buckingham et de la Lièvre. Levi Bigelow & Sons (Lucius et Lawrence G. Bigelow), marchands de bois en société. Arrivé dans la région vers 1824, Levi Bigelow ouvre un magasin général, construit des moulins, sera maître de poste et s'occupera du transport maritime sur l'Outaouais, de Montréal à Bytown, jusqu'à Kingston par le canal Rideau.

<sup>207</sup> Honorine qui vient de donner naissance à sa fille Marie-Emma Leman, née à Buckingham le 2 mai 1840.

<sup>208</sup> Joseph Pageau, boulanger, veuf de Marguerite Cottin-Dugal, de Québec. Il est père de Hortense-Adélaïde Pageau, veuve de Charles-Édouard Gagnon.

- <sup>209</sup> Charles Dewey Day (1806-1884), solliciteur général du Canada et membre du ministère Draper-Ogden; député unioniste et tory du comté d'Ottawa en 1841-1842, il démissionna et fut nommé juge. DBP lui succéda comme député d'Ottawa. *DPQ*.
- <sup>210</sup> Cette lettre sera remise à Louis-Joseph Papineau à Paris, le 7 juin 1841, par les abbés Power et Paré, qui accompagnent Mgr Bourget en Europe. *JÉMP*, p. 147.
- <sup>211</sup> Un registre de procès-verbaux du député grand voyer Denis-Benjamin Papineau a été conservé. Voir BAnQ-M, E2, S1, D27. Nous en reproduisons en annexe un extrait concernant les chemins et les ponts de la seigneurie de la Petite-Nation.
- <sup>212</sup> Jean-Baptiste Thavenet (1763-1844), né en France, ordonné prêtre en 1789, sulpicien, exilé à Londres à l'époque de la Révolution. À Montréal, professeur de belles-lettres au Séminaire de Montréal, vicaire à Saint-Denis-sur-Richelieu, puis à Montréal; missionnaire à Oka. Il retourna en Europe en 1815 comme agent d'affaires des communautés religieuses à Paris, à Londres et à Rome où il est décédé. *DC*.
- <sup>213</sup> Denis-Benjamin Papineau se trompe ou fait semblant de deviner la naissance de son petit-fils Joseph Leman en 1842!
- <sup>214</sup> Thomas Lavell, de Lochaber puis de Buckingham, époux de Brigitte Clifford. Voir BMS de Saint-Grégoire de Nizance, paroisse catholique de Buckingham.
- <sup>215</sup> Angélique Archambault, fille de Jean-Baptiste Archambault, aubergiste à la Pointe-aux-Trembles de Montréal, épouse d'Antoine-Timothée St-Julien (Pointe-aux-Trembles, 6 octobre 1835), tient une maison de pension à Montréal, dans les anciens locaux de la Compagnie du Nord-Ouest, qui portera ensuite le nom d'Hôtel du Canada.
- <sup>216</sup> William & Cyrus Brewster, quincailliers, 184 rue Saint-Paul, Montréal. *LMD*.
- <sup>217</sup> Samuel S. Ward exploitait la fonderie Eagle à Montréal, rue King, près de Common. *LMD*.
- <sup>218</sup> Andrew Robertson, avocat, Petite rue Saint-Jacques, près de la Place d'Armes. *LMD*.
- <sup>219</sup> Marie Truteau (1754-1824), célibataire, est décédée le 6 mai 1824 et inhumée le lendemain dans l'église de Saint-Martin (Île Jésus). Née à Montréal, elle est fille de Toussaint Truteau, forgeron, et de Marguerite Juillet.
- <sup>220</sup> En un codicille du 16 août 1822, ajouté à son testament, Marie Truteau lègue 10 000 £ ancien cours au Collège de Nicolet. Voir le testament de Marie Truteau : JAB, 21 septembre 1821, minute 2029.
- <sup>221</sup> Isaac Newton Kendall (1794-1871), originaire de Windsor (Vermont), établi en ce temps-là avec sa famille à Buckingham, Bas-Canada, ensuite à Caledonia Flats. Charles Edmund Kendall, *The Kendall Family in America*, Vancouver, British Columbia, 1937.
- <sup>222</sup> Smutt-Mill ou smut-mill, mot anglo-américain : moulin servant à nettoyer le blé. Réjean L'Heureux, *Vocabulaire du moulin traditionnel au Québec, des origines à nos jours*, Québec, PUL, 1982.
- <sup>223</sup> Sans doute un parent de sir Hew Dalrymple, lieutenant-colonel du 71<sup>e</sup> régiment, Durham Place, rue Saint-Louis, Montréal. *LMD*.
- <sup>224</sup> Inventaire des biens délaissés par feu Joseph Papineau, notaire : ABP, 26 et 27 décembre 1841, minute 337; procès-verbal de la vente des biens de défunt Joseph Papineau, notaire : ABP, 4 janvier 1842, minute 339.
- <sup>225</sup> Chaudron à couvercle hermétique, muni d'une soupape, servant à faire bouillir de l'eau ou des aliments à une température supérieure à 100° C, appelé «digesteur», inventé en 1679 par Denis Papin (1647-1712), physicien français.
- <sup>226</sup> Poêle à urne : fabriqué par W.H. Manning & Co., rue Saint-Paul, qui annonce des poêles de fantaisie «à urne et à deux colonnes reliées par une arche». Marcel Moussette, *Le chauffage*



- domestique au Canada, Québec, PUL, 1983, p. 190. Ce poêle, en effet, fait partie de l'inventaire des biens de Joseph Papineau : ABP, minute 337.
- <sup>227</sup> Guy du Rousseaud de La Combe, avocat au Parlement de Paris, mort en 1749, *Recueil de jurisprudence canonique et bénéficiale*, nouv. éd., 1748.
- <sup>228</sup> Georges Loüet (1540?-1608), avocat parisien.
- <sup>229</sup> Robert-Joseph Pothier (1699-1772), jurisconsulte français, auteur de plusieurs ouvrages largement répandus chez les étudiants en droit.
- <sup>230</sup> Pierre-Jacques Brillon (1671-1736), *Dictionnaire de jurisprudence et des arrêts*, ou nouvelle édition du *Dictionnaire de Brillon*, 6 vol., Lyon, 1787.
- <sup>231</sup> Louis d'Héricourt du Vatie (1687-1752), *Traité de la vente des immeubles par décret*.
- <sup>232</sup> Récolement : opération consistant à dénombrer un ensemble d'actes, d'objets, etc. Voir TLF.
- <sup>233</sup> *Le Coin du feu*, revue littéraire publiée par Étienne Parent de 1839 à 1841. JQ.
- <sup>234</sup> Billets de banque.
- <sup>235</sup> J.H. Tebbetts, agent pour les périodiques, 142 Notre-Dame, Montréal. LMD.
- <sup>236</sup> Adam Waldie (1792?-1842), imprimeur à Philadelphie, *Waldie's select circulating library* (1832).
- <sup>237</sup> En juillet 1842, Thomas Blackadder, de Hawkesbury, agent de Peter McGill, se fait octroyer un permis de coupe de bois le long de la rivière au Saumon, par DBP, procureur de son frère à Paris. Voir BAnQ-Q, P417/16;9.2.16.
- <sup>238</sup> N. Pigeon, distillateur liquoriste, 70 rue Notre-Dame, Montréal. Voir son annonce détaillée dans *La Minerve*, 3 novembre 1842, p. 4.
- <sup>239</sup> François-Xavier Frappier, cultivateur, fils mineur de Michel Frappier et de Marguerite Fafard, avait épousé Josèphe Charlebois (Montebello, 31 juillet 1826), fille mineure de Dominique Charlebois et de défunte Marie-Amable Pilon.
- <sup>240</sup> Walter Radford, établi à Clarendon (aujourd'hui dans le comté de Pontiac) vers 1831. Ingénieur militaire, constructeur de moulins, agent des Terres de la Couronne et juge de paix.
- <sup>241</sup> Jointe à la lettre précédente adressée à Walter Radford.
- <sup>242</sup> Le texte, incomplet, de cette lettre nous est parvenu par Denis-Émery qui écrit à sa tante Dessaulles le 13 juillet 1842, et qui lui en donne des extraits, reproduits ici.
- <sup>243</sup> Denis-Émery commente : «Je vous transcris sa lettre parce que je suis sûr que tous les amis et parents et patriotes de Saint-Hyacinthe seront contents et plus satisfaits de le voir entrer en Chambre que M. Gugu, que quelques personnes ici voulaient jeter ou amener à l'Ottawa, après n'avoir pas pu le faire prendre au comté de Leinster.»
- <sup>244</sup> Discours prononcé par Denis-Benjamin Papineau lors de la campagne électorale du comté d'Ottawa. Le texte paraît dans *La Minerve*, 14 septembre 1842, p. 2, et sera repris deux ans plus tard, dans *La Minerve* du 5 septembre 1844, p. 2, alors que Papineau vient d'être nommé commissaire des Terres de la Couronne.
- <sup>245</sup> Donald McLean sera agent des Terres, dans le comté d'Ottawa, section Lochaber. Robert W.S. Mackay, *The Canada Directory*, Montréal, Lovell, 1851, p. 579. Voir aussi une pétition de D. McLean et autres, du township de Buckingham, district de Sydenham, présentée en Chambre par le député DBP. JALPC, 2 octobre 1843, p. 8.
- <sup>246</sup> Ce court texte est à la fin d'une lettre de Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau à Denis-Émery, son frère.
- <sup>247</sup> Christopher Dunkin (1812-1881), avocat, secrétaire adjoint du Bas-Canada. DPQ.
- <sup>248</sup> La pétition de T.W. Georgen, de Hull, est présentée en Chambre par DBP. JALPC, 21 septembre 1842, p. 28.
- <sup>249</sup> Henry Georgen (1787-1815), admis au barreau en 1810, exerça sa profession à Montréal.

Capitaine de la compagnie de Farnham, dans le 6<sup>e</sup> bataillon des Cantons de l'Est. Député de Bedford en 1814-1815. DPQ.

<sup>250</sup> L'été suivant, L.-J. Papineau enregistre dans son carnet de dépenses parisiennes : «Cornet acoustique pour B[enjamin] – 6 fr.» LDC, 12 juin 1843.

<sup>251</sup> *Nunc dimittis servum tuum...* «Maintenant vous pouvez laisser votre serviteur s'en aller.» Paroles de Siméon, vieillard, qui ne devait mourir qu'après avoir vu le Messie. Luc, 2, 29-32.

<sup>252</sup> Daniel (Marc-Adam-Daniel) Pflûguer, *La Maison des champs, ou Manuel du cultivateur*, 4 vol., Paris, L.-G. Michaud, 1819. Ce titre faisait partie de la bibliothèque de Denis-Benjamin Papineau. BAnQ-Q,P417/11;4.2.5.

<sup>253</sup> Le *Shamrock*, vapeur à haute pression, parti pour Kingston, explosa entre Lachine et Pointe-Claire le 9 juillet 1842. Il transportait 120 passagers, la plupart des émigrants anglais, dont la moitié mourut. *L'Aurore des Canadas* et *Montreal Transcript*, 12 juillet 1842.

<sup>254</sup> Le 12 octobre 1842 seulement aura lieu la prorogation de la deuxième session du premier Parlement par le gouverneur, sir Charles Bagot. CP.

<sup>255</sup> Alexis-Édouard Montmarquet (1799-1864), marchand, établi à Montréal puis à Carillon. Il a épousé Élisabeth Bernard (Saint-Charles-sur-Richelieu, 17 juillet 1826), fille d'André Bernard, marchand, et de Modeste Doucet.

<sup>256</sup> Étienne Parent (1802-1874) sera nommé greffier du Conseil exécutif le 14 octobre 1842. DPQ.

<sup>257</sup> Voir *Les ficelles du pouvoir, Correspondance entre Louis-Hippolyte La Fontaine et Robert Baldwin*, 1840-1854.

<sup>258</sup> 5 octobre 1842: «Résolution de l'Assemblée contestant le choix de Kingston comme capitale et de l'édifice où siège le Parlement. Des amendements à cette résolution proposent tour à tour Toronto, Québec, Montréal et Bytown à la place de Kingston, mais ces amendements sont rejetés.» CP, 5 octobre 1842. Cet événement donne à penser que la lettre de DBP aurait été écrite en octobre 1842.

<sup>259</sup> Stewart Derbishire (ca 1794-1863), né à Londres, député de Bytown (Canada-Ouest) lors du premier Parlement de l'Union, ensuite imprimeur de la reine. DBC.

<sup>260</sup> Lewis Alexander Clifford, marchand, associé à Gagnon, qui avait occupé une terre à la Petite-Nation. Il y avait eu faillite de Clifford et saisie de ses biens en septembre 1842. Voir la liste de ces effets dans «Effets saisis chez Lewis Alexander Clifford, le 26 septembre 1842, par ordre de Denis-Benjamin Papineau». BAnQ-Q,P417/11;4.2.1. Voir aussi L.-J. Papineau, *LSF*, p. 330.

<sup>261</sup> George-Paschal Desbarats (1808-1864), fils de Pierre-Édouard Desbarats et de Marie-Joseph Voyer, imprimeur à Québec, associé à Thomas Cary. DBC.

<sup>262</sup> Samuel B. Whitcomb, marchand et maître des Postes du township de Lochaber.

<sup>263</sup> Non pas Horace mais Virgile, *Bucoliques*, VIII, 63 : «Nous ne sommes pas tous capables de toutes les tâches.»

<sup>264</sup> Dicky (dickey) : faux-col, plastron.

<sup>265</sup> Malmol : «espèce de linon partageant l'apparence du linon et de la mousseline commune.» N.-E. Dionne, *Le parler populaire des Canadiens français*, PUL, 1974 (réédition).

<sup>266</sup> Assesment (angl.) : taxe, impôt.

<sup>267</sup> Rôle : registre. Rôle d'assesment : registre d'impôt. D'où le verbe enrôler : écrire sur un registre. Montaigne (1533-1592) utilise le mot rôle dans le sens de registre. «L'ineptie et l'étrangeté, j'ai commencé de les mettre en rôle.» *Essais*, I, 8. «J'écoute à mes rêveries parce que j'ai à les enrôler.» *Essais*, II, 18.

<sup>268</sup> Thomas Allen Stayner (1788-1868), maître général des Postes à Québec depuis 1824. DBC.



- <sup>269</sup> Jacques Crémazie (1810-1872), avocat, frère aîné du poète Octave Crémazie, vient de publier *Les Lois criminelles anglaises...*, Québec, Imprimerie de Fréchette & cie, 1842, 591 p.
- <sup>270</sup> James Macaulay Higginson (1805-1885), originaire d'Irlande, suivit partout Metcalfe comme son secrétaire particulier. *DBC*.
- <sup>271</sup> Cette lettre est signée de DBP, Asa Cooke, juge de paix, et Joseph Sterkendries, prêtre.
- <sup>272</sup> Le contenu de cette lettre sera exposé à l'Assemblée législative le 7 novembre 1843. Voir *JALPC*, vol. III, appendice Z de l'Appendice n° 2.
- <sup>273</sup> Tampon postal : «Dieppe, 5 sept. 43».
- <sup>274</sup> «Je crois M. Baldwin un homme honnête et éclairé. Sa nomination me donne plus de confiance que celle de tous les autres ensemble. Les autres sont honnêtes aussi, mais peu habiles. On pourrait facilement les amener à croire que les Canadiens ont plus obtenu par l'Union qu'ils n'auraient obtenu sans elle, et que dès lors ils doivent l'appuyer telle qu'elle est. Je crois donc que M. Baldwin au moins n'aura pas accepté, sans avoir mis pour condition sine qua non, que le gouverneur s'engageait à doter le pays d'une bonne loi de jury. Hors cela, le Canada n'est pas habitable pour des hommes honnêtes engagés dans la vie publique.» L.-J. Papineau à E.B. O'Callaghan, 16 novembre 1842. *LDCorr.*, I, lettre 199.
- <sup>275</sup> Michel Beaudry, forgeron, un des pionniers de la Petite-Nation, a épousé Rose Brien-Desrochers (Varennes, 18 février 1805) et, en secondes noces, Rosalie Fortin (Rigaud, 24 janvier 1814). Deux de ses fils établis seraient Michel Beaudry fils, époux de Marguerite Marcotte, et Denis-Pierre Beaudry, époux de Marguerite Charlebois.
- <sup>276</sup> Pierre-Gustave Joly de Lotbinière (1798-1865), né en Suisse, époux de Julie-Christine Chartier de Lotbinière. Un ami de Papineau à Paris. Auteur d'un *Voyage en Orient (1839-1840)*, Québec, PUL, 2011.
- <sup>277</sup> Cependant, le mariage de Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau sera reporté au 5 septembre, en même temps que celui de Louise Papineau, sa sœur. Denis-Éméry sera présent au mariage de son frère aîné le 5 septembre 1843.
- <sup>278</sup> L'expression à large bord a été raturée et remplacée en marge par les mots : de moyenne largeur : à peu près trois doigts.
- <sup>279</sup> Adeline Hillman, domestique chez Denis-Benjamin Papineau.
- <sup>280</sup> Louis-Hippolyte La Fontaine (1807-1864), avocat et député à partir de 1830; il reste près de Louis-Joseph Papineau et des Patriotes radicaux jusqu'à l'automne de 1837; porte-parole des Patriotes emprisonnés, il réclamera une amnistie générale et des indemnités pour les victimes. Après l'Union de 1840, il devient le leader des réformistes et il met l'obtention du gouvernement responsable au centre de sa politique. *DBC*.
- <sup>281</sup> Dicton populaire : «Un mot est suffisant pour un homme sage.»
- <sup>282</sup> Charles-François Caron (1795-1862), curé à Saint-Martin de l'Île Jésus de 1839 à 1847. *DC*.
- <sup>283</sup> Joseph Papineau, exécuteur testamentaire et fidéicommissaire de défunte Marie Truteau, avait vendu au curé Michel Brunet (1771-1835), de Saint-Martin (Île Jésus), une terre, maison et dépendances et quelques autres lopins de terre, au prix de 16 000 £ ancien cours (666 £ cours de 1824), et avait reçu 3 000 £ ancien cours de l'abbé Brunet. *PED*, 3 novembre 1824, minute 963. Marie Truteau avait nommé Joseph Papineau son exécuteur testamentaire, ou, à son défaut, Louis-Joseph Papineau, ou encore Denis-Benjamin Viger. Voir le testament de Marie Truteau, *JAB*, 21 septembre 1821, minute 2029.
- <sup>284</sup> Samuel Bealey Harrison (1802-1867), réformiste, élu en 1841 dans le comté de Kingston, fut premier ministre du Canada-Uni avec William Henry Draper et leader du gouvernement. *DBC*.

<sup>285</sup> George Moffatt (1787-1865), né en Angleterre, marchand de fourrures et homme d'affaires établi à Montréal, président de la Montreal Constitutional Association, membre du Conseil spécial en 1838 et bureaucrate dans l'âme. Député de la cité de Montréal, il démissionne le 30 octobre 1843, mais sera réélu en 1844. *DPQ, DBC*.

<sup>286</sup> Les noms ont été raturés.

<sup>287</sup> Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau (1814-1898), fils aîné de Denis-Benjamin, épouse Marie-Clémence Marchessault *alias* Madsem (Montebello, 5 septembre 1843), fille de défunt Christophe Marchessault, capitaine de milice, et de Marie-Anne Garant, de Saint-Antoine-sur-Richelieu. Clémence Marchessault habitait dans la maison de Denis-Benjamin Papineau depuis l'année 1826.

<sup>288</sup> Cette phrase a été ajoutée sur la suscription par le banquier Malachy Daly, frère de Dominick Daly, qui habite justement à Paris, 8 Place Vendôme. Voir *Papineau en exil à Paris*, tome I.

<sup>289</sup> «De toutes choses et de quelques autres.»

<sup>290</sup> Alice Maud Mary (1843-1878), troisième enfant de la Reine Victoria, née le 25 avril 1843.

<sup>291</sup> Robert Baldwin Sullivan (1802-1853), président du Conseil exécutif dans le ministère La Fontaine-Baldwin. *DBC*.

<sup>292</sup> Un pâté d'encre empêche la lecture de ce mot.

<sup>293</sup> L.-J.-A. = Louis-Joseph-Amédée, qui a ajouté sur la suscription : Reçue merc. 25 oct. 1843. Répondue.

<sup>294</sup> Benjamin-Henri Le Moine (1811-1875), directeur de la Banque du peuple, fondée en 1835 par Jacob De Witt et Louis-Michel Viger. *DPQ*.

<sup>295</sup> La copie est de la main de JBN Papineau, qui ajoute : «L'original est de l'écriture de D.-B. Papineau, alors membre de la législature, et n'est pas signé.»

<sup>296</sup> Denis-Benjamin revient à la charge auprès de son frère, car Louis-Joseph ne lui a pas répondu. C'est du moins ce qu'il dit à Amédée : «J'ai écrit hier à ton papa, M. Daly son ami m'ayant offert d'envoyer ma lettre avec celle qu'il écrit par le prochain paquebot à son frère à Paris. J'espère qu'il me répondra cette fois-ci. Ce fait la troisième lettre que je lui écris. Il n'a pas répondu à mes deux premières.» Denis-Benjamin à Amédée, 21 octobre 1843.

<sup>297</sup> Le 10 février 1810, sous l'administration Craig, la Chambre passe une résolution «déclarant que la province est désormais en état de payer elle-même toutes les dépenses civiles de son gouvernement sans recourir à Londres». *CP*.

<sup>298</sup> Denis-Benjamin Papineau cite ici un extrait de sa lettre à Dominick Daly, secrétaire du gouverneur Metcalfe.

<sup>299</sup> James Doyle, fils de Henry Doyle et de Margaret Whelan, du comté de Wexford (Irlande); il épousera Mary Ann Hall (Aylmer, paroisse Saint-Paul, 13 mars 1853).

<sup>300</sup> Denis-Benjamin répond sur la lettre reçue et signée de James Doyle, d'Aylmer, lettre approuvée par Charles Symmes, Peter Aylen, Robert Conroy et James Blackburn, tous du même endroit. Cette lettre de Doyle était datée d'Aylmer, le 25 novembre 1843, et traitait du chemin de Madoc à la Madawaska.

<sup>301</sup> Edmund Murney (1812-1861), né à Kingston, député du comté de Hastings, Haut-Canada.

<sup>302</sup> John Egan (1811-1857), né en Irlande, marchand de bois et propriétaire de plusieurs scieries en Outaouais. Au moment de l'écriture de cette lettre, il était absent de la région et voyageait en Europe. Egan succédera à Denis-Benjamin Papineau au siège du comté d'Ottawa en 1848. *DPQ*.

<sup>303</sup> George Hamilton, décédé en 1839, avait un associé, Charles Adamson Low, dans le commerce du bois.

<sup>304</sup> La date présumée de décembre 1843 a été attribuée à cette lettre après avoir consulté une lettre de Hamilton & Low qui lui a été adressée, datée du 16 octobre 1843. Celle du 30 novembre 1843 ne semble pas avoir été conservée.

<sup>305</sup> *Bye roads* : les routes vers Bytown.

<sup>306</sup> Le 27 novembre 1843 survint la démission du ministère La Fontaine-Baldwin. Tous les ministres, sauf le secrétaire provincial Daly, ont remis leur démission au gouverneur Metcalfe. Ce geste d'éclat entraîne une crise politique qui durera près d'un an, appelée «crise Metcalfe». La session est prorogée le 9 décembre 1843, mais DBP a déjà quitté Kingston pour n'y plus revenir.

<sup>307</sup> Rawson William Rawson (1812-1899), secrétaire civil du gouverneur Metcalfe. Deviendra gouverneur des Bahamas en 1864. Voir L.-H. La Fontaine, *Correspondance générale*.

<sup>308</sup> André-Benjamin Papineau (1809-1890), notaire à Saint-Martin (Île Jésus), cousin de Louis-Joseph et cousin et filleul de Denis-Benjamin, épouse Hermine-Eugénie Provencher, fille de Simon Provencher, menuisier, et de Marie-Émilie Aimone (Montréal, 27 novembre 1843). Le mariage est béni par Mgr Joseph-Norbert Provencher, oncle de la mariée. Laure Gauthier-Pelletier, *André-Benjamin Papineau*, Société d'histoire de l'Île Jésus, Cahiers d'histoire de l'Île Jésus, Numéro 2, 1985.

<sup>309</sup> Amédée Papineau a ajouté : Reçue jeudi 18 janvier 1844.

<sup>310</sup> Les patriotes du Haut-Canada exilés en Australie étaient presque tous originaires des États-Unis et étaient appelés des Américains. On trouve la même appellation dans François-Maurice Lepailleur, *Journal d'un patriote exilé en Australie*.

<sup>311</sup> Cette phrase est raturée dans le manuscrit.

<sup>312</sup> La date est induite de la lettre suivante, du 21 décembre 1843.

<sup>313</sup> Thomas Burke, marchand à Buckingham. Son nom apparaîtra à l'inventaire des biens de Dennis S. Leman. FSM, 18 février 1846, minute 95.

<sup>314</sup> Abijah Dunning est juge de paix et propriétaire d'un hôtel à Buckingham. Le nom d'Abijah Dunning est mentionné en 1840 dans le registre des procès-verbaux de Denis-Benjamin Papineau, grand voyer. Voir BAnQ-M,E2,S1,D27, p. 39-40.

<sup>315</sup> Cet «ami absent» est son frère Louis-Joseph.

<sup>316</sup> Ruggles Wright (1793-1863), fils de Philemon Wright et d'Abigail Wyman.

<sup>317</sup> George Dalhousie Wright (1821-1850), fils de Ruggles Wright et de Hannah Chamberlain.

<sup>318</sup> *Cwt* : *centumweight* ou 100 lb (US).

<sup>319</sup> John Bonner, magasinier à Montréal, rue Ann, près de Wellington. LMD.

<sup>320</sup> Alexander McBean, de Lochaber. Son nom est mentionné dans l'inventaire du Dr Leman.

<sup>321</sup> G.P.O. : General Post Office.

<sup>322</sup> Robert Shuter, charpentier, né en Irlande, habite à Aylmer et a 52 ans en 1852. Recensement du comté d'Ottawa, Canada-Est, 1852.

<sup>323</sup> Joseph Vallée (1778-1850), voyageur et marchand, sera emprisonné au Pied-du-Courant du 14 avril au 9 mai 1838. En société avec Louis Boyer (1795-1870), maçon puis marchand dans le secteur de l'alimentation et grand propriétaire foncier; sera administrateur honoraire de la Banque d'épargne de la cité et du district de Montréal en 1846 et un des administrateurs de la Banque Jacques-Cartier. DBC.

<sup>324</sup> Minie, diminutif de Noémie. «J'avais couché chez Viau pour lui demander de me mener à la Petite-Nation. Noimi vous embrassait tous, elle est toujours la même.» BAnQ-O,P17, Angelle Cornud à sa fille Aurélie Papineau, Montréal, 18 mars 1847.

- <sup>325</sup> Une sœur de Madsem, Adélaïde (Adeline) Marchessault, a épousé Flavien Picard-Destroismaisons (Saint-Hyacinthe, 3 novembre 1830).
- <sup>326</sup> Testament de Marguerite Viger (1757-1834), veuve de Pierre Berthelet (1746-1830), marchand : «Donne et lègue ladite dame testatrice aux syndics qui pourront être choisis pour la construction d'une église dans le fief et seigneurie de la Petite-Nation... une somme de 100 £.» JP, 14 août 1832, minute 4986.
- <sup>327</sup> Samuel Dawson, émigrant venu des États-Unis vers 1827, établi dans le Haut-Canada puis sur la langue de terre (*gore*) de Lochaber. DBP lui vendra quatre lots : «Deed of sale from the Honorable D.B. Papineau, farmer, unto Mr. Samuel Dawson, yeoman of the gore of Lochaber». FSM, 15 juin 1852, minute 829.
- <sup>328</sup> Henry Hillman, huissier, époux de Virginie Couillard. Maison Hillman, 317 rue Papineau : Papineauville, Circuit patrimonial, N° 37.
- <sup>329</sup> Charles-Joseph Coursol (1819-1888), avocat, fils de Michel Coursol et d'Adélaïde-Mélanie Quesnel, épousera Émilie-Henriette Taché (Montréal, 16 janvier 1849), fille d'Étienne-Paschal Taché, commissaire des Travaux publics, et de Marie-Sophie Morency. Nombreuses signatures à ce mariage, dont celles de Louis-Hippolyte La Fontaine, dont Coursol défendra la maison lors de l'émeute de 1849, Louis-Michel Viger, et Côme-Séraphin Cherrier qui lui avait enseigné le droit. DBC.
- <sup>330</sup> Huit lettres de C.-S. Cherrier à DBP ont été conservées dans le fonds de la famille Papineau à Québec, la dernière étant du 16 avril 1844, traitant des violences des élections. Mais il ne s'agit peut-être pas de cette lettre-là dont parle ici DBP. Voir BAnQ-Q, P417/11;4.1.4.
- <sup>331</sup> Le juge William King McCord (1803-1858), né à Dublin, admis au barreau à Québec en 1829. Magistrat, puis juge. DBC. Voir les trois lettres de William King McCord à DBP, 1843-1845 : ancien juge de circuit, il sollicite une promotion. BAnQ-Q, P417/11;4.1.5.
- <sup>332</sup> Le père de Marie-Agathe Dumas (Mme Fleming) est Antoine-Libéral Dumas, marchand à Québec, époux de Marguerite Cureux dit St-Germain. Antoine-Libéral Dumas était natif de Montauban.
- <sup>333</sup> Madeleine Amiot, fille de défunt Louis Amiot, pelletier, et de Madeleine Corbin, épouse Pierre Dumas (Québec, 1<sup>er</sup> février 1801), marchand, fils de Libéral Dumas et de Marguerite Cureux dit St-Germain.
- <sup>334</sup> Vincent Boucher, cultivateur, veuf de Marie Sergerie, épouse Madeleine Amiot (Rivière-Ouelle, 24 mai 1824), veuve de Pierre Dumas.
- <sup>335</sup> Pierre-Antoine-Conefroy Munroe (1811-1882), un des fondateurs de l'École de médecine et de chirurgie de Montréal, était l'exécuteur testamentaire de Marie-Agathe Dumas, veuve Fleming. Voir la «vente par encan des meubles et immeubles de la succession Fleming», CAB, 26 octobre 1842, minute 2082.
- <sup>336</sup> Une lacune aux BMS de Montebello pendant l'année 1844 ne permet pas de préciser davantage.
- <sup>337</sup> *Lady Colbourne*, vapeur construit en bois, mesurant 100 pieds de longueur, propulsé par un engin de 34 HP, qui transportait des passagers sur l'Outaouais entre Aylmer et Fitzroy Harbour, au moins à partir de 1832.
- <sup>338</sup> Charles Claude Grace (1797-1870), de Chatham. Grenville, Church of England, décembre 1870.
- <sup>339</sup> Annexée à cette pétition se trouve une courte lettre de James Smith, procureur général, à Dominick Daly : «Montreal, 18<sup>th</sup> February 1845. In obedience to the Command of His Excellency the Governor General with which I have been honored, I have forwarded the Petition of D.B. Papineau, Esquire, praying that His Excellency the Governor General would direct the payment to his brother the Honorable L.J. Papineau of the sum 4050 £ Stg, being

the amount of arrears of salary due him as Speaker of the late House of Assembly for Lower Canada; and I have now the honor of reporting for His Excellency's information that in my humble opinion Mr. Papineau is justly and legally entitled to the amount above mentioned, as however there is no funds at the disposal of the Executive out of which the amount can legally be paid, I would recommend that the same should be included in the estimates to be submitted to Parliament during the present Session. I have the honor to be, Sir, Your Obt Servant. Jas Smith, Att. Genl.»

<sup>340</sup> Lactance Papineau, «Mon voyage au grand lac de la rivière de la Petite-Nation» [septembre 1844], annexe 2 du *JÉMP*, p. 517-521.

<sup>341</sup> Arthur Vickers, tavernier, de la Petite-Nation. Voir *FSM*, 10 mars 1847, minute 272.

<sup>342</sup> Robert Nelson (1793-1873), médecin et député patriote, comme son frère Wolfred; après l'échec de la rébellion de 1838 dont il sera un des chefs, il s'établira à demeure aux États-Unis. *DPQ*.

<sup>343</sup> George R. Burke, agent d'émigration à Bytown, et aussi brasseur, demeurait rue Rideau. Sa femme Margaret décède le 5 octobre 1844. Voir *The Bytown Gazette* et 1851 *Bytown Canada Directory*.

<sup>344</sup> C'est la première lettre qu'écrit Denis-Benjamin depuis l'ouverture du Parlement à Montréal par le gouverneur Metcalfe. Amédée Papineau, qui y était, décrit la cérémonie : «Le gouverneur s'est rendu à la Chambre du Conseil législatif, en grand cérémonial, en costume militaire (habit bleu), entouré d'un nombreux état-major. Ayant fait appeler l'Assemblée, il lut aux deux Chambres réunies son discours d'ouverture, qui a dû donner satisfaction générale. Ayant eu une carte d'entrée de mon oncle Benjamin, j'ai pu voir toute la cérémonie pompeuse. Il y avait un grand concours de dames, les juges du Banc de la reine, le shérif, etc.» *JFL*, 29 novembre 1844.

<sup>345</sup> L'adresse est de la main d'Amédée. On lit aussi un mot d'amitié d'Édouard-Raymond Fabre : «Avec les saluts de son bien dévoué. É.-R. Fabre.»

<sup>346</sup> «D'où leurs colères».

<sup>347</sup> Toussaint-Victor Papineau sera curé à Saint-Marc-sur-Richelieu de 1844 à 1850. *DC*.

<sup>348</sup> Marc-Pascal de Sales Laterrière (1792-1872), médecin, fils de médecin, député de Saguenay en 1830; conseiller législatif en 1832. Sera réélu député de Saguenay en janvier 1845. *DPQ*.

<sup>349</sup> Marie-Clémence Marchessault-Papineau (1808-1876), *alias* Madsem, épouse de Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau.

<sup>350</sup> Adélaïde (Adeline) Marchessault, épouse de Flavien Picard-Destroismaisons, de Saint-Hyacinthe.

<sup>351</sup> Marie-Marguerite Richer-Laflèche (1773-1855), de Saint-Denis-sur-Richelieu, veuve de Benjamin-Hyacinthe-Martin Cherrier (1757-1836) qui avait été député de Richelieu dans la première Chambre d'assemblée en 1792. Elle sera inhumée dans le caveau de l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe le 8 février 1855, âgée de 82 ans.

<sup>352</sup> Sœurs bleues, ou sœurs Grises de l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe. «Ma tante Benjamin Cherrier est rendue à Maskà, à sa destination, au couvent des sœurs Grises de l'Hôtel-Dieu. Elle paraît bien contente d'y être.» Rosalie Papineau-Dessaulles, *Correspondance* [2001], p. 229, 1<sup>er</sup> novembre 1840. Voir aussi *JFL*, 1<sup>er</sup> janvier 1844.

<sup>353</sup> L'érysipèle est une maladie assez fréquente «chez certains sujets nerveux à la suite d'une vive contrariété». Le Dr Eugène-Napoléon Vigla diagnostiqua cette maladie à Gérard de Nerval en janvier 1852. Pierre Petitfils, *Nerval*, Julliard, 1986.

<sup>354</sup> Padou : ruban de soie.

- <sup>355</sup> Benjamin, W. & Co., tailleurs, magasin général, 131 rue Notre-Dame, Montréal. LMD.
- <sup>356</sup> Guingan : toile de coton fabriquée à Guingamp (Bretagne). Parmi tout un assortiment de «marchandises sèches», A. & J. Cuvillier, marchands, annoncent qu'ils vendent du «beau Guingan rayé et carreauté» et un «parapluie de Guingan, en os.» *L'Ami du peuple*, 28 juillet 1832, p. 3.
- <sup>357</sup> Jean-Baptiste Meilleur (1796-1878), médecin à L'Assomption, député de ce comté de 1834 à 1838. Surintendant de l'éducation au Bas-Canada en 1845. DPQ. J.-B. Meilleur répondra à la lettre de Papineau le 29 janvier 1845. Voir cette lettre à BAnQ-O, P17, bte2.
- <sup>358</sup> La date du vendredi 14 février 1845 nous est donnée par la lettre suivante, de Denis-Benjamin à son fils JBN Papineau, datée du 16 février 1845 : «Vendredi, j'ai fait entre 4 et 5 heures mon discours sur l'éducation.»
- <sup>359</sup> Augustin-Norbert Morin (1803-1865), avocat, député de Bellechasse, avait été commissaire des Terres de la Couronne en 1842-1843.
- <sup>360</sup> Le projet de loi sur l'éducation, par Augustin-Norbert Morin, paraît pour l'essentiel dans *Le Canadien*, 1<sup>er</sup> décembre 1843 et *La Minerve*, 7 décembre 1843. DBP s'en inspirera largement pour proposer la nouvelle loi de 1845-1846.
- <sup>361</sup> William Bent Berczy (1791-1873), fils de William Berczy von Moll (originaire d'Allemagne) et de Charlotte Allamand (originaire de Suisse). Peintre, député et militaire; époux de Louise-Amélie Panet, seigneuresse d'Ailleboust, établi à Sainte-Mélanie-d'Ailleboust (comté de Joliette) au cours de la décennie 1830. Avait participé à la guerre de 1812; député de Kent, Haut-Canada, de 1828 à 1834. DBC.
- <sup>362</sup> «Bill des réclamations du Haut-Canada relativement à la rébellion» : cet acte autorisait le Parlement à prendre 40 000 £ provenant des fonds sur les licences d'auberges pour payer les réclamations en question. Voir *La Minerve*, 14 avril 1845, p. 2.
- <sup>363</sup> Édouard Tremblay, notaire à La Malbaie de 1830 à 1867. BAnQ-Q, CN304-019.
- <sup>364</sup> Sans doute DBP a-t-il confondu ici les noms des colonels loyaux de Sa Majesté. Un colonel Francis Skelly Tidy (1775-1835), du 24<sup>e</sup> régiment, arrivé au Canada vers 1833, aurait été affecté à Montréal puis à Kingston. Mais il ne pouvait être présent à Montréal en 1837 puisqu'il est décédé en 1835 et inhumé dans le terrain de l'église anglicane St. Paul à Kingston. Voir St. Paul Church Yard Cemetery.
- <sup>365</sup> Paul-Édouard Papineau, fils de Denis-Benjamin Papineau et d'Angelle Cornud, né le 25 janvier 1824 et décédé en octobre de la même année.
- <sup>366</sup> Il s'agit ici du baptême de Godfroy, fils aîné de Madsem et de JBN Papineau, né le 17 mars 1845.
- <sup>367</sup> Phrase biffée dans le manuscrit.
- <sup>368</sup> Le samedi 22 mars 1845, veille de Pâques cette année-là.
- <sup>369</sup> Patrick McMullen sera agent des Terres puis surintendant des écoles à Sandwich, dans le district Western, Haut-Canada, région du député John Prince (1796-1870). Voir Scobie & Balfour's *Municipal Manual for Upper Canada for 1850*, Toronto, 1850, p. X; et *The Municipal Reports*, vol. 1, Toronto, 1863, p. 508-509.
- <sup>370</sup> Sous la rubrique *Acte Parlementaire*, on trouve les LIV (54) articles de l'«Acte pour pourvoir d'une manière plus efficace à l'Éducation Élémentaire dans le Bas-Canada (tel qu'amendé par un Comité Spécial)» dans *La Minerve*, 7 avril 1845, p. 1-2.
- <sup>371</sup> Cette lettre semble être le brouillon de la lettre suivante.
- <sup>372</sup> Thomas Parke (1793-1864), né en Irlande, arpenteur général et député du comté de Middlesex (Haut-Canada), devint percepteur des douanes et péager du canal de Port Colborne en juillet 1845. DBC.



<sup>373</sup> Titre de Pierre-Flavien Turgeon (1787-1867), évêque, administrateur du diocèse et coadjuteur de Mgr Joseph Signay, archevêque de Québec. *DBC*.

<sup>374</sup> «Donation déposée de Patrick Kiernan à Francis [Frank] Kiernan son fils.» DEP, 24 avril 1845, minute 1488.

<sup>375</sup> Il parle ici de Godfroy Papineau (1845-1906), fils de JBN Papineau et de Madsem, né le 17 mars 1845.

<sup>376</sup> Joseph Savage, bijoutier, horloger, époux d'Abigail Lyman. Voir le baptême d'un de leurs enfants : Montreal Congregational Zion Church, 26 septembre 1841. Fondée par son père George Savage en 1818, la bijouterie était située, en 1845, rue Notre-Dame, angle Saint-Gabriel. *LMD*.

<sup>377</sup> «État des warrants adressés au Receveur général, entre le 1<sup>er</sup> février 1845 et le 31 janvier 1846 : Denis-Benjamin Papineau, commissaire des Terres de la Couronne, 200 £ pour procurer à son frère à Paris les moyens d'obtenir plus d'information sur l'histoire des premiers temps de ce pays.» *JALPC*, vol. 5, 1846, Appendice C.

<sup>378</sup> Frédéric-Joseph-Benoît Charrière, qui participa à plusieurs expositions de l'industrie nationale française, notamment en 1844, à Paris.

<sup>379</sup> Le nom de l'honorable Denis-Benjamin Papineau est enregistré au bottin Lovell comme habitant St. James Place, Petite rue Saint-Jacques (1845-1846) et la maison de pension de Mme Gosselin, rue des Récollets (1847); le nom d'Étienne Parent ne figure pas au bottin avant l'année 1847 : 3, Terrasse Tecumseh, rue Bleury. *LMD*.

<sup>380</sup> Sarrasine : «Sarracena, genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond, & soutenus par un calice formé de plusieurs feuilles. Le pistil sort du milieu de cette fleur; il est garni d'une espèce de bouclier membraneux, & il devient dans la suite un fruit arrondi & divisé le plus souvent en cinq loges, qui renferment des semences oblongues», *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, p. 14 :678, qui puise aussi dans Tournefort, *I. R. H. App*.

<sup>381</sup> DBP écrit invariablement refente. Il s'agit du mur de refend : «Mur de soutien formant une séparation intérieure dans un bâtiment.» *TLF*. «Elle est toute en pierre de taille, les murs de refend en moellons.» Balzac, *Les Petits Bourgeois*, classiques Garnier, 1960, p. 170.

<sup>382</sup> Antoine Langevin (1802-1857), ordonné prêtre en 1833 et curé à Saint-Basile de Madawaska de 1835 à sa mort. *DC*. Voir les lettres de Mgr Turgeon à DBP, 15 mai 1845 et 23 janvier 1846; des extraits d'une lettre du missionnaire Antoine Langevin à Mgr Turgeon, 10 mai 1845; et, plus tard, une lettre d'Antoine Langevin à Mgr Turgeon, datée de Madawaska, 8 janvier 1846. BAnQ-Q,P417/11;4.1.5.

<sup>383</sup> Jean-Baptiste Honorat (1799-1863), o.m.i., alors curé à Saint-Alexis-de-la-Grande-Baie (Baie des Ha! Ha! au Saguenay). *DC*.

<sup>384</sup> Pierre Fisette (1821-1878), o.m.i., missionnaire au Saguenay en 1844-1846. *DC*.

<sup>385</sup> Hortense-Adélaïde Pageau, née à Québec en 1815, avait épousé dans sa jeunesse Charles-Édouard Gagnon (Québec, 3 mai 1831), commis, qui vint s'établir comme marchand en Outaouais, associé à Lewis Alexander Clifford. Charles-Édouard Gagnon est décédé à Montebello où sa sépulture est enregistrée le 6 février 1840, en présence de Toussaint-Victor et de Denis-Benjamin Papineau. Mme Gagnon retourna vivre à Québec avec ses deux filles.

<sup>386</sup> Lors du terrible incendie qui ravagea le quartier Saint-Roch de Québec le 28 mai 1845.

<sup>387</sup> Charles Murray Cathcart (1783-1859), militaire, présent à Waterloo en 1815. Commandant des Forces armées de l'Amérique du Nord britannique et administrateur du Canada-Uni puis gouverneur, de juin 1845 à janvier 1847. *DPQ*.

<sup>388</sup> L'absinthe (*artemisia*), plante aux vertus médicinales qui servait à fabriquer une boisson quasi-mythique dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, à Couvet, au Val-de-Travers, et ailleurs en Suisse. Cette industrie se poursuit encore de nos jours.

<sup>389</sup> William Henry Draper (1801-1877), procureur général du gouvernement sous Metcalfe et Cathcart. Trois documents adressés en 1845 au secrétaire du gouvernement, qui pourraient avoir un lien avec ce voyage à Fredericton, sont signés conjointement par Draper et Papineau. BAC, R178-104-6-E [RG7, G20]. Leur existence est mentionnée à l'index dans le Mic. H-1968, mais ils sont absents au registre, Mic. H-1358. Ce sont les documents 4194, 4195 et 4196.

<sup>390</sup> William MacBean George Colebrooke (1787-1870), lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick de 1841 à 1848. DBC.

<sup>391</sup> John Ambrose Street (1795-1865), député du comté de Northumberland. DBC.

<sup>392</sup> Alfred Reade, gendre et secrétaire du lieutenant-gouverneur Colebrooke.

<sup>393</sup> John Simcoe Saunders (1795-1878), secrétaire de la province du Nouveau-Brunswick. DBC.

<sup>394</sup> Membre de phrase rayé dans le manuscrit.

<sup>395</sup> L'aigremoine (*agrmonia eupatoria*) était connue depuis l'Antiquité comme une plante médicinale pouvant favoriser la digestion et soulager les affections hépatiques et rénales.

<sup>396</sup> Le rapport de ce voyage sera déposé en Chambre par Denis-Benjamin Papineau (voir JALPC, 18 mai 1846, p. 259) et sera imprimé à l'Appendice A du même journal.

<sup>397</sup> Les items 13 et 14, manifestement, relèvent d'une erreur de transcription du copiste, car ils traitent des frontières du Nouveau-Brunswick plutôt que des problèmes reliés aux terres du Saguenay.

<sup>398</sup> Partage des biens de la succession de Marie-Louise Papineau, veuve de Toussaint Truteau. DEP, 18 octobre 1845, minute 1574.

<sup>399</sup> Contrat de mariage de Joseph Labelle avec Mathilde-Louise Coursol. DEP, 19 octobre 1845, minute 1575.

<sup>400</sup> Joseph Labelle, peintre, fils de Charles Labelle et de Charlotte Lauzon, a épousé Mathilde-Louise Coursol (Montréal, 20 octobre 1845), fille de Jean-Léandre Coursol, peintre, et de Victoire Trudeau. Présence et signature de Denis-Émery Papineau, qui a rédigé le contrat de mariage.

<sup>401</sup> John Chesser fils (1793-1851), issu de John Chesser (1769-1828) et de Caroline Jackson (1773-1832), venus du Massachusetts et établis comme pionniers à Plantagenet, Haut-Canada. La mort de l'ancêtre John Chesser, à Plantagenet, est signalée dans *The Montreal Gazette*, 14 août 1828. Il avait été aubergiste et député de Prescott, Haut-Canada, en 1835-1836.

<sup>402</sup> Il s'agit de William Hopkins, de Bytown, qui demandait l'autorisation d'acheter un lot dans le township de Gloucester, district de Dalhousie, province du Canada-Ouest, lot qui faisait partie, prétendait-il, des Réserves du clergé. Voir JALPC, 20 avril 1846, p. 119.

<sup>403</sup> Robert Bell, assistant arpenteur provincial, précise dans une lettre du 2 septembre 1845 que William Hopkins est établi dans la première concession du township de Gloucester (Canada-Ouest) depuis environ sept ans, que ce lot contient une maison, une grange, deux petites dépendances et une nouvelle maison de bois équarri en construction. JALPC, *Ibid*.

<sup>404</sup> Francis Hincks (1807-1885), né en Irlande, homme d'affaires; fonde et rédige deux journaux réformistes, le *Toronto Examiner* de 1838 à 1842 et le *Montreal Pilot* de 1844 à 1848; membre du Conseil exécutif de 1842 à 1843; revient au pouvoir en 1848 et remplace Baldwin à la tête du gouvernement de 1851 à 1854, avec Augustin-Norbert Morin; gouverneur de la Barbade en 1856, puis de la Guyane britannique en 1861, il sera ministre des Finances dans le gouvernement de J.A. Macdonald en 1869. DBC.



<sup>405</sup> À l'impossible nul n'est tenu.

<sup>406</sup> Gershom C. Lyman, épiciier, crieur public lors de la vente aux enchères des biens de la communauté du Dr Leman avec Agathe-Honorine Papineau. FSM, 12 mars 1846, minute 114.

<sup>407</sup> Bergopsoom : tissu provenant de Berg-op-Zoom (Pays-Bas). «Sorte d'étoffe de laine fort molle et fort chaude, dont on se servait beaucoup pour habiller les hommes.» *Dictionnaire rouchi-français*, Paris, 1826, p. 31.

<sup>408</sup> Testament de Dennis Leman. FSM, 20 décembre 1845, minute 75.

<sup>409</sup> Inventaire des biens ayant appartenu à Agathe-Honorine Papineau et Dennis Sheppard Leman. FSM, 18 février 1846, minute 95.

<sup>410</sup> Agathe-Honorine Papineau, veuve Leman, vend à John Newman, arpenteur, la maison en bois à un étage où elle avait vécu avec son mari, dans le cinquième rang ou concession du township de Buckingham. La vente comprend aussi une bâtisse pour y faire de la chirurgie, grange, étable, etc. Prix : 250 £. FSM, 3 février 1846, minute 89.

<sup>411</sup> DBP écrit Thompson; L.-J. Papineau et François-Samuel Mackay écrivent Thomson. Nous adoptons cette dernière orthographe.

<sup>412</sup> Le cachet postal porte : Montreal 20 janvier 1846.

<sup>413</sup> Félix Martin (1804-1886), né à Auray (Morbihan); recruté par Mgr Bourget, il arrive à Montréal en mai 1842. Célèbre pour ses prédications, il deviendra supérieur des jésuites du Bas-Canada et fondateur du collège Sainte-Marie. DBC.

<sup>414</sup> Alexander McNabb est deuxième comptable au Bureau des Terres de la Couronne; son travail consiste à «examiner les rapports des agents» des Terres.

<sup>415</sup> John Dean, caissier et comptable au Bureau des Terres de la Couronne.

<sup>416</sup> William Spragge, premier commis pour le Canada-Ouest, sous l'arpenteur général.

<sup>417</sup> Mary Stuart (1812-1846), élevée dans la religion catholique, avait épousé Allan MacNab en septembre 1831; elle est décédée à Hamilton le 8 mai 1846.

<sup>418</sup> Les commissaires William Morris et James Henderson, nommés pour faire une «enquête sur l'état et l'organisation des terres de la Couronne», soumettent des propositions de réforme visant à éviter le gouffre administratif qu'est devenu le Département des Terres depuis quelques années. Déposées en Chambre par DBP le 12 mai 1846, ces propositions paraissent dans *Le Canadien* du 3 juin 1846, p. 3. Elles seront imprimées au JALPC, 1846, Appendice E.E.

<sup>419</sup> Le capitaine Petrie avait une dette envers le Dr Leman. FSM, 18 février 1846, minute 95. Originaire d'Écosse, Archibald Petrie (1790-1864) est député du comté de Russell (1844-1847) et est établi dans le township de Cumberland, Haut-Canada.

<sup>420</sup> Justement, cette lettre porte le tampon postal de Montréal 18 avril 1846.

<sup>421</sup> Voir notamment le rapport fait par DBP au gouverneur Metcalfe après son voyage au Saguenay, le 27 septembre 1845.

<sup>422</sup> Peter Aylen (1799-1868), né à Liverpool et décédé à Aylmer. Marchand de bois et arriviste notoire, qui imposa sa loi à Hull et dans la vallée de l'Outaouais, selon Michael S. Cross, son biographe dans le DBC.

<sup>423</sup> On lira cette lettre de John Davidson, commissaire des Terres de la Couronne, et un tableau détaillé des recettes de coupes de bois par James Stevenson : JALPC, vol. II, 1842, appendice T.

<sup>424</sup> Cette lettre a été conservée parmi les lettres reçues d'Amable Bochet, datées de 1846. Amable-Zacharie Bochet, né en France vers 1791, époux d'Henriette de Villars (Québec,

14 août 1827), établi à Sainte-Anne-de-la-Pérade. Devint maire, arpenteur et agent des Terres de la Couronne. *The Canada Directory for 1851*, p. 367.

<sup>425</sup> Thomas A. Begly, secrétaire du Bureau des Travaux publics, au 45 Notre-Dame, Montréal. *LMD*.

<sup>426</sup> DBP répond ici à une lettre de Mgr Ignace Bourget, commençant par «Notes confidentielles adressées à l'Hon<sup>ble</sup> D.-B. Papineau», de mai 1846. Voir cette lettre de Bourget dans AAQ, 71 CD, PP, Jésuites, I-79.

<sup>427</sup> Isaac-Stanislas Desaulniers (1811-1868), prêtre, professeur au séminaire de Saint-Hyacinthe. *DC*.

<sup>428</sup> Alexander Vidal (1819-1906), arpenteur, écrit à DBP, commissaire des Terres de la Couronne, le 27 avril 1846, pour rapporter les doléances des chefs ojibway en regard de la décision du gouvernement d'exploiter des minerais au nord du lac Supérieur, sans les avoir consultés. Voir cette lettre dans BAC, RGI A-1-6, vol. 25, n° 4.

<sup>429</sup> «Le bill de M. [Denis-Benjamin] Papineau pour rappeler l'acte de la dernière session qui établit dans les campagnes des autorités municipales... Ce bill est passé dans l'Assemblée, mais le Conseil n'a pas eu le temps de le prendre en considération.» *La Minerve*, 12 juin 1846, p. 2.

<sup>430</sup> Cette lettre semble incomplète. Ici s'arrête le manuscrit photostaté que nous transcrivons.

<sup>431</sup> Le reste de cette lettre est écrit par JBN Papineau.

<sup>432</sup> Montréal, 29 juillet 1846, est enregistrée la sépulture, dans l'église, de Marie-Joseph Adhémar, âgée de 71 ans, veuve d'Alexis Laframboise, marchand. Les témoins sont Jean Bruneau (1803-1863), marchand, et Alfred Larocque (1819-1890), banquier.

<sup>433</sup> Ce deuxième fils de Madsem et de JBN Papineau est né Denis Papineau le 19 août 1846; il sera marchand et fonctionnaire et décédera à Montréal le 14 novembre 1905.

<sup>434</sup> Thé Twankey : thé vert de piètre qualité.

<sup>435</sup> «Accord et conventions entre la famille Dessaulles et M. Alexis-Maurice Laframboise.» DEP, 27 août 1846, minute 1747.

<sup>436</sup> «Cession par l'honorable Denis-Benjamin Papineau, au nom qu'il agit, à Messire Toussaint-Victor Papineau, prêtre.» DEP, 4 septembre 1846, minute 1749.

<sup>437</sup> Refrain d'une chanson à boire. Voir *Musée des familles*, 1851-1852 – «lectures du soir», vol. 19, p. 68.

*Tous mes parents vont croire  
Que je mange mon bien;  
Mais ils se trompent bien,  
Je ne fais que le boire.  
J'aime mieux moins d'argent,  
Chanter, danser, rire et boire;  
J'aime mieux moins d'argent,  
Et vivre plus content!*

<sup>438</sup> Pierre-Dominique Debartzch (1782-1846), seigneur de Saint-François et de Cournoyer, ex-député et conseiller exécutif, est décédé à Saint-Marc-sur-Richelieu et inhumé dans l'église de Saint-Charles le 9 septembre 1846. *DPQ*.

<sup>439</sup> Henry Hillman, fils de Charles Hillman et de Marie Howard, épousera Marie-Virginie Couillard-Dupuis (Montebello, 22 septembre 1846), fille mineure de Louis-Antoine Couillard-Dupuis et de Marie-Joseph Séguin. On remarque les signatures de Louis-Joseph Papineau, de Casimir-Fidèle et de JBN Papineau.

<sup>440</sup> Séraphine Truteau, cousine de Denis-Benjamin et jadis engagée dans la famille de Denis-Benjamin, à la Petite-Nation, maintenant dans la communauté des Ursulines à Québec.

<sup>441</sup> Louis Guillet (1788-1868), notaire en 1809 à Batiscau, élu député de Champlain en 1844, est «sous-agent» pour administrer les rentes dues au bureau des biens des Jésuites dans le district de Trois-Rivières. DPQ. Voir sa pétition présentée en Chambre par A.-N. Morin. JALPC, 7 juin 1847, p. 8-9.

<sup>442</sup> John Stewart (1773-1858), conseiller législatif et exécutif dans les gouvernements du Bas-Canada, et commissaire des biens des Jésuites. Cette dernière charge étant abolie et placée sous le contrôle du commissaire des Terres de la Couronne, John Stewart avertit Louis Guillet et autres, le 13 octobre 1846, que leur fonction de sous-agent prend fin. DPQ. JALPC, 12 juillet 1847, p. 127.

<sup>443</sup> Alfred Chesser (1800-1844), fils de John Chesser et de Caroline Jackson.

<sup>444</sup> James Bruce (1811-1863), 8<sup>e</sup> comte d'Elgin et de Kincardine, gouverneur de l'Amérique du Nord britannique, assermenté le 30 janvier 1847. Il ouvrira la prochaine session en juin 1847.

<sup>445</sup> Joseph Garon (1814-1890), né à Rivière-Ouelle, reçu notaire en 1835. Exerce à Rimouski jusqu'en 1880. Sera député conservateur du comté de Rimouski en 1867. DPQ.

<sup>446</sup> Une main a même ajouté sur le manuscrit : «Cette lettre devra être détruite.» Grand bien nous fasse de ce mauvais conseil ignoré!

<sup>447</sup> Le Bureau des Terres de la Couronne était logé à Montréal au 45, rue Notre-Dame. En mars 1847, il sera déplacé au 5 de la rue Saint-Gabriel, après que Peter McGill aura vendu au commissaire des Terres un édifice à trois étages, rue Saint-Gabriel. Voir DEP, 25 février 1847, minute 1929.

<sup>448</sup> Joseph-André Taschereau (1806-1867), né à Sainte-Marie-de-la-Nouvelle-Beauce, admis au barreau en 1828; frère de l'avocat Pierre-Elzéar Taschereau. Député de Beauce en 1835; solliciteur général pour le Bas-Canada en 1845, il démissionnera de ce poste le 21 mai 1847. DPQ.

<sup>449</sup> Le pluriel du mot étal s'écrit habituellement : étals. Cependant, «le pluriel étaux est également attesté, mais rare.» Marie-Éva de Villers, *Multidictionnaire de la langue française*, Québec Amérique, 2003.

<sup>450</sup> On trouvera en manuscrit, de la main de DBP, la version anglaise de ce texte. Voir BANQ-M, P7, S3, D3.

<sup>451</sup> «L'hon. M. Papineau, commissaire des Terres de la Couronne, et Étienne Parent, greffier du Conseil exécutif, sont partis ensemble pour Québec jeudi dernier [11 mars]. On ignore le but de ce voyage.» *La Minerve*, 15 mars 1847, p. 2. Cette lettre dévoilera les raisons de la présence de DBP à Québec.

<sup>452</sup> La suite est de la main de Denis-Émery Papineau à son frère JBN.

<sup>453</sup> Le manuscrit est de la main de Denis-Émery Papineau. Un brouillon, sensiblement différent de la présente lettre, de la main de DBP, a été conservé, que nous reproduisons ici :

Sans vouloir examiner, encore moins décider, jusqu'à quel point les Canadiens français comme tels forment ou doivent former un parti politique, il est un fait constant, notoire et qu'il est impossible de révoquer en doute. C'est qu'avant la cession du Canada par la France à la Grande-Bretagne, nous existions comme corps social; que les fondateurs de ce corps social ou colonie lui avaient accordé des droits et des privilèges particuliers, en outre de ceux dont nous avons droit de jouir comme partie d'un grand Empire; qu'au moment de la cession nous avions des institutions, des lois, des usages, une langue, une religion, des établissements qui n'existaient pas dans l'Empire auquel nous avons été cédés, ou qui en différaient, que toutes ces choses ou au moins la plus grande partie nous ont été formellement et solennellement garanties par la plus haute autorité, l'autorité supérieure

de l'Empire, le Parlement britannique; que par conséquent, tant que nous serons attachés à ces choses-là, nous devons tout faire pour en conserver l'usage intact; que par conséquent il est de notre intérêt, de notre devoir de faire en sorte que dans toutes les combinaisons qui peuvent être la suite de la lutte des partis politiques dans un gouvernement représentatif, et par conséquent responsable, il y ait dans l'administration un nombre plus ou moins grand d'individus de notre origine dans le Conseil afin de veiller autant que possible au maintien de ces droits, et d'empêcher du mal s'ils n'y peuvent opérer tout le bien. Leur action ou leur inertie dans ce cas ne peuvent être que le résultat de l'influence et de la prépondérance des partis, si sujettes à des fluctuations incessantes.

Féodalité n'existe pas, n'a jamais existé dans ce pays; ces droits n'étant que la conséquence du droit de souveraineté qu'avait chacun des chefs conquérants de la Gaule, et du partage fait de leur conquête.

Dans ce pays, la tenure seigneuriale a été formellement établie et définie; ses privilèges ont été un octroi de l'autorité supérieure non disputée, etc. BAnQ-Q,P417/11;4.1.7.

<sup>454</sup> Jean-Baptiste Lemay, jadis cultivateur dans la seigneurie de la Petite-Nation, absent de ce lieu depuis environ seize ans, était endetté de 4 £ envers Charles Hillman; Lemay lui a donné en paiement son congé de milicien, car il avait participé à la guerre de 1812 contre les Américains. FSM, Déclaration et procuration de Charles Hillman à Denis-Émery Papineau, 18 janvier 1847, minute 230.

<sup>455</sup> Benjamin d'Urban (1777-1849), établi à Montréal en 1847 comme commandant en chef des forces britanniques en Amérique du Nord, jusqu'à sa mort.

<sup>456</sup> On complétera ces règlements concernant les messagers en lisant le manuscrit non daté de Denis-Benjamin Papineau sur ce sujet. Voir «Notes sur les messagers» : BAnQ-Q,P417/11;4.3.1

<sup>457</sup> Malgré l'adresse «Petite-Nation», il faut penser à une distraction de l'épistolier et admettre que cette lettre a été écrite de Montréal.

<sup>458</sup> Le nom est emprunté au véritable Thomas Corwin (1794-1865), sénateur de l'Ohio en 1847. Cette lettre visait nettement à pousser DBP et D.-B. Viger à la démission : «Your present colleagues want to get rid of you : [William] Stewart, [James] Smith, [George] Duggan and other [James] Webster, &c. are urging that firebrand [Malcolm] Cameron to move a resolution of no confidence in you, and they will vote for it, and [Ogle Robert] Gowan will fill your place.» Le correspondant anonyme allait jusqu'à lancer des menaces de mort si Denis-Benjamin Papineau n'obéissait pas : si survenaient de l'agitation et des difficultés, «I have no doubt, précise-t-il, but your fall may be «À la lanterne!»

<sup>459</sup> Raison de plus pour établir que la lettre du 9 juin 1847 écrite par Denis-Benjamin Papineau à Angelle Cornud l'a été de Montréal et non de la Petite-Nation.

<sup>460</sup> « La famille qui est toute partie ce matin à 7 h pour la Petite-Nation, où ils vont passer l'été, papa, maman, Lactance, Ézilda, Gustave et leur servante Justine.» JFL, 22 juin 1847. Cette entrée au journal d'Amédée permet de penser que la lettre de Denis-Benjamin Papineau a été écrite autour du 20 juin.

<sup>461</sup> Michael Doherty et Henry Murphy. Voir la lettre de Peter J. Macdonell, avocat, à DBP, écrite de Cornwall le 17 mars 1847, réclamant 15 £ à Papineau, dette qu'il aurait contractée envers Dougall McMillan. BAnQ-Q,P417/11,4.1.5.

<sup>462</sup> Barthélemy Joliette (1789-1850), notaire et homme d'affaires, fondateur du village d'Industrie (qui prit le nom de son fondateur), député, membre du Conseil spécial en 1838 et conseiller législatif. DPQ.

<sup>463</sup> Ici finit le manuscrit conservé à BAnQ-Q; la suite est à BAC.

<sup>464</sup> Jacques-Félix Sincennes (1818-1876), né à Deschambault, capitaine, fondateur de la Société de navigation du Richelieu, sera député du comté de Richelieu en 1858. *DPQ*.

<sup>465</sup> Michel Frappier avait bénéficié des bontés de Joseph Papineau qui lui avait vendu 20 arpents, sans contrat. « Ledit Michel Frappier n'a rien payé et a bâti », stipulait l'inventaire après décès de Joseph Papineau. Cette terre de Frappier venait d'une concession de 1300 arpents en superficie, dans le fief de Plaisance, que DBP avait faite à son père. Voir PL, 16 septembre 1835, minute 292.

<sup>466</sup> La suite est de la main de Denis-Émery Papineau.

<sup>467</sup> Ulric-Joseph Tessier (1817-1892), né à Québec, fils de Michel Tessier, marchand, et de Mariane Perrault. Admis au barreau en 1839, il siègea au Conseil municipal de Québec de 1846 à 1853, secrétaire-archiviste de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec en 1847. *DPQ*, *DBC*.

<sup>468</sup> Ainsi nommé d'après François Viennay Pachot (?-1698), premier seigneur de Métis. *DBC*. Voir aussi Pascal Gagnon, Le fief Pachot 1689-1854, « Les Cahiers de l'Estuaire », N° 1, p. 7-12, Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent, Université du Québec à Rimouski, 2002.

<sup>469</sup> George Leonard Marler, maire de Grantham, époux de Mary Ann Collins (St. Bartholomew Anglican Church, Nicolet, 16 mai 1843); établi à Drummondville, rue Saint-Georges. Au verso de cette lettre : « Mr. Marler in a new election and answer. Ayez la bonté de faire venir Mr. Marler le plus tôt possible. » Dans sa lettre du 18 novembre 1847, Marler demandait à Papineau de lui fournir le nom d'un candidat pour la prochaine élection, et il s'engageait à le faire élire, qui qu'il soit.

<sup>470</sup> Casimir-Fidèle Papineau (1826-1892), fils de Denis-Benjamin Papineau et d'Angelle Cornud. Notaire à Montréal de 1848 à 1892.

<sup>471</sup> James Moir Ferres (ca 1813-1870), originaire d'Aberdeen (Écosse), avait été rédacteur au *Herald* de Montréal, contrôleur des entrées fiscales, démis de ses fonctions pour avoir pris part aux élections du comté de Shefford en 1848; sera impliqué dans l'incendie du Parlement à Montréal en 1849. *DPQ*.

<sup>472</sup> *Revue de législation et de jurisprudence*, publiée sous la direction de Louis Wolowski, avocat à la Cour royale de Paris, par une réunion de magistrats, de professeurs et d'avocats français et étrangers, Paris, 1835-1853.

<sup>473</sup> Denis-Benjamin, comme bien des gens en ce temps-là, ne se rappelle plus l'âge exact de Louise Cornud, sa femme. Née à Québec le 5 août 1785, elle a fêté ses 63 ans en ce samedi 5 août 1848.

<sup>474</sup> Azélie Cherrier, née le 5 janvier 1833, fille de Toussaint Cherrier, maître de musique, et de Luce Bruneau. Filleule de sa tante Julie Bruneau-Papineau.

<sup>475</sup> Louis Laframboise (1848-1922), né à Saint-Hyacinthe le 10 juillet 1848, fils de Maurice Laframboise et de Rosalie Dessaulles. Comme son père il sera avocat.

<sup>476</sup> Abréviation de centumweight (100 lb).

<sup>477</sup> Notre-Dame de Bonsecours de Montebello, 14 octobre 1848 : Denis-Benjamin Papineau, grand-père, est parrain au baptême de Louise-Anne Papineau, fille de JBN Papineau et de Marie-Clémence Marchessault. La marraine est Marie Howard, épouse de Charles Hillman. Louise-Anne Papineau, surnommée Nanette, décédera presque centenaire, en 1942, à Saint-Jérôme.

<sup>478</sup> Godfroy-Gaspard Hillman, né le 16 novembre 1848, fils de Henry Hillman, huissier, et de Virginie Couillard-Dupuis.

<sup>479</sup> Pseudonymes utilisés par Louis-Antoine Dessaulles, qui signe ainsi les articles qu'il fait paraître dans les journaux.

- <sup>480</sup> Louis-Tancrède Bouthillier (1796-1881), assistant commissaire du Bureau des Terres de la Couronne.
- <sup>481</sup> Aujourd'hui municipalité du comté de Pontiac, sur l'Outaouais. F.-X. Bastien en fut le premier maire en 1846.
- <sup>482</sup> Un bordereau de la Banque de Montréal.
- <sup>483</sup> Louise-Aurélie Debartzch a épousé en 1845 Alexandre-Édouard Kierzkowski (1816-1870). Ils se sont établis à Saint-Marc-sur-Richelieu.
- <sup>484</sup> Denis-Benjamin-Stephen Mackay, né à Papineauville en janvier 1849.
- <sup>485</sup> Voir FSM, 19 février 1849, minute 488 : Inventory of the succession and vacant estate of the late Lazar Fuller; et aussi TBD, 5 février 1849, minute 2268 : Power of attorney by L. Fuller to William Kay.
- <sup>486</sup> Melchior-Alphonse d'Irumberry de Salaberry (1813-1867), fils du héros de Châteauguay. Il est adjudant général adjoint des milices pour le Bas-Canada (D.A.G.M.L.C. : Deputy adjutant general of the Militia for Lower Canada). *DPQ*.
- <sup>487</sup> B.M.O. : Bataillon de milices des Outaouais.
- <sup>488</sup> Cette copie de manuscrit est annotée par JBN Papineau : «Supposé être Mr. Blackadder, de Hawkesbury, ou représentants». Nous la croyons plutôt adressée à William A. Thomson. Voir les lettres de Louis-Joseph Papineau à JBN Papineau, 30 mars 1850; et à Denis-Benjamin Papineau, 8 avril 1850, éditées dans *LSF*; de même que les lettres de William A. Thomson à Louis-Joseph Papineau dans BAnQ-Q, P417/2. Enfin, voir plus loin, la lettre de Denis-Benjamin Papineau à W.A. Thomson, du 2 mai 1849, mentionnant sa lettre du 31 mars au même.
- <sup>489</sup> «Vente de coupe de billots sur la rivière au Saumon» par Denis-Benjamin Papineau à Thomas Blackadder, de Hawkesbury, agent de Peter McGill, le 1<sup>er</sup> juillet 1842. BAnQ-Q, P417/16; 9.2.16.
- <sup>490</sup> George Canning Cooke, fils d'Asa Cooke et de Christina Barron, et frère d'Alanson Cooke. Voir FSM, 12 septembre 1850, minute 616.
- <sup>491</sup> De courte haleine : avoir le souffle court, la respiration difficile. L'expression viendrait de : être court d'haleine, s'essouffler. *TLF*.
- <sup>492</sup> *Le Voleur* et le cabinet de lecture réunis, sorte de gazette des journaux français et étrangers, imprimaient pour un large public des lectures divertissantes, riches en rebondissements. Dans son n° 3, le 15 janvier 1843, *Le Voleur* publie, sans nom d'auteur, «Charlotte de Bergfeld, cause célèbre de la Prusse».
- <sup>493</sup> Xavier Ouellet, journalier, époux d'Henriette-Arthémise Janvry (Saint-Eustache, 9 janvier 1843). Le couple a trois enfants au recensement canadien de 1851.
- <sup>494</sup> Annexée à cette lettre se trouve celle de W.A. Thomson à DBP du 4 avril 1850.
- <sup>495</sup> William A. Thomson, marchand de bois à Hawkesbury. Il était un agent de Peter McGill.
- <sup>496</sup> Voir à ce sujet la lettre de L.-J. Papineau à son neveu JBN Papineau, du 6 décembre 1849, dans *LSF*, p. 396.
- <sup>497</sup> Denis-Benjamin reproduit ici un texte de son frère Louis-Joseph. On retrouve la même lettre, copiée par le notaire Mackay, dans «Notification à la requête de l'honorable D.-B. Papineau, ès qualité, à Matthew Corrigan», FSM, 15 avril 1850, minute 587. Matthew Corrigan est un agent de William A. Thomson, de Hawkesbury.
- <sup>498</sup> Paul Lucas-Championnière (1798-1851), *De la Propriété des eaux courantes, du droit des riverains et de la valeur actuelle des concessions féodales*, ouvrage contenant l'exposé complet des institutions seigneuriales..., Paris : C. Hingray, 1846, 792 p.

<sup>499</sup> Abel Waters (1824-1888), comptable (*book-keeper*), du canton de Lochaber, est né à L'Original le 24 avril 1824; il épousa Ada Angelina Cooke en 1851 et mourut à Papineauville le 18 août 1888.

<sup>500</sup> Cette lettre d'Abel Waters à JBN Papineau est au recto de la réponse de DBP à Waters.

<sup>501</sup> Damase Dandurand (1819-1921), oblat, architecte, curé à la cathédrale d'Ottawa dont il avait été l'architecte. Décédé à Saint-Boniface (Manitoba) à l'âge de 102 ans. Gaston Carrière, *Dictionnaire biographique des Oblats de Marie-Immaculée au Canada*.

<sup>502</sup> Henry Lynch, ferblantier, de la Petite-Nation.

<sup>503</sup> «Ce doit être mai, la rétrocession ayant eu lieu ce jour-là.» (Note du copiste, probablement JBN Papineau).

<sup>504</sup> Cette longue lettre, commencée en décembre 1850, se termine le 13 janvier 1851.

<sup>505</sup> Vente sous seing privé d'une terre à la Petite-Nation, par Alexander Forbes, de Vaudreuil, à William Grant, capitaine de la barque à vapeur le *William King*, de la Petite-Nation. Le contrat, rédigé par Denis-Benjamin Papineau le 7 mai 1829, a été déposé au minutier de J.-J. Girouard le 27 août 1839 (minute 114), par William Grant.

<sup>506</sup> George Leslie (1804-1893) & fils, pépiniéristes établis en 1845 à Toronto, rue Queen, ont donné leur nom au quartier de Leslieville.

<sup>507</sup> Maison de pépiniéristes fondée en 1840 à Rochester (NY) par George Ellwanger (1816-1906), originaire de Wurtemberg, et Patrick Barry (1816-1890), originaire d'Irlande. Ellwanger and Barry Papers, Manuscript Collections, University of Rochester.

<sup>508</sup> Voir cette lettre de Julie à L.-J. Papineau dans *Une femme patriote*, p. 379.

<sup>509</sup> Jean-Samuel Aimond [Émond], maître menuisier, épousera Adeline Gauthier (Montréal, 26 novembre 1855). Il signe «Aymong». FSM, 16 mars 1854, minute 1074.

<sup>510</sup> John Tweedy, maître charpentier et menuisier. L.-J. Papineau lui avait loué pour quinze ans le moulin à scie de la côte Saint-Amédée. FSM, 29 octobre 1847, minutes 350-351.

<sup>511</sup> Les premières lignes sont de la main de JBN Papineau, son frère.

<sup>512</sup> La mort de Gustave Papineau affecta vivement ses parents. On lit dans la correspondance de Marie Westcott que le piano d'Azélie, sœur de Gustave, resta fermé pour un an et que Julie, mère de Gustave, pleura sa mort pendant un an.

<sup>513</sup> Clotilde-Marie-Marguerite-Louise St-Julien (1849-1879) et Marie-Éléonore St-Julien (1851-1891), les deux premières filles de Marie-Louise Papineau et d'Édouard St-Julien. Voir «Généalogie Papineau-Cherrier» dans *Émery et Charlotte, Lettres d'amour échangées en 1854 entre Denis-Émery Papineau et Charlotte Gordon*, présentation de Clotilde T.-L. Painchaud et Louis Painchaud, Sherbrooke, Formatexte enr., 2009.

<sup>514</sup> Sophie St-Julien, sœur d'Édouard, demeure dans la famille d'Édouard. Voir son testament : FSM, 15 octobre 1877, minute 5412.

<sup>515</sup> Antoine Chalifoux, cultivateur, fils de Jean-Baptiste Chalifoux et de défunte Joséphe Laporte-St-Georges, épouse Adeline Methoum (Montebello, 7 janvier 1852), fille mineure d'Ann Methoum, épouse de Joseph Ashby, cuisinier, du township de Buckingham, «du consentement de JBN Papineau, ami de l'épouse.» Présence d'Adeline Hillman, aussi amie de l'épouse.

<sup>516</sup> Baxter Bowman, ex-député de la circonscription d'Ottawa en 1834, marchand de bois à Buckingham, décédera le 13 décembre 1853 à Buckingham et sera inhumé à Meredith, New Hampshire, le 1<sup>er</sup> janvier 1854. DPQ. Habituellement, le delirium tremens est causé par l'abus d'alcool.



<sup>517</sup> DBP écrit «doucain». Il s'agit du doucin, pommier sauvage, ou pommier domestique (*Malus pumila*). Il mentionne plus loin le doucin-reinette ou pommier vert.

<sup>518</sup> D.A.G.M. : *Deputy adjutant general of Militia*.

<sup>519</sup> Bourbonnais : village du comté de Kankakee (Illinois), ainsi nommé d'après François Bourbonnais, trappeur et chasseur. Ce village attira plusieurs citoyens du Québec au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>520</sup> La Semaine sainte précédant Pâques, qui était le dimanche 27 mars en 1853.

<sup>521</sup> John Hubert Mackay (1823-1889), jeune frère du notaire Mackay, époux de Mélissa Hillman. Établi comme marchand à Papineauville à partir de 1849. Maison John Hubert Mackay, construite entre 1854 et 1860 : 276 rue Papineau. Papineauville, Circuit patrimonial, N° 43.

<sup>522</sup> Jean-Baptiste Dupoleau-Duval, cultivateur, menuisier et charpentier, vivait à Vaudreuil au début des années 1830, où il épousa Zoé Rangers (Vaudreuil, 5 novembre 1832). Au recensement canadien de 1851, il est rendu à la Petite-Nation, il a 51 ans, son épouse, 37 ans, et ils ont ensemble une famille de six enfants.

<sup>523</sup> Ce plan est absent dans les archives où cette pétition a été conservée.

<sup>524</sup> Edward W. Cole (1808-1893), forgeron, marié à Mary Cameron (Clarence, 16 janvier 1838). *Ottawa District Marriages, 1800-1853*. Maison Edward Cole, 215 rue Papineau. Papineauville, Circuit patrimonial, N° 59.

<sup>525</sup> Marie-Geneviève Gérard dit Jolicoeur, veuve d'Antoine Sommier (Saumier) dit Lajeunesse. Le 7 août 1836, leur contrat de mariage a été rédigé par Pascal Brunet, curé à la Petite-Nation, et déposé en l'étude de Joseph Papineau le 18 octobre 1836. Voir FSM, 24 mars 1854, minute 1080. Cet acte de 1854 permet de croire que la présente lettre sans date de DBP aurait été rédigée vers 1853.

<sup>526</sup> John Cockburn et W. Brown, pépiniéristes à Montréal, 68 Grande rue Saint-Jacques et à la Côte-des-Neiges. *Catalogue of Fruit & Ornamental Trees, Shrubs, Roses, &c.*, W. Salter & Company, Printers, 1853, 22 p.

<sup>527</sup> Voir FSM, 19 novembre 1853, minute 1035 : «Obligation par Jean-Baptiste Lebrun dit Girard à l'honorable Denis-Benjamin Papineau».

<sup>528</sup> En 1853, James Sykes, originaire de Sheffield, Angleterre, est entrepreneur du chemin de fer entre Montréal et Ottawa, le Montreal and Bytown Railway.

<sup>529</sup> Extrait du registre (64 pages manuscrites) des procès-verbaux du député grand voyer Denis-Benjamin Papineau. Les pages 12 à 29 sont reproduites ici, les seules écrites en français. Les autres procès-verbaux concernent le township de Lochaber (23 novembre 1830, pp. 2-5); un pont sur la rivière Calumet à Grenville (24 juillet 1840, pp. 7-11); chemins et ponts du township de Lochaber (7 novembre 1840, pp. 29-39); chemins et ponts du township de Templeton (28 novembre 1840, pp. 39-46); chemins du township de Grenville (5 octobre 1840, pp. 46-51); chemins et ponts du township de Buckingham (8 décembre 1840, pp. 51-64) où on trouve le nom de Dennis Leman, *surveyor of roads and highways* de ce township.

<sup>530</sup> Dans une lettre de Denis-Émery à sa tante Rosalie Papineau-Dessaulles, 13 juillet 1842.

<sup>531</sup> À la fin d'une lettre de Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau à Denis-Émery Papineau.

<sup>532</sup> La lettre est aussi signée de Asa Cooke, juge de paix, et de Joseph Sterkendries, prêtre.

<sup>533</sup> Lettre de JBN, Denis-Benjamin et Denis-Émery Papineau à Angelle Cornud et Mme JBN Papineau.

<sup>534</sup> Lettre relative aux arrérages de salaires dus à L.-J. Papineau, et au paiement refusé par Edward George Geoffrey Smith (lord Stanley).

<sup>535</sup> Au verso d'une lettre d'Abel Waters à JBN Papineau, datée de Petite-Nation, 13 août 1850.

<sup>536</sup> Classée parmi les lettres de Denis-Émery Papineau à Amédée Papineau.

## AUTRES OUVRAGES DE GEORGES AUBIN ET RENÉE BLANCHET

1992

BOUCHER-BELLEVILLE, Jean-Philippe, *Journal d'un patriote (1837 et 1838)*. Introduction et notes par Georges AUBIN. Montréal, Guérin Littérature, 1992, 174 pages. Épuisé.

1996

AUBIN, Georges et Réal AUBIN, *Les Lambert-Champagne-Aubin, 800 actes notariés, 1663 - 1799*. Joliette, Éditions Aubin-Lambert, 1996, 787 pages. (Prix Rodolphe-Fournier de la Chambre des notaires du Québec, 1997) - Épuisé.

BLANCHET, Augustin-Magloire, *Journal de l'évêque de Walla-Walla (1847-1851)*. Texte établi et annoté par Georges AUBIN. Dans «Les débuts de l'Église catholique en Orégon». Rimouski (Québec), Association des familles Blanchet, 1996, p. 147-263.

LEPAILLEUR, François-Maurice, *Journal d'un patriote exilé en Australie (1839-1845)*. Texte établi, avec introduction et notes, par Georges AUBIN. Sillery, Septentrion, 1996, 411 pages.

MARCHESSEAU, Siméon, *Lettres à Judith. Correspondance d'un patriote exilé*. Introduction et notes par Georges AUBIN. Sillery, Septentrion, Les Cahiers du Septentrion n° 7, 1996, 124 pages.

1997

PAPINEAU, Julie, *Une femme patriote. Correspondance, 1823-1862*. Texte établi avec introduction et notes par Renée BLANCHET. Sillery, Septentrion, 1997, 518 pages.

1998

NELSON, Robert, *Déclaration d'indépendance et autres écrits*. Édition établie et annotée par Georges AUBIN. Montréal, Comeau & Nadeau, 1998, 90 pages.

NELSON, Wolfred, *Écrits d'un patriote (1812-1842)*. Édition préparée par Georges AUBIN. Montréal, Comeau & Nadeau, 1998, 177 pages. Épuisé; voir l'année 2012.

PAPINEAU, Amédée, *Journal d'un Fils de la Liberté, 1838-1855*. Texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN. Sillery, Septentrion, 1998, 957 pages. Épuisé; voir l'année 2010.

PAPINEAU, Amédée, *Souvenirs de jeunesse, 1822-1837*. Texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN. Sillery, Septentrion, Les Cahiers du Septentrion n° 10, 1998, 134 pages.

1999

AUBIN, Georges, *La rivière Bayonne et ses moulins*. En collaboration avec Denyse COUTU et Louis TRUDEAU. Saint-Cléophas-de-Brandon, Les Éditions de la Bayonne, 1999, 24 pages.

BLANCHET, Renée, *Marguerite Pasquier, fille du Roy. Chronique de la Neufve-France*. Montréal, Les Éditions Varia, 1999, 231 pages

LA FONTAINE, Louis-Hippolyte, *Journal de voyage en Europe, 1837-1838*. Texte présenté et annoté par Georges AUBIN. Sillery, Septentrion, Les Cahiers du Septentrion n° 14, 1999, 153 pages.

PERRAULT, Louis, *Lettres d'un patriote réfugié au Vermont (1837-1839)*. Textes présentés et annotés par Georges AUBIN. Montréal, Éditions du Méridien, collection «Mémoire québécoise», n° 3, 1999, 198 pages.

2000

AUBIN, Georges, *Au Pied-du-Courant*. Lettres des prisonniers politiques de 1837-1839. Montréal, Marseille, Agone et Comeau & Nadeau, 2000, 457 pages.

BLANCHET, Renée, *La Chouayenne*. Récits de 1837-1838. Montréal, Les Éditions Varia, 2000, 185 pages.

DESRIVIÈRES, Adélard-Isidore et Charles RAPIN, *Mémoires de 1837-1838*, suivis de *La Quête de l'or en Californie*. Présentés et annotés par Georges AUBIN. Montréal, Éditions du Méridien, collection «Mémoire québécoise», no 7, 2000, 195 pages.

PAPINEAU, Lactance, *Correspondance, 1831-1857*. Texte établi avec introduction et notes par Renée BLANCHET. Montréal, Comeau & Nadeau, 2000, 249 pages.

PAPINEAU, Louis-Joseph, *Lettres à Julie*. Texte établi et annoté par Georges AUBIN et Renée BLANCHET; introduction par Yvan LAMONDE. Sillery, Septentrion et Québec, ANQ, 2000, 812 pages.

2001

BLANCHET, Renée, *Les Montréalistes*. Roman. Montréal, Les Éditions Varia, 2001, 370 pages. (Prix Percy-W. –Foy de la Société historique de Montréal, 2002).

PAPINEAU, Louis-Joseph, *Histoire de la résistance du Canada au gouvernement anglais*. Présentation, notes et chronologie par Georges AUBIN. Montréal, Comeau & Nadeau, collection «Mémoire des Amériques», 2001, 82 pages.

PAPINEAU-DESSAULLES, Rosalie, *Correspondance 1805-1854*. Texte établi, présenté et annoté par Georges AUBIN et Renée BLANCHET. Montréal, Les Éditions Varia, collection «Documents et Biographies», 2001, 305 pages.

2002

BLANCHET, Renée, *Les Filles de la Grande-Anse*. Histoire de conquête. Montréal, Les Éditions Varia, 2002, 326 pages.

FRANCHÈRE, Gabriel, *Voyage à la Côte du Nord-Ouest de l'Amérique et fondation d'Astoria, 1810-1814*. Introduction, notes et chronologie par Georges AUBIN. Montréal, Lux Éditeur, collection «Mémoire des Amériques», 2002, 205 pages.

LA FONTAINE, Louis-Hippolyte et Robert BALDWIN, *Les Ficelles du pouvoir*. Correspondance entre Louis-Hippolyte LA FONTAINE et Robert BALDWIN, 1840-1854. Tome I de l'édition critique intégrale de la Correspondance de Louis-Hippolyte LA FONTAINE. Traduite de l'anglais par Nicole PANET-RAYMOND ROY et Suzanne MANSEAU DE GRANDMONT; révisée et annotée par Georges AUBIN; présentation d'Éric BÉDARD. Montréal, Les Éditions Varia, collection «Documents et Biographies», 2002, 227 pages.

PAPINEAU, Amédée, *Lettres d'un voyageur*. D'Édimbourg à Naples en 1870-1871. Texte établi, annoté et présenté par Georges AUBIN. Québec, Éditions Nota bene, 2002, 416 pages.

2003

BLANCHET, Renée et al., *De Lanaudière en poésie*. Édité par Réjean OLIVIER. Joliette, Les Éditions ArtDoise, 2003, 160 pages.

BLANCHET, Renée et al., *Lettres d'outre-mer pour en finir avec la guerre*. Textes rassemblés par Andrée PARENT. Montréal, Lanctôt éditeur, 2003, 148 pages.

CHAUVEAU, Pierre-Joseph-Olivier, *De Québec à Montréal. Journal de la seconde session, 1846*, suivi de *Sept jours aux États-Unis, 1850*. Introduction et notes par Georges AUBIN. Québec, Éditions Nota bene, 2003, 148 pages.

LA FONTAINE, Louis-Hippolyte, *Au nom de la loi. Lettres de Louis-Hippolyte LA FONTAINE à divers correspondants (1829-1847)*. Tome II, correspondance générale. Avant-propos et annotation de Georges AUBIN et Renée BLANCHET; traduction des lettres écrites en anglais par Michel DE LORIMIER. Montréal, Les Éditions Varia, collection «Documents et Biographies», 2003, 466 pages.

PAPINEAU, Lactance, *Journal d'un étudiant en médecine à Paris*. Texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN et Renée BLANCHET. Montréal, Les Éditions Varia, collection «Documents et Biographies», 2003, 609 pages.

PAPINEAU, Louis-Joseph, *Cette fatale Union. Adresses, discours et manifestes (1847-1848)*. Introduction et notes de Georges AUBIN. Montréal, Lux Éditeur, collection «Mémoire des Amériques», 2003, 223 pages.

#### 2004

AUBIN, Georges et Nicole MARTIN-VERENKA, *Insurrection. Examens volontaires. Tome I: 1837-1838*. Montréal, Lux Éditeur, collection «Mémoire des Amériques», 2004, 318 pages.

BLANCHET, Renée, *Vol chez Philippeaux et autres friponneries*. Nouvelles historiques. Montréal, Les Éditions Varia, 2004, 212 pages.

DESSAULLES, Louis-Antoine, *Petit bréviaire des vices de notre clergé*, suivi de *Le Clergé français au bordel*, par un auteur anonyme. Texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN. Trois-Pistoles, Éditions Trois-Pistoles, 2004, 169 pages.

FAUCHER DE SAINT-MAURICE, Narcisse-Henri-Édouard, *De Québec à Mexico (1866-1867)*. Édition préparée par Mario BRASSARD et Marilène GILL, avec la collaboration de Georges AUBIN. Trois-Pistoles, Éditions Trois-Pistoles, collection La Saberdache, n° 5, 2004, 489 pages.

PAPINEAU, Louis-Joseph, *Lettres à ses enfants, 1825-1871*, Tome I: 1825-1854. Texte établi et annoté par Georges AUBIN et Renée BLANCHET; introduction par Yvan LAMONDE. Montréal, Les Éditions Varia, collection «Documents et Biographies», 2004, 655 pages. (En format numérique au Septentrion).

PAPINEAU, Louis-Joseph, *Lettres à ses enfants, 1825-1871*, Tome II: 1855-1871. Texte établi et annoté par Georges AUBIN et Renée BLANCHET. Montréal, Les Éditions Varia, collection «Documents et Biographies», 2004, 753 pages. (En format numérique au Septentrion).

#### 2005

AUBIN, Georges, *Les Blanchet de la vallée du Richelieu*, suivi de *Lettre d'A.-M. Blanchet à Lord Gosford*. Préface de Louis BLANCHETTE. Publié par l'Association des familles Blanchet et Blanchette d'Amérique. Québec, 2005, 48 pages.

LA FONTAINE, Louis-Hippolyte, *Mon cher Amable. Lettres de Louis-Hippolyte LA FONTAINE à divers correspondants (1848-1864)*. Tome III, correspondance générale. Annotations de Georges AUBIN et Renée BLANCHET; traduction des lettres écrites en anglais par Michel DE LORIMIER; postface d'Éric BÉDARD. Montréal, Les Éditions Varia, collection «Documents et Biographies», 2005, 490 pages.

#### 2006

OUMET, André, *Journal de prison d'un Fils de la Liberté, 1837-1838*. Texte établi, présenté et annoté par Georges AUBIN. Montréal, Typo, 2006, 155 pages.

PAPINEAU, Louis-Joseph, *Lettres à divers correspondants, 1810-1871*. Tome I: 1810-1845. Texte établi et annoté par Georges AUBIN et Renée BLANCHET; avec la collaboration de Marla ARBACH; introduction par Yvan LAMONDE. Montréal, Les Éditions Varia, collection «Documents et Biographies», 2006, 588 pages. (En format numérique au Septentrion).

PAPINEAU, Louis-Joseph, *Lettres à divers correspondants, 1810-1871*. Tome II: 1846-1871. Texte établi et annoté par Georges AUBIN et Renée BLANCHET; avec la collaboration de Marla ARBACH. Montréal, Les Éditions Varia, collection «Documents et Biographies», 2006, 425 pages. (En format numérique au Septentrion).

RHEAULT, Marcel et Georges AUBIN, *Médecins et patriotes, 1837-1838*. Québec, Septentrion, 2006, 350 pages.

SÉGUIN, Robert-Lionel, *Le Dernier des Capots-Gris* (roman) suivi de *Souviens-toi, Méditations sur 1837*. Introduction et notes par Georges AUBIN. Trois-Pistoles, Éditions Trois-Pistoles, 2006, 211 pages.

2007

AUBIN, Georges, *Papineau en exil à Paris*; tome I, Dictionnaire. Trois-Pistoles, Éditions Trois-Pistoles, 2007, 304 pages.

AUBIN, Georges, *Papineau en exil à Paris*; tome II, Lettres reçues, 1839-1845, texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN. Trois-Pistoles, Éditions Trois-Pistoles, 2007, 599 pages.

AUBIN, Georges, *Papineau en exil à Paris*; tome III, Drame rue de Provence, suivi de Correspondance de Mme Dowling, traduite en français par Corinne DURIN, annotée par Georges AUBIN. Trois-Pistoles, Éditions Trois-Pistoles, 2007, 218 pages.

AUBIN, Georges et Nicole MARTIN-VERENKA, *Insurrection. Examens volontaires. Tome II: 1838-1839*. Montréal, Lux Éditeur, collection «Mémoire des Amériques», 2007, 550 pages.

BLANCHET, Renée, *La Malencontre*. Nouvelles historiques, 1720-1759. Montréal, Éditions Maxime, 2007, 135 pages.

BLANCHET, Renée, *Pierre du Calvet, 1735-1786*. Montréal, Éditions Maxime, 2007, 193 pages.

BLANCHET, Renée, *Thomas Walker, Rébellions au Portage de L'Assomption, 1775*. Montréal, Éditions Maxime, 2007, 70 pages.

2009

AUBIN, Georges et Renée BLANCHET, *Amédée Papineau, correspondance 1831-1841*, tome I. Montréal, Éditions Michel Brûlé, 2009, 543 pages.

BLANCHET, Renée et Georges AUBIN, *Lettres de femmes au XIX<sup>e</sup> siècle*. Québec, Septentrion, 2009, 286 pages.

BLANCHET, Renée et Léo BEAUDOIN, *Jacques Viger, une biographie*. Montréal, vlb éditeur, 2009, 270 pages.

2010

AUBIN, Georges et Renée BLANCHET, *Amédée Papineau, correspondance 1842-1846*, tome II. Montréal, Éditions Michel Brûlé, 2010, 471 pages.

BLANCHET, Renée, *Louise de Xaintes. Une vie en Nouvelle-France*. L'Assomption, Éditions Point du Jour, 2010, 175 pages.

PAPINEAU, Amédée, *Journal d'un Fils de la Liberté, 1838-1855*. Texte établi avec introduction et notes par Georges AUBIN. Nouvelle édition, revue et considérablement augmentée, avec index. Québec, Septentrion, 2010, 1050 pages.

2011

JOLY, Pierre-Gustave, *Voyage en Orient (1839-1840), Journal d'un voyageur curieux du monde et d'un pionnier de la daguerréotypie*, présentation et mise en contexte par Jacques DESAUTELS; texte du journal établi par Georges AUBIN et Renée BLANCHET, avec la collaboration de Jacques DESAUTELS. Québec, Les Presses de l'Université Laval, collection Cultures québécoises, 2011, 427 pages.

PAPINEAU, Louis-Joseph, *Lettres à sa famille, 1803-1871*. Texte établi et annoté par Georges AUBIN et Renée BLANCHET, introduction par Yvan LAMONDE. Québec, Septentrion, 2011, 846 pages. (En format numérique au Septentrion).

2012

BLANCHET, Renée, *Honoré Beaugrand et l'aventure mexicaine*, roman. Montréal, Éditions Point de Fuite, 146 p.

NELSON, Wolfred, *Écrits d'un patriote (1812-1842)*, nouvelle édition revue et corrigée. Texte établi et présenté par Georges AUBIN. Montréal, Lux Éditeur, 2012, 192 pages.

2013

MERCIER, Honoré, *Dis-moi que tu m'aimes. Lettres d'amour à Léopoldine, 1863-1867*. Texte établi et annoté par Georges AUBIN et Renée BLANCHET. Trois-Pistoles, Éditions Trois-Pistoles, 2013, 302 pages.

2014

AUBIN, Georges et Yvan LAMONDE, *Gustave Papineau, Une tête forte méconnue*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, collection Cultures québécoises, 2014, 297 pages.

BLANCHET, Renée, *Les Dambourgès. De Salies en Béarn à Saint-Thomas de Montmagny*. L'Assomption, Éditions Point du jour, 2014, 195 pages.

JOYER, prêtre, *Lettres d'amour à Mademoiselle de Lavaltrie, 1809-1822*. Texte établi avec présentation et notes par Georges AUBIN. L'Assomption, Éditions Point du jour, 2014, 235 pages.

2015

AUBIN, Georges et Jonathan LEMIRE, *Ludger Duvernay, Lettres d'exil, 1837-1842*. Montréal, vlb éditeur, 2015, 302 pages.

AUBIN, Georges et Raymond OSTIGUY, *Louis-Joseph Papineau. Les Débuts, 1808-1815*, Les Éditions Histoire Québec, Collection Société d'histoire de la seigneurie de Chambly, 2015, 251 pages.

BLANCHET, Renée, *La double vie du curé Lefebvre*. Roman historique. L'Assomption, Aubin-Blanchet, Recherches historiques, 2015, 107 pages.

BLANCHET, Renée, *La Roulois*. Roman historique. L'Assomption, Aubin-Blanchet, Recherches historiques, 2015, 108 pages.

AUBIN, Georges, *Joseph Papineau à travers les actes notariés*. L'Assomption, Aubin-Blanchet, Recherches historiques, 2015, 239 pages.

2016

AUBIN, Georges, *Courir le monde, voyages, premiers départs*. L'Assomption, Aubin-Blanchet, Recherches historiques, 2016, 322 pages.

BLANCHET, Renée, *Élisabeth Campeau*. Roman historique. L'Assomption, Aubin-Blanchet, Recherches historiques, 2016, 113 pages.

## INDEX

- Adam, François, 74  
 Adams, John, 460  
 Adams, George, 279  
 Aimond [Aymond], Jean-Samuel, 535, 536  
 Amiot, Madeleine, 274  
 Angers, François-Réal, 369  
 Armstrong, David Morrison, 206, 330, 331, 332  
 Aumont, 300  
 Austin, Richard, 217, 218  
 Aylen, Peter, 421, 422, 423, 424, 425  
 Aylwin, Thomas Cushing, 323, 324, 327, 328, 409, 468  
 Backer, F., 561  
 Badgley, William, 273, 403, 495  
 Bagot, Charles, 190, 193, 198, 232, 248, 295, 298, 345, 367  
 Baird, 366  
 Baker, Angus, 272  
 Baldwin, 67, 115, 116, 132, 340, 443  
 Baldwin, Daniel, 66, 88, 108, 170, 349, 547, 565, 572  
 Baldwin, Elijah, 570  
 Baldwin, Erastus [Eraste], 108, 134, 394  
 Baldwin, Robert, 191, 199, 221, 233, 239, 248, 286, 288  
 Baldwin & Campbell, 117  
 Barnham [Barnhum], Hiram, 66, 74, 350  
 Barrow, 70, 71, 72, 73, 97, 99, 100  
 Barrow, Aaron, 88  
 Barrows, 533  
 Barry, Patrick, 535  
 Barthe, Joseph-Guillaume, 249  
 Bastien, F.-X., 506  
 Bayfield, Henry Wolsey, 453  
 Beauchamp, 165  
 Beaudry, 74, 267, 317, 520, 534  
 Beaudry, Marie-Charles, 75  
 Beaudry, Michel, 67, 72, 73, 146, 152, 153, 223, 540, 565, 568, 575  
 Beauregard, Jean-Baptiste, 46, 47  
 Beautron, Charles, 108, 223, 233  
 Beauvais, Étienne, 275, 571, 574  
 Beauvais, Joseph, 454  
 Beckworth, Walter, 62  
 Bédard, Elzéar, 134  
 Bédard, Simon, 105, 127  
 Begly, Thomas A., 428  
 Bélanger, Joseph, 54  
 Bell, Robert, 383  
 Belle, 72  
 Belle-Isle [Bélisle], 49, 534  
 Bellet, François, 54  
 Bellet, veuve, 69  
 Bellingham, Sydney Robert, 558, 560, 561, 562  
 Belphégor, 449  
 Bencraft, 389, 390  
 Benjamin, Brothers & Co, 303, 304  
 Bennett, Phil., 455  
 Berczy, William Bent, 316  
 Bergfeld, Charlotte de, 517  
 Berlinguet, Louis, 285, 479  
 Berthelet, Antoine-Olivier, 134  
 Berthelet, Mme, 267  
 Berthelet, Pierre, 48  
 Berthelot, Amable, 318  
 Bertrand, 467, 473  
 Bertrand, Antoine, 537, 554  
 Bertrand, Ignace fils, 260  
 Bertrand, Louis, 329  
 Bertrand, Toiniche [Antoine], 48  
 Bigelow, Lawrence G., 217, 255  
 Bigelow, Levi, 165, 191, 201, 203, 217, 218, 253, 254, 255, 270, 379, 406, 449  
 Bigsby, John Jeremiah, 50, 51  
 Birabin, Auguste, 566, 573  
 Blache, 159  
 Blackadder, Thomas, 184, 203, 204, 208, 212, 229, 511  
 Blackadder & Co, 252, 253  
 Blackburn, James, 186  
 Blackwood, John, 118  
 Blais, Cadieux, 75  
 Bleakley, Josiah, 54, 55, 56, 57  
 Blondeau, Maurice, 147, 183  
 Bochet, Amable-Zacharie, 428  
 Bonner, John, 257, 271, 272  
 Booth, Jean-Thomas, 120  
 Booth, John, 63



Bossange, Hector, 54, 55, 172, 220  
 Bossange & Papineau, 54  
 Boucher, Vincent, 274  
 Boucher de Boucherville, Pierre-Amable, 235  
 Bouchette, Joseph fils, 63, 64, 65  
 Bouchette, Robert-Shore-Milnes, 63, 64  
 Boudreau, S.-S., 412, 502  
 Boulton, 511, 556  
 Bourassa, Augustin-Médard, 524, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 552  
 Bourget, Ignace, 168, 170, 344  
 Bourret, Joseph, 229  
 Bouthillier, Louis-Tancrède, 505  
 Bouthillier, Thomas, 262, 292, 302, 502  
 Bowman, Baxter, 117, 127, 130, 158, 186, 191, 201, 203, 218, 379, 545  
 Boyer, Louis, 259, 271  
 Brady, 191, 379  
 Bréhaut, William Henry, 235  
 Brewster, William & Cyrus, 174  
 Brigham, Thomas, 218  
 Brillon, Pierre-Jacques, 180  
 Brown, W., 557, 558  
 Brownrigg, John Studholme, 384  
 Brownrigg, Mme, 384  
 Brûlé, 79  
 Bruneau, 58  
 Bruneau, François-Pierre, 235  
 Bruneau, Mme, 221, 391, 433, 460  
 Bruneau, Théophile, 110, 116, 143, 194  
 Bruneau-Papineau, Julie, 50, 51, 63, 64, 65, 67, 68, 75, 76, 80, 85, 90, 92, 93, 96, 101, 102, 104, 109, 110, 117, 118, 121, 125, 127, 143, 144, 154, 168, 170, 171, 172, 195, 199, 200, 220, 221, 222, 233, 240, 263, 268, 285, 286, 287, 291, 293, 296, 303, 315, 323, 329, 330, 342, 343, 346, 368, 369, 394, 442, 446, 447, 448, 449, 460, 489, 501, 535, 537, 539, 544  
 Brunet, 54  
 Brunet, Pascal, 130, 131, 158, 556  
 Bruyard, 278  
 Buchanan, James, 63, 65  
 Bull, John, 165  
 Burke, 459  
 Burke, George R., 291  
 Burke, Thomas, 254  
 Burrows, John, 217  
 Burton, Francis Nathaniel, 74, 298  
 Busby, 544  
 By [Bye], John, 247, 555  
 Cadoret, François, 260, 302  
 Caillé, Étienne, 406, 407, 540, 567  
 Cairns, James, 394  
 Caldwell, John, 462  
 Cameron, Donald, 119  
 Campbell, A.J., 384  
 Campbell, James, 82  
 Campbell & Sheppard, 62  
 Carney, 115  
 Caron, Charles-François, 229, 230, 305  
 Caron, René-Édouard, 134, 235, 244, 408, 414, 439, 440, 464, 465, 466, 469, 470, 471  
 Carrières, 74  
 Carrière(s), Joseph, 138, 290  
 Cartier, George-Étienne, 502, 503  
 Cary, Thomas, 159, 205  
 Casgrain, Pierre-Thomas, 51  
 Castonguay, 42  
 Cathcart, Charles Murray, 348, 369, 383, 384, 394, 409, 415, 421, 439, 442, 476, 477  
 Cathcart, comtesse, 384  
 Cauchon, Joseph-Édouard, 414  
 Cavelier, tante, 43, 44, 65, 152, 221  
 Cayley, William, 406, 414, 415, 471  
 Cazeau, Charles-Félix, 430  
 Chabot, Jean, 510  
 Chalifoux, 165, 284  
 Chalifoux, Antoine, 545  
 Chalifoux, Jean-Baptiste, 545  
 Chalifoux, Louis, 568  
 Chamard, Olivier, 152, 368  
 Charlebois, 116, 126, 127, 128, 130  
 Charlebois, Basile, 73  
 Charlebois, Dominique, 67  
 Charlebois, François, 88, 106, 115  
 Charlebois, Hyacinthe, 73, 569  
 Charlebois, Laurent, 120, 122  
 Charrière, Frédéric-Joseph-Benoît, 342  
 Charron, Amable, 85  
 Charron, Joseph, 119  
 Charron, Joseph-Marie, 76  
 Chartier, Étienne, 150, 151, 410  
 Chastelain, Pierre, 180  
 Chaussegros de Léry, Louis-René, 81, 133, 134, 135

Chauveau, Mme, 54  
 Chauveau, Pierre-Charles, 53  
 Chauveau, Pierre-Joseph-Olivier, 433  
 Chénier, 135  
 Cherrier, Azélie, 501, 502  
 Cherrier, Benjamin-Hyacinthe-Martin, 45, 299, 346, 490, 501, 505  
 Cherrier, Côme-Séraphin, 53, 70, 75, 76, 87, 89, 134, 139, 146, 159, 160, 162, 168, 169, 177, 190, 211, 219, 241, 248, 249, 250, 268, 273, 283, 286, 288, 302, 315, 346, 385, 435, 456, 466, 498  
 Cherrier, Joseph-Marie, 69  
 Cherrier, Marie-Anne, 152  
 Cherrier, Mme, 139, 178, 241, 257, 263, 433  
 Cherrier, Séraphin, 45, 221, 428, 490, 501, 505  
 Cherrier, Toussaint, 178  
 Chesser, 511  
 Chesser, Alfred, 450  
 Chesser, John, 92, 382, 387, 444  
 Christie, 65, 137  
 Christie, Robert, 196  
 Clarke, 86  
 Clermont, François-Xavier, 573  
 Clermont, Jean-Baptiste, 573  
 Clifford, Lewis Alexander, 116, 130, 132, 153, 159, 160, 166, 170, 171, 195, 203, 204, 212, 223, 229, 268, 290, 336, 337, 403, 497, 566, 567, 571  
 Clifford, Mme, 337  
 Clifford & Gagnon, 273, 287, 521  
 Clipper, 85  
 Clisson, 84  
 Clouet, Michel, 62, 89, 90, 92, 143  
 Cockburn, John, 557, 558  
 Colborne, John, 133  
 Cole, Édouard, 539, 556  
 Cole, Robert, 88, 569  
 Colebrooke, Lady, 352  
 Colebrooke, William MacBean George, 351, 352, 353, 358, 360, 361, 362, 363, 365  
 Colton, 210  
 Colville, Eden, 286  
 Cook, 495  
 Cooke, 233, 275, 302, 305, 337, 448, 497, 514, 533, 555  
 Cooke, Alanson, 170, 219, 220, 224, 227, 275, 284, 285, 286, 287, 306, 349, 381, 397, 399, 443, 446, 459, 534, 544, 553, 560, 566  
 Cooke, Asa, 91, 97, 99, 100, 106, 108, 122, 136, 142, 143, 144, 160, 177, 216, 217, 218, 226, 268, 269, 277, 290, 306, 512, 521, 566, 567, 568, 571, 573  
 Cooke, Charlotte, 179  
 Cooke, George Canning, 512  
 Cooke, James, 544  
 Cooke, Mme, 275  
 Cooke, Samuel [Sam], 533, 566, 572, 573  
 Cornud, Angélique-Louise [Angelle], 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 53, 59, 62, 64, 65, 74, 75, 76, 84, 96, 120, 134, 141, 147, 148, 149, 150, 151, 154, 159, 160, 164, 165, 166, 170, 171, 176, 195, 224, 227, 233, 262, 285, 290, 299, 302, 304, 306, 323, 326, 344, 347, 363, 368, 380, 383, 391, 398, 408, 409, 412, 429, 432, 433, 435, 437, 440, 442, 445, 446, 449, 460, 479, 485, 486, 487, 488, 494, 495, 496, 507, 514, 539, 551, 556, 557  
 Corrigan [Corregan], 121, 125, 129, 133, 144, 548  
 Corrigan, Matthew, 520  
 Corwin, Thomas, 480  
 Côté, 116, 524  
 Côté, Basile, 93, 568  
 Côté, Grégoire, 119, 142, 205  
 Côté, Hyacinthe, 568, 569  
 Couillard, 166, 174  
 Couillard, Édouard, 79  
 Couillard, Louis-Antoine, 88, 119, 472, 547, 565, 568  
 Coulton, 277  
 Coursol, 250  
 Coursol, Charles-Joseph, 269  
 Coursol, Jean-Léandre, 117, 118  
 Coursol, Mathilde-Louise, 382  
 Coursol, Onézime, 219, 225  
 Coutlée, Louis-Maurille, 264  
 Cowan & Co, 267  
 Craig, 278  
 Crémazie, Jacques, 211, 471  
 Cummings, Charles, 88, 451  
 Cummings, James, 511, 512, 513  
 Cummings, Nathaniel, 168, 290  
 Cureux-St-Germain, Marguerite, 274  
 Cushing, 82, 118, 124  
 Cuthbert, James, 150  
 Dagenais, 58, 336  
 Dagg, 278  
 Daggie, François, 571, 572

Dalaire, 79, 290  
 Dalhousie, lord, 217  
 Dallaire, François, 88, 472, 565  
 Dalrymple, 176  
 Daly, Dominick, 192, 193, 211, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 241, 242, 243, 244, 246, 248, 249, 253, 254, 255, 256, 258, 261, 276, 278, 282, 283, 286, 295, 330, 331, 430, 431, 434, 437, 471  
 Daly, Malachy, 234  
 Dandurand, Damase, 523  
 Danis, Joseph-Olivier, 177, 179  
 Davidson, John, 423, 425  
 Davis, Théodore, 75, 116  
 Davison, 180  
 Dawson, 423  
 Dawson, Samuel, 268, 269, 397, 398, 401, 405, 406, 407, 479, 521  
 Day, 94  
 Day, Charles Dewey, 167, 187  
 Dean, John, 404  
 Debartzch, Pierre-Dominique, 80, 149, 445, 504  
 Deguise, François-Joseph, 175  
 Delagrave, Louis, 342  
 Delisle, Alexandre-Maurice, 82, 235, 558, 560  
 Delorme, Charles Simon, 89, 139  
 Delvecchio, Pierre, 69  
 Demers, Jérôme, 58  
 Dennison, 426  
 Derbishire, Stewart, 201  
 Desaulniers, Isaac-Stanislas, 431  
 Desbarats, George-Paschal, 205, 273, 330, 331, 403  
 Desjardins, 467, 537, 538, 559, 560  
 Desmarteau, N.B., 540  
 Desrivières, Francis William [Guillaume], 75  
 Dessaulles, Georges-Casimir, 171, 299, 442, 467, 553  
 Dessaulles, Jean, 66, 70, 110  
 Dessaulles, Louis-Antoine [Louis], 151, 154, 155, 168, 193, 194, 195, 196, 197, 200, 203, 233, 253, 287, 292, 299, 306, 329, 379, 439, 442, 445, 450, 459, 487, 490, 495, 499, 500, 501, 553  
 Dessaulles, Mme, 110, 152, 171, 172, 173, 176, 177, 178, 182, 185, 249, 260, 262, 263, 314, 315, 318, 392, 399, 406, 441, 442, 490, 494  
 Dessaulles, Rosalie, 171, 315, 392, 460  
 Dickson, 426  
 Dodo, 43, 44, 47, 59, 64, 66, 68, 79, 110, 120, 223, 250, 257, 261, 285, 472, 488, 560  
 Dodo, Baptiste, 305  
 Doherty, Michael, 481  
 Dolan, William, 128, 130, 158  
 Dole, 70, 121, 124, 160, 390, 443, 448, 509  
 Dole, Alexander, 205, 459  
 Dole, William M., 81, 82, 88, 90, 92  
 Donegan, Pat, 544  
 Donegani, John, 488, 490, 491, 492  
 Donelly, Robert, 211  
 Donnellan, John, 80, 98  
 Dorchester, lord, 308, 310  
 Dorion, Jean-Baptiste-Éric, 503  
 Dorion, Pierre-Nérée, 449  
 Douglas, Thomas, 87, 89, 94, 98  
 Douglass, 397  
 Douville, Marguerite, 172, 286, 477  
 Doyle, James, 246, 286  
 Drapeau, héritiers, 493, 494  
 Draper, William Henry, 286, 324, 331, 351, 352, 363, 365, 408, 409, 415, 440, 444, 455, 464, 465, 563  
 Draper-Papineau, 434  
 Drummond, Lewis Thomas, 499  
 Ducharme, 89  
 Dumas, 137  
 Dumas, Augustin, 274  
 Dumas, Manuel, 274  
 Dumas, Michel, 274  
 Dumas, Pierre[-Antoine]-Libéral, 274  
 Dumonthet, Hippolyte, 568  
 Dumouchel, Hercule, 261  
 Dumouchel, Jean-Baptiste, 135, 174, 261  
 Dumouchel, Léandre, 340  
 Dumouchel, Mme, 261, 391  
 Dumoulin, 65, 66, 74, 76  
 Dunkin, Christopher, 192  
 Dunning, Abijah, 254  
 Dupuis, Joseph, 568  
 Dupuis, Saturnin, 568  
 Durham, lord, 135, 157, 221, 231, 234, 256, 322, 477, 563  
 Duval, 559  
 Duval [Dupoleau], Jean-Baptiste, 554  
 Duvernay, Ludger, 348  
 Edie, Stone, 278  
 Egan, John, 186, 246, 276, 277, 286, 549  
 Elgin, comtesse, 477

Elgin, lord, 450, 451, 457, 462, 464, 471, 472, 477, 483, 500, 505  
 Ellwanger, George, 535  
 Fabre, Édouard-Raymond, 101, 117, 182, 211, 231, 341, 346, 502, 539  
 Fahrenheit, Daniel Gabriel, 218  
 Farline, 159  
 Farrand, David, 67  
 Farrell, John, 171  
 Fenningham, 560  
 Ferres, James Moir, 499  
 Ferrier, James, 109, 110  
 Fisette, Alexis, 573  
 Fisette, Pierre, 347  
 Fisher, 323  
 Fleming, Mme, 118, 177, 252, 274  
 Fletcher, Robert, 62, 144  
 Forbes, 81  
 Forbes, Alexander, 76, 532, 549  
 Forest, Joseph, 566, 574, 575  
 Forsyth & Walker, 159  
 Fortin, 84, 153, 516  
 Fortin, François, 74  
 Fortin, Hippolyte, 212, 368, 473  
 Fortin, Joseph, 58  
 Foucault, 129  
 Fournier, 129  
 Fournier, Charles, 54  
 Franchère, Timothée, 294  
 Frappier, 387, 388, 390  
 Frappier, Elzéar[d], 207, 566, 567, 573, 574  
 Frappier, François-Xavier, 185, 566  
 Frappier, Michel, 491, 492  
 Frappier, Prosper, 571  
 Froste, 397, 398  
 Fuller, Lazar, 508  
 Gagnier, Pierre-Rémi, 67  
 Gagnon, Charles-Édouard, 170, 453  
 Gagnon, Mme, 166, 348, 364, 378, 400, 412, 440, 445, 448, 451, 462, 482, 483  
 Gagnon, Pierre, 143  
 Galipeau [Gallipots], André, 556  
 Garlick, Richard, 48  
 Garneau, François-Xavier, 517  
 Garon, Joseph, 454  
 Gates, Horatio, 124  
 Gauthier, 495, 554  
 Gauthier, Joachim-Pierre, 181  
 Gauthier, Victor, 85  
 Gauthier-Landreville, Joseph, 138  
 Gauvreau, Pierre, 494  
 George III, 309, 310  
 George IV, 245, 311  
 Georgen, Henry, 192  
 Georgen, T.W., 192  
 Germain [Langlois], Thérèse, 392  
 Gilmour & Co, 423, 424  
 Girouard, Jean-Joseph, 133, 134, 135, 151, 174, 180, 181, 183, 184, 185, 193, 198, 207, 210, 211, 221, 269, 272, 294, 340, 390, 532  
 Girouard, Mme, 391  
 Giroux, Jean-Baptiste, 568  
 Glegg, John Baskerville, 91, 93  
 Glenelg, lord, 133  
 Globensky, Maximilien, 522  
 Globensky, Mme, 522  
 Gore, 67  
 Gosford, lord, 133, 134, 238, 245, 256  
 Gosselin, Léon, 138, 156, 180, 181, 182  
 Gosselin, Mme Léon, 407, 410, 446  
 Goudie, John, 370  
 Goulet, 336  
 Goyer, 117  
 Goyer, Augustin, 568  
 Goyer-Bélisle, Olivier, 518  
 Grace, Charles Claude, 278  
 Grant, 48, 72, 73, 81  
 Grant, Dr, 387, 388  
 Grant, Edward, 549  
 Grant, John, 549  
 Grant, Robert, 549  
 Grant, William, 108, 110, 119, 532  
 Gravel, 124, 125, 128  
 Gravelle, 438, 520  
 Gravelle, François, 572, 573  
 Gravelle, Jean-Baptiste, 572, 573  
 Gravelle, Vincent, 565, 572  
 Griffin, 521  
 Griffin, William H., 542, 543  
 Grises, Dames [Sœurs], 175, 182  
 Groslet, 318  
 Groslet, Joseph, 566, 568  
 Guky, Bartholomew Conrad Augustus, 134, 510  
 Guigues, Joseph-Eugène-Bruno, 524

Guilbault, 164  
 Guilbault, Joseph-Édouard, 271, 305, 338, 344, 348  
 Guilbault, Mme, 259  
 Guillaume IV, 105, 311  
 Guillet, Louis, 449  
 Guy, Louis, 180  
 Haggerty, William, 569  
 Hall, 401, 554  
 Hall, George Barker, 415  
 Hall, John, 191  
 Hamel, 62  
 Hamilton, 140, 168  
 Hamilton, George, 43, 59, 66  
 Hamilton & Low, 247  
 Harnois, 443  
 Harriman, 512  
 Harrison, Samuel Bealey, 231  
 Hayes, William Lee, 48, 58, 79, 82, 136, 216, 511, 512, 513, 568  
 Head, Francis Bond, 134  
 Hébert, 143  
 Height, 278  
 Héricourt du Vatie, Louis d', 180  
 Hews, Charles, 569  
 Hews, George, 46, 569  
 Hews, Mlle, 227  
 Higginson, James Macaulay, 213, 333, 334  
 Hillman, 467  
 Hillman, Adeline, 227, 261, 262, 290, 292, 302, 304, 316, 318, 348, 364, 369, 429, 440, 445, 446, 452, 461, 462, 474, 479, 481, 482, 493, 495, 505, 508, 539, 545, 553, 556, 557  
 Hillman, Charles, 160, 177, 223, 269, 287, 288, 290, 473, 488, 492, 493, 504, 545, 567  
 Hillman, Henry, 269, 294, 300, 301, 303, 305, 306, 314, 403, 407, 445, 446, 491, 504, 521, 545  
 Hillman, John, 120  
 Hillman, Mélissa, 552  
 Hillman, Stephen, 179, 267, 381  
 Hincks, Francis, 385, 499, 563  
 Hodgins, 278  
 Homier, 127  
 Homier, Jean-Baptiste, 118  
 Honesta, Mme, 449  
 Honorat, Jean-Baptiste, 347  
 Horace, 207  
 Horeau, Martin, 268  
 Howard, Charles, 48, 67, 68, 116, 497  
 Howe, 115, 116, 122, 132, 137  
 Hubbs, William, 421  
 Hudon, Hyacinthe, 72, 293, 430  
 Hudon & Co, Victor et Éphrem, 486, 494, 502  
 Hughes, 108, 136, 153, 200, 249  
 Hughes, Charles, 142, 534  
 Hughes, George, 66  
 Hughes, Joseph, 66, 67, 233  
 Hughes, Rowland, 99  
 Huskisson, William, 75  
 Irumberry de Salaberry, Melchior-Alphonse d', 509, 546  
 Isaac, 262  
 Jamieson, Robert Sympson, 244  
 Jenison, 260  
 Jobin, 117  
 Jobin, André, 235  
 Jodoin, Isidore, 270  
 Johnston, 393, 426  
 Johnston, Jemmy, 415  
 Joliette, Barthélemy, 484  
 Joly de Lotbinière, Pierre-Gustave, 223, 233  
 Jones, 275  
 Joubert, 440  
 Joubert, Didier, 54, 58  
 Joubert, Joseph, 180, 223, 559  
 Joubert, Mme, 399  
 Judah, Henry, 288, 290, 293, 369  
 Kains, George, 286  
 Kains, Thomas, 84, 116, 186, 188  
 Kane, John, 370  
 Kay, William, 508  
 Keawith & O'Hara, 426  
 Kelly, Jean-Baptiste, 45  
 Kelly, Peter, 534  
 Kempt, James, 83  
 Kendall, Isaac Newton, 175, 176  
 Kerr, 232, 239, 240  
 Kiernan, Frank, 340  
 Kiernan, Patrick, 83, 90, 180  
 Kierzkowski, Alexandre-Édouard, 507  
 Kierzkowski, Mme, 507  
 Killaly, Hamilton Hartley, 203  
 Kimber, René-Joseph, 74, 225, 288  
 King, Edwin James, 257  
 King, William, 84

Labelle, Mme, 382  
 Lacasse, Pierre, 83  
 La Combe, Guy de Rousseaud de, 180  
 Lacombe, Émilie, 51  
 Lacombe, Mme, 473  
 Lacombe, Patrice, 177, 179, 181  
 Lacoste, Louis, 294  
 Lacoste, Pierre, 67  
 Lacroix, François, 79  
 Lacroix-Sabourin, 548  
 Laflamme, 65  
 Laflèche, voir Richer-Laflèche  
 La Fontaine, 521  
 La Fontaine, Louis-Hippolyte, 145, 146, 191, 193,  
 198, 200, 206, 221, 227, 236, 240, 242, 248, 269,  
 272, 294, 314, 324, 327, 328, 329, 340, 346, 408,  
 414, 433, 444, 465, 472  
 Laframboise, Alexis-Maurice, 302, 442, 445, 460,  
 490, 505  
 Laframboise, Louis, 501  
 Laframboise, Mme, 399, 436, 442, 466, 490, 553  
 Lajeunesse, veuve, 556  
 Lalonde, Félix, 390  
 Lamont, James, 534  
 Lamothe, Pierre, 343, 426, 450, 460, 461, 490  
 Lamperon-Lacharité, François, 568  
 Lampson, 366  
 Landreville, 164, 514  
 Landreville, Élise, 270  
 Landreville, Joseph, 178, 180, 444, 513  
 Landriaux, 140, 508, 509  
 Langevin, 305  
 Langevin, Antoine, 346  
 Langevin, Edmond, 523  
 Langlois, 65  
 Languedoc, 68  
 Languedou, Charles, 108  
 Lanoue, 174  
 Laporte, 365, 366  
 Larocque, Bernard & cie, 145  
 Larriman, Mlle, 46  
 Lartigue, Jean-Jacques, 109, 130, 154, 158, 524  
 Lavell, Thomas, 173, 203  
 Laviolette [Brouillet], Joseph, 174, 179  
 LeBreton, 51  
 Lebrodeur, Sophie, 501  
 Lebrun-Girard, Jean-Baptiste, 559  
 Lecavelier, veuve, 152  
 Leclère, Pierre-Édouard, 490  
 Leduc, 336  
 Leduc, Édouard, 524  
 Lefebvre, Joseph, 153, 350  
 Légaré, Joseph, 471  
 Legris, 511, 520, 548  
 Legris, Antoine, 133  
 Lemaire, 175, 391, 393  
 Lemaire, Félix-Hyacinthe, 518, 532  
 Leman, 401  
 Leman, Dennis Sheppard, 152, 154, 155, 164, 165,  
 166, 170, 171, 172, 173, 185, 187, 191, 195, 196,  
 200, 202, 209, 233, 247, 252, 300, 304, 318, 369,  
 378, 380, 385, 386, 387, 388, 389, 395, 396, 397,  
 400, 439, 449, 505  
 Leman, Fanny, 388, 389, 432, 462, 553  
 Leman, Joseph [père de Dennis Sheppard], 395  
 Leman, Joseph [Joe, fils de Dennis Sheppard], 262,  
 388, 389, 396, 432, 462, 553  
 Leman, Mme, 163, 200, 396, 474  
 Lemay, Jean-Baptiste, 473  
 Le Moine, Benjamin-Henri, 240, 301  
 Leroy, 108, 116, 160  
 Leroy, J., 66, 67, 68  
 Leroy, Robert, 84  
 Leslie, George, 535  
 Leslie, James, 116, 117  
 Levreau, Jean-Baptiste, 58  
 Lionais, 271  
 Lobb?, 43  
 Logan, William Edmond, 453  
 Loüet, Georges, 180  
 Low, Charles Adamson, 247  
 Lucas-Championnière, Paul, 520  
 Lyman, Gershom C., 387  
 Lyman, William, 261, 318, 399  
 Lynch, 120  
 Lynch, Henry, 523  
 Lynch, Mme, 140  
 Macdonell, John, 51, 160  
 Macdonnell, Robert Lea, 537  
 Mackay, 527, 528, 531  
 Mackay, Étienne, 522  
 Mackay, François-Samuel, 377, 378, 390, 391, 392,  
 394, 402, 412, 436, 440, 448, 451, 473, 479, 483,  
 498, 499, 507, 508, 510, 514, 516, 517, 520, 537,

539, 542, 543, 544, 545, 552, 554, 556, 557, 559  
 Mackay, John Hubert, 552, 557, 559  
 Mackay, Marie-Françoise-Aurélien, 539  
 Mackay, Mme, 522  
 Mackenzie, William Lyon, 134, 198  
 MacNab, Allan, 292, 408, 409, 471  
 Madsem, 148, 150, 151, 165, 225, 226, 250, 263,  
 275, 288, 290, 292, 299, 302, 303, 306, 315, 316,  
 317, 318, 323, 337, 341, 343, 347, 348, 350, 363,  
 364, 368, 369, 380, 382, 402, 409, 426, 436, 438,  
 440, 441, 442, 443, 444, 445, 452, 459, 461, 462,  
 467, 481, 482, 488, 493, 499, 522, 539, 544, 545,  
 551, 552, 557  
 Maguire, Thomas, 78  
 Major, 125, 344, 434, 506, 508, 538  
 Major, Charles, 135, 225, 542, 557  
 Major, Michel, 539  
 Malhiot, Mme, 433, 449, 460  
 Malo, Sidon, 175  
 Manuel, Charles, 64, 65  
 Marchessault, Clémence, 110, 137, 143, 163, 178,  
 233, 343, 480  
 Marler, George Leonard, 495  
 Marston, J.V., 514  
 Martin, Félix, 400  
 Masson, Joseph, 63, 98, 99, 109, 129, 131, 140, 141,  
 155, 156, 158, 161, 162, 253, 283, 293, 348, 368,  
 369  
 Massue, Louis, 235  
 Matha, 533  
 Matthews, Henry, 209  
 McAlpine, William, 146  
 McBean, Alexander, 257, 262, 290, 302  
 McBean, Mme, 412  
 McCall, 234  
 McCord, William King, 211, 262, 272  
 McD., 423  
 McDoel, 278  
 McDonald, 393  
 McDonell, 48  
 McDonnell, 288  
 McFarlane, 278  
 McGill, James, 310  
 McGill, Peter, 117, 152, 179, 227, 244, 317, 511, 513,  
 514, 518  
 McGill & Co, 146, 179  
 McGillivray, William, 82  
 McGoey, Thomas, 186, 187  
 McKensie, 86  
 McKeon, 499  
 McLaren, 210  
 McLaren, Dougall, 277  
 McLean, Donald, 188, 387  
 McMahan, 77  
 McMillan, 71  
 McMullen, Patrick, 331  
 McNabb, Alexander, 403  
 McNaughton, John, 421, 422, 425, 453  
 McPherson & Crane, 204  
 Mears, Thomas, 48, 50, 59, 62, 66, 72, 73, 74, 86, 94,  
 143, 513, 533  
 Meilleur, Jean-Baptiste, 305, 313, 331, 453  
 Ménard, 74  
 Meredith, William Collis, 398, 502  
 Merritt, William Hamilton, 300  
 Metcalfe, Charles Theophilus, 231, 232, 248, 279,  
 280, 281, 282, 285, 319, 321, 333, 335, 338, 351,  
 352, 353, 365, 369, 383, 384, 476  
 Methoum, Adeline, 545  
 Methoum, Ann, 545  
 Migneron, Antoine, 47, 52, 53, 67, 79, 85, 91, 95, 96,  
 108  
 Migneron, Joseph, 83  
 Milnes, Robert Shore, 309  
 Miner-Christie, Michel, 566, 573, 574, 575  
 Miville, 62, 120, 550  
 Moffatt, George, 232, 236, 294  
 Molloy, Michel, 109, 111  
 Molson & Davies, 124  
 Mondelet, Dominique, 148  
 Montizambert, Louis, 92  
 Montmarquet, Alexis-Édouard, 197, 264, 279, 394,  
 473  
 Montmy, 510  
 Moore, James, 110, 111, 112, 113, 114  
 Moreau, 129  
 Morin, Augustin-Norbert, 198, 216, 218, 221, 246,  
 286, 288, 314, 327, 328, 340, 343, 369, 398, 408,  
 409, 410, 437, 439, 440, 464, 465, 468, 520  
 Morin, Louis, 88, 91, 153, 350, 518  
 Morin-Valcourt, Jean-Baptiste, 565, 572, 573  
 Morin-Valcourt, Louis, 67  
 Morison, Donald George, 149, 158, 159, 166, 249,  
 250, 261, 262, 299, 338, 388, 428, 436, 438, 445,



- 451, 485, 487, 499, 500, 501, 504, 505, 552, 553
- Morison, Francis, 553
- Morison, Georges, 553
- Morison, Mme, 171, 343
- Morison, Nancy [Anne], 445, 487, 553
- Morisset, Joseph-Édouard, 260
- Morris, James, 543
- Munroe, Pierre-Antoine-Conefroy, 274
- Murdoch, Thomas William Clinton, 238
- Murney, Edmund, 246
- Murphy, 278
- Murphy, Henry, 481
- Murray, Angus, 479, 504, 516, 557
- Murray, Denys, 124
- Nau, Louis, 146, 148
- Nays, 75
- Neilson, John, 80, 123, 244, 298
- Nelson, 390
- Nelson, Robert, 148, 291, 301
- Nelson, Wölfred, 198, 286, 415, 445
- Neptune, 145
- Newman, John, 120, 129, 140, 142, 144, 165, 170, 222, 285, 336, 347, 368, 369, 378, 381, 407, 411, 426, 427, 428, 437, 438, 447, 473, 482, 495, 497, 505
- Nimmo, John, 182
- Normand, Joseph, 573
- Normand, Nicolas, 566, 575
- O'Brien, John, 255
- O'Callaghan, Edmund Bailey, 150, 221
- O'Connell, Daniel, 135
- Ogden, Charles Richard, 149, 195, 198, 322
- O'Hara, 426
- Olivier, Charles, 152
- Ouellet, F.-X., 518
- Pachot, François Viannay, 493
- Pageau, Joseph, 364
- Paisley, Hugues, 82, 84, 91, 112
- Panet, Pierre-Louis, 118
- Papin, Denis, 176
- Papineau, Adélaïde, 62, 72
- Papineau, Amédée, 110, 143, 169, 171, 194, 195, 196, 197, 219, 220, 221, 226, 231, 239, 240, 250, 251, 252, 257, 275, 283, 287, 302, 323, 340, 368, 432, 438, 444, 447, 449, 477, 487, 489, 501, 502, 533, 535, 538, 539, 540
- Papineau, André, 261, 303, 391
- Papineau, André-Augustin, 42, 43, 45, 47, 48, 49, 50, 51, 54, 75, 178, 221, 428, 459, 488, 490, 501, 505, 552
- Papineau, André-Benjamin, 174, 176, 177, 180, 183, 184, 185, 187, 224, 226, 229, 248, 261, 303, 336, 343, 391, 494
- Papineau, Arthur, 64
- Papineau, Augustin-Cyrille [Auguste], 84, 172, 219, 226, 281, 303, 342, 344, 347, 350, 351, 428, 435, 436, 438, 440, 445, 459, 460, 467, 485, 486, 487, 489, 490, 491, 498, 501, 502, 504, 545, 548, 552, 556
- Papineau, Augustin-Séraphin-Camille, 459
- Papineau, Aurélie, 101, 165, 172, 178, 219, 224, 226, 249, 250, 262, 284, 290, 299, 303, 330, 351, 363, 364, 368, 378, 382, 387, 389, 399, 401, 403, 435, 436, 438, 440, 445, 451, 461, 462, 474, 485, 486, 487, 494, 501, 502, 517, 522, 539, 544, 546
- Papineau, Azélie, 378, 385, 501, 502, 557
- Papineau, Casimir-Fidèle, 141, 172, 175, 178, 208, 226, 262, 275, 342, 347, 378, 381, 382, 383, 387, 389, 392, 409, 410, 426, 433, 435, 436, 438, 439, 440, 446, 449, 450, 451, 460, 467, 476, 482, 483, 485, 487, 489, 490, 498, 515, 554
- Papineau, Denis [fils de JBN], 462
- Papineau, Denis-Benjamin, 43, 46, 54, 57, 58, 105, 107, 108, 111, 147, 151, 152, 164, 165, 166, 172, 173, 190, 219, 224, 241, 260, 262, 279, 280, 285, 347, 348, 414, 496, 503, 550, 558, 565, 571
- Papineau, Denis-Émery, 110, 117, 153, 157, 159, 164, 171, 174, 175, 177, 178, 179, 180, 181, 183, 185, 187, 190, 194, 196, 207, 210, 219, 224, 225, 226, 230, 240, 241, 249, 250, 251, 252, 257, 261, 262, 263, 267, 271, 273, 275, 285, 287, 288, 289, 290, 292, 299, 302, 305, 315, 318, 330, 338, 340, 342, 343, 346, 347, 350, 351, 363, 364, 365, 368, 369, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 387, 388, 389, 399, 400, 403, 407, 410, 426, 428, 432, 433, 436, 438, 439, 441, 444, 447, 448, 450, 452, 459, 460, 461, 462, 468, 469, 473, 474, 476, 481, 483, 487, 492, 493, 498, 499, 502, 503, 504, 505, 515
- Papineau, Ézilda, 172, 286, 315, 316, 323, 446, 449, 460, 477, 481, 501, 502, 540
- Papineau, François, 41, 62
- Papineau, Godfroy, 432, 445, 462, 481, 499
- Papineau, Gustave, 172, 220, 263, 467, 472, 474, 475, 481, 501, 502, 537, 538, 539, 540, 544, 545

- Papineau, Honorine, 80, 137, 154, 155, 163, 165, 166, 171, 172, 191, 201, 227, 249, 250, 252, 253, 260, 261, 262, 263, 300, 304, 323, 350, 379, 380, 381, 382, 383, 385, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 399, 401, 402, 403, 407, 411, 412, 426, 428, 439, 440, 445, 451, 459, 461, 462, 474, 476, 483, 485, 487, 488, 489, 490, 500, 503, 504, 507, 544, 552, 553
- Papineau, Joseph, 42, 43, 46, 57, 69, 101, 117, 118, 120, 145, 152, 159, 178
- Papineau, Joseph-Benjamin-Nicolas [Ben, Papineau], 66, 67, 78, 94, 96, 101, 117, 118, 134, 137, 142, 145, 165, 172, 174, 183, 185, 202, 207, 208, 211, 219, 224, 225, 233, 249, 250, 251, 252, 253, 255, 258, 260, 262, 263, 271, 274, 275, 284, 287, 289, 292, 301, 304, 305, 306, 314, 315, 316, 317, 318, 330, 336, 339, 341, 343, 344, 347, 348, 349, 368, 369, 377, 380, 381, 383, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 398, 399, 400, 401, 402, 405, 406, 426, 427, 429, 434, 436, 438, 439, 440, 441, 443, 445, 446, 450, 453, 459, 461, 466, 467, 468, 472, 475, 479, 481, 483, 486, 488, 491, 492, 495, 507, 514, 533, 534, 539, 545, 551, 552, 566, 575
- Papineau, Lactance, 64, 110, 172, 194, 199, 223, 233, 239, 246, 249, 283, 284, 285, 287, 290, 302, 303, 304, 323, 326, 330, 336, 369, 379, 399, 432, 439, 444, 459, 467, 472, 474, 476, 481, 493, 498, 501, 502, 503, 508, 515, 518
- Papineau, Louis-Joseph [Papineau], 41, 42, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 61, 63, 64, 65, 66, 67, 70, 72, 73, 75, 77, 79, 81, 83, 89, 90, 91, 92, 93, 95, 96, 97, 98, 100, 101, 102, 103, 108, 109, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 124, 125, 127, 128, 132, 134, 135, 138, 140, 141, 142, 143, 146, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 160, 163, 168, 170, 176, 181, 193, 195, 196, 197, 220, 221, 223, 231, 234, 235, 236, 237, 239, 240, 241, 242, 247, 248, 249, 280, 281, 282, 287, 291, 293, 295, 297, 301, 306, 341, 343, 344, 345, 346, 368, 369, 380, 385, 391, 393, 409, 431, 433, 434, 447, 449, 461, 474, 485, 494, 496, 498, 503, 511, 513, 514, 515, 518, 519, 520, 533, 534, 537, 538, 541, 544, 548, 549, 551, 557
- Papineau, Louise, 134, 137, 165, 172, 179, 209, 210, 226, 233, 250, 252, 253, 260, 261, 289, 304, 318, 345, 381, 390, 435, 466, 474, 487, 499, 501, 502, 504, 522, 544
- Papineau, Louise-Anne [fille de JBN], 504
- Papineau, Louise-Antoine, 391
- Papineau, Paul-Édouard, 323
- Papineau, Rosalie [fille de DBP], 91, 102, 159, 177, 343, 428, 435, 436, 445, 460, 466, 467, 472, 474, 488, 490, 499, 501, 505, 551, 553
- Papineau [Dessaulles], Rosalie, 41, 45, 66, 69, 76, 89, 160, 176, 178, 233, 348, 449, 488, 552
- Papineau, Toussaint-Victor [Toussaint], 58, 84, 99, 101, 102, 104, 108, 109, 110, 114, 120, 121, 136, 143, 145, 151, 159, 160, 164, 165, 166, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 182, 183, 262, 267, 268, 271, 295, 299, 346, 348, 381, 385, 392, 400, 401, 428, 429, 439, 444, 449, 462, 476, 487, 490, 504, 507, 534, 544, 553, 569, 575
- Paquin, Médard, 51
- Paré, Joseph-Octave, 523
- Parent, Antoine, 58
- Parent, Étienne, 198, 338, 342, 343, 345, 382, 388, 410, 471
- Parent, François, 46, 47, 49, 51, 65, 68, 93, 95, 116, 121, 122, 125, 133, 144
- Parisien, 99
- Parke, Thomas, 279, 335
- Parker, 558
- Payne, 499
- Peel, Robert, 122, 190, 281
- Peltier, Toussaint, 229, 273
- Pemburton, George, 235
- Perkins, 84
- Perkins & Co, 421
- Perrault, Charles-Ovide, 150
- Perrault, Louis, 207
- Petrie, Archibald, 411
- Pflûguer, Daniel, 195, 222
- Picard, 97
- Picard, Louis, 261
- Picard, Mme, 299, 553
- Picard-Destrois Maisons, Flavien, 262
- Pigeon, Narcisse, 185, 210, 257
- Pilon, 43, 65, 137
- Pilon, Amable, 61
- Pilon, Pierre, 88
- Plamondon, Michel, 174, 177
- Plamondon, Mme, 489
- Poliquin [*Politien*], Joseph, 524, 549
- Porter, James, 168
- Pothier, Robert-Joseph, 180

Power, Michael, 95, 96, 106, 110, 112, 114  
 Prevost, George, 298  
 Price, James Hervey, 233, 251, 330  
 Price, Thomas, 378  
 Price, William, 370  
 Pridham, Edwin, 279  
 Primeau, 560  
 Primeaux, Charles-Joseph, 182  
 Prince, Jean-Charles, 429, 448  
 Prince, John, 331, 481  
 Proulx, Louis, 305  
 Provencher, Hermine-Eugénie, 248, 343  
 Provost, 79  
 Quesnel, 81  
 Quesnel, Frédéric-Auguste, 236, 284, 343  
 Quevillon, Luc, 572  
 Quimby, John, 92, 115  
 Quinn, 140  
 Racicot, 82, 550  
 Racicot, Charles, 79, 549  
 Racicot, Charlotte, 533  
 Racicot, Étienne, 79, 84, 153, 510, 539, 565  
 Racicot, Joseph, 533  
 Radford, Walter, 186, 209, 217, 278  
 Rankin, Mme, 194  
 Rathwell, Benjamin, 383  
 Rawson, Rawson William, 248  
 Reade, Alfred, 352  
 Réaumur, René-Antoine Ferchault de, 59, 180  
 Regimbal, 533  
 Renaud-Dumoulin, Jean-Baptiste, 350  
 Rice, Francis, 394  
 Richardson, 278  
 Richer-Laflèche, Pierre, 45  
 Rivard, 454  
 Robertson, Andrew, 174, 175  
 Robertson & Masson, 85, 98, 99, 162  
 Robertson, Masson, Larocque & cie, 100  
 Robillard, 275  
 Robinson, 66, 347  
 Robinson, Alexander, 88, 226  
 Robinson, Pamela, 255  
 Robinson, Robert, 533  
 Robitaille, 377, 378, 406, 407  
 Robitaille, Charles, 569  
 Robitaille, Joseph, 323  
 Roch, Timothée, 568  
 Rochon, Louis-David, 302, 441, 450, 451  
 Rolph, John, 194, 198  
 Rossignol, Antoine, 48  
 Roupe, Jean-Baptiste, 59, 60  
 Rousseau, Jean-Jacques, 180  
 Roussel, Mlle, 391  
 Roy, Charles-Fleury, 158  
 Roy, Gabriel, 235  
 Roy, Joseph, 70, 76, 85, 250, 274  
 Roy, Joseph-Rouër, 302  
 Ruby, Charles, 331  
 Ruffenstein & Co, 54, 55  
 Russell, lord, 146  
 Sabourin, Basile, 285, 566  
 Sabourin, François, 66, 67  
 Sabourin, Paul, 566  
 Sabrevois de Bleury, Clément-Charles, 174, 181  
 Sales La Terrière, Marc-Pascal de, 297, 370  
 Sarrasin, 74  
 Saunders, John Simcoe, 352  
 Sauvé, 75, 76, 170, 222  
 Sauvé, Hyacinthe, 573  
 Savage, Joseph, 341  
 Schagel, Jacob, 147  
 Schneider, 264  
 Schreyer, 99  
 Schryer, 68, 108, 110, 337, 514  
 Schryer, Heman, 565  
 Schryer, Simon [Symon], 541, 570  
 Scott, William Henry, 482  
 Séguin, 43  
 Séguin, Hubert, 82  
 Senet, Joseph, 62, 64  
 Shaw(?), John, 556  
 Sherbrooke, John Coape, 298  
 Sherwood, Henry, 444  
 Shoolbred, John, 356  
 Shuter, Robert, 258, 259, 261  
 Sidyme, Mgr de, 339, 346  
 Simard, Amable, 544  
 Sincennes, Jacques-Félix, 489, 490  
 Smith, 160, 505  
 Smith, James, 286, 322, 463  
 Smith, Jasons, 421, 426  
 Smith, Ross W., 278  
 Solon, 252  
 Sommerville, 278

Sparks, 426  
 Spencer, Daniel Hill, 43, 67  
 Spragge, William, 405  
 Springstead, 97  
 St-Amand, 47  
 St-Amour, Mme, 522  
 Stanley, lord, 116, 190, 221, 231, 232, 234, 235, 238, 248, 281, 321, 322, 367  
 St-Antoine, 62, 68  
 St-Antoine, Mme, 76  
 Stayner, Thomas Allen, 209, 254  
 St-Denis, 49, 83, 164, 166  
 St-Denis, Auguste, 129  
 St-Denis, Mme, 412  
 Stephens, 390  
 Sterkendries, Joseph, 216, 522, 526, 527, 528, 530, 552  
 Stevens, Samuel, 59, 68, 85, 91, 95, 125  
 Stevenson, James, 421, 422, 423, 424, 425, 426  
 Stewart, John, 449  
 Stewart, William, 300  
 St-Germain, Mlle, 120  
 St-Germain, Pierre, 108, 160  
 St-Julien, 120, 134  
 St-Julien, Édouard, 174, 175, 176, 178, 226, 233, 250, 252, 292, 302, 303, 304, 314, 323, 381, 382, 392, 435, 459, 460, 461, 474, 494, 495, 544, 552, 568  
 St-Julien, Marguerite, 120, 552, 553  
 St-Julien, Mme (aubergiste), 174, 175, 179, 180, 181, 183, 185, 210  
 St-Julien, Sophie, 544  
 Stone, 210  
 St-Pierre, 49  
 St-Pierre, Joseph, 137  
 Street, John Ambrose, 352  
 Stuart, Andrew, 159, 416  
 Stuart, James, 135  
 Stubbs, 425  
 Sullivan, Robert Baldwin, 236, 240  
 Sydenham, lord, 191, 281  
 Sykes, James, 562  
 Symmes, Charles, 186, 188  
 Taché, Étienne-Paschal, 314, 469  
 Taschereau, Antoine-Charles, 465  
 Taschereau, Joseph-André, 406, 458  
 Tassé, 58, 519  
 Tassé, François, 572  
 Taylor, James, 217  
 Tebbetts, J.H., 182, 185, 210  
 Telmesse, évêque de, 71, 76, 77, 106, 108, 111, 112, 113, 126, 127, 128, 145  
 Tessier, Ulric-Joseph, 493  
 Tétreau-Ducharme, Pierre, 119  
 Têtu, 62  
 Thavenet, Jean-Baptiste, 172  
 Thibodeau, 62  
 Thibodeau, Augustin, 281  
 Thibodeau, Mme, 282  
 Thom, Adam, 135  
 Thomas, 262  
 Thomas, Eustache, 434  
 Thomas, Jean, 63  
 Thompson, 220, 284  
 Thomson, William A., 267, 317, 393, 401, 403, 511, 513, 518, 519, 520  
 Tibierge, Joseph, 93  
 Tidy, Francis Skelly, 322  
 Tivierge, Jean-Baptiste, 293  
 Toutoune, 191  
 Tranchemontagne, Édouard, 324  
 Tremblay, 58, 99, 123, 143  
 Tremblay, Casimir, 219, 566, 567, 568  
 Tremblay, Édouard, 320  
 Tremblay, Michel, 565  
 Trudeau, 257  
 Trudeau, Alexis-Frédéric, 344, 515, 523, 525, 526, 528  
 Trudeau, André, 96, 98, 129, 336, 341  
 Trudeau, Francis, 385  
 Trudeau, François-Xavier, 159, 174  
 Trudeau, Joseph, 183  
 Trudeau, Mélanie, 104, 119  
 Trudeau, Mlles, 261, 263  
 Trudeau, Zéphirin-Joseph, 473  
 Truteau, Marie, 174, 175, 177, 182, 220, 224, 225, 229  
 Truteau, Séraphine, 48, 49, 59, 446  
 Truteau, Toussaint-Casimir, 42  
 Tucker, Stephen, 142, 152, 174, 224, 263, 287, 290, 302, 304, 402, 406, 427, 449, 454, 514, 517, 534, 567  
 Turcotte, Joseph-Édouard, 184, 500  
 Turcotte, Rivard, 437  
 Turgeon, 549

Turney, John, 138, 139, 141, 154, 155, 156  
 Turney, Mme, 63  
 Turonne-St-Pierre, Denis, 568  
 Tweedy, John, 536  
 Urban, Benjamin d', 477  
 Vaillancourt, 115, 116  
 Vaillancourt, Antoine, 568  
 Valcourt, 483  
 Valcourt, Baptiste, 519  
 Valin, 44, 45  
 Vallée, Joseph, 67, 259  
 Vallée, veuve, 67  
 Vallée & Boyer, 259  
 Vanfelson, George, 134  
 Vassal de Monviel, François, 88  
 Vernon, Thomas, 180  
 Vezeau, 538  
 Viau, 261  
 Vicars, 381  
 Vickers, Arthur, 289, 380, 402, 435  
 Victoria, 272, 325, 367, 418, 479  
 Viger, 146, 156, 211, 249, 281, 323, 331, 385, 388, 397, 498  
 Viger, Denis-Benjamin, 41, 70, 76, 92, 123, 134, 135, 177, 191, 193, 220, 233, 234, 237, 239, 241, 248, 250, 257, 261, 265, 271, 277, 283, 286, 295, 296, 298, 300, 341, 348, 406, 409, 435, 451, 456, 457  
 Viger, Jacques, 69, 70, 89, 97, 139, 346, 516  
 Viger, Louis-Michel, 45, 118, 130, 163, 168, 176, 177, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 203, 219, 227, 231, 232, 237, 239, 240, 298, 301, 379  
 Viger, Mme, 224, 241, 257, 263, 266, 281, 301, 346, 435  
 Virgile, 145  
 Wakefield, Edward Gibbon, 232, 234, 240, 244, 246, 248  
 Waldie, Adam, 182, 183, 185  
 Walker, William, 235  
 Ward, Samuel S., 174, 175, 176  
 Waters, Abel, 521  
 Wells, 360  
 Westcott, James Randall, 494, 501  
 Westcott, Mme, 494  
 Whitcomb, Samuel B., 127, 205, 267, 316, 337, 340  
 Willson, 233  
 Wilson, William, 392  
 Windsor, 450  
 Winters, Ebenezer, 84, 317  
 Wright, George Dalhousie, 255  
 Wright, famille, 116  
 Wright, Philemon, 49, 50, 84, 104, 105, 122, 129, 186  
 Wright, Ruggles, 255, 276  
 Yorke, Charles, 83, 86

## TABLE DES MATIÈRES

|                                                          |     |
|----------------------------------------------------------|-----|
| Sigles .....                                             | 5   |
| Introduction .....                                       | 7   |
| Correspondance 1809-1853 .....                           | 39  |
| Annexe .....                                             | 565 |
| Sources des lettres .....                                | 576 |
| Chronologie de Denis-Benjamin Papineau .....             | 590 |
| Bibliographie .....                                      | 604 |
| Notes .....                                              | 605 |
| Autres ouvrages de Georges Aubin et Renée Blanchet ..... | 639 |
| Index .....                                              | 644 |
| Table des matières .....                                 | 657 |

Achevé d'imprimer  
en janvier 2016  
à l'Imprimerie Deschamps Inc.